







Digitized by the Internet Archive  
in 2017 with funding from  
Getty Research Institute



LE

# CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

---

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

---

TOME CENT DIX-NEUVIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME QUATRE-VINGT-TROISIÈME

---

PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

29, RUE DE TOURNON, 29

—  
1880



# CORRESPONDANT

---

## CAVEANT CONSULES !

---

Si je ne savais par expérience que M. le Ministre de l'Instruction publique ne veut plus autour de lui que de forts latinistes, je lui proposerais de traduire, pour cette fois, le classique *Caveant consules* par ce cri plus familier : *Prenez garde à la république!* Non pas, Dieu me garde de tant d'irrévérence, dans le sens du *Cave canem* des villas de Pompéi ; mais, au contraire, dans le sens le plus exact de la formule romaine : *Prenez garde qu'il n'arrive malheur à la république!* *Ne quid res publica detrimenti capiat!* Remarquez que cet avis est adressé aux seuls consuls. Eux seuls, en effet, ne seraient pas admis à répondre que le danger de la république ne les touche par aucun point. Mais surtout eux seuls, comme nous allons le démontrer, ont causé le mal et doivent être appelés à le réparer.

### I

Où trouver la responsabilité du gouvernement écrite en plus gros caractères que dans ces décrets déjà fameux qui viennent de rouvrir devant la nation étonnée la voie funeste des persécutions religieuses? C'est le conflit soulevé à plaisir entre le droit administratif de l'ancien régime et les principes les plus élémentaires de notre droit politique; c'est la vieille lutte de l'État théologique contre l'individu désormais affranchi et ne relevant en matière de foi que de sa conscience; c'est la guerre déclarée par la république française à l'Église catholique. J'entends bien que cette odieuse intention est formellement désavouée, mais comment empêcher les faits de parler plus haut que les paroles? Pour qui prendre nos gouvernants s'ils sont sincères, et pour qui nous prennent-ils s'ils espèrent nous donner le change? S'ils n'ont pas compris que s'attaquer aux congrégations équivaut à s'attaquer à l'Église, c'est que le suffrage qui les a rendus nos maîtres s'est plus grossièrement trompé que

nous ne l'avions pensé, et qu'ils ne sont pas faits décidément pour régner en pays chrétien. Jusqu'ici, les corsaires de la presse radicale, en tirant à boulets rouges sur tout ce qui est respectable, en courant à l'abordage des églises, des hôpitaux et des couvents, avaient l'air de brûler leur poudre pour leur propre compte. Le pouvoir se contentait de ne rien voir et de ne rien entendre; ce qui est déjà trop, car aucun pouvoir, de quelque nom qu'on le baptise, n'a le droit de laisser croire que la démolition systématique du clergé, des croyances, du bien des pauvres, des mœurs, le trouve indifférent. Mais, cette fois, le vaisseau amiral a donné lui-même, et comme toujours, les journaux ont fini par forcer à parler le gouvernement, qui n'a pas su les forcer à se taire.

Le premier effet de la publication des décrets fut la stupeur. On avait bien entendu de mauvaises paroles officielles à la tribune, mais on se flattait que, libéré par le Sénat du boulet de l'article 7 qu'il traînait au pied depuis un an, le Président de la république allait rentrer, allégé et raffermi, dans la voie libérale qu'on assurait être la sienne. Au lieu de cela, il s'engageait plus avant dans la lutte, et cette fois avec des armes rouillées et sans précision : *Telum imbellè sine ictu!* Le passé, un passé de coups d'État et de révolutions, est invoqué comme la suprême et tutélaire sauvegarde du présent. Sans être plus fiers qu'il ne convient du progrès de notre législation et de nos mœurs, nous devons nous croire à l'abri de pareilles brutalités. Cette première impression toute de répugnance ne pourra que devenir plus vive et plus générale à mesure qu'on verra s'approcher le moment de l'exécution. C'est ce moment que le public redoute, et qui risque d'être plus dangereux pour le gouvernement que pour les congrégations. Des procès civils, des procès correctionnels, des procès administratifs et, au bout de tout cela, l'expulsion *manu militari* de religieux qui jouissent, comme vous et moi, de leurs droits de citoyens et qui en usent, les uns pour prier comme les Chartreux, les autres pour labourer comme les Trappistes, ceux-ci pour soigner les fous comme les frères de Saint-Jean de Dieu, ceux-là pour prêcher et faire d'excellents élèves comme les Jésuites, les Dominicains, les Maristes, les Oratoriens et tant d'autres, j'avoue qu'il n'est pas facile de mener à fin une telle campagne au nom de la tolérance et de la liberté.

Mais il y a quelque chose de plus à contre-siècle et à contre-bonsens que de recommencer la guerre religieuse, c'est de la recommencer sans une provocation, sans un prétexte, sans un autre plan que de satisfaire pour un jour d'inassouvissables passions et de rétablir l'accord au moins sur une question entre le gouvernement et les apologistes de la Commune. On ose faire miroiter la vague perspective de la raison d'État. C'est le seul moyen usité en effet

pour présenter la justification d'un coup d'État. Mais alors qu'on aille jusqu'au bout, qu'on ose parler, qu'on vienne nous dire par exemple : « Oui, l'enseignement congréganiste est un péril pour la paix sociale ; tous nos services publics en souffrance le crient depuis 1850. Nous pouvons à ce moment le juger et le condamner par ses vrais résultats qui sont ses élèves. Dans tels et tels cas parfaitement déterminés, voilà des magistrats qui ont refusé d'appliquer tels articles du code, contre lesquels on a mis leur conscience en révolte. Voilà des officiers qui ont refusé de marcher, sous prétexte que la république n'est pas le gouvernement légitime. Voilà, à tous les degrés de l'administration, des agents qui s'érigent en juges et qui rendent impossible la prompte expédition des affaires. Voilà, de tous côtés, des élections qui prouvent les désastreux progrès des doctrines réactionnaires. Il faut aviser ! Encore deux ou trois générations semblables à celles que les Jésuites nous façonnent depuis trente ans, et nous ne pouvons plus répondre de rien, l'esprit moderne sera vaincu et l'ancien régime sera rétabli. »

Je le demande aux plus prévenus de nos adversaires : a-t-on rien entendu d'approchant dans la discussion qui s'est terminée par le rejet de l'article 7 ? A-t-on rien lu de semblable dans le rapport qui précède et qui motive les décrets du 29 mars ? Non, et nous en sommes réduits à nous contenter, dans un cas comme dans l'autre, des réquisitoires enfiellés et si peu juridiques de MM. Paul Bert et Jules Ferry. En définitive, que reproche-t-on à ces maisons d'éducation, auxquelles on ne peut pas reprocher leurs élèves ? On leur reproche quelques livres de classe ou de lecture, et dans ces livres quelques phrases habilement choisies et commentées. Eh bien ! le Conseil municipal de Paris vient de se charger de réduire à ce qu'elle vaut, cette singulière façon d'accuser par voie indirecte et de condamner par catégories. Des résumés d'histoire approuvés par l'Université, rédigés par des professeurs émérites de l'Université, en usage depuis longtemps dans toutes les écoles laïques de Paris, ont eu à subir à leur tour la critique radicale. Et quels griefs a-t-on relevés contre ces grands coupables qui empoisonnent depuis si longtemps, et sans que personne ait pu s'en douter, les électeurs de MM. Clémenceau et Germain Casse ? Rien de plus et rien de moins que les griefs relevés par MM. Paul Bert et Jules Ferry contre les Jésuites. Oser répéter en pleine république que François I<sup>er</sup> a été justement surnommé le *père des lettres*, est-ce admissible ? Prétendre que la révocation de l'Édit de Nantes, qui fut une des grandes fautes du règne de Louis XIV, eut la pleine approbation du peuple et des grands esprits du temps, est-ce tolérable ? Avancer que la démolition de la Bastille par la loi eût mieux valu que la démolition de la Bastille par l'émeute ; que le 18 brumaire eut pour premier complice le parti

conservateur, menacé par les terroristes et si faiblement défendu par le Directoire; que Voltaire fut un merveilleux écrivain, mais un assez pauvre moraliste; que la Bible est mieux qu'un recueil de contes à l'usage des femmes et des enfants; que les mots de Dieu et de Providence sont de ceux que les plus illustres génies n'ont pas craint de prendre au sérieux, et que notre époque peut répéter sans trop se diminuer, n'est-ce pas vraiment le comble de l'audace cléricale et de la corruption jésuitique? Et aussitôt les livres de MM. Marguerin, Hubault et autres universitaires distingués, ont été dénoncés et proscrits, ni plus ni moins que ceux de M. Chantrel ou du P. Gazeau. Quant à leurs auteurs s'ils n'ont pas été brûlés en pleine séance, ils ont été du moins recommandés à M. Ferry pour une prochaine révocation.

C'est ainsi que le Conseil municipal de Paris a pris soin de réfuter par l'absurde les procédés d'accusation si facilement acceptés par la Chambre des députés. Dès lors on peut se demander où s'arrêtera cette rage imbécile de l'esprit de parti contre la liberté des appréciations historiques, et reconnaître que les établissements laïques qui se respectent ne tarderont pas à voir fermer leurs portes, tout comme les établissements congréganistes. On sait en effet quelle place occupe, dans notre organisation interlope des pouvoirs de la république, l'assemblée où brillent les citoyens Engelhard et Sigismond Lacroix. Ce n'est pas en vain qu'elle est venue siéger dans les ruines incendiées des Tuileries. Un vague prestige de souveraineté, mêlé à l'âcre senteur du pétrole, se dégage de la moindre de ses délibérations. Par un miracle cent fois répété, le gouvernement, qui les blâme souvent au début, ne tarde pas à s'approprier même les plus audacieuses. Le calendrier du Conseil municipal marque, à six mois d'avance, le jour de l'Élysée. Voici comment nous avons vu jusqu'ici les choses se passer. Le Conseil municipal donne le mot d'ordre à la presse radicale, la presse radicale le transmet aux meneurs de la majorité des députés, la majorité des députés le transmet aux ministres, les ministres le transmettent au Président de la république, et tout est dit ou plutôt tout est fait. La cascade, comme on voit, ne tombe pas de haut, mais elle n'en produit pas moins tout son effet.

Et le Sénat? direz-vous. Ah! le Sénat, vous ne savez donc pas que le Conseil municipal demande sa suppression? Eh bien! on n'en parle pas, ce qui est un premier moyen de le supprimer. Il a voté par exemple, après une discussion mémorable, contre l'article 7. Les deux ministres de la Justice et de l'Intérieur se contenteront de rappeler dans leur rapport que la Chambre des députés avait voté pour, et cela suffit. Je le dis sans la moindre tentation de m'en montrer fier ou content, le Sénat n'existe déjà plus pour le Conseil

municipal de Paris ; et quant à la Chambre des députés, elle n'a qu'à se bien tenir, c'est-à-dire à bien voter, car les représentants de la Commune se sentent de force à prendre aussi sa place!

En attendant, nous ne cesserons de réclamer qu'on veuille bien appliquer aux congrégations religieuses ce qui est le droit commun des accusés et le plus élémentaire commencement de la justice, c'est-à-dire qu'on leur fasse connaître, avec preuves à l'appui, par quel crime ou quel délit elles ont mérité d'être condamnées. Nous lisions tout dernièrement dans le *Journal officiel*, qui défend comme il peut la mauvaise cause de son maître, le ministère, un article de critique littéraire, signé par M. le pasteur Dide et portant pour titre : *Un élève des Jésuites au dix-septième siècle*<sup>1</sup>. C'est l'histoire d'un jeune illuminé, qui faisait l'édification du collège de Trente dans le Tyrol, entre 1635 et 1640. Ce singulier enfant qui s'était créé un idéal de perfection chrétienne vers lequel son imagination l'entraînait par la voie douloureuse des macérations, des humiliations volontaires et de la plus rude discipline, finit par se faire Jésuite et mourut bientôt, laissant — le malheureux ! — un renom de sainteté dans son couvent. Naturellement, M. le Pasteur, qui croit que tous les élèves des Jésuites sont capables d'en faire autant, conclut qu'on ne saurait trop se hâter de fermer des collèges d'où sortent des êtres si scandaleusement exceptionnels. Certes, nous ne voulons pas nier que le dix-septième siècle n'ait couru là un grand danger dont il ne s'est peut-être pas assez rendu compte ; mais enfin comment ne voit-on pas que nous sommes au dix-neuvième siècle et en France, et qu'il conviendrait de parler des élèves que les congrégations nous ont faits ou sont en train de nous faire depuis la loi de 1850? C'est bien là qu'est la question, ce sont ces élèves-là qui vivent autour de nous. Il faut établir que, par le fait de leur éducation, ce sont de mauvais serviteurs du pays, autrement rien n'est fait. Et tenez, puisque M. Dide aime les biographies, nous lui signalons, comme plus opportune et plus en rapport avec la situation présente, une étude qui porterait pour titre : *Les élèves des Jésuites de France en 1870*.

Ce n'est pas pour nous un motif de nous rassurer que d'entendre plaindre le gouvernement de la longue pression qu'il a fallu exercer sur lui pour obtenir sa signature au bas des décrets du 29 mars. Si tout ce qu'on raconte est véritable, c'est nous, au contraire, c'est la liberté, c'est la religion, c'est le pays, qu'il faudrait plaindre de plus en plus. Il n'y aurait plus rien à espérer d'un pouvoir qui consentirait à prendre la responsabilité de tels actes, tout en les désapprouvant. On sait très bien où s'appuyer dès qu'on voudra résister. Le Sénat avait offert son bras secourable. Il faut même faire violence à la

<sup>1</sup> *Journal officiel* du 4 avril.

Constitution pour se passer de lui comme on s'en passe. L'opinion publique n'était pas moins prête que le Sénat à venir en aide au pouvoir contre les exigences du parti jacobin. Nous ne pouvons répondre de ce qu'elle deviendra au bout de quelques mois d'excitations à la fois officielles et révolutionnaires ; mais pour ceux qui se rappellent la dernière levée de boucliers contre les Jésuites, le mouvement paraît bien moins fort aujourd'hui qu'en 1845. On a moins peur des fameux « hommes noirs » de Béranger, qui ne font plus guère leur apparition que dans les colonnes du *Journal des Débats*. En même temps, on a plus de respect pour les droits évidents de la liberté des individus, et pour les droits tout nouveaux de la liberté de l'enseignement. S'il fallait juger la cause des congrégations par ceux qui les attaquent et par ceux qui les défendent soit à la tribune, soit dans la presse, la question serait vite résolue. D'un côté, le gouvernement traîné à la remorque par la révolution, le gouvernement avec ses calculs de politique machiavélique, la révolution avec ses haines insatiables, c'est beaucoup sans doute, mais c'est tout. De l'autre côté, toute la France catholique, toute la France chrétienne, toute la France conservatrice, toute la France libérale. Ajoutons que la lettre du prince Napoléon ne change rien à cette proportion des forces. Entre le gouvernement qu'il veut remplacer et la révolution dont il veut se servir, le fils de Jérôme n'est pas un troisième terme, c'est un volant entre deux raquettes dont on va s'amuser un moment, et qui ne cessera d'être en l'air que pour tomber piteusement à terre.

Si, par sa coupable connivence, le pouvoir a cru désarmer les mauvaises passions qu'il a servies, il doit être, à cette heure, complètement détrompé. La faiblesse n'a jamais désarmé personne. Nous allons voir se reproduire, à propos des congrégations religieuses, ce que nous avons vu à propos de l'amnistie. Il ne s'agit pas d'obéir à peu près, il faut obéir aveuglément et jusqu'au bout. Pour le César jacobin, rien n'est fait s'il reste quelque chose à faire. Avant de voter l'ordre du jour qui nous a valu les décrets du 29 mars, la majorité de la Chambre avait couvert de ses applaudissements un revenant de 93, s'écriant à la tribune : *Il faut que vous nous apportiez ici les dépouilles des congrégations détestées!* Nous savions bien que c'est aux dépouilles qu'on en voulait ! Cette fois encore les dépouilles ne seront pas apportées, mais qui peut douter qu'elles ne soient demandées jusqu'à ce qu'on les apporte ?

Quant aux journaux intransigeants, dès le lendemain de la publication des décrets, ils trouvaient déjà les délais accordés trop longs, et les moyens d'exécution trop bénins. D'après l'un, du moment qu'on avait une loi de la révolution interdisant de reconnaître les congrégations où l'on fait des vœux perpétuels, la république doit dissoudre immédiatement le sacerdoce tout entier, interdire la sou-

tane, fermer les églises et surtout confisquer le budget des cultes. Pour l'autre, la première conséquence à tirer des décrets, c'est de biffer tout ce qui reste d'enseignement religieux dans les programmes scolaires, de tout saisir dans les établissements prohibés, les biens pour les vendre, les personnes pour les expulser, et surtout de traiter toute cette grande affaire comme une affaire d'ordre intérieur et de haute police, c'est-à-dire en évitant soigneusement de tomber sous la main de la justice ordinaire. Pendant ce temps, la *République française*, sentant le besoin d'expliquer et de justifier tant de colère, affirme que la république se contente de se défendre, et ne rougit pas de rééditer cette vieille ineptie : que le 16 mai a été l'œuvre du cléricisme!

Et c'est à une Chambre ainsi disposée et commandée qu'on invite doucereusement les congrégations autres que les Jésuites à venir demander la reconnaissance de leurs statuts! On oublie vite en France, mais on n'a peut-être pas entièrement perdu le souvenir de ce qui se passa au lendemain des élections du 14 octobre 1877. Il s'en fallait de 60 au moins que les 363 fussent tous revenus; la majorité était acquise sans doute aux ennemis du Maréchal, mais une majorité d'une cinquantaine de voix seulement, et le Maréchal était toujours à l'Élysée et ses préfets toujours à leur poste. La plus vulgaire prudence conseillait à des vainqueurs si peu assurés du lendemain d'atermoyer, de gagner du temps, d'éviter toute grosse affaire. Or le bruit se répandit que les nouveaux députés de la droite, irrités des outrages incessants de la presse radicale contre leurs électeurs et contre eux-mêmes, songeaient à faire une sortie en masse de la Chambre, après avoir solennellement remis leur cause au suffrage universel qui venait de les nommer. Ce qui serait advenu de ce coup de théâtre parlementaire, je n'en sais rien; mais je sais que les opportunistes prirent peur et qu'ils se répandirent dans les rangs de nos amis pour apaiser chez chacun d'eux cette révolte de l'honneur d'où viennent, dans les moments de crise, les meilleures inspirations de la politique. Il ne s'agissait, à les entendre, que de satisfaire l'extrême gauche par le sacrifice de quatre ou cinq élections, d'ailleurs à peu près indéfendables, et tout serait fini. On se laissa convaincre, la manifestation projetée n'eut pas lieu, l'opinion publique, encore hésitante, ne fut pas appelée à trancher le différend... et, dans une odieuse campagne qui ne dura pas moins d'un an, quatre-vingts invalidations furent votées, et nos amis en furent réduits à se faire battre presque tous dans une série de scrutins isolés et impuissants.

Voilà le sort qui est réservé aux congrégations religieuses si elles se résignent à comparaître en accusées devant la Chambre. Aucune, mais absolument aucune n'a la moindre chance d'être autorisée. On a été sincère vis-à-vis des Jésuites en les frappant sans le

moindre préliminaire de conciliation, pourquoi ne pas l'être vis-à-vis des Dominicains et des autres ? Non, ce n'est pas à la politique, c'est-à-dire à la Chambre des députés ; ce n'est pas davantage à l'administration, c'est-à-dire au conseil d'État, qu'il convient de donner à résoudre cette grande question de l'existence des congrégations religieuses. Elle appartient tout entière aux défenseurs naturels des droits et de la propriété de chacun de nous, c'est-à-dire aux tribunaux. Il n'y a plus de corporations, ni religieuses ni autres, nous n'avons pas attendu les décrets du 29 mars pour le savoir ; mais il reste des individus jouissant des droits de posséder, d'enseigner, de vivre seuls ou en commun, et qu'on veut priver de tous ces droits, sous prétexte qu'ils obéissent à une règle tout intérieure, librement acceptée, librement abandonnée, et qui, en somme, ne peut intéresser que ceux qu'elle oblige. Mais il faut laisser ce côté de la question à ceux qui ont autorité pour la résoudre. Donc la parole est aux juristes ! Qu'ils parlent et que les tribunaux prononcent. La politique n'a qu'à se taire et à protester d'avance de sa respectueuse adhésion.

## II

Les partisans de la république quand même sont bien ingrats de ne pas croire et de ne pas nous permettre de croire à la Providence. Il ne dépendrait que d'eux de se donner non seulement pour ses fidèles, mais pour ses favoris. Aucun gouvernement n'a été plus assidûment servi par les circonstances. Sans doute la date de son avènement est néfaste entre toutes, et il faut la nigauderie solennelle du Conseil municipal de Paris pour laisser le nom du Quatre-Septembre sur l'écriteau d'une de nos rues. Mais tous ceux qui savent garder un peu de sang-froid et de mémoire dans l'appréciation des faits contemporains, reconnaissent qu'à ce moment il était à la fois impossible de continuer l'empire et d'éviter la république. Sans doute encore, on nous avait juré de repousser l'envahisseur, et il s'est trouvé que, malgré d'héroïques épisodes, la république n'a fait que compléter le désastre de Sedan et doubler les dures prétentions du vainqueur. Mais de si tragiques débuts, qui auraient tué tout autre gouvernement, semblent au contraire avoir consacré la république, en mêlant son nom au souvenir de nos derniers efforts et de nos malheurs. Depuis, la destinée a multiplié sur elle ses plus rares faveurs. Non seulement elle l'a fait durer, mais elle a éloigné ou retiré de la scène ceux qui pouvaient être appelés à prendre sa place. Nous ne referons pas ici l'histoire des chances du nouveau régime depuis l'avènement de M. Thiers jusqu'à la lettre du prince Jérôme ; elle se confond en grande partie avec l'histoire de nos fautes. Autant il faut aimer les conseils donnés au bon moment,

autant il faut fuir les récriminations qui ne sont que des conseils après coup. Qu'il me soit permis seulement de remarquer que des quatre chefs que la république s'est successivement donnés depuis dix ans, les trois premiers ont été pris en dehors du parti républicain et dans les rangs de la réaction. Ni le général Trochu, ni M. Thiers, ni le maréchal de Mac-Mahon ne comptaient parmi les ennemis de la monarchie. Si le gouvernement de la défense nationale eut le tort de se faire représenter en province par un de ses membres les plus compromis, n'oublions pas qu'il se hâta de le désavouer aussitôt que Paris fut rouvert et qu'il fallut en finir avec la guerre ou avec la France. Quant à M. Grévy, il représente aux yeux du vulgaire une sorte de république bourgeoise et légale, qui ne diffère pas essentiellement de celle de M. Thiers, et qui est tout aussi obligée envers les grands intérêts de l'ordre et de la conservation.

L'erreur actuelle du parti républicain, c'est de croire que la France se soit donnée à lui par goût, par conviction ou par enthousiasme. Non, l'irrésistible entremetteuse s'est appelée tout vulgairement la nécessité. La France obéit aujourd'hui à la république, comme elle obéissait hier, comme elle obéirait demain à l'empire ou à la monarchie. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, sous cette lassitude trop justifiée de la politique, il y a peut-être pour les gouvernements le droit de s'appeler désormais comme ils voudront, il n'y a pas le droit de tout faire, il n'y a pas le droit de porter la main sur certaines garanties dont le pays croit avoir besoin. La république notamment ne peut vivre que par les moyens, c'est-à-dire par les adhésions qui lui ont permis de s'établir. Lorsque, au lendemain de l'odieuse Commune, M. Thiers apparut à la France avec M. Dufaure pour premier ministre, chacun comprit que, sous le nom inquiétant de république, on allait avoir un régime de protection et de réparation. De ce jour a commencé le mouvement qui a ramené peu à peu les classes moyennes vers une forme politique jusque-là suspecte et redoutée. C'était la première phase, ou pour parler comme en fait de chemins de fer, la phase de premier établissement. On se croit assez fort aujourd'hui pour passer à la seconde, à la phase si bien nommée d'exploitation. On laisse là les anciens amis de M. Thiers, auxquels on a dû la victoire, pour se précipiter au-devant des anciens amis de M. Gambetta. Le danger de cette manœuvre, c'est de perdre l'équilibre, c'est de s'aliéner ceux que l'on quitte sans gagner ceux que l'on va chercher. Nous n'entreprendrons pas ici le récit détaillé des faux pas et des mécomptes de nos gouvernants, mais quelques lignes vont nous suffire pour leur en rappeler quelques-uns.

De bonne foi, est-ce que vous n'avez pas senti que dans votre

guerre du Conseil municipal de Paris et du préfet de la Seine contre les Frères et les Sœurs des écoles populaires, vous avez dépassé la mesure? Croyez-vous que votre honteuse amnistie qui tourne de plus en plus à l'apologie de la Commune n'effraye pas ceux-là surtout des conservateurs qui vous sont le plus sincèrement ralliés? Est-ce que cette ignoble rage de dénonciations et de révocations des employés grands ou petits dans les administrations les plus étrangères à la politique, ne présente pas, même à vos amis, un spectacle répugnant? Est-ce que l'opinion publique vous a vraiment livré, comme instruments de règne, l'armée, la magistrature, le clergé, les hospices, les fabriques, la bienfaisance, la liberté civile et la liberté religieuse? Sur aucun de ces points, vous ne pouvez vous faire illusion et penser en votre for intérieur autrement que nous-mêmes. Le fond du sentiment public est contre vous. Le jour où son arrêt se fera entendre, n'importe par quel moyen, ce sera trop tard pour s'amender, vous le savez bien, et vous n'aurez qu'à disparaître.

Nous gardons le souvenir d'avoir entendu à Notre-Dame, il y a quelques jours, un des grands cris d'éloquence dont cette chaire illustre ait retenti. C'était le soir du Vendredi saint. Après avoir rappelé les scènes principales de la Passion et les dernières paroles du divin Supplicié, le P. Monsabré s'est écrié dans une péroraison dont le texte exact nous échappe, mais dont le mouvement nous est resté : *Miserere!* ayez pitié des pécheurs!... *Miserere!* ayez pitié des justes!... *Miserere!* ayez pitié du pauvre moine qui, tout indigne qu'il en soit, a porté votre parole devant cette grande assistance!... *Miserere!* ayez pitié de ceux qui nous outragent, qui nous calomnient, qui attisent chaque jour contre nous le feu dévorant des colères populaires!... *Miserere!* ayez pitié de ceux qui persécutent, qui proscrivent, et qui ne savent quel mal nous infliger en retour du bien que nous voulons faire à vos âmes et des services que nous voulons rendre à la patrie... *Miserere!*

C'est contre cette force invincible du sentiment religieux, c'est contre des gens qui ont l'habitude de prier pour leurs ennemis, que les sectaires de la presse radicale ont réussi à pousser le gouvernement. Quelles que soient ses intentions secrètes et malgré les atténuations de sa circulaire aux préfets, nous maintenons qu'il sera obligé de s'en prendre aux personnes, ou de reconnaître qu'il ne peut rien, et que les décrets du 29 mars doivent rester lettre morte. Aussi, tout en nous associant aux supplications de la chaire chrétienne, nous répéterons, non comme une menace, mais comme un avertissement qui peut encore être utile : *Caveant consules! Prenez garde à la république!*

Léopold DE GAILLARD.

# LA GUERRE CIVILE DES ÉTATS-UNIS

RACONTÉE PAR M. LE COMTE DE PARIS <sup>1</sup>

---

Depuis tant de siècles que la guerre règne dans notre Europe, sur ce continent trop étroit pour des ambitions si vastes et des fortunes si jalouses, les peuples y sont toujours sous les armes ; car, jusque pendant ses trêves, la guerre les y tient tous en éveil. Leurs habitudes, leurs goûts, leurs institutions, le mouvement de leurs destinées, le soin haletant de leur sécurité, y font de la paix un état à demi militaire ; aucune hostilité ne les surprend sans les trouver prêts, ou préparés du moins par leurs souvenirs, par leurs craintes, par leurs espérances. La république des États-Unis, nul ne l'ignore, n'avait point de disposition semblable. Libre, laborieuse, riche, tranquille entre l'immensité de ses déserts et celle de ses océans, tout entière aux affaires et aux plaisirs de la vie civile, elle ne s'occupait que de combats politiques, de lucre, d'inventions et de spéculations : élire ses chefs, multiplier l'argent, courir les aventures du gain, envahir les forêts et les prairies du nouveau monde, bâtir de prodigieuses cités, créer des États, engendrer des hommes et former des citoyens, elle n'avait d'autres travaux ni d'autres arts. De la paix à la guerre, son génie passait sans transition, ignorant, inexpérimenté, avec une certaine fièvre d'étonnement et d'épouvante. On conçoit donc l'émoi qui agita cette ruche au premier bruit du canon. On comprend l'effarement, le désordre, l'ineptie, les efforts déréglés, les essais bizarres, les peurs, les ridicules, les coups précipités et les hasards meurtriers qui marquèrent la première année de cette lutte.

La seconde année, la lutte eut je ne sais quoi de plus grave et de plus sérieux ; on peut dire plus sérieux, bien qu'en réalité le

<sup>1</sup> *Histoire de la guerre civile en Amérique*, par M. le comte de Paris. — T. III et IV. — Paris, Calman-Lévy.

sang versé soit toujours le sang, et que, du commencement à la fin, cette cruauté fratricide n'ait jamais rien eu d'un jeu ni d'un amusement. Il y avait déjà, dans le cœur des deux ennemis, cette rage sourde que la guerre civile, en durant, excite de plus en plus. De part et d'autre, la terreur était plus vive, et le doute plus anxieux. On constatait qu'il n'était pas si facile d'assembler des soldats et de pousser des armées l'une contre l'autre; on mesurait les pertes d'hier et celles de demain; on sentait que la victoire coûterait cher, et déjà bien des larmes avaient coulé. D'ailleurs, on profitait des leçons qu'on avait si douloureusement reçues. L'esprit américain appliquait à cette industrie nouvelle, industrie de mort et de ruine, sa promptitude, sa dextérité, son initiative et tout son talent d'innovation. Une certaine régularité préside enfin à cette cohue de choses et d'hommes. Mille réformes s'opèrent. Conduite des expéditions, organisation des troupes, services subsidiaires, tout se perfectionne. Sans devenir belliqueuse, cette société se familiarise peu à peu avec les armes. Les vertus guerrières se forment: quelques-unes vont même se montrer dans des exemples mémorables. On est moins présomptueux après le succès; dans les revers, le courage se soutient mieux. Les généraux s'instruisent: ils font des plans; ils ont une stratégie; plusieurs ont appris à être des tacticiens; ils commandent avec plus d'autorité; ils acquièrent du renom. Ce n'est plus la guerre aveugle de la première époque. Mais, si maintenant on a des combinaisons plus savantes et des desseins mieux poursuivis, que d'incertitudes encore, que d'épreuves, que de défaites dans l'un et l'autre camp! Quel nombre de combats! Quelles mêlées affreuses! Et quels sacrifices infructueux en 1862 comme en 1861! Que de temps l'esclave devra encore attendre, avant que sa liberté soit définitivement maîtresse d'elle-même et sûre de l'avenir, avant qu'il ait vu les feux de la dernière bataille et assisté au dernier égorgeement de ces deux peuples républicains et chrétiens!

Au printemps de 1861, l'armée du Potomac, « pleine de confiance et d'espoir, heureuse d'être délivrée d'une longue inaction », regardait du côté de Richmond, où Mac Clellan voulait la mener. M. le comte de Paris nous le disait, aux lignes qui terminent le deuxième volume de ce grand et beau récit.

Enfin Mac Clellan a donné le signal du départ. La fortune seconde ses premiers efforts. Il paraît devant Yorktown. Il surmonte la courageuse résistance que Magruder y tente. Il occupe cette ville, puis Norfolk, et, après une bataille heureuse, il entre à Williamsburg. Les confédérés se retirent vers Richmond. Un accident qui les prive du *Virginia* rend le cours du James-River libre jusqu'à l'escarpement où se dresse le fort Darling, et déjà Mac Clellan s'ap-

prête à transporter sur ce fleuve la base de ses opérations ; mais Lincoln le force à en abandonner le projet. De leur côté, les chefs du Sud, apprenant que trois armées fédérales s'avancent pour rejoindre Mac Clellan, lancent à leur rencontre, dans la vallée de la Virginie, le rapide et hardi Stonewall Jackson. Le voici qui court le long du Shenandoah. Il surprend au village de Mac-Dowell une brigade qu'il fait reculer. Puis il se tourne contre Banks : il se jette sur Front-Royal et en détruit la garnison ; il poursuit Banks, le bat à Winchester et le contraint à repasser le Potomac. Sa diversion a réussi : il menace le Maryland et Washington ; l'alarme est au Capitole. En vain Lincoln cerne-t-il Jackson avec trois corps d'armée. Jackson leur échappe : il les devance par sa vitesse ; il les frappe l'un après l'autre. Tandis qu'un de ses lieutenants est victorieux de Frémont à Cross-Keys, lui-même l'est de Mac Dowell à Port-Republic et oblige Banks à retourner à Strasbourg. Ces belles manœuvres finies, Jackson regagne Richmond, après mille ruses, après mille miracles de courage et d'activité.

Mac Clellan, que ces exploits de Jackson réduisent à ses propres forces, continuait de s'appuyer au York-River. L'engagement favorable de Hanover-Court-House l'encourage. Il livre bataille à Fair-Oaks : sanglante et indécise journée dont durent également se reposer pendant plusieurs semaines les deux ennemis harassés. La cavalerie sudiste reprend les hostilités par un *raid* audacieux : l'intrépide Stuart fait avec elle le tour de l'armée fédérale, et partout il laisse la stupeur et l'effroi. Lee attaque. C'était à l'heure même où Mac Clellan se préparait de nouveau à s'établir sur le James-River. Le premier jour, les fédéraux repoussent l'ennemi. Mais, le 27 juin, ils sont vaincus à Gaines-Mill, après une lutte acharnée : 7000 des leurs gisent sur le terrain ; vingt-deux canons leur ont été enlevés. Les confédérés joyeux croient leur victoire définitive. « Ils s'imaginaient déjà que Mac Clellan, enveloppé dans les marais du Chickahominy et du White-Oak-Swamp, allait capituler avec tous les siens, ou que la grande armée d'invasion, harcelée de toutes parts, affamée, épuisée, se dissoudrait devant eux comme un nuage orageux après le tonnerre. » Mac Clellan trompa cet espoir : il ordonne et conduit la retraite avec une rare intelligence ; il se retire vers le James-River.

Le siège de Richmond était levé. Bien heureuse l'armée fédérale, si elle ne périt pas dans une fuite si difficile !

Trois fois en trois jours, les vainqueurs se ruent sur elle. Le 30, on s'arrête au carrefour de Glendale et on s'y bat avec fureur : sans une erreur de Lee, qui retint Jackson au loin, l'armée fédérale était anéantie, ce jour-là. Sortie de ce péril par hasard, elle va se

resserrer autour de la colline de Malvern, sur un terrain que Mac Clellan a étudié et qu'il fortifie formidablement. Là, elle brave tous les assauts partiels, désordonnés, que les sudistes donnent à ces côteaux. L'armée de Lee, épuisée par la fatigue et affaiblie par ses pertes, lâche enfin sa proie. Mac Clellan n'est plus poursuivi : il ramène ses troupes à Harrisons-Landing, pendant que son adversaire revient aux environs de Richmond. Ainsi s'achevait cette campagne.

Sur mer, les fédéraux avaient la supériorité. Ils ne se contentaient pas de bloquer strictement, malgré la mauvaise saison, toute la côte du golfe de Mexique. Le 27 avril, l'énergique Farragut s'empara de la Nouvelle-Orléans. Il venait présenter ses navires de bois aux coups mêmes de ces forts que d'autres eussent combattus à distance ; il s'en approchait à bout portant ; il mettait ses canons presque gueule à gueule avec ceux de l'ennemi ; il remplissait de mitraille les embrasures des casemates, et, abandonnant aux flots ceux de ses vaisseaux qui étaient désemparés, il passait, pour aller disperser, couler ou brûler la flotte des confédérés. La Nouvelle-Orléans, évacuée par ses défenseurs, était prise et se voyait livrée au gouvernement de Butler. Puis, Farragut remontait le Mississippi et replaçait Bâton-Rouge et Natchez sous les lois des États-Unis. Les batteries étagées de Vicksburg l'arrêtèrent. Mais les fédéraux gardaient l'avantage : ils étaient maîtres des bouches du Mississippi, et le pavillon étoilé flottait sur une partie de la Louisiane. Le commodore Dupont, le long de l'Atlantique, établissait également la domination fédérale ; nombre de villes et de forts, Pulaski notamment, étaient pour jamais recouverts. Par malheur, on échoua sous les murs de Charlestown : l'orgueilleuse cité demeurait impunie ; elle continuait de braver, dans sa provocante attitude, cette république à laquelle, la première, elle avait enseigné par son exemple le crime de ce déchirement national.

Pour conquérir la vallée du Mississippi, les fédéraux avaient d'abord à prendre Corinth, où Beauregard avait organisé une armée imposante qu'abritait un vaste camp retranché. Halleck marche sur lui, tandis qu'à l'extrême gauche Mitchell faisait dans le Tennessee une prompte et fructueuse campagne. Beauregard ne sut pas ou ne voulut pas se défendre. Après quelques petits combats, il évacua Corinth et se retira sans être trop vivement poursuivi. Mais ce ne fut pas la seule perte des confédérés. Leur flotille ayant été chassée des eaux qui baignent le fort Pillow, ils durent abandonner ce fort. Puis une seconde bataille navale eut lieu près de Memphis : leur flotille y fut détruite et Memphis occupé. Les confédérés ne possédaient plus, sur le cours du Mississippi, que l'espace du fleuve compris entre Memphis et Bâton-Rouge. Or il fallut aux fédéraux, pour

le parcourir victorieusement, quatre mois de lutttes et de travail.

Cependant l'armée du Potomac, que Lee observait de près, était ramenée à Aquia-Creck, puis au fort Monroë, par un ordre de Halleck, récemment nommé commandant en chef des armées fédérales. Pope recevait sous ses ordres les corps de Mac Dowell, de Banks et de Frémont; ces troupes, désormais appelées armée de Virginie, eurent pour adversaires les trois divisions de Jackson. C'est entre ces deux généraux que les hostilités recommencèrent. Jackson, à qui les fédéraux veulent disputer l'entrée de la Virginie, rencontre à Cedar-Mountain un des lieutenants du Pope; le choc est long, violent, obstiné; les fédéraux reculent à la fin, mais lentement et de quelques pas seulement. Bientôt Jackson lui-même se trouve contraint à la défensive. Mais Lee accourt, Lee, que l'inhabile et prétentieux Halleck a laissé libre en éloignant de lui Mac Clellan. A la vue de Lee, Pope se replie sur le Rappahannock. Pendant ces mouvements, qu'est devenu Jackson? Il s'est enfoncé à l'horizon, il a disparu. On apprend tout à coup qu'il a tourné Pope, qu'il est à Manassas, qu'il y a détruit le matériel et les provisions des fédéraux, et que sa cavalerie intercepte leurs communications avec Washington. Il revient, s'unit à Lee, et tous deux écrasent autour de Manassas les forces mal jointes de Pope. L'armée fédérale, désorganisée, découragée, à demi décimée, se traîne, dans sa fuite, vers Washington; Lee la suit. Quinze jours auparavant elle était à moitié chemin des deux capitales, et maintenant elle cherchait un refuge dans ces mêmes lieux qu'il y a cinq mois elle avait quittés sous la conduite de Mac Clellan, avide et sûre de vaincre.

Lee passe le Potomac, avec des soldats enthousiastes qui saluent de leurs chants le sol du Maryland « comme une terre promise. » Mais il ne marche droit ni sur Washington ni sur Baltimore; il divise son armée en deux et envoie Jackson assiéger la nombreuse garnison d'Harpers-Ferry. Cette faute rend confiance à Mac Clellan, par qui Lincoln a remplacé Pope et dont les soins raniment déjà l'armée tout à l'heure mourante du Potomac. Il attaque Lee dans les défilés du South-Mountain; il lui livre deux combats, qui furent avantageux aux fédéraux sans être décisifs; mais, bien que le canon de Franklin, que Mac Clellan a dirigé sur Harpers-Ferry, tonne enfin à cinq kilomètres de la place et annonce le secours, l'incapable Miles livre à Jackson Harpers-Ferry avec 41 583 hommes, leurs armes et soixante-treize canons. Lee et Mac Clellan appellent l'un Jackson, l'autre Franklin. Les deux armées se heurtent sur les bords de l'Antietam. Ce fut une bataille affreusement meurtrière. Les sudistes défaits durent rétrograder, et leur défaite se fût changée en désastre, si, selon l'ordre de Mac Clellan, Burnside était arrivé

au feu plus tôt. Le surlendemain, Lee avait repassé le Potomac : sa campagne du Maryland était finie.

Au temps même où Lee envahissait le Maryland, Bragg conduisait les fédérés dans le Kentucky, escortés de hardis partisans dont la cavalerie terrifia la contrée. Buell, à qui il abandonna Louisville, vint lui tenir tête. Ce fut à Perryville qu'ils s'assailirent l'un l'autre, sur un des terrains que cette guerre civile a le plus ensanglantés. Victorieux à sa gauche, vaincu au centre, Bragg s'en alla chercher un abri à Chattanooga. Comme la Virginie, le Kentucky était délivré. On put enfin respirer à Washington.

La fortune ne se montra pas moins clémente aux fédéraux sur la rive gauche du Mississippi. Deux des généraux sudistes, Price et Van-Dorn, y avaient réuni leurs armées ; puis, ils étaient venus attaquer Corinth, que Rosecrans avait à défendre. Au deuxième jour du combat, ils avaient pénétré dans Corinth ; mais la bravoure tenace de Rosecrans les en chassa : ils perdirent plus de 4000 hommes dans les rues ou sous les murs de cette ville, quatorze drapeaux, deux canons ; et, pressés par les fédéraux, c'est à grand-peine qu'ils échappèrent dans leur retraite. Sur la rive droite, dans l'immense territoire qui s'étend entre le Mississippi et les Montagnes-Rocheuses, la guerre sévissait partout ; c'était une sorte de lutte perpétuelle, une série de mille petits faits d'armes où des régiments indiens paraissaient avec des bandes d'aventuriers. Une victoire, chèrement acquise par les fédéraux à Prairie-Grove, leur rendit la supériorité dans le Far-West : le Missouri redevint tranquille et la plus grande partie de l'Arkansas reconnut leur autorité.

Après la victoire de Corinth, Grant conçut le dessein d'aller à Vicksburg et à Port-Hudson compléter la conquête du Mississippi et ouvrir une communication avec la Nouvelle-Orléans. Il avait en face de lui Pemberton ; il marcha à sa rencontre. Mais il lui fallut revenir sur ses pas : l'ennemi avait surpris et détruit à Holly-Springs les dépôts et approvisionnements de l'armée fédérale. D'autre part, son lieutenant Sherman, qui, par un mouvement tournant, avait tenté de se mettre entre Vicksburg et les troupes de Pemberton pour isoler cette place, n'avait pas pu franchir les obstacles qui l'arrêtèrent à Chicaw-Bayou. Il est vrai que Sherman répara bientôt cet échec en prenant d'assaut dans l'Arkansas le fort Hindman et les 5000 hommes de sa garnison. Néanmoins Vicksburg avait encore une fois défié l'effort des fédéraux : cette barrière continuait de rester debout sur le Mississippi.

Le sang devait de nouveau couler à flots dans l'Ouest. Tandis que de toutes parts volaient, à travers le Kentucky et le Tennessee, les cavaleries sudistes de Forrest et de Morgan, Rosecrans y avait réor-

ganisé l'armée fédérale, celle qui reçut le nom d'armée du Cumberland. Le jour de Noël, il quitta Nashville. Le 31, il se battait avec Bragg, devant Murfreesborough. Sans l'héroïque résistance de Sheridan, qui soutint au centre tout le poids de l'ennemi, l'armée du Cumberland eût succombé là tout entière. Mais, malgré ses pertes, Rosecrans ne veut pas fuir ; il veut vaincre. Il reste immobile et son adversaire aussi, le 1<sup>er</sup> janvier 1863. La bataille recommence le lendemain, et cette fois Rosecrans l'emporte ; Bragg cède, tout en emmenant de nombreux trophées. Rosecrans ne dépasse point Murfreesborough ; mais de loin il menaçait déjà la ville de Chattanooga, son objectif. C'était un avantage important.

Déjà la république fédérale se réjouissait de voir ses armes plus heureuses. Mais il était dit que cette guerre civile ne finirait qu'après une longue suite de calamités, une émouvante succession d'espérances sans cesse abattues et renaissantes ; on en eut la triste preuve dans les nouvelles vicissitudes de l'armée du Potomac. Après sa victoire d'Antietam, elle avait repris, avec la plus vaillante résolution, le chemin de Richmond. Soudain, un ordre arrive qui destitue Mac Clellan. C'est la jalousie de Halleck, c'est la haine et la crainte du parti républicain, qui le frappent et le sacrifient. Burnside le remplace et change tout le plan de son prédécesseur. Au lieu de Culpepper que Mac Clellan s'était désigné comme premier but, Burnside choisissait Fredericksburg et s'y dirigeait. Après des retards préjudiciables, il venait se butter contre les hauteurs de Maryes-Hill, dont la formidable protection s'étendait sur tous les environs de Fredericksburg. Il attaque avec un aveugle entêtement, et il perd plus de 12 000 hommes au pied de ces collines d'où on le foudroie comme à loisir. L'armée du Potomac sort de ce massacre découragée et défiante. Bientôt les querelles politiques la divisent, les soldats désertent en masse. Les généraux murmurent, et Burnside, irrité, demande la destitution de huit d'entre eux ; mais il n'y peut décider Lincoln : il donne sa démission, le 25 janvier 1863, et Hooker reçoit le commandement.

Pendant ce temps, la marine avait surveillé le blocus sur les côtes des deux Carolines et du Texas. Avec sa coopération, de petits corps de troupes débarquaient et pénétraient dans l'intérieur : les fédéraux y occupèrent un moment Galveston, que, malheureusement, Macgruder vint bientôt leur reprendre. Un grand nombre de navires sudistes furent capturés dans ces parages. Mais le *Sumter* et, après lui, la *Florida* et l'*Alabama*, vengeaient le Sud par les exploits de leur piraterie. Avec le seul *Alabama*, le capitaine Semmes, dans les trois derniers mois de 1862, avait détruit vingt-huit grands bâtiments de commerce. Comme les vastes territoires des États-Unis,

toutes les mers du globe avaient des débris à porter en témoignage de cette guerre civile. La vieille Europe elle-même pouvait de ses rivages en considérer les fureurs : la France et l'Espagne devaient, en effet, voir sur leur littoral se déchirer les deux pavillons de la république américaine. Hasard étrange ! Ou plutôt lointain et grave avertissement pour ces deux pays qui, devenus à leur tour des républiques, allaient entendre, quelque dix ans plus tard, le canon de la guerre civile menacer leur propre nationalité en faisant tonner, de Paris à Carthagène, les mots de fédéralisme communal et de « cantonalisme » !

Tels avaient été, durant l'année 1862, les principaux événements de la Sécession. Quelles causes les produisirent ; par quels liens ils s'enchaînèrent l'un à l'autre ; quelle y fut la part de la fortune ou la responsabilité des hommes ; dans quelle direction allaient les choses et quels en furent les progrès : M. le comte de Paris l'a marqué avec l'exactitude et la sagacité d'un historien vraiment digne de ce nom.

Quelque respect qu'on doive à la grande mémoire de Lincoln, on a plus d'un blâme à lui adresser pendant cette période. Certes, on peut glorifier en lui le sauveur des États-Unis : il fut comme l'âme de la résistance qui en préserva l'unité ; sa droiture, son courage, sa constance, sa modération, son noble cœur, son esprit juste, sa foi patriotique communiquèrent, pour ainsi dire, à la république fédérale la vertu même de la victoire. Mais, dans les commencements de cette guerre, avant que l'expérience l'eût instruit et que certaines leçons cruelles de la réalité lui eussent enseigné la défiance et la modestie, Lincoln (qui le croirait ?) fut présomptueux et partial jusqu'à compromettre par ses erreurs le sort de l'armée et de la république. Était-ce par la vanité particulière à ce genre d'illusion qui nous fait voir dans les choses des facilités qui n'y sont pas ? Était-ce sous l'empire de conseils qui trompaient sa loyauté ? Lincoln prit la dictature militaire, et, de son cabinet, il commanda en chef aux généraux. Non seulement il obligeait Mac Clellan à laisser là ses propres plans, mais il lui imposait les siens : Mac Clellan voulait marcher sur Richmond par le James ; Lincoln lui ordonnait d'opérer par le nord, et, pour assurer sa volonté, il indiquait lui-même les mouvements que l'armée avait à faire. Il garde, pour les employer à sa guise, les renforts qu'il avait promis à Mac Clellan. Il a sa stratégie à lui. Avec les troupes rassemblées autour de Washington, il essaye de reconquérir par ses manœuvres le pays situé entre le Rappahannock et le Potomac. Mais quelle stratégie ! Il dissémine ses divisions ; il les déplace comme s'il ne s'agissait que de les mouvoir du doigt sur la carte ; ils les envoie à droite et à gauche ; si bien que les quatre armées qu'il dirige ainsi par ses télégrammes se trouvent dispersées

sur une mince et longue ligne où, indépendantes l'une de l'autre, elles ne peuvent ni se secourir ni résister. Or on sait comment Jackson profita de ses fautes. Par malheur, Lincoln ne devait pas se corriger aisément : il lui fallut des déceptions plus dures encore. Le bruit des coups victorieux dont Jackson avait frappé Milroy et Banks retentissait encore à Washington dans tous les cœurs, quand Lincoln essaya de nouveau sa stratégie. Il conçut l'idée d'enfermer l'agile et vaillant Jackson dans la vallée de Virginie : « Je vais le prendre au piège, » disait naïvement, en s'érigeant en généralissime, l'ancien bûcheron, devenu président de la république. Mais comment ? En faisant converger sur un point situé en pays ennemi trois corps d'armée distincts, tous trois plus éloignés de ce point « que l'adversaire qu'on prétendait y devancer. » C'était, comme le remarque M. le comte de Paris, « un dessein chimérique. » Lincoln en surveilla personnellement l'exécution : ses télégrammes prescrivent à chaque corps d'armée ses marches quotidiennes ; Frémont, Banks et Mac Dowell ne sont que ses lieutenants ; il dépêche çà et là leurs divisions, dans ces expéditions vaines et fatigantes que le soldat, désespéré de ne jamais rien saisir que le vide, appelait de ce mot pittoresque « une chasse à l'oie sauvage. » Jackson bat l'un après l'autre deux de ses trois antagonistes ; il échappe « au piège » de Lincoln, et laisse les troupes fédérales aussi épuisées, après les marches et contre-marches où la stratégie du président les avait égarées, que si elles eussent livré une bataille rangée. Cette fois, Lincoln reconnut son erreur ; il renonça au commandement. Par malheur, c'est aux mains incapables de Halleck qu'il le confia.

Lincoln s'abusa encore, quand il concentra autour des bureaux de son gouvernement « tout l'intérêt de la guerre. » Pour le salut de Washington, il oublia le reste. On sait avec quelle brusquerie Lincoln, voulant augmenter la garnison de Washington, réduisit l'armée de Mac Clellan, dans le moment même où celui-ci entrait en campagne. Lincoln s'imaginait que la sécurité du Capitole dépendait de la position que l'armée avait sous les murs de Washington ; il ne comprenait pas qu'on la protégerait non moins bien en occupant l'ennemi ailleurs. Au moindre des mouvements qui semblaient déranger Mac Clellan de la ligne de Washington à Richmond, Lincoln et ses conseillers étaient pris d'épouvante. Ils ne consentaient à renforcer son armée que conditionnellement ; ils exigeaient qu'il renouât à faire campagne sur le James et qu'il vînt se poster au nord de Richmond. Moyennant cette condition, on lui donnait les 40 000 hommes de Mac Dowell ; encore lui demandait-on de promettre qu'il n'éloignerait pas les troupes de Mac Dowell de la route directe de Richmond à Washington. C'était puéril ; une telle peur

paralysait tout. Quand Mac Clellan reprit, après la journée de Manassas, ce difficile et mesquin commandement, il trouva Lincoln et Halleck à Washington, toujours subordonnant à la même crainte la conduite totale de la guerre. Un jour, il se permit de mener son armée en avant, à quelques kilomètres, pour observer l'ennemi. Ce fut un cri d'alarme au Capitole. On le gourmanda de cette imprudence ! Et enfin, quand, las de ces fuites timides, Mac Clellan alla, dans le Maryland, livrer sa victorieuse bataille d'Antietam, par quelle précaution dut-il d'abord tranquilliser l'anxiété du gouvernement ? En laissant à Washington près de 72 000 hommes, dont la moitié étaient d'anciens soldats... Terreur étroite, système de guerre tyrannique, qui n'ôtait pas seulement au commandement son initiative, sa force et sa dignité, mais qui, en entravant son action, causa plus d'un péril et rendit infructueux plus d'un avantage.

Certes, la comparaison serait disproportionnée. Mais on songe involontairement à M. Gambetta dans son tribunat militaire de 1870, en notant ces fautes d'un homme qui fut si fort au-dessus de lui. Chez M. Gambetta, même propension naïve à se croire capable de diriger la guerre ; même ignorance des difficultés ; même prétention de mener les armées sur le terrain, du fond de son cabinet et à coups de télégraphe ; même souci opiniâtre de protéger sa capitale, Tours ; même dictature exercée sur les généraux ; même partialité politique dans le choix des chefs et dans leur remplacement... Mais il faut n'en pas dire davantage, car Lincoln n'a pas seulement eu de grandes vertus et une mort grande ; il a plus que regretté ses fautes, il les a réparées ; il a plus que défendu l'indépendance de son pays, il l'a préservée en respectant la liberté ; il a plus que sauvé la république des États-Unis, il a rendu victorieux dans cette république un des plus généreux principes de l'humanité !

Parmi toutes les nouveautés et toutes les hardiesses d'une guerre comme celle-là, il était inévitable que l'avidité des honneurs et des grades fût aussi âpre sur les champs de bataille que l'amour des titres et des fonctions l'était dans les luttes civiles, chez ce peuple habitué à tout conquérir par la concurrence. Aussi que de disputes et d'intrigues, à Washington, pour obtenir les commandements ! Que de rivalités ! Lincoln, aussi faible qu'honnête au milieu de ces compétitions, ne savait comment satisfaire les uns ou concilier les autres. Il ne portait dans ces démêlés ni une volonté assez puissante ni une sagacité assez pénétrante. Par exemple, après la bataille de Fredericksburg, quatre généraux représentent à Lincoln, deux que le plan de Burnside est dangereux, les deux autres que l'armée est mécontente. Lincoln croyait loyalement que les choses militaires s'arrangent par des transactions comme les choses politiques : il

n'ose ni écouter les généraux qui se plaignent, ni leur fermer la bouche; il les maintient, mais il ne remplace pas Burnside; il lui défend seulement de recommencer la campagne sans l'avoir consulté. Il n'a donné tort ni raison à personne; il laisse le supérieur et les subordonnés dans cet état de défiance et d'hostilité mutuelle, en face de l'ennemi. Dans d'autres circonstances, sa faiblesse n'est malheureusement que du favoritisme, et elle nuit gravement aux intérêts de l'armée et du pays. « Lincoln avait à peu près promis au général Mac Clernand, son ami personnel, un commandement indépendant. Ne pouvant avoir la place de Grant, Mac Clernand demandait au Président de le charger, pour lui tenir parole, d'une expédition sur le Mississipi... Les renforts destinés à Grant, au lieu de le rejoindre, se réunirent à Memphis, pour pouvoir former, au premier ordre, un corps soustrait à son autorité, et son mouvement même fut interrompu pendant quelques jours. » Mac Clernand, grâce à cette protection, devint le commandant titulaire du 13<sup>e</sup> corps, le chef de Sherman, presque l'égal de Grant.

Quoi qu'en disent chez nous les doctrinaires et les déclamateurs de la gauche, le régime républicain ne fait pas de lui-même régner toutes les vertus : si démocratique qu'elle fût par tempérament et par habitude, la république des États-Unis voyait, jusque dans ses périls les plus menaçants, la brigade et l'arbitraire décider du commandement et du sort de ses armées.

Mac Clellan l'éprouva plus que personne; ce mal de l'envie démocratique s'exerça contre lui avec une audace que Lincoln laissa trop libre, en dépit ou peut-être à cause même de la simplicité et de la générosité de son cœur. Ainsi, après la défaite de Manassas, comme Mac Clellan était bien aux yeux de tout le monde le seul homme capable de sauver le Nord d'un autre désastre, on l'appelle. Mais c'est sur une demande verbale de Lincoln qu'il reprend son commandement : le ministre de la guerre s'arrange pour qu'il n'en soit pas officiellement et légalement investi; il ne régularise pas ses pouvoirs! La jalousie de ce personnage va même plus loin : il indispose à dessein l'opinion publique contre Mac Clellan. Ou bien il ne communique que rarement au pays les nouvelles que Mac Clellan envoie; ou bien, comme après la bataille de Fair-Oaks, il corrige ses dépêches; il y supprime artificieusement certains éloges, tandis qu'il y laisse et met en saillie certains blâmes. Ce fut encore pire après la bataille de Gaines-Mill. Mac Clellan avait adressé à M. Stanton une dépêche qui finissait par ces mots : « Si maintenant je sauve cette armée, je vous dirai clairement que ce ne sera pas à vous que je le devrai, ni à qui que ce soit à Washington. Vous avez fait de votre mieux pour la sacrifier. » Cette responsabilité retombait en effet sur

ceux qui, à l'heure décisive, lui avaient « si imprudemment marchandé les renforts. » Qu'à Washington on ne voulût ni accepter cette accusation ni la livrer aux débats des partis, on le conçoit; mais mentir au public, ce n'était pas plus viril qu'honnête. Or le ministre de la guerre, non content de dissimuler la vérité, commit un mensonge : non seulement il ne fit connaître ni la défaite de Gaines-Mill ni les événements qui la suivaient, mais il trompa la nation entière en annonçant que l'armée du Potomac commençait un mouvement stratégique qui allait la conduire victorieusement sous les murs de Richmond. On dirait un de ces mensonges démoralisants et ridicules à force de vouloir être ingénieux, que M. Gambetta et ses devanciers fabriquaient en France, dans la campagne de 1870. C'était une retraite que l'armée du Potomac opérait, et non pas une marche menaçante pour l'ennemi; elle fuyait Richmond, loin qu'elle cherchât à l'atteindre par un détour. Aussi, quand on sut la vérité, ce fut une explosion de colère contre Mac Clellan. On se crut trompé par lui, on l'était par le ministre. « Le gouvernement refusa constamment de donner aux journaux le texte des dépêches de Mac Clellan; et, chose bien plus grave, lorsqu'il présenta au comité institué pour contrôler la conduite de la guerre toute la série des documents officiels, il se permit de tronquer, sans indiquer d'aucune manière les omissions, le texte de sa correspondance avec le général. » De tels procédés sont partout indignes d'un gouvernement qui a l'honneur et la vie d'un grand peuple à sauver; mais plus indignes encore d'un gouvernement qui, comme la république, se vante d'avoir pour vertu suprême la franchise et pour unique ressort la publicité!...

Cédant à on ne sait quel ascendant, Lincoln avait confié à Halleck, vers la fin de juin 1862, le commandement en chef de toutes les armées fédérales. Ce choix exerça sur la conduite de la guerre une influence funeste. Halleck était aussi incapable qu'orgueilleux, jaloux et tracassier. La direction sous laquelle il plaça les généraux fut à la fois tyrannique et fallacieuse. Il réduisit d'abord Mac Clellan à une sorte d'obéissance toute subalterne; plus tard, il traita Grant comme un commis de bureau. Non seulement il changeait à plaisir les plans de Mac Clellan, mais il le laissait, comme le dernier des soldats, dans l'ignorance de ceux qu'il lui faisait suivre. Il lui donnait des ordres au fur et à mesure de chaque acte et de chaque journée : procédé que M. de Freycinet devait employer à son tour pour mieux asservir à son génie militaire d'Aurelle, Crouzat et Bourbaki. Halleck subordonnait à ce genre de discipline mystérieuse Pope aussi bien que Mac Clellan : à l'un, il cachait les mouvements de l'armée du Potomac, à l'autre ceux de l'armée de Virginie. Du reste, pour glorifier sa propre stratégie, il composait au besoin des dépêches

qui leurraient le public : un matin, il annonça que Pope était à 50 kilomètres de Corinth, poussant vigoureusement l'ennemi, et qu'il avait ramassé dix mille prisonniers et quinze mille fusils. C'était absolument faux !... Au surplus, Halleck n'avait du commandement que la présomption et la prétention. Quand il voulut commander en personne, à côté et au-dessus de Grant, il ne montra que de l'ineptie. A plus forte raison, quand il essaya de diriger du fond de son cabinet trois armées à la fois, celles de Pope, de Mac Clellan et de Burnside ; il ne sut ni régler leurs attributions ni bien déterminer les siennes, et ses combinaisons compliquées brouillèrent tout. Il lui arriva même de ne plus pouvoir s'y reconnaître. C'était dans la campagne du Maryland, après la bataille de Cedar-Mountain. Halleck avait perdu de vue les positions des armées. Son télégraphe, cet instrument stratégique que son arrogance jugeait infailible, ne l'instruit plus lui-même avec la perfection nécessaire. Or Mac Clellan lui demande des instructions précises. Que répond Halleck, lui qui si souvent refusait ou oubliait de répondre aux dépêches de Mac Clellan ? « Vous me demandez des renseignements que je ne puis vous donner. Je ne sais où est le général Pope, ni où l'ennemi est en force. Ce sont des choses que, toute la journée, je me suis efforcé d'éclaircir... »

Pendant cette nouvelle période de la guerre, deux hommes, Lee et Mac Clellan, s'étaient distingués entre tous et se plaçaient au premier rang. Un sort bien inégal les attendait.

C'est dans la campagne de 1862 que Lee commença à s'acquérir cette réputation sur laquelle brille un si pur rayon de gloire, quelque mauvaise que fût la cause qu'il a servie. Le jour où il eut à se demander s'il devait tirer l'épée pour le Sud, Lee avait eu un doute douloureux ; il s'était demandé avec angoisse où était la loi, le devoir, et si, la patrie, c'était la Virginie ou l'Union ; il avait senti sa conscience inquiète et souffrante ; mais il avait fini par opter pour son pays natal, pour cette vieille et noble colonie où sa famille tenait un si haut rang et se voyait entourée d'une sorte de respect universel. Comme Grant, qui fut son adversaire opiniâtre et heureux, Lee avait eu, dans l'armée, des commencements lents et presque obscurs. Quand, après la bataille de Fair-Oaks, il vint remplacer dans le commandement Johnston blessé, l'armée savait à peine son nom. Mais ceux qui le connaissaient attendaient beaucoup de lui. Il avait laissé à ses compagnons d'armes, après l'expédition du Mexique, un souvenir d'estime exceptionnelle ; et, à Richmond, on avait déjà pu apprécier, dans les conseils de guerre, « la clarté de son intelligence » et la sagesse de ses avis. Pour tous, Lee était un homme sans reproche et un soldat sans peur. Il allait, en peu de temps,

devenir le meilleur général du Sud et son plus illustre champion. Il allait honorer, par ses vertus et ses talents, non seulement la Virginie et le Sud, mais les États-Unis. M. le comte de Paris a fait de Lee un portrait fort juste. Il nous le peint « toujours patient, persévérant, prudent calculateur, et sachant cependant beaucoup risquer à l'heure opportune ; maniant parfaitement une grande armée au milieu des plus épaisses forêts, connaissant les hommes, les choisissant bien, se les attachant par son équité, adoré de ses soldats, obtenant d'eux ce qu'aucun autre chef n'aurait pu leur demander, respecté et obéi de tous ses lieutenants, humain, d'un caractère conciliant et ne péchant comme général, que par une déférence excessive pour l'avis de ses subordonnés, qui lui fit perdre parfois un peu de la fermeté nécessaire au milieu de la bataille. » Nous verrons, dans la suite de cette histoire, comment Lee a mérité ces éloges jusque dans les dernières journées de la guerre et combien il a grandi encore pendant ses pires infortunes.

Mac Clellan était un général instruit et laborieux. Il excellait dans l'organisation de ses armées ; sa prévoyance était toujours en travail, il s'inquiétait de tous leurs besoins et s'occupait sans cesse de leur préparer des ressources. C'était un chef intelligent et qui laissait à ses généraux une certaine liberté dans l'exécution de ses ordres. Stratégiste sagace, il combinait ses plans de campagne avec une grande précision. Il avait du coup d'œil sur le terrain : la veille de Gaines-Mill, il sut deviner tous les desseins de Lee. Tacticien médiocre, il ne disposait pas et ne maniait pas ses divisions avec l'habileté nécessaire ; à Fair-Oaks, il les avait trop dispersées. Le sentiment délicat qu'il avait de sa responsabilité l'aiguillonnait vivement. Mais il manquait tantôt de mesure dans la hardiesse, tantôt d'initiative dans la résolution. Souvent plus soumis qu'il n'aurait dû aux conseils de ses lieutenants, soit par une défiance modeste de soi-même, soit par cette sorte de timidité naturelle à un jeune général qui commande une armée aussi démocratique, Mac Clellan laissa échapper plus d'une occasion favorable : par exemple, à Fair-Oaks, quand il eut l'idée de passer le Chickahominy et de prendre en flanc les confédérés. Il est vrai que, le lendemain de Gaines-Mill, une audace plus que téméraire faillit l'emporter : il voulait « jouer quitte ou double » sur la rive droite du Chickahominy et se jeter sur Richmond ; c'était une entreprise désespérée ; on l'en dissuada heureusement. Mais, dans la campagne du Maryland, il avait bien calculé ses chances et il était décidé à n'en négliger aucune, quoi qu'on lui conseillât en route : il courait frapper aux portes de Richmond ; un ordre de Halleck l'arrêta brusquement. Personne ne sut mieux que lui se servir de l'artillerie ; il l'employa par masse ou autrement avec une dextérité

supérieure qui lui valut quelques-unes de ses victoires. Peut-être avait-il trop, dans son commandement en chef, les habitudes de l'officier du génie : il aimait les moyens réguliers et sûrs ; il répugnait à brusquer une opération. En osant davantage et rapidement, il aurait pu prendre Yorktown plus vite. Quant à l'art de diriger une retraite, art suprême qui veut tant de sang-froid et d'énergie, ce fut l'un des plus remarquables talents de Mac Clellan : sa vigueur et sa vigilance sauvèrent l'armée et l'Union dans la retraite de Fair-Oaks.

Avec sa science un peu trop circonspecte, peut-être Mac Clellan fut-il, à l'heure où il parut et à celle où il dut réparaître, l'homme dont les mérites et même les défauts convenaient le mieux à la fortune militaire du Nord, parmi les coups confus et désastreux de la première année et de la seconde. Tel qu'il était, ce général qui, pour son début et sans apprentissage réel, vint conduire des armées de 80 à 100 000 hommes, eut l'honneur, non seulement de donner à l'Union le temps de réparer la défaite de Bull-Run, mais de faire des troupes fédérales une véritable armée et de lui apprendre à vaincre : sans Mac Clellan, Davis entraît au Capitole en 1862. Et cependant Mac Clellan, empêché soit par la présomption guerrière de Lincoln, soit par la malignité de Halleck, ne fut pas libre dans son commandement. Quand on le juge, il ne faut pas oublier que le gouvernement de Washington le réduisit, dans les circonstances les plus graves, à une pénurie qui le rendait impuissant à rien entreprendre : on le condamnait à l'inaction, quand il voulait marcher ; on lui retirait une partie de ses troupes, quand il allait aborder l'ennemi ; on changeait ses plans, sans l'avertir, et on lui en imposait qui étaient contraires à toutes ses vues ; on lui prescrivait des manœuvres, sans l'instruire des desseins qu'on le chargeait d'accomplir ; on lui adressait des ordres si variables que celui du matin démentait absolument celui de la veille. Or, malgré tant d'ennuis et de dégoûts, Mac Clellan obéissait avec la docilité la plus patriotique. Un jour même, las et affligé des refus rebutants qu'il subissait, il poussa cette obéissance jusqu'à exécuter « sans observations » un ordre qui lui paraissait funeste et qui l'était. C'était l'abnégation dans tout ce qu'elle peut avoir d'extrême, à la guerre.

Mac Clellan fut destitué brutalement, au commencement d'une campagne où son armée le suivait avec une confiance enthousiaste. Il était victime, assurément, des haines politiques et de l'envie personnelle qui animaient contre lui les conseillers de Lincoln. Le ministre de la guerre détestait Mac Clellan ; Halleck le jalousait ; quant à Lincoln, on lui montra dans Mac Clellan un général déjà illustre que le parti démocratique choisirait bientôt comme chef et qui aurait dans l'armée même un moyen d'opérer « une révolution militaire »,

un rival capable d'interrompre ou de troubler l'œuvre de l'émancipation et qui transigerait peut-être avec le Sud. Le public devina les prétextes, mais il ne connut pas les motifs ; chose étonnante dans une république, ni Lincoln, ni Halleck ne produisirent leurs raisons et n'énumérèrent leurs griefs. Mac Clellan rentra dans la vie civile. Il n'eut donc pas, comme Lee et Grant, l'honneur d'aller jusqu'au bout, dans cette carrière où ses premiers pas avaient été si glorieux. Il n'a pas pu achever sa destinée, et voilà pourquoi on ne saurait bien comparer sa renommée à la leur. Qui sait si, maître de la direction de ses armes après la bataille d'Antietam, ou seulement replacé dans un commandement comme ceux que possédèrent Pope, Burnside, Rosecrans, il n'eût pas égalé Lee par ses talents et précédé Grant dans la victoire définitive ?

Non seulement des hommes de guerre, qui mériteront d'être célèbres, naissent parmi ces armées de conscrits et de bourgeois, où, d'un jour à l'autre, des avocats devenaient des généraux, et ces capitaines renommés, comme Lee, Jackson, Mac Clellan et Grant, étaient presque tous d'anciens élèves de l'école militaire de West-Point, d'anciens officiers qui avaient servi dans les troupes régulières de l'Union. Mais cette guerre, qui mettait dans une si fiévreuse activité le génie d'un peuple si énergique et si industriel, donnait aux armées européennes plus d'une grave leçon.

Parmi ces leçons les plus profitables, peut-être faut-il placer au premier rang les exemples de marche rapide que M. le comte de Paris nous signale dans cette histoire et qui nous forcent, hélas ! à nous rappeler tout ce que qu'avait désappris, en 1870, ce soldat français réputé, au temps de Turenne et de Napoléon, le plus alerte et le plus vaillant marcheur de l'Europe. Au début de la guerre, les armées américaines se traînaient péniblement, presque paresseusement ; les hommes étaient lents et mous ; le moindre obstacle arrêtait les troupes ; on s'avancait en désordre, on ne suivait pas. Mais, dès la seconde année, le soldat devient, au Nord comme au Sud, un fantassin infatigable ; il connaît le prix d'un mouvement prompt ; il est capable d'une de ces longues étapes qui font gagner une victoire, parce qu'elles ont fait saisir l'occasion. En mai 1862, la brigade Schenck, qui doit rejoindre Milroy dans la Virginie, parcourt 55 kilomètres en vingt-trois heures. Banks, poursuivi par Jackson, franchit 85 kilomètres en moins de quarante-huit heures, avec tous ses canons et sans perdre dans le trajet plus de 55 voitures sur 500. C'est par une marche forcée que, dans le même mois, Jackson, à son tour, échappe aux trois armées fédérales qui s'apprêtent à le cerner : il devance Frémont sur l'un des points principaux du cercle où il doit être enfermé, à Strasbourg. Plus tard, dans la cam-

pagne du Maryland, c'est grâce à la célérité de ses mouvements que Jackson mène à bien une de ses plus hardies entreprises. Il fallait qu'il gagnât, avant les fédéraux, l'étroit défilé de Thorough-fare-Cap, à 32 kilomètres du hameau d'Orléans. M. le comte de Paris décrit cette belle marche avec une juste admiration : « Conduisant ses soldats par des sentiers à peine tracés, coupant à travers champs, sans s'inquiéter d'aucun obstacle, franchissant les bois, les barrières, les ruisseaux, Jackson les poussait toujours en avant et les encourageait par sa présence et ses paroles. L'artillerie suivait, comme elle pouvait ; les wagons s'efforçaient en vain de rejoindre la colonne ; aucune halte n'était faite pour le repas. Les soldats mangeaient, en marchant, un morceau de biscuit ou quelques épis de maïs cueillis dans les champs... Enfin, à minuit, Jackson arrivait à Salem, bourg situé à la fois sur le chemin de fer de Manassas et sur la route de Gainesville à Front-Royal. Il était au pied et à quelques kilomètres seulement de la brèche de Thorough-fare-Cap. Ses trois divisions étaient au complet, n'ayant laissé que peu de traîneurs derrière elles, malgré les 45 kilomètres qu'elles avaient franchis dans une seule journée. Il ne leur donna que quelques heures de repos, repartit au lever du soleil, et, trouvant Thorough-fare-Cap inoccupé, s'en empara dans les premières heures de la matinée ». Deux jours après, Jackson renouvelait ce prodige, pour aller prendre à Manassas les approvisionnements des fédéraux ; les jambes de ses soldats lui avaient obéi comme leurs cœurs : en trente-six heures il parcourait 80 kilomètres. Du côté des fédéraux, Foster imita plus tard et presque surpassa Jackson : en dix jours et demi, l'agile et robuste colonne qu'il menait dans la Caroline du Nord avait traversé un espace de 320 kilomètres tout en s'arrêtant en route pour livrer deux combats.

Au contraire, dans la campagne de Kentucky, Bragg, qui peut remporter une victoire décisive sur les fédéraux épuisés et presque dépourvus de vivres, en manque l'occasion par sa lenteur ; il marche seize jours sans faire plus de trois lieues par jour. De même, la lenteur de Hindman laisse aux fédéraux le temps de se réunir. Herron, qui les conduit, a franchi en quatre jours 175 kilomètres. « Allons ! encore une marche pour rencontrer l'ennemi », crie-t-il à chacun de ses régiments, rudes fantassins recrutés parmi les pionniers du Far-West et habitués aux longs voyages dans les plaines sans fin. Ils se sont reposés une heure ; ils se lèvent, repartent gaiement et arrivent. Tant il est vrai que la vigueur et l'activité du général donnent l'impulsion à son armée en communiquant leur force au soldat !

Quand la lutte commença, personne, assurément, ne pouvait prévoir, en Amérique, l'emploi intelligent et hardi, l'usage nouveau,

qu'on apprit à faire de la cavalerie durant cette guerre. Les chevauchées à longue haleine que les Américains ont appelées des *raids*, ces grandes incursions de cavalerie qu'un Stuart ou un Sheridan dirigeait à travers des cercles immenses et autour d'une armée ennemie, sont une des innovations de leur génie militaire : l'exemple du Sud les enseigne au Nord. Ni la cavalerie des confédérés ni celle des fédéraux n'ont eu le service, devenu, hélas ! légendaire en France, d'un éclaireur comme le hulan prussien ; elles n'ont pas à citer non plus des charges héroïques comme celles de nos cuirassiers à Reichshoffen et de nos chasseurs à Sedan. Mais, tout le reste, elles l'avaient pratiqué ; elles ont su ce que la cavalerie française avait oublié et ce qui fut l'art principal de la cavalerie allemande : aller à la découverte, pousser au loin des pointes aventureuses, sonder le pays, reconnaître les forces de l'adversaire, porter de tous côtés la terreur, protéger l'armée en voilant sa marche. Et, de plus, elles ont gardé comme un privilège glorieux l'honneur de ces *raids* que la cavalerie allemande elle-même n'a pas osé imiter dans la campagne de France.

Voyez, dans le Maryland, Stuart qui s'élançe, le 22 août 1862, avec trois cents cavaliers et qui court comme le vent à Catletts-Station sur les derrières de l'armée fédérale : il coupe les chemins de fer ; il désorganise le service de convois qui approvisionnaient Pope ; il enlève un parc de voitures où il met la main sur tous les papiers de l'état-major de Pope. Puis, il échappe à douze ou quinze cents hommes campés dans le voisinage et que son audace a troublés. L'alarme est sur toute la ligne : « les trains n'osent plus voyager sans escorte » ni dépasser Catletts-station ; « partout on s'attend à voir paraître la cavalerie ennemie. » Et, pendant que Jackson marche sur Manassas, Stuart, qui a « constamment couvert son flanc droit », traverse les montagnes « par des sentiers que d'autres avaient jugés impraticables » ; il précède maintenant Jackson. Stuart atteint Bristow-Station, brise les fils télégraphiques et fait dérailler deux trains. Pope n'a plus de télégraphe : Stuart l'a isolé en interrompant les communications. A Washington, même stupeur qu'au camp de Pope. Que se passe-t-il ? Est-ce que l'armée de Lee tout entière aurait pris place entre Pope et Washington ? L'incertitude suspend ou confond tout. La cavalerie de Stuart avait enveloppé d'un rideau impénétrable tous les mouvements de Jackson ; elle s'était montrée jusqu'à Fairfax-Court-House.

Plus tard, après la bataille d'Antietam, comme les armées de Lee et de Mac Clellan campaient sur les rives du Potomac en face l'une de l'autre, Stuart fit, en Pennsylvanie, un *raid* non moins hardi ni moins heureux. Lee lui en avait donné l'ordre, pour inquiéter Mac Clellan

et l'attacher aux bords du Potomac. Tandis qu'on attirait plus haut, par une démonstration, la cavalerie fédérale d'Averill, Stuart passait le Potomac avec 1800 cavaliers armés de carabines à répétition et avec 4 canons, près de l'embouchure du Black-River. C'était au point du jour, le 10 octobre ; il se glissait entre une division fédérale et la cavalerie d'Averill. Le soir, par une nuit noire et pluvieuse, il entra dans la petite ville de Chambersburg. Il y détruisait les dépôts du gouvernement fédéral. Il s'emparait de chevaux sur lesquels ses cavaliers, déguisés sous des costumes fédéraux, se mettaient en selle, en ramenant leurs anciennes montures par la bride ; et, avant le jour, le 11, il reprenait sa route. Mais les fédéraux étaient instruits de son excursion en Pennsylvanie. Averill se lançait à sa poursuite ; Pleasonton, avec un gros de cavalerie, venait se poster à Mechanicsville ; le général Cox disposait sa division le long du haut Potomac, pour en garder les passages ; Burnside, avec son corps d'armée, devait observer la rivière du Monocacy et le pont sur lequel le chemin de fer la franchit ; Stoneman, qui était établi près de Poolesville, reçut l'avis de distribuer ses troupes, de manière à protéger tous les gués du Potomac. Eh bien ! Stuart passera à travers les cinq adversaires qui l'épient, l'attendent ou le suivent. Il dérouta d'abord ceux qui s'essoufflent à l'atteindre. Il emploie toute la journée à des détours brusques qui le mènent, tantôt à droite, tantôt à gauche ; et, le 12, à huit heures du matin, après avoir poussé deux jours son aventure en plein territoire ennemi, il arrive à l'embouchure du Monocacy. Il a Stoneman devant lui ; et, de l'autre côté, il voit Pleasonton qui paraît sur la rive du Potomac. Stuart se jette dans les bois et gagne la route de Georgetown. Voici les éclaireurs de Pleasonton qui accourent. Les escadrons de Stuart les repoussent et les forcent à battre en retraite. L'heure presse, le péril est instant. Stuart dérobe son mouvement au regard de son adversaire par un rideau de tirailleurs et vole vers le Potomac, au gué de Whites-Ford. Il culbute les fantassins fédéraux qui le gardent : à une heure, toute sa troupe était par delà du fleuve. Le lendemain, il rejoignait Lee. Il avait porté l'alarme dans les États du Nord. Quant à la cavalerie qui l'avait poursuivi à marches forcées, elle avait hors de service plus de la moitié de ses chevaux.

Forrest et Morgan, deux autres officiers de l'armée sudiste, ne menèrent pas moins bien leurs *raids* dans le Kentucky et dans le Tennessee. Chacun commandait 2500 à 3000 cavaliers, armés de carabines, et qui, comme nos dragons au dix-huitième siècle, savaient également combattre à pied ; plusieurs batteries d'artillerie légère les accompagnaient. Ces deux petits corps étaient en état de se suffire à eux-mêmes. Ils paraissent, disparaissent ; ils enlèvent des

corps fédéraux, détruisent les voies de communication, séjournent au milieu des États, même après la retraite des armées du Sud, occupent des villes, attaquent des forts, font prisonniers des régiments entiers. Leurs audacieuses expéditions préparèrent la campagne offensive de Bragg dans le Kentucky.

Moins bien organisée et d'abord peu hardie, la cavalerie fédérale ne tarda pas à profiter de ces leçons. Elle tenta sous les yeux de Grant, en décembre 1862, une incursion sur le chemin de fer de Mobile à l'Ohio. Mais le premier *raid* où elle ait vraiment rivalisé avec la cavalerie confédérée, ce fut celui que le général Carter, suivi de 4400 hommes d'élite, conduisit sur le chemin de fer de Virginia-and-East-Tennessee, la seule communication directe qui reliât alors Richmond à l'armée de Bragg : il brûla tous les ponts et mit hors de service 16 kilomètres de rails. En neuf jours, il avait parcouru, dans ces vastes espaces, environ 750 kilomètres. « Le charme qui jusqu'alors, dit M. le comte de Paris, semblait avoir paralysé la cavalerie fédérale, était rompu. Carter avait ouvert la voie dans laquelle Streight, Grierson, Kautz, Kirlpatrick, Stoneman et Sheridan devaient le suivre non sans gloire, quoique avec des fortunes diverses. »

Des deux côtés, on comprit vite l'importance de l'artillerie ; on lui donna, surtout dans les armées du Far-West, la proportion la plus forte, et on s'en servit avec une habileté hardie. Toutefois, c'est le Nord qui montra pour l'artillerie le plus de goût et d'aptitude.

Presque au début, les deux adversaires pratiquèrent également une tactique que nous devons, plus tard, voir familière à l'armée allemande : c'est par le canon qu'on préparait l'attaque. Ainsi, à Fraziers-Farm, Jackson, le bouillant et audacieux Jackson ne lancera ses soldats dans le défilé où Franklin l'attend, que quand l'artillerie aura frayé le passage à son infanterie. Il groupe sept batteries pour éteindre celles des fédéraux. C'est un combat d'artillerie pendant lequel, de part et d'autre, on reste immobile sous les armes, exposé aux projectiles ennemis et ne bronchant pas. A la bataille d'Antietam, une seule batterie, bien placée, suffit à protéger tout le centre de Hooker. On forme et on emploie intelligemment les réserves. A Malvern, Mac Clellan, qui excellait à manier l'artillerie, compose une batterie de cent canons, dont soixante ont des feux convergents « qui couvrent n'importe quel point de la ligne de Porter. » Et, trois fois, ces canons repoussent et rejettent en désordre, sous leur mitraille, les troupes de Magruder, qui a commis la faute de ne pas attendre son artillerie. De même, à Murfreesborough, Rosecrans, vers la fin de la journée, masse, dans les endroits qui dominent la rive gauche du Stone-River, cinquante-huit pièces de canon qui criblent de leurs obus l'armée confédérée.

Citons deux autres faits qui attestent le courage imperturbable des artilleurs du Nord et l'impitoyable énergie avec laquelle ses généraux s'acharnaient à vaincre. Quand, à Fair-Oaks, les soldats confédérés courent sur les canons fédéraux que, de la voix et du geste, Pettigrew les exhorte à prendre d'assaut, les artilleurs menacés essayent-ils de les arrêter par des décharges rapides et multipliées? Non, ils laissent approcher la brigade de Pettigrew; ils attendent, selon la règle, qu'elle soit presque à la gueule de leurs canons, et alors ils tirent, ils la déciment à bout portant. Dans la campagne de France, certains généraux, comme Crouzat, à Beaunela-Rolande, se faisant un scrupule de bombarder une ville française, aimèrent mieux risquer la perte d'une bataille, la ruine de leur armée. La guerre civile est moins délicate, nous le savons. Mais, en vérité, Burnside eut mille fois raison de n'avoir pas ce faux scrupule à Fredericksburg. Les maisons de cette ville servaient d'abri aux confédérés : cachés derrière les murs et dans les celliers, ils empêchaient, par la violence et la sûreté de leur feu, le travail des pontonniers fédéraux, qui essayaient d'accoupler leurs bateaux et de créer un passage. Burnside n'hésita pas : il bombardait la ville pour en déloger les troupes confédérées. C'était non seulement son droit, mais son devoir : la victoire était l'intérêt capital du pays.

Les armées de 1862 n'étaient déjà plus les foules faciles à épouvanter qu'on avait vues si désordonnées et si promptes à fuir dans les premiers combats : plus aguerries et mieux conduites, elles devenaient plus sensibles à l'honneur, elles commençaient à connaître toutes les obligations de leur noble et terrible métier ; le courage, cette vertu qui avait quelque chose de si naturel au caractère entreprenant et à la froide hardiesse de l'Américain, grandissait chez elles jusqu'à la gloire. A Gaines-Mill, les quatre régiments du Texas marchent sur les canons fédéraux qui les mitraillent ; ils se jettent dessus avec de grands cris et les prennent. A Prairie-Grove, deux régiments fédéraux, le 19<sup>e</sup> Iowa et le 20<sup>e</sup> Wisconsin, gravissent une colline pour y enlever une batterie : ils la dépassent. A Antietam, les Pennsylvaniens attaquent avec une impétuosité enthousiaste ; les généraux de l'armée fédérale entraînent leurs troupes comme à l'envi : Hooker, Mansfield, Sedgwick, sont des héros ; Sumner, le « vieux taureau des bois » comme l'appelaient ses soldats avec une naïve admiration, les précède et les anime par l'exemple de son impassible intrépidité, « seul en avant de sa ligne, la tête nue et hâtant le pas au bruit des balles qui coupent les branches autour de lui. » Et non loin, dans cette mêlée terrible, la brigade irlandaise, au milieu de laquelle flotte le drapeau vert orné de la harpe d'or, se bat avec l'ardeur de la race guerrière dont elle est fille. Sous les hau-

teurs de Maryes-Hill, les fédéraux tombent avec une superbe opiniâtreté : six mille trois cents des leurs couvrent de leur sang le pied de cette colline. A Murfreesborough, Rosecrans s'en va, parmi les boulets, recommander à ses soldats de tirer bas et de près : « Il faut bien sacrifier des braves gens pour obtenir la victoire, disait ce fervent catholique ; faites le signe de la croix et allez de l'avant ! » Les chefs sont moissonnés autour de lui ; d'horribles trouées se font dans ses régiments. Mais Rosecrans s'est maintenu, il a gardé ses positions principales, et, le soir, il est victorieux.

Le courage individuel est de moins en moins la force toute-puissante dans la guerre moderne : c'est le courage collectif qui est la force nécessaire et décisive ; or, seule, l'éducation militaire le donne ; seule, la discipline l'assure ; et le prix de la discipline ne se reconnaît nulle part mieux que dans les jeunes armées. Par exemple, à Fair-Oaks, la division Longstreet a tourné les ouvrages des fédéraux : ceux-ci se débandent et fuient. Arrivent les gardes Lafayette, commandés par le vaillant colonel de Trobriand ; à l'entrain français ils joignent la vigueur d'une troupe qui sait obéir, qui a le lien solide de la discipline. Ils se déploient en ligne au milieu des débris de la division Casey ; sans s'ébranler, ils laissent passer les fuyards ; comme autour d'un nœud, ils en rallient autour d'eux la masse flottante ; ils arrêtent l'ennemi : l'artillerie de Casey est sauvée.

Cette bravoure, hélas ! s'exerçait dans une guerre civile, et parfois elle devenait une sorte de délire fratricide. Le hasard amenait face à face, dans certains combats, les enfants d'une même ville, presque du même toit. A Front-Royal, Jackson lance le 1<sup>er</sup> Maryland contre un régiment fédéral qu'on distingue mal à travers la fumée de la bataille. Or le régiment attaqué, c'était aussi le 1<sup>er</sup> Maryland. L'État qui porte ce nom s'était divisé, et ses haines avaient armé, ici, un régiment fédéral, là, un régiment confédéré. L'un considérait l'autre non seulement comme un ennemi, mais comme un traître ; l'autre le regardait comme un rebelle qui était deux fois en révolte, contre l'Union et contre le Maryland. On se reconnut. On se frappa avec rage. Sauf quinze fugitifs, tout le régiment fédéral fut massacré ou fait prisonnier. Et que dire du Missouri, où l'on se battit dans la même cité, dans le même village, « avec une ardeur sanguinaire, » plutôt comme des brigands que comme des citoyens et des soldats ? Loin d'avoir horreur d'une guerre si cruelle, il semble que quelques-uns prissent plaisir à y assouvir leur colère. Ainsi, au combat de cavalerie de Hanover-Court-House, le colonel Lee, qui commandait un régiment virginien, se trouva en présence d'un régiment fédéral, le 5<sup>e</sup> de cavalerie régulière, où il servait avant les hostilités. Les officiers du 5<sup>e</sup> étaient ses camarades ; les soldats, il les avait la plupart

connus dans les garnisons du Far-West. Comment tirer le sabre contre eux? Dans nos armées européennes, un colonel, placé dans une condition semblable, eût demandé à changer d'adversaire. Le colonel Lee, au contraire, refusa de s'en choisir un autre. Sans scrupule et avec une sorte de joie, il insista pour avoir l'honneur, le privilège de se mesurer avec ses anciens frères d'armes. Ah! comme il est vrai, selon un mot familier aux historiens de l'antiquité, que la guerre civile est entre toutes la plus féroce et la plus implacable!

Des deux côtés, il y eut des violences furieuses. Dans le Missouri, un colonel fédéral, Mac Neil, laissait, avec une lâche indifférence, tuer un colonel confédéré, le lendemain d'un combat; un autre jour, il faisait fusiller dix prisonniers, qu'il avait saisis comme otages pour obtenir la liberté d'un de ses espions. Une bande de partisans, qui portaient le drapeau confédéré, massacra, dans le Tennessee, le général Mac Cook, qui, gravement malade et seulement escorté de quelques hommes, voyageait à plusieurs kilomètres en avant de ses troupes. Après le combat acharné de Iuka, les soldats de Price, irrités de battre en retraite, pillent toutes les maisons sur leur passage. Ainsi cette république, qui pouvait se vanter naguère d'être dans le monde entier le peuple le plus ami de la paix et celui dont la civilisation avait été la plus rapide, apprenait à connaître, citoyens contre citoyens, tout ce que la guerre a de barbarie...

A peine peut-on appeler du nom de discipline les règles de respect hiérarchique et les pratiques d'obéissance individuelle qui régnaient, les unes avec tant de relâchement, les autres avec tant de licence, dans ces armées moins formées de soldats que composées de civils. C'est que, d'une part, la politique et la démocratie continuaient d'exercer leurs droits et de porter leurs troubles dans les camps. C'est que, de l'autre, il faut du temps pour faire, même sous le feu, l'éducation militaire d'un peuple levé à la hâte. Les actes d'insubordination étaient fréquents; il y en eut de sauvages, comme ceux des volontaires à la Nouvelle-Orléans. Mais le fléau des armées américaines, ce fut surtout la « désertion à l'intérieur. » On désertait cyniquement et impunément, des deux côtés; davantage au Nord, il est vrai; car la population du Sud n'encourageait pas les déserteurs. Maintes fois Pope, dont les officiers s'occupaient peu ou point du soin de marquer sur la liste des effectifs le nombre des présents et des absents, s'aperçut, seulement à l'heure de la bataille, qu'un tiers de ses hommes lui manquait. Quand Hooker remplaça Burnside, il constata que, sans ou avec permission, 2922 officiers et 81 964 soldats avaient quitté le drapeau. Nous devons au reste le dire, les généraux n'avaient pas eux-mêmes le sentiment de la discipline. Il s'en fallait que tous fussent capables de cette obéissance

qu'après de respectueuses représentations, Hooker poussa jusqu'au sublime, dans l'impossible assaut du mur de Fredericksburg. Ils se traitaient un peu les uns les autres dans leurs camps, comme la veille dans les clubs et sur la « plate-forme, » avec la même liberté que les politiciens ou les journalistes entre eux. Dans l'armée du Nord, Burnside voyait presque tous ses généraux, soit le blâmer à haute voix parmi leurs régiments, soit adresser au gouvernement des mémoires où ils critiquaient tous ses ordres. Dans l'armée du Sud, Jackson lui-même eut affaire à des généraux indociles. Si, par exemple, à Winchester, il ne captura pas tout entière la troupe de Banks, c'est que la cavalerie ne lui rendit aucun des services qu'il lui demanda : des deux chefs qui la commandaient, l'un refusa d'obéir ; l'autre, mécontent d'un reproche dont Jackson l'avait frappé la veille, se tint à l'écart.

Ni Lee ni Mac Clellan n'eurent à leur service un état-major savant complètement organisé, fonctionnant bien, tel qu'en ont les armées européennes. Il y avait, à la vérité, des officiers d'état-major, mais ils étaient peu nombreux et n'avaient pas l'instruction spéciale ; la plupart étaient incapables d'un travail qui embrassât un certain ensemble d'opérations.

Faute d'un état-major qui sût relier entre eux les mouvements des troupes, les généraux américains n'agissaient presque jamais avec le concert nécessaire : on aurait dit que leurs opérations n'étaient pas combinées ou que, si elles l'avaient été, aucune direction ne présidait à l'exécution du plan. Ce fut la cause principale des défaites subies de part et d'autre : un corps d'armée était accablé avant que les autres qui devaient concourir à l'action se trouvassent au point désigné ou fussent même en marche. A la bataille de Malvern, chacun des généraux confédérés vient attaquer isolément, successivement, sans entente préalable avec son voisin. Magruder, Huger et D. H. Hill abordent l'ennemi tour à tour, séparément ; Whiting demeure immobile ; Longstreet et A. P. Hill ne sont pas appelés ; Ewell et l'ancienne division Jackson n'arriveront pas à temps. Non seulement on ne coordonne pas ses mouvements, mais on dissémine trop ses forces. A Fair-Oaks, l'armée du Potomac forme un demi-cercle de 40 kilomètres ; or ses divisions étaient si dispersées dans cet espace, qu'elles ne pouvaient se soutenir l'une l'autre ; entre celles de Franklin et de Casey, il y avait presque deux journées de marche. Un état-major prévoyant et instruit eût empêché de telles fautes. De même, l'art de se renseigner sur les dispositions de l'ennemi faisait défaut des deux côtés ; soit inexpérience, soit insouciance, on ne se munissait pas des informations indispensables, on ne recueillait ni avertissements ni avis : l'état-major, auquel ce

soin incombait, ne savait pas son métier ou ne le pratiquait pas. Les deux adversaires ne connaissaient bien ni la force numérique de l'ennemi qu'ils avaient devant eux, ni ses positions, ni ses manœuvres ; ils n'avaient même que rarement une notion exacte du pays qui était le théâtre de leurs combats et de leurs évolutions. Devant Williamsburg, Longstreet n'a été prévenu par aucun rapport, par aucune nouvelle, que là, sur son flanc, Hancock est venu, comme à l'improviste, prendre une position menaçante. Après la bataille de Gaines-Mill, quand Mac Clellan ordonne à son armée de battre en retraite sur Turkey-Bend, c'est dans l'inconnu qu'il se hasarde ; selon le mot de M. le comte de Paris, « il combinait un voyage de découverte avec la retraite de son armée. » Il en est de même dans la campagne du Tennessee ; l'état-major de Rosecrans ignore sur quel terrain l'armée se meut ; pendant les quatre ou cinq mois que Buell avait occupé cette région, ses officiers topographes avaient négligé d'en lever le plan ! Les fédéraux ne possédaient souvent que des cartes infidèles ; celles qu'ils consultaient pour se diriger sur Yorktown égaraient leurs colonnes de route en route. Parfois on en manquait absolument. Ainsi, le jour de la bataille de Glendale, à quelques lieues de Richmond, Lee voit ses colonnes errer à l'aventure ; son état-major n'avait non seulement aucune carte, mais aucun guide !...

Bien qu'on fût dans la deuxième année des hostilités et qu'on eût eu, pour s'instruire, les leçons d'une dure expérience, le service de l'intendance était encore mal organisé. Chose curieuse ! On aurait pu croire qu'avec leur audacieux esprit d'entreprise, leur talent commercial, la puissance de leurs moyens et l'énergie qui anime leur race dans ses luttes avec la nature, ce service serait le premier qui fonctionnerait bien dans les armées américaines. On se serait trompé. Plus d'une fois, en 1862 comme en 1861, la famine faillit sévir dans les camps des deux armées, surtout de l'armée fédérale. Il est vrai que les vivres et les équipements s'expédiaient de Washington ou de Richmond, les convois avaient à parcourir des espaces immenses, où les routes étaient mauvaises et où souvent l'ennemi avait détruit la voie ferrée. Or on ne pouvait pas ou on n'osait pas faire vivre le soldat sur le pays ; et, avant qu'on eût appris à rechercher et à réunir sur un point déterminé les ressources de la contrée occupée, il se commit dans le commissariat mille désordres, dans l'armée mille actes d'indiscipline et de pillage. Cependant le Nord trouva, à la fin, un homme intelligent et désintéressé, le général Haupt, qui sut organiser les transports, et qui, à force de prodiges, pourvut du nécessaire l'armée fédérale, aux distances les plus grandes. Sans lui, sans l'activité fiévreuse et l'industrie avec laquelle il rebâtissait en six jours le viaduc, long de 120 mètres et haut de 20, qui passe sur

le ravin profond où coule le Potomac-Creek, elle fût morte de faim à Falmouth.

Le système de réquisitions régulières répugnait aux Américains, et cette répugnance les condamna souvent à la disette, dans des contrées mêmes où les ressources regorgeaient. Ainsi l'armée du Potomac manqua de montures et de bêtes de trait dans une région qui abondait en chevaux. Or sait-on l'attirail quasi asiatique dont cette armée avait besoin, pour assurer des vivres pendant dix jours aux 122 000 bouches qu'elle avait à nourrir ? « Il fallait des voitures attelées de 10 980 bêtes de trait ; les chevaux de l'artillerie étaient au nombre de 6 836 et ceux de la cavalerie de 5046, ce qui portait à 22 862 le nombre total des animaux de selle ou de trait. Mais, pour nourrir, à leur tour, ces 22 862 animaux, également pendant dix jours, on avait besoin d'une quantité de fourrage qui exigeait pour la charrier 17 832 autres bêtes de trait, et, comme celles-ci mangeaient encore une partie des fourrages qu'elles transportaient, les rations disponibles étaient réduites de près de moitié : de sorte que les 40 694 chevaux ou mulets de l'armée ne se trouvaient en réalité approvisionnés que pour six jours. » C'est Grant, qui, fatigué de ces inconvénients, recourut le premier au système des réquisitions. Les sudistes avaient détruit, à Holly-Springs, tous les approvisionnements qui lui étaient destinés. Les communications avec le Nord étaient interrompues. Comment vivre ? Grant se décida, quoique avec des regrets et après plus d'un scrupule, à prescrire des réquisitions. Les mœurs de ce pays libre, où les droits de l'individu sont souverains et sont si jaloux du respect qui leur est dû, s'accommodaient encore moins que les nôtres de ce procédé de guerre. Et puis les généraux de l'Union traitaient les populations du Sud avec tous les ménagements qu'ils pouvaient. Mais la nécessité l'emporta. Sur l'ordre de Grant, on explora la contrée, et le quartermaster saisit tout ce qu'il y trouva de vivres et de fourrages, en échange des bons de paiement qu'il délivra. Depuis cette époque, Grant employa régulièrement ce moyen de subsistance.

Dans les lieux occupés militairement, les confédérés et les fédéraux commencèrent à rivaliser de précautions rigoureuses et à pratiquer des exactions. Bientôt on viola presque à l'envi toutes les libertés. Les généraux américains inventèrent même quelques-uns de ces règlements barbares qu'en 1870 ceux de la Prusse appliquèrent chez nous avec une méthode inflexible. Dans le Maryland, Pope, voyant le chemin de fer coupé par des bandes de partisans, en rendit personnellement responsables toutes les familles établies dans un rayon de 8 kilomètres, à partir de l'endroit où les rails étaient enlevés. Hindman terrorisa l'Arkansas ; son despotisme ne recula

devant aucune espèce de sévices, au dire même des historiens du Sud. Il autorisait ses soldats à piller, et ses agents s'emparaient des moissons sans payer aucune indemnité; il soumettait les habitants à la loi de conscription et faisait fusiller ceux qui essayaient de s'y soustraire. A Murfreesborough, un grand prévôt qui prétendait purger le Tennessee de ses guérillas, arrêtait les habitants suspects de former en secret des vœux pour l'ennemi. Non moins hardi dans sa dureté ridicule, Pope décréta l'expulsion de tous les habitants qui, dans le cercle des régions où dominaient ses armes, ne lui prêteraient pas le serment de fidélité. Schofield, harcelé dans le Missouri par des bandes que les habitants rejoignaient en partie, imposa à la ville de Saint-Louis une taxe extraordinaire; il frappa de réquisition les contrées qui étaient en proie à la guerre civile, « pour remplacer le contingent qu'on ne pouvait leur demander. » On a souvent, en ce temps-là, raconté dans les journaux d'Europe ce que fut à la Nouvelle-Orléans le proconsulat de l'ancien avocat Butler, « un légiste en uniforme », un politicien avide, qui aimait mieux l'intrigue et le péculat que la bataille. Après avoir feint quelque temps une certaine modération, Butler traita la Nouvelle-Orléans avec une sottise cruaute qui déshonora plus d'une fois la grande cause qu'il servait. Il ordonna de pendre un homme qui, avant la conquête de la ville, avait abattu le drapeau fédéral sur l'hôtel de la Monnaie : « acte d'hostilité et non de trahison. » Non content d'inaugurer la peine de mort politique, Butler confisqua les maisons des propriétaires enrolés dans les rangs des confédérés, et il toléra, ou plutôt favorisa, les honteuses spéculations des trafiquants qui achetaient et revendaient les propriétés saisies. Toutes les mesures intelligentes que Butler prit à la Nouvelle-Orléans pour assurer l'ordre, pour assainir la ville, pour occuper les nègres, n'ont pu faire oublier ces procédés tyranniques ou atroces, tant fut vive l'indignation publique et tant à l'indignation se mêla d'étonnement!

La guerre coûtait cher, comme l'attestent les comptes que M. le comte de Paris nous présente dans un tableau supérieurement tracé. Le 30 juin 1860, la dette fédérale n'équivalait encore qu'à un capital nominal de 323 848 515 francs. Les mille besoins de la guerre s'aggravant, on emprunte, en moins de deux ans, une somme de plus de 3 milliards  $1/2$ . On augmente les impôts, on crée des taxes. Encore s'en fallait-il que l'honnêteté présidât à toutes les opérations financières que la guerre nécessitait. Le Congrès blâma les marchés conclus en 1861 pour l'armement et l'équipement des troupes : on s'était livré, sans discernement, à d'excessives dépenses; on avait négligé ou violé les règles de la comptabilité; certains fournisseurs avaient réalisé des fortunes au détriment du

pays, « grâce à des protections trop légèrement accordées ». Le Congrès censura même le ministre de la guerre, M. Cameron, pour avoir autorisé des dépenses faites à l'insu des bureaux et sans exiger les garanties légales. Mais Lincoln répondit à ce vote par un message, où il affirmait que, les ministères étant remplis d'employés qui trahissaient le gouvernement, les moyens irréguliers pouvaient seuls être efficaces, et il couvrit hautement de sa responsabilité le ministre accusé. L'affaire n'eut aucune suite.

Au Sud, c'est pire encore. Les douanes ne fournissent plus ou presque plus de ressources, et Davis a peur de mécontenter les populations, s'il leur impose des taxes : il a recours au crédit public ; il émet des bons, et, comme ses émissions ont peu de succès, il ordonne de fabriquer des billets sans intérêt. Dans la première année de la lutte, le Sud met en circulation des billets et des titres, dont on estime la valeur à 556 893 425 francs. Dans la seconde, les émissions se multiplient, les billets qui ont le cours forcé représentent une somme de 939 887 800 francs ; le papier-monnaie s'avilit, et les nécessités s'accroissent. Au mois de décembre 1862, déjà les dettes contractées par le gouvernement provisoire du Sud s'élèvent à un chiffre de 2 780 525 500 francs. La crise est complète. Le papier-monnaie qui circule est le quadruple de celui que le Sud avait en mains avant la guerre ; et, en même temps, l'agiotage va son train ; ce ne sont qu'opérations frauduleuses et spéculations illicites. Le 12 janvier 1863, le papier-monnaie a subi une dépréciation telle, qu'on ne saurait même y comparer celle des assignats, sous notre première république. Ce jour-là, Davis reconnut le mal dans son message, mais le remède lui manquait ; et, comme on le verra plus tard, ce n'était encore que le commencement du mal : ce sera bientôt la ruine et la honte.

Cette lutte coûtait également cher à la liberté. Mais pouvait-il en être autrement dans une guerre civile ? Et ne savons-nous pas, nous autres Européens, que, même dans la guerre étrangère, la défense du pays oblige souvent et légitimement à restreindre la liberté individuelle pour le salut général ? Non seulement Lincoln se vit forcé d'établir le recrutement comme en Europe, mais de suspendre l'*Habeas corpus*<sup>1</sup>. La constitution des États-Unis, avec autant de bon sens que de prévoyance, déclare que l'*Habeas corpus* peut, provisoirement, être supprimé, « en cas d'invasion et de rébellion. » Seulement, qui avait le droit de le suspendre ? Le Congrès ou le

<sup>1</sup> Cette loi stipule, on le sait, que tout individu arrêté par les agents du pouvoir exécutif devra être aussitôt et publiquement traduit devant un juge, lequel pourra maintenir l'arrestation ou ordonner la mise immédiate en liberté.

président ? Lincoln s'attribua ce droit hardiment et justement ; il informa l'autorité militaire qu'il l'affranchissait des obligations de l'*Habeas corpus*, et c'est avec cette permission qu'elle arrêta, à Baltimore, les premiers séparatistes dont elle eut à réprimer l'audace. Loin de blâmer Lincoln, le Congrès l'approuva. Lincoln fit même davantage. Il inaugura, en 1862, l'usage du serment d'allégeance. Il libéra, dans les États fidèles, tous les prisonniers politiques qui voulurent bien prêter ce serment. Plus tard, par une mesure injuste, ou pour le moins maladroite, il l'imposa, dans les États reconquis, aux habitants qui, se regardant comme des citoyens légalement séparés, réclamaient le traitement accordé aux non-combattants dans les guerres internationales.

Lincoln se crut obligé de sévir contre les journaux eux-mêmes. C'était une témérité bien osée dans un pays où le journalisme jouissait d'une liberté absolue, que les hommes d'État y respectent avec d'autant plus de dédain que les journaux, dans la république des États-Unis, ont peu de pouvoir réel sur l'opinion publique. Le 16 août 1864, le jury d'accusation demanda, dans le circuit de New-York, la punition de sept journaux qui excitaient à la rébellion la populace de cette grande ville. Lincoln s'estima impuissant à les poursuivre devant les assises. Mais, après avoir pris les avis des jurisconsultes les plus honorables, il décida de priver ces journaux du transport de la poste. Depuis lors, cette pénalité fut appliquée souvent aux journaux : non seulement le Congrès refusa de la réprouver en 1862, mais il la sanctionna implicitement en 1863. Dans les États rebelles, l'autorité militaire, usant du pouvoir discrétionnaire que la guerre lui conférait, n'hésita jamais à supprimer les journaux ; plus d'une fois même elle emprisonna les rédacteurs.

Au Sud, Jefferson Davis exerçait une véritable dictature. Non seulement il intervint, lui aussi, dans la direction des armées, mais il le fit avec un despotisme orgueilleux que rien n'éclairait et qui méprisa jusqu'aux conseils d'un Johnston ou d'un Lee. Le Congrès du Sud concentra entre les mains de Davis toute l'autorité militaire : il commanda en maître aux généraux, et ce fut sans bonheur comme sans compétence. Mais il mit autant de promptitude que d'énergie, on doit le reconnaître, dans son organisation des forces confédérées. Il appela sous les drapeaux toute la population valide, d'abord de dix-huit à trente-cinq ans, ensuite de trente-cinq à quarante-cinq. Quant aux moyens d'intimider les neutres ou d'écraser les ennemis du Sud, Davis n'hésitait pas à se servir des plus rigoureux. Dès le premier jour et sans la permission du Congrès, il suspendit l'*Habeas corpus*, et cette pratique ne fut légalisée par le Congrès qu'en 1864. Personne, au reste, ne murmurait contre le pouvoir absolu dont il

usait et abusait à volonté, soit que le Sud fût moins jaloux de ses libertés que le Nord, soit qu'il se fût plus vite et plus complètement résigné, par patriotisme, à les sacrifier aux nécessités de la lutte. De même, personne ne se plaignit dans le Sud que Davis fût trop dur, quand, traitant « comme un pays conquis » le Tennessee oriental, il y ordonna d'évincer les habitants suspects d'être fidèles au Nord, d'incorporer leurs fils dans l'armée et de pendre ceux des réfractaires qui auraient, en résistant, détruit un pont ou un chemin : tant la guerre civile semblait justifier Davis, et à ses propres yeux, et aux yeux de ses compatriotes !

Comme le Nord, le Sud imposa aux populations hostiles le serment d'allégeance. Ce fut le Sud qui, dans le Tennessee oriental, en donna l'exemple au Nord. Mais ce fut simultanément que l'un et l'autre décrétèrent la confiscation, le 6 août 1861. Le Nord ne voulut d'abord confisquer que l'esclave employé par l'ennemi à des ouvrages militaires ; plus tard il confisqua les biens des confédérés, et, entre autres, par un attentat particulièrement odieux, le domaine de Lee, ce glorieux adversaire, qui méritait l'estime et le respect de toute l'Amérique. Le Sud confisqua immédiatement les propriétés des gens du Nord et surtout des sudistes qui n'avaient pas voulu trahir l'Union ou qui demeurèrent à l'étranger. Au Nord, la loi fut rarement et inégalement appliquée. Au Sud, on ne se contenta pas de l'appliquer avec une sévérité implacable : Davis ajouta la dénonciation à la confiscation. Quiconque pouvait, par sa profession, avoir connaissance des affaires d'autrui fut sommé de dénoncer les propriétés qui devaient être confisquées.

Devant tous ces actes qui dénaturent la constitution libérale des États-Unis, comme devant tous les massacres surhumains dont ces peuples, hier unis dans une fraternité si facile, nous donnent d'affreux spectacles, l'esprit s'arrête plus d'une fois, pendant ces récits, et on s'écrie comme involontairement : « Ces sacrifices seront-ils fructueux, du moins ? Est-ce au profit ou au détriment de la civilisation que vous les aurez accomplis ?... Ah ! vraiment, à quoi vous sert-il de porter ces étoiles sur votre drapeau ? A quoi vous sert votre beau nom de république ? Quoi ! dans ces déserts qui attendent, au sein de leur immensité, la venue d'une nation de colons, dans ces lieux si libres, quoi ! ces chocs épouvantables d'hommes si largement séparés par les espaces et qui ne se cherchent à travers une telle étendue que pour se tuer !... A vous entendre, c'est pour un principe de justice éternelle et universelle que vous vous livrez ces combats extraordinaires... Eh bien ! ce principe, dont la victoire doit vous excuser un jour, l'oubliez-vous dans cette lutte horrible, dans cette sauvage préoccupation de vos haines et de vos coups ? Que faites-

vous pour qu'il triomphe, par-dessus toutes vos batailles?... » Voilà l'exclamation qu'on pousse et la question douloureuse qu'on se répète, pendant qu'on lit la dramatique histoire de cette guerre civile. Et c'est avec une sorte de soulagement qu'à la fin du quatrième volume, on trouve enfin un tableau des conquêtes successives qu'opérait, parmi tant d'efforts pénibles, le grand et saint principe qui en était le sujet et l'objet, l'abolition de l'esclavage.

Grâce à Dieu, l'abolition de l'esclavage s'effectuait de jour en jour, et peut-être plus rapidement que Lincoln et la plupart des abolitionnistes ne l'espéraient ou ne l'auraient voulu d'abord. C'est une série de mesures qui s'improvisent, de réglemens que nécessitent les circonstances, d'ordres subits, d'essais continus, de décrets ou de lois auxquels Lincoln, le Congrès et les généraux concourent ensemble et diversement, sous l'influence des événements. Le premier acte date du 30 mai 1861 : le ministre de la guerre approuve Butler d'avoir retenu des esclaves fugitifs que l'ennemi avait employés à des travaux de fortification. Le second acte, c'est la loi du 6 août 1861, qui permet de confisquer les esclaves que les confédérés auront astreints à des services militaires : la loi les regarde comme « une contrebande de guerre » qu'on ne restituera pas. Puis viennent des instructions du 14 octobre 1861, qui autorisent les généraux à former avec les réfugiés des escouades et des compagnies. Le 4 décembre, sur le vœu du Sénat, Lincoln élargit les esclaves réfugiés à Washington et qu'on y emprisonnait, maltraitait ou vendait même : désormais, les généraux protégeront les fugitifs; les autorités civiles ne les arrêteront plus. Le 23, le Sénat défend aux militaires d'intervenir dorénavant pour restituer les esclaves à leurs maîtres; voilà la jurisprudence fixée. En 1862, l'abolition paraît urgente, les esprits timorés commencent eux-mêmes à le reconnaître. Une grande expérience se tente dans les Sea-Islands : des administrateurs spéciaux viennent y préparer la population servile à la condition de travailleur libre; et cette population prend vite le goût de la liberté. « Les nègres, dit M. le comte de Paris dans une page vraiment éloquente, où il montre tout ce que le christianisme et l'instruction peuvent contre l'esclavage, les nègres fréquentèrent assidûment les écoles où on leur enseignait cet alphabet dont la connaissance était auparavant un privilège de l'homme libre. Le caractère même de la religion chrétienne est d'être incompatible avec l'esclavage : elle l'a tué dans l'antiquité, et elle le tuera toutes les fois qu'elle sera professée également par le maître et par l'esclave. Ainsi, pour la rendre inoffensive, l'avait-on avilie et dénaturée dans le peu d'enseignements qu'on lui permettait de donner à la race asservie. Lorsque, affranchie enfin de cette honteuse tutelle,

elle vint dire à l'esclave de la veille que son travail lui appartenait, que sa femme et ses enfants n'étaient pas la propriété d'autrui, qu'il n'y avait pas de devoirs sans droits, celui-ci, quelque abaissé qu'il fût par sa vie antérieure, ne tarda pas à comprendre ce langage, et nous le verrons bientôt, sur le champ de bataille, rivaliser de courage et de dévouement avec ses libérateurs. »

Le 11 mars 1862, la Chambre, à la demande de Lincoln, décide que le gouvernement fédéral assistera de ses finances tout État qui autorisera le rachat des esclaves. Le Sénat décrète, le 16 avril, qu'on appliquera le système de l'émancipation graduelle dans la Colombie, dont le territoire est sous sa propre juridiction : il vote pour la Colombie l'abolition de l'esclavage ; il consacre 5 millions au rachat des esclaves dont les maîtres ne servent pas le Sud ; il paye 1500 francs par tête. On tente même, sur la prière de Lincoln, de favoriser l'émigration des affranchis. Mais cette expérience fut malheureuse et l'on crut sage de ne pas la renouveler. Le 9 mai, Lincoln, qui avait annulé les ordres usurpateurs des généraux qui, comme Fremont et Hunter, avaient proclamé eux-mêmes l'abolition de l'esclavage, ratifie cependant un acte hardi de Hunter, l'enrôlement des esclaves de la Caroline du Nord : désormais les noirs peuvent être soldats ; les armes, c'est le signe de la liberté. A compter de ce jour, les progrès de l'affranchissement s'accélérent de plus en plus. Le 19 juin, la Chambre et Lincoln déclarent, par une loi, que l'esclavage sera interdit dans les territoires que la colonisation constituera dorénavant. Le 9 juillet, c'est plus que la liberté qu'on promet à l'esclave, on lui accorde l'égalité ; les noirs pourront témoigner en justice aux mêmes conditions que les blancs, dans le district de Colombie. Le 17 juillet, seconde loi de confiscation ou plutôt d'émancipation : on libère tout esclave appartenant à un maître qui a fui devant l'armée fédérale.

Enfin, Lincoln, après tant de ménagements et de précautions, juge qu'il faut hâter et achever son œuvre. C'est le 22 septembre 1862, au lendemain de la victoire d'Antietam. L'heure lui semble propice pour oser. Donc, dans une proclamation qui n'est contre-signée que par son ami et unique confident, M. Seward, il fait savoir à l'Union que l'esclavage est complètement aboli dans les États rebelles qui ne se seront pas soumis à la loi de l'Union, pour le 1<sup>er</sup> janvier 1863. Mais cette noble initiative a quelque chose d'audacieux qu'on n'attendait pas de Lincoln ; c'est un coup de foudre pour l'opinion publique ; Lincoln la dépasse et l'étonne. Le Congrès s'était séparé. Les élections qui renouvellent la Chambre sont défavorables à Lincoln : il a contre lui une majorité de dix voix. Mais, par un message persuasif et par l'offre intelligente d'un com-

promis, il ramène à soi l'opinion publique : le jour où la Chambre discute sa proclamation, il obtient une majorité de dix-sept voix, et, le 1<sup>er</sup> janvier 1863, il peut, avec l'assentiment du Congrès, annoncer triomphalement l'abolition de l'esclavage dans tous les États qui sont encore en guerre avec l'Union : à savoir l'Arkansas, le Texas, le Mississippi, l'Alabama, la Floride, la Géorgie, les deux Carolines et ceux des districts de la Louisiane et de la Virginie dont l'armée fédérale n'est pas encore maîtresse. La victoire des fédéraux n'est pas sûre encore ; la fortune vient de les éprouver gravement à Fredericksburg et à Vicksburg. Mais ce qui est sûr maintenant, c'est que la victoire des fédéraux ne peut plus désormais avoir d'autre effet que « l'émancipation complète de l'esclavage sur le sol de la république reconstituée ».

M. le comte de Paris et M. le duc de Chartres étaient entrés dans les rangs de l'armée fédérale, en septembre 1861 ; le général Mac Clellan les avait admis dans son état-major avec le grade de capitaines. Ils firent la campagne de Virginie ; ils prirent part au siège de Yorktown, puis aux trois grandes batailles de Williamsburg, de Fair-Oaks et de Gaines-Mill. En débarquant dans la péninsule de Virginie, sur cette terre où les soldats de Rochambeau avaient aidé ceux de Washington à compléter « l'œuvre glorieuse de l'émancipation américaine », ils retrouvaient les traces de la patrie ; les hasards de la guerre offraient même à leurs yeux, parmi les noms semés par l'Europe sur ce territoire, des noms chers à leur mémoire, ceux d'Orléans et de Chantilly ; « le souvenir de la victoire remportée en commun sur ce sol par la France et par l'Amérique » faisait battre leur cœur ; ils crurent qu'ils combattaient là, sinon avec la France, du moins pour la France, pour son honneur. Et, ce devoir volontaire, ils s'en étaient acquittés dignement. Les officiers de Mac Clellan avaient admiré, non seulement la bravoure calme du comte de Paris, sous le feu terrible de Fair-Oaks, et l'énergique vigueur avec laquelle il ramenait au combat les troupes débandées dans la terrible bataille de Gaines-Mill, mais encore sa sagacité militaire et la ténacité infatigable qu'il mettait au travail. Quand la cavalerie fédérale, sous les ordres de Stoneman, se lança à la poursuite de Longstreet, qui se retirait sur Williamsburg, un petit groupe d'ardents cavaliers parvint seul à rejoindre l'ennemi, dont l'avance était considérable. Qui les conduisait ? le duc de Chartres... S'il ne put arrêter la colonne ennemie, du moins en harcela-t-il les flancs et ramena-t-il un certain nombre de prisonniers. Il préluait, dans cette campagne, par des coups héroïques et parfois téméraires, aux exploits chevaleresques de Robert le Fort. Le prince de Joinville, qui accompagnait les deux princes, n'était pas inactif non plus, et

Mac Clellan écoutait volontiers ses conseils. C'est lui qui signala à l'attention de Mac Clellan le carrefour de Glendale, position capitale où Lee semblait se préparer à porter son dernier effort, et c'est dans cette clairière, « inconnue la veille aux deux états-majors », que Mac Clellan, concentrant toutes ses forces disponibles, soutint la lutte acharnée à laquelle il dut son salut. Ce jour-là, le prince de Joinville avait rendu un grand service à l'armée du Potomac.

Les princes suivirent l'armée du Potomac, dans sa sanglante retraite, jusqu'aux bords du James-River, où, comme on le sait, finit la campagne entreprise par Mac Clellan pour atteindre Richmond. Là, les princes se séparèrent de leurs compagnons d'armes. Des nouvelles qui inquiétaient leur patriotisme leur étaient venues et de l'Europe et de Washington : l'expédition du Mexique, leur annonçait-on, commençait à compromettre les relations de la France et des États-Unis. La république américaine, impuissante en ce moment, mais irritée, se plaignait de la France, et mêlait à ses cris de dépit des cris de menace. Les princes craignirent de se trouver sous un drapeau hostile à la France. Ils se retirèrent donc, par un sentiment de délicatesse toute nationale. Mais ils avaient eu le temps de donner des preuves incontestables de leur courage et de leur savoir. Ils laissèrent de sincères regrets à Mac Clellan et à tous les officiers fédéraux ; beaucoup leur envoient souvent encore le témoignage de leur fidèle amitié. Les journaux de l'Union saluèrent leur départ avec une vive sympathie, en les remerciant d'avoir apporté à la république américaine le secours de leur épée, dans une lutte qui intéressait l'humanité tout entière. Quelques mois après, les princes rentraient dans leur demeure d'exilés, en Angleterre, et c'est de là qu'ils assistèrent, de cœur et d'esprit, au triomphe de cette grande cause dont ils avaient vu de si près les combats les plus périlleux et les premiers obstacles.

M. le comte de Paris a raconté ces campagnes si nombreuses et si compliquées, non seulement avec un goût vif, mais avec une entente véritable des choses militaires. Son récit de la bataille de Fair-Oaks est, notamment, un chef-d'œuvre de clarté. Même quand ces batailles ne sont qu'une mêlée affreuse, où tout est désordre et va au hasard, M. le comte de Paris met de la netteté dans sa narration ; il marque avec précision toutes les phases de la lutte ; il montre le fort et le faible ; il note en passant les causes de l'événement ; il rapporte avec précision les ordres donnés ; il indique soigneusement les positions prises et les situations respectives du vainqueur et du vaincu. Souvent il y a une émotion secrète et profonde dans ces récits, celle du témoin qui fut un combattant. Mais, la narration terminée, l'auteur juge avec équité les mérites et les

fautes de chacun ; et ces jugements sont certainement, pour les hommes de guerre, la partie la plus intéressante de cet ouvrage. On sent un auteur aussi curieux qu'instruit de ces opérations. Il les apprécie avec un sens supérieur, soit de la tactique qui s'y déploie, soit de la stratégie qui y préside. Il tire les leçons avec sagacité. Il sait être impartial sans manquer d'être sincère, ni sans craindre d'être sévère au besoin ; qualités qui lui sont si naturelles, qu'on peut dire qu'au cours de ce long livre elles ne l'abandonnent pas une minute.

Le plan de l'écrivain se laisse aisément voir et il est constant : décrire le pays, montrer les manœuvres des armées, raconter le combat, critiquer les opérations et constater les résultats. Avant le récit de chaque campagne, M. le comte de Paris trace la géographie militaire de la région qui en sera le théâtre. C'est une bonne méthode. L'auteur s'épargne ainsi la peine de faire des digressions dans la narration même de ses batailles, et le lecteur, grâce aux cartes excellentes qui accompagnent le texte, saisit d'un coup d'œil l'horizon où les armées vont s'enfermer, il aperçoit les difficultés que la nature y a créées, et, dès lors, il suit sans peine le mouvement des opérations. On ne saurait se plaindre que M. le comte de Paris ait pris avec tant de soin cette précaution. Peut-être souhaiterait-on dans quelques-unes de ses descriptions un peu plus de brièveté. Mais, incontestablement, ces descriptions ont l'exactitude la plus scrupuleuse, et quelques-unes captivent l'attention. Celle qui nous dépeint le pays où Jackson fait la foudroyante campagne qui devait aboutir à la bataille de Fair-Oaks sont aussi nettes et aussi rigoureusement appropriées au sujet que le plus sévère officier d'état-major pourrait le désirer ; de même, celle qui nous met sous les yeux le terrain où eut lieu la sanglante rencontre de Fair-Oaks.

Des critiques qui ne voudraient pas avoir égard à la vaste étendue de cet ouvrage, pourraient y relever çà et là quelques redites, surtout sous la forme des transitions. Mais les juges les plus difficiles reconnaîtront à l'historien de la guerre civile aux États-Unis de grandes qualités d'écrivain. Le style est simple et précis, non sans élégance. Le coloris, bien que sobre, a sa vigueur pourtant : témoin la peinture de l'armée fédérale qui se repose devant ses feux, dessinant dans la nuit ses « grandes ombres vacillantes sous les acacias qui l'abritent », après la défaite de Gaines-Mill. M. le comte de Paris ne cherche pas les traits qui font saillie, les mots qui font image : il en rencontre néanmoins, et d'expressifs : ainsi, dans la retraite sur le James, le tableau de ces convois de troupeaux, qui, suivant en longue file l'armée de Mac Clellan, tantôt « s'arrêtaient, malgré les cris des gardiens qui les escortaient à cheval, et broutaient avec

obstination le gazon argenté par la lune, », tantôt « se précipitaient avec une fougue aveugle à travers les bivacs. » Souvent des expressions heureuses, comme quand il parle d'un bruit de combat, arrêté non seulement par l'épaisseur de la forêt, mais aussi « par le vent, devenu subitement contraire, messenger incertain sur lequel Lee avait trop compté. » Ça et là, d'ingénieuses comparaisons, dont quelques-unes ont, dans leur nouveauté, une sorte de poésie, La qualité caractéristique de tout l'ouvrage, c'est l'égalité. Point d'enflure, rien de bas ou de négligé, un ton soutenu, de la justesse et de l'harmonie. Les pages remarquables sont nombreuses. Il y en a une (t. III, 232) qu'on croirait presque écrite par la main qui crayonna l'expédition des Dix Mille ; c'est celle où M. le comte de Paris montre les fédéraux vaincus atteignant enfin, dans leur retraite de Glendale et de Malvern, les rives protectrices du James : « A mesure que cette foule apercevait de loin, à travers la verdure, les eaux du James, dont la surface unie étincelait sous un soleil de feu, une seule pensée s'emparait d'elle, une même ardeur rendait des forces à ces hommes épuisés. Ils couraient vers le fleuve, pour s'y rafraîchir, pour s'assurer qu'ils n'étaient pas le jouet de quelque mirage trompeur, pour contempler de plus près, pour toucher, s'ils avaient pu, ces canonnières dont le secours devait marquer la fin de leurs dangers et de leurs souffrances, pour saluer enfin le pavillon national qui, se balançant mollement sous la brise, reflétait dans les eaux son azur constellé. » Ajoutons que nos meilleurs historiens n'auraient certes pas désavoué la page magnifique où M. le comte de Paris peint avec tant de lumière et de chaleur la résistance opiniâtre des fédéraux arrêtant le vainqueur, à la fin de la bataille de Gaines-Mill.

Pour notre part, en finissant la lecture de ces quatre premiers volumes, nous avons senti tout ce qu'il y avait de grandeur dans l'intérêt de cette belle histoire. L'idée qui plane, en effet, sur les événements qu'on y raconte et qui semble les conduire, est la plus noble qui pût, de nos jours, présider à une lutte acharnée, exciter le courage d'un peuple et le consoler de ses sacrifices : c'est l'émancipation de l'esclavage. Car il n'y a rien qui élève l'héroïsme et qui purifie même une guerre civile comme cette victoire d'un principe, non pas particulier à une seule nation, mais cher à toute l'humanité ; et, parmi les conquêtes de ce monde, la liberté de l'esclave en est une plus haute encore que l'indépendance du citoyen. Le drame où cette idée se déploie, où ce principe combat, est gigantesque comme le théâtre. Quels efforts, quelles batailles, quelles pertes ! Quelles poussées des masses ! Quelles apparitions lentes, mais décisives, des hommes supérieurs ! Quels coups de la fortune !... Quant aux leçons, nous en connaissons peu qui soient plus instructives. Les politiques

verront, dans cette histoire, non seulement comment un principe, se dégageant peu à peu des faits complexes et confus qui l'enveloppent, finit par dominer les luttes égoïstes des individus et des partis ; mais combien de temps il faut à une idée, si puissante qu'elle soit, pour se réaliser de phase en phase, sagement et sûrement, dans la sphère de la loi comme dans celle de l'opinion publique. Les militaires méditeront les mille exemples donnés dans des sens contraires par cette race inventive et tenace, forcée à l'improviste de se créer des armées et pratiquant avec des expériences diverses, soit d'instinct et spontanément, soit au prix des essais les plus malheureux, quelques-unes des méthodes ou des règles qui nous ont le plus manqué en 1870. Et voilà pourquoi, sans crainte d'être démenti par les esprits sérieux, nous estimons et nous affirmons que l'historien de la guerre civile des États-Unis a écrit un livre utile à son pays.

Auguste BOUCHER.

---

# UNE ACADÉMIE DE PROVINCE

SOUS LE PREMIER EMPIRE

---

Le livre récent de M. Francisque Bouillier sur les académies de province<sup>1</sup>, en plaidant une cause qui pourra trouver parmi les intéressés plus de contradicteurs que d'adhérents, n'a pas laissé d'apprendre à ses lecteurs une foule de choses qu'ils ignoraient. Avant de revenir à Paris pour y prendre la direction de l'École normale, le savant écrivain avait longtemps habité la province, et ses fonctions d'inspecteur général lui ont permis depuis d'étendre encore le cercle de ses informations sur la vie intellectuelle de nos départements. Il connaît à fond le ménage de toutes ces corporations littéraires ou scientifiques, dont il a entrepris de modifier les conditions d'existence et de relever la fortune. Il a étudié sur place le fonctionnement de leurs organes, il s'est enquis de leurs origines et de leurs titres, il a évalué le contingent de labeurs qu'elles consacrent à la réfection de nos archives nationales, la quantité de matériaux qu'elles mettent en œuvre et d'idées utiles ou neuves qu'elles versent dans la circulation. Il s'est rendu compte surtout de leurs lacunes, de leurs besoins, et il a jugé que le meilleur moyen d'activer la sève, un peu languissante çà et là, de ces modestes académies, c'était de les greffer, en quelque sorte, par d'ingénieuses combinaisons dont il a le secret, sur le tronc robuste et nouveau de l'Institut de France.

L'idée n'est pas sans valeur, et rien ne prouve encore qu'elle ne soit pas praticable. J'avoue cependant que je ne verrais pas sans tristesse s'absorber et se perdre dans le gouffre dévorateur de la centralisation ces derniers débris de nos existences provinciales. Il y a un abîme, je le sais, entre le despotisme de l'État et la dictature éclairée, intelligente et nécessairement libérale, que l'Institut

<sup>1</sup> *L'Institut et les académies de province*, par M. F. Bouillier. Paris, Ha- chette, 1879.

pourrait exercer sur les sociétés savantes. Mais là encore, et là surtout, la dictature me fait peur. On parle simplement de direction à imprimer, d'harmonie et d'accord à établir entre des forces divergentes qui se neutralisent ou qui se nuisent en s'éparpillant, de but commun et utile à fixer à des travaux qui n'aboutissent, faute d'entente, à aucun résultat appréciable. La question est de savoir si le remède proposé ne serait pas pire que le mal ; car toute direction suppose un programme, et les programmes sont la mort de toute initiative, de toute liberté et souvent de tout progrès. Voyez, sans aller plus loin, la singulière dépression que le programme du baccalauréat a déterminée dans le niveau des études scolaires, à ce point que beaucoup de bons esprits en sont venus à se demander s'il ne serait pas opportun de supprimer enfin ce classique épouvantail de la jeunesse française. Les académies, elles-mêmes, pour obéir à l'intention très louable de quelques fondateurs, instituent chaque année des concours sur un certain nombre de questions qu'elles ont proposées en forme de programme, et certes, je ne veux pas médire des travaux parfois très louables aussi qui en résultent ; mais enfin il est admis que ce n'est pas généralement par là qu'il faut aller chercher les chefs-d'œuvre. Laissez donc faire la liberté : elle seule vivifie et féconde tout, elle seule peut susciter toutes les émulations et par là même accélérer tous les progrès.

Je passe outre, n'ayant pas à juger ni à discuter les idées d'un maître dont j'honore le caractère et le talent. Je veux montrer seulement, par un exemple, que les académies de province empruntent souvent plus de prestige et plus de force à leurs propres traditions, à leur situation indépendante, à la petite nationalité qu'elles représentent, à l'esprit particulier dont elles sont issues et dont elles vivent, qu'elles n'en recevraient de leur affiliation directe ou indirecte à l'Institut. En voici une que M. Francisque Bouillier n'a pas nommée, je crois, dans son livre, quoique son antiquité et sa notoriété lui eussent créé peut-être quelques droits à cet honneur, et qui va fournir la preuve de ce que peut, même en des temps troublés, même en l'absence de toute garantie et de toute liberté, cette initiative individuelle dont on est toujours chez nous trop enclin à se défier.

## I

Il y avait déjà plus de quinze ans que l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse avait disparu dans la tourmente révolutionnaire, en même temps que ses congénères de Paris et de la province, lorsque, en 1806, l'idée vint à quelques-uns de ses membres survi-

vants de rétablir sur ses bases traditionnelles cette compagnie littéraire, dont l'existence, quoique datant de l'ancien régime, n'était pas pour compromettre la sécurité ni pour contrarier l'action du nouveau.

Toulouse accueillit avec joie cette restauration. L'ordre de choses fondé en 1789 avait été particulièrement cruel à cette grande ville. Marseille, Lyon, Bordeaux, Nantes, Rouen, Lille, plus maltraitées en apparence, avaient trouvé dans leur industrie ou leur commerce des compensations aux décrets qui les avaient découronnées. Descendues du rang de capitales à celui de simples chefs-lieux, elles avaient gardé du moins, dans leur disgrâce, cette prépondérance effective que donne la richesse. Toulouse avait perdu d'un seul coup, et sans dédommagement, tous ses éléments d'influence et de grandeur, son parlement souverain, sa florissante université, ses ordres religieux, ses sociétés savantes et son Capitoulat, c'est-à-dire ses libertés municipales, à quoi elle tenait plus qu'à tout le reste. Elle était devenue comme une simple expression géographique. Or une ville n'est pas seulement un amas de maisons de pierres ou de briques, c'est comme une personne vivante, qui travaille, qui mérite, qui souffre, qui se fait à elle-même sa destinée et son patrimoine, au jour le jour, lentement, à force de sacrifices, de labeurs et de peines. Elle a en outre ses traditions, ses instincts, ses aptitudes, son génie, qui la distinguent de ses voisines et qui lui donnent sa physionomie particulière et personnelle. Enlever à Toulouse ses couvents et ses académies, qui l'avaient fait surnommer la sainte et la savante, c'était la réduire à envier à Agen ses pruneaux, et ses truffes à Périgueux. Il n'a pas fallu moins de trois générations pour faire oublier à la vieille cité les amputations qu'elle a subies, et il lui arrive parfois, dit-on, comme à certains mutilés des champs de bataille, de ressentir encore de vagues douleurs dans les membres qu'elle a perdus.

La suppression des Jeux Floraux, il faut le reconnaître, s'était accomplie sans violence, sans bataille et sans émeute. Il avait suffi de retrancher à la compagnie les deux premières conditions de son existence : le vivre et le couvert. Dès le mois de janvier 1791, quand elle avait voulu se réunir après ses vacances pour préparer la séance publique de la *semonce*, elle avait trouvé fermée à double tour la salle de ses délibérations. L'épisode du Jeu de Paume avait appris aux nouveaux maîtres de la France que les procédures de la tyrannie ont parfois du bon, et qu'il ne messied pas de les imiter à l'occasion. Puis, le moment venu de distribuer à ses lauréats les prix accoutumés, l'Académie fut informée que la municipalité toulousaine avait mis l'embargo sur le coffre qui contenait son fonds de

roulement et ses fleurs réservées. Force lui fut alors de se dissoudre et d'attendre des temps meilleurs.

Il y a, paraît-il, des destructions nécessaires; mais on peut se demander à quelle nécessité d'ordre politique ou social répondait la destruction des académies en général, et celle des Jeux Floraux en particulier. Dira-t-on qu'elle était infectée d'aristocratie? Autant qu'on en peut juger par la composition de son personnel en 1791, il ne semble pas qu'elle se recrutât exclusivement dans un milieu hostile à la révolution; elle prenait son bien partout où elle le trouvait, et, en fait de qualité, ne regardait qu'à celle du savoir et du talent. On y comptait quelques gentilshommes, sans doute, et quelques abbés, mais en plus grand nombre des magistrats, des avocats, des professeurs et même deux futurs conventionnels, Jean Mailhe et Barère de Vieuzac. Dira-t-on qu'il s'y tramait des conspirations contre les droits de l'homme ou des attentats contre les libertés publiques? Mais en vertu même des statuts de l'académie, toute discussion sur les matières politiques était sévèrement interdite, alors comme aujourd'hui. Les mainteneurs s'assemblaient tous les vendredis dans une salle du Capitole, pour y entendre lire des vers ou de la prose par un de leurs confrères, et, tous les ans, au mois de mars, ils délibéraient en commun pour le jugement des pièces présentées au concours. Il n'y avait pas là de quoi justifier les mesures coercitives dont l'inoffensif collègue de Clémence Isaure se vit frappé au nom même de la liberté.

Peut-être la révolution s'alarma-t-elle précisément du caractère indigène et local trop accusé de l'institution. Dans le moule tout neuf où elle se proposait de couler la société française, peut-être jugea-t-elle qu'on ne pouvait admettre aucun élément de l'ancienne vie provinciale. L'académie des Jeux Floraux n'était pas seulement une création de l'ancien régime, elle était surtout une institution méridionale, languedocienne, et enfin elle faisait beaucoup trop parler d'elle.

Cette fête des Fleurs, par exemple, qui paraît avoir été le grand grief de la municipalité révolutionnaire, avait le suprême inconvénient de rappeler aux vives imaginations des Toulousains le souvenir du temps glorieux où leur cité exerçait sur tout le midi de la France une royauté bien innocente assurément, mais enfin une royauté, celle de l'esprit. Ce n'était plus, on le pense bien, les cours d'amour du moyen âge, avec leurs pompes chevaleresques et galantes, ni les poétiques tournois que présidait une Clémence Isaure ou une dame de Villeneuve. Mais sous l'appareil plus sévère que la civilisation moderne imposait à cette fête de l'intelligence, on entrevoyait encore plus d'un germe de décentralisation ou, comme on disait alors, de fédéralisme. Dès le matin du 3 mai, les cloches sonnaient de joyeuses

volées, la foule se répandait dans les rues tapissées et jonchées, pour voir passer le cortège des mainteneurs, précédés ou suivis des capitouls, avec les fanfares, les hallebardiers et les bedeaux en habits de gala. On allait à l'église de la Daurade, où une tradition veut que la fondatrice des Jeux Floraux ait été inhumée pour y recevoir les fleurs d'or ou d'argent destinées aux lauréats. Le Capitole se pavoi-sait. La salle des Illustres s'emplissait de femmes élégantes et parées, jalouses d'attester l'influence que leur sexe avait conservée sur la poésie, et l'irrésistible empire de la grâce et de la beauté sur les esprits délicats. Et les poètes affluaient de toutes parts : il en venait du Nord et du Midi, de la langue d'oïl et de la langue d'oc. Toulouse, enfin, se donnait ce jour-là des airs de capitale, et c'est en quoi elle avait tort.

A cela on pouvait répondre qu'en écartant de ses concours tous les essais de poésie romane ou languedocienne, la compagnie du Gai-Savoir avait déjà abdiqué sa tradition, et qu'elle s'était résignée à n'être plus, dans son Midi réfractaire à nos usages et à notre langue, qu'une pâle contrefaçon de l'Académie française. Évidemment, ce n'était pas assez des noms de Campistron, de Palaprat ou de Lefranc de Pompignan, pour dédommager la cité palladienne de la gloire disparue des anciens troubadours. D'autres moins connus que ceux-là (quoique aussi dignes de l'être), comme ceux de Laloubère, La Faille, Tourreil, d'Héliot, d'Ayguebère, Bélestat, etc., annalistes, voyageurs, traducteurs, philosophes, membres de l'Académie française, correspondants et amis de Voltaire, indiquent même que la compagnie était entraînée, à son insu peut-être, dans le grand mouvement scientifique du dix-huitième siècle. Voltaire lui-même, qui ne dédaignait aucun panache, s'était honoré du titre de maître ès Jeux Floraux. Il avait envoyé à l'Académie un remerciement des plus gracieux, et communiqué à M. d'Ayguebère, pour être lue en séance publique, une dissertation sur l'*Imagination*, qui fut insérée ensuite, avec quelques changements, dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*. Je n'ai pas lu le discours en prose ou en vers qui valut au citoyen Fabre d'Églantine le prix d'où il a tiré la plus belle moitié de son nom, mais on peut imaginer la tendance générale de ses idées, et supposer que l'esprit qui y dominait n'avait rien de commun avec ce qu'on appelle aujourd'hui l'esprit clérical, — à moins toutefois qu'il n'eût suivi l'exemple de Marmontel, le philosophe, qui, pour faire sa cour à l'académie et mériter ses fleurs, lui avait envoyé un poème de l'Incarnation<sup>1</sup>. Enfin, une liste de lau-

<sup>1</sup> M. Henri de Rochefort a également inauguré sa carrière littéraire avec un *Sonnet à la Vierge*, qui fut distingué par l'académie des Jeux Floraux en 1855.

réats, où l'on voit se coudoyer un président Hénault, un la Harpe, un Cérutti, un Champfort, un abbé Poulle et un Favart, des magistrats, des journalistes, des révolutionnaires, des comédiens et des jésuites, témoigne assez de la largeur de vues que l'académie apportait dans sa critique et de la haute impartialité dont s'inspiraient ses jugements.

Aussi bien la plupart des mainteneurs ne se gênaient-ils pas de mettre leurs actes publics en parfait accord avec leurs opinions académiques. Voici un conseiller au parlement, M. de Bardy, qui s'était fait remarquer, sous l'ancien régime, par la hardiesse des remontrances qu'il adressait au pouvoir à chaque nouvelle promulgation d'édits bursaux, comme à chaque nouvel empiètement des intendants sur les privilèges de sa compagnie. Voici un président au même parlement, M. d'Aguin, qui, dès le règne de Louis XV, avait expié, par un rigoureux décret d'exil, l'éloquente protestation qu'il avait opposée aux innovations et aux réformes judiciaires du chancelier Maupeou. Voici encore un simple prêtre, M. l'abbé Grumet, qui, réfugié, pendant la révolution, dans un village de la Bresse, son pays natal, avait poussé le patriotisme jusqu'à se laisser mettre, dans un jour d'émeute, à la tête de l'administration du département de l'Ain. Ce n'étaient point là des exceptions : je n'ai cité ces trois hommes de cœur et de mérite que parce que leurs concessions à l'esprit révolutionnaire ne les préservèrent malheureusement pas des vengeances de la révolution, et qu'ils périrent tous les trois sur l'échafaud.

Si donc il est prouvé que les réformateurs de 1789 furent mal avisés de supprimer une académie qui ne faisait de mal à personne, et qui faisait plaisir à tant de gens, on ne s'étonnera pas que le vide laissé à Toulouse par la disparition de cette compagnie se soit en quelque sorte comblé de lui-même. Plus heureuse ou plus hardie que d'autres institutions de l'ancien régime, qui n'ont pu retrouver leur place dans le nouveau qu'à la condition de changer de forme ou de nom, l'académie des Jeux Floraux ne se donna pas la peine, en renaissant, de rien changer à sa manière d'être. Le 9 février 1806, les sept mainteneurs, survivants et présents à Toulouse, se réunirent au domicile de l'un d'entre eux, et ils écrivirent sur le registre courant, à la suite du procès-verbal de la dernière séance, tenue le 16 avril 1791, la délibération qui suit : « ... L'Académie, sous la présidence de M. l'abbé Saint-Jean, modérateur nommé dans la dernière séance, s'étant assemblée dans la maison de M. Jamme, le plus ancien des mainteneurs qui se trouvent à Toulouse, a décidé de reprendre ses travaux et ses exercices interrompus depuis le 16 avril 1791. » Puis, quand elle eut ainsi renoué la chaîne des

temps, l'académie renouvela son bureau, et le modérateur fut chargé d'aller réclamer à la municipalité la salle de ses assemblées particulières au Capitole et l'usage de la galerie des Illustres pour ses assemblées publiques. Comme la révolution avait usurpé la première et dégradé la seconde, le maire offrit provisoirement la salle du conseil municipal pour les travaux intérieurs, et celle du grand consistoire pour les réunions d'apparat. La proposition fut agréée, et l'académie des Jeux Floraux se trouva ainsi reconstituée tout naturellement, par le seul effet de sa propre initiative, sans décret de l'empereur, sans intervention des pouvoirs publics. Il avait suffi d'un apaisement momentané de la tourmente pour remettre les choses en l'état et les hommes à leur place.

Je dis les hommes qui survivaient, car de quarante qu'ils avaient été en 1791, il n'en restait plus que sept en 1806. La plupart des autres avaient fini leurs jours sous le couperet de la guillotine ou dans les longs ennuis de l'émigration, et les plus heureux, — les moins nombreux aussi, — étaient morts de vieillesse. Il fallut donc procéder, par scrutins successifs, et d'année en année, au remplacement des confrères qu'on avait perdus. On ramassa un peu à la hâte tout ce qu'on put trouver d'hommes de lettres ou d'hommes de goût dans l'administration, dans la magistrature, dans le clergé, dans l'enseignement, voire même dans l'armée, et l'on put présenter ainsi aux nécessités du moment un front de bataille assez respectable. On alla chercher dans l'état-major littéraire de l'empire quelques patronages illustres. M. de Fontanes, le cardinal Maury, le comte Daru se laissèrent inscrire sur la liste des maîtres ès jeux. Parmi les nouveaux mainteneurs, on distinguait des personnalités moins brillantes peut-être, mais non pas moins estimées ni moins populaires dans leur milieu : le préfet Desmousseaux, le sénateur Dèmeunier, le commissaire-ordonnateur Gauldrée-Boileau, le doyen de la Faculté des sciences, Picot de Lapeyrouse ; le marquis François de Villeneuve, un des plus vigoureux et des plus profonds penseurs de ce temps-là, qui n'a eu que le tort de s'enfermer dans sa province et d'écrire pour lui tout seul ; enfin, le baron de Malaret, une de ces figures de transition que l'ancien régime léguait à la société nouvelle, un gentilhomme libéral, en qui s'associaient dans une parfaite mesure les élégances de l'esprit de cour et les aspirations de l'esprit moderne.

## II

Ce n'est pas tout de naître, ni même de renaître : l'essentiel est de vivre, et ce problème, dont la solution est généralement si simple

et si facile à trouver en temps ordinaire pour toutes les compagnies savantes, allait se compliquer à ce moment-là, pour l'académie des Jeux Floraux, de certaines difficultés inhérentes à sa propre constitution, à ses propres traditions, et à la nature du gouvernement dont la tolérance, sinon la protection effective, était si nécessaire à son existence.

« La liberté, a dit quelqu'un, est le plus grand des biens et le premier des besoins de l'homme. Elle enflamme le génie, elle élève le cœur, elle est nécessaire à l'ami des muses comme l'air qu'il respire. Les arts peuvent jusqu'à un certain point vivre dans la dépendance, parce qu'ils se servent d'une langue à part, qui n'est pas entendue de la foule ; mais les lettres, qui parlent une langue universelle, languissent et meurent dans les fers. Comment tracera-t-on des pages dignes de l'avenir, s'il faut s'interdire, en écrivant, tout sentiment magnanime, toute pensée forte et grande ? La liberté est si naturellement l'amie des sciences et des lettres, qu'elle se réfugie auprès d'elles, lorsqu'elle est bannie du milieu des peuples. »

Qui a dit cela ? C'est M. de Chateaubriand. Quand l'a-t-il dit ? En 1811, dans la pleine efflorescence du despotisme impérial. Et où l'a-t-il dit ? Précisément dans ce fameux discours de réception à l'Académie française, dont la lecture et la publication furent interdites par Napoléon avec l'éclat et le coup de tonnerre que l'on sait.

Napoléon ne désirait rien tant que d'entourer son règne et son nom de l'aurore d'un grand siècle littéraire. Il n'ignorait pas que Charlemagne et Louis XIV, ses deux modèles, s'étaient moins recommandés à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité par l'impérissable renommée de leurs victoires et de leurs conquêtes que par la protection éclairée, intelligente et libérale, qu'ils avaient accordée aux lettres et aux arts. Mais il voulait la fin sans les moyens, c'est-à-dire qu'il ambitionnait la gloire de faire éclore en France une pléiade de grands poètes, tout en leur mesurant et en leur refusant même ce qui est proprement la vie et l'âme de toute poésie, la liberté. Je crois que M. de Lamartine a trop poussé au noir le tableau qu'il nous a peint des « destinées de la poésie » sous le premier empire. On peut lui accorder, parce que l'histoire en témoigne, que rien n'égale « l'orgueilleuse stérilité de cette époque » ; mais il n'est conforme ni à la vérité ni à la justice de nous présenter Napoléon, dans ses rapports avec les gens de lettres, comme un *génie infernal* souriant d'une *façon satanique*, « quand il est parvenu à dégrader une génération tout entière, à déraciner tout un enthousiasme national, à tuer une vertu dans le monde... Calcul et force, chiffre et sabre, tout est là. » Non, l'empereur ne méprisait ni ne haïssait la poésie : il avait seulement une manière gauche et

même un peu humiliante de l'honorer et de l'aimer. Ce n'était pas priser Corneille à sa juste valeur, de dire que, s'il avait vécu sous l'empire, on l'eût fait l'égal du duc de Bassano ou du prince de Pontecorvo. De même, au lendemain d'Austerlitz, Napoléon reçoit à Schœnbrunn le *Moniteur*, et y voit une ode à *la Grande-Armée*, signée Lebrun. « Lisez-la », dit-il à Daru, et, pendant la lecture, il interrompt, il s'exclame, il s'extasie, et finalement ordonne d'écrire à Lebrun que l'empereur lui accorde une pension de 6000 francs, de la même bonne grâce qu'il eût jeté un os à son chien favori. Le piquant de l'histoire est qu'il croyait donner à Lebrun le pindarique, qui ne l'aimait pas, des éloges et des faveurs qui s'adressaient en réalité à un autre, Lebrun, celui que nous avons connu, l'auteur de *Marie Stuart*, et qu'averti plus tard de ce malentendu, il réduisit à 1200 francs la pension du jeune poète. Évidemment il manquait de tact et n'était point fait pour jouer les Mécènes. Mais eût-il décuplé le nombre et le chiffre de ses largesses, il aurait bien vite reconnu que la toute-puissance de l'argent finit là où commence le droit souverain de l'esprit. Avec des pensions on obtient des louanges ou des flagorneries, on n'obtient pas de chefs-d'œuvre. Un des poètes les mieux rémunérés par Napoléon, auteur de tragédies et de poèmes nombreux que l'oubli a déjà dévorés, ne survit encore dans la mémoire des hommes de goût que par une toute petite pièce de dix-huit ou vingt vers, inspirée par un sentiment vrai, *la Feuille de chêne*. Or, quand il composa cette touchante allusion à la chute de son bienfaiteur, M. Arnault était exilé, Napoléon était prisonnier à Sainte-Hélène, et la source des grâces était tarie depuis longtemps. Une heure d'indépendance avait donné un plus haut vol à sa muse que quinze années de faveur et de fastueuse servitude.

L'académie des Jeux Floraux n'avait donc pas à craindre que l'empereur élevât la moindre objection au sujet de son rétablissement. D'abord, en vertu de l'adage, *de minimis non curat prætor*, il était censé ignorer ce qui se passait à Toulouse, et de fait, il est vraisemblable qu'il l'ignora. Son nom ne fut pas prononcé une seule fois dans toute cette affaire. Le premier modérateur en exercice, M. Jamme, qui était, en sa qualité de doyen de la Faculté de droit, en relations directes avec Fourcroy, directeur de l'instruction publique au ministère de l'intérieur, se contenta d'informer ce haut fonctionnaire de la réunion de l'académie, et il en reçut la réponse suivante, que Napoléon n'eût certainement pas désavouée : « C'est avec plaisir que je vois renaître une institution qui a été longtemps et doit être encore favorable aux lettres. Vous pouvez compter, monsieur, sur l'assentiment de S. Exc. le ministre de l'intérieur et sur le mien. » Puis, le préfet du département prit, à la date du

26 mars 1806, un arrêté qui constatait que la Société littéraire ci-devant existante sous le nom de Jeux Floraux était rétablie avec ses anciens statuts, sous cette réserve, qu'aux articles qui supposaient des institutions abolies il en serait substitué d'autres qui s'adaptent au régime actuel de l'empire. Mais, comme le maire de Toulouse était chargé de l'exécution de cet arrêté, et que ce maire n'était autre que M. Picot de Lapeyrouse, un des mainteneurs, il n'y eut pas, comme on le pense, de bien grandes difficultés. Le préfet lui-même fut appelé bientôt à siéger dans les rangs de la compagnie, et les choses, dès lors, se passèrent comme en famille. L'académie garda son régime traditionnel, elle resta fidèle à ses statuts, à ses usages, à ses formes antiques, sans jamais cesser de s'en référer, pour tout ce qui concernait son existence officielle, aux lettres patentes de 1694, lesquelles se liaient aux ordonnances de Clémence Isaure et des sept troubadours de 1323.

Le maintien de l'Académie ne dépendait à présent que de l'attitude plus ou moins respectueuse et soumise qu'elle croirait devoir prendre devant celui qui se trouvait être l'arbitre de ses destinées. On savait que le maître n'était pas endurant, et qu'à la première velléité, au premier geste d'opposition, on serait infailliblement brisé comme verre par la main violente qui n'avait pas respecté la porcelaine de M. de Cobentzel, à Campo-Formio. Aussi ne songeait-on pas à faire la moindre manifestation d'hostilité. Quoique sur la liste des trente mainteneurs élus jusqu'en 1811 je ne voie figurer que onze fonctionnaires dépendant plus ou moins directement du pouvoir : un premier président de cour d'appel, un sénateur, deux préfets, un recteur d'académie, quatre professeurs, un commissaire ordonnateur et un conservateur des eaux et forêts, la majorité de la compagnie n'avait aucune raison formelle d'en vouloir au héros (c'est le terme sous lequel elle se plaisait elle-même à le désigner) qui avait délivré la France de l'anarchie, et qui avait rouvert les portes de la patrie à quelques-uns de ses membres. Il y avait bien, çà et là, des magistrats de l'ancien Parlement habitués de longue date à toutes les résistances, des avocats qui se savaient et se sentaient fort mal en cour<sup>1</sup>, des gentilshommes de vieille souche, aux yeux desquels les glorieux services de l'empire ne compensaient pas suffisamment la tache de son origine révolutionnaire. Mais, en somme, l'esprit dominant n'était pas mauvais. Le nom de l'empereur ne se montre jamais dans les Recueils de l'académie,

<sup>1</sup> « Les avocats, avait dit Napoléon, sont des factieux, des artisans de crimes et de trahisons... Je veux qu'on puisse couper la langue à un avocat qui s'en sert contre le gouvernement. » *Lettre à Cambacérés*, citée par M. Dupin, *Œuvres*, t. Ier, p. 132.

qu'entouré de tous les hommages dus à son génie et de tous les respects dus à sa puissance. En 1811 même, la compagnie trouva et saisit habilement une occasion de manifester ses sentiments de libre déférence. Elle était réunie, le 23 mars, pour juger les ouvrages proposés au concours, lorsqu'on annonça la naissance du roi de Rome. Le premier mouvement de l'assemblée, dit le procès-verbal que j'ai sous les yeux, fut de témoigner sa joie par un prix extraordinaire destiné à la meilleure ode sur ce grand et heureux événement. Un des mainteneurs fit alors observer que l'intention de l'académie pourrait être réalisée séance tenante; car une ode au roi de Rome avait été déjà présentée au concours — en retard de quelques jours, il est vrai — mais en des circonstances qui justifiaient à coup sûr tous les genres d'exception et de privilège. La pièce fut lue sur-le-champ, et jugée digne du prix. L'auteur, jeune encore, s'appelait Alexandre Soumet; il a fait depuis de meilleurs vers et de meilleures actions.

Quiconque a passé par les académies, sait à quoi s'en tenir sur la valeur de ces démonstrations tout extérieures et *pro forma*. Ces jours-là, les opposants sont malades ou à la campagne, et s'abstiennent de paraître à la séance, où ils prévoient que les dévoués seront en majorité. Chacun n'en garde pas moins son franc penser, et c'est comme une cote mal taillée entre les nécessités officielles du temps où l'on vit et la dignité du corps auquel on appartient. Il ne faut donc pas se méprendre sur les sentiments réels de l'académie, qui ne furent jamais sympathiques à l'empereur ni à l'empire. En 1808, après sa ténébreuse campagne de Bayonne, Napoléon visita Toulouse, où la population, dit M. Thiers, fit éclater en sa faveur l'impétuosité ordinaire de son enthousiasme. Toutes les autorités administratives et judiciaires, les corps enseignants, les établissements littéraires et scientifiques, allèrent lui présenter leurs hommages à la préfecture. L'académie des Jeux Floraux pouvait être appelée à lui rendre les mêmes devoirs, et elle se tenait prête. Un orateur avait été choisi; son discours, lu en séance particulière, avait été approuvé. On attendait en silence l'ordre qu'on supposait devoir venir de la préfecture, et qui ne vint pas. En d'autres temps, et sous d'autres régimes, on l'eût devancé peut-être; mais alors il en coûtait de faire le premier pas, et l'on resta chez soi. L'empereur n'y prit point garde sans doute; dans tous les cas, s'il en fut averti, il dut croire qu'il avait affaire à quelque petite Vendée mécontente et boudeuse, et jugea opportun de ne pas insister. L'abstention, en apparence, n'était point préméditée: c'était la faute de ses chambellans.

On ne peut s'empêcher pourtant de mettre en regard de cette

manifestation négative un autre fait terriblement significatif. Six ans plus tard, quand les Bourbons eurent été restaurés, une députation des Jeux Floraux se rendit à Paris, auprès de Louis XVIII, sans en avoir attendu l'ordre cette fois, et son orateur, M. le marquis de Latresne, s'exprima en ces termes : « Rassemblés après quinze ans de dispersion, mais restés toujours fidèles à nos maîtres légitimes, *refusant de rendre un vil hommage à la tyrannie* et de nous précipiter dans la servitude, suivant l'énergique expression du peintre de Germanicus, nous repoussâmes toute idée d'une organisation nouvelle. Nous avons pour protecteur *le Roi*; ce nom auguste était encore, en 1790, à la tête de notre liste. En 1806, il ne fut pas possible de l'y rétablir, *mais nul autre nom n'y fut inscrit*. Cette place est vide encore, et nous attendons, pour la remplir, que Votre Majesté daigne nous le permettre. »

Il suffit enfin de feuilleter les Recueils de l'académie (et il n'est pas même nécessaire de savoir lire entre les lignes), pour se convaincre que, dans le prosternement universel des corps constitués devant l'idole impériale, elle eut au moins le mérite singulier de rester debout. Parmi les pièces couronnées, il n'en est qu'une, l'ode au roi de Rome, de Soumet, qui renferme des allusions sensibles au règne et à la gloire de Napoléon; et, si l'on cherchait bien, on en trouverait plusieurs où poignent timidement les allusions en sens contraire. Les travaux personnels des mainteneurs ont un caractère exclusivement littéraire : on dirait qu'ils écrivent dans une cave où ne parviennent pas les bruits du dehors, et dont les soupiraux hermétiquement fermés ne laissent pas même pénétrer l'écho de nos retentissantes victoires. Dans le grand embarras où elle s'était trouvée pour remplir successivement plus de trente sièges vacants, la compagnie, je l'ai déjà dit, avait recruté ses nouveaux membres un peu partout, sans regarder de trop près à la qualité. Il en était résulté que deux ou trois préfets de l'empire s'étaient faulxés par la porte restée toujours entre-bâillée, et naturellement ils n'avaient pas manqué d'étaler dans leurs discours de réception le style hyperboliquement adulateur dont ils faisaient usage dans leurs circulaires administratives. Le sage conseil que M. de Talleyrand a renfermé dans ces trois petits mots : *pas de zèle!* si souvent répétés depuis et si rarement écoutés, n'était peut-être pas venu aux oreilles de M. le préfet Gary, lorsqu'il terminait sa harangue en ces termes :

Pouvons-nous, Messieurs, nous rappeler le souvenir de ces temps de désordre et d'anarchie, sans bénir la main ferme et habile qui nous a sauvés de nos propres excès? Vos chants n'eurent jamais un sujet aussi grand, aussi glorieux. Dans l'intérieur, les factions anéanties,

l'ordre rétabli, les temples rouverts, la morale replacée sur ses bases antiques, la sagesse et l'uniformité dans les lois, l'agriculture en honneur, l'industrie encouragée, la propriété recouvrant avec le respect qui lui est dû son utile et heureuse influence, toutes les sources de la prospérité ouvertes à la fois, l'avenir assuré comme le présent par des institutions que les temps et l'expérience du passé ont consacrées. A l'extérieur, la France occupant le premier rang entre tous les peuples, étonnée elle-même d'avoir si peu connu jusqu'à présent le secret de ses forces, toute l'Europe, naguère armée contre elle, aujourd'hui rassurée, protégée par notre invincible empereur, et conquise par sa modération après avoir été soumise par ses armes. Les victoires comme les traités ne sont entre ses mains que des gages de paix et de bonheur. En affermissant les destinées des nations et des rois, il a intéressé l'humanité tout entière à ses succès et à sa puissance. On ne peut écrire l'histoire d'aucune partie du monde qu'on n'écrive la sienne. Toute la terre est pleine de son nom, de sa gloire et de ses bienfaits...

On se demande ce que M. Gary aurait pu dire de plus, s'il avait eu à parler de Dieu lui-même. C'était la légende napoléonienne qui commençait déjà, et les chansons de Béranger paraîtront peut-être bien fades et bien pâles après cela. Mais la mauvaise étoile du récipiendaire voulut que ce jour-là précisément le fauteuil du modérateur fût occupé par un avocat (ces gens sont sans pitié) qui ne partageait pas son enthousiasme, et qui n'imita pas son lyrisme. Si M. Gary, sans égard pour de justes et douloureuses susceptibilités, était entré dans ce sanctuaire des lettres, dans ce milieu notoirement royaliste, comme il serait entré dans son conseil de préfecture ou dans un comice agricole, la bouche pleine des louanges de son empereur, M. Gez sut l'en punir, comme on va voir, dans les limites du bon goût et d'une courtoise bienséance.

Si vous n'aviez déjà obtenu nos suffrages, les idées et les sentiments que vous venez d'exprimer vous y donneraient un droit incontestable. Vous êtes destiné à réparer parmi nous une grande perte, et c'est y avoir déjà travaillé que de vous montrer aussi juste appréciateur du mérite de votre prédécesseur. Consacré de bonne heure aux fonctions de la haute magistrature, il partagea d'abord son temps entre ce premier devoir et la culture des lettres; et lorsque ensuite, au déclin de l'âge, son rang d'ancienneté exigea qu'il se livrât entièrement à l'administration de la justice, il préféra la retraite de son cabinet même à la première place du Parlement... Élevé comme lui dans le sein d'une famille vertueuse, sous les yeux d'un père dont le nom sera longtemps inséparable de la gloire du barreau, héritier de son éloquence, vous

êtes revêtu, Monsieur, d'une magistrature importante, après avoir exercé le ministère de la parole dans le Corps législatif. Vous aurez aussi sans doute à choisir un jour entre des fonctions plus relevées et les douceurs de la retraite. Les vœux de l'académie ne sont pas équivoques. Puissiez-vous alors être bien persuadé que favoriser les progrès des lettres dans sa patrie, c'est la servir utilement, et que se dévouer à ce paisible ministère aux approches de la vieillesse, c'est en retarder les misères et la caducité.

Ceux qui connaissent un peu le cœur humain apprendront sans étonnement que, lorsqu'il fut mis, en effet, comme on le lui avait prédit, en demeure de choisir entre des fonctions plus relevées et les douceurs de la retraite, M. Gary opta tout de suite pour son avancement. Et ceux qui ont lu le *Dictionnaire des Girouettes* y auront certainement trouvé le nom de cet ex-préfet de la Gironde sous l'empire, devenu sous la Restauration l'un des plus fougueux à requérir, en qualité de procureur général, contre les bonapartistes, ses amis de la veille, et terminant sa carrière trop accidentée sur un bon fauteuil de la cour de cassation. Quant à M. Gez, qui ne vécut pas assez longtemps pour assister à ces diverses transformations, il emporta du moins dans le tombeau la consolation de les avoir ironiquement prévues et prophétisées. Il prouva ainsi qu'on ne manquait pas de finesse ni d'esprit à l'académie des Jeux Floraux. Mais en faisant la sourde oreille au dithyrambe impérialiste de son interlocuteur, et en refusant de le suivre sur ce terrain extralittéraire, il avait prouvé du même coup qu'on n'y manquait pas non plus d'indépendance.

### III

Indépendant en politique, le collège du Gai-Savoir se piquait de l'être aussi en littérature, c'est-à-dire que sa fidélité traditionnelle aux doctrines classiques ne le rendait pas indifférent aux efforts que l'art allait faire pour se dégager des lisières de la routine, qu'il ne s'enfermait pas dans le cercle des admirations convenues, qu'il avait une fenêtre ouverte sur le dehors, du côté des littératures étrangères, et que, de son propre mouvement, dès avant la publication du livre *de l'Allemagne*, il attirait vers ces modèles nouveaux l'attention de ses lauréats. Cela peut s'expliquer de deux façons : par la situation de Toulouse d'abord, ou, comme dirait M. Taine, par l'influence du *milieu*; puis, en raison même de la destinée que la révolution avait faite à la plupart des mainteneurs, par l'influence du *moment*.

Qui n'a pas vu Toulouse, il y a un demi-siècle seulement, avant les cruelles métamorphoses que le goût de l'alignement et la manie du badigeon lui ont imposées, ne peut se faire une juste idée du caractère profondément original que cette ville avait retenu jusqu'aux approches du second empire. L'enceinte des remparts et les tourelles gothiques avaient fait place déjà à des promenades et à des quais non moins utiles que fastueux ; mais tout le reste était encore debout, à peu près comme au temps des comtes Raymond, dans un pêle-mêle indescriptible et charmant. Rues étroites et sinueuses, s'entre-croisant follement, sans souci de la perspective, de la règle et de l'équerre ; pavé raboteux, fétide, aigu ; maisons branlantes sur leurs fondements de pisé, proie offerte aux ravages périodiques de l'inondation ; vieux hôtels aux façades curieusement ouvragées par le ciseau d'un Bachelier ou d'un Frédeau, sur lesquelles le temps avait déposé son ineffaçable patine de salpêtre et de suie ; vieux couvents qui profilaient le long des ruelles désertes leurs hautes et sombres murailles constellées de lézardes et d'immondices ; il y avait là de quoi faire les délices des archéologues en même temps que le désespoir des badauds. Mais quand le soleil du Midi jetait sa poussière d'or sur toute cette vétusté, quand il venait mettre ses tons chauds sur la brique rouge des tours massives de la Dalbade ou des Jacobins et sur la flèche élancée de Saint-Sernin, quand sa lumière aveuglante s'épandait à flots sur les campagnes d'alentour dévastées par le vent d'autan, la noble cité prenait alors cet aspect étrange qui la fait ressembler de loin à une ville d'Orient. Et l'illusion redoublait quand on entendait retentir dans la bouche de ses habitants cet idiome sonore, musical et vibrant, tout rempli d'onomatopées que soulignait encore une mimique expressive, espagnol par la force, italien par la douceur, tenant le milieu entre la langue de Jasmin et celle de Mistral. Enfin, la nuit venue, et comme pour ajouter à la poésie du lieu, des groupes d'artisans parcouraient les quartiers endormis en répétant les notes inapprises de leurs chants, — doux chants, disait un aimable poète de ce temps-là<sup>1</sup>,

Qui sont comme l'écho de mes premiers beaux jours,  
 Et qui font que de toi, ma patrie, ô Toulouse,  
 L'Italie est contente et l'Espagne jalouse.

Tel pays, telles gens. La couleur propre de l'un aide à comprendre le caractère bien tranché et l'esprit original des autres. Ils ont pu abdiquer successivement leur nationalité provinciale et leurs fran-

<sup>1</sup> M. le comte Jules de Rességuier.

chises municipales entre les mains des intendants et des préfets, mais ils ont gardé à travers les siècles leur physionomie particulière, leur idiosyncrasie morale, leurs façons personnelles de sentir et de penser. Dilettantes de naissance, artistes et poètes jusqu'au bout des ongles, amoureux des belles formes, enthousiastes de la nature, et cependant plus enclins à l'action qu'à la rêverie ; philosopant à l'occasion, comme M. de Rémusat, sans s'égarer jamais dans les spéculations nébuleuses, hommes d'affaires au besoin, comme M. de Villèle, mais éloquents et passionnés toujours, comme Cazalès et Romiguières ; ils sont à l'égard des gens du Nord, Bretons, Flamands et Bourguignons, ce que les Napolitains sont à l'égard des Piémontais. Leur faculté maîtresse, qui les dirige dans tous les actes de leur vie, qui les pousse en avant, mais toujours loin des sentiers battus, qui se fait jour dans leurs conversations, qui éclate à la tribune comme au barreau, qui rayonne dans toutes les voies de l'art, et surtout de l'art plastique, c'est l'imagination. Leur esprit, aussi peu rectiligne que les rues de leur cité, adore les chemins de traverse. Il leur faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde. Imiter les grands maîtres, c'est bien ; mais créer comme les grands maîtres, c'est mieux encore, et c'est à cela qu'ils tendent de tout l'effort de leurs intelligences et de tout l'élan de leurs âmes.

D'où vient ceci ? Et à quelle cause faut-il rapporter les phénomènes qui accusent une telle différence entre le tempérament intellectuel et moral des gens du Midi et celui des gens du Nord ? Est-ce l'effet du soleil qui s'y montre moins avare qu'ailleurs de ses rayons et de sa chaleur ? Est-ce un vieux reste du sang arabe ou visigoth qui se serait infusé à plus haute dose qu'on ne le croit dans les veines de ce peuple ? N'y a-t-il pas là une tendance séparatiste, ou, si on l'aime mieux, une espèce de levain national qui aurait survécu à la politique sanglante de Simon de Montfort et au grand écrasement du treizième siècle ? On ne saurait l'affirmer absolument ; mais j'avoue que je ne m'y fierais pas. C'est affaire aux psychologues de s'entendre avec les historiens ou les ethnologistes, et de nous dire pourquoi Toulouse est plus voisin, moralement parlant, de l'Espagne ou de l'Italie que de Paris, pourquoi la piété y est plus démonstrative et plus en dehors, pourquoi les passions politiques y revêtent, quand elles éclatent, un caractère de violence et d'acuité qu'elles n'ont pas ailleurs, pourquoi l'on y aime avec les sens plutôt qu'avec le cœur, pourquoi la faculté raisonnante y est subordonnée à la faculté imaginative, pourquoi les calculateurs y sont aussi rares que les poètes y sont nombreux, et pourquoi, même dans les grands centres où le français ne s'est substitué qu'à grand'peine au vieux dialecte languedocien toujours persistant et indéraciné, l'expression

de la pensée a conservé un cachet si particulier, une allure si originale, des formes si pittoresques, ce qu'on appelle enfin un goût de terroir si prononcé. Ce serait une grosse erreur que de juger le génie littéraire des Toulousains d'après les tragédies de Campistron, par exemple, qui n'a fait que naître à Toulouse, mais qui a toujours vécu à Paris, dans l'ombre de Racine, et qui est resté aussi inconnu de ses compatriotes après sa mort, qu'il leur avait été indifférent pendant sa vie. Campistron ne représentait pas plus la poésie méridionale au dix-septième siècle, que M. Baour-Lormian ou M. Viennet ne l'ont représentée sous le premier empire. Le vrai poète du grand siècle à Toulouse, celui en qui s'incarnent proprement les traditions et les instincts de la race, celui qui en reproduit le mieux la physiologie et le caractère, et dont le nom est encore populaire aujourd'hui, dont les œuvres sont toujours lues et relues avec amour, dont les restes ensevelis sous les voûtes de la Daurade y sont l'objet d'un culte aussi pieux et d'une vénération aussi fervente que ceux de Shakespeare en son abbaye de Westminster, c'est Pierre Godolin, l'auteur du *Ramelet*. Et cela est si vrai, que l'un des premiers soins de l'académie des Jeux Floraux, après son rétablissement en 1806, fut de revendiquer pour son église et d'y transférer en grande pompe, au milieu d'un immense concours de peuple, la cendre révéérée de son vieux troubadour. Elle avait reconnu en lui son ancêtre direct; elle honorait en lui l'homme qui personnifiait le mieux ses goûts poétiques, son autonomie littéraire, son indomptable esprit d'indépendance et sa ferme résolution de maintenir intacts contre le flot envahissant de la centralisation les droits de son génie et de sa race.

Malherbe n'était pas venu encore; la langue d'oc, depuis longtemps persécutée, luttait encore avec avantage contre sa rivale, lorsque Godolin s'élança dans la carrière poétique. Les enfants d'Isaure, soumis aux lois qui devaient étendre le domaine de la langue des Francs, *obligés de repousser les sons mélodieux des anciens troubadours*, voyaient leurs jeux sublimes livrés aux bégaiements *d'une langue qui n'était pas encore créée*. Godolin, qui avait étudié avec fruit les belles-lettres latines, et qui, par la supériorité de son esprit, était parvenu à vaincre son dégoût pour l'étude des lois... renonça à la fois à la poésie française et au barreau, *dont la prose était encore plus barbare*, pour ne confier ses conceptions qu'à la langue douce et harmonieuse qui, dans sa bouche, était ravissante, et qui, sous sa plume, ne se refusait à l'expression d'aucun sentiment...

Ne soyons pas surpris que les vers de Godolin, énergiques, gracieux et touchants, qui s'emparent de l'âme et y répandent à son gré la joie ou la tristesse, soient pour ses concitoyens *une propriété précieuse qui*

*se transmet de père en fils.* Ce goût toujours renaissant, cette passion toujours vive pour un poète dont le langage a vieilli autant que celui de Montaigne, *sans rien perdre du charme qui enchantait nos aïeux*, ne sont pas de vains titres à l'immortalité. Ne dérobons pas aux capitouls l'honneur qui leur est dû pour avoir prodigué leurs largesses au favori des Muses et avoir consacré sa mémoire par une noble apothéose. Nous pouvons revendiquer aussi notre part de la gloire qui s'attache aux hommages rendus à sa mémoire. C'est à notre exemple que l'Académie française adopta Molière après sa mort, avec cette différence, peut-être, que nous n'avons pas à nous reprocher de l'avoir négligé de son vivant, puisque sa mort précéda de trente ans l'érection des Jeux Floraux en académie.

Ainsi parlait en 1809, au nom de l'académie, son secrétaire perpétuel, M. Poitevin, et je ne crois pas m'abuser en affirmant que, sous le tribut d'éloges si libéralement payé au vieux poète toulousain, on voit percer tout à la fois le regret des traditions perdues et un certain reste d'hostilité contre les influences victorieuses avec un désir mal dissimulé d'en secouer le joug. Il ne s'agissait pas sans doute, et il ne pouvait pas s'agir de refaire ce que les siècles avaient défait, ni de remonter l'irrésistible courant qui entraînait toute la France vers l'unité politique et sociale, vers la communauté des intérêts, des institutions et de la langue. Depuis l'époque de sa reconstitution par Louis XIV, en 1695, l'académie des Jeux Floraux, malgré toutes les réclamations et toutes les objurgations qui lui furent adressées de divers côtés, ne voulut jamais admettre de poésies patoises dans ses concours. Elle tenait ferme pour la belle et grande langue de Racine et de Boileau; elle se faisait honneur de rester Française par l'esprit, sans cesser d'être Toulousaine par le cœur.

Nous trouvons dans ses Recueils un document de la plus haute valeur, qui établit bien, ce me semble, et qui détermine avec une précision rigoureuse l'attitude qu'elle se proposait de prendre dans le mouvement littéraire issu de la révolution de 1789. C'est un éloge de Clémence Isaure, prononcé par M. le marquis de Villeneuve, à la séance publique du 3 mai 1809. Non seulement l'orateur a su éviter la banalité, qui est l'écueil ordinaire des discours de ce genre, mais, dans des considérations empreintes d'une gravité vraiment philosophique, et dans un langage dont la mâle vigueur rappelle par moments la meilleure manière de M. de Bonald, il a tracé à l'académie renaissante le programme qu'elle devra suivre à l'avenir pour justifier la popularité qui l'entoure et l'estime universelle dont elle jouit.

M. de Villeneuve commence par énumérer les titres de la compagnie du Gai-Savoir, fondée, dit-il, par les troubadours, il y a plus de six cents ans, ranimée et soutenue depuis trois siècles par Clémence Isaure, échappée naguère à la destruction, et qui conserve à travers le cours des choses humaines toute l'activité de sa première influence. Une institution, qui a précédé de si loin tous les corps littéraires de l'Europe, est sans doute une gloire pour le pays qui l'a vue naître et se perpétuer, et c'est pourquoi, entre toutes les villes qui ont contribué à favoriser les progrès de l'esprit humain, l'opinion reconnaissante a toujours mis au rang le plus élevé Toulouse et son académie. C'est là qu'au sortir des ténèbres de la barbarie fut donné le signal du réveil de la poésie, et les effets merveilleux qu'on attribue à la lyre d'Amphion et d'Orphée, les transports qu'éprouvèrent les premiers hommes lorsque, au milieu de leurs cris tumultueux et bizarres, ils entendirent les accents d'une musique régulière, c'est à Toulouse que la Muse les renouvela. Toulouse était l'asile favori des troubadours : ils y trouvaient dans les Pons et les Raymond des bienfaiteurs, souvent des juges, quelquefois même des rivaux.

Qui ne connaît la société des sept troubadours, et leur poétique, aimable et merveilleux monument du quatorzième siècle, et l'enthousiasme qu'ils excitèrent, et cette ambassade singulière d'un roi d'Aragon au roi de France, Charles VI, pour lui demander une colonie de poètes de Toulouse? Mais qui ne sourit encore avec complaisance aux formes gracieuses dont ces gentils poètes embellissent, sans y songer, leurs institutions naissantes? Leurs idées sont vives et originales, leurs expressions neuves, riantes, ingénues. Ils nomment leur association le *joyeux consistoire*; le lieu où ils se rassemblent est un *verger*; l'art qu'ils enseignent, c'est la *gaie science*... le prix est une *fleur*... le sentiment que le triomphe inspire n'est autre chose que la *joie de la violette*. Simplicité charmante! Naïves et aimables pensées! Les jeux de l'ancienne Grèce offrent-ils des tableaux qui aient plus de fraîcheur et de grâce? N'y a-t-il pas encore de la douceur à les rappeler? Et de même que l'homme atteint du froid de l'âge mûr se plaît à considérer quelquefois les plaisirs et les jeux de l'enfance, ne trouvons-nous pas dans ce souvenir de l'ingénuité de nos pères un adoucissement à l'aridité de nos mœurs et à la sécheresse des institutions modernes?

Survient la guerre de Cent ans, cette seconde barbarie qui couvre la France entière de ruines et de sang. Mais les esprits, frappés une fois du charme des lettres, conservent de leur fermentation première une chaleur secrète, et Clémence Isaure paraît peu

de temps après Jeanne d'Arc. Elle donne aux esprits, dans le Midi, la même impulsion forte et soudaine que la vierge de Vaucouleurs avait imprimée aux âmes dans le Nord; elle vivifie et développe l'institution des troubadours, réveille la poésie, excite l'éloquence, offre des palmes à tous les genres de talent et les voit briguées à l'envi des bords de la Seine à ceux de la Durance et de l'Èbre. C'est une première Renaissance qui s'accomplit un demi-siècle avant l'autre, renaissance nationale et chrétienne, sans mélange d'imitation et de paganisme, issue du propre génie de la race, comme un de ces rameaux vigoureux qui repoussent tout à coup, par un prompt retour de sève, sur un tronc que l'on croyait desséché et mort à tout jamais. De même, après cette troisième barbarie de la Terreur, l'académie des Jeux Floraux doit suivre l'exemple de sa fondatrice, entrer dans ses vues et perpétuer l'esprit qui les dirige. La poésie est morte encore une fois, abîmée dans des flots de sang : vive la poésie !

Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier l'influence néfaste que la philosophie matérialiste du dix-huitième siècle a exercée sur toutes les œuvres d'imagination en général et sur la poésie en particulier. M. de Villeneuve l'a fait en quelques pages qui sont d'un maître en l'art de penser et d'écrire. La poésie n'a pas, selon lui, d'autre source que la foi. En France, comme à Athènes et à Rome, elle a commencé à décliner en même temps que les croyances qui l'alimentaient. Euripide succède à Eschyle, Voltaire succède à Racine, et c'en est fait de la grande inspiration et du grand art. On a des versificateurs habiles ou brillants comme Stace et Delille, des rhéteurs ampoulés comme Lucain et Joseph Chénier, on n'a plus de poètes. J'en demeure d'accord : je crois seulement que M. de Villeneuve va un peu trop loin quand il attribue aussi cet abaissement simultané des caractères et des talents à la haine et au mépris du principe d'autorité. S'il est vrai, comme l'a dit M. de Bonald, que l'esprit n'est fort que de ce qu'il croit, il n'est pas prouvé au même degré que la décadence de la poésie ait été produite par les doctrines plus ou moins turbulentes qui s'élevèrent au dix-huitième siècle sur « l'essence de la souveraineté. » Les destinées de l'art ne sont pas nécessairement attachées au maintien de telle ou telle forme de gouvernement. Il y a eu de grands siècles littéraires dans les républiques comme dans les monarchies. L'essentiel est que les franchises et les droits de l'esprit soient respectés (et ils ne le sont pas toujours) dans les unes et dans les autres. A part cette concession regrettable faite aux opinions de son temps (on était alors tout près de 93) et à celles de sa caste qui en est bien revenue depuis, il n'y a rien à reprendre à la thèse de l'orateur, et le tableau qu'il a tracé de la

situation morale faite à notre pays par le débordement des idées révolutionnaires semblera peut-être plus exact aux lecteurs de nos jours qu'il n'a dû le paraître à ses auditeurs de 1809.

Observez déjà qu'au fond les arts de l'esprit n'inspirent qu'un faible intérêt, disons-le, ne donnent qu'une faible gloire, tandis que les arts qui frappent les sens et les sciences qui traitent d'objets sensibles, unis en quelque sorte par une cause commune à des mœurs dégénérées, s'avancent d'un pas égal, rapide et triomphant, vers la fortune et la renommée. Voyez aussi combien est vive l'avidité des sensations, combien, au contraire, la satiété des beautés intellectuelles et dignes de la contemplation est générale, lorsqu'elles n'offrent pas l'attrait de la nouveauté et surtout la singularité du paradoxe ! Mais encore n'est-ce pas le caractère saillant de nos mœurs présentes que cette sorte d'indifférence presque unanime pour ce qui est vrai, exact et réel dans l'ordre moral, indifférence qui, appliquée aux faits éclatants comme aux choses communes, amortit l'intérêt, ôte à la persuasion sa douceur, à la conviction sa force, prête les mêmes apparences à la fausseté et à la franchise, ne s'émeut pas même en faveur de la vraisemblance impunément outragée. Qu'est devenue l'opinion publique, autrefois si inflammable et frivole, maintenant morne et froidement neutre entre le bien et le mal, blâmant et honorant si peu de choses, sans haine vigoureuse contre le vice ou l'erreur, sans ressort, sans croyance, sans applaudissement pour le mérite, la gloire ou de rares vertus ? Chose singulière ! Il semble qu'on dédaigne à la fois la vérité et l'imposture. Le cœur n'a plus d'admiration vive et réelle, et en même temps l'imagination fatiguée ne veut plus de ces illusions qui, souvent dangereuses, souvent aimables, enchantaient jadis le monde, la société et la littérature. Des illusions ! Je ne sais si l'adolescence elle-même a conservé les siennes, si elle n'est déjà en proie au doute et au dégoût...

Il ne faut pas oublier qu'en écrivant ces lignes, M. de Villeneuve pouvait avoir ouverts devant lui des livres tels que *René*, *Obermann*, *Werther*, *Jacopo Ortis*, etc., sans compter *Childe-Harold* et *Adolphe*, qui allaient bientôt grossir cette cohorte des ennuyés et des sceptiques. Mais achevons.

Le ton général est moins léger et plus morose qu'avant nos désastres. N'est-il pas plus futile encore ? Moins frondeur, sans doute, n'est-il pas mou et insouciant ? L'impartialité dont quelques-uns s'honorent est-elle en effet bien souvent autre chose que l'insouciance elle-même ? Et à voir ainsi prendre une infirmité pour un effort (car l'impartialité ou, pour mieux dire, la modération est un acte de vigueur, et l'insou-

ciance une nullité), à voir donc si étrangement défigurer un des plus nobles attributs de la raison supérieure, ne croit-on pas entendre des vieillards qui, touchant au dernier terme de la vie, attribueraient à une haute sagesse l'impuissance de leurs vieux ans?

Au fond, notre esprit, vide et mobile, croit, nie, affirme, change, trompe les autres ou s'abuse soi-même avec autant de facilité et de hardiesse que d'indifférence. Dans nos sentiments, nos actions, nos discours, nos livres, nos compositions dramatiques, nos arts, nos sciences même, ou du moins dans leurs fastueuses promesses, se montre je ne sais quoi de factice et de mensonger qui fatigue, n'étonne plus, et détruit peu à peu toute foi au langage des hommes. Une sorte de mouvement lâche et vague, portant la foule des esprits à travers mille sentiers confus, les mène incessamment, et toujours dégoûtés, toujours détachés, toujours las, du vrai au faux, de l'exagération à la négligence, du bon au mauvais goût, des choses anciennes qui s'usent aux nouveautés qui s'oublent, leur rend fastidieuse la curiosité même, les tient tour à tour dans une agitation sans but ou dans une langueur sans repos; semblables à ces vents divers et faibles qui livrent les vagues de la mer à des oscillations immenses où l'œil ne trouve ni l'agrément du calme ni les beautés de la tempête.

Et, poursuivant jusqu'au bout son impitoyable démonstration, M. de Villeneuve supputait amèrement tout ce que la Révolution avait glacé de cœurs, perverti d'esprits, dénaturé d'idées, atrophié de sentiments. La foi était morte; le patriotisme, après avoir servi de prétexte à tant d'odieuses passions, n'était plus qu'un mot, et l'intérêt dominait tout. A tant de signes de dépression dans la volonté et dans l'intelligence, pouvait-on ne pas reconnaître un affaiblissement de l'âme humaine et comme un relâchement des nobles ressorts qui la font mouvoir? Les arts mécaniques et les sciences exactes florissaient sans doute comme autrefois, plus qu'autrefois; mais est-ce en cela que consiste notre civilisation? La société n'est-elle qu'un assemblage d'êtres et d'effets physiques? Elle aussi n'a-t-elle pas une âme? et n'est-ce pas là proprement sa vie, sa grandeur, son immortalité? Que serions-nous si tout ce qu'il y a de moral et de plus beau dans l'homme, tout ce qui est généreux, élevé, héroïque, disparaissait du milieu de nous avec la profession des doctrines et la culture des lettres qui en développent le germe, et qui dès l'enfance en inculquent l'amour au fond de notre être? Toutes les hautes et fortes affections de notre nature céderaient à l'égoïsme de jour en jour plus concentré, et, du même coup, notre esprit desséché par les calculs aurait perdu ce goût exquis, fleur délicate de la civilisation, qui conserve la pureté dans le langage,

l'élégance dans les manières, la douceur dans le commerce des hommes, et cette grâce, enfin, qui fit de la nation française le modèle de toutes les nations.

Je ne fais que reproduire, en les resserrant un peu, les propres expressions de M. de Villeneuve. La conclusion de cet admirable discours répondait du reste à ses prémisses : elle était telle qu'on pouvait l'attendre du grand esprit de l'orateur et de son patriotisme toulousain.

Rassemblons toutes nos forces, remontons vers ces principes élevés d'où émanent les sources pures du beau et du bien, ainsi que des cimes les plus hautes découlent les limpides eaux qui vont répandre la fertilité. Que les corps littéraires (ils ont des torts à réparer) donnent l'exemple, montrent la route, non une route nouvelle, mais celle qu'ont aplanie nos grands-hommes sur les traces de l'antiquité ; et qu'appelés à exercer un ministère dans la république des lettres, j'ai presque dit investis d'une magistrature, ces corps illustres, liguant leurs efforts, soient les appuis inébranlables du goût, des mœurs et des saines doctrines... Heureuse surtout, heureuse la  *cité palladienne* , si, dans la crise que semble traverser la civilisation, elle se montre toujours au premier rang de ses défenseurs, si toujours les beaux-arts, les talents, les vertus naissent et croissent de son sein comme des faits propres de son climat, si son antique académie veille sous ses auspices à en féconder le germe, à en diriger la sève, à en vivifier la culture, si toutes deux, ainsi portées par la reconnaissance des hommes, s'élèvent à une gloire qui leur serait commune, à une gloire dont aucune tache ne ternirait la splendeur !

Il n'y a pas deux façons de juger un tel discours : c'était simplement un manifeste aussi sensé qu'éloquent dirigé contre les tendances pernicieuses et dégradantes que la philosophie du dix-huitième siècle avait imprimées à la littérature et à la poésie françaises. Et dans cette croisade contre l'irrégion, l'académie des Jeux Floraux prenait hardiment sa place au premier rang, comme les comtes de Toulouse l'y avaient prise autrefois dans la croisade contre les infidèles. Par la main de M. Villeneuve, elle arborait franchement le drapeau, non pas du jésuitisme ou de la contre-révolution, mais du spiritualisme et de la foi. Au lendemain de la  *Guerre des dieux* , de la  *Pucelle*  et de tant d'autres poèmes où le mépris des croyances religieuses n'était égalé que par celui de toutes les pudeurs, au moment même où s'épanouissaient dans tout l'éclat de leur verve éhontée les  *Gaudrioles* , les  *Bacchantes*  et les  *Frétillons*  de M. de Béranger, triste dessert de l'orgie déshonorante qu'avaient inaugurée les Piron, les

Voisenon, les Crébillon fils et les Parny, l'académie semblait dire à tous ceux que possédait encore l'amour du vrai et du beau : « Venez à moi, vous tous qui êtes las du blasphème et de l'ordure, vous tous qui croyez et qui aimez, vous qui avez besoin de reposer dans la contemplation des vérités éternelles vos âmes fatiguées du spectacle des réalités présentes, et vous qui pensez que la poésie doit être l'éducatrice et la consolatrice de l'humanité, venez à moi ! Vous trouverez ici tout ce qu'on dit qui manque à votre Institut et à votre public parisien, le goût des idées saines et de l'inspiration élevée, joint au sentiment vrai de la poésie et au culte de l'idéal. J'offre à vos œuvres la publicité de mes Recueils et à vos fronts des palmes d'or que ni l'envie ni le temps ne sauraient flétrir ! »

Nous verrons plus tard que cet appel fut entendu. Mais, avant d'étudier cette première floraison poétique que l'académie de Toulouse a contribué à faire éclore, il nous reste à motiver par d'autres considérations l'esprit d'indépendance que nous lui avons attribué en matière littéraire, et à expliquer la part très grande qu'elle a prise dans la réaction dirigée contre la littérature dégénérée de son temps.

On s'est longtemps représenté à Paris, et même à Toulouse, l'académie des Jeux Floraux comme une collection de vieillards attardés et rétrogrades, défenseurs-nés, non seulement du trône et de l'autel, mais encore de tous les préjugés et de tous les abus de l'ancien régime, embaumés, si je puis dire, dans leurs douillettes de soie comme des momies d'Égypte dans leurs bandelettes de laine, tels enfin qu'un romancier célèbre, qui ne les avait jamais vus ni connus, s'est amusé à les dépeindre dans un roman sans esprit et *sans éditions*. On a eu tort, et je crois qu'un simple coup d'œil jeté sur les Recueils de l'académie aurait ramené à une appréciation plus charitable et plus exacte ces intrépides et déterminés rieurs.

La plupart des reproches adressés à l'illustre compagnie se fondaient sur la composition de son personnel, qui se recruta longtemps, j'en conviens, dans le clan des émigrés et de leurs adhérents. Rien n'était pourtant plus naturel. L'académie, dès 1789, avait fourni, comme on l'a vu, un contingent considérable à l'émigration. En choisissant de préférence ses mainteneurs dans cette catégorie de citoyens, elle obéissait à la même loi qui a déterminé les électeurs de 1871 et de 1876 à porter principalement leurs suffrages sur les proscrits du 2 décembre. C'est le jeu ordinaire des révolutions de remettre les vainqueurs du jour à la place des vaincus de la veille, et d'établir comme une sorte de roulement d'honneurs, de dignités et de mandats entre les partisans des opinions qui se

disputent la prépondérance ou le pouvoir. Le même système de bascule qui, vers 1789, avait fait entrer Jean Mailhe ou Barère de Vieuzac dans le collège du Gai-Savoir, y ramenait fatalement, aux approches de 1814, les restaurateurs du trône et de l'autel, et je crois qu'il ne faut pas s'en plaindre. Il ne saurait être question, dans un travail comme celui-ci, d'apprécier la conduite ni les actes politiques des émigrés. Il est certain qu'une étude prise par ce bout ne pourrait aboutir qu'à des conclusions sévères. Mais en se restreignant au point de vue littéraire, qui est le mien, n'y aurait-il pas quelque injustice à contester l'heureuse impulsion que les revenants de l'émigration ont dû donner à l'esprit et au goût de leurs confrères? Est-il vrai, oui ou non, qu'on ne sort pas impunément de chez soi? Est-ce au hasard ou par mégarde que l'ingénieux Horace (qui ne prêchait guère d'exemple cependant) nous a proposé le mythe d'Ulysse comme un modèle à suivre? Est-il un préjugé moral ou littéraire qui puisse résister à ce frottement, volontaire ou non, mais toujours avantageux, avec les mœurs ou les intelligences du dehors? Les bons esprits n'en reviennent-ils pas éclairés, et les autres bien souvent amendés? En un certain sens on a pu faire honneur aux émigrés en disant qu'ils n'avaient rien oublié; ne leur a-t-on pas fait tort en ajoutant qu'ils n'avaient rien appris? Ils n'étaient pas tous à la Chambre introuvable, et ceux d'entre eux qui ne se mêlaient pas de politique avaient rapporté de l'exil des idées nouvelles et des lumières dont leur patrie a dû profiter. Je pose encore cette question que Sainte-Beuve n'a pas abordée assez franchement dans sa belle étude sur Chateaubriand : l'auteur d'*Atala* aurait-il été ce qu'il fut, si la révolution ne l'eût obligé de quitter son pays de Bretagne, et à aller promener son ennui dans les savanes de l'Amérique du Nord et dans les salons de l'aristocratie anglaise?

Les mainteneurs de l'académie n'étaient pas des Chateaubriand, je le veux bien; mais, dans le milieu plus modeste où s'est déployée leur activité au retour de l'émigration, on peut apercevoir le profit que beaucoup d'entre eux en ont retiré. Je n'ai qu'à choisir, dans la foule des noms honorables ou distingués qui se pressent sous ma plume.

M. d'Aubuisson de Voisins, qui fut depuis ingénieur en chef et directeur au corps royal des mines, avait proprement commencé sa carrière comme simple artilleur dans l'armée de Condé. Quand cette armée eut été licenciée, il parcourut à pied toute l'Allemagne, visita les mines de Freyberg, que dirigeait alors le célèbre Werner, et celui-ci ne tarda pas à découvrir dans le jeune émigré un digne adepte de la science dont il était lui-même l'interprète ingénieur et presque le fondateur. « Nous sommes ici, lui dit-il, mineurs expérimentés, assez bons géologues, mais peu habiles mathématiciens.

En France, c'est précisément le contraire. Demeurez à Freyberg, vous nous enseignerez l'algèbre transcendante que nous savons mal, vous étudierez ce que nous savons mieux que vous, et, quand votre patrie aura cessé de vous proscrire, vous lui rapporterez des connaissances qui seront utiles à elle et à vous. » M. d'Aubuisson accepta, devint à cette école un géologue éminent, publia des livres qui attirèrent sur lui l'attention de l'Europe savante, et vit son nom cité dans la vive polémique engagée entre l'école saxonne et celle d'Édimbourg sur l'immense question de la formation des couches extérieures du globe terrestre.

Mais celui-là n'était qu'un savant. Parmi les purs lettrés, il faut mentionner le marquis de Latresne, qui a offert en sa personne le cas le plus étonnant de longévité académique (après Fontenelle), puisque, entré aux Jeux Floraux en 1782, il n'en sortit pour mourir que soixante-quatre ans plus tard, en 1846. Il avait rempli non sans éclat les fonctions d'avocat général au parlement de Toulouse, quand la Révolution l'obligea d'émigrer à Hambourg, auprès de son ami Rivarol. Il côtoya un moment ce monde de *roués*, si bien décrit par Sainte-Beuve dans son étude sur Chênédollé, ce pêle-mêle des derniers types du dix-huitième siècle, où le prince de Talleyrand donnait la réplique à l'abbé de Pradt, où les ducs de la Force et de Fleury, les comtes de Tilly et d'Esternod se rencontraient comme autrefois dans les salons de M<sup>me</sup> de Vaudemont ou de M<sup>me</sup> de Flahaut. Puis ses goûts studieux le ramenèrent dans la compagnie des gens de lettres, à côté de Rivarol, de l'abbé Delille, de Jacobi, de Klopstock. Il y puisa un goût très vif et une admiration profonde de la poésie allemande : il traduisit l'*Oberon* de Wieland, quelques odes de Klopstock, et rapporta à Toulouse la connaissance d'une langue et d'une littérature aussi complètement ignorées dans ces parages que pouvaient l'être ailleurs celles de l'antique Égypte avant les découvertes de Champollion-Figeac.

C'était encore un émigré que ce marquis d'Aguilar, qui habita longtemps l'Espagne avant de revenir se fixer définitivement en France, et qui joignait à son titre de mainteneur des Jeux Floraux celui de membre de l'académie des Bonnes-Lettres de Barcelone. Victor Hugo n'était pas encore né, quand M. d'Aguilar montra, dans son *Essai sur Lope de Vega*, tout le parti que des écrivains hardis pourraient tirer des productions de la muse espagnole. Il fut aussi l'un des innombrables traducteurs de *Don Quichotte*, et fit connaître à la France, dans une version élégante, l'excellent traité de Saavedra Faxardo sur l'*Institution d'un prince politique et chrétien*, l'antidote de Machiavel. Le 5 janvier 1810, dans une semonce publique, il recommandait aux jeunes littérateurs l'étude des chefs-d'œuvre

étrangers comme l'objet le plus digne de les occuper et le plus utile à leurs progrès, si la réflexion et le goût l'accompagnaient.

Ainsi, disait-il, les langues modernes, fixées et formées, se soutiennent, se polissent, s'enrichissent les unes par les autres. Le domaine de la pensée appartient en commun à tous les hommes, l'expression se subdivise dans les différents idiomes, chacun empruntant son génie et son caractère du génie et du caractère des peuples qui le parlent... La connaissance des langues favorise l'esprit d'analyse, accoutume à l'observation, à la comparaison, excite l'enthousiasme... Quel est le poète qui ne se sera élevé avec Milton vers les régions supérieures, qui n'aura été électrisé par une pensée forte et sublime de Shakespeare, par une conception hardie de Lope de Vega? Se borne-t-il à l'imitation? il s'approprie la substance des originaux. Veut-il traduire? il forme son style, il lutte contre son modèle, l'atteint et quelquefois le surpasse. C'est toujours un profit pour sa propre langue qu'il enrichit de tournures et d'expressions naturalisées par l'analogie; ce sont les conquêtes du commerce entre les Muses des différentes nations.

Les romantiques, plus tard, ne tiendront pas un autre langage quand ils voudront faire accepter à l'opinion dépaycée leurs innovations un peu turbulentes. Mais, avec autant de bon sens que de bon goût, M. d'Aguilar fixe la limite où il lui semble que l'imitation devra s'arrêter, sous peine de faire perdre au génie français sa physionomie originale et naturelle. Ce libre-échange des idées, il ne l'admet que dans une certaine mesure et sous de certaines conditions qui, pour continuer son ingénieuse métaphore, constitueront une sorte d'échelle mobile dont la tradition et la raison doivent régler les fluctuations.

Ce sont leurs beautés, et non leurs défauts, qu'il faut s'approprier. La langue française est amie de la règle, du goût et de la clarté; elle repousse tout ce qui n'est pas marqué à ce coin. Le génie des nations du Midi et du Nord a franchi toute règle. Les Italiens se sont livrés aux *concelli*, aux pensées recherchées que les Espagnols ont prises d'eux sous le nom d'*agudezas*, et ceux-ci y ont ajouté l'enflure et l'exagération qu'ils tenaient des Arabes. Les Anglais ont conservé une teinte de la poésie erse, gaélique et scandinave. Les Allemands se sont souvent perdus dans une métaphysique subtile et dans des détails minutieux de la nature. Les bons écrivains français ont toujours été sages, réfléchis, pénétrés de respect et d'admiration pour les modèles de l'antiquité; leur lumière a toujours été pure et nous n'avons pas à rougir de leurs erreurs.

Par là se révèle encore l'attachement aux saines doctrines littéraires dont l'académie des Jeux Floraux s'est toujours glorifiée. Mais n'est-ce pas un signe caractéristique de son indépendance et de son originalité que de telles questions aient pu y être agitées dix ans au moins avant l'apparition du romantisme? Ne se plaçait-elle pas ainsi à l'avant-garde du progrès intellectuel? Ne réagissait-elle pas à sa manière contre la littérature éternée et abâtardie de son temps? Si le style de M. d'Aguilar appartient encore au genre épuré et clarifié de l'empire, on sent que sa pensée va bien au delà, et qu'elle ne recule pas même devant une réforme, un renouveau, une espèce de 89 littéraire, que tant de platitudes épiques, lyriques et dramatiques, amoncelées autour de lui, rendaient absolument indispensable. Victor Hugo peut venir avec ses belles odes de *Moïse*, des *Vierges de Verdun* et de la *Statue de Henri IV* : il trouvera aux Jeux Floraux des juges intelligents et sympathiques, bien préparés à le comprendre et tout disposés à le couronner.

Que l'académie n'ait pas prévu les conséquences de son heureuse initiative, qu'elle n'ait pas deviné que le mouvement dont elle donnait le signal pouvait aboutir à l'anarchie des idées, à la confusion des genres, au bouleversement momentané du « Parnasse », nul n'a le droit de lui en vouloir. Quand la noblesse de Toulouse saluait avec enthousiasme la convocation des états généraux, réclamée, disait-elle, par un cri universel de patriotisme et d'amour, elle ne pensait pas non plus qu'elle dressait de sa propre main les premières planches des échafauds qui devaient la décimer. Quand le parlement de Toulouse opposait aux édits royaux la barrière trop aisément surmontable de ses protestations et de ses remontrances, et quand il savait ainsi les propres bases de la monarchie, il ne présentait pas davantage qu'il serait la première victime des tempêtes déchaînées par lui-même. C'est l'histoire de la plupart des révolutions : on sème la réforme électorale, on espère obtenir l'adjonction des capacités, et l'on récolte le suffrage universel. Il n'en est pas moins méritoire, pour les compagnies littéraires comme pour les assemblées ou les partis politiques, d'avoir immolé leurs préjugés ou leurs intérêts à la poursuite de quelque noble idéal, et, après avoir entrevu le mal, au risque de tomber dans le pire, de s'élever toujours vers le mieux.

CH. D'AVEZAC.

La fin prochainement.

---

# LES DEMI-MARIAGES <sup>1</sup>

---

## XIII

### LA DEUXIÈME RÉVOLTE

Nathan Musseau rentra vers neuf heures. Marthe était sortie du lit, elle le vit dans le jardin sous ses fenêtres. Les premières heures du jour avaient été accompagnées d'une brume épaisse, le vent se levait et la chassait; mais cette bise aigre vous mettait rudement la main à la poche. Nathan, tout robuste qu'il fût, était frileux et se vantait même de l'être; il croyait que c'était une de ses grâces : pourquoi donc se promenait-il dans ces allées? Ce ne pouvait être que par affectation; il voulait se parer de sa victoire, montrer qu'il avait donné la leçon promise. Mais peut-être obéissait-il plutôt à un bon sentiment et se proposait-il seulement de bien prouver à sa femme que ce n'était pas lui le blessé. Il devait croire qu'elle avait deviné la cause de sa sortie matinale. Du reste, il n'avait pas pris grand soin de la lui cacher, ayant parlé d'épées tout haut dans la chambre voisine. Maintenant, il allait, il tournait autour de la pelouse, agitant, brandissant sa canne, comme si c'eût été encore une épée dans sa main. Il avait à la bouche une fleur dont il mâchonnait la tige. C'était une rose rouge.

Les yeux de Marthe se fixèrent sur cette fleur. Nathan sans doute l'avait achetée au passage à l'une de ces bouquetières qui courent après les voitures, offrant leur marchandise. En ce Paris qui défait et refait la nature, il y a des roses en toute saison. Mais pourquoi l'avait-il choisie de cette couleur?

M<sup>me</sup> de Pellières ne savait pas qu'un coup d'épée ne fait pas couler

<sup>1</sup> Voyez le *Correspondant* des 10 et 25 mars 1880.

beaucoup de sang ; elle croyait au contraire qu'un flot avait dû sortir de la poitrine de Jacques Hervé, sous la main de son adversaire : « Ce rouge devrait pourtant lui faire horreur à présent ! » murmura-t-elle. Car enfin il y avait eu un blessé dans cette rencontre. Si Nathan était là bien vivant, bien intact, pimpant et comme à la parade, c'est que Jacques Hervé, là-bas, était étendu sur un lit, entouré de médecins, mort peut-être.

« Pauvre garçon ! » se disait-elle. Et puis la pensée lui revenait de la cause de ce combat... En ce moment, on vint l'avertir que le déjeuner était servi,

M. de Pellières se trouvait déjà dans la salle à manger. C'était assez l'ordinaire : Marthe se faisait attendre et arrivait nonchalante, sachant bien qu'une plaisanterie allait l'accueillir sur les lenteurs de sa toilette matinale ; mais alors elle marchait vers Nathan et lui présentait son front. Ce jour-là, elle hésita. Il aurait mieux valu ne rien changer à l'habitude. Voilà ce que lui disait sa raison : « Fais aujourd'hui comme hier. » Mais son cœur aussi parla : « Hier ce n'était pas aujourd'hui ! »

D'ailleurs Nathan avait toujours cette rose maudite entre les dents ; en s'asseyant à table, il la déposa près de son assiette. Puis un sourire moqueur passa sur cette bouche brutale et fraîche :

— Voulez-vous cette fleur ? demanda-t-il.

— Je vous remercie, dit Marthe, d'une voix brève ; je n'ai porté que trop de rouge depuis quelque temps pour vous plaire. Vous saviez pourtant que je ne l'aimais pas.

— Habillez-vous en noir, répondit-il avec un mouvement d'épaules ; cela ne vous rendra pas plus morose.

Pendant un long moment, ils ne se parlèrent plus ; ce fut lui qui rompit le silence.

— J'ai, dit-il une grosse affaire qui me prendra l'après-midi.

Marthe ne répondit pas.

— Oh ! continua-t-il avec une impatience qu'il ne cherchait plus à déguiser, je sais que les affaires ne vous intéressent pas. Vous préférez je ne sais quelles pensées de l'autre monde. Vous plaît-il de descendre un moment de votre nuage ?

Le domestique qui servait et qui était de meilleures façons que son maître, sortit assez précipitamment comme pour aller chercher un mets nouveau. La maison était bonne, et quelquefois les maîtres ont l'idée de congédier un valet qui a été le témoin d'une querelle.

— Ce Baptiste a beaucoup de discrétion, dit M<sup>me</sup> de Pellières ; il ne se soucie pas de vous entendre.

— Et qu'a-t-il entendu ? s'écria Nathan Musseau, le sang aux joues et aux yeux, comme la veille, chez la baronne.

— Mais le ton sur lequel vous venez de me parler, répondit-elle; Personne ici n'y est accoutumé.

— Bon! fit le manieur d'argent; il ne s'agit pas de ces misères... Je vous ai dit que j'allais être retenu jusqu'au soir, je ne peux donc me présenter chez M<sup>me</sup> de Merville, et je compte que vous vous y rendrez à ma place. C'est une démarche que nous lui devons.

— Vous déplacez les choses, dit-elle. J'ai assisté à toutes les réceptions de l'automne chez M<sup>me</sup> de Merville, quand j'aurais dû m'en abstenir. S'il y a une dette entre nous, c'est donc d'elle à moi.

— Il me semble pourtant que de vous à elle, il y a une autre obligation de reconnaissance.

Marthe ne put s'empêcher de sourire.

— Parce qu'elle a fait notre mariage et qu'elle a travaillé à me rendre heureuse auprès de vous? dit-elle. Je crois que vous m'avez un jour avoué un peu légèrement une particularité qui demanderait à être éclaircie. Les efforts de la baronne en cette circonstance n'ont peut-être pas été tout à fait désintéressés... Mais, enfin, vous me rappelez la véritable part de gratitude que je lui dois. Eh bien, je crois avoir payé. Depuis la soirée d'hier, nous sommes quittes.

— Que voulez-vous dire? fit Nathan, se redressant de toute sa taille, tandis que sa colère s'aiguissait.

— Je ne veux pas vous tromper. Je n'irai pas aujourd'hui chez une personne dont nous avons assez parlé.... Ni aujourd'hui, ni demain, ni jamais.

— C'est ce que nous verrons! répliqua Nathan Musseau, en frappant violemment du dos de son couteau le bord de la table. Vous devriez pourtant comprendre que si je suis un mari complaisant, il y a des fantaisies que je ne permets point. Je ne souffre pas qu'on me brave!

— Oh! dit-elle; j'échappe à vos grandes vengeances, moi, étant une femme, et, de plus, votre femme. Vous ne me donnerez pas un coup d'épée?

Puis elle se leva et sortit. Elle remonta dans sa chambre, une pensée la suivait : autrefois, dans la maison de la rue de Madame, les dissentiments ne s'étaient creusés que lentement, jour par jour, mois par mois, année par année; les rancunes avaient grondé lentement avant d'éclater. Avec Nathan Musseau de Pellières, le feu s'était allumé en un moment. C'est que le *demi-mari* a moins de précautions et moins de puissance; le vrai mari est solidement logé dans son droit, et il a la patience et la force. Ce droit, la révoltée le reconnaît en dépit d'elle-même et n'ose... Le demi-mari n'est assis que sur une brèche; sachant le peu qu'il est, il paie tout de suite d'empyement et d'audace.

« Comment n'ai-je pas deviné ce caractère furieux ? » se demandait Marthe.

Elle se remit à penser à la « vilaine histoire » de la veille, à cette part bruyante, passionnée, sanglante peut-être que Nathan y avait prise. Il y a de certaines conclusions que notre conscience formule contre nous, comme l'avocat de la justice sociale prononçant son réquisitoire devant les juges. Nos lèvres ne répéteraient point la sentence que nous avons entendue; celles de Marthe Brunel se seraient déchirées plutôt que de dire : « Si cet homme avait été scrupuleux, m'aurait-il épousée ? »

Elle s'assit et, machinalement, regarda ses mains. Elle songeait que la deuxième chaîne qui les avait liées venait de se briser en un jour. On lui avait bien dit qu'elle serait moins lourde que la première. Elle le croyait aussi, mais ce n'était point de cette façon qu'elle l'entendait.

Déjà ! Après moins de trois mois ! Était-ce possible ? En ce temps de liberté ouverte, deux maris après six ans ! On lui avait bien dit aussi que le divorce allait changer les conditions de l'honnêteté chez les femmes. C'était singulièrement parer la vérité. Elles n'étaient point changées ces conditions-là, elles étaient bel et bien détruites.

Enfoncée dans un fauteuil, elle rêva longuement sur la destinée qu'elle s'était faite et sur la fin qui l'attendait. Mais, avec le divorce, il n'y a point de fin, puisque les recommencements sont toujours permis. Alors quelle différence entre ces épouses errantes et certaines joyeuses personnes que, pour elle autrefois, elle regardait avec des curiosités furtives et sévères, de hautains sourires et de grandes pitiés ? Celles-là n'ont pas même pris la peine de contracter des liens sous la protection des lois ou de semblants de lois ; elles se contentent de liens de fleurs ; il suffit de les secouer, tout s'effeuille... Ah ! oui, quelle différence ?

Où serait-elle?... Dans cette fiction précisément de la loi?... Mais sera-t-elle jamais acceptée ou par les gens sincères ou par les railleurs ? Ces derniers avaient bien inscrit la vérité, la seule vérité, sur la porte du logis de M<sup>me</sup> de Merville : « C'est ici la maison de l'amour libre ! » Les nouvelles lois ne demandaient pas vraiment à être rédigées longuement par des pharisiens, aux projets cachés ; elles pouvaient être mises en deux lignes : « Toute femme est à prendre et pourra elle-même se reprendre. »

Mais toute femme aussi pourra s'avouer vaincue et se rendre... Il venait à M<sup>me</sup> de Pellières comme une vision... De vagues envies d'une résolution désespérée la traversèrent comme les frissons avant la fièvre... Quitter cette maison !... Cela serait soudain peut-être !... L'arrachement se ferait en un instant comme le désenchantement

s'était fait !... Elle désertait ce logis somptueux, courait, se jetait dans le train en partance, courait encore après en être descendue, ne s'arrêtait qu'à la Brunellière, se jetait dans les bras de sa sœur ou à ses pieds. — Eh bien ! j'ai fait la cruelle expérience. Je me suis abaissée de tout mon pouvoir, avec la furie de l'aveuglement volontaire, mais celui pour qui j'ai osé tout cela s'est chargé de m'ouvrir les yeux... Lui aussi, je le quitte... Où irai-je sur cette pente si l'on ne me soutient, si l'on ne me garde de moi-même... J'ai fui pour ne pas rouler plus bas... Qu'on me tende la main !...

Vision pure ! Égarement de la mémoire et encore de la conscience ! Se réfugier à la Brunellière ?... Louis de Lartic était là !

Il s'en irait, il lui ferait place !... Oui, mais il emmènerait ses enfants. La mère par la nature, qui avait sacrifié ces chers petits êtres, allait-elle leur enlever la mère par l'adoption qui veillait à leur chevet ?... Et d'ailleurs, Marie Percy, forcée de choisir entre elle et les enfants, n'hésiterait point à faire connaître ses préférences. Elles ne seraient pas pour la fugitive !... La porte de la vieille maison de famille se fermerait impitoyablement devant l'ainée des Brunel... Ah ! fût-elle cent fois repentie, comme on lui dirait : Femme que nous veux-tu ? Viens-tu déranger une vie refaite des débris de la nôtre et de la tienne ? Ton sort n'est point beau, mais qui te l'a fait ? Le courage te manque pour le subir, il ne t'a pas manqué pour nous porter le coup sous lequel tu ploies. Eh bien, va tomber ailleurs. Ingrate et lâche, passe ton chemin.

— Et l'on aurait raison ! s'écria Marthe en se relevant ; je n'ai plus qu'une chose à faire, c'est de porter ma peine... Si mon cœur veut se détourner tout à fait de celui qui devait lui donner une vie nouvelle et qui l'a rempli sitôt de ces dégoûts, il faudra que je le redresse et que je le force !...

C'est ainsi qu'on retrouve une contrainte plus dure là où l'on est allé au nom de la liberté ; c'est l'ironie des choses. Marthe pensa qu'elle reverrait Nathan Musseau avant la fin du jour, car il ne se tiendrait pas pour battu. Quand « la grosse affaire » serait terminée, elle le reverrait, essayant de nouer une autre affaire qui ne lui causait pas moins de souci. Il n'avait sûrement pas désespéré de la déterminer à reparaitre chez M<sup>me</sup> de Merville ; et peut-être, au lieu de cette brutalité qu'il avait révélée trop tôt, voudrait-il user de la persuasion. Elle forma le dessein de lui opposer à son tour la douceur et les raisonnements, au lieu de la colère.

Le jour, si peu durable en cette saison, était tombé quand il rentra, et les lampes depuis longtemps allumées. Il se rendit d'abord à sa chambre ; un instant après, elle l'entendit qui venait à la sienne. La connaissance qu'elle commençait à acquérir de lui et de son

humeur véritable ne l'avait pas trompée. Gâtée et flattée jusqu'à ce jour, subitement maltraitée le matin, elle avait achevé comme en un moment une éducation salulaire, et fait toute l'épreuve. Un pareil homme devait avoir une belle variété de moyens pour arriver à l'accomplissement de ses desseins utiles. Marthe fit une gageure avec elle-même : elle paria qu'elle allait le revoir, le sourire aux lèvres.

Du premier coup d'œil, elle reconnut pourtant que ce sourire était forcé.

— N'êtes-vous point sortie de tout le jour ? lui demanda-t-il.

Elle le regarda ; avait-il espéré qu'un retour de docilité la conduirait chez la baronne, et qu'en rentrant il en apprendrait la bonne nouvelle ? L'obéissance par réflexion lui eût suffi. Quant à celle que dicte le sentiment, il savait trop bien qu'en cette occasion-là il n'y pouvait prétendre.

— Non, répondit-elle du ton le plus mesuré, je ne suis point sortie, je vous attendais.

— Vous m'attendiez ? Pourtant vous me saviez retenu jusqu'au soir.

— Par cette grosse affaire ?... Oui.

Il eut un geste trop brusque et surtout trop parlant. N'ayant qu'une pensée, qu'une volonté, tendant à un but unique, ces lenteurs déjà lui paraissaient insipides, il s'oublia.

— Je dois vous avertir, dit-il, que cette affaire est justement de celles qui dépendent de l'influence très établie d'Aubertin en bon lieu.

— Je vous remercie de cet avertissement.

C'est qu'en effet il éclairait encore les choses.

— Mon Dieu ! reprit Marthe avec les mêmes précautions dans la voix, nous devons nécessairement en revenir à M. Aubertin et aux siens ; mais ce sujet a l'inconvénient de nous irriter tous les deux. Je vous prie de remarquer qu'il aura causé notre première querelle... Je voudrais que ce fût la dernière.

— Cela ne tient qu'à vous.

— Et à vous aussi un peu ; ne comprenez-vous pas pourquoi je vous attendais ? C'est que nous n'avons pas eu tous les deux une explication suffisante. Quant à moi, je suis prête à vous la donner franche et raisonnable...

— En déraisonnant, interrompit-il. Moi, c'est différent. Je ne vois pas qu'il y ait lieu à tant de paroles dépensées. Voulez-vous paraître chez la baronne, c'est-à-dire prendre hautement parti pour d'aimables gens qui sont fort attaqués par les hypocrites et par les sots ?

— Vous posez très clairement les choses, dit-elle en se contrai-

gnant encore. Paraître chez M<sup>me</sup> de Merville, c'est embrasser étroitement sa cause... Je ne le voudrais point.

— Vous plaît-il de me faire perdre un gain de 50 000 écus? s'écria-t-il.

Elle eut un de ces frémissements de la gorge qui amènent une nausée aux lèvres. A présent, elle connaissait la cause du duel avec Jacques Hervé : c'était l'argent ! Il fallait le mériter cet argent. Renversée dans son fauteuil, elle était devenue très pâle.

— Bon ! fit Nathan Musseau, je vous ai parlé peut-être un peu fort...

— Comme on ne m'a jamais parlé ! murmura-t-elle.

— Ce n'est pas ma faute, et ce n'est pas une raison pour prendre cette mine mourante... Vous êtes vraiment trop sensible... Qu'avez-vous ?

— Rien, dit-elle avec un grand effort. Je veux que vous vous asseyiez là, devant moi, Nathan, que vous me donniez vos mains et que nous causions.

Il obéit en levant les épaules ; elle prit ses mains épaisses et larges, mais soignées et blanches, et se mit à jouer comme distraitemment avec le solitaire qui ornait l'un de ses doigts.

— Mon ami, dit-il, est-ce que nous ne sommes pas assez riches? Nathan Musseau se mit à rire.

— Quel âge avez-vous? demanda-t-il. Trente ans, je crois. Et l'innocence d'une fillette ! Je l'ai déjà bien vu, mais cette occasion est la meilleure... Non, je ne me trouve pas assez riche.

— Tant pis, dit-elle en abandonnant sa main... J'allais vous exprimer un désir... A quoi bon?... Si vous ne vous trouvez pas assez riche, vous ne quitterez point Paris...

— Quitter Paris ! s'écria-t-il.

— Oh ! seulement pour une saison. J'aurais aimé à passer avec vous au soleil l'hiver qui commence...

— Allons donc ! dit-il. Pas même un mois. Pas même quatre jours. Je serais libre que je vous ferais la même réponse. Je ne concevrai jamais qu'on puisse vivre hors de Paris.

— N'en parlons plus, dit Marthe, en attachant de nouveau sur lui ses beaux yeux bruns qui dévoraient leurs larmes. En cela comme en beaucoup d'autres choses, je me suis trompée.

— Il est vrai, reprit Nathan Musseau d'un air méprisant, que vous êtes un peu de province, vous.

— C'est vrai. Tout ce que nous disons est vrai. Vous ne vous êtes pas moins trompé que moi.

— Ah çà, reprit-il en se levant, cesserons-nous ces bergeries? Il me vient l'envie de croire que votre idée d'aller chercher le soleil

est un petit subterfuge mignon, pareil à ceux qu'on emploie pour ne point obéir aux maîtresses dans les couvents où vous avez été élevée.

— J'ai été élevée dans un couvent, dit-elle, cela est encore vrai.

— Parbleu ! il vous en reste bien quelque chose ! Eh oui, toute cette belle invention de poésie et de voyage, c'est pour esquiver la difficulté que vous crée seulement je ne sais quel retour à vos anciens préjugés. La jolie ruse, ma chère ! Il est certain que si nous étions à Nice où à San-Remo, je ne pourrais exiger que vous voulussiez bien vous montrer dans la maison de la rue du Colisée.

— Je suis tranquille à ce sujet, dit Marthe, dont les yeux avaient perdu leur voile humide et maintenant étaient en feu. A Paris, vous ne l'exigerez pas davantage.

— Pourquoi ? dit-il violemment.

— D'abord, parce que ce serait entreprendre sur ma liberté, et que vous ne le ferez pas, répondit-elle ; ensuite, parce que ce serait entre nous une lutte inutile. Je ne céderais point.

Nathan Musseau saisit sur la tablette de la cheminée un cornet en cristal de Bohême, qui contenait des violettes, et le lança sur le marbre.

— Voyez-vous cela ? cria-t-il.

— Oui, dit Marthe, et vous allez me dire que vous brisez comme ce verre ceux qui vous résistent. Cela n'est pas neuf, et je n'ai pas peur... Je vous ai déjà fait observer que vous ne pouviez employer contre moi l'épée ou le pistolet, comme vous l'avez fait contre ce jeune homme qui, hier soir, a châtié l'impudence de vos amis. On ne me reverra jamais chez M<sup>me</sup> de Merville, entendez-vous bien, jamais !

Nathan Musseau marchait lourdement vers la porte :

— Parbleu ! dit-il, en riant bruyamment, vous avez raison de me parler de ce jeune sot qui nous a donné hier la comédie... je l'ai bien traité ce matin ! Il doit être mort... Quant à vous, qui vous mettez en travers de mes affaires et de mes projets, qui vous cabrez sottement contre un monde nouveau dont vous pourriez être la reine, et qui devenez pour moi une entrave au lieu d'être un renfort, prenez garde !

## XIV

### LE DRAP BLANC

De tout cet adieu menaçant, M<sup>me</sup> de Pellières, le lendemain, sortant du lit assez tard parce qu'elle n'avait de longtemps trouvé

le sommeil, gardait présents à la mémoire quatre mots seulement. Nathan Musseau avait dit de Jacques Hervé : « Il doit être mort. »

Ces quatre mots avaient sonné toute la nuit comme un glas aux oreilles de Marthe. Avait-elle réussi à s'apaiser et à s'assoupir, la sonnerie funèbre la réveillait en sursaut : « Il doit être mort ! » Le matin, en ouvrant les yeux, elle les répéta tout haut et se surprit à essuyer sa joue humide. Elle le connaissait pourtant à peine ce jeune homme... Elle ne l'avait rencontré que deux ou trois fois chez sa sœur. Ces larmes ne lui venaient donc bien que d'une source brûlante d'indignation et de pitié. Pourquoi chercher à les retenir ? Elle pouvait bien pleurer en Jacques Hervé la victime d'une vengeance abominable. La revanche était pire que l'intrigue qui avait amené toute cette révoltante affaire. Ainsi la comédie imaginée chez M<sup>me</sup> de Merville pour faire la cour aux puissances et pour braver l'ennemi avait été couronnée par la mort d'un galant homme. Le dénouement était digne de la pièce et des acteurs. Maintenant les gens de mauvaise volonté devaient se tenir pour avertis : voilà ce qu'il en coûtait de troubler les jeux de leurs adversaires et de railler publiquement les effets des nouvelles lois !

Nathan Musseau avait mérité qu'on lui facilitât la conclusion d'un brillant marché, en dépit même de la désobéissance de sa femme qui n'allait jeter qu'une ombre légère sur la reconnaissance du député Aubertin. — Marthe s'approcha vivement de la cheminée. Là reposait auprès des débris du cornet de bohême, parmi les violettes dispersées, un portrait photographié du maître du logis dans un petit cadre de vermeil. Elle le prit le jeta au fond d'un tiroir ; elle ne voulait plus voir cette figure de l'*exécuteur*. Elle ne voulait plus donner cet aliment par les yeux à l'horreur que lui inspirait ce faux visage.

« Ah ! se disait-elle, il a donc jeté le masque. Je le vois à présent tel qu'il est. Il se pare de la brutalité de son cœur, quelquefois même il se vante. Peut-être, en me disant qu'il a tué cet homme, n'a-t-il pas fait autre chose ! Si cela n'était pas vrai, si c'était encore une comédie arrangée pour me faire peur ! »

Un domestique entra ; c'était le valet de chambre de M. de Pellières. Il avait été chargé par son maître de faire savoir à Madame que Monsieur pendant quelques jours serait appelé plus tôt que de coutume au dehors et déjeunerait en ville. Marthe écoutait cet homme et retenait un sourire qui faillit lui échapper lorsque le domestique ajouta que M. de Pellières craignait fort de se trouver empêché même pour le diner.

— Fort bien ! dit-elle.

Si c'était la pénitence que Nathan Musseau lui infligeait, elle lui

paraissait assez douce. Ces beaux de la finance ont de ces présomptions; ils s'en vont à travers le monde bien parés et la joue fleurie, le rire aux lèvres : les gaietés du louis d'or. Il y a un dicton populaire qui se présente ordinairement sous la forme d'une devinette : Quel est l'objet que tout le monde aime? c'est ce louis d'or. Armés de la puissance qui sonne, Nathan et ses pareils se croient souvent irrésistibles. Ils disent d'eux-mêmes : Nous sommes les heureux et les forts!

Ils ont leur naïveté, ces cyniques; Nathan avait bien pu penser que le meilleur moyen de réduire la récalcitrante, c'était de la laisser au logis toute seule. Le châtiment le plus efficace serait de lui ôter la joie de le voir. D'ailleurs il avait à promener dans les cabarets à la mode son triomphe de la veille. Marthe crut voir cette exhibition : Nathan Musseau entre dans la salle; les têtes se lèvent, le jeu des fourchettes est interrompu. « Voici Musseau de Pellières, qui a tué Jacques Hervé. Peste! une fine lame! »

Pourtant, était-il vrai que le duel eût rencontré cette issue effroyable?... Rien n'empêchait plus Marthe de faire pour s'en assurer une démarche à laquelle, depuis un moment, elle songeait. Dans cette grande maison dorée, elle se trouvait libre; elle n'était point obligée de sortir dans le landau, bien que peut-être elle fût entourée d'espionnage; elle se fit habiller, descendit à pied d'abord l'avenue que bordait l'hôtel et prit un fiacre.

La voiture gagna bientôt une autre avenue, celle des Champs-Élysées déserte à cette heure intermédiaire qui suit les chevauchées du matin et précède les grandes promenades de l'après-dîner. Le long ruban poudreux se déroulait entre les arbres dépouillés. Les hôtels princiers étaient clos. On disait même qu'ils ne se rouvrieraient point pendant l'hiver qui commençait, il y avait des signes dans l'air qui n'encourageaient pas les violons aristocratiques; on ne danserait que chez les fausses baronnes. Au loin, à l'extrémité de cette voie sacrée du plaisir et de la mode, par delà le décor banal de la place si plaisamment appelée de la Concorde parce qu'elle rappelle toute la furie de nos querelles civiles, par delà d'autres massifs d'arbres nus, se voyait une forêt de planches. C'étaient les échafaudages dressés en vertu d'une loi récemment votée pour la reconstruction du palais de nos rois qui allait être converti en un panthéon pour nos grands citoyens passés et à venir. Le peuple avait déjà donné un nom à ce pompeux édifice qui s'élevait à grands frais; il l'appelait le Palais des Singes.

Marthe avait mis la tête à la portière; on gagna l'ancienne rue Royale qui allait devenir la rue du Peuple-Souverain : en face était l'église de la Madeleine. On y avait eu, la semaine précédente, à

réprimer quelque émotion produite par une bande d'intrus qui s'étaient glissés au milieu des cérémonies. Les fidèles s'étaient indignés, et la police de ces heureux jours ayant décidé que leurs murmures avaient allumé la querelle, on avait fermé l'église. M<sup>me</sup> de Pellières ne le savait point. Il lui vint une pensée d'aller prier dans ce sanctuaire, elle se pencha pour donner l'ordre au cocher d'arrêter son cheval un moment. Il obéit et la suivit des yeux, souriant et hochant la tête, tandis qu'elle montait les larges degrés; une troupe d'hommes, qui avaient sous le bras de grands portefeuilles chargés de papiers, fit halte pour regarder la jeune femme qui arrivait devant la grande porte. Ils semblaient prendre beaucoup de plaisir à la voir se heurter à ce visage de bois, et, quand elle se mit en devoir de redescendre, ils riaient de tout leur cœur. Cependant ils ne s'en allaient point, car ils voulaient considérer un peu la jolie dévote. L'un d'eux mit même tant de précipitation à s'avancer, lorsqu'elle regagna le trottoir extérieur bordant la place, que son portefeuille lui échappa et s'ouvrit en tombant sur la dalle. Un des papiers qu'il contenait s'envola; c'était un imprimé portant un titre en lettres grasses : « Proposition de loi... » Et tandis que M<sup>me</sup> de Pellières remontait dans le fiacre, la troupe s'engagea dans cette ancienne rue Royale, d'où l'on voyait sur l'autre bord de la Seine une autre construction en forme de temple païen comme la Madeleine. C'était vers ce sanctuaire si différent du premier qu'ils se dirigeaient, causant de la chose plaisante et de la belle personne qu'ils venaient de voir.

Marthe, pendant ce temps, demandait au cocher l'explication de ce qui lui arrivait. L'ayant reçue elle baissa la tête. Ce retour subit, en elle, à son ancienne piété qui, d'ailleurs, avait toujours été légère, rencontra à peu près la même fortune que ce fier réveil de son honneur de femme et de son courage de mère, deux jours auparavant, chez M<sup>me</sup> de Merville. De quelque côté qu'elle voulût se reprendre, elle ne trouvait plus de secours. Plus de mari ! car Nathan Musseau n'en devait plus avoir que le nom. Dieu lui manquait. Il est vrai que ce n'était pas la faute de Dieu si l'on fermait ses maisons. Qui faisait cela ? Elle le demanda au cocher qui trouva la naïveté de la belle dame tout à fait réjouissante :

— Eh ! dit-il, ceux qui le peuvent et qui s'y amusent.

Nathan Musseau était de ces derniers. Marthe eut le souvenir de la lettre qu'elle avait adressée deux mois auparavant à la Brunellière. Marie Percy devait croire que son aînée aussi « s'amusait à voir mettre Dieu dehors ». Marthe se rappela trop bien une phrase écrite dans l'exaltation de ses colères : « J'ai adopté, en recouvrant ma liberté, de nouvelles façons de penser sur bien des choses. Il semble que tout se tienne ! » Oui, tout se tient.

— Rue Pigalle, dit-elle, en remontant dans le fiacre.

Elle allait chez René Percy, et ne doutait point que leur ancienne parenté ne lui permit cette démarche. Cependant elle mit plus de soin à se cacher au fond de la voiture, car elle savait bien que le « nouveau monde » aurait pu blâmer une pareille visite. Ce n'était pas qu'il fut sévère ! — M<sup>me</sup> de Pellières se rendait à l'hôtel de la rue Pigalle, poussée par une ardente curiosité qu'aucune considération n'aurait pu vaincre. Elle voulait savoir si Jacques Hervé était vivant, si Nathan Musseau, en disant qu'il ne devait plus l'être, ne s'était pas odieusement vanté !

Le fiacre s'arrêta. Elle avait indiqué le numéro 29 ; regardant au dehors, elle se vit devant le numéro 27. Un moment, elle demeura cherchant sa bourse dans la poche de sa robe pour y prendre de quoi payer la course. Décidément soucieuse de ne point se faire voir, elle baissa la glace du devant et donna l'ordre au cocher de pousser plus loin et d'entrer dans la cour de l'hôtel. L'homme, sans se retourner, leva encore les épaules :

— Bon ! grommela-t-il, si ça se pouvait !

— Pourquoi cela ne se peut-il pas?... Faites ce que je vous dis.

— Et vous n'avez donc point d'yeux, la petite dame?... Puisqu'il y a un mort...

Marthe laissa brusquement s'échapper le cordon qui retenait la glace, et il y eut un fracas de verre brisé. Le cocher daigna se retourner cette fois ; l'accident en valait la peine. Il vit sa « cliente » écartant de sa main les plis de son carrick, les lèvres tremblantes, les yeux fixés sur les tentures funèbres qui encadraient la porte cochère de l'hôtel Percy.

— Pour de vrai, lui dit-il, le mort n'est plus là ; il n'y a que la *chapelle*... mais vous avez cassé ma glace.

Il n'obtint pas de réponse. M<sup>me</sup> de Pellières dans la voiture, essayait de se vaincre et de penser... elle luttait contre une épouvante affreuse.

— Eh ! reprit le cocher, c'est du drap blanc, la couleur des garçons ou des filles. Le défunt n'était pas marié.

— Mon ami, dit Marthe d'une voix à peine distincte, 20 francs pour vous, si vous passez sous ces horribles tentures et si vous m'amenez quelqu'un de la maison. Je veux savoir qui est ce mort.

— Pas de refus ! dit-il en descendant de son siège. — Et déjà il s'en allait en grommelant : 20 francs !... qui est le mort ?... Ces princesses-là, ça vous a-t-il des curiosités !

Un instant après, il reparut précédant un autre homme en livrée de deuil qui s'approcha du fiacre. C'était le concierge de l'hôtel. Marthe avait baissé son voile et tenait une de ses mains sur le bas de

son visage ; elle n'avait pas réfléchi d'abord que tout le monde dans ce logis, l'avait vue autrefois : elle ne voulait pas être reconnue.

— Mon ami, dit-elle d'un ton un peu plus ferme, est-ce un darent de M<sup>me</sup> ou de M. Percy qu'on vient d'enterrer tout à l'heure ?

— Ce n'est pas un parent, répondit l'homme, c'est le meilleur comarade de monsieur, et ils étaient comme deux frères depuis l'enfance...

— M. Jacques Hervé, peut-être ?

— Oui, madame ; c'est ce pauvre jeune homme...

— Mais pourquoi est-il venu mourir dans cette maison ?

— Il n'avait point de famille. On l'a transporté ici quand il s'est trouvé malade...

— Malade?... interrompit Marthe... Blessé plutôt !

— Puisque madame le sait...

— Oh ! oui, murmura-t-elle, je sais tout ce que je voulais savoir... Cependant, vous pourriez encore me dire si M. Percy, affligé sans doute, ne rentrera pas après... la cérémonie.

— Monsieur n'en aurait pas eu le courage... Il a fait porter sa valise à la gare. Il partira pour la Brunellière sans revenir ici... Mais il a donné l'ordre qu'on lui envoyât les noms des personnes qui se seraient présentés pour avoir de ses nouvelles... Puis-je demander celui de madame ?

Son nom !... Marthe tressaillit et se renversa sur les coussins de la voiture. On lui demandait son nom?... Mais c'était celui du meurtrier !

— C'est inutile ! murmura-t-elle... donnez au cocher le nom de l'église où se fait le service, et, s'il en est encore temps, j'irai !

## XV

### LE RETOUR DE L'ENFANT PRODIGE

Percy emportait beaucoup de regrets, il n'était guère accoutumé à ce bagage importun. Les personnes qui voyagèrent avec lui, remarquèrent toutes que ce joli homme était d'une terrible humeur. On ne perd pas tranquillement un compagnon d'enfance, surtout quand on était accoutumé à s'en reposer en tout sur ses conseils, qu'on n'avait peut-être de raison véritable que la sienne et qu'on le sait bien. Ces atteintes que reçoit l'égoïsme lui paraissent d'autant plus rudes qu'elles étaient moins attendues. Percy n'avait peut-être pas exprimé, devant les gens qui le servaient, tout le chagrin profond que le concierge de l'hôtel venait de dépeindre à

M<sup>me</sup> de Pellières ; il avait dit seulement, en voyant Jacques Hervé s'en aller pour jamais sous ce drap mortuaire : « Il faut que je me secoue ! »

Il était en vérité très effaré, très abattu, et il avait beau se « secouer », il ne pouvait empêcher de résonner à son oreille les paroles de ce pauvre Jacques mourant : « René, vois-tu comme tout s'enchaîne ? tu approuvais, pour tourmenter ta femme, le divorce de ta belle-sœur. Devais-tu penser que l'émancipation de M<sup>me</sup> de Lartic serait ma fin à moi ? Ce qui t'arrive n'effraie pas ton scepticisme ; mais cela dépasse la force de ton tempérament. Tu n'as plus à faire qu'une chose, c'est de chercher ton refuge ordinaire. Va-t'en à la Brunellière, auprès de ta femme. »

René n'avait pas même songé à ne pas obéir. Marie Percy, dans la vieille maison des Brunel, ne s'attendait guère au ravissement de cette surprise ; de longtemps elle ne devait apprendre qu'elle en avait encore l'obligation à l'amitié fidèle de Jacques Hervé, qu'elle ne verrait plus. Le dîner était achevé depuis plus d'une heure à la Brunellière, et l'on parlait de coucher les enfants, quand Percy arriva.

Le salon du vieux logis était si vaste que les extrémités en demeuraient dans l'ombre, bien qu'il fût éclairé par trois lampes et un grand feu. Les hôtes entendirent le roulement d'une voiture dans la cour et Marie dit à Louis de Lartic : « C'est Treffelec et sa carriole. » Treffelec était le fermier. Le petit Louiset demanda si le gars ne lui rapportait point des pommes rouges. On lui répondit que c'était le moment de faire sa prière et point de penser aux pommes ; il n'en fut pas autre chose. Percy traversait les communs, et de cet air sec qui en imposait aux gens il défendit qu'on l'annonçât :

— Je n'aime pas le tapage et les cérémonies.

Si le maître n'aimait pas les cérémonies, les domestiques n'aimaient pas le maître ; ils ne l'avaient pas vu depuis longtemps ; ils n'avaient pas envie de dresser un feu de joie.

Le voyageur ouvrit la porte du salon et la referma derrière lui, sans se faire entendre. Fidèle à sa devise : — Pas de tapage. — Louis de Lartic était assis ou plutôt retranché dans l'encoignure de la grande cheminée, immobile, ses fortes mains croisées, les yeux et la pensée dans l'espace. Marie était placée auprès de la table qui supportait une des lampes ; les deux enfants agenouillés devant elle, répétaient le *Notre Père qui êtes aux cieux*, Louiset de sa voix la plus grave, tandis que la petite Marton bredouillait. Derrière ce groupe charmant se tenait la gouvernante, debout, attendant les babies qu'elle allait emmener au lit.

— Mon Dieu ! dit Louiset, quand le *Pater* fut achevé, mon Dieu,

conservez la santé à notre père et à notre chère petite mère, à notre oncle René, à notre tante Marie, à notre bon ami Jacques Hervé...

— Ainsi soit-il ! dit Percy, avec un rire éclatant.

Marie jeta un grand cri et d'un bond se trouva dans ses bras :

— René ! René !

Peut-être se dit-il qu'en dépit de toutes ses précautions à l'arrivée, il n'évitait pas la cérémonie.

Cependant il se prêtait à l'étreinte de la jeune femme, qui gardait encore assez de réflexion dans sa joie pour en être surprise. Elle ne sentait pas en lui la défense ordinaire et la double pensée. Il s'abandonnait avec un sentiment d'aise et déjà de repos qui la frappèrent ; et se hissant jusqu'à son oreille :

— Comme tu me reviens las ! lui dit-elle.

Il fallut recevoir les baisers des babies que la gouvernante poussait vers cet oncle pour lequel on leur avait enseigné à prier, et qu'ils connaissaient à peine. La petite Marton était toute rouge de peur, mais Louiset était un brave. Lartic aussi s'était levé et vint serrer la main du voyageur. De sa vie René Percy n'avait joué un rôle si principal dans une scène de famille. Marie ordinairement plus discrète, mais tout à fait hors d'elle en ce moment, s'empressait, bourdonnait autour de lui avec de petits mots caressants qui lui arrachèrent un franc sourire. Tout cela était doux, simple et fort. Jacques Hervé avait peut-être bien raison de dire que l'existence vraie était celle-là. Mais tout à coup M<sup>me</sup> Percy revint poser son front sur l'épaule de son mari ; elle avait une chose encore à lui dire tout bas :

— Louis ignore que tu as vu Marthe. Je ne lui ai point dit, méchant, que tu nous avais fait cette vilénie.

Elle sortit pour aller donner des ordres, afin qu'on lui servît à dîner. Percy demeura seul avec M. de Lartic ; il éprouvait quelque embarras que le dernier mot de Marie avait éveillé. Lartic l'augmenta singulièrement en lui disant de ce grand air de simplicité mâle qui ne recherche point les formules de choix, mais se contente, lorsqu'elles doivent rendre un sentiment, des phrases toutes faites :

— Votre voyage a-t-il été bon, mon frère ?

— Merci, dit René.

Il eut un petit tressaillement convulsif des lèvres ; une méchante envie de rire, après tout. Dans cette maison, où rien ne se passait comme ailleurs, où l'on avait résolument refusé par honneur et par fermeté d'âme d'effacer le droit et de retrancher le passé, quoi d'étonnant à ce que le *mari* de la sœur de sa femme l'appelât : mon frère ?

Il pensa que ce grand compagnon au cœur dévoré, au visage si calme, était un opiniâtre sublime. L'expression ne venait pas de lui,

il ne l'aurait pas trouvée. C'était le jugement de Jacques Hervé sur M. de Lartic pour lequel il affectait toujours devant Percy une grande estime. Le pauvre garçon ! Il avait voulu se mêler, lui aussi, de régenter les choses nouvelles. Où l'avait conduit sa propre opiniâtreté ? Où celle de Louis de Lartic pouvait-elle le conduire ? René se prit à regarder avec admiration ce géant qui d'un revers de sa main, pouvait écraser ceux qui lui faisaient injure ; il avait une question à la bouche :

« Pourquoi n'avez-vous pas tué Nathan Musseau ? »

Que Louis de Lartic eût rendu cette justice anticipée, et rien n'en serait arrivé que de bon pour lui et pour les autres ; d'abord, Jacques Hervé eût encore été vivant. L'envie d'interroger Louis de Lartic à ce sujet s'échauffait étrangement dans René Percy, mais il n'en eut point le loisir, car Marie rentra, et, moitié par ironie, moitié pour faire la cour à sa femme dont il était assez content à cette heure, il reprit tout haut :

— Je vous assure que j'ai fait un très bon voyage, mon frère.

La jeune femme porta la main à son cœur et s'arrêta riant aux anges ; puis elle vint prendre le bras de René et l'entraîna vers la salle à manger ; chemin faisant, elle lui disait :

— Va, je te reconnais, je te retrouve tout entier ; c'est bien toi !

— Tel que j'étais dans les premiers temps ? Bon ! c'est ce que disent toujours les femmes aux vieux maris.

Il riait, lui aussi, mais ce n'était pas aux anges, ce n'était qu'à sa pensée, qui n'avait jamais rien eu de céleste.

— Oh ! non, fit-elle naïvement ; ne dis pas *dans des temps*. Cela n'a jamais été si durable. Seulement *dans des jours*.

Comme il s'asseyait devant la table servie, elle se pencha et lui présenta son front à baiser.

— Ma pauvre enfant, lui dit-il, vous m'accusez donc de vous avoir fait de grandes vilénies ?

— Non, René, de grosses peines.

— Et quant à vous qui n'avez point de mémoire, vous ne vous souvenez pas de m'avoir dit un jour, il y a trois mois : Il me semble que vous n'êtes presque plus mon mari ?...

— Eh bien ! répondit-elle, il me semble à présent que vous êtes le meilleur mari du monde... Mangez, mon ami, vous devez être affamé.

Elle remplit elle-même son assiette et voulut lui verser à boire. L'échanson était à croquer. Fidèle à son goût pour les ajustements blancs, Marie avait une robe de laine blanche avec un petit collet de même couleur et de même étoffe bordé d'une légère fourrure de martre. Un vêtement de campagne, élégant et chaud, qu'on relève

lorsqu'on traverse sans avoir pris le temps de se couvrir les longs corridors ou la cour. Percy la regardait, et il lui savait bon gré de n'avoir point appris à se négliger dans cette demeure bourgeoise au fond d'un désert; il lui en fit même un petit compliment qu'elle reçut en levant les épaules :

— Vous ne connaîtrez donc jamais le cœur de votre femme? répondit-elle. Quand nous sommes séparés, est-ce que je cesse jamais de vous attendre?... Allez, je suis comme un bon soldat, toujours sous les armes.

Comme il avait presque achevé son repas, elle vint s'asseoir à ses côtés, tournée vers lui, et se mit en devoir de pelurer une poire du jardin de la Brunellière, dont elle lui vanta beaucoup la saveur. Puis, lui en présentant un quartier au bout du couteau d'argent, elle retint doucement la main qui allait le prendre, et baissant la voix, bien qu'ils fussent seuls tous deux et entièrement sûrs de l'être :

— Je ne crois pas que vous ayez vu Marthe deux fois, lui dit-elle.

— Et quelles raisons avez-vous de ne pas le croire? interrompit-il en souriant.

— Je conviens que je n'ai pas choisi l'expression qu'il fallait. J'en emploierai donc une autre : *je ne le sens pas*.

— C'est vrai, je ne l'ai pas revue.

— Du moins, savez-vous si elle est heureuse?

Il plissa le front, il voyait venir les questions redoutables sur ces lèvres attendries; Marie avait des larmes dans les yeux.

— Ma pauvre chère belle aînée! murmura-t-elle.

— Me demandez-vous si elle est heureuse? fit Percy, d'un air subitement délibéré qui ne pouvait tromper un si clair regard; je n'en sais rien, mais je dirai volontiers comme vous, je ne le sens pas.

— Oh! fit-elle, vous savez des choses... vous me les apprendrez. Et Jacques? Vous ne m'avez pas encore parlé de l'ami Jacques.

Cette fois, il ne sut que jeter autour de lui un regard effaré. Marie, heureusement, était si loin de soupçonner la vérité, qu'elle crut seulement à l'inquiétude d'un désir qui n'entrevoyait point de satisfaction prochaine :

— Bon! fit-elle, vous n'avez pas de cigares... Attendez, mon pauvre René, je vais en aller demander à M. de Lartic... oh! je sais qu'il en est bien pourvu... C'est son seul défaut... Et sans celui-là ce serait un homme parfait... Mon Dieu, si je pouvais un jour dire cela de vous!...

Elle sortit en riant, il n'avait garde de la retenir. Il espérait que cette diversion le sauverait d'un embarras cruel et qu'en rentrant elle ne songerait plus à Jacques, au moins pour le moment. Chaque heure gagnée était un soulagement précieux. Pauvre cher

Jacques ! Pauvre, pauvre garçon ! En vérité René Percy à son tour se sentit les yeux humides, et les essuya précipitamment quand il entendit, dans la pièce voisine, le frou-frou de la robe de sa femme. Comme elle arrivait, portant triomphalement un superbe cigare, son humeur changea subitement ; il eut envie de rire en pensant à ce qu'elle aurait pu croire et dire, si elle avait surpris ce brouillard sous des paupières aussi naturellement sèches que les siennes. Elle aurait pris peur peut-être, elle aurait cru à la larme du diable : c'est une légende.

Il ne s'était point trompé, d'ailleurs, et, les pensées de la jeune femme avaient pris un autre cours. Elle lui raconta qu'avant d'aller frapper à la porte de M. de Lartic, elle avait traversé sa chambre, et qu'elle y avait perdu deux minutes au moins à considérer les enfants endormis. Puis elle lui présenta un papier qu'elle venait d'enflammer à la lampe pour qu'il allumât le cigare, et le pressa de le fumer. Elle voulait lui montrer ce spectacle charmant, qu'il n'avait peut-être jamais vu : deux babies dormant à poings fermés et rêvant de leurs jeux, tout haut. — Marton est dans une colère rouge contre sa poupée Marie, car elle lui a donné mon nom, disait-elle en riant aux éclats.

Il l'écoutait, riant avec elle ; jamais elle ne l'avait trouvé si simple, si *bon enfant*, et quand elle vit qu'ayant pris une de ses menottes blanches entre les siennes et déposé son cigare pour la porter à ses lèvres il oubliait de le rallumer, elle eut une émotion délicieuse. « Jacques a dit que là était le bonheur, » pensait-il. Et tout haut il ajouta :

— Allons voir vos babies.

Marie se disait : « Je ne sais qu'elle lassitude ou quel chagrin me l'a ramené, mais il faut que je le garde ! »

Le lendemain et les jours suivants, les deux beaux-frères chassèrent ensemble. Percy était un chasseur ardent, et l'on ne reconnaissait guère le Parisien nonchalant et mièvre, quand le matin, il courait parmi le givre, dans les chaumes, ou dans le bois, sous la rouille des chênes. Ce n'était guère le même homme que sur les tapis de son cercle. Les recommandations de Marie le suivirent pendant la première semaine.

— Ménagez-le, mon frère, disait-elle à Lartic.

Cette sollicitude était un peu plus que superflue. Percy aurait plutôt fatigué Lartic ; le petit homme surmenait le géant. Chaque jour, Marie les attendait au retour, et, d'abord prenant René à part :

— Louis ne t'a-t-il rien dit de Marthe, encore aujourd'hui ?

— Rien, vraiment, répondait Percy, que ce fier silence de son compagnon irritait. Cette manière de porter la douleur était si différente de celle qu'il aurait fait voir lui-même, s'il avait été capable de ressentir une grande douleur!...

— Il ne dit mot. On aurait peut-être tort de croire qu'il pense davantage.

— Oh ! répondait Marie en riant, c'est pour lui qu'il a été écrit : Sois le maître de toi, tu seras le maître du monde...

— C'est pourquoi il n'a pu demeurer celui de sa femme.

— Tais-toi... Tu verras un jour!... Je voudrais pourtant qu'il te parlât d'elle... Je t'ai permis de lui dire alors ce qu'est l'homme aux mains duquel elle est tombée!... Ce fat de mauvais monde, cet intrigant!... Oh ! oui, tombée!... Tu ne pourrais lui apprendre autre chose, puisque tu ne sais que cela.

— Absolument que cela.

Alors elle soupirait et s'éloignait en disant : « Attendons. »

Percy la suivait des yeux. Sûrement, cette folle qui était si sage, dont la tête était aussi chaude que le cœur, entretenait quelque projet extraordinaire. Lequel ? Il levait les épaules. Que lui importait ? Ce qu'il avait espéré à la Brunellière, c'était le repos. Qu'y craignait-il ? La monotonie de l'existence. Il avait trouvé l'un et ne sentait pas encore l'autre.

Et il se disait en riant : « C'est moi qu'elle berce, et c'est elle qui rêve!... Si ce pauvre Jacques était encore de ce monde, il serait content, car il avait toujours tenté de faire cette bonne œuvre. Mais il fallait qu'il mourût pour l'accomplir!... Je ne pense pas assez à lui... Je suis heureux ici en égoïste... Je ne peux sans doute l'être autrement. »

Du moins René Percy se rendait justice.

Une seule chose le troublait dans cette béatitude bourgeoise qu'il raillait parfois tout bas, mais dont il s'accommodait tous les jours davantage, c'était la question, la cruelle question qui revenait presque chaque soir aux lèvres de Marthe :

— Tu me dis que Jacques Hervé voyage. Pourquoi ne t'écrit-il pas ? Il pourrait nous faire savoir du moins où il est. C'est moi qui lui répondrais, car j'ai besoin de lui parler pour quelque chose que je ne peux encore te dire...

René se serait bien gardé de lui demander la confidence de ce secret ; cela n'aurait pu que prolonger un sujet d'entretien qui le mettait au supplice. Il avait dit, en effet, que Jacques voyageait.

Les premières heures de ces longues soirées d'hiver étaient remplies par la présence un peu bruyante des enfants auxquels Percy s'était accoutumé. Il leur montrait même une égalité de patience dont les babies avaient appris bien vite à abuser, et il arrivait que Marton et Louiset se disputaient le genou du petit oncle. Marie le remerciait par son plus doux regard d'une condescendance dont elle s'attribuait la cause : il faisait cela pour elle ! Quant à être porté de

cœur vers les enfants, elle savait bien qu'il ne l'était guère. Lorsque Louiset et Marton étaient couchés, son étude était de nouer une partie de piquet entre les deux beaux-frères, et son triomphe lui paraissait complet quand elle y avait réussi. Percy avait trouvé sur les façons de son adversaire au jeu des plaisanteries qui la faisaient rire aux larmes quand ils se retrouvaient seuls : il prétendait que Lartic jetait ses cartes comme aurait fait la statue du commandeur, si ce personnage de pierre avait consenti à jouer au piquet avec don Juan, avant de l'emmener dans l'autre monde!... Le deuxième terme de la comparaison plaisait moins pourtant à Marie que le premier :

— Mais alors, René, ce serait vous don Juan? disait-elle.

Quant à la rigidité de ce pauvre Lartic, elle donnait bien l'idée de l'homme de pierre; elle trouvait cette fantaisie bien amusante. D'ailleurs son cœur était tout plein, après ces soirées, de reconnaissance naïve pour la façon complaisante et gaie dont Percy les supportait :

— Va, lui disait-elle, je suis sûre que tu ne t'ennuies pas encore...

La Noël vint. Il se trouva que Percy et Lartic, s'ils ne parlaient point de Marthe pendant leurs chasses, avaient parlé des enfants. Un arbre superbe arriva de Paris, un grand sapin aux rameaux de carton vert, tout chargés de rubans, de bougies roses dans des découpures d'or, de jouets et de bonbons. Le sapin fut placé sur une table; à ses pieds était une crèche. On invita les enfants des fermiers voisins, et d'abord on fit dîner la troupe, Louiset et Marton assis aux deux places d'honneur. Marie et Lartic avaient décidé qu'ils serviraient toute cette marmaille tapageuse; M<sup>me</sup> Percy n'en crut pas ses mignonnes oreilles, quand elle entendit René demander qu'on lui confiât un emploi dans la fête; et quand elle vit avec quelle bonne grâce, il s'en acquittait, elle n'en voulait pas croire ses yeux.

Il ne lui donna pas même que ce plaisir délicieux, il lui fournit une excellente occasion de gaieté, en laissant s'échapper de sa main une assiette pleine de sucreries, qu'il faisait circuler autour de la table. Elle se trouvait auprès de lui en ce moment, sa robe en fut toute tachée :

— Oh! le maladroit! s'écria-t-elle.

Ce n'était pas que la main de Percy eût manqué d'adresse; mais elle avait tremblé. Marie venait de lui dire au passage :

— Quel malheur que Jacques ne soit pas ici! Comme il se serait amusé franchement à nous aider!

Percy désespérait d'effacer de l'esprit de sa femme cette impatience de voir celui qui n'était plus. Il voyait bien qu'elle avait assigné un rôle à Jacques Hervé, dans ces projets mystérieux dont elle parlait souvent. Cependant il eut encore cette fois le loisir de

se remettre : la pensée de Marie n'avait fait alors qu'effleurer les absents. Elle pria René d'essuyer sa robe avec elle, et dans le nouveau ravissement qu'il lui avait causé pendant cette soirée, elle lui disait :

— Que tu fais de choses à présent pour moi qu'autrefois tu n'aurais pas faites, et que tu deviens bon, René !

## XVI

### LE MILLIONNAIRE DE HOLLANDE

Le château des Colombeaux était voisin de la Brunellière ; les terres des deux domaines se touchaient, il y avait plus d'une enclave. Les bois immenses du marquis des Colombeaux, joignaient partout ceux que le bonhomme Brunel avait acquis de l'argent que rendaient ses moulins. Aussi le gentilhomme n'avait-il jamais eu la pensée d'inviter à ses chasses un millionnaire si nouveau. Il était mort, son fils avait jeté son héritage aux quatre vents : c'est une histoire commune. Maintenant, on disait que le jeune marquis vivait misérable et la tête un peu dérangée, dans un vieux donjon du Limousin, qui était encore à lui, parce qu'il n'y a pas acheteur pour les pierres branlantes. Ses biens du Poitou avaient été vendus à un homme encore plus nouveau que n'avait été Brunel, le député Ripochon. Ce n'est pas un nom imposant pour un législateur.

Aussi, en d'autres temps, l'aurait-il changé peut-être. On disait même qu'il avait acheté un titre de comte dans une chancellerie étrangère : il en tenait le brevet sous une triple serrure pour d'autres jours qui se lèveraient. En ceux-ci, il était Ripochon tout court, d'ailleurs quinze ou vingt fois millionnaire, ce qu'il devait à une surprise du sort. Ce bonhomme, grand jacobin en son endroit, au fond d'une province reculée, avait un oncle en Hollande, qui ne l'avait jamais vu, qui n'avait pourtant pas d'autre héritier, et qui fit un testament pour déclarer qu'il n'en faisait point.

La pièce était courte : « Considérant qu'il est inutile d'instituer « des ingrats et qu'un homme sensé a bien assez de ceux que la « nature lui a donnés, je ne lègue mes biens à personne. Je me « borne à confesser l'existence de Jean-Jacques Ripochon, mon « neveu, que heureusement je ne connais point.

« Jean-Jacques Ripochon est peut-être mort, il peut n'avoir pas « mis plus que moi d'héritiers directs au monde, il peut aussi avoir « des enfants. Tout ce monde-là auquel je ne m'intéresse pas, doit « demeurer quelque part en France. Je ne me soucie point qu'on le

« trouve. En ce cas, mes biens iraient au domaine public de mon  
 « pays d'adoption comme les rivières s'en vont à la mer, et ce  
 « serait peut-être mieux.

« Cependant tous ceux qui liront ces lignes ou qui en entendront  
 « parler pourront se mettre à la recherche de Jean-Jacques Ripochon.  
 « L'heureux coquin qui saura le déterrer aura droit à une  
 « somme de 500 000 francs à prélever sur la totalité de mes biens.

« Car telle est ma volonté. »

Jean-Jacques Ripochon avait été *déterré* suivant l'expression du riche marchand, assez singulière chez un mourant qui devait se sentir lui-même si près d'aller sous terre. Le politicien de village était entré en possession de cette fortune magique et n'en était pas devenu fou, n'ayant jamais eu assez de cervelle pour la perdre.

Il avait réalisé les biens de son oncle en Hollande, vendu les navires et la riche dépouille des magasins, car le mort était surtout armateur, planteur aussi, industriel quelque peu ! Son héritier possédait une caféerie à Batavia, des verreries à Delft, des raffineries à Rotterdam et une fonderie à Harlem. Il eut hôtel à Paris, qu'il acheta d'un duc, superbe maison aux champs, acquise des débris d'un marquis. A Paris, il donnait des fêtes ; aux Colombeaux, il menait vie princière, entretenant un haras et un train de chasse. Entre temps, il avait été suscité par les politiciens ses pareils, non moins empressés à courtiser ses millions qu'ils l'avaient été à ignorer sa misère, dans un de leurs bourgs pourris et tout de suite élu pour ses qualités sonnantes, Jean-Jacques Ripochon était député.

En ces vacances parlementaires de fin d'année, il venait prendre son délassement aux Colombeaux, suivi de la plus brillante compagnie : des princes se disant Moldaves, des barons et des comtes de Grèce, un bey, plusieurs effendis, sans parler des politiciens de France et des politiciennes. Il avait lancé de grandes invitations dans les châteaux d'alentour pour la première chasse qui devait avoir lieu le 28 décembre ; les châteaux avaient répondu poliment, correctement, mais clairement. Le seigneur Ripochon devait se contenter de la noble troupe étrangère qu'il menait avec lui : point de gentilshommes de France chez cet égalitaire. L'un d'eux lui avait adressé le petit billet le plus spirituel :

« Tous mes regrets, monsieur le député. Je ne peux accepter  
 « votre invitation ; je sais bien qu'étant le peu que je suis et vous  
 « étant une partie de la puissance publique, j'ai l'air de vous opposer  
 « la résistance légale. Croyez tout simplement que si je ne me rends  
 « point à vos Colombeaux, c'est pour ne pas rompre avec mes  
 « habitudes modestes ; je ne pratique aucune sorte de divorce. »

Il y avait une divorcée célèbre chez le député Ripochon. Tout le

pays ne parlait que de sa taille superbe et de ses yeux qui brillèrent comme des diamants noirs, car on l'avait vue passer à cheval, en habit d'amazone, sur la route des bois. C'était une des beautés de ce temps, la femme autrefois d'un homme très connu dans le monde de la science et des lettres, qui, entre beaucoup de sortes d'honneur, avait eu celle de demeurer presque pauvre. La belle émancipée qui venait de rejeter la besace conjugale passait son temps chez le maître richissime des Colombeaux, qui était veuf. Elle avait pour compagne, en cette somptueuse et galante demeure, une grande personne déliée comme elle, blanche et rousse, avec des yeux bruns comme pailletés et piqués d'or, qu'on disait être aussi la femme d'un député. Son nom était même arrivé jusqu'à la Brunellière, où l'on savait que l'amie de la divorcée s'appelait M<sup>me</sup> Aubertin. Le député Aubertin était, en effet, le conseil ordinaire du seigneur Ripochon et votait pour lui à la Chambre quand l'archi-millionnaire était occupé ailleurs à répandre sa pluie d'or. Aubertin s'était montré plus que sévère à l'égard des hobereaux poitevins qui refusaient de se mêler aux parasites du château ; il avait dit : « Ce sont des émigrés à l'intérieur ! » Et Ripochon d'être ravi ; il croyait le mot neuf.

Voilà le récit que René Percy faisait à sa femme, le matin du jour qui devait précéder la grande chasse, à la fin du déjeuner de famille. Les enfants avaient quitté la table et jouaient dans un coin de la salle à manger ; Lartic était là. René se mit à l'attaquer vivement sur le refus qu'il avait envoyé aux Colombeaux à l'instar des hobereaux condamnés par Aubertin. M<sup>me</sup> Percy, qui avait longtemps, écouté son mari en silence, lui représenta doucement qu'il n'acceptait lui-même qu'une part de l'invitation. Il l'avait déclinée pour elle.

— Pour vous ? dit-il, je le crois bien !

Il se leva de table à son tour, ajoutant d'un air singulier que toutes ses instances seraient vaines, qu'il ne vaincrait pas l'opiniâtreté de Lartic à repousser une occasion de se distraire qui pourrait en être une aussi de rendre à tout ce « drôle de monde » de certaines justices qu'on lui devait bien. Il ne voulait pas insister davantage. Sur cette assurance assez aigrement donnée, il sortit. Marie le rejoignit un instant après dans leur appartement.

— Vous auriez dû rester avec Louis à le persuader, ma chère, lui dit-il.

— Oh bien ! fit-elle, il ne vous ressemble pas, mon ami. Il a des préjugés notre grand Louis et le cœur entier, vous le savez bien ! Quant à vous René qui avez l'esprit plus libre, vous irez à cette fête si mêlée.

— J'irais plutôt deux fois ! s'écria-t-il.

— Ce ne sera pas impossible, car elle se renouvellera sans doute. Percy vint poser sa main sur l'épaule de sa femme :

— Savez-vous quel est l'ami le plus intime et l'âme damnée de ce député Aubertin, le conseiller du millionnaire ? lui demanda-t-il.

— Non.

— L'âme damnée, je dis bien. J'espère même que vous n'apprendrez jamais ce que Nathan Musseau a fait pour servir ce patron hypocrite...

— Nathan Musseau ? répéta-t-elle.

— Eh oui ! le mari de votre sœur, qui, d'ailleurs, je le crois, et même j'en suis sûr, a cessé de voir ces Aubertin. Mais ce n'est pas tout : Attendez ! Savez-vous qui a fait la fortune de Ripochon, qui l'a déterré suivant l'expression de l'oncle de Hollande ? Savez-vous quel a été le *trouveur* ? Qui a été l'*heureux coquin* ? C'est encore Nathan Musseau. Il fut avisé de la recherche à tenter par un de ses correspondants hollandais. Ils ont partagé le bénéfice de l'affaire. Ces deux cent cinquante mille francs ont été le commencement de sa fortune dont cet abominable mariage avec Marthe devait être le complément.

Marie était devenue très-pâle :

— Ah ! dit-elle, je vous vois donc enfin une véritable colère contre ce mariage. Cela, René c'est très-bien !... mais je me demande si je vous comprends pour le reste... Ainsi, vous auriez voulu conduire aux Colombeaux ce pauvre Louis, qui aurait pu se trouver en face de cet homme... Vous-même vous allez le rencontrer sans doute...

— Vraiment non ! dit Percy, avec un geste d'humeur. Il n'est pas aux Colombeaux.

— Mais il pouvait y venir. Et alors, si Louis vous avait accompagné?...

— Eh bien, ma chère, fit-il tout en se dirigeant vivement vers la porte, comme s'il avait voulu éviter la réplique à ce qu'il allait dire en sortant encore une fois, eh bien, n'ai-je pas averti Louis qu'il pouvait y avoir aux Colombeaux des justices à rendre?...

La pâleur de Marie redoubla :

— Il songe bien comme moi à la délivrer ! murmura-t-elle.

Ce n'était pas par les mêmes moyens!...

— Mon Dieu reprit-elle il n'aura donc jamais qu'une partie des pensées que je souhaite, jamais toute l'âme que je lui voudrais !

En ce moment comme elle rentrait chez elle, on apportait une caisse chez Percy. La porte qui faisait communiquer la chambre de son mari à la sienne étant demeurée ouverte, elle y rentra. Elle savait que cette caisse contenait l'habit de chasse commandé en hâte à Poitiers, elle l'ouvrit.

— Bon ! la curieuse ! fit Percy qui accourait. Que vous dit cet habit, ma chère ?

Elle le regarda :

— Rien de très bon ! répondit-elle ; mais enfin si vous prenez demain du plaisir.

— Oh ! reprit-il, en riant, le plaisir des dieux !

Marie tressaillit, et jusqu'au lendemain, demeura près de lui dans un état de rêverie étrange. Comme il avait appris à la bien connaître, il souriait quand elle s'emparait de sa main et la serrait avec une sorte d'effusion mystérieuse et furtive. Le matin, elle lui dit :

— Toi aussi, tu voudrais affranchir Marthe de son bonheur volé ?..

— Et déjà passé ! répondit-il.

— J'ai beaucoup réfléchi à ce que tu m'as dit hier... Tu as de bien mauvaises pensées...

— Merci, dit-il en riant.

— Attends ! je te les pardonne, parce qu'après tout elles prouvent qu'enfin tu nous aimes.

Un moment après, elle l'aidait à passer le fameux habit de chasse et à boucler la ceinture de cuir qui portait le couteau à poignée d'ivoire :

— Tu me jures que cet homme n'est pas aux Colombeaux?... Oui... Alors je n'ai plus de craintes, car je sais que tu es bon cavalier... Va... et reviens-moi tel que tu seras parti.

— Bien entier ? dit-il en riant.

— Entièrement à moi, murmura-t-elle. Va.

Elle se mit à la croisée pour le voir monter à cheval dans la cour ; elle retenait les enfants qui étaient accourus à demi habillés et qui battaient des mains à la vue du « petit oncle » tout en rouge.

Percy cherchait des yeux Lartic à une autre fenêtre et ne l'aperçut point :

— Au diable ! le géant de glace ! grommelait-il... Après cela, ce que je voudrais faire, ce n'est pas pour lui, c'est pour Jacques... Mais qu'est-ce que je ferai ?

Il n'en savait rien. Pour la première fois peut-être Marie le jugeait mal, en croyant que ce qui le conduisait aux Colombeaux, c'était l'attrait du plaisir. Percy n'aurait pas accepté cette invitation s'il ne l'avait considérée comme un défi. La même pensée était venue à la jeune femme, qui l'avait retenue sur ses lèvres. Puisqu'on connaissait Musseau de Pellières au château, on savait quels liens unissaient Marthe autrefois au maître de la Brunellière, on n'ignorait pas que Lartic était l'hôte de la maison. Voilà ce que se disait Marie, et tout cela pouvait être vrai ; mais René, lui, ne croyait pas que la provocation s'adressât au beau-frère de Marthe. Il sentait bien qu'elle avait été jetée à l'ami de Jacques Hervé. La suscription du pli envoyé à la

Brunellière avait été tracée par une main de femme, celle apparemment d'Huberte Mauclerc, la garçonnière épouse du député Aubertin.

C'est pourquoi Percy avait depuis deux jours la fièvre aux mains et des bourdonnements aux tempes. Il avait toujours été sujet, comme tous les nerveux, à ces chaudes colères; mais, comme les sceptiques nonchalants, il s'appliquait à les démentir, à les tourner en ironie, et Marie, dans les mauvais jours, avait appris, mieux que personne, à connaître ces dérivations amères. Cette fois pourtant, René n'arrivait pas à se vaincre; il avait très réellement nourri les projets dont elle avait deviné l'ombre. La veille, il s'en était allé sournoisement à Poitiers, de grand matin, sous prétexte de hâter la confection de l'habit rouge, il était entré dans une salle d'armes et, après une heure d'escrime, il avait recueilli ce compliment du prévôt : « Jolie force ! bon petit poignet ! trop de feu !... Sur le terrain, ce n'est quelquefois pas un mal. »

Ce pauvre Jacques Hervé, dans son combat avec Nathan Musseau, n'avait eu que du feu.

Percy avait pu jurer à sa femme que Nathan Musseau n'était pas aux Colombeaux; mais ces grands faiseurs d'affaires ont les façons rapides. Nathan pouvait arriver, bien que n'étant plus attendu, et tomber au milieu de la fête...

— Eh bien ! au petit bonheur ! Nous verrons alors ! dit Percy en pressant son cheval.

Il avait raison de le presser, car, tout en songeant, il s'était attardé, la chasse était en branle. Il entendit les trompes qui sonnaient le lancer, la forêt s'emplit du galop des chevaux et des hurlements de la meute. Le tourbillon traversa le carrefour auquel aboutissait l'allée qu'il commençait de suivre et qu'il joignit en un moment. Les deux amazones venaient au pas de deux juments blanches toutes semblables; elles portaient le grand chapeau à panache du temps de Louis XIII, et sur leur longue jupe de drap vert la veste écarlate brodée d'argent. Toutes deux avaient dû longuement méditer ce costume de théâtre.

Mais c'était un singulier hasard qui mettait René Percy tout seul aux prises avec la fringante M<sup>me</sup> Huberte et M<sup>me</sup> de Pommerelles, la plus belle et la plus hardie des divorcées !

## XVII

### LARTIC EN ARMES

Percy revint à la Brunellière dans un état d'esprit insupportable. Il ne pouvait se dissimuler qu'il s'était singulièrement oublié lui-

même pendant cette journée, et qu'il avait vilainement oublié les autres.

La tête alourdie par les fumées du vin, après le grand repas qui avait succédé à la chasse, il rencontrait en trottant sous bois dans l'obscurité mouvante, des visions ridicules, mais bien incommodes. Ce sont des cauchemars qu'on subit tout éveillé. Avoir trente ans, être si loin de la première et de la seconde enfance, si loin des faiblesses du sentiment, être un sceptique qui se croit armé de toutes pièces et s'imaginer qu'on voit se dresser devant soi la figure d'un ami mort qui n'est point content du vivant, quelle bouffonnerie !

Parbleu ! la fatalité avait tout conduit. Qui aurait dit à Percy que sa première rencontre aux Colombeaux serait une femme ? — Si c'eût été Nathan Musseau, les choses auraient pu tourner tout autrement. L'âme de Jacques Hervé aurait peut-être eu lieu d'être mieux satisfaite, — en supposant qu'il y ait des âmes. — Cela, Percy n'en savait rien et ne tenait pas à le savoir. Dans cette aventure, il y avait même eu deux femmes. Le mal était venu de ce hasard singulier qui l'avait mis d'abord dans le carrefour de la forêt en présence des deux chasseresses, tout empanachées, toutes brodées, sur leurs montures toutes blanches. Les yeux de velours de M<sup>me</sup> de Pomme-relles le regardaient tandis que les yeux pailletés d'or de M<sup>me</sup> Huberte trouvaient pour lui des douceurs inconnues. La « précieuse jacobine », assise sur son cheval comme sur un trône, lui tendait, comme à un vieil ami, une main qui n'était ni bien petite ni bien mignonne, mais qu'il trouva blanche et chaudement empressée. Cet empressement avait commencé même par lui causer une vive méfiance. Ces premiers avertissements de la raison sont toujours des lueurs sûres ; aussi comme on les étouffe !

René Percy, en vérité, était parti pour les Colombeaux sous l'impression d'une colère généreuse et nerveuse, ne sachant s'il ne provoquerait pas tout le monde, et c'était lui qui revenait provoqué. — Nathan Musseau, heureusement n'était point là. Il aurait peut-être essayé, lui aussi, de se poser en ami du maître de la Brunellière, — lui, le meurtrier de Jacques, — et il aurait tenté cette chose hardie à l'ombre des grâces de M<sup>me</sup> Aubertin. Il n'était pas là, mais il devait arriver dès le lendemain, pour la seconde chasse. C'est pourquoi René songeait à ne point retourner aux Colombeaux, dût-il, pour se dérober à la tentation, quitter la Brunellière. Ces paillettes d'or qui piquaient les prunelles d'Huberte la Rousse et qui jetaient des feux si singuliers sous ses longs cils presque blancs, lui conseillaient des abandonnements pires encore que ceux de la première journée ; il avait peur de lui-même ; il avait raison, puisqu'il se connaissait.

La maison dormait quand il rentra, sauf un valet à l'écurie, et une fille à l'office, veillant pour l'attendre. Il gagna rapidement sa chambre et, tout d'abord, examina son courrier du jour, distribué pendant son absence. Un pli couvert d'une écriture inconnue le frappa, il l'ouvrit ; cette première enveloppe en contenait une autre, et les caractères de cette deuxième suscription ne lui étaient guère plus familiers. Cependant il interrogeait sa mémoire encore un peu confuse... Il rompit le cachet, courut à la signature, et n'eut que le temps de faire passer cette lettre dans la ceinture de son habit de chasse, car il entendit un pas léger dans la chambre voisine. La porte s'entr'ouvrit, il vit s'allonger la tête de Marie, charmante sous sa coiffure de nuit :

— Bonsoir René.

Il aurait bien dû penser qu'elle voudrait le voir au retour. Toutes les tendresses ont de ces surveillances et de ces importunités. Il se contraignit pourtant et rendit avec quelque bonne grâce à Marie ce bonsoir qu'elle lui apportait à contre-temps, mais tout en lui mettant un baiser au front, il la repoussait doucement vers sa chambre, lui représentant que la nuit était avancée, qu'elle ne retrouverait point le sommeil, si elle ne rentrait pas bien vite au lit. Pour lui, naturellement, il était fort las. Quand la porte fut refermée, il employa de grandes précautions pour faire glisser le verrou, car il ne voulait point qu'elle l'entendit. Alors il reprit cette lettre qu'il avait cachée, et, tout en lisant, il ne pouvait retenir de petites exclamations de surprise et de rage ; — si bien que derrière la porte, une voix inquiète se fit entendre :

— René, qu'as-tu ? Te trouves-tu mal ?

Il secoua violemment les épaules comme pour se débarrasser d'un fardeau qui, décidément, devenait trop lourd :

— Ma chère, dit-il rudement, je vous en supplie, ne vous occupez pas de moi.

Puis il reprit la lettre et il parut bien qu'elle parlait des morts, car il se prit encore à dire presque tout haut :

— Nathan Musseau sera plus sûrement puni qu'il ne le pense. Et moi, j'ai été plus près aussi que je ne le croyais de trahir le souvenir de ce pauvre Jacques...

Il rejeta brusquement son habit rouge, et passant sa main sur son front, comme il se mettait au lit à son tour, il eut un assez méchant sourire :

— Allons ! dit-il, dors, Judas !

Le matin, il était levé presque avec le jour. Courte nuit pour Judas ! il erra sous les charmes dépouillées par un de ces temps brumeux et amollis ordinaires en ces contrées ; le brouillard paraît

léger, et cependant les habits en sont transpercés au bout d'une heure. Percy quitta le jardin; il savait que le souci de le voir s'exposer à cette humidité pénétrante ne tarderait point à amener Marie auprès de lui, s'il demeurait dans le voisinage de la maison. Rien n'est si incommode que ces épouses vigilantes. Cela est bien pis quand ces *bonnes femmes* sont de délicieuses créatures de qui l'on a perdu l'habitude de se défendre et envers lesquelles on a bien quelques nouveaux et de durs reproches à s'adresser...

Pour le moment, Percy voulait être seul. Il enrageait de penser que, la veille, aux Colombeaux, il avait été joué, délibérément joué pour des desseins qu'il pénétrait maintenant, ayant lu et relu la lettre mystérieuse qui l'attendait au retour. Il enrageait aussi de se trouver pris au filet conjugal qu'il avait si bien laissé renouer sur lui depuis six semaines. Il aurait voulu ne pas retourner au château, ne point revoir M<sup>me</sup> Huberte; et pour cela le meilleur eût été de quitter la Brunellière; mais le moyen de faire accepter son départ à Marie?

Et cependant, il sentait que, s'il n'était pas encore déterminé à s'affranchir de ce côté, comme il l'avait fait plusieurs fois déjà, depuis six ans, point résolu à affronter de nouveaux orages et de nouvelles larmes, il n'était plus en état de se prémunir contre la tentation. Il eut une petite sueur aux tempes en songeant que, réparissant aux Colombeaux, se trouvant en face de Musseau de Pellières, il faudrait se résigner à une lâcheté: — ou ne plus rechercher les coquetteries de M<sup>me</sup> Huberte, ou renoncer à traiter cet homme en ennemi. Et la fin de tous ces renoncements, quelle serait-elle? Le piège lui apparaissait bien ouvert. Il s'assura que la lettre reçue la veille était dans la poche de son habit; elle contenait l'avertissement. Il ne pouvait plus ignorer ce que voulaient de lui les sourires de l'amazone et voyait assez clairement le chemin où l'engageraient les avances de Nathan Musseau.

Il est vrai que cette lettre aussi le mettait en armes, il pouvait faire tomber dans ce piège ceux qui le lui avaient dressé!...

Sa promenade se prolongea jusqu'à l'heure du déjeuner, il parut à table, et, d'un regard, Marie reconnut que son pressentiment de la veille ne l'avait point trompée. René n'était pas revenu de cette fête, *entièrement à elle*, comme il était parti.

Il affecta une grande gaieté pendant le repas et raconta avec sa verve ironique les incidents de la journée. Il mettait plaisamment en scène le maître du logis et ses hôtes, les princes, les comtes d'Orient, les effendis et les beys. M<sup>me</sup> Percy observa qu'il ne parlait point du tout de lui-même et point de la belle hôtesse du château, cette superbe émancipée qui occupait tout le pays. Elle ne songea pas à M<sup>me</sup> Huberte, sur laquelle il ne lui était arrivé que des renseignements

très vagues. Une des servantes de la Brunellière l'avait vue et n'avait pas dit qu'elle fût belle. Le beauté de M<sup>me</sup> Huberte n'était pas, en effet, de celles qui parlent aux yeux des femmes.

Percy dont l'humeur violemment excitée frappait de plus en plus Marie, parut pourtant apaisé après le repas. La jeune femme réfléchissait assez douloureusement ; mais elle ne voulait pas s'alarmer trop vite. Les fêtes aux Colombeaux étaient piquantes apparemment, car la liberté n'y manquait point, mais elles seraient courtes ; le parlement allait se rouvrir et rappellerait le maître du château. Quant à la trop belle hôtesse, Marie pouvait bien la croire plus prudente : d'un côté les grâces de René Percy, de l'autre les millions de Jean-Jacques Ripochon ; dans cette alternative les grâces ne l'emporteraient point à moins que la balance de la dame ne fût folle. Et puis Marie se sentait encore bien forte. Elle eut même un geste charmant, secouant la tête d'un air si vaillant, que René qui la regardait à son tour, lui demanda :

— A qui donc portez-vous intérieurement un défi, ma chère enfant ?

— Un défi ! répéta-t-elle... Ah ! oui... A qui je le porte ?.. A toi peut-être ?

Et lui prenant le bras, elle l'emmena dans un petit salon qu'elle avait arrangé pour son usage, qui n'était qu'à elle, où les enfants même, si fort qu'elle les gâtât, ne devaient pas entrer. Il était situé à l'angle de la maison, éclairé par deux fenêtres dont l'une regardait le jardin et les charmilles, l'autre ouverte à l'orient, la prairie encadrée par la chênaie. Elle s'assit, une tapisserie à la main et montrant à René le sofa :

— Tu es très nerveux aujourd'hui, lui dit-elle, sans doute parce que tu es las de ton équipée.

— Quelle équipée ? reprit-il avec un commencement de colère qui ne demandait qu'un aliment.

— Je retire le mot... Repose-toi, répondit-elle.

Il n'en avait pas envie et se tint debout devant la croisée qui s'ouvrait sur la prairie, battant sur les vitres un air de chasse. En ce moment Lartic guêtré, le fusil au dos, traversa l'espace verdoyant, se dirigeant par le sentier qui conduisait au bois.

— Il paraît, dit Percy, que *notre frère* ne souhaite pas aujourd'hui ma compagnie.

— Ce n'est pas étonnant, répondit la jeune femme. D'abord, il ne vous croit pas en humeur de déplacement ; et puis vous avez fait pendant le déjeuner des récits qui ne lui plaisent point... J'avoue pourtant que vous lui avez épargné le portrait de la personne divorcée... Vous n'avez pas les mêmes raisons de me ménager, moi... Je suis curieuse de savoir si cette personne est vraiment très belle...

Percy ne répondit pas, mais il se mit à rire bruyamment, et suivant toujours des yeux Lartic qui allait disparaître sous les chênes :

— Ce pauvre garçon s'en va faire un massacre superflu, dit-il, quand il y en aurait eu d'autres si salutaires.

— Que voulez-vous dire ?

Il se retourna brusquement :

— Pourquoi n'a-t-il pas tué Nathan Musseau ?

— Voici la première fois que vous me posez une question si extraordinaire, René, répondit la jeune femme ; mais je l'ai devinée souvent sur votre bouche, et toute prête à en sortir. Eh bien, je vais vous répondre. M. de Lartic a eu d'abord quelque chose de ce mauvais dessein...

— Mauvais ? Le seul profitable à son honneur et à notre repos...

— Votre repos ?... A-t-il donc été bien troublé ? dit-elle... Je vous répète que Louis a eu cette pensée... Je l'ai prié d'y renoncer et je l'ai persuadé.

— Vous avez fait là une belle œuvre ! répondit Percy, en allant s'étendre sur le sofa.

— Je la regardais, cette pensée, comme la plus funeste qu'il pût avoir. Elle n'est pas chrétienne...

— Je ne l'ai pas envisagée au point de vue religieux, n'étant point théologien.

— Elle n'est pas virile.

— Peste ! fit Percy, vous n'épargnez pas les mots qui sonnent. Que n'en ajoutez-vous un au chapelet ? Dites que l'envie qui prend à un homme de se débarrasser de celui qui lui a dérobé sa femme n'est surtout pas philosophique ; la résignation en ce cas l'est certainement davantage.

— Enfin, s'écria Marie, les yeux brillants, la main levée comme en un geste d'inspiration mystique, j'avais, moi, une autre pensée !

— Je m'en suis toujours douté, fit Percy, en étouffant un bâillement et en fermant les yeux.

Il les rouvrit, sentant passer l'haleine de la jeune femme sur son visage. Elle était penchée sur lui :

— Une pensée que tu m'aideras quelque jour à accomplir peut-être, mais dont tu ne ferais que rire à présent ; tu n'es pas dans tes bons jours.

Et, lui fermant les yeux du bout des doigts :

— Dors, dit-elle.

Il s'assoupit, en effet, un moment, et quand il secoua cette légère torpeur, il ne trouva plus Marie près de lui. Il en respira d'aise. Ce court répit aux inquiétudes qui l'étreignaient depuis la veille ne lui avait pas remis l'esprit en bon lieu. Demeurant étendu, dans cette

parfaite solitude, il se débattait intérieurement contre un désir qui s'allumait, qui grandissait sans cesse. Tout d'un coup, se relevant :

« Non ! je n'irai pas ! s'écria-t-il. » Puis il se mit à parcourir ce petit salon ; il y tournait comme dans une cage, tout en répétant entre ses dents : « Pourquoi ce grand Lartic n'a-t-il pas tué Nathan Musseau?... Mais si ce vilain compère n'avait rien perdu pour attendre?... »

Certes, une rencontre inattendue et qu'il avait le moyen d'amener entre M. de Lartic et le manieur d'argent, quand tous deux seraient avant quelques heures si près l'un de l'autre, cette rencontre le délivrerait, lui, René Percy, de tous les sortilèges de l'amazone des Colombeaux!... Ah! voilà qui briserait tous les pièges!... Et Percy se mit à rire, en songeant comme le mal et le bien se tiennent et se lient en ce monde!... S'il faisait ce qu'il était en son pouvoir de faire, il serait bien embarrassé le premier de dire, après, s'il avait agi par sincérité ou par politique, par ressentiment ou par sentiment, pour servir les autres ou se prémunir lui-même, par égoïsme ou par *vertu*.

Ce dernier mot qu'il s'appliquait par ironie redoubla sa gaieté. Il pouvait y avoir de terribles suites à ce grand rire de Parisien viveur songeant à se défendre d'une occasion trop friande qui pourrait le perdre. Percy entendit dans le jardin les cris des enfants et la voix de Marie qui se prêtait à leurs jeux. Bien sûr d'être seul encore quelque temps, il reprit la lettre dans sa poche, la relut une dernière fois... et se résolut.

Remontant chez lui, il la mit sous pli, ajoutant ces mots en marge, au crayon : « Communiqué sous le plus entier secret et pour que vous soyez juge. » Sur l'enveloppe, il écrivit le nom de Lartic, et se dirigeant vers la chambre du mari de Marthe, le vrai mari, qu'il allait armer d'une cruelle reprise d'amour et de colère, il déposa le pli sur une table.

## XVIII

### UN COUP DE THÉÂTRE

Deux coups de feu, partant de la prairie, avertirent René Percy de la rentrée du chasseur. Il était alors auprès de sa femme dans le grand salon où l'on passait l'heure qui précédait et celle qui suivait le dîner. Il fit observer que si Lartic déchargeait son fusil avant que de rentrer, par une précaution dont les enfants étaient l'objet, il n'avait pas dû ce jour-là faire beaucoup de mal aux lièvres ; son carnier sûrement était vide. Marie répondit que Louis, suivant son ordinaire, avait moins chassé que rêvé. D'ailleurs, il s'était singulière-

rement attardé, car on approchait de six heures. Le commencement de cette soirée était magnifique; il y avait eu ce que les gens de l'Ouest nomment une « saute de vent » ; la brise soufflait désormais du nord, les vapeurs du matin avait été dispersées, le ciel redevenait clair, la lune presque pleine brillait sur le bois, et il fallait attendre une franche gelée.

Lartic en passant devant la porte du salon, l'entr'ouvrit, salua sa belle-sœur d'un : Bonjour, ma chère Marie; son beau-frère d'un signe de la main et remonta chez lui.

Percy, qui se trouvait placé vis-à-vis de sa femme, à l'un des angles de la cheminée, sous la lumière d'une lampe, et qui ne se souciait point qu'en ce moment elle lût sur son visage, se leva et se mit à marcher à grands pas. La chambre de Lartic était située justement au-dessus de ce salon. René prêtait l'oreille.

— S'il tombe sous le coup, pensait-il, l'écroulement de ce grand corps fera du bruit, et je courrai avant tout le monde, je reprendrai la lettre.

Lartic, là-haut, venait de la trouver cette lettre sur la table, près d'un flambeau allumé; il l'ouvrit machinalement.

Il recula, reconnaissant l'écriture :

— *D'Elle!* murmura-t-il. Et il tomba dans le fauteuil placé près de cette table. De grosses gouttes de sueur lui venaient aux tempes, il tenait le pli dans sa main, il soutenait un terrible combat intérieur : Dois-je lire!

Il lut :

« René, je m'adresse à vous. Je ne savais point, il y a six semaines quand je me suis présentée à votre maison de la rue Pigalle d'où vous veniez de partir que je n'aurais sitôt de refuge que votre amitié... votre pitié plutôt, car je ne sais si vous m'avez jamais aimée. Le sentiment que je vous demande aujourd'hui, je l'éprouvais si vif alors, si profond pour un autre!... J'allais chercher des nouvelles de ce vaillant garçon qu'ils vous ont tué... votre meilleur ami... Vous avez donc des amis, vous!

« Il était aussi celui de votre femme... Allez! je ne crois pas qu'elle ait eu plus de regrets que moi... J'ai vu dans cette triste mort le présage des misères qui m'attendaient. Tout mon courage s'est abattu devant ces tentures funèbres, car elles étaient encore là quand je suis arrivée... Ce pauvre corps était parti... Ah! je ne l'ai connu qu'à peine!... mais je suis bien sûre que son âme était droite et sincère... Croiriez-vous que M. de Pellières a osé se vanter devant moi de cette victoire abominable?... Et moi j'ai béni la violence de notre première querelle, dont la cause était la même que celle de ce combat, car je n'y voyais déjà point d'apaisement possible. Du

moins, je n'allais plus avoir à toucher cette main sanglante... Le jour où l'on a tué Jacques Hervé, on a brisé mon pauvre cœur déjà bien repentant et bien humilié... Votre ami et moi, René, nous mourrons de la même aventure; mais pour moi ce ne sera pas sitôt fini... »

Lartic déposa la lettre. Il passa la main sur son front, il comprenait mal : — Jacques Hervé!... murmura-t-il... Cet homme l'a tué!... Pourquoi!... Et que parle-t-elle des regrets de Marie?... Jacques Hervé?... Marie ne le sait pas.

Il reprit sa lecture :

« Écoutez-moi, René et surtout, croyez-moi, je n'embarrasserai plus longtemps les miens du poids de ma folie et de sa mauvaise fortune. Si ce que j'ai fait est honteux, comme on l'a dit, ce sera du moins une courte honte. Beaucoup de malheureux, avant moi, qui devaient leur situation désespérée à d'autres causes, n'auraient point détesté de continuer à vivre; mais, n'en ayant plus le moyen, ils se sont résignés! Je ne sais plus quel est l'oiseau dont on raconte que, se voyant cerné par les chasseurs, n'ayant pas le vol assez fort pour leur échapper, il attend leurs coups, en mettant sa tête sous son aile.

« La lutte s'est allumée, et je vous dis qu'elle ne cessera plus entre moi et celui dont j'ai fait mon maître. Un mauvais maître, mon cher René. J'ai refusé de servir M. de Pellières, en me prêtant à des complaisances qui me révoltent, j'ai déserté ses amitiés, qui m'étaient devenues odieuses et suspectes. Il paraît que j'ai porté ainsi un coup redoutable à ses intérêts. J'ai appris trop tard qu'il n'avait point d'autre guide, et j'ai appris bien d'autres choses!... Tenez! je répands devant vous le dégoût de mon cœur. Cet homme a feint de m'aimer, et je me suis prise à cette feinte grossière. Il me hait à présent avec des brutalités qui vous feraient monter le rouge au visage si je les disais toutes.

« Savez-vous que l'erreur cruelle que je paie si cher est l'effet d'un piège savant où l'on m'a conduite? Cette baronne de Merville que vous connaissez, et dont le bal fameux a coûté la vie à Jacques Hervé, m'a délibérément attirée chez elle? J'y rencontrais M. de Pellières; l'accord était fait entre eux, écrit, signé, m'a-t-on dit; il s'agissait de s'emparer de ma personne et de mon bien, de mon bien surtout. Il y a eu marché. Ainsi, j'ai été vendue!...

« Je le lui ai dit, à lui, en plein visage. Il ne l'a point nié. Ah! l'heure des faux semblants est passée entre nous. Lorsque je me suis donnée, il faisait valoir à mes yeux le désintéressement qu'il apportait dans cette affaire... je me souviens qu'il a justement employé ce mot qui m'avait alors choquée... mais je réfléchis qu'il était peut-être d'usage et qu'il ne fallait point lui attribuer un mauvais sens. Une affaire! Oui, c'était une bonne affaire. Il ne me

demandait pas de lui abandonner ma fortune, le contrat a réservé mes droits. Je croyais à sa délicatesse. J'ai appris depuis que cette séparation de bien était sa garantie à lui. Qu'il essayât de fausses spéculations, qu'il encourût les coups du sort, je lui restais. Ses créanciers se heurteraient à mes privilèges, ils ne pourraient passer outre ; ce contrat, c'était la citadelle de son repos. Si, au contraire, il avait besoin de mon argent pour une de ces opérations dans lesquelles je lui vois tant d'associés ou de complices, il pouvait compter sur ma crédulité et sur ma faiblesse. René, ces calculs ont leur châtimement marqué dans le mystère des jours à venir... Ma signature a été inutile à M. de Pellières, tout le temps que j'ai cru en lui, alors qu'il m'aurait trouvée docile et prête... Elle lui est devenue nécessaire après cette brouille éclatante que je viens de vous raconter... Il n'a pas eu honte de la demander à mon ressentiment. Et moi, plus forte et mieux instruite désormais, j'ai défendu le bien de mes enfants... René, vous trouveriez à mes poignets meurtris, et, faut-il vous le dire, jusque sur ma joue, les traces de sa colère... J'ai été basement outragée, mais il a été vaincu !

« Ce que me coûtera cette victoire, je n'en sais rien. Je crains tout. Je suis prisonnière dans ma chambre ; j'écris cette lettre sans bien savoir si je pourrai vous la faire tenir. On emploiera pour me réduire des moyens qui me font peur, parce que je ne les connais pas et que je ne saurais les imaginer. J'ai appris seulement qu'on soupçonne et qu'on redoute la pensée qui m'est venue de chercher en vous et dans ma sœur un refuge naturel... Ah ! René, rassurez-vous, je n'ai point songé à rentrer dans votre maison...

« Vous y avez un hôte qui a plus de droit d'y rester toujours que moi d'y jamais revenir... Que celui dont je n'ose plus même prononcer le nom vive en paix, et que Dieu lui donne un jour le dédommagement du mal que je lui ai fait !

« Non, je ne pense pas à courir à la Brunellière ; je voudrais seulement, si je peux fuir de cette horrible prison, que la compassion de ma sœur et la vôtre me suivît en quelque coin du monde où je me cacherais ; je demande que, vous, René, vous preniez en main les intérêts de mes pauvres petits. Je laisserai derrière moi une partie de leur dépouille. A vous de l'arracher à ceux qui auront essayé de s'en emparer !

« Voilà ce qu'il craint, lui ! Et c'est encore la raison pour laquelle je vous écris. On a dressé un plan contre vous autant que contre moi-même, on essaiera de vous surprendre. Pardonnez-moi de vous dire qu'on vous connaît bien.

« Vous serez invité à une grande chasse au château des Colombaux, et ma lettre, si elle vous arrive, ne vous empêchera peut-

être pas de vous y rendre... René, vous ne trouverez pas encore M. de Pellières aux Colombeaux... On ne voudrait point sitôt vous mettre en face du meurtrier de votre ami... Allez ! je vous dis que ces gens d'intrigue ont de la délicatesse... Cependant, au château, vous reverriez le député Aubertin, témoin dans ce duel... Mais vous y verrez surtout M<sup>me</sup> Huberte. Aubertin n'est peut-être pas entièrement du complot.

« René, on veut vous arracher à votre femme, ce qui serait le meilleur moyen de vous tourner contre moi. Prenez garde ! Et si la tentation vous arrivait, sachez bien que la première suite en serait, pour vous, une épreuve amère. Nathan Musseau quitte Paris le 29 décembre, et il assistera à la deuxième chasse des Colombeaux, On vous réconcilierait...

« Quant à moi, j'épie l'instant de me rendre libre... Savez-vous encore que M. de Pellières me menace du divorce ? Il n'aurait garde d'en essayer, car son intérêt ne le veut point. Son intérêt, la règle de toutes ses actions parées ou toutes nues ! Je ne peux lui répondre. Et cependant il m'a dit, pour m'éprouver : « Le divorce, que ne le demandez-vous une autre fois vous-même ? »

« J'ai baissé la tête. René, embrassez mes enfants pour leur misérable mère... mais conduisez-les ensuite à votre femme en mon nom ; ils auront un meilleur baiser...

« Si je pouvais m'échapper j'irais, avant de quitter Paris, mettre des fleurs sur la tombe de votre ami mort, et je prierais pour lui, pour vous, et pour moi-même.

« MARTHE. »

Lartic, cette lecture achevée, demeura un instant immobile. Un seul geste pour essuyer une larme qui roulait sous sa paupière. Il avait remis la lettre sur la table, il la reprit, revint au passage qui se terminait par ces mots : « J'ai été bassement outragée... »

Le formidable poing du géant s'abattit alors sur cette table et le flambeau roula sur le tapis ; la bougie en fut éteinte et la bobèche brisée. Lartic parut méditer encore quelques minutes, puis il se leva. Une autre lumière brûlait sur un meuble qui portait des livres et des papiers, parmi lesquels il prit un indicateur des chemins de fer et un almanach ; le premier lui apprit que le train de Paris à Bordeaux passait à cinq heures à Poitiers, le second lui dit que ce jour était bien le 29 décembre. Il sortit de son appartement ; il avait encore son fusil au dos et à sa ceinture le fouet qui lui servait à mener ses chiens. Il traversa la cour de la maison et, par un passage à travers une grange, joignit celle de la ferme. Le fermier se tenait sur sa porte.

— Attalez votre carriole, lui dit Lartic. Quand nous serons en route, un de vos enfants ira dire à l'office qu'une affaire subite vient de m'appeler à Poitiers, que je n'ai pas voulu prendre une des voitures de M. Percy ni déranger ses hommes, et que vous me conduisez.

Le fermier Treffelec obéit. En un moment la carriole fut prête. Lartic y monta; on suivit l'allée qui courait entre les bâtiments d'exploitation et les premiers massifs du bois, et l'on joignit une route. Treffelec allait tourner à droite, Lartic lui retint le bras :

— Non, dit-il, prenez à gauche.

— Mais pour arriver à Poitiers...

— Vous ne me menez pas à Poitiers. Nous allons aux Colombeaux.

La distance était environ de deux lieues. A mi-chemin, derrière l'éternel rideau du bois, un manoir dressait ses toits en poivrière sous les clartés de cette nuit sereine et froide. Lartic dit au fermier :

— N'est-ce pas ici Montbarault?

Et sur la réponse affirmative de son compagnon, il ajouta :

— Nous aurons peut-être à nous arrêter au retour chez le maître de Montbarault, M. de Givré.

Quelques minutes après, la carriole joignait la grande avenue des Colombeaux. Elle était formée sur les deux côtés de quatre rangées de vieux ormes. Une grille dorée à profusion fermait l'immense cour d'honneur; le château s'élevait au loin entre deux quinconces d'arbres également séculaires. C'était une construction presque neuve par laquelle le défunt marquis, père magnifique du fils prodigue qui avait vendu son domaine au député Ripochon, avait remplacé d'anciennes constructions qui n'étaient plus que mesures. Lartic fit arrêter la carriole devant la grille, en descendit et commanda de l'attendre. Le concierge, quand il sonna, sortit de sa loge, une élégante maisonnette en briques, parée de galeries de bois découpées à la manière suisse, et demanda le nom du visiteur.

— Je suis l'un des maîtres de la Brunellière, répondit Lartic.

L'homme s'inclina :

— Monsieur trouvera M. le député prêt à se mettre à table avec ses invités. Il y a beaucoup de monde. Voici la cloche du dîner qui sonne. Si monsieur est attendu...

— Je ne suis pas attendu.

— Alors ce sera une surprise.

— Une surprise extraordinaire! dit Lartic, en s'avançant dans la cour.

Le château lui apparaissait de plus en plus vivement éclairé; ces grandes lumières du dedans l'emportaient, à mesure qu'il approchait, sur l'éclat de la lune au dehors. Il gravit le perron sans faire de rencontre. Dans le grand vestibule tendu de tapisseries rares, orné de

vases de faïence d'art, au bord d'un bassin de marbre où l'eau coulait sous un lit de fleurs, se tenaient deux valets en livrée princière : habit bleu clair, presque céleste, culottes de peluche jaune. Ils considérèrent ce visiteur qui tombait au milieu de la fête en costume de chasse, en guêtres, fusil au dos, et s'avancèrent avec l'intention sans doute de lui demander quelque éclaircissement sur sa présence. Le regard et la stature du chasseur les rassurèrent si peu, qu'ils demeurèrent bouche close. Lartic passa.

Il ouvrit une porte au hasard, et le hasard le servit bien : il se trouvait dans un premier salon qui servait comme de second vestibule au devant de la salle à manger. Il entendit les rires et les propos animés des convives. Un autre valet traversa la pièce, portant un plat sous une cloche d'argent, et regarda cet intrus avec une étrange surprise à son tour. Le formidable intrus, sans daigner y prendre garde, se mit derrière lui, entra à sa suite...

Le spectacle était magique : autour d'une table chargée de fleurs et de vaisselle plate, servie avec un luxe royal, vingt convives, des figures bistrées sous des chevelures couleur d'encre ou sous la calotte rouge, mode d'Orient ; des poitrines chamarrées de plaques et de rubans d'ordres ; deux femmes seulement, assises aux côtés du maître ; l'une superbe avec ses yeux de diamant noir et son profil de camée, l'autre presque belle sous sa couronne de cheveux hardis qui ressemblait à un diadème de cuivre, et, grâce à la blancheur extraordinaire de sa peau, éclatant sous le feu des bougies. Une parure d'émeraudes entourées de brillants rehaussait encore les épaules de neige de M<sup>me</sup> Huberte. A la gauche de cette libre et subtile épouse du député Aubertin, un homme était placé qui causait à demi-voix avec elle. Le hasard continuait de servir Lartic. Ce fut ce voisin si confident de M<sup>me</sup> Huberte, qui l'aperçut le premier ; il toucha le bras de la belle, qui poussa celui du maître de céans. Le député Ripochon fort troublé se leva :

— Qui êtes-vous ? demanda-t-il.

— Qui je suis ? répondit le géant. Je vais vous le dire, et retenez-le bien. Je suis celui qui vient ici pour châtier les fripons et les lâches. Lequel parmi vous se nomme Nathan Musseau ?

Nathan bondit. M<sup>me</sup> Huberte essaya vainement de le retenir. Il arrivait sur Lartic qui le saisit à la gorge d'une de ses lourdes mains, et de l'autre, détacha son fouet de sa ceinture :

— Tu as osé infliger le dernier outrage à l'honnête femme égarée que tu m'as volée ! cria-t-il.

Le fouet siffla.

Ce fut un désordre inexprimable. Tous les convives se trouvèrent debout et coururent. Le député Ripochon, deux des princes se disant

Moldaves et un effendi maintenaient Musseau, qui écumait et hurlait de fureur. Les femmes essayaient la traînée de sang que le fouet avait laissée sur son visage. Les autres marchèrent sur Lartic qui reculait dans le premier salon ; mais du vestibule sortait le flot de la livrée, l'ennemi arrivait de toutes parts. Il s'adossa à la muraille, fit passer son fusil dans sa main. L'arme tournoya au-dessus des têtes, et, maniée par un tel bras, fit reculer tout le monde, convives et valets.

— Vous êtes en nombre pour m'assommer, dit-il ; mais cela vous coûtera cher. Ce que j'en dis n'est point pour éviter la bataille !... D'ailleurs, vous devez bien comprendre qu'ayant fait à cette homme l'injure dont vous avez été témoins, je suis prêt à lui en donner telle satisfaction qu'il voudra. Consultez-vous à ce sujet, vous êtes ses amis. S'il désire que le combat ait lieu sur-le-champ, j'enverrai chercher les miens.

Un grand tumulte lui répondit. Tous criaient à la fois, les valets montraient le poing. Le député Ripochon parut, effaré, tremblant ; Aubertin le suivait, et celui qui ouvrait la marche n'était point le véritable premier en cette aventure :

— Messieurs, dit Aubertin, rentrez je vous prie, dans la salle à manger ; le maître de la maison et moi nous réglerons cette affaire.

On obéit. D'un geste, cet ami autorisé congédia également la troupe des valets. La porte de la salle à manger se referma. Nathan Musseau ne paraissait point.

— Monsieur, dit Aubertin à Lartic, il n'y a aucunement lieu aux satisfactions dont vous parlez ; nous ne souffririons pas que M. de Pellières vous les demandât, et nous ne pourrions l'assister, car ce serait remettre en question une loi que nous avons appelée de nos vœux et que nous avons votée.

— On n'efface point une loi par un duel, ajouta Jean-Jacques Ripochon qui se raffermissait.

— Mais il y a eu domicile violé.

— Outrageusement violé...

— Il y a eu injure préméditée et voies de fait. Cela regarde *nos* juges.

— Comme il vous plaira, répondit Lartic. J'aime mieux cela. Il me suffit d'avoir puni cet homme, il sera meilleur que je ne l'aie pas tué.

Et il sortit avec le même calme. Passant au milieu de la valetaille rangée sur le perron et qui se mêlait encore d'être menaçante, il dit tout haut :

— Je n'aurai donc pas à déranger mon voisin, M. de Givré.

Paul PERRET.

La fin prochainement.

# LA VILLE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

---

Les institutions de l'ancien régime nous frappent par les différences comme par les ressemblances qu'elles présentent avec les nôtres. Les coutumes du moyen âge subsistent encore, tout en s'atténuant, dans les deux derniers siècles; les lois modernes y germent et s'y préparent. Une transformation lente, mais profonde, s'opère depuis la Renaissance jusqu'à la révolution; elle se manifeste dans les campagnes comme dans les villes par la substitution graduelle des lois générales aux coutumes et aux privilèges locaux. Le pouvoir royal préside à cette transformation et la dirige; s'il impose de plus en plus sa tutelle, où le désir de la protection se mêle à l'instinct de la domination, il assure la sécurité et l'ordre; s'il limite l'action communale, il donne à toutes les villes des institutions municipales; il les définit et les précise.

On pourra comprendre la nature et l'importance de la transformation dont nous parlons, en voyant les murailles des cités de l'intérieur devenir inutiles et disparaître, à mesure que la paix royale succède aux agitations féodales; en voyant les hôtels de ville s'élever ou se reconstruire de toutes parts, comme le symbole des institutions municipales réglées par les lois. La commune du moyen âge a cessé presque partout d'exister; elle n'a plus besoin désormais des murailles qui l'avaient protégée. L'indépendance des villes, garantie par leurs remparts, a diminué; mais leur personnalité civile se forme. Elle a son siège à l'hôtel de ville. Si Louis XIV établit la vénalité des charges de maires, il établit des maires dans les cités où il n'y en avait point encore. Les édits de 1764 et de 1765 essayèrent de donner des règlements uniformes aux administrations électives des villes. Au milieu des contradictions et des variations de la législation, au milieu de l'action contraire des privilèges locaux et de l'autorité centrale, la municipalité de l'ancien régime devint le moule où se forma la commune moderne, telle que l'ont constituée les lois de 1789, de 1800 et de 1831.

## I

Si l'on parcourt les recueils où les Merian, les Chastillon et les Tassin ont gravé, dans la première moitié du dix-septième siècle, les vues et les panoramas de tant de villes de France, on voit ces villes tantôt se profiler sur les plaines ou dans les vallées, tantôt s'étaler sur le versant de collines ou se dresser sur leur sommet. Leur site est varié, leur importance inégale, leurs clochers ou leurs flèches sont plus ou moins élancés, plus ou moins nombreux; mais toutes ont conservé leurs murailles souvent encore flanquées de tours et couronnées de créneaux, et qui, après avoir servi pour la défense, ne serviront plus bientôt que pour les octrois.

Sous Henri IV, toutes les villes avaient encore leurs remparts. Le droit de fortification était un des plus précieux que le roi ou le suzerain avait pu leur concéder au moyen âge; aussi de quel œil jaloux les bourgeois n'avaient-ils pas veillé à la garde de leurs portes et de leurs murailles, qu'ils regardaient comme la sauvegarde de leurs franchises; avec quelle persistance n'en avaient-ils pas revendiqué la défense exclusive? Elle leur avait appartenu longtemps; ils la conservèrent souvent jusqu'au règne de Louis XIV. Leurs magistrats municipaux étaient leurs chefs militaires, ils commandaient leur milice, ils faisaient des rondes sur les remparts, ils donnaient le mot du guet, et les clés des portes leur étaient confiées.

Ces portes, avec leur pont-levis, leur bascule, leur herse, leurs tours, leurs clochetons, leurs échauguettes, leurs ouvrages avancés, avaient un aspect redoutable et souvent pittoresque. Parfois, suspendue à leur sommet, une cloche en sonnait l'ouverture et la fermeture, et dans les temps de guerre annonçait l'approche du danger. Sur les principales d'entre elles, tantôt les armes du roi et de la ville étaient sculptées, tantôt l'image de la Vierge ou d'un saint vénéré était représentée. Des portiers ou des bourgeois armés veillaient sous leur voûte, et chaque soir, dans les circonstances graves, lorsque les portes étaient fermées, les clés étaient portées chez le maire ou chez l'officier municipal qui en avait la charge.

Les clés étaient pour ainsi dire l'emblème de la souveraineté de la ville; leur possession n'indiquait-elle pas qu'on en était le maître? C'est pour cette raison qu'on les présentait au roi ou au seigneur lorsqu'il venait y séjourner; on les offrait même aux gouverneurs et aux personnages à qui l'on voulait faire honneur, quoique des lettres du roi eussent interdit, en 1713, de les présenter à d'autres qu'à lui-même. Lorsque les fortifications étaient en état, on faisait

nettoyer et fourbir les clés par un serrurier avant de les offrir ; plus tard on en fit faire en argent ou en vermeil. On les présentait sur un plateau ou dans un sac de velours garni de dentelles d'or. C'était en dehors de la porte et du pont-levis que les membres de l'échevinage en grand costume et à genoux les donnaient au souverain. Quelquefois celui-ci les refusait, en disant au maire : « Les clefs que vous me présentez sont bien entre vos mains, gardez-les pour mon service. » Si le roi les acceptait, ses officiers prenaient possession de la garde des portes. L'usage se perpétua de donner les clés aux princes, même lorsque les portes avaient cessé d'exister. Au dix-huitième siècle, le duc d'Orléans, faisant une tournée dans son duché, écrivait à sa sœur qu'il avait vu les clés de plusieurs villes et qu'il n'en avait pas vu les portes. Ce qui lui valut cette réponse de sa sœur alors au couvent : « Mon sort est bien différent du vôtre, car je vois ici bien des portes dont je ne peux pas voir les clés. »

Les villes attachaient un grand prix à la possession de leurs clés. En 1614, le tiers état veut que l'on en rende la garde à tous les maires qui en ont été dépossédés. Bordeaux et Lyon en jouissent ; à Lyon, tous les soirs on porte au prévôt des marchands les clés des chaînes qui barrent l'entrée et la sortie de la ville par la Saône. Des précautions analogues sont prises à Amiens et dans d'autres villes. A Paris, ce sont les quartiniers qui gardent les clés, et l'on comprend quelle importance peut avoir cette mission, lorsqu'on se rappelle qu'en 1418 Perrinet Leclerc fit entrer les Bourguignons dans Paris, en déroband à son père la clé d'une des portes. Aussi, dans certaines villes, les clés doubles ou triples sont-elles confiées au premier magistrat municipal, au capitaine de la ville, à un échevin ou à un capitaine, en attendant que dans les places fortes ou en temps de guerre le commandant militaire en ait seul la garde.

Cette garde était considérée comme une marque de confiance. En Languedoc, quand le seigneur quitte la ville, il remet les clés aux consuls. Ailleurs, ceux-ci ne veulent point les céder. Les commis consuls de Brioude les refusent énergiquement au chapitre qui possède la seigneurie de leur ville ; ils sont arrêtés et conduits à la Conciergerie de Paris sans qu'on parvienne à vaincre leur résistance ; les chanoines sont obligés de faire démonter les serrures et d'en faire poser d'autres dont ils gardent les clés. Le gouverneur héréditaire de Vitry-le-François agit de la même façon ; il fait enlever le soir les serrures de la principale porte. Les réclamations ne se font pas attendre, et, selon les circonstances, les précédents et les influences, le pouvoir supérieur se prononce en faveur des officiers municipaux ou de leurs adversaires.

Quelques villes exerçaient de temps immémorial le commandement

militaire dans leur enceinte ; elles en conservèrent toutes les prérogatives, même après la création des gouverneurs et des lieutenants de roi, auxquels les clés furent confiées. Tels étaient Abbeville, Péronne, Saint-Quentin. Le commandement militaire appartenait au corps de ville tout entier, qui en déléguaient les pouvoirs au maire. Les maires d'Abbeville et de Saint-Quentin avaient aussi le droit de commander à toute la garnison et de donner le mot d'ordre en l'absence du gouverneur militaire ; à Toulon, dans le même cas, les consuls présidaient les conseils de guerre même pour juger les soldats de l'armée royale.

Aucune règle constante n'avait été suivie jusqu'à Louis XIV pour le commandement militaire des villes. Tour à tour la monarchie y avait établi des gouverneurs et les avait supprimés. Tantôt le maire exerçait directement l'autorité sur la milice et commandait aux quartaniers et aux capitaines du guet ; tantôt cette autorité était dévolue à un capitaine de la ville, élu par le conseil ou par les habitants. Le maire garda par un arrêt de 1693 le droit de commander aux officiers de la milice, et lorsqu'il fut créé en 1694 des offices de colonels de cette milice, il eut la faculté de les racheter et de les exercer lui-même. Il put ainsi conserver ses prérogatives, qu'il attestait en portant, comme le maire de Langres, les titres de lieutenant à la garde des clés et de commandant en fait des armes.

Rien ne pouvait plus flatter les bourgeois que la possession et l'exercice de l'autorité militaire. Elle était d'ordinaire le privilège de la noblesse, et les instincts belliqueux se joignaient aux instincts de la vanité pour la faire considérer par les maires et les consuls comme une de leurs prérogatives les plus précieuses. N'était-ce pas aussi pour eux l'insigne de l'ancienne indépendance de leur cité, de sa force matérielle, de ce droit de résistance à l'arbitraire qui, dans le moyen âge, avait pu s'exercer les armes à la main et qui n'avait plus sa raison d'être depuis que le régime des lois générales tendait à remplacer le régime des conventions féodales ? Aussi, comme ils avaient soin de faire confirmer ces privilèges, de racheter les charges qui les conféraient, lorsqu'elles étaient créées, de réclamer, lorsqu'on voulait la leur enlever, la garde exclusive des murailles et des portes ! Ces remparts étaient la raison d'être de leur autorité militaire, ils étaient leur orgueil ; et aujourd'hui que la plupart des villes n'en ont plus, le souvenir en est resté dans la couronne murale qui surmonte leur blason.

Les habitants y étaient d'autant plus attachés, que ces remparts étaient leur œuvre. Ils avaient été élevés au moyen de corvées auxquelles prenaient part les villages voisins, et surtout aux frais des bourgeois qui s'étaient souvent imposés pour les payer. Ceux-ci, et

même les forains qui possédaient des maisons en ville, contribuaient à leur entretien et à leur réparation. Sous Louis XIII, on forcera encore les notables de Mâcon de s'imposer pour subvenir aux travaux des remparts et d'y faire travailler leurs gens. A Bordeaux, sous la Fronde, les hommes de chaque maison sont requis d'aller mettre les remparts en état; les femmes y apportent de la terre dans de petits paniers. Il est vrai que la passion politique s'en mêle et qu'elle rend la corvée plus facile. A Reims, celle-ci fait murmurer davantage. « L'un y envoioit un homme, dit un contemporain, l'autre un enfant, l'autre une servante, et l'autre y venait en personne, de sorte que l'un faisoit beaucoup et l'autre rien... A la fin, le conseil de ville y mit des pauvres gens qui y allaient volontairement pour gagner six solz par jour. »

Ces murailles, élevées par les villes, étaient revendiquées par elles comme leur propriété. Elles y exerçaient leur juridiction. Si on les considérait comme des constructions d'utilité publique auxquelles on ne pouvait toucher sans l'autorisation du roi, elles étaient, du moins dans les villes de l'intérieur, sous la surveillance de l'échevinage, qui en louait à son profit les tours et la pâture des fossés, parfois convertis en garennes. En Bresse, les plus grands seigneurs reconnaissaient eux-mêmes qu'ils n'avaient aucun droit sur les fortifications, puisqu'elles avaient été construites aux frais des habitants. Cependant le domaine royal revendiqua, comme à Bordeaux et à Marseille, la possession des murs, des remparts et des glacis. Les villes produisirent leurs titres et obtinrent souvent gain de cause. L'Etat voulait au moins conserver ses droits de suzeraineté; il exigeait de Nîmes un droit de cens sur le terrain des remparts dont il permettait la démolition; il les céda à la ville d'Auxerre moyennant 40 livres de rente annuelle, et les abandonna en fief à Bordeaux, pour une redevance annuelle de deux éperons d'or.

Si la ville est chargée de construire et d'entretenir les remparts, elle est aussi obligée de les armer. Au dix-septième siècle, elle a son arsenal, quelquefois dans son hôtel commun, souvent dans une tour, un bastion ou un hangar. A Boulogne, on fait entretenir les mousquets, qui sont enfermés dans l'hôtel de ville; à Nîmes, on y conserve les arquebuses et les piques que les consuls dans les circonstances urgentes distribuent aux habitants. A Angers, seize pièces de gros calibre y sont déposées. De temps en temps, on faisait procéder à l'inventaire des armes qui se trouvent dans l'arsenal, comme à Toulouse; ou chez les habitants, comme à Albi et à Saint-Émilien. On compte en 1620, dans cette dernière ville, 324 armes à feu et 158 « armes d'bast », telles que pertuisanes et haliebardes, entre les mains de deux cent seize personnes. Si le plus grand

nombre des villes font démolir leurs arsenaux ou en modifient la destination à la fin du dix-septième siècle, d'autres les conservent, quelque réduits qu'ils soient, comme Bordeaux et Paris, qui, après avoir eu un arsenal dans les greniers de l'hôtel de ville, plaçait ses armes en 1788 dans une maison de la rue de la Mortellerie.

Les villes au dix-septième siècle étaient surtout fières de leur artillerie, pour laquelle, dans les siècles précédents, elles avaient fait de grands sacrifices. On la gardait avec le plus grand soin ; on chargeait spécialement de leur conservation des officiers municipaux, des procureurs de ville, comme à Évreux, ou des maîtres de l'artillerie. Elle était de valeur diverse et de calibres variés ; lorsque Aix voulut en 1649 se défendre contre les troupes du roi, elle monta sur ses remparts des canons de bois qui crevèrent à la première épreuve. Les canons, les fauconneaux, les sacres, les jeux d'orgues, semblables aux mitrailleuses modernes, les arquebuses à croc, que l'on conservait dans les arsenaux des villes, avaient été fabriqués à différentes époques, et, s'ils n'avaient pas été détruits et fondus, ils décoreraient aujourd'hui d'une manière profitable pour l'histoire les salles de leurs musées. On avait d'ordinaire gravé sur leurs flancs les armes et le nom de la ville, avec la date de leur fabrication ; souvent aussi l'écu de France et les noms des capitaines et des compagnies qui les avaient fait fondre à leurs frais. Ces canons, d'un calibre restreint, furent presque tous enlevés aux villes sous Louis XIV : bien peu obtinrent de les conserver, comme Paris qui fit refondre ses dix-neuf canons en 1732. Après la paix des Pyrénées, l'unité de la France était faite, et l'on sentit la nécessité de porter sur les frontières toutes les forces de la défense. Les commissaires de l'artillerie se rendirent dans les villes de l'intérieur pour faire l'inventaire de leurs pièces de rempart et les faire conduire aux frontières. Ils viennent à Auxerre en 1667, à Chaumont en 1673, à Avallon en 1675, à Troyes en 1682, à Épernay en 1684, à Albi en 1705. Les villes protestaient contre cette sorte d'expropriation, dont on leur tenait compte, parce qu'il semblait qu'en les désarmant on les privait de leur liberté même ; désormais, dans les fêtes publiques, on n'entendra plus le son du canon ébranler l'air à des intervalles réguliers ; on ne pourra plus contempler sur les remparts ces vieux tubes de bronze, souvent oxydés et hors d'état, que les bourgeois avaient admirés dès leur enfance et qui avaient leur nom, leur histoire ou leur légende. Les officiers municipaux s'opposent en vain à leur enlèvement ; ils essayent, d'accord avec les habitants, de les dérober aux commissaires du roi qui doivent les faire transporter en Alsace ou dans le Roussillon. La ville d'Auxerre fait enfour dans les glacis de ses remparts trois de ses canons. En 1684, les habitants

d'Épernay veulent à toute force conserver une pièce, appelée le *chien d'Orléans*, qui avait tiré sur l'armée de Henri IV ; mais en la descendant de la tour où elle était pointée, elle échappe aux mains qui la dirigent et se brise en plusieurs fragments que les habitants cachent dans leurs maisons. Ces subterfuges étaient d'ordinaire sans utilité. En 1785, les bourgeois d'Auxerre vendirent au poids du bronze un des canons qu'ils avaient enterrés en 1667.

En même temps qu'on emmenait dans les places fortes des frontières l'artillerie des villes de l'intérieur, on laissait démolir ou tomber les remparts de celles-ci. Déjà, sous Louis XIII, des motifs politiques avaient déterminé la suppression des remparts de quelques villes rebelles ou regardées comme dangereuses. Après avoir fait raser, en 1628, les murailles de la Rochelle du côté de la terre, le roi ordonna la démolition de celles de Saintes, de Niort, de Fontenay et de l'île de Ré. En 1622, le connétable de Montmorency fait abattre la moitié des fortifications de Nîmes ; après une nouvelle révolte, il en fait poursuivre la destruction, sans parvenir cependant à la rendre complète. En 1660, à Montauban, on renversera les nouvelles fortifications, derrière lesquelles s'abrite la fierté des protestants. Mais les véritables causes de la ruine ou l'abandon des fortifications doivent être cherchées dans l'inutilité des défenses intérieures et dans les progrès de l'artillerie et du génie ; partout on démolissait les tours élevées du moyen âge, malgré leur pittoresque aspect, soit parce qu'elles s'offraient trop visiblement au tir du canon, soit pour empêcher qu'elles ne s'écroulassent d'elles-mêmes. Un édit de 1681 ordonna de vendre au profit du roi l'emplacement des remparts abattus. La même année, Moulins rase ses murs et renverse ses portes. Angers, en 1712, vend les cloches de ses portes, en échange de boîtes d'artifice. De toutes parts, les habitants cherchent l'air et la lumière à travers les brèches de leurs murailles. Les évêques donnent l'exemple. L'évêque de Meaux, dès 1642, a réuni à son jardin une partie des remparts de la ville. L'évêque de Lisieux, en 1704, pour agrandir le sien, abat les murs et comble les fossés des fortifications. Les habitants s'en plaignent ; mais ils constatent en même temps que la ville est depuis longtemps sans défense. Les ponts-levis sont supprimés, les chaînes et les bascules ont été emportées, les portes sont dépendues et ne ferment point. Il en était ainsi dans bien d'autres localités. Les murs comme les portes tombent en ruines à Auxerre, à Évreux, à Caen, à Provins ; à Épernay, les fossés sont à sec ; à Clermont-Ferrand, en 1732, les remparts s'effondrent ; les murailles crevassées sont envahies par les voisins qui ont construit des baraques sur les chemins de ronde et dans les bastions ; des jardins particuliers occupent les fossés ; on

semble voir les plantes parasites, comme le lierre, envahir et recouvrir ces tours et ces pans de murailles qui s'écroulent. A Nîmes, les murs, abattus en 1638 et reconstruits depuis, sont, d'après une délibération officielle de 1776, « pendants, corrompus, sans fondations. » On exagère peut-être le délabrement des murs et leur ruine imminente, afin d'obtenir l'autorisation de les démolir ; mais cette autorisation est dans la force des choses ; si on la refuse, si on maintient leur intégrité, c'est que, comme à Carcassonne, on s'appuie pour conserver les fortifications sur le voisinage de la frontière ; mais lorsque cette raison d'intérêt supérieur ne peut être invoquée, quel obstacle peut-on mettre à la destruction de remparts, qui, comprimant les maisons dans leur étroite ceinture, empêchent la circulation de l'air non moins que le développement de la population, et lorsqu'on voit dans tant de villes les quais, les boulevards et les promenades qu'elles ont fait élever sur leur emplacement, n'est-il pas naturel qu'on soit tenté de suivre leur exemple ?

Plusieurs villes, cependant, s'attachèrent à la conservation de leurs antiques murailles, ou n'eurent pas l'énergie de leur donner le coup de pioche qui devait les détruire. L'archéologue et l'artiste doivent s'en féliciter, en songeant aux vieilles enceintes qui font d'Aigues-Mortes, d'Avignon et de Carcassonne, des spécimens superbes des cités d'un autre âge.

En même temps que les remparts, si ce n'est avant eux, les châteaux qui les dominaient avaient pour la plupart disparu. Autant les bourgeois étaient attachés à leurs remparts, autant ils voyaient d'un œil défavorable les tours du manoir féodal, qui leur rappelait les redevances anciennes sans les faire souvenir de la protection qu'ils avaient pu en recevoir. Aussi accueillirent-ils avec satisfaction la déclaration de 1626, qui ordonna de raser les châteaux et les forteresses de l'intérieur. Beaune ne l'avait pas attendue pour demander au roi l'autorisation de démolir son château. En 1634, les paysans des environs de Sainte-Menehould, assujettis au droit de guet et de garde, accoururent pour renverser les murailles du château ; mais ils commencèrent par celles de la ville, et l'on fut obligé de mettre un terme à leur ardeur. Cependant la démolition coûtait cher <sup>1</sup>, et la ville n'était pas toujours disposée à l'entreprendre. Les échevins d'Évreux déclarent, en 1631, que la suppression du château « estoit la liberté publique et le bien commun », mais que la ville ne voulait pas être obligée aux frais de sa démolition. Souvent on le laiss-

<sup>1</sup> Elle coûte 8950 livres à Loudun, où Laubardemont avait été envoyé, en 1631, pour faire procéder à la démolition. L'État vint en aide à la ville. (*Inventaire des archives de Loudun*, DD. 2.)

sera tomber en ruines, et ses pierres serviront de carrière pour les habitants. Pour reconstruire la façade de son église et les murs de son hôpital, Parthenay ira chercher des matériaux dans son château démantelé, dont le seigneur, le comte d'Artois, essayera du moins de faire conserver les débris.

Il y avait encore dans les villes, vers 1730, un certain nombre de châteaux appartenant au roi ; la plupart d'entre eux ne présentaient plus aux yeux que des tours délabrées et des ruines. Quelques-uns étaient en assez bon état d'entretien pour pouvoir y loger le gouverneur ou l'état-major ; tels étaient ceux de Loches, d'Angers et de Bourges ; ce dernier contenait en outre les appartements de l'intendant. Angoulême abritait dans son château le lieutenant du roi, une compagnie d'invalides et des prisonniers. Il y avait aussi des compagnies d'invalides ou de mortes-payes à Tours, à Saumur, à Dax, à Lourdes, à Niort ; de vieilles tours ou des portions de châteaux servaient de prison à Troyes, à Foix, à Tarascon ; mais presque partout, sauf à Pau où le roi avait fait faire récemment des réparations, sauf sur quelques points des frontières, il n'était question que de tours en ruines, de bâtiments à l'état de masures ou de débris à peu près informes que l'on ne pouvait songer à restaurer<sup>1</sup>.

Le château disparaissait, et l'on peut se figurer les sentiments qu'il inspirait aux bourgeois en se rappelant l'ardeur avec laquelle fut démolie la Bastille. Mais, s'il disparaissait, la citadelle prenait sa place. Elle fut souvent créée pour maintenir dans l'ordre les habitants des villes dont on se défiait. En 1624, on en construisait une à Montpellier, sous le prétexte de soulager les bourgeois des logements militaires, mais dans le but réel de tenir en bride les protestants. Aussi la ville de Nîmes s'oppose-t-elle, en 1651, à l'établissement d'une citadelle demandée par les états de Languedoc, et Bordeaux réunit-il à la même époque ses habitants pour protester contre des projets semblables. Le maintien d'une citadelle à Rouen, au siècle suivant, est en revanche regardé comme nécessaire, parce que les ouvriers sont nombreux et disposés à l'émeute. Mais si la citadelle a souvent pour but la garantie de l'ordre, elle a aussi pour but la défense ; elle renferme des casernes et des logements pour les officiers ; elle fait sentir sa protection non moins que son autorité ; et cette autorité, qui est celle de la monarchie représentant la nation, est acceptée d'autant plus facilement que les services qu'elle rend sont de jour en jour plus appréciés.

<sup>1</sup> État des vieux châteaux appartenant au roi en 1732. Archives nationales, H. 519.

## II

Tandis que les murailles disparaissent de toutes parts, les hôtels de ville se reconstruisent ou s'élèvent.

« Toutes les villes de France ont leur hôtel de ville, écrit un publiciste en 1784 ; c'est un privilège qu'elles tiennent du monarque ou de leurs seigneurs particuliers ; privilège véritablement précieux, puisqu'il est le fondement de la liberté de nos cités. » Si ces hôtels de ville, dont le nom s'appliquait à l'ensemble des institutions communales, existaient partout sous Louis XVI, il n'en avait pas toujours été ainsi. C'est seulement à la suite de l'édit de 1692 qu'ils s'étaient établis, avec la double acception qu'on attachait à leur nom, dans toutes les villes du royaume. Depuis le treizième siècle, depuis la disparition des communes jurées, il en avait été créé un grand nombre ; mais il restait encore au dix-septième siècle beaucoup de localités, où le juge avait la haute main sur l'administration communale et où le seul édifice civil était l'auditoire.

Sauf dans le Nord et dans le Midi, il s'est conservé peu de souvenirs des édifices municipaux du moyen âge. Sans remonter aux époques romaines et mérovingiennes, on peut citer, en Picardie et dans les Flandres, des halles en bois, au-dessus desquelles étaient les salles de justice et d'échevinage, et qui précédèrent les quelques édifices en pierres, flanqués de tours ou surmontés de beffrois, que l'on construisit au douzième siècle. Mais la France ne peut montrer, comme les Pays-Bas, l'Allemagne du Nord et l'Italie, de nobles et superbes témoins de la grandeur municipale du moyen âge ; elle n'a aucun édifice de ces époques reculées qui puisse rivaliser avec Ypres, Brunswick et Sienne, et le seul hôtel de ville antérieur au quinzième siècle qu'elle ait conservé est celui de la petite ville de Saint-Antonin, en Languedoc.

C'est seulement à la fin du quinzième siècle, que nous voyons apparaître des édifices communaux en assez grand nombre. On peut en voir encore des spécimens à Poitiers, à Orléans, à Luxeuil, à Compiègne, à Saint-Quentin. Jusqu'à cette époque, les habitants se réunissaient sur les places, dans les églises ou dans les cloîtres, pour délibérer sur leurs affaires. Lorsque l'on créa des échevinages et des conseils de ville, ils eurent d'abord une ou deux chambres dans des maisons que rien ne distinguait des habitations particulières ou dans la partie supérieure d'une tour ou d'un clocher. Quelques villes, comme Bordeaux, Carcassonne, Évreux et Avallon, conservèrent, même au dix-huitième siècle, le siège de leur admi-

nistration communale dans l'édifice flanqué de tours, le donjon ou le beffroi où il était établi depuis le moyen âge. Mais, à partir du règne de Louis XI, les villes auxquelles des constitutions municipales étaient octroyées s'empressèrent d'acquérir des hôtels ou d'en faire élever. L'échevinage de Troyes en achète un en 1495 ; Orléans construit, en 1498, son hôtel commun ; vers la même époque, la maison que possédait Jacques Cœur, à Lyon, devient le siège des conseils de ville et des assemblées électorales qui, depuis le treizième siècle, se tenaient dans une chapelle. Le seizième siècle vit élever un nombre plus considérable d'hôtels de ville. Paris remplaça la maison aux piliers par l'élégant édifice qui a subsisté jusqu'à nos jours au milieu des ailes et des pavillons que des édilités successives y avaient ajoutés. Mais ce fut surtout à partir du règne de Henri IV qu'on vit surgir partout des constructions de ce genre. Amiens, Toulouse, la Rochelle commencent des hôtels de ville sur de vastes plans qui ne furent complètement exécutés que plus tard. Dans le cours du dix-septième siècle, Troyes et Lyon font bâtir les leurs. Celui de Lyon est construit avec un luxe et une grandeur en rapport avec la richesse de la cité ; on vante son escalier, ses salles et ses galeries superbes. C'est désormais dans toute la France monarchique une émulation digne d'éloges pour élever de riches et nobles édifices municipaux. Les intendants y concourent avec les échevinages. Si l'on avait parcouru les grandes villes de province sous Louis XVI, on aurait admiré, comme les contemporains, les palais que l'on avait construits à Reims, à Angers, à Nantes, à Aix, à Montpellier. Jamais les villes n'avaient eu de maisons communes plus vastes et plus belles qu'à cette époque, où leur importance municipale, au dire de la plupart des historiens, aurait presque disparu. Chose remarquable : tandis qu'on élève partout des hôtels de ville<sup>1</sup>, on construit peu de palais de justice. C'est que les parlements et les présidiaux sont installés dans de vieux édifices, dont l'agrandissement ne répond point à des besoins nouveaux. Les autorités judiciaires restaient cependant avec les autorités municipales à la tête de la cité, et c'est un emblème assez juste de l'administration à cette époque que le double palais qui fut élevé à Rennes, en 1744, où la tour de l'horloge, placée au centre au-dessus de la statue du roi, dominait l'aile droite affectée au présidial et l'aile gauche qui formait l'hôtel de ville.

<sup>1</sup> Citons parmi ceux qui furent construits au dix-huitième siècle : Bruyères (1703), Uzès (1763), Mézières (1732), Saint-Amour (1733), Rethel et Vassy (1750), Charmes (1760), Sainte-Menehould (1766), Mâcon (1767), Châlons-sur-Marne (1771), Tours (1777), Langres (1778), Bar-sur-Seine (1779), Chaumont (1780). Celui de Chalon-sur-Saône fut agrandi en 1740.

Il arrivait parfois que le bâtiment où se trouvait la chambre de ville servait à différents usages. A Bruyères, il renfermait aussi les halles et la prison ; sous les arcades du rez-de-chaussée, les marchands étalaient les jours de fêtes. L'hôtel de ville de Marseille s'appelait la Loge ; le rez-de-chaussée était une sorte de Bourse où les négociants et les marins se donnaient rendez-vous. Au premier étage, étaient placées les chambres des consuls et des juges de la Bourse.

Les hôtels de ville, construits au dix-huitième siècle, admettaient rarement ces différentes affectations. Ils renfermaient une grande salle, une ou plusieurs salles de délibérations ou d'audience, des bureaux, parfois une salle à manger et une chapelle. La salle à manger n'était pas inutile ; elle s'ouvrait pour les banquets que les échevins donnaient les jours de fêtes, de processions ou d'élections. Toutes ces pièces figurent sur le plan de l'hôtel de ville qu'on voulait construire à Rouen, en 1758. Il s'y trouvait en outre une salle de concert, une salle pour l'académie, une cuisine et ses dépendances.

La grande salle était le lieu de réunion des assemblées générales et communales ; elle était la pièce essentielle de l'hôtel de ville, qui parfois n'en contenait pas d'autres. Il en était ainsi à Auxerre, en 1635, et comme cette salle unique ouvrait sur la rue, on se plaignait de ce que les délibérations fussent connues du public avant qu'on voulût l'en instruire. La grande salle servait à des usages multiples. Au dix-huitième siècle, on y donnait des concerts et des bals, non seulement des bals officiels, mais des bals publics où l'on était admis en payant <sup>1</sup>. A Bayonne, à Boulogne, elle était éclairée avec des lustres de cristal. La décoration en était parfois luxueuse et artistique ; des tapisseries de haute lisse, des tentures semées de fleurs de lys en couvraient les murs ; une large cheminée de pierre ou de marbre sculpté se dressait à l'une de ses extrémités. Au lieu le plus apparent étaient suspendus les portraits du roi, du dauphin et même du gouverneur. On pouvait y voir aussi ceux des anciens magistrats municipaux, alignés autour de la salle, comme les portraits des doges au palais ducal de Venise. On y plaçait les bustes des hommes qu'on voulait honorer <sup>2</sup> ; on y inscrivait sur des tables de bronze les noms des citoyens éminents et des bienfaiteurs de la ville ; on y gravait sur des lames de cuivre le texte de ses privilèges. C'était pour ainsi dire le sanctuaire de la cité. Ses armes et ses emblèmes y figuraient, quelquefois même d'une façon étrange. A Nîmes, quatre crocodiles empaillés étaient pendus avec des chaînes

<sup>1</sup> *Inv. des arch. d'Angers*, BB. 114 et 132. On y donnait même des bals masqués. (Ch. de Ribbe, *Un journal à Aix avant la révolution*, p. 23-24.)

<sup>2</sup> Au Capitole de Toulouse, par exemple.

de fer aux poutres de son plafond, parce qu'un crocodile se trouvait dans les armes de la ville.

La grande salle était trop vaste pour les réunions et les audiences des échevins ou des conseils de ville. Les réunions se tenaient dans une autre salle, autour d'une longue et large table, tantôt couverte d'un tapis de drap vert, tantôt garnie, comme les chaises, d'une tapisserie bleue parsemée de fleurs de lys d'or et ornée de l'écusson de la ville. Sur les murs étaient placés les portraits des princes et un crucifix. La salle d'audience contenait dans un angle un espace carré entouré d'une balustrade, et qu'on appelait le parquet. Dans cette enceinte, un banc à dossier, recouvert d'étoffes fleurdelysées, s'étendait le long du mur ; au centre du banc, un fauteuil plus élevé était destiné au maire ou au lieutenant général. En face, une table longue, avec des bancs de chaque côté. Le public se tenait autour de la balustrade. Cette salle était aussi ornée d'un crucifix suspendu au-dessus de ce qu'on appelait à Arras la « chaise de judicature. »

L'esprit religieux se manifestait également par la construction et l'entretien d'une chapelle, comme celles qu'on pouvait voir au dix-huitième siècle dans les hôtels de ville de Lyon, de Bordeaux, de Dijon et de Toulouse. On y disait trois messes par semaine à Arras. Les consuls de Pézenas payaient 20 livres par an pour les cierges qu'on y brûlait, et 90 livres aux Capucins chargés d'y célébrer la messe tous les jours. Ailleurs, l'hôtel de ville avait son aumônier en titre <sup>1</sup>.

Dans un cabinet attenant aux salles de réunion, quelquefois dans un réduit reculé voûté avec soin, étaient placées les archives. A Paris, à Abbeville, à Troyes, la salle voûtée était éclairée par des fenêtres grillées, et fermée par une porte en fer ; ces précautions conjuraient les dangers d'incendie, mais non les risques d'humidité. Les trois clés de la chambre du trésor d'Abbeville étaient remises au mayor, au procureur du roi et au greffier ; le prévôt des marchands et le premier échevin de Lyon avaient chacun une des deux clés de la porte de fer des archives. Les précautions étaient plus minutieuses au seizième siècle ; le trésor de Limoges avait vingt clés confiées à dix bourgeois ; les six consuls d'Albi détenaient chacun une des six clés nécessaires pour ouvrir l'armoire où étaient enfermées les chartes de la commune. A l'époque où l'imprimerie n'existait pas, ces chartes avaient été les seuls titres que la ville pût invoquer pour le maintien de ses privilèges. Si l'on ne faisait pas comme à Nimègue, où l'on fermait les portes de la ville et l'on envoyait les

<sup>1</sup> En 1777, Bordeaux paye 250 livres à son chapelain de l'hôtel de ville. Arch. nationales, H. 93<sup>3</sup>. — Achat d'une soutane, en 1647, à Bayonne, pour l'aumônier du corps de ville. (*Inventaire des archives de Bayonne*, CC. 418.)

artilleurs aux remparts, tandis qu'un serrurier, en présence des échevins, procédait à l'ouverture compliquée de l'armoire des archives, en France, on mettait du moins les titres à l'abri des dangers extérieurs, en les renfermant, s'il n'y avait pas d'hôtel de ville, soit dans un donjon, soit dans un couvent ou dans la tour d'une église.

Les chartes, placées au moyen âge dans des coffres ou des arches, furent rangées plus tard dans des armoires ou des buffets à tiroirs. Au seizième siècle, les archives d'Orange étaient réparties entre quatorze armoires qui portaient des noms empruntés à la Bible ou à la mythologie. C'est ainsi que les privilèges de la ville se trouvaient dans l'armoire *Moyse*; ceux de l'université dans l'armoire *Minerva*, tandis que les papiers divers et non classés étaient dans l'armoire *Chaos*. Mais dans beaucoup de localités, les titres et les papiers de la commune, abandonnés à des échevins peu lettrés, étaient négligés et en désordre. L'administration royale et les états de Languedoc prescrivirent à diverses reprises de les enfermer dans un lieu spécial fermé à deux clés et d'en faire l'inventaire. En Languedoc, des commissaires spéciaux furent chargés de vérifier l'exécution du règlement que les états avaient édicté en 1662. En 1734, ils se firent ouvrir à Albi deux armoires; ils y trouvèrent beaucoup de papiers, « mais fort dérangés et en partie rongés des rats, parmi lesquels, disaient les commissaires, qui ne cherchaient pas à voir de près, il y a quantité de vieux papiers qu'on nous a dit pouvoir être des titres. » Un pareil désordre existait dans beaucoup d'archives communales au dix-septième et au dix-huitième siècle. Aussi les villes, souvent stimulées par l'État, sentirent-elles la nécessité de les classer et d'en prescrire les inventaires. Paris, Nîmes, Villefranche, Bergerac, Bayonne, Moulins, et beaucoup d'autres y firent procéder. Si Chaumont ne donnait que six livres de sucre au « bonhomme » chargé de mettre en ordre les archives, Auxerre dépense 6025 livres, en 1760, pour ce travail. A Troyes, un arpenteur et son frère doivent, en 1737, tirer les titres du trésor pour en « faire sortir les mauvaises exhalaisons » et en rédiger l'inventaire. L'inventaire et les classements, tout défectueux qu'ils pouvaient être, facilitaient les recherches et permettaient de mieux garantir la propriété des titres. Si l'on en entourait parfois la communication de précautions minutieuses, si on la refusait d'une manière absolue, non seulement à des agents du fisc, mais à des écrivains, on était ailleurs obligé de faire des sommations à un historien qui n'avait point rendu des registres empruntés par lui depuis onze ans.

Ces registres étaient souvent d'un prix inestimable. Ils contenaient les comptes et les délibérations de la communauté et remontaient

parfois à des époques reculées ; Marseille peut montrer avec orgueil sa collection de registres municipaux qui commence en 1293 ; celle de Périgueux date de 1360 ; celle de Toulon de 1395. Ces registres, auxquels on donna pour épigraphes des devises pieuses ou des extraits d'auteurs classiques <sup>1</sup>, renfermaient aussi les délibérations des échevins et des consuls, et, à Albi, les testaments politiques que ces derniers, en sortant de charge, laissaient à leurs successeurs. Ils contenaient les noms des bourgeois qu'on admettait au droit de cité. Ils conservaient sur leurs feuillets les chartes, les règlements et les annales de la ville. L'un des volumes du cartulaire d'Albi est intitulé : *Cecy est le livre des antiennes libertez, privileges, franchises, coustumes et prerogatives que ont accoustumé avoir les consulz et habitanz de la cité et juridiction d'Alby*. Dans les volumes suivants se trouvaient des annales rédigées par les soins de l'échevinage, ornées des armes et quelquefois des portraits des consuls. A Périgueux, comme à Limoges, on inscrivait aussi sur des registres spéciaux les chartes, les procès-verbaux d'élections, les faits mémorables, les noms des magistrats municipaux. Cet usage, souvent observé dans le Midi, se retrouve à Montbéliard, où la chronique contemporaine était écrite sur des registres, dont l'un, connu sous le nom de *Livre doré*, fournit sur le dix-septième siècle des détails curieux <sup>2</sup>. Mais c'est à Toulouse surtout que l'histoire de la ville était conservée sur de grands registres de vélin, ornés de miniatures doublement précieuses, qui représentaient les capitouls et les événements officiels, tels que les entrées de souverains.

On pouvait dire que le passé de la cité, passé souvent plein de gloire et d'honneur, s'il avait été traversé de malheurs et de revers, était renfermé dans les registres, dans les liasses et les cartons conservés sous les triples serrures. L'histoire présente se faisait dans les salles de délibérations ; elle se manifestait au dehors par les proclamations que l'on adressait au peuple sur les balcons et le perron ; elle était annoncée à tous par la cloche du beffroi ou du campanile, et les heures en étaient sonnées à l'horloge communale.

Dans le Nord, où la vie municipale eut plus d'activité que dans le centre de la France, tous les hôtels de ville avaient un balcon saillant

<sup>1</sup> *Inv. des arch. de Moulins*, n° 128-131. Les registres de Moulins sont précédés, au seizième siècle et au commencement du dix-septième, de sentences de Cicéron, de Plaute et de Cassiodore. Celui de 1616-1634 porte cette épigraphe de Cassiodore : *Civis non habetur qui urbis suæ gratiam non tuetur*. — A Gray, les registres commencent jusqu'en 1725 par ces mots : *In nomine Domini* ; à partir de cette époque, ils sont parafés par le maire et les échevins.

<sup>2</sup> Duvernois, *Doc. inéd.*, I, 131. — Nantes possède aussi son *Livre doré*, recueil de ses privilèges, qui a été imprimé plusieurs fois, notamment en 1873, où il a été réédité par MM. Perthuis et de la Nicollière.

sur lequel l'échevinage entrait en communication avec les habitants. On l'appelait la brètèche, ou selon l'accent picard, la brètèque <sup>1</sup>. C'était là que l'on faisait les publications officielles, que l'on proclamait la paix et la guerre, que l'on présentait les nouveaux magistrats municipaux. A Cambrai, c'était une large tribune de pierre, supportée par six colonnes de grès et surmontée d'un toit; aux jours de fête, on y exposait le portrait du roi. On y disait aussi la messe, à laquelle une partie de la population et toute la garnison, réunies sur la place d'armes, assistaient dévotement. A Paris et dans les autres villes du centre, les proclamations se faisaient sur un large perron, élevé de plusieurs marches.

La foule s'assemblait pour les écouter sur la place qui presque toujours s'étendait devant la façade principale de l'hôtel de ville. C'était là que se tenaient souvent les marchés. Le pilori, les piliers de justice s'y dressaient. On pouvait y voir soit une croix ornée avec luxe, devant laquelle le soir priaient les habitants, soit une petite chapelle où l'on célébrait la messe dès le matin pour les ouvriers et les voyageurs. Les feux de la Saint-Jean, les feux de joie et d'artifice étaient allumés sur cette place; les troupes y étaient passées en revue, et les jours de cérémonies publiques les habitants y étaient appelés par la cloche de l'hôtel de ville ou du beffroi.

Cette cloche avait été le premier signal de la liberté communale; elle en était la voix qui se faisait entendre de toute la cité. Avant même d'avoir un hôtel de ville, on avait eu une horloge et une cloche. L'horloge fut d'ordinaire placée sur la tour ou le beffroi, qui fut longtemps la seule maison commune <sup>2</sup>, ou qui y fut annexé. On l'entretenait avec soin; on lui donnait un serrurier ou un horloger pour « gouverneur »; on l'ornait des armoiries de la ville, de différents attributs, de devises et d'emblèmes. A Beaune, elle faisait tourner un globe de cuivre noir et doré qui représentait les phases de la lune <sup>3</sup>; à Arcis-sur-Aube, la sainte Vierge et les douze apôtres sonnaient successivement ou ensemble les heures <sup>4</sup>; à Aix, sept statues représentant les jours de la semaine se montraient tour à tour; à Dijon, les deux Jacquemarts, transportés de Courtrai, comme un trophée; à Cambrai, un nègre et une négresse, vêtus à la moresque, frappaient d'un marteau cadencé sur le timbre de l'hor-

<sup>1</sup> Il y a encore des brètèques à Douai, et en Belgique, à Alost.

<sup>2</sup> *La tour de l'horloge d'Avallon* (Ann. de l'Yonne, 1866, p. 322). — *Note sur l'horloge de la ville d'Auxerre* (ibid., 1868, p. 216-219). Ces deux tours existent encore aujourd'hui. La tour de l'horloge fut démolie en 1780 à Chaumont. (Jolibois, *Histoire de Chaumont*, p. 398.)

<sup>3</sup> Aubertin, *Notice sur le beffroi communal de Beaune*, p. 17.

<sup>4</sup> Dénombrement de la province de Champagne, manuscrit de 1764.

loge; à Montdidier, un Suisse, nommé Jean Duquesne, tintait les heures sur la cloche. Il y avait aussi dans une partie de la France des carillons qui, chaque jour et aux heures de fêtes, interprétaient sur un timbre clair et sonore les airs populaires <sup>1</sup>. Les grosses cloches étaient dans le beffroi; le beffroi, tour carrée, crénelée et sévère dans le Midi, flèche élançée dans le Nord, portait à sa pointe les emblèmes de la religion, de la patrie ou de la cité; à Beaune, la statue de la Vierge; à Boulogne, la fleur de lys; à Arras, le lion d'or rampant; à Amiens, un bonnet de maire ou d'échevin. Le beffroi, dans sa lanterne ou sa salle supérieure, abritait le guetteur, qui parcourait du regard les plaines environnantes, signalait en temps de guerre l'approche de l'ennemi, en temps de paix, les incendies. Le guetteur, qui s'appelle encore à Cambrai le *gallus*, attestait sa vigilance en répétant, sur un cornet à bouquin aux quatre coins de l'horizon, les heures que sonnait l'horloge communale <sup>2</sup>. A Bordeaux, quatorze sonneurs reçoivent 700 livres par an pour sonner la cloche de l'hôtel de ville. A Cambrai, à Chalon-sur-Saône, à Amiens, les cloches sont au nombre de trois; à Amiens, la première était agitée pour les incendies, pour les processions, pour l'élection et le serment des maires, pour les victoires et les naissances des princes; la seconde annonçait la retraite des soldats, la fermeture et l'ouverture des portes; la troisième appelait les échevins et le peuple aux assemblées municipales. Noblesse de cloche, disait-on des échevins anoblis, parce que la cloche, en célébrant leur installation, avait pour ainsi dire proclamé leur anoblissement; elle sonnait aussi leurs réunions et leurs travaux. Si on l'agitait pour les exécutions de justice, si elle accompagnait de ses tintements réprobateurs le coupable qu'on bannissait de la ville, elle était plus souvent mise en jeu pour annoncer le repos et les fêtes. *Je fus faite douce et courtoise*, lit-on autour de la cloche du beffroi de Beaune. *Ceux de Cambrai nous firent faire*, lit-on ailleurs, *pour resjouir le populaire*. A Arras, le jour où les échevins vont prêter serment, on fait « bondir la cloche joyeuse tant en allant qu'en venant. » En entendant ces cloches pour ainsi dire accortes et bienveillantes, l'étranger se sentait rassuré, le bourgeois éprouvait un sentiment d'émotion et d'orgueil patriotiques.

Aussi n'était-il pas de châtement plus grand pour une ville que

<sup>1</sup> On connaît l'air du carillon de Dunkerque et l'air de Gayant de Douai. M. H. Batault a publié l'état des jours où l'horloger devait carillonner au beffroi de Chalon. (*Mém. de la Société historique de Chalon*, VI, 316.)

<sup>2</sup> Il y a quatre guetteurs, qui reçoivent 584 liv. par an en 1765. (Durieux, *Mém. Soc. Cambrai*.) — A Châlons, le guetteur se tenait dans la tour de l'église où était placée l'horloge. Dénombrement de Champagne en 1764. —

de la priver de ses cloches. Elle s'empressait de les racheter à prix d'argent à l'ennemi vainqueur qui entraît dans ses murailles et qui, selon l'usage, avait le droit de s'en emparer et d'en tirer une rançon<sup>1</sup>. Elle était également prête à tous les sacrifices pour les recouvrer, lorsque le roi, pour la punir d'une rébellion, les lui avait enlevées. A Limoges, comme à Bordeaux, au seizième siècle, à la suite de mouvements séditeux, toutes les cloches furent descendues des clochers, « sans nulz exempter jusques aux orloges inclusive-ment, tellement que l'espace de trois ans ou environ, on demeura sans ouyr cloche ne orloge<sup>2</sup>. » C'est que, si la cloche était d'ordinaire joyeuse et fidèle, elle avait ses accès de révolte et d'emportement. Aux heures de troubles et de colère, son tocsin soulevait les habitants. Ces jours-là, jours heureusement rares dans la vie des cités, la place de l'hôtel de ville devenait un forum où s'agitaient les masses insurgées qui menaçaient l'édifice communal et parfois s'en emparaient par la force. On en vit des exemples à Paris et dans d'autres villes pendant la Fronde, et surtout dans le Midi au dix-septième siècle. On croit assister aux scènes agitées des républiques italiennes, lorsque l'on voit le peuple d'Aix, soulevé, se répandre sur la place des Prêcheurs et forcer l'hôtel de ville; lorsqu'on assiste aux luttes des parlementaires et de leurs adversaires; lorsqu'on contemple les excès auxquels peut se livrer une multitude triomphante. En 1630, les révoltés s'attachent au bras des sonnettes, qu'on appelle des *casqueaux*, et s'unissent à ce ralliement bizarre; en 1651, les *sabreurs*, opposés à Mazarin, dispersent à coups de pistolets tirés en l'air le peuple assemblé sur la place des Prêcheurs, et s'emparent de l'hôtel de ville; mais le parlement, fidèle à Mazarin, arme le petit peuple et reprend l'hôtel de ville. Déjà, deux ans avant, le gouverneur s'y était installé par surprise; mais le parlement avait appelé le peuple aux armes; des barricades s'étaient dressées; les chaînes avaient été tendues au coin des rues, et le gouverneur bloqué avait capitulé et quitté la ville. L'établissement de la traite foraine soulève le peuple de Sisteron, qui massacre les

A Rouen et ailleurs, la cloche du beffroi sonne encore le couvre-feu. (De la Quérière, *Revue rétrospective rouennaise*, p. 33.)

<sup>1</sup> La ville de Gray rachète ses cloches 2250 liv. lorsqu'elle est conquise par la France. (*Reg. des délibérations municipales.*) Les cloches appartenaient de droit au grand maître de l'artillerie, aussitôt que le canon avait été tiré devant une place. (Fremerville, *Traité du gouvernement des biens des communautés d'habitants*, p. 454.)

<sup>2</sup> *Registres consulaires de Limoges*, I, 448. — Cet usage existait au moyen âge. Lorsque la commune de Laon fut supprimée en 1331, les cloches du beffroi furent ôtées et confisquées par le roi. (Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, 11<sup>e</sup> éd., p. 271.)

commissaires du fisc, sans que les consuls essayent de les défendre. A Carcassonne, les visites fiscales exaspèrent la population; elle sonne le tocsin, prend deux canons, et parcourt les rues en criant : *Vive le roi sans gabelles!* D'autres émeutes du même genre éclatèrent au dix-septième siècle. Elles étaient traitées tantôt avec une sorte d'indulgence, tantôt avec une implacable sévérité. Lorsque la Rochelle, révoltée, eut été soumise à l'autorité du roi, le maire Guiton, qui avait soutenu le siège avec une inébranlable énergie, fut seulement invité « à changer d'air pendant quelque temps ». D'autres villes obtinrent des lettres d'abolition après leur rébellion; d'autres furent traitées plus rigoureusement. Lorsque Louis XIII s'empara de Privas, où s'étaient retranchés les huguenots, il livra la ville au pillage et à l'incendie. D'ordinaire, c'était l'hôtel de ville qui avait été le théâtre de l'insurrection; c'était lui qui était la personnification de la ville; c'était lui qu'on se contentait de frapper. A Bordeaux, en 1548, on prescrit le rasement de la maison de ville; à Sisteron, en 1617, sa démolition. En 1657, on ordonne que la maison consulaire de Carcassonne sera « démolie et rasée... les cloches qui ont servi à sonner le tocsin... brisées et fondues »; mais ces prescriptions ne s'exécutent point; après avoir menacé, on pardonne, on accepte une rançon; et si l'on ne se fait point faute d'autres châtements, on laisse du moins à la cité le signe extérieur de son existence municipale.

L'hôtel de ville resta toujours le centre de la vie publique. N'était-ce pas là que siégeaient les représentants directs de la population, ces magistrats municipaux que tous les citoyens connaissaient et qu'ils avaient souvent choisis? N'était-ce pas dans son enceinte que se déployait la pompe municipale, avec ses festins et ses fêtes? n'était-ce pas pour ainsi dire le cœur de la cité, où ses agitations, ses angoisses, comme ses joies, se faisaient le plus vivement sentir? On le vit bien aux jours de la révolution, lorsque le peuple affluait alentour et venait y acclamer des doctrines nouvelles; on le vit surtout à l'hôtel de ville de Paris. Qui aurait pu croire cependant que cet édifice, symbole des traditions et des libertés communales de nos pères, serait un jour livré aux flammes par des hommes qui avaient inscrit sur leur drapeau rebelle le vieux nom de la Commune, dont l'Hôtel de Ville avait été le sanctuaire?

Albert BABAU.

---

## UN ROMAN PRUSSIEN CONTEMPORAIN

---

# LES ALLEMANDS PEINTS PAR EUX-MÊMES<sup>1</sup>

---

Au milieu de l'éblouissement des fêtes, un coup de tonnerre vient tout à coup révéler l'approche de l'orage. Un bal réunit chez Philippe Schmidt une foule brillante. Par les fenêtres entr'ouvertes, les passants peuvent voir étinceler les cristaux des lustres, et les flots de lumière se répandre dans la longue suite des somptueux appartements. Un riche tapis orne les marches du perron, devant lequel s'arrêtent les nombreux équipages, car l'éclatante fortune de Philippe a fait pardonner l'obscurité de son origine ; les salons, remplis de fleurs exotiques, sont décorés avec tant d'élégance et de goût, les vins des crus les plus renommés coulent avec une si large abondance, le buffet est si splendide !

« Pour un parvenu, chuchotent derrière leur éventail deux vieilles douairières ; pour un parvenu, ce n'est vraiment pas mal ! »

L'ami, le confident de Philippe, l'Italien Giraldi, se promène au milieu des groupes. Il s'est efforcé de circonvenir Ferdinand, il espère la voir à ce bal donné par son frère. Quel triomphe s'il pouvait, sous les yeux de Carla, mettre la fille du manufacturier en présence d'Ottomar ! Un duel s'ensuivrait peut-être entre le lieutenant de Werben et le frère de M<sup>lle</sup> de Wolbach. Dans tous les cas, il y aurait rupture, et rupture éclatante.

La chaleur est torride ; les sons d'une musique entraînante, mêlés au parfum pénétrant et léger des fleurs, répandent dans l'atmosphère quelque chose d'enivrant ; danseurs et danseuses, comme s'ils étaient saisis de vertige, se laissent emporter par les rapides tourbillons de la valse. Mais voici que, dans l'embrasement d'une fenêtre, quelques hommes se mettent à causer avec une animation étrange. Les paroles sont brèves, les visages, surpris d'abord, ne tardent pas à s'assombrir. Que se passe-t-il ? Giraldi s'approche et apprend qu'un

<sup>1</sup> Voyez le *Correspondant* des 10 et 25 mars 1880.

des banquiers qui ont lancé l'entreprise du *Berlin-Sundiner* a disparu en laissant un déficit énorme. Déjà les actions, à cette nouvelle, ont baissé de 20 0/0. « Bah ! répond Giraldi avec flegme, l'affaire est trop solide pour être ébranlée ; c'est le changement du ministère qui influe sur les fonds. » Un incident plus significatif encore va pourtant marquer cette soirée.

Un succulent souper vient interrompre les danses ; il n'est pas achevé que le valet de chambre de Philippe, se frayant avec peine un passage à travers la foule, dit quelques mots à l'oreille de son maître, et l'entraîne à l'écart. Philippe a légèrement pâli :

— Où est ce monsieur ? demande-t-il.

— Dans la salle de billard ; voici sa carte.

Le valet de chambre est blême, lui aussi, ses dents claquent de frayeur, et les paroles s'échappent avec effort de ses lèvres crispées.

— Qui est-ce qui l'accompagne ?

— Ils sont je ne sais combien dans le vestibule, et il y en a encore dans la rue devant la maison. Ah ! monsieur ! monsieur !

— Silence ! Veux-tu m'aider ?

— Certainement, monsieur.

Philippe lui parle quelques instants d'une voix basse et rapide ; puis le domestique s'esquive, et ceux qui l'auraient suivi du regard, l'auraient vu s'engager dans un passage conduisant à une pièce du sous-sol. Philippe demeurait immobile, les lèvres serrées, les yeux fixés à terre. Ce qui lui arrivait dérangeait tous ses plans ; il comptait avoir devant lui au moins huit jours. Huit jours ! Il ne lui fallait pas même huit jours ! Et lui, l'habile homme, il était joué comme un écolier. Qui pouvait l'avoir trahi ? Lorsqu'il leva la tête, son regard rencontra celui d'un de ses honnêtes amis de la veille, qui semblait absorbé par une conversation, sans doute fort intéressante, avec le comte de Golm. Cette attention extrême fut pour Philippe un trait de lumière.

— Je prie ces messieurs, dit-il, de m'excuser quelques minutes ; j'ai à surveiller des arrangements pour le cotillon.

Sa voix gardait l'aisance, la cordialité qui lui étaient habituelles. Un hurrah joyeux accueillit ses paroles. Profitant alors de l'excitation générale, il prit par le bras l'interlocuteur du comte de Golm.

— Qu'avez-vous à me dire ? demanda celui-ci d'un air de surprise.

— Ce que j'ai à vous dire ? répondit Philippe ; ce que j'ai à vous dire, c'est que tôt ou tard, mon cher, vous me le payerez !

D'un geste rapide, il repoussa le personnage, qui alla se perdre dans la foule. Puis Philippe traversa la serre et entra dans la salle de billard. Un monsieur en habit noir, le coude appuyé sur une table, semblait admirer les sculptures de la porte d'entrée.

— Monsieur le commissaire, sans doute, dit Philippe.

L'inconnu s'inclina, sans paraître voir la main qui lui était tendue.

— Qu'est-ce qui me procure l'avantage de vous voir?

— L'avantage, monsieur Schmidt, pourrait n'être que médiocre. J'ai contre vous un mandat d'amener.

Le commissaire prit dans son portefeuille un papier qu'il montra au jeune homme. Philippe le lut d'un air d'indifférence mêlée de surprise, haussant les sourcils, tandis que la main restée libre jouait avec les boules du billard.

— Un mandat d'arrêt!... Voilà une curieuse histoire!

Il fit avec dextérité un carambolage et ajouta :

— Monsieur le commissaire serait-il amateur? Voudrait-il *gagner* une partie?

— Je joue au billard quand j'ai du loisir; mais ce n'est pas le moment. Vous devez me suivre sans retard.

— Vous ne songez pas que j'ai une société nombreuse. Quatre cents personnes, monsieur Müller! Il ne m'est pas possible de partir ainsi.

— Il faut que ce soit possible.

— Voyons, entendons-nous. Je vous demande peu de chose. Soyez mon hôte seulement une heure. Vos hommes sont sûrement, comme vous, en habit de ville. Laissez-les avec mes domestiques. Lorsque tout le monde aura quitté l'hôtel, nous monterons dans ma voiture.

— C'est une attention fort aimable; mais il n'est pas nécessaire d'attendre. Il y a devant votre porte des douzaines de fiacres, et nous pourrons éviter peut-être de traverser le vestibule. Vous le voyez, monsieur Schmidt, j'apporte le plus de modération possible à l'accomplissement de mon mandat. De votre côté, ne mettez point, je vous y engage, ma patience à une plus longue épreuve.

Philippe lança une fois encore la bille qu'il tenait. Il ne calculait plus, c'était un coup de pure chance.

— Vous me permettrez au moins de changer d'habit. Je suis tiré à quatre épingles comme un jour de noces.

— Soit. Mais vous souffrirez, s'il vous plaît, que je vous accompagne.

— Comment donc? Je vous en prie, monsieur Müller; entre hommes, cela n'a pas d'inconvénient.

Philippe se dirigea vers la porte. Le commissaire le suivait pas sur pas. Comme ils traversaient la bibliothèque, M. Müller fit signe à un subalterne qui l'attendait là.

— Vous êtes plein de prévoyance, monsieur le commissaire, dit Philippe, parlant par-dessus son épaule.

— C'est mon devoir, monsieur Schmidt.

Il prit le bras de Philippe et lui dit à voix basse :

— Si vous me donniez votre parole de ne faire aucune tentative d'évasion, — ce qui d'ailleurs serait peine perdue, — je vous épargnerais le désagrément d'une pareille compagnie.

D'un mouvement de tête, il désigna l'agent de police.

— Une tentative d'évasion! répliqua Philippe en riant; mais, monsieur le commissaire, je ne pense qu'à cela! Je regarde le plafond, le parquet, les fenêtres, les murailles, pour chercher à m'enfuir. Ne le voyez-vous pas?

Le commissaire ne put s'empêcher de rire à son tour.

— Jetez un coup d'œil dans le vestibule, comptez tous ces hommes.

— Je vous remercie de votre confiance... et de vos bons avis, répondit Philippe.

Il tenait la rampe de l'escalier qui tournait dans l'aile droite de l'hôtel, près de la bibliothèque et de la serre.

— C'est tellement incroyable, continua-t-il, que je ne puis encore prendre la chose au sérieux.

Quand ils furent arrivés à la galerie du premier étage, Philippe ouvrit une porte.

— Ma chambre à coucher, dit-il, du ton d'un homme qui donne des éclaircissements. Passez le premier, monsieur Müller; pour le moment, je suis encore chez moi.

Le prudent commissaire déclina l'invitation et laissa son prisonnier entrer avant lui; même il eut la précaution de repousser ensuite la porte du pied.

Philippe se mordit les lèvres; il rouvrit la porte, et tenant le bouton dans sa main :

— Cette chambre a été meublée dans le goût français... Voyez quelle fraîcheur! On la croirait destinée à une jeune fille nouvellement sortie du couvent...

La pièce était, comme le reste de l'hôtel, brillamment éclairée. Il prit sur la console un flambeau, et se dirigea, toujours escorté du commissaire, vers le cabinet de toilette, dont il ouvrit l'unique armoire, afin de bien constater qu'il n'existait aucune issue. Il quitta ensuite son habit et alla vers la commode.

— Je vous laisse changer de vêtement, dit M. Müller, qui se retira dans la chambre à coucher.

— Ce sera fait dans un instant, répondit Philippe, en ôtant son gilet blanc et sa cravate de fine batiste. Ces fauteuils, je l'espère, seront de votre goût.

Le commissaire avait gardé la porte entr'ouverte; il s'étendit au fond d'une bergère moelleusement capitonnée.

— De chez Delorme, à Paris, continua Philippe. Allons, voilà maintenant une autre affaire, je ne peux pas trouver mes bottes... Deux

minutes de patience, monsieur Müller... Mon Dieu, quelle chaleur! Je suis comme si je sortais d'un bain. L'hôtel est cependant ventilé d'après les nouvelles méthodes... A propos... si je faisais dire à mes invités que j'ai été pris d'une indisposition subite?

— Je ne m'y oppose pas, répondit le commissaire. Et cependant, on m'accusera peut-être d'avoir usé envers vous de ménagements que mon devoir ne comporte pas.

— Enfin, où donc peuvent-elles être? dit Philippe, qui paraissait toujours occupé de ses bottes et fouillait tous les tiroirs. C'est dommage que la nuit soit si avancée, je ne trouverai plus ces messieurs à mon retour... Et pourtant, je ne serai pas plus d'une heure, cela est certain... Un malentendu de ce genre doit s'expliquer vite... Je me serais déjà retiré de cette méchante affaire-là, sans ce coquin de L... Je croyais la caisse en sûreté entre ses mains; hier encore, je lui ai remis deux ou trois cent mille thalers... une bagatelle pour un homme dans sa situation... Je suis d'une nature aventureuse...; d'ailleurs, vous le savez, cher monsieur Müller, on ne peut dénicher les oiselets dans les buissons sans se piquer les doigts de temps à autre.

M. Schmidt semblait depuis quelques minutes marcher en pantoufles; le commissaire l'entendit se parler à lui-même: « Des bottes vernies, impossible... elles serrent dix fois trop. » Le craquement d'une chaise — Philippe était lourd — parut annoncer l'effort fait pour entrer dans les malencontreuses chaussures. Quelques malédictions suivirent; puis un bruit de pas, ce bruit particulièrement désagréable, produit quelquefois par des semelles neuves, puis le silence.

Pendant ce temps, le commissaire s'était levé; il regardait par la fenêtre, d'où l'on pouvait apercevoir la salle du bal. Elle était en ce moment à peu près déserte; la foule était toujours réunie dans la salle du souper; les amateurs de danse trouvaient sans doute que le maître de céans tardait beaucoup à donner le signal du cotillon.

— C'est une méchante aventure pour ce M. Schmidt, pensa le commissaire. L... pourrait bien être, à mon avis, le plus coquin des deux. Mais voilà une toilette qui dure trop longtemps.

M. Müller quitta la fenêtre.

— Êtes-vous prêt, monsieur Schmidt?

Point de réponse.

— Vous devez l'être... Bonté divine! Serait-il arrivé un malheur?

Le commissaire poussa la porte demi-close. La bougie continuait à brûler sur la toilette; des vêtements étaient éparpillés sur les meubles; la chambre était vide.

— Voilà une mauvaise plaisanterie, dit M. Müller, en se précipitant vers la grande armoire.

Ce n'était pas une plaisanterie; l'armoire non plus ne renfermait

personne. Le commissaire, armé d'un flambeau, fouilla vainement tous les recoins de la pièce. Pas le moindre vestige d'une issue quelconque. Et pourtant, il devait y en avoir une. A force de chercher, il découvrit un léger pli dans la tenture! Il s'élança sur la porte secrète avec toute la force musculaire dont il était pourvu, mais il ne réussit même pas à l'ébranler. Rentrant aussitôt dans la chambre, il voulut courir vers la galerie; une main, exercée sans doute, avait fait discrètement tourner la clé dans la serrure, il était prisonnier!...

Le commissaire, furieux, revint à la fenêtre, et appela ses hommes de toute la force de ses poumons. Vaine tentative! La musique, le bruit de la danse qui avait recommencé, les chevaux qui piaffaient dans la cour, étouffaient sa voix. Impossible de rester dans cette situation ridicule. Un seul moyen s'offrait à lui, c'était de se glisser avec précaution le long de la galerie vitrée qui régnait de ce côté du bâtiment, juste au-dessous de la croisée. Il enjamba la fenêtre; mais il eut beau marcher le plus légèrement qu'il lui fut possible, une ou deux vitres se brisèrent sous son poids, et, venant frapper les fringants chevaux d'une berline, jetèrent l'émoi parmi la foule des équipages rangés dans la cour. Au milieu de cette confusion, l'infortuné commissaire, qui criait et tempêtait, vit deux domestiques sortir d'une porte latérale dont la baie ouverte lui permit d'apercevoir un étroit escalier de pierre. L'un de ces hommes, déjà vieux, semblait pâle et tremblant. M. Müller crut reconnaître le valet de chambre qui avait porté sa carte à Philippe. Le plus jeune, qui était grand, vigoureux et de bonne mine, avec une abondante chevelure et d'épais favoris, paraissait tout essoufflé. Il vint, en courant, se jeter dans les jambes d'un officier de police qui l'arrêta au passage.

— M. Schmidt vient d'être frappé d'apoplexie, dit le jeune domestique, je vais chercher un médecin! Ne me retenez pas! Voici la carte de M. le commissaire.

— A la bonne heure! répondit l'officier, après avoir jeté son coup d'œil sur la carte. Laissez passer cet homme.

Le domestique reprit sa course; il traversa sans difficulté les groupes d'agents et suivit la longue file des voitures. Arrivé à la dernière, il l'ouvrit avec précipitation et s'y jeta en recommandant au cocher de partir sans perdre une minute. « Vous aurez un bon pour-boire! » lui cria-t-il.

#### IV

Tandis que Philippe, non moins rusé que le plus adroit escroc de Londres ou de Paris, s'évadait ainsi déguisé, une scène d'un

autre genre se passait dans la salle de bal. Différents propos, répandus à dessein par Giraldi, au sujet de Carla et de Ferdinande, avaient circulé de bouche en bouche; une provocation en était résultée entre Ottomar et le frère de M<sup>lle</sup> de Wolbach. Le duel avait été fixé au surlendemain matin à neuf heures.

Le moment convenu arrive; la rencontre n'a pas lieu. Qu'est-il arrivé? Les deux jeunes gens ont-ils oublié leur querelle, ou bien leurs amis ont-ils pu réussir à les mettre d'accord? Non, M. de Wolbach a déclaré qu'il ne se battrait point avec le lieutenant de Werben. Quelle peut être la cause de cet étrange refus? Des bruits divers circulent. Le général apprend qu'Ottomar a fait de nouvelles dettes, des dettes de jeu peut-être, qu'il n'aura point payées. Les obscures paroles de Wolbach semblent renfermer une accusation terrible. L'infortuné père ne tarde pas à connaître toute l'étendue de son malheur.

Cet émouvant épisode du grand drame conçu par Spielhagen nous fait aborder une question d'un autre ordre, mais qui pourrait, à elle seule, former le sujet d'un pathétique roman. L'éminent écrivain verse à flots les idées, remue les problèmes, les éclaire par de saisissants exemples. Ce qu'il met ici en relief, ce sont les nobles fiertés, les inflexibles exigences de l'honneur militaire, de cet honneur qui, dans son sein, n'admet aucune souillure, et qui forme l'un des plus puissants remparts de la société. Dieu nous garde de vouloir en affaiblir la grandeur! Ce n'est, au reste, la pensée de Spielhagen pas plus que la nôtre. L'auteur allemand semble plutôt professer une admiration profonde pour les antiques, nous dirions presque les farouches vertus dont l'armée garde la tradition. Mais il ne discute point une thèse, il fait agir et parler chacun de ses personnages selon le caractère qui lui est propre, et si, plus tard, Ernst Schmidt s'élève contre la rigoureuse sentence de M. de Werben, l'auteur ne prend point parti entre eux, et laisse au lecteur le soin de conclure. Au point de vue chrétien, l'héroïsme du général n'est pas, comme on va en juger, à l'abri de tout reproche. La religion aurait eu le secret d'allier la force à la douceur; elle ne connaît pas la rigidité contre nature du stoïcisme ancien, et pourtant elle est la plus sûre gardienne de l'honneur comme de la conscience. Quoi qu'il en soit, la situation choisie par Spielhagen lui fournit une scène d'un magnifique effet.

Un capitaine du régiment d'Ottomar, nommé Shœnau, se présente chez le général sans être annoncé. Ami de la famille et timide admirateur d'Elfe de Werben, le jeune officier témoigne en toute rencontre un dévouement absolu au père de celle qu'il aime, qu'il aime sans espoir de retour.

— Ce qui m'amène n'admet pas le moindre délai, dit-il en entrant. Je n'ai pas attendu le domestique.

Le visage du jeune homme exprimait une inquiétude profonde, une indicible angoisse.

— Il s'agit d'Ottomar? demanda le général, en s'efforçant de maîtriser son émotion.

— Hélas ! oui. Pardonnez-moi d'intervenir dans cette affaire ; j'ai cru devoir vous en parler avant qu'elle fût arrivée à la connaissance de notre colonel, M. de Bøehl. L'effet souscrit par Ottomar échoit aujourd'hui ; s'il n'est pas payé, le banquier commencera les poursuites. J'ai le chiffre de la somme ; elle est considérable ; mais, en unissant nos ressources, nous la couvrirons, et je ne doute pas, monsieur le général, que vous ne m'autorisiez à prendre sans retard les mesures nécessaires.

La parole de Shœnau était brève et simple ; il voulait appuyer le moins possible sur ce douloureux sujet. La fierté du général souffrait cependant, son cœur saignait de ne pouvoir à lui seul conjurer l'orage qui menaçait Ottomar. Il exposa au capitaine sa fortune, et les sacrifices qu'il était en état de faire.

— Cela ne suffira-t-il pas? demanda-t-il. De combien serai-je votre débiteur?

— Nous aurons assez, dit évasivement Shœnau. Il ne me reste plus qu'à vous prier de me donner pour quelque temps pleins pouvoirs d'agir en votre nom.

— Vous ne m'avez pas répondu, reprit le général.

— Je vous en supplie, ne l'exigez pas en ce moment. Cette avance ne me cause aucune gêne. Qu'il vous suffise de savoir combien vous me rendrez heureux, combien vous me rendrez fier en me permettant d'être utile à votre famille.

Le général hésitait encore. Le nom d'Elfe n'allait-il pas, dans les bavardages du public, se trouver mêler à celui de Shœnau? Lui-même ne concevrait-il pas des espérances qu'il faudrait ensuite briser?

Un triste sourire effleura les lèvres du capitaine.

— Écrivez, monsieur le général. Nul malentendu n'est à craindre. L'amitié qui existe entre nous motive assez ma conduite.

M. de Werben prit la plume. Il lui était cependant dur, bien dur, de dépouiller cet homme au cœur si noble, pour remplir ses poches vides. Au moment de signer, un nuage passa devant ses yeux.

— Je ne puis, Shœnau! murmura-t-il.

— De grâce! s'écria le capitaine. C'est une question de vie ou de mort! Grand Dieu! Il ne va plus être temps!

La porte s'ouvrait. Le colonel de Bøehl entra.

— Monsieur le général, votre signature! murmura Shœnau d'une voix altérée.

M. de Werben se retourna et aperçut le franc et martial visage du colonel. Ottomar sans doute avait tout avoué à son chef.

— Je compte sur votre bonne amitié, Shœnau, pour me céder la place, dit M. de Böhl. La communication que j'ai à faire ne doit pas avoir de témoins.

Shœnau ouvrit les lèvres comme pour parler, mais il se retint et s'inclina en silence. Au moment de partir, il se tourna vers le général.

— Je vous demanderai la permission de présenter mes hommages à M<sup>lle</sup> Sidonie (c'était une sœur de M. de Werben, qui était demeurée fille et habitait sa maison). Si ces messieurs avaient tout à l'heure besoin de moi, je reste à leurs ordres.

Il s'inclina de nouveau et sortit. Le général le suivit d'un regard anxieux. Évidemment, une secrète intelligence existait, sans qu'ils se fussent même parlé, entre Shœnau et le colonel. Ce que l'un cherchait à lui cacher, l'autre venait le lui apprendre. Une horrible épouvante le saisit; un pressentiment affreux l'avertissait qu'une catastrophe, maintenant inévitable, allait fondre sur sa tête.

— Je sais tout, dit-il au colonel; mais son cœur démentait ses paroles.

— Non, monsieur le général; vous ne savez pas tout. Shœnau ne vous a pas tout appris. Je l'ai lu sur son visage.

— Alors, je m'attends à tout, répondit le général d'une voix sombre.

— Je le voudrais, mais je le tiens pour impossible. Préparez-vous au pire... Monsieur le général, le billet de votre fils, ce billet qui échoit aujourd'hui... est un faux!

Le malheureux père trébucha et tendit les bras en avant, comme si une balle l'eût frappé en pleine poitrine. Le colonel se précipita vers lui pour le soutenir.

Par un effort de volonté, le général se redressa :

— Je... je vous remercie... C'en est fait de lui maintenant... c'est...

Il ne put achever. Ses forces le trahissaient. Il s'affaissa sur une chaise, tandis que des paroles entrecoupées s'échappaient de ses lèvres sans vie.

Le colonel s'approcha.

— C'est affreux! dit-il. Maintenant, il faut rentrer en possession de ce billet... Il faut empêcher que la chose soit connue.

— Vous avez raison, répondit le général.

Son œil fixe semblait regarder le vide; sa voix avait le son rauque de la folie. Le colonel pensa que mieux valait attirer son attention, en lui faisant le récit de cette fatale affaire.

Il lui raconta comment M. de Wolbach avait su, par un homme dont il avait refusé de dire le nom, qu'Ottomar, entraîné dans des spéculations décevantes, avait réalisé d'abord quelques bénéfices, bientôt

suivis de pertes considérables. Alors, désespéré, ne découvrant aucun moyen de faire face à ses dettes, il s'était abandonné aux perfides conseils de celui qui, sous de faux dehors de dévouement, l'avait attiré déjà dans le piège. Cet homme offrit de négocier le billet, mais le chiffre était énorme; la signature d'Ottomar n'offrait pas de garantie suffisante, le traître lui souffla l'idée de prendre celle de son père, dont l'honorabilité bien connue lèverait toute difficulté. Un retour heureux de la fortune ne pouvait manquer de lui fournir, avant l'échéance, l'occasion de se tirer d'affaire. Cet espoir ne s'était pas réalisé. Dans sa détresse, Ottomar avait couru chez le misérable qu'il appelait son ami. Depuis la veille il avait quitté Berlin, sans prendre, cela va sans dire, aucune disposition pour désintéresser le banquier entre les mains de qui se trouvait le billet. Ce fourbe, dont les menées infâmes avaient amené la perte d'Ottomar, c'était l'ennemi mortel de sa famille, le séducteur de Valérie de Warnow, l'italien Giraldi! Par ses paroles insinuantes, par ses protestations mensongères, par la passion même qu'il affectait pour la baronne, il avait su vaincre les répulsions d'Ottomar; il avait capté sa confiance, l'avait associé à ses spéculations, et l'avait enfin précipité dans l'abîme.

Le colonel s'arrêta; le regard du général l'effrayait. A quoi songeait-il? Sans doute au dénouement lugubre de cette histoire, à la fin courte, sanglante, que lui-même, de Bœhl, pensait inévitable. Pourtant c'était le père! Le colonel cherchait en vain au fond de son âme un mot d'espérance, il n'en trouvait pas.

— Ne ferions-nous pas bien de demander Shœnau? dit-il.

Il sonna sans attendre la réponse. Quelques instants après, le capitaine parut.

— Vous savez... de quoi il s'agit, Shœnau?

Le visage du général était livide, les paroles sortaient avec peine de ses lèvres.

— M. de Wolbach était ce matin chez moi, répondit le jeune officier; il m'a tout dit. Après son départ, je suis allé chez le banquier. Je compte avec votre aide, monsieur le général, payer le billet, afin...

— Afin d'arracher un coupable au châtement qu'il mérite, acheva M. de Werben sans relever la tête.

— Afin d'épargner à un homme que je respecte entre tous une douleur imméritée, reprit le capitaine.

— On dirait, monsieur Shœnau, que vous m'adressez un reproche, dit M. de Bœhl, qui fronça les sourcils.

— Permettez, colonel, nos devoirs sont différents. Vous représentez l'autorité; moi, je n'ai que le seul titre d'ami. Vous ne refuserez pas, j'en suis sûr, de prendre en considération l'arrangement que je viens vous proposer.

— Si je vous comprends bien, vous souhaiteriez que l'affaire n'eût pas de suites. Il ne me semble pas, je le dis avec douleur, il ne me semble pas que ce soit possible.

— Aussi n'est-ce point là ma pensée. Mais il est une chose sur laquelle vous serez d'accord avec moi ; c'est que M. le général et... sa famille méritent les égards de tous et l'entier dévouement de leurs amis. Le billet doit être payé ; il le sera. Cela n'empêchera pas ensuite, je le sais bien, le lieutenant de Werben d'être obligé de prendre un congé illimité, d'abandonner sa carrière et de vivre dans la retraite.

Shœnau interrogeait du regard le colonel. Celui-ci ne leva pas les yeux ; il comprenait la muette prière qui lui était adressée. La question était embarrassante. Pourtant le regard de cet homme d'honneur l'ébranlait. Il se souvenait aussi de la bravoure d'Ottomar. Avec quelle intrépidité le jeune homme n'avait-il pas exposé sa vie sur le champ de bataille ! Le colonel sentit sa résolution faiblir.

— Je vous remercie, monsieur le capitaine, de nous avoir donné le concours de votre haute raison. Dans cette déplorable affaire, je me réjouis au moins d'avoir pu... m'arrêter. Le premier mouvement... Oui, sans doute, il est indispensable que le lieutenant de Werben ait un congé... Il voyagera quelque temps. Pendant son absence, nous ferons nos efforts pour arranger l'affaire à laquelle il se trouve mêlé.

Shœnau jeta sur M. de Bœhl un regard plein de reconnaissance. Il ne fallait plus que l'autorisation du général.

— J'irai, reprit le capitaine, chez le banquier pour dégager le billet, aussitôt que monsieur le général m'aura donné sa signature.

Il fit quelques pas vers le bureau sur lequel se trouvait la procuration. M. de Werben s'était aussi levé.

— Un moment, je vous prie, messieurs, dit-il.

Lentement il se dirigea vers la table, prit le papier, le déchira en morceaux.

Son calme était effrayant. Il ne semblait voir personne. Le colonel trembla comme un juge dont les entrailles s'émeuvent au moment où le condamné va recevoir le coup fatal. Quant au général de Werben, il avait retrouvé toute sa fermeté.

— Je vous remercie, messieurs, reprit-il. Vous, monsieur le colonel, pour la grande bonté dont vous venez de faire preuve ; et vous, cher Shœnau, pour l'affection que vous me témoignez. Mais le père doit supporter les conséquences des fautes et des crimes du fils. Quand même je pourrais, avec votre aide, Shœnau, étouffer cette affaire, je ne voudrais pas, j'en atteste Dieu, réduire à la pauvreté un honnête homme pour sauver un misérable. Mon fils, d'ailleurs, n'a plus le choix ; il ne peut prendre honorablement son congé. Le permettre serait un mensonge, un mensonge qui deviendrait la source de mille autres, un

mensonge qui nous couvrirait d'opprobre, car, devant Dieu et devant sa conscience, devant son père et devant vous, messieurs, son honneur est perdu!... Pour mon fils lui-même, continua le général, de la même voix lente et sombre, une pareille situation serait intolérable. Quant à moi, il m'est impossible de l'accepter. Je suis le président d'un tribunal d'honneur, je suis le père du coupable, vous l'oubliez, messieurs!

Le colonel était en proie à l'agitation la plus pénible; au fond de son âme, il pensait que le général avait raison, et pourtant...

— J'ai, reprit-il, le ferme désir d'arranger les choses de manière à ne compromettre personne. Monsieur le général se convaincra, je l'espère, que la chose est possible. Maintenant, mon cher Shœnau, ne ferions-nous pas bien de nous retirer?

Les deux hommes descendirent la rue sans dire une parole. La pluie tombait à torrents. Shœnau rompit le premier le silence.

— Je vais arrêter une voiture, monsieur le colonel.

— Que pensez-vous de tout cela? demanda M. de Bœhl.

— Et vous?

— Le malheur est irrémédiable, Shœnau.

— Je le crains.

Le colonel serra la main du capitaine et poursuivit son chemin, tandis que Shœnau prenait une voiture.

Le général était resté quelques instants immobile à la porte de sa chambre. Il revint ensuite lentement vers la fenêtre. Mais il n'entendait pas l'orage qui se déchainait au dehors. Une voix bien autrement puissante retentissait à ses oreilles, dominant le tumulte extérieur. Cette voix lui criait que l'honneur de son nom était souillé à jamais! Pareille à un glas funèbre, elle lui répétait sans cesse: « Il faut qu'il meure! Qu'il meure de sa propre main! » Et c'était le père qui allait prononcer la sentence!

De grosses gouttes de sueur perlaient sur le front du général.

— Le dois-je? Oh! mon Dieu! mon Dieu! pitié!

Rien ne répondit à ce cri de l'âme. En lui, tout était sourd. Dans sa tête en feu, dans sa poitrine oppressée, le silence du désespoir n'était interrompu que par ces mots: « Il faut qu'il meure! Il faut qu'il meure! »

Quand le valet de chambre, obéissant au coup de sonnette de son maître, parut au seuil de la porte, il vit le général affaissé devant son bureau, la tête cachée dans ses mains. Près de lui était une boîte, et sur cette boîte une lettre.

Auguste frissonna. Cette boîte, il la connaissait bien, elle renfermait deux revolvers qui avaient appartenu au père du général.

— Mon fils va entreprendre un long voyage, il a besoin de ces armes. Tu lui remettras aussi la lettre. Toute autre explication est inutile.

— Il sera fait selon vos ordres, monsieur le général, répondit Auguste, qui sentait un invincible effroi s'emparer de lui.

Enfin, réunissant tout son courage :

— Est-ce que monsieur le général n'envoie pas quelques bonnes paroles à M. le lieutenant ?

Il y eut un silence.

— Tu lui diras, répondit avec effort M. de Werben, que Dieu, je l'espère, me fera la grâce de le rejoindre bientôt.

Le fidèle domestique s'éloigna. « Sûrement, pensait-il en lui-même, il a dû se passer quelque chose de bien terrible ; mais, puisque M. le général va retrouver son fils, les choses s'arrangeront sans doute. »

M. de Werben, après le départ d'Auguste, avait laissé retomber sa tête dans ses mains. Son corps tremblait comme sous l'action d'une fièvre violente, le froid du sépulcre envahissait tout son être. Il priait pour l'âme de son fils, de ce fils qui avait été son orgueil, et qui, maintenant, écrasé sous la honte, ne pouvait plus vivre ; il priait pour ce fils qu'il avait si tendrement aimé, qu'il aimait encore, hélas ! si profondément !

Quand il se leva, ce n'était plus l'imposant et fier officier, c'était un vieillard courbé sous le poids de la vie.

Le coupable, cependant, échappe à l'arrêt qui le condamne. Une autre tendresse, qu'Ottomar a non moins méconnue, intervient pour le sauver, c'est l'amour de Ferdinande. Si une éducation mauvaise a faussé le jugement de la jeune fille et vicié ses qualités natives, son âme ardente, passionnée, reste capable de tous les dévouements. Il sera son époux, celui que la société rejette de son sein, elle lui donnera la force de vivre, elle partagera sa honte, elle le réhabilitera.

Quelques mots apprennent à Ernst Schmidt la résolution et la fuite de sa fille. La colère le saisit d'abord, il froisse le papier qui lui apporte cette humiliation nouvelle ; mais bientôt il fait sur lui-même un triste retour. N'est-il point responsable des fautes de Ferdinande ? Quels principes a-t-il pris soin d'inculquer dans son cœur ? L'homme s'appuie sur sa propre raison, et il tombe. Ernst Schmidt a voulu se passer de Dieu, il a cru pouvoir être à lui-même sa religion et sa morale ; la chute de sa fille et l'indignité de Philippe jettent une sinistre lumière sur le gouffre qu'il a creusé de ses propres mains. Son orgueil humilié s'incline, il reconnaît et adore le bras qui le frappe. Cette transformation de l'intransigent démocrate, sur laquelle nous sommes obligés de passer ici rapidement, est conduite avec un talent rare, une profonde connaissance des ressorts de l'âme humaine. La noblesse des idées et des sentiments

s'y mêle, dans mainte page que nous regrettons de ne point reproduire, à une grande finesse d'observation, à une exquise sensibilité.

L'entrevue de Schmidt avec le général, au moment où les deux infortunés pères, poussés par des motifs bien différents, partent pour Sundin, est également empreinte d'une émotion aussi élevée que profonde.

Ernst Schmidt veut retrouver sa fille; le général de Werben va rejoindre Elfe, pour achever de mourir auprès de l'enfant qui lui reste seule, il le croit du moins.

Les deux hommes ont peine à se reconnaître. Si le général est chancelant, affaîssé sur lui-même, si son visage a la pâleur d'un spectre, Ernst Schmidt ne garde plus rien de sa plébéienne fierté. Le feu de son regard s'est éteint; sa tête ne se dresse plus droite et hautaine; sa parole, où vibrerait autrefois une ironie pleine de menace, est aujourd'hui lente, calme et grave.

Il demande au général s'il n'a point appris que son fils, le lieutenant de Werben, a, deux heures auparavant, quitté Berlin.

Par un brusque mouvement, le général relève la tête. A l'éclair qui s'allume dans ses yeux, Ernst Schmidt reconnaît le soldat dont il a gardé un si vivant souvenir.

— Ne savez-vous pas, reprend-il, que M. de Werben est parti avec... ma fille?

Le général se lève comme si une insulte inattendue le frappait au visage, son regard croise celui de Schmidt; mais aussitôt, anéanti, brisé, il retombe sur sa chaise.

— Le malheureux! murmure-t-il.

— N'éprouvez-vous pas quelque joie d'apprendre qu'il est vivant?

— Je n'en ai pas lieu.

— Au moins ne sentirez-vous pas peser sur votre conscience la mort de votre fils.

— Le père en acceptait la responsabilité.

— Je le pensais bien. Moi, monsieur le général, j'ai renoncé... renoncé depuis seulement une heure... à la lutte pour laquelle j'ai consumé ma vie. J'avais vu la ruine et l'ignominie de mon fils, et je ne m'étais point senti ébranlé. S'il avait foulé aux pieds le devoir, la justice, et jusqu'à la loi, je l'attribuais uniquement à ses instincts mauvais. Je rendais la nature responsable de tout ce qui sort des profondeurs du néant; le bien, le mal étaient son œuvre... Je vois maintenant où m'ont conduit mes principes trompeurs; mon orgueil est vaincu. Je comprends le danger d'une liberté sans bornes, d'une conscience sans contrôle. J'ai semé le vent, j'ai recueilli la tempête... Mais vous,

monsieur le général, n'avez-vous aucun reproche à vous faire? La voie que vous avez choisie pour votre fils ne lui a-t-elle pas été fatale? Le joug étroit de la discipline militaire convenait-il à ce caractère expansif, à ce cœur plein de feu, à cette imagination vive et brillante? L'existence que vous lui avez imposée n'était qu'une perpétuelle contrainte, comme sa mort, en ce moment même, n'eût été qu'une contrainte affreuse, inexorable!... Malgré sa bravoure, il aimait la vie. Est-ce un crime à son âge? Et quand une jeune fille, — dont la tendresse a bien quelque valeur, — est venue lui dire : « Vis pour moi, aux yeux de qui tu es tout! pour moi qui ai sacrifié patrie, foyer, famille, afin de partager ton sort, de supporter avec toi le chagrin, la pauvreté, la honte, puisqu'il le faut, et sans espoir de jours meilleurs! »

L'émotion empêcha Ernst Schmidt de poursuivre. Le général leva sur lui des yeux pleins de tristesse :

— Sans espoir; oui, sans aucun espoir.

— Pourquoi cela? Pourquoi le voyageur égaré ne trouverait-il dans la solitude qu'un chemin plein d'épines? Aucun espoir pour eux! Dieu du ciel! Pour eux, les jeunes, les forts, devant qui s'étend le vaste monde! Quoi! sur la terre entière, il n'y aurait nulle place pour le repentir! Les malheureux qui ont quitté la voie droite ne pourraient mettre de nouveau le pied à l'étrier, travailler, combattre pour élever un abri à la femme dont ils sont aimés, pour édifier l'avenir des enfants. Les enfants, monsieur le général! Les enfants, qui ne connaîtront pas les fautes expiées par le courage et le dévouement de leur père; les enfants, souche précieuse de l'humanité, d'où sortiront les pousses des générations futures; arbre béni à l'ombre duquel nous nous reposerons!

La voix d'Ernst Schmidt s'était élevée; ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire. Était-ce la larme, retenue au bord de ses cils, qui leur donnait ce rayonnement? Le général restait impassible.

— Je dois à mon tour vous faire une question qui, peut-être, vous paraîtra cruelle; mais pendant que vous entrevoyez, dans un rêve, hélas! de si radieux horizons, ma pensée, à moi, reste sur cette sombre terre. Pourquoi, je vous prie, n'ouvrez-vous pas pour votre fils comme pour le mien ces consolantes perspectives?

Ernst Schmidt tressaillit; un nuage se répandit sur son front, et il demeura quelque temps sans répondre.

— Un monde les sépare, dit-il enfin. L'un s'est laissé entraîner par un traître, dont il a subi la fatale influence, mais il garde encore au fond de l'âme de nobles sentiments qui peuvent le relever. L'autre agissait de sang-froid; il avait réfléchi, pesé, il avait mûri ses actes; il savait bien qu'il ruinait des milliers de familles.

— Soit. Mais ne saurait-il se repentir? Pourquoi voulez-vous que le

joueur qui prend à la Bourse son honneur pour enjeu soit plus épargné que le fils de l'honnête fabricant ? Pourquoi un officier, vieilli sous les drapeaux, hésiterait-il à condamner l'action méprisante d'un autre officier ? Serait-ce parce qu'il est son fils ? Non, cela ne doit pas être, quoique mon cœur saigne et se brise, car je l'aimais de toute la tendresse dont un père est capable...

La voix du général tremblait. Un soupir, qui ressemblait à un gémissement, interrompit seul le silence. Il reprit :

— Croyez-vous que je ne souhaiterais pas pour lui cet avenir dont vous parliez tout à l'heure, s'il me paraissait possible ? J'admets que la carrière dans laquelle je l'ai fait entrer contrariait ses goûts, qu'elle opposait à ses aspirations un frein qui lui semblait odieux. Mais, dans toutes les positions, la pensée doit avoir sa digue ; il en a été pour mon fils, comme il en est pour chacun de nous. Pouvait-il d'ailleurs oublier qu'une tache à l'écusson des aïeux ne se répare pas ?

Ernst Schmidt s'était levé.

— Alors, j'agirai seul.

— Quel est votre plan ?

— J'espère arriver à Sundin assez tôt pour dire à votre fils que je prends à ma charge les dettes du mari de ma fille. S'ils sont près de Warnow, je m'adresserai pour les retrouver à mon neveu Reinhold Schmidt ; il saura, lui, entendre ma prière. Il n'a pas, monsieur le général, déchiré une seule page du livre de l'honneur, mais il sait en concilier les droits avec ceux de l'humanité...

## V

Pendant qu'Ernst Schmidt s'efforce de rejoindre les fugitifs, Elfe, ignorante des événements qui ont brisé sans retour l'avenir de sa famille, est à Warnow, poursuivant auprès de sa tante son œuvre réparatrice. Douée d'autant de douceur, de clairvoyance et de fermeté que la baronne a de faiblesse et de passion, elle lui dévoile les manœuvres de Giraldi, l'empêche d'être dupe de ses mensonges et de tomber dans ses pièges cupides. La pure atmosphère que la jeune fille fait régner autour d'elle, rafraîchit le cœur fatigué de Valérie de Warnow : pareille à l'exilé qui respire enfin l'air natal, elle sent se réveiller en elle toutes les généreuses énergies ; la tendresse d'Elfe lui est un gage de la miséricorde promise au repentir ; elle se jure à elle-même de rompre des liens détestés.

Le domaine de Warnow, où la baronne est venue pour fuir Giraldi, est situé près des terres et du château de Golm. C'est un motif pour Carla de Wolbach d'y passer quelques jours, sous pré-

texte de se trouver avec Elfe, en réalité, afin de continuer ses manèges de coquetterie et de recevoir les hommages du comte. Non loin de Warnow s'élève aussi Wissow, la petite place maritime dont Reinhold est le commandant. Ces plages ont été témoins de la première rencontre d'Elfe avec le jeune officier de marine. Elle y dirige souvent ses promenades solitaires ; elle aime à revoir ces lieux, remplis pour elle de chers et doux souvenirs. Un jour même, elle entreprend d'aller jusqu'à Wissow ; elle ne connaît pas le port, elle veut contempler les murs qui abritent Reinhold.

La démarche n'a, du reste, rien d'étrange, car, au moment où le général quittait Berlin, la mort dans le cœur, après avoir dit adieu à toutes les joies de ce monde, il avait voulu assurer un protecteur à sa fille ; il lui avait écrit qu'il ratifiait son choix.

C'est dans ces conditions qu'Elfe se dirige du côté de Wissow.

Devant elle se déroule une longue route bordée de magnifiques ébéniers ; un ruisseau serpente le long des arbres, et la teinte vaseuse de ses eaux révèle le voisinage de la mer. Le ciel est gris, l'air lourd ; nul bruissement de la forêt qui s'étend à droite du chemin ne vient rompre la monotonie du silence ; parfois un souffle de vent chaud agite l'atmosphère, puis tout retombe dans une morne immobilité.

Elfe hâte le pas ; elle gravit péniblement le sentier ; les dunes noirâtres se confondent avec le ciel sombre. Arrivée plus loin encore, elle découvre la mer ; une innombrable quantité d'ouvriers travaillent à la nouvelle voie, celle qui doit relier à Berlin la future station maritime. Elfe s'aperçoit, non sans une certaine inquiétude, que, sur le chemin même où elle s'est engagée, un groupe de charretiers et de paysans lui barrent le passage ; il lui est impossible de les éviter, à moins d'allonger sa route par un détour. Arrivée près d'eux, elle leur adresse un bonjour amical ; aucun de ces hommes ne lui rend son salut. Toutefois, ils se mettent, d'assez mauvaise grâce, à écarter leurs chevaux. Elfe est à peine éloignée de quelques pas, qu'elle entend de bruyants éclats de rire. Involontairement, elle se retourne ; c'est bien elle qui est l'objet des plaisanteries grossières de ces hommes, et nul surveillant n'est là pour réprimer leur insolence.

Elfe commence à se repentir de s'être avancée aussi loin ; la longue ligne des ébéniers lui semble interminable ; son cœur bat avec violence, autant de l'effroi qu'elle éprouve que de la rapidité de sa marche. Enfin, du haut de la colline où elle est arrivée, la jeune fille aperçoit à ses pieds un village baigné par la mer. Ce doit être Wissow !

Elle est au terme de sa course, mais ses forces sont épuisées ;

elle se laisse tomber sur une pierre. Nul mouvement ne se fait autour des blanches maisons du port ; auprès comme au loin, tout est solitude. Elfe cache son visage dans ses mains et se prend à pleurer.

Un homme, cependant, était à quelques pas d'elle, à demi caché par un monticule, les yeux fixés sur la mer immense. Les sanglots convulsifs de la jeune fille l'arrachèrent à sa muette contemplation, un cri s'échappa de sa poitrine :

— Elfe!

Elle leva la tête, et ses larmes coulèrent de nouveau, mais cette fois c'étaient des larmes de joie :

— Reinhold! mon Reinhold!

Il ne répondit rien, muet de surprise et de bonheur.

— Quoi! dit-elle, tandis qu'un radiéux sourire brillait à travers ses longs cils humides, tu étais si près de moi!

— Ma bien-aimée!

— Je suis venue, reprit-elle; comment? je n'en sais rien. Une invisible main m'a poussée jusqu'ici. Mon pauvre cœur agité, plein de trouble et d'angoisse, avait besoin de s'appuyer sur le tien!

Mais Reinhold lui-même est soucieux. Son regard interroge la mer grisâtre, l'air lourd et le ciel noir.

— Elfe! Elfe! C'est la tempête! Je l'entends, je la vois, bien qu'elle ne soit pas déchaînée encore. Elle tardera quelques heures peut-être, mais elle arrivera, et sûrement elle sera terrible. Les vagues pesantes, d'un gris de plomb, qui s'étendent devant nous, mugiront avec fureur et s'élanceront jusque sur les dunes. Malheur aux vaisseaux qui ne seront pas rentrés au port! Et là, peut-être, ils ne seront pas encore en sûreté! Malheur aux plaines qui bordent le rivage, la mer les engloutira sous ses flots. Je voulais écrire à Warnow, il faudra le quitter, il faudra partir...

— Ne crains rien, reprit-elle, quand éclatera la tempête, je ne tremblerai pas!... Et pourtant ta vie sera en péril... Mais si je tremble, tu ne le sauras pas, Reinhold. Je n'irai pas, sois en sûr, opposer mes pleurs à ton devoir; me tordre les mains et gémir comme un enfant, lorsque, toi, tu commanderas en homme énergique et brave. Te souvient-il de cette nuit où nous avons échoué près d'Ahlberk? Oh! comme je me rappelle chacune de tes paroles, chacun de tes regards!

— Et moi, dit Reinhold en tirant de son sein un gant de fine peau parfumée, j'ai gardé de cette nuit-là un talisman; nous autres marins, nous sommes superstitieux; j'ai juré que je m'en séparerais seulement le jour où ta main, ma bien-aimée, serait unie à la mienne.

Ils s'étaient assis sur la pierre, et les yeux dans les yeux, ils oubliaient

tout; la solitude, l'ombre qui commençait à les envelopper, l'orage qui grondait sourdement au loin, pareil à un infernal génie de mort et de destruction.

Un roulement formidable vint les rappeler au sentiment de la réalité; une sorte de sifflement sinistre ébranla l'air, sans toutefois produire aucun mouvement visible; puis de nouveau régna une pesanteur suffocante. Reinhold se leva précipitamment.

— L'orage vient plus vite que je ne le pensais, il ne nous reste plus un moment à perdre.

— Pourquoi faire?

— Pour aller au château de Warnow.

— Tu n'y penses pas. Il faut que tu retournes où t'appelle ton devoir. Comment pourrais-tu revenir à temps, puisque le péril est près d'éclater? Ne t'inquiète pas de moi. La femme d'un marin ne doit pas connaître la crainte. Non, je ne tremblerai plus, même devant les hommes, puisque, aux yeux de tous, je suis maintenant ta fiancée, mon vénéré père l'a permis. Que mon bien revienne à Ottomar! Tu me prendras toi, telle que je suis, et pour toujours. A présent, mon Reinhold, adieu!

Elle cherchait à se dégager, il la retint.

— C'est impossible, Elfe. La nuit ne tardera pas à venir; le chemin des dunes n'est pas sûr, et la plage est remplie de trous profonds. C'est impossible!

— Je veux partir seule. Je me mépriserais moi-même si je t'empêchais de rester à ton poste. Quelle mesure saurait-on prendre en l'absence du commandant? Au nom de notre amour, dis-moi, ai-je tort?

— Non sans doute; mais...

— Point de mais, Reinhold, il le faut!

Il continuait cependant à la suivre; il ne pouvait se résoudre à la laisser affronter seule les hasards de la route. Une rencontre inattendue mit fin à cette situation embarrassante. C'était le comte de Golm, qui, envoyé par la baronne de Warnow à la recherche d'Elfe, lui exprima, d'un ton courtoisement ironique, la surprise et le plaisir qu'il éprouvait à la trouver en aussi rassurante compagnie. Sa tante, au reste, l'attendait dans sa voiture à une centaine de pas, les chevaux n'ayant pu gravir les dunes.

Le comte avait quitté sa monture pour offrir le bras à Elfe, Reinhold s'avança :

— Ne prenez point une peine inutile, monsieur le comte. Nous vous sommes infiniment reconnaissants; mais puisque M<sup>me</sup> la baronne est près d'ici, je vais moi-même reconduire auprès d'elle ma fiancée.

En Allemagne, la sainteté de ce titre coupe court à toute inter-

prétation maligne. Nul ne songerait à blâmer les jeunes gens unis déjà par ce lien d'avoir ensemble de longs tête-à-tête, et de prendre une fort grande liberté d'allures. La morale, assure-t-on, n'en souffre nullement. Sans vouloir discuter cette question délicate, nous avouons, pour notre part, trouver infiniment préférable de voir nos filles porter jusqu'à l'autel ce parfum de pudique réserve, qui laisse deviner seulement les trésors de tendresse cachés dans leur âme. Mais, Spielhagen, en plaçant sur les lèvres d'Elfe le passionné langage que nous venons d'entendre, a seulement idéalisé une situation qui, de l'autre côté du Rhin, se rencontre chaque jour.

Son témoignage est tout aussi fidèle quand il nous représente, au commencement de la romanesque promenade d'Elfe, l'hostilité, non plus sourde et contenue, mais étalée au grand jour, des classes populaires contre tout ce qui s'élève au-dessus d'elles. On ne peut s'empêcher, en lisant ces pages, de songer à certains quartiers de Paris, qu'on ne saurait plus, hélas ! traverser en voiture, ou même avec une mise tant soit peu élégante, sans s'exposer à de grossières insultes. La plaie, en Allemagne, est encore plus profonde. Ce n'est pas dans quelque coin mal famé d'une grande capitale, que la haine des masses déborde et se manifeste, c'est dans les campagnes comme dans les villes, elle ulcère le cœur du paysan comme celui de l'ouvrier. L'instructive étude publiée ici même<sup>1</sup> nous donne la raison de ce fait ; il faut la chercher dans la profonde misère à laquelle est en proie le peuple allemand ; il faut la chercher aussi dans la négation de tout dogme, dans l'absence de tout frein religieux.

Le nouvel empire germanique est donc, autant et plus peut-être qu'aucune nation d'Europe, miné à sa base. La catastrophe à laquelle va nous faire assister le roman de Spielhagen pourrait bien n'être pas seulement une figure, si l'on ne s'empresse de chercher les moyens de remédier au mal. La tempête gronde dans le ciel de l'Allemagne, et cependant, naguère encore, la noblesse et la bourgeoisie, fermant les yeux aux menaçants présages, et l'oreille aux avis salutaires, goûtaient à l'envi les ivresses d'une sécurité trompeuse.

Cette insouciance pleine de périls est représentée dans *Sturmflüt* par Carla de Wolbach et le comte de Golm. C'est en vain que la pluie tombe, que les rafales de vent gémissent d'une façon lugubre dans les galeries du château de Warnow, c'est en vain que Reinhold a, de tous côtés, multiplié les avertissements, ils ont résolu d'aller

<sup>1</sup> Voyez le *Correspondant* du 25 juin 1878.

sur le bord de la mer contempler ensemble le magnifique spectacle, la splendide horreur de la tempête. La belle-sœur de Carla, M<sup>me</sup> de Wolbach, permet cette étrange promenade. Les mœurs du pays, comme on l'a vu, sont douées d'une élasticité des plus commodes. Carla est déliée de ses engagements vis-à-vis d'Ottomar ; le comte, sans doute, cherche à l'épouser. Rien de mieux. Mais Spielhagen semble vouloir nous montrer que, même en Allemagne, l'extrême confiance des jeunes filles n'est pas toujours sans inconvénients, et que plus de prudence ne leur siérait pas mal. Inutile de dire que nous partageons fort cet avis. Entre la coquette Carla et le sceptique de Golm, le mot de fiançailles n'a d'ailleurs pas encore été prononcé. L'amour, chez eux, n'est pas fondé sur le respect, sur la mutuelle estime, seules bases qui puissent le rendre fort et durable. Les flatteries du comte ont séduit la vanité frivole de Carla ; un sentiment né en de semblables conditions ne saurait produire que déceptions amères.

Ils partent à cheval, joyeux l'un et l'autre, échangeant de gais propos d'amour, tantôt ralentissant le pas de leurs montures, tantôt les lançant dans une course folle, franchissant les flaques d'eau profondes, les buissons et les broussailles.

L'orage grondait de plus en plus, l'air était pesant comme du plomb, les chevaux haletants s'arrêtèrent...

— Il faut retourner, dit Carla. Ma belle-sœur est si singulière ! Elle trouvera notre absence trop longue.

— Laisse-la.

— Elle préviendra mon frère contre nous.

— Ne t'en occupe point.

— Édouard cherchera une querelle.

— Qu'importe ?

— Tu vas me jurer qu'aussitôt notre retour au château, tu annonceras nos fiançailles et qu'avant un mois nous serons mariés.

— Par quoi vais-je jurer ? dit-il en souriant. Par cette blanche petite main que je tiens dans les miennes ? Par la ravissante fille que j'adore ?

— Non. Par ton honneur !

La réponse se fit attendre. Quand elle arriva, la voix du comte était devenue hésitante, embarrassée :

— Par mon honneur !

Ses yeux tout à l'heure si pleins de passion ne la regardaient plus. Elle retira vivement sa main et reprit sa course.

« Si je la laissais aller ? » se dit le comte. Ce fut sa première pensée ; puis une foule de réflexions suivirent. Au moment où les actions du *Berlin-Sundiner* baissaient d'heure en heure, les cent mille thalers de

Carla viendraient fort à point. Mais une sienne cousine venait d'hériter d'un million... Par malheur, il était brouillé avec cette branche de la famille. Il regarda de nouveau Carla qui s'éloignait... « Suis-je vraiment épris d'elle ? En cet instant, oui ; et ensuite ?... » Pourtant il piqua des deux et la rejoignit.

La pluie tombait par torrents. Les ruisseaux, démesurément grossis, envahissaient le chemin. Ils étaient arrivés près d'Ahlsberk. Le comte s'engagea, suivi de sa compagne, dans l'unique rue du village. La mer déjà l'assiégeait. Sans comprendre encore l'imminence du péril, Golm jeta autour de lui un regard d'inquiétude. Qu'étaient devenues les cabanes bâties au bord de la plage ? Et les nombreuses barques de pêche qui, la veille, se pressaient dans le petit port ? Et les camions chargés de pierre de taille du *Berlin-Sundiner* ? Et les millions enfouis dans le sable des dunes ? Cet homme que le comte avait tant méprisé, ce lieutenant Reinhold, avait pourtant raison.

Mais il voulait voir mieux encore. Il poussa son cheval. La rue était remplie de femmes et d'enfants qui jetaient des cris de détresse ; les hommes, affairés et sombres, s'efforçaient de prendre et d'emporter ce qu'ils avaient de plus précieux. La violence du vent irritait encore les flots qui montaient, montaient toujours.

— Place ! cria le comte.

La foule ne s'ouvrit point. Que venaient faire là ces heureux ? Des regards de menace, des imprécations, les accueillirent. Un paysan leur montra le poing. Un autre, plus jeune, adouci sans doute par la vue de Carla, indiqua du doigt le chemin des dunes.

— Des navires ont été brisés par la tempête. La mer entraîne tout. Passez plus loin !

Le comte était devenu soucieux. Il éperonna sa monture et tourna bride.

A quelques pas du village, une chaloupe, la quille en l'air, était échouée sur le sable. Une vague, plus furieuse que les autres, l'avait sans doute apportée là. Absorbé par le danger qui le menaçait, le comte ne songeait plus à sa compagne. Il gravit le sentier de toute la vitesse de son cheval.

— Il n'était que temps ! s'écria-t-il.

Carla ne répondit pas. Elle aussi avait vu le péril ; les cris de la foule lui avaient appris qu'il y avait à soutenir contre la mort une lutte désespérée. Mais elle comprenait encore qu'à ce moment suprême, elle ne devrait son salut qu'à la rapidité de sa course ; l'homme qui fuyait devant elle l'abandonnait lâchement.

Ils avaient franchi un labyrinthe de ruelles bordées de petits jardins. Quand ils furent arrivés sur la hauteur, la foule se mit à les huer de nouveau ; une grêle de pierres fut lancée contre eux.

— On ne saurait croire combien sont méchants ces enragés drôles, dit le comte.

Carla ne répondit pas.

« C'est une maudite affaire, » pensait Golm, tout en enfonçant l'éperon dans les flancs de son cheval. Soudain, par une ouverture de la colline, il vit la mer qui avançait, pareille à un mur formidable. Il n'y avait pas un instant à perdre.

— Suis-moi, Carla ! cria-t-il.

Même silence.

« Qu'y a-t-il dans cette folle tête ? se demandait le comte. La vie avec elle ne serait pas facile. »

La mer avait envahi l'espace compris entre deux collines formées par les dunes. Il poussa son cheval dans l'eau écumante. Carla, toujours muette, le suivait.

— Quelle sottise petite fille, murmura-t-il entre ses dents. Si je me suis fourré dans ce péril, n'est-ce pas à cause d'elle ? Enfin, sur cette éminence, voici une maison. Nous pourrons peut-être y trouver un abri. Diable ! C'est celle de Poliz !

Cette exclamation n'était pas sans cause. Golm, aussi peu scrupuleux dans les affaires de cœur que dans celles d'argent, avait séduit, puis abandonné, la sœur du fermier Poliz. L'imminence du danger l'obligeait à chercher aujourd'hui un refuge dans la demeure de cet homme. Entre la colline et le château de Golmberg, dont on apercevait au loin les tourelles, s'étendait une immense nappe liquide et sombre ; la mer, la vaste mer, avait tout envahi.

Le fermier, la tête et les habits ruisselants d'eau, regardait, avec un farouche désespoir, les vagues qui assiégeaient déjà un angle de sa maison.

— Que faut-il faire, Poliz ? dit le comte. Je vais vous aider.

Le fermier leva la tête. La fureur éclata dans ses yeux. Il menaçait Golm de son poing crispé.

— Hors d'ici ! Nous voulons mourir seuls. Hors d'ici avec cette femme ! J'en ai déjà dans ma maison une que tu as perdue !

Il repoussa le cheval du comte avec tant de force, que l'animal plia sur ses jarrets de derrière. Au même moment, une énorme vague vint séparer les deux hommes. Un craquement sinistre retentit, la porte de la ferme céda. Les montures de Carla et du comte, incapables de résister au choc, s'affaissèrent ; il y eut un moment d'horrible confusion. Golm était aveuglé par les flots, il n'entendait plus que le roulis de la mer. Pourtant, il parvint à gagner une rampe qui résistait encore, et là, se soulevant, il jeta ses regards autour de lui.

A quelques pas, un corps noir était étendu.

— Serait-ce Carla ? Est-elle morte ?

La forme inerte se redressa ; il recula d'épouvante.

Oui, c'était bien Carla, Carla, livide comme un fantôme, qui le regardait d'un œil hagard.

— Traître ! Moi aussi je veux mourir seule. Tu as déjà trompé une autre femme, sois maudit !

Un rire strident suivit ces paroles. Les vagues avaient entraîné son chapeau, ses longs cheveux l'enveloppaient tout entière, ses traits contractés avaient une effrayante expression.

— Elle est folle ! dit le comte avec terreur.

.....

Quelques instants plus tard, une barque s'avancait péniblement sur la plaine vaseuse. Elle était conduite par Reinhold. Auprès de lui, une femme, celle de Poliz, tenait son plus jeune enfant étroitement serré contre sa poitrine, et, tremblante, appuyait sa tête sur l'épaule de son mari. La sœur du fermier soutenait Carla sans connaissance. A la fin pourtant, elle entr'ouvrit les yeux, reconnut le comte et leva le bras pour le maudire encore ; puis elle retomba inerte et froide.....

Pas plus que Carla, les autres personnages n'échappent au châ-timent amené sur leur tête par leurs imprudences, leurs fautes ou leurs crimes. Cette amère semence doit tôt ou tard porter ses fruits. Philippe, ruiné, perdu, harcelé par la police, couronné, comme tant d'autres de ses pareils, sa fuite honteuse par une mort digne de sa vie. Il se tire un coup de revolver. Ferdinande, qui, poussée par une impulsion généreuse, mais oubliant les plus simples devoirs, a quitté la maison paternelle, trouve une fin presque aussi misérable. C'est en vain qu'Ernst Schmidt, la couvrant de son pardon, veut frayer devant elle une voie de régénération et de paix. On ne remonte pas si aisément le chemin de l'honneur.

Elle avait cru pouvoir, à force de tendresse, réconcilier Ottomar avec la vie. Mais quand la honte pèse sur une âme qui n'est point faite pour la porter, nul secours humain ne peut en alléger l'accablant fardeau, et Ferdinande ne possède pas en elle-même le fortifiant principe qui seul eût été capable de régénérer le cœur flétri d'Ottomar.

Après avoir laissé la jeune femme dans une auberge près de Warnow, il était sorti pour se livrer sans contrainte aux sentiments qui l'agitaient. Il marchait droit devant lui, et bientôt il se trouva dans un sentier qui longeait la côte. Là, il s'assit sur une pierre. A ses pieds, sur le sol fangeux, était à demi couché un jeune pin que l'ouragan, sans doute, avait entraîné. La tempête secouait son feuillage et semblait

lui prêter une voix pour se plaindre. Ottomar le considéra longtemps.

« Nous sommes tous deux, pensait-il, sortis de notre voie ; la même pierre nous soutient tous deux. Encore un coup de vent, et c'en est fait de nous. Oh ! pourquoi, dans ta chute, ne m'as-tu pas brisé le crâne ? Une vague nous eût emportés ensemble, et personne n'aurait su où nous aurions trouvé la mort. »

Et elle, Ferdinande ? Songe-t-elle en ce moment qu'elle ne le verra plus ! Sûrement, elle est là, dans cette chambre d'auberge, et, la tête dans ses mains, elle pleure. Sur qui donc ? Sur lui. Mais elle est courageuse ; quoi qu'il arrive, elle saura supporter le choc.

Le pin pliait sous les efforts du vent ; il craquait, comme atteint par le feu d'une mitrailleuse ; la mer, en se rapprochant, hurlait avec fureur ; l'orage grondait au ciel, pareil à une étourdissante et gigantesque batterie. Ottomar, immobile, l'œil fixé sur le sol, revoyait en esprit les scènes du passé...

Pendant ce temps, Ferdinande était seule. Elle ne pleurait pas, elle n'avait plus de larmes. Il ne lui restait plus ni espoir ni désir. Son unique préoccupation avait été de le sauver de la mort, elle avait voulu lui faire un bouclier de son amour. Mais elle sentait aujourd'hui son impuissance ; il eût fallu pour le relever une main plus puissante et plus pure.

Les heures se passaient. L'hôtesse entendit enfin dans la chambre de la jeune femme un bruit de voix. Levant les yeux, elle aperçut par la fenêtre entr'ouverte un homme qui avait le teint mat et brun d'un Italien. Il avait laissé tomber son manteau et gesticulait avec fureur, tout en parlant si haut, que des phrases entières arrivaient à l'oreille de l'hôtesse. C'était Antonio qui, inspiré par sa rage, avait retrouvé les traces de Ferdinande et d'Ottomar. Insensible à ses menaces comme à ses supplications, la jeune femme ne lui répondait que par un amer sourire.

— Si tu ris, lui cria Antonio exaspéré, je te tue !

Puis il tomba aux pieds de Ferdinande, et se tordit les mains avec désespoir.

La mer, cependant, battait déjà les murs de l'auberge ; on entendait au loin le tocsin funèbre de l'église, qui sonnait l'alarme.

— Va-t'en ! lui répliqua Ferdinande ; tu ne sais ni ce que tu dis, ni à qui tu parles !...

Antonio poussa un cri de fureur, et s'élança, un stylet à la main. Au même moment, une voix se fit entendre. Ottomar avait vu les vagues entourer la maison, le péril l'avait ramené. Antonio se retourna vers son rival, mais Ferdinande fut plus prompte. Elle se jeta entre les deux hommes, et vint tomber, sanglante, dans les bras d'Ottomar.

L'assassin s'enfuit en brandissant son arme, et se perdit dans la

nuit noire, au milieu des cris de détresse de la population affolée...

Deux jours après, un long et silencieux cortège suivait le sentier qui du rivage conduisait au cimetière. Le recueillement n'était troublé que par le cri des mouettes planant au-dessus des vagues encore écumantes.

Malgré le dévouement, malgré l'activité du commandant de Wissow, Reinhold Schmidt, la mort avait moissonné bien des victimes; la mer, en se retirant, avait laissé bien des cadavres. En tête du convoi, marchaient Ernst Schmidt et le général; ce que les années n'avaient pu accomplir, le malheur l'avait fait; les haines s'étaient effacées sous le poids de l'infortune, ces irréconciliables ennemis étaient unis comme frères. Puis venaient Elfe de Werben et Reinhold, leurs familles étaient deux également frappées, la mort de Ferdinande et d'Ottomar les confondait dans un même deuil, dans une même douleur. Devant eux la foule s'ouvrait avec respect et sympathie; le nom de Reinhold était dans toutes les bouches; on savait quelle noble conduite il avait tenue; on savait aussi que sa fiancée n'avait pas, dans ces effroyables désastres, montré moins de courage ni des vertus moins hautes.

Les cercueils étaient descendus dans la fosse profonde; le soleil éclairait de ses rayons la terre humide et froide. Sa lumière détachait fortement, sur le fond bleu du ciel, la haute taille d'un homme qui, la tête découverte, se tenait debout près des tombes. C'était Ernst Schmidt. La mort lui avait pris son fils et sa fille, mais son âme intrépide n'avait rien perdu de son énergie. Pareil à ces oiseaux dont l'aile puissante s'élève au-dessus de la région des tempêtes, il fixait maintenant ses regards sur des horizons plus hauts et plus purs.

« Mes amis, dit-il à la foule, mes amis! — je ne crains pas de vous donner ce nom, car tous les hommes sont frères dans les grandes infortunes — le malheur a une voix puissante qui domine le bruit de nos haines; il nous apprend que la réconciliation, la paix, sont les seuls baumes que l'on puisse appliquer à d'aussi sanglantes blessures. Voyez, le soleil brille au-dessus de nos têtes. Hier encore, chacun de nous se fût écrié avec menace qu'il devait avoir une part de ses rayons. Mes amis, nous oublions trop que cette étincelante lumière n'a pas une chaleur capable de vivifier nos âmes. Le feu bienfaisant après lequel l'homme soupire se trouve au cœur même de l'homme, il s'appelle l'amour. L'amour! sainte chose qui nous est venue du ciel, mais que nous étouffons sous notre érudition mensongère, sous l'orgueil de notre raison abâtardie. Malheur aux peuples qui vivent dans l'égoïsme et dans la haine! Malheur à ceux qui, après avoir combattu pour la justice et la gloire, sur de nombreux champs de bataille, retournent chez eux commencer la lutte du tien et du mien, lutte sauvage qui ne connaît ni honte, ni pitié, ni repos, ni pardon!

« O mes amis ! Nous en avons fait l'expérience ; nous avons vu combien peut tomber bas un noble peuple ! Espérons que cette tempête furieuse, à laquelle succède aujourd'hui un ciel calme et pur, sera pour nous un emblème. L'orage qui a bouleversé la terre allemande aura entraîné l'implacable égoïsme, et sur nous brillera de nouveau le soleil d'autrefois.

« Puisse cet espoir adoucir la douleur que nous cause la perte des chers morts dont nous venons de confier la dépouille à la terre. Que leurs souffrances n'aient pas été perdues. Nous, vieillards, nous devons porter le fardeau de la vie sans même nous demander si nous n'aimerions pas mieux mourir. Et vous, jeunes hommes, plus est longue la route qui s'étend devant vous, plus aussi elle renferme de devoirs !

« Que Dieu ait en sa garde la société entière ! Qu'il fasse régner dans nos âmes l'honneur et l'amour, qu'il protège la gloire du nom allemand ! »

Ces nobles paroles résument l'œuvre entière de Spielhagen, œuvre si généreuse et d'un patriotisme si élevé. Pour nous, en écrivant ces lignes, nous les avons senties remuer le fond de notre cœur. Ne semblent-ils pas s'adresser aussi à nous, ces avertissements solennels ? N'avons-nous pas, au lendemain d'une grande infortune, éprouvé que « la réconciliation, la paix, sont les seuls baumes capables de panser les sanglantes blessures ? » En face de l'étranger, en face de la guerre civile, le patriotisme de la France l'avait compris ; mais un fugitif rayon de soleil a brillé de nouveau, et les dures leçons de l'expérience ont été oubliées.

Nos périls, pourtant, sont-ils moins réels que ceux de l'Allemagne ? A certains égards, on pourrait le croire. L'admirable fécondité de notre sol crée chez nous une richesse immense qui, répartie entre un grand nombre de petits propriétaires, oppose une digue puissante au flot montant du socialisme. La France est le pays de la production, le pays de l'épargne. Lorsque tant d'intérêts conservateurs sont en jeu, les idées perturbatrices ne peuvent remporter un facile triomphe. La plupart de nos paysans possèdent un coin de terre, c'est ce qui explique comment nos campagnes sont jusqu'ici restées sourdes aux avances de l'Internationale et à ses promesses trompeuses. Mais il est un principe de sécurité plus puissant que la propriété même, malgré les racines qu'elle pousse dans le cœur de l'homme : ce sont les croyances religieuses qui, de leur vive lumière, illuminent notre route et montrent à nos yeux le devoir. Or comment assister sans une tristesse profonde, sans une inquiétude, hélas ! trop bien fondée, à la guerre impie que les ennemis de la société font chaque jour au christianisme. L'instinct de la haine ne les

trompe pas ; là se trouve la base solide sur laquelle s'appuie l'ordre qu'ils voudraient détruire, sans avoir pourtant autre chose à mettre à la place que la misère, la mort et la ruine.

L'ouvrier, d'ailleurs, ne possède pas, comme l'habitant des campagnes ; et de notre temps, avec le développement prodigieux de l'industrie, l'ouvrier s'appelle *légion*. C'est lui qui remplit les grandes villes dans lesquelles s'attise le feu de nos révolutions incessantes. L'incrédulité le livre sans défense aux doctrines les plus mensongères ; sa générosité native ne le protège pas contre les suggestions des apôtres du mal, car les meneurs ne savent que trop allier la satisfaction des injustes convoitises avec le rêve d'une philanthropie creuse et sonore. Pendant ce temps, chez nous comme en Allemagne, les classes éclairées s'avancent insoucieuses jusque sur le bord de l'abîme.

A cela, quel remède ? Il est au fond de l'âme de chacun de nous que nul ne se désintéresse de la cause commune ; que, dans leur sphère étroite ou large, tous les hommes de cœur mettent la main à l'œuvre ; qu'ils opposent l'énergique douceur du bien à la furieuse violence des passions mauvaises. Qu'ils disputent le terrain pied à pied, sans lassitude comme sans faiblesse. Tôt ou tard, la partie saine du pays, éclairée sur le péril social, se ralliera autour d'eux. Mû par le sentiment que Spielhagen place sur les lèvres d'Ernst Schmidt, nous dirons à notre tour : « Que Dieu ait en sa garde l'avenir de la France ! »

Pierre DU QUESNOY.

# GUIRLANDE D'AVRIL

---

La lumière déjà plus vive  
Rayonne aux cieux plus éclatants ;  
L'hiver s'achève : avril arrive ;  
Le souffle plus chaud du printemps  
Apporte à la fenêtre ouverte  
Des parfums et des chants d'oiseaux ;  
Les fleurs, les feuilles, l'herbe verte,  
Couvrent tout de leurs frais réseaux.

Le vieil orme, qui se réveille  
Au premier appel des beaux jours,  
De sa robe claire et vermeille  
Oppose les rians atours  
Au vert sombre du chêne-liège ;  
On voit, au caprice des vents,  
Flotter dans l'air comme une neige  
Le duvet des peupliers blancs.

Salut, saison qui nous délivres  
Des jours sombres, des longues nuits !  
Il est temps de quitter les livres ;  
O printemps, je t'aime et te suis,  
Je cours avec toi dans la plaine,  
Sur la montagne et le coteau,  
Partout où sous ta tiède haleine  
La vie éclate de nouveau.

A ta voix la nature chasse  
Le morne sommeil de l'hiver,  
Et se pare, pleine de grâce,  
Quand ta chanson vibre dans l'air.

La sève monte au tronc des chênes  
 Et gonfle les bourgeons dorés,  
 Ou, pour les floraisons prochaines,  
 Fait revivre l'herbe des prés.

Beau printemps, prends-moi sur ton aile,  
 Aux plis flottants de ton manteau,  
 Montre-moi la fête éternelle  
 Des merveilles du renouveau.  
 Les fleurs brillent dans tes corbeilles  
 Plus que les étoiles au ciel,  
 Et je veux, comme les abeilles,  
 Boire leur suc, ravir leur miel.

Toutes les fleurs que tu nous donnes,  
 Fleurs de pourpre, d'argent ou d'or,  
 Je veux les tresser en couronnes,  
 Je veux épuiser ton trésor.  
 Pour l'unir à la violette,  
 Au doux pétale de satin,  
 Je prends d'abord la pâquerette,  
 Humide des pleurs du matin.

Je mêle aussi la primevère  
 Au bouton d'or riant et gai,  
 Et l'étoile de la stellaire  
 À la clochette du muguet.  
 J'enlace un bouton de pervenche  
 À la frêle tige d'un lis,  
 Et puis à la jacinthe blanche,  
 Je joins le bleu myosotis.

Au narcisse à l'odeur divine,  
 À l'orchis suave et tremblant,  
 J'ajoute ce brin d'aubépine,  
 Nuancé de vert et de blanc.  
 Je n'oublierai ni l'anémone,  
 Ni la rose chère à l'amour,  
 Et, pour achever la couronne,  
 Le frais lilas aura son tour.

Pour devise je choisis vite  
Celle que Louis, le saint roi,  
Enlaçant lis et marguerite  
Dans la bague qu'il mit au doigt  
De Marguerite de Provence,  
Fit graver sur le pur contour  
Du saphir de son alliance :  
« Hors cet anel n'ai point d'amour ! »

Alors, brillante et parfumée,  
Chère guirlande, je te veux  
Mettre au front de ma bien-aimée,  
Pour couronner ses blonds cheveux.  
Mais si riche que soit l'hommage,  
Il va pâlir près de son front,  
Et ses doux yeux, son clair visage,  
Mieux que les fleurs resplendiront.

Dans la lumière et la rosée,  
Quand tu te lèves radieux,  
O printemps, ton aile irisée  
Brille comme un reflet des cieux ;  
Mais plus doux et plus pur encore,  
Plus souriant et plus vainqueur  
Que le printemps et que l'aurore,  
L'amour se lève dans mon cœur.

Gaston DAVID.

---

# MÉLANGES

---

M. DE MONTALEMBERT

ET LA NOUVELLE ÉDITION DES *Mémoires de Saint-Simon*.

Il se publie en ce moment une grande et monumentale édition des *Mémoires de Saint-Simon*<sup>1</sup>, à laquelle le *Correspondant* a quelque droit de prendre intérêt, et dont même, à dire vrai, il pourrait réclamer l'initiative. C'est dans le *Correspondant*, en effet, qu'il y a vingt-cinq ans bientôt, M. de Montalembert en a donné l'idée et tracé le plan. Le modeste et savant écrivain qui a entrepris cette publication est, du reste, le premier à le reconnaître et à le proclamer. Parlant, dans sa préface, de la part que M. de Montalembert avait eue dans la décision prise par l'Académie, de mettre au concours d'éloquence pour 1855, la Vie et les OEuvres de Saint-Simon, M. de Boislisle s'exprime ainsi : « Montalembert, qui s'était placé à la tête des plus fervents admirateurs de Saint-Simon, établit avec une autorité, une compétence de vues, une netteté de principes et une précision qui n'ont rien perdu depuis, par l'effet du temps, qu'il était urgent de donner à l'histoire et à la vérité les satisfactions qu'avait déjà réclamées Lémontey, c'est-à-dire de joindre à un texte si précieux les annotations et les rectifications propres à lui prêter encore plus de valeur. » Un instant, ajoute M. de Boislisle, il espéra que la *Société de l'Histoire de France* réaliserait les vues qu'il avait exprimées à cet égard, et nous donnerait cette édition critique des *Mémoires de Saint-Simon*, dont il avait si éloquemment montré le besoin ; mais le projet qui en avait été fait rencontra des obstacles insurmontables. M. de Montalembert n'y pensait plus, lorsque, dans l'automne de 1856, sa pensée fut rappelée de ce côté par l'apparition des premiers volumes de l'édition des *Mémoires complets et*

<sup>1</sup> *Mémoires de Saint-Simon*, nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, et de notes et appendices, par A. de Boislisle, et suivie d'un lexique des mots et locutions remarquables, t. I et II. Librairie Hachette.

*authentiques du duc de Saint-Simon*, que donnait M. Chéruel, et que tout le monde connaît aujourd'hui. Un ami, venu en visite au château de La Roche en Breny, où l'auteur des *Moines d'Occident* se reposait alors de longs mois d'études passés sur ce grand ouvrage, y avait apporté ces volumes. M. de Montalembert les prit, les parcourut rapidement et les rendit, en disant : « A la bonne heure ! voilà enfin Saint-Simon. C'est admirable ; mais, pour être compris, goûté et apprécié comme il convient, Saint-Simon a besoin d'aide aujourd'hui. Les notes jointes à cette édition sont tout à fait insuffisantes ; il y faudrait tout un commentaire. » Et il rendit les volumes. Cependant, huit jours après, il les redemanda, les garda, et en reparla plusieurs fois, laissant entendre à la fin qu'il en dirait peut-être un mot dans le *Correspondant*.

Ce mot, quand il l'envoya à imprimer, deux mois après, était un ample article, ayant pour titre : *La nouvelle édition de Saint-Simon*. Il parut en tête du *Correspondant* du 25 janvier 1857, et frappa beaucoup. Jamais Saint-Simon n'avait été loué avec autant de chaleur et d'éclat, et cependant avec autant de mesure et de réserve. La même plume qui signalait avec admiration l'ardente et implacable sévérité de cet autre Tacite, demandait un rigoureux contrôle de ses jugements et réclamait contre ses fréquentes injustices. Rien de cela ne surprit de sa part. Cette sympathie chaude et défiante à la fois pour l'homme qui a le plus crûment flagellé les bassesses de son temps, n'était qu'un nouveau témoignage de l'équité historique dont on savait M. de Montalembert animé, et dont, malgré sa vivacité de plume, il avait souvent fait preuve. Ce qui étonna, ce fut sa supériorité en matière de critique, la sûreté et la rapidité du coup d'œil avec lequel il avait saisi les imperfections, et parfois les erreurs des notes et appendices joints par l'éditeur au texte de Saint-Simon, la large idée qu'il avait donnée du commentaire que réclamait cet écrivain, enfin l'étendue et la variété des connaissances qu'attestait le plan qu'il traçait aux éditeurs à venir. La nature l'avait doué des qualités qui font qu'un homme est partout des premiers. Comme philologue, commentateur, érudit, M. de Montalembert s'était montré, dans ce travail, égal à ce qu'il était comme orateur politique et comme historien. Du premier coup, il avait vu tout ce qu'exigeait d'un éditeur la publication d'un monument tel que celui de Saint-Simon.

Le programme, qu'il avait tracé alors, a paru encore, au bout de vingt ans, tout grand que soit le chemin fait depuis lors dans cet ordre d'études, d'une incontestable supériorité. C'est, en effet, celui qu'a choisi M. de Boislisle, de concert avec Ad. Régnier, l'éminent directeur de la Collection des *Grands écrivains de la France*. « Notre seule ambition ici, dit M. de Boislisle, est de le suivre, comme le meilleur des guides et la plus sûre garantie de succès. Aucune partie de la tâche

n'y est oubliée, aucun point négligé, et, aujourd'hui même que vingt ans de plus se sont écoulés et que, lecteurs ou travailleurs, familiarisés chaque jour davantage avec l'œuvre de Saint-Simon, lui demandent, chaque jour aussi, de nouveaux renseignements ou des jouissances nouvelles, on ne saurait mieux ni plus complètement exposer les nécessités, les avantages, les difficultés, les proportions, les conditions d'une édition critique et commentée des *Mémoires*, ou de quelque texte historique que ce soit. »

Rien n'avait échappé à M. de Montalembert de ce que les *Mémoires* de Saint-Simon réclamaient pour être bien lus. Il signalait, en premier lieu, la nécessité de notes philologiques et linguistiques pour l'intelligence des termes et des locutions propres à l'auteur. M. de Boislesle a multiplié les notes de ce genre, desquelles il résulte (ce que M. de Montalembert avait soupçonné, du reste) que la langue de Saint-Simon n'avait pas été, comme on l'a dit, créée tout entière par lui, et que beaucoup des termes et des façons de parler singulières qu'on rencontre chez lui, se retrouvent dans les dictionnaires de son temps, surtout ceux de sa jeunesse, ou dans le vocabulaire particulier des diverses professions et conditions sociales d'alors.

Après les notes philologiques, grammaticales, linguistiques, M. de Montalembert en appelait d'un autre genre, des notes *topographiques*, comme il les nommait. « J'ai besoin, disait-il, de connaître l'emplacement des lieux où se passeront ces scènes qu'il fait revivre devant moi. Je vois bien encore sur le quai de la Tournelle l'hôtel de Nesmond, avec la sottise inscription moderne qui a remplacé sur la porte cet écriteau dont « on se scandalisa, mais qui demeurera et est devenu l'exemple « et le père de tous ceux qui, de toute espèce, ont inondé Paris. » Mais quand il me parle de l'hôtel de Mayenne, de l'hôtel de Duras, l'hôtel de Lorge et de tant d'autres, je n'y suis plus. » Avec l'édition nouvelle, le lecteur saura vite où il en est, car non seulement les hôtels ci-dessus, mais toutes les localités sur lesquelles les *Mémoires* nous arrêtent, sont l'objet d'une note faite d'après les documents écrits, et quelquefois aussi, quand il s'agit d'édifices, d'après les monuments figuratifs conservés au Cabinet des Estampes. Ainsi en est-il, par exemple, pour le couvent des Célestins, à l' Arsenal, aujourd'hui détruit, et qui renfermait les tombeaux d'un grand nombre de personnages célèbres; pour le château de Choisy-le-Roy, bâti par la Grande Mademoiselle, et qu'a rasé la révolution; pour l'hôtel de Luxembourg, différent des palais du même nom, etc.

Un autre genre d'annotations qu'appelait encore M. de Montalembert, c'étaient celles que nécessitent les termes relatifs aux institutions, aux usages, à l'étiquette, aux sciences, aux arts contemporains, « sur lesquels, disait-il, on est arrêté littéralement à toutes les pages, faute

d'explications ou de renseignements nécessaires. » Et ces explications, il les voulait d'une exactitude sévère, en faisant remarquer que celles qui se trouvaient çà et là, dans l'édition qu'il avait sous les yeux, n'avaient pas toujours ce mérite, témoin celle sur le mot *torrione*, interprété par *tourelle*, et qui veut dire, au contraire, tour basse et trapue. La nouvelle édition paraît devoir être, à cet endroit, aussi scrupuleuse que riche.

Nous ne parlerons pas des notes généalogiques. M. de Montalembert comprenait trop quelle importance a, en histoire, la connaissance de la filiation des races, pour toujours rire de la passion avec laquelle Saint-Simon touche à ce sujet. « On aurait tort, écrivait M. de Montalembert, de traiter trop légèrement ce côté de sa prodigieuse fécondité. » Mais, d'autre part, il craignait de voir le public épouser les opinions extravagantes, injustes, ridicules même de l'orgueilleux duc et pair, sur des races dont les noms s'identifient avec les plus belles pages de notre histoire. M. de Boislisle a pris en haute considération les observations et les instances de M. de Montalembert sur ce point, ainsi que l'atteste la part qu'il a faite jusqu'ici dans son Commentaire courant et dans ses Appendices à la rectification et au développement de la partie généalogique des *Mémoires*.

Tout admirateur de Saint-Simon que se fût montré M. de Montalembert, au début de son article, sa sympathie ne l'avait pas aveuglé sur sa crédulité quelquefois excessive, et sur l'exagération à laquelle l'entraîne souvent sa haine vigoureuse du vice, de la servilité et de l'hypocrisie. Aussi, prévoyant le succès qu'auraient les *Mémoires*, le jour où ils seraient intégralement publiés, voulait-il, dans l'intérêt de la vérité historique, qu'on mît, soigneusement, le lecteur en garde contre les erreurs de fait et de jugement dont cet ouvrage « regorge ». Pour cela, « il faut, disait-il, qu'un commentaire courant, au bas de chaque page, réponde aux besoins de tout homme qui veut savoir le vrai des choses et qui n'a pas le temps d'aller vérifier chacune des assertions du terrible historien ; il faut le mettre en présence des auteurs contemporains, des correspondances officielles, du récit des auteurs ou des témoins de toutes ces scènes, dont il ne doit pas avoir le monopole. Il faut que sans cesse on rappelle à ses admirateurs qu'il n'est pas le seul qui ait vu et qui ait parlé : *Audiatur et altera pars*. »

C'était juste, mais c'était terriblement demander. M. de Montalembert ajoutait, il est vrai, qu'il n'était pas besoin de citer tout ce qui contredit Saint-Simon, et qu'il suffisait d'avertir, d'indiquer et de mettre sur la voie. Mais cela même n'était-il pas une formidable tâche !

Cette tâche, M. de Boislisle ne l'a pas déclinée ; il n'en a rien discuté, rien écarté ; il est même entré, sous certains points, dans l'idée de M. de Montalembert, plus avant que M. de Montalembert lui-même. Ses An-

notations au bas des pages, ses Appendices à la fin du volume sont en plus grand nombre et plus riches de faits qu'on n'eût pu l'espérer, il y a vingt ans; et tout naturellement d'ailleurs. Quels progrès n'a pas faits, depuis lors, dans tous ses détails, l'étude de notre histoire? Combien de documents n'a-t-on pas découverts ou fouillés plus à fond? Combien l'esprit d'investigation en ces matières ne s'est-il pas épuré et n'est-il pas devenu plus intelligent et plus libéral?

Nous n'avons pas l'intention d'examiner ici, en elle-même, l'œuvre véritablement monumentale dont M. de Boislisle vient de poser les fondements. Nous y reviendrons. Il y a bien des années sans doute que ce colossal travail est commencé. M. de Montalembert en a-t-il eu connaissance? A-t-il appris, avant sa mort, que ses vœux, en faveur du Tacite français, avaient été entendus et qu'une plume résolue autant qu'éclairée et généreuse s'appêtait à y répondre? Nous l'ignorons. Mais, si l'entreprise de M. de Boislisle ne lui a pas été connue et n'a pas été une des rares joies de ses derniers jours, du moins sa mémoire en reçoit-elle aujourd'hui un beau légitime reflet. La nouvelle et, croyons-nous, définitive édition de Saint-Simon est un legs posthume de l'auteur des *Moines d'Occident*.

P. DOUHAIRE.

---

# REVUE DES SCIENCES

---

Les grands travaux. — Le percement du Saint-Gothard. — Succès de l'entreprise; jonction des deux galeries d'avancement. — Historique. — Le cahier des charges. — Difficultés de l'œuvre. — Le tunnel du mont Cenis et le tunnel du Hoosac. — Dimensions du tunnel du Gothard. — Les obstacles imprévus. — Les infiltrations et les failles. — Les travaux. — Mode d'exécution. — Les compresseurs, les perforatrices, abatage à la dynamite. — Enlèvement des déblais. — Rapidité remarquable du travail. — Vitesse d'avancement par année au mont Cenis et au Gothard. — Perfectionnements réalisés dans les procédés du percement des longs tunnels. — Physiologie. — Transmissibilité de la tuberculose. — Conséquences. — Médecine : la papaine et ses propriétés digestives. — Digestion d'une grenouille vivante. — Le suc des plantes carnivores. — Dissolution de membranes, tumeurs, etc. — Traitement du croup et de l'angine. — Le pain à la viande. — Potages nutritifs. — Biftecks et côtelettes incorporés à la farine. — Applications. — Chimie : une nouvelle falsification. — Les confitures de groseille sans groseilles.

C'est bien justement que l'on a appelé notre siècle « le siècle de la science ». Le progrès se manifeste sous toutes les formes; jamais le génie de l'homme n'a affirmé son existence avec plus d'éclat. Depuis trente ans les entreprises les plus colossales, celles que l'imagination la plus hardie eût hésité à concevoir, ont été accomplies. Quelle admirable série de travaux grandioses ! Le canal de Suez, le percement du mont Cenis, le percement du mont Gothard ! puis, à bref délai sans doute, le canal océanique de Panama, la percée du Simplon ou du mont Blanc, le chemin de fer transaharien !!!

En 1857, quand on commença les travaux du mont Cenis, beaucoup d'ingénieurs émettaient encore des doutes sur la possibilité du percement. Comment creuser dans une roche dure une galerie de plus de trois lieues sous une montagne surplombant la vallée de plus de un kilomètre. Impossible à travers 1000 à 1500 mètres d'épaisseur d'aller percer des puits pour donner de l'air aux travailleurs ! On dut inventer des procédés tout nouveaux pour rendre respirable l'atmosphère de la galerie et pour substituer au travail manuel le percement mécanique. Il n'en fallut pas moins treize ans pour mener à bonne fin cette entreprise immense. Ce fut seulement le 26 novembre 1870, que se rejoignirent les galeries percées simultanément sur le versant italien

et sur le versant français. Le problème de l'exécution des grands tunnels n'était pas moins complètement résolu. On n'hésita pas à effectuer aussi la trouée du Gothard, bien que la longueur du massif montagneux fût encore plus considérable. Le travail, commencé en 1872, vient d'être achevé en février dernier, après sept ans et demi seulement d'efforts et de labeurs constants. C'est un événement économique que la percée du Gothard; il ouvre au trafic européen une voie nouvelle qui rapproche de l'Orient le nord et l'ouest de l'Europe. C'est aussi un événement scientifique, le seul dont nous ayons à nous préoccuper ici. Il est bon, en effet, de noter brièvement les progrès qui ont été réalisés dans les procédés de percement depuis les premiers travaux du mont Cenis, et de faire connaître les difficultés qui ont été vaincues dans le cours de cette entreprise colossale. On en tirera certainement cette conséquence importante que désormais la construction des grands tunnels est méthodiquement abordable et qu'elle rentre dans les applications ordinaires de l'art de l'ingénieur.

On aura immédiatement une idée exacte des perfectionnements réalisés de nos jours dans les procédés de percement, quand nous aurons dit que sans des obstacles imprévus le Gothard eût pu être traversé de part en part en moins de six ans, avec une économie de 50 pour 100 sur les dépenses du mont Cenis. Moitié sur la dépense, plus de moitié sur la durée ! Des difficultés de toute nature ont malheureusement allongé la durée de l'œuvre et par suite augmenté les frais de percement. Quoi qu'il en soit, les quelques chiffres que nous allons grouper suffisent encore pour faire bien apprécier d'un coup d'œil l'importance des résultats obtenus.

Le tunnel du mont Cenis a 12 200 mètres de longueur; il a exigé treize ans pour son achèvement. Le tunnel du Gothard mesure 14 920 mètres de longueur; il a été percé en sept ans et cinq mois. Le tunnel du mont Cenis a coûté près de 75 millions; celui du Gothard ne coûtera pas plus de 45 millions, malgré son excès de longueur. Quand les deux galeries du mont Cenis se sont rencontrées, l'une s'est trouvée au point de jonction de 60 centimètres en contre-bas de l'autre, et la différence d'axe a été de 40 centimètres. Au Gothard, l'erreur de niveau a été trouvée de 10 centimètres seulement, la différence d'axe de 20 centimètres. On s'était trompé au mont Cenis sur la longueur calculée trigonométriquement de 14 mètres. Au Gothard, on s'est trompé également; on évaluait à 8 mètres en trop la longueur totale du tunnel.

Il ressort des chiffres précédents qu'en tenant compte de l'excès de longueur du Gothard, les avancements moyens mensuels ont été au mont Cenis de 71<sup>m</sup>, 551, et au Gothard de 167<sup>m</sup>, 640. La vitesse d'avancement a donc été plus que double au Saint-Gothard.

Tout l'honneur de ces résultats remarquables revient de droit à

M. Louis Favre, dont la science déplore la perte prématurée, et à son ingénieur-conseil, M. Colladon. Alors que beaucoup d'hommes éminents considéreraient encore comme audacieuse la percée du Gothard, M. Favre se décidait à l'entreprendre et à des conditions qui parurent certainement inacceptables à un grand nombre d'ingénieurs <sup>1</sup>. Tout autre, peut-être que M. Favre se fût, en effet, découragé devant les obstacles considérables qu'il fallut surmonter dans le cours des travaux. Non seulement la roche fut souvent d'une dureté exceptionnelle à percer, mais du côté italien, galerie d'Airolo, les coups de mine mirent à nu de véritables torrents. Au tunnel du Hoosac, dans le Massachussets, les infiltrations s'élevèrent quelquefois à 18 litres par seconde. Au mont Genis à un litre. Au Gothard, le volume des infiltrations atteignit dès la fin de la première année, 230 litres par seconde, *huit cent mille litres* à l'heure. L'ingénieur en chef de la Compagnie avait limité la pente à un millième, et la galerie d'avancement n'ayant que 7 mètres carrés de section, le souterrain fut transformé en un véritable aqueduc. Il y coulait une rivière s'élevant de 30 à 40 centimètres, où il fallait poser la voie sous l'eau, déblayer et travailler à la perforation sous des jets dont la violence atteignait souvent celle d'une pompe à incendie. La galerie resta dans cet état pendant près de trois ans. On rencontra aussi des failles qui déversèrent sur la tête des travailleurs des torrents de boue et de débris. On coupa sur une longueur de 180 mètres un massif de feldspath décomposé mélangé de gypse, matière plastique qui se gonfle au contact de l'air humide et exerce des pressions telles, qu'elle écrase les plus forts boisages et même une voûte en granit d'un mètre d'épaisseur.

A l'extérieur du souterrain, il s'offrit une difficulté qui faillit arrêter complètement les travaux. Il faut de l'air dans ces boyaux creusés dans la montagne. L'air arrive dans des tuyaux jusqu'au tronc de taille, refoulé par des pompes. Ces pompes ont besoin de force motrice, et la force est empruntée à des chutes d'eau. Or l'ingénieur en chef avait omis de jauger en hiver le volume d'eau de la Tremola et du Tessin, seuls torrents voisins du tunnel. Il arriva que le débit de la Tremola se réduisit pendant la saison froide à une cinquantaine de litres par

<sup>1</sup> M. Favre s'était engagé à exécuter le tunnel au prix de 2800 fr. le mètre courant, de faire à ses frais les travaux indispensables d'aménagement de la force motrice, canaux, machines motrices, conduite d'air, magasins, ateliers, etc... Au mont Genis, la dépense par mètre s'est élevée à 6000 fr. au tunnel du Hoosac, en Amérique, à 6100 fr. Il n'était tenu dans ce devis aucun compte des obstacles imprévus. Enfin, le cautionnement exigé était de 8 millions. Si le tunnel n'était pas achevé au bout de huit ans, la compagnie du Gothard retenait 5000 fr. par jour pendant le premier semestre, et 10 000 fr. pendant le second semestre. Au bout de neuf ans, le cautionnement pouvait être confisqué par la Compagnie.

seconde. Il tombait de la voûte du souterrain quatre ou cinq fois plus d'eau que n'en contenait le lit de la Tremola. L'entrepreneur fut obligé d'exécuter à grands frais une dérivation de l'eau du Tessin, en construisant un aqueduc de 3 kilomètres; et, malgré ces travaux, il arriva souvent que, pendant certains hivers rigoureux, les eaux restèrent insuffisantes. Les machines ne purent refouler l'eau dans le souterrain. De là, perte d'argent et perte de temps. Il fallut toute l'expérience et l'in-fatigable énergie de M. Louis Favre pour achever son œuvre, eu égard aux obstacles imprévus, dans un délai aussi court. Il avait espéré percer la galerie beaucoup plus vite, et répondre ainsi par les faits aux critiques qui n'avaient cessé de se produire au début de l'entreprise. Telle quelle, la tâche qu'il s'était imposée mérite assurément les plus grands éloges; elle a été accomplie avec assez de succès pour que le nom de l'entrepreneur soit désormais indissolublement lié à la percée gigantesque du Gothard.

La méthode de percement, aux perfectionnements près, est celle du mont Cenis. Le travail s'opère le plus possible mécaniquement. Voici en quelques lignes une esquisse du procédé. A chaque embouchure du tunnel à creuser, on installe dans la vallée des turbines mises en mouvement par l'eau des torrents; ces moteurs actionnent des compresseurs, grandes pompes foulantes qui compriment de l'air à 8 atmosphères de pression dans d'énormes réservoirs. L'air comprimé est envoyé par des conduites métalliques dans chaque galerie d'avancement. On pose les tuyaux à mesure que la galerie augmente de longueur. L'air ainsi apporté à pied d'œuvre renouvelle l'atmosphère viciée par la respiration des ouvriers et la combustion des lampes. Cet air sous pression sert également en guise de vapeur à faire fonctionner des machines dites « perforatrices ». Ces engins mettent en mouvement des fleurets qui battent la roche à coups redoublés, ils font des trous de 50 à 60 centimètres de long sur 4 à 5 de large. On pousse des cartouches de dynamite dans ces excavations; on y met le feu et la roche s'éboule sous leur action brisante.

On a remplacé au Gothard tout l'ancien matériel du mont Cenis par des appareils beaucoup plus simples et plus efficaces. A chaque embouchure du souterrain, c'est-à-dire à Airolo et à Göschenen, quatre turbines et quatre batteries de pompes Colladon ont suffi, alors qu'il eût fallu, en adoptant l'ancien système, quatre-vingts compresseurs coûtant plusieurs millions et nécessitant d'immenses bâtiments. Au mont Cenis, les machines donnaient 750 chevaux de force; au Gothard, elles produisaient 1200 chevaux.

Les perforatrices avaient été rendues plus légères et plus rapides. On a substitué aux anciennes les nouvelles perforatrices Dubois et François, Ferroux, Mac Vican, Furretni, etc.

En janvier dernier, 409 ouvriers travaillaient ensemble dans le tunnel et 219 en dehors. En moyenne, 400 lampes brûlaient dans le chantier et ajoutaient leur action délétère à celle des 400 ouvriers et des 205 kilogrammes de dynamite employés chaque jour. Ces 205 kilogrammes de dynamite produisaient assez de débris pour charger 260 wagons de déblais. La consommation mensuelle de dynamite atteignit 6000 kilogrammes par chantier. On en a dépensé avant la jonction des galeries 500 000 kilogrammes. Malgré les 85 000 mètres cubes d'air envoyés au puits de taille, la température atteignait 33°. Et quand l'eau manqua aux turbines, il fallut travailler pendant quelque temps à 40° dans une atmosphère presque irrespirable.

Les machines perfectionnées ont évidemment hâté le travail, mais le mode d'attaque de la galerie, la substance explosive adoptée et le système de transport des déblais ont eu certainement une influence décisive sur le succès définitif. On ne fait pas le tunnel tout d'une pièce à ses dimensions normales. On ouvre d'abord une petite galerie, dite d'avancement ou de direction; elle a 2<sup>m</sup>,50 de largeur sur autant de hauteur; elle précède de 300 mètres les travaux d'élargissement. Au mont Cenis, on attaquait la roche par le bas, et on excavait ensuite en hauteur pour donner au tunnel sa grande section. Au Gothard, M. Favre a adopté la marche inverse; on faisait partir les coups de mine par en haut, puis on creusait ensuite le sol pour approfondir le souterrain. Cette méthode me paraît beaucoup plus expéditive. Des locomotives à air comprimé transportaient les matériaux jusqu'à la bouche du tunnel.

L'emploi exclusif de la dynamite a permis d'abattre la roche économiquement et rapidement. Au mont Cenis, on avait employé uniquement la poudre de guerre, dont la puissance est au moins six fois plus petite. A cette époque, la dynamite était encore inconnue; elle date de 1869. On admet que la vitesse des travaux est presque doublée avec la dynamite, et que l'économie réalisée est d'au moins 25 0/0. Au mont Cenis, l'avancement par année, qui n'avait d'abord été que de 200 mètres en moyenne de chaque côté, avait fini par atteindre, à partir de 1868, 700 à 850 mètres. Au Gothard, quand on se fut rendu maître des infiltrations, il fut, dans chaque galerie, de 1400 mètres environ. Il dépassa même vers la fin 1500 mètres. On a obtenu souvent une progression de 7 mètres par jour, vitesse qui aurait permis le percement en moins de trois années. Ces résultats démontrent nettement que nous pourrions maintenant percer couramment des montagnes, fussent-elles beaucoup plus longues que le mont Saint-Gothard.

En janvier 1880, les fronts de taille dans chaque galerie se trouvaient encore à 400 mètres. On entendait parfaitement les coups de mine. En février, vers le 25, on avança avec précaution. On se croyait encore

plus loin que ne l'indiquait le calcul, quand les coups devinrent si distincts, que les ingénieurs prescrivirent les plus grandes précautions. Le 29, avant le dernier coup de mine, les deux galeries de rencontre n'étaient plus séparées que par une muraille de 4<sup>m</sup>,40. C'est à un des plus anciens ouvriers, nommé Nicaroviglia (Celestino), que fut réservé le soin d'abattre ce dernier obstacle. Aidé de Chirio (Pietro), il ouvrit la communication. Tous deux avaient déjà travaillé au mont Cenis. Quelques minutes après la dernière explosion, on passait d'une galerie dans l'autre par une ouverture de 4<sup>m</sup>,50. Le 3 mars, ingénieurs et ouvriers fêtaient dans un banquet l'achèvement du souterrain <sup>1</sup>.

Dans quelques mois le tunnel sera terminé, la voie posée; une grande partie du trafic européen sera déplacée. Les marchandises de l'Angleterre et du Nord de l'Europe passeront par la Suisse et l'Italie pour gagner le canal de Suez. La France aura tout intérêt à percer à son tour une voie de communication encore plus rapide, et tout porte à croire que dans un temps très rapproché on se décidera à creuser un tunnel à travers le Simplon ou à travers le mont Blanc.

Quoi qu'il en soit de l'avenir, le progrès acquis est saillant. Par les procédés de percement à la main, les seuls usités avant 1860, il eût fallu plus de cinquante ans, un demi-siècle, pour forcer le Gothard. Désormais, avec des entrepreneurs expérimentés et des ingénieurs habiles, on pourra espérer faire en pleine roche dure des trouées de 15 kilomètres en cinq ou six ans. Avions-nous raison de dire que nous traversons le siècle des merveilles et des surprises?

Passons sans autre transition à une question qui a sa gravité. On sait les victimes que fait journellement la phthisie, mais personne n'est d'accord sur ce point fondamental : la maladie est-elle transmissible par contagion? Y a-t-il danger à vivre près des phthisiques? On recommande avec raison la plus grande prudence aux personnes obligées de cohabiter avec des phthisiques. Aucune expérience n'est venue démontrer nettement que la contagion soit réelle, ou plutôt s'il y a eu des expériences concluant par l'affirmative, il y en a eu aussi concluant par la négative. Il y a doute manifeste dans l'esprit des

<sup>1</sup> On lisait dans la salle du banquet, placardée sur un immense transparent, l'inscription suivante. L'intention qui l'a dictée fera passer sur sa rédaction :

REGARDE ET SOURIS,

O LOUIS FAVRE,

EN CE JOUR DE GLOIRE ET DE JOIE QUI T'EST DU EN GRANDE PARTIE.

SALUT

Ô ILLUSTRE FILS DE L'HELVÉTIE,

MORT SUR LE CHAMP DU TRAVAIL ET DE L'HONNEUR.

TON NOM EST GRAVÉ DANS LE ROCHER DE GOTHARD TRANSPERCÉ

ET TA MÉMOIRE DANS LE CŒUR DE TROIS PEUPLES RECONNAISSANTS.

physiologistes. Aussi croyons-nous utile de faire connaître les résultats tout nouveaux qui viennent d'être transmis par M. Toussaint à l'Académie des sciences. Il s'agit des animaux, mais les essais n'en ont pas moins beaucoup d'importance.

Les pathologistes vétérinaires s'accordent en général pour admettre que la tuberculose est inconnue ou au moins extrêmement rare dans l'espèce porcine. M. Toussaint a choisi le porc pour cette raison, comme sujet d'expérimentation. Il leur a fait manger des tubercules d'une vache phthisique. Les porcs sont morts avec tous les symptômes et les caractères de la phthisie galopante de l'homme. Il a recommencé l'expérience en inoculant des pigments tuberculeux du sang d'une vache tuberculeuse, en allaitant avec du lait d'une vache tuberculeuse, etc. Chaque fois, l'animal a été emporté par la maladie. Il y a mieux : certains porcs ont été contaminés après quelques semaines de cohabitation avec des vaches et des bœufs tuberculeux.

La conclusion serait désespérante. M. Toussaint ne la formule pas. Nous ferons comme lui; mais il nous semble qu'il y aurait lieu de saisir l'Académie de médecine de la question et de demander que l'on veuille bien, une fois pour toutes, se livrer à l'examen approfondi d'un problème qui intéresse à un si haut degré l'humanité. Ces essais isolés peuvent être contestés. Il y aurait lieu de les reprendre méthodiquement et de présenter des conclusions formelles dont les médecins auraient ensuite à tenir compte d'une manière définitive.

Certains suc de végétaux possèdent la curieuse propriété de dissoudre la viande. C'est ainsi que le suc des diatonées, des plantes carnivores, digère littéralement la fibrine, les matières albumineuses, le lait, etc. Une mouche qui s'égare sur le calice d'une diatonée y reste emprisonnée par ce suc gluant. Au bout d'une heure, elle est morte; au bout d'un jour, elle est digérée au moins en grande partie. Le suc d'un arbre qui croît en abondance dans l'Amérique méridionale, le papayer, jouit de propriétés digestives énergiques. MM. Würtz et Bouchut en ont extrait un principe active, la *papaine*, qui, mise au contact de la viande, la dissout avec une grande activité. Cette pepsine végétale est appelée à rendre des services en thérapeutique. M. Bouchut vient de constater que le suc du papayer digère tout aussi bien les tissus vivants; il dissout les muscles, le cerveau, les membranes, les tumeurs. On conçoit tout le parti que l'on pourra tirer en médecine de la papaine pour dissoudre les membranes qui se forment dans le croup, l'angine couenneuse, etc. L'effet est si énergique qu'il frappe tous les expérimentateurs. Citons l'exemple suivant : une grenouille, en partie dépouillée de sa peau, est mise dans un vase avec du suc de papayer dilué au cinquième. La grenouille meurt au bout de douze

heures; elle est en partie digérée après vingt-quatre heures, et après deux jours il n'en reste plus que le squelette !

M. Scheurer-Kestner a récemment appelé aussi l'attention sur un fait bien remarquable. La viande se dissout également pendant la panification. Il suffit de mélanger de la viande à de la farine que l'on fait lever avec un peu de levûre pour la voir disparaître et s'incorporer complètement au pain. En sorte qu'au lieu d'obliger l'estomac à digérer un bifteck, on peut, par cet artifice, le faire digérer au préalable par son pain. C'est de la besogne de moins. Le méthode est expéditive et elle est à recommander à certains dyspeptiques. Elle sera utilisée en tout cas par les troupes en campagne, les marins, les chasseurs, voyageurs, etc.

La viande, qui est si putrescible ordinairement, se conserve indéfiniment sous ce nouvel état. M. Scheurer-Kestner fils a mis sous les yeux de l'Académie des sciences des pains-viande encore excellents et qui ont été préparés en 1873.

La viande crue est très bien dissoute pendant la panification, mais le pain résultant a un petit goût aigrelet désagréable. On tourne cet inconvénient, en cuisant préalablement le bœuf; il y a avantage à mêler au bœuf un peu de lard salé, et il ne faut pas dépasser 50 de viande pour 100 de farine.

Il n'y a pas lieu de s'illusionner sur la portée de l'invention de M. Scheurer-Kestner. A vrai dire, le pain-viande que nous avons goûté n'a rien qui excite l'appétit. Un bon rosbeef savoureux fera toujours bien mieux l'affaire des estomacs fatigués. Cependant, exceptionnellement, il donnera un aliment qui aura bien sa valeur. Ce pain convient surtout pour préparer des potages nutritifs. Il suffit de découper le pain en tranches, de faire bouillir pendant vingt minutes 80 grammes de ce pain dans un litre d'eau et de saler à point... M. Scheurer-Kestner affirme que le veau ainsi incorporé au pain fournit des consommés exquis, qui peuvent être avantageusement donnés aux malades et aux blessés.

Où s'arrêtera le génie de la falsification? On trouve en ce moment dans le commerce des confitures de groseille que nous ne pouvons nous empêcher de recommander tout spécialement aux amateurs. Ces confitures de groseille constituent un véritable chef-d'œuvre de falsification. Ce sont, en effet, des gelées de groseille dans lesquelles il n'entre pas trace de groseille! Il a fallu, pour qu'on s'en aperçût qu'un chimiste habile M. Ménier, professeur à l'École de Nantes, achetât par hasard de ces confitures et se mît à les analyser. L'inventeur de ces gelées fantaisistes n'en fera pas moins fortune avec ses confitures.

Son raisonnement est des plus simples. Le sucre coûte cher, supprimons le sucre. La groseille coûte cher, supprimons la groseille. La

gélatine que l'on tolère dans les gelées coûte cher, supprimons, supprimons. Le pot lui-même revient à 40 centimes, remplaçons-le par une boîte en fer-blanc, dont le prix n'est que de 4 centimes. Et ainsi l'habile fabricant prépare des confitures qui lui coûtent 35 centimes le kilog., qu'il vend 50 centimes et que les marchands vendent 80 centimes la livre ! En supposant que chacun des 38 millions de Français consomme un kilogramme de la préparation, le bénéfice net s'élèvera à 5 700 000 fr. La bonne, l'excellente idée !

On trouve dans la mer un végétal, le varech. Soumis à l'ébullition, le varech donne une gelée qui rappelle la consistance de la gelée de groseille. Voilà le point de départ. Cette gelée n'est pas groseille, mais elle le devient avec un peu de matière colorante. L'inventeur, par économie, a substitué aux produits tinctoriaux du pollen de rose trémière. De l'eau, du varech et de la rose trémière ! Et le sucre ? Le sucre est trop dispendieux. L'inventeur l'a remplacé par de la glucose. La groseille est acide : on a imité son acidité avec un peu d'acide tartrique. Vraiment, n'est-ce pas ingénieux et parfait ? Il n'y a plus qu'à coller sur l'étiquette : *gelée de groseille !*

Tout commentaire serait inutile. Le fait est suffisamment instructif par lui-même. Qu'il nous suffise de le signaler.

HENRI DE PARVILLE.

Dans les derniers jours du mois de mars, les promeneurs du matin, aux Champs-Élysées, ont assisté à un curieux spectacle : un grand omnibus, mû par la vapeur, contenant quarante personnes, et remorquant un fourgon de bagages. Ce véhicule extraordinaire a circulé sans encombre dans les avenues qui rayonnent autour de l'Arc de triomphe. Les spectateurs ébahis ont admiré la facilité avec laquelle il se dirige au milieu de tous les obstacles ; comment il tourne sur place, presse et ralentit sa marche, ou s'arrête court à volonté. Chacun voyait là la locomotion de l'avenir pour les localités non pourvues de chemins de fer.

L'*Avant-courrière*, — c'est le nom de la voiture dont il s'agit, — est destinée à faire un service de transport entre la ville de Castres et Lacaune, station thermale en grande vogue dans le Midi, construite par la « Compagnie des tramways et des voitures à vapeur », sous la direction d'un savant ingénieur, M. le Cordier, et du très habile mécanicien, M. Bollée. L'*Avant-courrière* possède une machine à vapeur, placée à l'arrière et peu apparente, de la force de quarante chevaux. Sur le devant est assis le mécanicien-conducteur, qui dirige l'appareil roulant. Bref, l'expérience ne pouvait être plus satisfaisante.

# QUINZAINÉ POLITIQUE

---

9 avril 1880.

Il fallait sévir contre ces congrégations que M. Paul Bert a censurées et M. Madier de Montjau maudites; il fallait punir ce Sénat qui, quasi par un crime de lèse-majesté, a osé refuser son approbation à M. Jules Ferry, en refusant sa sanction à l'article 7; la Chambre avait crié vengeance; les radicaux attendaient avec une impatience avide et un scepticisme menaçant; M. Gambetta commandait: M. de Freycinet a satisfait à toutes ces volontés, par les deux décrets ou plutôt par les deux édits du 29 mars. En vertu du premier, la Société de Jésus devra, dans un délai de trois mois, « se dissoudre et évacuer les établissements qu'elle occupe sur la surface du territoire de la république »; seulement, ce délai se prolongera jusqu'au 31 août 1880, pour les établissements dans lesquels la Société enseigne la jeunesse. A toutes les autres congrégations non autorisées il est enjoint de demander « la reconnaissance légale », selon les règles de procédure que le second décret leur indique: pour les congrégations d'hommes, « il sera statué par une loi »; pour celles de femmes, « par une loi ou par un décret rendu en conseil d'Etat ». Tels sont les ordres partis de la main douceuse de M. de Freycinet: la violence en a fort étonné tous ceux qui, se fiant aux manèges de son artificieuse modération, l'avaient cru capable d'atténuer et de graduer les coups, en temporisant. Tels sont les ordres qu'avec M. Cazot, M. Lepère, un ancien élève des Jésuites, a justifiés devant M. Jules Grévy, par un rapport sommaire auquel il ne manque que des raisons. Tels sont les ordres qu'a signés M. Jules Grévy, jadis plus renommé pour sa haine de l'illégalité que pour son horreur du « cléricalisme », mais désormais plus célèbre par celle-ci que par celle-là... Pour publier ces décrets, ils ont bien voulu attendre le surlendemain de Pâques: sinon par un reste de piété superstitieuse, du moins par un scrupule de clémence délicate, ils ont craint de « troubler les catholiques pendant la semaine sainte ». Il convient, certes, de les remercier de cette attention courtoise et

miséricordieuse. Quant à troubler la société, l'État, la France, par cet attentat qui éveille dans l'inconnu on ne sait combien d'autres attentats, ils n'en ont eu aucun souci. Nous verrons plus tard quelle reconnaissance la république leur en devra.

Ainsi, la seule paix dont la France eût le bonheur de jouir encore, la paix religieuse, elle la perd, et c'est à la veille de luttes dont les présages remplissent, pour ainsi dire, tout le ciel de l'Europe. Eh bien! cette faute, que, dans son discours du 22 juillet 1871, M. Thiers appelait « la plus grande faute qu'un gouvernement puisse commettre », quelle nécessité a pu y contraindre la république? L'historien qui ne lirait que ces décrets et le rapport où M. Cazot et M. Lepère prétendent les légitimer, serait réduit à l'ignorer, cette cause suprême. Car on n'allègue aucune raison, ni judiciaire ni même politique : on n'énonce pas le moindre délit ; on ne cite pas la moindre sentence d'un tribunal quelconque ; on ne prouve pas que, par un acte ou par un autre, les congrégations aient mis l'Etat en danger, dans le domaine de ses droits constitutionnels et civils ; c'est le bon plaisir qui les condamne ! A la vérité, on déclare que « la Société de Jésus a été interdite à diverses époques » et que « le sentiment national s'est toujours prononcé contre elle. On la frappe donc parce qu'elle a été déjà frappée : elle l'a mérité de Louis XV, de Danton, de Napoléon ; elle le méritera éternellement ! Voilà l'équité, voilà la philosophie du gouvernement républicain : il exerce, pour le passé, la vindicte d'un juge implacable ; il perpétue la peine à travers les changements des siècles et le renouvellement des générations. Mais « le sentiment national » que M. Cazot et M. Lepère invoquent comme un arbitre souverain, où s'est-il donc exprimé légalement ? Et quel en est l'interprète ? Le Sénat n'a pas voulu qu'on touchât à la liberté des Jésuites par l'article 7, et leurs écoles sont pleines. Est-ce que le vote du Sénat et le suffrage du public ne sont rien dans le témoignage du « sentiment national ?... » Ils sont un ordre impopulaire, murmurent les auteurs du rapport. Soit. Mais l'impopularité est-elle un crime ? Si elle en est un, la république peut se souvenir des destins qu'ont eus ses tribuns et ses sages, ses utopistes et ses héros, non seulement au lendemain de ses thermidors, mais au lendemain de ses brumaires ; et M. de Freycinet lui-même, comme M. Gambetta, a senti cette douleur de l'impopularité, ce mal si variable dans une république et si passager en France. Au surplus, si l'impopularité est un châtement, ce châtement doit suffire. L'impopularité, quelle punition plus efficace pourrait-on, dans un pays libre, infliger aux Jésuites ! S'ils sont impopulaires, ils sont impuissants : ils n'agissent pas sur la masse des électeurs ; la république n'a pas à les craindre, soit dans ses comices, soit dans leurs écoles... Reste un reproche, qui servait de prétexte à l'article 7. — Ils professent « la contre-révolution », s'est écrié naguère M. Jules Ferry, dans les Vosges. — Qu'est-ce que « la contre-révolution ? » Est-ce la professer que n'avoir pas les opinions du

parti républicain ? Mais quelles opinions ? Celles de M. de Vaulabelle ou de M. Thiers, de M. Louis Blanc ou de M. Edgar Quinet, jugeant la révolution ? Celles qu'en politique, M. Jules Simon ou M. Gambetta, M. Clémenceau ou M. Léon Renault émettent, à l'envi et si diversement, comme le dernier mot de la vérité républicaine ? Quel est ce catéchisme de la révolution, qu'il faut dogmatiquement apprendre et enseigner ? Qui l'a écrit, au nom de l'État, ce programme des doctrines obligatoires que la république veut voir régner dans les écoles ? Les Jésuites ne le connaissent pas, et rien ne les forçait de le connaître. Que si, professant cette vague hérésie de la contre-révolution, ils ont prêché dans leurs classes le mépris des lois existantes, la haine de la Constitution et du gouvernement, le méfait est saisissable : M. Jules Ferry a des pouvoirs, des armes, pour les punir ; qu'il s'en serve ; qu'il appelle les Jésuites devant ses conseils académiques ou les tribunaux correctionnels ; qu'il ferme tel ou tel de leurs collèges ; qu'il épuise tous les moyens de sévérité légale dont il est pourvu. Pour ce genre de griefs et ce genre de justice, les décrets du 29 mars n'étaient pas nécessaires : dans aucune contrée du monde civilisé, il n'y a plus, au dix-neuvième siècle, un homme de bon sens et de bonne foi qui ne juge monstrueuse une proscription de professeurs que non seulement on n'a pas condamnés selon les formes, mais pas même accusés !

En vain cherchons-nous dans ce rapport, dans ces décrets, la raison avouable et licite, cette raison qui se nomme le droit et qui est la seule dont on puisse arguer devant un peuple libre. On mentionne vingt lois, sans spécifier aucun motif, aucun cas, qui rende plausible, en ce moment, l'application de ces lois. On accumule les textes l'un sur l'autre, faute de pouvoir exhiber une loi, une seule, qui soit bonne et valable. On énumère la loi de 1790, celle de 1792, l'article 11 du Concordat, la loi du 18 germinal an X, le décret du 3 messidor an XII, les articles 291 et 292 du Code pénal, la loi du 10 avril 1834 ; puis, les édits du Parlement en 1762, 1764, 1767, 1777 ; enfin, l'ordre du jour du 3 mai 1845 et celui du 16 mars 1880. Les jurisconsultes les apprécieront, et les magistrats décideront si ces lois sont caduques ou non. Aux yeux des politiques et des moralistes, ces lois ont péri, soit tout entières, soit en partie, avec les gouvernements qui les avaient créées pour être les instruments de leurs vengeances : l'état de la société ayant changé, il faut laisser dans la poussière du passé tout ce qui, sans avoir été anéanti par une loi spéciale, est tombé en désuétude et ne convient plus aux institutions ou aux mœurs de ce temps. D'ailleurs, la Constitution de 1848 et la loi de 1850, en accordant à tous les congréganistes comme à tous les citoyens, la liberté de s'associer et celle d'enseigner, ont certainement aboli tous les édits, tous les décrets, toutes les lois qui les avaient antérieurement chassés du pays ou exclus de l'école. Mais à supposer que, dans ce débat de tant de lois vieilles et des idées ou des coutumes nouvelles, il y ait un

doute, le tribunal qui a la souveraineté législative, le Parlement, est apte à résoudre le problème, à régler le différend, à rendre aux lois contestées leur crédit, ou à leur substituer une loi définitive : le devoir du gouvernement, c'était de le consulter, et l'opinion publique peut et doit en appeler à ce tribunal. Mais quelle n'est pas l'inconséquence du gouvernement, dans l'emploi confus et simultané de toutes ces lois ? Il remet en usage les édits du Parlement qui n'ont condamné les Jésuites que pour des raisons théologiques. Quelle est la théologie du ministère ? Est-il janséniste ? Est-il pour ou contre la bulle *Unigenitus* ? Il invoque, d'autre part, la loi de 1790, celle du 18 germinal an X, et les articles 291 et 292 du Code pénal : les unes supprimaient tous les ordres monastiques ; les autres servaient, sous le second empire, à dissoudre toute réunion formée de plus de vingt personnes. Est-ce là le dessein du gouvernement ? A-t-il décidé qu'il n'y aurait plus de monastères et de cloîtres, ces refuges mystiques de la liberté de l'âme ? A-t-il décidé qu'il n'y aurait plus de congrégations, ni celles qui se sont consacrées à la science et qui honorent la France par leur érudition, ni celles qui se sont consacrées à la charité et qui soulagent l'humanité avec des vertus si françaises, ni celles qui défrichent les landes et qui sèment le blé dans nos déserts, ni celles qui prêchent la religion ou qui instruisent l'enfance ? Car tel est le pouvoir qu'il s'arroe en s'arant de toutes ces lois. Ou il manque de logique, ou il manque de loyauté. Il n'exécute pas tout ce qu'il doit, ou il n'exécute pas tout ce qu'il veut. Les lois dont il se saisit ne s'appliquent plus au présent, ou il ne les applique pas tout entières : c'est l'arbitraire dans le choix des prétextes et des moyens, c'est l'arbitraire dans le procédé et dans la mesure. C'est même l'arbitraire dans le traitement : toutes les congrégations sont frappées au même titre, puisque ce sont les mêmes lois qu'on allègue contre elles ; or on distingue les Jésuites, on ne permet même pas qu'ils sollicitent l'autorisation, on leur dénie le droit même de se soumettre, on ne veut pas même qu'ils acceptent la règle qu'on impose ! Ainsi les Jésuites subissent une loi d'exception, comme si c'étaient eux surtout, eux seulement, qu'on avait eu la volonté de frapper ; et on menace du même coup les autres congrégations, on en frappera quelques-unes, tout simplement parce qu'on a eu à frapper les Jésuites et qu'on n'ose pas les atteindre seuls. Parmi les congrégations, on persécute les Jésuites à l'aide de lois faites pour les persécuter toutes ; et, si on n'avait pas jugé bon de persécuter les Jésuites, on n'aurait pas persécuté les autres. Quel régime ! L'arbitraire dans la légalité ! Et l'inégalité dans l'arbitraire !...

Que les Jésuites résistent ou non à cette iniquité, le gouvernement semble n'en avoir cure : il goûte d'avance comme une joie salubre et glorieuse le plaisir de sévir contre eux avec une violence éclatante, aux applaudissements du parti radical. Les événements lui apprendront s'il lui est si facile qu'il l'imagine de leur soustraire, par un

décret dictatorial, tous les droits de la liberté individuelle, depuis le droit de propriété jusqu'au droit d'enseignement. Quant aux autres congrégations non autorisées, le gouvernement leur promet beaucoup de bénignité. On leur accordera volontiers, très volontiers, l'autorisation qu'on les force d'implorer... On ne la refusera qu'à une, ou deux, ou trois, suspectes d'avoir certaine conformité d'humeur et de discipline avec les Jésuites... Voilà tout. En vérité, il faut être en république et en France pour concevoir une telle théorie. Loin de nous la pensée d'attribuer à une association, ni religieuse ni laïque, le privilège d'une indépendance absolue dans l'État ! Mais, évidemment, tant qu'une congrégation qui vit sur le terrain du droit commun n'usurpe aucun des pouvoirs de l'État et respecte les lois, tant qu'elle n'est pas un groupe d'affidés qui conspirent et qui travaillent par des actes manifestes et punissables à la ruine de l'État, tant qu'elle n'a pas commis un délit, c'est un abus de puissance, c'est un acte de tyrannie que de la dissoudre. Oui, c'est avoir pour l'État un culte excessif et un amour despotique que d'ôter à cette congrégation l'abri de sa maison, l'usage de ses goûts, l'exercice de sa fonction, quelque règle intérieure qu'elle observe et dût cette règle dix ou douze fois séculaire n'être point en concordance avec les idées du dehors et les doctrines du jour. Ainsi en juge-t-on dans les pays libres, non seulement dans la monarchie d'Angleterre, mais dans la république des États-Unis. Rien donc n'est plus contraire à un régime libéral que la seule et simple exigence de cette autorisation. Car il ne faut pas duper l'esprit du public avec ce mot d'autorisation. Une congrégation non autorisée, ce n'est pas une congrégation qui existe illégalement, au mépris d'une loi quelconque qui lui défend d'exister ; c'est une congrégation libre qui existe sous la protection du droit commun, mais qui, n'étant pas reconnue du gouvernement comme un être collectif, n'a pas de personnalité morale, selon le mot du juriste, et, par conséquent, ne possède que les droits personnels de chacun des individus qu'elle rassemble : elle n'a pas pour la totalité de ses membres le droit que chacun a pour soi en particulier ; elle ne peut pas au nom de la communauté acquérir une propriété, recevoir un don ou un legs, ester en justice, comme la congrégation autorisée. Pourquoi et comment la contraindre à obtenir l'autorisation, si elle renonce aux avantages que cette autorisation assure ? Des milliers de sociétés laïques se passent de cette autorisation. Pourquoi les congrégations y seraient-elles astreintes, si elles ne sentent pas le besoin et ne réclament pas la faculté de revêtir la personnalité morale, comme les autres, pour acquérir une propriété, pour recevoir un don ou un legs, et pour ester en justice ? Juridiquement, on ne peut les y obliger ; moralement, que doivent-elles faire ? Présenteront-elles aux ministres et à la Chambre, à cette majorité qu'anime la fureur des Paul Bert et des Madier de Montjau, à cette majorité qui veut amasser « les dépouilles des congrégations détestées », une demande plus qu'incertaine, qui signifierait qu'elles sont, de leur

propre aveu, dans une situation illégale? S'exposeront-elles à des refus pernicieux autant qu'humiliants? Faut-il qu'elles se retirent elles-mêmes le bénéfice légal et traditionnel du droit commun qui les protège aujourd'hui, pour briguer un privilège qui les assujettira et qui ne sera pas même une condition stable? Leur prudence en décidera. C'est une question grave, non seulement parce qu'elles peuvent se trouver ainsi livrées à la fantaisiste discrétion d'un gouvernement destiné à changer dans le pire, mais parce qu'il est visible que, derrière les décrets du 29 mars, il y a la menace plus ou moins lointaine de décrets préparés par la rage fanatique du parti radical contre l'Église tout entière, contre le catholicisme même, contre la religion chrétienne...

L'histoire, hélas ! ne nous démentira pas : la guerre que les décrets du 29 mars dénoncent et inaugurent est une guerre faite aux congrégations, autant par ceux qui détestent la religion chrétienne ou même toute espèce de religion que par ceux qui détestent les ordres religieux. Qui ne sait les misérables raisons de cette guerre? C'est un homme et un parti qui en a besoin pour sa tactique : M. Gambetta et les « opportunistes », voulant détourner des institutions de la république et de la société l'activité destructive du radicalisme, la dirigent contre le clergé ; ils fournissent aux radicaux ce sujet d'occupation, ils leur jettent cette proie ! Faire la guerre au clergé, c'est facile : en ce temps, la masse se rue volontiers à une telle croisade. Cette guerre aura, du reste, un profit qui tentera les républicains aussi bien que les radicaux : elle sera pour la république un moyen d'établir sa domination souveraine sur les générations nouvelles et son empire absolu dans toutes les places, dans toutes les fonctions ; on supprimera la concurrence de ces écoles où s'élèvent ensemble des jeunes gens dont les familles sont suspectes, les unes notoirement monarchistes, les autres notoirement catholiques ; peu à peu on fermera ainsi à ces familles l'accès de tous les services, dans l'armée, dans la magistrature et ailleurs ; on pourra mettre dans l'enseignement cette unité politique qu'on rêve d'imprimer dans les esprits. Voilà le double mobile du gouvernement. Quant au prétexte public, c'est la contre-révolution : il paraît que dans les écoles des Jésuites, on n'inculque pas l'amour de ce qui s'appelle la révolution. Ah ! si les Jésuites étaient républicains, s'ils se convertissaient aux dogmes de M. Gambetta, s'ils enseignaient avec la même foi le républicanisme et le catholicisme, s'ils apprenaient leurs élèves à croire que la république est de droit divin, comme on respecterait leur congrégation, malgré leurs robes noires ! Nous nous trompons. Par delà toutes ces raisons, il y en a une qui vise le catholicisme même. La république de 1792 détruisait le catholicisme, par un délire d'impiété auquel se mêlait une colère politique, une fureur sociale, qui lui faisait voir dans le clergé une des classes privilégiées et oppressives de l'ancien régime. La république de 1871 se targue d'être une république « scientifique. » Or la science, c'est, pour

ses libres-penseurs, l'athéisme, le matérialisme : il n'y a pas de Dieu, et M. Jules Ferry, pas plus que M. Gambetta, ne prononce ce nom dérisoire, ce mot illusoire ; il n'y a pas d'âme, et, jusque devant le cercueil, les doctes et les vaillants du parti proclament le néant de l'homme dans l'anéantissement de son corps. Dieu ! l'âme ! la religion ! désormais ces superstitions ne sont même plus bonnes pour les enfants et les femmes. La république « scientifique » ne se contente pas d'en sourire ; elle exècre ces croyances, elle abhorre le clergé, elle s'indigne qu'il y ait des temples pour ces vieilleries et pour ce charlatanisme ! Tous les athées, tous les matérialistes, elle les honore, elle les investit de ses fonctions et de ses dignités. Ses chefs se vantent de ne jamais franchir le seuil d'une église. On organise des conférences pour démontrer que « le nommé Dieu » n'est qu'un mythe. On médite de séparer l'Église de l'État, pour réduire l'Église au dénuement, pour affaiblir sa force et sa dignité : il faut « ne plus subventionner des dogmes qui tendent à détruire la société de 89 », écrivait hier M. Lockroy. On expulse des écoles les Frères de la doctrine chrétienne et les Sœurs. On projette de rayer du programme des écoles tout enseignement religieux. On ôte des écoles les crucifix. On interdit les processions. On bafoue les cérémonies et les usages du catholicisme. On insulte les « curés » dans les rues. On offre par milliers à la curiosité du populaire les caricatures immondes et les romans obscènes qui lui peignent le prêtre comme un être grotesque ou vil. On donne pour devise au parti républicain ce cri : « Guerre au cléricalisme » ; on le presse d'extirper « la lèpre dévorante du clergé. » Est-ce tout ? Non. Les lettres de M. Victor Hugo, les harangues de M. Louis Blanc, les discours de M. Madier de Montjau déclarent à l'envi qu'il faut abolir le catholicisme : ils l'avouent franchement, et les journaux de M. Clémenceau et de M. Gambetta, de M. G. Périn et de M. de Rochefort rivalisent dans le même aveu. On a pu entendre, l'autre jour, au cimetière du Père-Lachaise, non seulement une foule qui hurlait « Vive la Commune ! » sur le tombeau de G. Flourens, mais un orateur qui s'écriait, au bruit de la foudre et parmi les acclamations de cette foule : « Ce Dieu, nous le nions à la face du tonnerre ! » Telle est la doctrine, telle est la tendance du parti radical, d'un parti qui de jour en jour gouverne davantage la France. Voilà pourquoi, voyant bien derrière la Société de Jésus et les congrégations tout ce que l'inimitié de ces sectaires veut assaillir, l'image du Christ et l'idée même de Dieu, les catholiques sont unanimes et se serrent pour tout défendre avec la dernière énergie. Oui, les catholiques savent que c'est leur religion sur les autels, comme leur liberté de conscience dans les écoles, qu'ils auront à défendre demain contre les décrets du 29 mars ; et si ceux qui, dans les siècles du fond desquels vous exhumez vos édits de proscription ou les armes de votre dialectique, pouvaient revivre en ces douloureuses et périlleuses circonstances, tous ces

catholiques d'autrefois si ardents et si sincères dans leurs querelles, tous ces véhéments avocats de la Sorbonne, tous ces grands disputeurs de Port-Royal et du Parlement, tous ces rivaux et ces antagonistes des Jésuites, les E. Pasquier, les Pascal, les Arnaud, même les La Chalotais et les de Montlosier, reconnaissant à des signes si clairs que, sur les ruines de la Société de Jésus et des congrégations, vous voulez abattre la religion elle-même, ils seraient avec nous, ils seraient avec les Jésuites. N'évoquez pas leurs ombres attristées pour les ranger aux côtés de M. Paul Bert et de M. Madier de Montjau : elles ne sauraient combattre au milieu de vos athées et pour votre matérialisme...

En suscitant contre lui cette résistance, le gouvernement forme dans le parti conservateur qui était divisé un parti catholique qui sera uni, et qui, outre l'unité, aura la force de la foi. Le ministère aura également contre lui les libéraux. Parmi eux, combien de catholiques, qui étaient républicains, gémissent de voir la république trahir la liberté et sont désespérés de perdre leur espérance, leur idéal ! Mais, qu'ils aillent ou non à la messe, ces libéraux ne peuvent assister les radicaux à violer, parmi les droits de la liberté, ceux qui sont les plus sacrés comme les plus saints, les plus intimes comme les plus nécessaires, les droits de la liberté religieuse dans l'éducation et dans l'enseignement. Si républicains que soient aussi ces libéraux, ils ne peuvent rester, sans mélancolie ni sans indignation, les témoins d'un spectacle plein de contrastes si prophétiques : les communards rentrant, le front haut et la bouche menaçante, dans la république, et les Jésuites expulsés de leurs maisons, chassés de leurs chaires, ou pris au collet par la police ; quand les soldats du désordre et les auxiliaires de l'ordre sont ainsi traités par l'Etat, la société n'est plus sûre du lendemain. Quelles questions faites pour effrayer les libéraux sur le sort du pays, sur le rôle du Sénat, sur l'état de ce gouvernement qu'ils n'avaient conçu que comme un régime de liberté, et, par là, sur le destin même de cette république qu'ils avaient eu tant de peine à établir avec son nom et malgré ses souvenirs ! L'agitation qui va émouvoir le pays peut produire des soulèvements dont M. Dufaure et ses amis s'inquiètent, d'un côté comme d'un autre, soit qu'à la faveur des passions surexcitées, le radicalisme exalte la masse jusqu'à l'irréligion violente et précipite l'avènement du parti jacobin, soit qu'une réaction s'empare de la foule des honnêtes gens qui sont restés inertes jusqu'à ce jour et entraîne la nation hors de la république. Les décrets du 29 mars blessent les libéraux autant qu'ils les alarment. Quoi ! ces décrets sont des repréailles que le ministère exerce contre le Sénat, pour satisfaire la Chambre, et le Président de la république prête la main à cette vengeance ! Les décrets invoquent un ordre du jour de la Chambre et négligent, méprisent le vote contraire du Sénat. Est-ce que, parlementairement, la volonté de la Chambre suffit pour légitimer des décrets pires que cet

article 7 auquel le Sénat a refusé sa sanction? Est-ce que, constitutionnellement, la volonté du Sénat ne compte pour rien? Et cette volonté n'eût-elle pas dû suffire, par son contre-poids, à empêcher un acte à la fois si tyrannique et si outrageant pour le Sénat? Mais il y a plus. Les libéraux, en face de ces deux décrets, se trouvent en proie à des doutes pénibles; toutes leurs doctrines sont en péril. D'une part, ils se demandent non seulement ce que devient le droit constitutionnel, sous l'empire de décrets qui se substituent à une loi et qui annulent un vote émis la veille, mais ce que devient la liberté elle-même, dans un État où règne un tel arbitraire. La France sera-t-elle encore un pays où les pères de famille peuvent choisir pour leurs fils les maîtres qu'ils préfèrent? Ou bien sera-ce un pays où il n'y aura plus que les écoles de l'État, avec les principes de l'enseignement politique et civil, philosophique et moral, qui plairont à cet État changeant, tantôt révolutionné, tantôt révolutionnaire? D'autre part, ils se demandent si la république continuera d'être un gouvernement sous lequel la nation régit elle-même ses intérêts et règle elle-même ses droits. Les libéraux estiment qu'une république qui emprunte à un passé qu'elle réprouve des édits et des arrêtés despotiques, se place sous d'étranges auspices. Mais une république qui, au lieu de soumettre le citoyen à une loi consentie, l'assujettit à des décrets, ces lois du gouvernement personnel; une république qui, au lieu de confier au pouvoir judiciaire le soin d'interpréter les lois contestées, remet cet arbitrage au pouvoir exécutif lui-même; une république qui, entre le gouvernement et la nation, met, non pas le Parlement, mais la police; une république qui, devant tout faire avec son Parlement, fait sans le Parlement l'acte le plus grave qu'on puisse commettre après un coup d'État; non, cette république, les libéraux ne la reconnaissent pas, et ils s'affligent, ils se révoltent: car ils savent trop bien qu'une pareille république passe vite du despotisme à l'anarchie, s'épuise et périt, en finissant ses attentats dans l'attentat d'un autre...

Nous ne pouvons, dans ces quelques pages, prétendre tout dire, ni tout annoncer. Nous ne saurions aujourd'hui ni faire un tableau complet de la lutte dont ces décrets du 29 mars auront été le signal, ni en décrire toutes les éventualités. Cette lutte durera plus qu'il ne plairait sans doute au gouvernement; et, si les congrégations, comme nous en avons l'espoir ou plutôt l'assurance, résistent avec toute la patience et toute la vigueur qu'elles peuvent tirer de la légalité, ce n'est pas le ministère qui aura l'avantage. Peut-être s'aperçoit-il déjà des difficultés dangereuses où il s'est engagé. Les excitations du combat et les nécessités de la guerre le pousseront de jour en jour au delà des limites que sa raison épouvantée peut et veut se marquer maintenant. Sait-il à quelles violences il s'emportera malgré lui, à quelles extrémités il lui faudra descendre? Non, évidemment. C'est un jeu qu'il a commencé pour amuser les radicaux, c'est en un drame que ce jeu peut tourner. La responsabilité en est terrible.

A Dieu ne plaise que nous la souhaitions trop cruelle ! Car c'est la France, quoi qu'il advienne, qui expiera cette faute de la république. Mais nous ne pourrions avoir trop d'indignation contre les ministres révolutionnaires, contre les politiques égoïstes, imprévoyants, faibles, malhabiles, qui troublent ainsi la paix religieuse de notre pays, et nous n'épargnerons rien pour abrégier leur règne. Ils n'auront pas gagné un seul ami par leurs décrets ; ils auront, au contraire, augmenté, non seulement le nombre, mais la vivacité de leurs ennemis. Ils apprendront qu'il y a toujours une folie dangereuse à désespérer un parti vaincu et, quand on l'a évincé de l'arène électorale, à l'acculer à ses foyers, à ses autels. Ils apprendront aussi que la France finit toujours par redevenir généreuse, et qu'elle est la nation du monde qui se lasse le plus vite des persécutions et des persécuteurs. En vain le gouvernement prend-il ses précautions les plus sévères pour empêcher ou restreindre les protestations. Les pétitions se multiplient ; les préfets entendent des plaintes nombreuses, surtout celles des pères de famille, et déjà quelques conseils généraux ont exprimé des vœux contraires aux décrets du 29 mars ; de leur côté, les évêques commencent à envoyer au Président de la république leurs religieuses remontrances et leurs supplications douloureuses : nous mentionnerons ces protestations, à mesure qu'elles se succéderont et qu'elles se compléteront, dans les phases diverses de la lutte. M. Lepère a beau jurer aux préfets, dans une circulaire où, au grand scandale des radicaux eux-mêmes, il invoque l'autorité du versatile Dupin, que le gouvernement n'a jamais voulu « porter atteinte aux droits et prérogatives de la religion catholique, » ni « persécuter une classe de citoyens. » Ce faux serment ne trompe personne : il est trop avéré que le gouvernement et le parti qui lui commande n'ont rien de catholique, rien de religieux, et que leur haine des congrégations ne procède que de leur haine du catholicisme.

Pour tout suffrage, le gouvernement n'a recueilli, hors du parti radical, que celui d'un homme historiquement « déclassé », qui, tour à tour ou en même temps, s'est montré à demi conservateur, à demi radical, le prince Napoléon. Comme M. Lepère, le prince Napoléon vénère « la religion » et il l'atteste publiquement dans une lettre « à un ami » : c'est un goût que, du vivant de Napoléon III, il n'avait pas au Palais-Royal, il est vrai, mais que, depuis la mort du prince impérial, sa prétendance lui a inspiré avec d'autres vertus. Seulement, M. Lepère, protecteur de la religion, se contente respectueusement de dissoudre les congrégations, qui, selon sa judiciaire théologique, « ne sont pas de l'essence de l'Église ». Le prince Napoléon, qui veut protéger « la religion », parce que, selon le mot de son oncle, elle est « l'appui de la bonne morale », approuve les décrets du 29 mars, parce qu'ils lui paraissent dictés par le Concordat, qui est « l'œuvre » de son oncle. Mais, plus fort que M. Lepère, le prince Napoléon se vante d'être également le protecteur de

« la révolution », ce second ou plutôt ce premier culte de sa famille. N'insistons pas. Pour une partie du public, la lettre du prince Napoléon n'a pas de sérieux ; pour l'autre, elle a de l'odieux. Personne n'ignore plus la politique du prince Napoléon. Être, par un mélange variable, un autoritaire et un radical ; promettre aux uns de réprimer le radicalisme et aux autres de réaliser le socialisme ; de face, se montrer impérialiste, et, de profil, révolutionnaire ; devenir le César du bourgeois en étant le prince de la canaille ; agir avec les démagogues contre les conservateurs catholiques et agir avec les conservateurs contre les démagogues républicains ; à droite, assurer l'ordre, et, à gauche, manier le désordre et l'exploiter : c'est trop d'ambition, et ce double rôle est trop connu. Le prince Napoléon affecte, dans sa lettre, d'aimer « la religion ». Qui le croira ? Il se déclare l'ennemi du « cléricisme » ? Qui ne le savait, et, pour le savoir, l'en estimait-on davantage ? Il a cette devise : Vive Dieu ! A bas les prêtres ! Vive Jésus ! A bas les Jésuites ! Par malheur, cette devise, il l'affiche à une heure où les conservateurs, identifiant avec la cause des congrégations qu'on frappe la cause de la religion qu'on attaque, s'unissent pour défendre celle-ci avec celles-là. Le prince Napoléon s'est donc composé une devise peu opportune. La très sincère aversion qu'il a pour le « cléricisme » ne suffira jamais à lui rallier les radicaux, ni sa feinte aversion pour le radicalisme à lui rallier les conservateurs. On sourit, quand il brandit son épée contre « les sectaires de la théocratie », ce fantôme que, nous autres catholiques et conservateurs, nous n'avons pas plus que lui la pensée de dresser sur un trône. On ne sourit pas moins, quand il serre sur sa poitrine « le drapeau national », ce drapeau que l'empire a laissé tomber dans les fossés de Sedan, ce drapeau qu'un prince Napoléon a quitté trop tôt en Crimée, amené trop tard en Italie, abandonné et fui en Alsace ! Il s'en faut que, par cette lettre, le prince Napoléon, que l'armée n'estime pas, que la magistrature n'honore point, que le clergé n'estime ni n'honore, ait ainsi regagné l'affection du peuple, lequel le respecte si peu. Dans la même quinzaine, le prince Napoléon a fait, en vérité, trop d'efforts et des efforts trop violents : ses orateurs sont allés à Belleville flatter la plèbe, offrir l'empire à bon marché, s'apitoyer sur la Commune et déclamer contre la cruauté de M. Thiers ; ses journalistes ont bruyamment proféré une « malédiction » contre l'armée de Versailles et l'armée de la Commune, contre « le criminel et le justicier » ; lui-même, ce prince qui ne sait pas se taire et qui ne sait que parler imprudemment, écrit une lettre qui contredit tout ce que, dans la guerre déclarée par les décrets du 29 mars, les conservateurs sentent et pensent à l'unanimité. Voilà bien des fautes pour un homme qui, ayant une si grande réputation, l'avait si mauvaise : il ne dupe personne à gauche, il indigné tout le monde à droite. Les bonapartistes eux-mêmes, sauf peut-être un néophyte, ce M. Pascal qui a la foi et la fidélité par excellence, ont blâmé cette lettre si étrangère à la

tradition des prétendants napoléoniens : car les Bonaparte qui ont régné avaient eu au moins l'habileté de ne soulever contre eux ni le clergé séculier ni le clergé régulier, avant leur avènement. La réprobation a donc été universelle, d'un côté, comme la défiance, de l'autre. Le prince Napoléon n'est pas même pour M. Lepère un auxiliaire agréable, un allié utile : quelle déconvenue ! quelle misère !...

Il est difficile, présentement, de préciser le jugement que l'Europe aura porté sur les décrets du 29 mars. Les journaux de l'étranger ne suffisent pas, dans un débat dont les gouvernements, amis ou ennemis de la France, ont à s'inquiéter si diversement : les journaux anglais, qui, en tout ou avant tout, ont le souci de la liberté comme d'un principe essentiel et nécessaire sans lequel leur nation ne peut vivre et aucune nation vivre honorablement, sont unanimes à blâmer ces décrets et à prédire à M. de Freycinet les dangers où il s'aventure ; au contraire, les journaux allemands, qui, en tout et avant tout, servent la politique de M. de Bismarck, s'accordent à encourager la république dans son « Kulturkampf ». L'intérêt capital, ce sera le contre-coup que cette guerre aura d'une manière ou d'une autre à Rome et à Berlin. Comment M. de Bismarck profitera-t-il de cette guerre ? Nous l'ignorons encore ; mais nous n'ignorons pas, du moins, qu'il en profitera. Quelle sera, au Vatican, l'attitude du nouvel ambassadeur de la république ? De quelles négociations est-il chargé ? M. de Freycinet considère-t-il les décrets du 29 mars comme un acte spécial et qui se limite soi-même ? Ou bien, n'est-ce que le prélude d'actes plus hardis qui modifieraient dans leur ensemble les rapports de l'Église et de l'État ? Et faut-il croire, selon la nouvelle et selon le vœu des journaux radicaux, que M. Desprez a la mission « de préparer Léon XIII à une demande de révision du Concordat », le gouvernement français voulant mettre « cette convention internationale » mieux en harmonie avec « les institutions » actuelles de la France ? Nous l'ignorons également ; et, comme aucun document authentique n'a encore rendu compte de l'entrevue de M. Desprez avec le Pape, ni de son entretien avec le cardinal Nina, nous nous abstenons de rien affirmer, en présence de récits dont la gravité ne nous semble permettre aucune assertion incertaine. Ce qui nous paraît indubitable, c'est que non seulement le gouvernement français fournit à la politique de M. de Bismarck une occasion favorable qu'avec sa brusque dextérité le chancelier allemand saura saisir et tourner à son profit, non seulement le gouvernement français risque de compromettre les relations de la république et du Saint-Siège, mais il affaiblit sa considération devant toutes les puissances, quelles qu'elles soient. Car il n'y a pas en Europe une seule puissance intelligente et bien informée qui ne sache que les décrets du 29 mars sont une concession faite, non pas au parti républicain dont le programme n'a jamais, jusqu'en 1879, réclamé ces décrets, mais au parti radical dont le programme n'a cessé de déclarer,

depuis le 4 septembre 1870, qu'il fallait chasser les Jésuites et abolir les congrégations. Il est donc manifeste, aux yeux de ces puissances, que le gouvernement français, en édictant ces décrets, satisfait au parti révolutionnaire, lui donne un gage, et, conséquemment, se place davantage sous la domination de ce parti. Eh bien ! n'est-il pas évident que le gouvernement français se discrédite ainsi en Europe et qu'il s'isole de plus en plus?...

Un fait considérable s'achève en Angleterre : les élections y ont trompé dans tous les sens l'espoir des deux partis ; les libéraux remportent une victoire qui leur donne une majorité presque énorme ; les conservateurs subissent une défaite qui ne leur laisse même pas le pouvoir de balancer la force de leurs adversaires et d'équilibrer un peu le Parlement. On ne connaîtra que dans quelques jours le total des chiffres, pour l'un et l'autre parti. En attendant, on peut dire que l'Angleterre vient de modifier sa politique à l'intérieur et qu'elle va la modifier à l'extérieur. Pourquoi ce revirement imprévu de l'opinion publique ? On se tromperait si on prétendait assigner à une seule cause l'opération d'un changement si extraordinaire. Il n'est pas douteux que les raisons en soient multiples. Il y a dans cette élection, ce nous semble, une action latente du principe nouveau qui s'est introduit dans la loi électorale de l'Angleterre : un grand nombre d'électeurs, qui appartenaient à une classe antérieurement privée de ce droit jetaient pour la première fois leurs suffrages dans l'urne ; c'était une première poussée de la démocratie dans la politique anglaise, et cette poussée devait se faire du côté où l'horizon s'ouvre le plus largement aux vagues et sourds instincts de cette démocratie. Que des électeurs aient voté contre les conservateurs, parce que lord Beaconsfield, si remuant à l'extérieur, restait immobile à l'intérieur et paraissait n'y vouloir accomplir aucune réforme ; que d'autres aient été plus particulièrement sensibles à la gestion financière du ministère, on doit le présumer ou le reconnaître. Mais la remarque la plus sûre, c'est que l'Angleterre, dont le positivisme a si aisément peur de l'inconnu, s'est surtout effrayée des périls où lord Beaconsfield, d'un air si militant et d'un pied si léger, se disposait à l'entraîner sur le continent : malgré son amour-propre patriotique, elle n'a pas voulu courir avec lui après la suprématie qu'il lui promettait en Europe. De même que M. Gladstone, par son activité brouillonne qui touchait à tout, avait, en 1874, fatigué et alarmé l'Angleterre à l'intérieur, de même lord Beaconsfield, en 1880, a fini par lasser et inquiéter l'Angleterre à l'extérieur, par son activité théâtrale et téméraire qui entreprenait on ne sait quoi ; et ce sentiment de l'Angleterre s'est accru, à mesure que les journaux allemands et autrichiens, qui montraient indiscrettement lord Beaconsfield prêt à joindre, par une alliance intime, l'Angleterre et l'Allemagne à l'Autriche selon certain plan de M. de Bismarck, émet-

taient des vœux plus significatifs en faveur de son parti, dans cette lutte électorale. Quelle que soit la cause de la défaite, lord Beaconsfield a succombé. Comment sera composé le ministère des libéraux? Lord Derby et M. Gladstone y siégeront-ils? Lord Granville et lord Hartington y occuperont-ils les principales places? Quelle sera, parmi les vainqueurs, la part des radicaux? Les *Home-rulers* de l'Irlande resteront-ils à l'écart? Quelle politique étrangère aura le cabinet libéral? Que sera-t-il pour la France? Ce sont des questions et des problèmes qu'on ne saurait résoudre en ce moment : les élections ne sont pas finies, lord Beaconsfield est encore ministre, et la reine voyage en Allemagne.

Auguste BOUCHER.

---

Dans la notice que le *Correspondant* a récemment consacrée à la mémoire de Botta, M. Levavasseur, rendant hommage aux mérites et aux services du savant dont l'illustre assyriologue avait eu l'utile assistance, avait donné à ce collaborateur le nom de M. Flandrin, l'élève d'Ingres. C'était une erreur que nous rectifions bien volontiers. Le collaborateur si distingué qui aida Botta dans ses découvertes, était M. Eugène Flandin, ancien vice-président du conseil de préfecture d'Indre-et-Loire.

*L'un des gérants* : JULES GERVAIS.

# LE PRINCE ALBERT<sup>1</sup>

---

Le monument littéraire, élevé par l'amour conjugal de la reine Victoria à la mémoire du prince Albert, vient d'avoir son couronnement; M. Martin a donné le cinquième et dernier volume de sa grande œuvre biographique<sup>2</sup>. Il fallait avoir à traiter un sujet aussi intéressant et aussi élevé pour pouvoir se permettre de ne publier un ouvrage de ce genre que par parties successives et dans un laps de temps aussi long que celui de cinq années. Mais M. Martin a bien fait de compter sur l'attention soutenue du public. Chacun de ses volumes a été attendu, accueilli, enlevé avec un empressement qui croissait toujours. Malgré le prix excessif des éditions de luxe anglaises, il en a été fait depuis 1875 d'incessants tirages. Et pourtant il n'y a là encore qu'un prélude de l'empressement plus général dont nous serons certainement témoins; ce n'est que lorsqu'il lui sera permis de donner l'édition populaire qu'il pourra mesurer toute l'étendue de son succès.

Par une fortune qu'un biographe a rarement, l'heureux et habile auteur a pu faire de sa *Vie du prince Albert* comme une autobiographie accompagnée de commentaires. Le prince écrivait beaucoup. Il était studieux, méditatif, ne parlait point sans nécessité et confiait sans cesse au papier le résultat de ses réflexions. Il n'est aucun des événements du règne actuel, aucune des affaires dans lesquelles la reine Victoria a dû exercer la part d'action assignée au souverain par la constitution anglaise, que le prince Albert n'ait traité dans des mémorandums, ou dont il n'ait fait le sujet de sa correspondance avec le baron de Stockmar, le roi des Belges et les princes de Prusse. De plus, il tenait, comme nous l'avons vu<sup>3</sup>, le journal de sa vie quotidienne privée. Tous ces documents, qui, grâce à l'incessante activité du prince, sont, paraît-il, innombrables, ont été mis par la

<sup>1</sup> Voyez sur la vie du prince Albert et la reine Victoria, le *Correspondant* des 25 novembre 1876, 10 janvier 1878 et 10 juin 1879.

<sup>2</sup> *Life of the Prince Consort*, by Theodore Martin. Tom. V. Londres, 1880.

<sup>3</sup> *Correspondant* du 10 janvier 1878.

reine à la disposition de l'historien. Il a pu ne faire que choisir parmi ces richesses, et la noble vie qu'il avait été chargé de retracer s'est trouvée, pour ainsi dire, écrite d'elle-même.

## I

Dans un discours prononcé à Manchester, en 1862, et récemment traduit en français, M. Gladstone a rendu hommage à la fidélité, à l'énergie avec lesquelles le prince Albert a conformé sa vie aux règles qu'il s'était tracées. La plus importante de ces règles, celle qui lui a permis de faire pendant sa carrière si courte l'œuvre de plusieurs hommes d'une activité ordinaire, se rapporte à l'emploi méthodique du temps. « Ici, dans cette métropole de l'industrie manufacturière, a dit l'orateur, nous voyons à l'œuvre ces vastes ensembles de machines, où dix mille instruments, chacun à sa place, chacun à sa tâche, obéissent tous à une même loi, concourent tous à un même but. Eh bien, je ne sais si ces grands établissements offrent un exemple plus merveilleux du principe d'ordre et de sa puissance, que l'esprit et la vie du prince-époux. Toutefois, ce serait bien mal imiter le prince que de se figurer qu'on peut lui emprunter ce secret comme un procédé mécanique, présomptueusement et servilement copié, dans une pensée égoïste ou mondaine. Une vie active comme l'était la sienne doit trouver le rafraîchissement au milieu du travail, ou plutôt dans le travail même. Pour que cela soit possible, il faut que l'homme porte dans la tâche qu'il entreprend quelque chose de la fraîcheur des sentiments de l'enfant. Cette fraîcheur, c'est la lumière particulière du ciel que Wordsworth décrit dans son immortelle *Ode sur les souvenirs de l'enfance*. Sa lueur illumine longtemps quelques privilégiés; ce sont ceux qui, comme le prince, font d'énergiques efforts pour se préserver des souillures du monde et qui sortent vainqueurs de cette lutte. »

M. Martin nous initie au mécanisme de la sévère organisation qui présidait à l'emploi des heures chez le prince Albert. Comme presque tous les vrais travailleurs, il se levait de grand matin et il avait déjà fait beaucoup de choses avant que personne autour de lui ne fût réveillé. Hiver comme été, il était habillé à sept heures et assis dans son cabinet, où il mettait à jour sa vaste correspondance. Cela fait, il préparait les réponses de la reine aux lettres de ses ministres, lorsque la teneur en avait été concertée d'avance avec elle; sinon, il écrivait des mémorandums pour lui élucider les questions. Comme il ne possédait pas la langue anglaise aussi parfaitement que la langue allemande, il apportait toujours à la reine ce qu'il écrivait en

anglais quand ce n'étaient pas des choses écrites pour elle, et lui disait : « Voyez, je vous prie, si j'ai fait quelque faute. » Quand c'étaient des mémoires ou des brouillons destinés à lui faciliter l'étude d'un sujet ou la rédaction d'une lettre, il s'exprimait ainsi : « Ceci est pour vous, lisez-le et dites-moi ce que vous en pensez. » Cette habitude, il l'a gardée jusqu'aux derniers jours de sa vie. Son dernier mémorandum est relatif à l'affaire du *Trent*, et porte la date du 1<sup>er</sup> décembre 1861.

Il est rarement donné à un homme de pouvoir rendre à la femme qu'il aime les nobles services que le prince Albert a rendus à la compagne fidèle de son cœur, car il faut pour cela que cette femme soit une reine. Le prince Albert s'était parfaitement rendu compte de la grandeur du rôle qu'il pouvait remplir ; cette grandeur, il ne la mettait point dans l'éclat personnel, mais dans la gloire d'être utile pour l'accomplissement du bien. Comme le dit très bien encore M. Gladstone, « il se tenait, non derrière le trône, mais derrière la reine », et il s'y tenait, non pas seulement en époux qui soutient la faiblesse naturelle de la femme, mais en travailleur robuste, qui prête sa puissance d'étude au souverain. La reine Victoria, de l'aveu de tous ceux qui l'approchent dans l'exercice des fonctions gouvernementales, possède à un degré rare les dons de l'intelligence, l'aptitude aux affaires, l'assiduité au travail ; mais il n'est pas douteux qu'ils n'aient été grandement développés chez elle par l'exemple et les leçons discrètes du prince son époux. Celui-ci se faisait un devoir de tout savoir, de tout lire en matière de politique courante. Il voulait que la reine trouvât à toute heure auprès de lui renseignements, lumières, opinions raisonnées sur les événements contemporains. Il était comme un livre ouvert devant elle. Tous les matins, les journaux dirigeants de tous les grands pays, et surtout les journaux anglais, étaient déposés sur sa table. Il les dépouillait avec cette rapidité prodigieuse qu'acquièrent à lire et à saisir les hommes de travail. Le prince attachait de l'importance aux guerres de plume qui trop souvent conduisent à des guerres sanglantes étrangères ou civiles. Il souffrait dans sa droiture et dans son équité des erreurs dangereuses, des calomnies misérables, dont la presse quotidienne empoisonne la masse des lecteurs ; mais il ne se dissimulait pas que cette presse est, dans les sociétés modernes, une puissance avec laquelle tout gouvernement doit compter. Quand il tombait sur des articles importants, il les gardait pour les lire à la reine après le déjeuner. La reine, de son côté, ouvrait le matin toutes les dépêches, toutes les communications officielles, et les mettait, tout ouvertes et rangées en ordre, sur son bureau, afin que le prince pût, au sortir de table, en prendre connaissance.

Quand nous disons le déjeuner, nous voulons dire le premier thé, car la reine et le prince sortaient ordinairement ensemble entre neuf et dix heures du matin.

Dans les dernières années de sa vie, dit la reine Victoria, dans son Journal, à la date de 1862, nous ne sortions plus qu'à dix heures un quart. Il voyait auparavant son bibliothécaire, son intendant, ou bien il descendait chez sir Charles Phipps, son secrétaire. J'entendais son pas vif et vigoureux dans les corridors et les escaliers. Quand il apprenait qu'un ministre se trouvait au palais, il le faisait appeler chez lui, car il avait toujours à l'entretenir de quelque affaire. Quelquefois il allait à la chasse sans moi depuis le déjeuner jusqu'à deux heures; mais toujours il entraînait dans ma chambre en sortant et en rentrant, avec un bon sourire et un mot aimable. Et moi, à son retour, je lui rendais compte de tout ce que j'avais fait ou entendu pendant son absence; bien désolée, si j'avais à lui montrer quelque dépêche fâcheuse, car je savais que cela ne pourrait que lui faire du mal.

La chasse était du reste pour le prince une prescription d'hygiène, non un plaisir. Il était homme d'intérieur et homme de cabinet. Véritable Allemand par les dispositions studieuses et méditatives de son esprit, il était trop philosophe pour ne pas répugner au côté brutal de ce divertissement, et il ne l'appréciait que comme un exercice salutaire.

Quand il sortait avec son fusil dans le parc, dit la reine, il marchait toujours vite et revenait tôt en disant : « Je ne comprends pas que tant de gens passent leur vie dans une pareille occupation. »

La sienne était, en effet, bien autrement digne et remplie. Depuis l'heure matinale où il se mettait au travail jusqu'à l'heure tardive du coucher, il ne cessait d'agir, de parler et d'écrire. Parler n'était pas dans ses goûts; mais, devenu par la suite des temps président ou fondateur d'une foule de sociétés d'utilité publique, d'institutions scolaires et d'œuvres charitables, il était obligé de prendre tous les jours la parole en public. Dans les salons de la reine, il soutenait la conversation avec les ambassadeurs et les ministres. Il était là, toujours présent, toujours secourable, et pourtant s'effaçant sans cesse. Tout autre eût recherché peut-être « l'avantage de servir le pays sous une forme à laquelle eût été attachée, comme la plus précieuse des récompenses, une appréciation quotidienne et sensible ». Mais le prince s'était fait de ses devoirs une plus haute et plus pure idée. Répondant au duc de Wellington, qui voulait, dans les premières années de son mariage, lui faire conférer le titre de commandant en

chef de l'armée anglaise, il avait bien montré qu'il mettait son idéal dans l'honneur de doubler, de fortifier une autre existence, avec une entière abnégation de lui-même. Nous détachons un passage de cette lettre, rapportée tout entière dans le deuxième volume de l'ouvrage de M. Martin :

Ma position d'époux de la reine est singulière et délicate. Un souverain du sexe féminin a beaucoup de désavantages sur un roi. Cependant, si la femme qui règne est mariée, et si son mari comprend et remplit bien son devoir, elle peut, avec le temps, se trouver dans une situation meilleure et plus forte qu'un homme placé sur le trône. Mais il faut pour cela que l'existence individuelle du mari s'absorbe entièrement dans celle de sa femme, qu'il n'aspire à aucun pouvoir par lui-même ou pour lui-même, qu'il s'interdise tout conflit, qu'il n'assume devant le public aucune responsabilité séparée; mais qu'il veille constamment et attentivement sur toutes les branches des affaires publiques, afin d'être en mesure de la conseiller, de l'assister à chaque moment, dans tous les devoirs difficiles et multiples qui lui incombent, dans toutes les questions, tantôt internationales, tantôt politiques, sociales ou personnelles qu'elle peut avoir à résoudre. Il est de plus le chef naturel de sa famille, le surintendant de sa maison, l'administrateur de ses affaires privées, son seul conseiller confidentiel dans les affaires politiques, son seul auxiliaire dans ses communications avec les membres du gouvernement. Il est le mari de la reine, le tuteur des enfants royaux, le secrétaire particulier de la souveraine et son ministre permanent.

M. Gladstone, ergoteur en matière d'orthodoxie constitutionnelle, comme un véritable Anglais, trouve à reprendre dans cette définition admirable. Il regrette que le prince ait employé le mot de *ministre*, parce que, dit-il, le mari de la reine ne saurait être un ministre, du moment où sa conduite échappe au contrôle du parlement. Mais il reconnaît que, dans la réalité, ce mot serait trop faible pour exprimer la relation existante entre l'esprit du prince et celui de la reine : « C'était vraiment, dit-il, *un autre elle-même*. Un maximum de charge pesait sur elle comme femme; le problème consistait à lui donner un maximum d'assistance. Les rapports qui ont existé entre le prince et la reine ont eu, à ce point de vue, la valeur d'une expérience dans la science politique, pour le monde civilisé. »

## II

Il serait difficile d'apprécier exactement la part qu'a eue le prince Albert dans la formation des liens qui depuis vingt-cinq ans unissent l'Allemagne à l'Angleterre, car tout a concouru à produire ce résultat. La rivalité d'intérêt avec la Russie dans les mers du Nord et du Levant, l'accroissement de sa puissance en Asie, la fausse politique du premier Empire, la défiance générale qu'a excitée en Europe le triste mélange d'événements imprévus et d'actes de duplicité d'où est sortie l'unification de l'Italie, tout, absolument tout, est venu donner raison à la politique du baron Stockmar, quand il écrivait : « L'Allemagne est la tête de pont de l'Angleterre sur le continent. » Mais il est certain que les intérêts anglais se sont trouvés en parfait accord avec les inclinations de la reine et du prince. L'origine allemande des souverains actuels d'Angleterre ne s'est pas encore démentie. Georges IV, à l'époque de ses luttes avec la Chambre des communes, dans la question du bill de réforme, disait encore (pendant ces jours d'agonie de la royauté dirigeante) qu'il abandonnerait le trône de la Grande-Bretagne et retournerait dans ses États héréditaires. La langue allemande était la langue parlée en famille entre le prince Albert et la reine Victoria ; et la reine possède l'allemand plus parfaitement que le prince ne possédait l'anglais. Sans doute la politique astucieuse ou violente de la Prusse blessait souvent le frère du duc de Cobourg ; mais la suprématie de l'Autriche n'avait pas moins pesé sur les principautés d'Allemagne et d'ailleurs : en ce temps-là, nul ne prévoyait Sadowa. Aussi, continuons nous d'assister dans le cinquième volume de M. Martin au développement toujours plus intime, plus familial, plus sincère de l'alliance anglo-prussienne, reflétée dans l'union des deux maisons royales de Brunswick-Hanovre et de Hohenzollern ; et voyons-nous, du commencement de 1860 à la fin de 1861, s'élargir la distance qui, dès le lendemain de la guerre de Crimée, avait séparé le souverain élu de la France du souverain héréditaire d'Angleterre.

Ce n'est pas, il faut en convenir, un sujet de sympathie et de satisfaction pour nous de voir, dans les communications intimes des princes nos voisins, la condamnation de notre légèreté politique, la critique de nos témérités, de notre infatuation, et de ce manque de suite dans les projets que les Anglais qualifient dans leur langue d'*inconsistency*. Ces reproches sont, il est vrai, adressés à Napoléon III, mais ils passent par-dessus sa tête pour nous frapper en pleine poitrine. Certes, si l'on pouvait ouvrir les correspondances

privées des souverains d'Italie à la même époque, et particulièrement celle du dernier roi de Sardaigne, on n'y trouverait rien qui fût plus flatteur à notre égard. Et cependant, notre sang le plus pur venait de couler pour les intérêts anglais, en Crimée, et pour les intérêts de la maison de Savoie, en Italie! Avec l'Angleterre, le temps des cajoleries était passé. La cession de Nice l'exaspérait, comme la cession de la Savoie blessait au cœur les princes piémontais et leurs ministres : ingratitude, jalousie, défiance, et même bons sentiments, tout s'unissait pour isoler la France et pour la laisser, seule, en proie aux éventualités de l'avenir.

A ce point de vue, la lecture du dernier volume de la *Vie du prince Albert* est encore plus mélancolique que celle du tome précédent. Non seulement, la politique double de l'empereur à l'égard de l'Italie excite le mécontentement général dans les deux camps, et est publiquement censurée en Angleterre, mais l'ambassadeur de la Grande-Bretagne prend avec lui un langage hautain et sévère. La scène des Tuileries, au commencement de mars 1860, appartient à l'histoire. Toutefois, nul ne l'a fait connaître aussi complètement que M. Martin.

L'empereur était profondément blessé de la franchise avec laquelle sa politique était jugée dans le Parlement anglais. Faisant un soir le tour du cercle diplomatique, entre la première et la seconde partie d'un concert aux Tuileries, il s'adressa à lord Cowley, à voix assez haute pour être entendu d'une partie de ses collègues, et sur un ton que celui-ci n'était pas disposé à accepter en silence, comme M. de Hübner l'avait fait dans une occasion semblable. D'une façon brusque qui ne lui était pas ordinaire, l'empereur se plaignit de la manière dont on parlait de lui en Angleterre. « Votre Majesté doit savoir que l'irritation publique contre l'Angleterre n'est pas moins grande en France, » répondit lord Cowley, qui voulait éviter une discussion dans un moment si inopportun. L'empereur reprit : « Est-ce étonnant quand on voit comment sont traités chez vous le peuple français et son souverain? Ils ne font que se défendre contre des attaques injustes. Cela est vraiment mal, continua-t-il; j'ai tout fait pour conserver de bons rapports avec les Anglais : leur conduite le rend impossible. Qu'ont-ils à voir dans la cession de la Savoie? Pourquoi ne se contentent-ils pas de la déclaration que je vous ai faite, que je n'ai pas l'intention d'annexer la Savoie à la France, sans avoir auparavant obtenu l'assentiment des grandes puissances? »

Lord Cowley répondit que cette déclaration, l'empereur ne la lui avait jamais faite en termes explicites. « Si l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique, dit-il, avait pu donner plus tôt cette assurance au gouver-

nement de la reine, les interpellations dont l'empereur se plaignait ne se seraient pas produites dans le Parlement. »

L'empereur se tourna alors vers l'ambassadeur de Russie, M. de Lisseleff, en disant que la conduite de l'Angleterre était inexplicable, qu'il s'était efforcé de maintenir avec elle l'entente cordiale, mais qu'il était à bout de voies. Ne s'était-elle pas emparée de Périm pour la sûreté de son commerce dans l'Inde? Que serait-il advenu, s'il avait à ce moment fait les mêmes objections qu'on venait à présent lui faire, parce qu'il jugeait nécessaire de pourvoir à la sûreté d'une frontière française par l'annexion de la Savoie?

Lord Cowley méditait sa réponse, quand l'empereur s'adressa de nouveau à lui sur le même ton. Heureusement, les autres personnes présentes se trouvaient à ce moment éloignées. L'ambassadeur l'arrêta dans la voie des récriminations dangereuses, en priant l'empereur de remarquer que c'était en violation de tous les usages qu'il venait de lui adresser des plaintes contre l'Angleterre en présence de ses collègues du corps diplomatique. Que Sa Majesté s'adressât à lui en pareil cas, c'était chose naturelle, et il la priait même d'en user toujours ainsi, car les éclaircissements rétablissent l'amitié. Si Sa Majesté préférait se plaindre à l'ambassadeur de Russie, fort bien; pourvu que ce ne fût pas en la présence de l'ambassadeur d'Angleterre. Mais il n'était point compatible avec sa dignité, à lui, lord Cowley, et avec celle du gouvernement qu'il représentait, que des récriminations contre l'Angleterre lui fussent adressées devant l'ambassadeur de Russie, ou fussent adressées à l'ambassadeur de Russie devant lui. Quittant ensuite le ton officiel, lord Cowley rappela en termes plus doux à l'empereur, que ce n'était pas bien à son égard d'en avoir agi ainsi avec lui qui, personnellement, s'était toujours appliqué à maintenir les bons rapports entre les deux gouvernements, à tel point que ses compatriotes l'accusaient quelquefois d'être trop français. L'empereur sentit sa faute, et répéta cent fois à lord Cowley qu'il avait parlé sans aucune intention blessante; que ce n'était pas du gouvernement anglais qu'il s'était plaint, mais de ceux qui l'attaquaient dans le Parlement et ailleurs, et qu'il priait instamment lord Cowley d'oublier ce qui s'était passé.

En mettant sous les yeux de la reine la communication de lord Cowley, relative à cet incident, lord Russell écrivit :

L'étrange scène qui s'est passée aux Tuileries, rappellera à Votre Majesté d'autres scènes également étranges, acquises à l'histoire de Napoléon I<sup>er</sup> et de Napoléon III. Je demande à Votre Majesté la permission d'envoyer une dépêche secrète à lord Cowley, dans laquelle seront approuvés sa conduite et son langage.

Et la reine répondit :

La reine est d'avis que lord Cowley mérite des éloges pour la manière dont il a répondu au procédé *napoléonesque* de l'empereur. Cet incident n'aura pas été inutile ; car il a montré que l'empereur se rétracte plus aisément quand on lui tient tête que quand on le cajole, et que les hommes d'État de l'Europe ont la responsabilité de bien des choses, pour l'avoir gâté depuis dix ans par leur soumission et leur obséquiosité. La vivacité avec laquelle l'opinion anglaise s'est fait jour dans les discussions du Parlement peut lui avoir été pénible... mais elle a eu l'avantage de le faire réfléchir... Cependant, la dernière concession faite par l'empereur à lord Cowley au sujet des annexions projetées paraît à la reine être vague encore, et le laisser à peu près maître d'agir comme il l'entendra.

Sans doute, les annexions de Nice et de la Savoie eurent lieu, et le gouvernement anglais reçut, là, un échec, dans lequel l'amour-propre de l'empereur trouva d'amples dédommagements. Mais il n'en est pas moins vrai que ses rapports avec l'Angleterre nous apparaissent à tout moment, dans la *Vie du prince Albert*, comme de plus en plus mauvais, et que l'alliance anglo-prussienne présage déjà la chute de sa dynastie. C'est ce que montrent clairement une longue lettre du prince, écrite à lord Russell, le 18 mars 1860, et la réponse de ce ministre. (Martin, p. 62 et suiv.) A défaut de l'unité politique de l'Allemagne, qui était encore dans les futurs contingents, il fallait former, pensait-il, par des traités séparés entre l'Angleterre et chacun des États allemands, comme une unité artificielle, un accord de direction, qui fût « un levier contre les desseins ambitieux de l'empereur des Français, et encourager la Prusse par tous les moyens à concourir au mouvement » (p. 69).

Les mauvaises dispositions à notre égard se reflétaient avec une force décuplée dans les conversations de lord Palmerston avec notre ambassadeur. Celui-ci ayant dit qu'il avait combattu dans sa jeunesse à Waterloo, qu'il savait bien ce qu'étaient les troupes anglaises, et que l'armée française était actuellement dans un état bien supérieur à celui où elle se trouvait en 1814. — « Et l'armée anglaise aussi, » — répondit vivement le ministre anglais. « Du reste, ajouta-t-il peu courtoisement, rappelez-vous de ce que répliqua le duc de Marlborough au maréchal de Tallard, fait prisonnier à la bataille de Bleinheim : *Vous venez, Mylord*, disait le maréchal, *de battre les meilleures troupes de l'Europe.* — *Excepté toujours*, répondit Marlborough, *celles qui les ont battues.* »

A cette triste époque de notre histoire, la politique française était

entièrement dévoyée. Les trônes des Bourbons tombaient, les premiers contre-forts de la monarchie autrichienne étaient démolis, et la France restait découverte, sans alliés et sans remparts. Au milieu de la confusion européenne, l'Angleterre voyait clairement sa voie. Elle s'appuyait d'une main sur la Prusse, et de l'autre elle travaillait à créer l'Italie.

Il faut rendre cette justice aux nobles sentiments de la reine et du prince : pas un mot dans leur correspondance ou dans leur Journal ne blesse l'équité envers la nation française elle-même, ni envers les souverains dépossédés de l'Italie. Pendant que les journaux et les orateurs anglais clabaudent contre la France, toutes les défiances de la cour sont uniquement pour la « politique impériale » ; et tandis que lord Palmerston, son frère, ses amis, et jusqu'à M. Gladstone lui-même, malgré son esprit élevé, insultent à l'envi le roi de Naples, la reine Victoria et son époux gardent à son égard un silence absolu, ou n'ouvrent la bouche, sur ce sujet, que pour se montrer soucieux de la dignité royale.

Du fond de sa retraite à Cobourg, où le retenaient désormais l'âge et la maladie, Stockmar poursuivait sa politique et conseillait de plus en plus l'alliance prussienne. Il écrivait au prince Albert, le 17 janvier 1860.

Si las et ennuyé de la vie que je sois, je désire ardemment pouvoir converser encore avec mon gracieux et bien-aimé prince. Avant tout, permettez-moi de remercier Dieu des bonnes nouvelles qui me sont données de la santé physique et morale de toute la famille royale. Qu'il la bénisse toujours !

Ma longue vie m'a enseigné que toute puissance pour l'action, en même temps que toute dignité personnelle et tout bonheur, est attachée au sérieux et à la droiture que nous apportons dans toutes nos actions. La frivolité ne rend personne heureux. Dites-le bien à vos enfants.

Jé ne suis pas très au courant ici de ce qui se passe dans le monde politique. Comme j'ai défendu à mes enfants de m'en écrire, je ne sais nécessairement rien par eux. J'ai seulement appris que la Prusse n'avait pas été, dans une circonstance récente, bien traitée par l'Angleterre. C'est une grande faute. Je le dis d'une manière générale, et sans entrer dans les faits de la cause. Cela peut nuire grandement aux intérêts anglais. Car, si l'Angleterre est un jour amenée sur les champs de bataille *pour acquérir certaine chose qui lui manque*, la Prusse est la seule puissance qui pourra et qui voudra combattre pour le même objet.

Ces constantes exhortations tombaient sur une terre bien préparée.

La confiance était étroite entre le prince de Prusse (l'empereur Guillaume) et l'époux de la reine d'Angleterre.

Mon cher cousin, lui écrivait-il de Windsor, le 25 janvier 1860, c'est aujourd'hui le deuxième anniversaire du mariage de nos enfants. Après-demain, nous célébrerons, vous et moi, celui de la naissance de notre petit-fils. Dieu veuille faire un jour de cet enfant la bénédiction de son pays !

Nous avons ouvert le Parlement hier, et j'espère que vous avez été aussi satisfait du discours de la reine, que la reine a été satisfaite du vôtre à l'ouverture de la Diète prussienne..... L'empereur Napoléon est bien embarrassé entre ses promesses à la révolution italienne et celles qu'il a faites au Pape. Le traité de Villafranca n'a fait qu'augmenter ses difficultés, en lui créant aussi des engagements envers l'Autriche. Il voudrait bien que l'Angleterre l'aidât à sortir de cette impasse; c'est ce qu'elle ne fera pas... Le voilà qui a rompu à la fois avec le clergé français et avec le parti de la protection commerciale en France. Je crois qu'il n'a pas peur, et qu'en effet il restera le maître; mais il ne peut pas ne point sentir combien sa position à l'intérieur en sera affaiblie, ce qui l'engagera à chercher une diversion à l'extérieur. C'est à cela que j'attribue son désir croissant de s'annexer la Savoie; et l'on offrira cela comme satisfaction à l'armée, sous le nom (de sinistre présage pour l'Allemagne) de *revendications des frontières naturelles, au moins quant aux Alpes* !

C'est en lisant des correspondances royales intimes, comme celles dont nous trouvons, dans la *Vie du prince Albert*, de si nombreux échantillons, que l'on sent de quel secours les relations existantes entre les familles régnantes anciennes sont aux intérêts politiques des peuples. Napoléon III nous apparaît comme complètement isolé. Aucun conseil amical ne lui est offert, aucune sympathie ne lui est témoignée; on ne lui pardonne point ses fautes; on met en doute son honneur, et l'on parle de lui, entre princes de bonnes maisons, comme d'un étranger, d'un intrus dangereux et suspect, contre lequel il faut s'unir.

### III

Si l'ouvrage de M. Martin ne nous apportait pas autre chose que des révélations de ce genre, et, si nous n'y trouvions que des sujets de réflexions fâcheuses pour notre amour-propre national, la lecture de son livre, si utile qu'elle pût être, ne serait pas pour nous très agréable. Mais ce qu'il offre, ayant tout et surtout, c'est le tableau

des vertus, des travaux, de l'union et du bonheur d'une famille royale, tableau qui contient les plus hautes leçons. Comme le dit encore M. Gladstone, que nous aimons à citer en ces matières, parce que ses affections monarchiques ne sont point suspectes d'être si exclusives qu'elles puissent obscurcir son jugement : « Quand les augustes fonctions de la couronne sont éclairées des rayons de l'intelligence et de la vertu, elles sont transformées en une dignité plus haute que ne peut l'exprimer la parole et que ne peuvent la conférer les actes publics. » Nous ajouterons que les personnes augustes qui les remplissent rendent alors le même service à la société civile, que rendent à la société chrétienne les personnages vénérés, — les saints, prononcés tels par l'Église, — qui lui servent de permanents modèles et qui élèvent l'idéal humain.

Or c'est surtout dans le cercle de la vie domestique que cette vertu se montre, et c'est la peinture des mœurs domestiques de la famille royale d'Angleterre qui est offerte ici à notre légitime curiosité. Nous avons vu commencer l'amour de la reine et du prince, et jusqu'à la fin nous le verrons grandir. Il en est de même de leur tendresse pour leurs enfants. A mesure que le nombre s'en accroît, leur cœur paternel paraît s'élargir. Pendant qu'une princesse nubile, — Victoria, mariée au prince royal de Prusse, — quitte le toit de ses parents, une autre, envoyée du ciel, — la princesse Béatrice, — vient prendre sa place, et ramener la gaieté dans la maison de famille. A l'heure où la fille aînée de la reine met au monde son deuxième enfant, le prince son père lui annonce que sa sœur, — la princesse Alice, — va devenir épouse à son tour. Ce qui prête un charme singulier à tous ces événements de la vie domestique, c'est que jamais ces cœurs ne se blasent sur toutes ces émotions tendres, c'est que l'amour, — l'amour jadis banni des cours par les considérations politiques, — a part à tous les mariages, il en forme seul les nœuds.

Il y a aujourd'hui deux ans, ma fille, écrivait le prince Albert à la princesse Victoria, le 25 janvier 1860, que l'anneau nuptial a été passé à votre doigt, et que Fritz est devenu votre seigneur. Que Dieu continue à vous bénir comme il vous a bénis jusqu'ici ! L'amour est la substance, le lien intérieur du mariage, la source de tout bonheur. Dans deux jours, votre cher fils aura un an... Acceptez, vous et votre bien-aimé mari, mes vœux à l'occasion de cette double fête. Le temps marche avec une prodigieuse rapidité.

Quelques mois après, il lui faisait connaître un événement dans la vie de sa sœur puînée, dans le récit duquel nous voyons combien

les princesses, filles de la reine, ont eu le bénéfice de cette liberté du choix que les mœurs anglaises accordent à la femme, comme le premier de ses droits naturels, dans tous les rangs de la société.

... Je vous dirai maintenant que les deux jeunes princes de Hesse-Darmstadt quittent l'Angleterre aujourd'hui, et ont tout à l'heure pris congé de nous. Il n'est pas douteux pour moi que l'aîné (Louis) et Alice ont de l'inclination l'un pour l'autre ; et quoique, heureusement, la visite se soit passée sans déclaration d'amour, je suis persuadé qu'elle amènera quelque démarche de la part des parents de ce jeune homme. Nous ne serions, votre mère et moi, nullement contraires à un projet de ce genre, parce que la famille est estimable et bonne, et que le jeune prince est digne de lui appartenir ; moral, brave, plein de la fraîcheur de sentiment et de la vigueur physique qui conviennent à son âge. Comme héritier présomptif du grand-duché, sa position est sortable. La reine et moi restons spectateurs passifs, ce qui est certainement ce qu'en l'état des choses nous avons de mieux à faire.

Le prince Louis revint bientôt en Angleterre et, selon l'expression de son futur beau-père, se conduisit envers la princesse Alice et envers tout le monde d'une manière « vraiment admirable ». La reine raconte dans son Journal comment il acheva sa conquête.

Après le dîner, je m'aperçus, pendant que je parlais aux personnes présentes, qu'Alice et Louis causaient devant la cheminée avec plus d'animation et de gravité que de coutume. Quand je passai dans le salon voisin où j'étais seule, ils vinrent à moi ; et Alice, très agitée, me dit que le prince lui avait proposé le mariage, et qu'il venait me demander ma bénédiction. Je ne pus que lui serrer la main et lui dire : « Oui, certainement. » J'ajoutai que nous nous reverrions plus tard dans mon appartement particulier. La soirée se passa du mieux possible. Lorsque je me retirai, Alice accourut dans ma chambre, très troublée, mais satisfaite. Albert fit chercher Louis et le reçut d'abord seul chez lui. Puis, il nous appela Alice et moi... Louis a un cœur généreux et noble. Nous embrassâmes notre chère Alice, en disant à son futur époux tout ce qu'elle valait. Il pressa chaudement ma main et la baisa. Nous nous séparâmes presque aussitôt. Ce fut une heure touchante, et pour moi une heure sacrée.

Quelques jours après, le prince Albert écrivait :

Nous aimons Louis d'heure en heure davantage, parce qu'il est cordial et simple comme un enfant, honnête et pur, bon et digne. Alice s'est conduite dans tout ceci admirablement...

Mais déjà Louis commence à se plaindre que le mariage tarde trop

et que l'on y met des intervalles inutiles. L'homme est ainsi fait ! Il veut absolument abrégér les plus doux instants de sa vie ; et, connaissant le but de ses désirs, il s'y précipite. Combien Dieu a fait sagement de nous cacher l'avenir ! Si nous connaissions d'avance toutes les phases de notre destinée, nous serions si pressés de les accomplir que nul de nous ne voudrait vivre !

Que le prince dit vrai ! quel admirable accord existe dans la vie humaine entre la patience du jour et l'ignorance du lendemain ! N'est-ce pas Saint-Évremond qui a dit : *Je vis par curiosité ?*

Cependant, quoique la princesse Alice eût tout l'amour de ses parents, et qu'elle le méritât par ses vertus modestes, — « une charmante jeune femme, dit d'elle quelque part son père, sachant se rendre utile à tout le monde dans la famille », — il est visible que les tendresses les plus exquises sont réservées à la fille aînée, à celle qui avait été princesse royale d'Angleterre et qui doit être un jour impératrice d'Allemagne. Peu de personnes savent, sans doute, en dehors de ses deux familles, que la princesse Victoria, épouse du prince Frédéric, — « *notre Fritz* », — est une femme d'une capacité rare, aussi versée dans l'étude de la politique que dans la culture des arts. C'est ce qui apparaît d'une façon imprévue dans la correspondance de son père avec elle.

Il paraît que la princesse adressait de Berlin au prince Albert des mémorandums que celui-ci l'engageait à rédiger sur des matières politiques spéculatives, comme un moyen de s'instruire et d'élever son esprit à la hauteur de son rang. Un de ces mémorandums, envoyé en 1860, avait pour sujet les avantages qu'il y aurait à introduire en Prusse le principe de la responsabilité ministérielle, ce que le parti avancé proposait justement à ce moment au grand déplaisir du parti de la Croix. Quelques personnes trouveront pédantesque qu'une princesse de vingt ans fût invitée à traiter des sujets de philosophie politique. Mais, outre que la précocité d'esprit est chez les princes un phénomène commun, résultant de la haute culture héréditaire et du milieu dans lequel ils sont élevés, la princesse Victoria était anglaise. Pour elle, comme pour sa royale mère, les doctrines de la monarchie constitutionnelle étaient à l'éducation profane, ce que le catéchisme dogmatique est à l'éducation religieuse : le pain des petits enfants. Le prince reçut de la lecture de ce travail la plus grande satisfaction. « Vous en seriez aussi content et aussi heureux que moi », écrivait-il à Stockmar. Son orgueil paternel était flatté dans ce qu'il considérait comme le plus précieux au monde, après la dignité morale, la dignité intellectuelle, et cet orgueil éclate dans sa réponse à sa fille.

Windsor-Castle, 18 décembre 1860.

Votre lettre, accompagnée d'un mémorandum sur la loi de la responsabilité ministérielle, m'a fait le plus grand plaisir. Je vous renvoie le manuscrit, mais j'en garde copie pour moi. Ce mémorandum est remarquablement clair et complet. Il vous fait le plus grand honneur. Je suis d'accord avec vous sur toutes les propositions qu'il renferme, et je suis persuadé qu'il déterminera tous ceux qui sont capables d'être déterminés par la logique et dirigés par leurs convictions.

L'idée que la responsabilité des conseillers de la couronne porte atteinte à la majesté du souverain est complètement fausse. Ici, nous n'avons point de loi sur la responsabilité ministérielle, par la raison toute simple que nous n'avons point de constitution écrite; mais le principe découle précisément de la dignité de la couronne. *Le roi ne peut faire mal*, dit l'axiome fondamental de ce pays. Il s'ensuit qu'il faut bien que quelqu'un soit responsable des fausses mesures qui peuvent nuire à l'intérêt public. Les ministres anglais ne sont pas responsables *en tant que ministres*, c'est-à-dire *en tant que fonctionnaires* de l'État; car, à ce titre, ce n'est qu'envers le souverain que cette responsabilité leur incombe; mais ils sont responsables devant le Parlement, c'est-à-dire devant la nation, *en tant que conseillers de la couronne*.

La règle qui veut que les ministres rendent des comptes au Parlement (*accountability*) ne découle point du principe abstrait de la responsabilité ministérielle. Elle provient de là nécessité dans laquelle ils sont d'obtenir ses votes, soit pour faire des lois, soit pour lever des impôts, et par conséquent de conserver sa confiance. Dans la pratique, il faut qu'ils soumettent leurs actes au Parlement toutes les fois qu'ils y sont invités, qu'ils exposent devant lui la manière dont ils ont appliqué les lois faites avec son concours, employé l'argent remis dans leurs mains pour tel ou tel objet déterminé. Ils doivent fournir des explications, justifier de leur conduite, répondre à toutes les questions et lever tous les doutes. Il ne leur est point permis de dire : Nous avons obéi à la volonté du souverain, et de se couvrir de l'inviolabilité royale. *Avez-vous agi selon votre conscience?* telle est la question qui leur est posée. Si oui, vous êtes responsables de votre opinion; si non, vous êtes de mauvais serviteurs du trône, qui avez fait ce que vous jugiez devoir être nuisible au pays pour conserver vos portefeuilles, et le Parlement vous retire sa confiance.

Sans doute, il y a des souverains qui redoutent un ministère qui peut leur dire : « Nous ne pouvons pas faire ce que vous désirez. » Mais n'est-ce pas là pour eux, au contraire, la meilleure sauvegarde? Un serviteur fidèle ne doit rien faire de ce qui est contre sa conscience, c'est-à-dire, selon lui, contre l'intérêt réel de son maître. Cette responsabilité envers le Parlement est, dans la pratique, de la plus

grande utilité au prince. Faites de l'indépendance la condition essentielle du service, et vous aurez des serviteurs sincères, des conseillers utiles, fermes, patriotes, non des instruments dociles qui vous laisseront en réalité seul avec vous-même et ne vous préserveront d'aucune faute.

Le prince continue sur ce ton pendant plusieurs pages et il termine par cette idée de Pascal, empruntée aux *Provinciales* : « *Je n'ai fait cette lettre plus longue, que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte.* » Nous ne croyons pas devoir la reproduire tout entière ; elle paraîtrait à quelques-uns interminable. Mais il nous semble, considérant l'enchaînement admirable des choses sous la main de la Providence, que la haute éducation politique, donnée à l'épouse du prince impérial d'Allemagne par son père et par l'exemple de sa royale mère, peut produire dans l'avenir, pour le monde civilisé, des effets plus heureux et plus vastes qu'on n'est d'abord porté à le croire. Ce n'est un secret pour personne que le mode de gouvernement mis en œuvre par M. de Bismarck, — *le fer et le sang*, — est un mode transitoire, et que la couronne d'Allemagne, en passant sur la tête du prince Frédéric, s'illuminera de plus doux rayons. Le régime militaire, qui est encore celui de la Prusse, est diamétralement contraire au régime de la liberté constitutionnelle. Or c'est évidemment la liberté anglaise, la monarchie constitutionnelle qui est l'idéal de la fille de la reine Victoria et du prince Albert ; et nul ne peut savoir jusqu'où s'étend dans le cœur d'un époux, d'un fils, de tous les membres d'une famille, et des serviteurs eux-mêmes, la pénétrante influence d'une haute intelligence féminine. Les voies de Dieu sont aussi douces que cachées. La princesse Victoire-Adélaïde a reçu peut-être une mission féconde pour la paix du monde, et s'il en est ainsi, l'on devra se souvenir avec reconnaissance que cette noble mission lui a été donnée à travers l'enseignement de son père.

Le prince s'appliquait à développer à distance tous les talents de la princesse Victoria par des encouragements paternels. Ce qui surprendra moins les lecteurs que de voir une jeune femme traiter de hauts sujets de philosophie politique, c'est d'apprendre que la princesse impériale d'Allemagne est, comme autrefois une fille de la maison d'Orléans, un dessinateur habile et un sculpteur distingué. Le prince Albert l'exhortait à entreprendre de grands travaux d'art. Il voulait qu'elle illustrât les *Idylles* de Tennyson. Il ne la remerciait de rien avec autant d'empressement que des morceaux de sculpture qu'elle lui envoyait, et il en discute dans ses lettres les moindres détails.

« Les *Enfants d'Édouard*, lui disait-il, sont un sujet bien choisi pour le marbre. Vous n'aurez pas oublié le chien, pour indiquer, par le mouvement de l'animal, l'approche des meurtriers. Je voudrais bien voir l'autre bas-relief, celui que je n'ai pas vu encore. »

Et plus tard :

« Vos présents pour le jour de ma fête sont arrivés sans encombre. Je suis tout à fait content de votre groupe des *Enfants d'Édouard*. La composition est charmante et l'exécution annonce un progrès sur vos précédents ouvrages. Vous avez donné au chien une signification que je comprends maintenant. Il ne concourt pas à l'action ; il personnifie seulement la fidélité, par opposition à la trahison. Le portrait de la comtesse Lynar est ressemblant ; c'est un joli médaillon. »

La princesse, qui tenait compte des moindres désirs de son père, avait, à l'époque de sa mort, commencé à traiter en dessin et en sculpture les *Idylles* de Tennyson. Cette belle œuvre venait d'être publiée (du moins les premières parties), et la dédicace qu'en a faite, depuis, l'auteur à la mémoire du prince, unira les deux noms dans l'histoire de la littérature anglaise. Cette dédicace est admirable, parce qu'elle renferme en peu de mots un parallèle qui contient à son tour un portrait du prince.

« Qu'il les accepte puisqu'il les aimait ! Il les aimait, parce que peut-être il y trouvait sa propre image ! »

En effet, il se rencontre par hasard, et sans que le rapprochement soit cherché, une relation intime entre les traits du caractère moral d'Arthur et la noble nature du prince. Il avait cette sérénité, cette candeur, cette possession de lui-même, cette perfection en un mot, qui irritaient la fragile Geneviève, dans le roi son époux. Sans se rendre probablement compte à lui-même des causes secrètes de son émotion, il avait été profondément impressionné par la lecture des *Idylles*, dans lesquelles sont retracés les faits principaux de l'histoire plus ou moins fabuleuse d'Arthur ; et, par une courtoisie que le cœur seul inspire, il avait écrit au poète la plus flatteuse des lettres que jamais auteur ait reçue.

Mon cher Tennyson, pardonnez-moi si je vous dérange, vous dont le temps est si bien employé. Il y a une chose que j'ai hésité à vous demander, mais qui me ferait grand plaisir : ce serait que vous voulussiez bien inscrire vous-même votre nom sur le volume que je vous envoie. Ce volume, ce sont vos *Idylles du Roi*. Vous ajouterez ainsi un nouveau prix pour moi à ces chants magnifiques que j'ai été si heureux de lire. Ils sont faits pour rallumer dans les cœurs ces sentiments que les légendes d'Arthur inspiraient jadis à la chevalerie, et la

forme aimable qu'ils ont pris sous votre plume, mêle aux grands sentiments d'autrefois les accents plus doux des siècles modernes.

Croyez-moi toujours, votre bien dévoué,

ALBERT.

Buckingham-Palace, 17 mai 1860.

Des paroles si justes ne ressemblent point à des compliments de cour ou à des encouragements ordinaires. Elles renferment une appréciation élevée du véritable mérite littéraire et moral des *Idylles du Roi*, et le temps a confirmé le jugement porté par le prince à l'apparition du livre.

Les événements se succédaient rapidement dans la famille royale d'Angleterre ; car, à cette époque, la princesse Victoria promettait une heureuse fécondité égale à celle de sa mère. En deux ans de mariage, elle avait mis au monde un prince et une princesse. Ces deux petits êtres, — « ces deux petits amours », — comme écrit la reine dans son Journal, faisaient déjà le bonheur de leurs grands parents. « Quelle joie ! disait la reine, que ma chère Vicky ait une fille ! les enfants sautent autour de moi, tant ils sont heureux de l'apprendre ! » De son côté, le prince Albert écrivait : « La petite fille est un don gracieux du ciel qui vous promet des heures délicieuses. Les filles sont les charmantes compagnes de leurs mères, et plus jolies que les garçons. Je conseille à la vôtre de prendre modèle sur sa tante Béatrice ! Cette excellente demoiselle n'a plus une minute à elle. Toutes les fois qu'on l'engage à faire quelque chose, elle répond : « Je n'ai pas le temps ; il faut que j'écrive à ma nièce. »

La princesse Béatrice dont parle ici le prince est, comme on sait, la dernière-née des filles de la reine d'Angleterre. Gracieuse, spirituelle, et spirituelle d'une façon originale dès sa plus tendre enfance, elle a fait la consolation de sa mère. Ce que le prince dit ici à la princesse Victoria, il eût pu le dire, à plus juste titre encore, à la reine, car le dernier gage de son amour a été pour elle le dernier gage de bonheur.

Les jeunes princes donnaient aussi à leurs augustes parents toutes les joies de la famille. On voit, dans leur correspondance, combien le prince Albert et la reine étaient éloignés de cette faiblesse paternelle qui fait obstacle, chez tant de parents excellents, au large développement de l'individualité dans leurs enfants. Ils se montrent bien Anglais sous ce rapport : n'hésitant pas à faire traverser les mers en tous sens à « Bertie », — le prince de Galles, — à « Affie », — le prince Alfred, — toutes les fois qu'ils y voient quelque avantage, et ne témoignant pas plus d'inquiétude à ce sujet que si leurs fils partaient pour une promenade dans Londres.

Le 5 avril 1860, ce dernier avait reçu dans la chapelle de Windsor-Castle le sacrement de confirmation. En Angleterre, comme dans tous les pays luthériens, ce sacrement n'est généralement donné aux jeunes gens qu'à l'époque où leurs études classiques étant à peu près achevées, ils sont sur le point d'entrer dans le monde et de commencer une carrière. C'est une armure nouvelle dont ils sont revêtus à l'heure même où ils en ont le plus besoin. Aussi considérait-on dans les familles pieuses la confirmation d'un fils comme le grand acte d'affranchissement du chrétien. Il va sans dire que le prince et la reine y attachaient la plus haute importance, et le père ne s'était pas contenté de faire instruire l'enfant, il l'avait, à la manière protestante, instruit lui-même. Cela fait, le jeune prince était entré dans la marine, ainsi que le voulaient sa naissance et son rang dans l'ordre hiérarchique de la famille royale; car la marine étant l'armée de l'Angleterre, il convient que le frère puîné du roi puisse être un jour son premier lieutenant. Après plusieurs expériences sur mer, le prince Alfred s'embarqua pour Natal et, de là, pour le cap de Bonne-Espérance. Il y a aujourd'hui quelque chose de mélancolique dans le rapprochement de ce départ, suivi d'un si heureux retour, avec celui d'un autre jeune prince qui, lui, ne devait pas revenir ! M. Martin raconte ainsi ce grand voyage :

Il y avait à bord de l'*Euryale* le célèbre Sandilli, chef fameux des Gaikas, que l'on avait décidé à venir, avec dix de ses conseillers, voir la ville de Cape-Town. L'*Euryale* l'avait pris avec sa suite à Port-Natal. Ils avaient été bien contents de voir le prince, parce qu'ils avaient des doutes sur les intentions de notre gouvernement à leur égard. La tribu avait supplié son chef avec larmes de ne pas se mettre dans nos mains; d'autant plus que les Gaikas le voyaient accompagné par un ministre de la religion anglicane, et qu'ils avaient entendu dire que l'on plaçait toujours des ministres auprès des condamnés à mort que l'on allait exécuter. La présence du prince Alfred dissipa les craintes. Tout sauvages qu'ils étaient, ils comprirent qu'une trahison ne pouvait s'accomplir sous les yeux d'un fils de la reine et d'un fils encore enfant. La joie et la confiance rentrèrent dans le kraal, comme les kaffirs appelaient la partie du pont où ils étaient renfermés. Tout le monde les traitait bien; on avait grand soin d'eux, et ils paraissaient contents. Comme, plus tard, Cetewayo, le chef zoulou, qui nous coûta plus de peine encore à réduire que n'en avait coûté Sandilli, ils furent très impressionnés par la vue d'un grand vaisseau de guerre; mais ce qui les frappa le plus, ce fut de voir, au point du jour, de vaillants jeunes garçons, pieds nus, laver les ponts du navire, et parmi eux, plus actif, plus vigoureux qu'aucun autre, le fils de la reine d'Angleterre.

M. Martin nous donne une lettre ou, pour mieux dire, une note adressée par Sandilli au capitaine de l'*Euryale*, dans laquelle les Caffres expriment les idées que ce spectacle avait fait naître en eux : idées morales et philosophiques, qui nous remettent en mémoire celles que Chateaubriand a prêtées aux sauvages indiens, en s'exposant au reproche d'in vraisemblance.

Sandilli et ses conseillers remercient. Sur l'invitation du grand chef, fils de la reine des Anglais, nous sommes aujourd'hui à bord de ce puissant vaisseau.

L'invitation avait été acceptée avec crainte. Nous avons frémi en montant à bord ; nous avons frémi en nous trouvant au milieu des grandes eaux ; mais, par votre habileté, nous avons passé sains et saufs au milieu de ce danger.

Nous avons vu ce que nos ancêtres n'ont jamais connu. Nous sommes devenus vieux ; nous avons appris la sagesse. La puissance de l'Angleterre nous est pleinement apparue ; nous comprenons maintenant notre folie d'avoir pris les armes pour résister à l'autorité de notre gracieuse souveraine. Jusqu'à présent, nous n'avons pas cessé d'admirer les choses merveilleuses que nous avons vues et qui dépassent notre intelligence. Mais il est une chose que nous comprenons, c'est la raison de la grandeur de l'Angleterre. Quand le fils de sa grande reine devient le sujet d'un sujet, afin d'apprendre la sagesse ; quand les enfants des chefs anglais quittent les riches demeures de leurs pères et viennent, avec leur jeune prince, chercher les fatigues et la souffrance, afin de devenir sages et utiles à leur patrie ; quand nous voyons ces choses, alors nous comprenons pourquoi les Anglais sont une grande et forte nation.

Ce que nous venons d'apprendre, nous le transmettrons à nos compatriotes étonnés et à nos enfants, de génération en génération ; ils deviendront plus sages que leurs pères, et votre puissante reine sera leur souveraine et la nôtre dans tous les siècles à venir.

Si curieuse que soit cette lettre, nous avouons qu'elle nous semble avoir dû être singulièrement revue et corrigée par l'interprète. L'in vraisemblance que l'on a reprochée à notre poète en prose se retrouve encore ici. Les idées exprimées appartiennent aux hommes du dix-neuvième siècle, et les expressions seules produisent l'illusion par une certaine couleur de convention. Mais elles n'en sont pas moins excellentes, pour avoir été peut-être inspirées à Sandilli par le digne ministre anglican qui s'était joint à son cortège, et c'est certainement un spectacle édifiant que l'ardeur militaire, que l'énergie déployées par les fils de la reine d'Angleterre dans toutes les voies où la fortune les a placés.

## IV

Cette ardeur, cette énergie, ils les devaient moins encore au vigoureux tempérament moral et physique des princes de la maison de Hanovre qu'aux influences de l'éducation et à l'exemple de leur père. Le prince Albert n'était pas doué d'une force extraordinaire ; loin de là : il avait, paraît-il, un estomac délicat, et chez lui la nature ne suffisait pas aux exigences du courage. Mais il se dépensait sans mesure : content, si les forces de l'heure présente suffisaient seulement à la tâche du moment.

Nous avons dit, dans un précédent article, que les mémorandums et autres papiers manuscrits laissés par le prince Albert composent plus de cinquante gros volumes. Si l'on réfléchit qu'il y a eu une foule de choses qui n'ont pu être conservées, et que beaucoup d'autres ont été non seulement écrites, mais prononcées par lui, on pourra se faire une idée de la somme de ses labeurs. Il n'est pas douteux que l'excès de travail auquel il se livrait sans trêve n'ait été une des principales causes de sa mort prématurée. C'est du moins ce qu'ont pensé les hommes de l'art, et ce qui paraît ressortir, dans sa correspondance avec ses enfants ou ses intimes, des plaintes étouffées que la fatigue lui arrache, malgré lui, dans les deux dernières années de sa vie.

C'est qu'à mesure que le temps marchait, il apportait au prince un cortège d'affaires nouvelles. Outre que la politique européenne se compliquait chaque jour d'incidents imprévus depuis que l'empereur avait porté la main sur le vieil édifice, la famille royale, elle aussi, s'était accrue, et l'accroissement des dons ne venait pas sans un accroissement égal de soins. Dix princes et princesses la composaient, dont huit étaient encore sous le toit paternel. Puis, l'habitude se prenait de tous côtés de compter sur le secours et sur l'intervention du prince. Vingt années de pratique des affaires publiques lui avaient donné une sûreté de vues, une expérience, auxquelles tous les secrétaires d'État recouraient. Il était devenu, au même titre que la reine, ce que M. Gladstone appelle élégamment, en comparant les souverains aux ministres, « un chêne qui continue d'étendre ses bras sur le champ qu'il ombrage, pendant que les moissons se succèdent autour de lui. » On le consultait sur tout, car c'était aussi consulter la reine ; et d'ailleurs, les rapports avec lui n'étant point réglés par la procédure constitutionnelle, étaient plus ouverts, plus faciles et plus simples. Témoin la curieuse correspondance qu'il échangea avec sir Charles Wood, au sujet de la création d'un ordre du mérite pour l'Inde. La reine en avait eu la première idée à la

fin de la révolte des Indiens, en 1858, et l'on avait proposé plusieurs désignations dans lesquelles le mot *honneur* était invariablement répété. Le sujet ayant été repris, en mai 1860, le prince répondit, au secrétaire d'État pour l'Inde, avec un bon sens remarquable, qu'il fallait, selon lui, éviter une appellation, qui, en attachant l'idée d'honneur par excellence à l'ordre nouveau, serait ou injurieuse pour les ordres existants, ou complètement vide de sens. Que l'ordre créé par Napoléon I<sup>er</sup> s'appelât Légion d'honneur, il n'y avait nul inconvénient; puisque cet ordre, en France, était unique. Mais l'honneur est l'essence de toutes ces institutions, et il était impossible, disait le prince, de l'attribuer à aucune en particulier.

On ne se fait pas d'idée de la peine que donnent quelquefois à trouver les choses les plus simples. Aujourd'hui que l'*Étoile de l'Inde* brille paisiblement sur la poitrine des fonctionnaires anglais et des rajahs hindous, on ne saurait s'imaginer tous les tâtonnements au travers desquels on est parvenu à ce résultat, en apparence si naturel.

Mon cher sir Charles, écrivait le prince, il est impossible que vous appeliez le nouvel ordre, comme on a proposé de le faire, l'*Ordre de la Croix d'honneur de l'Inde*. Ce serait un barbarisme. La croix n'est que l'emblème d'un ordre et ne peut lui servir de nom. Vous pourriez dire, si vous vouliez : l'*Ordre de l'Étoile d'Orient*. L'étoile d'Orient a précédé les mages, et elle pourrait être prise pour le symbole du christianisme naissant. Il faudrait voir si les Indiens comprendraient bien cela. Au reste, le Christ, lumière du monde, étant venu de l'Orient, l'idée serait sympathique aux Européens; et les races humaines s'étant, dit-on, multipliées dans l'Inde, et de là répandues en Occident, les Indous seraient libres de voir là un compliment pour eux.

L'étoile d'Orient est-elle l'étoile du matin? Mon cher sir Charles, entendez-vous avec les astronomes : *Étoile du matin* irait-il?

La Perse a déjà un ordre du Soleil. Autrement ce symbole eût bien fait notre affaire. La fleur appelée soleil est déjà l'emblème de l'Inde, comme la rose est celui de l'Angleterre.

Les ordres sont contemporains des croisades, alors qu'aux usages de la chevalerie chrétienne se mêlèrent des coutumes de l'Asie. Tous ceux qui ont été fondés plus tard sont de pures imitations, et c'est aux idées de cette époque qu'il faut remonter, pour trouver des inspirations en ces matières. Il y avait alors des emblèmes parfaitement connus d'idées parfaitement définies, tant dans la chevalerie que dans l'Église. Le lion était le type de la force et de la générosité; l'aigle, des nobles aspirations, la couronne de la dignité, etc. Ils étaient, ainsi que les saints patrons auxquels on les avait attachés, les emblèmes des

différents ordres de chevalerie, avec des devises qui s'y rapportaient. L'ordre n'était pas autre chose qu'une association de quelques hommes d'élite qui adoptaient l'emblème comme marque de leur dévouement à l'idée qu'il représentait.

Référant à ces modèles originaux, il me semble qu'outre l'*Etoile d'Orient*, on pourrait adopter la colombe, comme emblème de paix (et du Saint-Esprit). Le lion, comme celui de la monarchie britannique (l'éléphant blanc aurait valu mieux que tout le reste, si le Danemark ne l'avait pas pris, au temps où il aspirait à se faire une place dans l'Inde), la rose, emblème de la vieille Angleterre, la fleur de Lotus, emblème de l'Inde. Toutefois, je crains que ce dernier ne soit exclusivement hindou et par conséquent étranger à nos Indiens musulmans. Après tout, je suis toujours pour l'*Etoile d'Orient*, et voici comment je dessinerais la croix et le collier (*suit une esquisse de la main du prince*). Pour devise, la salutation angélique : *Gloire à Dieu et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*.

Tant de peines furent perdues. Sir Charles Wood écrivit qu'il se présentait une difficulté invincible. D'abord, le mot *Étoile d'Orient* s'écrivait, dit-il, en hindou, *Poorbeah*, et *Poorbeah* était un nom pris en mauvaise part et donné aux cipayes depuis la dernière rébellion, ce qui eût pu prêter à des jeux de mots désagréables, s'il eût été dans le génie des Hindous d'en faire. Ensuite les Hindous méprisent peuples et choses qui viennent des régions situées à leur orient, et autant eût valu leur proposer une croix de la Chine.

Il fallait donc recommencer : *Étoile d'Occident*, *Étoile céleste*, *Étoile de paix*, *Étoile d'Albion*, tout cela ne valait rien. De guerre lasse, on s'était arrêté à l'*Étoile de l'Inde et de l'Angleterre*; quand le lord chancelier fit remarquer que l'on peut bien dans la conversation se servir du nom d'Angleterre pour désigner le Royaume-Uni, mais que ce langage n'est pas correct. Sir Charles Wood fit part au prince de cette observation.

Je suis fâché, répondit-il, de la fatalité qui s'attache à votre œuvre. Je conviens avec vous qu'on ne peut pas appeler l'institution *Ordre de l'Inde, de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande*. Cherchons autre chose.

On chercha si longtemps et si inutilement, que le prince finit par sortir de sa gravité habituelle et proposa d'adopter un emblème qu'il avait vu dans sa jeunesse sur la porte d'une auberge à Töplitz, et qui consistait en une enseigne dorée, représentant une barque chargée d'hommes ramant contre un rocher, avec cet exergue : *L'Impossibilité d'or!*

Les affaires auxquelles le prince était mêlé ne prêtaient pas tou-

jours autant au sourire. Il s'occupait de tout, non en esprit inquiet, mais en travailleur. Il avait, comme on l'a dit, fait trois parts de sa vie : « l'une consacrée à aider la reine dans l'accomplissement de ses devoirs publics ou politiques ; l'autre employée au gouvernement de la cour et de la maison royale ; la troisième, enfin, absorbée par cette activité sociale qui s'appliquait à la recherche de tous les besoins de la nation et qui, dépassant la sphère d'action parlementaire, cherchait à pourvoir à ces besoins par l'influence de nobles et intelligents exemples et par la force de l'autorité morale ». Il remplissait sans défaillances et sans lacunes le large programme qu'il s'était tracé quand il s'était promis d'être, avec la grâce du Ciel, si souvent invoquée par lui dans sa jeunesse, « l'appui de la reine, le guide de ses enfants et le serviteur du peuple anglais. »

On se souvient de combien de terreurs vaines fut assaillie la nation anglaise pendant toute la durée du ministère Palmerston, au sujet des desseins supposés de l'empereur contre l'Angleterre. L'excitation dans laquelle ce ministre tenait à dessein le pays et, il faut le dire, les craintes que les surprises de la politique impériale avaient fait naître jusque dans le cœur de la reine et du prince, nécessitaient de grands armements. Rien n'était, dans le passé, plus difficile que d'obtenir du Parlement des crédits supplémentaires pour le département de la guerre. Une tradition ancienne identifiait en cette matière la prudence politique et la prudence financière. Les grandes armées ont toujours fait ombre à la liberté anglaise. Depuis un demi-siècle les répugnances nationales s'étaient accrues par des considérations économiques, et une véritable guerre de parole et de plume était ouverte entre le ministère et l'école de Manchester. Quand les coups portaient plus haut que les ministres, ils allaient frapper le prince Albert ; car l'inviolabilité de la personne royale a si bien façonné les mœurs, que la pensée même des Anglais s'arrête devant elle, aussi bien que l'action populaire. Mais le prince était un point de mire. M. Cobden faisait dans les meetings mille allusions piquantes à « la manie germanique de jouer au fusil » qu'un prince allemand avait importée en Angleterre. M. Bright faisait écho, et les journaux enregistraient avec empressement ces diatribes. Le prince en était souvent blessé. Il savait qu'aucune calomnie n'est indifférente dans un pays que l'opinion gouverne, et il écrivait au baron Stockmar : « Avez-vous lu les articles du *Times* ? Oh ! vraiment cela est trop méchant ! » Et pendant qu'il était représenté aux yeux du public comme l'éditeur responsable de la politique agressive et guerrière de lord Palmerston, il déplorait ses tendances excessives et son caractère hautain.

Toutefois, il avait cette consolation que la loyauté envers la reine ne faisait jamais défaut chez le peuple. Ce fut surtout pendant un voyage de la famille royale à Édimbourg que cette loyauté éclata. L'Écosse est la Bretagne et la Vendée du Royaume-Uni. L'héroïque dévouement jacobite des paysans écossais est légendaire, et leur longue fidélité à la maison des Stuarts peut donner la mesure de celle qu'ils montrent aujourd'hui à la dynastie hanovrienne. Certes, le cœur de la reine et du prince put se gonfler d'orgueil, lorsqu'ils virent dans le parc d'Holyrood, de ce palais mélancolique et vénérable, défiler devant eux 22 000 volontaires, montagnards écossais, équipés à leurs frais, venus de toutes les parties du pays, pour montrer à leur souveraine des mines hardies qui semblaient dire : « Nous sommes là, quoi qu'il arrive, pour vous servir et vous défendre. » Il y en avait, dit M. Martin, qui venaient de Caithness, d'Inverness et d'Aberdeen ; d'autres, des hauteurs d'Argyleshire, des rivages de la Tay, du Forfarshire, du Fifeshire du Stirlingshire et des îles Orkneys, perdues au loin dans les mers. Les comtés du Sud, Nithsdale, Annandale, Galloway, avaient envoyé leurs contingents. C'étaient tous des hommes d'élite, de taille gigantesque, qui, depuis de longs siècles, étaient soldats et laboureurs. La journée était belle, le soleil faisait étinceler les armures. « Maman, écrit la reine dans son Journal, arriva vers trois heures pour se joindre à nous. Elle contempla, comme nous, du balcon d'Holyrood, une scène splendide. La montagne d'Arthur (*Arthur's Seat*) était couverte d'êtres humains, et de tous côtés on voyait arriver des corps de volontaires, musique en tête, qui venaient se ranger sous les fenêtres du palais. » Quand tous furent arrivés, la reine descendit et se montra en voiture découverte, ayant à ses côtés sa mère et devant elle la princesse Alice et le prince Arthur. Dans une autre voiture, suivaient la princesse Hélène, la princesse Louise, et le prince Léopold. Le prince-époux était à cheval à la portière de droite, et le duc de Buccleuch, en sa qualité de capitaine des gardes du corps écossais, à la portière de gauche de la voiture de la reine. La foule, que Sa Majesté avait remarquée sur la montagne d'Arthur, éclata en acclamations, et les rochers légendaires du premier roi d'Écosse retentirent longtemps d'un bruit de tonnerre en l'honneur de son dernier successeur.

Le temps n'était pas éloigné où la reine allait perdre cette mère que son Journal nous montre incessamment présente dans sa vie. La mort d'une mère est la plus grande de nos douleurs, et, pour la reine Victoria, c'était la première qui venait l'atteindre. La maternité, même dans le déclin des facultés chez celle qui la représente, est toujours une ombre protectrice que nous ne sentons pas se

retirer de nous sans je ne sais quelle terreur secrète. Tant qu'une mère vit nous sommes jeunes, parce que les fonctions de la vieillesse sont dans notre existence remplies par une autre. Le jour où nous voyons avec un égoïste effroi ces fonctions passer dans nos mains, nous sommes vieux à notre tour.

L'année 1860 ne s'acheva point cependant sans une nouvelle joie, un nouveau voyage au lieu de la naissance du prince, à ce modeste château du Rosenau, où s'était écoulée son enfance, et où il retrem-pait de temps en temps son âme dans des souvenirs de piété filiale. La reine l'accompagna. Tous deux visitèrent ensemble les tombeaux de famille et, comme dans les occasions précédentes, y cueillirent des fleurs. Leur vieil ami Stockmar reçut aussi l'auguste visite, qui empruntait à son âge et à son état maladif un caractère solennel et touchant. Son « gracieux et bien-aimé prince », comme il appelait l'enfant de son âme, était, lui aussi, bien changé, car l'homme de quarante ans en avait vécu plus de soixante par le travail et par la réflexion ; et, malgré la grande différence d'âge, un assistant eût pu se demander lequel de ces deux cœurs unis serait bientôt déchiré. Stockmar vint recevoir la visite royale sur le seuil de sa porte et conduisit la reine dans une chambre d'une simplicité tout allemande, où elle vit M<sup>me</sup> de Stockmar pour la première fois. Elle la trouva, dit-elle dans son Journal, « très spirituelle, affable, agréable et comparable en tout à son mari ; vêtue comme lui, sans aucune recherche, et tête nue malgré son âge. »

Pendant ce voyage le prince Albert échappa à un terrible accident de voiture. Ses chevaux s'emportèrent et furent se briser contre une barrière de chemin de fer. Le prince sauta de voiture ; et la même décision, qui avait été si funeste au duc d'Orléans, lui sauva la vie. La reine ne sut l'étendue du danger qu'il avait couru que lorsqu'elle l'eut vu sain et sauf auprès d'elle. Aussitôt elle ordonna qu'une fondation de charité fût faite dans la ville de Cobourg, pour remercier Dieu d'avoir sauvé le prince, et elle y consacra sur sa cassette privée une somme de 30 000 francs. C'est peu, si l'on considère et l'origine du don et les besoins des pauvres ; mais les rois de la riche Angleterre ne disposent pas de beaucoup d'argent. Un grand nombre de leurs sujets sont infiniment plus riches qu'eux, et l'on voit souvent la reine envoyer à des œuvres charitables une somme de deux ou trois guinées, c'est-à-dire de 50 à 60 francs, et souvent d'une guinée seulement.

1861 s'ouvrit pour elle sous de tristes auspices. La duchesse de Kent devint gravement malade, et bientôt elle lui fut enlevée. La reine rapporte dans son Journal qu'elle venait de recevoir une lettre de lady Augusta Bruce, dame d'honneur de sa mère, qui lui donnait

de rassurantes nouvelles, quand le prince Albert entre en disant qu'ils feraient bien d'aller tous les deux à Frogmore; qu'ils partiraient de suite emmenant avec eux la princesse Alice; que le voyage leur sembla cruellement long, car l'inquiétude centuplait pour eux la durée du temps; qu'ils arrivèrent enfin à huit heures du soir, que le prince entra le premier chez la duchesse de Kent et en ressortit les yeux pleins de larmes, ce qui en dit assez à la reine :

Le cœur tremblant, je montai l'escalier, j'entraï dans l'appartement de ma mère, et là, dans la presque obscurité, je vis cette maman bien-aimée, renversée sur un sofa entre des coussins, vêtue de sa robe de chambre de soie, coiffée du même bonnet que de coutume et semblable en tout à elle-même; mais elle respirait péniblement. Une des personnes présentes me dit : *La fin sera douce. Oh! mon Dieu! la fin!* Quelle horrible douleur! Voyant que ma présence ne la réveillait pas, je me mis à genoux devant elle, je baisai sa main, je la posai sur ma joue. Elle ouvrit les yeux, mais je crois qu'elle ne me reconnut pas. Elle fit même comme un mouvement pour me repousser! Pour la première fois de sa vie, ma chère mère ne me souriait point! Je sortis pour sangloter... Les heures passèrent, le matin vint. J'entendis le coq chanter, les chiens aboyer; tous les sons me pénétraient jusqu'au fond de l'âme. Hélas! qui m'eût dit que je passerais une nuit chez ma chère maman sans qu'elle le sût! A quatre heures, je rentraï dans sa chambre. Un profond silence y régnait toujours. On n'entendait rien que sa respiration pesante et le son d'une vieille montre à répétition qui sonnait tous les quarts d'heure. Cette vieille montre en écaille avait appartenu à mon père; ma mère avait voulu l'avoir toujours à la tête de son lit, et elle me rappelait tous les souvenirs de mon enfance. Il y avait vingt-trois ans que je ne l'avais entendue! Je restai longtemps agenouillée auprès de ma bien-aimée maman; puis, me sentant défaillir, je m'assis pour repasser tous les événements de ma vie, et pour contempler mon malheur... Albert venait de temps en temps. Vers huit heures, il me prit par la main et m'emmena hors de la chambre, mais je rentraï malgré lui. Je m'assis sur un tabouret aux pieds de ma mère. Je la vis pâlir; ses traits s'amincirent; la respiration devint plus faible... je tombai à genoux, en tenant la chère main qui était chaude encore. Heure sacrée que je n'oublierai jamais!... Albert m'enleva dans ses bras et me porta dans la chambre voisine. Il était tout en larmes : chose rare chez lui, si tendres et si profonds que soient ses sentiments... Je retournai bientôt : ma bien-aimée mainan n'avait pas changé d'attitude; elle était toujours assise sur son sofa, retenue par des coussins. Mais elle était toute blanche! Oh mon Dieu! Quel mystère! Mais quelle mort bénie! Ma mère a le repos dans le sein de notre

Créateur ! Mais moi, malheureuse fille, que deviendrai-je ?... Ma pauvre Alice pleure autant que moi ; pleurer nous soulage ! Quel vide ! Depuis quarante et un ans je voyais ma mère, et quand nous étions séparées pour quelques semaines, je recevais tous les jours une ou deux fois au moins de ses nouvelles. Quelquefois il me semble qu'elle ne peut pas être heureuse puisqu'elle ma quittée ! Quelle folie ! ma chère mère prie pour nous, et elle jouit de la vue de Dieu !... Albert a voulu que nous nous tenions dans le salon de ma mère, celui où nous la voyions toujours. C'est impossible ! Son absence est plus sensible là qu'ailleurs. Je suis allée me réfugier dans l'appartement de lady Augusta Bruce, qui l'aimait tant et qui lui était si dévouée. Nous pleurons ensemble ; nous parlons d'elle, des moindres détails de sa dernière maladie ; je ne puis parler que de cela.

## V

La reine Victoria, cette femme jusque-là comblée des dons de la grâce, de la fortune et de la nature, venait de faire le premier apprentissage de la douleur. Il y a dans les destinées brillantes des heures où tout s'écroule, et où ceux qui n'ont pas encore souffert sont subitement appelés à subir leur part de l'épreuve commune. Cette heure approchait pour la reine, et déjà la mort frappait sous ses yeux des coups répétés. Outre les vieux serviteurs de sa mère et les siens dont plusieurs moururent à cette époque, et les vides qui commençaient à se faire autour d'elle, comme il arrive à tous vers la seconde moitié de la vie, elle eut le chagrin de voir le prince Albert attristé de son côté par plusieurs deuils successifs. Le dernier, celui du roi don Pèdre de Portugal, lui fut, paraît-il, très sensible. D'ailleurs, à ce moment, il était déjà malade, et une espèce de voile funèbre était suspendu sur lui.

On ne lit pas sans tristesse les paroles qu'il avait écrites, le 9 février 1861, au baron de Stockmar.

Notre union atteindra demain sa majorité ! Il y aura vingt et un ans que nous serons mariés ! Bien des événements se sont accomplis depuis lors, bien des révolutions ont troublé l'Europe, et cependant notre mariage est toujours comme un jeune arbre aux racines vigoureuses, au vert feuillage ; je crois qu'il produira encore d'heureux résultats pour le bien public, ce dont je suis profondément reconnaissant à Dieu.

Hélas ! cet anniversaire qui fut célébré avec recueillement par un concert de musique sacré, devait être le dernier !

Depuis deux ans, le prince éprouvait des indispositions fréquentes ;

mais, comme il était homme de courage et de devoir, il était rare qu'il se plaignit. Ce n'est qu'en lisant son Journal après sa mort, que l'on a su qu'à la date du 24 novembre, il y avait déjà quatorze jours qu'il était en proie à une insomnie persistante. La reine seule s'en apercevait avec l'instinct de la tendresse. On était à Windsor; le prince chassait quelquefois dans le parc, mais elle lui trouvait « l'air triste et fatigué », et elle écrivait à sir Charles Phipps pour le prier d'arranger le travail du prince, de façon à ce qu'il n'allât pas à Londres, où il allait plus souvent encore que de coutume, comme s'il eût été pressé d'achever les choses commencées, parce qu'il lui semblait qu'il abusait trop de ses forces. La réponse de sir Charles Phipps prouve que le prince déployait tant d'énergie contre son malaise, que même son secrétaire intime ne s'en était pas aperçu.

Il avait, quelques jours auparavant (21 novembre), écrit à sa fille la princesse royale, à l'occasion du vingt et unième anniversaire de sa naissance, une lettre dont les graves paroles ont conservé pour elle un prix immense, car elle ne devait plus les entendre.

Ma chère fille, disait cette lettre, que votre vie, commencée sous de si heureux auspices, soit de plus en plus féconde pour le bien des autres et pour le contentement de votre âme! La félicité intérieure — la seule vraie — ne se trouve que dans un continuel effort, systématiquement dirigé vers des fins honnes et utiles. Je dis la félicité. Quant au succès, il dépend entièrement de l'accord de nos intentions avec les desseins du Très-Haut. Je souhaite que cet accord existe, je souhaite que vous réussissiez dans vos entreprises; je souhaite que la destinée vous épargne les peines que notre faible cœur envisage avec terreur.

Sans la santé, nous ne pouvons rien faire avec suite. Les désastres qui viennent de fondre sur la famille royale de Portugal vous le montrent assez. Soignez-vous donc; ménagez-vous dans le présent, afin de pouvoir mieux vous prodiguer dans l'avenir.

Le prince avait depuis quelque temps comme des pressentiments de mort. Il disait à la reine : « Je ne désire pas mourir, mais je ne tiens pas à la vie. Vous, vous y tenez; moi, je ne fais aucun fond sur sa durée. Si je savais que ceux que j'aime seront bien soignés et heureux sans moi, je serais prêt à mourir demain... » Et il ajoutait : « Je sens que si je faisais une grave maladie, je succomberais tout de suite. Je n'ai pas la ténacité de la vie ni au moral ni au physique. La nature chez moi ne lutterait pas. » Et il disait tout cela sans tristesse, comme un homme qui s'abandonne sans effort et sans regret à la volonté du Créateur. Cette indifférence, ou pour mieux dire, cette soumission est plus commune qu'on ne le pense. Le

poète Shelley, au milieu des menaces de la tempête qu'il avait affrontées dans une embarcation légère, lisait encore les poésies de John Keats, *Adonai*, comme l'a montré le livre ouvert trouvé dans sa poche. Dans des régions intellectuelles moins hautes, nous avons bien souvent contemplé le même spectacle. Cette soumission, cet abandon, c'est la goutte de miel mise par la douce Providence sur le bord du vase qui contient le breuvage salutaire de la mort.

Le matin du 22 novembre, le prince partit de Windsor pour aller à Sandhurst visiter les bâtiments en construction de la nouvelle École militaire. Il tombait une pluie battante, et, à son retour, il avoua à la reine qu'il se sentait un peu souffrant. Cependant, le lendemain, il sortit encore pour aller à la chasse avec le prince de Leiningen. Il ne devait plus y retourner! Le 24, il sortit encore pour aller visiter le tombeau de la duchesse de Kent, à Frogmore, avec la reine et la princesse de Leiningen. Le 25, il fut voir son fils, le prince de Galles, à Cambridge. Au retour, le lendemain, il écrivit dans son journal : « Je suis perclus de douleurs rhumatismales, je souffre de partout. » Le 27 ne fut pas meilleur ; la nuit fut même très mauvaise et toujours sans sommeil. Le 28, le prince continua de vivre de sa vie ordinaire, travailla comme de coutume et rédigea le mémorandum dont nous avons parlé, sur l'affaire du *Trent*, qui venait justement d'arriver dans le port de Southampon. En le voyant si plein d'activité, si énergique, si lucide, personne ne concevait sur lui la moindre inquiétude. Lord Palmerston, lord Russell, correspondaient de Londres avec lui, se croyant sûrs de conserver jusqu'à la fin de leur vie, bien plus avancée que la sienne, sa collaboration utile et facile. Cependant, il avait des frissons, il se mettait à table et ne pouvait manger. C'est la reine qui va parler ; son ton de sécurité est navrant.

Aujourd'hui, dimanche 1<sup>er</sup> décembre, Albert est venu avec nous à la chapelle ; mais il n'avait pas bonne mine ; cependant il a voulu absolument s'y tenir à genoux. Il est venu au lunch, mais n'a rien pris. Sir James Clark et le docteur Jenner (ses médecins) sont venus le voir, et ont été déconcertés de le trouver si mal à son aise... Albert est venu au dîner, mais il n'a pas mangé non plus. Cependant il a causé très agréablement et a même raconté des histoires. Après dîner, il a écouté Alice et Marie (la princesse de Leiningen) jouer du piano, et il est allé se coucher à neuf heures et demie, comptant bien dormir. Je suis allée le rejoindre une heure après, et je l'ai trouvé qui ne dormait pas ; il m'a dit qu'il avait froid.

Le lendemain le prince reçut beaucoup de monde assis sur un

canapé, et dans les intervalles des audiences la reine lui faisait la lecture. Lord Palmerston arriva à Windsor, comme invité, et fut un des premiers à concevoir de l'inquiétude. Il exprima le vœu qu'une consultation de médecins fût appelée. La reine ne s'attendait pas à cela, et consulta les docteurs Clark et Jenner sur cette proposition ; ils répondirent qu'il n'y avait aucun sujet de crainte, que ce serait sans doute une petite fièvre lente dont on pourrait aisément se rendre maître.

Le prince dormit deux heures dans la nuit du 3 au 4 décembre, ce qui donna à la reine pleine confiance et lui fit rendre grâce à Dieu ; mais, dit-elle :

Il n'a voulu encore rien prendre, rien qu'un peu de bouillon sans pain. Je suis tout éperdue de le voir en cet état, non que j'aie des craintes, mais parce que lui, à qui je dis tout, qui m'aide en tout, il me sourit à peine!... Les médecins ne sont pas du tout inquiets, mais il faut qu'Albert garde la chambre. Je lui ai lu tout ce que j'ai cru pouvoir lui plaire : rien n'a paru l'intéresser.

Le jour suivant il ne voulut prendre qu'une tasse de thé. Mais il quitta sa chambre et passa dans son cabinet. Cependant la reine s'attristait, sans s'alarmer encore, de le voir en cet état. Elle envoya chercher le docteur Brown, de Windsor, qui fut, comme les médecins en service ordinaire, tout à fait rassurant. Tous dirent que la maladie du prince n'était pas dangereuse, mais qu'elle serait longue et qu'en prévision de sa durée, il fallait absolument qu'il mangéât.

Cependant le caractère de la maladie finit par se dessiner. Les médecins dirent à la reine que c'était une fièvre lente gastrique, que son cours serait d'un mois à partir de son début, lequel ils placèrent au 22 novembre, jour où le prince était allé à Sandhurst par la pluie.

Le docteur Jenner, qui m'a promis de me dire tout, m'a dit que je pouvais en être sûre ; mais qu'il ne fallait pas tout dire à Albert, parce qu'il avait malheureusement horreur de la fièvre... Oh ! mon Dieu ! quelle épreuve ! Être privée pendant un mois de mon guide, de mon soutien, de mon tout ! Mon cœur se brise, mais je prends courage, en me disant que la fièvre est un accident commun ; tant de personnes l'ont ! Ma bonne Alice est pleine d'énergie et fait tout pour essayer de me consoler.

7 décembre. — Je vis comme dans un rêve terrible. Mon ange est là dans son lit jusqu'à une heure inaccoutumée, et moi je suis assise auprès de lui. Mes larmes m'étouffent quand je pense aux longs jours de souffrance (je ne dis pas d'inquiétude) que nous allons avoir à passer. Je suis effrayée en songeant combien cette maladie entraînera

de pertes pour moi et pour le bien public. Tous nos projets sont dérangés; et puis, il ne faut plus qu'il travaille comme il l'a fait jusqu'ici. J'ai causé avec le docteur Jenner; je lui ai demandé ce qui avait pu amener de loin cette maladie. Il m'a répondu : « Trop de travail, trop d'activité. Il faut arrêter cela. »

8 décembre. — En revenant du déjeuner, j'ai trouvé mon Albert couché dans le lit de la chambre bleue et l'air content <sup>1</sup>. Le soleil l'illuminait, et il disait : « Qu'il fait beau ! » Pour la première fois depuis sa maladie, il a demandé de la musique : « Je voudrais entendre un beau choral, a-t-il dit, joué un peu loin de moi. » Nous avons fait apporter un piano dans la chambre à côté, et Alice a joué *Ein feste Burg ist unser Gott*; il écoutait avec une douce expression répandue sur son visage, et ses yeux pleins de larmes étaient levés vers le ciel. Il a dit ensuite : « C'est assez. » C'était dimanche; le Révérend Charles Kingsley prêchait, mais je n'ai rien entendu. Après dîner, je suis revenue auprès de lui; il paraissait si heureux de me revoir! Il me frappa doucement sur la joue, en m'appelant *sa chère petite femme!* O mon précieux ami! Sa tendresse, ce soir, quand il me tenait la main et caressait mon visage, m'a touchée jusqu'au fond de l'âme!

10 décembre. — Les médecins Watson, Jenner et tous les autres sont très satisfaits de l'état d'Albert. Cher bien-aimé! qu'il a été bon et affectueux quand je lui ai souhaité le bonsoir! Il m'a passé la main sur le visage et je l'ai embrassé.

11 décembre. — Encore une bonne nuit, pour laquelle je rends grâces à Dieu. Je suis entrée à huit heures dans la chambre d'Albert. Il était assis et prenait son bouillon qui lui répugne toujours beaucoup. Je m'approchai pour le soutenir, et lui, posa sa chère tête (son beau visage plus beau que jamais est devenu bien maigre) sur mon épaule, en disant : « Qu'on est bien ainsi, chère enfant ! » Cela m'a été si doux!

Le 14, le docteur Brown vint dire à la reine que, selon lui, le prince était sorti de la crise de sa maladie. « Je cours à sa chambre à huit heures, écrit-elle, la matinée était belle, le soleil se levait, et je n'oublierai jamais combien mon ange était beau, avec les rayons qui lui faisaient une auréole et ses yeux brillants perdus dans le vide. »

L'amour a d'étranges aveuglements, et quelquefois la science aussi. Pendant que la reine vivait dans la sécurité, et que les méde-

<sup>1</sup> M. Martin fait observer que c'est dans cette chambre que le prince est mort, ce qui prête à la remarque de la reine un mélancolique intérêt. La chambre bleue faisait partie des grands appartements du roi, et le prince avait désiré s'y installer ce jour-là, parce qu'elle était plus grande et plus gaie que la sienne.

cins se berçaient d'espérances, lord Palmerston, du fond de sa chambre, où la goutte le retenait, voyait toute la terrible vérité. « Je suis, écrivait-il, foudroyé de ce malheur. »

Dans cette même journée du 14, qui devait être la dernière, la reine était encore si rassurée, si confiante, qu'elle demanda aux médecins si elle pouvait quitter un instant le prince pour aller respirer dans le parc. Elle sortit sur la terrasse avec la princesse Alice. Cependant une émotion mystérieuse commençait à s'emparer d'elle, car en entendant une musique militaire à distance, elle fondit en larmes et rentra précipitamment.

Le docteur Watson était dans la chambre. Je lui demandai s'il ne trouvait pas Albert mieux, et lui dis qu'il me paraissait avoir retrouvé un peu de forces, quoiqu'il fût encore bien distrait.

— Nous sommes inquiets, Madame, répondit-il, mais nous ne voulons pas renoncer à l'espérance.

Cet effrayant arrêt n'éclaire pas encore la reine. Elle continue :

Le pouls est toujours assez fort. Les médecins disent qu'il n'est pas pire; sir James Clarke est plein d'espoir. Il a vu des cas bien plus graves. La seule chose alarmante, c'est la respiration; elle est si rapide! et puis, il a les mains bleuâtres et aussi un peu le visage. J'en ai parlé au docteur Jenner, et j'ai été effrayée de voir que, lui aussi, l'avait remarqué. Albert lève continuellement les bras pour arranger sa chevelure. C'est étrange!

Ceux qui ont vu mourir comprennent que le prince était aux dernières heures de l'agonie. Il échappait à la femme qui l'aimait d'un amour inénarrable, et cette femme ne le voyait pas!

A deux heures et demie, continue-t-elle, je revins auprès de lui, je m'assis à côté de son lit. « *Gutes Frauchen,* » me dit-il, et il m'embrassa. Puis, il poussa un grand soupir et posa sa tête sur mon épaule; mais bientôt il tomba dans le délire. Alice, Berthe, Hélène, Louise, Arthur entrèrent et baisèrent sa main; mais il sommeillait et ne les voyait pas. Il ouvrit ensuite ses chers yeux et demanda sir Charles Phipps. Celui-ci vint aussi lui baiser la main; il referma les yeux. Plus tard, il a demandé à changer de lit et a voulu se faire aider par Lohlein, son valet de chambre; mais celui-ci n'a pas pu et l'on a dû appeler un page. Les digestions sont parfaites, je l'ai fait remarquer au docteur Jenner.

La reine sortit un moment. A son retour, elle trouva le prince baigné de sueur; les médecins lui dirent que c'était un effort de la

nature pour se délivrer de la fièvre. Elle le crut encore ! Se penchant vers le prince, elle lui dit : « *C'est votre petite femme.* » Il comprit et l'embrassa ; baiser solennel et sacré !

Le soir, au moment où l'horloge du château sonnait onze heures, la belle âme du prince Albert était rentrée dans le sein de Dieu !

Il y a dans les grandes douleurs, comme un appel direct du maître des âmes, comme un honneur divin, sous lequel l'homme, vraiment homme, se relève avec une espèce de majesté. Nul ne connaît que dans l'épreuve ce qu'il est capable de souffrir et de faire ; nul ne sait jusqu'à quelle hauteur la croix peut le porter. L'âme de la reine fut trouvée, sous le coup du malheur, si grande, si ferme, si royale que ceux, qui l'entouraient en demeurèrent surpris. Ces devoirs de famille et d'État dont son époux portait la moitié depuis vingt ans, elle en prit avec sérénité la charge entière. Privée de celui qui avait été, comme il l'avait dit, « le chef de sa famille, le surintendant de sa maison, l'administrateur de ses affaires privées, son conseiller confidentiel dans les affaires publiques, son auxiliaire dans les relations avec les membres du gouvernement, son secrétaire, son ministre et le tuteur de ses enfants, » elle ne faiblit pas un moment sous le fardeau. Des fonctions royales aucune partie ne fut négligée que les fêtes. Jamais, depuis le veuvage de la reine, la cour, jadis si brillante de la reine Victoria, n'a repris son éclat. Pendant dix ans, la presse, le public, les marchands, les gens du monde, ont vainement insisté pour que la reine, immolant ses sentiments personnels, continuât à remplir cette partie du rôle utile de la royauté, qui consiste, dans les sociétés civilisées, à élever par un incessant déploiement de magnificence et d'hospitalité l'idéal de la vie matérielle et sociale. Elle a refusé de mettre un terme au dehors à un deuil qui au dedans ne devait point en avoir. Ce n'est qu'après le mariage du prince de Galles qu'une certaine animation est rentrée au palais de Buckingham. A la fin, la plainte publique s'est tue. On a paru comprendre qu'un grand exemple moral est encore le premier service qu'un souverain puisse rendre à son peuple, et qu'après avoir été la meilleure des épouses, la reine avait le droit de rester pour toujours « la première des veuves d'Angleterre. »

Nous n'oserions pas dire ce qu'un Anglais<sup>1</sup> a dit, en 1876, que, « depuis la mort du prince-époux, le niveau des mœurs publiques s'est abaissé dans les hautes régions de la société anglaise, particulièrement dans cette branche de la moralité qu'on peut prendre pour

<sup>1</sup> M. Gladstone.

pierre de touche : la moralité conjugale ; » en ces matières, un étranger doit réserver son jugement ; mais nous dirons volontiers avec lui, en parlant du noble prince : « Cet homme qui ne s'assit jamais sur le trône d'Angleterre et qui cessa, dès l'âge de quarante-deux ans, de vivre auprès de ce trône, a fait plus qu'aucun souverain anglais, si l'on en excepte un bien petit nombre, pour en accroître l'éclat et pour en assurer les fondements. Il le fit en donnant avec la reine, dans le rang le plus élevé, l'exemple d'une pure et noble existence, qui ne prétendait pas tout rapporter à elle-même et qui cherchait des jouissances dans l'accomplissement incessant du devoir... Le livre de M. Martin constituera un précieux élément et une partie indispensable de l'histoire ; mais l'auteur a un titre encore plus élevé à l'éloge que sa fidélité : sa méthode, son mérite, comme biographe. Au milieu du plus grand éclat de la splendeur mondaine, il a su tirer et offrir à l'admiration publique un chef-d'œuvre de solide et surhumaine valeur, une vie pure et élevée dans laquelle tout homme, et surtout tout chrétien, peut trouver de nobles enseignements, et sur laquelle il fera bien de méditer dans la solitude, le recueillement et la paix de son cœur. »

Léo QUESNEL.

# LE MONT-SAIN-T-MICHEL

## SES VICISSITUDES ET SA RESTAURATION <sup>1</sup>

---

### I

En quittant la ville d'Avranches, remarquable par sa situation pittoresque, et ses édifices religieux offrant, comme dans la plupart des cités normandes, de curieux sujets d'études à l'artiste et à l'archéologue, on suit les bords de la Sée qui, à une faible distance, va se jeter dans la baie du Mont-Saint-Michel. A mesure qu'on s'avance vers la mer, le regard est captivé, disons mieux, saisi d'admiration à l'aspect de ce mont isolé, se dressant aux bords du rivage, et dont la base, reposant sur la grève, est tour à tour inondée ou laissée à sec par la marée qui monte ou redescend. Sur ce mont, véritable géant de granit, on voit se détacher la masse des bâtiments claustraux composant l'ancienne abbaye; puis, au-dessus, apparaît l'église avec sa nef romane, son abside ogivale et son clocher s'élevant bien haut dans les airs, tandis que se dessine plus bas l'enceinte formée de murailles et de tours, destinées à défendre les approches du monastère et de la ville qui s'est groupée à son abri. Abbaye, église, forteresse, tel est le triple aspect sous lequel apparaît de loin le Mont-Saint-Michel. Dans ces trois formes diverses, se révèle tout le moyen âge, avec son esprit contemplatif, religieux et militaire. Méditer, prier ou combattre, voilà bien, en effet, la vie de l'homme à cette époque héroïque, pleine de trouble et de grandeur, d'aventureuses expéditions et d'actes de pénitence, où les vertus les plus hautes se heurtent aux passions les plus violentes, et pendant laquelle, réagissant contre l'ignorance et l'anarchie sociale, les institutions monastiques et chevaleresques furent, au milieu des calamités de tout genre, la lumière, l'honneur et la consolation de l'humanité.

En raison de l'intérêt puissant qu'il offre par sa situation, son

<sup>1</sup> *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel*, par Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches, M. l'abbé Brin, directeur au grand séminaire de Coutances, et M. Ed. Corroyer, architecte. Ouvrage illustré d'une photogravure, de quatre chromolithographies et de deux cents gravures. — Paris, 1 vol. in-4°. Librairie de Firmin Didot et C<sup>e</sup>.

aspect monumental, les souvenirs historiques et les merveilleuses légendes qui s'y rattachent, le Mont-Saint-Michel devait tenter la plume de l'écrivain et le crayon de l'artiste. Attiré vers ce sanctuaire qui, placé comme un phare sur les confins de la Normandie et de la Bretagne, a projeté ses rayons sur un passé de onze siècles, plus d'un auteur, ami du beau et du grand, a senti son imagination s'exalter, son cœur s'émouvoir en présence de ce lieu longtemps vénéré, devant cette montagne qui, debout au milieu des grèves, semble planer entre l'immensité du ciel et l'immensité de la mer. Mais après les descriptions sommaires qui, soit dans les recueils périodiques, soit dans les récits d'impressions de voyage, nous ont été données du Mont-Saint-Michel, considéré surtout au point de vue pittoresque, il restait encore à remplir une tâche, à la fois plus complète et plus digne du sujet. Il ne s'agissait rien moins que d'écrire un livre où serait retracée l'histoire du culte de saint Michel, en même temps que celle du sanctuaire le plus célèbre, qui lui fut dédié en Occident, et de représenter ensuite, dans une série de tableaux, les phases diverses par lesquelles l'abbaye passa depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Cette œuvre laborieuse a été entreprise et menée à bonne fin. Au commencement de cette année, un remarquable ouvrage, sorti des presses de la maison Didot, a paru sous ce titre : *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel*, double indication, révélant d'abord le plan que se sont proposé les auteurs du texte, Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches, et M. l'abbé Brin, directeur au grand séminaire diocésain. Outre la valeur que les deux noms dont il est signé peuvent donner à cet ouvrage, et les garanties qu'il présente à tout lecteur chrétien, sous le rapport de la doctrine, du savoir et de l'exactitude des recherches, une qualité maîtresse y domine, celle qui saisit d'abord l'attention et la retient captive jusqu'au bout, c'est l'amour des auteurs pour le sujet qu'ils traitent. Aimer son sujet, c'est le principal moyen de le faire aimer des autres. Quand cette prédilection se manifeste à chaque page, l'esprit, même prévenu, finit par en subir peu à peu l'influence, et cède à un entraînement dont il lui est impossible de se défendre. Dans le livre consacré à la glorification de l'archange Michel et à la description du sanctuaire où il est particulièrement honoré, on ne sent pas seulement courir le souffle d'un sentiment religieux profondément sincère, tel qu'il peut animer le cœur d'un évêque ou d'un prêtre. On y trouve, de plus, cette sorte d'affection filiale qui nous porte à aimer et à célébrer, soit dans ses détails, soit dans son histoire, un monument du pays que nous habitons, et auquel nous unissent les liens les plus intimes, les souvenirs les plus précieux. Ce monument, élevé par la foi de

nos pères, qui a vu passer dans son enceinte tant de générations diverses, qui a, pour ainsi parler, vécu de leur vie, souffert de leurs souffrances, et qui, enfin, bravant les ravages du temps et des révolutions, porte l'ineffaçable témoignage des croyances religieuses auxquelles nous nous rattachons d'autant mieux qu'on s'efforce de les éteindre dans nos cœurs, ce monument semble aussi avoir quelque chose de nous, en participant à notre existence, à nos idées, à nos actes de chaque jour, et c'est pourquoi, lorsque nous en parlons, nous y mettons notre âme tout entière.

A la suite des deux premières parties, où chacun des auteurs montre successivement saint Michel et le Mont-Saint-Michel, l'un dans le plan divin de la Providence, l'autre dans l'histoire et la littérature, vient une troisième partie, écrite par M. Corroyer, architecte, avec une compétence toute spéciale. Elle renferme une description fort exacte de l'église, de l'abbatiale, du bâtiment dit la *Merveille*, du cloître, du châtelet et autres moyens de défense protégeant l'abbaye. L'ouvrage, imprimé avec le soin traditionnel et le luxe typographique dont la maison Didot tient à honneur de faire preuve, surtout dans ses éditions illustrées, est orné d'une belle photogravure, d'après un tableau de Raphaël, de plusieurs chromolithographies, reproduisant de curieuses miniatures, empruntées à des manuscrits du quinzième siècle, et de nombreuses gravures sur bois, intercalées dans le texte. Ce sont autant de traits lumineux qui viennent l'éclairer à point, et, au milieu de la page qui l'instruit, offrent à l'œil du lecteur un agrément et un repos. Quant à nous, prenant pour guide ce livre, où la solidité du fond répond à la beauté de la forme, nous allons tracer ici, avec un court aperçu jeté sur le culte de saint Michel, une esquisse de l'abbaye, de ses vicissitudes et de la restauration qui, de nos jours, lui a rendu, en partie, son ancien lustre.

## II

« Par une admirable loi de cette Providence que Bossuet nous montre constamment attentive au salut des hommes, la gloire de chaque saint éclate à l'heure même du danger; sa physionomie se dévoile aux regards de chaque génération; ses vertus apparaissent comme le remède efficace aux plaies qui la dévorent. Oui, à l'heure où la foi languit et s'éteint, où la charité se refroidit, où la corruption menace de tout envahir, Dieu fait un signe et l'on voit apparaître ces agents, qu'un écrivain du jour appelle si bien les agents extraordinaires de la vérité, de l'amour et de la sainteté. »

C'est par ces observations d'un ordre fort élevé, que Mgr Germain débute dans un premier chapitre consacré à saint Michel et aux

anges. Déduisant les conséquences de ces prémisses, il fait ressortir ensuite combien est aveuglé l'esprit de scepticisme et de négation qui, au moment où la société est le plus en péril et réclame de plus pressants secours, laisse attaquer ou bat ouvertement en brèche les croyances séculaires sur lesquelles la grande famille chrétienne faisait reposer autrefois son salut dans le présent, son espérance dans l'avenir. En effet, le matérialisme contemporain qui, en s'autorisant de prétendues démonstrations scientifiques, rejette l'idée de Dieu, et nie l'existence de l'âme immortelle, conteste également, comme fausse et contraire à la raison, la croyance aux esprits célestes. La reléguant parmi les illusions du supernaturalisme, il n'admet pas ces messagers divins qui, placés entre la toute-puissance de Dieu et la faiblesse de l'homme, lui sont, comme leur nom d'*anges* l'indique, envoyés pour lui servir d'intercesseurs, écouter ses plaintes, soutenir ses efforts, le relever de ses chutes, et qui, par une chaîne sans fin, rattachent la terre au ciel, la créature à son Créateur.

Or, si l'existence de Dieu est un dogme universellement reconnu, et si, d'après la maxime de l'un des plus beaux génies de l'antiquité romaine, le consentement unanime des peuples doit être regardé comme une loi de la nature, quelle croyance, après celle qui reconnaît un Être suprême, est plus ancienne, plus répandue en tous les lieux et en tous les pays, que le principe qui admet les bons et les mauvais esprits? Avec la conscience de son infinie grandeur, l'homme n'a-t-il pas la conscience de son extrême fragilité? Aussi, étant donnée avec la notion du libre arbitre, la connaissance qu'il a des deux influences, l'une salutaire, l'autre néfaste, auxquelles il est soumis, et dont chaque heure de sa vie lui rappelle l'action incessante, pour lui le moyen le plus sûr d'échapper aux suggestions qui le portent au mal, n'est-il pas d'invoquer l'appui qui le peut maintenir dans la voie du bien? Où trouvera-t-il ailleurs du secours, alors que se débattant entre deux forces contraires, il se sentira défaillir et près de succomber? Sera-ce dans les leçons de la morale indépendante, dans les prescriptions de la morale d'État, ou dans les conseils de l'intérêt bien entendu? Impuissant à le prémunir contre les entraînements de la passion, aucun de ces catéchismes, officiels ou officieux, ne lui donnera, comme la pure morale de l'Évangile, l'assistance dont il a besoin. Alors sa chute sera peut-être inévitable, s'il n'a recours à l'appui de l'être mystérieux que sa mère lui a appris, dès l'enfance, à invoquer en même temps que celui de Dieu.

Laissez-lui donc, de grâce, et respectez en lui une foi aussi ancienne que le monde. N'ébranlez pas la salutaire croyance qui reconnaît l'existence d'esprits supérieurs, croyance s'appuyant sur les traditions de tous les siècles, admise par la philosophie antique,

ainsi que par les lois religieuses de l'Inde et de la Perse, et, avant tout, ce qui est pour le fidèle une autorité indiscutable, affirmée comme un dogme dans les livres sacrés des juifs et des chrétiens. Au nom de la liberté de conscience, la plus sainte, la plus inviolable de toutes les libertés, ne détournez pas l'être si faible, jeté nu sur la terre, d'invoquer à son aide, qu'il soit homme ou enfant, et le Dieu qui l'a créé et le protecteur qu'il appelle son bon ange. Qu'il continue de croire à l'invisible compagnon qui, veillant à ses côtés du berceau à la tombe, guide sa marche chancelante, lui adoucit les aspérités du chemin, et, quand sonne l'heure dernière, se penche sur sa couche pour détacher son âme des liens terrestres, et lui faciliter le terrible passage de la vie à la mort.

Consultons maintenant les plus anciens de nos monuments religieux sur la nature, le rang et les prérogatives propres aux esprits célestes, et la Bible nous apprendra qu'à leur tête est placé l'archange Michel, surnommé dans l'Écriture « le prince de la lumière, le primat des divines phalanges et le vengeur de Dieu ». Outre les révélations données par les Livres saints sur la part principale qu'il prit à la défaite des anges rebelles, un passage des prophéties de Daniel proclame en lui le sauveur des enfants d'Israël. « En ce temps-là, dit-il, Michel, le grand prince, se lèvera, lui qui est le protecteur des fils du peuple de Dieu; et il viendra un temps comme il n'en fut jamais depuis l'origine des nations jusqu'à ce jour. Alors seront sauvés tous ceux de votre peuple dont les noms seront inscrits dans le livre. » Et ailleurs, le même prophète qui devait, grâce à sa fervente et patriotique intervention, obtenir de Cyrus l'édit qui mit fin à la captivité de Babylone, le même prophète dit encore de l'archange : « Voici que Michel, un des premiers princes, est venu à mon secours. » A cette voix des écrivains sacrés, des voyants inspirés de Dieu, s'unissent d'autres voix non moins autorisées, celle des apôtres et des Pères de l'Église. Saint Jude et saint Jean l'Évangéliste, saint Denis et saint Grégoire de Nazianze, saint Basile et saint Jean Chrysostome, sans compter une foule de docteurs qui furent les flambeaux de la foi chrétienne, glorifient dans leurs ouvrages le chef des milices célestes. Après eux, les papes, de siècle en siècle, saluent et honorent en lui le défenseur de l'Église, le gardien du Siège apostolique, et, à leur tour, les princes, les rois, les empereurs, se joignent à ce concert d'hommages aussi éclatants qu'unanimes.

En France, c'est Charlemagne qui donne le signal des honneurs décernés à l'archange, et les successeurs de ce prince rivalisent avec les souverains de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie, pour apporter au pied de ses autels le tribut de leur dévotion et de leur munificence. Excités par ces exemples et interprètes des senti-

ments pieux de leur époque, les artistes du moyen âge se plaisent à chercher des inspirations dans les merveilleux récits des miracles attribués à l'intercession de saint Michel, dont la légende a fait « le chevalier de Dieu. » Les architectes ou maîtres ès œuvres, comme on les appelait en ce temps, lui bâtissent des sanctuaires ; les sculpteurs taillent la pierre, façonnent le marbre, cisèlent l'ivoire ou le métal, pour le représenter sous les formes les plus diverses ; d'autres, le pinceau à la main, font revivre ses triomphes en traits saisissants et les reproduisent sur des fresques, des diptyques, des miniatures et des émaux. Devant ces nombreuses images du glorieux archange terrassant l'esprit du mal, et défendant contre ses embûches ou ses violences la pauvre créature humaine, les fidèles de tout âge et de toute condition sentaient s'accroître leur confiance et leur ferveur. Nobles et clercs, bourgeois et vilains, invoquaient également son secours. Si, au moment de partir en guerre, le chevalier se plaçait sous la protection de l'ange des batailles et mêlait son nom au cri d'armes qu'il poussait en s'élançant au combat, le moine, dans ses veilles et ses luttes contre la chair, le suppliait de mettre en fuite le tentateur qui l'obsédait au fond de sa cellule. A leur tour, le marchand, l'homme de métier, le paysan, tous ceux enfin qui avaient à redouter les abus de la force, se reposaient avec sécurité à l'ombre de l'égide sacrée sous laquelle les faibles croyaient alors trouver un abri contre leurs oppresseurs.

Pour peu que l'on se reporte à ces âges essentiellement chrétiens, où les croyances religieuses étaient si ardentes et si sincères, comment être surpris de l'universalité du culte rendu à celui que plaçaient immédiatement au-dessous du trône de Dieu la tradition biblique, la voix des prophètes et des Pères, des papes et des souverains ? Toutes ces voix, auxquelles répondaient celles des artistes, des poètes et des écrivains légendaires, formaient, en se réunissant, une sorte d'épopée merveilleuse dont les récits, conservés par l'imagination populaire, se répétaient, comme un chœur sacré, de génération en génération. Dans un temps de foi, qui, trop souvent, fut aussi, nous le répétons, un temps de trouble, d'anarchie sociale et, par suite, de commune désespérance, rien n'est plus facile à concevoir que la confiance placée alors par les grands, comme par les déshérités du siècle, dans le chef des milices célestes, lequel, en sa qualité d'archange, personnifiait si complètement, d'après la théologie mystique, l'amour, l'intelligence et la force. Quand le seigneur vaincu et dépouillé de ses domaines, quand le serf pliant sous le poids d'une corvée écrasante, se rappelaient ce qu'ils avaient entendu raconter des souffrances endurées par Job, ce déshérité sublime, ce type éternel de toute victime des injustices du sort, une

pensée consolante pouvait du moins, au milieu de leur ruine ou de leur labeur, leur inspirer la résignation aux maux présents et l'espoir d'un meilleur avenir. Ils savaient, par une triste expérience, que l'esprit du mal est tout-puissant en ce monde, et que, suivant les expressions du patriarche iduméen, « la terreur et la famine marchent devant sa face ; car, pour lui, le fer n'est que de la paille, l'airain n'est qu'un bois vermoulu ». Mais ils savaient également qu'au-dessus de l'ange des ténèbres la justice divine a placé l'ange de la lumière ; que la lance de Michel avait percé la cuirasse écaillée du dragon de l'abîme et que, tôt ou tard, dans la lutte qu'ils continuent de se livrer, l'esprit miséricordieux, invoqué par les humbles et par les justes, doit réduire à l'impuissance l'esprit infernal qui règne sur les orgueilleux et sur les méchants.

A tous ceux qui souffraient, la foi enseignait, en outre, que la place éminente occupée par le chef des archanges dans la hiérarchie céleste, il l'avait conquise au prix des plus glorieux combats. A son exemple, ils devaient, eux aussi, s'armer de courage et lutter à outrance, s'ils voulaient mériter la couronne qui, au dire de l'Apôtre, ne peut être légitimement donnée qu'à celui qui a combattu et arrosé la terre de sa sueur et de son sang. De là l'invincible confiance, non seulement des individus, mais encore des populations entières, dans la protection de l'ange que l'Écriture sainte représente, ici, comme le guide et le consolateur de l'homme exilé de l'Éden ; là, comme le défenseur du peuple juif, gémissant sous la servitude des Madianites, ou pleurant sa liberté aux bords des fleuves de Babylone. N'était-ce pas lui qui, au nom de Jéhovah, avait suscité les juges appelés à la délivrance des enfants d'Israël, et leur avait prédit la victoire en promettant de combattre avec eux ? N'était-ce pas lui encore qui, se révélant dans un bois de myrtes au prophète Zacharie, avait, comme ce même prophète le rapporte, supplié Dieu de ramener dans leur pays natal les familles des Hébreux, retenues depuis si longtemps captives en Assyrie ? « Alors, raconte le prophète, l'ange du Seigneur se leva et dit : Seigneur, Dieu des armées, jusqu'à quand différerez-vous de faire miséricorde à Jérusalem et aux villes de Juda contre lesquelles s'est élevée votre colère ? Voilà déjà la soixante-dixième année de leur désolation et de leur ruine. » La prière de l'ange libérateur fut entendue. On sait comment les Israélites rentrèrent bientôt dans leur patrie, et, avec les murs de la ville sainte, relevèrent de ses ruines le temple édifié par Salomon.

Plus tard, leur indépendance nationale est de nouveau menacée par les rois de Syrie, ces implacables adversaires de la religion judaïque. Une armée formidable a envahi la Judée ; elle marche sur Jérusalem, et s'appête à assiéger et à détruire encore une fois la

cité de David. Mais l'héroïque Judas Machabée appelle aux armes ses compatriotes. Il court droit à l'ennemi, et, au moment où il va engager le combat, une apparition soudaine se produit aux regards de son armée. On aperçoit dans les airs un cavalier divin, resplendissant de lumière, et brandissant une épée. A cette apparition de l'archange Michel, — car c'était lui qui, suivant l'affirmation du prophète Zacharie, venait au secours des Hébreux, — ceux-ci, transportés d'une ardeur irrésistible, s'élancent, comme des lions, sur l'armée ennemie, et remportent une victoire complète, grâce au secours de celui qui est appelé « l'artisan des divins triomphes, *operarius victoriæ Dei.* »

### III

Après avoir exposé, d'après les traditions religieuses de la Loi ancienne et de la Loi nouvelle, quelle fut, dans le monde juif et le monde chrétien, la mission bienfaisante de l'archange Michel, et comment il justifia son glorieux surnom, Mgr Germain rappelle de quelle manière son culte se répandit d'Orient en Occident, et vit, en France, se dresser son sanctuaire et sa citadelle sur le rocher qui, assis aux flancs de l'Aquilon, est incessamment battu par les flots de la mer. En peu de temps, l'édifice, consacré au champion de Dieu, devint pour les populations de la Normandie, comme pour celles des autres provinces du royaume, l'objet d'une dévotion particulière et le but de nombreux pèlerinages. Les fidèles qui s'y rendaient de toutes parts ne pouvaient qu'être édifiés, d'ailleurs, par la vie sainte des solitaires qui, dès les premiers temps de l'ère chrétienne, étaient venus chercher un asile sur ce mont isolé, appelé alors le mont Tombe, et entouré d'une vaste forêt que l'Océan a fait disparaître sous l'amoncellement continu de ses eaux et de ses grèves. A ces pieux cénobites, qui partageaient leurs jours entre la prière, la méditation et l'étude des lettres sacrées ou profanes, succédèrent, vers le commencement du huitième siècle, des chanoines réguliers qui furent institués par l'évêque saint Aubert. Établis dans douze cellules bâties sur les revers de la montagne, ils formèrent ensuite une collégiale où, suivant les intentions du fondateur, ils devaient, après le chant des offices, se livrer à l'étude de l'Écriture sainte et à la transcription des manuscrits. Le récit de l'apparition de l'archange Michel à saint Aubert, auquel il révéla qu'il voulait être honoré en ce lieu, a été transmis, selon toute vraisemblance, par l'un de ces chanoines réguliers. Ajoutons qu'un autre de ces religieux, nommé Pierre, composa une Vie de saint Benoît et de ses premiers disciples, monument hagiographique dont le P. Mabillon,

jugé fort compétent en pareille matière, fait un éloge mérité, et qui vient éclairer les origines des institutions monastiques en Occident.

Le nom de saint Benoît nous conduit naturellement à l'époque où la règle bénédictine, qui s'était propagée alors dans toute la chrétienté, fut adoptée au Mont-Saint-Michel. Ce fut à la fin de ce triste dixième siècle, si bien dénommé l'âge de fer, à cause de l'ignorance et de la barbarie qui, partout, avaient fait place à la première Renaissance, inaugurée par le génie de Charlemagne, que les moines de saint Benoît vinrent, sur le mont de l'archange, donner aux travaux intellectuels une nouvelle et féconde impulsion. Malgré les calamités du temps, malgré les ténèbres qui faisaient la nuit autour d'eux, ils avaient conservé dans leurs écoles le feu sacré de la science, dont la flamme peut, en des jours sombres et néfastes, s'obscurcir parfois, mais s'éteindre, jamais. Recueillant et entretenant avec soin ce feu qui, comme la lampe du sanctuaire, continuait de briller au fond de leurs cloîtres, ils le firent rayonner, aussi bien que partout ailleurs, dans l'établissement monastique où ils furent appelés par Richard sans Peur, duc de Normandie. Un heureux concours de circonstances favorisait alors ce mouvement de rénovation littéraire et scientifique, dont les communautés bénédictines donnaient encore le signal. Tandis que, par leurs savants travaux, Lanfranc et saint Anselme répandaient sur l'école épiscopale d'Avranches et l'abbaye du Bec un éclat qui, grâce à eux, devait bientôt rejallir sur les monastères anglo-saxons, les religieux du Mont-Saint-Michel suivaient les traces de si nobles émules et embrassaient, dans leurs études, le vaste champ alors ouvert à la culture intellectuelle.

Sur ce point, écoutons le témoignage de dom Huynes, le meilleur historien de l'abbaye. « L'Écriture sainte, dit-il, et les principaux ouvrages des Pères, surtout de saint Grégoire le Grand et de saint Augustin, la physique et la philosophie d'Aristote, les œuvres de Cicéron, de Sénèque, de Marcien et de Boèce, la grammaire, l'éloquence, le calcul, l'astronomie, l'histoire, la jurisprudence, la poésie, la musique, la peinture, l'architecture, la médecine elle-même, et l'art de gouverner les hommes, étaient étudiés et enseignés par les enfants de saint Benoît. Tous, maîtres et élèves, se nommaient les disciples de saint Michel, le prince éthéré, *principis ætherei, sancti Michaelis alumni*. » Parmi les moines, dont le patient et consciencieux labeur atteste une fois de plus que ce moyen âge, tant décrié par ceux qui ne le connaissent pas, comme ayant été l'époque du sommeil de l'humanité, nous aurons l'occasion de citer plus loin Radulphe, Anastase, Robert de Tombelaine, Guillaume de Saint-Pair ; et, au-dessus d'eux, Robert de Torigny, dont les nombreux travaux et le soin qu'il prit d'enrichir de précieux manuscrits la bibliothèque

conventuelle, valurent à l'abbaye le surnom de *cité des livres*.

Pendant les siècles qui suivirent l'époque de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de Lion, le Mont-Saint-Michel se montra digne de sa glorieuse renommée. Aux trésors que possédait la librairie du couvent s'ajoutent, durant le cours du treizième siècle, de nouveaux exemplaires d'ouvrages sur la théologie, l'astronomie, la rhétorique, le droit romain et le droit canon, l'histoire civile et l'histoire ecclésiastique. Dans cette collection un ouvrage manquait encore, ouvrage colossal, résumant en sa vaste étendue et ses admirables proportions toute la science philosophique du temps, nous voulons dire la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Ce fut Guillaume de Servon qui, au quatorzième siècle, dota la bibliothèque d'un exemplaire du beau livre composé par l'Ange de l'école, et ouvrit ainsi à l'esprit des religieux du monastère les horizons les plus lumineux, les plus étendus, que la pensée humaine pût alors embrasser.

Au cours de la période suivante, l'école du Mont-Saint-Michel atteint son plus haut degré de splendeur, sous le gouvernement de l'abbé Pierre Le Roy. Glorifié par ses contemporains pour la sagesse de son administration et pour la science dont il fit preuve dans les différents traités qu'il composa, il déploya, en outre, les plus rares qualités comme référendaire du pape Alexandre V, et fut surnommé « le roi des abbés » de son temps. Telle était la réputation dont il jouissait, que la communauté religieuse, placée sous sa direction, devint une pépinière féconde où se formaient et se recrutaient, pour la conduite d'autres monastères, des abbés ou des prieurs aussi remarquables par leur science que par leur régularité. Cette prospérité dans l'ordre intellectuel et moral se maintint au mont de l'archange jusqu'aux jours désastreux, où la lutte séculaire, engagée entre l'Angleterre et la France, déchaîna sur toutes nos provinces, mais principalement en Normandie, les fléaux de la guerre étrangère, compliqués des maux plus grands encore résultant de la guerre civile. Arrêtons-nous un instant, avant de toucher à cette funeste période de nos annales, où le Mont-Saint-Michel devint une forteresse toute retentissante du bruit des armes, et dont les hautes murailles opposèrent souvent aux envahisseurs du pays une barrière infranchissable. Nous aurons, par ce temps d'arrêt, l'occasion de rappeler, avec les phases principales de son histoire, les transformations successives que subit le monastère. Nous verrons en même temps comment les abbés qui l'administrèrent et les princes qui vinrent y faire de pieux pèlerinages contribuèrent à l'envi, les uns par leurs travaux, les autres par leurs donations, à amplifier et à embellir cette merveilleuse abbaye qui se dresse si noblement sur sa base de granit.

## IV

Comme le fait justement remarquer l'auteur de la seconde partie du livre qui est l'objet de cette étude, l'histoire du Mont-Saint-Michel n'est point une page isolée de nos chroniques locales : elle se rattache, au contraire, par des liens étroits, aux plus grands événements qui se sont accomplis en France depuis le huitième siècle. Hâtons-nous de dire que cette réflexion peut s'appliquer à un grand nombre d'autres monastères, dont les annales ont des relations intimes, soit avec l'histoire générale de la France, soit avec celle de nos villes et de nos provinces. Si l'on doit, en effet, reconnaître, avec Ampère et Augustin Thierry, que l'étude de la vie de nos saints nationaux s'unit étroitement à celle de nos premières dynasties royales, qu'elle éclaire et complète à la fois, ne peut-on pas, en appliquant cette observation à une période plus étendue, en dire autant des annales de nos anciennes communautés monastiques, véritables foyers de lumière où se concentra, en grande partie, le mouvement intellectuel et artistique, économique et social, de ces temps si éloignés, si différents des nôtres ? N'étaient-ce pas les moines qui, infatigables pionniers de la civilisation chrétienne, cultivaient le champ de la science, tout en défrichant les terres et les forêts d'alentour ? Leur bibliothèque n'était-elle pas ornée de manuscrits, copiés, illustrés de leurs mains, et souvent enrichis de miniatures où, à défaut d'un art correct et perfectionné, se révèlent dans toute leur puissance la beauté naïve de l'expression et le sentiment instinctif de l'idéal, qui sont les caractères particuliers de la peinture religieuse au moyen âge ? Et ces bâtiments claustraux, ces salles capitulaires aux proportions grandioses, ces vieilles églises romanes au style robuste, aux colonnes puissantes, aux profondeurs pleines de majesté et de recueillement, qui les a construits, sinon des moines dont l'activité, aussi habile que laborieuse, les édifia partout, à l'intérieur comme à l'extrémité des villes, dans le creux des vallées comme au sommet des montagnes, sur les bords des cours d'eau comme auprès des rivages de la mer ?

Quant aux abbés qui gouvernaient ces monastères, choisis alors, non par la faveur des princes, mais par le libre suffrage des religieux, dont ils étaient appelés à devenir les supérieurs après avoir été leurs égaux, ils appartenaient par leur origine à toutes les classes de la société, aux plus élevées et aux plus humbles. Redevables seulement de leur dignité à des mérites tout personnels, ils justifiaient le plus souvent la confiance qui les avait fait élire. Du jour où ils recevaient la crosse abbatiale, ils exerçaient sur les domaines et les vassaux du monastère une juridiction spirituelle et temporelle dont les pouvoirs,

fort étendus, étaient tempérés par l'esprit de justice et de charité. Prenant part, en leur qualité de seigneurs féodaux, à tous les actes de la société contemporaine, ils percevaient des impôts, levaient des hommes d'armes, jouissaient du droit de battre monnaie, et se faisaient représenter par des officiers, des procureurs et des baillis qui rendaient, en leur nom, la haute et la basse justice. Siégeant, de plus, aux conseils des rois ou bien aux assemblées nationales, ils y apportaient, avec l'expérience des affaires, une habitude de la parole et une instruction consommée, rompue à toutes les difficultés du droit civil et ecclésiastique.

Au souvenir de ces faits qui appartiennent à l'histoire, non seulement de la France, mais aussi de toute l'Europe monarchique et féodale, faits contre lesquels peuvent s'élever les adversaires de ce qu'on appelle aujourd'hui l'influence cléricale, et qui, pour tout esprit impartial, eurent alors, avec leur raison d'être, leur virtualité féconde et leur salutaire influence, il est aisé de comprendre quel fut le rôle important de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au cours du moyen âge et jusqu'au siècle de la Renaissance. Là, comme en d'autres monastères, la science, fruit de l'étude et de la méditation, l'art, produit de l'imagination et du goût, se développèrent au souffle de l'inspiration religieuse, qui surexcite dans les âmes l'amour de ce qui est bon, de ce qui est juste, de ce qui est beau. Sur cette sainte montagne où tout semblait porter à l'élan vers le ciel, le progrès, qui n'est qu'une perpétuelle aspiration poursuivant un idéal de plus en plus parfait, le progrès se manifeste d'une manière éclatante. Sous ces cloîtres aériens, où d'aveugles préventions soutiennent que tout s'immobilisait, se pétrifiait dans l'ignorance et l'oïveté, tout, au contraire, respirait la vie et l'action. Étudiez avec une attention soutenue les formes diverses qui furent données, de siècle en siècle, au prodigieux entassement de pierres qui ceint et couronne le mont Tombe, et vous y retrouverez les traces ineffaçables de la marche toujours ascendante que suivit l'art chrétien au moyen âge. Peu à peu, à l'architecture romane, qui fut longtemps le type de prédilection adopté par les moines, gardiens fidèles des traditions hiératiques du passé, succède le style de transition, qui conduit du plein cintre à l'ogive. L'ogive, ingénieux système de construction, créé par le besoin de donner plus d'élévation et de solidité, d'élégance et d'harmonie aux églises, dont les plus admirables modèles datent du siècle de saint Louis, et qui, de même que la pensée de leurs constructeurs, montaient, montaient toujours, et semblaient vouloir, en s'élevant bien haut dans l'espace, prendre possession de l'infini !

Par une coïncidence digne de remarque, à mesure que le monastère consacré à saint Michel s'accroît sur les plus vastes proportions,

le culte de l'archange s'étend et s'accroît aussi, en revêtant, comme l'édifice même, des formes différentes et un caractère en rapport avec les circonstances et les nécessités nouvelles qui se produisent. Ainsi, sous les deux premières races, après la conversion des anciens habitants de la Neustrie et celle des Normands à la foi évangélique, les populations de la province honorent surtout en saint Michel le « vainqueur de l'idolâtrie païenne ». Ensuite, aux approches de l'an 1000, quand l'humanité, croyant à la fin prochaine du monde, était en proie à la terreur que lui inspirait la perspective des formidables jugements de Dieu, elle réclamait le secours de l'archange qui, à ses yeux, était le plus capable de la défendre contre les embûches de l'esprit des ténèbres. Ainsi que l'attestent les monuments de l'art, et notamment une partie de la grande fresque du *Jugement dernier*, peinte par Orgagna, dans le *Campo Santo* de Pise, le saint était alors invoqué sous le titre de « l'ange du jugement, » ou de « conducteur et de peseur des âmes ». Plus tard, lorsque l'invasion étrangère se déchaîna pendant un siècle sur nos provinces, et que le léopard anglais déchira l'étendard fleurdelisé de la France, les cœurs et les mains s'élevèrent à cette époque, des diverses parties du royaume, vers « l'ange des batailles, » vers « le sauveur des nations en péril. » Répondant aux vœux de tout un peuple humilié par la défaite et désespérant de son salut, saint Michel apparut bientôt à la vierge de Domrémy, pour lui inspirer le dévouement qui accepte les grands sacrifices, et l'héroïsme qui court au-devant du martyre.

Mais, avant qu'il ne se révélât à Jeanne d'Arc, combien d'autres apparitions de l'archange sont rapportées dans une foule de légendes, dont la poésie et l'art nous ont conservé le souvenir ! Ces apparitions se rattachent aux premières origines, ainsi qu'aux agrandissements successifs du Mont-Saint-Michel. Comme tout ce qui est appelé à marquer, à s'élever en ce monde, l'abbaye, on se le rappelle, avait eu les plus humbles commencements. Sur l'ermitage, où la tradition place son berceau, l'imagination populaire, qui se plaît à embellir de merveilleux récits la naissance de toutes choses, a semé largement prodiges, visions, faits surnaturels de tout genre. Parmi les visions, la plus célèbre, qui nous est rapportée dans les chroniques du monastère, est celle où saint Aubert, évêque d'Avranches, venant prier et se recueillir près du mont Tombe, vit l'archange lui apparaître soudain. En ayant reçu l'ordre de lui ériger dans ce lieu un sanctuaire, où il serait honoré comme il l'était déjà, en Italie, sur le mont Gargano, l'évêque, incertain d'abord, demeura plusieurs jours tout pensif, hésitant à entreprendre ce qui lui était commandé. Toutefois, à la suite d'une seconde, puis d'une troisième

apparition, il crut, dans cette voix qui lui parlait, reconnaître la voix de Dieu, et il s'empressa d'exécuter les ordres qu'il avait reçus. Accompagné de son clergé et d'un grand nombre de fidèles qui s'étaient offerts pour l'aider dans son œuvre, saint Aubert se dirigea processionnellement vers le mont Tombe. Il en fit aplanir le sommet, après avoir arraché du sol deux énormes pierres qui, jadis, avaient servi au culte druidique, et il y éleva en l'honneur de l'archange un sanctuaire, qui ne tarda point à devenir célèbre dans toute la contrée. Ce fut au mois d'octobre de l'année 709 que la dédicace solennelle eut lieu ; et, à partir du jour où la nouvelle basilique fut consacrée, la montagne s'appela le *Mont-Saint-Michel au péril de la mer*.

L'une des causes qui, outre la croyance aux faits merveilleux précédemment racontés, accrut pour ce lieu la vénération des fidèles, fut la présence des reliques apportées du mont Gargano par les soins du pieux évêque d'Avranches. Fameuse, on le sait, dans les traditions profanes et sacrées, cette montagne est formée d'un rameau qui, détaché de la grande chaîne des Apennins, se dirige vers la côte orientale de l'Adriatique. L'escarpement du Gargano qui se dresse à pic non loin de la mer, la solitude grandiose au milieu de laquelle il apparaît, les sombres forêts de chênes qui en couvrent les flancs et la cime, frappèrent, dès les temps anciens, l'esprit des peuples qui en firent le séjour d'un oracle. Strabon y place le temple du divin Calchas, et Horace dépeint, dans l'une de ses odes, le frémissement de religieuse horreur que causait le bruit de l'aquilon se déchaînant à travers ces bois redoutables. Dans l'une de nos *Études historiques* sur les monuments et les souvenirs de la domination normande, en Italie, nous avons eu l'occasion de rappeler comment l'ère chrétienne ayant succédé aux âges païens, la religion nouvelle détruisit partout, avec les idoles, les vieilles superstitions locales. Sous une influence toute différente et sous une inspiration plus haute, les souvenirs se rattachant au mont Gargano changèrent de cours, et offrirent un autre but à la dévotion populaire.

Suivant une tradition remontant à la fin du cinquième siècle, saint Michel, dont le culte avait déjà trouvé à Rome, comme à Constantinople, de fervents prosélytes, apparut plusieurs fois à l'entrée d'une caverne située sur le mont Gargano, et devant laquelle un bouvier du voisinage avait vu l'un de ses taureaux s'arrêter tout à coup. Effrayés du prodige qui eut pour suite la mort de ce bouvier, les habitants de Siponto se mirent à prier, à jeûner pendant trois jours, sur la recommandation de Laurentius, leur évêque, lequel, averti bientôt par une vision, changea en un sanctuaire la grotte que la présence de l'archange avait purifiée des antiques souillures de l'idolâtrie. Dès lors, le nom de l'esprit céleste fut donné à ce lieu qui s'appela *Monte Sant'*-

*Angelo*, et la vénération dont il devint l'objet se répandit si loin, que saint Aubert y envoya plusieurs de ses prêtres pour y chercher de précieuses reliques. Plus tard, quand Rainulf et les aventuriers normands vinrent conquérir des terres dans l'Italie méridionale, ils ne manquèrent pas de se rendre en pèlerinage au sanctuaire du Gargano, afin de placer leur entreprise sous la protection de saint Michel; et comme ils attribuèrent le succès de leurs armes à sa puissante intervention, ils lui élevèrent une église dans la ville d'Aversa, devenue le premier centre de leur domination.

Le temps, qui efface tout, n'a point altéré en Italie le souvenir des pieuses traditions qui, depuis tant de siècles, se rattachent au Monte Sant'Angelo. Chaque année, au mois de mai, un nombreux concours de pèlerins se rend de toutes parts au sanctuaire de la grotte, où ils viennent prier devant une image de saint Michel, attribuée par les habitants du pays au ciseau de Michel-Ange, qui aurait voulu, dit-on, offrir en *ex-voto* une statue de marbre à son glorieux patron. Mais de tous les objets d'art décorant cette église, érigée depuis longtemps en cathédrale, le plus curieux, et celui qui frappa le plus vivement notre attention dans notre excursion au Gargano, est la magnifique offrande consacrée à saint Michel par un personnage d'origine grecque, nommé Pantaleone <sup>1</sup>. Nous voulons parler de la porte en bronze, qui, suivant l'inscription qu'elle porte, exécutée à Constantinople en 1076, est divisée en vingt-quatre panneaux, dont les bas-reliefs représentent les événements principaux dans lesquels la tradition fait intervenir les archanges Michel et Gabriel. On y remarque surtout la série des actes dans lesquels figure le premier de ces esprits célestes, depuis l'époque où il combattit le dragon jusqu'au jour où il apparut à l'évêque Laurentius, pour lui révéler en quel lieu un sanctuaire devait lui être érigé.

Dans cette œuvre, due à la munificence d'un pieux donateur, devenu par la conquête sujet des princes normands, on retrouve bien le cachet de cet art byzantin qui, appliqué à la ciselure en bronze, dominait alors dans l'Italie méridionale. Sans aucun doute, la composition laisse beaucoup à désirer pour l'ensemble et pour les détails. Mais, ainsi que nous l'avions constaté, en examinant des portes à peu près semblables, ornant l'entrée des églises de Trani, de Lavello et de Monreale, il y a dans chacun des sujets représentés sur la porte du sanctuaire du Monte Sant'Angelo l'expression d'un sentiment profondément religieux, expression dont tous les produits de l'art chrétien sont empreints à cette époque. Ce caractère que l'on recherche avant tout en de telles œuvres, combien n'est-on pas heu-

<sup>1</sup> Selon toute vraisemblance, ce personnage est le même qui célébra en vers les miracles de l'archange.

reux de le rencontrer, au milieu d'imperfections inévitables, dans une suite de tableaux incisés sur le bronze, et reproduisant tout le cycle des apparitions angéliques que rapportent l'Ancien et le Nouveau Testament, à dater de la Genèse jusqu'aux Actes des Apôtres? Accueillis par la foi de tous les âges, ces faits surnaturels furent la source inépuisable et sacrée du merveilleux qui inspira les grandes épopées chrétiennes, notamment celles de Dante, de Tasse, de Milton, nobles génies que sacrèrent à la fois la gloire, la persécution et le malheur. Et pourquoi les prodiges attribués aux esprits célestes, et célébrés dans les poèmes, ou figurés sur la pierre et l'airain, exercent-ils sur nous un attrait, un charme si puissants? C'est que, s'ils plaisent à notre imagination, ils soutiennent en même temps notre faiblesse, puisqu'ils rappellent aux croyants que, toute chétive créature qu'il soit, l'homme n'est pas sans appui sur la terre, ni sans intercesseur dans le ciel.

## V

Durant la période féodale, comme sous les deux premières races, le culte de saint Michel n'avait cessé de grandir en France, et le mont Tombe devint, aussi bien que le mont Gargano, le but de pèlerinages de plus en plus nombreux. La renommée de l'abbaye s'était accrue surtout après que Richard, duc de Normandie, y eut appelé des moines de saint Benoît, dont la direction fut confiée à Maynard, ancien abbé de Saint-Wandrille. L'établissement de la règle bénédictine, on l'a déjà vu, avait inauguré pour le Mont-Saint-Michel une ère nouvelle, pleine de grandeur et de prospérité. « Dès lors, suivant la poétique image de l'annaliste dom Huynes, ces belles fleurs cueillies es cloistres bénédictins commencèrent à fleurir en ce palais des anges, et à respandre de tous costez une odeur si suave que plusieurs, détestant les délices mondaines, se veinrent renfermer dans ce parterre céleste. » En effet, l'affluence des religieux fut telle en cette communauté, qu'elle devint le berceau d'où sortirent de saints et doctes personnages que leur mérite fit élever aux fonctions d'abbés ou d'évêques. En même temps, de pieuses donations avaient fourni les moyens d'agrandir les bâtiments claustraux, d'embellir l'église de précieux ornements, et d'élever un mur d'enceinte pour séparer le monastère des habitations qui avaient été construites aux alentours. Mais là ne s'étaient point arrêtés les travaux de l'époque si active, si féconde, qui, après l'an 1000, vit partout s'élever de nouveaux édifices religieux, de sorte qu'il semblait, dit un chroniqueur contemporain, que la terre se fût alors revêtue de la robe blanche des églises.

Ce fut en l'an 1020, sous l'administration de l'abbé Hildebert II, que Richard II, duc de Normandie, trouvant que la basilique du Mont-Saint-Michel était, à cause de ses proportions trop modestes, peu digne de l'archange à qui elle était dédiée, conçut la pensée d'ériger une autre église qui, par sa grandeur et sa magnificence, serait, dans les âges à venir, le témoignage éclatant de la foi de ceux qui en avaient entrepris la construction. Bientôt furent posés les fondations de ce beau monument, auquel des moines architectes mettront la main tour à tour, et que permettront d'achever les libéralités des princes, jointes à l'obole des fidèles et des pèlerins venus de toutes les parties de l'Occident. Le long espace d'années qui s'écoulèrent entre le commencement et la fin des travaux, contribua à donner aux diverses parties de l'édifice des formes d'autant plus variées. Construite sur le plan de la croix latine, la basilique se composait, d'abord, d'une nef romane, mesurant sept travées, avec des arcades, des baies et une voûte à plein cintre. Cette nef, à l'aspect imposant et sévère, était achevée, ainsi que la chapelle Notre-Dame, lorsque l'abbé Hildebert II mourut; et, sous ses successeurs, Almod, Théodoric et Suppon, les travaux se ralentirent ou furent même suspendus complètement. Mais on les reprit avec activité sous les abbés Radulphe de Beaumont, Roger et Bernard du Bec; et, en 1135, ce dernier parvint à terminer l'œuvre de ses devanciers. Après lui, Robert du Mont ajouta la façade occidentale qui s'écroula plus tard; et, au quinzième siècle, le cardinal Guillaume d'Estouteville commença la reconstruction du chœur qui avait été incendié pendant les guerres contre les Anglais. Cinq siècles apportèrent donc successivement leur pierre pour achever ce magnifique sanctuaire, qui semble, comme on l'a dit, un poème de granit, et dont la flèche élancée, se dressant entre la nef et l'abside, porte dans les airs l'image triomphante de l'archange.

Tandis que l'abbaye ne cessait de s'accroître et de s'embellir au point de vue architectural, elle ne faisait pas moins de progrès dans l'ordre intellectuel et scientifique. Continuant de se montrer les dignes fils de saint Benoît, les religieux se distinguaient par leur amour des lettres et l'exacte discipline qu'ils observaient. Parmi eux, on peut citer Robert de Tombelaine et Anastase, Vénitien d'origine. Le premier, au témoignage d'Ordéric Vital, n'était pas moins remarquable par sa science que par sa piété; et le second se recommandait également par sa connaissance approfondie des langues grecque et latine. Quand saint Anselme, passant les monts, vint étudier dans les écoles de la Normandie, et séjourna quelque temps à Avranches, il se lia d'une étroite amitié avec ces deux religieux, et le temps ne fit que consolider cette affection, ainsi que l'atteste la

lettre qu'il adressait, de l'abbaye du Bec, à Robert de Tombelaine.

« Intrépide soldat de Dieu et ami bien cher à mon cœur, lui disait humblement le futur primat de l'Église d'Angleterre, quand je compare vos progrès généreux à ma lâcheté stérile, votre sainteté me laisse à peine la hardiesse de vous rappeler le souvenir de notre amitié. En effet, dans une vie tiède comme la mienne, il n'est point d'acte qui puisse entrer en comparaison avec les bienfaits que votre affection me procure, et c'est pourquoi je rougis non seulement de vous réclamer la dette de l'amitié, mais encore d'être appelé votre ami. Cependant je ne puis voir les autres marcher d'un pas rapide dans le chemin du ciel, tandis que le poids de mes péchés et ma froide nature paralysent mes efforts, sans me sentir vivement pressé au fond de l'âme d'appeler à mon secours ceux qui marchent devant moi, non point pour qu'ils m'attendent en ralentissant leur course, mais afin qu'ils m'entraînent avec eux en excitant ma paresse. Puisque mes prières sont de peu de valeur pour moi, veuillez les rendre efficaces pour nous deux, en y joignant la vertu de vos supplications. Voici le désir de mon cœur et la prière de mes lèvres : que Dieu ne m'accorde jamais aucune faveur sans vous la faire partager avec moi... Je vous prie, je vous supplie, en outre, de me recommander à ce saint homme Anastase, dans la société duquel vous avez le bonheur de vivre. Accordez-moi la moitié de son affection pour vous, et partagez avec lui l'amitié que je vous porte. Puissions-nous désormais vivre par vous et avec vous, de telle sorte que je l'aime et le vénère comme un autre Robert, et qu'il me regarde aussi comme son serviteur Anselme... Salut à vous deux, amis si chers. »

Cette lettre de l'illustre auteur du *Monologium*, qui, quelques années plus tard, devait succéder à Lanfranc sur le siège primateal de Cantorbéry, nous rappelle, en outre, que le souvenir du Mont-Saint-Michel se rattache, sous d'autres rapports, à l'histoire de la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie. Les chroniques du temps racontent, en effet, que la bannière de l'archange flottait à la tête des bandes guerrières qui vainquirent les Anglo-Saxons à la bataille d'Hastings. Dans cette sanglante journée, Robert de Mortain figurait au premier rang, portant d'une main l'étendard sacré, pendant que, de l'autre, il brandissait son épée et faisait merveille d'armes à côté de l'intrépide Taillefer, célébré par Wace, dans le *Roman du Rou*. Attribuant, en partie, sa victoire à la protection de saint Michel, Guillaume en témoigna sa reconnaissance à l'abbé Rainulfe, dont il fit son ami et son conseiller. Au cours des démêlés qui éclatèrent entre les fils du conquérant, Henri Beau-Clerc, poursuivi par Guillaume le Roux et Robert Courte-Heuse, vint se réfugier derrière les hautes murailles de l'abbaye. Comme les deux

frères avaient établi leur camp aux environs, plusieurs combats acharnés se livrèrent sur les grèves que domine le mont Tombe, luttés fratricides dont le trouvère que nous venons de citer redit, dans son poème, les dramatiques épisodes.

Après l'abbé Roger, qui avait donné un généreux asile à Henri Beau-Clerc, et auquel ce prince, devenu roi d'Angleterre, garda toujours une vive gratitude, le monastère fut gouverné par des personnages remarquables à divers titres, et dont le plus célèbre fut Robert de Torigny. Sous son administration, d'illustres visiteurs, attirés par la renommée de ses vertus, se rendirent en pèlerinage au Mont-Saint-Michel. Parmi eux figurent au premier rang Louis VII, roi de France, Henri II, roi d'Angleterre, ainsi que la femme de ce souverain, qui, pendant son séjour au château de Domfront, ayant mis au monde une fille, voulut que Robert de Torigny la tint sur les fonts baptismaux. Aux marques d'estime et aux actes de munificence dont leur monastère est l'objet, les religieux s'empresment alors de répondre par un redoublement d'activité littéraire. Continuant le travail de Guillaume de Jumièges sur les ducs de Normandie, Robert du Mont écrit l'histoire de Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre; ajoute un Appendice à la chronique de Sigebert, moine de Gembloux; compose un traité sur les ordres monastiques, et le fait suivre d'un Prologue sur l'exposition des épîtres de saint Paul, d'après saint Augustin.

C'est principalement comme chroniqueur que Robert du Mont mérite une place à part. Guide plus sûr que Sigebert de Gembloux, dont il corrige parfois les erreurs et les appréciations mal fondées, il montre un jugement droit, surtout une critique plus judicieuse qu'on ne la rencontre dans la plupart des écrivains de son temps, et le ton simple et grave de son récit est en rapport avec la dignité qui convient à l'histoire. Aussi les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* lui ont rendu ce témoignage tout favorable : « C'est, depuis la mort d'Ordéric Vital, le seul historien français que nous puissions opposer au grand nombre d'historiens anglais qui, à la même époque, écrivaient leurs chroniques. » Pendant que le savant Robert du Mont, qui avait reçu la crosse abbatiale, gouvernait le monastère, Guillaume de Saint-Pair, surnommé le « moine jovencel », composait son *Roman du Mont-Saint-Michel*, où il raconte en vers tous les événements qui s'y sont accomplis jusqu'au règne de Robert Courte-Heuse. Non moins remarquable que le *Roman du Rou* pour l'exactitude historique, l'œuvre de Guillaume de Saint-Pair a une forme plus poétique que celle de Robert Wace; et, dès les premiers vers, où le « moine jovencel » nous fait connaître avec son nom le but et le plan de son entreprise, il offre un intérêt véritable qui se soutient jusqu'à la fin du roman.

Sous les abbés, successeurs de Robert du Mont, et durant la période qui s'étend jusqu'à l'avènement des Valois, le Mont-Saint-Michel se maintient à la hauteur où il s'était placé. Mais, à dater du règne de ces princes, il commence à ressentir le contre-coup de la lutte terrible engagée entre la France et l'Angleterre, lutte compliquée par la sanglante rivalité des maisons de Blois et de Montfort, qui se disputent le duché de Bretagne. La situation particulière de l'abbaye et les remparts, munis de tours, qui en défendaient les approches, la rendaient un point stratégique important. Alors, par une destination singulière, et l'on peut dire providentielle, il arriva que le mont de l'archange, transformé, comme nous l'avons dit plus haut, en une redoutable forteresse, devint, sur la côte normande, l'un des boulevards les plus solides que la France pût opposer à ses ennemis. En ces temps désastreux, où retentissait partout le fracas des armes, les religieux élurent pour abbé Geoffroy de Servon, homme d'une énergie, d'une bravoure à toute épreuve, et aussi capable, dit un historien de l'abbaye, « de commander à des soldats fougueux rangés en bataille sur des remparts, qu'à des enfants d'obédience demeurant paisibles en leurs cloîtres. »

Comprenant quelle importance, dans son système de guerre tout défensif, pouvait avoir le Mont-Saint-Michel, et voulant, en outre, récompenser « la grande loyauté de ses chiers religieux », qui avaient si fidèlement soutenu la cause de leur roi, Charles V nomma Geoffroy de Servon, capitaine du château élevé pour la défense de l'abbaye, et le chargea de « faire grande diligence contre la force, malice et subtilité de l'ennemi. » Le belliqueux abbé se montra digne de la confiance de son souverain. Afin de prémunir le monastère contre toute attaque à main armée, et de prévenir les désordres résultant parfois d'une trop grande affluence de pèlerins, il établit qu'à l'avenir tous les vassaux des grands fiefs relevant de l'abbaye seraient tenus de venir, chaque année, le jour de la Saint-Michel, apporter leur concours aux défenseurs de la place, et devraient fournir des hommes d'armes en cas de guerre. Bientôt un certain nombre de gentilshommes de la province se réunirent dans le but de prendre part à cette association militaire qui peut être regardée, suivant toute probabilité, comme la première éclosion de l'ordre des chevaliers de Saint-Michel.

Dès son origine, cette association reçut une illustration d'autant plus grande, qu'elle eut pour chef le célèbre Bertrand Du Guesclin, qui était alors lieutenant du roi, en Normandie. Peu après, s'étant mis à la tête d'une troupe de seigneurs normands et bretons, il surprit, dans les landes de Meillac, un parti d'Anglais qu'il tailla en pièces. Telle était sa confiance dans le sûr abri que pouvait offrir la cité de l'archange, qu'il engagea Tiphaine, sa femme, à y chercher

un refuge, après qu'elle eut failli, en 1366, tomber, à Pontorson, entre les mains des ennemis. Il lui fit donc bâtir dans le haut de la ville un beau logis, dont il restait encore quelques vestiges au siècle dernier, et, en la quittant pour se rendre en Espagne avec les grandes Compagnies, il lui laissa 100 000 florins d'or que Tiphaine, dans le généreux élan de sa charité, se plut à distribuer aux pauvres chevaliers et soldats, que la guerre, faite à leurs dépens, avait laissés sans ressources. La tradition rapporte aussi que, pendant son séjour au Mont-Saint-Michel, la noble compagne de Du Guesclin occupait ses loisirs à l'étude de la philosophie et à l'observation du cours des astres, ce qui la fit passer pour sorcière aux yeux d'une population ignorante, et lui valut la qualification de Tiphaine la Fée. Quant au vaillant connétable, son mari, il reçut ensuite de Charles V la place et la vicomté de Pontorson, ainsi que des domaines considérables, situés dans cette partie de la Normandie. Ce fut là, dans le château dont on ne voit plus que les ruines, et non loin du mont de l'archange qu'il vénérât particulièrement, que le défenseur de la France, après avoir combattu les Anglais, venait le plus volontiers goûter en paix le fruit de ses exploits.

Pendant toute la durée de la guerre de Cent ans, le Mont-Saint-Michel continua d'être, pour la cause du roi et celle de la France, un centre de défense inexpugnable. Sous le règne de Charles VII notamment, Louis d'Estouteville qui, enfermé dans le château du Mont, y soutint un long siège contre les Anglais, mêle glorieusement son nom à celui des braves capitaines qui coopèrent alors à la mission de l'héroïque Jeanne d'Arc. Quand le royaume fut enfin, grâce à l'exemple donné par la vierge de Domrémy, délivré de l'invasion étrangère, on vit se manifester une nouvelle ferveur pour le culte de saint Michel, regardé par la foi religieuse des contemporains comme le principal inspirateur de celle qui, personnification vivante de la patrie, avait réveillé dans les cœurs le sentiment national. Afin d'honorer le protecteur de la France, et de rappeler le souvenir des événements dont le mont Tombe avait été le théâtre, Louis XI y fit tour à tour deux pèlerinages, à la suite desquels il institua l'ordre militaire de Saint-Michel, en vertu de lettres patentes, datées du 1<sup>er</sup> août 1469. D'après les termes de ces lettres, la fondation de l'ordre avait lieu « en commémoration et l'honneur de Monsieur Saint Michel, premier chevalier, qui en son lieu et oratoire, appelé le Mont-Saint-Michel, avoit toujours seurement gardé, préservé et défendu, sans estre pris, subjugué et mis ès mains des anciens ennemis du royaulme. »

Conformément aux statuts, les membres de l'ordre, au nombre de trente-six, devaient être des gentilshommes de nom et d'armes sans reproche, et ils étaient obligés, avant d'être élus, de renoncer à toute

autre dignité semblable, sauf les empereurs, rois et ducs souverains, qui pouvaient appartenir aux ordres dont ils étaient les chefs. Les premiers chevaliers de Saint-Michel furent choisis parmi les princes du sang et les seigneurs les plus renommés de la France; et le roi, pour faire connaître à chacun d'eux son admission dans la nouvelle chevalerie, lui envoya un collier d'or, fait de coquilles attachées l'une à l'autre, et au milieu duquel pendait une image de l'archange debout sur un roc, avec la devise : « *Immensi tremor Oceani*. — Il est la terreur du vaste Océan. » Unis par un sentiment de confraternité, les chevaliers de l'ordre devaient se prêter un mutuel appui, et travailler ensemble au maintien de la paix intérieure ainsi qu'à la prospérité du royaume. En outre, ils formaient un conseil particulier que le roi consultait dans les circonstances importantes, et il leur était défendu sous la foi du serment de révéler aucun secret d'État. Tout membre, convaincu de lâcheté ou de trahison, était dépouillé de ses insignes, rayé de la liste des frères, et quelquefois même il encourait la peine capitale, ainsi qu'on le voit par l'exemple du connétable Louis de Saint-Pol, condamné, en 1475, comme coupable de lèse-majesté, à avoir la tête tranchée par le glaive.

## VI

L'institution de l'ordre établi par Louis XI ne pouvait que donner un nouveau relief au Mont-Saint-Michel et au culte de l'archange qu'on y honorait. L'apogée de ce culte correspond ainsi à la fin du quinzième siècle et au commencement du siècle suivant. Mais dans la seconde partie de ce même siècle éclatent les guerres civiles et religieuses durant lesquelles l'abbaye, transformée de nouveau en une forteresse que se disputent les deux factions rivales, voit la paix de son enceinte profondément troublée par le tumulte des combats. Après avoir souffert des excès résultant de ces luttes intestines, elle se relève toutefois, et répare ses pertes sous le règne de Louis XIII, époque où elle eut pour abbé commendataire Henri de Lorraine, issu de la maison de Guise, et pour administrateur Pierre de Bérulle, supérieur général des Oratoriens de France. Vers le même temps, une réforme salutaire qui rallie, sous le titre de congrégation de Saint-Maur, la plupart des communautés bénédictines du royaume, s'étend au Mont-Saint-Michel, et y ranime, avec une exacte observance, le saint amour des lettres. De 1635 à 1640, dom Huynes, l'un des plus savants religieux du monastère, écrit son *Histoire générale du Mont-Saint-Michel*, qui fut ensuite annotée par dom Louis de Camps. Passionné pour l'étude des documents originaux,

dom Huynes aimait à puiser aux sources primitives les éléments des annales monastiques, et ce fut aussi d'après les chartes, diplômes et autres titres de l'abbaye de Saint-Florent, qu'il composa en quatre volumes l'histoire de ce monastère, ouvrage dont les Frères de Sainte-Marthe se sont utilement servis pour le *Gallia christiana*.

« Dom Jean Huynes, dit l'auteur de l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, avoit dessein de faire un Pouillé général des bénéfices de France sur les titres originaux ; mais il auroit fallu une vie plus longue. Il étoit occupé à mettre en ordre les archives de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, lorsqu'il tomba malade le jour de l'Assomption de la Vierge. Trois jours après, c'est-à-dire le 18 août de l'an 1651, il cessa de vivre ou, comme s'expriment nos Mémoires, il cessa de travailler. Il fut universellement regretté de tous ses confrères qui perdirent en lui un modèle accompli de toutes les vertus chrétiennes et religieuses. » Quel simple et touchant éloge dom Tassin fait ici du moine défunt, enlevé si rapidement à la congrégation qu'il honorait ! Et comme ces mots : « Il cessa de vivre, ou plutôt il cessa de travailler, » peignent bien d'un seul trait le Bénédictin laborieux dont toute l'existence se consuma dans l'étude !

Peu de temps après, un autre moine de l'abbaye, dom Thomas Le Roy, commençait l'ouvrage intitulé : *Curieuses recherches sur le Mont-Saint-Michel*, depuis l'an 709 jusqu'en 1648. Son exemple fut imité par plusieurs religieux, et le mouvement littéraire se poursuivit durant la seconde partie du dix-septième siècle, grâce aux communications échangées entre les Bénédictins des différents monastères pour s'éclairer mutuellement soit sur l'histoire générale de l'ordre, soit sur les annales particulières des abbayes, des villes ou des provinces. Mais, à partir du siècle suivant, l'impulsion donnée se ralentit. Ainsi que d'autres communautés monastiques, le Mont-Saint-Michel commence à ressentir les effets de l'esprit dissolvant qui, minant peu à peu les institutions du passé, en amènera fatalement la décadence et la chute. En effet, dès l'année 1706, le savant Mabillon, ayant écrit à dom Julien Doyte, prieur de l'abbaye, afin d'avoir des renseignements, vues et dessins qui pouvaient lui être utiles pour la composition de son grand ouvrage sur les *Annales bénédictines*, en reçut une réponse témoignant assez dans quelle situation fâcheuse se trouvait alors l'abbaye. En avouant à son illustre et infatigable correspondant qu'aucun membre de la communauté n'étoit capable de fournir les indications demandées, le prieur éprouvait un certain sentiment de honte. « Je n'ay personne, disoit-il avec tristesse, assez habile pour faire ce travail, et je le

regrette infiniment, car notre monastère méritoit plus que tout autre, sans contredit, de figurer à la première place dans vos *Annales*. » Puis, après avoir donné lui-même de curieux détails sur différentes parties du Mont-Saint-Michel, dom Julien Doyte s'excusait, en terminant, sur l'impossibilité où il était de contribuer pour la moindre part aux frais de la vaste publication entreprise par son confrère. « Il me seroit plus facile, ajoutait-il à ce sujet, de tirer de l'eau de notre rocher que de l'argent de nos officiers. Et, en vérité, quand ils le voudroient, ils ne le pourroient pas à présent ; la *misère* est si grande que cela passe l'imagination. »

Par les pénibles aveux contenus dans cette lettre, on voit que si quelques abbayes privilégiées, telles que Saint-Germain des Prés, les Blancs-Manteaux, Saint-Denis, Marmoutier, Saint-Remi de Reims, Saint-Ouen de Rouen, Saint-Vincent du Mans et d'autres monastères bénédictins de nos provinces avaient conservé intactes leurs anciennes traditions littéraires, il n'en était pas de même au Mont-Saint-Michel, car il n'y subsistait plus pour les études qu'une seule classe qu'on avait reléguée au dernier étage, à côté du grenier. Sous le rapport économique, la maison était loin de se trouver dans des conditions plus favorables, et il semblerait qu'avec l'activité intellectuelle, la prospérité matérielle eût disparu. Lorsque sur les revenus annuels montant à 50 000 livres, on avait prélevé 27 000 livres pour l'abbé commendataire, 14 000 pour les charges d'entretien et d'administration, et qu'aux dépenses occasionnées par des procès ruineux on ajoutait les pertes résultant de continuelles usurpations commises par des propriétaires riverains, il ne restait plus que de bien modiques ressources applicables à la nourriture, à l'habillement et aux besoins personnels des religieux. Or, comme le chiffre de la mense conventuelle allait diminuant de plus en plus, il est facile pour les esprits non prévenus de reconnaître combien on a exagéré le plus souvent l'énormité prétendue des richesses dont jouissaient les communautés religieuses avant la révolution de 1789.

Pour relever le Mont-Saint-Michel de la situation critique où il était réduit, des efforts furent tentés à diverses reprises ; mais ils échouèrent presque toujours contre la fatalité des circonstances plus fortes que la volonté des hommes. En 1721, la commende de l'abbaye avait été donnée à Charles-Maurice de Broglie, quatrième fils de Victor-Maurice de Broglie et frère du vaillant maréchal de France qui, après avoir gagné les batailles de Parme et de Guastalla, opéra la belle retraite nécessitée par les fautes de Belle-Isle dans la campagne de Bohême. Sous la longue prélature du nouvel abbé commendataire, laquelle dura jusqu'en 1766, des réparations furent faites aux bâtiments et aux murailles du monastère ; et, malgré les tendances

peu religieuses de l'époque, des pèlerins de tout rang continuaient de se rendre au sanctuaire de l'archange.

A la fin du règne de Louis XV, le titulaire de la commende était l'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, qui fut ensuite ministre de Louis XVI, et que devait remplacer plus tard le cardinal de Montmorency-Laval, grand aumônier de France. Une année s'était à peine écoulée depuis que ce représentant de l'une des plus illustres familles du royaume avait pris possession de son titre d'abbé commendataire du Mont-Saint-Michel, quand éclata la révolution qui allait bientôt, par un décret de l'Assemblée nationale, supprimer les ordres religieux en France et réunir leurs propriétés au domaine de l'État. En exécution de ce décret, le procureur syndic d'Avranches vint saisir les biens, meubles et immeubles, de la communauté, ainsi que les ornements d'autel, les vases sacrés, les précieux manuscrits et les titres, chartes ou autres pièces historiques se rapportant à l'abbaye. Sous le gouvernement de la Convention, trois cents prêtres qui étaient trop vieux ou trop infirmes pour subir la déportation, furent incarcérés dans le couvent et dans le château dont on avait fait une maison de détention, et ni leur grand âge, ni leur état de souffrance ne purent les soustraire aux plus odieux traitements. Non seulement on les laissa manquer de la nourriture et des soins qui leur étaient nécessaires ; mais, par ordre de l'autorité supérieure, on voulut les priver des consolations qu'ils avaient puisées jusque-là dans la prière et les exercices religieux.

Sous le prétexte de ne point entretenir la superstition et de couper court à des pratiques contraires à la raison humaine, le comité républicain de la ville enleva donc tous les bréviaires de ces « ci-devant prêtres », et dans cette confiscation brutale fut compris un exemplaire de l'*Iliade*, en texte grec, portant au frontispice l'image gravée du vieil Homère. Non moins ignorants que rapaces, les membres du comité crurent que c'était un livre de prières, et s'imaginèrent voir la figure d'un saint dans la figure du poète aveugle. Par une confusion tout aussi grotesque, ils daignèrent faire grâce, au contraire, à la statue de saint Michel. Prenant l'archange pour le génie de la Liberté, son casque pour le bonnet phrygien, ils crurent que l'épée et la balance placées dans ses mains représentaient la force et la justice du peuple, de même que le dragon palpitant sous ses pieds symbolisait le monstre de la tyrannie, écrasé par le bras vengeur de la République. Pour achever le tableau des scènes qui se passèrent alors au sujet de l'ex-abbaye et montrer jusqu'à quel point l'odieux le disputait au ridicule, il faudrait citer les ordres d'arrestation, les procès-verbaux de saisie, les déclarations de civisme et autres actes émanant des autorités locales de l'époque révolutionnaire. On verrait

par là en quelle langue incorrecte et bouffonne, cynique et violente, s'exprimaient les officiers municipaux de la ville du Mont-Saint-Michel, devenue la commune du *Mont-Libre*.

Quel étrange contraste entre cette dénomination du *Mont-Libre* et la nouvelle destination affectée à l'abbaye qui, transformée bientôt en *prison d'État*, reçut quatorze mille détenus dans son enceinte, de 1793 à 1863, c'est-à-dire pendant l'espace de soixante-dix ans ! A la place des chants pieux qui, durant tant de siècles, avaient retenti sous les voûtes du sanctuaire, on n'entendait plus que les gémissements ou les imprécations des prisonniers. Le travail forcé avait succédé au travail volontaire, et, comme signe extérieur du changement opéré dans ces lieux, un portail du style grec, coupant les dernières travées de la nef romane, remplaçait la belle façade ogivale élevée par Robert de Torigny. Sous l'Empire, le Mont-Saint-Michel, par ordre de Napoléon I<sup>er</sup>, continua d'être une *maison de force*, et les détenus y étaient principalement occupés à filer le coton dans les vastes ateliers formés de l'ancien réfectoire des moines et de la belle salle dite des Chevaliers. Le gouvernement de la Restauration n'apporta point de changement à cet état de choses. Par une ordonnance royale du 2 avril 1817, l'ancienne abbaye fut reconstituée comme « maison de force pour les individus des deux sexes condamnés à la peine des travaux forcés, » et l'église, l'aumônerie, ainsi que le réfectoire, furent divisés en plusieurs étages pour être appliqués à différents services intérieurs. Plus tard, pendant le règne de Louis-Philippe, le nombre des détenus fut singulièrement grossi par suite des fréquentes insurrections qui éclatèrent à cette époque, et, parmi les condamnés politiques, figurèrent alors les citoyens Blanqui, Barbès et Colombat.

Un incendie considérable, qui se produisit en 1834, et dévora une partie de l'église et des bâtiments, rendit nécessaire une restauration matérielle qui fut comme le prélude d'une restauration religieuse. Le gouvernement de Juillet fit reconstruire les trois piliers de la nef romane du côté méridional, et le tympan de la porte ogivale donnant sur le *Saut-Gautier* fut décoré d'un bas-relief qui représentait la *Vision de saint Aubert*. Cette représentation n'était pas seulement une image symbolique rappelant un souvenir du passé, extrait des pieuses légendes du moyen âge. Le symbole devait avoir sa prochaine réalisation. En effet, l'archange qui, dans l'œuvre sculpturale de l'artiste, apparaît au saint fondateur de l'abbaye, ne tarda point à rentrer en possession de son sanctuaire. Au mois d'octobre 1863, un décret impérial supprima la prison du Mont-Saint-Michel, et ordonna le transfèrement des détenus dans les maisons centrales de Beaulieu et de Fontevault. Deux années après, les bâtiments de l'abbaye

étaient loués par l'administration des Domaines à Mgr Bravard, évêque de Coutances et Avranches, et, au mois d'août 1867, une colonie de religieux de Saint-Edme était appelée de Pontigny pour venir former un établissement au Mont-Saint-Michel. Après tant de siècles écoulés, tant de vicissitudes diverses, l'église et le monastère consacrés à l'archange reprenaient donc leur destination première. Cette transformation nouvelle fut bientôt suivie des résultats les plus favorables. En peu de temps les métiers et les machines qui encombraient les salles et d'autres parties de l'abbaye avaient disparu ; l'église, débarrassée des étages et des cloisons qui en déshonoraient l'intérieur, reprenait son aspect majestueux ; et, à mesure que les ruines disparaissaient, l'ordre et l'harmonie se rétablissaient partout dans l'enceinte du Mont-Saint-Michel.

Afin d'assurer la conservation de cet admirable édifice, un décret du président de la République, en date du 20 avril 1874, l'a placé au nombre des monuments historiques. Depuis cette époque, de nouveaux travaux de restauration ont été entrepris et poursuivis avec activité sous l'habile direction d'un architecte attaché à la commission de ces monuments devenus l'objet d'un intérêt aussi puissant que légitime. Comme à l'ouest de la montagne, la plate-forme qui regarde la mer menaçait de s'affaisser, un contre-fort en a consolidé la masse du côté de l'hôtellerie, et le pavage en a été réparé. A la suite de fouilles pratiquées devant le nouveau portail, on a découvert tour à tour les fondations de l'église primitive, les bases des colonnes soutenant la tour de l'Horloge et celle qu'on appelait la tour des Livres. Enfin, le 30 août 1875, on trouva le sarcophage renfermant le corps de Robert de Torigny, et près de là, un autre cercueil contenant les restes de l'abbé Martin, son successeur.

Tandis que s'accomplissaient ainsi les travaux de restauration matérielle, une œuvre non moins importante, la restauration religieuse, ne faisait pas moins de progrès. Un orphelinat, destiné à recueillir de pauvres enfants sans famille, était fondé auprès de la tour Gabrielle, et confié aux soins maternels des sœurs de la Miséricorde. En outre, le culte de l'archange était solennellement rétabli dans son sanctuaire de prédilection, et une confrérie était instituée, sous son patronage, pour attirer, grâce à son intercession, la protection de Dieu sur la France et sur l'Église. Au mois d'octobre de cette même année 1875, une école apostolique ayant pour but le rétablissement d'une ancienne institution du moyen âge, celle des *alumnats*, était également créée sous les auspices de saint Michel, et la direction en était donnée au R. P. Robert. Le nombre des jeunes élèves appelés à être un jour les propagateurs du culte de leur glorieux patron n'était d'abord que de douze ; il s'est accru

depuis la fondation de l'œuvre; et, plus tard, inspirés par la foi et la reconnaissance, ces apôtres iront porter au loin le renom du sanctuaire et de la montagne où, en face de Dieu, du ciel et de la mer, se seront passés les plus beaux jours de leur existence.

Afin de compléter la restauration qui, dans l'ordre religieux, s'était produite au Mont-Saint-Michel, une imposante cérémonie, le couronnement de la statue de l'archange, eut lieu le mardi 3 juillet 1877. Un immense cortège, dans lequel figuraient le cardinal-archevêque de Rouen, les évêques de la province et un certain nombre d'autres prélats, accompagnés d'une foule de prêtres, de religieux et de fidèles, se déroula sur deux avenues bordées d'oriflammes, qui s'étendaient, à travers les grèves, depuis le rivage jusqu'à l'entrée de la ville. Cette multitude, composée de personnes de tout âge et de toute condition; le chant des hymnes répété par des milliers de voix, et rendu plus éclatant encore par le retentissement prolongé des échos; le sourd murmure de l'Océan s'unissant, dans le lointain, au chœur harmonieux qui montait de la terre au ciel; puis l'aspect grandiose de la basilique dominant les murailles, les tours de l'antique cité, et couronnant le mont Tombe, alors éclairé par les rayons d'un soleil de mai, tout cet ensemble formait une scène admirable, dont on ne peut se faire une idée par l'esquisse imparfaite que nous traçons ici, mais que n'oublieront jamais ceux qui en furent les témoins. Enfin, après un office solennel célébré dans l'église, un riche diadème fut posé sur la statue de l'Archange; et cet acte de pieuse reconnaissance, accompli au milieu des acclamations les plus vives, vint sceller dignement la restauration de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Avant de clore notre étude, remercions les auteurs de l'ouvrage qui nous en fournit le sujet, d'avoir éclairé de lumières nouvelles les origines et les développements progressifs de cette abbaye qui eut tour à tour sa grandeur et sa gloire, sa chute et son relèvement. En la dépeignant au point de vue religieux et historique, littéraire et monumental; en rappelant, comment le simple ermitage, changé d'abord en collégiale, fut ensuite un grand monastère bénédictin, pour devenir plus tard une maison de détention, ils ont tenu surtout à montrer par quel singulier retour des choses humaines le sanctuaire du mont Tombe a été rendu à la prière, et consacré, sous des formes diverses, à des œuvres de propagande et de charité. Aussi, l'ouvrage qui reproduit la succession de ces événements dans un texte vivement coloré, et enrichi d'illustrations qui en relèvent l'exécution typographique, peut être regardé par le chrétien et par l'artiste comme une seconde restauration du Mont-Saint-Michel. A tous ces titres, il se recommande aux lecteurs curieux et lettrés, amis de bons et de beaux livres.

Alphonse DANTIER.

# L'ORIGINE DE LA VIE

---

Si nous recherchons ce qu'étaient les races humaines qui peuplaient le globe aux temps historiques, nous possédons des documents nombreux et irrécusables qui permettent de les connaître dans leurs moindres détails, et nous pouvons constater qu'aucune modification physique, qu'aucune modification intellectuelle, appréciables pour nous, ne se sont produites depuis ces époques. Les monuments de l'Égypte nous montrent des hommes absolument semblables aux hommes qui habitent aujourd'hui la vallée du Nil. Les Silures, les premiers habitants du pays de Galles, étaient bruns comme leurs descendants. Les Calédoniens avaient les cheveux rouges et la charpente osseuse développée des Écossais. César nous montre les Gaulois curieux, excitables, prompts à s'enflammer et à se décourager. Les Ibères ont défendu Numance avec la même ardeur que les Espagnols ont mis à défendre Saragosse. Les Romains citaient les Bataves, comme la plus énergique des nations germaniques ; nous voyons cette même ténacité chez les Hollandais, dans leur lutte contre Philippe II. Vingt siècles et plus n'ont amené chez ces peuples aucun changement.

Si des temps historiques nous remontons aux temps préhistoriques, les difficultés seront sans doute beaucoup plus grandes, mais il est impossible de ne pas arriver à la même conclusion. Tous les faits connus, toutes les recherches, toutes les découvertes, montrent l'homme, si haut que l'on puisse le faire remonter, semblable à l'homme des temps historiques, semblable à l'homme du dix-neuvième siècle.

Les animaux des temps préhistoriques, prédécesseurs ou ancêtres de nos espèces actuelles, étaient en général d'une taille plus élevée, d'une apparence plus formidable que ceux qui vivent parmi nous. Il semble que, pour certaines espèces, tout au moins, la nature avait une énergie de force vitale, qui ne s'est ni continuée ni renouvelée. Nos chevaux sont les représentants amoindris des hipparions, des paléothériums ; les hyènes, les ours, les lions, de la grande hyène,

du grand ours, du grand lion des cavernes; les éléphants, du mammoth, de l'*elephas antiquus*, de l'*elephas meridionalis*; nos chiens, des amphicyons; nos bêtes à cornes, de l'urus, du *bos longifrons*, du *bos frontosus*. Ces espèces, en traversant les âges, ont subi d'importantes modifications, quelques-unes de véritables transformations. La race humaine est restée ce qu'elle était. Parmi les ossements retrouvés durant ces dernières années, aucun, absolument aucun, n'appartient à une humanité différente de la nôtre. Bien plus, nous ne relevons dans ces ossements ni une conformation anormale ni un arrêt de développement que l'on puisse regarder comme un indice de races inférieures. Les types étranges restent une exception, comme ils le sont de nos jours. La capacité crânienne est égale, parfois supérieure; le front n'est point déprimé; la stature n'est point ravalée. M. Vogt a dû reconnaître que les crânes suisses du quatrième et du sixième siècle de l'ère chrétienne présentaient un type analogue à ceux des temps préhistoriques, et M. de Quatrefages a démontré, à la Sorbonne, au milieu des applaudissements d'un public d'élite, que la célèbre mâchoire de Moulin-Quignon offrait une ressemblance frappante avec les mâchoires des races finnoises actuelles. Les crânes de Neanderthal et de Caithness, avec leur type bestial si accusé, ne diffèrent guère de certains types modernes conservés dans nos musées. Les hommes de Cro-Magnon et de Solutré, comme les constructeurs des mégalithes de Roknia, les squelettes de l'Italie ou de l'Espagne, du Brésil ou de la Louisiane, comme les ossements que l'on prétend faire remonter aux temps tertiaires eux-mêmes, ces débris découverts dans toutes les contrées du globe, sous toutes les latitudes, ont appartenu à des hommes que rien ne distingue de ceux qui vivent aujourd'hui. Tout a changé, la faune et la flore, les conditions physiques et les conditions climatiques; l'homme est resté ce qu'il était aux temps les plus reculés, où il a été possible jusqu'à présent de prouver son existence.

Une seconde conclusion, non moins frappante que la première, se présente naturellement à l'esprit. Entre le plus humble, le plus chétif représentant de l'espèce humaine et le plus fort, le plus intelligent des animaux, il existe un intervalle qu'aucun être connu ne saurait remplir, et si les races actuelles les plus dégradées ne peuvent servir d'intermédiaire, nul débris paléontologique ne vient combler cette lacune. On nous répond que la science tient en réserve, dans les flancs inexplorés du globe, des révélations nombreuses, dont celles produites jusqu'à ce jour ne sont que le prélude. Quand de nouveaux faits seront connus, nous les discuterons, et, s'il y a lieu, nous nous inclinons devant leur

témoignage. Jusque-là nous avons le droit de dire qu'il est impossible d'expliquer la nature vivante, en reliant certains faits par des conceptions hypothétiques. Nous ne pouvons raisonner que sur ce qui est connu, et M. Huxley lui-même est forcé d'admettre que l'homme contemporain du rhinocéros et du mammoth ne se rapproche d'aucune forme inférieure, d'aucun être intermédiaire, et d'attendre de l'avenir les preuves que le présent refuse absolument à ses conjectures.

Aucune observation sérieuse n'est donc venue confirmer les théories si à la mode de nos jours, et auxquelles tant de savants distingués se rallient par l'unique raison peut-être qu'elles sont opposées aux doctrines du christianisme. Des molécules, selon eux, se rencontrent dans l'espace ; sollicitées par une force inconnue, elles s'unissent entre elles. Des êtres s'élaborent au sein de la matière inorganique. Des corpuscules organisés se développent sans germes et sans parents. La vie sort du néant, sous l'influence de la lumière ou de la chaleur, de la pression ou de l'électricité<sup>1</sup>. Des milliers, des millions de siècles s'écoulent (le temps est un facteur, qu'il est toujours facile de faire intervenir), ces nomades, ces bactéries, ces vibrions, tous ces infusoires, qu'en ne peut apercevoir qu'à l'aide de puissants microscopes, arrivent, par la loi de la sélection naturelle<sup>2</sup> et de la concurrence vitale (*the struggle for life*), ce sont les mots de l'école, à des séries de transformations qui aboutissent aux grands et puissants mammifères qui nous entourent, au groupe anthropomorphe enfin formé des quatre singes supérieurs,

<sup>1</sup> On appelle *génération spontanée*, la formation d'organismes nouveaux et étrangers, sans œuf ou sans germe préexistants. Cette question n'est pas nouvelle ; elle a été soulevée au dix-septième et au dix-huitième siècle par Van Helmont, Spallanzani, Needham et Lamarck. Diderot semble l'avoir entrevue, et de nos jours elle a été soutenue avec une nouvelle ardeur. Il faut consulter un savant mémoire de M. Pasteur, sur les corpuscules organisés et le rapport négatif, très net, présenté par une commission, chargée par l'Académie des sciences de vérifier les expériences. Depuis ce rapport, M. Pasteur a continué ces expériences et il a démontré d'une manière, il semble, irréfutable la relation constante qui existe entre toute manifestation de la vie, même la plus infime, et la préexistence d'un germe vivant. Il a prouvé, en recommençant les opérations, que si la vie était apparue dans des expériences que leurs auteurs prétendaient décisives, c'est que ces expériences n'avaient point été faites avec les précautions, les soins minutieux, absolument indispensables, et qu'en réalité les créations spontanées d'organismes élémentaires sont dues à l'action de germes organiques contenus dans l'atmosphère et insuffisamment détruits.

<sup>2</sup> La sélection naturelle repose sur trois points : la concurrence vitale, la variabilité des espèces et la transmission héréditaire des particularités individuellement acquises. (Darwin, *On the Origin of Species by means of natural Selection.*)

le gorille, le chimpanzé, l'orang et le gibbon, et de l'homme leur congénère.

Tout cela, pour être dit avec de bien grands mots, pour être rattaché aux progrès merveilleux de la science moderne, n'est pas très neuf. Les bouddhistes ont professé de tout temps l'éternité de la matière. Le philosophe Anaximandre soutenait que les êtres avaient été formés par la réverbération du soleil sur la boue liquide; et Épicure, que la terre était la mère commune de tout ce qui vit. Aristote établissait des règles plus précises. « Il est des animaux, disait-il, qui sont produits par d'autres animaux, qu'une forme commune place dans le même genre; et il en est qui naissent d'eux-mêmes, sans être produits par des animaux semblables. »

Contentons-nous de remarquer la haute antiquité des théories qui renaissent de nos jours, et, sans rechercher leur filiation à travers les âges<sup>1</sup>, disons seulement qu'au commencement du dix-neuvième siècle, Lamarck fut le premier à nier absolument la fixité des types organiques, et à proclamer le changement indéfini et continu comme une loi de la nature. Il faisait toutefois quelques réserves pour l'homme. « Telles seraient, disait-il, les réflexions que l'on pourrait faire, si l'homme n'était distingué des animaux par les caractères de son organisation et si leur origine n'était différente de la nôtre. » Quelques années après, Geoffroy Saint-Hilaire soutint avec éclat, contre Cuvier, la mutabilité des espèces par l'influence du monde ambiant ou du milieu. Pour lui, les espèces actuelles provenaient directement par une évolution lente et continue, par une série non interrompue de générations et de transformations de celles dont les débris innombrables gisent dans les diverses couches paléontologiques.

Mais c'est surtout dans ces derniers temps que la nouvelle école, à laquelle Darwin a donné son nom, s'est affirmée. Non seulement Darwin n'admet pas la permanence des espèces, mais il prétend encore expliquer leur mutabilité par des variations individuelles apparues chez un ancêtre et maintenues chez ses descendants par la grande loi de la sélection naturelle. Dans un premier ouvrage, publié il y a vingt ans<sup>2</sup>, il laissait bien soupçonner que l'espèce humaine était comprise dans la loi générale; dans un second livre<sup>3</sup>, publié quelques années après, il n'hésitait pas à formuler plus nettement sa pensée. L'homme, selon lui, descend d'un organisme inférieur, d'un

<sup>1</sup> M. Darwin, dans son livre sur l'*Origine des espèces*, donne les noms de vingt-huit naturalistes anglais, français et allemands, qui, à des degrés différents, ont soutenu avant lui des idées analogues aux siennes.

<sup>2</sup> *On the Origin of Species by means of natural Selection*. London, 1859.

<sup>3</sup> *The Descent of man and Selection in relation to Sex*. 2 v. in-8°, London, 1871.

quadrupède velu, ayant une queue, des oreilles pointues, vraisemblablement grimpeur dans ses habitudes et appartenant à l'ancien continent. Plus loin, il répète que ce sont les singes catarrhiniens qui sont nos vrais ancêtres. Vers la même époque, M. Wallace arrivait aux mêmes conclusions, et prétendait expliquer ainsi l'origine de tous les êtres depuis le protozoaire jusqu'à l'homme<sup>1</sup>.

Quelques exemples permettront de mieux saisir la pensée de l'école darwiniste. La girafe est toujours en peine d'atteindre le feuillage des grands arbres. Son cou s'allonge à la suite de ses efforts continus, d'abord d'une manière inappréciable, et la modification avantageuse, ainsi gagnée et transmise par voie héréditaire, augmente, grâce à la sélection naturelle, à chaque génération. On peut supposer qu'un cèbien avait des vertèbres coccygiennes plus nombreuses, et que, profitant de cette anomalie, il a pu transmettre à ses descendants, dans la queue, un puissant moyen de préhension. Lamarck expliquait le développement de la langue du fourmilier ou du pic vert par leur manière de se nourrir; la station assise et la progression par sauts du kangaroo, par son mode de gestation. L'habitude de sauter en étendant fortement les membres, a déterminé les ailes des chauves-souris. C'est à force de nager, que les oiseaux d'eau ont acquis les membranes de leurs pattes; à force d'aller à l'eau sans vouloir se mouiller, que les jambes s'allongent à ceux du rivage; à force de vouloir voler, que les bras de tous se produisent en ailes, et que les poils et les écailles se développent en plumes. En un mot, ce ne sont pas les organes, c'est-à-dire la nature et la forme des parties, qui donnent lieu aux habitudes et aux facultés, ce sont au contraire les habitudes, la manière de vivre, qui, avec le temps, font naître les organes. Nous reconnaissons là les théories de Diderot, qui prétendait, lui aussi, que l'organisation détermine les fonctions, que les besoins influent sur cette organisation, et que cette influence peut non seulement transformer les organes, mais même en produire de nouveaux.

Les organes inutiles servent aussi d'argument aux défenseurs de l'hypothèse darwiniste. L'ancienne école les considérait comme une preuve de l'unité du plan du Créateur. La filiation successive des êtres étant admise, une autre explication s'impose; ces organes existent quoique sans usage, parce que tous les animaux ont une origine commune. Ils sont rudimentaires et ne remplissent pas de fonctions, parce que le milieu dans lequel l'animal se meut actuellement, et sa lutte pour l'existence, n'en nécessitent plus

<sup>1</sup> *The Origin of Human Race and the Antiquity of man deduced from the Theory of natural Selection. Journ. of the anthr. Soc. of London, 1869.*

l'emploi. De là une atrophie successive qui, continuant pendant de longues séries de siècles, a réduit de plus en plus et souvent fait entièrement disparaître un organe désormais superflu.

Si ces nouvelles théories n'ont rencontré en France qu'une faveur très limitée, si en Angleterre elles n'ont été reçues qu'avec une grande circonspection, il n'en a pas été de même en Allemagne, où elles se sont posées avec une hardiesse inconnue à leurs inventeurs<sup>1</sup>. Ce sont les Allemands, qui, les premiers, ont proclamé le transformisme monogénique ou unitaire.

D'un protoorganisme simple, d'un amas de protoplasme, de substance albuminoïde carbonée<sup>2</sup>, d'un petit grumeau mucilagineux mobile et amorphe, serait sorti un être monère ou monade pour les uns, protiste ou protozoon pour les autres, sans sexualité, se reproduisant par scissiparité, et constitué par une seule cellule, ou d'une manière plus rudimentaire encore, par une plasticule, un simple noyau ou nucléole. Cet être aurait donné naissance à l'homme, en remontant au vingt-deuxième degré, par des transformations successives, dont M. Hæckel relate la longue série et en passant par les marsupiaux, les catarrhiniens à queue, les anthropoïdes ou catarrhiniens sans queue, les pithécoïdes enfin, qui sont déjà de véritables hommes, bien que privés encore de la faculté du langage.

Les premiers ancêtres des vertébrés venaient apparemment d'un groupe d'animaux marins, ressemblant aux larves des ascidies actuelles<sup>3</sup>. Ces animaux furent la souche des poissons d'une organisation inférieure, et de ces derniers sont venus tous les autres poissons. Un très-petit progrès nous conduit aux amphibiens; les poissons et les reptiles se rapprochent à leur tour par des liens intimes, et les monotrèmes<sup>4</sup> rattachent les mammifères aux oiseaux et aux reptiles. Personne ne saurait encore dire par quelle succession les mammifères, les oiseaux et les reptiles dérivent de l'une ou de l'autre des deux classes de vertébrés inférieurs, les amphibiens et les poissons. Dans la classe des mammifères, il est plus facile de concevoir les

<sup>1</sup> Darwin et ses premiers partisans ne prétendaient nullement faire décoller d'une seule et unique souche tous les êtres organisés.

<sup>2</sup> Serait-ce le *Bathybius Hæckelii*, organisme sans organes et sans forme déterminée, simple masse albumineuse, qui devient cellule par condensation, qui habite l'Océan à 20 000 pieds de profondeur et dont la génération spontanée est plus facile à concevoir? On nous a malheureusement privés de cet intéressant ancêtre, en prouvant que le protoplasme en question n'était qu'une simple combinaison de sulfate de chaux.

<sup>3</sup> Mollusques sans coquilles de la classe des acéphales. Leur caractère principal est l'absence de tête, et par conséquent le développement très imparfait des organes de la vision, de l'audition et de la préhension.

<sup>4</sup> Mammifères des genres ornithorinque et échidné, propres à l'Australie.

échelons qui mènent des anciens monotrèmes aux anciens marsupiaux<sup>1</sup>, et de ceux-ci aux mammifères ordinaires. Nous arrivons de la sorte aux makis, et l'intervalle n'est pas grand entre eux et les simiens. Les simiens, à leur tour, se partagent en deux branches principales : les singes de l'ancien et ceux du nouveau continent. C'est des singes de cette première branche, enfin, que sont sortis, nous venons de le dire, les hommes. M. Blanchard, à qui nous empruntons cette généalogie ne peut s'empêcher d'ajouter : « Voilà les belles idées que l'on donne comme le flambeau de la science moderne, la vieille cosmogonie de quelque peuple de l'Asie ne pourrait guère sembler plus étrange que cette conception, et peut-être serait-elle présentée sous une forme plus poétique ».

Mais il est plus juste de laisser parler M. Hæckel lui-même. Voici comment il résumait sa doctrine, dans une conférence faite à Paris, durant l'Exposition de 1878. « Pour connaître l'homme, nous disait-il, il faut commencer par déterminer sa place dans la nature. Tout le monde convient que l'homme appartient à l'embranchement des vertébrés, à la classe des mammifères, à l'ordre des singes. L'homme est un mammifère placentalien, distinct des mammifères inférieurs, mais de même origine. Certes, l'homme ne descend d'aucun des anthropoïdes actuels<sup>2</sup>. Mais si l'homme ne descend d'aucun de ces anthropoïdes, il n'en a pas moins des aïeux communs avec eux. Il n'est qu'un ramuscule du rameau des singes catarrhiniens, de ces singes que décrit Darwin, et tout zoologiste le classera dans le même ordre que le commun ancêtre, plus antique encore, des singes de l'ancien et du nouveau continent... On ne peut dire à quel moment ni au milieu de quelles conditions, les êtres vivants ont apparu au fond des mers, mais ce qui ne fait point de doute, c'est qu'ils se sont formés chimiquement aux dépens de composés carbonés inorganiques. Les monères primitives sont nées par génération spontanée dans la mer, comme les cristaux salins naissent dans les eaux mères. Il n'existe point, en effet, d'autre alternative pour expliquer l'origine de la vie. Qui ne croit pas à la génération spontanée, ou plutôt à l'évolution séculaire de la matière inorganique en matière organique, admet le miracle. C'est une hypothèse nécessaire, que l'on ne saurait ruiner par des arguments *a priori*, ni par des expériences de laboratoire ».

M. Broca, tout en faisant quelques réserves sur la doctrine de

<sup>1</sup> Les kanguroos et les sarigues, notamment.

<sup>2</sup> J'omets les injures que M. Hæckel se permet contre ceux qu'il appelle les théologiens. Les injures ne peuvent être des raisons et m'ont toujours semblé l'arme de ceux qui n'en avaient pas de meilleure.

Darwin, notamment en ce qui concerne les agents de l'évolution organique et l'écart indéfini que la sélection naturelle ferait subir aux caractères anatomiques et morphologiques, arrive à des conclusions à peu près semblables, présentées cependant dans un langage plus calme et plus élevé. « Le transformisme se rattache, nous dit-il, à la doctrine générale des savants et des philosophes qui, ne voyant dans l'univers que des lois éternelles et immuables, nient l'intervention même exceptionnelle de toute action surnaturelle. Ce qu'ont fait dans l'empire inorganique les astronomes, les physiciens et les chimistes ; ce qu'ont fait dans la biologie les physiologistes organiciens, le transformisme s'efforce à son tour de le faire dans l'histoire naturelle. Montrer que l'évolution des formes organiques, l'apparition des espèces, leur extension, leur succession, leur répartition, sont des phénomènes ordinaires, c'est-à-dire nécessaires, et régis par des lois qui ne laissent aucune place à un pouvoir supérieur, tel est le but ou, du moins, telle est la conséquence de cette hypothèse, dont la hardiesse étonne ou indigné même beaucoup d'esprits attachés aux croyances les plus répandues ; mais qui, par là même, attire aisément à elle les esprits impatients de se soustraire au joug des dogmes. » M. Broca se prononce également contre la permanence des types ; elle est, dit-il, en opposition avec le mode de succession et de répartition des êtres actuels et passés. Il est donc très probable que les espèces sont variables et sujettes à évolution, bien que les agents de cette évolution restent encore inconnus. « Je suis de ceux, ajoute-t-il, qui pensent que Darwin n'a pas découvert les véritables agents de cette évolution organique, mais je ne suis pas de ceux qui méconnaissent la grandeur de son œuvre. » Citons enfin les paroles de M. Ch. Martins : « Dans l'évolution successive des êtres, malgré de profondes différences d'organisation, les mêmes milieux et les mêmes besoins ont amené le développement des mêmes formes, que l'hérédité a fixées et maintenues par la reproduction des espèces. »

Si les théories darwiniennes ont trouvé d'ardents défenseurs, les objections ont été présentées avec une égale ardeur, et les difficultés que ces théories soulèvent ont été exposées avec un incontestable talent.

Depuis le commencement du siècle, les anatomistes se sont préoccupés, d'une manière incessante, des affinités qui existent entre les êtres. Les relations des divers types entre eux ont été mises en pleine lumière ; l'unité d'un plan fondamental, pour tous les animaux vertébrés, pour tous les animaux articulés, a été démontrée d'une façon irrécusable<sup>1</sup>, et si les découvertes récentes de la paléonto-

<sup>1</sup> E. Blanchard, *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> août 1874.

logie peuvent faire accepter certaines évolutions entre les espèces et les familles, certaines affinités surtout entre les espèces actuelles et les espèces disparues<sup>1</sup>, il y a loin de ces faits encore peu nombreux, et qui demandent à être appuyés par des preuves sérieuses, à une loi générale et continue embrassant tous les êtres organisés. Les ibis, les crocodiles dont on retrouve les momies en Égypte, sont de tous points semblables aux ibis qui peuplent aujourd'hui la vallée du Nil, aux crocodiles qui se baignent dans les eaux du fleuve, et si l'on nous répond que soixante siècles ne sont rien dans l'immensité des temps, nous pouvons citer les gastéropodes tertiaires semblables aux gastéropodes actuels, ou bien encore les céphalopodes, dont les formes les plus anciennes se sont perpétuées jusqu'à nous. Il serait facile de multiplier des exemples non moins décisifs.

Ni l'expérience ni l'observation ne prouvent que des individus ayant acquis, par exception, un avantage ou une qualité, ont une chance de vivre ou de se multiplier, supérieure à celle de la foule, et M. de Quatrefages nous dit avec une haute raison : « Toute espèce nouvelle commence par une variété qui transmet à ses descendants ses caractères exceptionnels, et constitue d'abord une race distinguée par certains caractères, mais destinée à s'isoler plus tard physiologiquement. C'est ce dernier résultat, dont il s'agit de prouver la réalité, quand et comment deux races jusque-là fécondes entre elles perdent-elles la faculté de se croiser.

« Ici, ajoutera-t-il plus tard, l'indication vague et générale ne suffit plus. Faut-il admettre une nature intelligente enfantant des produits nouveaux par voie de modification graduelle, préparant les milieux et choisissant les reproducteurs à peu près comme font nos éleveurs<sup>2</sup>; ou bien la sélection naturelle n'est-elle que le résultat de faits antérieurs, de forces brutales et aveugles et, dans ce cas, comment se fait-il que ces combinaisons si multipliées de la nature inorganique, comme de la nature organique, aboutissent toujours à des formes invariables? » Les formes du diamant et du carbonate de chaux ont, dans leur permanence, quelque chose d'aussi étonnant que la forme du lion, du cheval, du singe, d'une espèce quelconque. Des fougères peuvent devenir de grands arbres, ce seront toujours des fougères; les lézards peuvent prendre des ailes et voler, ce seront

<sup>1</sup> M. Gaudry, dans son beau livre sur *les Enchaînements du monde animal*, donne de curieux exemples de ces évolutions qu'il n'est guère possible de nier devant l'évidence chaque jour plus certaine des faits.

<sup>2</sup> Encore faut-il dire que nos éleveurs ne peuvent agir que dans des limites très étroites, infranchissables pour eux. Les hybrides, obtenus jusqu'à présent en très petit nombre, arrivent rapidement à l'infécondité ou bien retournent à l'un des deux types parents.

toujours des lézards; les paresseux et les tatous peuvent devenir gros comme des éléphants, mais ils resteront des paresseux et des tatous, et comme Lucrèce l'avait dit bien avant nous :

Nam si de nihilo fierent, ex omnibus rebus  
Omne genus nasci posset, nil semine egeret.

Agassiz décrit les lingules, comme les plus inférieures des coquilles bivalves connues. A côté d'elles, nous avons les brachiopodes, les moules, les anadontes, qui sont d'un type plus élevé. Qui donc a poussé la lingule à se changer en ces autres formes, et qui l'a placée dans une condition où il lui était impossible de se transformer? Peut-on concevoir des influences qui produisent un changement et d'autres influences simultanées qui empêchent ce changement de s'accomplir?

Prenons d'autres exemples; le dinothérium, cet animal aux formes gigantesques si nettement caractérisées, apparaît un instant durant la période tertiaire pour disparaître presque aussitôt. On ne lui connaît ni ancêtre, ni descendant. Où noter pour lui le transformisme et pourquoi les formes intermédiaires qui relient le dinothérium à la chaîne des êtres ont-elles disparu, alors que la paléontologie nous révèle les organismes les plus infimes? La taupe est un type non moins caractéristique. Ses ossements ont été rencontrés dans les couches les plus anciennes. Ils attestent que l'animal actuel ne diffère en rien de l'animal des temps géologiques. Ses plus proches alliés sont le hérisson et la musaraigne. Est-il possible d'imaginer un ancêtre commun pour la taupe, le hérisson et la musaraigne, et doit-on se contenter de cette réponse, banale à force d'être répétée, que les intermédiaires ont disparu?

Sans doute, la vie est aussi difficile à concevoir qu'à définir, mais comment est-il possible que des êtres sans sexe puissent procréer des êtres sexués? Comment est-il possible, dirons-nous encore, qu'un animal, que l'homme, surtout, ait pu paraître, pour la première fois, autrement qu'adulte et en état de satisfaire ses besoins les plus urgents, quelque simples qu'on doive les supposer? Où donc, dans le système que vous préconisez, placerez-vous la mère qui allaite le mammifère; l'oiseau qui cherche au loin la nourriture nécessaire à ses petits: les parents, qui dans tous les ordres, par le plus merveilleux des instincts, initient leurs enfants aux exigences de la vie?

A un autre point de vue, aucune hypothèse, soit de la chimie, soit de la physique, ne peut expliquer l'origine du protoplasme, encore moins ses propriétés merveilleuses, qui rendent la vie et l'évolution possibles. Nous savons seulement que chaque être se

reproduit avec les conditions variées qui lui sont propres. Tel est le grand fait, le fait dominant de la nature. Chacune des espèces innombrables qui peuplent le globe présente une ligne de développement invariable. Chaque moineau commence par l'œuf et subit toutes les modifications caractérisant l'existence d'un moineau, jusqu'au moment où il est capable de produire lui-même de nouveaux œufs, qui passeront à leur tour par des changements semblables. Chaque papillon sort de l'œuf que produit la chenille, devient une chrysalide, puis enfin un papillon qui pond des œufs, et ces œufs accompliront exactement les mêmes phases. Il en est de même pour tous les animaux, depuis les plus humbles jusqu'aux plus forts. Aucun des êtres qui vit aujourd'hui n'est susceptible de procréer un être d'une autre espèce, de se transformer en un être d'une autre espèce. Est-il logique de prétendre que cette transformation était possible dans des temps où les conditions biologiques étaient les mêmes que les conditions biologiques actuelles.

Peut-être nous apprendra-t-on aussi par quelle inconséquence la sélection naturelle et la concurrence vitale arrivent à produire, comme le plus haut degré de perfection où elles puissent atteindre, des êtres physiquement inférieurs à ceux de leur taille, moins forts dans la lutte, moins agiles à la course, doués d'une vue plus faible, d'un odorat, d'une ouïe moins subtils, des êtres dont la peau ne peut servir ni de vêtements ni de défense, dont les dents, dont les ongles ne sauraient convenir à l'attaque. Il est facile assurément de concevoir un être physiquement supérieur à l'homme; pourquoi la série des transformations s'est-elle subitement arrêtée à lui, comme si la tâche était désormais accomplie?

Au terrain silurien, dirons-nous encore, a succédé sans transition brusque le terrain dévonien : c'est là un fait qui n'est contesté, croyons-nous, par aucun géologue. Dans le premier, on trouve à peine quelques vertébrés; dans le second, ils apparaissent en nombre immense, en espèces innombrables. Où est donc le système d'évolution préconisé par M. Darwin et ses partisans? Où est cet accroissement des différences légères, caractérisant les variétés et atteignant peu à peu les différences plus grandes, plus essentielles, qui caractérisent les espèces et les genres? Où est cette transformation que l'on dit, mais que l'on ne prouve pas? Comment expliquer enfin cette loi à laquelle on ne connaît jusqu'ici aucune exception, qu'une espèce disparue ne reparaisse jamais? Et cependant les mêmes causes se renouvelant sans cesse dans la nature, devraient logiquement aboutir aux mêmes effets.

Il serait facile de multiplier ces objections; toutes tendent à la même conclusion, qu'il est impossible d'accepter l'évolution comme

une loi générale de la nature. « Chaque être organisé, dit M. Vogt, naît de parents qui sont eux-mêmes le produit d'autres parents. Nulle part on n'a vu d'interruption dans cette série continue et, malgré les affirmations contraires, la formation d'êtres organiques, aux dépens d'une matière primitive, est encore aujourd'hui en dehors du domaine de l'observation et de l'expérience. » Je n'hésite pas à aller plus loin que M. Vogt. Pour moi, il est autre chose dans la nature que des forces, il est autre chose que des molécules. On ne saurait tout expliquer par la combinaison de mouvements mécaniques, physiques ou chimiques, dont la résultante serait le phénomène complexe de la vie. Un abîme sépare la matière organique de la matière inorganique; un abîme sépare la vie intellectuelle, pensante et raisonnante de la vie animale, et jusqu'à présent aucun fait, aucune théorie, n'ont pu fournir même un grain de sable pour combler ces abîmes.

Nous sommes heureux de pouvoir nous appuyer de la haute autorité de Claude Bernard. « Les manifestations vitales, selon lui, restent directement placées sous l'influence de conditions physico-chimiques. Ces conditions ne sauraient grouper, harmoniser les phénomènes dans l'ordre de la succession qu'ils affectent spécialement dans les êtres vivants. Ce groupement, cette harmonie, cette succession ordonnée des phénomènes vitaux, l'unité qui les relie, le but final vers lequel ils tendent, tout cela traduit une cause propre et directrice. » Dans une autre occasion, sa pensée se faisait jour d'une manière plus nette encore : « La vie, c'est la création... de sorte que ce qui caractérise la machine vivante, ce n'est pas la nature de ses propriétés physico-chimiques, si complexes qu'elles soient, mais bien la création de cette machine, qui se développe, sous nos yeux, dans des conditions qui lui sont propres, et d'après une idée définie qui exprime la nature de l'être vivant et l'essence même de la vie... Ce qui est essentiellement du domaine de la vie et n'appartient ni à la physique, ni à la chimie, ni à rien autre chose, c'est l'idée directrice de cette force vitale. Dans tout germe vivant, il y a une idée créatrice, qui se développe et qui se manifeste par l'organisation. »

Serrons maintenant de plus près une autre partie de la question, les rapports de l'homme et du singe. Avant Camper, on discutait sérieusement, pour savoir si le singe n'était pas un homme dégénéré et si les nègres ne provenaient pas du mélange de l'espèce humaine avec les grands singes, avec ceux que l'on appelle aujourd'hui les anthropoïdes. Camper fut le premier à disséquer un orang et à signaler les différences qui existaient entre lui et les hommes. Les études actuelles s'appuyant, au contraire, sur des idées

trop préconçues, s'attachent surtout aux ressemblances et négligent volontiers ces différences.

« L'homme, nous dit-on, diffère moins des singes les plus élevés que ceux-ci ne diffèrent des singes inférieurs. » « Les différences réelles qui existent entre l'encéphale de l'homme et celui des singes supérieurs sont bien minimes. Il ne faut pas se faire d'illusions à cet égard, l'homme est bien plus près des singes anthropomorphes, par les caractères anatomiques de son cerveau, que ceux-ci ne le sont, non seulement des autres mammifères, mais même de certains quadrumanes<sup>1</sup>. » L'homme se développe dans un œuf, comme les autres mammifères, et il est difficile, dans les premiers mois de la gestation, de reconnaître l'embryon humain de l'embryon de tout autre vertébré. Huxley prétend même que ce n'est que dans les derniers mois que l'enfant présente des différences marquées avec le singe, et il ajoute que ce dernier ne diffère pas moins du chien ou de tel autre mammifère que n'en diffère l'homme lui-même.

L'homme peut donner aux animaux ou recevoir d'eux certaines maladies, l'hydrophobie, la variole, les ulcérations. On voit avec raison, dans cette disposition, la similitude des tissus et du sang. Rengger, qui a étudié avec beaucoup de soin les singes du Paraguay, a reconnu chez eux les catarrhes, les congestions pulmonaires, les inflammations de tout genre, les cataractes absolument semblables à ceux qui peuvent nous atteindre, et guérissables par les mêmes médicaments, les mêmes procédés chirurgicaux.

Tout cela est incontestable, et le vieil Ennius avait raison de dire :

Simia quam similis turpissima bestia nobis.

Mais les partisans de l'origine ou de la parenté simienne de l'homme oublient bien facilement l'autre côté de la question. « La différence entre le nègre et l'aryen est véritablement insignifiante, disait dernièrement un professeur américain, si on la compare à celle qui existe entre le nègre et l'orang. » Il y a, ajoute Huxley, entre le gorille et l'homme, une différence qui frappe immédiatement l'observateur le plus superficiel. Le crâne du gorille est plus petit, le tronc est plus large, les membres inférieurs sont plus courts, et les membres supérieurs, au contraire, plus longs ; chaque os du gorille offre des caractères qui le distinguent de son homologue chez

<sup>1</sup> Vilpain, *Leçons sur la Physiologie*, p. 890. — Broca, *l'Ordre des Primates*, dans *Bull. de la Soc. anthr.*, 1869. Sans entrer ici dans des détails que ne comporte pas le cadre d'une revue, nous nous contenterons de citer les cinq familles qui, selon le professeur Broca, forment l'ordre des primates, — les hominiens, — les anthropoïdes (le gorille, le chimpanzé, l'orang et le gibbon), — les pithéciens — les cébiens — les lémuriens.

l'homme; et pour citer ses propres paroles : « Dans la création actuelle, nul être ne vient combler la lacune qui existe entre *homo* et *troglydites*. » « Les travaux anciens, comme ceux plus récents, nous dira à son tour M. de Quatrefages, ont mis hors de doute l'extrême ressemblance des matériaux anatomiques de l'homme et du singe, et la différence des plans réalisés avec ces matériaux. Dans le corps de l'un et de l'autre on trouve les mêmes éléments, et on peut suivre la comparaison os par os, muscle par muscle, nerf par nerf, mais tout est disposé pour faire du premier un marcheur, et des seconds des grimpeurs. Le gorille et le chimpanzé ne peuvent avoir précédé dans l'évolution darwinienne un organisme de marcheur. Devinsent-ils les égaux des hommes, ils resteraient des hommes grimpeurs. »

Tous les hommes, sans exception, sont doués de la faculté de conserver une station verticale, et leur constitution est telle, que cette posture n'est un résultat ni de l'éducation ni des changements successifs, mais une des particularités constitutives de la charpente humaine<sup>1</sup>. Seul, en effet, dans la nature, dit encore M. Huxley, l'homme marche droit. La marche verticale, ajoute M. Vogt, est un attribut essentiel de l'homme, attribut qui distingue les bimanés de tous les autres mammifères. Ovide l'avait dit bien avant eux :

Pronaque cum spectent animalia cetera terram  
Os homini sublime dedit cælumque tueri  
Jussit et erectos ad sidera tollere vultus.

Je n'attache point, pour ma part, une importance exagérée à la marche verticale de l'homme. Je n'attache même pas cette importance à la question de savoir si les différences anatomiques ou physiologiques qui séparent les êtres humains des singes sont plus ou moins grandes que celles qui séparent certains singes de certains autres singes, les pithéciens des anthropoïdes, par exemple. Je suis tout prêt à admettre que le système musculaire des singes, même les plus inférieurs, est très analogue à celui de l'homme, qu'ils mangent, boivent, respirent, digèrent, veillent, dorment, croissent et déclinent comme nous; qu'ils ont le même type de cerveau que les hommes; qu'ils présentent la même structure de l'articulation de l'épaule<sup>2</sup>; que leurs membres abdominaux se terminent par de

<sup>1</sup> Dans la marche quadrupède, le point d'appui est pris alternativement en avant au niveau des épaules, et en arrière au niveau du bassin. Dans la marche bipède, le point d'appui est toujours fourni par les membres abdominaux.

<sup>2</sup> Il n'est point prouvé cependant que le mouvement de circumduction du bras existe chez tous les anthropoïdes. Chez les semnopithèques, par exemple, il est impossible.

véritables pieds; qu'ils allaitent enfin et qu'ils se reproduisent comme nous<sup>1</sup>. Depuis longtemps, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire avait fait remarquer qu'en faisant de l'homme un ordre à part, Cuvier l'avait trop éloigné des singes supérieurs. A ne considérer, en effet, que le corps, rien n'autorise la formation d'un groupe ordinal composé de l'homme seul, et il n'est loisible que d'en former une famille distincte. Mais en faisant cette concession, il est impossible de méconnaître la distance immense qui sépare cette famille de celle des anthropoïdes, qui vient immédiatement après elle. Il faut bien admettre, avec MM. Pruner-Bey, Giraldès et Alix, que les membres supérieurs du singe sont disposés pour la marche, ceux de l'homme pour la préhension, énumérer avec eux les différences considérables qui nous séparent de nos voisins zoologiques, différence dans la capacité et la forme du crâne, différence dans les circonvolutions et le volume du cerveau<sup>2</sup>, différence dans les mâchoires et dans l'angle facial, différence dans la colonne vertébrale et le bassin, différence dans les organes génitaux, différence dans le système pileux<sup>3</sup>. Le singe est constitué pour être herbivore et frugivore,

<sup>1</sup> La durée de la gestation chez les singes, autant qu'il a été possible de l'étudier, est très variable. Les ouistitis portent trois mois; les lémuriens, trois mois et demi; les cébiens, cinq mois; les macaques, sept mois. On ne sait rien de positif sur la gestation chez les anthropoïdes. Tout porte à croire, dit M. Broca, que sa durée se rapproche de neuf mois.

<sup>2</sup> La difficulté de se procurer des singes adultes ne permet guère une grande exactitude sur le poids du cerveau des anthropoïdes. On cite cependant le cerveau d'un gorille du poids de 620 grammes. Il y a encore une différence considérable entre ce cerveau et celui d'une femme boschismane, un des plus faibles observés dans la race humaine et qui pesait 872 grammes. Il en est de même pour la capacité crânienne. On ne connaît pas de crâne humain inférieur à 1045 c.c. Le plus petit de ceux donnés par Morton présente 1021 c.c. Le plus vaste crâne de gorille, connu, mesure seulement 550 c.c. Cette différence prise isolément est très frappante; elle le devient moins, si l'on se rapporte à celle qui existe entre les crânes humains. Morton en cite un de 1867 c.c. Il existe donc entre ce crâne et celui dont nous venons de parler une différence de 846 c.c. et entre celui de la Boschismane et celui du gorille une différence seulement de 565 c.c.

<sup>3</sup> Darwin dit que la barbe est un caractère sexuel secondaire. M. Broca n'attache pas non plus une importance sérieuse au système pileux. Il observe qu'à l'exception des Aïnos et de quelques tribus australiennes et tasmaniennes, les races, dont le système pileux est très développé, appartiennent aux termes les plus élevés de la série, tandis que les hommes des races inférieures ont, au contraire, le tronc et les membres presque glabres. Je ne puis partager l'opinion de M. Broca; la nudité remarquable de la peau que l'on observe chez les races inférieures me paraît un argument important contre les théories darwinistes. Où donc les Boschimans, par exemple, qui sont complètement glabres, ont-ils laissé le poil de leur ancêtre primitif? et pourquoi ne l'ont-ils pas conservé par la sélection naturelle, alors qu'ils étaient exposés nus à toutes les intempéries des saisons?

l'homme pour être omnivore, et il n'est pas douteux, autant du moins qu'il est loisible d'en juger sur le petit nombre d'ossements recueillis, que le singe ne présente, dès la première fois qu'il apparaît dans les terrains miocènes, tous les caractères inhérents à ses descendants.

En résumé, le gorille, le chimpanzé et l'orang diffèrent tous de l'homme par des caractères particuliers à chacun d'eux ; il faudrait fondre ensemble les caractères anthropomorphes de tous les singes supérieurs, pour en former un, dont nous puissions descendre, et il est permis de conclure avec M. Sauvage : « que les trois genres de singes anthropomorphes présentent autant de types, ne pouvant se rattacher entre eux, et que l'homme forme anatomiquement et histologiquement un type bien distinct, ne pouvant pas plus dériver du type orang, que les trois types ne peuvent dériver d'un ancêtre commun. » M. Virchow n'est pas moins explicite ; il se refuse à accepter, comme un fait acquis à sa science, notre descendance du singe ou de tout autre animal, et il ajoute, avec grande raison, que les progrès de l'anthropologie préhistorique ont de plus en plus éloigné toute preuve de cette parenté.

Il est assez difficile, dans l'état actuel de la science, d'établir le rapport qui peut exister entre la boîte osseuse du crâne, l'encéphale<sup>1</sup> et le cerveau, et de reconnaître si le développement de l'un correspond à un développement analogue des autres. Il est plus impossible encore de dire le rapport entre la capacité crânienne et le volume du cerveau, et les facultés intellectuelles ou morales, et de constater même l'existence de ce rapport. Certains physiologistes, cependant, prétendent placer le siège de la pensée dans les circonvolutions cérébrales, et spécialement dans la substance grise qui en forme la partie superficielle. Il paraît prouvé que ces circonvolutions ne sont pas, comme on l'avait cru longtemps, des plis irréguliers<sup>2</sup>. Un ordre

<sup>1</sup> L'encéphale est l'ensemble des organes contenus dans le cerveau.

<sup>2</sup> Ce fait est prouvé pour les circonvolutions primaires ou fondamentales. Les circonvolutions secondaires sont plus variables ; elles diffèrent d'individu à individu et sur le même cerveau de droite à gauche. Certains anthropologistes veulent même voir dans cette asymétrie des plis secondaires un signe de supériorité. Chez le nègre, le cerveau est moins accidenté que chez le blanc ; chez la Vénus Hottentote, les circonvolutions étaient même moins nombreuses que chez le nègre. Les mêmes différences s'observent chez les singes ; les ouistitis ont le cerveau lisse ; les saïous, plus compliqué ; les anthropoïdes, au contraire, ont des circonvolutions considérables. Il convient cependant de remarquer que des animaux ayant peu de circonvolutions, la marmotte et le rat, par exemple, sont fort intelligents, et qu'au contraire les ruminants qui en ont beaucoup le sont fort peu. Il est évident que la véritable échelle pour mesurer les divers degrés de l'organisme nous manque encore.

constant préside à leur distribution, et, à ce point de vue, le cerveau d'un orang ne diffère du cerveau humain que par des circonvolutions moins compliquées et par un volume inférieur. L'analyse chimique nous conduirait assurément aux mêmes éléments, peut-être à la même quantité de phosphore<sup>1</sup>. Mais le regrettable Gratiolet a démontré, avec le secours de l'embryogénie, et jusqu'à présent ses assertions sont restées sans réponse, que ces deux types cérébraux se distinguent essentiellement par l'ordre de développement successif de leurs circonvolutions, et que celles qui, chez l'homme, paraissent les premières, se forment au contraire, chez les singes, après toutes les autres. Il en résulte que, si une cause quelconque arrête le développement du cerveau d'un enfant, cet organe, au lieu de se rapprocher de l'organe correspondant du singe, en différera au contraire davantage. A ce compte, le cerveau d'un Pascal ou d'un Newton ressemblerait plus à un cerveau simien, que le cerveau d'un microcéphale idiot. Cette étrange conclusion est la meilleure preuve que ce n'est pas dans la matière cérébrale qu'il faut placer le principe de l'intelligence, que ce n'est pas par la ressemblance des cerveaux qu'on peut justifier soit notre origine, soit notre parenté simiennes, et pour emprunter encore à Gratiolet une conclusion : « Ce défaut de parallélisme chez l'homme et chez les grands singes dans le développement d'organes corrélatifs, tels que le cerveau et la main, montre, avec une absolue évidence, qu'il s'agit ici d'harmonies différentes et d'autres destinées. Tout dans la forme du singe a pour raison spéciale quelque accommodation matérielle. Tout, au contraire, dans la forme de l'homme révèle une accommodation supérieure aux fins de l'intelligence. »

A tout prendre cependant, et autant qu'on en peut juger sur des observations encore bien incomplètes, si, au point de vue zoologique, les différences entre les anthropoïdes et les hommes sont considérables, elles ne le sont pas plus que celles qui existent souvent entre les diverses espèces d'un même genre, entre les divers genres d'une même famille<sup>2</sup>. Si donc l'on n'envisageait que ce côté de la question, on serait tenté de donner raison à ceux qui pré-

<sup>1</sup> « Ohne Phosphor keine Gedanke », dit l'école matérialiste allemande.

<sup>2</sup> M. Luce prétend qu'il existe un intervalle plus considérable entre le gorille et les singes inférieurs qu'entre le gorille et l'homme. (*Archiv für Anthr.* Brunswick, 1873). Voy. aussi Virchow, *Menschen- und Affenschädel*. — M. Broca est plus explicite encore. Dans la famille des cèbiens ou des singes d'Amérique, nous apprend-il, nous voyons entre les otistitis et les sagoins, entre les sagoins et les atèles, des différences plus grandes que celles qui peuvent exister entre les anthropoïdes et l'homme. Entre les cèbiens et les lémuriens, qui les avoisinent, ajouterons-nous, les différences sont plus considérables encore.

tendent les confondre dans un même ordre, et d'accepter les races humaines inférieures, comme de véritables intermédiaires entre les hommes et les singes, ou, selon des hypothèses plus récentes, entre les hommes et ces êtres mystérieux et inconnus, d'où descendraient également les hommes et les singes. Mais la relation, entre les phénomènes de l'ordre physique et ceux de l'ordre psychologique, est trop intime, pour qu'il soit possible de séparer la structure extérieure de l'homme de l'ensemble de ses facultés intellectuelles et morales. « On ne saurait, dit M. de Quatrefages, étudier l'homme au seul point de vue du corps, quand on veut se faire une juste idée de la place qui lui revient. » C'est hors de l'organisation visible tangible, qu'il faut en effet chercher les distinctions qui placent la race humaine absolument à part dans la création. Geoffroy Saint-Hilaire le disait excellemment en quelques mots : « La plante vit ; et l'animal vit et sent ; l'homme vit, sent et pense. » Pascal l'avait dit plus énergiquement encore : « Si l'homme est un roseau, le plus faible de la nature, il est un roseau pensant. »

Ces assertions, pour être faites en magnifique langage, ne sauraient être suffisantes ; il convient donc de rechercher où commence et où finit cette supériorité de l'homme. Tout d'abord elle est incontestable, et Darwin est forcé de l'admettre, même chez le sauvage le plus misérable et le plus dégradé, qui ne connaît aucun mot pour exprimer un nombre supérieur à quatre, et qui n'emploie aucun terme abstrait pour les objets et les affections les plus ordinaires.

Les animaux possèdent les rudiments des facultés qui existent chez l'homme. Tout en distinguant l'intelligence, qui est la faculté de comprendre l'essence abstraite des choses et les rapports qui les unissent, faculté essentiellement humaine, de la perception des objets concrets, qui sont du ressort des facultés sensibles, les seules qui appartiennent aux animaux, nous devons reconnaître chez eux les mêmes sens, la vue, le goût, l'odorat, l'ouïe, souvent même plus développés que dans l'espèce humaine ; les mêmes sensations, la crainte, la joie, le chagrin, le plaisir, le sentiment du danger. La mémoire d'un mammifère, d'un oiseau, d'un insecte même <sup>1</sup>, nous frappe souvent d'étonnement. Je ne sais rien de plus touchant que l'affection d'un animal pour son semblable, mieux encore pour l'homme qui est parfois son tyran. La propension à l'imitation caractéristique des races sauvages et barbares est curieuse à étudier chez les singes, chez les perroquets. Le cheval empanaché marche

<sup>1</sup> Huber rapporte qu'après une séparation de quatre mois les fourmis reconnaissent parfaitement celles des leurs qui avaient été éloignées de la fourmière.

plus fièrement ; le chien qui a forcé son arrêt éprouve un sentiment de honte, il comprend parfaitement qu'il a mal agi. Le mulet qui refuse d'avancer, le chameau qui refuse de se laisser charger connaissent l'obstination, et souvent cette obstination est aussi réfléchie que chez l'homme ; un perroquet laissera tomber avec mépris une noisette vide, c'est par la comparaison qu'il a reconnu qu'elle était trop légère. La rancune conduit les animaux à la vengeance et souvent à une vengeance longtemps différée.

Chez certaines espèces, nous relevons une aptitude singulière à recevoir l'éducation. Tel singe captif mange sa soupe avec une cuiller, casse les noix avec un marteau, fume sa pipe et avale même au besoin un verre de vin. Les chevaux d'un régiment de cavalerie connaissent les différentes sonneries ; ceux habitués à la chasse s'élancent aux premières notes d'un joyeux halali. C'est par l'éducation, par l'imitation de ses parents, que le jeune rossignol cultive et perfectionne les merveilleuses aptitudes dont la nature l'a doué. On a observé, dans les contrées où les renards sont traqués et chassés par l'homme, que les petits ont plus de finesse et de prudence que les vieux renards eux-mêmes, dans les pays où ils ne sont jamais inquiétés. Comment cela peut-il s'expliquer, si l'on n'admet pas que les renardeaux ont reçu des leçons de leurs parents. Le sentiment maternel est admirable chez tous les mammifères, chez tous les oiseaux, qu'il a été possible d'observer. Les naturalistes citent des guenons mortes de douleur de la perte de leur enfant. Les rêves montrent, chez certains animaux, chez certains oiseaux, la puissance de l'imagination. La sociabilité est prouvée d'une manière éclatante par la réunion, à certains moments, des oiseaux migrateurs préparant leurs lointains voyages ; par l'association des loups de la prairie dans l'Amérique du Nord, pour chasser le daim ou le bison, comme la meute la mieux dressée. Par bien d'autres faits semblables, Brehm raconte qu'en Abyssinie il dut se retirer devant une troupe de singes, qui s'étaient réunis pour lui disputer le passage, et qui, de la colline où ils s'étaient établis, lui lançaient comme du haut d'une forteresse des pierres, quelques-unes d'une grosseur considérable. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire disait que l'homme se distinguait de l'animal par l'intelligence et par la pensée ; mais peut-on refuser aux animaux les rudiments de l'intelligence, la réflexion, qui ne peut naître que de la pensée. La réflexion se montre chez l'oiseau qui construit un nid, chez l'abeille qui façonne ses merveilleuses alvéoles, chez le castor qui élève des digues. Tous savent choisir l'endroit le plus propice, démêler les matériaux les plus convenables, parer aux accidents qui peuvent survenir, varier la forme habituelle, si la disposition des lieux le

rend nécessaire. L'orang se couvre la nuit avec des feuilles de pandanus; le chimpanzé se bâtit un abri, qui n'est guère plus misérable que celui construit par les hommes à l'enfance des sociétés; et M. Bates, à qui nous empruntons ce détail, ajoute que les singes du Brésil mènent une vie qui ressemble fort à celle des Indiens.

On ne saurait nier que les animaux n'exécutent de nombreuses actions dans un but déterminé, qu'ils ne s'associent pour faciliter un travail commun, qu'ils ne sachent même répartir ce travail entre tous les membres de la tribu et s'entraider, au besoin. Qui n'a vu, par exemple, des fourmis accourir et s'atteler à un insecte, à un brin de paille ou de feuille qu'une des leurs ne pouvait traîner. Elles arrivent même, au dire des observateurs les plus récents, à se communiquer soit leurs sensations, soit leurs désirs, par certains mouvements des antennes. Les abeilles ont à redouter un gros papillon, le sphinx à tête de mort, très friand de leur miel, et qui cherche à s'introduire dans leurs ruches. Son corps, tout velu et couvert de plaques, défie les piqûres. Que vont faire nos abeilles pour éviter ses visites importunes? Dès que les premiers papillons se montrent aux soirs des plus longs jours, les abeilles s'empressent de rétrécir l'entrée de la ruche, de telle façon que le sphinx n'y puisse pénétrer; et dès que la saison de ces maraudeurs est passée, elles ont soin de rétablir le passage primitif<sup>1</sup>.

L'intelligence se montre surtout chez les singes et chez les chiens. Tous ceux qui ont chassé à courre savent avec quel empressement les chiens se rallient à la voix d'un chien de tête, tandis qu'ils négligent absolument l'aboïement d'un jeune débutant. Le docteur Hayes, dans son voyage aux mers polaires, rapporte avoir observé à maintes reprises que les chiens attelés aux traîneaux, au lieu de tirer tous ensemble selon leur habitude, se jetaient à droite et à gauche pour mieux répartir leur poids aux endroits où la glace était dangereuse. Leur action devenait même pour les hommes une indication précieuse. Un naturaliste allemand raconte que des singes, dont il étudiait les mœurs, après s'être une fois coupés avec des outils tranchants ne voulaient plus toucher ces outils, ou ne le faisaient qu'avec des précautions infinies. Il avait l'habitude, dit-il, de donner à ses prisonniers des morceaux de sucre enveloppés de papier. Une fois il mit dans le cornet, une guêpe. Depuis ce jour, ses singes, avant d'ouvrir le cornet, avaient soin de le secouer en le portant à leur oreille, pour bien s'assurer qu'il ne renfermait pas l'insecte qui avait piqué l'un d'eux.

M. Broca place un jour un singe femelle âgée d'environ un an

<sup>1</sup> Blanchard, *Métamorphoses, mœurs et instincts des Insectes*.

devant un miroir. Elle s'y regarde avec une évidente curiosité, puis veut caresser et embrasser son image. Son étonnement de rencontrer le verre est manifeste. Elle cherche alors derrière la glace, et, ne trouvant rien, elle revient à sa première place et revoit sa figure. Elle en conclut apparemment que l'autre singe se sauvait quand elle voulait le chercher et, s'inclinant doucement, elle cherche à saisir le fugitif derrière la glace. N'y a-t-il pas dans ces diverses actions une véritable réflexion, un véritable raisonnement.

Tous les observateurs ont noté de semblables faits chez divers animaux. M. Darwin et sir J. Lubbock rapportent de curieux exemples, dont quelques-uns sont véritablement saisissants. On en peut conclure que l'instinct et l'intelligence sont les deux termes extrêmes d'une même énergie mentale. Mais l'instinct est un instrument particulier adapté à une fin spéciale, à un but que le plus souvent l'animal ignore, et dont il ne sait assurément pas se rendre compte. Tel insecte herbivore dépose ses œufs sur des chairs putréfiées, dont ses petits se nourriront ; mais ces petits, il ne s'en préoccupe pas, il ne les verra jamais. Le castor captif, si on laisse des matériaux à sa disposition, construira machinalement une digue, pour lui bien inutile. Il est une autre distinction. « Chaque fois que la science est donnée à l'animal, dit Pascal, elle lui est nouvelle. » C'est là, à mes yeux, la différence fondamentale, infranchissable, qui sépare l'homme de tous les autres êtres.

Seul, en effet, parmi ces êtres innombrables qui l'entourent, l'homme est capable de s'assimiler l'œuvre de ses devanciers, de profiter des efforts qu'ils ont faits, des connaissances qu'ils ont acquises, de progresser par la comparaison et par la réflexion. Les singes, quelque intelligence qu'on puisse leur supposer, sont restés ce qu'ils étaient lors de leur première apparition sur la terre. En vain, les générations ont remplacé les générations, ils ne savent qu'obéir à leurs appétits brutaux, aux besoins de la vie matérielle, comme leurs ancêtres le faisaient avant eux, et tout donne à penser que si des singes doivent succéder à des singes durant des milliers d'années encore, ils resteront ce qu'ils sont aujourd'hui, ce qu'ils ont toujours été. Les chiens resteront semblables aux chiens, les éléphants aux éléphants, les castors aux castors, les abeilles aux abeilles, leurs instincts bornés sont incapables de perfectionnement, et dès leurs premiers pas ils sont arrivés aux limites fixées par l'Éternelle Sagesse. A l'homme seul, il a été donné de comprendre ce qu'ont fait ses devanciers, de marcher plus ferme dans la voie où ils tâtonnaient, de prononcer les paroles qu'ils bégayaient. Nous avons dit dans ce Recueil même ce qu'étaient les plus anciens habitants de notre globe ; mais ce que l'on ne saurait se lasser de redire, c'est que ces hommes qui,

à l'enfance de l'humanité, ont été les inventeurs du feu, de la taille des premiers silex, de la fabrication des premiers outils, de la culture, de la domestication des animaux, découvertes bien autrement difficiles, bien autrement importantes, que la vapeur, l'électricité, toutes nos gloires modernes, ne pouvaient être, comme on se plaît trop à nous les représenter, des sauvages barbares et ravalés pour ainsi dire au niveau des animaux qui les entouraient. C'est d'eux, c'est de ces premiers pères que date le point de départ de nos glorieuses destinées. La civilisation dont ces hommes ont été les initiateurs, marche de progrès en progrès ; la société grandit et se perfectionne par le travail ; les villes sont bâties ; les empires sont créés ; les lois basées sur les principes de l'éternelle justice sont une première protestation du droit contre la force. L'homme s'élève toujours, les astres lui livrent leurs secrets ; des entrailles de la terre sortent des témoignages nouveaux ; les continents, les déserts n'ont plus rien qui l'arrête, une barque fragile conduit le hardi navigateur aux limites de l'Océan. Le temps et l'espace sont vaincus, et l'homme, incontestable maître de l'univers, s'avance vers des horizons inconnus. Qui donc devant tant de gloire et tant de puissance oserait soutenir que cet homme et le sauvage gorille sont sortis de la même souche !

Quels sont les principes de cette grandeur et de cette puissance ? Quelles sont les causes qui ont permis à l'homme de dominer la nature, de dominer ces animaux plus forts, plus féroces, plus agiles que lui. La science est muette, elle est forcée de reconnaître que l'univers est un problème insoluble, que le commencement, la fin, l'essence des choses, que l'origine, le principe même de la vie, échappent à ses investigations. Pour nous aussi, l'homme, livré à ses seules inspirations, à ses seuls efforts, ne saurait pénétrer ces phénomènes à la fois les plus merveilleux et les plus incompréhensibles de tous les phénomènes, et les paroles de la révélation peuvent seules répandre quelque lumière sur ce qui, sans elle, serait le chaos. Dieu n'a-t-il pas dit : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance », et ces paroles ne doivent-elles pas s'appliquer avant tout à l'intelligence de l'homme, souffle et émanation de l'intelligence suprême.

L'animal paraît et disparaît comme l'herbe des champs ; il ne reste de lui qu'une faible poussière, un complet oubli. L'homme doit obéir aussi à cette grande loi de la mort ; mais sa mémoire, mystère parmi les mystères, a reflété sa pensée, comme une glace reflète une image ; l'image s'évanouit avec la rapidité qui l'a vu naître, mais la pensée persiste aussi longtemps que la vie elle-même. Bien plus, cette pensée immortelle ne saurait plus périr, elle se transmet d'âge en

âge, de génération en génération, comme un glorieux héritage.

Sans doute il n'est donné ni à nos adversaires, ni à nous de définir ce principe insondable et inscrutable, qui permet de percevoir et de retenir, de comparer et de juger, de réfléchir et de comprendre, qui nous permet surtout de savoir que nous comprenons et que nous réfléchissons, qui associe au progrès le désir tout au moins de la perfection dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, et qui nous attire vers le vrai, le beau et le bien. Assurément, il est des races plus perfectibles les unes que les autres, ce que je nie c'est qu'il existe des races totalement imperfectibles, et le témoignage de l'histoire en reste la preuve irréfutable <sup>1</sup>.

On a cru aussi pouvoir établir une distinction fondamentale entre l'homme et l'animal, par ce que l'on appelle, dans un langage assez barbare, « la religiosité », qui se résume en la conception d'êtres supérieurs pouvant influencer en bien ou en mal sur nos destinées et en la croyance à une autre vie. Lactance accordait déjà à l'animal toutes les facultés qui se rencontrent chez l'homme, sauf le sentiment religieux. C'est là semble-t-il un point indiscutable, car nous ne voulons pas nous arrêter à la comparaison, que l'on a prétendu établir entre le culte que les hommes rendent à des êtres supérieurs et inconnus et les sentiments d'attachement, de vénération, si l'on veut, que le chien, par exemple, professe pour le maître qu'il voit et qu'il connaît. Mais si le sentiment religieux est l'apanage exclusif de l'homme, peut-on dire qu'il est un caractère universel de la race humaine, caractère que l'on retrouve sans exception dans tous les temps et chez tous les peuples, qu'il n'est pas, en un mot, de races assez dégradées pour ne pouvoir atteindre à la conception d'êtres supérieurs à l'homme ? « Pour ma part, disait M. de Quatrefages, dans une leçon professée, en 1868, au Muséum, je déclare que je ne connais pas une seule peuplade que l'on puisse avec quelque apparence de raison appeler athée. » Plus tard, dans son beau livre sur l'*Espèce humaine*, revenant sur la même idée : « Partout et toujours, disait-il, la masse des populations échappe à l'athéisme ; chez aucune des grandes races humaines, ni même chez aucune des divisions importantes de ces races, nous ne voyons une absence absolue de l'idée de la Divinité. » M. Max Müller n'est pas moins explicite : « Nous pouvons affirmer, rapporte-t-il, qu'en dépit de toutes les recherches, on n'a nulle part encore trouvé d'être humain qui ne soit en posses-

<sup>1</sup> Darwin raconte, non sans une certaine surprise, les rapides progrès de trois habitants de l'île de Feu, qui comptent parmi les races les plus dégradées du globe. Ces insulaires, embarqués sur le *Beagle*, montraient, dit-il, les mêmes dispositions, les mêmes facultés mentales que nous. Il serait facile de citer de nombreux exemples analogues.

sion de quelque chose qui lui sert de religion... L'assertion qu'il y a des nations ou des tribus sans religion repose sur une observation inexacte ou sur une confusion d'idées. On n'a pas encore trouvé de nation ou de tribu dépourvue de la croyance aux êtres supérieurs, et les voyageurs qui affirmaient qu'il en existe ont été plus tard réfutés par les faits. Il est donc légitime de dire que la religion, au sens le plus général du mot, est un phénomène universel dans l'humanité. »

Ces affirmations si nettes sont, il faut l'ajouter, très vivement contestées. Ainsi, pour Burnouf, le plus illustre de nos orientalistes, et pour M. Barthélemy Saint-Hilaire, le bouddhisme est un véritable athéisme : « Les peuples bouddhiques, selon le savant sénateur, peuvent être sans aucune injustice regardés comme des peuples athées. Ceci ne veut pas dire qu'ils professent l'athéisme et qu'ils se font gloire de leur incrédulité avec cette jactance dont on pourrait citer plus d'un exemple parmi nous : ceci veut dire seulement que ces peuples n'ont pas su s'élever dans leurs méditations les plus hautes jusqu'à l'idée de Dieu. »

Mais de ce que les bouddhistes n'ont pas su s'élever à la notion d'un Dieu unique, créateur, tout-puissant, s'ensuit-il qu'ils n'aient aucune idée religieuse. Il est difficile de l'admettre, quand on voit les dieux intervenir dans toutes leurs légendes, les temples s'élever dans tous les pays où ils se répandent, quand on trouve chez eux le dogme de la vie future et de la rémunération.

Pas plus que le bouddhisme, les anciennes croyances de la Chine, du Japon, de la Mongolie, ne sauraient être ramenées à l'athéisme. Au Japon, dit Siebold, on ne comptait pas moins de sept dieux célestes et de huit millions de kamis ou d'esprits. En Chine, la réforme de Lao-tseu et de Khoung-tseu avait en partie pour but la destruction de l'idolâtrie, et l'idolâtrie est le contraire de l'athéisme.

Tous les voyageurs savent par expérience combien il est difficile d'obtenir des renseignements sérieux sur les sentiments les plus intimes du cœur de l'homme. On affirme cependant que de nombreuses tribus sauvages sont absolument dépourvues de toute idée religieuse, qu'elles n'ont aucune conception soit de dieux créateurs ou protecteurs, soit d'une vie future; qu'on ne leur voit ni rites, ni coutumes, ni superstitions même auxquelles on puisse rattacher cette idée religieuse. Sir J. Lubbock cite parmi elles les peuplades vivant sur le bord de l'Amazone, les Indiens du grand Chaco dans l'Amérique méridionale, et ceux de la Californie, les indigènes des îles Salomon, des îles Andaman, des Carolines, certaines tribus de la Cafrerie et de l'Afrique centrale <sup>1</sup>. Peut-être faut-il aussi comprendre dans cette

<sup>1</sup> Ceux que cette question intéresse peuvent consulter, outre l'*Homme pré-*

liste les Esquimaux, chez qui sir J. Ross dit n'avoir trouvé aucune notion religieuse, et les sauvages indigènes de Bornéo et de Sumatra. Mais ces appréciations sont-elles parfaitement exactes et ne représentent-elles pas le plus souvent sur des observations incomplètes, peut-être même sur des opinions préconçues. Ainsi le Rév. G. Turner décrit minutieusement les rites religieux des habitants des îles Samoa que Lubbock range parmi les races absolument dénuées de tout sentiment religieux. Livingstone rapporte que tous les nègres de l'intérieur de l'Afrique admettent l'idée de la divinité, et il a été prouvé que les Denkas, notamment regardés par sir S. Baker comme absolument athées, offrent au contraire des sacrifices à des esprits bons et mauvais. De même, le docteur Martin de Moussy dit que les Indiens du Chaco et les Payaguas croient au surnaturel, qu'ils ont des sorciers et des cérémonies religieuses. Il ajoute que, dans toute l'Amérique du Sud, les Guaranies, et ces peuples couvrent un espace aussi grand que l'Europe entière, adorent un dieu tout-puissant <sup>1</sup>. Parmi les races les plus dégradées, on cite les Mincopies, qui habitent les îles Andaman. Un travail des plus intéressants de M. de Quatrefages nous fait connaître chez eux une civilisation très supérieure à celle que l'on croyait, et les place dans un rang assez élevé parmi les races que des conditions spéciales ont maintenues à l'état sauvage. Au point de vue religieux notamment, ils adorent le soleil, la lune et les génies des eaux, des bois et des montagnes, on ne saurait donc les regarder comme athées. La religion même, réduite au fétichisme le plus abject, est encore une croyance à quelque chose de plus puissant, de plus élevé que l'homme, et si même on parvenait à établir que quelques races dégradées n'ont aucune notion du surnaturel, aucune superstition, aucun fétichisme se rapprochant de cette notion, elles ne formeraient qu'une bien faible et insignifiante exception parmi les races humaines.

Si ces conclusions sont exactes pour les populations contemporaines, comme pour celles dont l'histoire a conservé le souvenir, elles ne le sont pas moins pour les races préhistoriques, et quelles que soient les difficultés encore imposées à nos investigations, déjà nous pouvons dire que les honneurs rendus aux morts, les soins pieux

*historique* de sir J. Lubbock, les discussions qui ont eu lieu, en 1866, à la Société d'anthropologie de Paris; et, en 1874, à la réunion de l'Association française pour l'avancement des sciences, à Clermont; un discours enfin prononcé à l'ouverture de l'Association britannique, à Sheffield, en 1874.

<sup>1</sup> Un de nos compatriotes, resté trois ans captif parmi eux, a conservé la traduction littérale d'une de leurs prières : « O Père, grand homme, roi de cette terre, fais-moi faveur, cher ami, tous les jours d'une bonne nourriture, de bonne eau, d'un bon sommeil, je suis pauvre, moi. »

qui entouraient les sépultures, la présence dans le tombeau d'armes, d'outils, d'ornements, d'aliments même, destinés à la vie nouvelle où entrait le défunt, reste le témoignage certain que pour ces hommes primitifs tout ne finissait pas avec la vie mortelle. C'est là encore un des caractères véritablement distinctifs de l'humanité. « L'expérience de l'histoire animale, raconte M. Vacherot, démontre qu'il n'y a nul signe de moralité et de religiosité chez l'animal, même considéré dans ses espèces supérieures. L'expérience de l'histoire humaine établit que ces caractères ne manquent à aucune des variétés de notre espèce, pas même aux peuplades les plus voisines de l'animalité, que les voyageurs ont pu observer dans le centre de l'Afrique et dans les îles les plus sauvages de l'Océanie; ainsi nul animal n'est ni ne devient moral et religieux, quelle que soit sa supériorité naturelle, quel que soit le progrès de son éducation. Tout homme est et reste moral et religieux, quelle que soit son infériorité native ou sa dégradation, voilà ce que l'expérience atteste partout et toujours, sans une seule exception. »

Telles sont les véritables différences qui nous éloignent de toutes les autres espèces, de tous les autres ordres. Ces différences reposent sur un principe fondamental qu'on ne saurait méconnaître. Ce principe, qui nous sépare si profondément de tous les êtres créés, ne réside ni dans les circonvolutions de notre cerveau<sup>1</sup> ni dans la constitution physique ou chimique de nos organes. Ce principe, qu'on l'appelle comme l'on voudra, âme, esprit, lueur, principe vital, reste à jamais l'immortel reflet du Créateur, et c'est dans cette pensée surtout que je dis « l'homme seul n'a nulle espèce voisine, nulle espèce consanguine<sup>2</sup> ».

Dieu n'a pas seulement donné à l'homme la faculté de penser, il lui a également donné le pouvoir d'exprimer sa pensée; il a mis à sa disposition le plus magnifique des instruments, pour faire connaître ses désirs et ses volontés, ses joies et ses douleurs. Mais on ne saurait trop le répéter, la parole n'est qu'un simple instrument, et cela est

<sup>1</sup> Je ne prétends pas nier que le cerveau ne soit l'organe où naissent les facultés intellectuelles. Tout dérangement dans le cerveau, quelle qu'en soit l'origine, amène une perturbation dans ces facultés. Toute lésion amène des suites déterminées, qui peuvent partiellement au moins être prévues d'avance. On a soutenu, devant la Société d'anthropologie, que toutes les parties de l'organisme concouraient à la production des phénomènes intellectuels, et que le cerveau était le collecteur des impressions. Je vois bien les conséquences possibles, mais les causes restent inconnues. C'est dans ce sens que je ne puis accepter que l'intelligence de l'homme n'ait pas une autre source que les circonvolutions du cerveau ou la matière cérébrale.

<sup>2</sup> Flourens, *Ontologie naturelle*, p. 69.

si vrai, que le geste peut la remplacer. Les sourds-muets, les individus privés par un accident ou une blessure du pouvoir de prononcer des mots, parviennent à traduire leur pensée, à se faire comprendre de ceux qui les entourent. Comment explique-t-on, en dehors des doctrines que nous professons, que le langage articulé soit l'apanage de l'homme seul, et qu'absolument aucune transition ne s'observe entre le cri de l'animal et la parole humaine; comment se fait-il que le chimpanzé, par exemple, avec son cerveau si semblable au cerveau humain, avec ses organes vocaux présentant une identité presque complète avec les nôtres, n'ait jamais su prononcer une parole. Bien plus, on n'a jamais connu de singe s'exprimant par des gestes; c'est que le geste est la traduction muette de la pensée, et que le singe ne saurait traduire ce qui n'existe chez lui qu'à l'état rudimentaire et imparfait. L'essence du langage<sup>1</sup>, que l'homme s'exprime par la parole ou par le geste, est interne, c'est ce que nos anciens appelaient, *verbum mentale*, et la parole, *verbum oris*, n'en est que l'expression, ou pour mieux dire le reflet. Aussi l'homme, seul capable de penser, est-il seul capable d'émettre des sons à la fois rationnels et articulés.

Maintenant que la faculté du langage réside, comme nous l'apprend M. Broca, dans une des circonvolutions cérébrales, que la possibilité de combiner des sons et des lettres soit liée à l'intégrité de la partie postérieure de l'étage sourcilier gauche, comme le prétend M. Vogt, assurément, je n'y contredis pas; mais je ne vois, dans ces assertions, rien qui ébranle ma conviction; et la connaissance plus certaine du moyen mécanique, par lequel la pensée s'exprime, ne nous fait pas mieux connaître le phénomène même de la pensée ou les opérations de l'entendement. Une conclusion s'impose forcément, c'est que, malgré les travaux si remarquables que notre siècle a vu éclore, malgré les brillantes découvertes dont nous sommes chaque jour témoins, l'obscurité, sur tous ces points, reste encore complète.

Il est difficile de remonter à l'origine du langage. Est-ce une faculté innée chez l'homme, un don du Créateur lui-même? ou bien, comme le prétendent MM. Max Müller et Schleicher, le langage articulé a-t-il eu pour première origine les sons inarticulés exprimant, chez les animaux, la terreur, le désir, la joie, la douleur, et doit-on ranger le langage parmi les grandes inventions de l'homme primitif? Les

<sup>1</sup> Il ne faut pas confondre le langage avec les langues. Si les langues humaines sont artificielles, le langage humain, c'est-à-dire le pouvoir de communiquer sciemment des connaissances, est naturel, et tous les hommes le possèdent, sans l'avoir étudié, s'ils jouissent de leurs facultés intellectuelles. (P. Carbonelle, *l'Aveuglement scientifique*, dans la *Revue des Quest. scient.* Janvier 1880.)

premiers mots sortis de la bouche de l'homme furent-ils monosyllabiques, imitation grossière du son qu'il voulait indiquer, le cri de l'animal, l'agitation de l'arbre, le bruit de la tempête. Ces sons constituèrent-ils les racines primitives de la langue et le premier vocabulaire évidemment très pauvre de tout idiome? Aucune preuve sérieuse, qui puisse trancher la question, ne nous paraît possible, et nous en sommes réduits aux conjectures plus ou moins plausibles, aux hypothèses plus ou moins arbitraires.

Les recherches sur l'origine de la vie nous ramènent forcément à l'étude des premiers habitants de la terre. Répétons encore une fois que si nous pouvons affirmer l'existence d'hommes intellectuellement semblables à nous, physiquement semblables à nous, durant l'époque quaternaire, bien avant ces grandes catastrophes, ces grandes oscillations qui ont marqué le globe entier d'une empreinte ineffaçable, là s'arrêtent pour nous les découvertes certaines de la science. Au delà, il n'est plus que des hypothèses. Nous pouvons présumer que ces temps quaternaires remontent à une antiquité qu'il est difficile de supputer. Nous pouvons même présumer, bien que les preuves manquent encore, que l'homme existait dès les temps tertiaires, mais il ne nous est pas donné, dans l'état actuel de nos connaissances, d'apprécier d'une manière sérieuse la durée de ces périodes, ni de compter le nombre de siècles écoulés depuis l'apparition de nos premiers ancêtres. Nous n'admettons pas cependant, comme les représentants d'une école en vogue, que notre pensée soit condamnée à ne jamais franchir les limites de l'étroit horizon par lequel est circonscrite la vie présente. Les causes premières et finales, les origines et les fins ne sont pas cachées à l'homme par un voile impénétrable. Selon une belle expression d'Origène, « l'esprit humain cherche la vérité comme l'œil cherche la lumière, mais pas plus que l'œil ne produit la lumière, l'esprit humain ne produit la vérité. » C'est en dehors de nous, en dehors de nos conceptions bornées, qu'il faut la chercher. Si tout est dans l'espace, Dieu est nécessaire pour créer cet espace; si tout se résume dans des molécules et des forces, Dieu est nécessaire pour créer ces molécules et ces forces; si tous les phénomènes physiques, quelle que soit leur nature, ne sont au fond que les manifestations d'un seul et même agent primordial, Dieu est nécessaire pour créer cet agent. En nous plaçant même sur le terrain de l'hétérogénie et de la génération spontanée, l'homme, l'être infime, la monade, dont il est sorti, ont eu un commencement. Dieu est nécessaire pour ce commencement, et il est aussi impossible d'imaginer un palais sans un architecte que le globe sans un créateur, la vie sans un initiateur. L'astronomie nous montre ses œuvres avec l'immensité dans l'espace, la géologie avec l'immensité dans le

temps, et l'animal le plus humble, l'organisme le plus simple sont des témoins aussi irrécusables de la puissance de Dieu, que l'homme le plus superbe.

Une autre conclusion s'impose avec non moins de force. Plus nous cherchons à pénétrer les mystères qui nous entourent, plus il nous faut reconnaître que la vie a été donnée à l'homme avec un but à accomplir, avec un devoir à remplir, et que le principe élevé qui est en nous ne saurait périr comme le corps grossier dont il est revêtu. Je suis chrétien, je le proclame hautement, mais ma foi ne s'effraye d'aucune des découvertes de la science. Chaque progrès intellectuel de l'humanité, chaque pas que nous faisons vers la vérité, nous rapprochent de la vérité suprême. Soulever un coin du voile qui nous dérobe la grandeur des œuvres du Tout-Puissant, entrer en quelque sorte dans le secret de ses desseins, n'est-ce pas devenir plus capable de le comprendre et de l'admirer? N'est-ce pas remplir une des fins pour lesquelles la vie et l'intelligence nous ont été données?

Marquis DE NADAILLAC.

---

# LES DEMI-MARIAGES <sup>1</sup>

---

## XIX

### POURQUOI VENAIT-IL ?

Un homme suit l'avenue au bord de laquelle l'hôtel de Pellières est situé. Point de passants sur cette grande voie de délassément et de luxe ; rien que des promeneurs curieux, examinant ces demeures enchantées, comme le philosophe antique s'en allait regarder sortir la fumée des grands repas dans Athènes, aux soupiraux de la cuisine des riches. De temps en temps une voiture arrive grand train, emportant un des hôtes privilégiés de ce beau lieu vers l'autre monde, le monde positif où l'on retrouve les intérêts et les affaires. Un magnifique soleil de la fin de mars fait luire ces murailles neuves et chauffe la sève dans les arbres des jardins et de l'allée. Les arbustes se couvrent de boutons ou de folioles ; c'est la saison délicieuse qu'on appelle à Paris le « petit printemps ». Le souffle de l'hiver n'a point cessé, il vous assaille au coin des rues, s'embusque dans les espaces sans abri et dans les endroits sombres. Le soleil est chaud, l'ombre est encore glacée. — L'homme, cependant, marchait du côté de l'ombre. Il avait d'abord remonté l'avenue passant rapidement, comme furtivement devant le « palais » de Nathan Musseau. Malheureusement, son encolure et sa tournure n'étaient point de celles qui demeurent inaperçues. Ce colosse n'avait rien de furtif. Un des promeneurs bourgeois qui s'en allait, sa femme au bras, dit tout haut.

— Quel gaillard !

— Superbe ! répondit *l'épouse*.

Le personnage maintenant redescendait à pas comptés. Il fit halte

<sup>1</sup> Voy. le *Correspondant* des 10, 25 mars, et 10 avril 1880.

derrière le premier bosquet du jardin Pellières; les rameaux bien qu'encore dépouillés avançaient un peu sur l'allée et le protégeaient. Visiblement, il ne voulait pas aller plus loin.

Si pourtant ce compagnon de si forte et belle allure venait là chercher un regard de femme, il n'avait pas à craindre de se faire voir. S'il épiait un ennemi, l'heure n'était pas bonne sous ce grand soleil. Le compagnon, il est vrai, n'avait pas l'air d'un homme qui dresse ses revanches dans l'ombre. — En ce moment, une voiture roula dans la cour de l'hôtel.

Il secoua sa crinière de lion et avança la tête. C'était le landau qui sortait. C'était *elle*. Il savait qu'elle n'était plus prisonnière... *elle*... Mentalement même, il ne la nommait jamais autrement. Comment l'aurait-il nommée! Ce n'était plus sa femme... Et que lui importait qu'elle fût celle d'un autre, maintenant surtout qu'il avait rendu outrage pour outrage, et laissé la marque de son fouet sur cette honte!... Ce n'était plus Marthe... Ce nom avait eu pour lui trop de douceur autrefois, il n'aurait pas voulu le redire. Elle ne lui était plus rien... rien que la transfuge de la maison conjugale où les enfants l'appelaient, s'étonnant de ne plus la voir, rien que le larron de son honneur, rien que le bourreau de sa vie... Alors, pourquoi venait-il là? Il ne le savait guère. Il venait plein à la fois de colère et de crainte. Il aurait voulu qu'elle le vît, il n'aurait point voulu la voir. Il aurait éprouvé un délicieux plaisir à penser que derrière sa croisée, elle regardait sournoisement ce compagnon d'autrefois qu'elle avait si lâchement trahi et qui, malgré le ressentiment qu'il en gardait, vengeait si bien ses injures... Mais si, le voyant, elle s'imaginait qu'il était là pour l'amour d'elle, si elle croyait que devant de nouvelles vilenies qu'on lui ferait subir, elle le trouverait encore prêt à la défendre, elle se trompait!...

Cependant il se cachait après être venu pour se faire voir. Ces contradictions ne l'étonnaient pas lui-même, il n'avait guère le loisir de s'examiner dans ce tumulte affreux de ses pensées et de ses souvenirs. Il suivit le landau des yeux. Percy lui avait bien dit que Marthe, désormais, était libre; et, comme Lartic lui demandait si elle n'avait point payé sa délivrance d'une part de son argent, Percy avait répondu :

— Parbleu! vous n'en doutez pas, mon frère.

Ils étaient toujours *frères*. L'opiniâtreté de M<sup>me</sup> Percy entretenait cette illusion: il eût mieux valu la chasser dès l'année précédente; la vue claire de la réalité et le sentiment de l'irréparable sont, en de pareils cas, les meilleurs remèdes. Il est vrai que le grand Lartic ne croyait plus avoir besoin d'être guéri.

La réponse de Percy lui revint à la mémoire :

— D'une part de son bien ! répéta-t-il entre ses dents serrées ; puis il eut un sourire de dégoût. A présent que Marthe n'était plus au logis, il n'avait plus de précautions à prendre. Il alla tout effrontément se coller le visage aux barreaux de la grille... Il pensait que si Nathan Musseau était là, si c'était lui qui voyait ce curieux qu'il ne connaissait que trop bien le braver en regardant chez lui, il pourrait appeler ses valets. Alors ce serait la scène des Colombeaux renouvelée, une deuxième occasion, furieuse et folle.

Les croisées de l'hôtel Pellières demeuraient désertes. Lartic, lentement, redescendit l'avenue. Au bout d'une heure, il arrivait dans la rue Pigalle. Il s'informa de ses enfants ; la servante interrogée lui répondit qu'ils étaient à la promenade. La fille baissait un peu le front : les yeux bleus de M. de Lartic, si placides autrefois, avaient pris depuis quelque temps des lueurs d'acier, qui ne rassuraient personne. Elle eut un mouvement d'épaules qui, en langage d'office, n'avait qu'une traduction possible :

— En voilà un qui est changé.

M. de Lartic demanda encore si M<sup>me</sup> Percy était à la maison. Elle n'y était point. Percy lui-même en ce moment descendait l'escalier ; il avait son chapeau sur la tête, il était en costume de visite de l'après-midi. Il échangea un rapide bonjour avec son beau-frère, tout en le regardant curieusement, et leva les épaules comme la servante.

Ce qui se passait dans l'esprit de René n'était pas difficile à lire sur son visage. Lui aussi trouvait un grand changement dans Lartic, mais il le définissait mieux et en connaissait la cause :

— Voilà un revenant de ma façon ! se disait-il.

Cette lettre de Marthe, mise sous les yeux du rêveur de la Brunellière, avait opéré le miracle. M<sup>me</sup> Percy en avait pourtant voulu cruellement à son mari d'avoir fait cela. Les femmes n'aiment pas ces moyens radicaux de réveiller les endormis et aussi de préserver les faibles ; car enfin Percy n'avait pas eu seulement le dessein de « secouer » et de transformer son beau-frère, en oubliant cette lettre dans sa chambre : il avait surtout voulu se garantir lui-même des tentations qui lui arrivaient.

Que de choses consommées depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis trois mois ! D'abord le départ de la Brunellière et le retour à Paris, deux jours après l'affaire des Colombeaux. Marie Percy n'avait pas voulu demeurer dans un voisinage si dangereux à tous ceux qu'elle aimait. Elle emportait l'impression douloureuse de la scène du château, dont tout le pays parlait uniquement, le regret de la mort de Jacques Hervé, que la suite de tous ces événements extraordinaires lui avait apprise, le pressentiment enfin d'une nouvelle interruption

de son bonheur à elle, d'une nouvelle envolée de ses rêves et de ses tendresses. A Paris, René ne lui appartiendrait plus.

Son premier dessein avait été de décider Lartic à un voyage ; elle espérait vaguement entraîner René à sa suite : l'hiver était froid, ils le passeraient à Pau, tous ensemble. Elle invoquait la nécessité, pour Louis, de se dérober aux revanches de Nathan Musseau, et demeurait sérieusement effrayée de ce terrible coup de fouet, qui n'avait peut-être pas frappé qu'un coupable, et pouvait retomber sur des innocents. La colère de Musseau pèserait sur Marthe, qui serait peut-être obligée de fuir ; de loin, on pourrait la suivre, car elle sortirait de France. Lartic résistait. Il déclara qu'il attendrait l'effet des menaces qui lui avaient été jetées, aux Colombeaux, pour adieu ; il avait promis de les attendre. Ces effets ne vinrent point.

Maintenant, trois mois étaient écoulés depuis le retour, et Lartic regrettait sa résistance. D'autres tentations qu'à Percy lui étaient venues. Mais celles de René lui-même étaient-elles bien évanouies ? Percy ne soupçonnait point que son beau-frère eût pénétré les causes qui l'avaient déterminé, à la Brunellière, à une révélation si délicate et si cruelle. Ces sceptiques féroces ne croient pas aisément qu'on lise dans leur jeu. Cependant Lartic savait bien que, dans la pensée de René, son apparition au château du député et les violences qui ne manqueraient point de la suivre, devaient avoir pour première conséquence de jeter un obstacle infranchissable entre lui-même et M<sup>me</sup> Aubertin.

Eh bien, l'obstacle était-il toujours debout ?... La veille, Lartic, passant aux Champs-Élysées, revenant de son pèlerinage, avait eu comme une vision. Dans une victoria emportée par deux trotteurs magnifiques, deux femmes ; deux hommes galopaient à l'entour, et l'un d'eux était Percy. Quant aux promeneuses... Certes, Lartic avait mal vu les deux reines du grand repas des Colombeaux, au milieu de vingt convives, parmi lesquels il en cherchait un seul... Pourtant ces deux visages de femme ne lui étaient pas inconnus ? L'une, au moins, était comme gravée dans sa mémoire avec sa chevelure aux tons de cuivre et sa blancheur éclatante. N'était-ce pas celle qui, pieusement, essayait de son mouchoir la trace de sang à la tempe de Nathan Musseau ?... Voilà pourquoi, tout à l'heure, en croisant René sur son passage, comme l'un rentrait dans la maison et que l'autre en sortait, si Percy l'avait regardé curieusement, Lartic l'observait à son tour. Il parcourut deux ou trois fois sa chambre, car il habitait l'hôtel Percy ; Marie n'avait pas voulu que le retour à Paris déchirât cette vie de famille si bien liée... Marie ! c'était à elle qu'il pensait. Que soupçonnait-elle ?... A sa tristesse nerveuse, il devinait qu'elle était avertie. Elle ne savait rien peut-être bien clairement.

Il rouvrit doucement la porte. Dans le grand couloir, aucun serviteur. Il s'avança, étouffant le bruit de ses pas, ce qui n'est point aisé aux géants, gagna l'appartement de sa belle-sœur et écouta. Le silence était complet. Il entre-bâilla cette autre porte, et d'abord traversa le boudoir. Une simple portière séparait cette pièce de la chambre à coucher, il la souleva puis la laissa retomber vivement. Il avait vu ce qu'il souhaitait et ce qu'il craignait de voir. M<sup>me</sup> Percy avait fait remettre dans sa chambre les couchettes des enfants.

Alors ce grand Lartie s'échappa en serrant ses poings énormes. Ce qui arrivait était sa faute. Par lui, le bonheur de cette chère créature si généreuse et si tendre s'était encore une fois évanoui. Ce brusque départ de la Brunellière, qui devait coûter si cher à Marie, était son œuvre. Elle avait eu bien raison de dire que le coup de fouet des Colombeaux frapperait des innocents !...

Marie Percy était, en effet, sortie ce jour-là, seule et d'assez bonne heure. Elle s'était habillée tout de noir et n'avait point voulu prendre sa voiture. Elle suivit à pied ces rues populeuses qui montent à l'assaut des hauteurs septentrionales de Paris, voies étranges où se révèle toute la confusion de la grande ville, où de riches hôtels se rencontrent à côté de maisons borgnes, sans que les uns se soucient du voisinage et que les autres s'en embarrassent, où le vice, partout, heurte le travail et la richesse. La rue Pigalle même, bordée dans sa partie supérieure d'estaminets tout remplis de figures sinistres et de filles peintes, et d'ateliers d'artistes, la conduisit aux boulevards qui entourent Paris, comme une ceinture grouillante et bigarrée. Bientôt elle atteignit le point où ce boulevard, d'un côté, présente les jardins, les hauts murs, et les bâtiments mornes aux fenêtres grillées ou condamnées d'un pensionnat; de l'autre, des masures bizarrement garnies d'auvents peints en noir, où sont accrochées des couronnes d'immortelles. La mort n'a chez nous que des tristesses et point de gravité; il y a quelque chose de plaisant, une odeur de négoce populaire et des airs de foire sur ce chemin funèbre.

Une autre avenue plus courte, ombragée par de beaux arbres, mais gâtée par le même décor banal en bordure, monte au cimetière. Les couronnes se multiplient avec leurs devises en noir sur le fond jaune des immortelles. D'autres sont en verroterie blanche : des sauvages en feraient leur parure et en coifferaient leurs reines au lieu d'en faire hommage aux morts. Cependant, là sous les auvents, s'étalent aussi des parterres de fleurs naturelles, des cinéraires, de grands chrysanthèmes et des pensées. Des roses blanches coupées figurent sur des éventaires à l'usage des douleurs opulentes, puis d'autres plantes de la saison. Cette année, il y eut beaucoup de violettes. M<sup>me</sup> Percy s'arrêta et demanda qu'on lui en fit un gros bouquet.

En ce moment un convoi des plus pauvres montait. Un homme, tenant de chacune de ses mains un enfant, le suivait. Le plus grand, un garçon, regardait la terre; le plus jeune, une fillette de trois à quatre ans, trottinait le nez au vent, riant à ces pots de fleurs qui bordaient la route et dont les belles couleurs la tentaient. L'homme allait pesant, stupide. La ménagère est partie; le sentiment qui écrase ce misérable esseulé, c'est l'épouvante: Que fera-t-il des enfants?... Le garçon marchait du côté où se trouvait M<sup>me</sup> Percy; elle lui saisit la main au passage et y mit son porte-monnaie plein d'or.

L'enfant s'arrêta tout ébahi, l'homme regarda; la fillette quitta la main de son père et se glissa curieusement jusqu'à la belle dame qui lui donna son bouquet de violettes. Le pauvre char allait toujours. Le père avait compris, remercia d'un signe de tête et entraîna ses deux enfants. M<sup>me</sup> Percy commanda un autre bouquet.

En ce moment, un grand landau fermé tournait à l'angle du boulevard et de l'avenue, le cocher fut obligé de retenir ses chevaux, et cet équipage du riche n'avança plus qu'au pas derrière le convoi du pauvre. Il avait l'air de le suivre!

## XX

### SOUS LE CHÈVREFEUILLE.

Le cimetière où M<sup>me</sup> Percy entra, tenant ses violettes à la main, n'a pas les grands aspects du Père-Lachaise, mais c'est le plus riant de Paris. De belles allées de sycomores, à la feuille dentelée, d'un vert sombre en dessus, plus pâles en dessous et comme argentées, l'encadrent de toutes parts. La partie qui s'étend au nord se relève à pic au-dessus de l'allée principale et s'étend sur un mamelon d'où l'on domine toute la longueur du champ de repos. Ce fut de ce côté que la jeune femme se dirigea. Elle suivit un chemin ouvert entre des sépultures récentes, car cette partie est aussi la plus neuve. Le temps n'avait encore pu mettre ses rides et ses scories sur ces tristes visages de pierre; quelques-uns étaient unis et blancs comme des linceuls. Marie marchait lentement; bien qu'elle fit ce pèlerinage une fois chaque semaine, depuis deux mois, son émotion était toujours très vive en approchant de la tombe de Jacques. D'ailleurs l'endroit où l'on avait mis la dépouille de ce fidèle ami, si malheureusement mort après avoir si légèrement vécu, lui plaisait. La tombe s'élevait sur les restes d'un jardin annexé au cimetière quelques années auparavant. La mort va gagnant, usurpant toujours sur la vie. Là, les mains pieuses qui entretiennent le

sourire des fleurs sur les lits glacés où dorment les chers êtres qu'on pleure trouvaient de l'aide dans ces débris de bosquets et de parterres. Un superbe entrelacement de chèvrefeuilles enguirlandait et serrait au front les arbustes de ce coin reculé. Cette couronne odorante au printemps se couvrait déjà de boutons. Marie aimait le chèvrefeuille ; ce n'est pas la plante ordinaire des lieux funèbres. Par ses allures vagabondes et folles, elle rappelle plutôt l'heure où la vie est assez riche encore pour se dépenser en caprices et en aventures. Elle est leste, hardie, présomptueuse et s'élançait du sol, comme si elle voulait d'un bond arriver aux cieux. Elle va, grimpe à l'escalade, et sur une tige menue, fait courir des myriades de fleurs. C'est la plante de la jeunesse qui, elle aussi, fait naître de rien le monde brillant de ses illusions et de ses rêves.

Sous l'ombrage de quelques tilleuls appartenant également à l'ancien jardin disparu s'élevait un cippe de marbre noir, entouré d'une grille. Sur le marbre, deux mots seulement pour inscription : Jacques Hervé. Mais, quand elle eut dépassé l'enchevêtrement de lianes qui lui dérobaient encore la vue de la tombe, Marie Percy s'arrêta toute tremblante. Devant la grille, il y avait une femme à genoux ! Une femme, comme elle, vêtue de noire. Bien qu'elle ne pût voir son visage, cette grande taille légère ne la trompa point. Elle demeura un moment immobile, et puis s'avança, posa doucement la main sur l'épaule de l'agenouillée :

— Marthe, dit-elle. Toi ici !... Ah ! cela est bien, ma pauvre désabusée.

Marthe s'était relevée. C'était elle qui tremblait à son tour. Cependant les deux sœurs se regardèrent. Il y eut entre elles un moment d'hésitation ; mais il fut si court ! Elles s'embrassèrent. Marthe beaucoup plus grande que sa cadette se mit à la baiser avec fureur au front et aux cheveux.

— Va, disait-elle, je n'espérais plus te retrouver jamais. Je suis bien sûre que si je t'avais fait demander de me revoir, tu aurais refusé !...

Elle la tenait serrée avec tant de force, que Marie fit un effort pour se dégager.

— Vois-tu, reprit M<sup>me</sup> de Pellières, tu es déjà tout inquiète d'avoir reçu mes baisers ; tu as peur qu'ils ne te lient.

— Ce n'est pas cela, fit Marie qui reprenait haleine et qui souriait. Tu me faisais mal.

— Je n'ai jamais fait autre chose à ceux qui m'ont aimée... Tu le penses ! dis-le donc !

— Je ne pense rien de pareil, dit M<sup>me</sup> Percy ; mais je veux être franche. Tu as raison de croire que j'aurais eu quelque peine à

me rendre à ta prière si tu m'avais appelée ; mais puisque le hasard ou plutôt des regrets communs nous rapprochent, il y a entre nous des chaînes si fortes.

— Il y a le *vrai passé*, interrompit M<sup>me</sup> de Pellières.

Le vrai passé, celui des vieux temps heureux et sans tache, l'enfance commune avec la différence de quelques années, si bien que Marie avait eu son aînée pour première maîtresse ; et puis aussi la commune jeunesse, et la mémoire des parents, ces bons Brunel disparus ; et le double mariage sept ans auparavant, et le départ ensemble pour le voyage de la vie... Oui, ces liens étaient forts. Aussi l'émotion de les voir renoués si subitement contre toute espérance accabla M<sup>me</sup> de Pellières, au point qu'elle fut obligée de s'appuyer à la grille de la tombe. Marie se reprit à la regarder avec beaucoup d'effroi :

— Qu'as-tu ? lui demanda-t-elle.

— Ne prends point peur, dit Marthe d'une voix très faible, avec un sourire qui déchirait ses lèvres amincies. Je me meurs un peu de joie, avant de mourir tout à fait de tristesse et de dégoût. Va, je n'ai pas autre chose.

— Tu souffres, je le vois.

— Cela doit, en effet, commencer à se voir. Mes miroirs ne me disent rien de bon. Elle souriait toujours. Je ne désire pas beaucoup qu'ils me tiennent un autre langage, reprit-elle. Je n'aime plus à être flattée. Quel changement !... La raison est venue. Elle me dit ce que je te disais tout à l'heure, que je n'ai fait que du mal à moi et aux autres... J'ai forcé à me haïr ceux qui m'aimaient et je hais ceux que j'avais cru aimer. C'est une belle vie, n'est-ce pas ? Aussi cela ne peut être durable. Je me suis engagée sur un chemin sans issue, et sans autre abri possible qu'un morceau de marbre noir comme celui-ci. Si l'on veut suivre ma dernière volonté, on n'y mettra pas même une inscription en deux mots. Rien que le marbre... Puisque j'ai rejeté le nom sous lequel j'ai si mal vécu, qu'on ne m'inflige pas celui sous lequel je serai si misérablement morte !...

— Marthe ! s'écria M<sup>me</sup> Percy, tu es folle !... Mais je le savais bien déjà. Voilà ce qui me rassure...

— J'ai vraiment toujours été folle, répondit Marthe... Et presque toujours sans peur ; c'est pourquoi la fin de l'aventure ne m'effraye pas... Quelquefois aussi sans scrupule... c'est pourquoi je suis ici, devant cette tombe... Tu dois penser que je suis hardie d'y venir si tu te rappelles qui l'a ouverte...

— C'est vrai, balbutia Marie, qui pâlit à son tour... Tais-toi...

— Celui-là, reprit Marthe, n'a pas même été puni, car il est le favori des puissances... On l'a protégé... Cela s'appelle « étouffer

une affaire... » Moi, je venais pour demander pardon au mort de l'injustice qu'il a soufferte... Et puis nos destinées se ressemblent et nous rapprochent... Il n'a pas su se défendre...

— Comme toi, ma pauvre Marthe, dit M<sup>me</sup> Percy en l'enlaçant de nouveau de ses bras.

Marthe laissa tomber sa tête sur l'épaule de sa sœur et fondit en larmes :

— Donne-moi la seule consolation possible ! murmura-t-elle. Encore est-elle bien amère ! Parle-moi d'eux, les chers mignons !... Mes enfants, mes pauvres enfants !

M<sup>me</sup> Percy obéit, trop heureuse de cette diversion qui devait être toute-puissante. Tenant toujours Marthe embrassée, elle se mit à lui raconter les enfants. Louiset d'abord, qui avait beaucoup grandi, qui prenait de la force et des airs délibérés !... Ce serait un garçon vif, bien planté... un peu volontaire, mais avec un si bon cœur !... Et puis Marton... Elle grandissait aussi et prononçait presque tous les mots à présent... Il y en avait bien quelques-uns qu'elle écorchait... mais les enfants n'ont pas la grammaire infuse... Par exemple, au lieu de prendre, elle disait *prendre*... « Je vais *prendre* ma tartine. » C'était une fillette très douce, mais curieuse !... Des questions à propos de tout !... On la rudoyait un peu quand elle devenait incommode avec cette curiosité sempiternelle, mais elle n'avait pas de rancune... jamais on n'avait vu petite créature si caressante... Elle vous mangeait de baisers...

Marie sentit redoubler les larmes de sa sœur qui lui mouillaient le col et la joue, et s'accusa de maladresse. Avait-elle besoin de parler de ces baisers dont la mère était privée, et se trouvait à l'instant jalouse ? Aussi, voulant réparer sa faute, elle en revint à Louiset... Il était bien intelligent, ce petit, il avait des drôleries très amusantes... seulement il ne promettait pas d'être fort studieux... Si on le mettait à la lecture, il lui arrivait de boudier ou bien de trouver des arguments inattendus pour se défendre : « Mais, petite tante, à quoi cela sert-il que j'apprenne à lire, puisque sans cela je sais des belles histoires tout de même ?... »

Alors il se fit une détente soudaine dans la douleur de la mère. Elle venait d'avoir un dernier sanglot, qui s'entrecoupa d'une fusée de rire :

— Ah ! le mignon, il sait des belles histoires tout de même !...

Puis elle se dressa :

— Écoute, dit-elle. Celui qui a fait une chose si téméraire et si noble pour laver une injure que j'avais reçue...

Marie l'interrompit par un grand cri :

— Quoi ! tu sais ?...

— Ce qui s'est passé aux Colombeaux.

— Et tu dis que c'est une action noble ! Et tu en es à l'approuver !

Encore une fois, elles se regardèrent, et il y eut un silence :

— Je sais ce que le fouet de M. de Lartic m'a coûté, reprit Marthe... Et je pense que l'homme qui a osé cela pour mon pauvre honneur à moi quand j'avais sacrifié le sien, ne peut être sans pitié. Il me laissera quelque jour embrasser mes enfants, mes *deux* enfants !...

— Réponds ! dit Marie, comment as-tu appris cette abominable scène qui nous a tant effrayés ? Est-ce que René a répondu à ta lettre, la cause de tout ? Je l'avais supplié de n'en rien faire. Je lui disais que s'il t'envoyait le récit de ce qui s'était passé aux Colombeaux, il allait te placer dans une situation affreuse, que ce serait encore une fois t'obliger à faire un choix entre...

— Entre mes deux maris, acheva Marthe avec un sourire d'une effroyable amertume... et que c'était pourtant bien assez d'une fois ! Tu es femme, toi, et tu avais compris ce qui allait arriver...

— René t'a-t-il écrit ?

— C'est cela qui te tient surtout au cœur !... Non, René ne m'a pas écrit en ce moment-là ; et depuis...

— Depuis ? Ah ! depuis, il a cessé d'être avec toi, dit Marie, puisqu'il a cessé d'être à moi !...

— Tu n'as pas toujours pensé de cette façon, répondit Marthe.

— C'est que tu étais heureuse alors et que tu ne l'es plus...

— Et pourquoi dis-tu que René a cessé d'être à toi ? Que sais-tu ?...

— Marthe, balbutia Marie, tu me connais pourtant... Ai-je besoin de *savoir* ? Je devine, je sens...

— Eh bien ! cela est vrai. René est à présent l'ami de mes ennemis...

— Ne me parle pas de mes misères... interrompit encore une fois M<sup>me</sup> Percy, qui, furtivement, essaya une larme. Il ne s'agit ici que des tiennes.

Ses beaux yeux célestes retrouvaient leur voile humide. Marthe les baisa avec une sorte de piété superstitieuse :

— Qui a fait ton cœur ? lui demanda-t-elle. Il renferme le même sang que le mien. Et pourtant notre vie à toutes les deux a fait voir la différence — Ma chérie, je te comprends bien, tu ne veux pas que je te plaigne... et moi, tu veux me confesser pour m'absoudre...

— Ah ! Marthe, dit M<sup>me</sup> Percy, que je serais heureuse si je le pouvais !... Tu as raison, il faut que je te confesse... Tu m'as dit que la querelle des Colombeaux...

— Une querelle ! s'écria M<sup>me</sup> de Pellières... C'est une justice rendue qu'il faut dire...

Puis se tournant brusquement vers la tombe de Jacques Hervé :

— Oh ! bien, ajouta-t-elle, le lieu est choisi pour parler du châtiement infligé à Nathan Musseau ; il y a ici peut-être une pauvre âme que l'histoire de ce coup de fouet fera tressaillir...

— Marthe ! dit M<sup>me</sup> Percy, j'ai peur que tu ne t'égares.

— Vraiment oui, il m'a coûté cher ce coup de fouet ! reprit M<sup>me</sup> de Pellières. Et pourtant je n'en avais pas vu la trace au front de celui qui l'avait reçu... La lettre que j'écrivis à René, à la Brunellière, Marie l'as-tu lue?...

— Oui, mais après...

Marthe eut un éclat de rire nerveux :

— Après l'affaire ! dit-elle. Tu sais un peu ce qu'est ce monde qui se trouvait alors réuni aux Colombeaux... Non, je n'ai point vu ce sillon sanglant ; mais on est venu me le dépeindre !... J'ai reconstruit la scène, — car je la connais cette grande salle à manger où les vingt convives étaient assis joyeusement ; je connais tout le château... Te souviens-tu qu'on nous y conduisait dans notre enfance pour admirer tant de belles choses lorsque le vieux marquis était absent?... Ma mémoire s'est trouvée fidèle et va ! mon cœur suivait le héros de la fête pendant le récit qu'on me faisait... Le héros !... Oui, oui !... Il est brave et fort *lui* !... Tiens ! Je suis sûre qu'il ne veut pas me nommer quand il pense à moi... Et moi, je n'ose !... Lui !... Tu comprends bien qui je veux dire... Je savais déjà que jamais il n'avait eu peur de rien au monde que de mes colères et de mes injustices... Seul contre vingt !... Et pour moi !... Sais-tu ce que j'ai dit à la baronne de Merville, car c'est elle qui me faisait ce récit commandé?... Je lui ai dit : Madame, il faut que je sois une bien misérable et basse créature pour avoir déserté l'honneur d'appartenir à un pareil homme !

— Marthe !... dit Marie, tu t'es perdue par ce mot !

— Ah ! comme elle m'a bien répliqué, cette femme ! reprit M<sup>me</sup> de Pellières. Elle m'a dit : Mais, ma chère enfant, on croirait à vous entendre que vous recommencez de l'aimer !... J'ai voulu la chasser ; comme si l'on chassait ces bonnes âmes qui vous viennent voir en prison !... Car j'étais prisonnière, alors, tu le sais... Mais tu ne connais pas M<sup>me</sup> de Merville... Ah ! toi, tu mérites de ne point la connaître... Elle venait en ambassadrice, bien sûre à l'avance du succès de sa mission... Tu ne sais pas que c'est chez elle que Jacques Hervé a été insulté par M. de Pellières, pour avoir voulu donner une leçon d'honneur à toute la maison... Aussi elle me faisait horreur, avant même qu'elle ne m'eût appris l'objet de sa visite... Grand Dieu ! il était très clair cet objet, s'il était ignominieux... Voici ce que la baronne était chargée de me dire... après le récit :

Ou vous reparaitrez dans le monde de votre mari et à son bras, ou l'on dira que vous prenez parti pour l'ancien mari que vous avez quitté. L'offense alors sera bien établie; nous demanderons le divorce.

— Oh! fit Marie en se cachant le visage dans ses mains... C'est ce que je craignais. Et je l'ai dit à René!...

— Ce n'est pas tout, attends!... Pour me garder, entends-tu bien? pour me garder, M. de Pellières faisait ses conditions : Ou ma docilité en toutes choses, ou cette demande de divorce. Il y avait une signature à donner...

— Tu as signé! s'écria M<sup>me</sup> Percy...

— Oui, et tu comprends tout à présent?...

— Je ne sais, dit Marie à demi-voix. Je n'ose...

— Ils ont exploité le coup de fouet!...

Ces derniers mots sifflèrent sur la bouche de Marthe; on aurait cru entendre le fouet lui-même, Marie eut un geste indigné et pendant un moment encore elles se turent toutes les deux. M<sup>me</sup> de Pellières avait quitté l'approche de la tombe, et c'était Marie, à présent qui se tenait accoudée à la grille. Marthe, très lasse après cette explosion de colère, s'était adossée à l'un des tilleuls. Le soleil glissait à travers ces rameaux à peine chargés de quelque verdure, éclairant ce beau visage autrefois plein et animé, si cruellement défait depuis un an! Marie retenait une réflexion au bord de ses lèvres...

— Ma pauvre Marthe, dit-elle tout à coup, que tu voudrais encore détester M. de Lartic...

— Tais-toi! fit Marthe d'une voix étouffée, avec un tressaillement de tout le corps... Oui, je le voudrais... J'étais moins déchirée à mes propres yeux quand j'avais l'orgueil de ma révolte... Je jouissais de mon ingratitude avec délices; mais à présent il m'a réduite à lui pardonner le bien qu'il m'a fait.

M<sup>me</sup> Percy avait d'autres pensées... des révoltées aussi qui auraient voulu forcer le passage!...

Elle se reprit à examiner le visage de Marthe et cet examen lui fit décidément peur : le voile et le chapeau de M<sup>me</sup> de Pellières cachaient mal ses tempes émaciées, tandis que le bas du visage présentait une légère boursouffure déjà menaçante. Les yeux de Marthe n'avaient que trop d'éclat, car il devait y être allumé surtout par la fièvre. Ils étaient entourés d'un large cercle bleuâtre. La bouche avait perdu de sa fraîcheur. Les traces d'une fatigue insurmontable se lisaient dans un certain fléchissement des épaules; le poids qu'elles portaient était trop lourd, et ce cœur toujours gonflé devait se briser un jour.

— Écoute, reprit M<sup>me</sup> Percy, tu me disais tout à l'heure, en parlant du sort que tu t'es fait : C'est une belle vie !

— Il y a deux façons de m'entendre, interrompit Marthe brièvement. Prends la plus favorable. Une belle vie!... Cela est certain puisqu'elle sera courte !

— Tu as à peine trente ans. Autour de toi, la persécution se lassera.

— Quand elle sera sans objet... Je n'ai livré encore que 500 000 francs, j'en veux quatre fois autant, ma mignonne.

Elle se remit à rire avec sa gaieté convulsive.

— Eh ! dit-elle, les femmes qui ont accueilli le divorce comme une délivrance ne devinaient pas toutes les applications d'une chose si vaste. Le divorce, mais c'est une voie toute neuve ouverte aux affaires ; c'est une nouvelle face de l'industrie...

— Parle-moi du détail de cette vie cruelle... Du moins étant redevenue libre de tes démarches, es-tu seule ordinairement dans ta maison ?

— Oh ! fit Marthe, il y a des jours qui m'apportent cette douceur amère, il y en a d'autres qui me la retirent. Une des conditions de M. de Pellières, tu te le rappelles bien, a été que je tiendrais son salon. Je figure là comme une statue de la Mélancolie antique. Je ne parle presque point, on ne me parle plus guère. Tout le monde connaît le différend ouvert et les incidents de la lutte. On ne blâme que moi. Ce sont des gens pratiques, va, que les invités du maître ! Les meilleurs d'entre eux se disent : Voilà une pauvre créature qui s'est abominablement trompée en se donnant à Nathan Musseau ; mais puisque la chose est faite, elle commet une autre sottise en ayant l'air de le regretter. Les avisés trouvent que c'est Nathan Musseau qui a commis l'erreur. Seulement ils ne le plaignent pas. L'erreur a été accompagnée de bons profits ; moi, je lis toutes les pensées sur les visages, et le dégoût me monte aux lèvres.

— Tu as raison, murmura M<sup>me</sup> Percy, qui suivait son rêve, cela ne peut être durable.

— Le dégoût!... c'est le mot auquel je reviens sans cesse, tu le vois. Il n'y en a pas d'autres ; je ne me sens de colère que contre moi-même...

— Tu le crois!...

— Contre *eux*, je n'ai plus que ce sentiment ; mais il est invincible. Le dégoût ! Ah : ces soirées où je suis comme le gage de sa fortune à lui qu'il montre à ses clients et à ses patrons. La voyez-vous cette femme qu'on disait assez belle et qui ne l'est plus ? Peut-être la trouvez-vous insipide ? Mais qu'est-ce que cela vous fait ? A moi de même ! C'est la figure de 2 millions, elle est donc à ravir.

Alors je guette l'heure où je pourrai m'enfuir de ce salon sans violer les *conditions*. J'ai assez représenté, je rentre dans ma chambre... Mon cœur est trop pesant, et mes nerfs sont endoloris... point de sommeil... La nuit me fait peur... je ne sais quels rêves insensés me poursuivent quand je ferme les yeux... Ces 2 millions, ma mort ne les donnerait pourtant pas à celui qui les convoite... Il faut que je vive pour lui être utile!... je le sais bien, mais je ne suis pas la maîtresse des monstres que mon imagination me fait voir menaçants, furieux, l'arme levée... j'attends le jour... Que ferai-je de cette longue journée?... J'ai pris le goût des cimetières, j'envie ceux qui dorment, même quand le soleil luit... je suis allée vingt fois à celui, là-bas, où reposent nos vieux parents. Souviens-toi du nom qu'on leur donnait...

— Oui, dit Marie, les bons Brunel.

— Eh bien ! cette bonté-là n'est donc plus pour moi ! je ne sens point leur pardon... Aujourd'hui j'ai voulu essayer d'obtenir au moins celui d'un autre... J'en avais la pensée depuis longtemps, et je suis venue...

— Croyais-tu me trouver ici ?

Marthe secoua la tête :

— Peut-être, murmura-t-elle... Tu ne devais pas laisser cette pauvre tombe sans parure... mais ne sachant point ce que je devais espérer d'une rencontre, je ne voulais pas la souhaiter... Oh ! je n'aurais pas voulu le craindre... Enfin, ce n'était pas là ce qui m'amenait...

— Marthe ! fit Marie, qu'était-ce donc ?

M<sup>me</sup> de Pellières sourit encore :

— Je ne vois pas que des fantômes menaçants, la nuit, répondit-elle... Je vois aussi de belles et généreuses figures qui grandissent devant mes yeux dans le nuage de la fièvre... Il y en a une toute pâle... qui bientôt devient toute sanglante... Tiens, tu demandais si René m'avait écrit, si je l'avais rencontré depuis que je lui ai écrit moi-même à la Brunellière... Non... Et pourtant j'aurais voulu le revoir... je lui aurais demandé de me raconter ce combat... Sais-tu que ce fut un duel abominable?... M. de Pellières est de première force à l'épée.

— Cependant, fit Marie se rapprochant brusquement de sa sœur et presque à voix basse, il ne s'est pas soucié de faire encore une fois l'épreuve de son habileté en face de M. de Lartic.

— C'est vrai.

— Et la fièvre ne te fait point voir la nuit que notre pauvre Jacques Hervé... Elle ramène devant tes yeux une autre figure...

— Tais-toi ! tais-toi ! balbutia Marthe.

— Tu veux des pardons, ajouta M<sup>me</sup> Percy en l'embrassant. Obtiens celui-là, et je te promets que tu seras plus forte !...

M<sup>me</sup> de Pellières mit à son tour sa main devant ses yeux ; le bruit léger du pas de Marie sur le sable de l'allée l'avertit qu'elle s'éloignait :

— Marie ! cria-t-elle, où vas-tu ?

— Je te quitte. J'ai tout dit, et je t'ai embrassée.

— Mais rien n'a été entendu entre nous, continua Marthe qui, rapidement, l'avait rejointe. Et d'abord consentiras-tu à me revoir ?

— Tu n'en doutes pas.

M<sup>me</sup> de Pellières hésita :

— Embrasserai-je mes enfants un jour ?

Marie la regarda aux yeux :

— Nous aussi, nous ferons nos conditions, répondit-elle... Il te faut ce pardon.

— Ah ! ce pardon ! fit Marthe... Comment pourrais-je penser que jamais il l'accorde ?

Marie se dressa sur la pointe de ses pieds, passa ses bras autour du cou de l'affligée :

— Écoute encore, lui dit-elle à l'oreille... Il a été écrit qu'on n'a pas toujours des yeux pour voir. Tu ne regardes pas assez autour de ta maison.

Puis, à l'instant, desserrant l'étreinte, elle s'éloigna, mais cette fois précipitamment. M<sup>me</sup> de Pellières était demeurée comme glacée par ce qu'elle venait d'entendre :

— Marie ! s'écria-t-elle en tressaillant et en se ranimant tout à coup...

Mais M<sup>me</sup> Percy déjà disparaissait au tournant de l'allée.

— Je n'aurai donc pu lui rendre un conseil en retour de celui qu'elle me donne, fit Marthe tout haut. Elle aussi ferait bien de regarder autour d'elle je n'ai pu lui dire que l'on veut plus que jamais son mari là-bas... A présent on le tient... Ah ! cela, c'est le fond de l'intrigue et je l'en aurais avertie... Ce qu'elle me laisse à moi pour adieu, c'est une chimère...

Et puis, se rapprochant de la tombe, elle ajouta en secouant doucement les épaules :

— Je connais les imaginations de ton cœur, ma mignonne ! Tout ceci c'est un *roman* !

Le bouquet de violettes, apporté par M<sup>me</sup> Percy, était là, accroché par un fil au couronnement de la petite grille. Marthe se pencha pour le respirer. Elle y plongea son visage, et machinalement se mit à mordiller ces fleurs. Il lui vint l'idée que si quelqu'un d'aventure passait par cette allée, heureusement déserte, il la prendrait pour ce qu'elle était vraiment, un pauvre esprit égaré. Que faisait-elle au

bord de cette tombe? Elle aurait voulu s'éloigner et n'en sentait pas la force. Tout ce qui lui était arrivé, tout ce qu'elle avait appris depuis une heure la tenait écrasée. Sa pensée s'en allait flottant de celui qui dormait sous le marbre noir à celui dont il venait de lui être dit une chose si prodigieuse, une chose qui dépassait toute espérance et toute croyance... Il aurait donc fallu que le cœur de Louis de Lartic fût grand et robuste comme son corps!... Ses lèvres s'agitèrent : « Tu ne regardes pas assez autour de ta maison, » répéta-t-elle.

Elle était venue au cimetière poussée par ces rêves des mauvais sommeils qui lui montraient cet ami presque ignoré pendant sa vie, car encore une fois elle l'avait à peine connu. En chemin, tandis que les superbes trotteurs de Nathan Musseau l'emportaient dans le landau, elle avait même cherché dans sa mémoire de quoi reconstituer les traits de Jacques Hervé. Elle se rappelait qu'il était fort grand, il lui semblait qu'il avait beaucoup de grâce naturelle. Jacques devait être aussi beau qu'il était généreux et brave... mais cela, elle n'en était pas bien sûr, et se reprochait de ne point l'être... Il n'y avait pourtant pas six mois écoulés depuis ce funeste bal... Agenouillée devant cette grille, elle venait enfin de réussir à recomposer devant ses yeux le visage de ce héros de ses nuits... Et puis Marie était arrivée... Et ce que sa cadette lui avait dit lui permettait de ne plus chasser si loin l'autre héros, l'autre figure de ses songes... Marie lui avait fait voir le grand offensé, le pardon aux lèvres... Et dans cette imagination mobile le vivant venait remplacer le mort.

Oui, c'était un *roman*, un étrange roman.

## XXVII

### LE GESTE DE NATHAN MUSSEAU.

Nathan Musseau, ce soir-là, entrant à l'Opéra, rencontra d'abord au faite du grand escalier la troupe des amis du financier Van der Enn; naturellement, ils n'aimaient point les hommes d'Élie Vélasque, autre soleil de la finance, le rival de leur patron. Ils se poussèrent du coude : Nathan avait depuis quelque temps un geste machinal, et, chez Van der Enn, on disait un tic, qui consistait à promener sa main sans cesse de sa joue gauche à sa tempe, comme s'il caressait une surface endolorie.

— Oh ! oh ! dirent-ils en riant, quand il fut passé, — il paraît que cela est toujours cuisant, la trace du fouet !

L'histoire des Colombeaux était connue; ces mauvais propos reviennent du Poitou et reviendraient du bout du monde. Les com-

munications à présent sont si rapides ! Un soufflet se donne à Toulouse, le bruit en retentit à Paris.

Nathan Musseau de Pellières se dirigea vers les premières loges de face, se fit ouvrir l'entre-colonne de droite, afin de s'assurer qu'on y avait bien porté, d'après ses ordres, le tribut d'hommages destiné aux reines qui allaient venir. Il avait commandé deux bouquets précieux : du lilas blanc et des roses ; il sourit en voyant que, sur le rebord de velours, il y en avait quatre. Un autre courtisan des « reines » avait eu la même pensée.

M. de Pellières joignit son fauteuil à l'orchestre. Là aussi, on se toucha les coudes : Nathan venait encore d'avoir son fameux geste... Et ce ne fut pas tout : comme il fendait le rang pour gagner sa place, la chaleur de la salle le saisit aux tempes ; il s'arrêta, suffoquant, les mains crispées, et ce visage brutal qui, vraiment, était assez beau, devint cramoisi. Il y eut une petite émotion : quelques personnes s'empressèrent, demandant s'il avait besoin de secours ; il refusa d'un signe. Le malaise passait, il se redressa et continua son chemin à travers les stalles jusqu'à la sienne, où il se laissa lourdement tomber. Il y a partout des hommes de Van der Enn. L'un d'eux se prit à dire :

— Pellières ne décolère pas depuis cinq mois, depuis l'histoire... et ses affaires ne vont pas. Tout cela, c'est de quoi finir un homme ! Pellières est un sanguin : qu'il prenne garde !

Le rideau se leva sur un décor magnifique : palais égyptien, et propylées de statues colossales, sphinx de marbre rose poursuivant sous l'implacable pureté d'un ciel de feu leur rêve mystérieux sans commencement ni fin. Les rêves de Nathan n'étaient point si vagues, ils avaient deux objets bien définis : l'argent et la vengeance. — Comme la toile baissait après le premier acte, il eut encore son geste...

La salle se remplissait. Une belle salle. On aurait dit un regain des anciens jours. Cependant dans les loges les toilettes féminines étaient tapageuses, et l'on voyait en revanche, de ci de là à l'orchestre, des hommes qui affectaient l'habit de ville. Cela sentait l'ère nouvelle. La toile se releva : la scène représentait une marche triomphale ouverte par des trompettes. Il est vrai qu'elles sonnaient à ravir. L'effet en fut prodigieux. Autrefois on bissait les airs de bravoure. Le « nouveau monde » aime le bruit ; on bissa les trompettes.

Dans l'entre-colonne de droite, la loge aux quatre bouquets, deux femmes venaient de s'asseoir. De toutes parts, on braqua les lorgnettes ; mais derrière elles un homme parut. Court et gros, le visage bouffi, il n'avait rien qui pût attirer les yeux. Et cependant ce ne furent plus seulement les lorgnettes qui se mirent en travail, tous les yeux volèrent. O prestige des millions et de la légende

merveilleuse de l'oncle de Hollande ! Le député Ripochon avait la poitrine chamarrée d'ordres plus étranges encore qu'étrangers. Ce n'est pourtant pas la coutume de se charger de rubans, comme le mouton du sacrifice, pour venir à l'Opéra, mais ce richard, qui faisait les lois, ne connaissait pas les usages.

L'une de ces deux femmes était brune et superbe ; elle avait une toilette blanche de la plus grande richesse : des dentelles introuvables que l'or de Hollande avait trouvées ; une rivière de diamants de 50 000 écus au cou, les épaules nues, et tout Paris avait toujours parlé de la chute d'épaules de M<sup>me</sup> de Pommerelles. Il est vrai que les épaules de M<sup>me</sup> Aubertin présentaient une blancheur dont l'éclat pouvait supporter le voisinage de la forme pure. Dans cette grande loge, c'était la lutte du dessin et de la couleur. M<sup>me</sup> Huberte était habillée de gaze vert d'eau, nuance tendre et hardie qui se mariait à l'or rouge de ses cheveux, elle portait sa grande parure d'émeraudes. Le regard de Nathan Musseau s'arrêta sur ces pierres éblouissantes et il tressaillit, car elles lui retraçaient un méchant souvenir ! M<sup>me</sup> Huberte avait ces émeraudes au dîner des Colombeaux.

Mais cette impression fâcheuse s'effaça subitement dans le manieur d'argent : Percy venait d'arriver dans l'entre-colonne. Il s'assit derrière M<sup>me</sup> Huberte. Dans les loges occupées par « l'ancien monde », il y eut quelques chuchotements ; Percy était fort connu à l'Opéra, où il avait depuis dix ans son fauteuil. Aux premiers temps de son mariage, M<sup>me</sup> Percy avait eu sa loge et son jour ; mais elle avait promptement renoncé à ce plaisir, mêlé pour elle de trop d'inquiétudes. René ne venait plus à l'Opéra qu'en « garçon » ; on vit bien qu'il y avait de nouveaux amis. M<sup>me</sup> Huberte s'était à demi levée pour le recevoir en lui tendant ses deux mains ; et Percy était, à cette heure, si éloigné de ses résolutions de la Brunellière, cinq mois auparavant, si éloigné du dépit et de la peur que lui avait alors causés la révélation de l'intrigue nouée contre lui, qu'il baisa ces deux gants parfumés l'un après l'autre. M<sup>me</sup> Huberte, en se retournant, envoya un sourire et un signe à l'orchestre : Nathan Musseau, pendant le troisième et le quatrième acte, ne regarda plus que la scène.

Dans l'entre-colonne, tout allait le mieux du monde ; le député Ripochon avait quitté la place. Une réunion l'appelait : les législateurs pour rire prennent leur devoir au sérieux ; la gaieté publique ne peut rien y perdre.

Percy demeurait seul entre les deux fées, et il sentait bien qu'il était entouré de sortilèges ; mais le charme désormais était bien plus puissant que la crainte.

— Vous n'êtes pas venu me voir aujourd'hui, lui dit M<sup>me</sup> Huberte.

— Ce n'était pas votre jour.

— C'était celui de M<sup>me</sup> de Pommerelles, et vous deviez bien savoir que vous me trouveriez chez elle.

— Allons, mignonne, dit M<sup>me</sup> de Pommerelles obligeamment, on cache ses vilenies et ses faiblesses. Ne me faites pas voir que vous veniez surtout chez moi pour y rencontrer de mauvais amis qui n'y étaient point.

Percy s'excusait :

— Je peux jurer, dit-il en riant, que je me suis mis en route. J'accourais...

— Mais vous avez rencontré un obstacle en chemin, dit M<sup>me</sup> Huberte. L'obstacle était sûrement aimable.

— Blond ou brun ? demanda M<sup>me</sup> de Pommerelles.

— Brun, ma chère, puisque c'est M<sup>me</sup> Percy, apparemment.

— Je ne connais pas M<sup>me</sup> Percy... On la dit charmante.

— Avec raison, riposta M<sup>me</sup> Huberte d'un air de condescendance ironique... C'est tout à fait vrai...

— On ajoute qu'elle a beaucoup de prise sur son mari.

— Toutes les prises, ma chère.

— Et que cela ne vous déplaît pas trop, cher monsieur.

M<sup>me</sup> Huberte arrachait une fleur de son bouquet et la tordait entre ses doigts. C'était un camélia rouge, le gant en demeura taché.

— Ma mignonne, dit M<sup>me</sup> de Pommerelles, que vous paraissez nerveuse ce soir!...

— Non, fit M<sup>me</sup> Huberte, je suis seulement en peine...

— De l'absence de votre mari ?

Percy fit un mouvement. Il ignorait que ce grand Aubertin fût en voyage. On venait de le lui apprendre.

— De l'absence de mon mari ? répéta M<sup>me</sup> Huberte.

Elle éclata de rire. Tout cela était si hardi, si découvert, et ces façons du « nouveau monde » ressemblaient de si près à celles d'un autre monde qui n'est que le demi et qui est vieux, tout cela sentait si fort l'allure libre et la galanterie à masque levé, que Percy éprouva pendant un moment quelque petite contrainte. Il ne put s'empêcher de penser que ces deux divorcées encadraient singulièrement un homme qui, comme lui, avait encore beaucoup à garder. Elles n'avaient plus que peu de chose à perdre. La pensée de Marie et le souvenir de Jacques firent en lui une rentrée soudaine ; l'une et l'autre n'y rentraient plus que par assauts ; mais, à l'instant, il se trouva plus que jamais engagé dans ce cadre friand du scandale.

Huberte avait-elle deviné ce qui se passait en lui ? Elle voulait le succès du dessein qu'elle avait formé sur l'élégant compagnon, — caprice, intrigue ou gageure.

— Regardez, lui dit-elle, cette personne à l'avant-scène.

Il fut obligé d'avancer la tête, son visage frôlait l'épaule blanche.

— Habillée de bleu? demanda-t-il.

— C'est cela..... Ne trouvez-vous pas qu'elle ressemble à M<sup>me</sup> de Pellières.

— M<sup>me</sup> de Pellières? Quelle idée, fit M<sup>me</sup> de Pommerelles répondant pour René. Ma belle, vous embarrassez M. Percy en l'entretenant d'une ancienne parente, et vous nous attristez en faisant passer devant nos yeux l'image d'une martyre, d'une pauvre femme qui s'était trompée sur son premier mari, trompée sur le second, qui se trompe enfin si souvent que cela devient une lamentable habitude.

— D'abord, il faut endurcir M. René, répliqua M<sup>me</sup> Huberte en riant.

Elle appelait Percy par son petit nom; c'était ouvrir une nouvelle porte aux intimités. Cependant toute cette méchante sortie de M<sup>me</sup> de Pommerelles sur Marthe avait indisposé de nouveau ce sceptique que l'attrait du plaisir ne décidait pas encore à tous les sacrifices. Laisser ainsi traiter sa *belle-sœur* après avoir laissé railler sa femme! Qu'une de ces délurées vint maintenant à parler de Jacques Hervé et qu'il gardât encore le silence, ce serait le dernier reniement. Justement ses yeux tombèrent sur Nathan Musseau assis à l'orchestre, il eut un retour de courage.

— Madame, vous êtes sans indulgence, dit-il à M<sup>me</sup> de Pommerelles, et vous m'obligeriez, si je faisais ce que je dois, à vous dire que la deuxième méprise de M<sup>me</sup> de Pellières a été cruelle...

— Bon Dieu! parlez mal de M. de Pellières si cela vous fait plaisir, interrompit vivement M<sup>me</sup> Huberte. C'est mon ami, pourtant: vous le savez... Oh! pas plus que vous, à présent. Quant à sa femme, il n'est sûrement pas défendu de dire que c'est une sottie victime!... Oh! je vous ai offensé à mon tour... Eh bien! vous aurez à me pardonner... Et que faudra-t-il faire pour mériter mon pardon, monsieur René?

— Mais c'est une discrétion que vous lui donnez là, ma mignonne, fit M<sup>me</sup> de Pommerelles; vous n'y songez pas!

— D'abord, je vous ai dit que cette personne, là-bas, ressemblait à M<sup>me</sup> de Pellières. Entendons-nous... A M<sup>me</sup> de Pellières dans son beau temps, avant la période agonisante où cette incomprise est arrivée.

Percy fit un mouvement comme pour se reculer. Il était décidément mécontent.

— Restez là, je vous prie, dit M<sup>me</sup> Huberte. Je vous défends d'aller bouder au fond de la loge. D'ailleurs, j'ai à vous montrer encore d'autres personnes et d'autres visages.

Il obéit, il resta.

— Par exemple, une autre toilette bleue, également à droite... Comment trouvez-vous celle qui la porte? Prenez garde... Vous remarquerez qu'elle a les cheveux d'un blond très vif... Il me semble que je lui vois aussi une ressemblance... C'est à dire que je ne puis la voir... Ce n'est que vous qui la voyez bien, car c'est moi.

— Vous, dit-il. Oh bien! que de différences!

— Je vous serais obligée de me les faire connaître.

Le rideau se leva sur le cinquième acte : des tombeaux. — Percy fit connaître les différences, mais à demi-voix. Des chants d'une douceur infinie s'élevèrent sur la scène. René, dans la loge, parlait bas désormais à l'oreille de M<sup>me</sup> Huberte qui souriait en l'écoutant. Elle avait voulu se faire dire qu'elle était belle; il le lui disait un peu plus peut-être que cela n'avait jamais été vrai. Cependant, elle éprouvait en ce moment des joies qui redoublaient l'éclat de ses vingt ans, elle avait les rayonnements du triomphe. En bas, Nathan Musseau s'était retourné furtivement. Percy ne le voyait pas, Huberte ne paraissait pas le voir; il n'y avait que M<sup>me</sup> de Pommerelles qui, derrière son éventail, décochait un sourire au manieur d'argent. L'acte s'achevait, Nathan se leva. On eût dit qu'il avait hâte de sortir de la salle. Une grande affaire l'appelait peut-être : toujours des affaires, même à cette heure! Il fut certainement un des premiers à gagner le boulevard, où sa voiture l'attendait.

M<sup>me</sup> Huberte recevant sa pelisse des mains de Percy lui dit :

— Je me souviendrai de ce cinquième acte, monsieur René, j'ai été charmée de tous les côtés à la fois.

— Musique sur la scène, musique à l'oreille, dit M<sup>me</sup> de Pommerelles en riant. Voilà pourtant la soirée finie. Ainsi passent les plus belles choses... En vérité, monsieur Percy, on peut encore prolonger les plaisirs, quand on le veut bien... Que diriez-vous d'une tasse de thé chez moi?

— Ce serait un bel ingrat, s'il ne disait pas merci! s'écria M<sup>me</sup> Huberte.

Elle s'appuya sur le bras de René pour descendre le grand escalier, suivre les vestibules de marbre, et gagner la voiture de M<sup>me</sup> de Pommerelles, qui, discrètement, se tenait d'un pas en arrière. Cependant tout ce manège ne pouvait passer sans remarque. Les amis du financier Van der Enn étaient encore là. Ils ne pouvaient aimer ni le député Ripochon ni le député Aubertin, puisque c'étaient des patrons de Nathan Musseau, et ils ne professaient pas plus de respect qu'il ne fallait pour les deux femmes; l'un d'eux dit :

— C'est un enlèvement, mais à rebours : les nymphes qui emmènent le dieu.

— Eh bien, oui, disait M<sup>me</sup> Huberte à Percy, je veux vous laisser ce soir un souvenir ; je vous donnerai mon bouquet.

Lequel de ses deux bouquets ? Elle n'en avait emporté qu'un ; mais si c'était celui donné par Nathan Musseau, le présent était moqueur.

Il fallut bien que Percy la remerciât. Il le fit en termes un peu serrés. L'esprit veillait encore en lui, mais les sens étaient pris ; il sentait toujours le piège, mais il sentait aussi l'ivresse.

— Et songez, dit-elle, que ce bouquet ne doit pas être trouvé chez vous, puisqu'enfin vous n'êtes pas libre !...

Elle comptait bien lui donner l'envie de sa liberté.

## XXI

### LA REVANCHE DU FOUET

En rentrant chez lui, M. de Pellières, d'abord, se mit à marcher à grands pas. Son valet de chambre était là. C'était le domestique confident, qui remplissait aussi dans la maison l'office de maître d'hôtel et de majordome, qui presque jamais ne quittait le maître. Nathan Musseau allait battant le tapis. Comme il passait devant une table disposée près de son lit et qui supportait un petit plateau et un verre, la table trembla, les cristaux glissèrent. Baptiste les remit discrètement en place.

— Que fais-tu là ? dit Nathan, qui l'avait vu.

— Ce verre allait tomber. Monsieur marche si fort !

— Tu as raison, mon brave... je crois que j'étais en train de devenir pesant... Je vais secouer le fardeau tout à l'heure !

Et il eut encore le geste, le fameux geste ; il promena sa main sur sa tempe et sa joue, en poussant une de ces exclamations rauques, sorte de rugissements étouffés que le domestique connaissait bien et qui lui faisaient dire comme aux amis du financier Van der Enn : Il n'a pas décoléré depuis décembre.

Nathan continuait d'errer à travers la chambre et son visage était fort rouge, il avait du sang plein les yeux. Baptiste le vit plusieurs fois trébucher comme un homme ivre :

— Vraiment, dit-il, Monsieur n'est pas bien. Monsieur ne va-t-il pas se mettre au lit ?

Nathan se mit à rire :

— J'ai une visite à faire auparavant, dit-il, va-t'en !

Marthe, qui veillait encore avait entendu la voiture. Que lui importait que le tyran fût à la maison ou n'y fût point ? Il faisait une de ces admirables nuits dont le charme irrésistible vous appelle à la

croisée. Le croissant de la lune se dessinait à peine, l'arc d'argent glissait dans un ciel sans tache. La jeune femme songea quelque temps accoudée à son balcon, puis elle sentit bien que ces clartés de mars gardaient encore les frissonnements de l'hiver, et, rentrant à demi glacée, vint se blottir sur une chaise basse, au coin de son feu. Alors ce furent d'autres songes.

Qui l'avait conduite un instant auparavant à cette fenêtre? Était-ce bien la sérénité de la nuit? Tandis qu'elle présentait ses mains amaigries à la flamme, ses lèvres remuaient : « Tu ne regardes pas assez autour de ta maison!... » murmurait-elle. C'étaient bien les paroles que Marie lui avait laissées en adieu dans le cimetière; et puis elle s'était éloignée précipitamment : « J'ai tout dit...! »

Ainsi Lartic venait... Grand Dieu! quand il errerait aux abords de l'hôtel, quand elle le verrait ému de cette pitié sincère et tendre, que pouvait-il lui en arriver?... La joie de se savoir à peu près absoute, la force nouvelle que le sentiment du pardon allumerait en elle contre sa mauvaise destinée, si, en cela encore, Marie disait vrai... Et puis? Et puis rien... Marie Percy avait toujours été romanesque par le cœur et la conscience, comme d'autres le sont par l'imagination... Son roman n'avait point de pieds; c'était bien un conte de l'autre monde. Il pouvait se nouer... mais le dénouement?... Marthe eut un tressaillement convulsif, et agitant ses mains comme pour chasser une de ces pensées qui s'acharnent contre nous, comme ces moustiques des ténèbres au vol muet et aux vives morsures :

— Ce serait donc me ramasser, dit-elle, ce ne serait point me reprendre!... Il ne le fera pas... Et voudrais-je, moi, qu'il le fit?

Elle s'était levée dans ce transport d'humilité douloureuse... Son visage lui apparut dans le miroir placé au-dessus de la cheminée. Elle y vit ces contours amaigries, ce blanchissement des lèvres et ces tons de cire qui avaient frappé M<sup>me</sup> Percy dans le cimetière :

— Le dénouement est en moi, dit-elle, mais il ne dépend pas de moi.

— Nathan Musseau, à cet instant-là même, sortait de chez lui. Son appartement communiquait à celui de M<sup>me</sup> de Pellières par un couloir; de ce côté, Marthe était bien sûre d'avoir mis le verrou six mois auparavant; et, depuis, il n'avait pas été tiré. Avait-elle pris la même précaution à la porte extérieure qui s'ouvrait sur une sorte de petit salon d'attente, donnant lui-même sur le vestibule de l'étage, au faite de l'escalier doré? Mais quelle apparence que Nathan Musseau eût la pensée d'entrer chez elle?... Cependant où pouvait-il aller à cette heure et que signifiait cette promenade nocturne?... La première porte s'ouvrit brutalement. Elle voulut courir à la seconde... mais point de forces!... Une terreur inexprimable la tenait

clouée là, debout, devant le foyer... Cette dernière porte s'ouvrit comme la première. Il n'avait pas frappé. Marthe se laissa retomber sur sa chaise basse, et sans regarder le visiteur menaçant :

— Que voulez-vous? murmura-t-elle.

— Parbleu! dit-il, j'admire toujours vos étonnements... Quand ils ne sont pas bien hardis, ils sont naïfs... Ce que je veux : vous allez le savoir. Pourquoi je suis ici :... pour plus d'une raison. Et d'abord, parce que j'ai le droit d'y être. Vous n'êtes pas encore redevenue le bien de votre champion des Colombeaux. Vous êtes toujours à moi... Vous y serez tant que ce sera mon bon plaisir et jusqu'à ce que...

Il s'arrêta.

Marthe s'était soulevée, le coude appuyé au rebord de sa chaise, la tête sur sa main :

— Jusqu'à ce que je ne vous serve plus à rien? dit-elle.

— Jusqu'à ce que je vous chasse!

Elle baissa la tête :

— Je partirai quand vous le voudrez, murmura-t-elle. Le mieux, ce serait que vous fussiez assez généreux pour le vouloir tout de suite. Je me soumettrais alors à tout ce qu'il vous plairait d'exiger, fallût-il même...

Elle s'interrompt à son tour. Nathan se jeta sur un fauteuil en riant bruyamment. Ce rire avait des accents si sauvages, que Marthe se pelotonna tout effrayée.

— Comment voulez-vous que j'achève? dit-elle d'une voix basse et tremblante... Vous savez bien que je n'ai plus de courage contre vos colères... Si vous trouvez du plaisir à me faire peur, vous pouvez être content... je n'en peux plus, vous m'avez brisée. Si c'est pour me menacer encore que vous êtes venu, je vous supplie de m'épargner... J'avais espéré mieux... par exemple, que vous aviez besoin de moi... peut-être que je serais assez heureuse pour vous être utile encore une fois...

— Est-ce que je comprends bien? s'écria-t-il. Me proposez-vous de me payer votre rançon?

— Ce n'est pas cela... Je n'ai pas d'intentions offensantes...

— Tenez! fit Nathan Musseau en se levant, vous êtes maintenant aussi lâche que vous avez toujours été sotte... Eh! là, vraiment, vos airs de martyr me font mal à voir. Procédons vite... Vous consentiriez donc à payer votre rançon?... Allez! l'expression ne me fait pas reculer, moi. Nous n'en sommes plus à la pudeur des mots.

Il s'avança vers une petite table de laque qui supportait une lampe et y jeta un papier qu'il tira de la poche de son habit :

— Venez! dit-il, et signez cela.

Elle obéit, elle venait chancelante, une main appuyée sur son

cœur dont les battements l'étouffaient. Arrivée devant la table, elle se mit à regarder machinalement le papier. Musseau y tenait son doigt fixé sur la partie blanche de la page :

— Là, dit-il.

Marthe prit une plume dans l'écritoire :

— O mes enfants ! mes pauvres mignons ! murmura-t-elle.

Puis elle signa. Nathan Musseau reprit le papier, le plia, le mit dans sa poche, et la saisissant par le bras :

— Vos enfants ! dit-il... Si nous parlions de leur père ?

— Ah ! fit-elle, en se débattant, l'oserez-vous?... C'est donc que vous n'avez plus rien à craindre de moi, plus rien à attendre... C'est donc qu'en vous donnant cette signature, je me suis entièrement dépouillée... Je le pensais... Mon Dieu ! vous me faites affreusement mal!...

Nathan la repoussa violemment :

— Eh bien ! cria-t-il, qu'il vous reprenne donc par pitié ce grand chevalier des repenties, qu'il vous recueille errante et mendiante, car vous allez l'être... Mais il a beau avoir l'esprit bien fait et vous aimer apparemment toujours, il ne le pourra... C'est lui qui n'osera!... Cette inépuisable clémence lui coûterait cher, la bonne âme ! je vous ai dit que vous étiez encore mon bien. Vous le resterez ! Je vous chasse, mais je ne vous délîe point... Vous demeurerez ma femme, entendez-vous bien?... ma femme. Je me délivre, je ne vous affranchis pas... De votre côté, demandez un second divorce... Oh ! vous le pouvez...

— Mais vous savez bien, dit Marthe, que je ne le ferai pas...

— Non ! vous ne le ferez pas!... Et alors, honnie par votre monde et rayée du mien, vous promènerez votre misère... Tout le monde la regardera passer en levant les épaules ; et, *lui*, l'ancien mari complaisant, lui qui s'est un jour mêlé de vous défendre après vous avoir servi de jouet et de risée, lui, il s'écartera comme les autres... Qu'il approche, je l'attends là!... Cette misère, je vous dis qu'elle ne sera point libre... elle sera à moi, toujours à moi... Tant qu'il n'y aura pas divorce, ce sera moi le vrai mari... Il y a des lois pour m'aider et me servir... et je m'en prévaudrai!... Ah ! ah!... contre lui, j'espère bien que ce ne sera pas ma dernière revanche ! mais contre vous je la vois entière, je la vois sûre... Allez ! je l'ai bien ménagée!...

— Vous le croyez ! murmura-t-elle... d'ailleurs, vous n'en jouirez pas longtemps...

— Que voulez-vous dire ? reprit-il en frappant la table du poing. Que vous mourrez peut-être?... Laissez les grands mots. Est-ce qu'on meurt?... On vit pour payer les sottises qu'on a faites, et vous

payerez les vôtres!... On vit pour pousser sa fortune et pour mettre ses ennemis sous ses pieds... Moi, je me sens immortel! Ah! vous dites que je ne jouirai pas du châtement que j'ai imaginé contre vous!... vous vous trompez, pauvre créature! Je vous dis que je vous verrai longtemps encore ployée sous ma main! je vous dis que vous ne devez attendre aucun secours... Tenez! à cette heure votre beau-frère, René Percy, songe à demander le divorce contre sa femme... Votre cadette! une autre vous-même! une autre brebis plaintive... Et cela, c'est encore mon œuvre, et j'ai la joie de vous l'annoncer!...

— Le divorce? fit Marthe avec un cri douloureux... Marie! Votre œuvre! Oui, je sais que vous la prépariez... je sais quelles mains vous y aident!... et je sais que vous êtes vraiment un monstre... Vous me haïssez, moi, c'est bien! mais ma sœur, que vous a-t-elle fait? que lui reprochez-vous?

— D'être votre sœur!... répliqua-t-il, avec un nouvel éclat de rire furieux, et battant encore la table de sa main fermée... Race de petits esprits à scrupules imbéciles et à méchanceté raisonneuse, engeance bourgeoise, sachez que je vous déteste!... Votre sœur... Eh bien, oui, j'ai voulu vous frapper jusqu'en elle... je veux que vous entriez dans une maison désolée, si elle vous donne le refuge, je veux qu'elle soit désarmée, afin de ne pouvoir vous prêter ses armes... je veux que cette femme sans mari soit forcée de montrer au vôtre la grande route du monde ouverte devant lui... Allez abriter ailleurs votre tête endolorie, beau sire!... Je ne peux garder un homme chez moi qui n'ai plus de chaperon, plus d'enseigne, moi qui suis une démarriée... J'ai dit votre mari. L'avez-vous bien remarqué?... C'était pour vous plaire... Oh! je suis capable d'avoir de ces soucis-là envers vous!... Votre mari... C'était bien celui qui vous convenait... c'était le seul... Sotte, pourquoi l'avez-vous quitté? Il sent si bien qu'il était fait pour vous uniquement, qu'à de certaines heures il se croit encore à vous... Et il est venu se ruer contre moi... son successeur par votre volonté, par le droit. Il m'a crié, le bras levé: « Qu'as-tu fait de ma femme?... » Ah! ah! cela serait plaisant, si ce qui doit finir par une mort d'homme pouvait prêter à rire!... car vous pensez bien que cela ne finira pas autrement. Vous... je vous chasse!... Lui!...

Nathan Musseau encore une fois s'arrêta. Son visage était violet, ses yeux devenaient hagards, les mots et les injures se pressaient sur sa bouche; mais aucun son ne sortait plus de sa gorge serrée. Il alla jusqu'au bout de la chambre. En revenant, il rencontra la table de laque et, d'un furieux coup de pied, la renversa. L'écritoire et la lampe volèrent; ce fut un fracas épouvantable. Le frénétique passa sur ces débris, écrasant le verre de sa botte. Une autre lampe, posée sur la cheminée, éclairait encore heureusement la pièce.

Nathan Musseau atteignit le seuil, et là, retrouvant sa voix tout à coup :

— Lui, cria-t-il, je ne sais comment, je ne sais par quels moyens, mais je le tuerai!... et je voudrais le tuer deux fois! Je voudrais le mettre en lambeaux et en poussière... Et je l'y mettrai!...

Tandis que, d'une main, il ouvrait la première porte, de l'autre, il se frotta la joue. Le geste encore!... le geste automatique... Et puis il sortit.

Cette porte qu'il avait poussée de toute sa force se referma derrière lui d'elle-même. Marthe qui s'était blottie au pied de son lit, se redressa... Alors, dans le premier salon, elle entendit un son rauque. Ce n'était pas un cri... plutôt un râle soudain. Et puis, un coup sourd qui fit trembler le parquet et les meubles... le poids et le bruit d'une chute... et puis plus rien!

D'abord, glacée de peur, elle resta immobile, le corps rigide, les mains crispées... On était bien tombé là... entre les deux portes... Elle eut la pensée d'appeler... Comme *lui* tout à l'heure, point de voix... La pensée de gagner le seuil, de regarder... Non! elle ne pourrait pas!... elle n'oserait pas!... S'appuyant aux fauteuils, elle se traîna jusqu'à la cheminée et se suspendit à la sonnette...

Dans le silence de la nuit, cette sonnerie remplit la maison entière. Cependant tous les domestiques dormaient de leur premier sommeil. Avait-on entendu? allait-on venir? Baptiste, peut-être, était encore debout!... Un pas précipité se fit entendre dans l'escalier. Baptiste redescendait en courant de sa mansarde... il croyait que l'appel était parti de la chambre de son maître, et d'abord il y entra, puis revint vers l'appartement de Madame, ouvrit la première porte, et jeta un grand cri!... En garçon avisé, d'ailleurs, il ne perdit point de temps, et redonnant de la voix de toute sa force :

— Levez-vous tous!... holà! debout! Monsieur se meurt!...

Il envoyait cet avertissement dans la cage de l'escalier qui montait aux chambres de service, puis il rentra dans le petit salon, parlant à haute voix, mais pour lui seul :

— Cela devait arriver... je le lui avais bien dit!

Derrière la porte, Marthe écoutait, haletante... Baptiste frappa. Elle voulut répondre... Pas de voix encore... Il entr'ouvrit :

— Madame!...

Et son regard allant jusqu'au bout de la chambre, il vit la table renversée, la lampe brisée sur le tapis :

— Madame, dit-il, prenez sur vous, venez! Ah! je vois bien ce qui est arrivé... A-t-il le papier?... Peste! il en voulait aux tables ce soir.. J'ai bien entendu le tapage qu'il vous faisait... c'est pourquoi je veillais... Madame, j'ai toujours été pour vous, mais il ne

m'aurait pas permis d'en avoir l'air ! On fait comme cela des mines, mais on garde le fond de son cœur... Il ne voulait véritablement aucun bien au pauvre monde comme nous autres et il ne nous en aurait jamais fait... Et puis vous ne savez pas où il en était dans ses affaires... Bien bas, allez ! je le savais, moi... Il lui fallait votre argent, tout votre argent. Il s'est mis dans une telle colère pour vous l'arracher que maintenant il ne menacera plus personne... Madame, n'ayez peur !... Je vous dis que toute la maison est pour vous ! mais le papier?... Avez-vous le papier que vous avez signé?...

Il rentra dans le petit salon, revint le « papier » à la main ; il l'avait pris dans la poche du moribond ou du mort... Lequel des deux?... On allait le savoir quand arriveraient les médecins.

— Le voici, dit Baptiste... Votre bien ne s'en ira pas à ses créanciers... Ce serait un cas de conscience que de ne point l'empêcher ! Seulement cela vaudra bien une petite récompense !... Entendez-vous, tous les domestiques sont levés, ils descendent. Venez, Madame... Il faut qu'on vous voie près de lui... Si ce n'est pas l'amitié qui vous amène, que ce soit la charité !... Appuyez-vous sur moi... Eh ! l'amitié avec lui ne pouvait pas être durable ! Bien sûr, on ne vous demandera pas de pleurer...

Et voilà comment Nathan Musseau reçut l'oraison funèbre de la bouche de son premier valet. Quand les médecins arrivèrent, ils prononcèrent la phrase sacramentelle :

— Tout est fini !

Alors le chœur des gens de service s'éleva :

— Ce que c'est que de nous !

## XXIX

### LA CHANSON D'OPHÉLIE

Une mort propice, une vie refaite, un coup de la destinée du méchant qui va rendre un cours paisible à la destinée de la victime, voilà comment on appréciait à l'office la mort du maître, à l'hôtel Pellières. Qui empêcherait Madame de racheter la belle maison dorée aux créanciers et d'y demeurer en heureuse veuve ? Baptiste avait fait beaucoup en arrachant le « papier » ; il ne se gêna point pour s'en vanter auprès de ses camarades, et il appelait ce trait de résolution un tour honnête. Madame demeurerait encore riche. Cependant, il faudrait diminuer le train, retrancher sur le nombre des domestiques. Eh bien, ce serait pour quelques-uns d'entre eux un sacrifice à subir. Madame récompenserait ceux qu'elle serait forcée de congé-

dier ; elle ne pouvait faire autrement en présence de l'affection que lui montrait tout le monde.

Ce fut donc pour Marthe Brunel une des premières conséquences du veuvage, dans les conditions étranges où ce « bonheur » lui arrivait, que de se trouver d'abord livrée entièrement aux mains des valets.

Dès le matin, le député Ripochon était accouru. Il venait pour vérifier la triste nouvelle, il avait ses raisons pour être curieux. On lui parla des formalités à remplir et des démarches à suivre dans ces occasions de deuil menteur ou sincère. Il se trouva fort embarrassé, ayant peur, bien que ce fût un homme du « monde nouveau », d'abaisser un peu l'aristocratie de ses millions. Et puis a-t-on besoin de déployer tant de complaisance envers un débiteur deux fois insolvable, puisqu'il ne peut plus même avoir l'intention de payer ? Des millions de Hollande, Nathan Musseau en avait dévoré au moins un depuis quelques mois. C'était par lui, il est vrai, que le défilé des autres était arrivé ; mais en ce moment Ripochon ne pensait qu'au transfuge.

Et parbleu ! que le mort qui l'emportait s'arrangeât comme il pourrait. L'amitié du maître des Colombeaux ne fit pas autrement que son million, elle s'envola... Ce parfait et premier transfuge d'une gloire évanouie s'excusa, balbutia, remonta dans sa voiture, on ne le revit plus. En revanche, Aubertin parut vers midi ; il revenait de voyage, et lui, n'était pas le créancier du manieur d'argent, n'ayant à prêter que les écus des autres ; mais il perdait un précieux instrument. Aussi se montra-t-il pitoyablement déconfit ; d'autant qu'il n'avait pu prendre les conseils de M<sup>me</sup> Huberte. Elle dormait encore après le thé de M<sup>me</sup> de Pommerelles, qui s'était prolongé fort avant dans la nuit ; on ne risque point d'éveiller ces rudes enchanteresses. Aubertin n'avait eu pour le soutenir que sa tante, M<sup>me</sup> de Merville. Celle-là, c'était bien la créature du mort. Elle arriva derrière son neveu. La baronne d'aventure ne craignit point de demander à voir M<sup>me</sup> de Pellières ; les servantes en référèrent à Baptiste, qui avait pris décidément la barre du gouvernail. La baronne fut bien reçue !

Madame ne verrait personne. A peine voudrait-elle admettre les personnes de sa famille. En répétant cette leçon qu'il s'était faite à lui-même, M. Baptiste avait des envies de sourire : il savait bien que la visite des propres parents de Madame n'embarrasserait pas la maison, Madame désirait d'être seule, mais quand elle ne l'aurait pas désiré !... Aubertin consentit à se charger de tout ; on le revit à la fin de l'après-midi, et vraiment le pauvre homme avait tout réglé pour les derniers devoirs à rendre à cet utile ami qui n'était plus que l'ombre d'un commencement de financier. Les funérailles se feraient le len-

demain avant l'heure des affaires ; elles seraient somptueuses, mais courtes. On n'irait point à l'église. Aucune psalmodie n'était nécessaire sur les restes de Nathan Musseau, qui n'avait jamais aimé que la chanson de l'or et jamais connu que la religion du papier.

Marthe était étendue sur une chaise longue devant le foyer, quand on vint lui faire part de ce qui avait été résolu. Auprès d'elle était placée la table de laque désormais un peu boiteuse, et dont on avait calé le pied mutilé sur deux grosses pièces d'argent. Elle supportait une écritoire neuve. Tout dans la chambre avait un air de désarroi, de ruine sourde ; un air aussi d'envolée prochaine. Baptiste avait été naturellement l'ambassadeur désigné. Son regard exercé se promena tout autour de lui, et partout il vit des signes. Aussi osa-t-il faire une question. Ayant bien servi, ne pouvait-il pas beaucoup risquer ?

— Madame veut partir, dit-il.

Madame ne répondit pas. Il fut bien forcé d'entamer son récit anticipé de la cérémonie du lendemain. Elle l'écouta sans un mot, sans un geste. On aurait dit qu'elle ne croyait presque point que ce mort qu'on emportait fût à elle. Le valet l'examinait, il se demandait si Madame avait des pensées en ce moment. Et vraiment elle paraissait anéantie. Sa main pendait sur le bord de la chaise longue, sa tête était renversée dans le flot superbe de sa chevelure noire, défaite et emmêlée, les cercles de bistre qui entouraient ses yeux s'étaient démesurément agrandis. Tout à coup elle fit un grand effort pour se redresser un peu sur l'un de ses coudes :

— Vous m'avez demandé si je songeais à partir, dit-elle... Oui, j'y songe... Mais comment partirais-je ? Et pour aller où ?

Puis elle rougit violemment ; la pensée lui venait que dans l'abîme de son isolement elle avait été sur le point d'ouvrir la porte secrète de son âme devant la seule créature vivante qui l'approchât, et c'était un valet. On peut bien avoir de ces abandonnements dans de pareilles chutes. Marthe, depuis six mois, n'avait plus voulu de servante intime auprès d'elle et n'avait plus de femme de chambre ; elle craignait les traîtrises féminines que Nathan Musseau ne se serait point fait scrupule d'exploiter.

— Vous m'avez courageusement et honnêtement servie, dit-elle à Baptiste, vous ne vous en repentirez point. J'ai cherché le meilleur moyen de vous récompenser, et j'avais songé d'abord à vous donner une bonne place dans la pièce que voici... Regardez !...

Le domestique lut la suscription d'un pli qui reposait sur la table, et fit un geste de surprise qui n'était point de commande :

— A quoi songe, madame ?...

— Ne prenez pas peur pour moi, fit M<sup>me</sup> de Pellières en souriant. Ceci est écrit depuis longtemps ; c'est un précepte dans ma famille

qu'il faut toujours se tenir prêt... Je le tiens de mon père ; j'aurais donc inscrit votre nom dans ce testament à la suite de mes autres legs...

— A la bonne heure ! fit Baptiste... Madame peut se faire une belle vie, ce qui vaut mieux que de prendre son billet pour l'autre monde... Madame est libre...

Et comme ce qu'il lui restait à dire était d'une délicatesse infinie, il baissa le ton :

— Madame est veuve.

L'encouragement était clair : toute veuve peut se remarier. Cependant le divorce a créé de nouveaux cas de veuvage. Veuve du nouveau mari, on ne l'est pas de l'ancien. Et ce dernier qui a été le premier pourrait-il avec honneur reprendre la place dont on l'avait destitué pour loger l'autre ? Voilà le problème...

Ce n'en est pas un. Aux termes de la loi libératrice, il le peut cet ancien mari... Quant à l'honneur, c'est chose d'autrefois. L'honneur aux oripeaux ! Il le peut, sans que son successeur même lui ait aussi nettement quitté la place. Le *contre-divorce*, et l'affaire sera faite. M. Baptiste savait cela. Il connaissait « l'histoire » des Colombeaux ; et il pensait peut-être, dans sa servile sagesse, qu'un homme capable de donner un pareil coup de fouet pour une femme qui l'avait planté là, n'était pas incapable de la reprendre et pouvait lui-même avoir des charmes, tout un renouveau d'attraits à ses yeux... Et puis, enfin, si ce n'était pas celui-là, ce pouvait être un autre. Une fois cette route de la diversité ouverte !...

Eh ! oui, ce que disait Baptiste avait bien la prétention, ma foi, d'être un encouragement. Il le donnait dans la charité de sa bonne âme... Et si discrètement !... O leçons de la vie infligées par ceux qui n'en voient que la lettre grossière, à ceux qui peuvent en voir l'esprit en son amertume et en son ironie ! Nos domestiques sont nos juges qui nous flétrissent et nous condamnent. Juges du fait non du droit. Or le fait est comme un fer rouge dont certaines épaules se sentent marquées... *Madame veuve* de Pellières comprit trop bien l'avertissement complaisant du valet ; et le sang reflua de nouveau à ce visage pâle.

— Mon ami, dit-elle avec une douceur frémissante, je vois, en effet, plusieurs choses encore qui me conseillent de vivre au moins un peu de temps.

— Et puis à l'âge de Madame !...

— C'est vrai. Il devrait y avoir d'abord mon âge. En me bornant à vous donner une place dans mon testament, j'aurais donc craint de vous faire trop attendre... Vous avez peut-être sauvé le bien de mes enfants...

— Que Madame n'en doute pas ! Les créanciers s'ils avaient mis la main sur le papier ne l'auraient pas rendu... Mais je ne pensais pas aux enfants de Madame...

Il y pensait à présent. Ce qui le ramenait au coup de fouet et aux liens existants entre celui qui l'avait donné et celle en l'honneur de qui le fouet avait sifflé...

— Ces enfants, reprit-il, seront un grand appui pour Madame, et sont aussi la raison de son contentement... Mais en reprenant le papier, je ne pensais qu'à elle et...

— Vous aurez vingt mille francs, interrompit Marthe. Chacun des domestiques recevra deux années de ses gages. Vous aussi, outre la somme que je viens de dire. Vous pouvez le leur annoncer. Je partirai après la cérémonie, demain.

— Madame n'emmènera personne ?

— Personne. Vous pouvez vous retirer.

Il obéit, en se disant de son côté que Madame aussi pouvait partir. Elle n'avait pas été ingrate ! Et il riait tout bas en songeant que Nathan Musseau n'avait peut-être jamais fait si franchement une belle affaire que celle dont sa mort avait été l'occasion pour son valet favori.

Marthe en se voyant seule respira :

— Voilà un premier compte réglé ! murmura-t-elle avec son triste sourire.

Le bon vouloir de la valetaille se trouvait payé et récompensé ; pour elle c'était encore une contrainte dont elle se voyait affranchie. Elle rassembla ses forces pour quitter la chaise longue et s'en alla soulever le rideau d'une des croisées. Sous les derniers rayons de ce soleil printannier, car l'heure s'avancait, elle vit la belle avenue toute pleine de promeneurs ; ils passaient devant la maison, sans se douter que la mort y était assise. Elle laissa précipitamment retomber le rideau... S'il venait à passer LUI, si elle le voyait !... Plus que jamais, elle aurait eu peur de le voir... Plus que jamais, entre l'avenir et le passé, l'abîme était ouvert... Nathan Musseau vivant, elle aurait emporté dans son exil le sentiment de l'irréparable et c'eût été son rempart contre des désirs insensés. Le *roman* de Marie Percy n'aurait pu avoir de prises sur son imagination et sur son cœur... Ce qu'elle devait craindre à présent, que Nathan était mort, c'était de ne pouvoir plus se défendre de la chimère !...

— Voilà donc pourquoi cette première délivrance ne me cause point de joie ! murmura-t-elle. Celui qui n'est plus me crée, même en partant, une nouvelle peine !

Et plus elle y songeait avec toutes les ardeurs de la réflexion, avec toutes les forces de sa raison et toutes les angoisses de sa conscience,

plus-elle voyait clairement que la chimère serait redoutable... Non, rien ne se répare!... Parce que celui qui l'avait aidée à tout mettre sous ses pieds et qui l'y avait mise elle-même à son tour, était là, dans la chambre voisine, vaincu et glacé, l'insulte à tous les droits violés et à toutes les vraies lois méconnues n'en demeurerait pas moins vivante... Non! l'honneur de Louis de Lartic ne pourrait s'accommoder de la veuve de Nathan Musseau; sa conscience encore moins!... Et le roman de Marie s'évanouirait justement, parce que la réalisation n'en paraissait plus impossible; la conscience de M<sup>me</sup> Percy s'éclairerait d'une nouvelle lumière... Elle parlerait en chrétienne. Ce que Marie Percy dirait alors, Marthe se le dit tout haut à elle-même :

— Dieu est contre toi, ma pauvre aînée. Il ne souffre point qu'on rassemble les morceaux de son sacrement déchiré...

Marthe, de nouveau brisée, se remit sur la chaise longue. Elle appuya sa tête sur le coussin :

— Il n'y a pas autre chose à faire que de partir à mon tour murmura-t-elle... pour le voyage d'où l'on ne revient pas... Ah je voudrais savoir comment on dort, quand c'est pour toujours, comme celui qui est là... dans l'autre chambre... si près de moi...

Et frissonnante, elle ferma les yeux. Mais, lasse comme elle était, et cherchant la navrante illusion du sommeil qui ne finit point, elle trouva la réalité de celui qui repose pour quelques heures. Une porte qui s'entr'ouvrait, une lueur qui lui frappa les yeux, la réveillèrent. C'était Baptiste qui apportait une lampe, et, voyant cette bonne maîtresse endormie, s'était retiré doucement, déposant la lumière dans le petit salon, et laissant cette porte entr'ouverte afin qu'un rayon en pénétrât dans la chambre. Marthe en se soulevant s'aperçut qu'au dehors l'ombre était tombée. La nuit lui parut aussi belle que la veille. Le croissant de la lune un peu plus marqué glissait dans le même ciel sans tache, mais que n'estompait aucune brume... Le désir vint à la jeune femme d'une promenade dans le jardin. C'était le seul lieu qu'elle eût aimé dans cet abominable logis... Il serait bien de le parcourir une dernière fois... Auparavant, elle consulta ses forces; elles étaient bien petites encore, le sommeil pourtant les avait réparées. Dans l'obscurité, elle se mit à chercher un voile pour s'en couvrir la tête, et rejeta d'abord celui qu'elle avait trouvé... Ne fallait-il pas que ce voile fût noir?... La recherche fut plus longue, elle n'avait que le toucher pour la guider. Car elle n'alla point prendre la lampe dans le salon : ce serait assez de traverser une fois cette pièce où, la veille, elle avait vu ce mort gisant!... Elle passa presque courant... Dans l'escalier, personne. Une maison déserte. On n'entendait qu'une rumeur confuse

qui sortait des chambres en sous-sol où était l'office... Cette récréation nocturne que se permettait la *veuve* aurait pu paraître étrange; mais nulle part il n'y avait d'yeux pour s'en étonner.

Marthe descendit le perron, se glissa rapidement à travers la pelouse, bravant la rosée, jusqu'à l'allée couverte qui courait le long de la cloison du jardin. Il y avait là un lilas hâtif qui entr'ouvrait déjà ses boutons, et répandait sa senteur. Elle s'arrêta un instant à la respirer, arracha même une des branches fleuries, puis continua sa route et vint se reposer sur le banc qu'abritait le dernier bosquet planté près de la grille. Les jeux de la lune à travers le feuillage l'occupèrent machinalement un instant. Elle s'amusait de ces clartés subites et tremblantes que produisait le vent écartant les branches et qui venaient alors expirer à ses pieds; puis ce souffle d'air s'apaisait, l'ombre se refaisait au-dessus de sa tête. L'avenue au dehors paraissait entièrement déserte.

Une autre envie lui vint plus singulière que celle de la promenade, un besoin irrésistible de faire sortir de ses lèvres un son vivant au milieu de cette solitude... Elle se mit à chantonner à demi-voix une vieille romance... C'était un souvenir qui devait la reporter bien loin, car elle l'avait apprise de sa mère dans son enfance... En même temps elle songeait au dernier opéra qu'elle avait vu, le drame le plus puissant peut-être qui jamais ait été écrit... Elle songeait à Ophélie, qui chante, bercée par la mort, emportée au fil de l'eau sur son lit de feuillage, radeau fragile qui va sombrer... Et puis elle se prit en pitié pour ces pensées enfantines et pour cette vieille chanson... La réaction fut instantanée dans ce cœur toujours prêt à se briser; la romance expira sur sa bouche, et ce fut un sanglot qui la déchira. Alors, derrière la grille et derrière les branches, une voix s'éleva :

— Marthe, ne pleurez point!...

Elle se leva en sursaut.

— Marthe, reprit la voix, il m'a été dit que, si vous étiez sûre d'avoir mon pardon, vous seriez plus forte. Je n'espérais point vous joindre de sitôt pour vous l'apporter en souvenir du passé... au nom de nos enfants... Ce n'est pas tout : Vous avez mis entre nous une terrible distance et vous savez pourtant que je peux la franchir quand il s'agit de vous défendre!... Avez-vous encore besoin de moi contre celui que vous avez fait votre maître?... Je traînerai ce misérable à vos pieds...

Marthe poussa un grand cri :

— Vous ne savez pas ! Vous ne savez pas !...

Et elle s'enfuit...

## XXX

## L'IRRÉPARABLE

Deux jours après, Marie Percy, à son réveil, reçut une lettre de sa sœur. Le pli portait le timbre du bureau de poste le plus voisin de la Brunellière. M<sup>me</sup> Percy l'ouvrit précipitamment.

« Ce qu'IL ne savait pas l'autre soir, écrivait Marthe, le sais-tu maintenant?... Je suis libre... J'ai quitté cette maison où j'ai tant expié... D'ailleurs M. de Pellières mort, ses créanciers m'en auraient chassée... Je suis à la Brunellière... Ai-je eu tort d'y venir?... Penses-tu que moi qui ai fait outrage à tant de choses, j'aie encore violé le logis des parents?... Si c'est ton jugement, dis-le; je baisse la tête, je reprends ma route... Mais tu m'as promis de me donner le premier viatique... Là où je m'arrêterai, je t'appellerai... Ce n'est pas trop que de demander une fois à embrasser mes enfants! »

Marie *le savait*. La nouvelle de la mort de Nathan Musseau lui avait été apportée, dans la soirée précédente, par Lartic, affreusement pâle et tenant un journal à la main. La « cérémonie » de la veille y occupait toute une colonne. Le député Aubertin avait prononcé un discours sur cette tombe civile. René Percy figurait sur la liste des assistants.

M<sup>me</sup> Percy, relisant la lettre de Marthe, secoua douloureusement la tête... Il y avait un mot biffé... La fugitive avait écrit d'abord : « Je suis *veuve*. » Et vite une rature sur ce terrible mot... C'était assez de dire : « Je suis libre ! » Marie se prit à murmurer : « Elle a eu raison. *Elle ne peut pas être veuve...* »

Sous la charmile qui se couvrait de bourgeons et de reflets verts, Marthe s'en allait. Les serviteurs qui demeuraient l'hiver à la maison et les fermiers Treffelec la traitaient avec une sorte de respect compatissant qui lui berçait le cœur. Les braves gens entendaient le prêtre en chaire, le dimanche, développer le texte de l'Évangile, et, sans doute, ils connaissaient l'histoire de la femme tombée recueillant la consolation divine. Elle était venue, ils l'avaient reçue comme la fille des anciens maîtres; ils n'auraient pu se figurer qu'une part de cette maison ne fût point toujours à elle, quoi qu'elle eût fait... En descendant, dans la cour, de la voiture qui l'amenait de Poitiers, elle leur avait dit, relevant son voile :

— Je suis Marthe Brunel, me reconnaissez-vous?

— Oh bien! si nous vous reconnaissons!

Seulement les servantes chuchotaient : « Seigneur! elle est pourtant bien changée. » Tous devinèrent qu'elle venait chercher dans le

vieux logis le souvenir des parents, pour s'y abriter, et la trace de ses enfants. On la vit s'enfermer dans la chambre où les petits lits étaient encore dressés. Ordinairement elle se tenait dans le jardin, errant par les allées, tant que durait le jour. Les échos de la grande route, au loin, arrivaient à la Brunellière, sauf dans la pleine saison des feuilles, quand l'épaisseur de la ramure les étouffait au passage... Si parfois, là-bas, elle entendait un bruit de roues, elle s'arrêtait dans sa promenade. Sa pâleur redoublait, ses mains tremblaient... Non!... cette voiture passait... ce n'était pas *eux*. Pas encore!... Ils tardaient!... Le troisième jour, elle fit une chose très étrange. De la cuisine, où elles préparaient son dîner, les deux servantes l'entendirent qui parcourait l'étage et se dirent :

— Voilà une idée toute neuve que de passer la visite d'une maison quand il fait déjà presque nuit!...

La curieuse, en haut, ouvrait toutes les portes. Peut-être, entrant ainsi dans toutes les chambres, voulait-elle seulement expliquer sa présence dans une seule. Comment les filles auraient-elles imaginé cela? L'une d'elles prêtant l'oreille, reprit :

— Elle est à présent chez M. Louis.

— Chez son mari! répondit l'autre.

Toutes deux se regardèrent. La plus jeune avait envie de sourire, l'autre reprit sévèrement :

— Il n'y a pas de quoi badiner!

— Oui-da! fit la première un peu piquée de la leçon, elle y reste bien longtemps... chez son mari!... Peut-être bien lui demandet-elle excuse.

Marthe, au même instant, sortait de la chambre de M. de Lartic, et, refermant la porte derrière elle, murmurait :

— C'est lui qui les retient. Il ne veut pas!

Alors qu'avait-il dit quatre jours auparavant, quand il la surprénait là-bas, sous le bosquet de l'hôtel de Pellières?... qu'il pardonnait!... c'était donc un pardon bien court? Elle regagna sa chambre, elle appela, car elle se trouvait mal... L'une des filles monta et la mit au lit... L'autre, en bas, s'agitait... Cela était très-bien que la pauvre aînée des Brunel eut pris son refuge au logis; mais il n'arrivait point de lettres pour faire savoir que les vrais maîtres en étaient contents. Le cas devenait embarrassant. Treffelec, consulté, disait : « On ne sait pas!... » Le temps s'écoulait. La servante, qui était allée assister la malade, redescendit :

— Elle dort! dit-elle; mais elle m'a fait entendre que demain, si elle se trouvait mieux, elle se remettrait en voyage.

Il était dix heures. Une voiture roula dans le chemin courant entre le bois et la bordure du domaine. La longue sécheresse de ce

commencement du printemps y avait accumulé une grande poussière. Les roues glissaient presque sans bruit, mais on entendit les grelots.

C'était l'omnibus du chemin de fer. La cuisine et la ferme arrivèrent en même temps dans la cour et reçurent, descendant du véhicule, M<sup>me</sup> Percy, la gouvernante et les deux enfants. Marie se débattant contre les embrassements de la vieille servante qui l'avait vue au berceau, n'eut qu'un mot :

— Ma sœur.

On lui répondit que Marthe reposait. Les enfants n'étaient pas moins endormis que cette triste mère qu'ils allaient revoir. M<sup>me</sup> Percy prit Marton dans ses bras, la gouvernante emporta Louiset, et l'on monta. On entra dans la chambre, Marthe se dressa. Marie courut et jeta Marton sur son lit, faisant signe à la gouvernante d'y déposer aussi Louiset. Les enfants s'éveillèrent, et le garçonnet cria :

— Maman !

La fillette, incertaine, ouvrait de grands yeux et pourtant répéta le cri. La mère demeurait éperdue, ivre et folle sous leurs baisers.

Les jours se succédèrent. La saison continua d'être belle, le printemps étendit ses grands plis verdoyants sur le bois, et dans le vieux jardin toutes les vieilles fleurs plantées par le vieux Brunel s'épanouirent. On coupait les roses à foison, il y en avait plein le logis. Les soirées surtout étaient particulièrement douces; jamais on n'avait vu tant de rossignols dans le verger. Les deux sœurs s'en allaient, frôlant de leurs jupes les bordures de buis; elles se tenaient par le bras, et, tandis que déjà on avait mis les enfants au lit, causaient longuement, toujours à voix basse; comme si le sujet qu'elles traitaient sans cesse était délicat et grave, à ce point que les échos de cette solitude ne dussent pas l'entendre.

— Va, disait Marie, le temps, c'est le baume, il guérit tout.. La sagesse des cœurs refait ce que la folie des cœurs avait détruit.

— Non! disait Marthe, ne me flatte pas d'espérance. Rien ne se répare!

Alors les exhortations de la cadette recommençaient à l'oreille de l'aînée. Elle ne la quittait pas d'un moment, et veillant jusque sur ses rêves, le plus souvent elle voulait partager son lit. Auprès de toutes deux les babys dormaient. C'était une étroite et douce vie, une incessante communication des pensées et des âmes. Mais M<sup>me</sup> Percy avait beau faire, elle ne gagnait point Marthe au *roman*; on eût dit même que Marthe ne tenait pas à y être gagnée.

— J'ai beaucoup péché et j'ai beaucoup expié, disait-elle avec un étrange sourire; et puis le sort s'est adouci. Va, je suis assez dédommée.

Une après-midi, elle conduisait ses deux enfants par la main dans la prairie. Elle marchait avec peine, et Marie qui la suivait lui proposa de rentrer à la maison.

— Non ! dit Marthe, ne prends point garde à ma lassitude. C'est l'avertissement de toutes les heures ; mais je le brave ! Si mes jambes sont brisées, mon cœur est haut ! Je le sens là qui bat dans ma poitrine comme un drapeau contre sa hampe... Tu souris... C'est une comparaison singulière, n'est-ce pas?... Et pourtant, mon cœur est bien comme un drapeau déchiré à la bataille...

— C'est vrai, fit Marie toute pensive. Quelle vie, ma pauvre Marthe !

— Ne me dis plus que c'est par ma faute !... Je le sais, je le sens, je suis pleine des fatalités de cette faute... Et c'est toi qui souvent me reproches de ne point vouloir les oublier... Oui, quelle vie !... mais quelle fin de vie !... Vois-tu que je les ai retrouvés ces pauvres petits êtres si chers, que je les tiens, qu'ils sont heureusement trop jeunes pour savoir plus tard qu'un moment je leur ai manqué ! Car je suis bien sûre que jamais on ne leur dira. Celui qui seul aurait le droit de le leur dire ne me trahira pas... Oh ! je le connais, si je l'ai méconnu !

— Prends garde de recommencer cette injustice, dit Marie vivement... Tu le méconnais encore, puisque tu doutes...

— Il ma rendu plus que je ne devais attendre.

— Il te rendra donc tout le reste... Ne voudras-tu jamais le croire ?

Marthe secoua les épaules :

— Comment le croirai-je si je ne le vois pas ?

— Il viendra !

Marthe quitta la main des enfants :

— Et toi, dit-elle, en se rapprochant de sa sœur, toi qui parais ne penser qu'aux autres et qui n'en as pas moins le cœur mutilé par ta propre peine, toi, qu'espères-tu?... Que fera René?...

— Lui ! dit Marie en souriant... Oh ! lui ! ce sera cette fois comme toujours. Il *reviendra*.

— Sais-tu que M. de Pellières, dans cette affreuse scène que je t'ai racontée, la dernière, — s'est vanté du pouvoir de ses amies sur René. Il m'a prédit qu'elles lui arracheraient contre toi une demande en divorce ?

— Une demande ! répéta Marie, en levant un doigt, faudrait-il la signer ?

— Sans doute.

— Oh ! reprit-elle, il y a loin entre l'écritoire et les mauvaises pensées. Je ne crains rien. Supporter tout et ne rien craindre, c'est ma vie à moi.

— Le contraire de ce que fut la mienne, murmura Marthe.

Et pendant un moment, elles se turent. Elles allèrent jusqu'à l'extrémité de la prairie, et là s'assirent sous un bouquet de frênes; les enfants jouèrent dans l'herbe.

— Comment peux-tu dire que M. de Lartic viendra? reprit Marthe tout bas... Et quand il viendrait, ma pauvre mignonne! Quand tant d'émotion, et encore beaucoup de honte ne me tueraient pas à l'instant, quand l'abîme entre nous paraîtrait d'abord comblé, le vois-tu peu à peu se rouvrir?... Est-ce que ma reconnaissance aurait jamais l'abandon? Est-ce que sa tendresse s'étourdirait de générosité plus d'un jour?... La dent du souvenir le mordrait bientôt au cœur... Sa bonté deviendrait un effort. Il est vrai qu'en me regardant, il verrait bien que je ne peux durer... alors ce serait de la patience!... Non! non! je te l'ai dit que rien ne se renouait. Et toi tu comprends bien que se vaincrait-il lui-même, il ne voudrait point braver les autres?... Nous n'aurions le droit pour nous à présent, que si nous nous soumettions à un nouveau mariage... Cela, n'est-ce pas, c'est impossible! Car ce serait subir la loi qu'il a toujours refusée de reconnaître! ce serait la franche agonie de l'honneur!... Il faudrait quitter ce pays, et c'est ce que tu me conseilles... Il faudrait te perdre, toi qui as été ma consolation et ma lumière... A lui, et à Louiset son fils, il faudrait ôter une patrie... Non, encore une fois non!... Ah! vraiment, il y aura un voyage à faire, mais ce sera le grand, ce sera le dernier, et la voyageuse partira seule... C'est alors que des regrets la suivront... Tiens! je m'en sens déjà tout embaumée!...

Et Marthe souriait. Marie détourna ses yeux humides. Son aînée avait bien raison de lui dire qu'elle comprenait l'enchaînement funeste des choses. Son *roman* s'en allait depuis quelques jours en pleurs cachés. La réalité était là, pressante, implacable. Lartic n'écrivait point. Sans doute là-bas, soutenait-il contre lui-même une lutte violente... Il ne viendrait que s'il était vaincu.

Vers la fin de juin, une lettre arriva. M<sup>me</sup> Percy se trouvait comme d'ordinaire auprès de sa sœur, qui, chaque jour, laissait voir une faiblesse physique plus menaçante. En recevant le pli, elle se dressa.

— De René! dit-elle.

— Ah! fit Marthe, il *revient*, tu l'avais bien dit.

— Oui, répondit Marie, qui avait lu rapidement la lettre. Il nous apportera sans doute la bonne nouvelle.

Marthe lui prit la main qu'elle retint un moment dans la sienne toute brûlante de fièvre :

— Ne cherche pas toujours à me tromper, dit-elle... Jouis de ton bonheur pour toi-même... C'est l'enfant prodigue qui arrive... Va, ce n'est pas le *précurseur*.

C'était elle pourtant qui se trompait à cette heure. « L'enfant prodigue » débarqua le soir à la Brunellière. Il y reçut le même accueil qu'au précédent automne, après de pires erreurs. De René Percy ou de M<sup>me</sup> Huberte qui s'était lassé le premier? Il connaissait trop bien l'indulgence qui l'attendait. Il embrassa les enfants que Marie lui amenait; et, retenant Louiset sur ses genoux :

— Demain, lui dit-il, tu verras ton père.

Marthe étouffa un cri. Un moment après, elle appela l'une des servantes, priant qu'on la conduisit à sa chambre. Le lendemain, elle ne la quitta point, et comme Marie, vers les dernières heures de la matinée, se tenait penchée sur elle, la malade, tout bas, demanda qu'on fit venir le prêtre. M<sup>me</sup> Percy tressaillit :

— De quoi prends-tu peur? dit Marthe en la regardant. Je veux tous les pardons à la fois, mignonne. Vois-tu, je suis affamée de clémence!... On m'a gâtée.

Dans la chambre, il y avait un grand feu, malgré la saison. Elle était, renversée sur un large fauteuil. L'air devenant trop épais, Marie, un moment, ouvrit la croisée... Dans le verger les rossignols ne chantaient plus. Marthe était calme. Elle entendit en bas une rumeur annonçant l'arrivée, puis le bruit d'un pas ferme qui montait l'escalier, pressant les marches un peu vermoulues du vieux logis, et ses yeux s'attachèrent à ceux de sa sœur. Lartic entra et vint s'agenouiller devant elle :

— Marthe, dit-il, aviez-vous cessé de m'attendre... Eh bien, oui! je me suis combattu, reprit-il!... J'ai tranché depuis longtemps la question d'honneur; un autre scrupule me restait, et ma conscience l'a encore effacé. La crainte m'a retenu... Si, ne consultant que le cri de mon cœur, j'allais me tromper sur l'état du vôtre!... Marthe, est-il vrai que tu m'aimes encore, toi que j'ai uniquement aimée? Alors tu voudras donc lutter, toi aussi, contre ce mal qui te reprendrait à moi, quand tu m'es rendue... Marthe, dis que tu veux vivre.

Les yeux de la mourante s'étaient fermés, mais elle eut encore la force de se mettre un sourire aux lèvres.

— Louis! murmura-t-elle, il ne faut pas m'en vouloir, je voudrais rester près de vous... Mais j'étais prête... Et puis, il vaut mieux que je parte!

Sa tête se renversa :

— Oui, cela vaut mieux.

Et morte, elle souriait encore.

Paul PERRET.

# JEANNE

POÈME DE M. JULES BRETON

---

L'auteur de ce poème n'a pas besoin d'être présenté à nos lecteurs : tout le monde connaît le nom de M. Jules Breton, l'un des maîtres de la peinture moderne.

Comme plusieurs de ses devanciers, comme Michel-Ange et Salvator Rosa, M. Breton n'a pas cru qu'un seul art suffit à rendre ses sentiments et, déjà illustre dans la peinture, il a été demander à la poésie de nouveaux moyens d'expression. Il lui devra, nous n'en doutons pas, de nouveaux succès.

Déjà, l'an passé, parlant à cette même place du Salon de 1879, nous avons eu l'heureuse occasion de louer le talent poétique de M. Breton, et de citer quelques-uns des meilleurs vers de son premier volume<sup>1</sup>. Nous pouvons faire mieux aujourd'hui ; M. Breton veut bien nous permettre de détacher d'un poème qui doit paraître prochainement des vers qu'il offre en primeur aux lecteurs du *Correspondant*. Il a remis entre nos mains les épreuves mêmes du poème et nous a laissé libre d'y choisir à notre gré. Personne assurément ne nous désavouera, après avoir lu ses beaux vers, si nous adressons ici au poète les remerciements de tous nos lecteurs.

M. Jules Breton est le peintre inspiré et véridique de la nature. Il en est aussi le poète : tous ceux qui ont vu et compris les admirables tableaux qui s'appellent les *Sarcleuses*, la *Gardeuse de dindons*, etc., trouveront dans le poème de M. Breton des impressions nouvelles, mais semblables, et le même charme profond et sain. Ils ne sortiront pas de ce pays d'Artois, où M. Breton nous a toujours conduits, ce pays aux robustes, honnêtes et laborieuses populations. Ils verront une fois de plus qu'un poète, qu'un artiste, l'âme remplie d'idéal, peut représenter la simple et humble vie des champs, sans jamais laisser

<sup>1</sup> *Les Champs et la Mer*. Paris. Lemerre.

abaisser son inspiration. Ils verront que de drame, que de poésie, que de grandeur il peut y avoir dans cette vie monotone et grande, qui ne courbe les hommes vers la terre que pour les relever ensuite plus vivement vers le ciel.

Au milieu des blondes populations gauloises de son pays natal, M. Breton a transporté, par le hasard des naissances inconnues, une enfant trouvée, noire, mince et souple, une fille de l'Orient lointain et fantastique. Cette conception n'a rien d'irréel : nous avons vu nous-même dans un village du centre de la France une fille au teint bistré, née on ne savait où, nerveuse et svelte, contrastant avec ses douces et blanches compagnes, et ne connaissant elle-même ni son pays ni ses parents. Mais cette conception fût-elle même irréaliste, on ne saurait la reprocher au poète, qui en a tiré ses plus beaux effets poétiques et tout le drame qui se déroule dans son simple récit.

En quelques mots, voici le sujet du poème : La vieille Angèle vit seule dans son *manoir*, — sa chaumière, — avec son père, ancien contrebandier, centenaire, tombé en enfance, et Bruno son petit-fils, orphelin qu'elle a recueilli. Angèle a des souvenirs de jeunesse et de bonheur ; elle perdit tôt son homme, mais put marier sa fille à un beau et bon garçon qu'elle aimait ; puis le malheur s'abattit sur sa maison ; le choléra, qui ravageait le pays, emporta coup sur coup le père, puis la mère du petit Bruno, qui venait de naître ; Angèle, brisée de douleur, resta seule avec son petit-fils, tendre enfant, qu'elle aimait par-dessus tout. Plus tard, voyant l'enfant seul et triste, elle pensa qu'il faudrait lui trouver une petite amie, et, comme elle était bonne et pieuse, elle prit à sa charge une enfant trouvée, pauvre petite abandonnée, au teint brun, à l'œil noir, que les gens trouvaient laide, et de qui, dès l'enfance, Bruno et la vieille Angèle surent seuls voir la beauté.

Nous ne dirons pas les détails, touchants et joyeux tour à tour, de cette vie en pleine campagne et en plein air, dont chaque aventure et chaque épisode devient un poème exquis, dans la langue saine et colorée qu'emploie M. Jules Breton.

Les enfants s'aimèrent, cela va sans dire, d'un amour plein de pudeur, profond et inconscient ; mais alors nous entrons dans le drame : un brutal, un certain Thomas, grossier et infâme personnage, outrage Jeanne d'une ignoble poursuite qu'elle redoute et fuit sans la comprendre. Un jour, Thomas rejoint Jeanne, tandis qu'elle coupe des herbes, loin du village dans le marais désert. Il s'approche, lui parle ; la saisit presque ; mais alors, avec la fureur de sa pudeur outragée, renaît en elle l'instinct sauvage de son pays d'Orient, et, bondissant comme une tigresse, d'un coup de sa serpe tranchante elle défigure d'une large balafre le hideux visage de son ennemi.

Il faut voir après cela par quelles douleurs et quels remords inno-

cents passe son pauvre cœur ; elle se croit indigne de Bruno, le fuit et se désespère. Enfin, après de longs doutes, le bonheur vient, et l'on peut espérer de voir unis les deux purs amants, tandis que la vieille Angèle voit finir sa vie, et lui sourire, dans un dernier rêve, le paradis entr'ouvert.

Nous n'avons pas l'espoir, on le comprend, de donner une idée vague même du poème de M. Breton. Nous ne parlons ni des compagnies d'archers, dont les luttes villageoises sont si vivement et si dramatiquement contées, ni des fêtes, des foires et des marchés, ni enfin de ces belles scènes champêtres, que M. Breton excelle à peindre larges et vivantes. Nous avons voulu seulement aider nos lecteurs à comprendre les beaux fragments que nous allons maintenant leur citer.

H. C.

Les fragments que nous citons sont empruntés aux chants VII, VIII et IX (*l'Enfance, la Briqueterie, le Champ de trèfle*). On y voit naître et grandir l'amour enfantin de Bruno et de Jeanne.

Or, Jeanne aura seize ans, viennent Pâques fleuries.

Enfant, elle a longtemps, par ses mutineries,  
 Attiré sur Bruno, toujours son défenseur,  
 Tant de coups qu'il l'adore encor plus qu'une sœur.  
 S'attachant à ses pas comme un bon chien de garde.  
 En ce temps, il mordait qui lui criait : « Bâtarde ! »  
 Et la rage rendait terrible ce Bruno  
 D'habitude plus calme et plus doux qu'un agneau.  
 Il n'avait point, d'ailleurs, la tendresse importune,  
 Satisfait de voir Jeanne, auprès des blés, si brune,  
 Et d'entendre le timbre éclatant de sa voix  
 Répondre au rossignol sous les arceaux des bois.

Leur enfance, très pauvre, avait été très douce ;  
 Peu de pain, beaucoup d'air, et la marmaille pousse  
 Joyeuse, et trouve aux champs des plaisirs infinis :  
 Les jeux, les hannetons, les cigales, les nids,  
 Que sais-je ? Autant de jours sereins, autant de fêtes,  
 Lorsqu'on a pour ami le soleil et les bêtes.  
 Et le plus gai rayon est celui du matin  
 Qui tremble, épanoui, sur un front enfantin,

Lorsque l'aurore allume une chaude corniche  
 D'or rose à la chambrette où le rose enfant niche.  
 Ils avaient eu beaucoup de ces divins réveils  
 Qui laissent dans le cœur leurs souvenirs vermeils  
 Et font pour tout le jour provision de joie.  
 Ils n'avaient pas connu la faim. On s'apitoie.  
 Très souvent, sans raison, sur ces déguenillés  
 Qui, couverts de poussière et tout ensoleillés,  
 Ramassent le crottin, poursuivent les voitures  
 Dans les chemins perdus, loin des manufactures.  
 Ah ! l'enfant que je plains, c'est celui qui pâlit  
 Dans un taudis de ville où la fange salit,  
 Gluante, immonde, obscure, et son corps et son âme,  
 Au milieu des ferments de la débauche infâme.  
 La fleur des champs prospère et se passe de soins.  
 Dans le jour, sous le ciel, parmi l'odeur des foins,  
 Le haillon même rit, exempt d'ignominie,  
 Fièrement il se mêle à la grande harmonie  
 Où la poussière prend cet aspect fauve et sain  
 De la blonde farine à la croûte du pain.

Se rouler en pleine herbe, ou bien, l'œil dans l'espace,  
 Suivre nonchalamment le nuage qui passe  
 Et le chant monotone et plaintif du coucou ;  
 Puis se lever soudain, s'élancer, ivre et fou,  
 Au gré d'un papillon ou d'une libellule,  
 Vers le bois bourdonnant où l'insecte pullule  
 Et rase les fossés aux tendres floraisons,  
 Où le loriot chante, où, selon les saisons,  
 On cueille la noisette, ou la fraise, ou la mûre,  
 Et descendre en sifflant le ruisseau qui murmure,  
 Y pêcher l'épinoche aux écailles de feu  
 Et sortir du bois sombre et revoir le ciel bleu ;  
 Aller, aller, se croire aux confins de la terre,  
 Quand le chemin finit soudain dans le mystère ;  
 Revenir, le cœur libre et la main dans la main,  
 Près de l'aïeule au nid ; recommencer demain.  
 Tels, dans la liberté sereine et l'innocence,  
 Coulèrent les beaux jours de leur première enfance.

Plus tard, Jeanne courut pieds nus par les chemins,  
 Folâtrant, et sans plus songer aux lendemains

Que les papillons bleus et que les sauterelles,  
Laisant flotter au vent les boucles naturelles  
De ses cheveux touffus et libres du réseau,  
Jetant à l'air charmé ses gais refrains d'oiseau,  
Car le jour n'avait point alors d'heures sévères.  
Elle allait, dans les prés, cueillir les primevères,  
Étourdiment chasser l'étourdi hanneton,  
Et, le long de l'étang, son mouchoir de coton  
Enflait ses plis battants comme de vives ailes  
Lorsqu'elle poursuivait les vertes demoiselles,  
Qui, rapides, frôlant les menthes, les roseaux,  
Mèlent leur frisson bref au long frisson des eaux.  
Elle allait bondissant dans les fleurs du rivage,  
Sous l'azur du grand ciel, rieuse et plus sauvage  
Que les buissons poudreux des rudes églantiers  
Semés par le hasard au bord de nos sentiers.  
Plus brune qu'un criquet dans son corps svelte et maigre,  
A peine elle effleurait le sol d'un pied allègre.

Et quand l'âpre soleil mordait la plaine d'or,  
Par les sillons brûlés, on la voyait encor  
Courir effrontément en tête des glaneuses.  
Lutin bronzé parmi les gerbes lumineuses,  
Se retournant avec un rire étincelant  
Vers celles qui marchaient d'un pas boiteux ou lent,  
Non méchamment, mais par folle humeur du jeune âge.  
Ah ! comme Jeanne aimait les beaux jours de glanage !

Dans quelle gloire immense, ardent soleil d'été,  
Dans quel rayonnement de sereine fierté,  
Tu regardes enfin ta grande œuvre accomplie !  
La plaine, à l'infini de richesses emplie,  
T'adore et te bénit dans l'orgueil maternel ;  
Tu vois se dérouler, sous ton œil éternel,  
Les javelles sans nombre au niveau des éteules,  
De tous côtés surgir des villages de meules,  
Et ton triomphe, à toi, c'est la fête des blés !  
Mais c'est trop peu des biens dont tu nous as comblés  
Et dont regorgeront les granges jusqu'au faite,  
Tu veux que la splendeur soit aussi de la fête,  
Et, sur la terre ouvrant ton plus riche trésor,  
Tu verses à plein ciel tes avalanches d'or.

Et le pauvre sourit, car il n'est rien au monde  
 De plus beau sous l'azur que la campagne blonde,  
 Lorsqu'elle se repose en un demi-sommeil  
 Avec sa moisson fauve étalée au soleil.  
 Le pauvre oublie alors l'horreur des froides veilles.

Or Jeanne, s'enivrant à ces pures merveilles,  
 Ravie et voletant comme un vif oisillon,  
 Dérobe, çà et là, l'épi d'or au sillon,  
 Sans que jamais son pied léger cloche ou s'empêtre.

Quand, au bord d'un chemin, le vieux garde champêtre  
 Que l'âge et la fatigue ont fait un peu perclus  
 S'arrête, et s'asseyant sur un herbeux talus,  
 De sa voix enrouée aux notes cavernueuses,  
 Levant sa fourche haute, appelle les glaneuses ;  
 Respectueusement vers l'imposant chapeau,  
 On les voit arriver comme un poudreux troupeau  
 Dont l'ensemble mouvant sur le fond se profile,  
 Et sur le gazon vert se ranger à la file.  
 Mais, loin de s'accroupir, le menton dans la main,  
 Jeanne bondit encor sur le fauve chemin,  
 Comme un chevreau joyeux qui boit de la lumière.

On repartait bientôt, et, toujours la première,  
 Alerté, elle glanait jusqu'à la fin du jour.  
 Le garde ayant donné le signal du retour,  
 Le front toujours chargé de la plus lourde glane,  
 Par les champs hérissés et par la route plane,  
 Elle s'en revenait sans songer à s'asseoir,  
 Et c'était en chantant dans la brume du soir  
 Qu'entraînant sur ses pas une ardente poussière,  
 Elle posait le pied au seuil de la chaumière.

Hélas ! l'hiver venait, et le pauvre aux abois  
 S'en allait tristement ramasser dans les bois  
 Des rameaux desséchés pour réchauffer son âtre,  
 Seul bien que lui laissât la nature marâtre ;  
 Mais, tandis que l'oiseau, n'ayant plus de chansons,  
 Grelottait sous les toits hérissés de glaçons,  
 Que lourdement tombaient, des cieux noirs et lugubres,  
 Au village engourdi, les brouillards insalubres,

Froids linceuls de frimas qui vont traînant des pans  
 Livides et chargés de miasmes rampants,  
 Alors que l'arbre dresse un squelette de branches  
 D'où le morne corbeau, sur les campagnes blanches,  
 Promène en croassant un regard attristé,  
 L'enfant, gardant toujours l'immuable gaité,  
 Derrière elle, laissant, dans son joyeux manège,  
 L'empreinte de ses pas se jouer sur la neige,  
 Poursuivait les pinsons et les moineaux pillards  
 Et jetait des boulets de neige aux jeunes gars ;  
 Et si rentrant, les doigts tout bleuis par l'onglée,  
 Dans la sombre chaumière à la vitre aveuglée  
 Où le givre figeait ses pâles camaïeux,  
 Elle apparaissait, vive, et le plaisir aux yeux,  
 Faisant vibrer sa voix au timbre d'or sonore,  
 Le logis s'éclairait d'une lueur d'aurore.

. . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .

Ce jour-là, dès l'aurore, à l'heure où le soleil  
 Faisait sur les champs nus poindre son front vermeil  
 Qui, noyé dans les flots de pourpre, vibre et bouge,  
 Mouillé de brume et plus frémissant qu'un fer rouge ;  
 Sous le dôme infini de l'éther argentin,  
 Jeanne suivait la route, aux fraîcheurs du matin  
 Mêlant l'âpre verdeur de son printemps sauvage.  
 L'aigre clairon des coqs sonnait dans le village,  
 Qui, sourd à cet appel, dormait : les blés enclos,  
 Le paysan pouvait prolonger son repos.  
 Aux vergers le brouillard faisait tomber les prunes,  
 Et la terre montrait des déchirures brunes  
 Aux endroits où le soc lui laboure le sein.  
 Parfois le pas de Jeanne effarait un essaim  
 D'oiseaux qui s'envolaient sur la meule voisine.  
 L'espérance, oiseau bleu, chantait dans sa poitrine.

C'est ainsi que l'enfant marchait, et ses regards  
 Voyaient un toit de grange avec de grands hangars,  
 Sous le voile de l'air grossissant leur volume,  
 A chaque pas noircir un peu plus dans la brume.

Et c'était le manoir bien connu de Thomas  
 Avec ses trois portails, son pittoresque amas  
 De paille et de fumier sous les noyers énormes,  
 Et derrière, à l'abri d'un sombre massif d'ormes,  
 Son jardin aux pruniers chargés de perdrigons.

Voici qu'un des portails a crié sur ses gonds.

. . . . .  
 . . . . .

(Jeanne voit sortir Thomas de sa ferme ; Thomas se moque d'elle et l'insulte. Comme elle le craint, sans bien comprendre encore pourtant le danger qui la menace, elle se sauve en riant et continue son chemin vers le village de Vimy, où elle va voir Bruno. Thomas s'en va en grommelant, et elle ne pense plus à lui.)

Cependant Jeanne était moins libre en son allure  
 Que d'habitude, ayant sur sa frêle encolure  
 Les brides d'un bonnet fraîchement empesé,  
 Sur sa poitrine un grand mouchoir jaune croisé,  
 Puis un jupon trop long dont les plis de flanelle  
 Battaient ses pieds plus lourds sur leur neuve semelle.  
 Et pourtant elle allait d'un pas vif et joyeux,  
 De sa robe frôlant les chardons. Dans ses yeux  
 Que balançait sa marche au flexible équilibre,  
 Rayonnaient les reflets de la campagne libre.  
 Elle allait ; son ardeur dévorait le chemin ;  
 Ses avides regards que protégeait sa main  
 Contre l'éclat trop vif des brumes allumées,  
 Erraient parfois, sondant les lointaines fumées,  
 Comme ceux des oiseaux voyageurs aux affûts,  
 De ci de là, cherchant, parmi les bois touffus,  
 Quelque maigre clocher dont l'aiguille exigüe  
 Déchirait l'horizon de son ardoise aiguë.  
 Le clocher grandissait lentement, les maisons  
 Avec leur brique rouge émergeaient des gazons,  
 Et, tel qu'une flotille arrivant au mouillage,  
 Vers elle, elle voyait avancer le village.  
 Elle en disait le nom sans cesser de marcher,  
 Fixant ses yeux chercheurs sur un autre clocher.  
 Elle allait, elle allait, elle avait fait trois lieues,  
 Mais elle était encore loin des collines bleues

Qui reculaient toujours et lui cachaient Vimy.

Alors, comme la nuit elle avait peu dormi  
 De ce sommeil d'enfant si profond d'habitude,  
 Se sentant, tout à coup, prise de lassitude,  
 Séduite par le vert talus tout tapissé  
 D'herbe rase et de fleurs, qui, le long d'un fossé,  
 Côtoyait le chemin, et se voyant bien seule,  
 Elle alla se coucher à l'ombre d'une meule,  
 Sur l'herbe encore fraîche, et, partout alentour,  
 Les champs à l'infini resplendissaient de jour,  
 Et ses sens s'égarèrent vers les profondeurs blondes  
 Où quelques toits lointains miroitaient dans les ondes  
 De la chaleur, tremblants et comme en fusion,  
 Puis ils perdent jusqu'à leur vague attention,  
 Car Jeanne vagabonde au hasard dans son âme.  
 A l'ombre de ses cils, sous leur soyeuse trame,  
 Ses grands yeux noirs, vaincus, se ferment alourdis,  
 Puis insensiblement ils flottent engourdis  
 Dans une nuit que rend vermeille la paupière  
 Au sang pur que traverse une douce lumière.

Jeanne dort. Elle semble heureuse de dormir.  
 On entend son haleine, à temps égaux, frémir.  
 Sur sa tête son bras s'arrondit en arcade,  
 Et sa bouche, entr'ouverte ainsi qu'une grenade,  
 S'empourpre, épanouie au souffle calme et pur.  
 Son teint d'ambre se nacre au baiser de l'azur.  
 Jeanne dort étendue immobile et muette  
 Dans le silence où chante une seule aiouette.  
 Sereine, elle sourit à cet hymne de l'air,  
 Comme alentour, au Ciel, sourit le grand jour clair.  
 Tel, dans l'Éden naissant, le premier sommeil d'Ève  
 Ouit des chants d'oiseaux se mêler à son rêve.  
 Pour l'enfant endormi l'obscur est transparent  
 Et ce que l'oiseau chante, en rêve, il le comprend.  
 Ainsi Jeanne saisit des paroles ailées  
 Où nous n'entendrions que des notes perlées :

« Tiori-ô-ti-ri ;  
 « Que la plaine est immense  
 « Et comme au loin tout danse  
 « Et s'anime à mon cri !

« Tout s'anime et je plane  
 « Sur la tête de Jeanne,  
 « Tiori-ô-ti-ri.

« Jeanne est belle endormie  
 « Sur le tendre gazon,  
 « Quand, loin de la maison  
 « Et loin de son amie,  
 « Bruno le briquetier  
 « Fait son rude métier,  
 « Jeanne est belle endormie.

« Bruno, Bruno, Bruno,  
 — Gazouillait l'alouette, —  
 « En poussant sa brouette  
 « Vers le rouge fourneau,  
 « A la briqueterie,  
 « Songe que Jeanne crie :  
 « Bruno, Bruno, Bruno!

« Moi qui suis dans la nue,  
 « Jeanne, je vois Vimy  
 « Qui se cache à demi  
 « Sous sa montagne nue;  
 « Ton cœur, jeune étourneau,  
 « Bondit près de Bruno.  
 « Moi je suis dans la nue!

« Jeanne, Jeanne ma sœur,  
 « Jeanne, Jeanne alouette,  
 « Crains plus que la chouette,  
 « Que le plomb du chasseur,  
 « Crains plus que tout au monde,  
 « Crains, crains Thomas l'immonde,  
 « Jeanne, Jeanne ma sœur.

« La vieille Angèle prie,  
 « Tiori-ô-ti-ri,  
 « Au manoir ton abri.  
 « Que le ciel te sourie!  
 « Tiori-ô-ti-ri.  
 « Tiori-ô-ti-ri,  
 « La vieille Angèle prie...

De sa voix argentine et pleine de douceur,  
 Que de choses encore dit cet oiseau jaseur!

Mais la fin de son chant ne fut point entendue.

Jeanne s'éveille enfin par un rayon mordue  
Car la meule déjà ne la protège plus,  
Le chaud soleil gagnant le plantureux talus.

Jeanne se disposait à reprendre sa course,  
Lorsqu'elle entend, non loin, une invisible source  
Germer en gazouillant son babil souterrain  
Dans un pré vert et frais, car il est riverain  
De la Souchez. Ici le sol s'enfle, s'incline,  
Puis se relève et va, de colline en colline,  
De degrés en degrés, jusqu'au mont de Vimy.  
Or Jeanne, reposée, a le pas raffermi.  
Prise d'ardente soif, elle s'est approchée,  
En écartant les joncs, de la source cachée  
Qui babille tout bas, à l'ombre d'un buisson,  
Dans un tapis touffu de menthe et de cresson.  
Dans le frémissement des roseaux qu'elle frôle,  
Par sa main soutenue à la branche d'un saule,  
— O fraîcheur cordiale! ô pure volupté! —  
Jeanne dans la chaleur brûlante de l'été,  
Palpitante au soleil, avidement se couche,  
A l'eau vive collant sa rouge et vive bouche,  
Elle boit longuement.

Elle descend le pré  
Où court, presque invisible, un sillon azuré  
Qui, parmi le gazon, emporte à la rivière,  
Cette source discrète, à demi prisonnière  
Entre les hauts brins d'herbe aux fins épis tremblants.  
Et l'enfant, ayant mis à nu ses pieds brûlants,  
Y marche vers un bois où des aunes très sombres  
Et des ormes obscurs épaississent leurs ombres.  
La rivière endormie y coule indolemment  
Et Jeanne la regarde avec ravissement.  
Un air tiède, imprégné de parfums, y circule.  
Dans le calme serein, pas une libellule  
Qui frissonne et pas même un ramier qui gémit.  
Dans les trembles, plus loin, seul, le vent doux frémit.

. . . . .  
. . . . .

(Jeanne s'arrête au bord du ruisseau et se baigne.)

Ici tout est fraîcheur. A la briqueterie  
 Tout est feu. Le soleil, exaltant sa furie,  
 Sur ce champ de travail aux rayons acérés,  
 Brûle les journaliers par la soif dévorés,  
 Entre l'azur farouche et la rouge fournaise.  
 Le passant du chemin se sent pris de malaise,  
 Rien qu'à voir haleter ces sombres travailleurs ;  
 Il détourne les yeux et les promène ailleurs.  
 Et pourtant ce spectacle a sa beauté terrible  
 Faite de l'âpreté d'une chose inflexible.  
 Harcelés sous les dards du soleil en courroux,  
 Ces hommes, dans l'argile, uniformément roux,  
 Se mouvant calcinés, plus rugueux que leurs briques,  
 Sont superbes, étant humblement héroïques.  
 Leur poitrine qui boit de la flamme au lieu d'air,  
 Ne se révolte point. Du fond de cet enfer  
 Ils regardent le ciel, et leur cœur rude et sobre  
 Fait son épargne aussi pour les heures d'octobre  
 Qui rendront la famille et son bonheur discret,  
 Les dimanches joyeux, les chants du cabaret  
 Et les éclats bruyants de la folle marmaille.  
 En attendant ces jours, l'homme sue et travaille.  
 Le décor est aride et le drame muet :  
 Là, pas de gai pavot ni de tendre bluet  
 Dont l'or fauve des blés à la moisson foisonne ;  
 Tout est morne et sévère, et le sol emprisonne,  
 Élevant alentour une épaisse cloison,  
 Le travailleur, dont l'œil ne voit pas l'horizon.  
 Dans un grand champ carré, creusé jusqu'à l'argile,  
 Immobile des pieds, des bras toujours agile,  
 Automate tordant ses reins sans s'arrêter,  
 Tendrant les mains au faix que l'on vient de jeter,  
 Le rejetant soudain à son voisin de chaîne,  
 Sans desserrer les dents, chaque homme est à la peine,  
 Exténué, funèbre, entre un double brasier,  
 Le soleil et le four. L'âpre soleil d'acier  
 Creuse tragiquement les traits couverts de bistre  
 Des ouyriers qu'il mord de son baiser sinistre

Sur les flancs étagés des fours incandescents.  
 Comme il fait clignoter, aveuglés, grimaçants,  
 Couverts d'une sueur que la poussière souille,  
 Ceux qui, dans le foyer, versent des tas de houille,  
 Ou ceux qui, dur labeur ! opiniâtrément,  
 Exhaussent alentour les bords du four fumant  
 Où s'étouffe, aux rayons, la flamme sombre et lourde  
 Sous le livide azur de l'immensité sourde.

Rouges et bruns au feu qui calcine les murs  
 Dont les angles hardis découpent leurs flancs durs,  
 Solidement assis sur leurs bases en crypte,  
 Ces grands foyers, pareils aux vieux palais d'Égypte,  
 Regardent à leurs pieds s'étendre les séchoirs  
 Sous des nattes de paille, avec de longs couloirs  
 Percés de mille trous où le vent passe à l'aise,  
 Où la brique durcit, attendant la fournaise,  
 Car elle éclaterait si, des mains du mouleur,  
 On l'exposait humide à l'intense chaleur.

Là-bas, est l'ouvrier qui jette dans le moule  
 Le ciment fraîchement pétri que sa main foule.  
 Une femme, aussitôt, rapide, tend les bras,  
 Saisit le moule lourd, se tourne, fait trois pas  
 Et, sur le sable fin qu'un vif enfant nivelle,  
 Elle se penche et pose une brique nouvelle.  
 Puis elle s'en retourne et s'en revient sans fin,  
 Avec le moule vide, avec le moule plein,  
 Monotone travail qui toujours recommence  
 Et toujours et toujours... et les sœurs en démence  
 Qui remplissent en vain leurs amphores sans fond  
 N'ont pas, dans les enfers, un ennui plus profond.

Dans un morne enrouement de sourde girouette,  
 A temps égaux, gémit et crie une brouette,  
 Intermittent sanglot de l'éternel parcours  
 Qu'elle suit des séchoirs à la base des fours.  
 Elle est vieille, et l'argile y met sa rouille rousse ;  
 On dirait qu'elle chante à Bruno qui la pousse  
 De ce lieu désolé le lamentable ennui.  
 L'alouette a bien vu, le brouetteur, c'est lui !

Bruno, le brave gars, un vrai fils de la Gaule !

La croissance le voûte un peu, mais son épaule  
Est large, son profil très ferme et bien écrit,  
Et, comme les épis que le soleil mûrit,  
Ses cheveux blondissants ont des touffes plus blondes  
Qui, sur le cou bruni s'assouplissant en ondes,  
Se dressent sur le front dans un hérissément  
De révolte superbe, et certes vainement  
On briserait le peigne à dompter ces rebelles.  
Il a la bouche forte et douce et les dents belles,  
Et les yeux clairs où brille un charme qui surprend.  
Dans sa taille moyenne et souple il paraît grand.

Quoique ses larges mains se plaisent à l'ouvrage,  
Le pauvre garçon souffre. Il n'a plus le courage  
De vivre ainsi longtemps sans se sentir aimé.  
Hélas ! le cœur de Jeanne est comme un lis fermé.  
Que sera-t-il pour elle ? Un camarade... encore  
S'ils étaient frère et sœur ! Elle est folle... il l'adore.  
La petite prend-elle au moins garde à ses soins ?  
A-t-elle remarqué s'il boudait dans les coins ?  
Dans la cour, au jardin, elle éclatait de rire,  
Alors qu'il eût voulu, d'un mot tendre, lui dire  
Son ennui. Mais l'oiseau, c'est fait pour la chanson !  
Dans le village on dit que Jeanne est un garçon :  
Et quel garçon ! Thomas l'appelle garçonaille !  
Il est vrai que toujours la mutine se raille  
Un peu de tout. Son cœur, par instants, semble dur.  
Puis elle est imprudente ; elle escalade un mur,  
Rien que pour dérober une branche d'érable.  
Par malheur, ses défauts la rendent adorable.  
Une fois, une seule, il l'avait fait pleurer.  
Alors il s'était mis à se désespérer,  
Lui demandant pardon et s'accusant lui-même.  
Il disait : « Je le jure, il faudra qu'elle m'aime ! »  
Et puis le lendemain : « Non, je la veux haïr ! »  
Tandis que, sans laisser un souci se trahir,  
Jeanne allait, se jouant, moqueuse et mignonnette,  
Indifférente comme une bergeronnette.

Dans cet enfer de feu, voici bientôt trois mois  
Qu'il regrette sa Jeanne, et l'aïeule, et les bois,

Le bois surtout qui fut leur Éden. Sa nature  
 A gardé des Gaulois la soif de la verdure.  
 Ces bois ne sont pas tels que les hautes forêts  
 Dont le mystère obscur est plein d'effrois secrets,  
 Où l'éblouissement des claires transparences  
 Rend plus sombres encore les verdures intenses ;  
 Où le houx noir, criblé de paillettes, reluit,  
 Où, sur les troncs d'argent, rayonnent dans la nuit  
 Des éclats suraigus de lumière électrique  
 Fulgurants à travers le grand silence épique.

Ce sont de tendres bois mêlés à des marais,  
 Où circule, aux beaux jours, un souffle égal et frais,  
 Où se déroule, sombre et lente, la rivière ;  
 Où les fourrés sont doux, où la vive clairière  
 Frémit au vent léger qui court dans les roseaux,  
 Au bourdon de l'insecte, au froufrou des oiseaux,  
 Verdiers, grives, pinsons, loriots, hirondelles  
 Qui passent, unissant, à ces bruits, leurs bruits d'ailes ;  
 Où pullule au soleil un monde de têtards  
 Dans l'étang constellé de ses blancs nénuphars ;  
 Où le docus sauvage élève ses ombelles  
 Et l'aira ses épis, végétales dentelles,  
 Parmi l'épais fouillis des ronces et des fleurs ;  
 Où le saule argenté, tout ruisselant de pleurs,  
 Pleut sur le liseron à la folâtre étreinte ;  
 Où le ramier redit sa somnolente plainte,  
 Où tout est volupté dans l'arbre et sur le sol.  
 Qu'elle était douce l'heure où l'ardent rossignol,  
 Perdu dans l'épaisseur des cimes embrasées,  
 Jetait, par le couchant, ses perles en fusées !  
 Près des blés qu'un dernier rayon rasait encor  
 Alors s'embrunissait, dans une poudre d'or,  
 La lisière des bois sur les profondeurs bleues.  
 Vers la berge, déjà, les sveltes hochequeues  
 Allaient, ralentissant leur frêle balancier,  
 Se blottir et frôlaient les buissons du sentier  
 Où la vache, au retour, berçait sa nonchalance.  
 Et, sous les bruns taillis pleins de sombre silence,  
 Laisant briller encore au loin leurs diamants,  
 Croupissaient, mi-perdus, les longs fossés dormants.

Sur quelque endroit secret que son souvenir plane,  
 Dans ces prés, dans ces bois, partout rayonne Jeanne.

. . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .

(Le poète raconte les pensées de Bruno pendant son rude travail; les ressouvenirs de son enfance et de sa jeunesse; comment voyant Jeanne vive et insouciant, il avait désespéré de se faire aimer d'elle, et il était parti pour travailler au loin, seul, exilé du *manoir* paternel. Bruno, après son travail, va se reposer dans un champ de trèfle, et là il voit venir de loin vers lui la jeune fille dont il va recevoir bientôt le premier serment d'amour. Laissons parler le poète.)

Donc il est à Vimy, ce blond fils de l'Artois,  
 Courbé sur son labeur depuis bientôt trois mois,  
 Poursuivant le combat de la brûlante lice,  
 Goûtant, dans la rigueur même du sacrifice,  
 Je ne sais quelle rude et mâle volupté.  
 Sa nature se trempe aux flammes de l'éété  
 Et luttant, tout le jour, dans cette arène fauve,  
 Elle puise au soleil l'âpre vertu qui sauve.  
 Son cœur n'a pas trouvé la paix de prime saut  
 Et sa raison repousse encor plus d'un assaut,  
 Car, sous un front d'airain que le hâle basane,  
 Il conserve toujours l'ardent culte de Jeanne.  
 Dans ses yeux, toutefois, par instants, un regain  
 D'enfantine gaieté reluit. Ardent au gain,  
 Dans aucun cabaret jamais il ne s'égare.  
 Parmi ses compagnons il passe pour avare ;  
 Il n'en a point souci. S'il redouble d'élan  
 Au travail, à l'épargne, il a son noble plan.  
 Il veut devenir riche, oui ! mais c'est pour qu'Angèle  
 Ait la vieillesse douce et que Jeanne soit belle :  
 Éblouissants bonnets, rubans et boucles d'or,  
 Il rêve tout cela pour elle et plus encor...

Et puis il faudra bien que la fillette l'aime !  
 Le pouvait-elle, alors que, traînard au teint blême,

Dans la fénéantise on le voyait croupir,  
Poussant, comme un ramier, son éternel soupir ?  
Les filles de nos champs méprisent la mollesse.  
C'est ainsi que, craignant les retours de faiblesse  
Qui, parfois, dans l'exil attendrissaient son cœur,  
Le franc Bruno s'excite à son rude labeur,  
En poussant sa brouette aride dont la roue  
Sanglote son refrain monotone et s'enroue.

Il est midi. La sieste au silence de mort,  
Les yeux lourdement clos, la bouche ouverte, endort  
Des groupes allongeant leurs formes étendues  
A l'ombre des séchoirs dont les crêtes ardues  
Coupent le sol en feu d'un long ruban obscur  
Qu'on dirait oublié, par la nuit, sous l'azur.  
Ils gisent dans leur pose inerte, inquiétante :  
Ainsi, les yeux éteints dans l'orbite béante,  
Après l'ardent combat, les cadavres épars  
Dorment au pied désert des aveugles remparts.  
Ces vaincus du travail demandent à la terre  
Un lit rude où puiser un repos salutaire,  
Dans l'immobilité du jour silencieux,  
Et l'oubli, cet ami des pauvres soucieux.

Bruno n'est point parmi ces gens : son goût agreste  
L'entraînant au dehors, il va faire la sieste  
Au bord d'un champ de trèfle où de maigres ormeaux  
Opposent au soleil quelques grêles rameaux.  
Un peu d'herbe, à leur pied, rend la couche moins dure.

Ce trèfle émerge, ainsi qu'un flot de verdure,  
De l'éteule laissée alentour par les blés,  
Dont les fétus luisants, de rayons clairs criblés,  
Allument dans l'espace un vrai lac de lumière,  
Là, Bruno s'est couché, les pieds dans une ornière.  
Hier il y vint dormir, il y viendra demain.  
C'est que, tout près du champ, passe le gai chemin  
Qu'il regarde s'enfuir dans un pâle sillage  
Et qu'il prendra le jour du retour au village.

Lorsque la pleine est nue, ils sont vraiment très beaux,  
Ces chemins aux gazons rasés par les troupeaux,

Où s'éparpille encor toute une flore frêle,  
 Où les lourds papillons de nuit vibrent de l'aile,  
 En tombant des ormeaux pour neiger sur les fleurs,  
 Où l'aube des étés répand ses derniers pleurs ;  
 Où, proscrire des blés, l'intrépide cigale,  
 Ivre encor, fait tinter et frémir sa cymbale  
 Dans un suprême amour ; où l'austère chardon,  
 Sur l'aile du vent, laisse aller à l'abandon,  
 De sa tête vieillie et libre de souillure,  
 En longs flocons soyeux, sa blanche chevelure.  
 Tels sont ces beaux chemins aux bords touffus et verts,  
 Quand les champs, alentour, sont chauves et déserts.

Or Bruno ne dort point aujourd'hui, car son âme  
 Perçoit, dans l'air subtil, un esprit qui l'affame,  
 Plus vague qu'un parfum lointain de fenaisons :  
 C'est cet avant-coureur des nouvelles saisons,  
 Esprit insaisissable et pourtant énergique,  
 Qui, pénétrant les sens, charme périodique,  
 Les fait soudain vibrer de joie ou de douleur ;  
 C'est cet esprit obscur, mais si clair pour le cœur,  
 Qu'on se demande, alors, si l'aveugle matière  
 Ne se souvient pas plus que l'humaine lumière.  
 La Nature, jamais, ne prend d'aspects nouveaux  
 Sans jeter un grand trouble au fond de nos cerveaux  
 C'est encore l'été, mais la chaleur plus ferme,  
 Un azur plus discret montrent l'automne en germe.  
 Ce simple fait, groupant des souvenirs épars,  
 A fait revivre un monde au cœur du jeune gars  
 Et soudain il s'écrie : « Ah ! je veux revoir Jeanne ! »  
 Sa mémoire, aussitôt, tend les ailes et plane  
 Sur l'ancien bonheur que lui-même il a fui.  
 Il répète : « Je veux la revoir aujourd'hui ! »

Et les pieds dans l'ornière et le dos au tronc d'orme,  
 Bruno voit apparaître, au loin, encore informe,  
 A ses regards errants dans l'espace endormi,  
 Un point brun, une mouche à peine, une fourmi,  
 Cela flotte, confus, car une chaude houle  
 Palpite à l'horizon comme une eau qui s'écoule.  
 Bruno, de ce côté, tend son regard subtil :  
 Ce point mystérieux marche vite : où va-t-il ?

Il reparaît, grandi, mêlé de blanc, de jaune.  
C'est une fille... et jeune à coup sûr et d'un port,  
Dans sa marche rythmée, étonnamment accort.  
Or c'était ravissant de surprendre ainsi, seule,  
Une fillette en fleur par le désert d'éteule,  
Et, se dissimulant, le jeune briquetier,  
Se coulant dans l'ornière, y sombre tout entier ;  
Un massif de chardons cache sa blonde tête.  
Il la voit s'approcher dans ses habits de fête :  
O ciel ! serait-ce Jeanne ?... il hésite... et, soudain,  
Du fond de son ornière, il bondit comme un daim.  
« Jeanne ! » c'est le seul mot qu'en son ivresse il crie.  
Elle, se retournant, accourt, tout ahurie,  
Et sa bouche ne jette aussi qu'un nom... « Bruno ! »  
Jumelles voix d'argent dont le sonore écho  
Redit, sous le soleil, la note printanière  
Qui vibre et se prolonge au loin dans la lumière,  
Et Bruno, secouant le cruel embarras  
Qui l'empêchait jadis, enlace dans ses bras  
Jeanne qui, libre aussi de ses vagues alarmes,  
Frémit sous ses baisers mouillés d'ardentes larmes,  
Car le bonheur suprême et les grandes douleurs,  
Trop prompts à s'épancher, ne trouvent que des pleurs.

Oui, c'est elle ! sa Jeanne ! Il la touche, il l'acclame !  
Et les yeux grands ouverts, et grande ouverte l'âme,  
Il la sent pénétrer son être et vivre en lui.

. . . . .

JULES BRETON.

# LES NOCES D'ATTILA <sup>1</sup>

---

Je ne puis que me louer de l'occasion qui m'est donnée de parler ici des *Noces d'Attila*. Le motif qui éloigne du *Correspondant* le critique aimé de nos lecteurs, n'a rien que de joyeux. Le retard d'ailleurs de sa chronique n'est que momentané ; mais pourtant on a jugé que le compte rendu d'une œuvre comme les *Noces d'Attila* ne pouvait attendre ; on m'a donc prié de suppléer pour une fois M. Victor Fournel ; je prends sa place, sans prétendre le remplacer auprès de nos lecteurs, et n'espère l'égaliser qu'en une chose, la sympathie que je porte comme lui à l'auteur du drame nouveau.

## I

Je n'ai pas été entendre les *Noces d'Attila* sans un sentiment de curiosité particulier ; le goût public, depuis dix ans environ, a pris une direction nouvelle et heureuse ; il s'est accoutumé aux œuvres dramatiques sérieuses, que la mode avait si longtemps négligées. Les brillantes reprises de *Phèdre*, du *Cid*, de *Britannicus*, d'*Andromaque* à la Comédie Française furent le signal de ce réveil du goût public et d'une vraie réforme théâtrale. Mais il faut constater quelle part revient dans ce mouvement à M. de Bornier, dont la *Fille de Roland* obtint, au lendemain de la guerre de 1870, un succès aussi juste qu'inattendu. Le caractère patriotique de cette belle pièce répondait alors au sentiment public, avide d'émotions et d'espérances guerrières ; mais cette seule raison ne suffisait pas pour expliquer un succès éclatant et durable ; il fallait bien reconnaître que le drame en vers, que le développement de caractères héroïques et touchants, trouvait un assentiment tout nouveau.

Après cet heureux et brillant épisode de sa carrière littéraire,

<sup>1</sup> *Les Noces d'Attila*, drame en quatre actes, en vers, par le vicomte Henri de Bornier, représenté sur le théâtre de l'Odéon, le 23 mars 1880. Paris, Dentu, 1880.

M. de Bornier était rentré dans un laborieux silence, se préparant à de nouvelles luttes. Il écrivait les *Noces d'Attila*.

Lorsque vint le moment de présenter cette nouvelle pièce dans un théâtre, M. de Bornier dut s'apercevoir que les temps sont changés depuis dix ans ; là où l'auteur de la *Fille de Roland* n'avait laissé que foi et enthousiasme, il ne retrouvait que doute et froideur ; pourtant il demeurait convaincu que son drame devait trouver encore un public nombreux pour le comprendre et l'applaudir ; il en sut convaincre aussi le directeur de l'Odéon, M. Duquesnel, — victime aujourd'hui de l'épuration générale, — qui mit à la disposition du poète les ressources de son théâtre et les derniers efforts de sa laborieuse direction. La suite leur prouva à tous deux qu'ils ne s'étaient pas trompés.

La pièce se présentait au public sans aucun des prestiges qui avaient pu aider au succès de sa sœur aînée. L'interprétation, quoique confiée à des artistes de talent, ne pouvait lutter avec la troupe de la Comédie Française. M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt, dont le rôle semblait tout tracé dans la pièce nouvelle, ne le remplissait point ; et l'on sait que l'irascible artiste a coutume d'être suivie pas à pas par la mode. De plus, Attila n'est guère connu des lettrés de nos jours que par l'échec mémorable de la tragédie de Corneille ; ils sont rares les lecteurs de Jornandès et d'Ammien Marcellin ! Au contraire, le goût romantique qui s'est porté vers les poètes du moyen âge, et plus récemment des œuvres musicales et poétiques ont donné à Roland, à Ganelon et au drame de Roncevaux une sorte de renommée. Enfin, l'émotion patriotique n'avait rien à voir dans le nouveau drame, malgré les efforts un peu trop évidents qu'a faits le poète pour l'y introduire.

Il s'agissait donc de savoir si un drame en quatre actes en vers, pourvu d'ailleurs de hautes qualités tragiques, saurait trouver accueil auprès du public parisien, l'an de grâce 1880.

Il l'a trouvé. Et c'est justement pour constater et mesurer ce succès que j'apportais à la représentation des *Noces d'Attila* une curiosité particulière.

La salle était tout à fait remplie, de l'orchestre au cintre. Le rang des premières loges était brillamment garni, bien que pour aller en de si lointains quartiers on ne fasse point de toilette, et que les femmes soient toutes *en chapeau*. Au-dessus et au-dessous, au parterre et au second rang des loges se voit la population indigène du quartier, qui sent tout à fait sa province, et dans laquelle il n'y a rien de remarquable que la mise excentrique de quelques étudiants. Enfin en haut règne l'éternel *paradis* des théâtres parisiens, tumultueux et enthousiaste, aussi prêt à applaudir qu'à pousser des cris de

bêtes, suivant les impressions du moment ; hommes, femmes, sont là en costume de travail ; les femmes ont leurs enfants et leur donnent le sein ; on sent dans ce peuple une habitude du théâtre et une certaine familiarité avec la salle de spectacle ; autour de moi, à l'orchestre, je vois société *mêlée*, et fort *mêlée*, je vous assure : ce n'est pas ce qui m'étonne le moins.

C'est là le public qu'on rencontre à Paris dans les théâtres qui ne sont pas à la mode, quand il s'y donne une pièce à succès. J'ai vu ce même public écouter l'*Assommoir*. J'étais curieux d'observer comment il écouterait les *Noces d'Attila*, et j'attendais avec impatience le lever de la toile.

Toute la pièce a été écoutée avec une attention soutenue, avec émotion par moments ; les applaudissements éclataient fréquents et nourris, non pas de ces applaudissements convenus et payés d'avance, qui partent d'un coin de la salle, pour ne trouver nulle part d'écho ; mais un vrai témoignage universel d'admiration et de satisfaction. Une dizaine de jeunes Américaines aux robes multicolores, assises devant moi à l'orchestre, suivaient avec passion la pièce sur des brochures ; elles semblaient ravies et sont sorties de la salle dans un véritable délire d'enthousiasme.

J'avais l'avantage d'être auprès d'un vrai *Prudhomme*, de ceux qui veulent tout corriger, et pensent toujours savoir mieux que tout le monde. C'est le seul critique sévère que j'aie rencontré dans la salle ; il n'approuvait la conduite d'aucun des personnages : pourquoi Attila disait-il ceci ? pourquoi Hildiga faisait-elle cela ? Et, passant de la critique à l'art, mon bourgeois imaginait à sa manière de nouvelles scènes, pour les substituer à celles qu'a écrites M. de Bornier ; et je vous assure que cela eût fait la plus singulière tragédie du monde. Mais ce bourgeois lui-même était frappé et ému à n'en pas douter ; ce drame assurément avait une action sur le cœur des spectateurs ; ces vers graves et sonores ne les laissaient pas insensibles.

## II

Lorsque j'eus l'honneur de rencontrer M. le vicomte de Bornier, je fus surtout frappé de l'aménité et de l'expression d'indulgence qu'il y a dans ses paroles et dans toute sa personne. Je remarquai qu'il prenait volontiers la défense de tous ceux que le hasard de la conversation amenait à critiquer ; il me parut habile à découvrir le bien qu'il peut y avoir en toute chose comme en toute personne, habile aussi à excuser les torts et les fautes, et à chercher les bonnes intentions.

Il me souvient en particulier qu'il prit chaudement fait et cause pour Victor Hugo dont la personne, sinon les écrits, ne trouvaient pas grâce devant la société où nous étions. Il sut montrer quelque grandeur dans les vanités séniles du grand poète, et découvrir en lui de la bonté. Il s'était animé en parlant, et je n'ai pas oublié l'expression loyale et sympathique que j'observai alors sur son visage. Les cheveux gris et la barbe, qu'il porte longs, font un peu d'ombre sur ses traits; mais on découvre toujours son regard clair et profond sous un vaste front.

Tel est l'homme; quant à l'auteur, les lecteurs du *Correspondant* le connaissent dès longtemps; en dernier lieu, et tout récemment il est venu leur parler d'avance du drame qui allait voir le jour et leur donner une idée des travaux qu'il avait entrepris, et du but qu'il avait poursuivi <sup>1</sup>.

L'article de M. de Bornier sur *Attila*, est une sorte de critique faite à l'avance de sa propre pièce à la façon des poètes du dix-septième siècle. Ce qui frappa chacun, en le lisant avec une bien naturelle curiosité, c'est l'extrême modestie, j'ai presque dit l'abnégation dont l'auteur y fait preuve. Quelques mots fort nobles sur sa manière d'entendre le drame sont le seul souvenir que M. de Bornier y semble garder de sa personnalité. Puis il s'attache seulement à parler de son sujet, prouvant combien il s'oublie lui-même pour songer à ses personnages et à sa conception dramatique. Bien plus, il prend à tâche, dirait-on, de diminuer son propre mérite, en exposant les efforts de ses devanciers, en expliquant les beautés des drames antérieurs dont le sujet est le même que celui de son propre drame.

Il ne craignit pas de citer les admirables vers de l'*Attila* de Corneille, des scènes entières du poète allemand Werner; il s'est même souvenu de poètes un peu inaperçus et oubliés et qui, à la vérité, ne lui feront pas grand tort, MM. Bis, Calemard de la Fayette, Cornevin, de Strada, etc. Il a enfin cité, avec une admiration que je ne partage pas entièrement, un important fragment de Victor Hugo, tiré de la *Légende des siècles*.

De ce travail fait avec simplicité et modestie, M. de Bornier est sorti plus grand; ou nous nous trompons bien ou nos lecteurs l'ont pensé comme nous. Il nous a fait voir par quel travail lent, patient et persévérant, sa pensée s'avavançait vers son but; parmi tant d'œuvres hâtives que produit notre siècle, la sienne est le fruit d'une réflexion profonde, sincère et désintéressée.

Peu de poètes ont parlé eux-mêmes des procédés de leur pensée,

<sup>1</sup> Voyez le *Correspondant* du 10 février 1880.

ont osé mettre au jour les épisodes de la lente élaboration qui précède la production. Les avertissements qui précèdent les tragédies du dix-septième siècle n'en rendent qu'un compte bien sommaire et n'en donnent qu'une idée bien générale. Dans notre siècle, si avide de détails exacts, on a bien plus pris à tâche de nous dire comment déjeunent, dînent et s'habillent les auteurs, qu'on ne nous a montré comment ils produisent. Eux seuls, d'ailleurs, le peuvent faire avec vérité, et bien peu l'osent ou s'en trouvent capables. Victor Hugo, qui a tant parlé de lui-même, nous a beaucoup entretenu de son « œil d'ombre », de « gouffres », « d'abîmes », « de néant » ; — mais cela manque de précision. Seul peut-être, Edgar Poë a raconté en détail comment il était arrivé à composer un de ses plus beaux poèmes (*the Raven*) ; son récit, que je crois exact, est fort instructif et nous montre en lui non pas le fou qu'on y penserait trouver, mais un esprit singulièrement réfléchi.

M. de Bornier nous a donné de même une image de son travail littéraire ; nous n'avons pas à refaire ce tableau, puisqu'il l'a lui-même tracé. Mais ce qui y paraît le plus, je ne crains pas de le répéter, c'est l'oubli de lui-même devant son œuvre et la sincérité de l'effort pour arriver au but. Un trait que l'on m'autorise à rapporter, le fera mieux comprendre : il m'a été conté par un des maîtres écrivains de notre époque, que j'ai trouvé tout ému encore de la singulière modestie dont ce trait est la preuve.

On parlait à M. de Bornier de son drame, et on louait devant lui ces deux beaux vers où l'idée et l'expression sont également heureuses :

Le monde, frissonnant sous le fléau qui marche,  
Ne voit que le déluge aujourd'hui... *Je vois l'arche!*

M. de Bornier coupa court aux éloges qu'on lui faisait, et dit : « Je ne mérite pas ces compliments ; ce mot « *Je vois l'arche,* » n'est pas à moi ; je l'ai trouvé dans un discours de Montalembert. » Combien d'auteurs seraient prêts à rendre ainsi loyalement à chacun son bien ?

### III

Corneille avait comparé déjà à un déluge le passage de la horde des Huns ; il mettait dans la bouche d'Attila ces admirables vers :

Ce Dieu, dont vous parlez, de temps en temps sévère,  
Ne s'arme pas toujours de toute sa colère ;

Mais quand à sa fureur il livre l'univers,  
 Elle a pour chaque temps des déluges divers.  
 Jadis, de toutes parts, faisant regorger l'onde,  
 Sous un déluge d'eaux il abîma le monde ;  
 Sa main tient en réserve un déluge de feux  
 Pour le dernier moment de nos derniers neveux ;  
 Et mon bras, dont il fait aujourd'hui son tonnerre,  
 D'un déluge de sang couvre pour lui la terre <sup>1</sup> !

On ne peut, ce me semble, citer mieux pour donner idée des grandes beautés de l'*Attila* de Corneille, — cette pièce si injustement condamnée à ses débuts, si méconnue, si oubliée. M. de Bornier nous a offert une occasion de la relire et de la trouver une fois de plus, non parfaite, mais belle et digne du grand Corneille.

Les défauts de cette pièce peuvent en expliquer la chute. Mais ce qu'ils ne peuvent expliquer pour moi, c'est l'erreur où une préoccupation irréfléchie jeta à ce sujet le plus sûr des critiques du dix-septième siècle : Boileau. M. de Bornier, qui est un classique avant tout, n'a point voulu laisser planer ce reproche sur la mémoire de Boileau, et nos lecteurs savent comme il a cherché à l'en disculper. Le *hélas!* et le *holà!* dont Boileau a accompagné l'*Agésilas* et l'*Attila* de Corneille n'auraient rien d'ironique, suivant M. de Bornier, et M. de Bornier soutient son dire par des raisonnements spirituels et spécieux. Je ne puis être de son avis, quoique je connaisse dès longtemps l'interprétation dont il s'est fait le défenseur. Je pense que Boileau s'est permis d'adresser au vieux poète une plaisanterie de peu de sel, et où la rime avait plus de part que la raison. Après avoir prononcé cette épigramme, il a eu le tort de l'écrire, prouvant qu'un esprit de la qualité du sien pouvait tomber en une semblable erreur. L'épigramme n'a pas de valeur littéraire et peu de pointe ; ce sont de ces choses un peu sottes qui se disent tous les jours entre amis, après dîner, mais ne méritent point d'aller à la postérité. Je le regrette pour Boileau.

L'*Attila* de Corneille était pourtant difficile à comprendre pour un public de théâtre ; sa haute portée politique et historique le rendait peu propre à l'effet scénique ; en ce sens, et en ce sens seulement, on peut dire que Corneille s'était trompé.

Le premier acte, qui commence si magnifiquement, devait déplaire, et déplairait encore ; l'intrigue s'y montre peu simple et difficile à débrouiller : Attila hésite s'il prendra pour épouse Honorie, la vierge fille des Césars, sœur de l'empereur Valentinien,

<sup>1</sup> *Attila*, acte. V, sc. III.

ou Ildione, sœur de Mérovée, roi des Francs; sa passion le porte plus vers Ildione; son intérêt l'appelle peut-être vers Honorie. Ces deux femmes sont aimées: l'une par Ardaric, roi des Gépides; l'autre par Valamir, roi des Ostrogoths. Cette donnée un peu obscure se trouve encore compliquée par les fluctuations des divers caractères, moins simples qu'il ne faut pour une action scénique. Ajoutez que Corneille, dans sa vieillesse, ne voulait laisser inactifs aucun des personnages même secondaires et qu'il a supposé encore une intrigue amoureuse entre les confidents, Octar, capitaine des gardes d'Attila, et Flavie, suivante d'Honorie.

Avec cette complexité, le second défaut de la pièce, c'est que tous ces caractères, dont les développements complexes sont suivis avec une admirable précision, ne contribuent en rien au dénouement effrayant, mais tout matériel: la mort d'Attila, étouffé par le sang comme une brute.

Malgré ces défauts, la pièce est d'une rare beauté; le caractère d'Attila, tel que le concevait Corneille, est résumé dans cette phrase, qui se trouve dans l'avertissement *Au lecteur*: — « Il était plus homme de tête que de main, tâchait à diviser ses ennemis, ravageait les peuples indéfendus, pour donner de la terreur aux autres, et tirer tribut de leur épouvante, et s'était fait un tel empire sur les rois qui l'accompagnaient, que, quand même il leur eût commandé des parricides, ils n'eussent osé lui désobéir. »

Ainsi s'explique le rôle servile des rois Ardaric et Valamir, qui tiennent à la cour d'Attila des places de valets, et dont Attila dit pourtant :

Ce titre en eux me choque, et je ne sais pourquoi  
Un roi que je commande ose se nommer roi <sup>1</sup>.

Attila balance entre les deux princesses qui s'offrent à son hymen; pourtant son parti est bien pris, et il définit en ces termes précis sa politique matrimoniale :

L'une sera ma femme, et l'autre mon otage.  
Si j'offense par là l'un des deux souverains,  
Il craindra pour sa sœur qui reste entre mes mains.  
Ainsi je les tiendrai l'un et l'autre en contrainte,  
L'un par mon alliance et l'autre par ma crainte <sup>2</sup>.

D'ailleurs il redoute l'amour et se tient en garde contre la passion que lui a inspirée la beauté d'Ildione.

<sup>1</sup> Acte I<sup>er</sup>, sc. 1<sup>re</sup>.

<sup>2</sup> *Ibid.*

L'amour chez Attila n'est pas un bon suffrage ;  
 Ce qu'on m'en donnerait me tiendrait lieu d'outrage,  
 Et tout exprès ailleurs je porterais ma foi,  
 De peur qu'on n'eût par là trop d'empire sur moi <sup>1</sup>.

Les deux femmes entre lesquelles Attila balance ne sont pas moins politiques que lui ; les passions de leurs races différentes, les orgueils de la Romaine et les rêves de la Franque sont peints de main de maître : il y a ruse et férocité dans la barbare, et en même temps elle a une sorte de vanité native et sauvage qui ne l'empêche pas d'être touchée de l'amour brutal du maître, tandis même qu'elle ne songe qu'à l'assassiner ou à lui susciter des assassins.

Honorie confond son amour avec ses désirs de vengeance :

Que me sert donc qu'on m'aime, et pourquoi m'engager  
 A souffrir un amour qui ne peut me venger <sup>2</sup> ?

Ainsi parle-t-elle à sa confidente ; et quand elle se trouve devant son amant, elle lui dit ces fières paroles :

Pour peu que vous m'aimiez, Seigneur, vous devez croire  
 Que rien ne m'est sensible à l'égal de ma gloire.  
 Régnez, comme Attila, je vous préfère à lui ;  
 Mais point d'époux qui n'ose en dédaigner l'appui,  
 Point d'époux qui m'abaisse au rang de ses sujettes.  
 Enfin, je veux un roi ; regardez si vous l'êtes <sup>3</sup>.

La barbare Ildione est moins superbe et plus tendre, moins violente aussi au début et moins ennemie d'Attila. La férocité seule du maître et la vue de ses trahisons peuvent la contraindre à vouloir sa mort. Corneille a mis dans la bouche d'Ildione des vers plus doux qu'il n'en trouve de coutume :

Je vous aime : ce mot me coûte à prononcer ;  
 Mais, puisqu'il vous plaît tant, je veux bien m'y forcer <sup>4</sup>.

Attila, cependant, poursuit des desseins obscurs ; il enveloppe les quatre amants dans une trame qui ne leur laisse que le choix entre la mort et le déshonneur ; pourtant son âme à lui-même ne peut par moments se défendre du charme de la beauté et de la puissance de l'amour :

<sup>1</sup> Act. II, sc. II.

<sup>2</sup> Act. II, sc. I<sup>re</sup>.

<sup>3</sup> Act. II, sc. II.

<sup>4</sup> Act. II, sc. VI.

O beauté, qui te fais adorer en tous lieux,  
Cruel poison de l'âme et doux charme des yeux <sup>1</sup>.

Mais il sait résister à ce charme et éloigner brutalement de lui celle même qui l'attire :

Qui sème tant d'horreurs inspire peu d'amour.  
Qu'aimeriez-vous en moi? Je suis cruel, barbare ;  
Je n'ai que ma fierté, que ma fureur, de rare ;  
On me craint, on me hait ; on me nomme en tout lieu,  
La terreur des mortels et le fléau de Dieu !

. . . . .  
Souvenez-vous enfin que je suis Attila,  
Et que c'est dire tout, que d'aller jusque-là <sup>2</sup>!

Je ne prétends pas analyser scène par scène ce grand drame. Mais, suivant en cela l'exemple de M. de Bornier, qui me pardonnera, je n'ai pu me refuser le rare plaisir de citer quelques-uns de ces beaux vers.

Tous les caractères s'élèvent et s'échauffent en approchant du dénouement. Attila devient de plus en plus le tyran impitoyable et féroce. Honorie lui parle en reine, et dit :

Ah! si, non plus que vous, je n'ai point le cœur bas,  
Nos fiertés pour cela ne se ressemblent pas.  
La mienne est de princesse et la vôtre est d'esclave <sup>3</sup>!

Mais la fureur d'Attila s'exaltant, il s'écrie :

C'est assez!  
Vous me direz tantôt tout ce que vous pensez ;  
Songez que c'est de moi que vous tiendrez l'empire,  
Mais pensez-y deux fois avant que me le dire :  
Que vos droits, sans ma main, ne sont que droits en l'air <sup>4</sup>.

L'orgueil romain d'Honorie la pousse à la révolte ; et plus loin, quand elle vient au rendez-vous qu'Attila lui a assigné, elle répond ainsi à sa suivante :

<sup>1</sup> Act. III, sc. 1<sup>re</sup>.

<sup>2</sup> Act. III, sc. II.

<sup>3</sup> Act. III, sc. IV.

<sup>4</sup> *Ibid.*

Attila vient, Madame.

HONORIE.

Eh bien ! faisons connaître  
Que le sang des Césars ne souffre point de maître <sup>1</sup>.

Attila s'emporte et dit :

Pour vous justifier mes ordres et mes vœux,  
Je croyais qu'il suffit d'un simple Je le veux <sup>2</sup>.

Elle trouve pour répondre ces paroles superbes :

Un véritable roi qu'opprime un sort contraire,  
Tout opprimé qu'il est, garde son caractère ;  
Ce nom lui reste entier sous les plus dures lois.  
Il est, dans les fers même, égal aux plus grands rois <sup>3</sup>.

L'horreur et le ressentiment sont à leur comble ; on voit venir la fin du tyran odieux ; la plaintive Ildione sent se réveiller son sang guerrier et se résout au rôle d'une Judith barbare :

Trêve, mes tristes yeux, trêve aujourd'hui de larmes !  
Armez contre un tyran mes plus dangereux charmes <sup>4</sup> !

Attila raille et perce ses captifs de ses ironies acérées :

HONORIE.

Tu pourrais être lâche et cruel jusque-là ?

ATTILA.

Encore plus s'il le faut, mais toujours Attila,  
Toujours l'heureux objet de la haine publique,  
Fidèle au grand dépôt du pouvoir tyrannique  
Toujours...

HONORIE.

Achève, et dis que tu veux en tout lieu  
Être l'effroi du monde et le fléau de Dieu.  
Étale insolemment l'épouvantable image  
De ces fleuves de sang où se baignait ta rage,  
Fais voir...

<sup>1</sup> Act. IV, sc. II.

<sup>2</sup> Act. IV, sc. III.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Act. IV, sc. VII.

## ATTILA.

Que vous perdez de mots injurieux,  
A me faire un reproche et doux et glorieux <sup>1</sup> !

La haine des deux femmes les pousse au meurtre. Leurs amants excités ne respirent que la rage et le sang. Attila va mourir ; sa mort est résolue ; mais le ciel prend les devants et l'on vient faire aux personnages épouvantés le récit de la mort du monstre, étouffé par sa propre colère. M. de Bornier a eu la bonne fortune de citer avant moi cet admirable récit. Ou je me trompe bien, ou il s'est réjoui comme moi de cette occasion donnée de rendre justice au vieux Corneille, en proclamant l'admiration que l'on doit à cette œuvre méconnue.

## IV

Lorsque les Huns parurent en Europe, l'Europe était déjà habituée aux barbares. Des hordes sauvages la parcouraient depuis de longues années ; les langues et les cœurs s'étaient pliés à prononcer leurs noms étranges et à subir leurs dures lois. Pourtant l'arrivée de ce peuple nouveau sut frapper de terreur un monde accoutumé à trembler, et ces barbares effrayèrent les barbares eux-mêmes.

Ce fut sans doute la première apparition en Europe des races asiatiques, avec lesquelles ni Germains ni Romains ne se reconnaissent aucun caractère commun. On ne sait que penser de l'origine ou de l'histoire des Huns ; comme presque tous les peuples tartares, Turcs, Mongols ou Mandchoux, ils n'ont point de littérature et ne composent ni poèmes ni chroniques. On a pensé qu'il les fallait ranger dans la race Finnoise (*Fenni*) ; d'autres ont cru reconnaître en eux ces *Hiong-nou* qui effrayèrent si longtemps les Chinois de leurs incursions, et les forcèrent à construire leur *Grande Muraille*. Peu nous importe d'ailleurs, et je veux montrer seulement quelle terreur ils portèrent à travers les peuples de l'Europe, quelles origines merveilleuses ceux-ci leur prêtèrent ; enfin dire un mot de la figure d'Attila, tracée avec tant de précision par les chroniqueurs du cinquième et du sixième siècle.

Les Grecs et les Romains virent dans l'invasion l'accomplissement des oracles anciens et le fruit d'une terrible conspiration entre « Bellone et les Furies. » Ainsi s'exprime Ammien Marcellin, qui s'intitulait pourtant lui-même « vieux soldat » (*miles quondam*).

<sup>1</sup> Act. V, sc. III.

Puis il ajoute : « Comme l'avaient prédit jadis avec vérité les devins et les augures, les chiens sautaient en arrière aux hurlements des loups, et les oiseaux de nuit poussaient des cris plaintifs et lamentables ; le soleil, à son lever, ne répandait plus les blancheurs matinales du jour naissant ;... on trouva dans la rue un aigle mort, la gorge coupée <sup>1</sup>. »

Jornandès, qui était Goth de naissance, et auquel le christianisme <sup>2</sup> n'avait pu ôter les superstitions de sa race, attribuée à la sorcellerie l'origine des Huns : « Filimer, roi des Goths », dit-il, « fils de Gandaric le Grand, trouva parmi son peuple certaines femmes sorcières, qu'il appelait lui-même en sa langue paternelle *Aliorumnes* ; les ayant en suspicion, il les chassa de sa présence, et, les renvoyant loin de son armée, il les refoula dans des terres solitaires. Or des esprits immondes qui vaguaient par le désert, les virent, s'unirent à elles dans des accouplements, et engendrèrent cette race très féroce. Elle se tint d'abord parmi les marais, petite, noire et chétive, à peine semblable à une race d'hommes, et d'une voix à peine pareille à la parole des autres hommes <sup>3</sup>. »

Le type asiatique, vu pour la première fois, cause donc la même horreur aux barbares et aux Romains. Jornandès et Ammien Marcellin s'accordent pour attribuer aux Huns des usages atroces : « Leur teint est d'une horrible noirceur, » dit Jornandès, « ils avaient, si l'on peut ainsi parler, non une face, mais une sorte de galette difforme, et plutôt des trous que des yeux. La témérité de leur âme se voit jusque dans leur aspect farouche ; car ils exercent leur cruauté sur leurs enfants, même le jour de leur naissance ; car ils taillent avec le fer les joues des mâles, pour qu'ils s'habituent à souffrir les blessures, avant même d'avoir goûté le lait. Aussi vieillissent-ils sans barbe après une adolescence sans beauté... Ils sont petits, mais déliés, libres dans leurs mouvements et pleins d'agilité pour monter à cheval, les épaules larges, toujours armés de l'arc et prêts à lancer la flèche, le cou ferme et la tête toujours dressée d'orgueil ; sous la figure de l'homme, ils vivent avec la cruauté des bêtes féroces <sup>4</sup>. »

Ammien Marcellin ajoute quelques détails sur leur costume et leurs usages. Jornandès, que son goût porte vers les récits poétiques, insiste sur les détails légendaires de l'entrée des Huns en Europe. Voici, suivant lui, comment ils franchirent le Palus-Méotide (*mer*

<sup>1</sup> Ammien Marcellin, *Rerum gestarum* lib. XXXI, c. 1.

<sup>2</sup> Il était sans doute évêque de Ravenne, au sixième siècle.

<sup>3</sup> *De Gothorum origine et rebus gestis*, ch. xxiv.

<sup>4</sup> Jornandès, *loc. cit.*, ch. xxiv. Voyez aussi Amm. Marc., *loc. cit.*, l. XXXI, ch. II.

d'Azof), après avoir longtemps vécu sur ses bords : « Des chasseurs hunns cherchaient, suivant leur coutume, du gibier sur le rivage ultérieur du Palus-Méotide; ils virent tout à coup s'offrir à leurs regards une biche. Elle entra dans le marais, et, tantôt s'avancant, tantôt s'arrêtant, elle semblait leur indiquer le chemin. Les chasseurs la suivirent, et traversèrent à pied le Palus-Méotide, qu'ils imaginaient aussi peu guéable que la mer. Bientôt, quand la terre de Scythie, qu'ils ignoraient, leur apparut, soudain la biche disparut. Ces esprits dont les Huns sont descendus, machinèrent cela, je crois, en haine des Scythes <sup>1</sup>. »

On voit que le sagace évêque des Goths n'hésitait nullement à attribuer à l'invasion des Huns une origine diabolique. De même il voit quelque chose de magique dans l'origine du pouvoir d'Attila, fils de Mundzuck : « Un berger, dit-il, voyant boiter sa génisse et ne pouvant imaginer ce qui l'avait ainsi blessée, se mit à suivre avec soin la trace de son sang. Il vint jusqu'au glaive sur lequel sa génisse en broutant avait mis le pied sans le voir, et l'ayant tiré de la terre, il l'apporta à Attila. Celui-ci, fier de ce don, pensa, dans sa témérité, qu'il était appelé à être le maître du monde, et que le glaive de Mars mettait en sa main le sort des batailles <sup>2</sup>. »

Le portrait que Jornandès trace d'Attila nous semble éloquent, et donne au chroniqueur goth une place distinguée parmi les historiens, — quoi qu'en aient pu dire les critiques modernes. Il nous représente ce « cœur prêt à ravager le monde, » — *mentem ad vastationem orbis paratam*. Mais pourtant, avec une justice et une précision qu'on est surpris de rencontrer dans ces âges terribles, il écrit ceci : « Cet homme était venu au monde pour ébranler sa nation et faire trembler la terre... Il était superbe dans sa démarche, promenant ses regards çà et là autour de lui, de façon que la grandeur de sa puissance apparaissait dans le mouvement même de son corps. Aimant les batailles, mais se maîtrisant dans l'action; excellent dans le conseil, capable de se laisser attendrir par des suppliants, bon pour ceux qu'il avait une fois reçus en sa foi. Court de taille, large de poitrine, la tête trop grosse, les yeux petits, la barbe rare, les cheveux grisonnants, le nez camus, noir de teint, portant tous les signes de sa race <sup>3</sup>. »

Tel était Attila.

<sup>1</sup> Jornandès, *loc. cit.*

<sup>2</sup> Jornandès, *loc. cit.* ch. xxv. Jornandès devait avoir sur le roi des Huns des renseignements tout spéciaux. Peria, aïeul du chroniqueur goth avait été secrétaire de Candax, roi des Alains, qui servait sous les drapeaux d'Attila.

<sup>3</sup> Jorn., *loc. cit.*, ch. xxxv.

## V

Après mûre réflexion, le caractère d'Attila me semble peint avec exactitude dans le drame de M. de Bornier, et les traits qui, au premier abord, m'avaient un peu choqué, m'ont paru vrais après la lecture des chroniques dont je viens de citer quelques fragments. Le caractère de ce héros tartare était double, comme j'ai essayé de le montrer. Sa férocité pouvait s'adoucir et ne le rendait pas incapable de quelque mansuétude. M. de Bornier n'a donc pas eu tort de lui faire accorder quelques grâces et pardonner quelques injures. De plus, son langage et la personne même du barbare pouvaient se plier à des formes adoucies et insinuantes lorsqu'il y voyait quelque intérêt; quand les historiens ne nous le diraient pas, nous le pourrions supposer : il est impossible qu'un homme ait dominé trente ans l'Europe, qui le haïssait, sans quelque art politique et sans quelque diplomatie.

Pourtant, tout en louant fort M. de Bornier d'avoir compris ce caractère complexe et de l'avoir décrit avec suite, je pense qu'il a été un peu loin par moments et a un peu exagéré la mansuétude intermittente du chef hun. Il est peu probable qu'Attila eût trouvé assez de patience pour écouter immobile les torrents d'injures que déversent à loisir le roi burgonde Herric, le Franc Walther, le Romain Maximin et Hildiga elle-même, la blonde et triste fiancée. Il est moins probable encore qu'il se retournât vers ses soldats pour leur demander leur avis :

Si parmi vous, soldats, quelqu'un me blâme,  
Attila le permet, — qu'on parle, qu'on réclame<sup>1</sup> !

Je ne pense pas qu'Attila non plus, même par ruse et pour toucher le cœur de sa captive, pût s'humilier au point de détester son pouvoir, ses conquêtes et ses ravages, et de dire :

Je connais la terreur  
De vivre enveloppé dans sa propre fureur.  
. . . . .  
Je me dis : plus de sang désormais, plus de sang<sup>2</sup> !

Et il ajoute : « Plains-moi ! » De tels accents me paraissent déplacés dans la bouche du Hun; il pouvait s'assouplir, colorer ses paroles

<sup>1</sup> Acte I<sup>er</sup>, sc. IV.

<sup>2</sup> Acte IV, sc. VII.

de ruse, mais rester toujours lui-même cependant, mais, comme le dit Corneille dans une énergique fin de vers, « mais toujours Attila ! »

Cette restriction faite, il faut fort approuver M. de Bornier de n'avoir point représenté Attila comme une simple brute. Il a justement dit de lui :

Attila, fin, sournois, et parlant le langage  
Des rhéteurs byzantins <sup>1</sup>.

Il n'y a rien de choquant non plus, l'histoire le démontre, à mettre des mots comme ceux-ci sur les lèvres d'Attila :

Mais j'aime qu'on soit brave et je veux t'écouter <sup>2</sup>.

Il est juste, d'autre part, de le montrer violent et cruel, débauché, superstitieux à la fois et impie ; tous ces traits font partie du caractère barbare. J'aime à trouver ces vers dans la bouche d'Attila :

Nous, guerriers, au festin ! dressez vos hautes tailles ;  
Buvons ! — Clairons, sonnez comme pour les batailles,  
Et que vos rauques sons réveillent en sursaut  
Les dieux épouvantés, s'il est des dieux là-haut <sup>3</sup> !

S'il y a un reproche général à adresser à M. de Bornier pour la manière dont il a traité tous les caractères de son drame, en dehors de celui d'Attila, voici, je crois, quel est ce reproche, prévu déjà et évité par Corneille : un Attila, chez des peuples abaissés et effrayés, exerçait une domination absolue, autant sur les âmes que sur les corps ; les barbares aussi bien que les Romains devaient voir en lui quelque chose de divin, et je crois qu'il y a peu de réalité dans la manière libre et fière dont M. de Bornier fait parler les vaincus en présence d'Attila, dans le ton superbe qu'il leur prête. Et même, je suis sûr qu'une femme barbare sur laquelle Attila eût jeté les yeux aurait, à travers toute sa haine et ses desseins de vengeance, éprouvé quelque orgueil et quelque émotion.

Mais on comprend que ce sont là des reproches qui n'entraînent pas un grand blâme ; pourtant il faut bien s'arrêter quelquefois aux nuances. Ceci dit, il ne nous reste qu'à louer le caractère d'Hildiga, qui a fourni à M. de Bornier ses plus beaux et ses plus grands effets dramatiques. Hildiga, n'est autre que l'Ildione de Corneille et l'Ildico dont parle Jornandès ; elle est ici au premier plan, car M. de Bornier,

<sup>1</sup> Acte I<sup>er</sup>, sc. 1<sup>re</sup>.

<sup>2</sup> Acte I<sup>er</sup>, sc. v.

<sup>3</sup> Acte III, sc. v.

par une simplification heureuse, n'a pas mis en scène Honorie, la fille des Césars, la fiancée sacrifiée d'Attila. Il n'a point pour cela sacrifié l'opposition de l'orgueil romain et barbare, mais il ne lui a point paru probable que Rome se pliât à donner pour épouse au roi des Huns une princesse romaine ; l'ambassadeur Maximin vient annoncer à Attila que la sœur de Valentinien est refusée à sa couche, et lui dit, avec un peu de témérité peut-être, mais dans un beau langage :

Oui, tu nous a vaincus, tu peux nous vaincre encore ;  
 Nous pourrons te livrer nos richesses, notre or,  
 Nos colonnes de bronze et d'airain revêtues,  
 Une ville de marbre, un peuple de statues,  
 Nos temples, nos palais, nos vaisseaux, nos soldats,  
 Nos empereurs, nos dieux, — mais nos femmes, non pas <sup>1</sup> !

Et Attila, avec une ironie qui convient bien à ce que nous savons de son caractère, répond :

Va donc dire à tes fils, qui devront te bénir :  
 Préparez un palais, Attila va venir <sup>2</sup> !

Hildiga est donc la seule figure de femme qui reste sur la scène. Un peu tendre, un peu émue pour une barbare, elle va porter tout le poids du drame, et, au troisième acte, le meilleur de tous, elle va attirer sur elle tous les yeux, faire battre tous les cœurs. Elle est prisonnière d'Attila, avec son père le roi burgonde Heric et Walter, celui qu'elle aime, jeune guerrier franc, qui a en vain tenté de la sauver.

Attila a déclaré à Hildiga qu'il la veut prendre pour femme ; — ni la fuite, ni le refus, ni la mort ne peuvent l'arracher à cette terrible union. Le rusé barbare a enveloppé sa captive dans une trame serrée et qu'on ne peut rompre : si elle fuit, si elle demande à la mort sa délivrance, si seulement elle parle, — son père, tous les siens, tous les prisonniers de sa race vont être livrés aux bourreaux. Ainsi, savourant lentement sa féroce jouissance, Attila force Hildiga à voir mourir celui qu'elle aime, à subir une à une toutes les cérémonies des noces barbares, à voir tomber sur elle les malédictions de son peuple et de son père lui-même. C'est là une admirable invention dramatique ; les cris désespérés de la malheureuse victime, la joie du monstre, la douleur et l'indignation du vieux roi Heric, les

<sup>1</sup> Acte II, sc. v.

<sup>2</sup> *Ibid.*

efforts de Walter pour ressaisir celle qu'il aime, tout s'unit pour porter le pathétique à son plus haut point. Hildiga s'écrie au moment où la couronne hunnique est posée sur sa tête :

Ah ! pour que Dieu, mêlant la douleur à l'affront,  
Place cette couronne horrible sur mon front,  
Qu'ai-je donc fait de mal quand j'en portais une autre ?

Désormais il ne peut y avoir dans le cœur d'Hildiga que des désirs de vengeance ; elle y rappelle les âpres souvenirs de son pays natal :

Enfant, j'ai vu souvent, dans nos forêts lointaines,  
Les bûcherons gaulois ouvrir le cœur des chênes ;  
Je ferai comme ils font, pour savoir à coup sûr  
Si le cœur d'Attila plus que le chêne est dur <sup>1</sup>.

Enfin elle frappe Attila dans la chambre nuptiale même, et le quatrième acte voit la punition de tous les crimes dont le tableau s'est déroulé devant nous.

Entre toutes les versions rapportées par les différents chroniqueurs, M. de Bornier a choisi celle de cette mort violente, et certes il en avait le droit. D'ailleurs la plus grande liberté doit être laissée aux poètes dans l'usage qu'ils font de l'histoire. Le bon goût doit seul limiter cette liberté, et l'on ne doit la critiquer que quand elle semble dépasser les bornes. Les plus réalistes entre les réalistes admettent qu'il y a un *raccourci* dramatique, que les faits resserrés dans une œuvre dont la représentation ne dure que quelques heures doivent subir une sorte de concentration. Un épisode de la vie réelle, pris sur le fait, ne saurait jamais être un drame. Cela est d'autant plus vrai qu'on se fait du drame une plus haute idée. M. de Bornier nous a lui-même rendu compte de sa conception dramatique : « J'ai l'habitude », a-t-il écrit, « de choisir l'idée philosophique avant de chercher le fait dramatique qui doit la mettre en lumière. L'idée des *Noces d'Attila* est fort simple : Tout vainqueur se détruit lui-même par l'abus de sa victoire <sup>2</sup>. »

L'idée est simple, soit, mais le développement historique en est complexe. M. de Bornier devait, auprès de son Attila, nous montrer les peuples avec qui le roi barbare entre en contact : il devait nous faire voir la grandeur romaine et les monarchies barbares naissantes ; c'est ici qu'il a usé, et fort légitimement, de ce que j'ai appelé le *raccourci* dramatique : son Romain Maximin n'est pas un patrice de

<sup>1</sup> Acte IV, sc. III.

<sup>2</sup> *Correspondant* du 10 février 1880.

la cour de Valentinien, c'est un Romain idéal, parlant plutôt comme un soldat de César que comme un soldat d'Aétius ; le Franc Walter est plutôt un noble féodal du treizième siècle qu'un soldat de Mérovée le Chevelu ou de Hildéric ; la Burgonde Hildiga est une châtelaine bourguignonne du temps de Philippe le Bon. Ces œuvres idéales ne nous déplaisent pas <sup>1</sup>. Pourtant il y a un abus où il ne faut pas tomber.

M. de Bornier n'a pas voulu éviter de s'adresser par voie d'allusion au patriotisme français ; l'échec d'Attila devant Lutèce et le récent siège de Paris lui en ont fourni une facile occasion, quelque différence qu'il y ait entre les Prussiens du dix-neuvième siècle et les Huns du cinquième, entre Attila et le prince de Bismarck. Nous n'avons pas le courage de l'en blâmer ; presque tous les poètes sont tombés dans le travers, si c'en est un, à commencer par le grand Corneille. Mais s'il en est, parmi les antiques défenseurs de la terre où nous vivons, qui doivent mériter notre sympathie et notre reconnaissance patriotique, ce ne sont point les Francs, peuple barbare et conquérant, mais les Gallo-Romains, qui dès longtemps avaient fait de la Gaule une contrée civilisée et florissante. Les Francs, à l'époque où les prend M. de Bornier, étaient des sauvages et des païens, et leur conversion sous le règne de Clovis (Tolbiac, 496) ne sut pas les apprivoiser assez pour éviter les horreurs des temps mérovingiens. Aétius et les troupes gallo-romaines furent les vrais vainqueurs d'Attila aux Champs Catalauniques. Plusieurs chroniqueurs ne citent même pas les Francs parmi les peuples qui prirent part à cette immense bataille ; les Francs n'étaient pas alors plus policés que les Gépides ou les Turcilinges. C'est un peu trop violenter l'histoire peut-être que de représenter les Francs, au cinquième siècle, comme les champions de la civilisation française et presque les fils aînés de l'Église. Les habitants du bourg de Lutèce ne craignaient peut-être pas beaucoup plus les Huns que les Francs. D'ailleurs notre race actuelle est toute gallo-romaine, et nous ne descendons pas plus des Francs que les Espagnols ne descendent des Wisigoths.

Ce reproche, le plus important que nous ayons à adresser à M. de Bornier, ne diminue en rien les hautes qualités dramatiques que nous avons reconnues dans son œuvre.

<sup>1</sup> Ce procédé est celui qu'à suivi Chateaubriand pour composer *les Martyrs*. Nous nous plaisons à citer aussi par analogie, le beau poème de M. France, *les Noces corinthiennes*, paru ces années dernières chez l'éditeur Lemerre.

## VI

Il faut dire, en finissant, un mot de l'interprétation du drame et de la mise en scène. Le premier décor, qui représente une forêt de pins au bord du Danube, est heureusement composé et d'un bel effet. Les autres décors, — des salles diverses, dans le palais d'Attila, — me semblent trop somptueux; ils rappellent les images que nous voyons en mosaïque du palais de Théodoric le Grand, à Ravenne. Qu'Attila eût un palais, je veux bien le croire, quoique je n'en connaisse aucune preuve, mais le palais d'Attila, quel qu'il fût, devait bien ressembler à une grande baraque, ou à de vastes tentes.

Pour les costumes, ils ne rappellent que d'assez loin ceux dont Ammien Marcellin a laissé la description <sup>1</sup>. On ne les a pas distingués assez des costumes germains; il eût fallu peut-être se souvenir plus des peuples analogues qui vivent encore aujourd'hui, des Finnois, par exemple; ces peuples changent peu leurs modes; je crois, en particulier, qu'on eût gagné en vérité à prodiguer un peu plus les fourrures.

Une grande faute de mise en scène me paraît être l'attitude d'Attila à la fin du cinquième acte; Attila, frappé d'un coup de hache en pleine poitrine, couvert de sang, revient en scène, y reste *debout*, et dit encore près de quarante vers! Combien la scène eût gagné, s'il fût entré porté sur une civière, et qu'il eût parlé couché, se soutenant sur un bras, comme le fait Mithridate à la fin de la tragédie de Racine.

M<sup>lle</sup> Rousseil ne répond point physiquement à l'image qu'on voudrait se tracer de la blonde Hildiga; les cheveux blonds dont elle s'est parée n'empêchent pas de voir son teint de brune et ses yeux sombres. Mais on retrouve en elle les qualités dramatiques et la science de déclamation qui ne lui ont jamais fait défaut. Sa voix grave et bien timbrée trouve des accents tendres pour les choses amoureuses, et l'on se sent ému plus d'une fois du son de cette belle voix.

M. Marais serait un excellent comédien s'il se pouvait défaire d'un accent parisien, qui semble bien tenace; pourtant, quand l'émotion de l'action dramatique le pénètre, sa diction prend plus de largeur, et il faut le louer, après tout, de la manière dont il a entendu le rôle de Walter, qui marque dans son talent un sensible progrès.

Quant à M. Dumaine (Attila), je n'ai pas trouvé que le jugement de la presse et du public fût juste pour lui. Il s'est composé une

<sup>1</sup> *Loc. cit.*, l. XXXI, c. 1.

figure et des attitudes qui rendent bien l'image horrible du roi hun ; sa voix a des éclats effrayants d'une sonorité rauque qui nous ont paru du plus grand effet ; il sait bien modérer la puissance de son organe, quoique dans le *médium* sa voix soit un peu enrouée. Mais surtout je ne sais s'il est beaucoup d'acteurs aujourd'hui à Paris qui aient au même degré que lui la pratique de la scène et le sens tragique.

C'est sur ces trois artistes que repose tout le poids de la pièce ; c'est à eux que revint une part légitime dans le succès. Mais eux-mêmes doivent sentir par quelle entente large et habile du drame, M. de Bornier facilitait leur tâche. On a parlé, à propos des œuvres de M. de Bornier, de drame musical, et l'on a dit que la coupe de ses rôles rappelait la coupe des rôles d'opéra. Il y a des airs de bravoure, des ensembles, des duos et des chœurs. Ce reproche a quelque vérité, mais on ne saurait le trouver bien grave. Comme les grands musiciens auxquels on l'a comparé, M. de Bornier sait atteindre par moments aux plus hauts effets de l'émotion dramatique, et alors on est heureux de le voir se complaire dans l'expression large des sentiments qu'il recherche, toujours héroïques et touchants.

Telles sont les qualités maîtresses qui ont fait le succès des *Noces d'Attila*. Ce succès aura d'autres effets, nous l'espérons, et pourra faciliter à l'auteur l'entrée de l'Académie française, où sa place est si bien marquée.

Henry COCHIN.

---

# REVUE CRITIQUE

---

- I. *La Marine des anciens. — La bataille de Salamine, l'expédition de Sicile et la revanche des Perses*, par M. le vice-amiral Jurien de la Gravière. 2 vol. — II. *L'ancienne Rome, sa grandeur et sa décadence*, par M. le général Favé. 1 vol. — III. *Études politiques sur les principaux événements de l'ancienne Rome*, par M. Paul Devaux. 2 vol.

## I

On n'a guère étudié jusqu'ici l'antiquité qu'à sa propre lumière. N'y aurait-il pas avantage à le faire aussi à celle des temps modernes. Le présent peut aider beaucoup à l'intelligence du passé. Les hommes se ressemblent toujours et partout; la différence des dates et des lieux n'affecte que très secondairement et très extérieurement leur conduite générale; leur grandeur et leur décadence ont, au fond, dans tous les siècles et dans tous les lieux, les mêmes causes. Rapprochées les unes des autres, les révolutions des temps anciens et celles des temps modernes se serviraient réciproquement de commentaire.

Nous avons sous les yeux plusieurs ouvrages nouveaux écrits à ce point de vue, ou dans lesquels, au moins, revient fréquemment ce procédé comparatif.

Le premier, dans l'ordre des temps qui en font le sujet, est celui de M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, ayant pour titre : *la Marine des anciens*<sup>1</sup>, et dont le sujet réel est l'histoire de la décadence d'Athènes.

Hâtons-nous de le dire : il n'y a pas là d'intention satirique, ni de traits détournés contre notre « république athénienne »; l'ouvrage du savant amiral est de l'histoire pure. Il n'a, à nos yeux, que le défaut de

<sup>1</sup> *La Marine des anciens, la bataille de Salamine et l'expédition de Sicile*. 1 vol. in-12. E. Plon et C<sup>o</sup>.

résumer trop rapidement les faits et de diminuer ainsi, pour bien des lecteurs, l'intérêt des rapprochements ingénieux et des analogies piquantes qu'il signale à chaque page. Tout le monde n'a pas relu son Thucydide hier, comme le savant amiral. Un peu plus de développement dans l'exposé de ces singulières ressemblances les rendrait bien plus saisissantes encore. Toutefois, même dans ces indications rapides, elles surprennent et frappent vivement. Ainsi en est-il d'abord de ce fragment de parallèle entre Périclès et Louis XIV : « Tout en s'occupant fort d'encourager les poètes, les sculpteurs et les peintres, Périclès s'était bien gardé de négliger la défense du pays. Si, comme Louis XIV, il aimait trop « la guerre et le bâtiment », il ne laissa du moins rien bâtir qui ne fût un modèle pour les siècles futurs, et il développa dans la conduite de la guerre une perspicacité qui n'eut d'égal que son indomptable persévérance. »

Quelques pages plus loin, parlant de l'ardeur imprudente avec laquelle Sparte se résolut à cette guerre fatale : « Il se rencontre par malheur dans tout pays, dit M. de la Gravière, une jeunesse ardente, d'autant plus portée à essayer de la guerre, que son ignorance lui en laisse ignorer les périls. — Ce n'est pas la coalition de 1793 que nous aurons à combattre, écrivait, en 1840, le roi Louis-Philippe, ce sera la coalition de 1813. » Qui ne traitait alors ces appréciations si sages de craintes pusillanimes ? Qui n'a reproché à l'empereur Napoléon III de s'être arrêté, en 1859, devant le quadrilatère autrichien et devant les menaces de plus en plus accentuées de l'Europe ! « Du reste, ajoute M. de la Gravière, la guerre fut votée à Lacédémone par acclamation et, s'il est permis d'emprunter à nos habitudes parlementaires leur langage, au scrutin de division. Ceux qui jugèrent que la paix était rompue passèrent d'un côté ; ceux qui voulurent exprimer l'opinion contraire se portèrent du côté opposé. »

Signalant les causes de la reprise de la guerre, après la paix de Nicias, M. de la Gravière écrit : « Il existait alors à Athènes trois partis : le parti des riches, le parti des pauvres et le parti d'Alcibiade. Ce dernier parti se rencontre partout, à certaines époques ; il est un symptôme. On l'a vu agiter Rome, troubler Gênes et Venise ; peut-être, en cherchant bien, arriverait-on à constater son existence jusque dans les cités du nouveau monde. »

Ce qui était un symptôme aussi et d'assez mauvais augure, comme Athènes put s'en convaincre peu après, c'est le luxe des vaisseaux appareillant pour l'expédition de Syracuse. « La marine à rames a toujours eu des allures théâtrales, dit M. de la Gravière. Le roi de France, au dix-huitième siècle, ne dépensait pas moins de quatorze cent vingt-cinq mille livres pour orner de sculptures et pour couvrir d'or la poupe de ses galères, vaisseaux de vingt-cinq banes et de cinquante rames, qui,

avec leurs mâts, leurs antennes et leurs avirons de hêtre, lui revenaient à peine à vingt-trois mille livres. Les trirèmes d'Athènes partant pour la Sicile firent appel au talent des élèves de Phidias : la simplicité antique avait déjà disparu. »

Chose étrange et bien remarquable ! ce qui fit échouer cette expédition de Sicile, d'où dépendait le sort de la guerre et l'avenir de la république, fut aussi ce qui faillit compromettre notre descente en Crimée : l'absence de cavalerie. La cavalerie, involontairement ou à dessein, on l'oublia à Athènes. Le manque de cavalerie eut, dans cette occasion, des conséquences tout aussi funestes pour les Athéniens que pour nous à la bataille de l'Alma, dont elle rendit le glorieux succès stérile et dont elle ajourna à deux ans le résultat, qui autrement aurait pu être immédiat !

Une autre similitude encore. La légèreté athénienne avait volé au secours de la petite république de Ségeste, qui faisait défection au parti ennemi, et avait fait de belles promesses. Les Ségestains se disaient riches et disposés à tous les sacrifices ; mais, après avoir compromis leurs nouveaux alliés, ils avouèrent leur pauvreté et se mirent à crier misère. « Est-ce bien l'histoire d'Athènes qu'ici l'on raconte ? se demande M. Jurien de la Gravière. Ne serait-ce pas plutôt la nôtre ? — C'est la nôtre, si l'on veut, mais ce fut aussi celle de l'Europe coalisée en 1793 contre nous. Il y a eu de tout temps des Ségestains ! »

Le livre est plein de ces rencontres historiques finement saisies. Nous nous bornerons à celles-ci, n'osant en aborder d'autres qui ont rapport à l'art naval et où nous craindrions, en y touchant, de faire naufrage. Ces quelques traits suffisent, au reste, pour montrer tout ce qu'il y a de spirituelle nouveauté dans ce retour sur les révolutions du vieux monde.

*P. S.* Au moment de mettre sous presse, nous recevons la deuxième partie de cet ouvrage, qui pourrait s'appeler sa contre-partie, et que l'auteur intitule avec raison : *la Revanche des Perses*. C'est le récit de la vengeance que les successeurs de Xercès tirèrent, à l'aide de l'or et de l'intrigue, des défaites que leur avaient infligées les Athéniens. Le gouvernement des *quatre cents*, le retour d'Alcibiade et son second exil, le combat d'Ægos-Potamos, la ruine de la marine et de la république d'Athènes — le tout raconté avec force allusions à des événements de dates plus récentes, tel est le sujet de ce second volume non moins curieux que le premier.

## II

Plus vaste en son sujet, plus large dans son plan et plus grave dans sa forme est l'étude que M. le général Favé, membre aussi de l'Ins-

titut et ancien professeur à l'École polytechnique, vient de publier sur l'ancienne Rome <sup>1</sup>. Le sujet, comme le titre, est presque le même que celui du célèbre ouvrage de Montesquieu. C'est aussi à la recherche des causes de la grandeur et de la décadence des Romains que s'est attaché l'auteur. L'idée de ce travail a de quoi surprendre, au premier aspect, et il semblerait qu'il ne dût plus rien y avoir à dire là-dessus. Cependant, quand on réfléchit que c'est, avant tout, par la guerre que Rome a été ce que nous savons, on comprend que son histoire ait offert aux yeux d'un militaire des aperçus qui avaient pu ne pas frapper ceux d'un président au parlement de Bordeaux. Il n'est donc pas étonnant que M. le général Favé croie pouvoir se flatter d'avoir trouvé « la clé d'un certain nombre de problèmes dont la solution importe, au premier chef, pour acquérir la connaissance des causes de la grandeur et de la décadence des Romains ».

Comme le dit le savant professeur de l'École polytechnique, Rome ayant grandi par les armes, et son empire s'étant effondré sous les coups répétés de ses nombreux ennemis, on en peut conclure que ses institutions militaires ont fait sa destinée. Mais pourquoi et comment ces institutions ont-elles passé, avec le temps, d'une extrémité à l'autre? Quelle a été l'influence réciproque des institutions militaires et de la constitution politique de l'État? Comment le caractère et les mœurs du peuple ont-ils été affectés de ces changements?

Cet aspect particulier de la fortune de Rome n'avait pas encore été, que nous sachions, aussi nettement mis en relief. La part faite à l'élément militaire, dans l'appréciation des causes qui ont décidé du sort de Rome, est plus large ici qu'on ne l'avait faite encore. A cet égard, l'ouvrage de M. le général Favé est comme une revendication. La guerre est la grande raison de tout dans l'histoire romaine; c'est par la guerre avant tout que Rome a grandi et par la guerre qu'elle est tombée. Voilà, ce nous semble, ce que le savant général a tenu à faire ressortir. Il nous montre que, dès l'origine, dans l'idée que la tradition nous en donne, l'organisation sociale de Rome est toute militaire, et qu'elle a pour objet principal la défense et la conquête. De bonne heure et dès le principe aussi, vraisemblablement, la religion y trouve place, mais s'y subordonne, en quelque sorte, ou du moins s'y incorpore intimement; car les fonctions du sacerdoce et celles du commandement sont exercées par les mêmes hommes. Ce qui, dans cette organisation, aida aux conquêtes qui en étaient l'objet, c'est que les dieux des peuples conquis furent, dès l'origine, admis parmi ceux des conquérants: mesure habile qui facilita et hâta la fusion entre les vainqueurs

<sup>1</sup> *L'ancienne Rome, sa grandeur et sa décadence*, expliquées par les transformations de sa constitution, par M. le général Favé, membre de l'Institut. 1 vol. in-8°. Dumaine, édit. — Librairie Hachette.

et les vaincus. La constitution civile se développa parallèlement à la constitution militaire, mais dans une sorte d'indépendance et même d'antagonisme et d'action réciproque de l'une sur l'autre, qui eut pour résultat de les fortifier toutes les deux. Si le peuple entraînait de plus en plus en participation du gouvernement, en revanche le gouvernement tirait de lui chaque jour de plus grands avantages. C'est ainsi que, le peuple ayant exigé et obtenu d'être armé aux frais de l'État, l'État y gagna d'avoir des armées mieux équipées et mieux outillées pour la guerre; de même pour la solde, qui fut une charge sans doute, mais qui permit de garder plus longtemps les armées en campagne et d'entreprendre des expéditions plus lointaines. L'effet de ces deux mesures se manifesta surtout dans la guerre contre Carthage, où les Romains purent, non seulement l'emporter sur leur ennemi par la supériorité de leur armement, mais le poursuivre jusque chez lui et l'y écraser. Ces faits sont exposés et ces considérations développées avec rapidité et néanmoins avec intérêt dans les pages de M. le général Favé.

Cet intérêt augmente et devient plus vif, à mesure que l'auteur approche des grandes entreprises et des lointains exploits de Rome. De terribles crises intérieures se mêlent à ces expéditions du dehors, mais sans les interrompre. M. Favé donne la raison et explique bien comment et pourquoi, dans ces malaises et ces déchirements intérieurs, la force militaire ne subit pas de défaillance, et les conquêtes n'éprouvent pas de temps d'arrêt. Ce qu'il explique à merveille surtout, c'est la politique à l'aide de laquelle la république savait, sans presque aucune dépense de force militaire, maintenir les populations de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie qu'elle avait réduites à se mouvoir désormais dans son orbite. Elle en agissait avec elles à peu près comme le fait aujourd'hui l'Angleterre avec celles de l'Inde et leurs souverains. « Ne voulant pas blesser, mais voulant au contraire favoriser les populations dans leurs mœurs, leurs coutumes et leurs institutions administratives, Rome, dit M. le général Favé, leur laissa leurs rois, qui conservèrent l'autorité qu'ils possédaient auparavant, sauf le droit de déclarer la guerre. Ces rois, ayant à payer pendant plusieurs années des tribus considérables, ne devaient pas conserver assez de ressources pécuniaires pour entretenir des armées nombreuses, ce qui répondait, jusqu'à un certain point, de l'exécution des traités. Ainsi Rome, sans avoir besoin d'entretenir sur pied une troupe permanente, sans rien neutraliser de ses forces militaires, étendait au loin son autorité. »

Aussi les troubles intérieurs des Gracques, de Marius et de Sylla, n'affaiblirent-ils pas son autorité au dehors. L'organisation militaire s'améliora même et se fortifia au milieu de ces guerres civiles. L'État se désorganisait et marchait vers un changement de constitution, mais

l'armée restait forte. C'est avec elle que César anéantit la faction aristocratique, et sur elle qu'Octave établit sa souveraineté. « La formation des troupes permanentes, dit M. Favé, donna à son autorité la force qui lui était nécessaire pour assurer la tranquillité publique par l'obéissance aux lois. L'armée nouvelle, armée permanente, qui substituait au service obligatoire pour tous l'engagement volontaire, fut la première assise de l'édifice. »

C'est, appuyé sur cette base, qu'Auguste, avec l'assentiment général de l'empire, reconstitua la vieille société romaine, qui se maintint, sans changements graves, dans les mêmes conditions jusqu'à l'avènement des empereurs chrétiens. On se trompe, en général, sur le caractère de la société romaine au temps des empereurs, et l'on est porté à lui trouver avec celle des temps présents des ressemblances qu'elle n'avait point. Il n'y eut rien de démocratique dans la décadence romaine, M. le général Favé en fait la remarque très neuve et rectifie, en passant, l'erreur où nous tombons communément à cet égard. « Le caractère aristocratique que Rome avait eu dès sa fondation et qui, malgré les compétitions sanglantes qui s'élevèrent entre les différents ordres, s'était conservé durant toute la période républicaine, se maintint, dit-il, sous la monarchie, et persista jusqu'à la fin de l'empire d'Occident. »

Ce qui persista, aussi, malgré des modifications de détail assez nombreuses jusqu'à la fin, ce fut l'organisation militaire. Même aux temps de la décomposition, après la séparation de l'Orient, la légion resta ce qu'elle avait été aux beaux jours de la république; l'effectif réel en était assurément fort incomplet, mais son effectif moral et réglementaire, qui était lié à son mode d'organisation et à sa tactique, ne fut pas pour cela changé, dit M. le général Favé.

Comme ces grands vieillards puissamment charpentés que nous voyons demeurer jusqu'à leur dernier jour extérieurement intacts, et desquels la vie se retire sans déformer le corps, Rome s'éteint peu à peu par le dedans, sans rien perdre de sa majesté et commandant encore au monde nouveau qui lui succède, et se drape avec respect dans les lambeaux de son vêtement. Telle est, du moins, l'idée que nous en a laissée la lecture du livre de M. le général Favé.

### III

Il y a de nombreux rapports entre l'ouvrage dont nous venons de parler et celui de M. Paul Devaux, ancien ministre d'État de Belgique, qui vient de paraître sous ce titre : *Etudes politiques sur les principaux*

*événements de l'histoire romaine*<sup>1</sup>. Seulement le point de vue en est plus général et les proportions plus vastes. Les faits de l'ordre militaire n'y prédominent pas, comme chez M. le général Favé; c'est l'aspect politique et social qui prévaut dans les considérations, d'ailleurs plus largement développées, auxquelles se livre l'auteur. Ce n'est, comme le titre l'indique du reste, ni une histoire ni une dissertation; le récit n'y a qu'une place restreinte et l'érudition ne s'y montre que dans ses résultats. M. Devaux a lu et médité tous les travaux dont Rome a été l'objet dans ces derniers temps, mais seulement pour s'en éclairer dans les recherches spéciales auxquelles il s'est livré.

Ces recherches ont pour objet les secrets de la politique romaine, les causes de la prodigieuse fortune que, seul entre tous les peuples de la terre, a eue le peuple de Romulus, la raison des conquêtes matérielles et morales qu'il a faites et gardées pendant un espace de plus de mille ans. Le sujet n'a rien de neuf ni de précisément actuel, l'auteur en convient tout le premier et tient même à ce que le lecteur ne s'y méprenne pas et n'aille pas demander à ces études un genre de mérite ou d'intérêt auquel, dit-il, elles n'aspirent point.

Qu'heureux est l'écrivain qui, en des temps comme les nôtres, a pu s'abstraire ainsi des préoccupations du présent et se livrer au plaisir de suivre dans le passé le développement régulier d'une grande nation!

Ce développement des grandes destinées de Rome, M. Devaux le fait remonter à sa fondation même, à cette période à demi fabuleuse des rois, où déjà apparaît le génie organisateur et conquérant de la république. A travers l'obscurité des trois premiers règnes, M. Devaux aperçoit certains faits généraux dont l'importance ne saurait, dit-il, être contestée, entre autres, l'accroissement du pouvoir royal et l'apparition de l'opposition qui amènera plus tard la constitution du régime républicain. Le berceau de la république est aussi entouré de légendes, mais on y voit déjà se dessiner les deux grands principes de l'invariable politique du sénat, nous voulons dire le soin de toujours maintenir la guerre au dehors pour mieux gouverner au dedans, et l'empressement à établir des liens d'amitié et de protection avec la classe noble et prépondérante des populations vaincues ou alliées. L'auteur montre dès lors, d'une part, la guerre soutenant à l'intérieur le gouvernement de l'aristocratie, de l'autre, la sympathie des aristocraties locales venant en aide à Rome pour étendre et consolider sa domination.

Mais, à côté de la politique de l'aristocratie, M. Devaux nous montre celle du peuple de Rome, tout aussi visible dès lors, et non moins ferme dans son développement. Toutefois ce peuple de Rome, observe avec

<sup>1</sup> 2 vol. grand in-8°. Librairie Hachette.

sagacité l'auteur, n'était pas une démocratie ordinaire dominée par la plèbe et dépourvue de plans mûrement concertés et de desseins suivis. Il faut plutôt, selon lui, y voir une sorte de tiers état, réunissant dans son sein diverses classes sociales, une bourgeoisie ayant ses riches et ses pauvres, douée d'un sentiment hiérarchique assez prononcé pour se laisser conduire et discipliner par la classe qui lui fournissait les guides les plus prudents et les plus habiles. De là les progrès lents mais sûrs de cette classe qui amènent à Rome la formation d'une noblesse mi-partie d'aristocrates et de plébéiens, toujours ouverte, se renouvelant incessamment et gardant ainsi constamment sa suprématie. C'est de ces deux forces que vint le développement de la vie dans l'État romain, et sa puissance d'expansion. Des causes secondaires contribuèrent sans doute à ce fait unique de la subordination du monde à un seul peuple, et M. Devaux les signale à mesure qu'il avance; mais la raison principale en est incontestablement dans l'équilibre de cet heureux organisme. M. Devaux l'a démontré pour la période qui s'étend des origines à la fin des guerres puniques. Il l'aurait fait sans doute avec la même supériorité de science, de talent et de raison, pour les autres périodes de la vie de Rome, si la mort ne l'eût surpris au moment où il venait de mettre la dernière main à la première partie de la tâche colossale qu'il s'était donnée, et où les deux volumes que nous présentons ici aux lecteurs studieux allaient voir le jour. Il y apportait autant de modestie que de science et de conscience. « En général, dans les vues que j'ai émises, a-t-il dit, je me suis tenu à la fois loin d'un excès de hardiesse et d'une timidité exagérée. On ne me fera, je crois, ni le reproche d'un frivole amour du paradoxe, ni celui d'une soumission trop docile à l'opinion d'autrui. En venant m'associer à l'œuvre déjà si avancée de la critique contemporaine, je n'y apporte pas la prétention de refaire ce qui est déjà fait, mais l'humble désir d'aider à le compléter pour une modeste part et d'en remplir quelques lacunes. »

Ces paroles empreintes de tant de franchise et de simplicité ne sauraient qu'ajouter aux regrets qu'inspire la perte d'un écrivain de si noble caractère et l'interruption d'une œuvre si remarquablement commencée.

P. DOUHAIRE.

---

Aujourd'hui paraît, à la librairie Palmé, un délicieux et ravissant livre de première communion (*la Colombe du tabernacle*, par le R. P. Kinane), importation anglaise, due à la traductrice des derniers opuscules pieux du P. Faber, M<sup>lle</sup> Lérida Geoffroy.

---

# QUINZAINÉ POLITIQUE

---

24 avril 1880.

L'histoire de la république n'a pas, grâce à Dieu, des actes comme les décrets du 29 mars à enregistrer toutes les semaines, et, avant qu'on n'exécute les coups marqués par ces décrets, quelque temps s'écoulera encore. Mais l'agitation a commencé, le trouble se répand, la lutte se prépare et moralement la guerre sévit. Que sera-ce dans trois mois? Que sera-ce dans cinq? Il est évident que cette seule question est déjà un mal, parce qu'elle excite une grande inquiétude et que, de jour en jour, l'émotion soulèvera davantage les esprits. De toutes parts, les familles signent des pétitions. Si, comme l'an dernier, le gouvernement entrave le pétitionnement, quelle ne sera pas l'irritation publique? De toutes parts, les catholiques écrivent et propagent leurs écrits : leur en interdira-t-on le colportage, comme on en fait la menace? Ainsi, pour ne citer que ces simples incidents, la république va multipliant ses embarras et se créant de plus en plus des torts; elle a mis en train, avec ces décrets, de nouvelles causes qui agiront pour sa perte : car, à mesure qu'elle devient plus tyrannique, plus intolérante, elle se rend moins supportable, elle dément davantage son idéal, elle amasse contre soi des nécessités de plus en plus funestes. On ne désespère pas impunément tant de consciences; on ne brutalise pas tant d'âmes sans les pousser à la révolte. Aussi peut-on à peine prévoir tous les excès que ce régime de menaces et d'attentats occasionnera, par hasard ou autrement, durant une telle période. L'année passée, quand il plut à M. Jules Ferry de consulter les conseils généraux sur son article 7, la majorité de ces assemblées lui infligea un blâme, un refus. Pendant la session qui vient de se tenir, onze de ses conseils généraux, repoussant hardiment la question préalable que les préfets leur opposaient, ont protesté contre les décrets du 29 mars. Cette protestation était irrégulière; nous ne saurions le contester.

Mais la république a le malheur de provoquer, par ce débat religieux, ce qu'il y a de plus délicat, de plus libre, de plus fier et de plus courageux dans le cœur d'un homme et d'un peuple : son imprudence est bien coupable; il ne faut pas qu'elle s' imagine qu'elle peut, en se jouant et sans se nuire, remuer des convictions si profondes et léser des intérêts si sacrés. Et encore si elle avait un peu de logique! Voilà onze départements qui contiennent des écoles que dirige l'une ou l'autre des congrégations « détestées ». Si c'étaient onze arrondissements comme ceux que M. Hérold administre, ils auraient, selon le pacte consenti par ce dévotieux serviteur du suffrage universel, le droit conditionnel et temporaire de garder leurs écoles congréganistes. Eh quoi! le vote de leurs conseils généraux n'aura pas cette vertu! Dans ces onze départements, les familles n'auront pas même la liberté comme à Paris, sous le régime de notre excellent conseil municipal!...

« Ces décrets seront exécutés! » s'est écrié avec un accent de colère arrogante M. Jules Ferry haranguant, dans un banquet, ses électeurs du canton du Thillot. Même avec tous les secours de la fureur et de la force, cette exécution sera moins facile que M. Jules Ferry le suppose : il s'en apercevra quand l'heure sera venue. Nous plaignons la république, si, à défaut de M. Jules Ferry, M. Jules Grévy ne le prévoit pas. Nous ne prétendons certes pas que, depuis quinze jours, les remontrances respectueuses que les évêques de toute la France lui adressent, aient pu fléchir ce qu'il y a, paraît-il, de hautain et d'opiniâtre dans l'intelligence de M. le Président de la république. Tout ce qu'ils lui disent, au nom du droit commun ou du droit religieux, au nom de la morale ou de la politique, est éloquent, ce nous semble, et, sur les lèvres du vénérable archevêque de Paris, témoin attristé des changements les plus rapides et les plus désastreux du siècle, cette éloquence a eu tant de pathétique, tant de douceur et de gravité, tant de justesse, que M. Jules Grévy aurait pu s'en laisser émouvoir comme d'un avertissement digne de lui. Mais, si, malgré cet austère amour de la loi et de la paix qu'on a tant de fois vanté en lui, M. Jules Grévy reste insensible aux raisons suprêmes que les évêques mettent sous son regard, au moins son bon sens ne peut-il rester indifférent à la leçon du fait lui-même. On avait assuré devant lui que les évêques se tairaient : ils parlent. On avait affirmé qu'ils abandonneraient telle ou telle congrégation à son sort : unanimement, ils les défendent sans en excepter aucune. On avait prétendu que, dans ces protestations, quelques-uns commettraient des délits de langage ou de conduite, jetteraient le défi au Président de la république et le provoqueraient belliqueusement à des hostilités immédiates : tous sont modérés ; tous obser-

vent les convenances les plus strictes, en présentant au chef de l'État leurs doléances chrétiennes ou sociales. De même, on avait espéré, dans le cabinet de M. de Freycinet, que les congrégations d'hommes se diviseraient et se déserteraient l'une l'autre pendant la résistance : au contraire, elles unissent leurs efforts ; plusieurs même refusent les offres plus ou moins fallacieuses d'autorisation qu'on leur apporte en secret ; toutes subiront le même destin, dans le même combat. M. Jules Grévy peut donc déjà constater plus d'une erreur dans les calculs de ses conseillers. Eh bien ! s'il apprécie avec exactitude tous ces présages et s'il se souvient de la force avec laquelle le clergé français, en des temps plus défavorables encore, a supporté les coups les plus odieux et vaincu les inimitiés les plus acharnées, M. Jules Grévy n'envisagera pas sans quelque mélancolie ni sans quelque appréhension la guerre dont ses décrets du 29 mars sont le signal. Un clergé qui résiste avec tant de mesure et de résolution à une république qui attaque si violemment et avec une telle incertitude de l'avenir, en face d'une opinion publique si excitable et si changeante que l'est celle de la France ! Le sujet vaut bien un peu de cette méditation philosophique et historique dans laquelle M. Jules Grévy, dit-on, se plaît et excelle. Ou nous nous trompons singulièrement, ou la fatalité qui fait de lui, pour cette lutte dramatique, l'auxiliaire docile et subalterne de M. Gambetta et de M. Jules Ferry, doit lui être bien amère. Lui, ce bourgeois calme et ce légiste serein qui avait rêvé une république si libre et si tranquille, il va présider au pire des conflits qui puissent troubler son pays, au pire des débats qui puissent agiter un gouvernement ! Lui, qui ne voulait, paraît-il, occuper la magistrature souveraine de la république que pour la dérober au fanatisme et aux fantaisies des furieux, il va voir sous sa propre main la république en péril de se perdre dans les excès d'une guerre religieuse et de se jeter ou plutôt de s'abîmer dans l'inconnu, en tombant de mal en mal ! Voilà pour M. Jules Grévy un rôle bien fâcheux, une fin bien étrange : personne n'eût osé les lui prédire comme on l'aurait pu à un Gambetta, à un Clémenceau...

Il nous semble que, si M. Jules Grévy considère avec sang-froid les difficultés dont les radicaux se font, autour de lui, les artisans si à propos, et s'il sait calculer le cours des événements avec celui des passions, il doit être un peu effrayé. D'un côté, les radicaux le pressent d'assaillir l'Eglise, aujourd'hui le clergé régulier, demain le clergé séculier. De l'autre, eux-mêmes donnent l'assaut à la république. On force M. Jules Grévy, ici à dissoudre la Société de Jésus, et là, à rappeler les restes de la Commune. On le contraint à sévir contre les congréganistes et à laisser impunis ceux des communards qui

relèvent dans les rues de Paris le drapeau de « la révolution sociale. » Ce n'est pas tout. De l'Élysée il voit, débonnaire ou impuissant, s'accélérer le progrès d'un républicanisme que, toute sa vie, il a cru mortel à la république. Besançon va élire, en remplacement de M. Albert Grévy, qui ? Un républicain modéré ? Non, un ultra-radical, M. Beauquier, ou pour le moins un sectaire de M. Gambetta, M. Ordinaire. Lyon a un sénateur à nommer : ce n'est pas même Rochefort, ce n'est pas même Blanqui, qu'on veut choisir ; c'est l'un des héros les plus scélérats et les plus grossiers de la Commune, le cordonnier Trinquet, qui est encore au baigne de Nouméa et qui même, aux yeux de ses partisans, ne paraît si éligible, si digne d'être élu, qu'en sa double qualité de communard et de forçat. Les signes fâcheux ne manquent pas davantage dans les discours que M. Clémenceau prononce au cirque Fernando et M. H. Maret à Bourges. Que M. Clémenceau, énumérant les promesses dont M. Gambetta flattait jadis à Belleville ou même à Romans l'imagination du populaire, démontre avec une précision impitoyable, promesse par promesse, que M. Gambetta et sa majorité servile ont fait banqueroute à leurs programmes et qu'ils s'occupent ou plutôt s'amuse à jouir seulement de leurs honneurs et de leurs honoraires ; que M. H. Maret, dans une invective tribunitienne, signale à la colère du peuple « tous ces députés, tous ces sénateurs, ventrus, repus... qui se disent républicains », et que, parodiant un mot de M. Gambetta, il s'écrie : « L'opportunisme, citoyens, voilà l'ennemi ! » ce sont des vérités qui consolent peu M. Jules Grévy, ce sont des attaques qui l'aident peu. Car, à supposer que M. Clémenceau et M. H. Maret finissent tôt ou tard par déposséder M. Gambetta dans la faveur du peuple, quel sera le bénéfice de M. Jules Grévy ? M. Clémenceau, M. H. Maret et tout leur parti ne sont pas les adversaires de M. Gambetta, parce qu'il ose trop, mais parce qu'il ose trop peu ; et, s'ils lui reprochent d'avoir « inventé », en guise de distraction, « la question cléricale, qui est devenue la question des Jésuites », c'est parce qu'il s'en sert trop modérément ; il se contente du Concordat, lui, comme un simple prince Napoléon ; eux, veulent abolir le budget des cultes, séparer l'Église et l'État, reprendre au clergé les édifices religieux, etc... Enfin, leur grief inexpiable, c'est que M. Gambetta refuse de convertir la république en un État socialiste, heureux s'il peut seulement la transformer en un État autoritaire. Il est donc plus qu'évident pour M. Jules Grévy que si les radicaux peuvent ébrécher ou même ruiner la popularité de M. Gambetta (ce qui n'est pas sûr encore), lui-même sera, dès le lendemain, leur première victime, et le régime de la république « impossible » aura

commencé. Au surplus, tout annonce à M. Jules Grévy le dessein de ce règne : les programmes des élections prochaines se publient déjà ; les Turigny, même les Testelin, demandent les réformes les plus radicales, les plus utopiques, rien moins que la révision presque totale de la Constitution. Eh bien, si M. Jules Grévy et les républicains qu'on appelait jadis modérés estiment que « le péril social » n'est rien et que « le péril clérical » est tout ; s'ils jugent facile et salutaire de faire la guerre au clergé, pendant que la Commune la déclare à leur république elle-même ; enfin, s'ils ne pressentent et ne devinent pas qu'une élection qui s'opérerait sous l'empire unique des décrets du 29 mars et au seul cri de « mort au cléricalisme », produirait une majorité pleine de frénésie, incapable de règle, prête à tous les excès, et qui, d'abord révolutionnaire contre l'Église, le serait ensuite contre l'État ; oui, si M. Jules Grévy et ses conseils ne savent ni voir ni prévoir tout cela, c'est que leur optimisme est plus qu'aveugle : ils sont destinés à disparaître parmi les ruines de leur république...

Les vacances parlementaires ont cessé, le 20. La Chambre achèvera-t-elle, cet été, sa loi des tarifs et votera-t-elle totalement le budget ? Mettra-t-elle une main active soit au tiers, soit au quart seulement des quarante lois que son génie brouillon a conçues et plus ou moins préparées ? Personne n'en doute plus que les radicaux eux-mêmes, si vivement que M. Gambetta paraisse aiguillonner le courage de sa majorité et si méthodiquement qu'il affecte de lui prescrire sa besogne. De son côté, le Sénat gardera-t-il, pour juger ces décrets du 29 mars qui sont pour sa dignité un outrage, contre les lois un attentat, sur le droit parlementaire une usurpation, gardera-t-il la majorité libérale et conservatrice qui repoussa l'article 7, dont ils ne sont qu'une amplification violente ? Nous l'espérons ; mais il est indubitable que les accidents de la lutte provoquée par les décrets du 29 mars influenceront diversement sur la volonté du groupe qui peut défaire ou refaire cette majorité : il y a donc là une éventualité variable que détermineront surtout les fautes commises d'une part ou d'une autre ; aussi l'habileté, non moins que l'énergie, sera-t-elle nécessaire aux catholiques. En attendant, on a pu voir, dès les premiers débats de l'une et de l'autre Chambre, combien l'arbitraire despotique qui nous gouverne, au profit des intérêts avides et des vengeances injustes d'un parti, a fini par surexciter les esprits et par créer, dans le Parlement comme dans le pays, un véritable état d'exaspération. Quelle séance que celle où, jeudi, M. Godelle interpellait le ministre de l'intérieur sur la lettre de M. Journault et sur les actes de M. Albert Grévy, ce personnage majestueux et tracassier autocrate et incapable, qui ne doit qu'à son « droit de nais-

sance » l'honneur de gouverner l'Algérie civilement et scandaleusement ! Dire que cette majorité hurlante des Margue et des Madier de Montjau ne sait que crier et ne rien entendre, c'est dire peu de chose à l'histoire. Mais dire que M. Gambetta, ce président intempérant et furibond qui expulse de la Chambre M. Godelle coupable d'avoir nommé le Président de la république en parlant de son frère, a voulu et failli, par un coup d'État réglementaire, en expulser toute la droite aussi ; et dire que cet homme omnipotent, à qui on a pu enseigner à endosser un habit et à se nouer une cravate blanche autour du cou, mais qui n'a pu apprendre à maîtriser ses colères épileptiques, ni à se composer une dignité égale à sa prétention, est le maître de la France, le souverain de la république : c'est dire à l'histoire quelque chose que la France d'autrefois aurait jugé invraisemblable à force d'odieux et de ridicule. Et, au Sénat, quelle autre séance ! Quel spectacle que celui d'un garde des sceaux qui trahit publiquement la parole qu'il a donnée publiquement, et d'un soldat qui, non seulement sacrifie l'armée à un parti, mais qui a dissimulé le sévice sous un mensonge !

Le 14 août 1879, le conseil d'État, violant la loi de 1875, annulait les diplômes obtenus dans les Universités libres ; il excluait du concours de l'auditorat les candidats pourvus de ces diplômes. Le 3 mars 1880, M. Cazot, questionné d'abord par M. Jules Simon et ensuite par M. H. Fournier, déclare que tous les diplômes ont « la même valeur, » qu'il appliquera ce « principe d'égalité, » et qu'au surplus aucune loi ne saurait être rétroactive ; il prononce ce mot, entendu par tous les sénateurs et reproduit par le *Journal officiel* : « Le décret est retiré. » Or, il y a une douzaine de jours, ce même garde des sceaux, réglant le concours de l'auditorat, remet en vigueur ce décret du 14 août 1879, que lui-même a reconnu illégal. M. Fournier vient l'interroger dans cette séance du 20 avril. Comment M. Cazot s'excuse-t-il ? Ministériellement, en proclamant que le conseil d'État a des attributions souveraines, un pouvoir qui serait absolu et irresponsable dans ses décrets ; personnellement, en reniant d'une voix balbutiante sa déclaration du 3 mai, à la face du Sénat ! Quant à M. le général Farre, ce désorganisateur émérite à qui M. de Molke et M. de Bismarck offrirait certainement leurs plus cordiales félicitations, il a dépossédé de leurs grades, bien que devenus définitifs, environ quarante lieutenants-colonels de l'armée territoriale : comme l'a rappelé M. de Carayon-Latour à la tribune du Sénat, ces grades étaient légalement à eux ; ces grades, ils les avaient conquis par des services vaillants ou même glorieux ; ces grades, ils en avaient exercé les devoirs consciencieusement, généreusement ; ils étaient jeunes, ils étaient braves ; la république,

c'est-à-dire la patrie, pouvait, au jour du danger, compter sur leur épée, et ils l'avaient prouvé à M. Gambetta, en 1870. Mais ils étaient presque tous nobles, tous conservateurs, tous suspects de catholicisme ! M. le général Farre qui, sur le champ de bataille, veut distinguer dans le sang français le sang républicain et celui qui ne l'est pas, leur a ôté leur commandement, le matin même du jour où ils venaient diriger les exercices de leurs troupes ; et, tandis que, par une tromperie fort peu militaire, il annonçait au public leur mise à la suite, il leur annonçait à eux qu'il rayait leurs noms des cadres. Loyauté instructive, sans doute ! Mais patriotisme bien exemplaire aussi ! M. le général Farre l'avoue : il les a chassés de l'armée parce qu'ils n'étaient pas réputés républicains. Soit. Il était libre de les frapper individuellement, s'ils abusaient de leurs fonctions au profit de leurs opinions, s'il pouvait leur reprocher sous les armes le moindre délit politique. Mais si M. le général Farre ne veut plus tolérer sous le drapeau que la présence et les vertus de l'officier républicain, ami de M. Gambetta ou de M. Clémenceau ; si la république ne veut plus compter devant l'ennemi que des soldats dévoués aux doctrines de la gauche, faites le partage : réviser tous les grades, passez en revue les partis, dans l'armée active comme dans l'armée territoriale ; examinez devant des commissions de sénateurs et de députés, de préfets ou autres, tous les chefs des deux armées, du général au caporal ; décidez qu'on ne pourra tirer au sort qu'après avoir présenté un certificat de civisme républicain ; excluez, comme indigne de mourir pour la France, quiconque ne veut pas jurer par les décrets du 29 mars ou crier : « Vive la république ! » Ce sera logique, et vous aurez complété vos œuvres nationales. Avec ce qui restera vous serez bien plus sûrs de reconquérir dans le monde la vieille et grande place de la France, tout ce qu'elle a perdu et tout ce qu'elle a pleuré en 1871 !

Pendant que la république fait si intelligemment à l'intérieur les affaires de notre patrie, M. de Freycinet adressait aux agents de notre diplomatie une circulaire où il a précisé l'état de nos affaires extérieures et indiqué la politique qu'il a le dessein d'observer. Ce n'est pas sans un étonnement agréable qu'on l'entend invoquer M. Thiers et déclarer que la France, selon le conseil célèbre de M. Thiers et la règle suivie par M. de Broglie et M. Decazes, restera dans le recueillement et pratiquera partout une neutralité pacifique. Il nous semble que le parti de M. de Freycinet avait bien oublié, raillé et même méprisé la maxime de M. Thiers, depuis dix-huit mois ; peu s'en était fallu que la France n'eût à expier la témérité des imprudents qui prétendaient qu'elle avait recouvré assez de force pour agir. M. de Freycinet a raison

selon nous, de reprendre cette maxime pour précepte de sa politique, et nous voulons bien croire qu'il l'appliquera sérieusement. Qu'une déception quelconque de M. Gambetta, dont les grands projets ont été, cet automne, plus que déconcertés par certains coups de la fortune ou de M. de Bismarck, ait pu contraindre à cette sagesse le génie tant soit peu chimérique de M. de Freycinet peu importe. M. de Freycinet veut une politique plus circonspecte en Egypte, plus réservée en Grèce : il fait entendre, qu'il servira moins aveuglément l'Angleterre à Alexandrie et que, pour servir la Grèce à Constantinople, il aura une initiative moins chaleureuse et moins hâtive que son prédécesseur ; il combinera mieux ses efforts avec ceux des puissances, de manière à n'être ni l'associé d'une seule d'entre elles ni le défenseur isolé d'une cause dangereuse. Quant à la Roumanie, il en a officiellement reconnu l'existence nouvelle, selon l'exemple de l'Allemagne et de l'Angleterre ; il a cru sage de ne pas s'acharner à exiger absolument, en faveur des Israélites, l'égalité civile et politique qu'il y a un an la république française s'évertuait à imposer au peuple roumain. Nous ne pourrions que féliciter M. de Freycinet d'avoir rectifié sur ces trois points la conduite diplomatique de son gouvernement : ces changements concordent avec nos critiques et nos vœux. Seulement, quand M. de Freycinet, par une désapprobation indirecte et néanmoins bien évidente, blâme ainsi la diplomatie de M. Waddington, qui frappe-t-il de ce blâme ? M. Gambetta plutôt que M. Waddington. Car, qui donc, avant et après le traité de Berlin, demanda si haut « une politique d'action » ? Qui voulut que la France fût à Bucharest un avocat si impérieux des juifs, fallût-il s'aliéner pour l'honneur de la république et de M. Crémieux l'amitié fidèle du peuple roumain ? Qui célébra avec un si héroïque enthousiasme « la grande idée » de l'hellénisme, et poussa la France avec une chevalerie si gratuite à faire pour la Grèce, à Constantinople, la conquête de l'Épire et de la Thessalie ? Et qui, dans le règlement de nos intérêts, assujettissait si complaisamment en Égypte la politique de la France à celle de l'Angleterre, dans l'espoir de s'assurer l'alliance anglaise ? M. Gambetta, dont les avis despotiques, on s'en souvient, commandaient à M. Waddington. C'est donc M. Gambetta que M. de Freycinet, sans le vouloir, atteint de sa censure. Mais il y a une responsabilité que M. de Freycinet encourra tout entière : c'est celle du tort que les décrets du 29 mars causeront à la France, en Orient. En vain promet-il de « protéger » en Orient « les missionnaires qui contribuent à étendre notre influence et à faire connaître au loin le nom français » ; en vain proteste-t-il que « les mesures prises n'affectent en rien les conditions de notre protection à l'égard

des missionnaires à l'étranger ». La contradiction est trop violente. Dissoudre en France les congrégations, les exclure des écoles, les expulser de leurs maisons, fermer leurs noviciats, les charger de reproches et même d'insultes, les vouer au mépris, soulever contre elles l'opinion publique, applaudir aux violents qui réclament à la tribune « leurs dépouilles ; » puis, croire qu'en Orient, ceux qui supportent impatiemment nos séculaires capitulations, ceux qui, par jalousie, détestent et veulent abolir le protectorat catholique de la France, n'exploiteront pas cette occasion ; croire surtout que les religieux que ce protectorat couvre au milieu de tant d'embarras et de périls, resteront en Orient, forts du même crédit, assurés du même respect qu'auparavant, et ne perdront rien des garanties dont ils jouissaient : ce sont des non-sens, ce sont des illusions. Plaise à Dieu que l'expérience ne prouve ni trop tôt, ni trop durement, à M. de Freycinet, combien cet illogisme aura peu trompé en Orient nos concurrents et nos ennemis ! Puissent les congrégations françaises de l'Orient n'être pas des victimes que M. de Freycinet aura sacrifiées malgré lui !

Si M. de Freycinet, qui a l'esprit artificieux et délié, a en même temps un peu de sagacité, il devinera aisément combien la guerre religieuse qu'il entreprend en France peut nuire aux intérêts de son pays, non seulement en Orient, mais en Europe. Oui, M. de Bismarck attend avec une secrète impatience les premiers coups de cette guerre. Ce n'est certes pas qu'il puisse avoir l'insolente espérance de trouver nos courages divisés, même par la persécution religieuse, le jour où, de Strasbourg et de Metz, il enverrait en deçà des Vosges une armée allemande à une nouvelle conquête, à un nouveau pillage : M. de Bismarck doit bien savoir que, même frappés par la république devant leurs autels et chassés par elle de leurs écoles, les catholiques seront toujours, en face de l'ennemi, les soldats empressés et dociles de la France. Seulement, il est sûr qu'un peuple troublé par une guerre religieuse a plus de peine, dans l'émoi du danger, à raffermir son union ; il est sûr qu'un peuple, chez lequel sévissent la défiance et la haine qu'une guerre religieuse excite partout, depuis le gouvernement jusqu'à la famille, n'a plus dans son administration cette facilité de l'accord et de l'ordre qui est si nécessaire, à la première heure du péril national ; il est sûr enfin, comme l'atteste l'histoire, qu'un peuple qui, en allant au combat, sent derrière lui sa foi et son culte en souffrance, ou qui, sur le champ de bataille, n'emporte pas la paix de l'âme et voit, ici réduite à l'impuissance, là tournée en dérision, la religion à laquelle il emprunte pour mourir virilement l'immortel secours de Dieu avec l'immortelle pensée d'un monde meilleur, ce peuple manque

d'une force qui, partout et toujours, aux nations comme aux individus, a fourni une aide héroïque. Il est donc certain qu'en livrant la France à la guerre religieuse, on l'affaiblit pour une guerre nationale : M. de Bismarck ne se tromperait pas, en spéculant sur ce désavantage moral de la France. Mais si M. de Freycinet veut bien songer aux avantages diplomatiques dont M. de Bismarck s'emparerait aussitôt, pourra-t-il n'en être pas effrayé patriotiquement ? La guerre religieuse commencée en France, M. de Bismarck achève, sans hésitation, sans retard, ce « Kulturkampf » qu'il peut maintenant finir d'un mot, d'un signe. Et alors sa politique profite de toutes nos fautes. Non seulement il rétablit la bonne harmonie entre le clergé allemand et lui, il dissout peu à peu dans le Reichstag le parti du centre, il rend à l'empire la tranquillité religieuse, il raffermi et accroît son propre pouvoir ; mais il réconcilie avec la papauté le gouvernement allemand ; il refait de l'Allemagne, aux yeux des puissances catholiques, une puissance qui respecte l'Église et qui ne veut plus rien avoir de commun avec les révolutionnaires, occupés ailleurs à détruire l'Église ; il rattache à lui l'Allemagne du Sud, surtout la Bavière, qui lui reprochait si vivement ses tyranniques lois de mai ; il acquiert même un moyen de plus d'attirer à l'empire les populations allemandes et catholiques de l'Autriche. Qui sait ? peut-être M. de Bismarck ne se contenterait-il pas de décrier la France, par la voix de ses journalistes et de ses ambassadeurs, en la représentant à toute l'Europe comme une république, non seulement de démagogues, mais d'athées. Peut-être ses agents iront-ils montrant dans l'Orient tout entier les décrets du 29 mars, les arrêtés de police du gouvernement français, ses ordres de persécution ; peut-être M. de Bismarck, usurpant alors avec toute la hardiesse habile dont il est capable le patronage de la société chrétienne en Orient, réclamera-t-il à Constantinople, avec l'Autriche ou l'Italie, les antiques privilèges de ce protectorat catholique qu'y exerce encore la France ; et ainsi il aura ôté à la France la meilleure partie de la force qu'elle possédait depuis tant de siècles dans le monde oriental. Il faut y prendre garde. Déjà M. de Bismarck essaye à sa manière ce genre de politique dans l'Alsace-Lorraine. M. de Manteuffel, qui ne néglige rien pour rallier à son gouvernement les catholiques alsaciens, ces champions jusqu'à ce jour passionnés et opiniâtres de la nationalité française, y abroge dans l'usage les trop fameuses lois de mai : on annonce qu'il vient d'autoriser l'évêque de Strasbourg à rouvrir son séminaire. Cet exemple a certes son éloquence. Faudra-t-il davantage pour éveiller la prévoyance de M. de Freycinet et de M. Gambetta ?

M. de Bismarck, irrité d'un vote des petits États de l'empire qui,

par surprise, avait mis en minorité les grands, avait donné sa démission. On connaît son manège ordinaire. Chaque fois que sa volonté rencontre une résistance, il feint de se retirer, et, de désespoir, on se hâte d'écarter l'obstacle, on s'incline devant la providentielle autocratie du chancelier, on le conjure de reprendre son pouvoir absolu, et il le reprend. De nouveau, tel a été son jeu. L'empereur est venu supplier M. de Bismarck de rester. Les petits États, éplorés et tremblants, ont d'avance accepté la loi qui leur serait faite, et le prince de Bismarck apaisé a daigné ressaisir son sceptre de fer. Il a indiqué, dans un mémoire adressé au Conseil fédéral, les changements qu'il jugeait nécessaires pour empêcher qu'à l'avenir les suffrages des petits États pussent balancer ceux des grands. Ses vœux s'accompliront, ses ordres seront exécutés. Qu'on ne se scandalise pas si M. de Bismarck se courrouce le jour où les petits États se servent du droit constitutionnel que lui-même leur avait attribué, quand il les admit ou plutôt les introduisit dans l'empire allemand : se plaindre qu'une constitution qu'on a soi-même façonnée selon son bon plaisir soit pratiquée légalement par ceux à qui on l'octroya, ce serait un manque de logique pour un autre homme que M. de Bismarck. Mais le génie brusque et brutal de M. de Bismarck n'a jamais connu ni respecté la logique : c'est un scrupule dont il n'a aucun souci. On pourrait, au contraire, affirmer que ces prétendues contradictions sont un artifice que sa politique aime à se ménager, un moyen et une ressource qu'il exploite à ses heures, selon l'opportunité, graduellement. Quand, de la main ensanglantée qui venait de frapper le Hanovre et la Bavière avec l'Autriche, M. de Bismarck, victorieux à Sadowa, ébaucha l'empire allemand dans la confédération du Nord, il se garda bien de tout prendre, bien qu'en prenant beaucoup ; il épargna un peu ses ennemis d'hier, ses alliés d'aujourd'hui ; il ne serra pas tous les nœuds, il n'en serra quelques-uns qu'à demi ; il laissa certains semblants de liberté aux États qu'il incorporait dans l'unité allemande. Plus tard, quand, dans le palais de Versailles, il fonda l'empire allemand, le vainqueur de Sedan put, à la faveur de sa triomphale domination, restreindre plusieurs de ces libertés : il multiplia les liens, il les fit plus étroits ; et depuis, de période en période, à mesure que les institutions et les mœurs de la Prusse prévalent dans tout l'empire, à mesure que le gouvernement de Berlin augmente sa force dans le pays et soumet à son autorité le Parlement, M. de Bismarck refait, pièce par pièce, sa constitution, de manière à tout unifier, en absorbant les petits États dans les grands et les grands États dans le royaume prussien. Ces boutades subites, ces colères théâtrales, ces offres bruyantes de démission, dont le vulgaire s'étonne, M. de Bismarck en use selon son dessein prémédité ;

il profite du moindre incident ; le moindre hasard sert à ses calculs ; et chacune des réconciliations qui s'opèrent ainsi est pour lui une conquête. Voilà comment, de jour en jour, cet homme qui ne se repose pas et qui travaille en même temps à établir la souveraineté de l'empereur dans l'empire et la suprématie de l'empire en Europe, élève au centre du continent une puissance formidable, à laquelle rien ne pourra se comparer, ni presque rien s'opposer : c'est le monde germanique qu'il refond entre le monde slave et le monde latin, divisés ou affaiblis. Quelle collision, quelle lutte M. de Bismarck prépare ! Et quel destin pour l'Europe, parmi les menaces des attentats et des guerres que semble présager l'œuvre même de M. de Bismarck !

Les gouvernements avec lesquels celui de l'Allemagne comptait hier régler les affaires de l'Europe sont occupés actuellement de leurs changements intérieurs. A Vienne, un simple vote de fonds secrets a suffi à causer une crise ministérielle, bien que ce vote n'eût aucune gravité et qu'au préalable le ministère s'en fût désintéressé. C'est que les partis attendaient une occasion de se mesurer et que rien n'est plus fragile que le système politique du gouvernement autrichien, depuis les dernières élections. Dans la Chambre des députés, la majorité conservatrice qui appuie le comte Taaffe est incohérente, parce que les divers groupes dont elle se compose sont en proie chacun à l'ambition particulière de sa nationalité ; mais la minorité forme un parti compacte et vigilant : c'est le parti allemand, le parti constitutionnel. Dans la Chambre des seigneurs, ce parti constitutionnel a la majorité. Il a fallu au comte Taaffe beaucoup de dextérité pour exercer le pouvoir dans des conditions si difficiles. Or, après avoir obtenu certains avantages presque extraordinaires, comme le vote qui admet la Bosnie et l'Herzégovine dans l'union douanière de l'Autriche, voici que le comte Taaffe perd tout à coup, dans un accident parlementaire, tout le bénéfice de l'habileté avec laquelle il avait déjà concilié par ses compromis tant d'éléments étrangers ou même hostiles l'un à l'autre. Si, comme la Chambre des députés, celle des seigneurs refuse au ministère les fonds secrets, ce double acte de défiance n'aura-t-il pas atteint mortellement le comte Taaffe ? Pourra-t-il former un autre ministère ? Dissoudra-t-il la Chambre ? ou bien imaginera-t-il un arrangement quelconque, qui lui permette de gouverner encore un certain temps selon le même mode ? En attendant, l'Autriche se retrouve dans un de ces embarras familiers à son empire hétérogène et qui gênent tant au dehors sa force et son activité. De même, l'Angleterre a sa crise ministérielle, et c'est sa politique extérieure, comme sa politique intérieure, que la gestion d'un ministère libéral va modifier plus ou moins profondément. On

ne sait pas encore qui sera « le premier ». Lord Granville, ou lord Hartington, ou bien M. Gladstone rentrant sur la scène avec éclat ? A l'un manque, ce semble, la vigueur ; à l'autre, une autorité vraiment consacrée ; quant à M. Gladstone, le prestige de son éloquence et l'honneur de la victoire qu'il a gagnée, pour une part si forte, dans la bataille de ces élections, peuvent, en dépit des fautes qui l'ont discrédité naguère, lui rendre facile, pour une période, le rôle de premier ministre. Quel que soit le choix de la reine, le ministère libéral aura certainement, en Europe, une politique moins entreprenante et moins agressive, moins fière aussi et moins courageuse, que celle de lord Beaconsfield. M. de Bismarck avait quelque confiance, a-t-on raconté, dans la vivacité de ce romancier qui aimait tant les exploits aventureux et dans l'énergie de ce vieil Anglais qui détestait si violemment la Russie ; à Berlin, comme à Vienne, on est déçu, comme si, dans le drame préparé, un acteur venait de disparaître, emportant avec lui tout une partie de la pièce. A Saint-Pétersbourg, l'anxiété a diminué : la dictature intelligente du général Loris-Melikoff aurait remis, paraît-il, un peu d'ordre et de paix dans la capitale et dans le pays. Satisfaite de ne plus sentir à Londres la menace que lord Beaconsfield se plaisait à diriger contre elle, la Russie semble vouloir elle-même adoucir partout ses rapports, à Londres, à Vienne, à Berlin et à Paris : déjà se murmurent des paroles d'amitié qui feraient croire à la possibilité de renouer l'alliance des trois empereurs ; déjà on annonce à Paris le retour du prince Orloff. La Russie a besoin de repos et de calme avant de reprendre à l'extérieur aucun des grands desseins qu'elle a pu rêver : elle a le nihilisme soit à contenir comme un fléau, soit à guérir comme un mal ; le tzar décidera s'il veut procéder par des réformes qui amélioreraient l'administration de la Russie ou maintenir le régime d'absolutisme policier qui règne dans son vaste empire. Comme l'Autriche, comme l'Angleterre, la Russie peut se contenter du travail que lui donnent ses affaires intérieures. Que n'avons-nous le droit agréable d'en dire autant de l'Allemagne ? Que n'avons-nous le bonheur de contempler M. de Bismarck plongé, à Berlin, dans une telle besogne parlementaire ou autre, qu'il n'ait plus même le loisir de promener à l'extérieur sa puissante et terrible imagination ?

Auguste BOUCHER.

*L'un des gérants* : JULES GERVAIS.

## ÉTUDES SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

---

# LA LÉGENDE DES GIRONDINS

---

### PREMIÈRE PARTIE

Les girondins n'ont paru que peu de mois sur la scène de la Révolution : sous l'Assemblée constituante, pendant ces trois formidables années qui ont vu s'écrouler une monarchie de quatorze siècles et sombrer l'ancien régime, ils ne sont pas encore ; sous la Terreur, alors que la France, enveloppée d'un nuage sanglant, se débat entre les périls de la guerre étrangère et les horreurs des luttes civiles, *plus quam civilia bella*, ils ne sont plus, ou, si on les entrevoit un instant, c'est à la lueur du couteau de la guillotine, sur l'échafaud du 31 octobre. Ils ont eu leur heure cependant, entre Mirabeau et Robespierre ; heure rapide et fugitive, pendant laquelle ils n'ont rien édifié et durant laquelle on ne saurait même dire qu'ils aient rien détruit. Ils étaient bien là, lorsque la royauté est tombée, mais elle tombait en réalité sous les coups que lui avait portés l'Assemblée constituante ; ils étaient là encore lorsque la Convention est entrée en scène ; mais ils n'ont pas su la diriger et s'en rendre maîtres, encore bien que la majorité de ses membres fût disposée à les reconnaître pour chefs. La lutte à peine engagée avec la Commune et la Montagne, ils voient la victoire leur échapper, alors qu'ils ont pour eux le nombre et l'opinion ; en dépit de l'indignité de leurs adversaires, ils succombent sous le poids de leur faiblesse et de leur incapacité. Ils meurent avec courage, — comme tout le monde mourait, même les femmes, même les jeunes filles, en ces jours où la Terreur avait tué jusqu'à l'espérance, — mais après avoir abdiqué devant leurs juges cette fierté qu'ils ne devaient retrouver que devant l'écha-

faud ; après avoir rejeté sur leurs amis absents les faits qui leur étaient reprochés ; se défendant, non en hommes d'État qui acceptent la responsabilité de leurs actes, mais en hommes de loi qui plaident les circonstances atténuantes ; tombant comme ils avaient vécu, en avocats.

Le rôle des girondins, dans le drame de la Révolution, a donc été un rôle secondaire et d'une importance incomparablement moindre que celui des hommes de la Constituante et des hommes de la Montagne. D'un autre côté, si courte qu'ait été leur domination, elle a été marquée par les discours les plus odieux et par les actes les plus déplorable, par des mesures de proscription et par des lois de sang. Plus tard, sans doute, le lendemain du 10 août, attaqués par la Commune, par Marat et par Robespierre, leurs alliés de la veille, ils se sont défendus ; mais ce serait assurément pousser trop loin la complaisance que de transformer en martyrs de la justice et du droit des hommes qui ont attendu, pour parler de droit et de justice, que leur pouvoir fût menacé et leur tête mise à prix.

Comment donc se fait-il que les historiens de la Révolution leur aient accordé une si grande place dans leurs livres, qu'ils aient à l'envi célébré leur mémoire, et que tous, malgré la différence de leurs points de vue, s'accordent pour parler d'eux avec indulgence et avec sympathie ?

Il ne nous semble pas que les causes qui ont produit ce résultat aient encore été signalées. Nous les indiquerons ici telles qu'elles nous apparaissent, et très rapidement d'ailleurs, cette recherche n'étant point l'objet principal de la présente étude.

## I

L'Empire avait fait le silence sur les hommes et sur les événements de la Révolution ; il avait étendu sur eux un voile épais et ne permettait pas qu'on le soulevât. En 1810, un membre de la Convention, devenu, comme tant d'autres de ses collègues, l'un des serviteurs du gouvernement impérial, M. Paganel, fit imprimer trois volumes sous ce titre : *Essai historique et critique sur la révolution française*. Dans l'espoir de conjurer les rigueurs de la police et afin d'assurer à son ouvrage la protection d'un des plus hauts dignitaires de l'État, il l'avait dédié à *M. le comte de Lacépède, ministre d'Etat, grand chancelier de la Légion d'honneur*. Non content de lui donner pour épigraphe ces vers de Voltaire, qui n'étaient pas pour déplaire à Sa Majesté l'empereur et roi :

. . . . . Raffermir, par un accord heureux,  
Des peuples et des rois les légitimes nœuds,  
Et faire encor fleurir la liberté publique  
Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique,

il avait terminé son Introduction par ces paroles : « On voit enfin sans étonnement, après une si longue suite de fautes, de malheurs et de crimes, la république se dissoudre et la France demander à l'Être suprême le seul génie fort et puissant qui, dans ces circonstances difficiles, fût capable de la relever, de la défendre et de la gouverner. » Il était encore revenu, à la fin de son dernier volume, sur l'éloge du maître : « En retraçant aux regards du monde la marche de la révolution, d'abord franche et majestueuse, bientôt après louvoyante, incertaine, enfin désastreuse et homicide, je me suis proposé de présenter à tous les peuples la plus grande leçon, la leçon du malheur, et de rendre hommage au prince dont le puissant génie a retenu la France sur le bord de l'abîme, et l'a ramenée, par le sentier de la gloire, de l'honneur et des prospérités, à ce gouvernement *fort et modéré* qui seul est propre à régir une grande nation. »

Ni ces éloges ni ces précautions prudentes n'obtinrent grâce pour le livre ; en réveillant les souvenirs de la Révolution, il allait contre la politique de l'empereur : l'édition tout entière fut mise au pilon.

L'année suivante, Chateaubriand, appelé à remplacer à l'Institut un ancien conventionnel, Marie-Joseph Chénier, voulut porter un jugement sur la Convention nationale et sur quelques-uns de ses actes : Napoléon décida que le discours ne serait pas lu, ajoutant que, « s'il avait été prononcé, il aurait fait jeter Chateaubriand dans un cul de basse-fosse pour le reste de sa vie <sup>1</sup>. » — Vint la Restauration et avec elle la liberté. Paganel en profita pour publier, en 1815 et en 1816, deux éditions de son livre qui furent rapidement épuisées. Ce fut comme un premier coup de cloche en l'honneur de la Gironde, dont l'auteur célébrait le *courage* et la *vertu* : « Les girondins, disait-il, jouirent longtemps de toute l'influence qu'obtiennent sur les assemblées délibérantes les lumières, l'éloquence et le courage... Dès l'entrée des girondins dans l'arène, leur dévouement pour la cause de la liberté éclata pur et sans bornes. Il ne s'est démenti ni dans le cours ni au terme fatal de la carrière. La vertu les arma d'intrépidité pour combattre, d'héroïsme pour mourir <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Histoire de l'Académie française*, par Paul Mesnard, p. 261.

<sup>2</sup> Paganel, t. II, p. 344.

Un des collègues de Paganel à la Convention nationale, Charles Bailleul, publia à son tour, en 1818, deux volumes intitulés : *Examen critique de l'ouvrage posthume de Madame la baronne de Staël ayant pour titre : Considérations sur les principaux événements de la révolution française*. Bailleul avait siégé sur les bancs de la Gironde. Décrété d'accusation pour avoir signé la protestation dite des soixante-quatorze contre la journée du 2 juin, il avait été arrêté à Provins par un représentant en mission, son collègue Dubouchet, qui le fit conduire à Paris, les fers aux pieds et aux mains. Le 2 octobre 1793, il avait été écroué à la Conciergerie, et il avait partagé, pendant leurs derniers jours, la captivité des girondins. Son livre était un plaidoyer en leur faveur, plaidoyer habile et chaleureux, qui eut sur le public une action d'autant plus grande que l'auteur était le frère d'Antoine Bailleul, propriétaire et imprimeur du *Journal du Commerce*, qui remplaçait alors le *Constitutionnel*, momentanément suspendu <sup>1</sup>.

Deux ans après, en 1820, un homme qui avait été ministre de la justice en 1792 et ministre de l'intérieur en 1793, ambassadeur de la république française à Naples en 1798, président du Conseil des anciens sous le Directoire, membre du sénat sous l'Empire, et, pendant les Cent-Jours, membre de la Chambre des représentants, écrivain distingué d'ailleurs et alors en possession d'une réputation considérable, Dominique Garat, fit paraître des *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, ouvrage composé avec talent, plein de détails curieux, de faits intéressants, et qui obtint un vif succès. Sous couleur de raconter la vie de M. Suard, homme de lettres, qui n'avait point joué de rôle politique pendant la Révolution, et qui avait sollicité, sous le gouvernement de la Restauration, le titre de censeur royal, l'ancien ministre de la Convention avait écrit une audacieuse réhabilitation des hommes de la période révolutionnaire; il avait peint sous un jour favorable Danton et Robespierre, et il avait fait des chefs de la Gironde un panégyrique presque sans réserves.

Les publications de Paganel, de Bailleul et de Garat avaient préparé les voies à la *Collection des mémoires relatifs à révolution*

<sup>1</sup> Le *Constitutionnel* avait fait son entrée dans le monde, pendant les Cent-Jours, le 1<sup>er</sup> mai 1815, sous le titre de *l'Indépendant*. Le 8 août, il prit le titre de *l'Écho du soir ou l'Ami du prince*, et, le 26 du même mois, celui de *Courrier général politique et littéraire*, qu'il échangea enfin, le 29 octobre 1815, pour le nom désormais historique qu'il porte encore aujourd'hui. Supprimé, le 17 juillet 1817, à la suite d'un article d'Henri de Latouche, il put, grâce à l'intervention personnelle du roi Louis XVIII, reparaitre presque aussitôt, dès le 24 juillet 1817, sous le couvert du *Journal du Commerce*. Le 2 mai 1819, il reprit, pour ne plus le quitter, le titre de *Constitutionnel*.

*française*, qui parut de 1820 à 1826, sous la direction de MM. Berville et Barrière, et qui comprend plus de soixante volumes. Dès la première livraison, un des meilleurs critiques de ce temps-là, le judicieux et spirituel abbé de Féletz, n'hésita pas à prédire aux Mémoires qui en faisaient partie et à ceux qui devaient suivre un succès exceptionnel. « Si les Mémoires de tous les temps, disait-il, offrent toujours une lecture attachante, il n'en est point qui intéressent aussi vivement que ceux de ces époques orageuses dont, selon la pensée de Cicéron, qui en parlait d'après sa propre expérience, il est fort triste d'être témoin, mais dont il est fort agréable de lire l'histoire si féconde en vicissitudes diverses, en événements singuliers et inattendus : *Quæ etsi nobis optabiles in experiendo non fuerunt, erunt tamen in legendo jucundæ* <sup>1</sup>. » Qu'est-ce donc, lorsque ces événements si dramatiques sont évoqués sous vos yeux par les personnages mêmes qui y jouèrent le principal rôle; lorsqu'ils sont retracés, non plus avec la froideur de l'historien et du juge, mais avec l'émotion du témoin et de l'acteur? Ce n'est plus alors un livre que vous lisez; c'est une pièce que vous suivez à la scène avec un intérêt passionné. Et quelle tragédie fut jamais plus féconde en péripéties pleines de terreur? Quel drame fut jamais plus rempli de sang et de larmes? Si l'on ajoute à ces éléments d'émotion et de succès celui qui résultait de la proximité des événements, si récents et si considérables, que, parmi les lecteurs de ces *Mémoires*, il en était bien peu, même les plus humbles et les plus obscurs, qui ne pussent dire des faits qu'ils retraçaient :

Quæque ipse miserrima vidi  
Et quorum pars *parva* fui,

il sera aisé de se rendre compte de l'effet produit par la publication de MM. Berville et Barrière, et de l'influence qu'elle a exercée sur l'opinion.

Cette influence a été toute en faveur de la Gironde. De tous les ouvrages, en effet, qui composent la *Collection des mémoires relatifs à la révolution française*, il n'en est pas un seul qui soit écrit au point de vue de la Montagne. Un certain nombre, il est vrai, sont écrits au point de vue royaliste; mais ils sont consacrés, soit à l'Assemblée constituante, comme les *Mémoires du marquis de Ferrières*, soit aux malheurs de Louis XVI et de sa famille, comme les *Mémoires sur le Temple*, et ils ne s'occupent pas du rôle joué par les girondins; ou, s'ils le font, ce n'est que d'une façon tout à fait accessoire.

<sup>1</sup> *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature*, par M. Ch.-M. de Féletz, de l'Académie française, t. IV, p. 323.

En revanche, les Mémoires écrits par les députés de la Gironde ou par leurs amis étaient, dans la Collection de MM. Berville et Barrière, aussi nombreux qu'importants. On y rencontrait les Mémoires de Meillan, député des Basses-Pyrénées à la Convention, l'un des proscrits du 2 juin ; de Durand de Maillane, député des Bouches-du-Rhône, qui siégeait sur les bancs de la *Plaine*, mais qui avait été dénoncé comme fédéraliste après les journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, et dont toutes les sympathies étaient pour la Gironde ; de Thibeaudeau, député de la Vienne, qui avait pris place, en arrivant à la Convention, sur les bancs de la Montagne, mais qui avait vu, après le 31 mai, son père et son frère arrêtés comme partisans des girondins, et qui se montre, dans ses Mémoires, très hostile à Robespierre et très favorable à Vergniaud et à ses collègues ; de Louvet, député du Loiret, qui avait été décrété d'arrestation le 2 juin et qui, après avoir échappé à toutes les recherches pendant le règne de la Terreur, était rentré à la Convention en vertu du décret du 8 mars 1795 ; d'Honoré Riouffe qui avait été, comme Charles Bailleul, enfermé à la Conciergerie peu de temps avant la condamnation des girondins et qui avait été témoin de leurs dernières journées ; de M<sup>me</sup> Roland, l'âme de son parti, et de laquelle on pouvait dire qu'elle avait été le seul homme de la Gironde. Ces trois derniers ouvrages : le *Récit de mes périls depuis le 31 mai*, par J.-B. Louvet, les *Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, par Riouffe, l'*Appel à l'impartiale postérité*, par M<sup>me</sup> Roland, étaient pleins de l'intérêt le plus vif, écrits avec une émotion communicative, avec une éloquence entraînante.

Une cause qui avait de tels avocats était bien près d'être une cause gagnée. Par surcroît de fortune, à la suite des Mémoires de Durand de Maillane<sup>1</sup>, l'éditeur avait inséré un *Fragment du comte Lanjuinais, pair de France, ancien conventionnel, sur les journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 1793*, et le discours prononcé par le courageux représentant d'Ille-et-Vilaine, dans la séance du 2 juin. Lanjuinais n'avait appartenu, à aucun moment, au parti de la Gironde ; mais, comme il s'était trouvé à côté des députés de ce parti dans leurs dernières luttes, l'éclat de son héroïque conduite rejailissait sur eux, et le public ne s'était pas fait faute de reporter sur Vergniaud et sur ses collègues une partie de l'admiration qui était due tout entière au député breton. Ce n'est pas tout. Trois des principaux membres de la Gironde, Brissot, Barbaroux et Buzot, avaient aussi écrit leurs Mémoires ; le premier, dans sa prison, à

<sup>1</sup> Ils ont paru sous le titre d'*Histoire de la Convention nationale*. Paris, Beaudoin frères, 1825, in-8°. Collection Berville et Barrière.

deux pas de l'échafaud dont l'ombre se projetait sur chacune de ses pages; le second, en Bretagne et dans la Gironde même, dans les asiles où il essayait de dérober au bourreau sa tête proscrite<sup>1</sup>; le troisième enfin, dans ce grenier de Saint-Émilion, d'où il ne devait sortir que pour tomber misérablement à quelques pas de là, dans un champ de blé, où son cadavre fut retrouvé « le visage mangé en partie par les chiens et les loups<sup>2</sup> ».

De ces trois ouvrages, pas un seul n'avait pu être terminé; tous les trois avaient été interrompus par la mort... Tous les trois voyaient le jour par les soins d'une veuve, d'un fils ou d'un ami. Le fils de Barbaroux publiait, en 1822, les Mémoires de son père. Les Mémoires de Buzot étaient publiés, en 1828, par M. Guadet, neveu du député à la Convention nationale, guillotiné à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> messidor an II (19 juin 1794); ceux de Brissot étaient publiés par son fils, au commencement de l'année 1830. Dans le spectacle de ces fils, de ces veuves, tenant dans leurs mains les feuilles tachées de sang où leurs maris et leurs pères avaient déposé leurs dernières pensées et leur suprême espérance, il y avait comme une image de ces enfants et de cette veuve que Tacite nous représente portant l'urne sépulcrale de son époux, — *duobus cum liberis, feralem urnam tenens*; — spectacle bien fait, il le faut avouer, pour attendrir les cœurs et pour provoquer, au sein d'une nation généreuse, un sentiment profond de pitié et de sympathie.

Toutes ces publications coïncidaient du reste avec un mouvement d'opinion qui leur prêtait aide et faveur. L'opposition *libérale* n'avait garde de laisser tomber l'arme qui lui était ainsi offerte et dont elle se pouvait servir pour battre en brèche le gouvernement royal. On était sans doute trop près des événements de la Révolution, il y avait encore trop de survivants et de témoins, pour qu'il fût possible de plaider ouvertement la cause des grands criminels de la Terreur; mais n'était-ce pas une bonne fortune dont il fallait savoir profiter que de rencontrer, à mi-chemin de la Montagne, sur ces *coteaux modérés* où Vergniaud et ses amis avaient pris place, des hommes qui avaient embrassé la cause de la révolution avec ardeur, qui avaient combattu la royauté avec passion, et dont les

<sup>1</sup> Barbaroux essaya de se donner la mort, en même temps que Buzot et Pétion, ses compagnons d'infortune; il se manqua et fut traîné à Bordeaux, où il fut guillotiné le 7 messidor an II (25 juin 1794).

<sup>2</sup> *Mémoire adressé à Louvet sur la fin de Salle, Guadet, Pétion, Barbaroux et Buzot*, publié pour la première fois par M. Dauban, à la suite de son édition des *Mémoires inédits de Pétion et des Mémoires de Buzot et de Barbaroux*, p. 503. — Voyez aussi le troisième volume du beau livre de M. Charles Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*.

mains étaient pures de sang (on se plaisait du moins à le dire, et on se laissait aller à le croire)? On reléqua dans l'ombre la première partie de leur carrière, celle où ils avaient rivalisé de violence et d'inhumanité avec les purs jacobins, et on s'attacha à ne voir en eux que les adversaires de la Commune et de Marat; on frappa en leur honneur une médaille dont on avait bien soin de ne pas montrer le revers. Le public se prêta d'autant plus aisément à cette tactique, d'une incontestable habileté, que les Mémoires qu'il avait sous les yeux ne parlaient guère, en effet, que de cette seconde phase de la carrière des girondins. Quelques-uns même, et non les moins intéressants, ceux de Riouffe et de Louvet, par exemple, étaient presque exclusivement consacrés au récit de leur proscription, de leur captivité et de leur mort. Comment la génération nouvelle, qui naissait alors à la vie politique, n'aurait-elle pas éprouvé une ardente et profonde sympathie pour ces jeunes hommes, que de dramatiques récits lui montraient combattant pour la justice et mourant pour la liberté? Comment la bourgeoisie, fière de ses droits, enivrée de sa victoire, n'aurait-elle pas salué en eux ses vrais représentants, tombés pour sa défense, après avoir soutenu pour elle une double lutte, contre l'absolutisme royal et contre le despotisme populaire? Pouvait-elle d'ailleurs ne pas céder aux émotions que faisaient naître si naturellement dans les âmes ces voix sorties de la tombe où tant de jeunesse et tant d'éloquence avaient été enfouies; ces pages écrites au fond des cachots, dans les cavernes du Jura <sup>1</sup>, sous le toit inquiet où le proscrit défendait sa mémoire, en attendant l'heure où le bourreau viendrait lui demander sa vie?

Certes, le terrain était bien préparé pour l'historien qui saurait s'emparer de ces émotions, faire un faisceau de ces témoignages, et de ces nombreux Mémoires tirer un livre. L'historien était prêt, et il faut reconnaître qu'il sut accomplir sa tâche avec une habileté rare. Un remarquable talent d'exposition, une lucidité merveilleuse, une passion maîtresse d'elle-même et dissimulée sous une grande modération de langage, telles furent les qualités que M. Thiers déploya dans son *Histoire de la Révolution*, publiée de 1823 à 1827. Le succès fut d'autant plus grand que, par une sorte de flatterie involontaire à l'adresse de cette partie du public à laquelle l'auteur destinait surtout son ouvrage, il s'était soigneusement abstenu de ces puissants éclats de style qui auraient pu effaroucher ses lecteurs. Il s'était tenu aussi loin de l'imagination colorée d'Au-

<sup>1</sup> *Le Récit de mes périls*, par Louvet, est daté des *Grottes de Saint-Émilien dans la Gironde, aux premiers jours de novembre 1793, et des Cavernes du Jura le 19 avril 1794.*

gustin Thierry que de la gravité de pensée de M. Guizot, et si l'on ne pouvait dire de son livre qu'il était mal écrit, du moins fallait-il reconnaître que les qualités qui font le grand écrivain y brillaient par leur absence. Ainsi en jugeait M. Sainte-Beuve, qui était déjà un maître critique, et qui, malgré sa sympathie pour l'ouvrage et pour l'auteur, appréciait en ces termes, dans le *Globe* du 19 janvier 1826, le style de l'*Histoire de la Révolution* :

Parlerai-je maintenant de la partie la moins importante et aussi la plus faible de l'ouvrage, du style, auquel on dirait que l'auteur n'a pas songé?... Qu'il eût été moins incorrect et négligé, loin de distraire du récit, il l'eût mieux fait ressortir encore; la pensée de l'écrivain qui, quelquefois, s'affaiblit dans ses formes indécises, eût été plus sûre, gravée de la sorte, d'arriver pleinement intelligible et franche, à cet avenir auquel elle a droit de s'adresser. C'est toujours une imperfection fâcheuse qu'une belle œuvre manque par le style<sup>1</sup>. »

Sainte-Beuve avait raison, mais ce qu'il ne disait pas, c'est que, dans cette vulgarité, il y avait un élément de succès de plus. Plus ce style était terne, commun, *incorrect et négligé*, plus il était fait pour plaire à la bourgeoisie *libérale* de 1826, qui s'y mirait, comme le cerf de la Fontaine *se voyant dans l'eau et louant la beauté de son bois*.

Le succès de M. Thiers, auquel il convient d'associer le succès parallèle de M. Mignet<sup>2</sup>, — M. Mignet et M. Thiers ont été, dans leurs livres jumeaux, le Castor et le Pollux de l'histoire de la Révolution, *sic fratres Helenæ, lucida sidera*, — le succès de M. Thiers complétait l'œuvre commencée par les livres de Paganel, Bailleul et Garat, et continuée par la *Collection des Mémoires relatifs à la révolution française*; il achevait la réhabilitation des Girondins, à laquelle la révolution de 1830 vint apporter une dernière consécration. Aux yeux de ses auteurs, en effet, les journées de juillet étaient-elles autre chose qu'un nouveau 10 août, — un 10 août dont les modérés avaient su conserver la direction et qui s'était terminé, cette fois, non par le triomphe de la Montagne, mais par celui de la Gironde?

## II

Tout avait donc conspiré, les événements comme les livres, à refaire aux girondins une popularité. Elle ne cessa de grandir,

<sup>1</sup> Voy. *Premiers lundis*, par Ch.-A. Sainte-Beuve, p. 94.

<sup>2</sup> L'*Histoire de la révolution française*, par M. Mignet, a paru en 1824.

pendant les dix-huit ans de la monarchie de Juillet, à la faveur surtout, il faut bien le dire, de l'ignorance à peu près complète où l'on était alors de l'histoire vraie de la révolution française. Les rangs des contemporains s'éclaircissaient d'année en année, et la génération nouvelle ne savait guère de cette terrible époque que ce qu'il avait plu à MM. Thiers et Mignet de lui en apprendre. M. Sainte-Beuve, qui se trompait si rarement en matière littéraire, mais qui était demeuré étranger aux études historiques, était l'écho de cette génération nouvelle, née avec le siècle, lorsque, sortant de son habituelle réserve, il célébrait les girondins avec enthousiasme.

Dans cette fournaise ardente de notre première révolution, écrivait-il en 1835 dans un article sur les *Lettres inédites de M<sup>me</sup> Roland*, à côté des ébauches informes ou abjectes, d'admirables statues sont sorties et brillent debout. Maintenons commerce avec ces personnages, demandons-leur des pensées qui élèvent, admirons-les pour ce qu'ils ont d'héroïque et de désintéressé, comme ces grands caractères de Plutarque qu'on étudie et qu'on admire encore en eux-mêmes, indépendamment du succès des causes auxquelles ils ont pris part, et du sort des cités dont ils ont été l'honneur. Plus que jamais, en ce sens, l'immortelle Gironde est la limite à laquelle notre pensée se plaît et s'obstine à s'arrêter..... Je me replie de plus en plus vers ces figures nobles, humaines, d'une belle proportion morale, qui s'arrêtèrent toutes ensemble, dans un instinct sublime et avec un cri miséricordieux, au bord du fleuve de sang, et qui, par leurs erreurs, par leurs illusions sincères, par ces tendresses même de la jeunesse que leurs farouches ennemis leur imputèrent à corruption et qui ne sont que des faiblesses d'honnêtes gens; enfin aussi par le petit nombre de vérités immortelles qu'ils confessèrent, intéressent tout ce qui porte un cœur et attachent naturellement la pensée qui s'élève sans sophisme à la recherche du bonheur des hommes.

Pendant que la critique littéraire, par la main de M. Sainte-Beuve, déposait ainsi sa couronne au pied de la statue des chefs de la Gironde, le roman et le théâtre s'en emparaient et les glorifiaient à leur tour. Dès 1831, Charles Nodier publie le *Dernier banquet des girondins*, œuvre d'imagination pure, mais pleine de passion, de flamme et d'éloquence, d'où est sortie cette légende du *Banquet*, qui fait maintenant, et pour toujours peut-être, corps avec l'histoire. Le lecteur pouvait-il ne pas se laisser prendre à ce récit romanesque? Nodier lui-même avait fini par y croire! « Toi, mon cher Charles, lui disait un jour Martainville, tu abuses un peu trop de l'honneur d'avoir été guillotiné avec ces pauvres girondins. » Seize ans après,

le drame venait ajouter ses prestiges aux illusions du roman. Le 3 août 1847<sup>1</sup>, le Théâtre-Historique représentait, avec un immense succès, *le Chevalier de Maison-Rouge*, dans lequel Alexandre Dumas avait mis en scène le procès des girondins et leur dernier banquet. L'auteur avait placé sur leurs lèvres un chant qui devint aussitôt populaire :

Nous, amis, qui loin des batailles,  
Succombons dans l'obscurité,  
Vouons du moins nos funérailles  
A la France, à sa liberté!  
Mourir pour la patrie,  
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie!

Mais qu'étaient ces vers, qu'était le drame d'Alexandre Dumas, à côté du poème en prose que le chantre des *Méditations* et des *Harmonies*, que M. de Lamartine venait de consacrer à Vergniaud et à ses amis, sous le titre d'*Histoire des Girondins*? Les erreurs de fait abondaient dans ces huit volumes; les contradictions s'y heurtaient d'une page à l'autre et souvent dans la même page; les girondins y étaient, en mainte rencontre, sacrifiés aux montagnards; malgré tout cependant, il y avait, dans ce livre, tant de souffle et de poésie, des tableaux d'un coloris si brillant, des passages d'une si merveilleuse éloquence, que le lecteur entraîné, ébloui, ne voyait plus les contradictions et les erreurs, et répétait, avec l'auteur, en fermant le dernier volume : « Les girondins adorèrent la liberté; ils fondèrent la république; ils moururent pour refuser du sang au peuple. On gravera sur leur mémoire cette inscription que Vergniaud

<sup>1</sup> C'est par erreur que M. Théodore Muret, dans son intéressant ouvrage, *l'Histoire par le théâtre* (1789-1851), fixe au 27 octobre 1847 la date de la première représentation du *Chevalier de Maison-Rouge*. M. Théodore Muret a du reste parfaitement montré que le drame de MM. Alexandre Dumas et Auguste Maquet avait été l'un des signes avant-coureurs de la révolution de Février. « Le banquet des girondins, dit-il, t. III, p. 280, préludait sur le théâtre à la campagne des banquets réformistes qui s'ouvrait et par laquelle allait éclater la crise imminente... Ce chant (celui que les auteurs avaient mis sur les lèvres des girondins et dont nous reproduisons plus haut une strophe); ce chant, que l'on entendit passer du théâtre dans bien des bouches populaires, il renfermait quelque chose de fatidique; il était un signe, un présage, avec les autres symptômes que l'on sentait dans l'air, comme ce vent qui rase les sillons, comme ce frémissement qui court dans les feuilles à l'approche d'un orage. Les esprits observateurs comprirent par instinct que si leurs pressentiments d'une révolution se réalisaient, l'hymne des girondins serait son chant d'adoption, sa *Marseillaise* nouvelle. »

avait gravée de sa main sur la muraille de son cachot : Plutôt la mort que le crime, *Potius mori quam fœdari*<sup>1</sup> !

*Ils fondèrent la république* ! Quelques mois après que Lamartine leur avait décerné cet éloge, — c'en était un alors sous sa plume, — la monarchie de Juillet était renversée ; la république reparaisait et elle reprenait possession de la France, au refrain du *Chant des Girondins*. Leur popularité était donc plus grande que jamais, et il semblait que la révolution nouvelle la plaçât désormais au-dessus de toute atteinte. Dans la soirée du 23 mars 1850, le Théâtre-Français évoque, autour de la figure héroïque de Charlotte Corday, Vergniaud et Barbaroux, Buzot et M<sup>me</sup> Roland ; et Ponsard, dans la meilleure de ses tragédies, transforme les chefs de la Gironde en héros de Corneille :

Grand Vergniaud ! fier Louvet ! généreux Barbaroux !  
Et vous tous, girondins, jeune et vaillante armée,  
Où la vertu trouvait sa garde accoutumée<sup>2</sup> !

A y bien réfléchir pourtant, il y avait pour la mémoire des girondins un écueil dans la victoire républicaine de 1848, et de sérieux symptômes pouvaient donner à penser qu'ils allaient être *ensevelis dans leur triomphe*. M. Thiers était parmi les vaincus du 24 février, et son *Histoire* allait partager le discrédit dans lequel il était tombé. Le tour était venu de nouveaux historiens, dont les idées et les passions étaient plus en harmonie avec la révolution nouvelle. M. Louis Blanc et M. Michelet avaient publié en 1847 les premiers volumes de leurs *Histoires de la Révolution française*. Ils allaient bientôt rencontrer les hommes de la Gironde. Comment les jugeraient-ils ? Avec une impitoyable dureté, sans aucun doute, puisqu'ils s'étaient placés l'un et l'autre au point de vue de la Montagne. M. Louis Blanc avait pris pour héros Robespierre, et M. Michelet, Danton. Il ne se pouvait pas qu'ils ne réagissent tous les deux contre l'indulgence dont avaient fait preuve M. Thiers, M. Mignet et M. de Lamartine, puisque aussi bien il semble difficile de confondre dans une commune sympathie Roland et Robespierre, Vergniaud et Danton, les girondins et ceux qui les ont *si méchamment mis à mort*. — Ce qui paraissait difficile, impossible même, est pourtant ce que nous avons vu. Lorsque l'heure est venue pour M. Louis Blanc et pour M. Michelet d'apprécier le rôle des girondins, ils ont suivi les errements de leurs prédécesseurs.

<sup>1</sup> *Histoire des Girondins*, par A. de Lamartine, t. VII, p. 59.

<sup>2</sup> *Charlotte Corday*, par François Ponsard, acte II, scène III.

Après avoir raconté l'exécution de Vergniaud et des autres députés de la Gironde traînés avec lui à l'échafaud, M. Louis Blanc s'écrie avec un déchirement de cœur, qui ne sera pas plus grand lorsqu'il sera au pied de l'échafaud de Robespierre : *O deuil qui ne finira pas ! O révolution ! O république* <sup>1</sup> ! Et arrivé au terme de sa tâche, avec quelle sympathie ne parle-t-il pas des girondins, dans la *Conclusion historique* qui ferme son douzième volume : « J'ai dit, après avoir raconté la proscription des girondins : *la révolution qu'ils condamnèrent à les tuer, portera leur deuil à jamais*. Rien de plus vrai, hélas ! Nobles esprits, âmes intrépides, que ne perdait pas la révolution en les perdant <sup>2</sup> ! » — Et plus loin : « L'histoire ne présente rien d'aussi grand que le tableau de M<sup>me</sup> Roland saluant, sur l'échafaud, la statue de la Liberté, au moment de mourir pour la liberté et de mourir par elle <sup>3</sup> ! » Et encore : « La liberté de conscience ; — les franchises de la pensée ; — l'inviolabilité du foyer domestique ; — l'égalité devant la loi ; — la proportionnalité entre les délits et les peines ; — la vertu et le talent mis au-dessus des privilèges de la naissance ; en un mot, tout ce qui constitue le *droit individuel*, telle fut la religion pour laquelle vécurent et moururent les girondins <sup>4</sup>. » — Que les chefs de la Gironde aient vécu et soient morts *pour cette religion*, rien de moins vrai ; rien qui soit en contradiction plus formelle avec les faits et les documents historiques ; mais là n'est point la question que nous examinons en ce moment, et il nous suffit de constater que M. Louis Blanc accorde aux girondins une place d'honneur dans son Panthéon.

M. Michelet en parle aussi avec un attendrissement voisin de l'enthousiasme :

Sauf cette faiblesse qu'ils eurent de plaider, dit-il en racontant leur procès, ils montrèrent beaucoup de constance dans leurs principes. Républicains sincères, invariables dans la haine des rois, pleins d'immuable foi aux libertés du monde... On voit encore aux Carmes les trois ou quatre greniers qu'y occupèrent les girondins. Les murs sont couverts d'inscriptions... Toutes respirent le sentiment de l'héroïsme antique, le génie stoïcien. Celle-ci est de Vergniaud : *Potius mori quam fœdari*... Les faibles Mémoires de Brissot, écrits dans sa longue prison, témoignent du même caractère. On sent un cœur qui ne s'appuie que sur le droit et le devoir, sur le sentiment de son innocence, sur l'espoir du progrès et le futur bonheur de l'homme. Croirait-on que l'infortuné

<sup>1</sup> *Histoire de la Révolution française*, par L. Blanc, t. IX, p. 445.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. XII, p. 588.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. XII, p. 600.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. XII, p. 603.

qui écrit sous la guillotine ne s'occupe que d'une chose sur laquelle il revient toujours, l'esclavage des noirs ! Indifférent à ses fers, il ne sent peser sur lui que les fers du genre humain<sup>1</sup>.

Après leur condamnation, M. Michelet laisse un libre cours à son admiration pour ces *grands cœurs qui, de leur sang, nous ont fait la patrie* :

Eux, ils ne pleuraient pas, écrit-il. Un repas soigné, délicat, avait été envoyé par un ami pour le dernier banquet. — *De quoi donc parlaient-ils ?* — Pauvres gens, pourquoi vous le dire ? Êtes-vous dignes de le savoir, vous qui pouvez le demander ? Ils parlèrent de la république, de la patrie... Ils parlèrent (nous l'affirmons et le jurons au besoin) de la France sauvée par la glorieuse bataille qui la fermait à l'invasion..... Fondateurs de la république, dignes de la reconnaissance du monde pour avoir voulu la croisade de 92 et la liberté pour toute la terre..... — Quand la voix grave et sainte de Vergniaud chanta la dernière, on eût cru entendre la voix défaillante de la république et de la loi, mortellement atteintes, et qui devaient survivre peu<sup>2</sup>.

Nous ne nous arrêterons pas à relever les erreurs matérielles de l'historien ; à établir que, le 31 octobre, ce ne fut pas Vergniaud qui fut exécuté le dernier, mais Vigée, député de Maine-et-Loire<sup>3</sup> ; — que « le repas soigné, délicat, envoyé par un ami », n'est à sa place que dans les *Contes* de Charles Nodier<sup>4</sup> ; — que les Girondins n'ont jamais été enfermés aux Carmes ; que Vergniaud notamment n'a pu écrire sur les murs de cette prison : *Potius mori quam fœdari*, attendu que les registres d'écrou nous le montrent arraché, le 26 juillet 1793, de sa maison de la rue de Clichy, n° 337, où il était en état d'arrestation depuis le 2 juin, pour être incarcéré successivement au Luxembourg, du 26 juillet au 31 du même mois ; à la Force, du 31 juillet au 6 octobre, et enfin à la Conciergerie, du 6 au 31 octobre<sup>5</sup>. Notre belle devise bretonne n'a donc rien à démêler, grâce à Dieu, avec Vergniaud, avec l'homme qui a couvert de son éloquence les égorgés d'Avignon, qui a prêté les mains au 20 juin, applaudi au 10 août, voté la mort de Louis XVI, et qui, chef de

<sup>1</sup> *Histoire de la Révolution française*, par J. Michelet, t. VI, p. 336-337.

<sup>2</sup> J. Michelet, t. VI, p. 343.

<sup>3</sup> Le bulletin du tribunal révolutionnaire dit formellement : *Vigée fut exécuté le dernier*.

<sup>4</sup> Voyez à cet égard la démonstration si complète et si concluante de M. A. Granier de Cassagnac, *Histoire des Girondins et des massacres de Septembre*, t. I<sup>er</sup>, p. 39 et suiv.

<sup>5</sup> *Vergniaud*, par Charles Vatel, t. II, p. 220 et suiv.

l'Assemblée législative à l'heure des massacres de septembre, n'a pas eu le courage de monter à la tribune et de dire à ses collègues : « Notre place est aux prisons, entre les bourreaux et les victimes ! » Ah ! citoyen Vergniaud, c'est ce jour-là qu'il fallait vous précipiter aux Carmes ! C'est ce jour-là qu'il fallait dire : *Potius mori quam fœdari!* Mais ici encore nous devons nous borner à constater que M. Michelet, — comme M. Louis Blanc, — exalte, glorifie les girondins.

Il est un historien de la révolution qui a précédé MM. Louis Blanc et Michelet et qui est allé beaucoup plus loin qu'eux dans la glorification de la Terreur et dans l'apothéose de la Montagne. M. Tissot, professeur au Collège de France, où il avait remplacé l'abbé Delille, et membre de l'Académie française, où il a eu pour successeur Mgr Dupanloup, avait publié en 1836 une *Histoire de la Révolution française*, écrite, non plus seulement au point de vue de Robespierre et de Danton, mais au point de vue des sociétés populaires, des sections et de la Commune<sup>1</sup>. Beau-frère de Goujon, l'un des députés qui furent condamnés à mort à la suite de l'insurrection du 1<sup>er</sup> prairial an III (20 mai 1795), ami du marquis de Saint-Huruge, l'un des héros des journées d'octobre, de l'huissier Maillard, qui a présidé aux massacres de l'Abbaye le 2 septembre, et de Fournier l'Américain qui a présidé, le 9 septembre, aux massacres de Versailles, les girondins n'ont pas dû trouver chez lui les mêmes complaisances que chez M. Michelet et chez M. Louis Blanc ! C'est pourtant ce qui s'est produit. Voici comment il a formulé sur eux son jugement définitif : « Il faut plaindre, *admirer* la Gironde ; il faut *honorer* sa mémoire<sup>2</sup>. »

D'où vient donc cette indulgence, cette sympathie des historiens montagnards, de ceux-là même qui, dépassant la Montagne, donnent la main aux *enragés*<sup>3</sup>, pour des hommes que l'on ne cesse de représenter comme des *modérés* ? Tissot va nous le dire : « Avant le 10 août, écrit-il, les membres de la Gironde *s'étaient montrés les émules des plus ardents jacobins*<sup>4</sup>. » Là est la vérité. Je sais bien qu'après le 10 août, ils se retournèrent contre leurs associés de la veille et entrèrent en lutte avec eux, pour ne pas se laisser arracher

<sup>1</sup> *Histoire complète de la Révolution française*, p. P.-F. Tissot. 6 vol. in-8°, 1836-1839. — *L'Histoire de la Révolution*, par M. Michelet, a paru de 1847 à 1853, et celle de M. Louis Blanc, de 1847 à 1862.

<sup>2</sup> Tissot, t. V, p. 19.

<sup>3</sup> Il y avait en 1793 le parti des *enragés*, aux yeux duquel Hébert et Chauvette étaient entachés de faiblesse et suspects d'aristocratie. En république un *enragé* trouve toujours un plus *enragé* qui l'accuse de *modérantisme*.

<sup>4</sup> Tissot, t. V, p. 17.

le pouvoir qu'ils venaient de conquérir. Mais cette résistance, commandée par leur intérêt personnel, peut-elle suffire à les transformer en héros du droit, en martyrs de la justice et de la liberté? C'est là un point que nous aurons à examiner plus tard, et nous croyons pouvoir alors établir que, même dans cette seconde partie de leur carrière, ils ont continué à professer les opinions les plus démagogiques, et que, lorsqu'ils sont tombés, presque toutes les lois qui allaient servir au fonctionnement de la Terreur étaient votées, et votées par eux! — En attendant l'heure de cette démonstration, qui ne sera, hélas! que trop facile à faire, tenons-nous en à la parole de Tissot, qui vaut certes la peine d'être répétée : « Avant le 10 août, les membres de la Gironde s'étaient montrés les émules des plus ardents jacobins ; » reconnaissons que MM. Louis Blanc et Michelet ne se sont pas trompés lorsqu'ils les ont jugés dignes de leurs louanges, et que c'est à bon droit qu'ils ont associé leurs noms à ceux de Danton et de Robespierre.

### III

L'école libérale et l'école démocratique, les tragédies de l'école du bon sens et les drames de l'école romantique, les révolutionnaires de 1830 et ceux de 1848, les historiens et les apologistes de la bourgeoisie comme ses adversaires systématiques et déclarés, tous, nous venons de le voir, tous ont payé leur tribut à la mémoire des girondins. Mais voici venir des historiens sincèrement monarchiques, qui estiment que le renversement de la royauté au 10 août et l'établissement de la république ont été pour la France une effroyable calamité; voici M. de Barante, avec l'*Histoire de la Convention nationale*, et M. Mortimer-Ternaux avec l'*Histoire de la Terreur*<sup>1</sup>. Cette fois du moins les membres de la Gironde vont trouver des juges, auprès desquels leur jacobinisme ne sera point un titre, comme auprès de MM. Tissot, Michelet et Louis Blanc, et ils n'échapperont pas plus longtemps aux légitimes sévérités de l'histoire.

Certes, il en aurait dû être ainsi. Mais l'étrange bonne fortune qui, depuis la publication des livres de Paganel, de Bailleul et de Garat, n'a pas cessé de les accompagner, ne les abandonnera pas

<sup>1</sup> L'*Histoire de la Convention nationale*, par M. de Barante, a été publiée de 1851 à 1853; l'*Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux, de 1862 à 1869. On sait que le beau livre de M. Mortimer-Ternaux, si malheureusement interrompu par la mort de l'auteur (novembre 1871), s'arrête au 2 juin 1793.

cette fois encore. M. de Barante écrit l'*Histoire de la Convention*, et le sujet même qu'il a choisi lui fait une loi de glisser rapidement sur la période antérieure au 10 août; de même, M. Mortimer-Ternaux écrit, non l'histoire de la révolution, mais celle de la Terreur, et son livre ne commence véritablement qu'au 20 juin 1792. Ni M. de Barante, ni M. Mortimer-Ternaux n'avaient donc à suivre pas à pas les membres de la Gironde dans cette partie de leur carrière où *ils se sont montrés les émules des plus ardents jacobins*. Ils avaient au contraire à s'étendre longuement sur la lutte engagée à la Convention entre Vergniaud, Guadet, Brissot et leurs amis, et Robespierre, Marat et Danton. L'horreur qu'ils éprouvaient pour les chefs de la Montagne devait les porter, même à leur insu, à adoucir la rigueur de leurs appréciations à l'endroit des chefs de la Gironde, et c'est ce qui est arrivé. M. de Barante, encore bien qu'il n'ait point été la dupe des beaux discours des girondins et qu'il ait mis à nu, au cours de son livre, leur impéritie, leur lâcheté, tant de fautes honteuses et, disons le mot, tant de crimes, M. de Barante n'a pas échappé complètement à l'épidémie régnante. C'est ainsi, par exemple, qu'après avoir, à la page 378 de son tome III, établi, par des faits précis et irrécusables, que l'attitude des girondins devant le tribunal révolutionnaire « manqua de *noblesse* et d'*énergie*, » il écrit à la page 379 : « Leur attitude au procès était *noble*, l'accent de leurs réponses était *ferme*. » — M. Mortimer-Ternaux a très bien montré que les rhéteurs de la Gironde n'avaient été jusqu'à la fin que des révolutionnaires, des ennemis par conséquent de la justice et de la liberté. Comment donc se fait-il que lui aussi, arrivé à la fin de son septième volume, — le dernier, hélas! qu'il lui ait été donné d'écrire, — ait laissé tomber cette parole : « Plaignons les girondins et ne maudissons pas leur mémoire. *Ils aimèrent sincèrement la liberté!*<sup>1</sup> » Parole fâcheuse, à laquelle le livre même de M. Mortimer-Ternaux donne un long et formel démenti, et que le courageux historien de la Terreur aurait dû laisser dans le poème de M. de Lamartine<sup>2</sup>! A un poète seul — puisque aussi bien les poètes ont le droit de mentir, — il appartient de dire que les girondins aimèrent la liberté!

On le voit, M. de Barante, M. Mortimer-Ternaux lui-même ont été atteints par la contagion :

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

Sera-ce là, du moins, le dernier terme de cette bonne fortune de la Gironde, dont nous venons d'établir la singulière persistance?

<sup>1</sup> T. VII, p. 429.

<sup>2</sup> « Ils adorèrent la liberté. » *Histoire des Girondins*, t. VII, p. 59.

Non. La révolution, qui n'est pas finie, — le mot de Talleyrand, prononcé il y a plus de quarante ans déjà, est toujours vrai, — la révolution reprend son cours, et la France revoit, en 1871, les hommes et les crimes de la Commune de 1793. Les événements donnent naissance à un groupe d'hommes que nous n'avons point à juger ici et qui croient sage de pousser à la constitution de la république légale : hommes de tiers-parti et de transaction, qui donnent un moment la main aux jacobins de la république nouvelle, et qui bientôt, surpris autant qu'effrayés de voir sortir du principe qu'ils ont contribué à faire prévaloir les conséquences qui en découlent logiquement, se livrent à des velléités de résistance que couronnent invariablement de nouveaux actes de faiblesse. De tous côtés, amis et ennemis leur crient : *Vous êtes des girondins!* On le croit autour d'eux, ils le croient eux-mêmes; et voilà que les girondins de 92 bénéficient encore de la confusion qui s'établit ainsi entre eux et les girondins de 1880. Comme ces derniers sont, après tout, des hommes véritablement *modérés*, qui mourraient, s'il le fallait, — je ne fais aucune difficulté de le reconnaître, — *pour refuser du sang au peuple*, il se trouve que tous ceux qui connaissent mal l'histoire de la révolution française, — et on m'accordera sans peine que c'est le grand nombre, — sont conduits à croire que les membres de la Gironde étaient des hommes réellement *modérés*, qui avaient l'horreur du sang et la haine du crime. Il ne m'étonnerait même pas que la plupart de nos contemporains se représentassent Vergniaud sous les traits de M. Dufaure, qui a été lui aussi avocat au barreau de Bordeaux. La vérité m'oblige à dire que là se borne la ressemblance. Ce serait bien à tort qu'on la voudrait étendre plus loin, et l'honorable sénateur n'a mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Quoi qu'il en soit, la tradition, la *légende*, qui fait des membres de la Gironde des hommes *modérés*, ayant pu se tromper sans doute (qui donc ne s'est pas trompé en ces temps difficiles?), ayant pu manquer, en quelques occasions, soit d'énergie, soit de logique, mais n'ayant jamais failli au devoir de condamner et de combattre tous les excès, de quelque côté qu'ils vinssent; — au demeurant les plus honnêtes gens du monde, amis de la vertu, de la justice et de la liberté, — cette *légende* est aujourd'hui plus que jamais acceptée par tous les partis, et, pour réagir utilement contre une opinion aussi fortement établie, il ne faudrait rien moins qu'un écrivain joignant à une connaissance approfondie des faits de la révolution française le dédain des opinions reçues et une puissance de talent incontes-

table et incontestée. Cet écrivain existe et déjà chacun l'a nommé, c'est M. Taine. Nous osons le convier à cette tâche, assuré qu'il donnera à la vérité méconnue une revanche d'autant plus éclatante qu'elle aura été plus tardive.

En attendant que l'auteur des *Origines de la France contemporaine* applique aux hommes de la Gironde cette méthode savante et sûre d'elle-même, cette élévation de pensée et de style, cette impartialité forte et sereine, dont les hommes de la Constituante ont, à leur dam, éprouvé la vigueur, nous essayerons, si l'indulgence de nos lecteurs veut bien nous le permettre, de regarder de près les girondins et de montrer, dans la mesure de nos forces, qu'ils ne méritent à aucun titre l'admiration dont les historiens se sont jusqu'ici montrés si prodigues à leur égard. Nous entreprendrons ce travail, sans nous dissimuler notre faiblesse; mais il est des circonstances où l'on doit combattre, même sans espoir de vaincre. « Le soldat, dit quelque part M. Victor Hugo, le soldat a sa fonction comme le capitaine. Le soldat combat, le capitaine triomphe... L'auteur n'a d'autre prétention que celle d'avoir combattu. »

Edmond BIRÉ.

---

# UNE ACADÉMIE DE PROVINCE

SOUS LE PREMIER EMPIRE <sup>1</sup>

---

Il faut bien en convenir, l'académie des Jeux Floraux est un peu délaissée aujourd'hui, sinon par la foule des versificateurs qui envahit ses concours avec plus d'entrain que jamais, au moins par cette élite de vrais poètes qui allait lui demander jadis le baptême de la gloire. Ouvrez la série de ses Recueils depuis une trentaine d'années, vous n'y rencontrez aucun de ces noms illustres ou honorés qui sont entrés en possession de la faveur publique : Barbier, de Laprade, Leconte de Lisle, Coppée, de Banville, Sully Prudhomme, de Bornier. L'académie n'est plus à la tête du mouvement poétique contemporain, c'est à peine si elle le suit, et de très loin. J'ai eu la curiosité de relire une étude publiée par Sainte-Beuve, en 1865, sur les poètes de ce temps-là. La liste n'en est pas tout à fait aussi longue que celle des conquêtes de don Juan ; mais enfin il y a bien là une cinquantaine de noms, dont la plupart sont déjà retombés dans l'oubli (car c'est sur le chemin du Parnasse surtout que les morts vont vite), et je n'en ai vu qu'un seul, celui de M. Boulay-Paty, qui se trouve inscrit aussi parmi les lauréats de Clémence Isaure.

Personne n'estimera cependant que l'académie puisse être rendue responsable de cette décadence de ses concours. Montaigne a dit avec un sentiment bien pénétrant que « nous avons plus de poètes que de juges et interprètes de poésie, et qu'il est plus aisé de la faire que de l'apprécier ». Mais il semble qu'il ait visé seulement dans cette piquante réflexion les jugements individuels qui se portent dans le for intérieur sur les ouvrages de l'esprit, et qu'il ait voulu inspirer une légitime défiance d'eux-mêmes et de leur goût à ces Aristarques d'occasion qui, parce qu'ils savent lire les vers, se

<sup>1</sup> Voyez le *Correspondant* du 10 avril 1880.

croient en effet autorisés à en connaître. Autre chose est d'ailleurs la critique isolée d'un homme, même intelligent et instruit, mais que la passion ou le sens propre peut égérer, autre chose est le verdict d'une collection d'hommes qui jugent ensemble, à la suite d'un double débat contradictoire, l'œuvre anonyme d'un poète inconnu, pour lequel ils ne sauraient éprouver de sympathie ni d'aversion. La procédure établie par l'académie pour l'examen des ouvrages qui lui sont soumis, les précautions qu'elle a prises pour bien asseoir ses jugements, excluent nécessairement tout soupçon de partialité ou de défaillance. Quelle apparence qu'elle puisse jeter au panier un chef-d'œuvre, dont les beautés n'échapperaient pas même à un lecteur sans culture, pour peu qu'il eût de sens commun et d'oreille ! N'est-ce pas elle, en définitive, qui a révélé au monde le nom et la puissante personnalité poétique de Victor Hugo encore enfant ? Et s'il est quelque part un grand poète qui ait frappé vainement à la porte des Jeux Floraux, comme on dit qu'il y a eu de grands artistes évincés des expositions de peinture, que celui-là se lève donc, et qu'il se fasse enfin connaître !

La vérité est que Toulouse, en dépit des trains rapides, est toujours très loin de Paris, que les concours ne sont plus à la mode, qu'une sorte de défaveur semble s'attacher dans un certain monde à ceux qui vont encore y cueillir des couronnes, que cela leur donne un certain air d'écoliers, et qu'enfin les grands poètes d'aujourd'hui s'estiment trop grands, en effet, pour briguer les suffrages d'une académie de province. Mais ceux de 1810 n'avaient point de ces fiertés ni de ces dégoûts-là. Paris ne s'attribuait pas encore le monopole des lumières, et, si Clémence Isaure avait déjà perdu quelque peu de son prestige, on trouvait cependant qu'elle avait encore d'assez beaux yeux, pour des yeux de province. On allait bonnement chercher la gloire partout où l'on pouvait espérer de la rencontrer. Ceux qui étaient las de l'éternelle cantate obligatoire en l'honneur des victoires et des conquêtes de Napoléon, ceux qui pensaient, comme Boileau, que l'ennui naquit un jour de l'uniformité, même dans l'admiration et la louange ; ceux qui aspiraient à exprimer poétiquement des idées plus bourgeoises et des sentiments plus simples et plus vrais ; ceux enfin qui puisaient les motifs de leur inspiration ailleurs que dans les antichambres des Tuileries ou de Fontainebleau, tous ceux-là se sentaient attirés vers des concours qui laissaient aux poètes le libre choix de leurs sujets, et où la pensée recouvrait une indépendance qui lui manquait trop souvent sous la coupole de l'Institut. On lit, dans le Rapport sur le concours de 1812, qu'un certain auteur, « invité à célébrer les grands événements qui doivent donner un jour tant d'éclat à notre histoire, s'en est excusé

modestement sur la nature de son talent, qui se borne à peindre les beautés simples de la nature, les sentiments délicats d'une âme tendre, les fêtes champêtres, les plaisirs de la famille et les pensées douces d'une philosophie aimable et bienfaisante ». Cet auteur, qui n'est point nommé dans le rapport, s'appelait évidemment légion, aux approches du mouvement romantique, et il avait pour frères d'armes dans la lutte pacifique des Jeux Floraux tous les échappés de la littérature officielle, tous les réfractaires de la cantate, tous les déserteurs de l'épithalame et de la muse d'Etat, ceux dont les noms figurent avec tant d'honneur dans les fastes de notre académie provinciale : Millevoye, Chênédollé, Alexandre Soumet, Victorin Fabre, Mollevaut, Viennet et les autres.

## I.

Qui n'a vu souvent, au retour du printemps, des forêts entières de chênes qui ont conservé, au milieu même des frimats, leur parure de la saison passée ? Les feuilles sont jaunies et desséchées, mais leur tige adhère si fortement aux rameaux, qu'il ne faut rien moins que l'apparition des pousses nouvelles pour les en détacher tout à fait et les rejeter sur le sol où les bourrasques de mars et d'avril viendront bientôt les balayer. Ainsi, dans les révolutions littéraires, les genres ou les formes qui ont fait leur temps, et qui sont destinés à périr pour faire place à d'autres, s'obstinent cependant à ne pas tomber. La force de l'habitude ou du préjugé qui les soutient encore, tout surannés et flétris qu'ils sont, leur donne assez longtemps l'apparence et l'illusion de la vie. Tant que dure la lutte, ils tiennent tête à l'opinion, ils se raidissent contre l'esprit nouveau qui les rejette et les condamne, ils ne veulent pas mourir, et ils le disent bien haut. Mais, un beau jour, quand la crise s'est calmée, quand le renouveau s'est accompli, on s'aperçoit que cette littérature finissante est bien finie, que les lutteurs de la veille ne sont plus que des fantômes, et que le passé qui s'opiniâtrait à vivre n'est plus qu'un souvenir.

La poésie du dix-huitième siècle en était précisément à cette période de décrépitude latente et inavouée, lorsque s'ouvrirent les premiers concours de l'académie renaissante de Toulouse, et elle ne laissa pas échapper l'occasion qui s'offrait à elle de s'y affirmer avec plus d'ostentation, hélas ! que de conviction. Elle parut même tout d'abord s'y établir en maîtresse et fit mine de s'y fortifier, comme dans une citadelle qui lui appartenait de plein droit et de temps immémorial, sans se douter que l'ennemi avait déjà des intelligences dans la place, et qu'il finirait bien par l'en débusquer. Dès la

première année (1807), tandis que les bardes essoufflés de la vieille école, les adorateurs persévérants de la mythologie classique et les sectateurs attardés de la philosophie voltairienne, obtenaient à grand'peine quelques mentions indulgentes, les deux uniques prix décernés par l'académie s'en allaient à l'auteur d'une *Hymne à la Vierge* et à un jeune poète de vingt-cinq ans, nommé Millevoye, qui dans une touchante élégie tout imprégnée du plus pur sentiment filial, *l'Anniversaire*, essayait d'acclimater en France ce genre de poésie domestique, intime et grave, que William Cowper avait déjà rendu familier aux Anglais.

Ce n'était là pourtant qu'un symptôme, et qui passa inaperçu aux yeux même des intéressés. La mythologie revint à la charge dans les concours suivants, et, comme on avait l'air de ne pas distinguer suffisamment son mérite, elle eut soin de le souligner elle-même, de le mettre, comme on dit, en vedette, et de le montrer du doigt à ses juges :

O Troubadour, me dit Clémence,  
 Noble cœur de ma gloire épris,  
 Prends ces fleurs : qu'une gloire *immense*  
 D'un si pur amour soit le prix !  
 Je la dois au mortel *sensible*,  
 Dont la lyre douce et flexible  
 Soupira tant d'accords divers.  
 O Troubadour, ton art *suprême*,  
 C'est d'avoir caché l'art lui-même  
 Sous le feint désordre des vers !

Le modeste troubadour, M. Léonard du Sillet, n'obtint qu'un prix réservé, c'est-à-dire quelque chose d'intermédiaire entre le prix lui-même et la simple mention. Le cœur de l'académie était bien décidément ailleurs. Elle ne prêtait plus qu'une attention distraite à ces tentatives de galvanisation d'un genre agonisant. Il lui fallait du nouveau. On avait beau, pour lui plaire, s'intituler troubadour ; elle flairait déjà le ridicule qui allait bientôt s'attacher à ce mot, et quand on ne lui rendait pas la chose qu'il exprimait, et qui n'est autre qu'une inspiration hardie, originale, puisée aux sources mêmes de la nature ou de l'âme humaine, ou du sentiment divin, elle haussait les épaules et passait outre.

C'est ainsi qu'elle se montra impitoyable (et il me semble qu'elle eut raison) pour toute poésie qui laissait voir une attache officielle quelconque. Le meilleur moyen de rompre en visière à la littérature de l'empire, n'était-il pas de proscrire toute allusion au régime d'où

elle procédait, et qui lui accordait son patronage, avant de lui léguer son nom qu'elle a gardé? Exception faite en faveur de l'*Ode au roi de Rome*, d'Alexandre Soumet, qui avait au moins le singulier mérite (à défaut d'autres) de venir à point, puisque le roi de Rome était né le 20 mars, et que la pièce en question fut lue en séance particulière et couronnée, sans désemparer, le 23 du même mois, — il n'y a plus rien à signaler en ce genre, dans les Recueils de l'académie, qu'une certaine *Bataille d'Eylau*, laquelle ne dut pas coûter moins de peine à son auteur pour la célébrer, que Napoléon lui-même n'en avait pris pour la gagner. Qu'on se figure une combinaison assez machiavélique des souvenirs d'Ossian et des bulletins de la Grande Armée, Odin, le dieu scandinave, apparaissant à l'empereur sous sa tente pour lui demander compte de sa politique :

Dans nos climats enfin que cherches-tu? — La paix.

A quoi Odin serait bien fondé à répondre, comme le Sénèque d'Alfieri à Néron : « Tu l'auras, si tu ne la ravis pas aux autres. » Mais Odin a mieux à faire, paraît-il, puisque nous le retrouvons un peu plus loin aux prises avec les corps d'armée de Bessières et de Davout ; et, comme la guerre ne lui réussit pas trop (à lui, le dieu de la guerre!), le voici qui change de tactique et qui appelle à son secours les « ouragans destructeurs », les « rapides aquilons » et toute l'artillerie surnaturelle de Jupiter. Suit un dénombrement homérique, dans lequel un inconnu, répondant au nom d'Auzouy, et qui devait être un ami de l'auteur, obtient les honneurs d'un parallèle avec Desaix. C'est à de pareilles amusettes que se livrait sérieusement un nombre incalculable de poètes sous l'empire. Il faut presque savoir gré à l'académie de nous avoir conservé cette perle, et de l'avoir simplement insérée dans son écrin comme un échantillon du genre et de l'emploi que certaines gens donnaient alors à leurs facultés poétiques — prétendues <sup>1</sup>.

On ne voit pas non plus qu'elle ait témoigné beaucoup de faveur à la romance chevaleresque et sentimentale, à la pastorale précieuse, à l'idylle enrubannée, à l'élégie funéraire, — à tous ces petits genres guindés et faux qui florissaient et foisonnaient au commencement du siècle, et dont M. Gustave Merlet a mené si gaiement le deuil dans son tableau de la littérature impériale. Mais là aussi, elle a dû faire une part au goût du jour, en distinguant et même en couronnant quelques poèmes, heureusement assez rares, entachés de tous les défauts que la critique contemporaine reproche si justement aux

<sup>1</sup> L'auteur de la *Bataille d'Eylau* s'appelait M. Auguste Rigaud, négociant à Montpellier.

écrivains de cette école. Voici, par exemple, de M. Edmond Géraud, de Bordeaux, qui fut pourtant un homme d'esprit et un polémiste de valeur, un *Château de Saluces* qui ressemble trop à tous les autres châteaux (y compris même ceux des bords de la Garonne) pour qu'on puisse supposer que l'auteur l'a bien vu de ses propres yeux. Pas un détail précis, pas une image pittoresque, pas un trait net et accusé, toute la description flotte dans le vague d'une banalité désespérante. M. Géraud va visiter en Italie un vieux manoir dont on lui a vanté sans doute la beauté triste et imposante, et il choisit adroitement, pour mieux s'en rendre compte, l'heure « où la nuit sombre vient envelopper ses créneaux », c'est-à-dire qu'il n'y va pas pour voir, mais simplement pour poser. Ce n'est pas un touriste, un artiste, un poète : c'est un « pâle transfuge des tombeaux ». Il y a peut-être plus de noblesse et de dignité dans l'attitude mélancolique qu'il s'est donnée ; mais le dessin et les contours de sa poésie en souffrent terriblement. Il m'avertit bien, à la vérité, qu'il ne s'est proposé d'autre but que d'observer, d'étudier

Ces rapports inconnus, ces lois de sympathie,  
 Que le destin semble avoir établis  
 Entre ces vieux créneaux, dans l'herbe ensevelis,  
 Et le néant de notre vie.

Mais était-il bien nécessaire pour cela de faire le voyage d'Italie? et n'eût-il pas pu se livrer dans son propre pays à une expérimentation aussi concluante? Il n'avait qu'à se rendre à Labrède, ou à Latresne, ou à Blanquefort, pour y trouver, comme à Saluces, des remparts, d'immenses fossés, des saules éplorés, de lugubres sapins

Et des tours où flottait une riche bannière,  
 Emblème d'hospitalité,  
 Où peut-être le soir, à l'heure du mystère,  
 Chantait une jeune beauté.

Voici maintenant de M. Decampe, un homme sérieux et grave, qui fut depuis recteur de l'Académie de Toulouse, une élégie *à la tombe de son fils*. Rien n'est plus respectable, à coup sûr, que le sentiment qui lui a dicté cette pièce. Aussi regrette-t-on de le voir, dès les premiers vers, associer à sa douleur son « épouse chérie », qu'il appelle à deux reprises « trop sensible Émilie » et « fidèle Émilie. » On sourit déjà malgré soi. Puis viennent les enfantillages, les vulgarités, les souvenirs de l'accouchement, de la nourrice, du jour

Où pour premier essai de sa reconnaissance (?),  
 Il prononça le nom de ses heureux parents ;

toutes choses d'un caractère si intime et si délicat, qu'il semble qu'elles subissent, à être divulguées, comme une sorte de profanation. Oh ! que Malherbe et Victor Hugo ont une autre façon de nous apitoyer sur de semblables malheurs ! Mais ceux-là sont de vrais poètes, auxquels n'a point échappé la nuance qui distingue l'enfantin du puéril, et qui, ayant à parler du portrait de leur fils, n'auraient pas emprunté une métaphore à Delille, pour en faire noblement « d'une habile main le trop séduisant artifice. » Une seule pensée poétique (et encore n'est-elle pas très neuve) nous repose un peu de toutes ces fadeurs. M. Decampe a observé que le train ordinaire des choses ne s'est pas sensiblement modifié depuis la mort de son fils, que l'aurore se lève tous les jours, que les fleurs boivent la rosée comme ci-devant, que tout demeure insensible à ses cris douloureux.

Rien n'est changé dans la nature,  
Et mon fils a fermé les yeux !

Ici même le naturel de la pensée est encore trahi par la faiblesse de l'expression, car on peut à la rigueur fermer les yeux sans mourir, — ne fût-ce que pour dormir.

Voici enfin (puisqu'il faut se borner) une idylle d'Alexandre Soumet, intitulée *le Vieux chêne*. Ce jeune poète en était alors à ses débuts (le recueil le désigne comme un étudiant en droit), et il cherchait sa voie, que je crois bien qu'il n'a jamais eu le bonheur de trouver, indécis et flottant comme il était entre les traditions de l'école classique, dont la correction plaisait à son doux génie, et les tendances de la nouvelle école, dont l'allure truculente répugnait à son goût effaré. Mais déjà, dans la pièce dont je parle, et bien longtemps avant le coup de clairon sonné par la préface de *Cromwell*, on voit poindre les premiers symptômes du combat douloureux qui se livrera dans l'âme du poète entre ses aspirations et ses scrupules. Le pseudo-romantique semble percer sous le littérateur de l'empire dans quelques descriptions hardies et bien venues d'où l'appareil mythologique a été bravement éliminé. On applaudit à cette tentative d'affranchissement ; on se prend à espérer que la nature va enfin reprendre ses droits... et puis, l'on retombe tout à plat dans les vieux errements, et le rococo l'emporte en définitive. On se trouve en présence d'un troubadour, qui porte un nom d'opéra-comique, Volnis, et qui a réalisé le rêve d'Alceste de fuir dans un désert l'approche des humains. Il y rencontre un chêne tout paré de guirlandes, et, au pied de ce chêne, un berger, qui veut bien lui en raconter l'histoire. Planté jadis par « deux amants » qui se consacrèrent tout d'abord à son éducation et à sa culture, il n'était encore

qu'un frêle arbuste, quand la mort vint frapper le jeune couple auquel il était redevable de la vie. Mais il tint bon, et ce malheur ne l'empêcha pas de croître et de prospérer, si bien qu'un jour, au temps néfaste de la révolution, il put réserver l'abri de son épaisse ramure à deux époux fugitifs, qui s'étaient exilés du foyer conjugal pour se dérober « au pouvoir odieux d'une horde impunie ».

Soigné par deux époux, ainsi l'arbre sensible  
Offrit à deux époux un asile paisible,

et Volnis, attendri par ce récit, prend la résolution de passer le reste de ses jours à l'ombre de ce chêne. N'est-ce pas bien singulier? Aussi faut-il dire que l'académie se contenta de décerner à cette « idylle » les honneurs de l'insertion dans son Recueil, et c'était déjà bien honnête à elle.

Mais, à supposer, qu'elle lui eût décerné une amaranthe ou un souci, j'avoue que je ne me sentirais pas le courage de l'en blâmer. Il est de certains courants qu'on ne remonte pas aisément, de certains plis d'opinion et de goût dont on ne se défait pas en un jour. Quand on pense qu'il ne fallut rien moins que des œuvres de génie pour triompher du préjugé établi et que les auteurs mêmes de ces œuvres, pour ne pas le heurter trop brusquement et de front, ont commencé par lui faire toutes sortes de concessions et de sacrifices, que Victor Hugo, par exemple, avant d'écrire les *Djinn*s et le *Pas d'armes du roi Jean*, a composé une « héroïde » intitulée le *Jeune banni*, dans le plus pur genre troubadour, on est tout naturellement porté à l'indulgence envers une compagnie littéraire qui devait s'imposer la loi de ménager les transitions et de préparer aussi doucement que possible le passage d'un régime à un autre. Jusque sous la Restauration et la royauté de Juillet, on la verra attentive à ne pas froisser des susceptibilités respectables, à tenir la balance égale entre les deux camps, à ne pas décourager le talent qui s'emprisonne de parti pris dans le moule des vieilles formes, *Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebō*. Il est visible cependant, et la suite de cette étude va le prouver, qu'elle n'a plus la même foi dans le passé, qu'elle a déjà le pressentiment de l'avenir et du renouveau qui s'élabore au fond des âmes; et cette tendance deviendra de plus en plus manifeste dans ces années anxieuses de 1811 à 1814 où, suivant la remarque de M. Merlet, tant de jeunes intelligences, ambitieuses de grandeur morale et déçues par les illusions de la gloire militaire, rêvaient pour la poésie d'autres destinées que la sanglante monotonie d'une extermination sans trêve.

## II

C'est M. de Bonald qui a dit que le plus difficile pour un homme de cœur, dans les révolutions ou les moments de crise, n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître. Ne serait-il pas vrai de dire aussi qu'il y a de certaines époques, dans la vie intellectuelle des peuples, où il est moins difficile à un poète de faire de beaux vers que de savoir au juste en quoi consiste le beau, et où il réside? Surtout après un événement comme la révolution française, qui avait eu pour effet de jeter violemment tous les esprits en dehors de leurs voies accoutumées et de bouleverser la société de fond en comble, si bien que ce qui était en haut la veille se trouvait en bas le lendemain, que ce qui était la loi et la règle quelques jours auparavant était devenu tout à coup le délit et l'exception, quand toutes les institutions de l'ancien régime avaient jonché le sol de leurs débris, que tous les rapports sociaux avaient été si profondément altérés et dénaturés, et que le mot d'ordre en toutes choses était de prendre justement le contre-pied de ce qui avait existé précédemment, ne croit-on pas qu'il avait dû en résulter un certain obscurcissement dans les intelligences, un certain désarroi dans les âmes, une certaine confusion ou, pour mieux dire, une certaine anarchie dans les sentiments et les idées? Quoi! la tradition littéraire subsisterait-elle encore, quand toutes les traditions politiques s'en allaient à vau-l'eau? Le *Discours de la méthode* et la *Logique* de Port-Royal auraient-ils la chance de voir leur autorité survivre à celle des ordonnances royales et des arrêts du Parlement? Les perruques de Racine et de Boileau seraient-elles plus inviolables et plus sacrées que celles de Louis XIV lui-même? Était-il bien sûr que la langue de Bossuet et de Voltaire répondît mieux que le jargon du Père Duchêne à l'idéal d'une société égalitaire et démocratique? La révolution, qui avait décapité la royauté dans la personne de Louis XVI, n'avait-elle pas fait table rase de la poésie et du goût en décapitant aussi André Chénier?

C'est ainsi qu'adoptant des systèmes bizarres,  
 Fontanes, nous courions vers les siècles barbares.  
 Ainsi du faux savoir le faux goût escorté  
 Au Parnasse français rentrait de tout côté,  
 Armé de calembours, hérissé d'épigrammes,  
 Opposait à Racine et prose et mélodrames,  
 Et, comme le public corrompant les auteurs,  
 A son rival honteux disputait les honneurs.

Loin d'oser sur l'autel attaquer cette idole,  
 Le génie, amoureux d'une gloire frivole,  
 Lui payait son tribut, ou dans l'obscurité  
 Allait rêver à jeun son immortalité.  
 L'amateur pacifique, épouvanté du nombre,  
 Près de ses vieux auteurs se consolait dans l'ombre,  
 Et, fuyant un parterre en arène changé  
 Laisait régner ce dieu par la foule érigé <sup>1</sup>.

L'auteur de ces vers, que l'académie des Jeux Floraux a bien fait de nous conserver dans son Recueil, tout médiocres qu'ils fussent, M. Viennet est du petit nombre de ceux qui, dans ces temps troublés, ont eu la rare fortune de ne pas broncher un seul instant et de garder intacte au fond de leur conscience la pure orthodoxie de leur foi littéraire. Et cela a duré longtemps, car il a vécu près d'un siècle. Les épigrammes ne lui ont pas manqué. Sainte-Beuve lui-même n'a pu s'en défendre : « Qu'on ne vienne plus dire que l'école poétique moderne a triomphé sur toute la ligne, que Lamartine plane d'en haut, que Victor Hugo de son rocher de Guernesey, règne dans son soleil couchant et triomphe avec sa *Légende des siècles*; M. Viennet, debout, se retourne, regarde et, de cet air militaire qu'il a toujours, et qui lui sied, il répond fièrement : « Je vis, la poésie classique n'est pas morte ! » Celui-là n'a jamais éprouvé ni connu les perplexités et les angoisses du pauvre Soumet et de tant d'autres ; il a toujours marché droit dans la route royale du grand siècle. Que ce soit un malheur pour Racine, le doux Racine, d'avoir été défendu et loué par cet esprit étroit, exclusif, entêté, violent même dans sa rudesse, et qui poussait sa religion classique jusqu'à l'extrême limite du fanatisme, je n'en disconviens pas. Il a consacré à notre grand tragique, qui est bien plus grand pour lui par *Iphigénie* que par *Athalie*, une autre épître que l'académie a couronnée en 1810, et qui méritait vraiment cet honneur, parce que la sincérité du sentiment s'y élève jusqu'à l'émotion et jusqu'à une sorte de lyrisme sévère et sobre. Enfin, le talent s'y manifeste dans toute sa verdeur, et M. Cuvillier-Fleury n'aurait pas dit de cette œuvre-là, comme des autres, que c'était une belle fleur venue en serre chaude.

Mais l'idéal de M. Viennet, c'était le simple bon sens, et, si le bon sens a beaucoup de valeur dans la vie, s'il en avait particulièrement beaucoup à cette date de 1810, où les rois eux-mêmes, selon le mot d'Horace, commençaient à délirer, on n'oserait pas affirmer pendant

<sup>1</sup> Epître à M. le comte de Fontanes, présentée à l'académie des Jeux Floraux par M. Jean-Pons-Guillaume Viennet, de Béziers, capitaine adjudant-major dans le 2<sup>e</sup> régiment du corps impérial d'artillerie de marine (1811).

qu'il ait le privilège, à lui tout seul, de créer un mouvement poétique. La *Philippide* et *Arbogast* en sont la preuve. Aussi bien M. Viennet n'était-il pas exempt lui-même d'un certain esprit révolutionnaire et voltairien qui le fit dériver jusqu'à la franc-maçonnerie, et c'étaient là de gros péchés dont l'académie des Jeux Floraux ne pouvait accepter la complicité. Il lui fallait un idéal plus élevé et plus pur, et elle embrassa celui que lui avait montré M. le marquis de Villeneuve, dans son langage aussi chrétien que sensé : revenons à Dieu ! Comme elle est la base de l'ordre politique et social, l'idée de Dieu est aussi le couronnement de l'ordre intellectuel et moral. C'est de Dieu que la poésie est descendue sur la terre, c'est à Dieu qu'il convient de la faire remonter. Il est la source intarissable et éternelle de toutes les hautes inspirations, le *substratum* immuable du vrai et du bien, dont le beau n'est que la splendeur. Il est la voie, la vérité et la vie, non pas la vérité d'aujourd'hui, non pas la vie de quelques jours, de quelques années, de quelques siècles, mais la vérité et la vie d'à présent et de toujours, et *nunc et semper*. Le poète, qui tient les yeux fixés sur cette étoile polaire du monde spirituel, ne risque pas de se tromper ni de s'égarer. Les révolutions succèdent aux révolutions, les systèmes littéraires et les arts poétiques s'entassent les uns sur les autres : Dieu seul reste toujours debout, sur les ruines des civilisations et des empires. Et ainsi, suivant l'impulsion décisive que le *Génie du christianisme* venait de rendre aux âmes, l'académie des Jeux Floraux, sans s'exagérer d'ailleurs sa condition, sans se donner surtout des airs d'apostolat qui ne pouvaient lui convenir, réclamait au moins le droit de ne pas séparer l'art de la morale. Elle voulait voir ses lauréats se retremper dans la saine tradition du spiritualisme chrétien, s'affermir dans la foi, dans l'espérance, dans le respect et le culte du divin. Elle faisait appel au sentiment religieux, elle rouvrait dans le Parnasse français ce beau filon abandonné depuis Louis Racine, et d'où allaient sortir bientôt les *Méditations* d'un Lamartine et les *Symphonies* d'un Laprade.

Malheureusement elle ne recueillit pas les meilleures gerbes de la moisson qu'elle avait semée, et ce ne fut pas vers ses concours que se dirigèrent les chefs-d'œuvre. Comme l'inspiration personnelle ne se dégageait pas encore pleinement de l'étreinte des préoccupations extérieures, patriotiques ou militaires, le sentiment religieux n'affleura d'abord à la surface de la poésie que par des voies détournées, par des canaux indirects, par des travaux de seconde main, en un mot par la traduction ou la paraphrase des livres saints. Tel était l'appauvrissement des imaginations, telle était la sécheresse de génie déterminée tout à la fois par la philosophie du dix-huitième siècle

et par la fièvre plus épuisante encore des révolutions, que les rimeurs de ce temps-là, ne pouvant ou ne sachant plus rien tirer de leur propre fonds, en étaient réduits, pour alimenter la muse française, à importer de l'antiquité ou de l'étranger la matière première de leurs élucubrations. Ils traduisaient, traduisaient, traduisaient, et l'exemple leur venait de haut. N'est-ce pas à sa traduction des *Géorgiques* que Delille avait dû ses grands triomphes académiques ? N'est-ce pas en traduisant l'*Essai sur l'homme* de Pope que M. de Fontanes avait escaladé tour à tour les hauteurs de la gloire, la présidence du Corps législatif et la grande maîtrise de l'Université ? Chacun choisissait donc un ouvrage à son goût et selon son humeur, et s'escriyait là-dessus dans la mesure de son habileté, de telle sorte que l'on était dispensé d'avoir même des idées, et que le labeur du poète, se rétrécissant de plus en plus, était devenu un pur métier de manœuvre.

On avouera du moins qu'étant donné le cercle étroit où s'enfermait la poésie, mieux valait appliquer encore ce reste de génie à la pratique des traditions bibliques ou chrétiennes que de le consumer stérilement dans la reproduction sempiternelle des maximes épicuriennes d'Horace ou des polissonneries d'Ovide et de Martial. L'opinion de l'académie était si bien faite à cet égard, que le premier sujet de discours en prose qu'elle avait proposé à ses lauréats, dès l'année 1809, était de montrer « les avantages que les poètes et les orateurs peuvent retirer de l'étude approfondie de l'Écriture sainte » ; et voici comment le vainqueur du concours justifiait, en la commentant, la pensée de ses juges.

Le caractère qui se manifeste d'abord dans la Bible, est le ton de simplicité qui distingue ses écrivains, et fait la couleur dominante de leur style. Leur éloquence est tout entière dans le sentiment et dans la pensée; et ce n'est qu'avec ces armes puissantes qu'ils veulent convaincre et toucher. Si leurs ouvrages ont souvent un éclat qui nous étonne, cet éclat ne vient point d'une élocution recherchée, mais du fond même des choses, dont l'élévation et la majesté entraînent nécessairement la magnificence du style. Grande leçon donnée à ces écrivains ambitieux qui prennent pour sublimité la pompe et l'étalage, et dont l'idiome le plus abondant et le plus riche ne peut encore satisfaire la fastueuse médiocrité... Mais comment détailler ici tous les genres de beautés qui brillent dans ces livres divins ? Comment la langue exprimerait-elle toutes celles que le sentiment y découvre, et qu'il n'appartient qu'à lui de reconnaître et d'apprécier ? Quelles histoires sont plus touchantes ? quels poèmes sont aussi sublimes ? Où trouve-t-on ce mélange heureux de grandeur et de simplicité, de force et

d'agrément, de douceur et d'énergie? Quels exemples pour l'orateur, depuis la mâle éloquence du législateur des Hébreux, depuis ce Paul qui confondait ses accusateurs à Césarée, ou étonnait dans Athènes la sagesse de l'Aréopage, jusqu'aux simples et touchantes prédications du Fils de Dieu! Quel vaste champ pour la poésie, depuis les cris de la colère et de la menace ou les transports fougueux de l'enthousiasme, jusqu'aux riantes images de l'églouge et aux doux accents de la flûte pastorale, depuis les chants de triomphe et les exclamations de l'allégresse jusqu'aux lamentations déchirantes et aux soupirs douloureux de l'élegie! Jeunes littérateurs, voilà la mine féconde où nous puiserons les vrais trésors de l'inspiration. Allons la demander à ces sources divines qui en conservent le dépôt sacré...

Pourquoi faut-il que le jeune critique (qui est encore M. Decampe, plus heureux dans sa prose que dans ses vers) soit saisi tout à coup d'un scrupule étrange et déplacé, qu'il croie devoir faire quelques réserves et mettre une sourdine à son admiration jusque-là si bien sentie et si bien exprimée? C'est que M. Decampe est de son temps, où la poésie hébraïque, avec ses formes extraordinaires, ses expressions figurées si familières aux Orientaux et ses traits hardis qui se sentent de l'enfance de l'art, devait nécessairement choquer les habitudes et les goûts de l'école. Aussi pense-t-il qu'on ne pourrait, sans tomber dans un travers condamnable, imiter ces métaphores, ces comparaisons, cette marche impétueuse et heurtée et cette espèce de naïveté sauvage qui donnent tant de charme au *Cantique des Cantiques* et tant de grandeur au *Livre de Job*. Ce qui achève de peindre l'époque que nous étudions, ce qui met le dernier trait au tableau, c'est que le même écrivain, passant ensuite la revue des poètes qui s'inspirèrent de ces grands modèles, ne craint pas de confondre dans une louange commune, avec Racine et Milton, ces héritiers directs des prophètes, des copistes maladroits, pomponnés et surannés comme Florian et Gessner.

Voilà où on en était, et il ne faut pas s'étonner si l'académie des Jeux Floraux vit affluer à ses concours plus de Florians que de Racines. Mais n'est-ce pas faire du tort à « Floriannet » lui-même que de prononcer son nom à propos de ce *Chant des Israélites*, de ce *Sacrifice de Noé*, de cette *Mort de Zacharie* et autres berquinades du même genre, qui n'ont d'hébraïque que le costume, et encore? M. Joubert reprochait à l'auteur de *Ruth et Noémi* d'avoir appliqué aux épanchements d'une veine abondante et riche les sautilllements et les murmures d'un ruisseau; mais dans ces petits ruisseaux il y avait au moins un filet d'eau. Les pièces dont je parle ne sont que des Manzanarès, et l'on n'y trouve que des cailloux.

A côté de ces barbouillages, un *Messie* de Soumet et une *Agar dans le désert* de Mollevaut, qui sont à peine de petits tableaux de cheval, prennent tout à coup les dimensions de grandes fresques, avec toutes les qualités respectables et tous les défauts insupportables qui caractérisent les peintures du temps.

Il y a certainement quelques promesses de talent dans ce fragment évangélique de Soumet, qui semble annoncer déjà le futur auteur de la *Divine Épopée*. Ce n'est pas un petit mérite que d'avoir su condenser en une centaine de vers, dont quelques-uns sont véritablement beaux, les principaux épisodes de ce drame sublime qui s'est ouvert à Bethléem pour se dénouer au Golgotha. On regrette seulement que la phraséologie moderne vienne se mêler, pour la gêner, à l'admirable simplicité du Livre saint. On se demanderait ce que viennent faire ici les *plaines éthérées*, si l'on ne voyait pas qu'elles obéissent à la nécessité de rimer avec les *aurores désirées*; pourquoi le Thabor abaisse sa tête altière devant le Messie, pourquoi les déserts à l'envi fleurissent sous ses pas, s'il n'était pas convenu que la rhétorique le veuille ainsi; pourquoi des miracles, absolument apocryphes, s'ajoutent à ceux qui ont signalé la mort du Christ, si l'on ne pensait pas que la foi du chrétien a été en cet endroit dupe de l'imagination du poète; pourquoi... mais

Tes pourquoi, dit le dieu, ne finiront jamais.

En choisissant un sujet plus humain, M. Mollevaut donnait aussi de plus franches coudées à sa verve inventive, et il n'est pas sans intérêt d'observer d'un peu près l'usage qu'il a fait de cette liberté. A première vue, l'œuvre de M. Mollevaut paraît empreinte d'une couleur orientale et biblique, le paysage n'est pas mal dessiné, quelques détails intimes de la vie patriarcale semblent compléter l'illusion. Examinez les sentiments, les passions, les caractères, descendez au fond de l'âme des personnages que le poète a mis en scène, et vous reconnaissez bientôt que vous êtes en présence d'un trompe-l'œil. Ce ne sont pas là les mœurs primitives d'un peuple pasteur, vivant sous le regard de Dieu, agent passif et je dirai presque inconscient, irresponsable, de la haute volonté qui le mène : ce sont les mœurs raffinées, les sentiments compliqués, le langage savant et fleuri des sociétés modernes.

Écoutez la Genèse : « Sara ayant vu le fils d'Agar l'Égyptienne qui jouait avec Isaac son fils, elle dit à Abraham : Chassez cette servante et son fils, car le fils de cette servante ne sera point héritier avec mon fils Isaac. » Voilà la femme juive, telle que la nature l'avait faite, avant que l'éducation l'eût polie; dominatrice, impérieuse et cupide, elle pense avant tout à l'héritage. La Sara de

M. Mollevaut est une bourgeoise du dix-neuvième siècle, que la jalousie conjugale aurait piquée au jeu ; elle parle de ses droits, de sa fidélité, de son amour, elle invoque des souvenirs qui messiéent à sa dignité d'épouse et à sa qualité d'octogénaire.

La Genèse ajoute : « Ce discours parut dur à Abraham à cause de son fils (Ismaël). Mais Dieu lui dit : Que ce que Sara vous a dit touchant votre fils et votre servante ne vous paraisse point trop rude. Faites tout ce qu'elle vous dira... Abraham se leva donc dès le point du jour, prit du pain et un vaisseau plein d'eau, le mit sur l'épaule d'Agar, lui donna son fils et la renvoya. » Voilà l'homme des temps bibliques : Dieu lui parle, il obéit sans mot dire. S'indigne-t-il ? souffre-t-il ? pense-t-il ? on ne sait, il obéit. Quand Dieu lui demandera plus tard le sacrifice d'Isaac, il obéira de même. C'est sa grandeur, c'est sa gloire, c'est l'exemple qu'il doit donner au « peuple de Dieu ». En le faisant céder simplement aux injonctions de sa femme, et s'irriter contre sa servante comme un mari ou comme un père de comédie, M. Mollevaut l'amointrit, le rapetisse, le découronne.

Enfin la Genèse dit que lorsque Agar fut arrivée dans le désert, et que l'eau qui était dans le vaisseau lui manqua, « elle laissa son fils couché sous un des arbres qui étaient là, s'éloigna de lui d'un trait d'arc, et s'assit vis-à-vis, en disant : Je ne verrai point mourir l'enfant. Et élevant la voix dans le lieu où elle se tenait assise, elle se mit à pleurer ». M. Mollevaut a brodé sur cette donnée d'une admirable simplicité toute une scène mélodramatique de femme nerveuse, de lionne blessée et rugissante qui défend ses petits.

Agar, que désespère un si cruel trépas,  
 Pousse des hurlements, fuit au loin à grands pas,  
 Déchire ses habits, se couvre de poussière ;  
 Pour la première fois courbe sa tête altière :  
 « Dieu de miséricorde ! ô mon dernier recours !  
 Laisseras-tu mon fils expirer sans secours ?  
 Mon Dieu ! daigne en pitié regarder ma misère :  
 Seul tu connais l'excès des douleurs d'une mère.  
 Ah ! laisse-moi mon fils ! laisse-moi mon seul bien !  
 Sans mon fils sur la terre, hélas ! je n'ai plus rien.  
 Dieu ! si mon juste orgueil à tes yeux est un crime,  
 Frappe, me voilà prête, immole ta victime ;  
 Que, riant de mes maux, Sara dicte ses lois,  
 Dévore, en m'insultant, ma dépouille et mes droits ;  
 Mais épargne mon fils ! mon fils n'est point coupable.  
 Grand Dieu ! mon fils n'est plus... où suis-je, misérable ?

Ma douleur, mon effroi l'arrachent de mes bras :  
 Nous ne serons pas même unis dans le trépas. »  
 Sa voix meurt ; chancelante, accablée, éperdue,  
 Sur l'arène embrasée elle tombe étendue.

Les vers sont bien tournés, la facture est irréprochable, je comprends la couronne que l'académie a décernée à ce poème ; mais il n'y a pas là de vérité poétique ni de couleur biblique. M. Mollevaut confond les rangs et les dates ; il fait parler l'esclave juive, comme parlerait Niobé, la demi-déesse d'Ovide. Le sentiment religieux a disparu pour faire place à la rhétorique facile et banale.

Persistera-t-il davantage dans les poésies purement catholiques que l'académie accueille chaque année sous la touchante rubrique des hymnes à la Vierge ? Oui sans doute, puisqu'il est, à proprement parler, l'âme toute-puissante des compositions de ce genre, et qu'il s'y trouve associé à l'espèce de mysticité très élevée sur laquelle repose tout le culte rendu à la Mère du Sauveur. Mais il acquiert alors un degré de pureté, de suavité et d'idéalité qui ne peut se communiquer à la poésie qu'à force de délicatesse, à force d'art et de goût. Il y faut ou le cœur tendre d'un saint François de Sales ou l'esprit singulièrement délié et supérieurement cultivé d'un Fénelon. C'est le triomphe de la spiritualité, et s'il est une catégorie de poèmes dont on puisse dire avec le grand critique romain : *dulcia sunt*, ce sont assurément ceux-là. Il ne suffit pas même qu'ils soient touchants, il faut, ce semble, qu'ils soient dégagés de tout sentiment terrestre, qu'il ne s'y mêle aucune réminiscence de la passion ni du monde, et que le poète se trouve, humainement parlant, dans une disposition morale analogue à celle de l'ange Gabriel lors du mystère de l'Incarnation. Cette disposition, très heureusement symbolisée et figurée par le lis qui est le prix du concours, implique donc la chasteté de l'imagination, la candeur de l'âme et une certaine ferveur de piété, jointes cependant à l'élévation de la pensée, à l'éclat du style, à la convenance des images, à la précision et à la propriété de l'expression, sans quoi le poème risque de verser dans l'une de ces deux ornières également redoutables, l'enfantilage ou l'hétérodoxie. On s'est demandé quelquefois ce qu'allaient faire les évêques ou les prêtres à l'académie des Jeux floraux : on s'explique à présent ce qu'ils y font.

Je viens de lire toutes les hymnes consacrées à la Vierge dans les Recueils de 1807 à 1814. J'y ai vu quelques jolis vers et beaucoup de bonnes intentions dont l'enfer seul n'a pas le privilège d'être pavé. La plupart des lauréats ont bien compris la sublime poésie qui se dégage de cette Marie à la fois vierge et mère, les deux états

les plus divins de la femme, comme dit Chateaubriand. Combien en est-il qui se soient souvenus qu'elle est reine aussi, et qu'on ne peut approcher de ce trône que pour lui parler un langage digne d'elle? Ici c'est une jeune femme qui demande la santé et le bonheur pour son enfant au berceau ; là, c'est un fils qui invoque la protection de la Vierge en faveur de sa mère atteinte d'une horrible maladie :

L'art fait de vains efforts, le monstre qui la tue  
Brûle son sein de feux toujours plus dévorants.

Plus loin, un bon jeune homme de Pézenas la remercie de l'avoir sauvé du péril de se noyer dans la rivière. On ne le croirait pas, il faut encore citer :

Puis-je oublier qu'au fond de l'onde courroucée  
Un pas trop imprudent m'avait précipité?  
J'allais périr... vers toi j'élève ma pensée :  
Sur la rive, soudain, le flot m'a reporté.

D'autres, recourant à un artifice qui n'était pas encore trop usé, mais qui n'en vaut pas mieux, se dissimulent derrière une personnalité d'emprunt, et pensent donner ainsi à leur conception un tour plus original. L'un prend le masque d'une jeune religieuse chassée de son cloître, et dépaycée dans un monde dont elle entrevoit et redoute les séductions. L'autre se drape dans la majesté déchuée de Marie Stuart, et partage l'intérêt du lecteur entre son respect pour la Reine du ciel et sa haine implacable contre la reine Élisabeth. Jaloux de cette invention bizarre, un troisième se montre plus hardi, et va chercher... qui? M<sup>me</sup> de la Vallière elle-même au fond de son austère et pénitente retraite, pour lui faire raconter à la Vierge les impressions ineffacées de sa vie galante et les derniers tressaillements de sa passion mal éteinte. C'est assez. De talent, d'imagination proprement dite, il ne saurait en être convenablement question, en appréciant de tels écrits. Ça et là, un vers ou deux, tout au plus, dénotent une expression assez figurée et assez vive.

Prenons garde cependant qu'il ne faut pas demander à la première saison de l'année les moissons de l'été ni les fruits de l'automne. Il en est de la plante appelée poésie comme de toutes les autres : elle ne se développe que lentement, et la critique mieux informée a dû reconnaître que l'éclosion, soudaine en apparence, d'un homme de génie tel qu'Homère, Dante, Shakespeare ou Corneille, n'est que la résultante d'une somme d'efforts antérieurs et partiels dirigés vainement vers le but qu'il a atteint, lui grand homme, du premier coup. Il naît sur un sol déjà préparé à le rece-

voir, il respire une atmosphère déjà saturée en quelque sorte des sentiments ou des idées qu'il va mettre en œuvre, et ce n'est que du Dieu fait homme qu'on a pu dire : « Il est venu chez lui et les siens ne l'ont pas connu. » Rien d'ailleurs ne s'improvise ici-bas, pas plus dans le monde de l'esprit que dans celui de la matière, et il ne faudrait pas croire qu'aucune loi ne présidât à la formation et à l'élaboration des grands siècles littéraires, parce que la courte vue de notre intelligence a été impuissante jusqu'ici à les discerner et à les déterminer. Au moins n'est-il pas inutile de constater, puisque la chose est possible, les symptômes et les phénomènes qui précèdent ou qui annoncent la venue de ces époques privilégiées. On s'expliquerait moins bien le succès si rapide et si universel de Lamartine à ses débuts, si l'on ne savait pas que cette veine de spéculation philosophique et religieuse, d'où sa poésie a coulé comme de source, avait été exploitée avant lui par de moins habiles et moins heureux que lui. Quelque imparfaits ou médiocres que puissent être les essais qui ont passé sous le regard du lecteur, ils témoignent dans une certaine mesure des préoccupations nouvelles qui assiégeaient les esprits dans ces sombres années de l'empire finissant. C'est l'honneur de l'académie des Jeux Floraux d'avoir pressenti et, mieux encore, d'avoir préparé, autant qu'elle le pouvait, dans le cercle relativement restreint de sa juridiction littéraire, cette renaissance du spiritualisme chrétien dans la poésie. Quand, à la même date, cinq hommes de cœur qui s'appelaient MM. Lainé, Raynouard, Maine de Biran, Flaugergues et Gallois balbutiaient timidement au pied du trône impérial les premières protestations de la France esclave et agonisante, nul ne pensait, et ils ne comprenaient pas eux-mêmes, qu'ils posaient la première assise de la liberté politique dans notre pays. Ils ont été pourtant les précurseurs des deux grands régimes constitutionnels de 1814 et de 1830, et la postérité reconnaissante n'a pas oublié leurs noms.

### III

On n'ose plus parler de la postérité à propos des poètes de l'empire. A la fin du beau livre qu'il vient de consacrer à la littérature de cette triste époque, M. Merlet s'est complu à dresser un état nominatif de tous ceux qui se trouvèrent enrôlés, comme on disait alors, sous la bannière d'Apollon. Cela donne froid dans le dos, et je ne sais pas s'il n'y a pas à l'heure qu'il est, sous le dôme des Invalides plus de débris survivants de la Grande Armée, qu'il ne reste de ces noms de poètes (je dis les noms, car les œuvres, hélas ! sont bien

mortes), surnageant encore dans la mémoire des contemporains. Et cependant nous sommes à peine à la fin de la seconde des générations qui leur ont succédé. Qu'est-ce donc que la gloire? qu'est-ce à plus forte raison que ce petit bruit qui se fait parfois autour de nos œuvres, et dont nous sommes si fiers? Combien d'écrivains, qui se sentent portés aujourd'hui par le vent de la faveur publique, et qui ne puissent que dans cette faveur même le courage de continuer péniblement leur sillon, rejetteraient bien loin le joug auquel ils se sont attelés, s'ils étaient assurés que dans trente ans, et moins peut-être, le souvenir même de leur nom sera complètement éteint!

Quittons ces lugubres pensées, et cherchons à nous orienter de nouveau dans la voie pleine de mécomptes et de déceptions que nous avons parcourue jusqu'ici. Nous étions tout à l'heure dans la situation d'un homme égaré sous des latitudes inclémentes où la nature ne produit plus rien. Pas un arbre, pas une fleur, tout au plus au ras du sol quelques-uns de ces lichens rampants que l'on rencontre encore dans les régions mornes et dévastées du pôle. Mais à mesure que le voyageur avance vers des zones plus tempérées, quelques signes d'une végétation moins ingrate se montrent à ses regards. Une plante presque vivace, un arbuste nain, un bouleau qui cherche à croître, lui annoncent le voisinage et l'approche de la nature et de la vie. Encore quelques journées de marche, et il lui sera donné de voir des forêts de sapins, puis des terresensemencées, des prairies verdoyantes et le reste. Nous en sommes là.

M. Merlet observe, avec autant de vérité que de finesse, qu'au moment où une renaissance va s'accomplir, il y a ordinairement des esprits agités, à leur insu, d'une inquiétude pour ainsi dire prophétique. « Mais, ajoute-t-il, chez eux c'est moins une force qu'une faiblesse. Car ces instincts, que rien n'encourage dans le milieu contemporain, s'ignorent trop eux-mêmes pour s'affranchir des servitudes qui les paralysent. S'ils essayent de s'épanouir, en dépit de l'air glacial qui les tient engourdis, ces germes, aventurés avant l'heure printanière, sont surpris par les vents, les pluies ou les gelées, et se dessèchent, ou ne produisent qu'à grand'peine des fruits malingres auxquels la rigueur du ciel refuse une pleine maturité. Aussi, malgré leur sève native, n'ont-ils qu'une amère saveur, ou même tombent-ils en poussière sous la main qui voudrait les cueillir. » Tel est justement le caractère des ouvrages que nous allons étudier, qui sont la part faite à la poésie lyrique, et qui devraient être la partie vraiment poétique des Recueils de l'académie.

De tout temps l'académie avait décerné à l'ode la plus riche et la plus belle de ses fleurs; mais elle ne la vit jamais recherchée par ses lauréats avec plus d'empressement que dans le siècle où nous

sommes, qui sera par excellence, dans l'histoire de l'esprit humain, le siècle de la poésie lyrique, et (pourquoi ne pas le dire, puisque la postérité a déjà commencé pour eux?) le siècle de Lamartine et de Victor Hugo. Même sous l'Empire, en cette disette absolue du génie, le besoin de « chanter » se faisait déjà sentir. Je ne sais quelle démangeaison secrète, je ne sais quel obscur pressentiment des futures destinées de l'art poussait inconsciemment toutes les âmes vers cette région que la muse classique du grand siècle avait laissée, ou peu s'en faut, inexplorée. Était-ce le désir de combler cette lacune véritablement outrageante de notre littérature? Était-ce que la brièveté naturelle de l'ode, le cadre plus rétréci qu'elle offre aux conceptions poétiques se prêtait mieux que celui de l'épopée ou de la tragédie au tempérament de plus en plus débile et à la taille de plus en plus exigüe des dilettantes? Était-ce au contraire que l'émotion produite dans les esprits par les grands événements de la révolution et par les batailles épiques de l'empire y avait allumé une flamme qui ne demandait qu'à se répandre en torrents de lave lyrique? *Discrimen obscurum*; mais ce qui ne se peut nier ni contester, c'est qu'il y avait, comme on dit, quelque chose dans l'air. C'était de toutes parts comme un bruit confus d'instruments qui s'accordent avant d'exécuter quelque belle symphonie. La petite flûte de Parny mariait ses sons grêles aux ronflements sonores de la trompette d'Écouchard-Lebrun et aux vibrations mélodieuses de l'archet de Fontanes. Loin de vouloir enrayer ou modérer le mouvement qui se préparait, l'académie des Jeux Floraux ne s'occupa au contraire que de le stimuler en le réglant. Elle s'y essaya au moins de son mieux, et la suite des temps prouvera qu'elle ne s'y était pas trop mal prise.

Comme il ne serait pas possible de passer en revue toutes les odes qu'elle a distinguées, j'examinerai seulement celles qu'elle a couronnées, et même parmi celles-là, je m'en tiendrai aux noms connus ou dignes de l'être : Victorin Fabre, Alexandre Soumet, Chénedollé. Un heureux hasard fera qu'en nous livrant à ce travail nous ne sortirons pas de l'Italie.

*L'Italie*, tel est justement le titre de l'ode qui valut à Soumet l'amarante d'or au concours de 1813. Le poète était d'autant mieux qualifié pour parler de ce beau pays, qu'il venait de le visiter. Nous aurons donc là, s'il plaît à Dieu, une impression toute vive et toute fraîche, au lieu de ces déclamations vagues inspirées par le souvenir de quelque lecture. Alexandre Soumet n'était pas le premier venu. L'Académie française le compta au nombre de ses plus brillants lauréats, avant de se l'adjoindre en qualité d'immortel. « Il y parla en poète des embellissements de Paris, et Millevoye

fut vaincu; il y célébra la découverte de la vaccine, et Caşimir Delavigne succomba <sup>1</sup>. » C'était un joueur habile et un homme de talent; mais ce n'était, je crois, rien de plus. S'il eût été déjà un vrai poète, il aurait fait de son ode à l'Italie ce que j'ai le regret de dire qu'elle n'est pas.

Certes, je ne lui demandais pas de me rendre la sombre énergie et l'originalité puissante d'un Leopardi, laissant échapper sa douleur patriotique dans un hymne superbe, où l'indignation à chaque strophe coupe la parole à l'érudition. Il n'était pas Italien. Encore moins pouvais-je attendre d'un simple auditeur au Conseil d'État cette haute philosophie d'un Childe-Harold, qui, voyant se dresser devant lui les trois grandeurs de Rome, la nature, l'antiquité et le christianisme, n'y trouve qu'une occasion et un motif de rentrer en lui-même, et de songer à ce problème, la destinée de l'homme, à cette vérité, sa petitesse. Qu'il n'ait pas eu non plus au même degré que Gœthe ce sentiment exquis et savant de l'art, qui transforme toute l'Italie en un vaste musée où le poète ne va chercher que des émotions esthétiques, je suis tout prêt à l'en absoudre, quoique, à vrai dire, un voyage en Italie ne se conçoive pas sans quelque préoccupation de ce genre. Mais, à défaut de ces visées grandioses qui sont le privilège du génie, M. Soumet nous devait quelques idées ou à tout le moins quelques sensations personnelles. On ne doit pas s'aviser de parler d'un tel pays, même en vers, si l'on n'a rien à en dire qui n'ait été déjà répété à satiété par les faiseurs d'histoires romaines et de guides du voyageur. On sait gré au touriste vulgaire de M. Sardou qui est allé voir Venise, comme il serait allé à Vichy ou à Deauville, pour se délasser ou pour suivre la foule, on lui sait gré d'avoir observé que, dans cette patrie du Titien et de Foscarelli, la literie est détestable. C'est le « document humain » dans toute sa beauté, c'est le détail topique, réaliste, naturaliste, — inédit dans tous les cas. Cela vaut mieux que d'emboucher la trompette héroïque pour nous apprendre... quoi? Que l'Empire romain n'existe plus, que les lieux témoins de sa gloire sont aujourd'hui la patrie des souvenirs et des tombeaux, qu'il y a eu un temps où les patriciens se reposaient dans leurs villas et se baignaient dans leurs thermes, lesquels n'avaient pas été construits, j'imagine, à d'autres fins que celle-là. La campagne de Rome, qui a inspiré de si grandes et de si mélancoliques pensées à lord Byron et à M. de Montalembert, ne rappelle qu'une chose à Soumet : c'est que le vieux bonhomme Cincinnatus a travaillé par là. En présence

<sup>1</sup> *Éloge de Soumet*, par M. de Voisins-Lavernière, *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, année 1847.

du Vésuve, le poète relate ce fait divers de l'an 79 après Jésus-Christ, que

De l'audace des grandes âmes  
Le généreux Pline animé  
Osait étudier ces flammes...  
Et ces flammes l'ont consumé!

Il arrive enfin au tombeau de Virgile, et c'est précisément le souvenir de cet ancien qui l'arrache pour un instant à ses préoccupations classiques, et reporte sa pensée vers un fait contemporain. Après un poétique hommage rendu au chantre de Didon et d'Énée, dont la foudre n'a pas respecté le laurier : « Reprends ta lyre enorgueillie, s'écrie-t-il,

Célèbre un autre Marcellus,  
Et toi, reine de l'Italie,  
Rome antique, ne gémis plus!  
Lève-toi, de fleurs couronnée :  
Un héros sur ta destinée  
Étend son glaive radieux ;  
Vois se rouvrir ton Capitole,  
Et qu'un jeune enfant te console  
De tes Césars et de tes dieux!

Les vers sont beaux, mais ils ne valaient pas le déplacement coûteux que M. Soumet s'est imposé pour aller chercher si loin un compliment qui courait en 1811 dans toutes les préfectures et dans toutes les antichambres<sup>1</sup>. Ah ! s'il s'était souvenu que Rome était alors le chef-lieu d'un département français et que son souverain légitime, le vénérable Pie VII, expiait à Savone ou à Fontainebleau le crime impardonnable de s'être montré patriote et chrétien ; si, transporté d'une juste indignation à la vue de ces abus de la force et de ces violences sacrilèges, il avait courageusement plaidé la cause d'une nationalité et d'une auguste faiblesse indignement opprimées et persécutées ; si l'avait pensé que la gloire ne dispense pas de la justice, ni la victoire de la modération ; si le tombeau même de Virgile lui avait rappelé qu'un César s'honore plus en protégeant les poètes qu'en les destituant de leurs fonctions, en les excluant de l'Académie ou en les exilant à Coppet, — voilà ce qui

<sup>1</sup> On remarquera d'ailleurs qu'il y avait récidive de la part de Soumet, après le succès de l'*Ode au roi de Rome* ; mais n'est-ce pas surtout en vue des compliments de cette espèce que le poète latin a dû dire : *Bis repetita placent* ?

aurait valu la peine que Soumet se dérangeât pour aller le dire, non pas à Rome, mais à Paris et aux Tuileries.

On voudrait croire que c'est une inspiration de ce genre, civique généreuse et libérale, qui avait dicté à Victorin Fabre, en 1812, son ode *au Tasse*, — au Tasse qui fut, lui aussi, une victime de l'arbitraire et du bon plaisir des princes. Ce poète, qui fut surtout un prosateur (je parle de Victorin Fabre, bien entendu), avait beaucoup fréquenté, dès son arrivée à Paris, le petit cénacle des philosophes et des lettrés, tels que Suard, Cabanis, Ginguéné, Garat, etc., qui se tenaient à l'écart de l'Empire, et c'est même sous leur patronage qu'il s'était présenté dans les divers concours académiques où s'épancha sa verve sitôt tarie. Il joignait à un talent précoce et indiscuté un patriotisme ardent et une pureté de conscience inaltérable. Le courage ne lui manquait pas non plus, et je ne serais pas surpris que sa muse eût visé un souverain plus redoutable, en 1812, que le persécuteur du Tasse, quand elle lui faisait dire :

Vainqueur du faible qu'on opprime,  
 Dieu ne garde pas seul au crime  
 Une affreuse immortalité :  
 Comme lui, l'histoire équitable  
 Condamne un prince inexorable  
 A l'inférieure éternité.

Mais si l'on retranchait ces six vers de la pièce de Victorin Fabre, que resterait-il à louer? Je crois d'abord que le poète s'est trompé dans le choix de son sujet. La critique moderne a dû faire descendre d'un cran cette *Jérusalem délivrée* que des panégyristes abusés avaient imprudemment placée au niveau des grandes épopées de l'antiquité, au-dessus même de la *Divine comédie* de Dante. Il a été décidé, et à peu près sans appel, que le poème du Tasse appartenait à la catégorie des épopées artificielles et des œuvres d'imitation; que son effort s'était borné à couler des héros et des faits modernes dans un moule antique et déjà usé; que son merveilleux, calqué assez gauchement sur celui d'Homère et de Virgile, ne valait pas le diable (qui y joue pourtant un si grand rôle); et que sa poésie même, d'où il tire son principal mérite, n'était pas sans un mélange d'affectation, de préciosité et de mauvais goût qui justifie dans une énorme mesure l'expression sévère de *clinquant* dont Boileau l'a qualifié. L'enthousiasme de Victorin porte donc à faux, ou tout au moins à côté; il abonde ingénument dans le sens de l'admiration à outrance et aveugle. Dira-t-on que lord Byron a fait de même, et qu'il est permis de se tromper en pareille compagnie? Distinguons,

s'il vous plaît. Lord Byron, qui valait mieux d'ailleurs comme poète que comme critique, et que je me garderais bien de prendre pour juge en ces matières depuis que je l'ai vu préférer Pope à Shakespeare, lord Byron n'a pas précisément pris le Tasse par le même bout que Victorin. Ce n'est pas à l'auteur de la *Jérusalem délivrée* qu'il a élevé un piédestal de belles strophes, mais à l'homme, — je veux dire à l'homme abandonné par ses amis, tourné en dérision par un public ignorant et grossier, persécuté par ses ennemis et finalement jeté dans un hôpital de fous par l'ordre d'un prince ombrageux, à l'homme, en un mot, dont la destinée lui semblait être un reflet de la sienne propre. Quant au *Torquato Tasso* de Gœthe, qu'on pourrait m'objecter encore, tout le monde sait que le sujet de ce drame n'est pas autre chose, comme l'a dit M. Henri Wiehoff, que « la lutte du réalisme et de l'idéalisme sur le terrain où Gœthe se trouvait placé à Weimar, la lutte du poète et la vie de cour ». La part de l'éloge s'y réduit à quelques coups de chapeau tirés par politesse au chantre d'Armide et d'Herminie.

Je crois ensuite que l'œuvre de Victorin est marquée au coin, — je ne dis pas même de la rhétorique, — mais de la classe de rhétorique. « Sa grande illusion, dit Sainte-Beuve, fut de prendre trop à la lettre le cadre et le cirque académiques, de s'y consacrer, de s'y enfermer de toute son âme, comme l'athlète d'autrefois faisait pour les jeux Olympiques. Il fut l'athlète florissant et le lauréat désigné par excellence. Lycée, Jeux Floraux, Académie, il brillait partout ; il cumulait, comme cet héroïque lutteur, le laurier de Delphes, le chêne de Pergame et le pin de Corinthe. » Et ce joli portrait se termine par la judicieuse réflexion que voici : « Les concours académiques sont un excellent prélude pour le talent, mais il ne faut pas s'y éterniser. » L'*Ode au Tasse* est d'un bon écolier qui sait bien disposer les diverses parties d'un sujet, qui connaît la valeur d'une métaphore, d'une hypotypose ou d'une prosopopée mise en sa place, qui rime joliment et qui abuse de l'épithète. L'huile dont ses vers trahissent l'odeur maussade n'est pas celle qui a servi à oindre ses reins et ses muscles pour la lutte, mais celle de la lampe nocturne qui éclairait son travail solitaire et d'arrache-pied. On devine qu'en forgeant tout ce lyrisme laborieux, le pauvre Victorin a dû suer sang et eau et se « ronger les ongles, » comme le lui reprochait déjà un de ses maîtres, quand il était encore au collège, et qu'il élaborait péniblement ses excellents vers latins. Il n'admettait, dit-on, à aucun degré, les tentatives dites *romantiques* qui se faisaient dans les divers genres, et c'était pour lui une religion de conscience de tout repousser. On ne s'en aperçoit que trop en lisant cette ode, classique en vérité dans tous les sens du mot. Ce n'est pas encore

celui-là qui nous introduira dans la terre promise de l'inspiration libre, originale et désintéressée que nous cherchons.

Avec M. Chênédollé, du moins, nous entrerons dans la voie qui y mène, et sa poésie, si élevée de ton, si lumineuse, si dégagée et si nette dans ses contours, quoique un peu froide et aride par places, sera pour nous comme le mont Nébo d'où nous pourrions l'apercevoir et la saluer de loin. Sainte-Beuve, dont on ne saurait se défendre ni se lasser d'invoquer l'autorité en pareil sujet, a dit de Chênédollé que ses œuvres l'auraient placé au premier rang des successeurs de Lebrun et parmi les initiateurs de la muse moderne, si elles avaient paru un peu plus tôt, à l'heure même où il les composa. Il n'en tient pas moins l'auteur pour un homme distingué par le talent et par le cœur, « qui eut en lui l'enthousiasme, le culte du beau, la verve sincère, les qualités généreuses, et jusqu'à la fin cette candeur des nobles âmes qui devrait être le signe inaltérable du poète. » Je mets de côté son *Génie de l'homme*, qui est une œuvre d'apparat, voulue et concertée, travaillée à l'excès, parfois exquise, je le veux bien, mais qui contrarie un peu trop, à mon avis, l'idée qu'on doit se faire de lui. J'en juge par ses lettres, par son *Journal*, qui nous révèlent un tempérament tout différent, et un esprit que l'ambition de « faire grand » a écarté de sa route et de ses horizons préférés.

J'ai revu aujourd'hui avec délices, écrivait-il en 1823, tous les travaux de la moisson : j'ai vu scier, j'ai vu lier, j'ai vu charrier. Rien ne me plaît comme de voir un atelier de moissonneurs dans un champ ; j'aime à voir les jeunes garçons se hâter et défier les jeunes filles qui scient encore plus vite qu'eux ; j'aime à entendre le joyeux babil des moissonneurs ; j'aime à entendre les éclats de rire des jeunes filles si gaies, si folles, si fraîches ; j'aime à les voir se pencher avec leurs faucilles, au risque pour elles de montrer quelquefois une jambe mieux faite et plus fine que celle de nos belles dames... J'aime à voir le métayer robuste lier la gerbe et l'enlever au bout du *rustique trident* (il n'a pas osé dire la fourche) ; j'aime à voir le valet de la ferme qui la reçoit debout au haut du char des moissonneurs, et le char comblé s'ébranler pesamment dans la plaine...

On croit voir une esquisse du fameux tableau de Léopold Robert, qui ne fut exposé pourtant que huit ans après. Quelle simplicité ! Quel regard naturel et fin ! Quelle touche délicate et sobre ! Eh bien, c'est ce poète ingénu, naïf et champêtre, qui va célébrer devant l'académie des Jeux Floraux les rois de la lyre et du pinceau, et caractériser leur génie (ou l'essayer du moins), par le ton même des chants qu'il leur a consacrés, comme s'il était possible à d'autres

que Virgile de composer l'*Énéide*, après avoir fait les *Bucoliques*.

Dante et Michel-Ange, voilà les deux gros morceaux auxquels M. Chênédollé s'est attaqué, les deux aigles dont il a cru pouvoir mesurer l'envergure. Je laisse penser si le gentil trouvère des bords de la Vire a dû tendre ses facultés et surmener ses moyens pour arriver à de telles hauteurs. Mais si j'avais à faire un choix entre ces deux compositions, mes préférences, je l'avoue, seraient pour l'ode à *Michel-Ange*.

Elle nous montre d'abord Rome au moyen âge, telle que les barbares l'ont faite, ou plutôt dé faite, — des ruines de toutes parts, des colonnes brisées, des temples démolis,

Où, perdus sous l'amas de ces vastes décombres,  
 Dans le silence et dans les ombres,  
 Leurs dieux dorment ensevelis.

Michel-Ange paraît, avec son triple génie de peintre, de sculpteur et d'architecte ; aussitôt les ruines se relèvent,

Et soudain, s'agitant sous les marbres antiques  
 Et sous les débris des portiques,  
 Les arts s'élançant du tombeau.

La matière était grande, et le poète lui a laissé toute sa grandeur, sans rien qui excède ni qui détonne. Il a le sentiment de la mesure sans préjudice du souffle ; mais son souffle, comme on l'a dit, n'allume pas la flamme. C'est une muse grave et décente qui s'avance noblement sans déranger un seul des plis de sa robe. On y cherche vainement le beau désordre qui est un effet de l'art, un changement de rythme, un soubresaut de la pensée, quelque chose enfin qui dénote que le dieu a passé par là. L'ode de Chênédollé rappelle exactement ces beautés froides que l'on rencontre dans le monde, qui charment le regard et qui ne disent rien à l'âme. C'est bien le poète insensible que Lamartine a pu entrevoir avant de le dépeindre, et dont « l'enthousiasme paisible » n'a jamais connu « les tragiques fureurs ». Ainsi se justifie la remarque ingénieuse de Sainte-Beuve, lorsqu'il compare la poésie de Chênédollé à ces montagnes qui dépassent la hauteur moyenne, mais qui n'atteignent pas jusqu'à la région sublime : leur cime reste dépouillée et nue à l'œil dans une teinte un peu grise ; elles n'ont pas la splendeur éblouissante des Alpes, et elles n'ont plus la grâce riante des collines. Je dois dire que le poète était alors en plein sous l'influence de Klopstock, à qui il avait été présenté, ainsi qu'à Rivarol, par le marquis de Latresne, cet émigré toulousain dont j'ai déjà parlé, et

qui lui servit probablement aussi d'introducteur et de parrain à l'académie des Jeux Floraux. Cette ode à *Michel-Ange*, que l'académie ne couronna qu'en 1808, avait été composée en Allemagne dès 1797 et insérée une première fois dans le *Spectateur du Nord* ; ce qui constituait une infraction assez grave au règlement, en vertu duquel tous les ouvrages antérieurement publiés quelque part sont rigoureusement exclus du concours.

L'ode consacrée à *Dante* me paraît être d'une date postérieure et se ressentir déjà du voisinage de Fontanes et de Lebrun. J'y rencontre toutes les fausses élégances qui florissaient dans la littérature de l'empire, le « temple des destins », le « flambeau des neuf sœurs » et l'« autel des beaux-arts ». Il y est question à deux reprises du « monde poétique » et du « monde littéraire ». On y lit que « la politique a fermé sa carrière », que le génie « va du champ des Beaux-Arts abaisser la barrière », et autres formules de la langue contemporaine qui, appliquées à Dante et à son temps, sont comme autant d'anachronismes. L'auteur a-t-il vraiment lu la *Divine comédie* avant de mettre la main à son ouvrage ? On pourrait en douter. Quoi ! pas un souvenir d'Ugolin ni de Francesca ? Pas une allusion à Béatrice ni à Corso Donati ? On dit que les peintres emportent de la contemplation des maîtres anciens certains tons roux dont ils vieillissent quelques-uns de leurs tableaux. Si Chênédollé avait seulement parcouru du regard quelques chants de l'*Enfer*, il surnagerait au moins dans l'ensemble de sa composition comme un air de moyen âge italien que le poète y aurait répandu sans y songer, sans le vouloir. Mais non, rien que des idées vagues, générales, modernes, et des expressions plus générales et plus modernes encore <sup>1</sup>.

Il faut le regretter ; car, avec tous ses défauts, la pièce n'est pas sans mérite, et l'on voit bien que l'auteur a pris, lui aussi, pour devise la propre parole du grand Alighieri : *Onorate l'altissimo poeta!* On nous le représente proscrit, persécuté, vagabond, et arrivant enfin, épuisé de fatigue, dans quelque site affreux et désert, sur le bord d'un torrent :

Son cœur tumultueux, plein de ses rêveries,  
Flotte, en proie aux furies,  
Mais son œil, toujours sec, ne verse pas de pleurs.

<sup>1</sup> Je me reprocherais de ne pas signaler ici, en passant, dans le Recueil de 1866, une autre ode sur le même sujet, de M. Stéphen Liégeard, ancien député, où se rencontrent bien toutes les qualités qui ont fait défaut à Chênédollé.

Ce n'est pas encore Dante le poète qui s'ignore lui-même; c'est Dante le citoyen, banni de sa patrie et séparé de ses enfants, qui invoque la malédiction du ciel contre ses ennemis et qui jure de les punir. Succombant enfin à sa douleur et à sa lassitude, il s'endort et

Voilà que, dans un songe envoyé par les cieux,  
 Une noble figure, au front calme et modeste,  
 Au langage céleste,  
 Dans l'éclat le plus pur apparaît à ses yeux.

On a reconnu Virgile; on le reconnaîtrait du moins au langage que l'auteur lui prête. L'exilé de Mantoue exhorte l'exilé de Florence à fuir l'arène de la politique et des partis, à chercher dans le travail de la pensée la seule consolation qui lui reste dans son malheur. A défaut du pouvoir, voici la gloire qui lui tend les bras, et quelle gloire! celle d'arracher son pays à une barbarie dix fois séculaire, de rallumer le flambeau éteint de la poésie et de l'art, de créer une langue nouvelle, d'ouvrir la voie à toute une génération de poètes inspirés. Tels sont les hauts destins promis à l'Alighieri.

L'idée était belle, comme on voit, la conception originale et large. Le penseur, je le répète, a été trahi par l'écrivain. Mais il y a une chose qui doit le relever aux yeux de tous et qui l'honore infiniment aux miens, c'est qu'il est le premier en France, si je ne me trompe, qui se soit avisé de rendre un hommage sans réserve au génie de Dante. A cette date de 1814, les savants travaux de Fauriel et d'Ozanam n'avaient pas encore fait la lumière sur cette question aujourd'hui résolue de savoir si la *Divine comédie* était l'œuvre d'un barbare, d'un illuminé ou d'un grand homme.

La plupart des contemporains de Chênedollé croyaient toujours de bonne foi, comme Voltaire, que c'était là un poème « extravagant et monstrueux ». Les lettrés, comme Chateaubriand, le tenaient au moins pour une « production bizarre ». Les *italianisants* eux-mêmes, Ginguéné en tête, y admiraient bien un certain mélange « d'impressions lugubres et d'émotions agréables », mais avec « un peu d'ennui » par-dessus tout cela, « ce qui est toujours fâcheux dans un poème. » Chênedollé sort de l'ornière où se traînait la critique de son temps : dussent Fontanes et Joubert, ses maîtres et ses amis, en être contristés et scandalisés, il prend hardiment les devants sur l'opinion de son siècle, et il adresse à Dante cette belle strophe finale, où l'on peut dire que la révolution romantique est en germe :

Triomphe, *homme divin!* ta gloire est infinie,  
 Pour ce haut monument, fondé par ton génie,

De vingt siècles ligués, Dante, que craindrais-tu ?  
 Contre ton monument, colonne littéraire,  
 Trop fragile adversaire,  
 Le temps se heurte et tombe, à tes pieds abattu.

Voilà ce qui se lisait à Toulouse, à l'académie des Jeux Floraux, en l'an de grâce 1814, et voilà ce qui y était jugé digne de la fleur la plus brillante des concours. Cela ne signifie pas sans doute que l'on y avait en littérature des idées radicales et révolutionnaires, ni qu'on était disposé à y fouler aux pieds la tradition du grand siècle. Cela pourra signifier aux yeux de quelques-uns que l'académie témoignait au contraire de son esprit rétrograde et obscurantiste, comme on disait alors, en glorifiant un poète du moyen âge, asservi à toutes les superstitions du fanatisme catholique et romain. Je ne crois pas que l'académie ait mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité. Cela prouve tout simplement que le goût était en avance à Toulouse d'un quart de siècle sur Paris, qu'on y avait, à ce moment-là, l'intelligence plus ouverte, la visière plus nette, l'esprit plus large et plus apte à mieux comprendre et à mieux admirer toutes les manifestations du beau. On y comprenait du moins que le monde littéraire allait changer de face, et qu'un renouvellement se préparait en poésie, comme en critique, comme en philosophie, comme dans tout le reste. L'horloge de l'Institut s'était arrêtée, pour ainsi dire, en 1788 : on n'y croyait plus qu'en Voltaire et l'on ne s'y apercevait pas que le monde tournait décidément à un autre cours de sentiments et d'idées. Les grands directeurs du goût, Suard, Garat, Ginguéné et les autres, étaient littéralement tombés dans ce que Sainte-Beuve appelle avec beaucoup d'esprit une *fin de jansénisme*, c'est-à-dire dans une sorte de coterie où, les chefs principaux ayant disparu, quelques rares disciples survivent et essaient de réchauffer le culte en le resserrant, où l'on revient soir et matin sur les mêmes traces, où l'on s'encense les uns les autres et se traite réciproquement de grand homme, où la lettre enfin domine tout en même temps que l'esprit se retire. Il faudra attendre jusqu'à 1841 pour voir les portes de l'Académie française s'ouvrir avec fracas devant le chef de l'école nouvelle, et Dieu sait après combien de batailles, et, quelles batailles ! Dès les premières années de l'empire, l'académie des Jeux Floraux, sans tambour ni trompette, était entrée dans le mouvement, et, tandis qu'à Paris on s'obstinait à contrarier ce mouvement et même à le nier, elle, suivant l'exemple du philosophe de l'antiquité, continuait de le seconder et de l'affirmer, — en marchant.

## IV

Cette révolution littéraire, que l'académie de Toulouse pressentait si bien, ne devait pourtant pas s'accomplir sous l'Empire. Le temps n'était pas mûr pour toutes les grandes œuvres qui devaient en signaler l'avènement dans les genres principaux, c'est-à-dire dans la poésie lyrique et dans le drame. Mais quand un printemps s'annonce dans la nature et qu'il y fait germer les premières fleurs, ce n'est point le rhododendron superbe ni la tubéreuse embaumée qui s'offrent d'abord à nos regards : il faut se courber vers la terre pour y découvrir et y ramasser les humbles messagères du renouveau, la primevère des jardins, la pâquerette des prés et la violette des bois. L'ode ne pouvait être et ne fut sous l'empire qu'un produit de serre chaude. La véritable flore poétique de cette époque, c'est dans les genres inférieurs, dans l'épître, l'idylle ou l'élégie qu'il faut aller la chercher.

N'en déplaise à l'ombre classique de M. Viennet, qui ne me pardonnerait pas, j'en ai bien peur, de l'introduire en si mauvaise compagnie, dussé-je même provoquer l'étonnement et les protestations de ceux qui me lisent, c'est lui que j'aperçois le premier parmi les précurseurs de l'école romantique. Oh ! je sais bien qu'il s'est glorifié lui-même toute sa vie de n'être qu'un continuateur en sens inverse ; je sais aussi qu'il n'y avait rien de la primevère et de la violette dans son tempérament littéraire et moral. Mais que voulez-vous ? M. Viennet a été jeune lui aussi, quoiqu'il s'en soit toujours défendu, et quoique ceux qui l'ont connu puissent avoir beaucoup de peine à se le figurer tel. Il a été jeune : je veux dire qu'il y a eu un temps où le sang coulait plus abondant en ses veines et affluait plus chaud à son cœur, où il n'avait pas besoin de ses bésicles pour regarder la nature et pour la comprendre, où ses facultés poétiques, très ardentes en somme et très vivaces, ne s'étaient pas encore empêtrées et figées dans le moule de la tradition classique, où, de son propre aveu, enfin, il préférerait au son des plus beaux vers

Du nocher toulousain l'accent et le langage.

*Habemus confitentem reum*, comme dit Cicéron : il me sera donc permis et même assez facile de vérifier et de justifier par sa poésie, — par une au moins de ses poésies, — l'idée que je me fais du romantisme à ses débuts.

Le romantisme s'est donné, je crois, en apparence beaucoup plus de torts qu'il n'en avait dans la réalité. De quoi s'agissait-il à l'ori-

gine? d'une simple question de liberté : il s'agissait de savoir si l'esprit humain devait rester indéfiniment rivé à des genres et à des formes littéraires qui entravaient ses manifestations les plus naturelles et les plus légitimes ; si l'autorité, que Pascal avait déjà récusée en matière de philosophie, devait faire toujours peser son joug de fer sur l'inspiration poétique ; et si l'idée de progrès, qui avait déjà reçu son application la plus large dans les choses de la politique, ne devait pas la recevoir aussi dans le domaine de l'art. Remarquons en passant la continuité de cette tradition libérale à travers les âges. Le seizième siècle avait combattu pour la liberté religieuse, et la réforme avait obtenu gain de cause à l'édit de Nantes. Le dix-septième siècle fut l'ère des controverses sur la liberté morale, et la doctrine du libre arbitre finit par triompher de toutes les résistances jansénistes. Le dix-huitième siècle, par la main de Voltaire et de Montesquieu, arbora le drapeau de la liberté politique, et la révolution de 1789 a consacré pour toujours, espérons-le, le principe de cette liberté. Que restait-il à faire au dix-neuvième siècle, sinon d'étendre à la littérature, c'est-à-dire à l'expression écrite des sentiments les plus intimes du cœur, le bénéfice de ce même principe? Le malheur a été que, de ce côté comme ailleurs, les privilégiés, les partisans de la tradition ne se sont pas rendus sans combat, que l'énergie et l'ardeur de la résistance ont exaspéré la fougue des novateurs, et que la liberté, comme il arrive presque toujours, a dégénéré en licence. Plus les classiques prétendaient s'enfermer et nous enfermer dans la petite église d'Aristote et de Boileau, plus les romantiques s'amusaient à casser les vitres et à faire le sabbat. La *Chasse du Burgrave* et la *Ballade à la Lune* ont été les produits les plus tapageurs de cette inévitable réaction. Mais le romantisme n'est pas là seulement, ni dans les œuvres fantasques qui se sont modelées sur ces types : il est encore et il est bien mieux dans les belles et pures compositions en tout genre qui ont paru depuis le commencement du siècle, et qui portent le sceau de l'inspiration libre, depuis l'*Atala* de Chateaubriand jusqu'à la *Légende des siècles* de Victor Hugo. Ils étaient romantiques, à leur insu ou de leur plein gré, tous ceux qui ne se croyaient pas condamnés à refaire d'éternelles Géorgiques à la suite de Virgile ou à découper d'éternelles tragédies sur le patron de Racine ; romantiques aussi, ceux qui faisaient jaillir spontanément des flots de poésie du fond de leur conscience, comme lord Byron ou Lamartine ; romantiques, ceux qui renouvelaient le champ de l'imagination, en y apportant l'engrais des vieilles chroniques du moyen âge ou du Romancero, comme Walter Scott et Victor Hugo ; romantiques, enfin ceux qui étudiaient à même la nature, sans emprunter les yeux d'un tiers

pour en mieux savourer les beautés, qui en sentaient personnellement le charme, et le reproduisaient avec simplicité dans leurs vers, comme William Cowper... et M. Viennet lui-même.

C'est dans une *Épître à son frère* qui fut distinguée (et non couronnée) par l'académie des Jeux Floraux, en 1810, que M. Viennet se montre à nous sous cet aspect inattendu et charmant. Il est revenu dans son pays de Béziers, qu'il appelle encore l'Occitanie par un reste de goût classique, et il raconte à son frère, resté là-bas, à la Grande Armée, les sensations délicieuses que lui fait éprouver la vue des champs.

Tout prenait à mes yeux des charmes ravissants ;  
 De délices, d'amour, tout abreuvait mes sens.  
 Le jour resplendissait d'une clarté plus pure ;  
 J'admiraïs dans les champs plus d'éclat, de parure,  
 Plus d'émail dans les prés. Je trouvais dans les fleurs  
 Des parfums plus exquis, de plus vives couleurs.  
 D'une voix plus brillante et plus mélodieuse  
 Philomèle exhalait sa plainte harmonieuse.  
 Le ruisseau plus limpide à travers les cailloux,  
 Portait à mon oreille un murmure plus doux.  
 Le précoce amandier déployait sur les rives  
 Ses bouquets odorants et ses feuilles hâtives.  
 J'écoutais le berger qui sur le chalumeau  
 Me répétait les airs que j'aimais au berceau...

Ajoutez à ces vers une pointe de morbidezza philosophique qui leur manque, sous-entendez-y le souvenir ou la pensée d'une Elvire que M. Viennet n'a vraisemblablement jamais connue, relevez-en le pittoresque par quelques détails moins indigènes, et vous aurez une poésie qui prépare et qui annonce le *Vallon* de Lamartine. Rapprochez-les, en tout cas, de certaines élégies de M. Alexandre Soumet et de M. Edmond Gérard, qui se piquaient pourtant de romantisme, et dites-moi si M. Viennet, ce jour-là, n'est pas allé plus loin qu'eux dans la voie de l'inspiration personnelle et du sentiment ingénu, qui sont, à mon avis, la plus durable et la meilleure partie du romantisme.

Il y a bien, je n'en disconviens pas, comme un écho des harmonies nouvelles de notre siècle dans l'*Atala mourante* de Soumet, « hymne à la Vierge qui a concouru pour le prix », dit le Recueil, en réalité une véritable élégie. Mais ce n'est qu'un écho. L'imitation du grand modèle de Chateaubriand est flagrante, et le poète s'est fait copiste, au moins pour la couleur. La mort y devient « l'ange

du dernier sommeil », le cimetière est « le bocage des pleurs », et le bengali remplace le rossignol. Il n'y a pas là de quoi nous arrêter. Je ne vois pas plus d'originalité ni un accent plus personnel dans *la Jeune exilée* du même auteur, qui prétendait sans doute faire un pendant à *la Jeune captive* de Chénier.

Heureuse la rose des champs  
Qui loin des vents jaloux s'élève et se colore,  
Et meurt, une nuit de printemps,  
Aux bords des mêmes eaux qui la virent éclore !

Pour exploiter avec succès cette veine de maladie et de mort, où semblaient se complaire les poètes du temps, peut-être fallait-il un vrai malade, un vrai poitrinaire, et il s'en est rencontré un malheureusement (ou heureusement ?) dans la personne de Millevoye, — le dernier nom qui doit figurer dans ce long inventaire de la littérature impériale aux Jeux Floraux.

On m'autorise à reproduire le passage suivant d'une lettre inédite, adressée de Paris par une femme d'esprit à une de ses amies de province, et qui peint bien, ce me semble, l'émotion produite dans le monde des lettres par l'apparition inattendue de cette petite étoile d'un éclat tempéré, mais si pur.

... Quel est donc ce M. Millevoix (*sic*) qui nous arrive de Toulouse, le front ceint d'un si beau laurier ? Il paraît qu'il habitait Paris depuis longtemps et qu'il a déjà publié beaucoup de choses. Cependant personne ne le connaissait ici, et tout le monde aujourd'hui parle de lui, au point que le petit roi de Rome en est un peu oublié. J'allai avant-hier chez M. l'archi-chancelier, où, entre deux gavottes, notre ami B..., qui venait de recevoir le Recueil des Jeux Floraux, nous donna lecture d'une poésie fort touchante de ce M. Millevoix. Cela est intitulé, je crois, *la Chute des feuilles*. C'est un ravissement, et il y a eu aussi une chute de larmes. Quelle âme sensible aurait pu résister à de tels sentiments exprimés avec tant de naturel, et interprétés par B... de la voix pénétrante et charmeresse que vous lui connaissez ? Voilà les élégies de M. de Parny passées à l'état des neiges d'antan. De ma vie je n'ai ouï rien de plus beau en ce genre de littérature. Ossian lui-même ne nous dit plus rien. Mais n'est-ce pas une merveille qu'il nous faille aller maintenant à Toulouse pour y chercher des poètes ? Faites-en mon compliment à M<sup>me</sup> Clémence Isaure...

Rien n'était plus légitime et mieux mérité que cet hommage rendu en passant à l'académie des Jeux Floraux. C'est elle, en effet, qui a fait connaître Millevoye, et qui l'a « lancé ». Elle a été le berceau

de sa gloire, sinon de son talent. Elle a fait pour lui ce qu'une autre académie de province, celle de Dijon, avait fait un demi-siècle auparavant pour J.-J. Rousseau. Qu'on veuille bien considérer ce qu'André Chénier, Parny et les autres avaient introduit de passion sensuelle et jusqu'à un certain point malsaine dans leurs élégies si vantées et à si juste titre; qu'on se souvienne, d'un autre côté, que le collège du Gai-Savoir, en excluant de ses concours tout ouvrage « qui blesserait les mœurs », indiquait son intention d'épurer la poésie et de la ramener, sinon à la vertu, dont elle n'avait que trop oublié le chemin, du moins à des sentiments où l'honnêteté ne fût pas absolument incompatible avec le génie ou le talent; qu'on se pénétre enfin de l'espèce d'affinité morale qui existait entre l'esprit des juges et l'inspiration du justiciable, — et l'on comprendra le double mouvement qui décida Millevoye à porter ses élégies aux Jeux Floraux, et les Jeux Floraux à couronner les élégies de Millevoye. Ceci explique cela. Le poète, en 1811, comme l'observe l'aimable correspondante que j'ai citée, n'en était pas à ses débuts : il avait écrit déjà « beaucoup de choses », sans obtenir un regard de la foule amusée ou affairée à qui il s'adressait. Son prix de Toulouse, fut, comme on dit en certains endroits, le clou auquel s'attacha et se fixa solidement sa jeune réputation. Il publia, l'année suivante, son premier recueil d'élégies, et ce petit volume, qui l'a rendu célèbre, s'ouvre précisément par cette *Chute des feuilles* qui le sauvera de l'oubli.

Je ne crois pas me tromper d'ailleurs en affirmant que la poésie de Millevoye réalisait en grande partie l'idéal de l'académie. Elle était jeune d'abord, et l'ambition de l'académie n'était pas tant d'ajouter de nouveaux et inutiles fleurons à des réputations déjà faites et consacrées par l'opinion publique, que d'annoncer et d'encourager les talents naissants, de les produire au grand jour et de leur servir comme d'introductrice dans le monde. Puis, s'il y avait encore quelque chose de hasardeux et d'incomplet dans le talent de Millevoye, s'il se traduisait en œuvres courtes, légères, presque inachevées, on ne niera pas pourtant qu'il n'y eût là quelque chose de senti et sorti du cœur. Il s'inspirait aux sources les plus pures, aux sentiments naturels de la famille, à des émotions discrètement voilées, où la rêverie avait plus de part que la passion proprement dite. C'était l'expression délicieuse d'une mélancolie douce et pénétrante, sans rien de vague ou de nuageux, le regret d'un bonheur perdu, la douleur qui suit quelque déception amère ou quelque deuil domestique, la sympathie tendre d'une âme, à qui rien d'humain n'est étranger, pour tout ce qui souffre et se plaint dans la nature, le *lacrymæ rerum* de Virgile. C'était « une variété d'im-

pressions et de sujets élégiaques, selon le sens grec du genre, une demeure abandonnée, un bois détruit, une feuille qui tombe, tout ce qui peut prêter à un petit chant aussi triste qu'une larme de Simo-  
nide<sup>1</sup>. » Or n'est-ce pas de ce côté que l'académie entendait tourner la pensée et le travail de ses lauréats, quand elle disait par l'organe de M. de Villeneuve : « Puisse la poésie remonter à sa céleste origine et remplir dans toute son étendue les devoirs qui lui sont imposés !... Puisse cette fièvre continue qui agite le genre humain, qui le tient d'âge en âge avec effort et douleur dans un état de violence où ne se connaît plus la beauté originelle de sa nature... puisse-t-elle s'adoucir et se calmer de nos jours sous l'influence d'un sentiment paisible !... Puissions-nous transmettre à nos derniers neveux ces lettres qui peuvent encore cicatrifier nos plaies, rajeunir nos mœurs, distraire et éteindre les haines, ces lettres appelés *belles* avec raison, puisque, ouvrant l'âme aux affections douces et élevées, elles ne seront point sans effet sur la paix des familles et sur l'ordre et le repos de la patrie ! »

Une chose a manqué néanmoins à la poésie de Millevoye, pour que l'académie pût s'en déclarer pleinement satisfaite : c'est l'idée de Dieu, le sentiment du divin. Il vivait en un temps où l'on croyait, suivant un mot célèbre, pouvoir se passer de cette « hypothèse ». Le vrai Dieu pour lui, comme dans l'églogue, était le Dieu qui lui faisait des loisirs. C'est Sainte-Beuve toujours qui parle ainsi, et il ajoute, avec cette clairvoyance de critique qui ne laisse rien à glaner à ceux qui repassent par les mêmes chemins que lui : « Millevoye n'était qu'un épicurien poète, qui avait eu Parny pour maître, quoique déjà plus rêveur. Si l'on pouvait apporter de la précision dans de semblables aperçus, je m'exprimerais ainsi : pour les sentiments naturels, pour la rêverie, pour l'amour filial, pour la mélodie, pour les instincts du goût, l'âme, le talent de Millevoye est comme la légère esquisse, encore épicurienne, dont le génie de Lamartine est l'exemplaire platonique et chrétien. »

L'auteur de *la Chute des feuilles* avait eu le malheur de perdre son père, à l'âge de treize ans. Est-ce de l'impression produite en lui par la mort prématurée de celui qui avait été le gardien de son enfance, le guide de ses premiers travaux et le compagnon même de ses jeux, qu'est dérivée cette veine de sensibilité morbide et de mélancolie précoce qui fait le charme de ses vers ? Je ne saurais le dire : toujours est-il que, dix ans après, il ressentait la cuisson de cette plaie, toujours nouvelle en son cœur, avec autant d'amertume et avec la même douleur poignante et lancinante qu'aux premiers

<sup>1</sup> Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. I, p. 404.

jours. Il l'exprimait aussi avec un rare bonheur dans une touchante élégie qui a pour titre *l'Anniversaire*, et que l'académie des Jeux Floraux couronna en 1807, mais où je suis fâché de constater que le sentiment religieux, si naturel et si propre à un pareil sujet, n'a pas visité une seule fois l'âme du poète. Tous les phénomènes psychologiques par où se révèlent les juvéniles émotions de la piété filiale et la tendresse d'une âme frappée dans ce qu'elle a de plus cher, ont été admirablement décrits et analysés. La sensation de l'isolement, du délaissement, du vide, qui accompagne la mort d'un être aimé ne saurait être mieux rendue que dans ces vers :

Tout ce qui m'entourait me racontait ma perte.  
 Quand la nuit dans les airs jeta son crêpe noir,  
 Mon père à ses côtés ne me fit plus asseoir,  
 Et j'attendis en vain à la place déserte  
 Une tendre caresse et le baiser du soir...  
 Triste, je gémissais, même auprès de ma mère.

Ce dernier trait est pris sur le vif de la nature. C'est encore un mouvement bien indiqué dans la situation de l'orphelin, que celui qui le porte à envier le sort des autres enfants qu'il rencontre au bras de leur père. Nous sommes ainsi faits que le bonheur d'autrui nous est parfois plus pénible à supporter que notre propre malheur. Puis viennent les souvenirs qui sont l'inévitable lie de tous les calices d'affliction, les comparaisons involontaires de ce qui fut et de ce qui est, les regrets aigus de ces mille biens accoutumés, promenades en commun, conversations de coin de feu, projets d'avenir que l'on caressait ensemble, toutes choses dont la saveur, amoindrie par une tranquille possession, ne se fait bien goûter qu'après qu'on les a perdues, — *nessun maggior dolore*. Toutes ces tristesses, Millevoeye les a senties, et tandis qu'elles broyaient son cœur, ses yeux ne se sont pas élevés une seule fois vers le ciel ; l'idée d'une autre vie, où l'on retrouvera ceux qu'on a aimés ici-bas, ne s'est pas une seule fois présentée à son esprit ; il n'a pas même pensé à la croix de pierre ou de bois qui devait orner en la sanctifiant la tombe de son père.

Quand la mélancolique automne  
 De sa parure monotone  
 Couvrira les champs déflétris,  
 Loin de la riante Lutèce  
 J'irai promener ma tristesse  
 Aux lieux où dorment tes débris.

Le monument paisible où ta cendre repose  
 Ne sera point chargé d'éloges fastueux :

Le nom du mortel vertueux  
 Suffit à son apothéose.

O mon père ! ton fils d'une modeste fleur

Ornera ta tombe sacrée,

Et sur la pierre révéérée

Redira ce chant de douleur.

Une simple prière vaudrait peut-être mieux ; mais le poète ne sait pas prier. L'impression dernière qui se dégage de cette lecture est celle qu'on emporte d'un enterrement civil.

La même lacune se laisse observer aussi dans *la Chute des feuilles* : elle y choque moins pourtant, parce que l'idée de Dieu est peut-être moins inséparable de la perspective que du spectacle même de la mort. Qui ne pardonnerait à un jeune homme d'aimer la vie et de l'envisager par ses côtés les moins austères et les plus doux ? La vie pour lui, comme dit un moraliste contemporain, c'est tout le possible, c'est l'inconnu avec ses attraits irrésistibles, c'est un monde d'actions, de passions, d'événements, de plaisirs (de plaisirs surtout !) que nous nous créons à volonté, et où l'imagination se promène avec un charme infini. Millevoye, au surplus, n'a pas toujours été poitrineux : il ne l'est devenu qu'un an avant sa mort, survenue en 1816, et son élégie est de 1811. Il avait passionnément aimé les femmes — toutes les femmes, — avant de se réduire volontairement par le mariage à n'en aimer qu'une seule. Sous ses apparences de valétudinaire, sous l'air sérieux que lui donnaient ses lunettes, il cachait une âme des plus ardentes et des goûts fort mondains. Il habitait un entre-sol somptueux, et montait les chevaux les plus fringants. C'était un homme à la mode, très répandu, et qui le fut encore plus après le succès de son élégie. Nul doute que plus tard, et cette belle ardeur une fois canalisée dans les travaux et les soins de la vie de ménage, son esprit si naturellement ouvert et élevé ne fût venu de lui-même à Dieu, qui ne disait rien encore à son imagination et parlait peu à sa sensibilité. Il n'avait en somme que dix ans de plus que Lamartine, dont les commencements n'ont pas été beaucoup plus édifiants que les siens, et il est mort à l'aurore de cette renaissance du spiritualisme chrétien, qui eût peut-être donné un autre tour à sa pensée et un accent plus religieux à sa lyre. Il fut un poète de transition.

Mais il n'en fut jamais de plus distingué ni de plus aimable. S'il est vrai, selon le mot de Voltaire, que « les bons ouvrages sont ceux qui font le plus pleurer », même avec le correctif de Chateaubriand,

« pourvu que ce soit d'admiration autant que de douleur », *la Chute des Feuilles* de Millevoye est un chef-d'œuvre. Elle a reçu la consécration dévolue à tous les chefs-d'œuvre : elle a pris place dans toutes les mémoires, elle a été traduite dans toutes les langues, elle a enfanté toute une génération de romances et de complaintes, feuilles de chêne, feuilles des bois, feuilles mortes, feuilles d'automne, « et les feuilles tombaient toujours ». Emerveillé de ce bonheur, qu'il n'avait pas prévu peut-être, l'auteur a voulu le justifier après coup en corrigeant sa pièce, en lui donnant des variantes qui ont prévalu dans la plupart des éditions subséquentes. Mais la seule vraie version, la seule bonne, la seule admise et admirée par Sainte-Beuve, qui s'y entendait sans doute, c'est la première, celle qui a obtenu le prix aux Jeux Floraux, et qui est ordinairement reléguée parmi les notes dans les éditions dont je parle. On la retrouvera à la page 24, du Recueil de l'académie en 1811. J'estime qu'il est superflu de la reproduire ici.

La difficulté, en présence d'un pareil morceau, n'est pas d'en apprécier ni d'en sentir la beauté ; c'est bien plutôt d'analyser l'impression qui en résulte et d'en définir le caractère.

Telle durant la nuit la harpe éolienne,  
Mélant au bruit des eaux sa plainte aérienne,  
Résonne d'elle-même au souffle des zéphirs.  
Le voyageur s'arrête, étonné de l'entendre,  
Il écoute, il admire, et ne saurait comprendre  
D'où partent ces divins soupirs.

Telle est en réalité l'élégie de Millevoye, expression mélodieuse et jusqu'à un certain point inconsciente d'un sentiment universel de tristesse, répandu dans toutes les âmes, et qui, en frappant la sienne, lui a fait rendre ce son immortel. La critique s'arrête, elle aussi, un peu déconcertée par cette harmonie inattendue et anticipée ; elle ne sait d'où vient une telle poésie, ni quelle inspiration a pu dicter de tels accents, ni à quelle école rattacher un tel chant entre le classicisme qui se meurt et le romantisme qui va naître. Est-ce la fin d'un monde que le poète a voulu figurer au milieu des ruines amoncelées de tout côté par l'esprit destructeur de la révolution et par le génie ravageur de l'empire ? N'est-ce pas l'humanité elle-même qu'il a voulu représenter sous les traits d'un jeune poitrinaire, « parcourant une fois encore le bois cher à ses premiers ans ? » Et cette « amante échevelée » qu'il invite à pleurer sur sa tombe une fois creusée, n'est-ce pas la Muse que le retour de la barbarie a mise en fuite, et qui ne viendra pas « visiter la pierre isolée », ni « troubler du bruit

de ses pas le silence du mausolée » ? Mais de telles allégories ne pouvaient convenir alors qu'à l'imagination d'un Ballanche, par exemple, hiérophante harmonieux et doux de pensées sociales qui ne hantèrent jamais la poétique et jeune tête de Millevoye. Le mieux est de ne voir dans son élégie que ce qui y est en définitive, un soupir venu de son cœur, une larme tombée de ses yeux, le premier signal, dit M. Merlet, de cette inspiration personnelle qui sera l'originalité de l'art contemporain, la première révélation de cet instinct spontané qui bientôt va prendre conscience de lui-même, et deviendra la Muse espérée.

Il ne faut pas s'exagérer non plus la part que l'académie des Jeux Floraux a prise, ni le rôle qu'elle a joué dans cette préparation lointaine du printemps littéraire dont l'aube a souri à ses concours renaissants. On tomberait dans cette tromperie de l'esprit humain, signalée par la logique de Port-Royal, et qui consiste à croire et à dire, parce qu'un fait est arrivé ensuite de telle chose, que cette chose en est la cause. « C'est par là que l'on a conclu que c'était une étoile nommée Canicule, qui était cause de la chaleur extraordinaire que l'on sent durant les jours que l'on appelle caniculaires... Cependant, comme Gassendi l'a fort bien remarqué, il n'y a rien de moins vraisemblable que cette imagination ; car cette étoile étant de l'autre côté de la ligne, ses effets devraient être plus forts sur les lieux où elle est plus perpendiculaire ; et néanmoins les jours que nous appelons caniculaires ici sont le temps de l'hiver de ce côté-là. » Evidemment, en vertu de la même similitude, il semble que l'action de l'académie aurait dû se faire sentir surtout dans le voisinage et les alentours de la région qu'elle occupe, qu'elle aurait dû y faire rayonner le foyer et jaillir la flamme ; et il est malheureusement notoire que, dans le siècle qui a vu germer et croître le laurier de Lamartine, le myrte de Musset et le grand chêne de Hugo, Toulouse ne se peut glorifier que de la plante extravagante qui a nom Baour-Lormian. C'est peut-être à la requête de M. de Latresne que Chênédollé a porté ses deux belles odes aux Jeux Floraux, et l'idée ne viendra à personne qu'en quelque lieu du monde, en quelque société littéraire que Millevoye eût porté son élégie, le prix ne lui eût pas été décerné par acclamation.

Non, la poésie du dix-neuvième siècle n'avait pas plus besoin de l'académie des Jeux Floraux pour prendre son essor que nous n'avons besoin de la canicule en été pour voir jaunir nos moissons et mûrir nos vendanges. Mais s'il était scientifiquement démontré que la quantité de calorique qui se dégage de ce globe incandescent, si minime soit-elle quand elle arrive jusqu'à nous, n'est pas sans

exercer quelque influence sur la température générale de notre planète, comme il a été démontré, je crois, au cours de ce travail, que l'Académie a fait tout ce qui dépendait d'elle pour activer et accélérer le mouvement de rénovation qui se préparait dans la poésie, ne faudrait-il pas rendre à la canicule au moins une petite part de la justice que Port-Royal lui refuse si formellement, et avec raison je veux le croire? Que le hasard et d'heureuses rencontres aient pu faire illusion à quelques-uns, dans les murs de l'académie ou hors des murs, et leur donner à croire que le progrès accompli était son œuvre exclusive, c'est en quoi consiste l'exagération. La vérité est, si elle n'a pas créé le mouvement, qu'elle a eu l'habileté de le sentir, le courage de le favoriser et la gloire d'en recueillir les fruits.

Ch. D'AVEZAC.

# LA GUERRE DE TRENTE ANS <sup>1</sup>

---

La guerre de Trente ans est à la fois l'un des plus sombres épisodes et l'une des périodes les plus décisives de l'histoire d'Allemagne. C'est elle qui a détruit ce vieil empire qui prétendait avoir recueilli le double héritage des Césars de Rome et de Charlemagne, et qui, malgré la vanité de cette prétention à laquelle les événements avaient tant de fois donné de cruels ou de sanglants démentis, n'en avait pas moins rempli tout le moyen âge de l'éclat et de la majesté de son nom. A partir de la paix de Westphalie, le pouvoir impérial est définitivement vaincu. L'unité de l'Empire n'est plus qu'une fiction légale, une ombre.

Stat magni nominis umbra.

Mais cette sorte de convention durera jusqu'à ce que Napoléon dissolve définitivement l'Empire en organisant la Confédération du Rhin, et en revendiquant pour lui le titre de successeur de Charlemagne. Il ne fut point difficile au vainqueur d'Austerlitz de rayer l'Empire germanique de la carte de l'Europe. Le mouvement de la révolution française, la suppression des électors ecclésiastiques au profit de la France, les immenses remaniements territoriaux opérés par les traités de Campo-Formio et de Lunéville en avaient presque anéanti les derniers vestiges. La paix de Presbourg fut comme l'enregistrement officiel d'un fait accompli.

## I

Les souvenirs de la guerre de Trente ans ont encore le privilège d'exciter chez nos voisins d'outre-Rhin les controverses les plus vives et les plus passionnées. Cette prédominance que le titre

<sup>1</sup> *Histoire de la guerre de Trente ans*, par E. Charvériat. Paris, Plon, 2 vol. in-8°, 1878.

d'empire, jadis réservé uniquement à l'Allemagne, semblait lui assurer sur toutes les nations chrétiennes, est restée profondément gravée dans la mémoire des peuples germaniques. Tous semblent avoir oublié d'examiner jusqu'à quel point leurs rivalités intestines ont préparé et consommé la dissolution de la très-problématique unité germanique ; mais tous sont unanimes pour regretter la disparition de ce vieux prestige, et pour accuser la guerre de Trente ans de la ruine de cet antique état. Ces regrets expliquent l'enthousiasme avec lequel les Allemands ont salué la restauration de l'empire au profit de la Prusse, après les désastres de la France en 1870.

La longue période qui s'étend de 1648 à nos jours semble donc à la plupart des historiens et des publicistes allemands un temps d'arrêt, sinon même une période de recul, dans la vie et l'influence politique d'une grande nation. Catholiques et protestants se sont réciproquement renvoyé la responsabilité de la décadence et de la ruine de l'Empire. Les catholiques reprochent à leurs adversaires d'avoir appelé l'étranger à leur secours, d'avoir inauguré, par l'immixtion des puissances voisines, cette politique fatale qui, pendant deux siècles, fit de l'Allemagne le champ de bataille de l'Europe ; ils voient dans ces ligues, qui groupèrent les États protestants en face de l'Empereur, le premier essai de cette exclusion de l'Autriche que la Prusse devait consommer plus tard par sa victoire de Sadowa. Pour eux, la prédominance du pouvoir impérial pouvait seule préserver l'Allemagne du morcellement. Toutes les calamités qui ont fondu depuis sur l'Allemagne sont la conséquence fatale de l'abaissement de la maison d'Autriche.

Les protestants, au contraire, imputent au catholicisme le recul de la civilisation, la dépopulation du pays, tous les fléaux, en un mot, que trente ans de luttes acharnées déchaînèrent sur le sol de la patrie. Gustave-Adolphe est resté leur héros. Son nom est un symbole, et une puissante société de propagande protestante l'a pris de nos jours pour devise. Le rétablissement de l'Empire par la Prusse, en réalisant cette sorte d'idéal d'une puissance protestante, est loin d'avoir pacifié toutes ces luttes qui, commencées dans le domaine de l'érudition, se poursuivent sur le terrain religieux et politique. La guerre de Trente ans est toujours en Allemagne une sorte d'intérêt actuel et de question contemporaine.

Serait-ce pour cette raison que la guerre de Trente ans n'a pas encore trouvé en Allemagne son véritable historien ? Il semble que le procès s'instruise toujours et qu'on ne se hâte point de conclure. On informe donc : on relève les faits de détail, généralement hideux, ou les violences qu'accumula sur sa route la solda-

tesque de tous les partis ; on discute l'authenticité des récits plus ou moins légendaires que l'imagination des peuples mêla aux souvenirs de tant d'atrocités trop réelles ; on divulgue ces négociations si souvent déloyales où les princes, en faisant retentir bien haut les grands mots de pacification religieuse et d'intérêt public, faisaient bon marché de leur conscience et ne songeaient qu'à l'extension de leur puissance ou de leurs richesses. Quelle mine féconde à exploiter pour l'historien et même pour le simple curieux, quand on songe qu'il n'est peut-être pas en Allemagne un seul dépôt d'archives publiques ou privées qui ne doive révéler quelque fait inédit, quelque circonstance inconnue ! Donc les travaux particuliers abondent ; on formerait une immense bibliothèque de tous les livres publiés sur cette période et de tous les écrits inspirés par les polémiques qu'ils ont suscitées. Leur nombre s'accroît tous les jours. Mais le résumé impartial et complet de cet incommensurable labeur, mais l'exposé rapide, animé, de ces faits si dramatiques manque et manquera peut-être longtemps encore à la littérature allemande.

On ne peut mentionner en effet que pour mémoire la brillante et superficielle *Histoire de la guerre de Trente ans* de Schiller. Sous sa plume l'histoire s'est transformée en un poème épique ou en un drame. L'épisode le plus saisissant, celui qui devait évidemment le séduire, la lutte de Gustave-Adolphe et de Wallenstein, a absorbé son attention et pris dans son œuvre un relief excessif. Tout converge vers ce point central. Lorsque Gustave-Adolphe et Wallenstein ont disparu de la scène, tout languit. Cette nature ardente était mieux faite pour s'inspirer de l'histoire, sauf à la transfigurer par son imagination, que pour l'exposer avec une scrupuleuse exactitude, après avoir discuté des assertions contradictoires et vérifié des témoignages. Les minutieuses recherches de l'érudition ne convenaient point à sa tournure d'esprit. Il voyait tout au point de vue des passions impétueuses qui agitaient son âme, ou de l'idéal de beauté et de grandeur que rêvait son cœur généreux. Tout cela peut se concilier dans le drame, mais non dans un livre d'histoire. Aussi son admirable *Trilogie de Wallenstein* paraît-elle, à bien des égards, plus fidèle à l'histoire que son livre sur la guerre de Trente ans. On s'intéresse, sur le théâtre, à cet ingénieux mélange de l'invention et de la réalité ; on pardonne aux inexactitudes de détail en faveur de la hardiesse de la conception dramatique. Le théâtre vit de fictions ; tout est permis d'avance au poète. Quand on veut atteindre à la vérité, on ne saurait avoir là même indulgence.

Les historiens plus récents, avec la rigoureuse méthode d'investigation que leur imposent les exigences de la science moderne, ont plutôt concentré leurs efforts sur quelques points déterminés de ce

vaste ensemble, et c'est en se servant de ces travaux de détail que les auteurs d'histoires générales de l'Allemagne ont résumé dans leurs livres cette curieuse et tragique période. D'excellentes biographies ont été publiées. Elles ont plus d'une fois touché en passant aux questions les plus importantes, ou elles ont fourni à leurs auteurs l'occasion de réhabiliter des personnages méconnus ou calomniés. C'est ainsi que l'illustre Ranke a jeté un jour tout nouveau sur l'histoire de Wallenstein, et que l'empereur Ferdinand II et Tilly ont trouvé dans Hurter et dans Klopp des apologistes ardents et convaincus. Un professeur éminent de l'université de Prague, M. Gindely, semblait destiné à être l'historien définitif de la guerre de Trente ans, si quelque chose peut être appelé définitif dans le monde de la science, mais la mort a interrompu sa carrière. Un savant professeur de l'université de Strasbourg, M. Reuss, s'est fait un nom par sa connaissance toute spéciale de ce qui concerne cette période si confuse et souvent si obscure. Il est une bibliothèque vivante de la guerre de Trente ans; c'est une raison pour qu'il n'en écrive jamais l'histoire. On devient ainsi le critique autorisé de tout ce qui paraît autour de soi; mais on passe sa vie au milieu de matériaux qu'une conscience trop scrupuleuse empêche de mettre en œuvre.

Ce grand travail d'ensemble manquait aussi jusqu'à présent dans la littérature historique de la France. Soit que la difficulté du sujet ait rebuté les travailleurs, soit qu'on n'ait parmi nous éprouvé d'intérêt que pour la dernière partie de cette lutte qui valut à la France la possession incontestée des Trois-Evêchés et la conquête de l'Alsace, il ne s'était point rencontré jusqu'ici d'historien qui eût embrassé dans un livre spécial toute la succession de ces guerres qui s'étendent de 1618 à 1648.

Telle est la lacune fort regrettable que vient de combler l'ouvrage d'un savant lyonnais, d'un membre de l'Académie de Lyon, M. Émile Charvériat. Pour l'historien étranger, spectateur désintéressé des controverses qui agitent encore l'Allemagne, la guerre de Trente ans est le point de départ de toute l'organisation de cette Europe moderne, où le génie politique de Richelieu et de Louis XIV avait su assurer à la France une place si grande. Le seizième siècle est une époque de transition, où les luttes politiques et surtout les luttes religieuses participent encore beaucoup du caractère qu'elles eurent au moyen âge. Gouvernants et gouvernés y vont surtout à l'aventure, sans dessein bien arrêté, au gré de leurs passions ou des influences qu'ils subissent. La grande politique, celle qui prévoit les conséquences et qui s'efforce de conduire les événements, date de la guerre de Trente Ans. Elle trouve tout naturellement un immense

champ d'action dans la transformation complète des rapports de l'Allemagne avec l'étranger.

Si la paix de Westphalie acheva de briser l'unité de l'Empire, elle fut loin d'inaugurer ce morcellement presque indéfini de l'Allemagne en États indépendants et souvent hostiles. Le mal était plus ancien ; il dérivait de l'antique rivalité des diverses races allemandes au moyen âge, du triomphe de la féodalité sur le pouvoir central, de l'affaiblissement successif des dynasties qui avaient régné pendant la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. Le morcellement de l'Allemagne était un fait irrécusable depuis les désordres du grand interrègne : il avait été reconnu, consacré par la Bulle d'Or en 1356. L'Allemagne, depuis plusieurs siècles, n'était donc qu'une simple fédération, souvent troublée par de terribles discordes, et, bien avant les orages de la Réforme, la guerre entre États allemands était, pour ainsi dire, permanente. Les associations des villes, telles que la Hanse, la ligue du Rhin et la ligue de Souabe, étaient nées précisément de ce besoin de s'unir pour défendre des intérêts sans cesse menacés. Rien n'était donc nouveau dans cet état confus de l'Allemagne au commencement du dix-septième siècle, ni cette indépendance mal définie des divers membres du corps germanique, ni les luttes et l'anarchie qui en étaient les suites inévitables.

Mais cette agitation restait limitée à l'intérieur même de l'Empire. On se battait entre voisins ; on se liguaient contre l'Empereur ; mais les étrangers ne prenaient que bien rarement part à ces guerres ; ils n'y intervenaient parfois que lorsque la lutte était voisine de leur propres frontières. Avec la guerre de Trente ans commence un tout autre système. Les princes cherchent des appuis au dehors. Dès la première période on fait appel à l'Angleterre ; on négocie avec la Hollande ; les Danois, les Suédois, les Français, viendront ensuite imposer leur nom à chacune des périodes où ils jouent un rôle prépondérant, tandis que, du côté de la maison d'Autriche, les Espagnols viendront aussi prendre part au terrible débat.

Donc les grandes questions européennes commencent. Il ne s'agit plus, comme au temps de la rivalité de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint, d'une prédominance sur la chrétienté au nom de droits déterminés ou de possessions revendiquées en vertu de titres précis. Une scène immense, indéfinie s'ouvre, soit au diplomate, soit à l'homme de guerre. L'avenir appartient au plus habile, et le succès des armes, bien plus que les affinités nationales ou religieuses, va décider de l'agrandissement des États ou de leur décadence. L'Europe, un instant surprise, va bientôt s'effrayer de cette carrière sans limites qui s'ouvre à l'ambition des princes, et la politique d'équilibre sera comme une sorte de réaction salutaire ou de remède contre les

envahissements des puissances trop prépondérantes. La guerre de Trente ans est la période de transition qui marque le passage de l'ancien ordre de choses à la politique nouvelle. Cette seule considération suffit à caractériser son immense importance.

Le modeste et sérieux auteur de ce remarquable travail sur l'histoire de la guerre de Trente ans ne s'était point encore fait connaître dans le monde savant. Ce n'est point un médiocre début qu'un ouvrage en deux gros volumes sur une question capitale. Il est facile de voir que son sujet, rencontré fortuitement peut-être dans le cours de ses études, l'a intéressé d'abord comme un simple problème curieux, puis l'a conquis tout entier au point d'exiger le sacrifice de longues années. Les œuvres où l'on a le plus de chance d'arriver à la vérité sont celles où l'on a cherché d'abord pour soi-même, d'une manière toute désintéressée, à se rendre compte des événements, et où la passion de la recherche s'allume dans l'intelligence et grandit à proportion même de la multiplicité des obstacles. Quels ne seraient point les progrès de la science, si toute grande question trouvait ainsi un savant digne de ce nom qui voulût consacrer à l'élucider une notable partie de sa carrière ! Rien de ce qui a paru, même aux dates les plus récentes, n'a échappé au patient et infatigable investigateur. Le dernier mot ne sera jamais dit en une matière aussi vaste et aussi compliquée. Nous avons du moins dans ce livre toutes les conclusions actuelles de la science, exposées en un style sobre et ferme, rendues lucides par la scrupuleuse comparaison de tous les témoignages, établies d'une manière presque irréfutable par la gravité et l'impartialité de l'auteur. La justesse d'esprit, qui a présidé à l'enquête, se montre en effet dans la forme simple, précise, souvent magistrale avec laquelle sont jugés et les faits et les hommes. C'est la vraie philosophie de l'histoire : celle qui ne se paye point de mots sonores et de considérations qui n'ont que l'apparence de la profondeur, mais qui, en se bornant avec sagesse à exposer judicieusement les faits avec leurs causes et leurs conséquences, sait provoquer la réflexion en même temps qu'elle entoure les points obscurs d'une vive lumière.

## II

Une telle manière d'écrire l'histoire exclut nécessairement la recherche du pittoresque ; mais la vérité l'introduit pour ainsi dire par force dans le récit. Le simple exposé des faits, quand il s'agit d'une période aussi tragique, saisit d'autant plus vivement le lecteur que l'auteur a moins cherché à l'émouvoir. Plus le style est grave et sobre, plus il laisse aux tristes et terribles réalités leur véritable

éloquence. Plus la recherche a été consciencieuse, profonde, plus la physionomie d'un siècle se montre sous son vrai jour. La peinture se fait en quelques traits pris sur le vif. Nulle part l'historien n'a prétendu tracer de ces tableaux à effet, trop fréquents dans certains ouvrages modernes, ni annoncé une sorte d'enquête sur la situation d'une contrée ruinée par plus d'un quart de siècle d'une lutte sans pitié. Mais la guerre de Trente ans, considérée au point de vue purement stratégique, est aussi l'une des plus intéressantes périodes de transition entre la façon de combattre du moyen âge et la tactique des armées modernes. Dans un récit où les combats tiennent nécessairement tant de place, ces transformations ne pouvaient échapper à un observateur aussi exact, et nous voyons apparaître, parmi les acteurs du drame, le soldat de la guerre de Trente ans.

Je lui donnerais volontiers la première place comme témoin naïf, presque inconscient, des atrocités qu'il a vues et auxquelles il a pris part. Le portrait du soudard de ce temps dispense de toute considération économique sur la ruine et la dépopulation du pays. Sa seule apparition explique tout. Schiller aussi, dans sa *Trilogie de Wallenstein*, charge la soldatesque d'écrire en quelque sorte le prologue du drame; et les scènes sans intrigue du *Camp de Wallenstein*, malgré leur décousu apparent, ne sont ni une introduction banale ni une tache dans son œuvre. Elles en constituent la partie la plus originale comme la plus fidèle à l'histoire. On ne comprend la guerre de Trente ans que lorsqu'on a entrevu ceux qui vivaient du métier des armes, et qui promènèrent pendant tant d'années la dévastation sur toute la contrée.

Pour les armées, la guerre n'avait ni caractère religieux ni caractère national, et la force militaire de chaque pays allemand ne consistait, en définitive, d'une manière stable et définitive que dans la personne de ses principaux chefs. Le reste se compose en immense majorité de troupes mercenaires. Le métier de soldat devient une sorte d'existence professionnelle en ce sens que l'individu en retire de quoi subsister; mais le soldat suit indifféremment le chef qui lui assure la plus haute paye, ou lui donne de plus grandes facilités de pillage. Alors s'introduit dans les troupes allemandes le singulier usage d'incorporer tout simplement les prisonniers d'une armée vaincue dans les rangs de l'armée victorieuse. Les chefs seuls et les officiers d'un certain rang restaient prisonniers de guerre. Le soldat était une sorte de butin dont le général vainqueur profitait immédiatement pour augmenter ses forces ou réparer ses pertes, et, chose singulière, le soldat trouvait cet échange fort naturel et combattait le lendemain ceux à côté desquels il servait la veille.

Les bandes de *condottieri* de l'Italie au quinzième siècle ne donnent

pas même l'idée de semblables armées. Les *condottieri* italiens, troupes vénales s'il en fût, se ménageaient réciproquement. C'étaient presque des acteurs sur un théâtre, et la guerre était le rôle qu'ils avaient à jouer momentanément les uns contre les autres, quitte à se retrouver plus tard sous les mêmes drapeaux et dans le même camp. Il en résultait que les luttes des *condottieri* étaient des guerres très douces. Des marches et des contre-marches, de savantes manœuvres, presque comparables à une partie d'échecs, remplaçaient les coups hardis, les violents efforts qui auraient exigé le sacrifice d'un grand nombre d'hommes. Le principal intérêt du chef de bande était de ménager la vie des siens ; et la nécessité d'un tel calcul, en substituant une guerre de ruses et d'embuscades au choc brutal des combattants, fit naître la tactique moderne que ces aventuriers ne songeaient guère à créer.

En Allemagne, au contraire, au sein de la férocité des mœurs qui résulta d'un état de guerre perpétuel, se développent, chez les masses belligérantes, et les instincts barbares et l'insouciance de la vie. Certains tableaux de la guerre de Trente ans font penser aux invasions du cinquième siècle. Ce ne sont point des soldats, ce sont des hordes sauvages qui se précipitent dans les villes qu'elles mettent à sac. La guerre est sérieuse et terrible même entre mercenaires : ces gens s'entre-tuent consciencieusement. Il faut remonter aux gladiateurs romains pour trouver un pareil acharnement entre hommes que rien ne sépare en principe et que le hasard des combats divise et réunit tour à tour par une sorte de fatalité à laquelle ils obéissent sans délibérer. L'enjeu de la lutte, ce qui anime ces bandes et les précipite si violemment les unes contre les autres, c'est l'appât du butin ; c'est la perspective de l'orgie qui suivra la victoire. Les pays envahis par les armées sont impitoyablement dévastés, et bien souvent le paysan ruiné, fou de douleur, se joint à ceux qui ont outragé les siens, qui ont pillé et brûlé sa chaumière, parce qu'il n'entrevoit que dans le pillage la possibilité de réparer les maux dont il a été victime, ou tout au moins de les faire endurer à d'autres après en avoir souffert tout le premier.

C'était un singulier moyen de faire des recrues, mais il manquait rarement son effet. Toute armée qui avait mis une contrée à sac s'augmentait infailliblement d'un certain nombre de ceux dont elle avait fait le malheur. La dépopulation la plus effroyable en résulta pour l'Allemagne ; il est assez difficile de calculer la proportion de cet abaissement, mais on voit suffisamment qu'il fut terrible ; et longtemps encore après la guerre, il n'est question que de vastes étendues de territoire où le sol demeure en friche faute de bras pour le cultiver.

Du soldat passons aux armes qu'il porte et à sa manière de combattre. Sans doute le courage ou l'habileté des chefs et la valeur de leurs troupes sont bien souvent la meilleure ou l'unique explication de la victoire. Mais déjà, dans cette tactique si rudimentaire en apparence, et d'où va se dégager pourtant la grande stratégie du dix-septième siècle, apparaissent les questions dont se préoccupe l'homme de guerre des temps modernes. L'armement, l'organisation des corps d'armée, l'ordre de bataille, révèlent toute leur importance. Les armes à feu, presque à chaque période de cette longue lutte, accusent mieux leur supériorité sur les armes blanches qui prédominaient encore au commencement des hostilités. On voit déjà se manifester les avantages d'un tir rapide. Les troupes pourvues d'arquebuses à rouet l'emportent plus facilement sur les soldats qui sont obligés de recourir encore à une mèche pour faire partir leur arme. Les Bavares de Tilly doivent en partie, à l'usage qu'ils font pour leur artillerie de gargousses toutes préparées, le gain de la bataille de Wimpfen, où leurs adversaires, les canoniers du margrave de Bade-Durlach, puisent encore lentement dans des tonneaux la poudre avec laquelle ils chargent leurs pièces. Cette rapidité plus grande suffit à paralyser l'effet d'une invention singulière, sur laquelle comptait le vieux margrave pour rendre sa ligne de bataille infranchissable, celle de chars armés de pointes de fer qui, en supportant son artillerie, faisaient une sorte de rempart mobile. Ces chars sont évidemment une bizarre réminiscence des chars armés de faux de l'antiquité. Toujours ce même aspect d'âge de transition fait l'intérêt de ces tableaux d'autant plus saisissants que l'auteur a moins songé à peindre, et ne s'est préoccupé que d'être exact et complet. De même les bataillons de piquiers, ces lourds carrés massifs, à l'ordre profond, disparaissent graduellement pour céder la place aux lignes moins profondes et plus déployées des tirailleurs. Nous sommes encore sur ce point à la période de tâtonnements qui ne cessera que lorsque la baïonnette permettra de réunir dans une même main le mousquet et l'arme blanche.

La cavalerie, encore bardée de fer comme au moyen âge, commence à s'alléger et à compter pour autre chose que pour des charges à fond de train ou des mêlées confuses. On l'emploie déjà à des reconnaissances d'autant plus nécessaires que les cartes et plans font absolument défaut. On explore le pays où l'on fait la guerre, comme on découvre une région inconnue. On se renseigne comme on peut auprès des paysans, quand on n'a pas l'heureuse fortune d'avoir dans son armée quelque officier qui a déjà pratiqué les routes où il faut s'engager. Une des victoires de Tilly, dans laquelle les combinaisons stratégiques eurent un rôle décisif, la bataille de Lutter, où

il défit complètement l'armée danoise, fut ainsi remportée sur un terrain que Tilly ne connaissait point d'avance. Il eut le génie ou la bonne fortune de combiner, sur des renseignements pris la veille du combat, la marche de flanc d'un de ses corps d'armée dont l'arrivée sur le champ de bataille décida la victoire. Et encore cette manœuvre habile faillit échouer, parce que les paysans, qu'on avait dû prendre pour guide, par ignorance ou par trahison, égarèrent pendant quelque temps la colonne et retardèrent ainsi son attaque.

Ces terribles scènes ne seraient pas esquissées dans tout leur ensemble, si à côté des armées régulières n'apparaissaient aussi, surtout dans la première période de la lutte, les bandes insurrectionnelles de paysans. Pour eux, la réforme protestante est surtout une revanche contre l'oppression des seigneurs ou de leurs intendants, une occasion de diminuer leurs charges ou de s'exempter de la dîme, là où elle est exigée. Un butin quelconque, quelques heures de pillages en perspective suffisent souvent à entraîner ces masses grossières. C'est en flattant leurs rancunes ou en excitant leurs convoitises, que les prédicants ont parfois, en certaines contrées restées plus tard catholiques, des succès prodigieux bien qu'éphémères. Une grande partie de la population flotte indécise entre les deux cultes, surtout tant que la Réforme apparaît encore aux masses, non comme le passage à une autre religion, mais comme le simple redressement des abus qui s'étaient glissés dans l'ancienne. La puissance des vieux souvenirs, les terreurs superstitieuses s'entremêlent avec les brutales convoitises, et la lutte de ces sentiments si divers pousse et retient tour à tour ces bandes indisciplinées. Un des plus curieux exemples de ces craintes, de ces retours subits, en même temps que de la barbare ignorance de ces foules insurgées, est un épisode de la révolte des paysans de la haute Autriche.

Le 24 juin 1626, dix mille paysans attaquaient Linz, sous la conduite d'un chef nommé Fadinger. Prendre les armes contre l'Empereur était chose grave dans ces contrées où, encore aujourd'hui, le respect de la religion catholique et le prestige de la dignité impériale ont une souveraine influence. Les paysans auraient voulu ne s'engager qu'à coup sûr, et essayèrent d'une sorte de jugement de Dieu, pour connaître le sort réservé à leur entreprise. Ils firent battre ensemble deux chiens, après leur avoir fait avaler, à l'un, une hostie enlevée dans le tabernacle d'une église catholique ; à l'autre, du pain consacré suivant le rite de la confession d'Augsbourg. On lança les deux animaux l'un contre l'autre, et les paysans accompagnèrent de tous leurs vœux le « chien protestant ». Mais ce fut lui qui fut terrassé. Les paysans, malgré toutes les objurgations des ministres protestants, furent démoralisés, et quand, deux jours après, leur chef

Fadinger fut tué, ils virent là le commencement de la réalisation de ce sinistre présage : la victoire du chien catholique annonçait leur défaite, qui fut en effet complète après deux mois de lutte. Quand de telles superstitions règnent dans les foules, nous nous étonnons moins de voir les grands croire à l'astrologie, et Wallenstein, à la veille de sa défection, se faire prédire l'avenir. Quant à la foi protestante des révoltés, elle était si peu sérieuse, que, l'année suivante, lorsque, au mois de mars 1627, on décapita à Linz huit des principaux chefs de l'insurrection, sept se confessèrent aux jésuites et reçurent les sacrements.

### III

« La guerre de Trente ans n'a pas été une guerre religieuse ; elle a été une guerre politique, une guerre d'ambition et de conquêtes. » Ces paroles, par lesquelles M. Charvériat termine son livre, sont en effet le résumé le plus fidèle et la plus saine appréciation de cette longue lutte.

La défénéstration de Prague et la tentative de l'électeur palatin de s'emparer de la couronne de Bohême ne furent que l'occasion d'une conflagration générale. Mais l'incendie avait déjà vingt fois éclaté sur des points divers, et là où il n'y avait pas encore eu d'embrassement le feu couvait de toutes parts. Huit ans auparavant, en 1610, l'affaire de la succession de Clèves et de Juliers avait failli devenir le signal de la guerre. Tout se préparait pour une collision terrible qu'on ne pouvait éviter.

Au fond de toutes ces prétentions rivales, de ces intérêts si complexes, au-dessous de toute cette affectation de zèle religieux, de ces grands mots de réforme de l'Église chrétienne, il y avait deux questions fort simples en elles-mêmes, parce que la passion qui convoite et la force qui saisit sont choses simples dans leur brutalité. La première était celle-ci : « Les princes protestants auront-ils le pouvoir et le droit de séculariser à leur profit tous les bénéfices et toutes les principautés ecclésiastiques ? Pourront-ils indéfiniment transformer la possession viagère d'une seigneurie ecclésiastique en une propriété devenue héréditaire pour son usurpateur protestant ? »

La seconde question découle de la première : dans quelle mesure l'empire et les princes catholiques pourront-ils, en tenant compte des faits accomplis, imposer des bornes à ces usurpations des bénéfices ecclésiastiques ? Où s'arrêtera la prescription ? Et une fois cette limite décrétée, comment faire respecter cette barrière proclamée infranchissable ?

Toute la guerre de Trente ans est là. Mais la solution de ces

deux problèmes était absolument impossible, sans une lutte décisive, qui substituât à la discussion des droits l'argument péremptoire de conquêtes accomplies par les armes, maintenues par la victoire et consolidées par des traités résultant, non des théories des jurisconsultes, mais de la force même des choses.

Les causes de la puissance presque irrésistible avec laquelle se propagea, en Allemagne, le mouvement de la Réforme, sont assurément fort multiples, et il est difficile de déterminer, au début, lesquelles des causes politiques ou des causes morales eurent un rôle prépondérant. Mais la rupture de l'Allemagne avec le Saint-Siège était préparée de longue main par la corruption de son clergé.

La querelle du Sacerdoce et de l'Empire, commencée pour maintenir les droits de la puissance spirituelle contre les empiètements des Césars des maisons de Franconie et de Souabe, poursuivie pour régénérer le haut clergé qui menaçait de s'abâtardir en devenant purement féodal, avait, à la longue, produit dans l'intérieur de l'Allemagne un résultat diamétralement opposé à celui que poursuivait la grande politique des Grégoire VII et des Innocent III. Sans doute le Concordat de Worms avait nettement défini les droits des deux pouvoirs : l'Allemagne et l'Église avaient été préservées d'une sorte de despotisme oriental ; l'Italie avait échappé à la main de fer des conquérants germains, et son indépendance avait assuré du même coup celle de la papauté. Mais le pouvoir impérial avait sombré dans la lutte ; l'unité de l'empire avait été anéantie, et dans chaque petite principauté allemande, devenue en réalité souveraine, se posait à nouveau la question de l'ingérence du pouvoir temporel dans la collation des bénéfices. La grande question, qui s'était débattue pendant deux siècles, reparaisait, confondue dans le choc multiple d'intérêts très divers, presque insaisissable au milieu de la confusion et de l'anarchie qui, à partir du grand interrègne, devinrent l'état normal de l'Empire. Auxiliaire de la papauté contre le pouvoir impérial, la noblesse usa largement des privilèges de la victoire. Tout en observant les règles extérieures du concordat de Worms, elle n'en fit pas moins des évêchés et des abbayes une riche proie dont elle se réserva à peu près le monopole, au grand détriment de la discipline ecclésiastique et de la régularité des mœurs.

C'est en de telles circonstances que la Réforme vint proclamer l'abolition des vœux monastiques et du célibat des prêtres, et offrir à tous les princes séculiers le double appât de la confiscation des biens ecclésiastiques et de la transformation des principautés d'Église en possessions héréditaires. Deux voies étaient ouvertes : soit que les terres fussent attribuées comme fiefs aux maisons qui avaient jusque-là exercé un simple droit de patronage ou de présentation ;

soit que les dignitaires eux-mêmes, en embrassant la Réforme et en contractant mariage, voulussent fonder une dynastie, là où ils ne devaient régner que comme princes de l'Église catholique et, par conséquent, comme simples possesseurs viagers. L'exemple du grand maître de l'ordre Teutonique, devenu duc de Prusse, était tentant et devait susciter des imitateurs. Aussi le protestantisme eut pour adeptes à peu près tous les princes. Encore aujourd'hui, si nous parcourons par la pensée la liste des souverains allemands, nous ne trouvons que deux maisons catholiques : la Bavière et la Saxe royale.

Encore cette dernière maison est-elle revenue au catholicisme au dix-huitième siècle, afin de pouvoir occuper le trône de Pologne; elle était protestante au temps de la guerre de Trente ans; et même dans la maison de Bavière, la branche palatine avait embrassé la Réforme.

Les villes impériales flottaient entre les deux cultes; mais la majorité avait passé au protestantisme ou y inclinait visiblement. Toutes les villes du Nord s'étaient détachées de l'Église catholique. Pour quelques-unes, la Réforme avait été une occasion de donner à leurs libertés communales une extension nouvelle; toutes avaient, comme les princes, l'appât de la sécularisation des fondations ecclésiastiques qui existaient dans leurs murs.

Il en résultait que dans les diètes l'influence des États ecclésiastiques pouvait seule contre-balancer la prédominance toujours croissante des États protestants. L'Allemagne, en ce moment déjà, comme encore aujourd'hui, paraissait dans sa vie politique plus protestante qu'elle ne l'était en réalité, si l'on tient compte de la répartition numérique de la population entre les deux cultes. Toute sécularisation donnait une voix de plus au protestantisme dans les diètes, et, dans la pratique, des adeptes nouveaux au culte réformé. Car tous, en Allemagne, aussi bien les catholiques que les protestants, admettaient alors le fameux axiome : *Cujus regio, illius religio*. Telle la religion du possesseur du sol, la religion du prince, telle doit être celle des sujets. Le passage du souverain à un autre culte entraînait la conversion forcée des sujets et la persécution des dissidents ou leur exil. Les villes impériales, assimilées aux États souverains, décidaient à la majorité de leurs assemblées municipales le culte qui seul devait régner dans leurs murs. Certaines villes changèrent cinq ou six fois de culte en un demi-siècle, au gré des seigneurs dont elles relevaient, ou des partis qui dominèrent dans leur sein. Il faut dire à l'honneur des théologiens catholiques qu'ils eurent seuls le courage de protester contre cette étrange abdication de la conscience humaine; et que la cour de Rome consacra ces protestations dans les réclamations qu'elle éleva contre la paix de

Westphalie. La théologie protestante, au contraire, admit cette fatale ingérence du pouvoir dans les choses religieuses. Ce fut la doctrine universelle de la Réforme. L'un des plus célèbres représentants du calvinisme français au dix-septième siècle, le ministre Jurieu, n'a pas craint d'écrire « que, dans les débats religieux, les théologiens ne sont que des avocats qui exposent les questions. Les vrais et seuls juges de la foi, de la discipline et du culte sont les princes. »

Il fallait donc, à tout prix, sauver ce qui restait encore des principautés ecclésiastiques qui seules faisaient contre-poids à la prédominance de plus en plus accusée des protestants dans les diètes. Leur disparition aurait certainement fait passer la dignité impériale à quelque maison protestante et changé la face de l'Allemagne et de l'Europe.

Il serait arrivé, deux siècles et demi plus tôt, un événement analogue à l'exclusion de l'Autriche de la Confédération germanique, après la victoire de la Prusse, à Sadowa. Et, pour le dire en passant, cet événement qui a déplacé, peut-être pour plus d'un siècle, l'axe de la politique européenne, a été singulièrement préparé par la politique imprudente de la France, sous la république et le premier empire. Lorsqu'à la paix de Campo-Formio, pour s'assurer la frontière du Rhin, on faisait disparaître les trois grands électors ecclésiastiques, lorsqu'à la paix de Lunéville, on sécularisait tout ce qui restait dans l'Empire de principautés ecclésiastiques, lorsqu'en organisant, après la paix de Presbourg, la Confédération du Rhin, on se servait des domaines des États ecclésiastiques supprimés comme d'une monnaie destinée à faire l'appoint dans tous les remaniements territoriaux de l'Allemagne, on ne se doutait point qu'en caressant les préjugés de la fin du dix-huitième siècle, en guérissant, comme l'eussent dit volontiers les publicistes du temps, l'empire de la lèpre de la domination ecclésiastique, on facilitait pour l'avenir la terrible revanche de l'Allemagne contre la France. En 1815, les principautés ecclésiastiques supprimées ne trouvèrent aucun défenseur qui voulût plaider pour leur rétablissement. La plus belle partie de leur héritage échut à la Prusse protestante. La Bavière et la Saxe, nous l'avons vu plus haut, restèrent les seules cours catholiques au sein de toute la confédération. Chose indifférente sans doute aux yeux des politiques qui ne comptent pour rien la religion dans la direction morale et intellectuelle des peuples ! Chose immense, chose capitale en réalité, parce que tout le passé de l'Allemagne donnait aux questions religieuses une importance que les plus sceptiques observateurs ne sauraient méconnaître ! Dès lors la Prusse devenait le centre naturel d'attraction de l'immense majorité des gouvernements

allemands. L'Autriche ne conservait qu'une seule alliée naturelle, la Bavière. La Saxe, considérablement amoindrie par les traités de 1648, et d'ailleurs paralysée par ce fait que presque la totalité de sa population était protestante, ne pouvait être pour l'Autriche qu'un appui douteux. L'unité protestante de l'Allemagne était moralement faite, et tôt ou tard les événements devaient consacrer cet état de choses, en substituant, à la rivalité d'influence de la Prusse et de l'Autriche, la domination de la première de ces puissances.

Ni Richelieu ni Mazarin ne commirent une faute semblable. En limitant le pouvoir de la maison d'Autriche, ils eurent soin de laisser subsister, dans des conditions favorables d'équilibre, le dualisme de l'Allemagne. Ils sacrifièrent à leurs alliés protestants les États ecclésiastiques où il ne restait plus rien de l'ancienne organisation catholique. Mais toutes les principautés ecclésiastiques où un ordre de succession régulier avait maintenu les règles de la hiérarchie et des rapports constants avec Rome, furent maintenues. Les grands électors des bords du Rhin en particulier furent préservés de tout démembrement, et restèrent dans le cours du dix-septième siècle les auxiliaires habituels de la politique française. Richelieu et Mazarin vinrent affirmer ainsi que la France, comme monarchie catholique, qu'eux-mêmes, comme princes de l'Église, n'abandonnaient point la mission de protéger l'orthodoxie. Ils faisaient ainsi, de tout leur pouvoir, de cette lutte commencée au nom des intérêts religieux, une simple lutte politique. S'ils s'étaient opposés à ce que la domination de la maison d'Autriche groupât en un seul faisceau de forces hostiles à la France tous les peuples de l'Empire, depuis le Danube jusqu'à la Baltique, ils ne voulaient ni laisser entre les mains de la Suède une force protestante considérable organisée dans l'Allemagne du Nord, ni favoriser, sous prétexte de contre-poids à l'influence de l'Autriche, la création d'une puissance indépendante dans l'Allemagne du Nord.

Pour le premier de ces desseins, le succès répondit à leur attente. Les Suédois restèrent campés en Allemagne et n'y fondèrent aucune domination durable. Ils ne perdirent jamais, aux yeux de leurs propres sujets, leur caractère de puissance étrangère. Leur domaine s'amoindrit successivement, et lorsque, en 1658, leurs dernières possessions en Poméranie leur furent enlevées par l'occupation française, il n'y eut, à cause de leur expulsion, ni une secousse ni même un regret.

Il n'en fut pas de même pour la Prusse. Rien n'était moins dans les plans de Richelieu que de substituer à la Saxe électorale, demeurée jusqu'alors l'État protestant influent dans l'Allemagne du Nord, la prédominance du margraviat de Brandebourg. Mais les

événements trompèrent ses prévisions. Le Brandebourg, accru en 1614, par le traité de Xanten, de la moitié du territoire composant la succession si contestée de Clèves et de Juliers, uni, en 1618, au duché de Prusse, dont héritait l'électeur Jean-Sigismond, avait déjà sur le Rhin, sur l'Oder et sur le Pregel, trois positions importantes. En 1640, Frédéric-Guillaume, le Grand Électeur, montait, sur le trône. Il sut habilement se faire payer, au traité de Westphalie, les services rendus par le Brandebourg à la cause protestante. Il se fit adjuger les territoires de l'archevêché de Magdebourg et de l'évêché d'Halberstadt, qui faisaient ainsi du margraviat la puissance prépondérante sur le cours de l'Elbe inférieur et dans la basse Saxe; la possession de l'évêché de Minden lui faisait prendre pied en Westphalie, et ainsi se formait comme cette chaîne de possessions échelonnées du Rhin à la Vistule, que toute la politique de la maison de Hohenzollern devait tendre à réunir, à souder en quelque sorte par des conquêtes successives. L'acquisition de la Poméranie orientale donnait en même temps à cette nouvelle puissance l'accès de la Baltique, et le génie du Grand Électeur devait faire du Brandebourg, à la fois, le centre protestant de l'Allemagne du Nord, et l'âme de la résistance à l'influence française et à l'ambition de Louis XIV. Nul n'accueillit avec plus d'empressement les réfugiés français exilés à cause de la révocation de l'édit de Nantes. L'arrivée de cette colonie étrangère doubla presque la population de Berlin, et commença la transformation de cette monotone petite capitale en une grande cité.

Les traités de Westphalie, si accusés par l'Allemagne de l'anéantissement de la vieille unité de l'Empire, furent donc ainsi, contre la volonté de leurs principaux inspirateurs, le point de départ du développement de ce royaume de Prusse, qui devait un jour reconstituer l'empire à son profit. Mais l'imprudencè commise à Munster et à Osnabrück n'aurait pas eu pour la France des suites aussi fatales, si les rives du Rhin étaient restées, selon la pensée de Richelieu et de Mazarin, en possession de princes auxquels et leurs intérêts et leurs sympathies conseillaient l'alliance française; ou qui, tout au moins, s'ils eussent incliné vers l'Autriche, se fussent opposés à l'absorption de toute l'Allemagne du Nord par une puissance protestante. Le maintien des principautés ecclésiastiques était peut-être difficile à la fin du dix-huitième siècle? Il n'en est pas moins étrange de voir accomplir, à Campo-Formio et à Lunéville, cette œuvre de destruction des principautés ecclésiastiques, qui était le rêve de la Réforme protestante, et qui préparait évidemment l'unification de l'Allemagne. Les politiques d'alors purent répondre que la France héritait des meilleurs et des plus importants de ces domaines en

s'annexant toute la rive gauche du Rhin. Mais la France devait apprendre à ses dépens, en 1815, qu'une fois les droits séculaires anéantis, les provinces deviennent simplement le butin de la victoire et le lot du plus fort. Les remaniements de 1797 et de 1802 avaient simplement déblayé le terrain où les organisateurs de la Confédération germanique élevèrent l'édifice de la grandeur prussienne, sans se douter eux-mêmes des compléments inattendus que 1866 et 1871 apporteraient à l'œuvre de 1815.

#### IV

Mais revenons à la paix de Westphalie telle qu'elle apparut aux contemporains, en la considérant comme le résultat d'impérieuses nécessités politiques et la conséquence inévitable de la lassitude des belligérants. Jamais négociations plus épineuses ne furent conduites avec plus de dextérité ni de patience. Commencées en pleine guerre, continuées au bruit des armes, toujours prêtes à être rompues, les discussions des plénipotentiaires étaient sans cesse menacées de ne point aboutir. Dans cette lutte d'intérêts rivaux, les questions de principes pouvaient être évoquées à tout moment, comme une sorte de fantôme auquel personne n'attachait une sérieuse importance, mais dont l'apparition pouvait être un prétexte commode de rupture. C'est en invoquant les principes catholiques que l'Espagne se retira des négociations et demeura en hostilité avec la France jusqu'à la paix des Pyrénées. Quoi qu'en aient dit les historiens allemands, l'intervention d'un médiateur étranger pouvait seule imposer à tant de prétentions rivales les sacrifices nécessaires pour rendre la conciliation possible. Sans doute ce médiateur avait pris part à la lutte ; les armées françaises avaient secondé les efforts des armées suédoises et des troupes des États protestants. Mais la France, en dépit des accusations passionnées qu'on a dirigées contre elle, usa modérément de sa victoire. Les Trois Évêchés de Metz, Toul et Verdun, dont elle obtint la cession définitive, lui appartenaient déjà depuis près d'un siècle, et l'annexion de l'Alsace, dans laquelle d'assez nombreuses enclaves restèrent encore à l'Empire, ne parut point une récompense exagérée du concours qu'elle avait donné aux adversaires de la maison d'Autriche. Les questions de race et de nationalité n'entraient alors pour rien dans la politique. De nos jours elles y font incontestablement une assez grande figure, mais leur rôle est absolument semblable à celui des principes religieux au temps des luttes de la Réforme. On les invoque pour les besoins de la cause qui triomphe. On les oublie quand il s'agit des faibles ou des vaincus.

Les Polonais et les Danois du dix-neuvième siècle en savent quelque chose. Cette position de médiateur résulta pour la France précisément de ce double caractère de puissance catholique et d'adversaire de la maison d'Autriche. Elle ne pouvait ni ne devait laisser écraser complètement l'un des deux partis. Et la preuve même de la sagesse de l'œuvre accomplie par les traités de Westphalie résulte de la durée de la paix qui permit à l'Allemagne de réparer tant de ruines. La guerre sans doute vint encore plus d'une fois désoler les pays germaniques ; mais elle résulta de complications européennes. La guerre religieuse, ou celle qui prend la religion pour prétexte, est définitivement terminée. L'équilibre est désormais établi entre les deux cultes, et ils ne franchiront plus guère la limite que les traités leur avaient assignée. Le calvinisme eut sa place à côté du luthérianisme dans cette reconnaissance officielle des cultes dissidents. Il échappa désormais aux persécutions des États qui avaient adopté le rite de la confession d'Augsbourg comme à la répression des pouvoirs catholiques.

La pacification religieuse fut donc l'œuvre définitive des traités de Westphalie. On peut presque dire que ce résultat fut trop complètement atteint, en ce sens que la vie religieuse de chacun des cultes chrétiens semble entrer désormais dans une phase de somnolence et de langueur. L'horreur que les malheurs de la guerre de Trente ans avaient fait justement concevoir contre les querelles religieuses s'étendit, et dans l'esprit des gouvernements et dans l'opinion publique, jusqu'aux discussions mêmes qui n'avaient d'autre objet que la recherche de la vérité. Les diverses communions restèrent désormais comme parquées dans leurs temples respectifs, et aucune ne put désormais franchir le domaine que les événements lui avaient assigné. Il en résulta, au sein de chacun des divers clergés, un état d'apathie qui a toujours des conséquences funestes. C'est ainsi qu'au dix-huitième siècle le clergé catholique subit presque docilement l'invasion du josphisme, et qu'au sein des communions protestantes tout se trouva préparé, dans les facultés de théologie, pour le grand mouvement de dissolution religieuse provoqué par les témérités de l'exégèse rationaliste moderne.

Le calvinisme allemand n'avait-il pas d'ailleurs commencé à frayer les voies ? C'est une question encore fort obscure, très controversée, que celle des origines du calvinisme allemand. C'est peut-être l'un des points sur lesquels l'ouvrage de M. Charvériat aurait pu jeter plus de lumière. L'influence de l'enseignement des réformateurs français paraît n'avoir eu qu'une influence assez secondaire sur le développement du calvinisme d'outre-Rhin. Le titre de calvinisme désigna plutôt une tendance indépendante de la nouvelle orthodoxie

créée par la confession d'Augsbourg qu'une adhésion formelle aux doctrines de l'Église constituée à Genève par Calvin et Théodore de Bèze et acceptée par la grande majorité des réformés français. Sans admettre, comme l'a assez récemment soutenu le professeur Heppe, de l'université de Marbourg, que les réformés allemands procédaient de Mélanchthon plus que de Calvin, il y a là tout au moins un curieux problème. Les dissidences calvinistes excitèrent au premier abord, chez les luthériens fervents, une horreur presque plus grande que celle que leur inspirait le catholicisme. Au point de vue purement historique et politique, ce fut une difficulté sérieuse que celle de faire reconnaître aux calvinistes des droits égaux à ceux que réclamaient les partisans de la confession d'Augsbourg. Dans la période de calme religieux officiel qui suivit les traités de Westphalie, la théologie réformée demeura au moins suspecte aux protestants orthodoxes, et, en fait, c'est dans son sein que les premières témérités d'exégèse trouvèrent l'occasion de se produire et les facilités les plus grandes pour recruter des sectateurs.

Dans ce domaine théologique, comme dans tous les autres ordres d'idées et de faits, la guerre de Trente ans et les traités qui la terminèrent constituent donc une des phases de transition les plus intéressantes entre le seizième siècle et l'âge moderne. Malgré bien des modifications de détail, dont l'érection du royaume de Prusse et la translation de la maison de Hanovre sur le trône d'Angleterre sont les plus importantes, l'organisation donnée à l'Allemagne par la paix de Westphalie dura jusqu'au grand ébranlement de la révolution française. L'œuvre de la diplomatie française en 1648 disparut devant l'œuvre des plénipotentiaires français de la république et du premier empire. C'est une raison de plus pour nous de bien connaître ces événements dont les conséquences éloignées ont eu tant d'influence sur notre histoire contemporaine. La guerre de Trente ans devient ainsi un chapitre fort instructif de nos propres annales. C'est un service rendu que de nous avoir permis de les mieux méditer. Irons-nous y chercher des leçons utiles? Bornons-nous à le souhaiter. Car la conduite des hommes dément trop ordinairement l'antique adage : *Historia magistra vitæ*.

Constant PAUTRIER.

---

# TROP TARD!

---

La *Rente-des-Mouteaux*, où je suis né, est une riche exploitation agricole. Plusieurs fois mon père a été primé, aux comices et aux concours régionaux de Dijon, pour l'amélioration des espèces ovines; le miel de ses ruches, les fruits de ses vergers, les légumes de ses jardins ont aussi obtenu des médailles. Je me souviens d'un potiron monstre dans lequel on aurait pu tailler un carrosse pour traîner au bal une nouvelle Cendrillon.

Matériellement il fait bon vivre aux Mouteaux. La basse-cour est bien peuplée, le vivier contient des carpes dorées qu'on voit se jouer dans les eaux claires, et le pays est giboyeux. L'hiver, on peut jeter, sans les compter, des bûches dans la vaste cheminée de la cuisine : heureusement, car les chats pourraient passer sous la porte.

J'aimais la *Rente-des-Mouteaux*, non pour sa vie plantureuse, facile, mais pour ses vergers ombreux, qui descendent en pente douce jusqu'à la *Golotte*, une petite rivière froide, qui coule paisiblement entre des saules, des vergnes et des noisetiers. Mon père ne comprenait pas comment je pouvais passer des heures entières, les pieds pendants au-dessus de l'eau, à la regarder couler, au lieu de prendre un fusil, et de m'en aller chasser des lièvres dans la montagne. J'aimais encore les Mouteaux pour ses bois de vieux chênes, auxquels s'attache le gui sacré des anciens druides. Mon bonheur était de me perdre dans les sentiers étroits où débordaient les hautes fougères, à me trouver tout à coup au bord d'une clairière inondée de soleil, à revoir les champs dorés et les chemins blancs entre leurs haies vertes, à entendre les bruits de la vie après le silence des bois.

La maison d'habitation de la *Rente* est un bâtiment carré à un seul étage où rien ne rappelle le chez soi. Pour moi, il y manquait une mère, la main d'une femme; les servantes rustiques, rudes au travail, ne sont point propres à l'arrangement intérieur, et d'ailleurs mon père s'en soucie peu; il se tient toujours dans la cuisine dallée,

ouverte à tous venants, où les poules et les chiens entrent comme chez eux.

Des hangars pour serrer les instruments aratoires, des granges pour recevoir les richesses de l'été et de l'automne, entourent le principal bâtiment.

Mon père n'avait jamais songé à faire de moi un bon agriculteur. Il avait une bien autre ambition, et pensait qu'avec de l'argent on réalise toujours ses rêves. Dès mon berceau, il avait tracé ma vie, m'épargnant le soin de choisir moi-même ma carrière. Il ne mettait pas en doute que son programme ne dût se réaliser de point en point, puisqu'il était gravé dans sa tête, la plus opiniâtre de toutes les têtes bourguignonnes. C'était mieux que sur le papier.

Il avait donc décidé qu'il m'enverrait faire mes études au lycée de Dijon, et qu'une fois bachelier, j'étudierais le droit à la faculté de la même ville. Sa prévoyance paternelle allait plus loin, et me conduisait jusqu'à mon mariage. Là, pourtant, il m'abandonnait à moi-même, me laissant libre de prendre pour mes enfants, le soin qu'il avait pris pour moi.

Il avait compté, car c'était un homme à lointains calculs, qu'à l'époque où j'aurais terminé mon droit, M. Corberon, notaire à Beaune, songerait probablement à céder son étude à son premier clerc. Qui m'empêcherait d'être ce premier clerc? A cette même époque, la fille du percepteur serait en âge d'être mariée, et un fort bon parti pour moi. De ses qualités, de sa beauté, de ses inclinations, on ne savait rien encore, car M<sup>lle</sup> Madeleine Bussanges était alors un poupon rouge et chiffonné, qui ne se souciait que d'une bonne nourrice.

La nature ne m'avait donné aucune vocation spéciale, mais seulement de grandes dispositions à la flânerie. Il m'importait peu d'être notaire ou autre chose, et je n'avais aucune intention de contrarier les projets paternels; mais l'homme propose et Dieu dispose.

La première partie du programme de mon père s'accomplit; je fis mes études, c'est-à-dire que je restai pendant dix années interné au lycée de Dijon. Lorsque je quittai les Mouteaux, j'avais un peu plus de neuf ans. A cet âge, on est assez grand garçon, n'est-ce pas, pour se passer des soins d'une femme, de caresses et de douces paroles. Hélas! je n'avais pas eu de mère pour prendre ma défense et demander à me garder encore près de son cœur. Ma mère était morte huit jours après ma naissance, et toute jeune: elle n'avait pas dix-sept ans. Les gens qui l'ont connue m'ont dit qu'elle était délicate, jolie, de goûts distingués, et j'ai compris, sans qu'on ait eu besoin de me le dire, qu'elle n'avait pas été heureuse. Arrachée du pensionnat de Dijon, où elle était élevée en

*demoiselle*, pour épouser le riche agriculteur des Mouteaux, beaucoup plus âgé qu'elle, que la pauvre enfant a dû souffrir! que de cruelles désillusions, que de froissements, que de peines cachées! Si elle avait vécu, comme j'aurais effacé, il me semble, le souvenir de toutes ses douleurs silencieuses.

Mis trop jeune au lycée, je m'en dégoûtai et je ne travaillai pas. J'attrapai pensum sur pensum, retenue sur retenue, avec la profonde indifférence que donne l'habitude. J'étais presque continuellement privé de promenade et de sortie. Les sorties, à quoi m'auraient-elles servi, puisque je n'avais point de correspondant à Dijon? Je n'étais nullement encouragé à travailler; j'étais comme les hommes pour lesquels la loi morale manque d'une sanction; ils ne sauraient bien faire pour le seul amour de la vertu, pas plus que je ne pouvais travailler pour le seul amour du travail.

Cependant, à l'approche du baccalauréat, je reçus un coup de fouet, et sortis enfin de mon inertie, mais un peu tardivement. L'ensemble de mes études pouvait se comparer à un édifice qui pèche par la base, et dont le sommet seulement a été soigné; il faudrait démolir l'édifice pour reprendre les fondations négligées.

A la session d'août 18..., j'échouai aux épreuves du baccalauréat ès lettres. Mon père, très irrité de cet échec, voulait me remettre immédiatement dans une institution fameuse, où l'on confectionnait des bacheliers par douzaines avec beaucoup de succès. Mais je lui affirmai qu'en travaillant seul au Mouteaux, je serais reçu à la session de novembre, et il consentit à m'y laisser. Qu'arriva-t-il? Livré à moi-même, et adorant les champs, je n'eus pas le courage de gâter la fin d'un été magnifique par un travail barbare. Je rêvai trop sur les bords de la Golotte, dans les sentiers sous bois, étendu sur la mousse. J'emportais toujours mon cours de philosophie sous mon bras, mais je ne l'ouvrais jamais. J'appris beaucoup de choses qui ne figurent point, malheureusement, dans le programme du baccalauréat. Si l'on m'avait interrogé sur la flore des bois, des prairies et des eaux, si l'on m'avait prié de décrire les champs aux différentes heures de la journée, j'aurais subi un brillant examen.

Novembre vint; j'allai chercher à Dijon le nouvel échec que je m'étais préparé. Je m'y attendais, mais mon père, lui, n'y comptait pas. Lorsque je revins de Dijon, tête basse, il entra dans une violente colère. Il était pâle de fureur, frappait du poing sur la table, et maltraitait les chaises. Mon échec était pour lui une blessure d'amour-propre d'autant plus vive, qu'un jeune homme des environs, du même âge que moi, avait brillamment conquis le diplôme, et que, circonstance aggravante au point de vue de mon père, ses parents étaient sans fortune.

Au plus fort de la tempête, que je laissai passer sans souffler mot, un de nos voisins de campagne fit son entrée dans la cuisine.

M. Brèle s'intéressait sincèrement à moi et prenait toujours ma défense, mais pas de façon à heurter violemment mon père dans ses idées. Comme mon vieil ami était bachelier, mon père avait pour lui quelque déférence, et parfois il écoutait ses conseils.

M. Brèle, sous des dehors ordinaires, cachait un esprit cultivé, original et fin. C'était un petit homme à la figure ronde, rose, imberbe, et toujours placide. Il débitait des malices avec un sourire plein de bonhomie. Il était assez épicurien, aimant les bons dîners et les vins de la côte bénie, à laquelle nous touchions; mais ni son estomac ni son cœur n'éprouvaient d'altération d'une faiblesse qui mène souvent à l'égoïsme : l'estomac était excellent, et quant au cœur, il était d'or, tout comme la Côte aux vins généreux.

— Au vacarme que j'ai entendu de la cour, fit M. Brèle en entrant, j'ai tout compris : Louis n'est pas reçu ?

— Non, répliqua mon père en frappant du poing sur la table ; non, il n'est pas reçu. Et dire que Paulin est bachelier ! Un garçon dont la famille n'a pas le sou, qui a fait ses études moitié par charité ! Et moi qui me suis imposé tant de sacrifices pour l'instruction de mon fils ! Quand je pense à cela, monsieur Brèle, j'enrage !

— Calmez-vous, monsieur Parnaud, il est vrai qu'on voit de singulières choses. Des enfants pour lesquels on peut faire tous les sacrifices n'arrivent à rien, tandis que d'autres pour lesquels on ne peut rien faire arrivent à tout. Mais j'espère que Louis n'est pas découragé par son échec ; il tentera une troisième épreuve.

— Qu'il soit découragé ou non, il la tentera, mais ce sera la dernière ; s'il n'est pas reçu cette fois, eh bien, mon gaillard goûtera du métier militaire.

— Oh ! fit M. Brèle, vous ne feriez pas cela, monsieur Parnaud !

— Si, je le ferai, je le jure, et vous savez que je ne suis pas homme à manquer à mes promesses. S'il trouve plus agréable d'astiquer des boutons, de cirer des bottes et de manger à la gamelle, que d'être assis tranquillement dans une belle étude de notaire, au frais en été, au chaud en hiver, d'avoir une bonne table, toutes ses aises, et d'épouser une femme riche, comme il lui plaira ; certes je ne veux pas le forcer. En attendant, dès demain, je vais l'expédier dans une institution de Paris.

— Ah ! vous l'envoyez à Paris ?

— Oui, qu'en pensez-vous, monsieur Brèle ?

— Ce que j'en pense?... Hum, hum... Êtes-vous disposé à suivre mes conseils ?

— Donnez-les, et je verrai.

— Louis est dégoûté de l'internat. Vous l'avez mis pensionnaire un peu jeune, monsieur Parnaud.

— Je pensais qu'il serait plus vite savant. On me disait : « Il faut commencer de bonne heure. »

— Si Louis était mon fils je ne le mettrais ni au lycée ni dans une « boîte ». Il a besoin qu'on s'occupe beaucoup de lui, qu'on fasse un cours pour lui tout spécialement.

— Où le mettriez-vous alors ?

— Je connais un professeur de Dijon qui pourrait le prendre chez lui et le préparer. Il a déjà réparé beaucoup d'écloppés comme Louis. L'éloge de M. Maucroix serait long, mais je puis vous le faire en quatre mots : honnête homme, professeur dévoué. Quoiqu'il vive fort retiré, son caractère est estimé dans toute la ville. Je serais heureux de voir mon jeune ami entre de pareilles mains.

— Vous me répondez du succès ?

— J'en réponds. Louis, j'espère, se fera un point d'honneur de tenir l'engagement que je prends pour lui.

— Vous pouvez compter sur moi, monsieur Brèle, répondez-je.

— C'est donc une affaire décidée, reprit-il, nous confierons Louis à M. Maucroix. Si vous voulez, monsieur Parnaud, je me chargerai de la présentation.

— Vous me ferez plaisir, répliqua mon père, qui n'aimait pas à quitter les Mouteaux, ne fût-ce que pour une journée. Il n'avait peut-être pas mis les pieds à Dijon quatre fois dans sa vie.

— A quand cette présentation ? J'en ai assez de voir ce grand désœuvré se promener les mains dans ses poches. Il n'a pas seulement le courage de porter un fusil. Je me suis laissé dire que les lièvres lui font des pieds de nez quand ils le rencontrent. Pas même propre à faire un chasseur ! Je vous assure qu'il doit connaître les environs mieux que ses livres. Il n'a fait que trotter par monts et par vaux depuis le mois d'août. Tenez, monsieur Brèle, je voudrais le voir partir dès demain.

— C'est bien facile. Louis n'a pas besoin, en effet, de perdre du temps. Pour qu'il puisse se représenter en toute assurance, je crois qu'une année de préparation ne sera pas de trop ; il a beaucoup de lacunes à combler. Du reste, nous verrons ce que dira M. Maucroix ; il faut s'en rapporter entièrement à lui sur ce sujet.

— Le temps n'y fait rien, pourvu qu'il soit reçu. Je ne regarde pas à l'argent.

— On le sait, monsieur Parnaud, on sait que vous avez des écus, fit M. Brèle avec son air bonhomme.

Et se tournant vers moi :

— Louis, vous viendrez me prendre demain à la maison avec

votre bagage, sur le coup de huit heures. Je fais atteler un cheval à mon léger char-à-bancs à deux places, et nous filons comme une flèche, brûlant, sans causer aucun dommage — pure figure de rhétorique — villages, bourgs et hameaux, et en trois heures nous arrivons à Dijon, à l'hôtel du *Chapeau rouge*. Nous déjeunons bien, nous flânons un peu dans les rues Bossuet et Guillaume, devant les étalages des confiseurs. Il ne faut pas que j'oublie de rapporter des nonnettes glacées à M<sup>me</sup> Brèle; ces douceurs-là sont bonnes pour les femmes. Pour moi je donnerais toutes les nonnettes de Dijon pour un seul verre de Volnay. Et vous, Louis?

— Oh! moi, monsieur Brèle, je suis un profane, auquel ce serait presque un péché de prodiguer les trésors de la Côte.

— Plus tard vous les apprécierez; vous êtes trop jeune encore. A votre âge, Louis, on a surtout le culte de la poésie. Je vous disais donc qu'après avoir flâné dans Dijon, nous irions nous présenter chez M. Maucroix.

— Sans savoir s'il veut de moi?

— Il vous prendra, je me charge de tout arranger. D'abord je vais le prévenir aujourd'hui de notre visite.

— Mais d'ici à demain matin, vous ne pourrez recevoir une réponse.

— Je n'y tiens pas.

— Vous direz de ma part à M. Maucroix, fit mon père, qu'il me tienne ce garçon-là serré; point de repos ni dimanches ni fêtes; c'est bon pour les enfants les congés, et Louis aura bientôt dix-neuf ans.

— Soyez sûr que je ferai votre commission, répliqua M. Brèle avec sa placidité accoutumée. A demain donc, Louis.

Le lendemain, quand j'arrivai chez M. Brèle, le char-à-bancs était déjà devant la porte, et le cheval piaffait avec impatience.

M. Brèle parut, son fouet à la main. Sa figure ronde s'épanouit à ma vue, et il me cria :

— Il ne faut pas laisser se perdre les vieilles coutumes quand elles sont bonnes; nous allons prendre le coup de l'étrier avant de nous mettre en route.

Une bouteille renflée et deux petits verres nous attendaient sur la table de la salle à manger.

— M<sup>me</sup> Brèle, me dit-il, comme toute vraie Bourguignonne, excelle à faire le cassis. Goûtez-moi celui-ci.

Cinq minutes après nous étions en route, et un vent âpre de novembre nous cinglait la figure. La route n'était pas triste, car le soleil donnait. Les haies se dépouillaient, il est vrai, mais il restait, pour les égayer, assez de cenelles rouges comme des grains de corail.

Nous allions un train d'enfer ; à peine si les cantonniers au bord de la route, les bergers derrière les portes à claire-voie des prairies, avaient le temps de nous voir ; nous les ébahissions. Amusé par le voyage, j'oubliais que j'allais à Dijon reprendre le collier. M. Brèle me replongea dans la réalité, en me disant pendant que nous monitions une côte :

— Savez-vous, Louis, qu'il ne faut point badiner, cette fois, avec la menace de votre père ? Il tiendra ce qu'il a promis, je le connais. Je ne crois pas que vous ayez du goût pour l'état militaire.

— Oh ! non, Monsieur ! du moins pour être soldat.

— Sans doute. Ah ! si du premier coup on endossait l'uniforme de général, on aurait encore assez de vocation pour une carrière qui commencerait ainsi. Malheureusement on en dégoûte les jeunes gens par la chambrée, la gamelle, l'exercice dans la neige ; il faut avouer que ce n'est pas engageant. Qu'en dites-vous, Louis ?

— Je dis que vous me raillez agréablement, monsieur Brèle ; mais je n'ai pas envie de rire, car enfin je puis être encore refusé.

A cette pensée, je tombai dans de sombres méditations.

— Allons, Louis, me dit M. Brèle, comme nous approchions de Dijon, reprenez courage. Pensez que nous allons faire un excellent déjeuner au *Chapeau rouge*, pensez que vous serez reçu, pensez surtout, heureux garçon, que là-bas, au milieu des meilleurs crus de la côte, grandit, s'embellit pour vous la rose de Beaune, Madeleine Bussanges !

Cette saillie mé dérida, et je me mis à rire :

— On voit bien, monsieur Brèle, que vous ne connaissez pas Madeleine !

— Oui, je sais, elle est en plein âge ingrat ; elle a grandi trop rapidement et porte des robes trop courtes ; ses parents sont économes, tant mieux pour vous, Louis, la dot sera plus ronde. Oui, Madeleine est gauche, embarrassée de sa personne, mais vous n'ignorez pas que d'informes et ternes chrysalides sortent de gracieux et brillants papillons. Hein ? suis-je poétique !

Nous arrivions en vue de Dijon. On distinguait ses clochers et ses tours au milieu d'une légère brume d'automne. Bientôt nous débarquions au *Chapeau rouge*, où M. Brèle nous fit servir un déjeuner soigné. Tandis que mon vieil ami savourait les plats en fin connaisseur, je mangeais à belles dents comme un écolier. Mon âge, et surtout ma nature, ne me disposaient pas à la gastronomie.

Après le déjeuner, M. Brèle alla faire des achats de nonnettes surfines dans la rue Bossuet, puis nous nous dirigeâmes vers la demeure de M. Maucroix, qui était située à l'extrémité du Cours du

Parc. Comme les maisons entourées de jardins qui bordent cette avenue sont coquettes en général, je dis à M. Brèle :

— M. Maucroix est donc riche ?

— Naïf garçon, s'il était riche, croyez-vous qu'il s'amuserait à fabriquer des bacheliers ? Il habite un modeste pavillon avec des volets verts comme les aimait Jean-Jacques Rousseau.

Nous approchions du parc. M. Brèle me désigna une maison.

— Là, me dit-il.

Mon cœur se mit à battre. Je n'ai jamais possédé beaucoup d'aplomb, et ma présentation au professeur m'intimidait. Il allait falloir lui confesser ma vie de paresse, lui conter mes deux échecs successifs ; c'était pénible.

La maison était toute petite ; quatre fenêtres de façade, deux en haut et deux en bas. Une mansarde ouvrait sa fenêtre dans le toit. Une girouette de fer-blanc, représentant une flèche, brillait au soleil. Les volets verts contrastaient agréablement avec la façade bien blanche. Au-dessus de la porte, une tête de faune en terre cuite riait dans une niche. Cette tête moqueuse, cynique même, me déplut ; elle jurait avec l'apparence chaste et paisible de la maison.

Le jardin qui précédait le pavillon était un vrai jardin de poupée, avec des parterres dessinés en forme de cœur par des bordures de buis, et des allées étroites, où il était impossible de passer deux de front. Des chrysanthèmes, dernières fleurs de l'automne, qui avaient résisté à la fraîcheur des nuits, empêchaient le jardin d'être trop désolé. Le treillis vert d'une tonnelle apparaissait dépouillé de sa parure d'été.

M. Brèle allait ouvrir la porte du jardin, je lui retins le bras :

— Oh ! Pas encore ! Laissez-moi me remettre avant d'entrer.

— Que vous êtes sot, Louis ! Vraiment je ne vous croyais pas si enfant que cela.

Mais, pris de peur, je ne voulais pas avancer ; je reculais comme un cheval vicieux.

— Allons donc ! fit M. Brèle qui me poussa par les épaules.

Le sable de l'allée cria sous nos pieds. Mon vieil ami, n'eut pas besoin de soulever la tête de dogue rechigné qui servait de marteau, car une servante parut. Sa figure plissée, longue et jaune s'encadrait dans une coiffe bourguignonne à grands tuyaux.

— M. Maucroix ?

— Entrez, messieurs.

Nous entrâmes dans un vestibule, dont les dalles formaient un damier noir et blanc. Au fond s'ouvrait sur une cour, une porte-fenêtre avec un encadrement de vitraux aux vives couleurs qui se peignaient sur les dalles. C'était gai.

On avait rentré dans ce vestibule les fleurs qui ne résistent pas à la gelée.

La vieille servante nous introduisit dans une pièce qui servait de salon et de cabinet de travail à M. Maucroix. Habitué à la rusticité des Mouteaux, je trouvai cette pièce magnifique. L'ameublement se composait d'une bibliothèque, d'un vieux piano, d'un canapé et de fauteuils recouverts de perse à fond gris semé de grandes fleurs lilas. Une jardinière garnie de plantes à longues chevelures vertes qui la cachaient à demi était placée devant la fenêtre. Quelques anciennes gravures, quelques tableaux à cadres de bois, décoraient les murs.

M. Maucroix, enveloppé d'une longue robe de chambre brune, était assis devant une grande table qui occupait le milieu de la chambre. Au premier abord sa figure semblait sévère. Il était imposant. C'est ainsi que j'avais vu représenter Ambroise Paré dans le *Plutarque français*, et la robe dont il était enveloppé ajoutait encore à la ressemblance. Il était grand et de constitution robuste.

A notre vue, il se leva, tendit la main à M. Brèle, et lui dit d'une voix sympathique, mais un peu fatiguée par de longues années d'enseignement :

— Voici le jeune homme dont vous m'avez parlé dans votre lettre ? Vous m'avez vivement intéressé à lui, mais combien je regrette que vous ne m'avez pas donné le temps de vous répondre. Je n'ai jamais pris de pensionnaires à la maison...

— Vous ferez une exception en faveur de mon jeune ami. C'est un service que je vous demande, M. Maucroix.

— Je voudrais pouvoir vous le rendre, mais il m'est impossible de loger ce jeune homme ; l'exiguïté de cette maison ne me permet pas...

Mais M. Brèle s'entêtait.

— Le moindre coin lui suffira. Louis n'est pas difficile. A son âge on se trouve bien partout, même au grenier. Enfin arrangez-vous comme vous voudrez, car certainement je ne veux pas le remmener. Sa malle est à l'hôtel, et je vais vous l'envoyer tout à l'heure.

J'étais embarrassé de me voir imposer de cette manière.

— A la rigueur, je puis lui offrir une mansarde.

— Il ne lui en faut pas davantage.

— Seulement elle est chaude en été, froide en hiver.

— Mon Dieu, Louis n'est pas un délicat.

— Et puis M. Parnaud est grand, il ne pourra se tenir debout dans toutes les parties de la mansarde.

— Eh bien, il se baissera.

— Du reste, elle est claire, bien aérée (deux fenêtres), seulement

les pigeons, car ma fille élève des pigeons, ont leur logis à côté de cette mansarde. Ils sont matinaux et roucoulent de bonne heure.

— Louis est né à la campagne. Il a été souvent réveillé par les fanfares des coqs.

— Je veux que vous voyiez cette mansarde. Venez, messieurs, je vais vous la montrer. Pour le moment elle ne contient aucun meuble, et sert uniquement à serrer la provision de fruits et de légumes pour l'hiver; nous l'aménagerons le mieux possible.

Que cette chambre me parut agréable, quoique simplement blanchie à la chaux. Chacune de ses fenêtres avait une vue différente. D'un côté, elle regardait le petit jardin du professeur, et le Cours du Parc; on apercevait entre les arbres la gerbe d'eau élançée du bassin du rond-point de l'avenue. De l'autre côté, on plongeait sur la cour, où picoraient quelques poules; les pigeons venaient s'abattre et lisser leurs plumes sur le petit toit de la buanderie. Par delà la cour, la vue s'étendait au loin. A gauche elle était bornée par les arbres du parc, à droite elle s'enfuyait vers la ligne bleue des montagnes; en face, c'était la plaine, traversée par le canal de Bourgogne à la doublée rangée de peupliers défeuillés. Un gros moulin montrait ses toits rouges au bord de l'Ouche.

J'avais l'air satisfait de mon examen, et M. Brèle dit :

— Je vois que Louis se contentera de la mansarde.

— Oh! très bien!

En descendant, mon vieil ami dit à M. Maucroix :

— Ne pourrais-je, avant de prendre congé de vous, présenter mes hommages à M<sup>lle</sup> Hélène?

— Certainement. Je vais l'appeler.

Quelques minutes après la fille du professeur entra au salon.

— Mes compliments, mademoiselle Hélène, fit M. Brèle, vous rajeunissez chaque année; on vous donnerait toujours dix-huit ans.

— Vous me flattez, monsieur Brèle, répliqua-t-elle en riant.

Je trouvai la réflexion de M. Brèle singulière. — Si M<sup>lle</sup> Hélène avait vingt ans, c'était tout. Jamais je n'avais contemplé une figure plus attachante, plus délicate et plus suave. Sa coiffure toute simple, presque enfantine, ajoutait encore à la jeunesse de son visage. Ses cheveux, d'une riche nuance blonde, étaient peignés à *la chinoise* et formaient une tresse tournée autour de sa tête. Cette coiffure dégagait un fin profil d'une rare beauté. Le sourcil brun, très pur de forme, les cils de même couleur, abritaient un œil gris bien ouvert, doux, et en même temps singulièrement profond et observateur. Parlerai-je de sa bouche, qui était une fleur, comme disent les poètes?

Lorsque ses yeux gris s'arrêtèrent sur moi, je me sentis rougir

comme un sot ; mais déjà ne s'occupant plus de moi, surprise peut-être de ma confusion, elle causait avec M. Brèle, qui lui parlait fleurs, oiseaux, musique, avec une science qui m'étonna.

M. Maucroix convint avec M. Brèle qu'il me garderait une année. La session d'avril n'était pas assez éloignée pour me permettre de me représenter avec toutes les chances de succès. Cette fois, l'enjeu était trop sérieux pour jouer légèrement une dernière et décisive partie.

— La chambre de M. Parnaud peut être prête ce soir, Hélène ? demanda le père.

— Certainement. Brigitte va s'en occuper immédiatement.

Alors M. Brèle, tranquilisé par cette assurance, prit congé du professeur et de sa fille. Je devais revenir le soir après le départ de mon vieil ami.

En sortant, il se frottait les mains.

— C'est une vraie chance pour vous, Louis, me dit-il, que M. Maucroix veuille vous prendre chez lui. Tâchez d'en profiter, point de paresse.

— Je vous promets de travailler sérieusement. Combien je vous suis reconnaissant, monsieur, d'avoir arrangé les choses ainsi.

— La mansarde vous plaît ? Savez-vous, Louis, que je lui trouve un grand défaut ?

— Lequel, monsieur ?

— Elle a une trop belle vue pour un rêveur de votre espèce. Enfin, dans les chambres les mieux fermées, il y a toujours quelques mouches qui s'introduisent, mouches brillantes de l'imagination ou autres, qui occupent les jeunes têtes, et les détournent du travail aride. Partout pour travailler, Louis, il faut de la volonté.

— J'en aurai.

— Vous allez trouver là bien des encouragements. Avant un mois vous vous croirez de la famille. Vous ne serez pas traité en étranger, mais en enfant de la maison, j'en suis sûr, et vous avez besoin de cela, Louis. Brigitte ne vous adoptera peut-être pas, mais qu'importe ! car Brigitte, voyez-vous, a un caractère diabolique. On dirait toujours que sa bouche en arc va décocher quelque flèche acérée. Mais Brigitte est dévoué à ses maîtres, elle a élevé M<sup>lle</sup> Hélène, qui a eu tout enfant le même malheur que vous. Grâce à Brigitte, le père ne s'est point séparé de sa fille, qui est sa vie. Comme il en est fier ! Il n'y a qu'à voir, quand il la regarde, comme ses yeux brillent d'orgueil, de bonheur et de tendresse ! C'est un heureux père, et pour avoir une fille comme M<sup>lle</sup> Hélène, je donnerais bien... voyons quoi ? tous les vins de la Côte ? Eh bien, oui, je les donnerais !

— Il est impossible d'attacher un plus haut prix à M<sup>lle</sup> Hélène !

— Savez-vous, Louis, que dans cette charmante tête blonde il y a plus de philosophie que dans la vôtre.

Je fis la grimace.

— Pas une philosophie pédantesque, mais celle qui pousse naturellement dans un esprit observateur. Son père aime beaucoup à causer avec elle. Du reste, ils sont toujours ensemble, et vivent fort retirés. Ils vont plus volontiers se promener dans les champs que sur la place Saint-Pierre, et cependant il serait bon que M<sup>lle</sup> Hélène vît un peu le monde, sinon elle ne trouvera pas à se marier, et il commence à être temps. A propos, comment avez-vous trouvé M. Maucroix?

— Il me semblait un peu imposant, un peu sévère d'abord, mais, quand il parle, sa physionomie s'éclaire, et on se sent attiré vers lui.

— C'est cela. Oh! vous serez bientôt de la famille. Votre professeur vous traitera paternellement, et M<sup>lle</sup> Hélène aura pour vous, j'en suis sûr, une bonté maternelle.

Cette idée de mon vieil ami me fit rire.

— Une bonté fraternelle à la bonne heure, mais maternelle! Vous croyez donc toujours que j'ai huit ans, monsieur Brèle?

— Maternelle, c'est un peu fort en effet; fraternelle, soit.

Notre conversation sur M. Maucroix se poursuivit jusqu'au *Chapeau rouge*, où je dinai avec M. Brèle, ensuite, j'assistai à son départ.

— Je pense, me dit-il, en montant en voiture, que nous vous verrons aux Mouteaux pour Pâques; M. Maucroix vous donnera quelques jours de congé...

— Mais mon père?...

— Si vous avez bien travaillé, il sera content de vous voir. Adieu, Louis.

Je lui serrai la main, et la voiture partit.

Je me dirigeai vers ma nouvelle demeure. Le Cours du Parc était absolument désert. La soirée était piquante et claire. La lune éclairait les allées et argentait le bassin du rond-point, où se mirait sa figure épanouie. N'étant pas obligé de modérer mon allure juvénile pour me mettre au petit pas posé de M. Brèle, j'atteignis promptement le bout de l'avenue.

Une lumière brillait à la fenêtre du salon de M. Maucroix. Derrière les rideaux, je distinguai la silhouette du professeur penché sur un livre. Je ne vis pas M<sup>lle</sup> Hélène, et j'en fus attristé. Cette figure de jeune fille m'acclimatait à cette demeure étrangère.

— Votre chambre est prête, me dit M. Maucroix en me donnant une lumière. Demain, venez me retrouver à sept heures et demie. Vous déjeunerez, et à huit heures nous commencerons nos leçons.

Je grimpai lestement à ma mansarde. Quelle transformation ! Des rideaux d'une blancheur éclatante voilaient les fenêtres. Outre mon lit, j'avais une table, une étagère pour ranger mes livres, deux chaises, une petite glace. Rien de plus simple que ces meubles, mais, dans leur arrangement, je crus reconnaître une autre main que celle de Brigitte. Non, ce n'était pas sa main sèche qui avait donné aux rideaux leurs plis gracieux ; non, ce n'était pas la vieille servante qui avait eu l'idée d'attacher au-dessus de la porte un petit rameau de buis, idée de mère ou de sœur. C'était Hélène qui avait voulu que ma chambre fût bénie, afin d'en interdire l'accès aux mauvaises et décourageantes pensées, et, pour la première fois, je sentis combien il était doux, bon et sain, d'être l'objet de la sollicitude d'un cœur pur de femme.

Entre mes draps blancs, je dormis comme un bienheureux. Les pigeons m'éveillèrent de bonne heure, en saluant le jour de leurs roucoulements monotones. Bientôt, je me levai, croyant être le plus matinal de la maison, mais déjà M<sup>lle</sup> Hélène en peignoir du matin, ses cheveux blonds rassemblés dans une résille de nuit, aidait Brigitte à entasser le linge dans une cuve ; la cheminée de la buanderie fumait ; c'était jour de lessive. Brigitte avait les lèvres pincées et le sourcil menaçant. Je sus plus tard qu'elle était toujours d'une humeur de dogue ces jours-là. Elle ne se rassérénait qu'au soir, lorsqu'il était avéré que la lessive était réussie.

Je pris tant d'intérêt aux allées et venues de M<sup>lle</sup> Hélène et de Brigitte dans la cour, qu'à huit heures et demie seulement, je rejoignais M. Maucroix.

J'étais très confus de mon manque d'exactitude dès le premier jour. Qu'est-ce que le professeur allait penser d'un pareil début ? Je n'avais pas de bonnes raisons à donner ; je balbutiai une excuse. Pouvais-je dire au père que j'avais perdu mon temps à regarder sa fille ?

— Pour cette fois, monsieur Parnaud, me dit-il, je vous excuse, mais j'attache une grande importance à l'exactitude, car elle a plus d'influence qu'on ne le croit généralement sur la plupart des actions de la vie. « Bah ! se dit-on, c'est peu de chose, une demi-heure. » Mon Dieu, oui, c'est peu de chose en soi, mais comme les petits ruisseaux font les grandes rivières, les demi-heures font les longues journées. Avec ce dédain pour une petite vertu, on manque souvent le train, et quelquefois sa vie ; employé, on laisse vite la patience de ses chefs ; militaire, on attrape salle de police sur salle de police. C'est à l'exactitude que beaucoup de gens doivent d'avoir fait leur chemin, croyez-le. Je ne veux pas, M. Parnaud, vous bourrer, c'est le mot, de philosophie et de latin. Avec ce système, qui n'est pas

le mien, on digère mal, on s'approprie mal les choses; ce que je vous demande, c'est un travail régulier, des devoirs faits exactement; avec cela, nous arriverons au but.

M. Maucroix me fit ce petit sermon d'une manière tout amicale; de la dureté m'aurait fait beaucoup moins d'impression.

Au déjeuner de midi, je revis M<sup>lle</sup> Hélène. Brigitte nous servit d'un air renfrogné, car elle ne savait pas encore si la lessive serait bonne. Le soir tout allait bien, le front de Brigitte s'était éclairci, et comme je passais près de la cuisine, dont la porte était entr'ouverte, je l'entendis qui disait à M<sup>lle</sup> Hélène :

— Allons, le jeune monsieur ne sera pas difficile. Il a l'air bon enfant; je crois qu'il s'arrangera de tout. Je pensais que ce serait un fier embarras pour nous!

— Il n'a jamais été gâté, fit M<sup>lle</sup> Hélène, il n'a pas connu sa mère, Pauvre enfant! Si vous aviez lu la lettre de M. Brèle, Brigitte, vous vous intéresseriez à lui.

Je passai, et n'en entendis pas davantage. Ainsi, la vieille servante m'adoptait, et, ce qui m'était mille fois plus doux, M<sup>lle</sup> Hélène me plaignait, elle m'appelait : « Pauvre enfant! »

Ah! M. Brèle avait bien raison; au bout d'un mois à peine, pour me chasser de cette maison où je ne voulais pas entrer, il aurait fallu me pousser par les épaules; je me serais cramponné, je crois, au seuil de sa porte. Mais personne ne songeait à me chasser; j'étais traité comme l'enfant du logis.

Je me plaisais dans ma mansardé. Mes voisins les pigeons venaient chanter matines sur le rebord de ma fenêtre, où je leur émiettais du pain. Hélène m'avait appris leurs noms; il y avait le Blanc et la Blanche, Charlot et Charlotte, couple très uni, puis l'Ébouriffé et Coquette, ces derniers, hélas! n'étaient pas le modèle des ménages, souvent ils échangeaient des coups de bec, et laissaient sur le champ de bataille de belles plumes chatoyantes. Cette désunion chagrina Hélène, et Brigitte disait qu'il faudrait faire cuire ce mauvais ménage aux petits pois.

M<sup>lle</sup> Hélène trouvait que j'étais venu dans une vilaine saison; elle aurait voulu me montrer son jardin de poupée dans toute sa gloire, et elle me disait avec orgueil :

— Vous verrez comme le jardin sera joli, en été, quand les roses seront fleuries, et la tonnelle recouverte de chèvrefeuille et de clématite. Oh! je sais bien, monsieur, que vous riez de mon petit jardin, parce que vous avez de grands vergers, des prairies et des bois à vous.

Pour moi, je ne trouvais pas que j'étais venu chez le professeur dans une vilaine saison, et j'appréciais enfin les côtés charmants de

l'hiver. Les portes étaient bien closes, la lampe de M. Maucroix répandait une clarté plus douce, non seulement aux yeux, mais surtout au cœur, que les lampes des salles d'étude, et le soir, faisant trêve au travail, nous nous réunissions tous trois devant le feu. Le professeur occupait un coin de la cheminée, Hélène l'autre, et moi je me plaçais entre eux, et nous causions intimement. Enfin je recevais cette éducation de famille qui m'avait manqué jusqu'à ce jour, et que rien ne remplace.

Une ombre s'étendait bien quelquefois, du moins pour moi, sur ces chères soirées, et cette ombre c'était M. Fresne. M. Fresne jouait aux échecs, et il faisait la partie de M. Maucroix. M. Fresne était musicien, il avait une belle voix, il chantait et il jouait à quatre mains avec M<sup>lle</sup> Hélène. Et moi, je n'avais aucun talent, je ne savais ni jouer ni chanter, ma voix était fausse, et M<sup>lle</sup> Hélène avait déclaré qu'il n'y avait moyen d'en rien faire.

Ce qui me consolait un peu, c'est que M<sup>lle</sup> Hélène ne traitait pas M. Fresne aussi amicalement que moi. Si j'avais mieux connu les nuances délicates du cœur féminin, je m'en serais peut-être moins applaudi. Mais ce qui me rassurait surtout, c'était l'âge de M. Fresne; il devait approcher de la quarantaine. Ses cheveux noirs commençaient à grisonner sur les tempes; son visage très brun le vieillissait, mais je ne pouvais me dissimuler qu'il avait malgré tout une très belle figure, et que, par la variété et la solidité de ses connaissances, l'intérêt de sa conversation, il valait dix aspirants bacheliers comme moi. J'avais beau ne pas aimer M. Fresne, cela ne m'empêchait pas de lui rendre justice, comme je l'ai toujours fait depuis, en dépit de la passion, pour tous les adversaires politiques ou autres que j'ai rencontrés sur ma route. Cet homme universel qui s'occupait de sciences, de lettres et d'art, faisait paraître des articles dans le plus important journal de Dijon; j'en avais dévoré quelques-uns avec une jalouse curiosité, et j'avais senti ma prose, mal débarrassée encore d'une enflure de rhétorique, rabaissée par le style français, pur et simple de M. Fresne. Hélène lisait ces articles, voilà ce qui m'inquiétait, car son goût délicat et sûr devait, sans aucun doute, en apprécier toute la valeur.

M. Maucroix m'apprit que M. Fresne n'avait pas voulu se marier tant que sa mère avait vécu, parce qu'elle était d'un caractère difficile, et n'aurait pu vivre avec une bru. Il avait entouré sa mère des soins les plus dévoués. Ainsi le cœur chez lui valait autant que l'esprit.

Pendant l'hiver M. Fresne vint jusqu'à trois fois par semaine jouer aux échecs avec M. Maucroix, et faire de la musique avec M<sup>lle</sup> Hélène. Il lui apportait de vieux airs mélancoliques comme elle les

aimait ; c'étaient des villanelles qui faisaient songer à des ébats champêtres, des menuets solennels qui ressuscitaient les personnages à perruques et les dames à panier, ou bien encore des motifs de l'*Armide* de Gluck. — Cette musique allait bien avec le vieux piano qui manquait un peu de sonorité.

Hélène ne possédait pas un grand talent, mais M. Fresne assurait qu'elle avait un profond sentiment musical, et pour le sentir je n'avais pas eu besoin d'attendre son affirmation.

Le froid, qui fut très vif en décembre, n'empêchait pas M. Fresne de venir à la maison. Il bravait vent, pluie et neige pour faire échec et mat M. Maucroix et jouer à quatre mains avec M<sup>lle</sup> Hélène.

Mais, grâce à Dieu, tous les bonheurs n'étaient pas pour lui, et quelquefois j'avais aussi mon tour. M. Maucroix, sans le savoir, me rendit bien heureux le dernier jour de l'année.

Nous étions sortis ensemble, et nous marchions côte à côte, serrés dans nos pardessus, car il faisait un froid noir qui présageait la neige. Jamais je n'avais vu à mon professeur un air si absorbé, et je pensais qu'il était préoccupé d'un système philosophique nouvellement éclos.

— Louis, me dit-il tout à coup, vous voyez un homme embarrassé, très embarrassé même ; il faut que j'achète des étrennes à ma fille, des étrennes qui unissent deux qualités, l'utile à l'agréable, un cadeau pas trop sérieux, et pas frivole non plus. Brigitte, que j'ai consultée à ce sujet, m'a dit qu'elle croyait qu'Hélène serait contente d'avoir une robe. Mais de quelle couleur ? voilà la question. Je ne puis charger Brigitte de cet achat, car elle manque complètement de goût. Croyez-vous, Louis, que je sois bien capable de choisir une robe ?

Pendant qu'il me tenait ce discours, nous longions, dans la rue Condé, un magasin de nouveautés qui étalait à sa vitrine toutes ses séductions. Soies, velours, dentelles et fourrures étaient mêlées avec un art perfide. Il y avait de quoi mettre le feu à vingt ménages.

Le professeur regarda l'étalage et me dit :

— Il faut que je me décide enfin. Entrez avec moi, Louis ; peut-être pourrez-vous me donner un bon conseil.

— Moi, monsieur !

Je le suivis dans le magasin. Un commis vint lui offrir ses services avec la phrase consacrée :

— Quel article faut-il à Monsieur ?

— Une robe.

On lui demanda de préciser la couleur et le genre de tissu, et le professeur, qui ne s'attendait pas à cette question, tomba dans une grande perplexité et me consulta du regard. Je le tirai d'embarras en disant :

— Nous voulons voir toutes sortes de tissus et toutes sortes de couleurs.

Le commis se mit à déplier les étoffes, à les draper ; elles s'amoncelaient sur le comptoir. M. Maucroix, effaré, troublé, ne savait plus où porter ses yeux. Pour moi, j'avais pris goût à ce jeu, et rêvais avec attendrissement au bonheur que j'aurais eu à composer pour Hélène une jolie corbeille de noces, pas en qualité de conseiller de M. Fresne, bien entendu !

Je décidai en dernier ressort. M. Maucroix me laissait faire. Je choisis une robe de la couleur qu'on appelait, je crois, à cette époque « bleu de roi. » J'avais entendu dire que le bleu allait bien aux blondes.

Le professeur n'était pas sans une certaine inquiétude, et moi aussi, car je comprenais quelle responsabilité je venais d'assumer sur ma tête. Si sa fille n'était pas satisfaite, le professeur s'en prendrait à moi ; c'était tout naturel.

Le commis apporta le paquet dans la soirée. Hélène en fit elle-même l'ouverture avec une impatience amusante. J'épiais avec anxiété sa première impression. Lorsque la robe sortit de son enveloppe de papier, ses yeux s'éclairèrent et je fus aussitôt rassuré par ce langage éloquent. L'année se termina gaiement pour nous. Lorsque Hélène était contente, nous l'étions tous. Tous les mouvements de son âme, joie, mélancolie, douleur, avaient un contre-coup dans la nôtre.

Le lendemain matin, quand j'ouvris les yeux, la campagne était toute blanche ; le froid noir de la veille avait bien présagé la neige. Ma première pensée fut : « La neige empêchera peut-être M. Fresne de venir ce soir. »

L'année commençait par un dimanche ; nous allâmes tous entendre la messe à Saint-Pierre. Brigitte grognait fort contre le chemin. Hélène riait. Jamais je ne l'avais vu si jolie. Derrière le loup de tulle qui serrait son visage, ses yeux gris brillaient comme une claire journée d'hiver, et la toque de velours noir, qui tranchait sur ses cheveux blonds, en faisait heureusement ressortir l'éclat et la magnificence.

En approchant de l'église, elle dit à son père :

— Dans une contrée du Nord, dont j'ai oublié le nom, chaque jeune fille, le jour de la nouvelle année, a grand soin de faire l'aumône au premier mendiant qu'elle rencontre, et de lui demander son prénom, car ce prénom doit être celui de l'homme qu'elle épousera. Exemple : si le mendiant s'appelle Pierre, et qu'elle épouse un Paul, elle manque sa destinée, car Paul n'était pas celui auquel elle devait unir son sort. Savez-vous, père, ajouta-t-elle, que

j'ai bien envie de suivre cette coutume! Il ne manque pas de pauvres aux abords de Saint-Pierre.

— Tu n'attacheras aucune importance à la réponse? Je crois qu'elle t'influencera malgré toi.

Hélène se mit à rire.

— Oh! père, ce n'est qu'un jeu. Vous avez une pauvre idée de ma raison.

— Je crains que cette épreuve ne soit funeste à quelqu'un...

Elle mit un doigt sur sa bouche avec mystère. Je me sentais mal à l'aise pendant cette conversation.

M. Maucroix et Brigitte, entraient sous le porche de l'église, lorsqu'Hélène s'arrêta pour faire l'aumône à un enfant estropié.

— Quel est ton nom? lui demanda-t-elle.

Suspendu aux lèvres du petit garçon, j'attendais sa réponse. Ah! s'il s'était appelé *Louis*, j'aurais été capable de vider le contenu de mon porte-monnaie dans sa casquette!

Il répondit :

— André, madame.

— André, mais c'est le nom de M. Fresne, fit Hélène étourdiement, en se tournant vers moi. Oh! vraiment, c'est singulier!

Puis elle devint toute rouge, et se dépêcha d'entrer dans l'église, où je la suivis tristement.

En revenant, j'étais songeur. Je conversais distraitement avec M. Maucroix. Hélène, qui semblait pensive aussi, était passée à l'arrière-garde de notre petite troupe.

En approchant de la maison, alors que l'avenue était absolument déserte, tout à coup je sens une boule de neige friser mon oreille. Je me retourne vivement pour apostropher vertement le gamin qui se permet de me traiter ainsi; et que vois je? Hélène préparant de nouvelles munitions comme un véritable écolier.

— Il y a longtemps, me crie-t-elle, que j'avais envie de faire des boules de neige!

Et paf! j'en reçois une qui envoie mon chapeau se promener. A ce coup, je me mets en devoir de lui riposter, et la bataille s'engage entre nous deux; seulement, moi, j'ai soin de ménager mon ennemie, car ce serait un crime de frapper d'un coup brutal ce visage charmant. Quelquefois des balles égarées atteignent M. Maucroix, qui en rit, et Brigitte, qui s'en fâche. Cette partie de boules de neige fut la dernière et la plus belle de ma vie.

— N'est-ce pas, Louis, me dit le père, que ma fille est un singulier mélange de raison et de folie? A son âge, faire des boules de neige, comme un gamin!

Et précisément c'était ce contraste que je trouvais adorable chez

Hélène; sérieuse comme une femme, et gaie comme une enfant.

La neige se remit à tomber dans l'après-midi, et je me disais avec joie : « M. Fresne ne pourra pas venir ! »

Il vint cependant, emmitoufflé comme un boyard, son grand collet de fourrures relevé sur ses oreilles, et il apporta un bouquet de fleurs rares qu'il offrit à Hélène, et je fus condamné à les regarder jouer à quatre mains, tandis que le beau bouquet, placé sur le piano exhalait un parfum capiteux.

Avant la fin de l'hiver, et tout à coup, les visites de M. Fresne cessèrent; le professeur et sa fille n'en témoignèrent devant moi aucune surprise. Les échecs rentrèrent dans leur boîte, le piano s'ouvrit plus rarement, et moi, je fus débarrassé d'un pénible cauchemar.

Au printemps, ma mansarde devint un délicieux séjour, et lorsque les premières fleurs printanières, primevères, violettes, jacinthes, s'ouvrirent dans le petit jardin, la philosophie me sembla plus dure, et j'eus quelques accès de flânerie. Hélène était si charmante, si amusante à regarder en jardinière de fantaisie, des gants aux mains, et sur sa tête blonde un grand chapeau de paille coquettement rustique. Elle guettait avec un sérieux comique les insectes voraces qui se permettaient de découper des dentelles dans les feuilles de ses rosiers.

Quelquefois, levant tout à coup la tête vers ma mansarde, elle me surprenait en flagrant délit de paresse.

— Ah! monsieur Louis, me criait-elle, vous voulez donc être soldat?

Elle n'avait pas besoin d'en dire davantage; j'étais déjà remis au travail. Je n'avais que de courts moments de défaillance. M. Maucroix était content de moi; je faisais des progrès continus, et il rendit si bon témoignage de moi à mon père, que celui-ci me permit de venir à Pâques passer huit jours aux Mouteaux; bien plus, il pressa M. Maucroix et sa fille de m'accompagner. M. Brêle lui avait soufflé cette idée. Du reste, malgré sa rudesse, mon père était hospitalier comme tout Bourguignon de race. J'appuyai si bien l'invitation, que mon professeur l'accepta pour lui et pour sa fille.

Pendant ces huit jours de vacances, je nageai dans la joie. Quelle ivresse de promener Hélène par tout mon domaine; elle me semblait la souveraine des Mouteaux, et quand je voyais sa tête blonde rayonner à côté de mon père à la table de la grande salle, je croyais mon rêve accompli. Ce printemps fut d'une beauté exceptionnelle, radieuse; je n'avais jamais vu les arbres fruitiers couverts d'autant de fleurs. Les Mouteaux apparurent à Hélène dans un bouquet, au milieu des vergers blancs et roses. Les bois étaient pleins de muguets,

les prés de jeannettes d'or et de narcisses, les talus de pâquerettes, le dessous des haies de violettes ; sentiers sous bois, chemins au grand soleil embaumaient. Nos abeilles se répandaient au loin, et se jetaient avidement sur ces trésors. C'était une fête.

Au souffle printanier, la froide Golotte frissonnait entre ses saules et ses noisetiers, qui pou draient les eaux de la poussière d'or et d'argent de leurs inflorescences.

Je fis suivre à Hélène l'étroit sentier, couvert d'herbe à peine foulée, qui longeait la Golotte, pour lui montrer un joli tournant, une cascade en miniature, une anse bien abritée par quatre saules pittoresques, qui formaient une petite salle de verdure, ma retraite favorite. Une autre fois, je la conduisis sur le haut d'une montagne, par un bois de sapins et de hêtres, pour lui donner une vue d'ensemble de la campagne. Elle vit les toits rouges des Mouteaux s'élever au-dessus des vergers, elle vit la Golotte se développer à travers les prairies, et luire au soleil entre les têtes rondes des saules trapus, et, près d'un village, prêter ses eaux à un moulin pour faire mouvoir la grande roue brune, puis, après quelques gracieux détours, se perdre derrière une montagne.

Aucun détail, aucun charme de la nature ne lui échappait. Ce n'était pas lettre close pour elle comme pour mon père, comme pour M. Brèle, et les domestiques de la Rente. Comme elle disait bien ses impressions ! Enfin j'étais compris ; il me semblait qu'un autre moi-même me répondait. J'étais de plus en plus convaincu qu'Hélène était l'*âme de mon âme*. Cette expression est devenue ridicule, je crois, par l'abus emphatique qu'on en a fait, mais pourtant qu'elle est belle et rend bien ma pensée !

J'aimais Hélène, mais non comme on aurait pu l'attendre d'un jeune homme de mon âge ; ce n'était ni une passion folle ni une amourette d'enfant. Je n'avais rien vu de semblable au sentiment que j'éprouvais, dans les romans que nous nous passions de main en main au lycée, sous le couvert des pupitres, non jamais ! Ce sentiment était aussi grave, aussi saint que le projet que je formais. J'avais déjà choisi ma compagne pour toute la vie, et elle m'inspirait autant de respect que de tendresse. Pendant nos promenades aux Mouteaux, je n'osai jamais lui dire un mot d'amour.

Ces huit jours de vacances me retrempèrent ; à mon retour à Dijon, je redoublai d'efforts. L'été passa rapidement. Mon professeur m'assurait, qu'à moins d'une insigne mauvaise chance je serais reçu. Je jouissais à l'avance de mon succès.

Deux jours avant de subir les épreuves du baccalauréat, en m'éveillant la nuit, j'entendis marcher dans la chambre de mon professeur, au-dessous de moi. Je prêtai l'oreille avec une certaine

inquiétude, lorsqu'un appel désespéré me fit sauter hors de mon lit. C'était la voix d'Hélène, une voix de détresse, qui criait :

— Louis! Louis! Levez-vous, venez vite!

Je m'habillai à la hâte, et je descendis plein d'angoisse. La chambre de M. Maucroix était ouverte. J'entrai. Hélène, vêtue seulement d'un jupon et d'un manteau de nuit, ses tresses blondes sur les épaules, était penchée sur le lit; ses bras entouraient son père, et je ne pouvais le voir; à mon approche, elle se détourna, et j'aperçus mon professeur immobile, très pâle, mais le visage aussi calme que dans le sommeil.

— Je n'ai pu réussir encore à le faire revenir à lui, me dit-elle.

— Je cours chercher un médecin.

— Brigitte est déjà partie. Mon Dieu! mon Dieu! elle ne reviendra donc jamais!

Au même instant la grille du jardin grinça. Brigitte rentrait avec le docteur. Hélène courut à lui, et d'une voix saccadée, lui raconta comment son père avait été pris d'un malaise soudain, puis avait complètement perdu connaissance. Après son examen, le médecin, me prenant pour le fils de M. Maucroix, me dit en se penchant à mon oreille :

— Votre père est mort, monsieur. Il a succombé à une congestion cérébrale, et il n'a pas souffert longtemps.

Hélène, voyant le médecin me parler tout bas, commençait à entrevoir la vérité.

— Monsieur, que faut-il faire? Vous ne me dites rien?

Il se tourna vers moi :

— Emmenez votre sœur, monsieur, elle est à peine vêtue; ne voyez-vous pas qu'elle tremble de froid?

Je pris doucement le bras d'Hélène, et je l'emmenai dans sa chambre. Je l'enveloppai dans le premier vêtement qui me tomba sous la main, j'essayai de la réchauffer, car elle était glacée. Elle semblait indifférente à mes soins, à l'affection que je lui témoignais; son âme était ailleurs. Silencieuse, les mains jointes sur ses genoux, le regard fixe, toute son attention se concentrait sur la chambre de son père, où l'on entendait Brigitte aller et venir. Les pleurs ne pouvaient encore se faire jour.

Lorsqu'elle n'entendit plus remuer Brigitte, Hélène me toucha le bras :

— Je voudrais retourner près de lui.

Et soupirant profondément :

— Je le verrai si peu de temps maintenant!

Je la ramenai près de son père, dont la vieille servante, les mains tremblantes d'émotion, venait de terminer la dernière toilette.

A la vue de cette belle figure, grave et calme, qui se détachait sur l'oreiller blanc, Hélène fondit en larmes, et sanglota, à genoux, le visage caché contre le lit. Je pleurais comme elle, et, pourquoi ne l'avouerai-je pas? il me semblait que je venais de perdre mon vrai père. Ah! c'est qu'il avait fait de moi un homme!

Pendant cette triste journée, je me chargeai des formalités à remplir, et je ne laissai Hélène s'occuper d'aucun détail. Elle ne quitta point la chambre de son père. Le soir, je voulus l'envoyer prendre du repos, et passer moi-même la nuit près du cher mort, mais elle s'y opposa formellement. Au milieu de sa douleur, elle n'avait pas oublié que, le lendemain, je livrais une bataille décisive, et que j'avais besoin de réserver mes forces pour sortir de cette épreuve avec honneur. J'obéis à Hélène, mais je dormis à peine deux heures d'un sommeil pénible, qui n'avait aucune qualité réparatrice.

Lorsque Brigitte vint m'éveiller, j'étais déjà debout. Elle avait préparé mon déjeuner, mais je n'y touchai pas. Je me sentais complètement dépourvu de courage, et l'heure de la bataille approchait. Hélène vint me retrouver au salon. En la voyant toute pâle, les yeux battus, après cette douloureuse nuit de veille et de larmes, je ne pus retenir mes pleurs.

— Non, Louis, non, me dit-elle en prenant mes mains dans les siennes, il ne vous est pas encore permis de vous livrer à votre chagrin.

Et s'asseyant près de moi, elle reprit :

— Je suis venue, mon ami, pour vous donner du courage.

— Je sens qu'il ne me sera pas possible de faire mes compositions. Il est inutile que j'aille là-bas. Passer un examen pendant que votre père sera conduit à sa dernière demeure; ne pas pouvoir l'accompagner, vraiment, ce serait trop cruel.

— Pensez, mon ami, combien il désirait vous voir réussir; je le désire aussi vivement; ce serait une consolation pour moi. N'est-ce pas, Louis, que vous aurez du courage maintenant?

Je répondis par un signe affirmatif, et je partis.

Dans le jardin, je me retournai, espérant rencontrer encore les yeux d'Hélène, et prendre ainsi de nouvelles forces, mais mon regard tomba juste sur la tête ironique du faune qui me déplaisait tant; il me fit l'impression d'un oiseau de malheur.

Deux nuits d'insomnie m'avaient mal préparé à subir cette décisive épreuve. Mes oreilles tintaient, et me semblaient résonner du glas funèbre de mon cher professeur. J'avais peine à rassembler mes idées, elles étaient décousues, confuses, et il me fallait être précis, clair, logique! Le sujet de dissertation renfermait des pièges

subtils. J'aurais eu besoin d'être en pleine possession de moi-même pour débrouiller cet écheveau philosophique.

Je déjeunai aux environs de la faculté, et n'eus pas le temps de retourner chez Hélène avant d'achever mes compositions. Lorsque je sortis de la faculté, le jour baissait. Je pensais à la chambre vide du professeur, au désespoir d'Hélène à son retour du cimetière, et je hâtais le pas. A l'entrée du Cours du Parc, je fis la rencontre de M. Fresne, que je n'avais pas vu depuis l'hiver.

— Je viens d'accompagner M. Maucroix à sa dernière demeure, me dit-il. M<sup>lle</sup> Hélène a voulu suivre son père jusque-là; c'était au-dessus de ses forces, et à son retour chez elle, elle s'est trouvée mal, on l'a portée sur son lit. Elle a besoin de repos, de beaucoup de calme. Espérons qu'elle pourra reposer cette nuit. Vous alliez chez elle?

— Sans doute, j'ai hâte de la voir après cette cruelle journée.

— A ce propos, j'ai quelque chose à vous dire, et que personne peut-être ne songerait à vous faire comprendre.

Mon regard étonné l'interrogeait. Il poursuivit :

— Maintenant que votre professeur est mort, les convenances du monde s'opposent à ce que vous restiez plus longtemps sous son toit. Pour moi, je sais bien que vous étiez comme l'enfant de la maison, que M<sup>lle</sup> Hélène vous traitait avec une familiarité amicale, ainsi qu'elle était en droit de le faire...

— Alors je ne puis rentrer ce soir à la maison?

Je disais toujours la « maison ». C'était une douce habitude, que j'avais prise tout naturellement.

— Voici ce que je ferais à votre place, je me logerais dans un hôtel en attendant l'issue des épreuves, qui ne tardera pas, et j'enverrais prendre ma malle par un domestique de l'hôtel.

— Mais M<sup>lle</sup> Hélène ne trouvera-t-elle pas étrange?...

— Elle, pas du tout. Elle sera touchée de votre discrétion, soyez-en sûr, et demain, dans la journée, vous pourrez aller lui annoncer votre succès, dont je ne doute pas, car je sais que votre professeur y comptait.

Je fis ce que M. Fresne m'avait conseillé. La soirée me parut mortellement longue. J'errai comme une âme en peine dans Dijon, comme un enfant qu'on aurait chassé de la maison paternelle.

Le lendemain matin, je retournai à la faculté pour entendre mon arrêt. Mon nom ne figurait point sur la liste des admissibles. Quel coup! Mais cette fois, je pensai bien plus à la peine que mon échec causerait à Hélène qu'à la colère de mon père, au sort qui m'attendait.

Plusieurs fois je me dirigeai vers la maison du professeur, mais

dès que j'apercevais son toit, je rebroussais chemin, n'ayant plus le courage d'apprendre moi-même cette mauvaise nouvelle à la jeune fille. A neuf heures du soir, je devais monter dans un courrier qui passait non loin des Mouteaux. A sept heures, je descendais le Cours du Parc; je ne pouvais partir sans dire adieu à Héléne. Maintenant elle devait se douter de mon échec, car un succès s'annonce toujours.

Un vent âpre qui sifflait un air lugubre et ironique, en faisant voltiger les feuilles sèches, balayait la longue avenue. Une noire tristesse me glaçait jusqu'à la moelle des os. Je me représentais la joie que j'aurais eue, lorsque mon professeur vivait et si j'étais sorti avec honneur de l'épreuve, à crier dès le jardin : « Reçu ! reçu ! » Comme j'aurais passé triomphalement la porte, comme M. Maucroix m'aurait donné avec bonheur l'accolade du bachelier, en me disant : « J'y comptais ! j'y comptais ! » Et Héléne ? Héléne les yeux brillants m'aurait tendu la main avec quelques paroles amicales. Brigitte elle-même aurait été toute déridée par mon succès. Voilà le rêve, le doux rêve ! Maintenant le professeur était mort, le deuil pesait sur sa maison, et j'allais encore par mon insuccès ajouter au chagrin d'Héléne. Voilà la réalité, l'amère réalité !

Je touchais à la maison, j'ouvris doucement la grille. Une lampe était posée sur la table du salon, la table de travail encore couverte des livres du professeur. Brigitte, muette, rigide, jaune comme de la cire sous sa coiffe de crêpe noir, faisait aller les aiguilles de son tricot avec des mouvements d'automate. Mais Héléne n'avait pu reprendre ses occupations journalières, se rattacher à la vie matérielle, et ses mains inoccupées n'empêchaient point sa pensée d'être toute avec le cher absent. Tandis que je la contemplais, je vis distinctement des larmes rouler une à une et lentement sur sa joue. A cette vue, mon cœur se serra à se briser, et je m'enfuis sans oser frapper à la porte. A neuf heures je montai dans le courrier qui passait près des Mouteaux.

Comme je m'y attendais, la colère de mon père fut terrible, et il jura qu'avant huit jours je serais engagé. Le lendemain, j'allai voir mon vieil ami M. Brèle. Il ignorait la mort de M. Maucroix, et ne fut pas surpris de mon échec, quand il apprit dans quelles circonstances douloureuses j'avais composé.

Je m'accusais d'avoir quitté Dijon sans faire mes adieux à Héléne. J'y retournai dès le second jour de ma rentrée aux Mouteaux, sans rien dire à mon père. Cette fois j'entrai chez elle. Brigitte, qui m'ouvrit la porte, répondit à mon bonjour du bout des lèvres.

— Comment se porte M<sup>lle</sup> Héléne ? lui dis-je.

A cette question, le visage de Brigitte réfléchit l'indignation,

sa bouche dessina un arc prononcé, et elle me dit aigrement :  
 — Comment elle se porte? Vraiment cela vous inquiète bien! Faire reprendre ses effets par un domestique, ne pas même venir savoir des nouvelles de Mademoiselle, quand elle a tant de chagrin! Heureusement on a d'autres amis que vous, allez, des amis qui reparaisent avec les mauvais jours, au lieu de disparaître avec eux. M. Fresne, lui, ne manque pas de venir prendre des nouvelles de Mademoiselle. Ah! vous croyez peut-être, parce que vous avez toujours payé régulièrement votre pension, en être quitte envers nous, mais les bons soins, mais l'affection, car M<sup>l</sup><sup>le</sup> Hélène vous aimait comme si vous aviez été son propre frère, est-ce que cela se paie avec de l'argent, dites?

Hélène, attirée par le bruit, parut sur la porte du salon, et dit avec douceur :

— Brigitte, laissez donc entrer M. Parnaud.

Je trouvai Hélène changée. Elle avait perdu son vif éclat. Sa chevelure blonde, qui n'était plus relevée hardiment, mais lissée en simples bandeaux, paraissait ainsi d'un or pâle. Dans sa robe noire, elle était belle, d'une beauté chaste et recueillie, comme les suaves figures de Sasso Ferrato. Sa voix, moins argentine, gardait de la grande douleur qui avait ébranlé l'âme, des notes tremblantes et émues. Elle ne me fit aucun reproche, et lorsque je lui racontai comment, venu jusqu'à sa porte, je m'étais enfui en la voyant pleurer, elle me dit :

— Je ne vous en voulais pas, mon pauvre Louis.

Dans le cours de notre conversation, elle m'apprit que la mort de son père n'avait pas seulement changé sa vie moralement, mais matériellement aussi, et qu'elle était obligée de se créer des moyens d'existence. Cette révélation m'atterra. Comme j'aurais été heureux de lui dire : « Venez aux Mouteaux, notre maison est la vôtre. »

Remarquant ma consternation, elle ajouta :

— Ma situation n'est pas, après tout, aussi grave que vous le pensez. Deux partis s'offrent à moi : me faire institutrice ou me marier...

A ces mots : « me marier », j'avais tressailli.

— Ce matin, continua-t-elle, — je crois pouvoir, Louis, vous parler à cœur ouvert — j'ai reçu une demande en mariage d'un homme très estimé de mon père et auquel il aurait volontiers donné ma main qu'il avait déjà demandée l'hiver dernier. Mais alors je me trouvais si heureuse près de mon père, je pensais si peu qu'il dût m'être enlevé avec une pareille rapidité, que je n'ai rien voulu changer à notre vie, et M. Fresne...

A ce nom détesté, la jalousie m'étreignit à la gorge, et je m'écriai d'une voix ironique :

— M. Fresne, c'est M. Fresne? Mais il pourrait être votre père, Mademoiselle!

— La différence d'âge entre nous n'a rien d'extraordinaire.

Mais moi, incapable de me maîtriser plus longtemps, je m'écriai :

— Ne l'épousez pas, ou j'en mourrai, car je vous aime, Hélène, et mille fois plus que lui!

Et je me précipitai à ses genoux. Ce brusque aveu saisit Hélène; elle rougit, elle pâlit et parut consternée. J'observai anxieusement le jeu de sa physionomie.

— Ah! mon Dieu, quel malheur! fit-elle. Mais ce n'est pas possible; vous vous trompez, Louis.

Et redevenant tout à fait maîtresse d'elle-même, assurant sa voix, elle ajouta :

— Relevez-vous et causons tranquillement.

— Causer tranquillement! Je ne puis pas, moi, quand il s'agit du bonheur de ma vie.

— Mais vous êtes fou, mon pauvre Louis, de m'aimer; je suis vieille.

— Vous, vieille!

— Savez-vous que j'ai presque dix ans de plus que vous?

— Je ne vous crois pas.

— J'avais l'air très jeune, il est vrai; mais la mort de mon père, vous le voyez bien, a emporté cette fleur de jeunesse si longtemps conservée. Vous devez penser, Louis, que mon père ne vous aurait pas pris sous son toit si j'avais été à peu près de votre âge; je ne vous aurais pas non plus traité aussi amicalement, aussi familièrement; vous étiez pour moi comme un jeune frère et j'étais si heureuse de vous aimer ainsi!

Tout ce qu'Hélène me disait sur son affection fraternelle me touchait peu.

Ces terribles dix années dont elle accablait mon amour n'avaient pu l'éteindre en un instant, et je répétais :

— Je vous aime, Hélène!

— Mon âge, pauvre enfant, sera toujours une barrière entre nous.

Je la trouvais cruelle, tandis qu'elle restait avec moi, malgré mon aveu, simple et bonne comme toujours.

— Et M. Fresne, lui, comment l'aimez-vous? fis-je brusquement.

— J'ai pour lui des sentiments d'estime.

— Rien de plus?

— Rien de plus.

— Au moins dites-moi que vous ne l'épouserez pas.

— Si cela peut vous consoler, je vous le promets de grand cœur, Louis. Je n'épouserai pas M. Fresne.

Un silence suivit. Les yeux voilés de pleurs brûlants, je regardais Hélène. Ce fut elle qui renoua l'entretien.

— Comment votre père a-t-il pris votre échec? J'espère qu'il ne mettra pas ses menaces à exécution; ce serait trop dur.

— Avant la fin de cette semaine, je serai soldat. Être soldat ou autre chose, peu m'importe à présent. Tout m'est indifférent depuis que...

Elle m'interrompit vivement :

— Louis, je vous en prie, ne revenons pas sur ce sujet, pénible pour tous deux.

Et se levant, elle ajouta :

— Je voudrais vous faire choisir un souvenir parmi les livres de mon père.

Elle m'avait conduit devant la bibliothèque, mais je regardais les volumes sans les voir.

— Si vous vouliez, Hélène, je prendrais autre chose, quelque chose qui serait à la fois un souvenir de mon cher professeur et de vous.

— Quoi donc?

— Ce petit dessin qui vous représente enfant et qui est dans la chambre de votre père au-dessus de son bureau. Que de fois mes yeux se sont tournés vers lui, quand je prenais ma leçon dans cette chambre; il m'encourageait, il me montrait le but, la récompense, car ce n'était pas seulement le succès d'un examen, mais vous, Hélène. Vous ne savez pas ce que peut donner de volonté, de forces, un amour fort et pur comme le mien. Donnez-moi ce portrait.

— Prenez-le donc, fit-elle.

Je la suivis dans la chambre du professeur. Les volets étaient tristement fermés. Je détachai moi-même le dessin, épinglé sur la tapisserie. Je n'avais pas la force de remercier Hélène.

En sortant de la chambre je lui dis :

— Je voudrais revoir ma mansarde.

Sans parler, elle me fit signe de la main que je pouvais monter.

Accoudé sur l'appui de la fenêtre, je contemplai, pendant quelques minutes, les montagnes bleues, la plaine éclairée par le soleil; les peupliers jaunes brillaient comme de l'or sur les bords du canal. Tel ce paysage m'était apparu à ma première visite.

— Ah! que j'ai été heureux ici, dis-je en fermant la porte de la mansarde.

Hélène m'attendait au bas de l'escalier dans l'intention de brusquer mon départ. Elle me tendit la main.

— Adieu, Louis, soyez courageux, et... oubliez-moi. Oh ! c'est-à-dire que mon image, avec le temps, ne vous soit plus qu'un doux et bon souvenir ! Je voudrais vous donner beaucoup de conseils, et je ne puis pas. Mais vous n'avez qu'à penser à nos conversations du soir avec le père, quand nous étions réunis tous trois devant le feu et que nous formions une petite famille bien heureuse et bien unie...

Il m'était impossible de prononcer une parole. Je fis un mouvement comme pour l'embrasser, puis je m'arrêtai. Alors, d'elle-même, elle me tendit son front.

— Oui, Louis, oui, *mon enfant*, vous pouvez m'embrasser.

Je sanglotais.

— Pauvre Louis, murmura-t-elle, pourquoi suis-je venue si tôt, et vous si tard !

Rentré aux Mouteaux, après le premier moment de douleur et d'exaltation passé, je compris que j'avais été égoïste en faisant promettre à Hélène de ne pas épouser M. Fresne. Elle serait donc condamnée à entrer comme institutrice chez des étrangers, à n'avoir jamais de chez elle. Et M. Fresne lui offrait la tranquillité, une vie assurée, une affection vraie, je le sentais. Et moi, si j'aimais véritablement Hélène, je devais songer avant tout à son bonheur, et lui rendre cette promesse inconsidérée que lui avaient arrachée son affection pour moi, sa pitié pour ma douleur, l'engager enfin à épouser M. Fresne. Toute la nuit, je combattis héroïquement contre mon amour pour le résoudre au sacrifice. Au matin j'avais remporté la cruelle victoire, et je repartais pour Dijon.

En traversant la place Saint-Pierre pour me rendre chez Hélène, j'entendis quelqu'un courir derrière moi et m'appeler. C'était M. Fresne. Il était agité, et me demanda sans aucun préambule :

— Savez-vous ce qu'est devenue M<sup>lle</sup> Maucroix ?

Et voyant mon étonnement, il ajouta :

— Elle a quitté Dijon avec Brigitte. Où sont-elles allées toutes deux : personne n'a pu me le dire. Vous me voyez vivement affecté de ce départ. Mon Dieu, je puis bien vous l'avouer, j'aimais M<sup>lle</sup> Maucroix, et je venais de lui renouveler une demande en mariage que j'avais déjà faite l'hiver dernier à son père. Hier elle m'a écrit pour me dire qu'elle était sensible au sentiment que je lui témoignais, mais qu'elle avait résolu de ne point se marier. Il m'était si douloureux de renoncer à elle, qu'aujourd'hui j'ai voulu plaider ma cause de vive voix ; je suis allé chez elle, et j'ai trouvé la maison vide. Si vous appreniez, par hasard, où M<sup>lle</sup> Maucroix s'est retirée, je vous demande de me le faire savoir !...

Mais je n'ai rien appris. Quatre jours après ma rencontre avec M. Fresne, mon père m'engageait dans un régiment de cavalerie en garnison à Besançon.

Ce simple roman, le seul de ma jeunesse qui soit digne d'être raconté a influé sur ma vie entière. Parfois le souvenir d'Hélène, vague comme un rêve, m'est d'une douceur infinie, et je suis bon ; parfois aussi il se réveille, et m'étreint le cœur d'une façon si poignante, que je verserais des larmes de sang ; alors je suis mauvais, et je me révolte contre ma destinée. J'ai gagné assez rapidement l'épaulette : dernièrement je suis allé la montrer aux Mouteaux. Mon père m'a reçu avec plus d'affection que de coutume : il s'attendrit avec l'âge. J'ai trouvé mon vieil ami, M. Brèle, cloué sur son fauteuil par un accès de goutte ; les volailles grasses, le fin gibier, les bons vins de la Côte se sont changés en douleurs aiguës. Le cœur est resté le même.

— Ah ! Louis, s'est-il écrié, que cette épaulette me fait plaisir ! Savez-vous que vous êtes tout à fait beau garçon, dans votre uniforme : taille bien prise, et figure énergique, vraiment ! Ce n'est plus ce gringalet, timide comme une jeune fille, que j'ai conduit chez M. Maucroix, il y a environ dix ans.

— A propos de M. Maucroix, savez-vous ce qu'est devenue M<sup>lle</sup> Hélène ?

— Elle a d'abord fait une éducation en Russie ; maintenant je crois qu'elle est en Angleterre. Je n'ai jamais compris cette idée de s'expatrier quand on peut trouver à s'occuper dans son pays.

— Et Brigitte, l'a-t-elle suivie ?

— Non, Brigitte est restée en Bourgogne, près de quelques parents. Elle vient de mourir. Je suis sûr qu'on n'aurait pas eu grand'chose à faire pour la transformer en momie.

— Y a-t-il longtemps que vous n'avez fait un voyage à Dijon, M. Brèle ?

— J'y suis allé la semaine passée. Je n'y connais plus personne maintenant à l'exception de M. Fresne. Vous ne le reconnaîtriez pas, ce pauvre Fresne. Il est vieux, et triste comme un bonnet de nuit. Il arrive à un âge où l'on regrette généralement de ne s'être pas marié, et où il devient presque impossible de s'y décider. On s'est fait un idéal, on s'y est attaché avec force, on ne veut qu'une femme qui le reproduise exactement, et alors on reste vieux garçon. Avis à vous, Louis. Quelquefois je me figure que M. Fresne a aimé M<sup>lle</sup> Maucroix, et, quand on a aimé M<sup>lle</sup> Maucroix, je comprends qu'il soit très difficile d'épouser une autre femme.

Lorsque j'ai pris congé de M. Brèle, il m'a dit en me regardant fixement :

— J'espère, Louis, que vous n'avez pas un idéal dans la tête, vous ?

— Si, M. Brèle.

— Tant pis ! mon garçon, tant pis !

— Je ferai comme M. Fresne, je ne me marierai pas.

— Il y a longtemps que Madeleine Bussanges, la femme que vous destinait votre père, a épousé le premier clerc de M. Corberon, qui a repris l'étude du vieux notaire. C'était peut-être votre idéal, Louis ?

— Oh ! non ! Il y a des milliers de Madeleine Bussanges, mais la femme que j'ai rêvée, il n'y en a qu'une, et malheureusement je suis venu trop tard au monde !

Est-ce seulement l'accent profondément ému de ma voix qui a fait murmurer à mon vieil ami : « Pauvre garçon ! pauvre garçon ! » ou a-t-il tout compris ?

L. MUSSAT.

---

# DE LA MENNAIS

ROBERT (JEAN-MARIE)

1780-1860

FONDATEUR DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

Là où n'est pas la famille dans l'éducation, il faut que la religion intervienne.

La tyrannie athée est une des formes de l'intolérance religieuse.

(Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, p. 22.)

Quelques années après la naissance de l'illustre auteur du *Génie du christianisme*, la ville de Saint-Malo voyait naître deux frères qui devaient faire un jour, dans des genres différents, le plus grand honneur à la vieille cité bretonne, déjà si riche en illustrations de toute nature : j'ai nommé les frères de la Mennais.

Jean-Marie, dont nous essayerons de tracer la biographie, était l'aîné et naquit le 8 septembre 1780 ; son frère, Félicité ou Féli, auteur de *l'Essai sur l'indifférence* et des *Paroles d'un croyant*, plus jeune de deux ans, naquit en juin 1782.

Leur père, Robert de la Mennais, avait épousé l'une des filles de Pierre Lorin, conseiller du roi, sénéchal de la juridiction civile et criminelle de Saint-Malo, et son frère, Robert des Saudrais, marié le même jour, avait épousé l'autre.

La famille de la Mennais était dans une grande situation de fortune et jouissait en même temps d'une considération méritée. Elle fut, sur la demande des états de Bretagne, anoblie par lettres patentes de Louis XVI, au mois de mai 1788, et le lecteur apprendra peut-être avec quelque intérêt quelques-uns des motifs de cette distinction, énoncés dans lesdites lettres.

Nous sommes informé qu'à l'exemple de son père et de ses aïeux il (P.-L. Robert de la Mennais) s'est livré au commerce, d'une manière

d'autant plus utile, que, par les correspondances qu'il entretient dans tout le nord de l'Europe, il fournit au port de Saint-Malo une partie des matières nécessaires pour la construction et l'armement des navires. Depuis la paix dernière, il a fait passer en Espagne et dans les colonies françaises pour plus de dix millions de toiles des manufactures de Bretagne, et il continue sans cesse et avec la même activité ses armements.

Il rendit à cette époque les plus grands services pour le transport de tous les *effets d'artillerie* et des hôpitaux nécessaires à l'armée commandée par la Fayette et le comte de Rochambeau, qui se rendait en Amérique pour soutenir l'indépendance de ce pays. Il refusa la gratification qui lui fut offerte par le gouvernement français pour reconnaître son active coopération dans cette circonstance. En 1782, une disette ayant sévi en Bretagne, M. de la Mennais fit venir 15 000 boisseaux de grains de l'étranger, et les fit vendre au marché à raison de 8 francs le boisseau au lieu de 10, qui était le cours.

En 1786, son patriotisme se signala de nouveau par l'importation de fourrages, de lin et de chanvre, qu'il vendit au-dessous du prix de revient pour alléger la misère des campagnes et permettre de faire travailler les ouvriers. De plus une importation d'une valeur de 3 millions de francs, de grains et farines, permit de pourvoir pendant huit mois à la subsistance des habitants de Saint-Malo et des environs, à 10 lieues à la ronde. Ces bienfaits, dont l'auteur était ignoré, furent signalés au roi par le *commissaire départi* de la province de Bretagne, le sieur de Bertrand, qui en était à la fois le témoin et l'admirateur. Par les lettres patentes, les armoiries concédées étaient la traduction héraldique du diplôme, et portaient de sinople au chevron d'or, accompagné en chef de deux épis du même, et en pointe d'une ancre d'argent.

En 1789, M<sup>me</sup> de la Mennais mourait, prématurément enlevée à sa famille et à l'affection de ses jeunes enfants; cette perte fut la première épreuve du jeune Jean-Marie, dont le cœur sensible fut profondément affecté. Deux ans après, il fit sa première communion et reçut la confirmation des mains de Mgr Cortois de Pressigny, qui s'embarquait le soir même pour les îles anglaises, en fuite devant la persécution.

Toute la famille était réunie dans le salon de M. de la Mennais pour recevoir la bénédiction de l'évêque et lui faire ses adieux. Jean seul manquait, et son absence paraissait inexplicable. Tout à coup il apparait un bâton à la main et un petit paquet sous le bras. On l'interroge. « Monseigneur, répond-il, je veux être prêtre; vous êtes mon évêque et je vous suis. » L'évêque l'embrassa avec attendris-

sement, et peut-être son cœur paternel eut-il en ce moment un vague pressentiment de la destinée de ce futur apôtre de la Bretagne.

Voilà quel était l'enfant, et de quelle manière à la fois ingénue et énergique il affirmait sa foi et dénonçait la rude trempe de son caractère.

Absorbé par le soin de ses importantes affaires, M. de la Mennais s'en rapportait, pour l'éducation et l'instruction de ses quatre enfants, à son frère. M. Robert des Saudrais était un esprit cultivé, et, étant lui-même sans enfants, il reportait sur ceux de son frère les sentiments de la plus tendre affection. Comme le jeune Félicité avait deux ans de moins que son frère, on le mit sous les ordres de Jean-Marie et il fut son premier élève.

A cette époque où tout en France était désorganisé, chaque famille avait à pourvoir par elle-même à l'éducation de ses enfants.

La Providence permit en cette année 1793, qu'un jeune prêtre du diocèse de Noyon, l'abbé Vielle, en fuite devant la persécution, arrivât à Saint-Malo et fût mis en rapport avec la famille de la Mennais.

Il consentit à devenir le précepteur des enfants et, renonçant à ses idées d'émigration, il se fixa à Saint-Malo, dans la famille.

Quelques années plus tard (1800), le jeune Jean-Marie, âgé de vingt ans, fut attaché, avec l'abbé Vielle, à une école ecclésiastique fondée à Saint-Malo par l'un des doyens de l'ancien clergé, l'abbé Engerand.

Le fondateur, qui manquait de tout, sauf d'élèves, tenait l'école dans son grenier, et jusqu'à sa mort elle n'eut pas d'autre local.

A la sollicitation de l'abbé Vielle, un homme de bien qui jouissait d'une grande aisance, M. Michel Durivage, consentit à recevoir dans son hôtel, qu'il habitait seul avec sa sœur, les quatre-vingts élèves de cette école.

En 1801, Jean-Marie fut ordonné sous-diacre des mains de Mgr de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo avec lequel il entretenait une correspondance suivie, dont on retrouve quelques traces intéressantes dans sa vie publiée, en 1868, par M. Ropartz, ouvrage auquel nous reconnaissons volontiers avoir fait quelques emprunts.

Le 24 septembre 1803, il était ordonné diacre à Rennes, et le 25 février 1804, à l'âge de vingt-quatre ans, élevé au sacerdoce dans la même ville par Mgr de Maillé, qui le nomma vicaire à Saint-Malo, au mois de novembre de la même année. L'ardeur avec laquelle il remplissait ses fonctions de vicaire et celle de professeur au collège ecclésiastique, sans pour cela négliger ses études personnelles, altéra promptement sa santé, et les médecins lui imposèrent un repos absolu. Il passa les derniers mois de 1805, toute l'année 1806 et une

partie de 1807 dans une propriété de famille, dont le nom de la Chesnaye est devenu célèbre par le séjour qu'y firent les deux frères pendant de longues années.

Ce fut là qu'ils écrivirent ensemble plusieurs ouvrages : les *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le dix-huitième siècle*, le *Guide spirituel*, traduit de Louis de Blois (1809) et la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*. De retour à Saint-Malo en 1808, l'abbé Jean y reprit ses fonctions de vicaire et de professeur dans le collège ecclésiastique dont l'abbé Vielle avait continué la direction.

L'Université venait d'être reconstituée, et les évêques appréhendaient, non sans raison, pour leurs petits séminaires.

La circulaire du 24 avril 1809 expliquait, en l'adoucissant, le décret du 9 avril qui avait alarmé l'épiscopat.

Mais quelque effort que fit l'abbé Jean pour défendre le petit séminaire, quelque précaution légale qu'il prit, sa suppression était résolue, et la fermeture en fut prononcée deux ans après.

Le 12 décembre 1812, le maire de Saint-Malo installait dans le local de l'école ecclésiastique loué à bail par l'évêque le collège communal.

Deux ans auparavant, l'évêque de Rennes avait nommé l'abbé Jean de la Mennais chanoine de sa cathédrale, pour lui prouver toute son estime, et le remercier de son zèle pour l'érection et la conservation, tant qu'il fut possible, de l'école secondaire ecclésiastique de Saint-Malo, dont il avait prolongé l'existence par ses efforts vis-à-vis du gouvernement.

Un nouveau et bien sensible chagrin frappa cette année sa famille; la crise commerciale occasionnée par le blocus continental atteignit le crédit de l'importante et séculaire maison de commerce dirigée à Saint-Malo par son père et son oncle, et les deux négociants, dans le courant de la néfaste année 1813, dénoncèrent la cessation de leurs paiements. L'esprit d'action, qui était une des formes de caractère de l'abbé Jean, le mit à même dans ces pénibles circonstances d'obtenir, à l'aide de sacrifices faits par sa famille et par lui-même, un concordat des plus honorables pour la maison de son père.

Ce fut à cette époque que Mgr Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, l'appela auprès de lui pour partager le fardeau de l'épiscopat plutôt comme un ami que comme un coadjuteur. Il déploya pendant son séjour à Saint-Brieuc de véritables talents d'administrateur, et Mgr Caffarelli ayant été subitement enlevé au mois de janvier 1815, il fut nommé grand vicaire capitulaire et administra le diocèse encore pendant plusieurs années.

Le recrutement fructueux, en basse Bretagne, du clergé nécessaire

au diocèse lui donna l'idée de la création du petit séminaire de Tréguier, et la prospérité inouïe de cet établissement, créé en mars 1816, prouve assez avec quelle sagacité l'abbé de la Mennais avait jugé les ressources spirituelles de cette partie du diocèse constituant autrefois celui de Tréguier.

Son frère Félicité fut à cette époque (1815) ordonné sous-diacre et, dans le carême de 1816, diacre et prêtre.

Après avoir hésité entre l'ordre des missionnaires de France et celui des Jésuites, l'abbé Félicité se décida à résider auprès d'un prêtre vénérable, l'abbé Carron, qu'il avait connu à Londres pendant l'émigration et qui eut jusqu'à sa mort, survenue en mars 1821, un grand ascendant sur lui. A cette époque se place la publication de son chef-d'œuvre, *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*.

Un troisième frère des deux abbés, plus jeune qu'eux, mourut cette année (1818), au mois de juillet. Cette perte leur fut très sensible à tous deux.

L'année suivante, un nouvel évêque était nommé à Saint-Brieuc, et l'abbé Jean, quoique confirmé dans ses fonctions de vicaire général, donnait sa démission, qui n'était acceptée qu'au bout de plusieurs mois, par une lettre qui le nommait en même temps chanoine de Saint-Brieuc.

Avant d'aborder l'intéressante histoire de la fondation de l'ordre des *Frères de l'instruction chrétienne*, je n'ai pas cru hors de propos, non seulement de faire connaître la famille de l'abbé de la Mennais, mais de retracer succinctement la carrière militante d'apôtre de cet homme éminent et de le montrer tel qu'il fut, à la hauteur de toutes les situations où la Providence l'appela à exercer son zèle.

Il avait, en 1819, étant vicaire général du diocèse, rétabli à Saint-Brieuc les Frères du vénérable de la Salle, destinés par leurs statuts, qui leur interdisent d'exercer isolément leurs fonctions, à diriger les écoles des villes : une large place restait donc à prendre aux nouveaux instituteurs qu'il se proposait de fonder pour exercer dans les campagnes.

Dès 1816, l'abbé Deshayes avait eu à Auray, où il exerçait les fonctions de curé, l'idée d'un ordre enseignant pour les campagnes, et il avait recueilli chez lui deux hommes dévoués dont il complétait, dans ce but, l'éducation première. A la fin de 1817, son noviciat comprenait sept sujets.

A la même époque, l'abbé Jean de la Mennais fondait aussi dans son propre domicile un noviciat et se délassait des occupations de l'administration du diocèse en enseignant les futurs instituteurs qu'il avait recrutés dans les campagnes. L'abbé Deshayes, ayant eu connaissance des essais tentés par l'abbé Jean, se rendit de suite à

Saint-Briec pour conférer avec lui et lui proposer de ne faire qu'un faisceau de leurs deux œuvres dont le but était tout à fait identique. A la suite d'un entretien prolongé, ils rédigèrent, en date du 6 juin 1819, un acte par lequel, chacun d'eux conservant la direction de son petit noviciat, ils devaient s'entendre pour avoir non seulement la même règle, mais la même méthode d'enseignement. Ils se réservaient de choisir d'accord un supérieur et deux assistants, lorsqu'ils le jugeraient à propos. Le dernier article de ce singulier traité est ainsi conçu :

Article 6. — Chacun de nous prendra les mesures nécessaires pour qu'à sa mort les ressources qui lui resteraient entre les mains pour son établissement, passent au survivant, qui les joindra aux siennes pour le soutien de la société.

Les maisons de Pordic, de Lamballe et de Dinan furent les premières fondations.

Au mois de septembre 1820 eut lieu la première retraite des noviciats d'Auray et de Saint-Briec, et l'ordre reçut le nom de *Frères de l'instruction chrétienne* avec la devise : *Dieu seul*. En même temps, la règle de l'institut fut promulguée.

Une des principales difficultés que les fondateurs eurent à surmonter était que les Frères exerçassent leurs fonctions dans l'isolement, en dehors de l'exemple d'un confrère ou du regard d'un supérieur ; le vénérable de la Salle, fondateur des Frères de la doctrine chrétienne, n'avait pas osé se risquer dans cette voie.

L'abbé Jean, comprenant que les pauvres communes de Bretagne, ne pourraient faire les frais de trois ou mêmes de deux Frères, tenta cette innovation aussi hardie qu'utile.

Nous trouvons dans la règle de l'institut la trace de cette préoccupation.

Les supérieurs particuliers des Frères sont les curés chez lesquels ils sont établis. De plus, ils écriront tous les deux mois au supérieur de la congrégation pour lui rendre compte de tout ce qui les concerne et de l'état de l'école et pourront le faire plus souvent, si les circonstances particulières l'exigent.

La retraite annuelle des Frères fut ainsi considérée par les fondateurs comme une garantie indispensable à l'unité de vues et de direction de l'institut.

En 1821, l'abbé Deshayes partit pour la Vendée et emmena avec lui dix des Frères du noviciat d'Auray, qui prirent le nom de Frères de Saint-Gabriel, patron de l'abbé.

Il fut alors décidé que le cours de la Loire délimiterait désormais le territoire d'action de chaque fondation, et que l'abbé Jean resterait seul supérieur des Frères de l'instruction chrétienne.

Les maisons de Saint-Brieuc et d'Auray furent d'abord réunies à Josselin, puis définitivement à Ploërmel, où est encore la maison-mère. La résignation de ses fonctions de vicaire général de Saint-Brieuc lui permit alors de consacrer toute son activité à l'institut et de s'occuper de sa reconnaissance légale.

A la retraite de septembre 1822, il donna connaissance à ses Frères réunis de l'ordonnance royale du 4<sup>er</sup> mai 1822, qui portait autorisation de la société, sous le nom de *Congrégation de l'instruction chrétienne*.

Elle pouvait recevoir, avec l'autorisation du conseil royal de l'instruction publique, des legs et donations.

Au mois de novembre 1822, l'abbé Jean fut nommé vicaire général de la grande aumônerie et dut quitter momentanément la direction militante de l'Institut. Il conserva cette situation jusqu'après les élections du mois de mars 1824, époque à laquelle il fut destitué au grand regret du prince de Croix, grand aumônier, qui avait été heureux de s'attacher un collaborateur aussi capable que désintéressé.

Je dois dire un mot en passant de la fondation de l'ordre des Filles de la Providence, due au zèle de M. l'abbé Jean de la Mennais, pendant son administration du diocèse de Saint-Brieuc ; il comptait sept maisons en Bretagne, il y a dix ans.

A son retour de Paris, il fut encore détourné de s'occuper pendant quelque temps de ses Frères pour donner ses soins à la direction de la Société des missionnaires et du petit séminaire de Saint-Méen, dont Mgr de Lesquen, évêque de Rennes, l'avait nommé supérieur général.

La réussite de cette congrégation, qui comptait beaucoup de sujets distingués, donna l'idée aux deux frères de la Mennais de constituer un ordre réunissant à la fois l'élément ecclésiastique et laïque, et destiné à écrire et à prêcher. La congrégation de Saint-Méen modifia ses statuts et changea son nom en celui de *Congrégation de Saint-Pierre*, avec l'abbé Félicité de la Mennais pour supérieur et la résidence de Malestroit dans le Morbihan.

La révolution de 1830 suscita dans l'esprit des membres de la congrégation l'idée de la création du journal *l'Avenir*, auquel l'abbé Jean resta étranger, et qui avait pour principaux rédacteurs l'abbé Félicité, l'abbé Gerbet, le P. Lacordaire et le comte de Montalembert.

Après la condamnation, par la cour de Rome, des doctrines du

journal *l'Avenir*, l'abbé Félicité répondait à une affectueuse lettre de l'abbé Jean en ces termes : « Les Frères, voilà ton œuvre, et c'est à quoi tu devrais te borner. Jamais il ne sortira pour toi de *l'autre*, que des peines, des soucis et des difficultés sans terme. »

Malgré la situation délicate dans laquelle se trouvait l'institut par suite de la position prise vis-à-vis du gouvernement de Juillet par le frère de l'abbé Jean, qui bravait le pouvoir en toutes circonstances, il persévérait avec énergie dans son œuvre, et les demandes de sujets pour diriger les écoles lui arrivaient de toutes parts ; sa correspondance privée nous l'atteste à chaque instant.

Les préoccupations inhérentes à l'installation et à la direction de ses Frères n'avaient pas détourné son esprit de l'étude de la meilleure méthode d'enseignement. Qu'on nous permette à cet égard une courte citation empruntée aux archives de l'institut.

Nous n'avons pas de méthode rigoureuse, ou plutôt nous modifions notre méthode, suivant les localités et le nombre d'enfants que chaque maître est chargé d'instruire, mais toujours de manière à ce que le maître ne fasse faire par autrui que ce qu'il ne peut pas faire par lui-même. Dans les écoles de trente à cinquante élèves on adopte l'enseignement simultané ; dans celles de cinquante à cent et cent vingt, on se rapproche davantage de l'enseignement mutuel.

Dans les villes nous multiplions les classes et les maîtres autant que le local nous le permet ; nous parvenons à ne composer chaque classe que d'élèves d'une même force, et alors nous n'avons presque plus besoin du secours des enfants pour rendre le travail continu. C'est ce qu'il y a de plus parfait ; les progrès sont d'une rapidité étonnante.

La méthode des Frères de l'instruction chrétienne a pour principe que le maître donne toutes les leçons autant que possible, à la différence de la méthode lancastrienne qui se sert des enfants, de manière que le maître ne fasse presque rien. Elle les emploie comme dans l'enseignement mutuel, mais avec juste mesure, tout en appliquant l'enseignement simultané des Frères de la Salle ; en un mot, c'est une méthode éclectique.

La tournure libérale des idées de l'abbé Jean est peinte dans la citation suivante :

Il serait à désirer, au contraire, disait-il dans une note confidentielle datée de 1833, adressée à M. de S..., probablement M. de Salvandy, qu'on favorisât la concurrence entre tous les instituteurs quels qu'ils fussent : c'est le seul moyen d'en avoir de bons, de répandre et

de faire fleurir l'instruction. Le monopole tue, la liberté vivifie et féconde tout autour d'elle<sup>1</sup>.

Quatre ans plus tard, en 1837, le gouvernement de Juillet eut l'idée de faire donner aux nègres de nos colonies, encore esclaves, quelques notions de religion et d'instruction pour les préparer de loin à l'émancipation dont se préoccupait l'opinion publique en France. Le ministre de l'instruction publique, d'accord avec celui de la marine, jeta les yeux pour cette belle œuvre sur les Frères de l'instruction chrétienne, et la proposition ayant été faite au fondateur de l'ordre, il accepta avec empressement. Le 27 novembre 1837, cinq Frères partaient de Ploërmel pour la Guadeloupe, et plus tard, la Martinique, Terre-Neuve et le Sénégal, Cayenne et Taïti, en reçurent également.

Pour ne pas entraver la suite de notre récit, nous nous réservons de donner à la fin de ce travail un état statistique général sur les maisons fondées en France et à l'étranger, emprunté aux archives de l'institut.

Aux colonies, l'affection des nègres pour leurs Frères fut extrême, et ceux-ci acquirent sur cette population une influence considérable; aux mauvais jours de 1848, les nègres s'étant révoltés lors de la proclamation de la république, les incendies commencèrent, à Saint-Pierre (Martinique), à détruire les propriétés des blancs. La maison des Frères s'étant trouvée menacée par la propagation du feu, les nègres s'y portèrent en grand nombre avec des pompes, jurant de mourir de fatigue plutôt que de laisser brûler la maison de leurs Frères. Il me souvient, après trente ans, de l'impression que produisit à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), que j'habitais alors, l'arrivée d'une goëlette de la Martinique qui nous apportait en même temps la nouvelle de l'émancipation des esclaves et le récit exagéré des saturnales tragiques auxquelles se livraient les nouveaux affranchis.

Dans la nuit qui suivit, la nouvelle était connue d'un bout de l'île à l'autre, et tous les nègres quittèrent le travail; sept mille environ se dirigèrent vers la ville de Pointe-à-Pitre, à la porte de laquelle ils campèrent pour avoir le temps de se compter et de se concerter. Tous les canons de l'arsenal furent mis en batterie, la frégate *l'Africaine*, mouillée dans le port, vint s'emboîser de manière à mitrailler la ville et à débarquer les quelques compagnies de fusilliers marins qu'elle avait à bord. La milice, dont je faisais partie, avait été prévenue de se procurer des munitions dont la distribution publique eût peut-être été une provocation.

<sup>1</sup> *Vie de J.-M. de la Mennais*, par Ropartz, p. 391.

S'il m'est permis de mêler ici un souvenir personnel, je m'étais muni d'un excellent fusil de chasse à deux coups au lieu de l'arme médiocre que m'avait donnée l'État, et je me livrai au repos de bonne heure, attendant anxieusement le signal convenu et le rappel pour me rendre en armes sur la place de la Victoire, afin de faire tête à l'orage qui grondait aux portes de la ville.

Dieu en avait décidé autrement, et dans notre colonie dont les esclaves furent émancipés par le *proprio motu* de l'amiral Gourbeyre, avant l'arrivée du décret du gouvernement provisoire, il n'y eut pas d'excès graves à déplorer.

A la Martinique, au contraire, et notamment à Fort-de-France, il y eut quelques massacres et des incendies : aussi l'intervention du Frère Arthur qui était toute-puissante, et qui parvint à force de calme à éviter les plus grands désastres, appela sur lui la reconnaissance des colons et des autorités locales, et il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

A leur œuvre d'instituteurs les Frères des colonies joignaient celle, plus pénible encore sous ce rude climat, de catéchistes ambulants, se rendant d'habitation en habitation, pour évangéliser, dans les heures de loisir qui leur étaient laissées, les ateliers des planteurs.

La renommée de l'œuvre grandit également en France et pénétra jusqu'à Auch ; l'archevêque voulut doter son diocèse de Frères de l'instruction chrétienne ; il vint plusieurs fois à Ploërmel et signa un traité avec le fondateur, pour assurer le maintien de cette œuvre dans son diocèse, après lui.

Dans d'autres conditions, le cardinal Wiseman, après avoir envoyé huit jeunes gens se former au noviciat de Ploërmel, introduisit l'institut en Angleterre en empruntant l'esprit et les statuts de l'œuvre, mais en conservant son indépendance vis-à-vis du supérieur général.

Une dernière consécration donnée à cette œuvre admirable fut le décret d'approbation du Saint-Père, à la date du 7 janvier 1851. Le 1<sup>er</sup> février de la même année, un bref était adressé par le pape Pie IX à son bien-aimé fils Jean-Marie de la Mennais, dans les termes de la plus grande affection : les vœux du fondateur étaient comblés, et il pouvait abandonner son œuvre le jour où il plairait à Dieu, sans crainte de la voir disparaître.

Au mois de décembre 1847, l'abbé Jean avait eu une attaque de paralysie dont sa constitution usée eut beaucoup de peine à se remettre. Au surlendemain de cette secousse qui avait failli l'emporter, il dictait à une main amie le billet suivant que nous tenons à citer, pour prouver l'affection qu'il avait conservée pour son frère Félicité, dont il ne désespéra jamais :

Mon cher Féli, je fus frappé à l'autel d'une attaque d'apoplexie et de paralysie qui faillit m'emporter.

Je suis mieux aujourd'hui, mais à une petite distance encore des portes de l'éternité. J'ai bien pensé à toi, en ce moment que j'ai cru être le dernier. J'ai senti le besoin de te dire que mon amitié pour toi, qui ne s'est jamais altérée ni affaiblie, est plus vive que jamais, et que mon cœur est plein du désir que nous soyons un jour réunis dans le ciel, comme nous l'avons été si longtemps et si heureusement sur la terre par la même foi. Je t'embrasse cordialement,

Ton frère Jean.

Féli répondait, le 26 décembre 1847, dans les termes de la plus profonde affection. Cette correspondance continua toujours, quoique peu fréquente, jusque dans le courant de l'année 1853.

L'abbé Jean apprit un jour par les journaux que son frère était gravement malade; il écrivit, le 31 janvier 1854, à son neveu, M. Ange Blaise, qui s'était rendu à Paris en toute hâte, pour avoir de suite des nouvelles, et, malgré son extrême faiblesse, il se mit en route de Ploërmel pour Paris, le 28 février. Arrivé à Rennes, il reçut la fatale nouvelle de la mort de Féli, et son émotion fut telle, que ses amis eurent les plus vives appréhensions d'une nouvelle attaque.

De retour à Ploërmel au milieu de ses Frères, désormais sa seule consolation, il répétait souvent aux confidants de ses chagrins : « Faisons du bien, faisons du bien, car on a fait beaucoup de mal. » Le 26 décembre 1860, à la suite d'une nouvelle attaque, il reçut les derniers sacrements avec la plénitude de sa connaissance, et, presque toujours en prière, il s'éteignit sans une faiblesse, sans agonie. Son corps resta exposé pendant cinq jours dans la chapelle de sa communauté, et une affluence considérable de fidèles de tout âge et de tout rang emplissait jour et nuit le modeste temple construit par ses soins. Non seulement le clergé de Bretagne se porta en foule à ses funérailles, mais, à la nouvelle de sa mort, de nombreuses lettres arrivèrent, au Frère supérieur de l'institut, des évêques qui avaient pour coopérateurs dans leurs diocèses les Frères de l'instruction chrétienne.

Aujourd'hui qu'une expérience de plus d'un demi-siècle a prononcé sur la valeur de l'œuvre et de son fondateur et que les questions d'éducation primaire sont plus que jamais à l'ordre du jour, il nous a paru utile de raconter, même d'une façon bien imparfaite, quelle fut l'œuvre de l'abbé Jean de la Mennais dans la restauration de l'instruction primaire en Bretagne d'abord, puis dans quelques autres parties de la France, puis enfin dans nos colonies.

L'honneur qu'a eu l'auteur de ces lignes, à l'époque où il débutait dans la vie, de connaître personnellement l'abbé de la Mennais, a exercé sur lui une fascination irrésistible et a pu lui faire illusion que le sujet à traiter n'était pas trop au-dessus de ses forces. Puisse le lecteur, captivé par l'intérêt de ce simple exposé, accepter avec bienveillance cette petite étude sur un pédagogue qui fut un des successeurs les plus autorisés du vénérable de la Salle!

La dernière statistique, qui date de l'année 1875, mentionne l'existence de 378 maisons, dont 348 en Bretagne dirigées par 1108 Frères ayant 44 710 élèves.

La Gascogne et l'Orléanais comprennent 37 écoles dirigées par 102 Frères et renfermant plus de 2600 élèves.

Enfin dans les colonies françaises du golfe du Mexique et de Terre-Neuve, ainsi que dans celles de la Guyane et de Taïti, 34 117 enfants ou adultes reçoivent l'éducation dans 79 établissements dirigés par 246 Frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel.

Total en 1875 : 81 427 enfants ou adultes, répartis dans 494 écoles dirigées par 1456 Frères instituteurs.

Plaise à Dieu que la politique de la troisième république n'essaye pas de détruire, par la persécution, l'œuvre de liberté de la loi de 1850 émanée de la seconde!

G. CARRON.

*P. S.* Au mois de juillet 1877, un comité s'est constitué à Ploërmel (Morbihan), sous le patronage de NN. SS. l'archevêque de Rennes et l'évêque de Vannes et avec le concours du prince de Léon, député de l'arrondissement, et de M. le maire de la ville, pour l'érection d'une statue au fondateur des Frères de l'instruction chrétienne.

Le conseil municipal a sanctionné son adhésion par le vote d'une somme importante, et de nombreuses souscriptions ont été recueillies en Bretagne et dans nos colonies.

Un artiste distingué qui réside en Bretagne, M. Léofanti, est chargé de cet important travail, qui éternisera dans le bronze la reconnaissance des générations.

# LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉÂTRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

---

La confusion des langues. Prédicateurs du Carême et prêcheurs d'athéisme. La charcuterie dans ses rapports avec la libre-pensée. Les réunions publiques et les anniversaires de la Commune. Les étudiants et les décrets du 29 mars. La Société du Droit des femmes et le vénéré Blanqui. Congrès annuel des Sociétés savantes. Un successeur de Fontanes et de Villemain. Les discours latins des candidats bacheliers et les discours français du grand-maitre de l'Université. — Théâtres : les *Noce d'Attilu* et *Robert Macaire*. Une farce révolutionnaire. Le Gymnase et M. Montigny. Opéra-Comique : *Jean de Nivelle*, par M. Léo Delibes. L'*Aïda* de Verdi à l'Opéra. Grand théâtre de Paris : réception du professeur Nordenskjöld, pièce à grand spectacle, et retour de M. de Lesseps ; le drame de M<sup>l</sup>e Marie Bière ; le mélodrame de la rue de Grenelle ; le vaudeville Sarah Bernhardt. Le procès Santerre. Les préludes du Salon. Revue des expositions partielles. Le baron Gudin. *Et nunc erudimini.*

## I

Entre ma dernière chronique et celle-ci, des circonstances sans aucun intérêt pour le lecteur ont mis un intervalle plus considérable qu'à l'ordinaire. Pendant ces deux mois, les Chambres ont eu le temps de clore leur session, de prendre leurs vacances de Pâques et de recommencer le cours de leurs débats. Mais, lors même que nos honorables ne font plus retentir des éclats de leur parole les échos du Luxembourg et du Palais-Bourbon, Paris ne cesse point pour cela d'être la ville du monde où il se dépense le plus de paroles et où il se prononce le plus de discours.

Jamais la Tour de Babel ne présenta une image plus complète de la confusion des langues, ou plutôt, pour employer une comparaison qui s'adapte mieux encore à la circonstance, jamais l'apologue de la langue, tel qu'il est raconté dans la vie d'Ésope, ne trouva plus directement son application : en l'an 1880 du Christ, comme au temps des sept sages, et à Paris comme à Athènes, il n'y a rien de meilleur et il n'y a rien de pire.

Tandis qu'aux deux extrémités de Paris, le P. Monsabré et le P. Didon, ces deux Dominicains grandis côte à côte dans l'ombre du même cloître, mais si différents par l'esprit, par l'éloquence et

par la méthode, attiraient autour de leur chaire une foule également compacte, la manifestation annuelle de l'andouille et du cervelas s'accomplissait le jour du vendredi saint, dans quelques cabarets de barrière, entre athées de bas étage, qui trouvent cette protestation à la hauteur de leur caractère et de leur intelligence. On raconte que Desbarreaux, dînant d'une omelette au lard, un jour maigre, dans le cabaret de la Duryer, à Saint-Cloud, et entendant tout à coup retentir un violent coup de tonnerre qui ébranla toute la maison, s'en alla jeter le plat par la fenêtre en disant avec mauvaise humeur : « Voilà bien du bruit pour une méchante omelette au lard ! » Il faudrait aujourd'hui retourner cette exclamation et l'appliquer aux Desbarreaux en sous-ordre qui prennent une grossièreté pour une manifestation et qui lèvent un morceau de charcuterie vers le ciel, en guise de défi. — Voilà bien du bruit pour un saucisson à l'ail ! Qu'ils le jettent à leur chien, et celui-ci, en le happant d'une seule gueulée, fera une protestation plus éclatante encore que la leur, et dont la libre-pensée pourra tout autant s'enorgueillir.

Pendant qu'au Cirque d'été, M. Chesnelong et M. le duc de Broglie dénonçaient, devant un auditoire innombrable, l'œuvre inique et inepte du conseil municipal de Paris, traquant les frères des écoles chrétiennes comme des malfaiteurs et fermant les foyers d'instruction les plus largement ouverts au peuple, sous prétexte de propager les lumières, des énergumènes célébraient, dans les réunions publiques, l'anniversaire du 18 mars avec une impudence qui n'a eu d'égale que l'effrayante faiblesse du gouvernement ; et M. Madier de Montjau, petit-fils d'un chevalier de Malte, d'un ardent *clichyen*, d'un déporté du 18 fructidor, fils d'un magistrat royaliste, qui poussait l'horreur de la république jusqu'à vouloir marier sur le drapeau français les fleurs de lis royales à l'aigle de l'empire, tenait à la tribune de la Chambre, avec les gestes et l'écume d'un épileptique, avec la voix caverneuse d'un vieux rôle de mélodrame, sans qu'un ministre trouvât une syllabe à lui répondre, et sous la protection vigilante du président qui menaçait de rappeler à l'ordre ceux dont l'indignation n'avait pu se contenir devant cette sauvage explosion de haines, un odieux discours qui semblait un post-scriptum ajouté à la fusillade de la rue Haxo. Tous les anniversaires, tous les souvenirs, tous les hommes de la Commune ont été et sont encore célébrés chaque jour avec la même ostentation cynique et méprisante. Un instant, après la manifestation sur la tombe de Flourens, le gouvernement avait paru trouver l'insulte trop forte et plus grande qu'il n'était déceimment possible de la supporter, ou du moins ses amis avaient paru le trouver pour lui. On avait dit qu'il

allait poursuivre. Allons donc ! Il ne poursuit que les Jésuites ; il ne craint que les cléricaux ; il réserve toutes ses foudres pour les misérables qui abrutissent l'enfance et qui pervertissent les masses, en leur enseignant à croire en Dieu, à respecter ses commandements et à remplir tous les devoirs que cette croyance leur impose. Quant à ceux qui, devant des milliers de personnes, à l'ombre d'un drapeau teint dans le sang des otages et portant en toutes lettres cette inscription effrontée : *Vive la Commune !* viennent faire, sans vergogne aucune, l'apologie de l'assassinat, insulter à tout ce qu'il y a de respectable et de sacré, provoquer à la vengeance et prédire les représailles pour le terme le plus rapproché, prêcher l'incendie, le pillage et le massacre des bourgeois, attiser les fureurs jusqu'à la frénésie, vomir sur l'armée, la magistrature, le clergé, les autorités religieuses, civiles et sociales, tout ce que peuvent contenir d'immondes vilénies des cœurs dépravés par les passions les plus violentes et les plus perverses, si l'on annonce qu'il ait l'intention de les inquiéter dans cette besogne meurtrière, poursuivie au grand jour, et de mettre un frein à ce brigandage de paroles, il fait démentir la nouvelle par ses journaux officieux comme une calomnie.

Par ces beaux dimanches de printemps, où, en parcourant les Champs-Élysées, le jardin des Tuileries, le Luxembourg, les squares, le bois de Boulogne, il semblait que tout Paris fût à la promenade ; où, aux abords des gares et devant les tramways de la banlieue, on aurait jugé que tout Paris émigrerait à la campagne ; où, en regardant les estaminets des boulevards, on se serait dit que tout Paris était au café, une demi-douzaine de réunions publiques rassemblaient de vastes auditoires à la salle d'Arras, au Grand-Orient, au théâtre de Belleville, au Château d'Eau, au grand café brasserie du boulevard des Invalides, connu sous le nom de la Terrasse, que M. le comte Abrial a ouvert dans une intention philanthropique, afin que le peuple ne fût pas empoisonné par des sophistiqués, mais où il n'a pu l'empêcher d'être empoisonné par des sophistes. Presque tous les soirs, de Montrouge à Belleville, s'ouvrait, pour les ouvriers qui ne travaillent pas et les étudiants de la Closerie des lilas, une série de parlements encore plus tapageurs et plus débrailés que celui du Palais-Bourbon aux jours des séances les plus orageuses, où, pendant trois heures, des énergumènes et des forcenés venaient débiter devant un public que rien n'étonne, et qui est fait aux extravagances comme Mithridate aux poisons, de féroces insanités dignes de l'asile Sainte-Anne.

Les deux sexes rivalisent dans ces assauts de folies malsaines, et l'on ne sait auquel décerner la palme. Les citoyennes Rouzade et

Hubertine Auclerc n'ont vraiment à craindre aucune concurrence. Entre ces aimables personnes et les orateurs barbus qui les accompagnent, un aliéniste balancerait à appliquer sa plus forte douche. Cela ferait des époux assortis, comme en réclame la chanson.

Il est deux ou trois de ces réunions qui ont atteint, chacune en son genre, des proportions épiques, particulièrement celle des étudiants, où l'on a imité dans la perfection les cris des divers animaux, expulsé et assommé à coups de poing ceux qui tentaient d'exprimer une opinion contraire à celle de la majorité, et un peu aussi, par inadvertance et par enjouement juvénile, quelques-uns de ceux qui exprimaient une opinion conforme, après quoi, l'on a solennellement déclaré, au milieu d'un tapage de rires, de cris, de gloussements, de refrains burlesques, tout à fait en situation, que les décrets du 29 mars avaient l'approbation unanime des étudiants parisiens. Quelques jours auparavant, la société du Droit des femmes, avait tenu ses assises dans une salle de la rue Oberkampf, sous la présidence de Blanqui. M<sup>me</sup> Hubertine Auclerc, la Clorinde des revendications féminines, qui est bien décidée à pousser la guerre contre l'usurpation masculine jusqu'au refus de l'impôt inclusivement, est venue réclamer à la tribune, en faveur de son sexe, l'égalité politique, l'égalité civile et le reste. Elle veut que ses sœurs puissent être magistrates, députées, sénatrices. Elle déclare l'héroïne Louise Michel digne d'occuper le poste de M. Grévy et de présider aux destinées de la république. Les femmes applaudissent avec transport ; les hommes sont plus mous, on pourrait même dire qu'ils sont froids. En général, ils n'ont pas l'air bien convaincu. On devine que ces citoyens, au fond, ne sont pas prêts à abdiquer et qu'ils tiennent particulièrement au droit de battre leurs femmes. Je comprends cela. Si la citoyenne Hubertine Auclerc était mariée, je soupçonne qu'elle inspirerait parfois à son époux cette salutaire envie.

Le citoyen Blanqui a semblé avoir un éclair de bon sens. Il s'est levé du grand fauteuil dans lequel il disparaissait tout entier, pour dire qu'il était prêt à céder la présidence à une femme. Mais la salle proteste et un citoyen du bureau interpelle Blanqui : « Non, non, honnête homme, homme du devoir, héros du dix-neuvième siècle, grand martyr, c'est vous que nous voulons comme président... — Cependant, tousse Blanqui, il serait convenable, dans une réunion qui affirme le droit des femmes, d'élire pour présidente une citoyenne plutôt qu'un homme, représentant de la force brutale. Il est vrai que je ne représente guère le sexe fort, puisque je peux à peine me tenir sur mes jambes. Mais, pour le principe, je n'en demande pas moins à céder mon fauteuil à une présidente, et je

m'assiérai à sa droite. » Il fait mine de s'en aller, mais le citoyen de tout à l'heure le retient par les basques de son paletot : « Non, grand homme, illustre patriote, éternel prisonnier des barbares. — Mais, dit Blanqui, permettez... » Ici le citoyen lui met la main sur l'épaule : « Homme juste, vénéré martyr, la plus grande figure du dix-neuvième siècle ! » Blanqui essaye faiblement de se débattre, le citoyen appuie, et la plus grande figure du dix-neuvième siècle fait le plongeon dans le fauteuil, où il disparaît de nouveau comme un diable dans sa boîte.

A ces réunions tumultueuses s'est venue joindre, pour combler le vide produit par les vacances de la Chambre, la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne. Ce congrès annuel a été fondé par M. Rouland, qui, suivant les traditions impériales, s'efforça d'en faire un instrument de propagande politique : c'est pour cette raison qu'il le plaça dans la dépendance des bureaux du ministère, au lieu de le rattacher à l'Institut, le premier des corps savants et qui semblait tout naturellement désigné pour leur servir de centre de ralliement. La république se charge de recommencer à sa façon la preuve déjà donnée par l'Empire des inconvénients d'un pareil état de choses, et l'on voit chaque année une réunion qui devrait revêtir un caractère purement spéculatif, prendre une tournure de plus en plus en politique, qui en dénature complètement le but.

Depuis le 4 septembre, c'est la première fois que le Congrès des sociétés savantes de province a été présidé deux ans de suite par le même ministre de l'instruction publique. Mais M. Jules Ferry n'a dû cet honneur qu'à son mépris des traditions parlementaires. Ses prédécesseurs n'attendaient même pas une défaite : il leur suffisait d'un succès équivoque et contesté pour déposer leur portefeuille ; le grand maître actuel de l'Université a fait obstinément la sourde oreille à l'ordre très clair et très formel intimé par le vote du Sénat. Sous les mêmes voûtes, devant la même réunion où il s'était hautement vanté, l'an dernier, de remporter la victoire, il reparaît après son échec avec la même jactance et les mêmes attitudes de triomphateur. Dans ces conditions, rien n'empêche que M. Jules Ferry revienne encore l'an prochain.

Le discours, prononcé à la clôture des réunions par cet étonnant successeur des Fontanes et des Villemain, porte d'un bout à l'autre la marque de sa suffisance et de son insuffisance ordinaires. Nul n'est plus dépourvu de toute compétence et de toute autorité dans la matière ; les fouilles les plus persévérantes ne découvriront ni un acte, ni une ligne, ni une parole, rien en un mot, absolument rien dans la vie entière de M. Jules Ferry qui annonçât en lui un futur ministre de l'instruction publique, rien même qui montrât qu'il eût jamais

songé, si peu que ce fût, aux questions d'enseignement. Ce qui ne l'empêche point de trancher à tort et à travers dans les méthodes consacrées par l'expérience des maîtres les plus renommés et la tradition des siècles. M. Jules Ferry dit son fait à Rollin, et déclare avec un sourire de pitié que la vieille Université de France ne s'y entendait pas mieux que les Jésuites. Il importe d'opérer dans l'enseignement la même transformation radicale que dans la politique. M. Jules Ferry a trouvé le moyen de « mieux apprendre le latin et d'en apprendre davantage en y dépensant moins de temps. » Ses méditations approfondies sur la matière l'on conduit à déclarer complètement inutile le thème, considéré par tous les maîtres sérieux du temps passé et du temps présent comme l'exercice le plus propre à apprendre une langue et en même temps à développer chez l'enfant l'esprit de logique, d'attention et de réflexion. Vouloir apprendre à écrire le latin, c'est pour lui un idéal non seulement faux, mais malsain, — gros mot dont il ne semble pas avoir compris toute la signification ; et pour corroborer cette déclaration de principes, il nous révèle qu'il « rougit un peu (bien peu sans doute) des discours latins présentés aux examinateurs par la plupart des candidats bacheliers. Nous ne nous doutions pas que M. Ferry eût la rougeur si facile ; mais ne le détournons pas de cet exercice. Courage, M. le ministre : c'est la couleur de la vertu !

S'il le faut avouer, nous soupçonnons que le grand maître de l'Université a beaucoup plus de raisons pour regarder comme inutile et même *malsain* d'écrire la langue latine que pour nous parler des rougeurs pudiques qui lui montent au front devant les solécismes des bacheliers. Nous avons l'impertinence de nous demander si les professeurs de rhétorique (ou de quatrième) des lycées de Paris, ne rougiraient pas eux-mêmes *un peu* des discours latins de leur grand maître, voire s'ils n'éprouvent pas quelque confusion en lisant simplement ses discours français. Il semble, en vérité, devant certains passages de son allocution de Sorbonne, que M. Jules Ferry trouve également *malsain* d'écrire en français et de savoir l'histoire : « Ce problème, dit-il, est plus facile à résoudre que ne l'était le passage du Nord-Est. » *Résoudre* un passage ! si c'était un passage de Tacite ou de M. Jules Ferry, soit encore ! Mais le passage du Nord-Est ! Ailleurs il invoque, à trois reprises différentes, le nom et l'autorité d'Arnauld, qui, s'il était de ce monde, se montrerait assurément peu sensible à l'approbation de M. Jules Ferry, et serait persécuté et expulsé par lui comme Jésuite. Un janséniste est précisément le contraire d'un Jésuite, mais M. Jules Ferry n'y regarderait pas de si près : les solitaires de Port-Royal ne formaient-ils pas une congrégation non autorisée ?

Enfin, pour nous borner là, M. Jules Ferry assure qu'on lui a donné le nom de Dioclétien de l'instruction publique. Je ne comprends pas. M. Ferry se flatte, ou celui qui lui a donné ce nom a voulu se moquer de lui. Dioclétien est surtout connu dans l'histoire, devenu légendaire et proverbial pour son abdication et la philosophie avec laquelle il cultivait ses laitues dans son jardin de Salone. Or nous trouvons justement que M. Jules Ferry ne se résigne pas assez vite à aller planter ses choux. Vous voyez bien qu'il n'y a pas le moindre rapport entre eux.

## II

L'événement dramatique du mois dernier a été la représentation, sur la scène de l'Odéon, du grand drame en vers de M. Henri de Bornier, *les Noces d'Attila*, si longtemps attendu et qui, de remise en remise, n'a fait son apparition qu'au milieu de la semaine sainte. Nous n'avons rien à ajouter ni à changer au compte rendu qui a paru dans le dernier numéro. M. de Bornier est aujourd'hui le disciple le plus fervent de Corneille que nous ayons au théâtre, et celui qui approche le plus du maître. Le vieux poète qui a peint de couleurs si énergiques la lutte de la passion et du devoir, qui avait le sentiment si austère de la grandeur et qui remue si profondément en nous toutes les fibres de l'admiration, se reconnaît souvent en lui, bien qu'il en traduise les idées dans la langue de Victor Hugo. Il est à croire que les situations saisissantes, les tirades animées d'un souffle si lyrique et les vers éclatants des *Noces d'Attila* rempliront longtemps encore la scène de l'Odéon.

Au moment même où ce drame héroïque réussissait avec un éclat qui prouve que la tragédie n'est pas si complètement morte qu'on ne la puisse ressusciter en rajeunissant ses vieilles formules et en lui infusant un peu de sang nouveau, l'Ambigu convoquait le public à une curiosité de haut goût, en reprenant *Robert Macaire*, précédé en guise de prologue de *l'Auberge des Adrets*, le tout réduit, émondé et ajusté au goût du jour. *L'Auberge des Adrets* et *Robert Macaire* marquent deux dates fameuses dans l'histoire de l'art dramatique populaire et forment une antithèse violente avec l'œuvre de M. de Bornier. On a raconté des milliers de fois l'histoire de la première de ces pièces, composée le plus sérieusement du monde par Benjamin Autier, Saint-Amand et Paulyanthe, et du succès inouï que valut à ce niais mélodrame la fantaisie audacieuse de Frédéric Lemaître, qui, sans consulter personne, s'avisait de le tourner à la parodie burlesque. Mais on a commis quelques erreurs, que nous

pouvons rectifier d'après les *Souvenirs* posthumes du célèbre comédien, tout récemment publiés. Ce n'était pas Serres, c'était Firmin qui, à l'origine, jouait le rôle de Bertrand, le Pylade de Robert Macaire, et ce ne fut pas après la première représentation que Frédéric, averti par les sifflets, prit le parti de retourner la pièce et d'en faire une parodie ; ce fut au cours même des répétitions, découragé par l'inepte platitude de son personnage, grossièrement coulé dans le moule de tous les bandits de mélodrame :

« Je fis part à Firmin, dit-il, de l'idée bizarre, folle qui m'avait traversé l'imagination. Il la trouva sublime ! Mais il fallait bien se garder de songer à proposer cette transformation aux auteurs, convaincus d'avoir fait un nouveau *Cid*. Bien résolu cependant à mettre coûte que coûte notre plan à exécution, nous arrêtâmes tous nos effets entre nous, sans en souffler un mot à personne, et le soir de la première représentation venu, nous fîmes notre entrée, que nous n'avions même pas simulée aux répétitions.

« Quand on vit ces deux bandits venir se camper sur l'avant-scène dans cette position tant de fois reproduite, affublés de leurs costumes devenus légendaires : Bertrand avec sa houppelande grise, aux poches démesurément longues, les deux mains croisées sur le manche de son parapluie, debout, immobile, en face de Macaire, qui le toisait crânement, son chapeau sans fond sur le côté, son habit vert rejeté en arrière, son pantalon rouge tout rapiécé, son bandeau noir sur l'œil, son jabot de dentelle et ses souliers de bal, l'effet fut écrasant. »

Les autres acteurs, qui n'avaient pas été mis dans le secret de la comédie, jouèrent l'infortunée Marie, le vertueux Charles, fils adoptif du vertueux Dumont, et le vertueux Germeuil, avec une gravité et une conviction qui ne firent qu'ajouter à l'hilarité par le contraste. On jugera de l'audace et de la fantaisie bouffonnes de cette parodie par quelques extraits du dialogue que les deux comédiens avaient substitué à la prose de l'auteur. Le maréchal-des-logis Roger interroge les bandits après la découverte de l'assassinat :

MACAIRE. Qui donc a été la victime ?

ROGER. Le malheureux Germeuil.

MACAIRE. Mais nous le connaissions beaucoup, M. Germeuil : c'est ce monsieur qui était hier soir à la fête.

BERTRAND. Tiens, tiens, tiens, tiens ! qui avait des bas de coton et une culotte beurre frais.

MACAIRE. Ce que tu dis là est hors d'œuvre... Il avait l'air de jouir d'une si parfaite santé ! Oh ! les auteurs de ce crime sont des monstres. Détruire un homme qui se portait si bien !...

ROGER, regardant son passe-port. Vous vous nommez ?

MACAIRE. Toujours.

ROGER. Je vous demande votre nom.

MACAIRE. De Saint-Rémond.

ROGER. Où allez-vous?

MACAIRE. A Bagnères, prendre les eaux de ce pas.

ROGER. Comment, vous allez à Bagnères prendre les eaux de Spa! Cela ne se peut pas : Bagnères est dans les Pyrénées, et Spa à sept lieues de Liège.

MACAIRE. Monsieur le brigadier ne perd pas la carte. Mais je vous dis que je vais de ce pas prendre les eaux de Bagnères.

ROGER. Fort bien. A *Bertrand*. Le vôtre?

MACAIRE. Monsieur te fait l'honneur de te demander ton passeport.

BERTRAND. Voilà. C'est que nous les avons déjà montrés hier.

MACAIRE. Eh bien! qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que Monsieur n'est pas dans l'exercice de ses fonctions? Monsieur a le droit de t'interroger, tu n'as pas celui de lui répondre.

ROGER. Vous vous nommez?

BERTRAND. Bertrand.

ROGER. Et vous allez?

BERTRAND. Pas mal, et vous?

MACAIRE. Monsieur me suit.

ROGER. Votre profession?

BERTRAND. Orphelin!

Arrêtons-nous là. Je passe quelques lazzis d'un goût tout au moins douteux; il en reste assez pour donner au lecteur une idée de cette charge et de la faveur qu'elle ne pouvait manquer d'obtenir auprès d'un public français, toujours heureux de voir rosser le commissaire et bafouer la gendarmerie, soit par Guignol, soit par Robert Macaire.

Ce n'était pas assez : il fallait à Robert Macaire un cadre spécial où sa physionomie pût s'étaler plus franchement et plus largement. On le lui donna dix ans plus tard. Deux des auteurs de *l'Auberge des Adrets*, qui avaient accepté comme une bonne fortune la transformation opérée par Frédéric Lemaître, tandis que le troisième ne cessa jamais de protester avec énergie, Benjamin Antier et Saint-Amand, aidés de Maurice Alhoy, un bohème littéraire plein d'esprit et de scepticisme, qui dirigeait en même temps le théâtre Beaumarchais et *la Paroisse*, une espèce de *Semaine Religieuse* de l'époque, se chargèrent de cette besogne. Frédéric Lemaître, qui avait créé le type, en le tirant pour ainsi dire du néant, qui, tous les soirs et à chaque reprise, y ajoutait quelque trait nouveau, était naturellement désigné comme l'un des principaux collaborateurs, et les trois auteurs s'effacèrent pour mettre la pièce sous le nom du comédien illustre qui avait incarné Robert Macaire en lui et l'avait rendu

inséparable désormais de son propre souvenir. Afin de garder la pièce pour son usage exclusif, Frédérick Lemaître ne voulut jamais la faire imprimer, et il poursuivit en justice un libraire qui était parvenu à s'en procurer le texte, ou du moins l'une de ses innombrables variantes, en envoyant des sténographes à la représentation.

Dans *Robert Macaire*, le vulgaire coquin de *l'Auberge des Adrets* a singulièrement agrandi le cercle de ses exploits. Il travaille désormais dans une sphère plus haute. De voleur subalterne, il est monté au rang d'escroc bien mis ; il ne fait plus le mouchoir, il vole des millions. Mais il trouve son maître dans la personne du baron de Wormspire, aigrefin à l'aspect vénérable, tout couvert de décorations, si riche qu'il ne connaît pas sa fortune, père de la sensible et séduisante Eloa, une coureuse de la pire espèce qui joue les ingénues à ravir. Le naïf M. Gogo, dont le nom est demeuré proverbial pour désigner l'actionnaire de sociétés fantastiques et chimériques, destiné à être éternellement plumé, complète cette réunion de masques dont la caricature s'empara aussitôt, surtout par le crayon de Daumier. La pièce, à vrai dire, n'est qu'une pantalonnade irrespectueuse, moins assaisonnée d'esprit que de *blague*, pour employer cet affreux terme de l'argot parisien qui est le fond même de la langue de Robert Macaire ; une sinistre facétie qui éclate de rire au nez de la magistrature, de la propriété, de l'ordre, des autorités constituées, de la paternité, de l'amour, de la patrie et de la famille ; une gaminerie révolutionnaire amusant avec le vol et l'assassinat, présentant deux coquins cyniques comme d'agréables et spirituels mystificateurs, jetant le ridicule sur les institutions sociales et les démolissant avec la gaieté gouailleuse d'un faubourien qui, un jour d'émeute triomphante, casse les vitres et les meubles du château, brise le trône, se coiffe de la couronne comme d'une casquette et crève les portraits en assaisonnant de quolibets chacun de ses coups de fusil.

*Robert Macaire* est une véritable école de démoralisation, et la popularité obtenue en 1834 par la pièce, qui fit courir tout Paris à la petite salle des Folies-Dramatiques, pouvait passer pour un signe assez inquiétant de l'état des esprits. Il ne manqua pas de critiques pour s'en apercevoir et pour le dire. Julès Janin, surtout, lança contre cette bouffonnerie qu'on a qualifiée d'aristophanesque, et qui ne l'est que par la licence et la hardiesse, sans l'être en aucune façon ni par les personnalités, ni, moins encore, par l'esprit conservateur, des protestations indignées et de véhémentes philippiques. On assure que *Robert Macaire* fit école parmi les bandits parisiens, gens plus ou moins lettrés, piliers des spectacles du boulevard, comme avaient fait, en Angleterre, *le Mendiant* de Gay ; en Allemagne, *les Brigands* de Schiller ; et en France, quelques années

auparavant, *la Tour de Nesle*. Maintenant ce n'est plus qu'une curiosité historique, qui a paru un peu démodée et vieillie par endroits, mais qui, néanmoins, a retrouvé un certain succès,

*Le fils de Coralie* a disparu de l'affiche du Gymnase, plus vite que nous ne l'eussions cru. Il a été remplacé par de petites pièces entre lesquelles nous nous bornerons à signaler *l'Amiral*, de M. Jacques Normand, une bluette en vers agréables, qui, malgré son titre, n'a rien de maritime et qui nous a reportés au beau temps du théâtre de Madame. Mais nous ne saurions parler du Gymnase, sans consacrer quelques lignes d'adieu à l'homme qui en a été le directeur pendant trente-six ans et dont le nom est demeuré étroitement uni, depuis les dernières années du règne de Louis-Philippe, à l'histoire de notre littérature dramatique. M. Lemoine-Montigny avait fait du Gymnase la première scène de Paris, après le Théâtre-Français; il y avait formé la meilleure troupe d'ensemble, toujours après celle de la rue Richelieu, et il y avait attiré les premiers auteurs : c'est là qu'Emile Augier a donné *le Gendre de M. Poirier*; Sardou, *les Pattes de mouche, la Perle noire, les Ganaches, les Vieux garçons, Nos bons villageois*; c'est là surtout qu'Alexandre Dumas, qui a rendu à M. Montigny un chaleureux hommage dans l'une de ses préfaces, a porté toutes ses pièces avant *l'Étrangère*. Nul ne s'entendait comme lui à dresser un acteur, à régler une mise en scène, à pratiquer dans une pièce, au cours des répétitions, les changements et les coupures nécessaires. Son tact, j'allais dire son flair particulier, passait pour si infailible, il connaissait tellement à fond tous les petits secrets du métier, il avait la renommée de se tromper si rarement, que les écrivains les plus célèbres et les moins dociles finissaient par se soumettre, après avoir d'abord regimbé. Il avait le conseil rude, mais sûr. Souvent douloureuses et faites avec une brusquerie qui arrachait des cris au patient, ses opérations chirurgicales produisaient les résultats les plus salutaires. Maintes fois, après une répétition générale, quand on croyait tout fini, il lui est arrivé de tout faire recommencer, et sa troupe lui obéissait sans murmurer, avec une discipline militaire.

Avant de devenir un directeur éminent, M. Montigny avait débuté par être un acteur sans talent et un auteur médiocre. Il était, avec Geffroy, le seul survivant de la troupe qui, en 1830, créa *Hernani*, où il jouait le rôle de don Tellez-Giron, qui se compose d'un vers et un mot, dans la scène des conjurés, à l'acte IV. Comme auteur, il avait écrit des vaudevilles et des mélodrames qui n'ont laissé aucune trace dans l'histoire littéraire, entre autres *Amazampo, ou la Découverte du quinquina*, joué à l'Ambigu, en 1836. Le grand ressort dramatique de cette pièce étonnante, écrite avec une con-

viction profonde, c'est le quinquina. Le soir de la première représentation, on distribua à tous les spectateurs une notice sur ce produit et ses propriétés fébrifuges.

La fortune, longtemps fidèle à M. Montigny, avait prouvé une fois de plus, en le trahissant à la fin de sa vie, qu'elle n'aime pas les vieillards. Depuis dix ans, le Gymnase, comme son directeur, n'était plus que l'ombre de lui-même. Une longue série d'échecs avaient succédé aux premiers triomphes; les demi-victoires même qui se mêlaient de loin en loin à ces revers étaient achetées au prix de concessions indignes du vieux théâtre de Madame. Usé par l'âge, par la maladie, par des chagrins et de cruels deuils domestiques, ne tenant plus qu'à un fil, devenu indifférent à tout, M. Montigny vit approcher la mort sans crainte et sans regrets. Le Gymnase, passé en d'autres mains, va-t-il enfin recouvrer son ancien éclat et sa bonne renommée?

Au moment même où paraissait notre dernière causerie, l'Opéra-Comique donnait un ouvrage important : les trois actes de *Jean de Nivelles*, paroles de MM. Gondinet et Philippe Gille, musique de M. Léo Delibes. Il ne s'agit pas, comme on pourrait croire, de mettre en scène la légende de Jean de Nivelles, consacrée par un proverbe populaire : les librettistes ont prétendu traiter le sujet historiquement. Mais je n'aurai garde d'essayer une analyse de leur livret, qui est bien l'un des plus décousus, des plus dépourvus d'intérêt que nous ayons ouï depuis assez longtemps. Ils ne semblent avoir eu d'autre ambition que de fournir au compositeur une série de morceaux variés qui lui permissent de montrer toutes les faces de son talent, et de faire à chacun des principaux artistes une part en rapport avec ses moyens. C'est bien déjà quelque chose; peut-être même le musicien trouve-t-il que c'est tout : il aurait tort, car il perd certainement plus à lutter contre un *scenario* obscur et incohérent, qu'il ne gagne à avoir ainsi son menu, ou plutôt son service dressé d'avance par des maîtres d'hôtel complaisants.

Rien ne serait plus fastidieux que d'examiner la partition dans tous ses détails. Elle est très touffue, et cette manière de procéder n'aurait pour la plupart de nos lecteurs que l'intérêt médiocre d'une longue table des matières annotée. Bornons-nous à caractériser sommairement chacun des trois actes. En général, le premier, malgré un chœur d'un effet original, une ballade ciselée avec recherche, un duo qui a des passages charmants et quelques autres morceaux encore, est loin d'être le meilleur : le dessin est parfois confus ou tourmenté, et l'inspiration sent un peu l'huile; on voudrait souvent plus de franchise et d'ampleur dans la mélodie. Au second acte, la variété des motifs est extrême. D'abord un chœur de manants bour-

guignons, puis un trio bouffe d'une allure très pimpante; des couplets d'un accent sombre et pathétique chantés par M<sup>me</sup> Engalli, un air à roulades pour M<sup>lle</sup> Bilbaut-Vauchelet, un duo féminin plein de finesse et de grâce, une scène de provocation, etc., et pour couronnement un finale belliqueux d'un élan et d'un entrain irrésistibles, vigoureusement enlevé par M. Talazac.

Le troisième acte n'est guère moins riche, ni varié. Il commence par un chœur, comme les deux précédents, — après quoi viennent des strophes chantées par la sorcière, un andante d'un sentiment très profond, la romance du comte de Charolais :

Pauvres petites fleurs des bois,  
Vous qu'il portait sous son armure,

qui a été unanimement bissée, et les belles stances de la *Bannière*, qui ont du souffle et dont l'inspiration patriotique a été très applaudie. On a goûté beaucoup aussi, dans cet acte, la Marche des archers français, morceau d'orchestration d'un rythme charmant, vrai régal de gourmet. Déjà, au premier entr'acte, M. Delibes avait intercalé une fort jolie petite pièce instrumentale, dans laquelle le hautbois, le basson, les flûtes et les violoncelles alternent ou se marient avec des effets piquants. Son opéra abonde ainsi en curiosités orchestrales.

M. Léo Delibes, qui s'était fait connaître surtout, jusqu'à présent, comme un compositeur aimable et fin, spirituel et gracieux, comme l'auteur de deux ballets charmants et d'un joli opéra de demi-caractère, a fait dans *Jean de Nivelle* un vigoureux effort pour agrandir sa manière, pour atteindre à un style plus dramatique et plus savant à la fois. Il y a très souvent réussi. Tout n'est pas inspiré dans sa partition, mais tout est écrit avec soin, travaillé avec goût, ciselé avec art. En faisant, lui aussi, sa petite évolution dans le sens de Wagner, il est resté français; en devenant moins simple, il n'a pas cessé d'être clair. Mais avec tant de qualités incontestables, qui font honneur au talent de l'auteur et qui profiteront à sa renommée, il nous semble que cette partition a le double défaut de se rattacher souvent au genre symphonique plutôt qu'à l'opéra, par l'importance excessive et prédominante donnée à l'orchestre, et de participer au caractère décousu du livret, de façon à offrir une succession de morceaux plutôt qu'une œuvre d'ensemble, ce qui mêle d'une certaine fatigue le plaisir qu'on éprouve à l'entendre.

L'Opéra, passé des mains de M. Halanzier à celles de M. Vaucorbeil, s'est approprié l'*Aïda* de Verdi. On sait que cette œuvre, où le plus illustre des représentants actuels de l'école italienne a accen-

tué et probablement achevé l'évolution commencée dans *Don Carlos*, mais sans cesser d'être lui-même, sans rien perdre de ce goût et de cette entente des effets dramatiques qui le caractérisent, avait déjà paru sur une scène parisienne, à deux reprises différentes. En dernier lieu, elle avait été donnée en français à la salle Ventadour, transformée en l'un de ces innombrables Théâtres lyriques que nous avons vu naître et mourir : il était donc à peu près certain qu'elle finirait par arriver à l'Opéra. Pour ajouter un nouvel attrait à cette *reprise*, Verdi, oubliant ses anciens griefs contre l'Académie nationale de musique, avait bien voulu venir diriger l'orchestre, et l'orchestre lui-même avait daigné consentir à se laisser diriger par lui. En outre, on a changé les trompettes qui jouent la marche triomphale de la fin du second acte : avec les instruments perfectionnés, la marche produit tout son effet, et le public, pris d'ailleurs par les yeux autant que par les oreilles, a impérieusement exigé qu'on la recommençât, y compris le défilé tout entier. La mise en scène est d'une grande richesse et, sauf en quelques rôles secondaires, l'interprétation excellente. M<sup>lle</sup> Krauss a chanté le rôle d'Aïda avec un sentiment profond et son expression la plus pathétique. M. Maurel a composé en tragédien le personnage d'Amonasro. On a accueilli avec une faveur particulière le jeune ténor Sellier, dont le jeu est lourd et qui se tient gauchement en scène, mais qui a fait de très grands progrès comme chanteur. Il y a peu d'années encore, la position sociale de Sellier consistait à verser le café aux habitués de la Rotonde, et il ne pouvait guère révéler la richesse de sa voix de ténor qu'en faisant sonner comme une cloche le fameux *boum* dont les garçons de cet établissement se transmettent la tradition. C'est là qu'il a été découvert par un journaliste qui, charmé de ce petit morceau, imagina qu'il y avait en lui l'étoffe d'un Duprez ou d'un Nourrit. Puisse-t-il avoir conjecturé juste !

Un vent d'enthousiasme italien soufflait dans la salle. On a offert à Verdi une lyre et une couronne. Le public l'a rappelé à grands cris après la pièce. Rendons-lui cette justice qu'il a fait une belle et longue résistance. On assure qu'une lutte sérieuse à mains plates s'engagea dans la coulisse entre l'illustre compositeur, qui ne voulait absolument pas reparaitre, et ses principaux interprètes, qui ne comprenaient rien à de pareils scrupules. Il se défendait comme un lion, faisant face à M. Maurel, à M. Sellier et à M. Boudouresque à la fois. Un instant, on fut sur le point d'envoyer chercher à l'avenue de Vincennes, où il fait les délices de la foire au pain d'épices, l'indomptable Marseille jeune, à qui nul athlète n'a jamais pu résister et qui l'eût, au besoin, après l'avoir couché les deux épaules sur les planches, traîné par les pieds jusqu'à la rampe. Mais, profitant d'un

faux mouvement du *maestro*, Maurel, qui est vigoureusement bâti, parvint à le saisir à la ceinture et à le projeter sur la scène, où Verdi, furieux, mais dominé par l'impérieuse nécessité des circonstances, donna aussitôt à sa physionomie rigide et glaciale l'expression la plus aimable qu'il fût, et se mit à sourire comme une danseuse qu'on applaudit.

### III

Si les œuvres nouvelles dignes d'attention ont été rares sur nos diverses scènes, les pièces à sensation, — opéras à grand spectacle, drames, vaudevilles et comédies, — se sont succédé plus nombreux sur ce qu'on pourrait appeler le théâtre de Paris.

Nous avons eu d'abord la réception vraiment royale faite au professeur Nordenskjöld, qui a eu la gloire de trouver dans l'Océan polaire le passage du Nord-Est, si longtemps cherché par les navigateurs. Finlandais d'origine, d'abord au service de la Russie, puis de la Suède, n'ayant pas eu même un mousse français à bord de la *Véga*, dans le cours de ce voyage dont le résultat pourra être utile aux nations septentrionales de l'Europe, mais nullement à notre pays, Nordenskjöld ne s'attendait pas sans doute à être reçu chez nous avec un si chaleureux enthousiasme. Banquets, toasts, harangues solennelles, médailles d'or, croix de commandeur de la Légion d'honneur, rien n'a manqué à son triomphe. La foule est accourue au Cirque d'été pour l'entendre et pour l'applaudir. La Société de géographie lui a rendu des honneurs extraordinaires; le conseil municipal lui-même, dérogeant à ses habitudes et n'hésitant pas à sortir du cercle de ses attributions, a organisé à Nordenskjöld une réception comme celle que les échevins et le corps de ville du temps passé organisaient aux souverains. Nous n'avons bien compris la raison de tant d'honneurs qu'en entendant le président du conseil, avec quelque présomption peut-être, ranger le voyageur scandinave au nombre de ceux qui poursuivent le triomphe des mêmes idées que les « élus de Paris. » J'espère, pour M. Nordenskjöld, que le président s'est flatté et qu'il faut un peu rabattre de cet éloge compromettant. Il est bien vrai que c'est un libéral, qui, pour motifs politiques, a été destitué jadis par le gouverneur général de Finlande des fonctions qu'il occupait dans son pays natal. Mais cela ne veut pas dire sans doute qu'il frayerait avec la Commune, qu'il est prêt à persécuter les prêtres et à « biffer Dieu ».

D'ailleurs Nordenskjöld était accompagné au conseil municipal, comme partout, non seulement de son fidèle compagnon le capitaine Palander, qui recueillait modestement les reliefs des éloges décernés avec tant d'abondance à l'illustre professeur, mais du prince Oscar,

qui n'avait pas craint de pénétrer, suivant la remarque de M. le préfet de la Seine, « dans l'antre de la démocratie parisienne. » Les purs n'ont pas été satisfaits de cette hospitalité offerte à un futur *dompteur de peuples*, qui n'aurait dû entrer dans la caverne que pour y être dévoré. Les conseillers municipaux se sont défendus de leur mieux, en alléguant que ce n'était pas le prince qu'ils recevaient, qu'ils ne lui ont rendu aucun honneur particulier, que leur président s'est borné à l'appeler « le fils du roi de Suède, » en supprimant les vains titres qui font partie de la langue des cours, enfin qu'il n'était pas sans utilité de donner à ce jeune héritier présomptif d'un trône le spectacle d'une assemblée populaire souveraine dans une salle que décorent l'*Apothéose de la République*, la *Prise de la Bastille* et la *Prise de l'Hôtel de Ville*. Ces explications ont paru insuffisantes; le conseil est devenu suspect aux yeux des plus farouches, et il se trouvera, aux prochaines élections, des Brutus à Montmartre et à Belleville, pour demander compte à leurs élus d'une si coupable condescendance.

L'excès de cet enthousiasme a fini par produire sa réaction naturelle. On s'est lassé de voir tous les journaux envahis par les relations du voyage de Nordenskjöld et par le récit des honneurs qui lui étaient décernés. On s'est demandé pourquoi il avait été créé du premier coup commandeur de la Légion d'honneur, tandis que le ministre de l'instruction publique de 1878 avait cru assez faire pour Stanley en lui décernant les palmes d'officier d'Académie. On a comparé sa réception à celle de Cameron, de Brazza, surtout à l'indifférence avec laquelle ont été accueillis nos propres voyageurs, et on en a conclu qu'il y avait là une de ces épidémies de curiosité et d'engouement qui s'abattent si fréquemment sur Paris, et sévissent pendant quarante-huit heures ou pendant quinze jours avec la même intensité, qu'il s'agisse de Marie Bière ou de M. Zola, de M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt ou de M. Nordenskjöld, soit dit sans comparaison. C'est pourquoi celui-ci n'avait pas encore quitté Paris, qu'il se trouvait des *plaisantins* pour comparer les souffrances du voyageur suédois à celles que nous avons supportées nous-mêmes pendant l'hiver dernier et pour faire remarquer que plusieurs Parisiens sont morts de froid, tandis qu'aucune personne n'a même été malade à bord de la *Véga*. Couvert de fourrures, installé confortablement dans sa cabine bien chauffée, en rapports constants avec les gens de la côte, il n'avait qu'à étendre la main pour recevoir des Tchoutches tout ce dont il avait besoin. J'ai vu le moment où l'on allait nous prouver que la traversée de la place de la Concorde, le 4 décembre dernier, était une entreprise plus pénible et plus périlleuse que celle de la mer de Kara et du détroit de Behring.

Pour nous, pendant ces fêtes, notre souvenir se reportait obstinément vers Gustave Lambert, dont on a si peu parlé en cette circonstance. Nordenskjöld est peut-être le seul qui y ait pensé tout haut. Dans sa réponse au conseil municipal, il a délicatement évoqué la mémoire de ce courageux enfant de Paris, qui s'était voué avec un zèle si ardent aux recherches arctiques et qui s'épuisa en efforts de tout genre sans arriver à réunir les 600,000 francs dont il avait besoin pour aller écrire le nom de la France au pôle Nord. Je sais gré à l'heureux Nordenskjöld d'avoir détaché lui-même une petite fleur de sa couronne triomphale pour la déposer sur la tombe de ce précurseur, enseveli dans le double deuil de son espoir avorté et de la patrie vaincue, mort à la fleur de l'âge sans avoir pu recueillir, à défaut de la gloire du succès, l'honneur de l'entreprise, et sans laisser autre chose après lui que le souvenir d'un grand rêve.

Quinze jours plus tard, les salons de l'hôtel Continental, où Nordenskjöld lui-même était venu s'asseoir au banquet offert par la Société de géographie, retentissaient de nouveaux toasts en l'honneur d'un autre voyageur, d'un homme qui a frayé une voie aux navires à travers le désert, comme Nordenskjöld s'est ouvert une route à travers les glaces du pôle. L'infatigable M. de Lesseps, ce jeune vieillard à l'âme ardente et à l'organisation de fer, qui, dans sa soixante-quinzième année, non content de fonder une nouvelle famille, court sans cesse le monde, traverse l'Atlantique, part pour Chicago comme nous partirions pour Versailles, brave les fièvres d'un climat meurtrier et des fatigues capables de briser un athlète de vingt ans, qui enfin, après avoir terminé l'une des œuvres les plus colossales de notre époque, en entreprend une autre longtemps considérée comme impossible, et qu'il faudra de longues années et de laborieux efforts pour mener à terme, M. de Lesseps revenait de son voyage à Panama et de sa tournée en Amérique. Celui-là a la foi qui transporte les montagnes et qui perce les isthmes. Il se fait l'apôtre et le missionnaire de son idée avant de s'en faire l'exécuteur ; les objections s'évanouissent à sa voix ; les résistances molissent ; il emporte les convictions d'assaut. M. de Lesseps, — il en a donné l'assurance aux deux cents convives de la diplomatie, du journalisme, de la finance, de l'industrie, des arts et des sciences assis autour de lui, — coupera le nouveau monde en deux, et réunira l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, comme il a réuni la Méditerranée à la mer Rouge.

Puis nous avons eu successivement sur le grand théâtre parisien le drame pathétique de Marie Bière et M. de Gentien ; l'affreux mélodrame de la petite fille de la rue de Grenelle, coupée en morceaux ;

le vaudeville donné par la nouvelle algarade de M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt ; la comédie grasse du procès Santerre.

Marie Bière est une jeune personne, un moment connue dans les théâtres de chant sous le nom de Maria Beraldi, qui, abandonnée par son amant, s'est vengée en tirant sur lui trois coups de revolver en pleine rue. Le jury l'a acquittée. Nous ne prétendons pas attaquer ce verdict, qui était certain d'avance. Trois choses plaidaient pour elle : de son côté, une exaltation romanesque et malade qui lui a gagné toutes les âmes sensibles et une apparence de sincérité farouche, de passion réelle, où il y aurait pòurant plus d'un point noir à signaler ; du côté de l'adversaire, une attitude antipathique dont elle a naturellement profité ; enfin, pour comble, une plaidoierie de maître Lachaud, qui était là dans son élément et qui a pincé tour à tour, en maître harpiste, les cordes de l'ironie, de la pitié, de l'indignation, de la colère, de l'attendrissement, et fait vibrer toutes les fibres du jury. Mais on conviendra du moins que c'était bien assez d'un acquittement et que c'était trop d'une ovation.

Il s'en est fallu de peu que le peuple ne la portât en triomphe. On l'a traitée en héroïne. L'opinion, dans l'un de ces entraînements sans mesure comme elle en subit si facilement, a épousé la cause de cette demoiselle qui a imaginé de racheter sa faute par un crime : calcul bizarre en apparence, mais qui s'est trouvé juste en réalité. Que les milliers d'honnêtes gens qui se sont attendris sur Marie Bière nous permettent de leur représenter simplement ceci : une femme qui manque à l'honneur de son sexe est une femme perdue ; une femme qui tue ou qui tente de tuer, avec préméditation, se range parmi les assassins : chacune de ces choses, prises à part, suffit à la déshonorer ; comment se fait-il que leur réunion, qui devrait la rendre doublement coupable, la fasse innocente ?

Dieu me garde de m'appesantir, avec l'abominable et sauvage férocité de détails qui caractérise la coupable institution du reportage, sur l'histoire de la petite Deu, coupée en trente-cinq morceaux par une bête brute. Vous l'avez lue partout, c'est assez ; c'est trop. Une remarque seulement : le bandit qui a imité, en les dépassant, Billoir et Prévost, n'a que dix-neuf ans. C'était aussi l'âge de Gilles et Abadie. Gélignier était plus jeune. Les crimes commis par des adolescents vont se multipliant chaque jour, et ils offrent un caractère particulier de férocité. Cet âge est sans pitié. Sous la Commune, ce sont les enfants et les femmes qui se montraient les plus cruels. On a gracié Gilles et Abadie de la peine de mort, et l'une des raisons qui a plaidé pour eux, c'est leur âge. Gilles y comptait : « Je suis trop jeune, disait-il à ses gardiens ; on ne me coupera pas le cou. » Mais si l'on pouvait impunément, j'entends

sans courir risque de la tête, donner des coups de couteau, pourvu qu'on n'eût pas vingt ans, jugez des conséquences qu'entraînerait une telle conviction, dans l'état de perversion morale et de démoralisation précoce où est plongée une si grande partie de la jeunesse populaire des grandes villes ! On en viendrait à former des bandes de mineurs, et les vauriens imberbes, réunis sous le sceptre d'un Cartouche de dix-huit ans, comme Paris en renferme un si bon nombre, se diraient qu'ils ne risquent pas grand'chose de plus à se faire meurtriers. Mais, par l'horreur et le dégoût qu'ont inspirés partout les innombrables récits de ce crime, la brute de la rue de Grenelle risque fort de rompre la tradition qui tendait à se fonder, et de rétablir l'équilibre entre la culpabilité et le châtement.

Heureusement la nouvelle escapade de M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt est venue distraire et reposer l'attention publique, obsédée par ce cauchemar. A la suite d'une représentation de *l'Aventurière*, M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt, blessée de quelques observations de la critique, a saisi cette occasion pour jeter une fois de plus sa démission à la tête de l'administrateur du Théâtre-Français, sous prétexte que celui-ci l'avait exposée à cet affront en la forçant à jouer avant qu'elle ne fût prête. Il y a longtemps que les tumultueux et bruyants caprices de cette envahissante personne, qui nous donne le spectacle périodique de ses crises de nerf et qui traite la renommée à coups de cravache, avec le sans-façon d'une écuyère du Cirque abusant d'un cheval dompté par elle, ont lassé et excédé tous les hommes de bon sens. Dans la circonstance, ils auront eu du moins le mérite de substituer à l'horrible sujet de conversation que le mélodrame de la rue de Grenelle (sans parler de beaucoup d'autres) imposait à tout Paris, un thème plus riant ou plus comique. Mais que ce soit bien fini cette fois ; que M<sup>lle</sup> Bernhardt nous laisse en repos, qu'elle aille jouer chez les Yankees, qu'elle promène sa turbulente personnalité, comme jadis Lola Montès, à travers l'Europe ; qu'on lui montre que la Comédie Française et la chronique parisienne peuvent se passer d'elle aussi bien l'une que l'autre ; qu'elle nous prive à jamais de ses talents divers ; qu'elle élève monsieur son fils ; qu'elle monte en ballon ; qu'elle se couche dans son cercueil capitonné de satin rose — et qu'on n'en parle plus.

Le vaudeville Sarah Bernhardt avait à peine eu le temps de finir que la toile se relevait sur la comédie de mœurs du procès Santerre, — une affaire bien parisienne, comme disent les *reporters* chaque fois qu'il s'agit d'un gros scandale, — jouée d'abord à huis clos devant les juges de première instance, puis reprise publiquement et dans ses plus intimes détails devant la cour d'appel. Le mari en cause est le petit-fils du général Santerre, dans la vie duquel il ne

serait pas difficile de découvrir, en dehors de ses exploits révolutionnaires, des antécédents conjugaux qui ne sont pas sans rapports avec les faits du procès ; et parmi les griefs qu'il articule contre sa femme se trouve l'épisode désormais fameux du café d'Orsay, qui, après avoir défrayé la chronique scandaleuse, a été utilisé par M. Alphonse Daudet dans ses *Rois en exil*.

Hâtons-nous de baisser le rideau ; c'est le cas d'appliquer cette métaphore qui n'a rien de neuf. Nouveau changement instantané. Maintenant il n'est plus question ni de Marie Bière, ni de Sarah Bernhardt, ni des époux Santerre : c'est l'ouverture du Salon. D'un bout à l'autre de Paris, une foule d'expositions partielles l'avaient précédé en guise d'avant-gardes : la nouvelle exposition des aqua-rellistes, rue Le Peletier ; l'exposition de M. Manet, boulevard des Italiens ; rue des Pyramides, celle du petit groupe de peintres d'enseignement qui, érigeant leur impuissance en système et s'en faisant une cocarde, se sont appelés tour à tour les *impressionistes*, les *tachistes*, les *indépendants*, et maintenant ne s'appellent plus d'aucun nom ; les expositions des cercles, le Musée des arts décoratifs installé dans un coin du Palais de l'Industrie ; l'exposition des œuvres de Viollet-le-Duc à l'hôtel de Cluny.

Peut-être reviendrons-nous plus tard, lorsque le catalogue complet aura paru, au Musée des arts décoratifs, organisé avec beaucoup de soin et de goût et qui mérite plus qu'un examen rapide. Les amateurs dont l'initiative a créé cette belle collection se sont donné pour but de perfectionner l'éducation artistique du public et des ouvriers, de contribuer au progrès de nos industries nationales en leur proposant les modèles les plus purs. Céramique et verrerie, ébénisterie, orfèvrerie, bronzes, sculptures, tissus, tapis, tapisseries, peintures décoratives, et surtout une admirable galerie de dessins d'ornementation par les maîtres du quinzième au dix-huitième siècle, sollicitent une étude plus sérieuse que celle qu'il nous serait possible de leur consacrer aujourd'hui.

L'exposition de M. Viollet-le-Duc offre un vif intérêt et montre ce talent très étendu et très varié sous des aspects qu'on ne lui connaissait généralement pas. Elle ne comprend point seulement, en effet, des études, des plans, des vues, des projets relatifs à l'art où il s'est illustré, les photographies, les esquisses, les planches gravées, les modèles des restaurations ou des œuvres originales exécutées par lui à Saint-Denis, Pierrefonds, Autun, Avignon, Carcassonne, Eu, Coucy, Vézelay, Sens, Toulouse, Narbonne, Amiens, Clermont-Ferrand, Ajaccio, Paris, bref d'un bout à l'autre de la France et même à l'étranger ; pas seulement non plus un grand nombre de dessins d'ornementation et d'orfèvrerie, — chapiteaux et culs-de-

lampe, frises, peintures décoratives et mobilier des salles de Pierre-fonds; aiguères, ciboires et calices, burettes, crosses, châsses, tabernacles, ostensoirs, lampes, lutrins, grilles, autels et fonts baptismaux, composés avec la connaissance la plus approfondie de l'art civil et religieux du moyen âge, — on y trouve plus d'une centaine de paysages à la sépia ou à la plume, de magnifiques aquarelles pleines de vigueur et d'éclat, dont quelques-unes surtout, comme celles où il a reproduit la place du Palais-Vieux à Florence, une partie des *Staiuze* et des *Loges* de Raphaël, atteignent véritablement à la perfection.

Peut-être verrons-nous prochainement encore l'une de ces expositions posthumes, qui récapitulent d'une façon si instructive, sous les yeux de la critique et des curieux, l'œuvre dispersée d'un artiste. M. Gudin vient de mourir, après une longue carrière, dont la première moitié avait été enivrée de succès et de faveurs, et dont la dernière partie s'est écoulée dans une ombre toujours croissante, malgré les efforts qu'il a faits jusqu'au bout pour ne point se laisser oublier. Les destins, comme les flots, sont changeants : le peintre de *l'Incendie du Kent*, qui connaissait si bien les flots, a dû se répéter plus d'une fois cet axiome avec une philosophique mélancolie. Après avoir été l'Horace Vernet de la marine, après avoir victorieusement promené de mer en mer son pavillon amiral, devant lequel s'inclinaient tous les autres, le vieux navire à trois mâts atteint par l'injure des ans, devancé par les légers bâtiments modernes qui semblaient siffler au passage ce vénérable débris de la période romantique, désemparé, faisant eau de toutes parts, était venu, essayant encore quelques évolutions pesantes, s'échouer sur le sable. La Restauration saluait en Gudin le rival heureux des Ruysdaël et des Van de Velde; la duchesse de Berri l'avait nommé son peintre; Louis-Philippe le fit baron, et l'Empire commandeur; il avait peuplé Versailles de ses tableaux et rempli Paris du bruit de ses fêtes princières. Après une vie si active, si comblée d'honneurs et longtemps si glorieuse, sa mort a fait moins de bruit que celle de l'honorable général Vinoy, qui n'avait pas encore d'article dans la dernière édition de Vapereau, publiée en 1870, et même que la mort d'Eugène de Mirecourt, l'homme aux petites biographies anecdotiques, retiré depuis quinze ans loin de Paris, depuis dix ans loin du monde, dans une solitude absolue, et mort, à Saint-Domingue, sous la robe du missionnaire.

*Et nunc erudimini*, triomphateurs du Salon qui vient de s'ouvrir. Méditez cette leçon et soyez modestes!

VICTOR FOURNEL.

# LE SALON DE 1880

---

## I

### PRÉLIMINAIRES. — DISCUSSIONS, PLAINTES ET MÉCONTENTEMENT GÉNÉRAL.

De mémoire d'artiste ou de critique on n'avait vu *Salon* aussi tumultueux; car il n'y eut point de *Salon* l'année de la Commune. Au jour même où j'écris, qui est le troisième depuis l'ouverture de l'Exposition, plusieurs centaines de toiles restent à accrocher, les étiquettes et les numéros manquent presque partout; il règne un mécontentement général, profond. Ce n'est pourtant encore que le second *Salon* qui s'ouvre sous les auspices de M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts.

Je voudrais pouvoir présenter M. Edmond Turquet à ceux de mes lecteurs qui ne le connaissent pas; il n'est pas le moins curieux à observer, parmi les personnages qui habitent en ce moment les ministères et ont la prétention d'être un gouvernement. M. Edmond Turquet est un homme entre deux âges, mais il est de ceux qui sont éternellement jeunes; quelques fils blancs ont beau se glisser indiscrètement dans l'éventail blond de sa barbe, et cette barbe même pourrait devenir toute blanche qu'elle serait toujours celle du jeune Turquet. Victor Hugo a dit d'un monstre que sa *fonction* était « d'être énorme »; la fonction de M. Turquet est d'être jeune, ou même, comme on dit dans le jargon des artistes, d'être « *un jeune* ».

Quand on pousse le cri de guerre des écoles modernes : *Place aux jeunes!* M. Turquet répond : « Me voilà! » Il est l'adversaire-né des vieilles perruques et des membres de l'Institut. De là sa situation de sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, qui lui était bien due par un gouvernement dont l'occupation et le plaisir consistent à tout détruire, comme un enfant casse ses jouets.

Mais l'autorité artistique de M. Turquet, d'où lui vient-elle et qu'est-ce qui le désignait parmi tous ses collègues de la gauche et

de l'extrême gauche pour occuper le poste où on l'a mis? Est-ce qu'il peint? Point du tout. Sculpte-t-il? Pas davantage. S'est-il fait connaître au moins comme critique ou historien des arts par quelque ouvrage important? Encore moins. Voilà qui va bien, et l'on voit que M. Turquet était désigné pour être directeur des Beaux-Arts, comme M. Ferry pour régenter l'instruction publique ou M. Lepère pour gouverner l'intérieur, comme moi pour être empereur de la Chine. Je me trompe! On affirme que M. Turquet est beau-frère d'un peintre et tout le monde sait qu'il a une ressemblance physique frappante avec les petits chasseurs à pied de M. Protais. Voilà qui est mieux et donne à M. Turquet une grande autorité.

D'ailleurs la vie de M. Turquet a été celle de plus d'un républicain de ma connaissance : substitut sous l'Empire, il a quitté la magistrature dans des circonstances mystérieuses que l'on n'a pu encore parfaitement élucider; il a donné à ces circonstances une couleur politique qu'elles n'avaient point, dit-on, naturellement; puis, pendant la guerre, il a eu un rôle militaire quelconque; enfin, nommé député de l'Aisne par les hasards du suffrage universel, il s'est trouvé, par des hasards semblables, destiné dans la spécialité des Beaux-Arts, où son rival et successeur présomptif, M. Antonin Proust, l'empêche de dormir.

M. Turquet prend les choses à la façon républicaine, c'est-à-dire à la grande façon cassante et arbitraire; vendredi dernier, passant d'un air superbe devant le gardien de la paix qui veille à l'entrée du *Salon*, il lui lançait ces mots :

— « *Ministre des beaux-arts!* »

Quand on prend du galon on en saurait trop prendre.

Et cependant ce jour, qui était celui du *vernissage*, — vendredi 30 avril, — était pour M. Turquet un jour gros d'orage. Parmi les exposants, ce jour-là, il n'en est peut-être pas un, qui, s'il eût tenu la vie de M. Turquet entre ses mains, n'en eût disposé d'une manière fâcheuse pour M. Turquet. Si M. Turquet voit échapper son *quasi*-portefeuille, c'est à ce jour-là qu'il le devra. Aussi bien faut-il que je dise un mot de ce jour-là, au risque de retenir mes lecteurs à la porte du Salon un peu plus qu'il ne leur plaît.

A la porte! nous y sommes restés deux heures entières à attendre le bon plaisir de M. Turquet, ce fameux vendredi 30 avril, de triste mémoire. Le jour du *vernissage* est un jour de travail, consacré aux artistes et aux critiques. Comme le nom l'indique, il a pour but principal l'opération qui consiste à donner un dernier vernis aux tableaux; aussi le *Salon* est-il encombré d'échelles, d'ouvriers et d'artistes. Les artistes n'ont pas trop de toute une journée pour achever ce travail. Aussi l'usage immémorial est-il de leur ouvrir les

portes dès sept heures du matin. A sept heures donc, le vendredi 30 avril, mille à quinze cents artistes étaient-ils groupés autour de la petite entrée du palais de l'Industrie, impatients de voir pour la première fois les places qu'on avait données à leurs œuvres.

La porte n'a été ouverte qu'à neuf heures. Il soufflait une bise du nord, mordante et glacée; on grelottait, et, pour se donner du courage autant que pour témoigner son mécontentement, on chantait des chœurs variés, sur les airs à la mode :

« Où est Turquet?

« Où est Turquet?

« Hé! Hé! Hé! »

et ainsi de suite. Mais Turquet ne paraissait pas; je ne lui veux pas assez de mal pour lui souhaiter d'avoir entendu ce qui se disait sur son compte dans ces groupes impatients et gelés.

Le pire, c'est que les artistes n'avaient point reçu leurs cartes d'entrée; j'avais eu moi-même une peine infinie à me procurer la mienne, et m'étais flatté que la politique et les opinions de la Revue où j'ai l'honneur d'écrire y étaient pour quelque chose; mais j'ai été bien détrompé; le service des cartes avait été fait non méchamment, mais avec négligence. J'aurais dû m'en douter. Tandis que les artistes même n'avaient pas reçu les cartes auxquelles ils avaient droit, des milliers d'inutiles en avaient été favorisés, si bien que les salles étaient plus encombrées le jour du vernissage que le jour même de l'ouverture de l'Exposition.

Enfin, neuf heures arrivent; une immense bousculade se produit, une poussée terrible avec des gémissements, des plaintes, des cris de femme qu'on étouffe, — et l'on entre en masse, en désordre, comme on veut, au hasard, — toujours à la républicaine.

Ce n'était que le commencement des mécontentements : on entre et on a sous les yeux le spectacle de la confusion la plus complète. On avait eu tort de croire que M. Turquet renoncerait à l'idée des *groupes sympathiques*, dont le nom restera inséparable du sien. Il a renoncé, à vrai dire, à l'application complète de cette incomparable idée : il ne faut pas s'attendre à trouver réunis, ici les portraits, là les paysages, ici les natures mortes et là les tableaux d'histoire; on n'a point été jusque-là, et nous le regrettons; car cela du moins eût été plaisant. Mais on a pourtant renoncé à l'ordre alphabétique, qui seul permettait de se reconnaître un peu dans la foule des œuvres qui encombrèrent le *Salon*; on a adopté un ordre soit disant rationnel et qui rend l'étude du *Salon* à peu près impossible.

Dans quelques salles, on a groupé les œuvres qui sont *hors concours*, c'est-à-dire ne peuvent plus concourir que pour la médaille d'honneur ; dans d'autres salles, on a mis les œuvres dont les auteurs sont *exempts* de l'examen du jury d'admission ; ailleurs, les œuvres des artistes étrangers ; tout le reste de l'exposition, y compris la galerie extérieure où l'on a mis aussi des tableaux cette année, est abandonné à la foule des malheureux qui ne sont ni *hors concours*, ni *exempts*, ni étrangers. Il est difficile de voir une réforme plus mal entendue, et surtout plus contraire au principe de l'égalité. Un résultat qu'on pouvait aisément prévoir est devenu dès l'abord évident pour tous ; sept ou huit salles sont encombrées d'une telle foule que l'on n'y peut circuler qu'à coups de poing ; la plupart des autres est constamment vide. Si quelque œuvre de valeur se trouve dans les salles des *non exempts*, il est impossible presque que le public la remarque. Nous plaignons surtout les infortunés qui n'ont pu trouver place que dans la galerie extérieure, noyés qu'ils sont dans un peuple de croûtes. — Si ces mêmes infortunés étaient étrangers au lieu d'avoir la mauvaise chance d'être nés Français, ils figureraient en belle place dans de bonnes salles, que le public ne quitte guère. Tels sont les bienfaits répandus sur le peuple des artistes par M. Turquet, sympathique inventeur des groupes non moins *sympathiques*.

Michelet disait : « La république est comme le soleil ; — Aveugle qui ne la voit pas ! » — Il faudrait être en effet bien aveugle, et, ici comme ailleurs, nous ne la voyons que trop.

Ce ne sont là que les effets durables des réformes de M. Turquet. Ils sont évidents ; si l'on dit au public : vous trouverez dans les salles A, B, C, Breton, Dubois, Bastien-Lepage, Carolus Duran, Bonnat, Hébert, Vollon, — et dans les salles D, E, F, les essais juvéniles de quelques jeunes gens obscurs, il est difficile de croire que le public prendra assez d'intérêt aux efforts de la jeune école française pour fréquenter beaucoup les salles D, E, F. Ce serait un trop beau dévouement ; il est au-dessus de l'humanité. Voilà donc qui va sans dire, et cela s'entend de soi.

Mais je renonce à vous dépeindre les mécomptes et les plaintes dont on a cessé d'entendre les échos pendant les deux premiers jours de l'ouverture du *Salon*. Tout d'abord, près de deux mille toiles n'avaient pu encore être accrochées ; le motif de ce retard est resté un secret entre M. Turquet et son génie ; puis le nombre des cartes distribuées aux gens qui n'y avaient pas droit avait été tel, que le vernissage était devenu tout à fait impossible ; aucun arrosage n'ayant été pratiqué, la poussière s'élevait opaque et blanche, se collant sur la couleur fraîche des tableaux, et poudrant les visiteurs de pied en cap, de façon

à les rendre plus semblables à des meuniers qu'à tout autre chose.

On voyait aller et venir les peintres effarés, les uns n'ayant pu découvrir encore où on avait mis leur tableau, les autres indignés après l'avoir découvert; l'un de ces derniers, qui est, nous dit-on, M. Albert Kossak (n° 2018), s'est fait une célébrité d'un jour, par la manière vive dont il a marqué son mécontentement : avec quatre coups de canif il a détaché sa toile du châssis, puis l'a roulée, l'a mise dans sa poche et l'a emportée; on dira peut-être que M. Kossak ne tenait pas beaucoup à sa toile pour la traiter aussi brutalement; d'accord, mais il a su si bien, ce premier jour, traduire l'impression publique, qu'on l'eût volontiers acclamé.

Vers deux heures, on a vu M. Turquet lui-même faire son apparition dans les jardins de la sculpture, au milieu d'une brillante société d'amis à laquelle il souriait; à ce même moment quelques artistes qui m'entouraient, et que je ne connais point, aperçurent le malencontreux sous-secrétaire d'Etat; ils se servirent à son égard d'épithètes assez vives pour que la décence m'empêche de les répéter ici; puis ils se mirent à agiter très sérieusement le projet de lui faire un mauvais parti; je me disposais déjà à défendre les jours de M. Turquet; mais il n'y eut point de commencement d'exécution. Des sculpteurs qui étaient là avaient certains instruments tranchants et contondants, d'un aspect fort peu rassurant.

C'est que l'on n'avait pas seulement à se plaindre d'une organisation déplorable et d'un désordre sans précédent: les fantaisies de M. Turquet vont plus haut et plus loin. Il faut bien rappeler les différends qu'il a eus avec les jurys de peinture et de sculpture.

L'affaire du jury de peinture a été la plus grave.

Des sursis sont accordés tous les ans à quelques artistes pour le dépôt de leurs œuvres; ces sursis, dans de certaines limites, n'ont pas de grands inconvénients, quand il s'agit surtout d'artistes *exempts* ou *hors concours* dont le jury n'a pas à examiner les œuvres; ils en ont de grands, au contraire, quand il s'agit d'œuvres que le jury doit apprécier, et qu'il peut admettre ou refuser; les sursis ne doivent alors être concédés que pour un temps très court, car le jury ne peut être à tout moment rappelé en séance jusqu'à la veille de l'ouverture de l'Exposition pour juger des œuvres isolées; cela n'est ni convenable ni juste; on ne peut tenir des hommes comme MM. Bouguereau, Breton, Cabanel, Vollon, à la merci du premier peintre venu, parce que ce peintre est en bonnes relations avec l'administration des Beaux-Arts. De plus, le jugement du jury ne peut avoir de sens que s'il est rendu sur un ensemble d'œuvres, que s'il a des points de comparaison et s'il établit une moyenne.

Les artistes regardent la constitution présente du jury comme un

de leurs droits les plus précieux et les plus chèrement acquis ; notez qu'ils l'ont toujours considérée comme une conquête démocratique, et non sans raison, car voici la composition du corps électoral qui nomme les jurés : « Sont électeurs tous les artistes français exposants remplissant l'une des conditions suivantes : membres de l'Institut, décorés de la Légion d'honneur pour leurs œuvres, ayant obtenu soit une médaille, soit le prix du Salon, soit le grand prix de Rome, soit une mention honorable, ou *ayant été admis déjà trois fois à l'Exposition.* »

Jadis l'admission ou le refus des œuvres était prononcé par l'Académie des Beaux-Arts, malgré les plaintes et les clameurs des artistes ; on sait que l'Académie n'était pas douce dans ses arrêts, et l'on cite tel tableau de Théodore Rousseau, de Corot et de Harpignès qui s'est vu refuser l'entrée du Salon. On s'est beaucoup trop plaint, je crois, de l'esprit de parti qui animait l'Académie ; pour quelques bons tableaux qu'il lui arrivait de refuser, elle en refusait beaucoup de mauvais qu'on accepte trop aisément aujourd'hui ; puis l'on ne comprend pas que s'il y avait alors des luttes et des haines, c'est qu'il y avait encore des écoles, tandis qu'aujourd'hui l'indifférence s'étend et règne partout en paix. Ingres et Delacroix vivaient maintenant en bonne harmonie ; aussi ne seraient-ils peut-être pas Ingres et Delacroix.

Quoi qu'il en soit, les artistes ont conquis dès longtemps déjà le droit d'élire leur jury ; ils sont avec raison jaloux de l'indépendance de ce jury, nommé par eux. C'est ce qui a fait la gravité de l'affaire des sursis ; le jury a pensé que l'administration ne pouvait indéfiniment le retenir en séance, pour l'admission de quelques œuvres sans importance. De plus, les retards entravaient et rendaient impossible le travail du rangement dans les salles, en forçant à le recommencer sans cesse ; et, ce qui est plus grave, il y avait vraiment là une façon détournée de soustraire les œuvres à l'examen du jury. On me dit qu'il s'agissait surtout des œuvres d'un certain M. Aviat ; qu'il s'agit de lui ou d'autres, M. Bouguereau, président du jury, proposa de renvoyer aux retardataires leurs tableaux ; la perte eût sans doute été mince, et la proposition de M. Bouguereau n'avait rien d'excessif, le jury ayant déjà accordé pour les sursis un délai très-long ; pourtant le représentant de l'administration s'éleva avec vivacité contre les paroles de M. Bouguereau, et, avec un sans-gêne tout républicain, prétendit affirmer le droit entier de l'administration à faire et défaire le règlement à son gré : « C'est l'administration qui l'a fait, aurait-il dit, elle peut aussi bien le défaire. » Je trouve ces paroles dans le journal radical le *Rappel* ; elles doivent fort approcher de la vérité, et il a fallu que les pro-

cédés ministériels fussent bien vifs pour engager des hommes aussi considérables que MM. Bouguereau, Vollon et Van Marcke à quitter la salle du jury, en donnant leur démission.

Ce n'était pas là un acte irréflecti, ni un simple mouvement de mauvaise humeur : M. Bouguereau a écrit depuis aux journaux, avec l'adhésion de ses deux confrères, une lettre fort grave et d'un bon style, où il explique comment, en de semblables circonstances, le devoir était de quitter la partie.

L'immense majorité des artistes approuve la démarche des trois maîtres; et, ce qui n'est point indifférent, on remarque que MM. Bouguereau, Vollon et Van Marcke représentent trois écoles absolument différentes et trois directions absolument contraires de l'art; le pinceau correct et un peu froid de M. Bouguereau contraste avec la manière chaude et violente des natures mortes de Vollon; M. Van Marcke continue brillamment la tradition de Troyon et des grands animaliers français. Voilà les trois hommes que M. Turquet a chassé de la place où les avait mis le suffrage de leurs confrères.

Le jury de sculpture, dans une affaire moins grave, a trouvé l'occasion de prouver aussi son indépendance; il s'agissait, — est-il besoin de le dire? — d'un buste de la République. Les bustes de la République sont une marchandise si répandue aujourd'hui, et le déballage en est si complet, que l'on se lasse, malgré soi, de contempler l'image de la dame « aux puissantes mamelles »; le jury s'en est fatigué lui aussi, paraît-il, et rencontrant sur son chemin une nouvelle répétition de ce sujet peu nouveau, n'y trouvant d'ailleurs ni art ni talent, il a pris la liberté de trouver le buste mauvais et de le reléguer à la porte. Or le buste était l'œuvre d'un certain M. Francia, — un nom illustre dans les arts, auquel le moderne homonyme du grand peintre bolonais ne semble pas prêt d'ajouter un nouveau lustre. M. Francia occupe, paraît-il, une place très bonne dans le cœur de M. Turquet; car M. Turquet lui avait d'avance acheté son buste; c'est ce buste, mille fois reproduit, qui décorera nos mairies, nos justices de paix et nos tribunaux de première instance; et ce buste, destiné à réjouir l'œil des populations républicaines, le jury voulait, par de mesquines préoccupations d'art, nous priver de le contempler. Qu'on se rassure! Nous le verrons, et nous ne perdrons rien pour attendre; on ne sait pourtant encore pas comment M. Turquet s'y prendra pour assurer une place d'honneur à son buste favori; on a dit qu'il lui ferait un beau piédestal à la porte même du Salon, sur la voie publique, là où n'atteint pas la jalouse autorité du jury; pourtant on n'a encore rien vu venir; M. Turquet aura peut-être songé que c'était une mauvaise manière d'honorer la république que de la mettre à la porte.

Il fallait rappeler ces faits et en fixer le souvenir ; il est constant que l'on ne peut approcher d'une des parties quelconques de notre vie sociale et nationale sans y trouver la main du gouvernement républicain, et voir s'ensuivre le désordre. Il est curieux de reconnaître partout, dans les petites choses comme dans les grandes, que l'essence même et le caractère, pour ainsi dire unique de ce gouvernement, est l'arbitraire et l'abus de pouvoir.

On est surpris de voir cet arbitraire et cet abus de pouvoir aller jusqu'à envahir le domaine pacifique des beaux-arts. Le principe du gouvernement républicain est tellement contraire à la liberté, qu'il ne peut respecter cette liberté chez les citoyens, même quand elle ne lui est nullement contraire. M. Turquet n'est qu'un comparse sans importance, et si je l'ai étudié avec soin et suivi dans ses procédés, c'est qu'il est un exemple complet et patent des tendances de son parti ; on reconnaît en lui cette manie de toucher à tout sans raison, de dominer partout, d'étouffer toute indépendance qui est le caractère même de ces hommes, qualifiés éloquentement, en 1848, par M. de Falloux, de « capables de tout et capables de rien. »

Les Salons annuels fonctionnaient régulièrement et sans bruit depuis de longues années ; les jurys se trouvaient, par leur origine et leur situation même, forcés de se conformer aux tendances générales des artistes ; quoique je sois loin d'approuver toutes ces tendances, je pense qu'elles ont droit de se faire sentir dans une institution aussi démocratique que le Salon annuel. Surtout il faut reconnaître que la chose allait le mieux du monde, et soulevait aussi peu de plaintes et de réclamations qu'il soit possible à une chose humaine.

Un sous-ministre républicain paraît : aussitôt arrivent avec lui le désordre, l'arbitraire et le mécontentement. Cela est fatal.

Ce qui est triste, c'est qu'il est inutile de se plaindre ; les plaintes ne servent de rien et l'on est toujours sûr, avec cet aimable gouvernement, de voir les choses aller de mal en pis. Que les jurys y prennent garde, leur indépendance ne plaît pas en haut lieu, et il pourra leur arriver de se voir traités comme une simple congrégation non autorisée.

Et qui sait ? Peut-être un jour penserons-nous que M. Turquet avait du bon, qu'il avait fait mettre un escalier assez commode pour monter au premier étage du palais de l'Industrie ; que ses manies, après tout, et ses petits ridicules, étaient relativement inoffensifs. Qui sait ce qu'il faudra dire et penser, si l'on donne un jour le Panthéon à décorer à M. Manet et à M. Renoir, si M. Antonin Proust est ministre des Beaux-Arts ? Que faudra-t-il penser et dire ? Hélas ! peut-être alors sera-t-il défendu de rien penser et de rien dire.

En vérité, nous regretterons peut-être un jour M. Turquet. Le temps où nous vivons est si fécond en surprises !

## II

LA SCULPTURE. — LA GRAVURE EN MÉDAILLES. — LA GRAVURE  
EN PIERRES FINES.

En mettant de côté les grands artistes, auxquels nous réservons notre admiration, et en examinant le jeune peuple des sculpteurs, on reconnaît une tendance générale qui est fâcheuse. Cette tendance nous vient de l'école moderne de sculpture italienne. On me permettra d'en dire un mot, car, malgré les expositions universelles, l'état des arts étrangers nous est peu connu, et l'influence de la sculpture italienne dont je parle n'est pas bien claire aux yeux des critiques français.

La sculpture italienne a eu dès longtemps, et même dans les meilleures époques, un courant caché qui tendait à l'imitation exacte de la nature, et pour tout dire au trompe-l'œil. Tandis que des *Sansovino*, des *Lombardi*, des *Ammanati*, décoraient leurs villes de grandes compositions sculpturales, des artistes plus obscurs, mais doués d'une grande habileté de main, s'étudiaient, au moyen souvent de matières polychromes, à reproduire jusqu'aux moindres effets de la nature. Déjà les marqueteurs (*intarsiatori*) s'étaient familiarisés avec ces effets, imitant vraiment, avec des bois de diverses couleurs, les effets de la peinture<sup>1</sup>. Pour continuer leur œuvre, il suffisait de donner du relief aux objets qu'ils avaient cherché à représenter sur des surfaces planes. C'est ce que s'efforcèrent de faire des artistes du seizième et du dix-septième siècle, revenant ainsi à l'art polychrome de la décadence romaine. On en voit à Venise surtout de frappants exemples.

Mais la polychromie n'est qu'un des caractères extérieurs de cette école ; l'habileté de la main développée aux dépens de la pensée en est le véritable caractère. Cette habileté dépasse parfois ce que l'on peut imaginer. Un groupe du sculpteur *Agostino Fasolata*, qui se trouve au palais Pappafava à Padoue, se compose de soixante figures sculptées dans le même bloc de marbre.

Cet art manuel et matériel fut porté à son comble, non pas tant par le Bernin, qui était un homme de génie, que par sa déplorable école. Le défaut capital du maître, qui était de viser au *tour de force*<sup>2</sup>, fut exagéré, comme il arrive toujours par les imitateurs ; l'école du Bernin, à vrai dire, n'a jamais cessé d'exister en Italie. Elle a pu lutter sans succomber, au commencement de ce siècle,

<sup>1</sup> Voyez surtout à Vérone les stalles de chœur de l'église Santa Maria in Organo. L'auteur de ces marqueteries est le moine frà Giovanni da Verona.

<sup>2</sup> Voyez surtout les œuvres qui se trouvent au *Casino Borghèse* à Rome.

avec les partisans de la réforme pseudo-antique dont Canova est le plus illustre. Tandis que les élèves de Canova poursuivaient l'étude du nu, et l'imitation, assez mal entendue d'ailleurs, de l'antiquité, leurs adversaires s'attachaient à reproduire les plus menus détails des costumes et des étoffes; l'exemple le plus frappant de cette recherche est la statue de Mozart mourant, envoyée à l'Exposition universelle de 1878 par le Florentin Rinaldo *Carnielo*. Rien dans cette statue n'était accordé à la beauté des formes nues, car le visage même était caché dans les dernières contorsions de la mort. En revanche, les plis des étoffes étaient d'une souplesse et d'une réalité surprenantes; et on eût pu compter les points des manchettes de dentelle.

A la même école appartient encore M. Monteverde, qui est un sculpteur de talent, et dont le *Jenner inoculant la vaccine* a obtenu en 1878 une médaille d'honneur.

Une réaction, à vrai dire, n'a point cessé d'exister contre cette tendance, et c'est parmi les partisans de cette réaction que l'Italie compte ses sculpteurs modernes les plus éminents, MM. Dupré, Fedi, Vela et le professeur Sarrocchi, que j'ai eu l'honneur de connaître à Sienne. Ces derniers ont gardé dans leur art quelque chose de conventionnel, ne se séparant jamais absolument de la tradition de Canova. S'ils étaient suivis pourtant, ils imprimeraient à l'art de leur pays une heureuse direction, en l'écartant de l'illusion du *trompe-l'œil* et du réalisme matériel <sup>1</sup>.

Si j'insiste sur cet état de l'art italien, c'est que les tendances de cet art me semblent gagner la France même. D'ailleurs on pourra s'assurer de la vérité de ces observations en étudiant, au *Salon* de cette année, quelques œuvres italiennes, peu nombreuses, mais instructives. Il faudra reconnaître la tradition de Canova dans la *Camille* de M. *Pandiani*, statue assez fade, où le marbre pourtant est traité avec quelque habileté. Il en sera de même pour une statue de M. *Spertini* (*Messenger*). M. Spertini a fait en outre un assez mauvais buste de Mazzini.

Bien différente sera l'impression laissée par la statue bizarre que M. *Civiletti* intitule *A Gethsémani*. Ce grand personnage, couvert d'une robe en grosse toile à gros plis raides, et qui semble tout au plus un Arabe malade, doit, paraît-il, nous représenter le Christ, d'une manière réaliste; je ne sais, quant à moi ce que peut être un réalisme contraire à la conception de l'humanité tout entière; nous ne jugeons de la réalité des choses que par l'image que notre esprit s'en fait; si M. Civiletti croit avoir en l'esprit une image

<sup>1</sup> Tout le monde a vu le *Napoléon mourant* de M. Vela (Exposition universelle de 1867). Bien des Français connaissent aussi le *Cain* de M. Dupré (palais Pitti à Florence).

réelle du Christ à Gethsémani, il doit bien voir pourtant que cette image, pour la plupart de ses semblables, est singulièrement fautive. Mais peu importe d'ailleurs ; je n'insiste sur ces sculptures assez faibles que pour signaler une tendance plus développée chez les Italiens que chez nous, mais qui commence à nous gagner. Je citerai encore les œuvres de M. *Calvi* (*l'Oncle Tom*) ; ici le sculpteur appelle à son secours des matières polychromes ; le visage est en bronze, car c'est un nègre qu'il s'agit de représenter ; la chemise est en marbre blanc ; le vaste chapeau de paille est en marbre jaune ; les moindres brins de paille sont marqués.

En revenant en France, l'on ne s'attend pas que je cite toutes les œuvres médiocres d'ailleurs, conçues d'après ce déplorable système ; d'ailleurs, heureusement, on voit plutôt ces œuvres encombrer les boutiques d'art de Paris que le jardin de l'Exposition ; c'est un art qui a surtout la vente pour but, c'est-à-dire que c'est à peine un art. Il faut bien citer pourtant la statue exposée par M. *Ringel*, sous ce titre bizarre : *La marche de Rakoczy ; le démon de Rakoczy accourt à Paris inspirer les tziganes*. Le démon de Rakoczy est un grand homme maigre à longs cheveux noirs, affublé d'un de ces grands paletots que l'on appelle *gâteuses* ; il racle avec fureur une sorte de contre-basse à deux cordes, qui répond, dit le catalogue, au nom peu euphonique de *tympanitschicza*. Le démon a la main droite gantée d'un gant de *peau de chien*, des souliers déchirés, et la *gâteuse* en mauvais état. Tous ces détails sont rendus avec une surprenante exactitude ; le plâtre est coloré et imite absolument la nature. Il est difficile de voir un objet plus déplaisant à regarder et le talent réel de l'auteur n'a pas fait qu'il ait produit un objet d'art.

Cette tendance, Dieu merci, n'est pas universelle, et il faut reconnaître que la sculpture française est encore dans un état assez heureux. Quelques-uns même, comme M. *Gustave Doré*, qui s'étaient abandonnés d'abord à la tentation de l'excentricité, semblent revenir à des principes plus sages. Sa *Madone*, sans être un chef-d'œuvre, est d'un style agréable et sobre.

Je parlais un jour à un grand sculpteur de cette direction relativement bonne de son art, et lui demandais quels en étaient, suivant lui, les motifs : « C'est que les sculpteurs ne gagnent pas d'argent », me répondit-il. Un peintre, en effet, qui arrive à quelque habileté manuelle, succombe facilement à la tentation de vendre fort cher quelques œuvres hâtives, plus brillantes que solides. Mais il faut plus de sérieux pour aborder la sculpture, avec son labeur matériel, sain et rude, ses longs efforts et ses résultats douteux. Aussi la pente est-elle glissante qui conduit à la sculpture de genre : heureusement les maîtres de l'école de sculpture moderne sont assez fermes dans

leurs principes et assez soucieux de la dignité de leur art, pour retenir par leurs exemples et leurs leçons les jeunes artistes sur cette pente. Aussi avons-nous hâte d'arriver aux œuvres de ces maîtres, et à celles de leurs dignes élèves, et parlerons-nous sans plus attendre de MM. Chapu, Falguière, Thomas, Dubois, et d'un jeune homme qui s'est rangé du premier coup parmi les maîtres, M. de Saint-Marceaux.

M. *Chapu* a trouvé rarement une plus pure et plus haute inspiration que cette année. Son *Génie de l'Immortalité* est un haut relief qui doit orner la tombe du philosophe mystique Jean Reynaud. Nos pères ont été charmés des rêveries idéales de Jean Reynaud ; ils ont su voir dans les conceptions bizarres de ce singulier esprit autre chose que des fantaisies de poète. Ils ont trouvé dans son livre, *Terre et Ciel*, une philosophie sublime de la vie et une image sensible et touchante de toutes les aspirations de l'homme vers l'infini. Jean Reynaud était de ces âmes qui se perdent dans les espaces azurés où flottent les étoiles, et qui se posent, jusqu'à en perdre la raison, le problème de l'infini et de l'immensité. Un homme qui vit dans de tels rêves perd de vue ce qui l'entoure, s'égaré dans sa recherche trop haute, et, les yeux plongés au ciel, ignore ou oublie la terre qui est à ses pieds. Il s'enivre de ces idées insaisissables qui passent par moment sur l'âme de tout homme et laissent troublée et enchantée. Et alors, pour donner dans une langue humaine une forme à ses rêves, il trouve des figures bizarres et d'étranges expressions, qui peuvent choquer et surprendre parfois ceux qui n'ont pas vécu une vie aussi idéale. Tel était Jean Reynaud, et ainsi il a pu concevoir son mythe de la transmigration des âmes. Les âmes tendent sans cesse vers l'éternelle perfection ; elles s'avancent à pas lents, embarrassées du poids de la matière ; puis elles s'envolent ; mais leur voyage ailé ne fait que commencer ; il leur faut s'épurer peu à peu, passant de constellation en constellation à travers les espaces infinis, pour se plonger enfin dans l'Empyrée lumineux et divin, séjour de l'éternel bonheur et de l'éternelle beauté. Il faut aimer un homme qui rêve de telles choses, et ne pas avoir pour lui le sourire sceptique du vulgaire ; il faut croire que M. Chapu l'a aimé lui aussi, car il l'a compris.

C'est une figure de jeune homme qui s'enlève vers le ciel d'un impétueux mouvement, les bras tendus en haut, les yeux levés, la tête renversée dans un mouvement d'ardente extase. Tout le corps s'enlève ; le linceul, qu'il a rejeté, tombe en flottant vers la terre ; la poitrine gonflée aspire avec avidité l'éther pur de l'empyrée ; la terre est bien loin ; on voit disparaître déjà le cercle constellé du zodiaque ; rien ne retient plus l'âme envolée, dont toutes les forces tendent vers

l'éternel bonheur, vers la vraie liberté. Rien ne peut rendre ce mouvement du corps tout entier, de toute cette élégante et svelte figure. Il fallait M. Chapu pour exprimer cette pensée immatérielle par un mouvement de la chair et des muscles; il fallait ce penseur que nous avons vu longtemps, l'œil ardent fixé sur son œuvre, en lutte avec la lourde matière, pour lui donner le mouvement de son âme haute et pure. Après ses premières figures tombales, si belles et si nobles, on pouvait croire que sa pensée se serait épuisée, qu'il avait dit tout ce qu'il pouvait dire sur la mort et la délivrance des âmes; il nous a fait voir qu'il avait à dire encore; dans une année où le malheur l'a frappé lui-même dans ses plus chères affections, il a su, d'un nouvel élan, fixer ses regards au-dessus des choses passagères, et s'élançer avec une nouvelle force vers l'idéal poursuivi. On me permettra bien de joindre ici ce témoignage public de sympathie à l'admiration que l'on doit à ce grand artiste, à un homme qu'on ne peut voir sans l'aimer, dont on ne peut voir les œuvres sans l'aimer plus encore.

Ce n'est point dans un aussi vaste sujet que M. *Paul Dubois* avait à nous révéler ici les forces de son talent. Le buste de M. Pasteur est pourtant une œuvre de premier ordre, un des meilleurs morceaux de sculpture qu'ait produit la main habile de M. Dubois. Nous n'avons pas à louer l'art profond du sculpteur, sa science du modelé, et la sûreté de son procédé; ce sont choses qui ont été dites mille fois, et dont il y a un témoignage vivant, l'admirable monument du général de la Moricière, que j'ai eu le bonheur de voir à Nantes, l'automne dernier. Mais ce qui me frappe ici d'une façon nouvelle, c'est la vie que M. Dubois a donné à son œuvre, et surtout l'incroyable vivacité qu'il a mis dans le regard de sa figure. M. Pasteur est petit de taille, ferme, la tête droite, la barbe grisonnante; c'est dans son regard que réside la beauté de son énergique visage: ce regard est profond, clair, brillant et pour ainsi dire tenace; on sent cet œil toujours fixé sur la nature, pour l'interroger et lui demander ses secrets les plus cachés; cet œil est le témoin qui a vu, avant qu'une noble et claire parole vînt affirmer les plus vastes découvertes de la science moderne. Si étranger aux sciences, si ignorant qu'on puisse se sentir, et même à force de se sentir étranger et ignorant, — on s'arrête devant ce regard qui a aperçu des choses que nul n'avait aperçues avant lui. Il me semble que M. Dubois en comprenant ainsi l'expression de cette figure, en la rendant ainsi, a fait plus que d'être le fidèle interprète de la nature; il s'est rendu un instant l'associé de l'œuvre et des gloires de M. Pasteur; il fallait un grand esprit comme le sien pour en être capable.

Il faut louer beaucoup l'*Ève* de M. *Falguière*; il m'avait semblé,

je l'avoue, que M. Falguière, après avoir donné, par ses premières œuvres, les espérances les plus hautes, nous avait un peu laissés en chemin. On connaît plus d'une erreur dans sa carrière, et son esprit n'arrive pas toujours du premier coup au résultat cherché. Son Ève, si dissemblable qu'elle puisse être de l'image qu'on voudrait se former de la mère du genre humain, est une fort belle figure, d'une grâce exquise et d'une grande pureté.

Debout auprès du pommier fatal, autour duquel s'enroule le serpent, elle lève les mains vers une branche pour saisir le fruit défendu; le visage, d'un grand charme, est ombragé par les épais bandeaux tombants de la chevelure. Elle a le sourire aux lèvres. Appuyée sur une jambe, elle a l'autre un peu repliée et la hanche saillante; tout dans cette figure est douceur, grâce et élégance.

Tout autre est l'art de M. Thomas; il appartient, plus encore par sa manière que par son âge, à l'ancienne école qui a donné les Dumont et les Pradié. Il a exposé cette année une statue en marbre de Mgr Landriot, archevêque de Rheims; cette statue doit être élevée à la mémoire de Mgr Landriot dans la cathédrale de la Rochelle.

L'archevêque est agenouillé; il est vêtu de somptueux ornements pontificaux; les vastes plis de son manteau se massent derrière lui en majestueuses draperies. Près de lui à terre est déposée sa mitre. L'ensemble de la statue est d'une grande beauté et d'une haute valeur décorative; s'il faut descendre dans les détails on trouve deux critiques à faire: et d'abord pour un archevêque en prière dans une église cathédrale, je voudrais une pose qui fût recueillie; la tête qui est d'ailleurs fort belle et admirablement modelée n'a point l'expression de la prière, mais plutôt celle d'un homme qui, au milieu de sa prière, aurait été distrait. Les yeux sont dirigés vers le spectateur et non vers Dieu. Si l'on ajoute à cela qu'il y a quelques lourdeurs dans une partie des draperies, dans les dentelles de l'aube notamment, on aura fait toutes les légères critiques qui peuvent être adressées à ce bel ouvrage de sculpture.

Pour passer d'un évêque à un Arlequin la transition n'est point facile, et le chemin est long; il le faut faire pourtant. On ne choisit pas les œuvres du Salon, et il faut bien les prendre comme elles viennent: d'ailleurs, pour une fois je ne m'en plaindrai pas; l'*Arlequin* de M. de Saint-Marceaux est une œuvre exquise; le public fait cercle alentour et le public a raison.

L'effet est d'autant plus vif, qu'il est produit par des moyens fort simples. Aucun mouvement forcé, aucune intention trop accusée, pas un muscle tendu outre mesure; et pourtant, dès l'abord, on se sent saisi à la vue de cette charmante statue par la vivacité de l'expression et par la vie de toute la figure.

Arlequin est debout, campé sur ses deux jambes écartées, les reins cambrés, les bras croisés avec sa batte dans la main droite, le masque au visage et le chapeau sur l'oreille. Il sourit en se mordant la lèvre, et ses yeux qu'on aperçoit à peine sous son masque lancent des éclats joyeux; c'est le type de l'éternel railleur, du mauvais sujet éternel. Il y a quelque chose de vif, d'endiablé dans ce corps nerveux et souple, dans ces membres à la fois sveltes et musculeux : on rêve de comédie italienne, de maris trompés et battus, de sauts par la fenêtre; combien a-t-il berné de Gorgibus, séduit d'Isabelles, rossé de Sgnararelles, ce charmant drôle, fort et léger qui cambre là ses reins devant nous ?

L'étoffe collante de son maillot multicolore dessine mille petits plis; mais la chair nerveuse et ferme se dessine partout sous le satin, et cette grande étude d'étoffe se trouve être une étude de nu; les jambes, si l'on me permet de détailler, m'ont paru un morceau de sculpture parfait; c'est la nature, non une nature d'école ou de convention, mais la nature vivante; pour voir ce qui me plaît le mieux dans cette statue, il faut se placer sur le côté gauche, d'où l'on voit tout le dos, le derrière des jambes et, en haut au-dessus de l'épaule, le profil perdu du visage; la place peut sembler singulière, mais on verra, à l'user, qu'elle n'est point mal choisie. On trouvera pourtant peut-être de là les muscles du bras un peu tendus, ce qui donne au bras une apparence un peu mince; mais cela est, je crois, parfaitement conforme à la nature.

Il est bizarre de remarquer que l'observation que je viens de faire sur la forme du bras gauche est celle exactement que je croyais pouvoir noter à cette même place, en parlant de l'admirable statue qui a valu l'an passé à M. de Saint-Marceaux la médaille d'honneur. C'est sans doute le seul rapport, que l'on aperçoive au premier abord, entre ces deux œuvres, si belles chacune en leur genre, et pourtant si différentes. M. de Saint-Marceaux, en donnant, à un an d'intervalle, le *Génie gardant le secret d'une tombe* et l'*Arlequin*, a prouvé la merveilleuse souplesse de son talent. Il nous reste à voir dans quelle voie il s'engagera définitivement; nous avons la ferme conviction qu'il faut attendre de lui de grandes choses.

Le sculpteur dont il faut inscrire le nom aussitôt après celui des maîtres est, je crois, un tout jeune homme; si je ne fais erreur, M. *Suchetet* expose cette année pour la première fois; du premier coup il a atteint un grand succès; sa statue (*Byblis changée en source*) est la première qui ait frappé mon attention lorsque je suis entré au *Salon*, et comme les noms ne se trouvaient pas encore inscrits sur les œuvres, je ne savais à qui l'attribuer. Il y a là un talent nouveau et jeune qui vient de se révéler.

Peu nous importe l'histoire de Byblis, fille d'Apollon, et la passion incestueuse dont les poètes ont fait de beaux et élégants récits ; mais il faut retenir cette image exquise de la poésie antique, dont M. Suchetet s'est inspiré, cette allégorie de la douleur admirable ; les yeux de la jeune fille amoureuse et désespérée se fondent, se fondent sans cesse ; toute son âme passe dans ses larmes, et bientôt tout son corps se fond aussi, et Byblis n'est plus qu'une de ces sources plaintives et limpides qu'on entend au fond des bois et qu'on voit à peine.

La jeune fille est étendue ; ses membres se sont affaissés, et l'on sent qu'elle s'abandonne sans effort ni résistance au désespoir qui va l'entraîner ; ses yeux, défaits par les larmes, sont clos de leurs longues paupières, ses cheveux sont répandus ; toute sa pose est languissante ; auprès d'elle, à terre, commence à s'étendre l'eau rapide où elle va s'écouler tout entière. Il ne faut pas s'arrêter à quelques critiques de détail qui n'ont point d'importance, et il faut louer le sculpteur de l'invention de cette belle pose abandonnée, si poétique et si belle. Il me permettra pourtant un reproche, qui le touchera peu, car il est tout littéraire. Pourquoi avoir donné en épigraphe, à sa statue, trois médiocres vers français, quand il pouvait citer les beaux vers latins d'Ovide. Il a mis :

Nymphes qui la voyez, son désespoir vous touche.  
Des larmes de Byblis qui meurt et dépérit,  
Vous formez un ruisseau qui jamais ne tarit.

Combien j'eusse préféré lire ceci :

Sic lacrymis consumpta suis Phœbeia Byblis  
Vertitur in fontem, qui nunc quoque vallibus illis  
Nomen habet dominæ, nigraque sub ilice manat <sup>1</sup>.

Quand on a la bonne fortune de pouvoir citer de semblables choses, je ne comprends pas qu'on s'en prive. Mais c'est là un reproche qui n'a rien de cruel.

Les sculpteurs ne peuvent pas toujours ainsi se livrer à leur poétique inspiration et chercher les sujets qui conviennent à leur talent. Il leur faut nécessairement accepter, chemin faisant, les commandes qui leur sont faites, quelque peu propres qu'elles puissent être à une exécution artistique. On leur demande des monuments destinés à perpétuer l'image de quelque industriel, de quelque commerçant notable, ou même de quelque homme politique ; cela n'est

<sup>1</sup> « Ainsi, consumée par ses larmes, Byblis, fille de Phébus, se change en source ; et aujourd'hui encore dans ces vallées-là, la source porte le nom de sa maîtresse, et coule sous l'ombre noire des chênes. » (Ovide. *Métamorphoses*, IX, 663 et suiv.)

pas plaisant, mais il faut bien vivre après tout. Le costume moderne, pantalon et redingote, est, il en faut bien convenir, un des plus laids costumes, et des plus contraires aux arts qui se puisse rencontrer; il a un défaut entre tous, c'est de changer sans cesse; une statue, en costume moderne à la mode de 1870, devient ridicule en 1880, parce que la mode a varié; il n'y a que le *nu* qui ne varie pas, aussi est-ce toujours au nu que la sculpture en doit revenir.

Pourtant, il faut tenir compte des efforts des artistes et du talent qu'ils savent déployer dans les œuvres ingrates que la nécessité les force d'aborder; ainsi nous saurons gré à M. *Lafrance* d'avoir cherché à donner quelque vie et quelque intérêt à la figure colossale de M. Sauvage. M. Sauvage, à n'en pas douter, est digne de l'attention et de la reconnaissance publiques; il a inventé l'hélice, la machine à réduire, et mille autres procédés utiles et remarquables; il est mort, me dit-on, dans la misère; de plus il a la figure d'un honnête homme et d'un homme intelligent. Malgré cela, je plains le sculpteur qui n'a eu pour s'inspirer que des accessoires tels que l'hélice et la machine à réduire, tels que la monumentale redingote de M. Sauvage. Je le félicite pourtant du talent qu'il a su montrer dans une œuvre aussi pénible.

Je plains aussi M. *Guillaume*, mais sans pouvoir le féliciter : il est vrai qu'il avait à sculpter M. Thiers, et je connais peu de figures moins propres à la sculpture que celle du malin vieillard; tout au plus en ferait-on un tableau de genre.

Je n'aime pas beaucoup plus la statue de Denis Papin, que M. *Aimé Millet* destine à orner une des places publiques de Blois. M. Millet a la longue habitude de décorer les rues, les *squares*, les carrefours et les places publiques. Sa nouvelle statue ne fera ni plus ni moins d'effet que toutes les autres qu'il a précédemment destinées au même but; mais nous lui demanderons pourquoi il suppose que le célèbre inventeur de la chaudière à vapeur était aussi ébouriffé, et lui ramène dans les yeux quelques *mèches* rebelles que le peigne ne saurait dompter.

On ne peut passer en revue tous les colonels, amiraux, députés et ministres qui achèvent la série de ces œuvres officielles. Il me plaît beaucoup mieux de passer à l'étude de quelques œuvres petites, que leurs dimensions réduites ne rendent pas moins agréables, tout en les rapprochant un peu de l'orfèvrerie. Au premier rang, il faut citer la *Judith* de M. Mercié, haute de 75 centimètres et d'une grande finesse de détail; je ne veux point prétendre que je conçoive aussi douce et aussi bien parée la terrible ennemie d'Holopherne; le glaive qu'elle tient à la main pourrait fort bien servir à des usages domestiques, et sa toilette aux mille petits plis conviendrait mieux peut-être à une

élégante juive de nos jours qu'à une fille sanguinaire de l'antique Dieu des armées. Cela dit, il faut regarder la statuette qui est charmante, et finement ciselée dans un joli marbre. Pourquoi un artiste aussi soigneux que M. Mercié a-t-il déparé ce véritable joyau par une faute d'anatomie qu'on ne pardonnerait pas à un commençant ? Si Judith avait une main gauche ainsi faite, il faut donc croire qu'elle était infirme.

Il y a plus de vie et de verve dans la charmante statuette de M. *Gemito* (*Portrait de M. Meissonnier*). M. Gemito est un Italien, mais un Italien, à vrai dire, comme il y en a peu ; on n'a pas oublié le ravissant buste d'enfant en terre cuite qu'il exposa l'an passé ; c'était le témoignage d'une souplesse, d'une habileté de main, d'une entente de la nature et de la vie qui ne sont pas chose commune. La statuette que l'on voit cette année est un véritable chef-d'œuvre dans son genre ; pour sculpter Meissonnier, M. Gemito a trouvé la finesse, la verve et l'esprit de Meissonnier ; mais combien il a plus de largeur et de vie ! Le peintre est debout, la palette et le pinceau en main, sa longue barbe hirsute répandue sur la poitrine ; il regarde droit devant lui de l'air d'un homme qui juge une touche donnée au tableau ou une teinte nouvelle. Le bronze assoupli se plie à toutes les fantaisies du vêtement, et sous le vêtement on sent le corps vivant et nerveux. M. Gemito a exposé également un beau buste de M. Paul Dubois.

Passant rapidement sur les œuvres de quelques *animaliers* qui méritent une mention, MM. Lecourtier, Tourguéneff, etc., j'ai hâte d'arriver à M. Frémiet qui est leur maître à tous, le seul vrai successeur de Barye ; M. Frémiet a été cette année très heureux : son groupe, *Capture d'un éléphant de deux mois*, est une charmante et originale composition. Un grand nègre, haut et fort, de ces belles races d'Abysinie aux visages barbus et aux formes puissantes vient de saisir un jeune éléphant ; il le tient par ses deux larges oreilles comme par deux poignées ; l'éléphant résiste, s'arc-boute sur ses gros pieds maladroits, et, la trompe retroussée, la gueule grande ouverte, hurle à pleins poumons. L'homme le maintient sans peine ; pourtant les muscles de son corps sont tendus ; les amulettes qui pendillent à son collier et à sa ceinture semblent danser sur sa peau ; il tourne la tête comme pour appeler ses compagnons et leur montrer sa capture. C'est un véritable objet d'art.

C'est un objet d'art aussi que le groupe de M. *Delaplanche*, quoiqu'il ait moins d'originalité. Une figure symbolique, une Muse sans doute, tient sur ses genoux Orphée enfant endormi ; elle tient une lyre et l'enfant semble rêver à ce que dit cette lyre touchée par les doigts de la Muse. M. Delaplanche a dû faire pour un

tombeau le *Portrait de M<sup>lle</sup> P...* sous la forme d'un ange. L'intention est touchante, mais la statue est fade.

Tandis qu'il s'agit de petites œuvres, il nous coûtera peu de cliquer un peu plus les yeux et de regarder, à l'aide des loupes qui sont accrochées aux cadres, des œuvres que le public remarque peu et qu'il devrait plus remarquer, les œuvres des graveurs en médailles et en pierres fines. Ces deux arts, où excellaient nos pères, ne sont pas abandonnés; ils produisent des œuvres exquises; j'engage vivement ceux qui ont un véritable souci de l'art sous toutes les formes, à s'arrêter un instant pour voir la belle médaille de M. Degeorge (*médaille de récompense pour la Société des amis des arts de Lyon*), les camées de M. Lambert (*Faune et Bacchante*), les gravures sur sardoine de M. Lechevrel et une ravissante gravure sur cristal de roche, de M. Macquet (*Vénus à la coquille*).

Revenons maintenant à la sculpture proprement dite; il ne manquerait pas d'œuvres à citer et à décrire, pour prouver l'état florissant de notre école de sculpture. Le temps et l'espace me feraient défaut. Cependant je ne puis manquer de citer l'élégante statue de bronze de M. Schœnewerck (*Cet âge est sans pitié*). C'est un enfant qui s'exerce à la fronde; le mouvement est gracieux et vif. On ne peut passer sous silence non plus la *Mignon* de M. Aizelin, d'un sentiment délicat et triste, le *Dante*, de M. Aubé, qui ne manque pas de grandeur, malgré la rudesse du procédé; le *Bel-luaire*, de M. Ferrary, dont on ne comprend pas bien le mouvement. Il faut voir aussi le *Bernard Palissy* de M. Barrias, qui est d'un beau caractère: d'une main, Palissy tient un plat de faïence, de l'autre il s'appuie sur le livre où il a inscrit les secrets de son art<sup>1</sup>. M. Lanson a fait une *Judith* étrange; elle a l'air, au premier abord, d'une femme monstre, qui aurait quatre jambes et trois bras; il ne semble pas que M. Lanson tienne ce qu'il promettait. Le *Faune* de M. Becquet est un beau marbre bien traité, quoique d'une manière un peu trop finie et détaillée. Les deux statues de M. Delorme ( *Mercure et Ariane*), sont d'une bonne école et agréables à voir.

Parmi les bustes, il faut citer ceux de MM. Adam Salomon (*le Premier président de Royer*) d'Astanières, Moreau-Vanthier, Lafrance, Carrier-Belleuse, et s'arrêter surtout devant ceux de M. Franceschi. M. Franceschi avait à reproduire deux têtes que l'on peut appeler entre toutes des têtes à caractère, celles de M<sup>lle</sup> Krauss et de M. Wolf; il y a réussi avec un art délicat et une grande habileté; le buste de M<sup>lle</sup> Krauss nous a semblé surtout un excellent morceau de sculp-

<sup>1</sup> On sait que Palissy a laissé d'importants écrits. Ils viennent d'être publiés tous ensemble à la librairie Charavay, avec une curieuse et intéressante notice de M. Anatole France.

ture ; quant à M. Wolf, l'actif critique et chroniqueur du *Figaro*, il a trop d'esprit pour ne pas reconnaître lui-même que sa figure n'est pas de celles qui peuvent le mieux inspirer les sculpteurs.

Vous ne comptez pas sans doute que je vais vous promener doucement à travers le menu peuple des sculpteurs secondaires. Mais je vous recommande, si vous voulez avoir un moment de douce gaieté, de réserver quelques instants à l'étude des sculptures politiques ; aussi pour vous prouver mieux ma bonne volonté à votre égard, je vais vous en désigner quelques-unes. Nous mettrons à part, si vous le voulez bien, *le Lion de Belfort*, de M. *Bartholdi*, ce lion obèse et surnourri, qui doit perpétuer aux yeux des populations le souvenir d'un héroïsme douteux ; c'est l'erreur d'un artiste de talent ; elle mérite donc le respect ou au moins le silence.

Mais je vous prie de contempler toutes les nourrices difformes et plantureuses qu'on a coiffées du bonnet phrygien et appelées la République ; je ne vous demande pas de contempler longtemps les traits augustes de M. Lepère, mais je vous supplie de vous arrêter devant *l'enseignement laïque* de M. *Icard*, devant *le portrait d'un travailleur* de M. *Tattegrain*, *le buste de Rochefort* de M. *Dufaux* ; mais surtout réservez toute votre admiration pour *le monument de M. Ricard*, par M. *Baujoux* : deux grosses femmes, deux véritables gueuses, dansent un *cancan* pesant devant une sorte de poêle, surmonté d'un buste en bronze verdâtre, qui représente le plus obscur ministre de la moins brillante des républiques. Que la ville de Niort sera heureuse de posséder un tel chef-d'œuvre !

Parmi toutes ces fâcheuses productions, il faut faire une place de faveur à la *République* de M. *Gautherin*. M. Gautherin est un artiste de talent ; il a sculpté, non pas la meilleure, mais la moins mauvaise des Républiques.

Je dois un mot, mais un mot rapide aux amateurs ; personne n'étant forcé par la loi d'exposer un buste ou une statue en marbre ni même en bronze, je pense que les amateurs ne sont dignes d'aucune pitié. Que l'on soit un amateur, comme M. de Saint-Marceaux, à la bonne heure ! Mais je ne vois pas quel intérêt il y a quand on s'appelle M<sup>me</sup> de Beaumont ou M. d'Épinay à inscrire son nom sur une œuvre médiocre.

Parmi les amateurs, se range M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt ; je me garderai de parler d'elle ; je suis bien trop prudent. Sur une parole imprudente d'un critique, elle a quitté la place qu'elle tenait à la Comédie Française ; je craindrais, si je disais un mot, de la voir prendre quelque détermination fâcheuse et s'exiler peut-être à tout jamais. Nous y perdrons trop. Ce serait trop d'honneur qu'elle me ferait et je n'en veux pas.

Henry COCHIN.

# MÉLANGES

---

## SAINTE CATHERINE DE SIENNE

Par M<sup>me</sup> la comtesse DE FLAVIGNY <sup>1</sup>.

A cinquante ans de distance, deux jeunes femmes, l'une et l'autre enfants du peuple, ont joué dans les affaires du monde, au moyen âge, un rôle si grand, si puissant, si extraordinaire, qu'on ne peut se l'expliquer que par une inspiration et une aide surnaturelles. L'une a sauvé la France, l'autre la Papauté : nous avons nommé Jeanne d'Arc et Catherine de Sienne. L'Église a mis depuis longtemps celle-ci sur ses autels ; l'autre, il faut l'espérer, y sera bientôt placée. Tout les rapproche, la modeste condition d'où elles sont sorties, leur complète ignorance du monde politique auquel elles ont été mêlées, la foi simple et ferme avec laquelle elles ont cru à leur mission divine, l'âge presque encore adolescent où elles l'ont commencée et le succès merveilleux qui a couronné leur œuvre. La différence est dans la manière dont elles sont mortes : l'une à trente-deux ans, épuisée d'austérités et de fatigues ; l'autre à dix-neuf, victime à la fois, et du ressentiment de ceux qu'elle avait vaincus et de l'ingratitude de ceux qu'elle avait servis.

Sainte Catherine de Sienne, qui précéda d'un demi-siècle Jeanne d'Arc, a une renommée moins populaire et moins étendue, et son œuvre, bien que d'un caractère plus élevé et d'une plus haute portée, n'excite pas une aussi générale admiration. Cela vient, en grande partie, selon nous, de ce qu'on nous l'a plus montrée jusqu'ici dans sa vie personnelle, que dans l'action extérieure qu'elle a exercée. On l'a peinte en effet surtout au point de vue hagiographique ; on a principalement retracé le tableau de ses vertus et celui des merveilles que le Ciel opéra par ses mains. L'inspirée, l'extatique, la thaumaturge, la sainte enfin, dans l'acception théologique du mot, voilà ce que ses biographes se sont attachés à nous faire voir en elle. Certes, ce côté de sa vie, quoique intéressant surtout la piété, n'est pas indigne de l'histoire. Toutefois, il y en a un plus saisissant et plus large qui appelle principalement les

<sup>1</sup> 1 vol. in-12. Sauton, éditeur, rue du Bac.

regards : ce sont les rapports avec les hommes et les choses de l'époque, les contacts extérieurs et humains. On n'a pas assez éclairé, à notre gré, ce point. L'hagiographie cherche partout, aujourd'hui à combler ces sortes de lacunes fréquentes dans les vies de saints.

Moins que dans toute autre, on ne pouvait en laisser subsister une pareille dans la biographie d'une sainte dont l'action sur les événements de son époque fut si éclatante et eut, dans la suite des temps, des effets si considérables.

Ainsi l'ont compris ses deux derniers historiens : en Italie, le P. Capeccelatro ; en France, M<sup>me</sup> la comtesse de Flavigny. Le travail de M<sup>me</sup> de Flavigny, œuvre largement étudiée dans ses sources, et d'une remarquable portée historique, nous semble avoir eu plus encore que celui du savant italien pour but de mettre l'élément humain en relief dans cette vie, où le surnaturel a occupé jusqu'ici la première place. En même temps que la sainte, l'auteur a voulu, croyons-nous, montrer ici la femme du moyen âge. Sans toucher à l'aurole céleste qui entoure la tête de la vierge de Sienne, M<sup>me</sup> de Flavigny a cherché, si nous ne nous trompons, à faire mieux ressortir les admirables traits de grâce, de génie et de sagesse humaines qui brillent sur son adorable figure. Et d'abord elle n'hésite pas à nous dire que Catherine Benincasa, la fille du teinturier siennois, était belle à ravir, même après l'atteinte de la petite vérole qui la frappa au sortir de l'adolescence. M<sup>me</sup> de Flavigny fait remarquer du reste que, pour s'être vouée à Dieu, la céleste jeune fille n'était pas, à proprement parler, une religieuse, qu'elle vivait chez ses parents en liberté, et se vêtait à peu près, comme toutes les filles de sa condition. Le charme de sa personne ajoutait à celui qu'opérait la grâce divine qui parlait par sa bouche. Elle avait des façons si touchantes de reprocher aux faibles leurs défaillances envers Dieu, qu'il y en avait peu, parmi les jeunes principalement, sur la figure desquels elle n'amenât la confusion et les larmes et au cœur desquels elle n'éveillât le repentir. Quant aux pécheurs d'une autre sorte et d'un autre âge, aux âmes froides, endurcies par l'ambition, la jalousie, la haine, les égoïstes calculs de la vie sociale, ils étaient comme pris au dépourvu et ne savaient se défendre contre la honte qu'éveillait en eux l'austère vérité qui sortait de ces lèvres pures et gracieuses. Si grand, si admirable, si absolu était d'ailleurs son dévouement aux personnes dont elle prenait à cœur le salut éternel, qu'il était impossible, lorsqu'on en était l'objet, de n'être pas gagné, séduit, subjugué. Citons, entre autres faits de ce genre, ce trait héroïque rapporté par les historiens du temps.

Au milieu des discordes qui déchiraient les villes italiennes et que n'interrompaient ni la famine ni la peste, un jeune gentilhomme de Pérouse, venu en qualité d'attaché d'ambassade à Sienne, fut retenu

prisonnier par les démocrates victorieux et condamné à mourir. Il s'appelait Nicolas Toldo. Catherine, qui visitait assidûment les détenus et les accompagnait à la mort, apprit que Nicolas Toldo, pressentant son sort, s'abandonnait à un farouche désespoir. Elle se rendit auprès de lui. Plus difficile fut sa conquête que n'avait été celle des autres; cependant elle dompta aussi, ou plutôt conquit cette âme rebelle. « Mais, dit M<sup>me</sup> de Flavigny, il ne lui suffisait pas que Toldo eût confessé ses fautes et fût devenu semblable à un agneau destiné à être offert sur l'autel; elle voulait plus encore, et, quand elle sut que cet innocent était, en effet, destiné à périr, elle prétendit qu'il s'offrit en victime expiatoire; que son sang plaidât en faveur de l'Église, du monde, de ses bourreaux eux-mêmes. Elle décida au sacrifice volontaire de sa vie ce beau et noble chevalier dont l'âme s'ouvrait confiante aux promesses de l'avenir, et dont la jeunesse n'avait rien perdu de ses forces. « — Vous reviendrez, vous assisterez à mon supplice », lui dit-il lorsqu'elle le quitta.

Le jour fatal luisait à peine, le glas de la cloche funèbre n'avait point encore retenti que Catherine était près du condamné. Il était soumis, mais il craignait, disait-il, que son courage ne l'abandonnât, que sa volonté ne restât pas unie à la volonté divine. Avec la simplicité de la parfaite innocence, Catherine laissa reposer sur son cœur la tête du jeune homme. Elle s'unissait au sacrifice du condamné et eût voulu mourir avec lui. « — Si Dieu reste avec moi, je mourrai content, » s'écriait Toldo. — « Console-toi, mon frère, répondit la sainte; bientôt nous arriverons aux noces éternelles. » L'âme virile de Catherine anima son disciple; détaché de la vie, il hâtait de ses vœux l'heure suprême de l'immolation. Ce fut la tête haute, calme, abandonné à la volonté de Dieu, qu'il marcha à la mort. La foule muette, attendrie, se pressait autour de lui et ne pouvait retenir ses larmes. A genoux près du billot, Catherine y avait posé sa propre tête: elle éprouvait une invincible soif de verser tout son sang. « Marie! » s'écriait la jeune fille, recommandant cet innocent à la Mère de douleurs; elle voulait que la lumière divine éclairât sa consommation. Soudain, elle ne vit plus ni l'assistance ni l'échafaud: ses regards se fixaient sur le Tout-Puissant; elle se sentait exaucée. Nicolas Toldo s'approcha: « Bénissez-moi, lui dit-il, avec un regard radieux. » Et plusieurs fois, il répéta, en les unissant, le nom du Christ et le nom de celle qui lui avait fait connaître son Rédempteur. « Jésus et Catherine » furent ses dernières paroles. La sainte le bénit, lui étendit le cou sous la hache fatale, lui rappela une dernière fois le prix du sang uni au sang de Jésus-Christ; puis, faisant, elle aussi, son sacrifice et offrant à Dieu, son âme, elle articula d'une voix ferme: « Je le veux! » La tête sanglante du chevalier pérugin tomba dans ses mains; elle vit le ciel s'ouvrir;

l'âme de Nicolas y entraît. Mais, sur le seuil même du Paradis, cette âme se retourna vers Catherine, « comme l'épouse qui arrive au seuil de l'époux remercie de la tête et du regard ceux qui l'ont accompagnée. »

On comprend quelle admiration, quel enthousiasme pour la jeune sainte devaient exciter de telles scènes, et quelle autorité acquérait sur l'esprit public un pareil héroïsme, même en dehors des témoignages vraiment surnaturels dont le Ciel accompagnait souvent ses actions. Catherine avait la conscience de cette autorité, mais elle n'en usait qu'avec une profonde humilité et une extrême réserve. Toutefois, elle n'hésita jamais à sortir de la retraite où elle vivait, à se mêler aux foules, à parler aux puissants du jour, quand le bien lui semblait l'exiger. C'est ainsi qu'on la vit, elle, jeune fille, accepter des papes la mission d'aller par les villes entreprendre des prédications publiques et privées, suivie de prêtres chargés de confesser et d'absoudre les pécheurs qu'elle ramenait à Dieu. Ses succès dépassèrent toute attente. Elle fut appelée partout, non seulement pour travailler à la conversion des âmes, mais pour tenter l'œuvre plus difficile de réconcilier ensemble les États et les villes rivales et divisées de la péninsule.

Le siècle où vivait sainte Catherine était un siècle affreux. Le désordre et la violence étaient partout, dans les gouvernements comme dans les esprits. La foi était gravement ébranlée et les mœurs profondément atteintes. La démocratie, dans presque toutes les républiques italiennes, avait triomphé de l'aristocratie, ou luttait contre elle avec des alternatives de triomphes et de défaites qui amenaient des réactions sanglantes. Dans les moments d'accalmie, où les gens sages prévalaient, Catherine était appelée comme médiatrice pour adoucir les ressentiments des partis et faire cesser les divisions intestines. Elle réussit fréquemment; et, poussée par son zèle, qui croissait avec son influence, elle rêva un instant, en 1373, de conduire l'Europe chrétienne à la croisade contre les musulmans. Le moment semblait propice; les ravages de la peste paraissaient avoir ramené le monde à des pensées chrétiennes, et le disposer à prêter attention à l'appel que le pape Grégoire XI avait fait à la reprise de la guerre sainte lors de son avènement et réitéré plusieurs fois depuis. Son espoir fut déçu, mais elle eut la consolation d'opérer plusieurs réconciliations importantes, principalement celle des Florentins avec le pape, grand triomphe qui devint le prélude d'un autre plus grand encore et plus précieux dans ses effets : la rentrée des papes à Rome.

Les préliminaires de l'œuvre capitale de sainte Catherine sont présentés avec des détails très neufs et très curieux, dans le livre de M<sup>me</sup> de Flavigny, où brille une grande connaissance et un intime sentiment de l'histoire. Mais l'intérêt des chapitres qu'elle leur consacre s'accroît encore quand l'auteur arrive au récit de la grande négocia-

tion dont la république de Florence chargea Catherine, et que l'humble fille conduisit au terme heureux que l'on sait. Comme Jeanne d'Arc, qui devait, cinquante ans plus tard, arracher le roi de France à sa cour énervante et le remettre en possession de ses États, Catherine de Sienne releva le cœur à la papauté, et la rétablit à Rome sur son véritable siège : fait immense pour l'avenir de l'Église, dont le chef fut ainsi rendu à la liberté quelques années avant l'heure où devait commencer ce formidable combat de la Réforme dont on ne peut calculer quelles eussent été les suites, si les papes se fussent trouvés dans la dépendance d'un souverain étranger. L'œuvre fut rude ; le peu qu'en dit M<sup>me</sup> de Flavigny en laisse voir certaines difficultés particulièrement pénibles à reconnaître pour des catholiques, mais devant la constatation desquelles elle n'a pas cru, et avec raison, devoir reculer.

De même que Jeanne d'Arc, les derniers moments de sainte Catherine furent remplis d'amertume. Le pape réintégré à Rome ne se montra pas plus supérieur que le roi ramené de derrière la Loire à la basilique de Reims. Comme on le fit pour l'héroïne de Domrémy, les habiles cherchèrent à exploiter à leur profit l'empire que Catherine de Sienne avait pris sur l'opinion publique. Les démocrates du XIX<sup>e</sup> siècle étaient de dignes précurseurs de ceux du XIV<sup>e</sup> : nous recommandons aux lecteurs ce que nous apprend d'eux M<sup>me</sup> de Flavigny, dont le livre est accessoirement rempli, sur ce point, des faits les plus curieux — accessoirement, disons-nous, car l'auteur ne s'est pas laissé distraire de son sujet et s'est tenue strictement dans le tableau de cette vie sublime moitié de la terre et moitié du ciel que, la première, elle nous a présentée, dans le même cadre, sous son double aspect. Ce tableau a toute la largeur d'études et d'appréciations qu'on demande aujourd'hui aux travaux historiques. M<sup>me</sup> de Flavigny, nous l'avons déjà donné à entendre, a parlé du mal intérieur dont souffrait l'Église avec une franchise dont quelques esprits timides n'auraient point usé peut-être, mais que nous ne saurions qu'approuver, quant à nous, parce que d'abord le respect de la vérité en faisait un devoir, et que de tels aveux, chez un catholique, sont actes de foi à la divinité et à l'immortalité de la religion qu'il professe.

P. DOUHAIRE.

## LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

LEURS OEUVRES ET LEURS SERVICES

Avec une introduction par Émile KELLER <sup>1</sup>.

Il y a trois ans, le gouvernement fit établir une statistique officielle de toutes les congrégations religieuses de France, en y inscrivant seulement le nombre des maisons et celui des personnes, mais sans se préoccuper des services rendus et sans montrer le bien accompli. C'était cependant là le point capital, car en un temps où les œuvres de l'Église sont calomniées et poursuivies avec tant de haine aveugle et acharnée, la plus vulgaire justice imposait aux agents du pouvoir l'obligation d'indiquer, en regard de l'état de chaque congrégation, le nombre des enfants qu'elle instruit, des pauvres qu'elle soulage, des malades qu'elle soigne, des vieillards qu'elle nourrit, des terrains incultes qu'elle défriche, des orphelins qu'elle recueille, des déshérités de toute sorte dont elle est l'unique soutien, des preuves de dévouement et de patriotisme qu'elles ont données en toute occasion, des éminents services qu'elles rendent dans nos colonies, du prestige et de l'influence qu'elles nous gardent à l'étranger.

C'est cette grave lacune qu'a entrepris de combler M. Keller, en ajoutant, par ce travail d'une opportunité si vive, un titre de plus à ceux que tant d'écrits remarquables, d'éloquents discours et d'actes courageux et dévoués lui assuraient de longue date à la reconnaissance des catholiques.

Son travail est un véritable monument, où il a réuni, diocèse par diocèse, tous les renseignements relatifs à chacune des congrégations qui y sont établies; et de cet ensemble imposant de faits et de chiffres, de ce vaste et lumineux tableau ressort la justification la plus éclatante qui pût être présentée de ces ordres religieux qui accomplissent avec tant d'admirable abnégation sur tous les points du territoire la part la plus pénible et la plus ingrate du labeur social.

Comme le dit avec une grande élévation M. Keller, dans l'introduction magistrale qui ouvre le volume : « Les chiffres ainsi publiés, loin d'être un objet d'épouvante, deviennent profondément consolants, car ils prouvent que le dévouement catholique a proportionné ses sacrifices aux misères qu'il fallait soulager, et qu'il a organisé partout le service gratuit du peuple et de ceux qui souffrent. C'est là pour la France, au milieu de ses malheurs, une gloire qui lui assure le premier rang dans le monde, pour quiconque met les splendeurs de la grandeur morale au-dessus des triomphes de la force brutale. »

L'ignorance et le préjugé entrent pour beaucoup dans les disposi-

<sup>1</sup> Un vol. grand in-8, de 736 pages. Librairie Poussielgue.

tions hostiles que le gouvernement s'efforce de propager contre les congrégations. C'est aux catholiques d'éclairer les esprits honnêtes et impartiaux en leur montrant l'iniquité qu'on veut leur faire commettre, en ouvrant devant eux ce livre d'or de la foi et du dévouement chrétien, livre incomparable dont aucune autre nation ne pourrait dérouler le merveilleux ensemble et qui excite la juste admiration du monde.

A ce point de vue, l'ouvrage de M. Keller est un vaste arsenal où les défenseurs de l'Église trouveront des armes puissantes pour confondre la calomnie et le mensonge, pour venger des œuvres qui n'honorent pas moins le patriotisme que la foi, et dont la France doit se montrer aussi fière que reconnaissante.

Louis JOUBERT.

## HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA VILLE D'ALBY

Par M. Jules ROLLAND <sup>1</sup>.

Les documents se multiplient sous la main des chercheurs, et l'histoire consciencieuse et complète d'une petite ville peut devenir un ouvrage considérable. Il pourra arriver même que l'historien trouve plus de satisfaction pour lui, comme plus de profit pour ses lecteurs, en ne l'étudiant que sous un de ses aspects. C'est ce qu'a fait M. Jules Rolland, dans son *Histoire littéraire de la ville d'Alby*, l'un des ouvrages les plus remarquables qu'ait produits la région toulousaine depuis plusieurs mois. Retracer bien moins la vie des poètes et des littérateurs albigeois que l'état intellectuel d'une ville de province à ses divers âges, c'est donner celui des villes analogues dans la contrée. Les mêmes indications sur le régime des écoles, sur le traitement des maîtres, se retrouvent, aux mêmes dates et presque dans les mêmes termes, dans les archives de nos villes méridionales. La plupart ont eu, dès les premiers monuments écrits qui nous en restent, deux écoles : l'une, épiscopale ou monastique, qui date de l'érection même de l'évêché et de l'abbaye; l'autre, communale, dont nous trouvons la première trace à Alby, en 1360; et si elle ne remonte pas plus haut, c'est que les comptes et les délibérations du conseil de ville ne commencent qu'à cette époque, soit qu'ils n'aient pas été rédigés auparavant, soit que les invasions anglaises les aient enlevés comme tant d'autres. Mais les premières manifestations de la culture de l'esprit se confondent avec les origines d'Alby, et ses plus anciens écrits historiques sont une œuvre littéraire. Les lettres de la comtesse d'Alby à ses trois fils, engagés dans les périls de la cour mérovingienne, attestent le

<sup>1</sup> Toulouse, Éd. Privat, 1879.

goût de la bonne latinité, aussi bien que les pieuses sollicitudes d'une mère chrétienne.

Si les écoles arrivent, de progrès en progrès, jusqu'à ce mémorable règlement de 1543, qui comprend toutes les matières de l'enseignement secondaire actuel, sauf les sciences, au-dessus d'elles les troubadours, les sermonnaires, les auteurs de drames sacrés transmettent jusqu'aux littérateurs des deux derniers siècles un mouvement intellectuel dans lequel se reflètent, comme dans un petit monde, les aspirations et les élans qui animèrent la société française sur des scènes plus vastes et plus illustres. Nos petites villes de province sont loin d'offrir aujourd'hui le spectacle qu'offrait Alby, par exemple, lorsque s'ouvrait, aux gens de goût et aux esprits cultivés, le salon littéraire de M<sup>lle</sup> de Saliès, et dans le siècle suivant celui du cardinal de Bernis. La province ne cesse pas de fournir des hommes de mérite, mais leur éducation même ne se termine pas dans leur ville natale, et ils la quittent pour les grands centres et surtout pour Paris, laissant la langueur et l'indifférence gagner leurs compatriotes.

Rarement on a mieux mis au jour, avec une telle suite de preuves et de documents, l'activité d'esprit de ce qu'il est convenu d'appeler l'ancien régime, et les efforts de nos humbles consuls méridionaux pour assurer les bienfaits de l'instruction à travers les difficultés des guerres civiles ou des invasions étrangères. Ceux qui s'imaginent qu'on ne sait lire en France que depuis 89, et que rien n'y est venu que depuis qu'ils sont arrivés, trouveront dans ce livre matière à réflexion. L'auteur prouve, par des chiffres authentiques, que le nombre des élèves était aussi considérable dans les collèges au moment de la suppression des Jésuites qu'il l'est aujourd'hui<sup>1</sup>. La tourmente révolutionnaire supprima de fait tout enseignement; et l'enseignement primaire, qui n'avait pas cessé à Alby, depuis le moyen âge, grâce à la libéralité des consuls, des évêques et de quelques prêtres pieux, ne put être repris qu'en 1817. Les Frères retrouvèrent alors l'instruction et l'éducation des enfants du peuple dans un état bien autrement déplorable que celui dans lequel ils les avaient prises à leur première arrivée en 1750.

Mais ce livre n'est pas un ouvrage de polémique. S'il est très-personnel par les recherches laborieuses et inédites, il cesse de l'être par la réserve de l'auteur, qui se contente d'exposer les faits, en laissant au lecteur le soin, facile du reste, de conclure. Il observe sans cesse les règles de la plus saine critique historique. C'est un modèle de discussion, par exemple, que celle de la question du passage de Molière

<sup>1</sup> 349 à Alby, 120 à Castres, 191 à Lavaur, à la fin du dix-septième siècle, d'après les procès-verbaux de visite de M. de Froidour; autres collèges à Cordes, Gaillac, Rabastens; collège pour les réformés à Puy-laurens. Autres écoliers à Alby, chez les Dominicains, chez les Cordeliers.

à Alby. La troupe du duc d'Épernon, se rendant de Rodez à Toulouse, vint y donner quelques représentations dans l'été de 1647, à l'occasion de l'entrée solennelle du comte d'Aubijoux, gouverneur de la province. L'auteur a retrouvé, dans les archives de la mairie, des quittances signées par trois comédiens que l'on sait avoir été les camarades de Molière à cette époque. Or cette année, 1647, est la seule pendant laquelle on perd la trace du grand poète entre le séjour à Bordeaux et le voyage à Nantes. M. Rolland l'a-t-il retrouvée ? Il nous convient d'imiter sa réserve, et de laisser la question à résoudre à quelqu'un des dévots de l'immortel comique.

Mais nous serions presque tenté de reprocher à l'historien albigeois une modestie trop grande, au sujet de ces infortunées victimes de Boileau et de l'irascible Racine : Claude Boyer et Michel Leclerc. Les vers de Boyer, surtout ceux même qu'il écrivit, à Alby, à l'âge de vingt ans ont une tournure aisée et fière qui légitimait bien des ambitions ; et si ses tragédies durent pâlir devant de si splendides voisinages, elles prennent un singulier relief lorsqu'on les compare aux fades copies du siècle suivant. Le chapitre qui renferme leur piquante histoire est très finement écrit, et digne de tenir une place dans la galerie littéraire du grand siècle.

L'auteur touche, en passant, à tous les événements de l'histoire d'Alby, qui revit ainsi avec plus de vérité que sous le tissu des dates et des faits. Il apprécie très justement le caractère de l'hérésie albigeoise, fruit d'une civilisation en décadence, et fait ressortir surtout cet effort général des villes méridionales, qui, après avoir failli perdre leurs libertés dans la tourmente, les ressaisissent avec ardeur, les fixent dans des chartes, où l'on voit très-bien qu'elles ne font que continuer et reprendre les institutions et les garanties qui dataient de loin chez elles, contrairement à ce qui se passait au même moment dans les villes du Nord.

Puis, à la fin d'une autre période, c'est un fait très général aussi que les regrets des habitants, lorsque les Jésuites durent s'éloigner, après avoir prodigué à tant de générations les bienfaits d'une éducation solide et pure. Alors, comme aujourd'hui, les sectaires n'hésitaient pas à sacrifier, à leurs préjugés et à leurs passions haineuses, le vœu des populations, l'avenir des enfants et les intérêts de cette instruction qu'ils prétendaient puiser si haut, en tarissant les sources par lesquelles elle s'était répandue avec le plus de fécondité. Bien que la ville d'Alby vît baisser immédiatement le niveau de ses études, elle souffrit moins que beaucoup d'autres, grâce aux efforts du cardinal de Bernis, qui parvint à réunir un nombreux personnel de professeurs ecclésiastiques.

Malgré les richesses littéraires que M. Rolland nous a rendues, Alby,

pensons-nous, continuera à demeurer plus célèbre par sa cathédrale que par ses poètes. La page qui est consacrée à ce monument est la seule qui montre un peu d'enflure, parce que c'est la seule où l'auteur ne soit pas complètement maître de son sujet. Il décrit cette belle église de Sainte-Cécile en termes vagues, et avec des interprétations fantaisistes que ne comporte plus la critique archéologique. Partout ailleurs le style est précis, élégant et clair; il met les faits bien en relief, et le lecteur y trouve autant de charme que de profit. Ceux même qui n'auraient pas un attrait spécial pour connaître jusque dans ses détails les plus intimes l'histoire de la vieille ville, à laquelle le nom d'une grande hérésie est demeuré si injustement attaché, devront lire cet ouvrage comme un exemple, s'ils s'intéressent à notre passé. Bien des cités obscures gardent dans leurs archives une vie endormie, qui n'attend pour ressusciter avec toute leur âme que la main d'un historien consciencieux. Nul moment n'est plus favorable pour montrer la constance de ces efforts vers l'idéal qui les animèrent, qu'ils se traduisissent par la culture des lettres, par de merveilleux monuments, par des institutions fécondes, ou par les formes diverses de l'amour sincère du bien et du beau. La pauvre France, qui se plaît tant à se mépriser et à se détruire elle-même, n'aurait pour demeurer grande et forte qu'à se continuer.

J. DE LABONDÈS.

## LES GRANDES LEÇONS DE L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

(ORIENT — ATHÈNES — ROME)

*Histoire de la civilisation gréco-romaine par ses monuments littéraires, depuis les temps préhistoriques jusqu'à Constantin,*

Par A. PELLISSIER, professeur de l'Université <sup>1</sup>.

Recueillir et classer avec soin, pour l'offrir aux esprits curieux de voir ou de revoir, tout ce qu'il est indispensable de connaître du passé gréco-romain, en faire jouir par des traductions ceux qui ne peuvent étudier dans leur idiome les chefs-d'œuvre de l'antiquité, c'est une œuvre utile qui a été accomplie déjà bien des fois par des critiques éminents, mais dans des ouvrages assez étendus. C'est un travail plus complet, encore bien que moins volumineux, qui est tenté par ces *Leçons de l'antiquité classique*.

Dans un tableau général de la marche de la civilisation en Occident

<sup>1</sup> Un vol. in-12. Paris. Hachette.

depuis les temps préhistoriques jusqu'au quatrième siècle de notre ère, l'auteur a encadré l'étude critique des grands siècles qui sont les glorieuses étapes du génie humain. Il y a joint l'éloge des hommes vraiment grands et utiles : Homère, Lycurgue, Périclès, Alexandre, Aristote, etc., dans le monde hellénique ; Caton, les Gracques, Cicéron, Virgile, Horace, Tacite, etc., dans le monde romain. Toutes les fois que la chose est possible, le panégyrique est justifié par de longues citations qui font de ce livre l'histoire de l'esprit humain et une véritable bibliothèque de littérature grecque et latine.

Un secours auquel les hommes d'étude ne seront point indifférents, c'est une table alphabétique qui rend toutes les recherches promptes, sûres et faciles. D'un coup d'œil on peut, dans cette table, juger l'esprit de cette publication. Les mots *religion* et *patriotisme* sont ceux qui y reviennent le plus souvent ; ils représentent deux sentiments, deux principes que ne doit jamais séparer un bon Français.

C'est chose rare que de trouver des livres religieux à l'usage des enfants. Les uns les rebutent par trop de sévérité ; les autres, en se prêtant mieux à leur intelligence, ne savent pas la fixer, et ne laissent en eux aucune de ces impressions, d'où naissent les résolutions fortes et durables. Entrer dans la vie de l'enfant, lui parler un langage qu'il comprenne et qu'il goûte, prendre pour point de départ ses habitudes, ses affections, ses plaisirs, ses occupations, tous les détails de sa petite existence, pour le porter plus haut et lui montrer dans chaque objet, avec une évidence qui le saisisse, un devoir à remplir ; c'est là un art que bien peu possèdent, et dont les parents chrétiens peuvent, mieux que personne, apprécier l'importance et les difficultés.

C'est à eux, c'est à ces pères et mères de familles préoccupés des lectures qui conviennent à l'enfance, que nous voudrions recommander un livre nouveau, un petit mois de Marie<sup>1</sup>, qu'une mère dont la modestie cache le nom, a écrit pour ses filles et qu'elle s'est décidée, sous de puissants encouragements, à livrer au public. L'approbation de Mgr l'évêque de Nevers et la préface qu'un des maîtres les plus compétents de la Compagnie de Jésus, le R. P. Bazin, a voulu placer en tête de cette œuvre en disent assez la valeur et l'irréprochable orthodoxie.

Pour nous, si nous en jugeons par notre impression personnelle,

<sup>1</sup> *Une fleur tous les soirs à Marie*, petit mois de Marie composé par une mère de famille pour les enfants de neuf à quatorze ans. Librairie catholique, Victor Palmé.

nous estimons qu'il n'est pas un père ou une mère qui, ayant lu ce livre, ne remercie l'auteur de l'avoir publié. Nous n'en connaissons pas, dans ce genre, qui convienne mieux à l'enfance, et nous éprouvions, en le lisant, le ravissement que donne la découverte d'un objet longtemps cherché. Comme on s'aperçoit bien que c'est une mère qui qui a composé cet écrit ! Sous sa forme gracieuse, aimable, poétique, mais toujours lucide et simple, que d'expérience concentrée ! Quelle connaissance des enfants ! Quel art pour les intéresser en les instruisant ! Quelle manière attrayante, dans sa familiarité grave, de provoquer leurs réflexions et leurs efforts, d'élever leurs jeunes cœurs, de leur inspirer le désir d'obtenir, comme la plus haute des récompenses, l'approbation de la divine mère dont l'image est sans cesse placée devant leurs yeux !

Bien que spécialement écrit pour le mois de Marie, ce petit livre, en tout temps, sera profitable aux enfants, et bien que fait plus particulièrement pour eux, il est plein d'enseignements pour tous les âges. C'est un charme de le lire, et nous le répétons avec conviction, l'auteur en le publiant s'est créé un titre au souvenir reconnaissant de tous les parents chrétiens.

Ch. DE LACOMBE. ?

---

# REVUE DES SCIENCES

---

Anthropologie : Les géants. La macrosomie. — Traditions mythologiques. Traditions hébraïques. — Les races de géants. — La stature de l'homme, aujourd'hui et autrefois. — Réponse de la paléontologie. — Gigantisme pathologique. — Géants et nains. Physique : L'horticulture électrique. — — Recherches de M. Siemens sur le développement des végétaux. — Météorologie : Curieuse interversion des températures aux différentes hauteurs. — Observations au Puy-de-Dôme et dans le bassin de la Seine. — Applications à la prévision des temps. — Régime des vents superposés aux diverses altitudes. — Chimie : Congélation des vins. Moyen de les enrichir en alcool. — Le titre d'un vin d'après son degré de congélation. — Une curieuse explosion. — Une barrique de vin qui saute. — Un homme projeté au mur. — Technologie : Le chromographe. Appareil pour obtenir des copies. — Moyen de le préparer. — Histoire naturelle : Le renouveau et le rossignol.

On s'accorde généralement à reléguer dans le domaine de la fable cette croyance très répandue qui nous attribue pour précurseurs une race de géants. Il ne semble pas qu'il ait jamais existé des hommes à stature gigantesque. La taille humaine n'a même guère varié, si l'on s'en rapporte aux recherches des anthropologistes. Autrefois, comme maintenant, on a dû rencontrer des hommes exceptionnellement grands; mais l'exception ne constitue pas la règle. Il est vrai que l'opinion des anthropologistes est bien elle-même sujette à caution. Quoi qu'il en soit, le mythe des géants est l'un des plus répandus dans les traditions primitives. On le retrouve même dans la Bible. Moïse fait naître les géants à une époque indéterminée de l'alliance des fils de Dieu avec les filles des hommes. Les géants du pays de Moab au chapitre II, du *Deutéronome* sont un peuple de haute stature. Og, roi de Bazan, qui en provenait (*Deut.*, III, 2), mesurait 9 coudées. Plus tard (*I Rois*, XXI, 18), Job parle de la vallée des géants. C'est une race réprouvée. Baruch les considère comme une race primordiale disparue. A tout bien prendre, ce ne sont là que des échos de traditions extrêmement lointaines, vaguement connues des Hébreux. Saint Isidore dit parfaitement que les géants n'étaient que des hommes grands et forts.

Les Grecs sont plus explicites, mais leurs géants ont des allures

fabuleuses qui les font immédiatement mettre en suspicion. Au Mexique comme en Grèce, les monuments portent toutefois des empreintes qui appuient la légende. En Amérique, on croit encore parfaitement aux géants. Est-ce le fait d'une imagination surexcitée qui a donné le jour et aux œuvres des artistes grecs et mexicains ou aux traditions des naturels de l'Amérique, ou sont-elles, au contraire, réellement l'expression de la vérité? Si l'on s'en rapporte aux investigations modernes, on pencherait volontiers pour la première hypothèse. La vue de quelques peuplades à grande stature a pu frapper des esprits facilement impressionnables et faire naître la légende. Ainsi, les Indiens montrent, comme des ossements de géant, les *nuescas de gigante*, qui ne sont que des débris d'animaux préhistoriques. Il est vrai qu'imbus de ces croyances, les naturels ont pu, dans leur désir de retrouver des traces de leurs ancêtres, pousser trop loin les analogies et confondre avec des ossements humains des os d'animaux. Il ne faudrait pas trop se hâter de conclure dans un sens ou dans l'autre. Tout ce que la prudence permet d'affirmer, c'est qu'aujourd'hui on ne rencontre aucun vestige d'une race gigantesque dans les nombreux terrains explorés un peu partout dans toutes les parties du monde et que les races préhistoriques n'étaient certainement pas constituées par des géants.

Il est vraisemblable que l'idée du « gigantisme » sera née des contrastes entre des peuplades à grande taille et des peuplades à petite taille. L'imagination aura grandi les hommes de haute stature et on en aura fait la « race des géants ». De nos jours encore, si tout à coup, brusquement, on mettait en présence des Esquimaux et des Patagons, certainement les Esquimaux désigneraient du nom de géants les Patagons. Les Téhuelches possèdent en effet les plus hautes tailles connues. Celle des hommes varie entre 1<sup>m</sup>,902 et 1<sup>m</sup>,818. Les femmes ont bien de 1<sup>m</sup>,750 à 1<sup>m</sup>,530. Les Lapons n'ont en moyenne que 1<sup>m</sup>,37 à 1<sup>m</sup>,50.

La macrosomie ou le gigantisme est très mal représenté de nos jours. Un anthropologiste italien, M. le professeur Cesare Taruffi (de Milan) a pu étudier en détail huit squelettes de géants exposés dans différents musées d'Europe<sup>1</sup>. Le plus grand d'entre eux mesurait 2<sup>m</sup>,210 ce qui correspond à une stature de 2<sup>m</sup>,240 sur le vivant.

Un squelette de femme atteignait 1<sup>m</sup>,80. Une des particularités les plus saillantes de ces individus à stature colossale, c'est la présence d'une vertèbre surnuméraire ordinairement dorsale et munie d'une côte.

Les Patagons et les Esquimaux sont les plus dolichocéphales de tous les peuples, c'est-à-dire qu'ils ont le crâne exceptionnellement allongé. Au contraire, chez les géants mesurés, cette dolichocéphalie est très atténuée.

<sup>1</sup> *Revue d'anthropologie*. Masson, éditeur.

Les statures mesurées par l'auteur italien sont en tout cas très inférieures à celles que l'on attribue aux géants historiques. Ainsi, Goliath aurait eu 3<sup>m</sup>,225. Dans un tombeau d'Angers, on aurait trouvé un géant de 5<sup>m</sup>,523.

Les individus examinés par M. Taruffi ont tous le front fuyant et relativement petit, les saillies osseuses prononcées, les membres grêles. En général la force musculaire des géants est au-dessous de la moyenne. Leur vie est courte.

De même que l'on a fait des tentatives pour produire une race de nains, on a essayé aussi de créer une race de géants. Catherine de Médicis ne réussit pas à obtenir une race, en mariant plusieurs nains des deux sexes. Pierre le Grand échoua de son côté. L'évêque Berkeley maria vainement l'orphelin géant Macgrath. On peut par sélection obtenir de grands hommes, comme le fit Frédéric de Prusse pour les grenadiers de sa garde; mais les causes naturelles ou artificielles de la macrosomie sont restées inconnues. Tout ce que l'on peut dire c'est que l'hérédité exerce son action; les peuples qui produisent le plus grand nombre de géants sont précisément ceux dont la taille est très élevée.

En résumé, on voit, d'après ce qui précède, que la paléontologie ne confirme pas les récits mythologiques et les anciennes traditions. La taille de l'homme n'aurait pas sensiblement varié depuis les temps préhistoriques. S'il y a eu des géants à toute époque, il n'y aurait pas eu de « races de géants ». Enfin, nous ignorons encore les causes pathologiques de la macrosomie.

M. le docteur W. Siemens a entrepris récemment des expériences qu'il est au moins bon de mentionner ici succinctement, sur le développement des végétaux à la lumière électrique. Il y a longtemps déjà que l'on a étudié l'influence de la lumière artificielle sur l'accroissement des plantes; les premières recherches remontent à 1806, elles sont de M. P. de Candolle. Sans citer les nombreux travaux effectués dans cette direction, contentons-nous de dire que l'on était parvenu à reconnaître dans ces dernières années que toutes les lumières développent, comme celle du soleil, le verdissement de la chlorophylle des plantes et déterminent un dégagement d'acide carbonique. Toute lumière est plus ou moins apte à provoquer la pousse des végétaux.

Les expériences avaient été entreprises sur petite échelle. M. Siemens les a reprises dans des conditions pour ainsi dire industrielles. Il a soumis dans une serre des plantes variées à l'action d'une puissante lampe électrique d'au moins 450 becs Carcel, placée à 2 mètres seulement au-dessus du sol. On avait choisi des végétaux poussant facilement, tels que moutarde, carottes, haricots, concombres, melons, etc. On partagea ces plantes en quatre groupes : 1° végétaux abso-

lument maintenus dans l'obscurité ; 2° uniquement exposés à la lumière électrique ; 3° exposés à la lumière du jour ; 4° exposés à la lumière du jour et après le coucher du soleil à la lumière électrique. Voici les résultats obtenus. Les plantes du premier groupe étaient d'un jaune pâle avec tige très grêle ; la mort ne se fit pas attendre. Le second groupe était caractérisé par une couleur vert clair convenable des feuilles et par des tiges suffisamment résistantes ; les plantes du troisième groupe avaient une coloration verte plus foncée et des tiges plus puissantes. Enfin, le quatrième groupe accusa sur les autres une supériorité incontestable, ce qui s'explique facilement, puisque l'action solaire était prolongée de toute l'action électrique de 5 heures à 11 heures du soir.

Le développement des fleurs et des fruits est très accusé sous l'influence électrique. Les fleurs poussent comme par magie. M. Siemens avait apporté à la Société royale un pot de tulipes en boutons. Il le plaça avant de prendre la parole sous la lampe électrique ; 45 minutes plus tard, les boutons étaient complètement épanouis. Le savant physicien conclut de ses recherches que les végétaux exposés à la radiation artificielle s'accroissent parfaitement. Il pense même que souvent on pourra tirer parti de ce fait pour hâter artificiellement le développement des légumes et obtenir des fruits précoces. Il a même communiqué à la Société royale un devis approximatif de ce que pourrait coûter l'horticulture électrique appliquée aux vergers et aux potagers. En admettant une surface cultivable de 85 mètres carrés, il faudrait 9 foyers électriques d'une puissance de 600 becs Carcel chacun installés à 3 mètres au-dessus du sol. Il serait bon, pour mieux utiliser la radiation, que le champ fût entouré de murs portant des arbres en espaliers. La machine à vapeur motrice exigerait 36 chevaux, ce qui par nuit de 12 heures impliquerait une dépense de 10 francs. Avec les crayons de charbon des lampes, la dépense monterait à 20 francs. Le développement très rapide des légumes et des fruits au milieu de la saison froide rendrait l'application lucrative.

Peut-être M. Semiens se montre-t-il ici un peu enthousiaste ; toutefois, l'idée pourrait être bonne dans quelques cas. Jamais on n'a poussé le culte des fleurs d'appartement à un degré aussi élevé. A Paris, dans les grandes villes, les fleuristes deviennent nombreux, et les fleurs se paient en hiver au poids de l'or. Beaucoup d'horticulteurs trouveraient un bénéfice à illuminer leurs serres à la lumière électrique. La radiation artificielle viendrait pendant la nuit en aide au soleil absent, et l'on aurait dès le mois de décembre et de janvier les fleurs qui n'apparaissent sur le marché qu'en février et en mars. Attendons-nous donc à savourer quelque jour des fruits mûris sous l'influence de la radiation artificielle et à admirer des fleurs épanouies à la lumière électrique !

Le directeur de l'observatoire du Puy-de-Dôme, M. Alluard, a dernièrement communiqué à l'Académie des sciences une observation intéressante sur la distribution des températures à des hauteurs différentes. L'observatoire du Puy-de-Dôme est relié télégraphiquement à la station météorologique de Rabanesse à Clermont. On peut savoir ce qui se passe au sommet du Puy et à Clermont, à la même minute. Or les phénomènes météorologiques sont quelquefois très différents à ces deux niveaux. Il pleut en haut quand il fait beau en bas, et réciproquement. Il fait chaud au sommet de la montagne, alors qu'il fait froid dans la plaine.

On admettait assez généralement jusqu'ici que la température était toujours plus basse dans les hautes que dans les petites altitudes; il n'en est pas toujours ainsi. Au Puy-de-Dôme, pendant la nuit principalement, la température est très souvent plus élevée au sommet qu'à Clermont. Le même fait s'observe également au Pic du Midi, d'après M. le général de Nansouty. Par exemple, le 26 décembre dernier, à huit heures du matin, le thermomètre marquait — 13°, 6 à Clermont et + 4°, 7 au sommet de la montagne. Différence 20° en faveur du Puy-de-Dôme. Pendant quinze jours, du 15 au 28 décembre, la température moyenne de la journée est restée plus élevée d'environ 10° à une altitude de 1180 mètres, au-dessus de Clermont. L'interversion de la température pendant la nuit se manifeste au Puy-de-Dôme à toutes les époques de l'année; elle est plus marquée en hiver qu'en été. Durant les froids rigoureux de décembre à janvier, dans l'intervalle de deux mois et demi, 50 nuits ont été moins froides au Puy-de-Dôme qu'à Clermont.

M. Alluard a remarqué que ces interversions remarquables de la température à deux altitudes différentes de 1100 mètres impliquaient un éclat particulier de l'atmosphère qu'il a défini très nettement dans la formule suivante.

Dans notre climat, il y a interversion de la température avec la hauteur toutes les fois qu'une zone de hautes pressions couvre l'Europe centrale et surtout la France. Les différences s'accroissent d'autant plus que les hautes pressions barométriques sont plus considérables. Dès qu'une zone de forte pression, dit M. Alluard, s'établit au milieu de l'Europe et particulièrement sur la France, la comparaison de nos thermomètres nous l'apprend aussitôt. La perturbation lointaine vient-elle à entamer cette zone, la forçant à se reculer, d'un côté ou de l'autre, immédiatement l'interversion des températures diminue ou disparaît. On peut lire en quelque sorte l'état du temps sur les courbes thermométriques des deux observatoires. S'il fait plus chaud pendant la nuit au Puy-de-Dôme qu'à Clermont, c'est un signe de beau temps; s'il fait au contraire plus froid, c'est un signe de mauvais temps.

Quelle est la cause de ces interversions de température? Pour nous,

elle réside dans le passage, à quelques centaines de mètres de différence en hauteur, de courants superposés. Le vent reste nord à Clermont, alors qu'il est ouest ou sud-ouest au sommet de la montagne. Les vents d'ouest étant chauds et les vents du nord froids, il est tout simple que le thermomètre monte dans la montagne, quand il descend dans la plaine. Les intéressantes observations de M. Alluard sont de nature à jeter quelques lumières sur le difficile problème du régime des courants atmosphériques aux différentes altitudes <sup>1</sup>.

L'alcool, comme on sait, ne se congèle jamais aux températures les plus basses que nous puissions produire. Des mélanges d'alcool et d'eau se congèlent à des températures d'autant plus basses que la proportion d'alcool y est plus forte. M. Raoult vient de trouver que pour des mélanges qui renferment de 0 gramme à 40 grammes d'alcool pour 100 grammes d'eau, le retard du point de la congélation qui résulte de l'addition de *un gramme d'alcool* est constant. Il est égal à 0°, 377.

Pour des dissolutions renfermant de 24 grammes à 50 grammes d'alcool, le retard est encore constant, mais il atteint 0°, 528. On peut par conséquent déterminer le titre exact d'un mélange d'alcool et d'eau d'après la température de congélation. A l'aide d'une liste dressée par l'auteur, il est possible d'apprécier d'un coup d'œil le titre alcoolique du mélange <sup>2</sup>.

Les liqueurs fermentées se comportent un peu différemment; elles se congèlent à une température un peu plus basse que les simples mélanges d'eau et d'alcool. Nous empruntons à M. Raoult quelques chiffres.

Nature du liquide.	Titre alcoolique.	Degré de congélation.	Degré de congélation d'un mélange d'eau et d'alcool de même titre.
Cidre. . . . .	4° 8	2° 0	1° 5
Bière. . . . .	0 3	2 8	2 0
Vin rouge ordinaire. . . . .	6 8	2 7	2 2
Vin blanc ordinaire. . . . .	7 0	3 0	2 3
Beaujolais. . . . .	10 3	4 4	3 4
Bordeau rouge. . . . .	11 8	5 2	4 0
Bourgogne rouge. . . . .	13 1	5 9	4 5
Roussillon rouge. . . . .	15 2	6 9	5 5
Marsala. . . . .	20 7	10 1	8 1

<sup>2</sup> M. Lemoine ingénieur des ponts et chaussées, chargé du service hydro-métrique à Paris, vient de communiquer à l'Académie des renseignements très intéressants sur l'interversion de la température aux différents points culminants et aux points bas du bassin de la Seine. Comme au Puy-de-Dôme, on a relevé des températures beaucoup plus élevées cet hiver aux sommets qu'en plaine.

<sup>1</sup> V. le Compte rendu de l'Académie des sciences, t. XC, avril 1880.

Le vin de Bordeaux, le vin de Bourgogne gèlent à 6 degrés.

Dans beaucoup de caves, cet hiver, la température est descendue à 7 ou 8 degrés et s'y est maintenue pendant des heures entières. Il est donc tout simple que le vin se soit gelé et que tant de bouteilles se soient brisées. En tout cas, la congélation du vin nécessite des températures extérieures extrêmement basses, ainsi qu'il résulte des chiffres précédents.

La partie qui se congèle dans ces mélanges est formée d'eau pure ; celle qui reste liquide est enrichie en alcool. La congélation offre donc un moyen pratique d'enlever aux vins leur eau naturelle sous forme de glace, et d'amener la partie non congelée à un degré de concentration plus ou moins grand. C'est, en d'autres termes, un procédé à recommander pour enrichir les vins trop faibles en alcool.

Une singulière explosion a eu lieu dernièrement ; un tonneau de vin a éclaté en projetant un ouvrier sur un mur. Entrons dans quelques détails. On sait que pour mettre certains vins à l'abri de la maladie, et même pour les améliorer, on les chauffe vers 60 à 70° centigrades, selon le procédé conseillé par M. Pasteur. Dernièrement, M. Wartha a écrit à l'Académie des sciences que cette opération si simple était cependant susceptible d'accident. On chauffait 6 hectolitres d'un très précieux vin de liqueur de Tokai, renfermant 15 0/0 d'alcool, dans les caves d'une de nos maisons de commerce les plus renommées. Le vin, après avoir subi dans une petite chaudière une chauffe de 65° en moyenne, se rendait dans le tonneau. Il ne restait plus qu'un hectolitre à chauffer, quand soudain se produisit une violente explosion.

Non seulement le fond du tonneau, épais d'au moins 5 centimètres, fut chassé en dehors, mais les douves volèrent en éclats. L'ouvrier chargé de l'opération fut lancé au mur et reçut des blessures assez graves. Le vin se perdit naturellement sur le sol.

Comment expliquer cette explosion inattendue. M. Wartha l'attribue avec raison à l'enflammation d'un mélange d'air et d'alcool contenu dans le tonneau. Les vapeurs alcooliques sortant de la chaudière auront fait traînée jusqu'au foyer de l'appareil de chauffage, se seront enflammées et auront transmis le feu au mélange d'air et d'alcool renfermé dans le tonneau. M. Wartha appuie cette manière de voir sur les expériences intéressantes qu'il a entreprises. Il a recherché les limites de température pour lesquelles les mélanges d'alcool et d'air prennent feu.

8	d'alcool p. 100	d'air	s'enflamme à . . . . .	55°
9	id.	id.	. . . . .	53°
10	id.	id.	. . . . .	51°
11	id.	id.	. . . . .	50°
12	id.	id.	. . . . .	48°
15	id.	id.	. . . . .	43°

Comme on chauffe le vin jusqu'à 70°, il paraît très vraisemblable que la température du mélange d'air et d'alcool contenu dans le tonneau a pu largement dépasser la limite minima de 43°. Et l'explosion s'est produite.

Le cas est nouveau et nous paraît bon à signaler aux personnes qui appliquent le procédé Pasteur. Il sera indispensable désormais de refroidir brusquement le vin avant son emmagasinement, à l'aide d'une petite glacière que détruira l'élévation de température produite par l'appareil de chauffe. Autrement on pourrait, comme on le voit par l'exemple précédent, s'exposer à des dangers sérieux.

On trouve maintenant dans le commerce un petit appareil très commode et qui fait la joie des collégiens auxquels on a infligé en guise de *pensum* cinq cents vers à copier, c'est le chromographe. A l'aide de l'appareil, on obtient vite de nombreuses reproductions d'une lettre, d'une circulaire, etc. Il ne nous paraît pas superflu d'enseigner le moyen de se faire facilement un chromographe.

L'appareil est bien simple. Il consiste en une plaque de substance élastique convenable, sur laquelle on applique la lettre à reproduire, écrite avec une encre spéciale à la fuchsine ou au violet de metthylaniline. On obtient sur la plaque un calque renversé. Il n'y a plus ensuite qu'à appliquer sur la surface ainsi préparée du papier et à presser légèrement, pour que le papier emporte une trace très nette des caractères et fournisse ainsi une copie très lisible. Déjà cet appareil rend des services dans différentes administrations de l'État.

Voici comment on peut préparer la plaque. Nous donnons quatre recettes différentes également bonnes.

1° Gélatine, 100 grammes. Eau, 275 grammes. Glycérine, 275 grammes. Kaolin, 50 grammes. (Lebaigue.)

2° Gélatine, 100 grammes. Dextrine, 100 grammes. Glycérine, 1000 grammes. Sulfate de baryte, quantité suffisante pour donner de la résistance au mélange. (Wartha.)

3° Gélatine, 100 grammes. Glycérine, 1200 grammes. Bouillie de sulfate de baryte lavé par décantation, 5 centimètres cubes. (Wartha.)

4° Gélatine, 1 gramme. Glycérine 30°, 4 grammes. Eau, 2 grammes. (Kwaysser et Hussac.)

Le mélange fondu est agité pendant qu'il se refroidit jusqu'au moment de l'épaississement, puis coulé dans une caisse en zinc rectangulaire de 3 centimètres d'épaisseur. On fera bien, pour empêcher la gélatine de fermenter, d'ajouter au mélange quelques traces de borate de soude.

On peut encore se servir du mélange de gélatine et de mélasse employé pour les rouleaux d'imprimerie. Dans tous les cas, la plaque

ainsi préparée qui est blanche prend très bien l'encre. Lorsque le tirage est terminé, on frotte la surface avec une éponge imbibée d'eau, pour enlever toute trace d'encre et préparer la plaque à recevoir une nouvelle impression.

Voici également quelques recettes pour fabriquer l'encre dont il est indispensable de se servir avec le chromographe.

1° Encre violette. Eau 30 grammes. Violet de Paris, 10 grammes, (Lebaigue.)

2° Encre violette. Alcool 1 gramme. Eau, 7 grammes. Violet de Paris, 1 gramme. (Kwaysser et Hussac.)

3° Encre rouge. Alcool 1 gramme. Eau, 10 grammes. Acétate brosaniline, 2 grammes. (Kwaysser et Hussac.)

Il est préférable de se servir de papier glacé plutôt que de papier ordinaire pour prendre les calques. Au contraire, le papier non glacé est meilleur pour les copies.

L'air embaume, le ciel est bleu, les aubépines blanchissent les haies, les lilas dressent leurs grappes odorantes. Les fleurs penchent leur corolle de velours sur la mousse toute parsemée de perles fines. La rosée tremble à l'extrémité des hautes herbes. Le soleil tamise sa lumière d'or à travers le feuillage. La nature s'est réveillée, tout chante autour de nous l'hymne de bonheur. *Et vero incessu patuit dea*. Les petits oiseaux crient au milieu de la verdure : *Hosanna!* Le beau, le joli mois de mai.

Un des premiers petits chantres ailés qui charment nos oreilles quand les branches commencent à se couvrir de feuilles, c'est le rossignol, le rossignol célèbre. Il court encore tant de faux préjugés à son égard, qu'il n'est peut-être pas superflu en ce moment de lui consacrer quelques lignes biographiques.

Artiste, dit Michelet, le rossignol est un artiste ! Hélas, il l'est bien peu longtemps. Huit ou neuf mois sur douze, il ne pousse que de petits cris qui n'ont absolument rien de musical. K'a, k'a, k'a, disent les jeunes rossignols ; krrr, krrr, krrr, répondent les parents. Et c'est tout. Dès que le mois de mai est passé, le temps presse déjà. On est très affairé ; il ne s'agit plus de chanter, on chasse. Les rossignols détruisent une très grande quantité d'insectes, de mouches, de vermis-seaux. Ils prennent des forces pour émigrer. Septembre vient : les rossignols partent. Ils cheminent solitaires ou par familles, se cachant dans les broussailles. Ils s'en vont au pays du soleil, en Orient, en Égypte, en Syrie.

Dès la fin de mars, les rossignols nous reviennent et se répandent en Italie, en France, en Allemagne. Les mâles sont les premiers arrivés. Ils choisissent leur demeure d'été. Pas de forêts, pas de

pelouses nues; mais bien des arbrisseaux, des vallons fleuris, des bocages, des petits bois, des parcs, et même des parcs parisiens. Ils abondent dans quelques grands jardins de Paris. Quelques jours après les mâles, arrivent les femelles, et le peuple ailé se distribue en couples. C'est l'heure des combats en champ clos. Les mâles sont, dit-on, plus nombreux que les femelles, et il faut se partager la verdure et les épouses.

Le rossignol est un bohème; la femelle se prépare un nid à la hâte sur les plus basses branches, au milieu des pervenches; elle le cache très habilement, mais elle ne le fait ni solide ni coquet. Elle couve ses œufs avec passion et ne les abandonne qu'à la fin du jour, un seul instant pour aller picorer quelques vers. Elle s'absorbe si bien dans son travail maternel qu'elle se laisse souvent surprendre par les rôdeurs nocturnes, la fouine, le renard, etc. Le mâle chasse ou dort. La nuit il perche sur une branche et il fait retentir dans l'air son chant délié. Ce n'est plus le cri monotone de la fin de l'été. Il chante par amour, disent les poètes. Il est de fait qu'à cette époque de l'année, au renouveau, tous les oiseaux emplissent les bois d'un gazouillement caractéristique. Ceux qui ne font que gazouiller, gazouillent avec plus de verve; ceux qui sifflent, sifflent avec entrain. Chez le rossignol, cet épanouissement de joie se traduit par des différences très nettes au printemps. Ce n'est plus le même oiseau qu'en été. Il devient véritablement artiste, le plus grand parmi ceux dont la voix s'élève du sein des bois. La grive elle-même, qui chante si bien, est dépassée par le rossignol. Nonchalamment perché sur sa branche, les ailes à demi tombantes, le rossignol fait jaillir une note pure, étendue, vibrante. Il a l'air de s'écouter lui-même, il aime l'écho qui lui renvoie sa mélodie. Il ne chante que la nuit, il lui faut le silence; le moindre bruit le fait taire. On dirait qu'il vient au printemps comme pour célébrer la magnificence des belles nuits étoilées, au milieu des splendeurs de la végétation naissante.

Empressons-nous, d'écouter ces chants d'allégresse, car encore quelques semaines et l'oiseau se taira. Il aura perdu sa belle voix et ses notes merveilleuses. Les rossignols nous quitteront avant les hirondelles.

HENRI DE PARVILLE.

---

# QUINZAINÉ POLITIQUE

---

8 mai 1880.

La guerre que le gouvernement a dénoncée par ses décrets du 29 mars a exercé son premier sévice dans les rues de Lille, et, pendant deux jours, M. Jules Ferry a eu l'honneur d'y assister en personne. Ce ministre à qui semble réservé, dans la république de M. Jules Grévy et de M. Gambetta, le soin d'inquiéter et de défier les amis de la liberté scolaire et de la paix religieuse, était allé, le 24 avril, poser à Lille, la pierre fondamentale d'une école de médecine. D'avance il savait bien qu'il y trouverait, dans une partie considérable de la population, un accueil moins que sympathique ou plutôt très défavorable. Doué de quelque sagacité ou pourvu d'un peu de sagesse, il aurait pu se dire qu'au lendemain de ces décrets du 29 mars qui ont mis en émoi tant d'esprits et qui menacent tant d'intérêts, c'était une imprudence, presque une impertinence, que de venir, lui l'initiateur de ces décrets, parader et pérorer dans une grande cité où, comme à Lille, les partis sont si animés, et où les catholiques sont si nombreux, si actifs, si vaillants et si énergiques. Mais M. Jules Ferry aime l'ostentation et le bruit; il se plaît à croire que contre les « cléricaux » sa bravoure peut tout tenter; et personne, dans le gouvernement, personne n'a eu, ce semble, assez de bon sens ou assez d'autorité pour lui apprendre qu'un ministre n'a pas à voyager comme un tribun, et qu'il lui est aussi inutile que dangereux de courir le pays en irritant les passions, parmi tant de querelles déjà éveillées et d'inimitiés déjà prêtes. Avec M. Jules Ferry, la guerre est entrée à Lille. Sur son passage on a poussé, çà et là, ces cris de protestation : *Vive le Sénat! Vive la liberté!* C'était une insulte, paraît-il. Les bandes de sectaires que le parti radical comptait dans les rues et à qui se mêlaient joyeusement ces

misérables et ces vicieux, gens révolutionnaires par nature et de profession, qui pullulent dans les sentines de toutes les villes populeuses, se sont rués sur les manifestants. Désordres et tumultes, rixes sanglantes, scènes de brutalité lâche et cruelle : M. Jules Ferry a eu sous les yeux le spectacle de ce triomphe, d'une émeute faite sous son drapeau et pour sa gloire. La plèbe assaille, poursuit, assomme, au nom de l'article 7 et des décrets du 29 mars, non seulement les catholiques et les libéraux dont les cris troublent la sérénité vaniteuse de M. Jules Ferry, mais les suspects, les prêtres qui passent, les professeurs ou les étudiants de l'Université libre qui sortent. *A bas les calotins ! A bas les Jésuites ! Qu'on les pend ! Enlevez les curés ! Fusillez-les tous !* Telles étaient les clameurs et les imprécations qui se hurlaient dans toutes les rues ; tel est le chœur qui accompagnait M. Jules Ferry discourant et banquetant. Peu s'en est fallu que Lille en 1880, comme Paris en 1871, eût ses otages et ses victimes. Sans doute le parti républicain ne manquera pas de se consoler de ces deux journées, les premières où, depuis 1871, la république ait vu une bataille livrée dans les rues : on chantait le *Ça ira* et on vociférait : « *Vivent les décrets !* » On a donc de son côté le populaire et ce sont des conservateurs qui ont reçu les coups ! Sans doute aussi le parti républicain imputera aux catholiques tous les torts de l'excitation et de la provocation : ils n'ont pas voulu subir ce martyre tranquille qui consiste à se taire et se résigner ; tant pis pour eux !... Soit. Mais s'imaginer que, parce qu'on a la populace derrière soi et qu'avec elle on a la force et la victoire sur le pavé comme dans les scrutins, on est sûr de l'avenir, c'est une erreur et ce n'est pas une excuse. Les décrets du 29 mars et l'article 7 ont commencé dans les âmes une guerre qui de religieuse pouvait devenir civile : on l'a prédit aux auteurs de cet article et de ces décrets. Ils en ont toute la responsabilité. Quant aux émeutes, les plus victorieuses ne valent certes rien pour aucun gouvernement, mais surtout pour la république, comme son histoire l'atteste ; et nul ne peut prévoir combien de temps la France supporterait un régime qui, pour une cause ou pour une autre, l'agiterait sans cesse et lui donnerait à souffrir sur tous les points de son territoire des violences comme celles dont Lille a été la proie pendant quarante-huit heures.

L'hostilité que la république témoigne au clergé s'accroît et se multiplie. Les signes en ont été effrayants, à Lille, dans cette vieille cité flamande où le respect dû à l'Église est traditionnel et tant de fois séculaire. Comment s'en étonner ? non seulement le parti radical, docile et fidèle au mot d'ordre fameux de M. Gambetta, s'acharne du matin au soir contre « le cléricalisme » comme contre

le dernier obstacle qu'il lui reste à détruire pour assurer l'espace libre à la république nouvelle; non seulement, du matin au soir, des milliers de journaux et de caricatures enseignent au peuple la haine et le mépris du clergé avec une licence que le gouvernement tolère; mais le gouvernement dirige ou encourage cette guerre: il affecte de montrer dans le clergé un contempteur de la Constitution, un adversaire de l'État, qu'il faut réprimer à tout prix, si on veut que la république subsiste et qu'elle tienne ses promesses idéales de paix et de félicité. Aussi, sentant que le gouvernement, par politique, s'associe plus ou moins modérément à leur fureur et favorise, sciemment ou non, leur secret dessein, les radicaux redoublent leurs menaces, comme s'ils étaient certains de dominer par la peur la volonté du gouvernement. Abolir le budget des cultes; exproprier les églises; interdire aux communes d'assister le clergé par aucune dotation, comme l'interdisait le décret du 7 vendémiaire an IV; défendre même de sonner les cloches, comme la loi du 24 germinal an IV le défendait: voilà les projets que les revendications de leurs chefs rendent déjà familiers à l'imagination du peuple. A la Chambre, c'est de jour en jour chez ces niveleurs, une hardiesse plus avancée. M. Paul Bert veut que par une loi qui modifiera l'article 20 de la loi de 1872, la république enrégimente les « futurs fonctionnaires de l'enseignement » et les « futurs ministres des cultes. » Quelle raison allègue-t-il? La nécessité démocratique d'établir l'égalité absolue dans le service militaire. Or il ne prétend obliger les séminaristes et les instituteurs qu'à passer une année sous les drapeaux; ils seront ensuite libérés; ils seront même exempts de tout exercice dans l'armée de réserve et dans l'armée territoriale; ils ne porteront plus les armes; ils n'auront donc été, en somme, que des conscrits d'un an, et l'on peut se demander quels bons soldats ces jeunes gens, mal préparés à l'être, deviendront en une année d'apprentissage. M. Paul Bert ne nous dissimule donc point, par sa loi même, qu'il ne songe aucunement à former ainsi des défenseurs pour la patrie. Il n'a d'ailleurs aucun scrupule de sa propre logique: sinon, il reconnaîtrait qu'en les astreignant au service militaire pour une seule année, il constitue arbitrairement en leur faveur un vrai privilège, une exception qui les distinguera de la foule des autres conscrits. Mais apparaît aussitôt M. Labuze, un logicien sévère et implacable, qui, lui, veut soumettre instituteurs et séminaristes à toutes les conditions du recrutement général. Peu importe à M. Labuze que la France puisse recruter ou non des fonctionnaires pour cet autre service public que jusqu'à ce moment toutes les nations civilisées avaient cru indispensable à la société, le service de l'éducation religieuse et intellectuelle! Il faut, sous

prétexte d'égalité, faire subir au clergé, séculier aussi bien que régulier, une vexation qui contente un instant le radicalisme de nos démocrates ; il faut surtout essayer si, dans la caserne, on ne changera pas la vocation de ceux qui, dans le séminaire, se consacraient et se préparaient au sacerdoce. Voilà les raisons réelles, et le gouvernement les connaît. Eh bien ! le gouvernement repousse-t-il fermement les demandes de M. Paul Bert et de M. Labuze ? Non, et tout au plus se préoccupe-t-il de les éluder. En cela comme en tout, le ministère n'a d'autre souci que celui de flatter la masse et de se garder une popularité en paraissant autant que les plus farouches et les plus âpres radicaux un ennemi du clergé. Mais, quand un gouvernement persuade à la masse qu'il frappe volontiers le clergé, et quand, pour sa justification, il lui représente le clergé comme une corporation nuisible, funeste, maudite, qui veut détruire la république et qui seule empêche encore de fleurir ce bonheur tant espéré dont le peuple doit jouir sous le régime républicain, se peut-il faire que la masse ne conçoive pas l'envie de frapper elle-même ? Se peut-il que sa colère ne s'allume pas et qu'elle n'ait contre le clergé cette inimitié sourde, profonde, impatiente, invincible, qui, dès la première occasion, se jette avec rage sur tout ce qui est prêtre et religieux, même sur tout ce qui est Dieu ? Oui, qu'on y prenne garde. A force d'exciter le monstre populaire, on le déchaîne, et c'est fini : d'un bond il atteint la victime. Le 25 avril, on pend à Lille un Jésuite en effigie, et un ballon l'emporte dans les airs, aux applaudissements de la multitude. Est-on sûr que, dans six mois, ce ne sera pas un autre père Ollivaint ?... Un gouvernement qui sait par tous les témoignages de ce siècle combien les surprises révolutionnaires sont faciles en France, combien les crimes de la rue y sont soudains et terribles, a-t-il donc le droit de jouer avec un tel danger ?

A son vif regret, M. Paul Bert confond l'instituteur avec le séminariste dans l'obligation commune du recrutement. Comme il lui plairait, politiquement, de les séparer ! Comme il voudrait que son principe d'égalité lui permît de conduire le séminariste à la caserne sans l'instituteur ! Mais qu'on ne s'abuse pas sur la logique des radicaux ; qu'on n'y compte pas : rien ne garantit qu'un de leurs raisonneurs, subtilisant sur les services distincts de l'Eglise et de l'État, ne vienne prouver à la Chambre que le séminariste mérite d'être incorporé au régiment et que l'instituteur doit être exempté. Plus que ne le pensent un certain nombre d'universitaires et plus que M. Jules Ferry ne l'aura voulu peut-être, les destinées de l'Université et du clergé se rapprochent et se touchent, sous la main des radicaux. Il est trop tôt pour le prédire à l'Université : le sentiment

du mal ne l'affectant pas encore, elle ne nous croirait guère si nous assurions que les radicaux la ruineront ou la déshonoreront, et que, les libertés qu'on enlève à ses concurrents, ce parti despotique finira par les lui ôter à elle-même d'une manière ou d'une autre. Peut-être l'Université a-t-elle oublié que les déclamateurs et les doctrinaires du parti radical ont vingt fois déclaré leur intention d'abolir un jour cet enseignement classique qu'elle donne aux générations riches de la bourgeoisie, et qui leur semble, à eux, une éducation aristocratique, surannée autant que raffinée, superflue à une égalitaire démocratie de travailleurs et d'envieux. Dieu veuille que l'Université n'ait pas un jour pour grand-maître un de ces rudes et ignorants réformateurs ! Elle verrait bientôt à quel programme leur amour de l'utile et leur goût du vulgaire réduirait l'enseignement de ces belles-lettres qu'elle professe avec un si noble désintéressement. De même, il serait aujourd'hui difficile de démontrer à l'Université que le monopole dont les radicaux s'évertuent à la doter, deviendrait pour elle autant que pour les familles une tyrannie. Cependant, il n'est pas si malaisé à l'Université de prévoir qu'au temps où « l'unité », rêvée si sottement par M. Jules Ferry et si avidement souhaitée par les radicaux, règnera dans les écoles, l'uniformité règnera forcément aussi dans les chaires de ses professeurs. Et quelle espèce d'uniformité ? Non plus celle de la méthode peut-être, mais celle de l'esprit, celle de la politique. Ce sera, pour le professeur, l'ordre d'enseigner la religion de l'État qui gouverne et de commenter le catéchisme de la république ou plutôt du parti républicain qui aura le pouvoir. Cette neutralité qui permettait jadis au professeur de réunir sur les bancs de sa classe les enfants de toutes les races, de toutes les religions, de tous les partis, il n'aura plus le droit de l'observer : instituteur de l'État, il faudra qu'il républicanise la jeunesse ; ce sera son devoir... ou la mort, c'est-à-dire l'expulsion. Ceux qui seraient tentés de croire que nous formons ici une hypothèse exagérée n'ont qu'à consulter les présages du jour ou qu'à écouter les vœux des radicaux. N'est-ce pas hier que le Conseil municipal de Paris excommuniait une dizaine de professeurs de l'Université, coupables d'avoir jugé la révocation de l'Edit de Nantes ou raconté la prise de la Bastille autrement que selon l'orthodoxie historique du parti radical ? N'est-ce pas hier que, selon la volonté souveraine de ce Conseil municipal, M. le préfet de la Seine nommait une commission qui doit bannir des écoles tous les livres universitaires où sont affirmées l'une ou l'autre des vérités les plus élémentaires de la religion naturelle elle-même, comme l'existence d'un Dieu et d'une Providence, l'existence de l'âme et son immortalité ? N'est-ce pas hier que, dans un des conciliabules de l'Union républicaine, MM. Viette,

Noirot, Arrazat, Marcellin-Pellet, faisaient décider qu'on inviterait le ministre de l'Instruction publique à châtier ou à renvoyer certains inspecteurs primaires, certains inspecteurs d'académie, certains recteurs, suspects d'être des « réactionnaires » et même des « cléricaux ? » L'Université contrainte à prêcher le républicanisme, à pratiquer un enseignement politique, à prendre tour à tour pour dogme le principe triomphant du ministère ou du parti qui sera en possession de l'État ; l'Université contrainte à enseigner la philosophie ou l'irrégion qui plairont à l'une ou à l'autre des sectes radicales intronisées dans le gouvernement de la république ; et, pour qu'elle soit obéissante, pour qu'elle abdique sa vieille indépendance libérale et spiritualiste, pour qu'elle soumette sa dignité à ce commandement variable mais absolu du radicalisme, l'Université épurée : voilà l'avenir que la république des Jules Ferry et des Gambetta, dans ses vicissitudes, prépare à l'Université. Aujourd'hui déjà, il est visible qu'en face des congrégations qu'il accuse d'être des écoles « de contre-révolution », M. Jules Ferry veut ériger dans l'Université des écoles où l'enfant apprenne le culte de la république ; il n'est pas moins sensible qu'en face de ces maisons congréganistes où les radicaux se plaignent de voir le catholicisme trop en honneur, M. Jules Ferry et ses amis veulent établir dans l'Université l'enseignement de ce qu'ils appellent « la science positive ». Eh bien ! nous doutons que l'enseignement de l'Université, s'il devient plus politique dans ses leçons et s'il cesse d'être respectueux du catholicisme dans son esprit, lui concilie longtemps l'estime des familles ; car, dans leurs enfants, elles aussi ont une liberté de conscience et une liberté d'opinion. Mais, qu'elle se nuise ou non par ce changement, il aura certes fallu plus d'une épuration dans l'Université, avant que les Jules Ferry présents ou futurs aient opéré une telle modification ; du recteur à l'instituteur, plus d'un de ses fonctionnaires aura été dénoncé par un radical quelconque et frappé par le gouvernement. Dans ce sens donc, on a raison de dire que la guerre annoncée par l'article 7, inaugurée par les décrets du 29 mars, ne peut avoir tôt ou tard dans l'Université qu'un contre-coup funeste ; et déjà plus d'un de ses professeurs, parmi ceux qui se rappellent ce qu'elle devint après 1848 et après 1851, exprime cette crainte avec la même tristesse que nous.

Si cette guerre a eu, dans les rues de Lille, son premier exploit populaire, elle a eu, à la tribune de la Chambre, son premier combat parlementaire, le 2 mai. M. Lamy a interpellé le ministère sur les décrets du 29 mars. On se rappelle le beau discours que M. Lamy, fit l'an dernier, contre l'article 7. M. Lamy est l'un de ces républicains honnêtes et rares, qui estiment que la république n'a

fatalement, dans ses origines et dans ses destinées, rien qui l'oblige à être un gouvernement d'athées et de matérialistes ; au contraire, il croirait plutôt que la république, avec ses libertés mouvantes, avec la souveraineté de sa multitude d'électeurs, avec ses droits ambitieux et presque infinis, avec la foule d'hommes nouveaux qu'elle pousse sans cesse au pouvoir, a besoin de cette discipline volontaire que l'esprit chrétien donne aux peuples comme aux individus. L'article 7 l'alarmait. Les décrets du 29 mars l'indignent : républicain, il condamne ce régime qui substitue aux lois les décrets et qui emprunte ses excuses, ses prétextes, à l'arbitraire et au caprice des gouvernements que la république se vante le plus d'abhorrer et d'avoir détruits ; catholique, il condamne ces violences policières qui menacent de devenir une persécution religieuse. Mais il ne voulait, dans le débat du 2 mai, que demander compte au gouvernement de ses raisons juridiques et l'interroger sur l'application des lois discréditées ou contradictoires qu'il a invoquées. On a beaucoup délibéré et disserté, dans le monde parlementaire, sur l'utilité de cette interpellation : tous les républicains blâmaient M. Lamy ; tous les conservateurs ne l'ont pas approuvé. Il nous semble que M. Lamy a été bien inspiré, et nous n'en voulons comme témoignage que les louanges unanimes que son discours lui a values chez les catholiques et les libéraux. Outre que M. Lamy a un talent sûr de soi, qui sait se régler ; outre qu'il choisissait comme objet de son argumentation le sujet le moins véhément de tous ceux dont les décrets du 29 mars peuvent être la matière, il convenait de remarquer qu'il n'avait rien à perdre, rien à compromettre, dans la Chambre. Au Sénat, la majorité veut qu'on la traite avec une dextérité délicate, avec une prudence habile, et la moindre faute de tactique y serait grave aujourd'hui. A la Chambre, la majorité superbe, écrasante, brutale, que M. Lamy affrontait si courageusement, appartient tout entière à M. Jules Ferry et à M. Madier de Montjau : elle n'a pas un groupe que M. Lamy pût se concilier ou qu'il dût ménager. Que cette majorité vote ou non, personne n'ignore en France qu'elle approuve absolument les décrets, et que, si elle leur adresse un seul reproche, c'est d'être insuffisants, trop bénins, trop patients. Au surplus, il faut parler, et, vraiment, nous ne parlons pas assez, nous autres conservateurs : le mal que nous voyons, nous ne le signalons ni assez loin ni assez haut ; le mal que nous sentons ne nous arrache pas ces grands cris qui, seuls, éveillent l'attention des indifférents. M. Lamy a donc bien fait d'interpeller. Assurément, son discours n'est pas de ceux qui vont remuer la foule, bien qu'il y ait dans son éloquence une chaleur réelle, si sobrement contenue qu'elle soit ; sa parole, élégante et nerveuse, est trop concise pour un autre

auditoire qu'un Parlement ou une Académie ; son art de raisonner, si net, si juste, si vif, a, dans le développement de ses preuves, quelque chose d'un peu trop serré pour le public et le vulgaire. Mais avec quelle vigueur et quelle clarté il aura démontré, pour tout magistrat et pour tout homme d'État, que les lois alléguées par les rédacteurs des décrets du 29 mars, sont des lois qui s'abrogent l'une l'autre, soit parce qu'elles se remplacent dans le droit comme dans l'histoire, soit parce qu'elles se rendent impossibles par la pratique même des prescriptions qu'en se succédant, elles accumulent dans leurs textes ! Avec quelle ironie il a défié le gouvernement d'appliquer à la fois, sans se démentir soi-même et sans manquer de logique, toutes ces lois discordantes et caduques ! Et à quelle impuissance il a réduit le garde des sceaux, quand, après lui avoir demandé si, ces lois embrouillées ou annulées, le gouvernement permettrait aux tribunaux d'en déterminer la valeur et d'en fixer l'interprétation, il s'est écrié : « Moins vous avez de prétexte pour dessaisir la justice ordinaire, plus votre motif apparaîtra. Vous donnerez le droit de penser que, voulant expulser les ordres religieux, vous avez cherché des lois, mais que, n'étant pas sûrs des lois, vous avez voulu être sûrs des juges ! » Le discours de M. Lamy a été beaucoup lu et sera médité ; il fournit, parmi beaucoup de mots heureux et frappants, les arguments les plus capables de convaincre un esprit impartial de l'inanité des lois dont se couvrent les décrets du 29 mars. De son côté, M. Cazot, qui ne s'est guère occupé que de commenter les plus violentes de ces lois, n'a ni essayé de les ajuster l'une avec l'autre, ni pu indiquer l'emploi que le gouvernement en fera : il ne sera resté de son discours que l'éloge déclamatoire par lequel il a célébré la république de 1792 et son invocation sinistre de Danton. L'interpellation de M. Lamy n'a donc pas été inutile. Que la Chambre ait, par 347 voix, accordé au ministère un témoignage de confiance complète, peu importe. La supériorité du droit, pas plus que celle du talent, n'a été pour le ministère, dans cette journée. Si faible qu'il soit, c'est un bénéfice qu'en attendant l'incertain avenir, nous n'avons pas à dédaigner.

La Chambre discute trois fois par semaine, avec autant de nonchalance que d'ignorance, le tarif des douanes, tarif qu'au dire d'un journal radical, « on sait ne devoir jamais être appliqué. » Que fait-elle ? Que ne fait-elle pas ? C'est la question, c'est le cri public. Cette Chambre n'a de vie et de feu que quand elle se change en club, comme il lui advient parfois dans l'effervescence de son radicalisme. Oh ! acclamer M. Jules Ferry avec délire, quand il apporte un article 7 ou quand il menace de ses foudres les Jésuites ; battre des mains à outrance, quand M. Cazot glorifie de son ton le plus lyrique

la république de 1792 et se précipiter vers lui, comme pour le porter en triomphe, parce qu'il a placé le gouvernement sous le patronage de Danton, c'est facile à la gauche. Mais débattre des lois sérieuses et les voter, il semble que le pouvoir en ait été refusé à cette Chambre incapable, à cette majorité mesquine, brouillonne et bruyante, qui n'excelle qu'à étaler sur la tribune des projets utopiques dont elle n'ose plus ensuite tirer quoi que ce soit. Il est vrai que, si cette majorité n'a pas la vertu du travail qui achève, le gouvernement n'a pas plus celle de la diriger que de la maîtriser. L'intelligence manque à l'une, le courage à l'autre. C'est l'anarchie : ni union, ni unité. Le ministère et la majorité ne s'accordent que pour menacer l'Église, pour combattre le « cléricalisme ». Ces 363 et leurs ministres aiment la république avec une égale fureur, c'est incontestable ; mais s'agit-il de pratiquer leur amour, de réaliser un seul des rêves de leur jeunesse républicaine, la fée qui les créa semble les en empêcher. Le désaccord du ministère et de la majorité éclate sur tous les points : 1° sur la loi relative au droit de réunion ; 2° sur celle qui concerne la presse ; 3° sur la loi municipale ; 4° sur la réforme de la magistrature ; 5° sur la législation des fabriques paroissiales ; 6° sur l'instruction dite laïque ; 7° sur la durée du service militaire ; 8° sur le volontariat ; etc... Il est vrai que le ministère acquiesce partiellement à la loi Loustalot, qui propose de représenter le canton au conseil général, proportionnellement à la population, non plus comme une force territoriale et administrative jouissant de son autonomie, mais comme une puissance électorale qu'on peut diviser, selon tel ou tel chiffre, à la manière d'une circonscription. Il est encore vrai que le ministère laisse, en restant muet, voter l'urgence de la loi Nadaud qui créerait, sur un plan chimérique de 1848, une caisse nationale de retraite pour les ouvriers. Mais est-on sûr que cet acquiescement soit sincère et que ce mutisme soit un acte de consentement ? Le gouvernement, fatigué de s'opposer à tout, ne compte-t-il pas sur cet ajournement naturel et inconscient auquel dérivent presque toutes les propositions et les entreprises de la Chambre ? Ne compte-t-il sur ces mille labeurs de la session qui s'absorberont presque tous l'un pour l'autre, si bien que rien ne finira ? Quoi qu'il en soit, voilà une singulière sorte de gouvernement parlementaire : on parle sans jamais s'entendre ; on se dispute dans le secret des commissions ; on passe le temps à s'envoyer des délégués qui ne décident rien ; de part et d'autre, on est impuissant à rien vouloir avec énergie ou avec suite. Évidemment, la majorité paraît trop radicale au ministère, et le ministère trop conservateur à la majorité ; mais leur faiblesse est égale, dans l'excès de leurs opinions : la majorité n'ose pas remplacer le ministère ; le ministère

n'ose pas commander à la majorité. Et tandis que, livrée à ces discordes et à ce jeu de leur duperie réciproque, la république des 363 ne peut pas plus apaiser les radicaux que rassurer les conservateurs, le danger augmente pour tout le monde. Le gouvernement perd son autorité : le Conseil municipal de Paris traite le préfet de la Seine comme un maire ; le préfet de la Seine usurpe sur le garde des sceaux le droit de prescrire aux maires le cérémonial légal du mariage. En même temps les intransigeants poussent de plus en plus loin leurs prétentions et gagnent du terrain : chaque élection renforce l'extrême gauche ; celle de M. Beauquier, à Besançon, est un échec politique pour M. Gambetta et personnel pour MM. Grévy. Les communards ont un front de plus en plus hardi : ils préparent, paraît-il, une manifestation pour l'anniversaire de « la semaine sanglante » ; quant au ministère, trop timide pour accorder l'indulgence plénière en apparence, trop condescendant pour ne pas l'accorder en fait, il autorise à venir et à séjourner à Paris les chefs de cette Commune qui réclame déjà sa vengeance, les Bergeret, les Amoureaux, et une cinquantaine d'autres qu'il n'ose gracier... Sommes-nous trop pessimistes, quand nous affirmons que nous avons une république, demi-radical, de plus en plus manifestement destinée à être partagée par la secte autoritaire et par la secte socialiste qui s'en disputent l'empire ? Et n'est-il pas vrai que cette république, de jour en jour plus tyrannique d'un côté, plus tyrannisée de l'autre, met de plus en plus en péril la société et la patrie ?

A l'étranger, c'est dans les actes des Parlements, c'est dans leurs rapports avec les gouvernements que réside tout l'intérêt des faits nouveaux. Pour la septième fois en quatre ans, il y a eu à Rome une crise ministérielle ; pour la septième fois la gauche a prouvé à l'Italie que ses quatre groupes, désunis par leurs principes et par leurs tendances, ne l'étaient pas moins par leurs ambitions, et qu'incapable d'exercer le pouvoir autrement que pour en jouir, elle ne savait que s'en disputer la possession dans une lutte perpétuelle, dans une succession d'efforts sans cesse changeants et d'alliances sans cesse modifiées. Tour à tour, les Depretis, les Cairoli, les Crispi, les Nicotera, même les Zanardelli, se sont unis, sans foi, sans loi, pour faire ou défaire leurs ministères. M. Depretis et M. Cairoli avaient fini par s'associer et s'étaient distribué à l'amiable les portefeuilles ; M. Nicotera et M. Crispi se sont associés pour les leur reprendre ; et, grâce à l'assistance de la droite qui, par système, se joint toujours aux groupes mécontents pour les ruiner les uns par les autres, ils ont mis en minorité le ministère de MM. Depretis et Cairoli, dans un débat budgétaire. Voilà toute la moralité de cette histoire. Las de ces variations continues qui ôtent à son instable

gouvernement et la force et la dignité, le roi Humbert s'est effrayé de voir que les contentions personnelles des chefs de la gauche ne lui permettraient même plus d'avoir un budget que pour quelques semaines. Il a dissous la Chambre. C'est une périlleuse épreuve pour l'Italie ! Va-t-elle se dégoûter d'un parlementarisme qui devient si misérable ? Ses rivalités provinciales vont-elles se raviver dans ces élections ? Les conservateurs et les catholiques, devenus comme les arbitres de la querelle dans ces disputes ministérielles de la gauche, vont-ils accroître dans cette lutte électorale le nombre de leurs représentants ? Le parti républicain, qui, depuis deux ans, s'est montré si audacieux à Rome même et dans toutes les grandes villes de l'Italie, va-t-il arborer son drapeau et mener ses électeurs, avec un programme net et franc, à l'assaut de la monarchie ? Les renseignements qui nous sont envoyés sont incertains encore ou confus. Or, comme les élections anglaises en ont témoigné elles-mêmes, toute prédiction est hasardeuse, en face de ces élections générales où interviennent mystérieusement tant de causes diverses et des influences si soudaines. M. de Bismarck, nous le supposons à bon droit, surveillera d'un œil attentif ces élections. Il n'a plus, depuis quelque temps, le même bonheur impérieux que naguère. Ce Reichstag qu'il avait renouvelé pour le dominer lui résiste ; ce Parlement qu'il réduisait de plus en plus à la fonction d'une Chambre d'enregistrement, semble vouloir ressaisir son autorité : il a refusé au Chancelier la subvention que celui-ci lui demandait en faveur des opérations coloniales qu'il voulait faire accomplir en Océanie, dans les îles Samoa, par les soins de la compagnie Godefroy de Strasbourg ; de plus, le Reichstag a repoussé un projet de loi particulièrement cher à M. de Bismarck, celui qui conférait au gouvernement le monopole du tabac en Allemagne. M. de Bismarck, silencieux et à l'écart, considère ce Reichstag avec une colère qui médite on ne sait quels coups. Les élections qui, en élevant M. Gladstone au pouvoir, ont ôté à M. de Bismarck la possibilité de poursuivre les combinaisons qu'il avait élaborées avec M. Andrassy et lord Beaconsfield, ont contrarié les derniers desseins de sa politique extérieure. Les élections italiennes n'ont pas pour lui la même importance. Elles en ont une pourtant, ne fût-ce que parce qu'elles troublent l'état de l'Italie, cette puissance dont M. de Bismarck a toujours, depuis quinze ans, semblé sûr de se servir à volonté, sur un versant des Alpes ou sur un autre. Ces élections seront donc pour la France elle-même un événement digne d'attention : catholiques et patriotes, nous n'y pouvons être indifférents.

A Londres, le ministère du parti libéral est constitué. La Reine a confié à M. Gladstone la tâche de le composer ; il le présidera

avec le double titre de premier lord de la Trésorerie et de chancelier de l'Échiquier. Observant la loi et l'usage du gouvernement parlementaire, la Reine a remis le pouvoir au chef réel du parti victorieux : lord Granville, qui devient secrétaire des affaires étrangères, et lord Hartington, qui sera secrétaire d'État pour l'Inde, n'avaient eu dans la bataille électorale qu'un rang secondaire, aux yeux du peuple anglais tout entier ; M. Gladstone avait tout fait par son éloquence, par son industrie, par l'autorité de son nom et le prestige de ses services. C'est dire que, si elle présidait la république française, la Reine eût chargé de la formation du ministère non pas M. Waddington, non pas M. de Freycinet, mais M. Gambetta. M. Gladstone s'est de nouveau adjoint M. John Bright, M. Childers et M. Forster, qu'en 1868 il s'était choisis comme collègues. Mais les temps ont bien changé. Si le parti libéral garde dans le ministère de 1880 la prépondérance et la suprématie, néanmoins il a dû attribuer au parti radical, qui est son élément démocratique, une part considérable du pouvoir. M. John Bright, que l'expérience gouvernementale et l'âge ont tant assagi, ne suffisait plus à représenter ce libéralisme nouveau de la vieille Angleterre. M. Gladstone s'est cru obligé d'admettre dans son ministère quatre des hommes qui avaient parmi les radicaux l'influence la plus remuante ou même la renommée la plus tapageuse : M. Charles Dilke, qui longtemps, joua dans Londres le tribun et quasi le démagogue, sera, comme sous-secrétaire d'État, l'auxiliaire de lord Granville ; M. Chamberlain, si connu comme l'adversaire véhément de l'Église établie et comme l'un des apôtres de l'instruction laïque, administrera le bureau du commerce ; M. Mundella, qui, d'abord ouvrier bonnetier, puis patron, s'est créé une fortune et qui a tant travaillé à l'institution d'un tribunal chargé de régler les différends du patron et de l'ouvrier, sera, en qualité de vice-président pour l'éducation, le ministre de l'instruction publique ; enfin, M. Fawcett, qui a prêché si chaleureusement « l'émancipation des femmes », sera le maître général des postes. Nous savons bien qu'il serait injuste de comparer le radical anglais au radical français ; et nous ne doutons pas que M. Chamberlain et M. Dilke, dont l'un préconisait naguère le régime républicain et dont l'autre attaquait si vivement la personne même de la Reine, ne deviennent, à la place où ils entrent, plus amis de la monarchie et plus respectueux de la royauté. Nous avons même une grande confiance dans le libéralisme du peuple anglais : il a sa virile passion de la liberté par tempérament comme par tradition ; son sens individuel la lui rend nécessaire ; son histoire la lui rend précieuse. Il n'en est pas moins sûr que le parti qui, sans vouloir encore sacrifier

la liberté, veut démocratiser l'Angleterre en lui donnant tous les biens et tous les maux de l'égalité, vient d'être introduit par M. Gladstone dans l'antique sanctuaire du gouvernement anglais. Est-ce le commencement d'une révolution légale qui, de mouvement en mouvement, poussera l'Angleterre dans les voies où erre à l'aveugle notre pauvre France? Les conservateurs, qui sont en Angleterre un parti trop uni et trop vigoureux pour s'abandonner soi-même, reprendront-ils prochainement l'avantage contre ce ministère qui semble voué à peu agir à l'extérieur et à trop agir à l'intérieur? Il faut quelque temps pour en juger. Mais déjà la question est grave, et, tout en s'abstenant de prophéties qui, en Angleterre plus qu'ailleurs, seraient des oracles téméraires, il nous semble qu'un tel problème est de nature à inquiéter aussi bien les whig's d'autrefois que les tories d'aujourd'hui.

Auguste BOUCHER.

*L'un des gérants* : JULÈS GERVAIS.

# LE PRISONNIER LIBÉRÉ

SA CONDITION DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

D'APRÈS DES DOCUMENTS RÉCENTS

---

## I

« Lorsqu'on apprend dans une localité, — disait dernièrement, au Sénat, un des membres de cette assemblée, en parlant de l'urgence de la réforme pénitentiaire, — lorsqu'on apprend qu'un malfaiteur s'est échappé des mains de la gendarmerie, une émotion bien naturelle se répand, et chacun apporte son concours à la recherche et à la mise sous la main de la justice du fugitif.

« Or ce n'est pas un malfaiteur isolé, mais soixante-dix mille malfaiteurs qui, chaque année, sont jetés au milieu de nos villes ou de nos campagnes avec les dispositions menaçantes que signale la statistique, et l'on resterait indifférent et froid ! Je ne crois pas exagérer en disant que s'abstenir de chercher un remède efficace à un mal aussi profond serait un véritable crime envers la société. »

Et l'honorable M. Bérenger, qui tenait ce langage, n'exagérait rien, en effet, car la statistique criminelle, publiée par le ministre de la justice, nous apprend que, sur cent cinquante mille individus qui sortent de nos prisons chaque année, la moitié environ y rentre dans la même année.

Au bout de peu de temps, quel chiffre, quelle armée ! Faut-il s'étonner que nos discordes civiles trouvent là des recrues toujours prêtes à seconder une entreprise criminelle, et que les luttes de la Commune aient révélé la présence, sous les drapeaux de l'insurrections de plus de sept mille repris de justice<sup>1</sup> ?

<sup>1</sup> Le rapport de M. le général Appert sur les opérations de la justice militaire, après l'insurrection de Paris, évalue ainsi le nombre des repris de justice ; mais il fait remarquer que ce chiffre est bien au-dessous de la réalité ; on n'a pu tout constater.

Faut-il s'étonner que le dernier compte-rendu général de l'administration de la justice criminelle en France, présenté par le garde des sceaux à M. le Président de la république, aboutisse à cette conclusion : « *que la situation n'a jamais été plus mauvaise* et qu'elle montre la nécessité de persévérer dans l'étude de la réforme pénitentiaire et des moyens de faciliter le reclassement des libérés dans la société? »

De tels faits devraient suffire, ce semble, pour éveiller l'attention publique sur le sort de ces hommes que la loi a dû atteindre et qui, au sortir de la prison, vont demander à la société de les recevoir de nouveau dans son sein et de leur rendre sa confiance; à quelles portes iront-ils frapper? Quel accueil leur sera-t-il fait? Quelle sera leur destinée? Comment en viendront-ils si facilement à reprendre le chemin de la prison? Pourquoi demeurent-ils une menace, un danger permanent pour la sécurité publique?

La peine est-elle donc inefficace, le vice incorrigible, ou bien est-ce l'abandon qui crée le criminel?

La société, qui a usé du droit de punir, déserterait-elle le devoir de prévenir et de guérir? Flétri, repoussé, livré aux seuls conseils de la misère et de l'oisiveté, le prisonnier libéré est-il irrémédiablement condamné à la tentation, à la nécessité du délit?

On peut enfin se demander, avec les auteurs de *la Science pénitentiaire au congrès de Stockholm*, si c'est le propre d'une société bien assise, où l'avenir de la paix sociale trouve des garanties sérieuses, que ce passage dans les prisons et ce séjour réitéré, en un si court laps de temps, d'une portion aussi considérable de la population. Redoutable problème bien fait pour préoccuper l'opinion publique! Au lieu d'en être frappée, l'opinion, malheureusement, s'en détourne et s'en désintéresse. On le peut constater chaque jour et déjà, lors de l'enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires en France, dont M. le vicomte d'Haussonville a eu l'honneur de prendre l'initiative au sein de l'assemblée nationale, les cours d'appel les plus importantes faisaient entendre cette plainte.

« Pourquoi, disait la cour de Limoges notamment, pourquoi nos prisons au dix-neuvième siècle sont-elles, — il ne faut pas craindre de le déclarer, — des établissements délaissés de la société? Quel fruit espérer de la répression subie dans de telles conditions par des hommes qui ne voient guère durant leur incarcération que les gardiens préposés à leur surveillance, et que la société néglige, pendant l'expiation, pour les flétrir d'une invincible répugnance à l'heure de la liberté? »

Étrange phénomène dans un siècle emporté plus que tout autre

par les aspirations humanitaires, où la charité a fait des prodiges, où elle s'est ingéninée à découvrir et à soulager toutes les misères, où il n'y a pas une plaie sociale qu'elle ne se soit appliquée à guérir, pas une infortune qui n'ait donné naissance à une œuvre généreuse ! Étrange mépris de la part d'une époque si indulgente, si prompte aux réhabilitations les moins justifiables, où nous voyons le théâtre et le livre dresser un piédestal aux créatures les plus éhontées. Contradiction singulière qui fait que l'on applaudit à toutes les excitations qui conduisent au crime pour oublier ensuite ou pour repousser avec une inflexible dureté les tristes victimes de ces excitations ! Que ne garde-t-on du moins pour elles un peu de cette pitié qui se dépense si volontiers sur la scène ou dans le roman, et que l'on accorde à la fiction pour la refuser à la réalité. On pleurera sur les infortunes de Jean Valjean, et le roman aura vingt éditions ; mais, parmi ses lecteurs, combien s'en rencontrera-t-il qui tendront la main à un prisonnier libéré pour lui épargner de semblables épreuves ?

Cependant, à défaut du plus vulgaire calcul de la prudence et de l'intérêt bien entendu, comment s'expliquer que la charité contemporaine elle-même se soit détournée de cette grande mission ? Est-ce indifférence ou est-ce parti pris ? A-t-elle obéi à une répugnance invincible ou a-t-elle reculé après d'infructueux efforts devant l'impossibilité d'agir efficacement ?

Et enfin quel est l'enseignement, quel est l'exemple que nous offrent sur ce point les autres nations civilisées ? Se contente-t-on également d'y séquestrer les violateurs de la loi pour ne plus s'occuper de leur sort, quand ils ont satisfait à la justice sociale, comme on balaye les immondices d'une cité pour les jeter et les perdre ensuite dans quelque endroit innommé ? Voilà des questions auxquelles sans doute la Revue a fait allusion plus d'une fois, mais sans les poser formellement et sans chercher à les résoudre, et qui méritent assurément de retenir le lecteur.

D'importantes enquêtes, les débats récents du Congrès pénitentiaire international de Stockholm, les publications de la société générale des prisons qui, fondée il y a peu de temps dans notre pays, a acquis un si rapide développement et une si juste autorité, les comptes-rendus des associations de patronage qui existent dans notre pays, d'autres documents encore sont venus éclairer d'un jour nouveau la condition faite au prisonnier libéré dans la société contemporaine. Et ce n'est pas assurément l'un des aspects les moins importants sous lequel on puisse étudier les difficultés sociales avec lesquelles nous sommes aux prises.

D'attachantes publications nous ont appris déjà quels moyens

sont employés ou pourraient être utilisés pour conjurer le mal dans sa racine, c'est-à-dire pour détourner l'enfant abandonné ou vicieux du chemin qui mène au crime et pour remédier à sa faiblesse. Il ne saurait être indifférent de toucher à l'autre terme du problème et de rechercher comment le mal qui n'a pu être prévenu pourrait être guéri et comment on se préoccupe de relever l'homme tombé.

En examinant d'abord quelle a été la destinée du patronage des libérés dans notre pays, quelles causes en ont entravé l'extension et quelle est sa situation dans les autres pays, puis en étudiant d'une manière générale quelle est aujourd'hui l'organisation du patronage, ses ressources, ses moyens d'action, ses principaux résultats, on peut arriver à faire plus que répondre à un simple intérêt de curiosité; on peut mettre en lumière d'utiles indications pratiques. Et pourquoi ne susciterait-on pas ainsi de généreux élans et ne mettrait-on pas en branle des dévouements qui ne demandent pour agir qu'à voir clairement le but?

## II

On a maintes fois dépeint la situation du condamné devant lequel s'ouvrent tout à coup les portes de la prison et qui se trouve, dès la première heure du jour, sur la voie publique en présence de cette redoutable question : Où vais-je aller? Quelques-uns enfermés, à la suite d'une première faute, courbés sous le poids de la honte et convaincus que chacun va lire sur leur visage la flétrissure que la condamnation y a imprimée, errent timides et hésitants; d'autres, audacieux, haineux, singulièrement instruits par les leçons de la vie commune en prison, sont prêts de nouveau à tout braver.

Ce passage de la liberté à la prison est l'heure critique, décisive pour la plupart de ces destinées. Si le régime pénitentiaire a exercé quelque salutaire influence, si l'amendement est commencé, si le détenu sort de prison avec de bonnes résolutions, il va affronter une terrible épreuve. Que faudra-t-il pour troubler cette convalescence morale qui demanderait de si grands ménagements, pour compromettre le fruit de tant d'efforts et réduire à néant peut-être toute l'œuvre pénitentiaire? La honte et le dépit d'être repoussé de toutes parts, les suggestions de la souffrance, l'influence tyrannique de quelque compagnon de captivité : ce sera assez de l'une ou l'autre de ces causes.

Les libérés qui vont rejoindre une famille disposée à les recevoir, reprendre un métier, se remettre aux travaux des champs, ont bien vite pris leur parti. En général, le libéré qui appartient à la popu-

lation rurale arrive plus aisément à se reclasser. Mais celui qui n'a ni famille pour le recevoir, ni travail pour l'occuper, qui se trouve dans une ville où il ne connaît absolument personne, s'il n'a pas un sou dans sa poche, que fera-t-il? Il s'adressera, selon le hasard de ses inspirations ou, moyennant quelques indications, à tel ou tel patron pour obtenir de l'ouvrage. Supposons que ses démarches soient vaines, la journée s'avance, il faut se nourrir, le soir vient, il faut se loger. Dans les grandes villes, le libéré qui se trouve dans cette situation se fera arrêter de nouveau. Conduit devant le magistrat, il sera remis en liberté, une fois, deux fois, mais que le travail ou le secours tarde encore, qu'il soit arrêté une fois de plus, et il est renvoyé en police correctionnelle où l'attend une nouvelle condamnation.

Ainsi voilà un homme dont une main généreuse opportunément tendue aurait peut-être fait un brave ouvrier et qui est en voie de devenir, sinon un criminel, du moins un homme dangereux et un habitué de la prison. Sans doute on n'a pas lieu de s'étonner qu'un libéré qui sort de prison inspire tout d'abord et naturellement la répulsion. Il est même juste qu'il en soit ainsi. C'est encore le châtement et le châtement mérité.

On ne peut pas exiger de la société qu'elle rende sans hésiter, sans exiger des garanties, sa confiance à un homme qui l'a trompée, qui s'est mis en révolte contre ses lois, qui lui a causé un préjudice plus ou moins grave ; on ne peut pas lui demander d'accorder à cet homme ce qu'elle accorde au malheur immérité. Elle ne peut placer sur le même rang celui qui aspire à faire oublier son passé et celui qui désire qu'on s'en souvienne, celui qui a besoin de pardon et celui qui réclame justice, celui qui se présente à elle le front souillé avec un repentir plus ou moins sincère et celui qui ne s'est jamais écarté de la bonne voie.

Il n'est personne qui n'hésite à recevoir sous son toit un libéré et à lui confier un emploi. Qu'il soit repentant ou non, que la faute qui l'a conduit en prison ait été grave ou légère, qu'elle soit née d'un entraînement, d'une inadvertance, qu'elle ait pour excuse l'âge ou l'état d'esprit de celui qui s'en est rendu coupable, qu'elle dénote ou non une mauvaise nature, un cœur pervers, on ne cherchera pas à s'en rendre compte ; on n'en a pas le temps ; on n'en prendra pas la peine. Le premier sentiment sera un sentiment de méfiance et de répulsion. Mais qu'advierait-il si l'on obéissait aveuglément et constamment à ce sentiment? N'en arriverait-on pas à aggraver d'une manière indéfinie le châtement, et ne se trouverait-on pas en présence d'une injustice et d'un danger également graves?

On l'a compris de bonne heure dans notre pays, et, sous le nom

de *Société de l'assistance* et sous le patronage de Lamoignon, il s'était créé dans l'ancienne France une œuvre qui allait porter des consolations et des secours aux détenus de toute origine dans l'intérieur des prisons et qui s'occupait aussi des libérés. Cette société, à laquelle l'appui et le nom des Lamoignon étaient restés attachés jusqu'en 1787, a traversé des vicissitudes diverses; elle disparut dans la tourmente révolutionnaire; puis fut rétablie en 1809, soutenue sous la Restauration par Louis XVIII. Elle continuait alors à affecter une somme assez considérable, chaque année, aux aumôniers de prison pour que les condamnés qui s'étaient bien conduits, pendant leur captivité, reçussent un secours lors de leur libération.

Un moment l'œuvre se concentra dans la délivrance des prisonniers pour dettes; elle a continué d'exister sans faire parler d'elle et avec une action restreinte malheureusement, sous le nom de Société charitable pour le soulagement des prisonniers et de leurs familles reconnus dignes d'intérêt.

Des sociétés de cette nature avaient été également établies en province. C'étaient, au début, des confréries, des associations religieuses, comme on en rencontre encore à Toulouse, sous le nom de bureau de la Miséricorde, à Aix, à Toulon. La confrérie de la Miséricorde fut fondée, à Toulouse, le 25 février 1570, en l'église Saint-Sernin, pour le soulagement des pauvres prisonniers. Des membres du Parlement, des chanoines, des capitouls et des bourgeois de la ville se concertèrent dans ce dessein, sous le patronage du cardinal-archevêque d'Armagnac; ils rédigèrent des statuts qui furent approuvés par le pape Grégoire XIII, en novembre 1580. Cette œuvre ne fut interrompue qu'en 1793 et elle fut reconstituée en 1807.

Ses excellents résultats lui valurent un honneur bien rare. L'ordonnance du 9 avril 1819 qui a établi les commissions de surveillance, dispose dans son article 13, que ces commissions sont composées de trois à sept membres. Une dérogation eut lieu pour Toulouse; c'est le bureau même de la Miséricorde qui, sans perdre aucun des siens, devint la commission de surveillance<sup>1</sup>.

La grande préoccupation du rachat des captifs ne détournait donc pas l'attention du sort des prisonniers ordinaires, et la flamme qui dévorait saint Vincent de Paul allumait aussi de généreux dévouements envers les libérés.

<sup>1</sup> Le bureau de la Miséricorde, commission de surveillance des prisons de Toulouse, d'après les documents fournis par le M. le conseiller Auzies, par M. Jules Lacoïnta, avocat général à la Cour de cassation. *Bulletin de la Société générale des prisons*. (Décembre 1879.)

On retrouve encore là l'intervention de l'Église, de l'Église qui est partout où il y a une créature tombée et abandonnée à relever, à consoler, à secourir, et qui n'a pas oublié que la visite et le soulagement des prisonniers constituent une œuvre évangélique, selon cette parole du Christ : « J'étais en prison, et vous êtes venus à moi. »

Le zèle religieux enfantait ces œuvres au sein des nations protestantes. On en voyait au dernier siècle un exemple à nos portes, à Neuchâtel, où le jour du jugement public le pasteur, après le prêche, adressait au peuple une invitation à faire la charité au pauvre criminel, et le messenger d'État recueillait dans une assiette les dons des assistants. La somme ainsi recueillie était parfois considérable, et on la remettait au condamné à sa sortie de prison.

Les commotions politiques si fréquentes dont notre pays a été le théâtre, n'ont pas peu contribué à détourner l'intérêt public de ces œuvres. Le patronage des libérés a subi le sort des réformes pénitentiaires périodiquement agitées, promises, pour être indéfiniment ajournées, au lendemain de quelque révolution nouvelle.

En instituant les commissions de surveillance des prisons, et en faisant un devoir à ses membres de s'intéresser à la réforme morale des détenus, il semblait que l'ordonnance de 1819 dût provoquer quelques mesures générales et efficaces en faveur des prisonniers libérés ; il n'en fut rien.

Sous la monarchie de Juillet, des voix éloquents et autorisés s'élevèrent pour rappeler ce grand devoir social méconnu, et signaler le péril qui résultait d'un tel oubli.

MM. Bérenger, Charles Lucas insistèrent vivement en faveur d'une forte organisation du patronage. C'est le moment où M. le baron de Lagrange disait à la Chambre des pairs que : *le patronage était l'âme du régime pénitentiaire*. On en vint à songer, à cette époque, à organiser officiellement le patronage. M. le comte Duchâtel, alors ministre de l'intérieur, en établit le plan et le programme dans une circulaire dont le souvenir est resté. M. Duchâtel ne voulait pas douter du succès d'un projet si généreux et si utile. « Mettre les libérés à l'abri de la misère, les protéger contre leur propre faiblesse à la sortie de la prison, les soulager dans une certaine mesure de la honte qui s'attache à leur position et à leurs antécédents, c'est une tâche faite assurément pour tenter des hommes de bonne volonté, » disait la circulaire ministérielle.

On peut juger des dispositions où se trouvait l'opinion publique à l'égard du patronage et de l'éloignement qu'il inspirait par l'accueil que les conseils généraux, consultés sur le projet d'organisation générale du patronage, firent à cet appel. Un grand nombre de ces

assemblées se prononcèrent formellement contre la mesure proposée, et la plupart la taxèrent d'utopie généreuse.

« Dans un pays, répondait notamment le conseil général de la Seine, où la majorité des classes ouvrières vit dans la gêne et reste honnête, préparer des moyens de secours pour les seuls libérés, ce serait faire preuve d'une partialité injuste et d'une philanthropie mal éclairée, ce serait en quelque sorte encourager le crime. »

Ces efforts eurent pourtant un résultat important; ils donnèrent lieu à la création du patronage des jeunes libérés, dont l'organisation ne cessa point dès lors de se développer, grâce à M. Bérenger d'abord, à MM. Perrot de Chezelles et Bournat ensuite. Il faut attendre l'année 1869 pour voir remettre en question le patronage des libérés adultes.

A cette époque, une commission fut instituée pour étudier, sous tous ses aspects, cette grave question dont le temps n'avait fait que mieux démontrer l'importance, et qui imposait forcément l'attention.

Bientôt interrompue dans ses délibérations par les événements de 1870, cette commission ne put malheureusement que proclamer l'utilité d'une protection accordée avec discernement aux individus sortis de prison, quel que fût leur âge, et appeler de tous ses vœux une forte organisation du patronage.

Pendant ces longues années d'indifférence et d'oubli, traversées par quelques manifestations sympathiques, par quelques tentatives généreuses, mais éphémères, les libérés eussent été absolument abandonnés, si l'initiative privée, si l'ardente charité de quelques âmes chrétiennes n'avait point pourvu à leur sort, sur quelques points de la France.

Un asile, celui de Saint-Léonard, près de Lyon, dont nous aurons occasion de parler, fut fondé pour recevoir les hommes libérés et leur fournir du travail. Mais c'est surtout des femmes que l'on se préoccupa et on ne saurait s'en étonner, quand on considère combien est difficile leur situation, au sortir de la prison, à quelles tentations, à quelles épreuves, à quelles misères elles sont exposées. Le premier refuge affecté exclusivement aux femmes libérées a été ouvert, il y a déjà plus de trente ans, à Montpellier, sous la dénomination de *Solitude de Nazareth*, par un saint prêtre, M. l'abbé Coural. La communauté des sœurs de Saint-Joseph, qui se consacre à la surveillance et à l'instruction des femmes détenues, dirige aujourd'hui cet établissement; elle a fondé des refuges à Vannes, à Rennes, à Bordeaux, à Alençon, et près de Paris, à Vaugirard.

A partir de 1840, un certain nombre d'œuvres de patronage étaient également fondées à Paris pour les femmes libérées. La société de patronage des jeunes filles détenues libérées et abandonnées du

département de la Seine, qui doit son origine à M<sup>me</sup> de Lamartine ; l'œuvre des Dames protestantes de Saint-Lazare, qui date de 1839 ; l'œuvre des Dames des prisons, soutenue par l'ouvroir de la Miséricorde ; l'œuvre du Bon-Pasteur ; le refuge de Sainte-Anne ; l'œuvre du refuge des Diaconesses.

En province, quelques confréries, des associations religieuses continuant d'anciennes traditions, donnaient des secours aux libérés. Ainsi en était-il du bureau de la Miséricorde de Toulouse, des Pères de la Miséricorde de Marseille, des Frères Prêcheurs d'Orléans. D'un autre côté, la plupart des colonies pénitentiaires publiques et privées, les maisons consacrées à l'éducation correctionnelle des jeunes filles détenues, se faisaient un devoir de suivre encore avec sollicitude leurs libérés dans la société, de s'occuper de leur placement, de leur prêter une assistance morale et matérielle, suffisamment efficace pour les préserver de la récidive.

Enfin, les aumôniers des divers cultes, placés auprès des maisons centrales, s'efforçaient de suppléer à l'absence des institutions de patronage, en venant en aide aux libérés et en intervenant charitablement, soit pour les réconcilier avec leur famille, soit pour leur procurer du travail, soit pour remédier à leur dénuement, au moment de leur mise en liberté. Auxiliaires désintéressés, dévoués, ils faisaient de l'assistance des libérés un des devoirs de leur mission évangélique.

Il ne fallait rien moins que de tels efforts pour empêcher que les libérés ne fussent absolument négligés ; car on peut dire, sans vouloir élever contre l'administration un injuste reproche, que, au delà des murs de la prison, la condition du condamné rendu à la liberté ne lui paraissait point être de son domaine.

Au reste, on peut se demander quel genre d'assistance elle eût pu lui procurer, ne disposant en sa faveur d'aucunes ressources spéciales : quelques vêtements, des secours de route pour les aider à rejoindre leur famille ; c'est là tout ce qu'elle avait à leur offrir. Le mouvement qui s'est produit en France en faveur du patronage et qui a déterminé enfin des tentatives sérieuses et générales d'organisation est tout récent. Il a pris naissance et il s'est manifesté à l'époque où une commission officielle était instituée pour étudier cette question.

M. de Lamarque, chef de bureau à l'administration pénitentiaire, et M. le pasteur Robin jetaient les bases de deux associations qui, avec des caractères très différents, sont aujourd'hui importantes. M. le pasteur Robin établissait à Paris une œuvre d'assistance pour les libérés appartenant à la religion protestante, et M. de Lamarque, embrassant un plus vaste dessein, fondait une association

dont le but était tout à la fois d'exercer le patronage, à Paris, de concourir à son extension dans toute la France par la formation de comités correspondants et de servir de lien aux efforts tentés sur tous les points du pays. Entravée par la guerre de 1870, la création de ces sociétés n'a pu aboutir que dans le cours des années 1871-1872.

Un fait important donne alors la mesure du revirement qui s'était opéré dans l'opinion à l'égard des institutions de patronage établies en faveur des prisonniers libérés. Nous avons rappelé comment les conseils généraux avaient répondu à l'appel que leur adressait M. le comte Duchâtel. Or, en 1872, le conseil d'administration de la Société générale de patronage, fondée par M. de Lamarque, eut la pensée de renouveler cette tentative. Il ne craignit pas de solliciter de nouveau les sympathies et l'appui de ces assemblées en faveur du patronage; il alla plus loin, il leur demanda de concourir par des subventions à la réalisation du but poursuivi par la Société générale. La démarche semblait téméraire. Qu'advint-il cependant? c'est que ces mêmes assemblées, qui jadis faisaient à M. Duchâtel une réponse si défavorable, furent unanimes à exprimer le désir que le patronage des libérés prit de larges développements, et qu'un grand nombre d'entre elles appuyèrent ces vœux de l'envoi de subventions en argent allouées à la Société générale.

Et les conseils généraux ne furent pas seuls à manifester ces sentiments. Presque toutes les cours d'appel de France, lors de l'enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires, qui eut lieu en 1872, élevèrent la voix avec force pour signaler et déplorer l'absence ou l'insuffisance du patronage, exercé en faveur des libérés, et elles furent unanimes à exprimer le vœu qu'une institution aussi importante et aussi nécessaire ne tardât plus à s'implanter dans notre pays.

C'était un symptôme heureux pour l'avenir du patronage en France, que ce retour de l'opinion, se manifestant par des témoignages d'intérêt et par des encouragements qui, pendant si longtemps, avaient obstinément fait défaut aux œuvres de cette nature. Mais tout n'en restait pas moins à faire dans notre pays, et M. d'Haussonville pouvait constater, dans le rapport qu'il présentait à l'Assemblée nationale en 1874, que le patronage des libérés adultes n'existait pour ainsi dire pas en France, du moins à l'état d'institution sociale.

Cette appréciation ne serait plus aussi fondée heureusement, à l'heure où nous écrivons ces lignes. Les associations de patronage se sont multipliées dans ces dernières années, et l'action de la Société générale n'a pas peu contribué à ce résultat. Lyon, Bordeaux, Rouen, Lille, Nancy, Périgueux, Brest et d'autres villes

encore ont vu s'établir dans leur sein, grâce à l'initiative de quelques hommes dévoués, magistrats, industriels, ecclésiastiques, et avec le concours de l'administration, des associations qui ne cessent de se développer, et qui ont su se créer des ressources. La société fondée sous l'invocation de sainte Catherine de Sienne et qui a son siège à Beaune est établie aujourd'hui dans les départements du Var, de la Sarthe et de la Haute-Vienne. Des asiles ont été fondés, et le ministre de l'intérieur a inscrit à son budget un crédit de 20 000 francs pour venir en aide, par des subventions, à ces sociétés qui secondent ses propres efforts. Le patronage est entré dans une phase nouvelle.

Cependant on ne saurait se faire illusion ; ce ne sont là encore que des tentatives d'une portée bien restreinte, isolées, sans proportion avec les besoins ; ce n'est qu'un début d'organisation ; les ressources, les concours viennent malaisément, et ce crédit gouvernemental de 20 000 francs est bien insuffisant. Si l'opinion est devenue plus favorable, on ne saurait dire qu'elle seconde énergiquement les promoteurs des œuvres de patronage, en dépit de l'intérêt social si manifeste et si pressant, qui s'attache à cette institution, en dépit de tous les arguments que la religion, l'humanité, la justice, la politique, l'économie, peuvent fournir en sa faveur.

Quelle est la raison de ce concours hésitant de l'opinion, même aujourd'hui, de ces progrès si lents et si laborieux dans l'organisation du patronage ? Quelles sont les causes de l'étrange et persistante indifférence et des préventions professées par notre pays, à l'égard de cette institution, pendant de si longues années ? C'est un point qu'il est utile avant tout d'approfondir et de mettre en lumière.

### III

Pour s'expliquer qu'une institution d'une importance capitale, comme le patronage de libérés, ait été à ce point négligée dans notre pays, il faut d'autres raisons que celles qu'un observateur superficiel signale quelquefois, c'est-à-dire le caractère ingrat de cette œuvre, les déceptions dont elle abonde, la difficulté d'entrer en rapport avec les libérés, d'avoir accès dans les prisons, l'absence de concours de la part de l'autorité, ou encore l'insuffisance de l'initiative privée dans notre pays, et un égoïsme toujours croissant. Ces considérations, dont plusieurs sans doute, ne sont que trop fondées, n'ont qu'une importance secondaire, au point de vue où nous nous plaçons. Des entreprises aussi difficiles, et non moins faites pour rebuter les dévouements les plus fervents, sont tentées chaque

jour autour de nous et poursuivies avec une abnégation et un zèle que rien ne lasse. Pourquoi le patronage des libérés seul aurait-il le triste privilège d'éloigner et de décourager toutes les bonnes volontés? Bien que ce ne soit pas encore là l'explication décisive, on donne une raison plus sérieuse, quand on allègue la crainte d'encourager l'apathie, la paresse, d'énerver l'action de la justice, le danger de montrer dans le crime un refuge assuré contre la misère.

Ces préoccupations ont trouvé de l'écho, lors de l'enquête parlementaire de 1872, non seulement dans le rapport présenté par l'un des membres de la Commission sur les institutions de patronage, mais dans la bouche même de l'un des chefs de la cour de Paris.

Que l'État patronne les jeunes libérés, a-t-on dit, il remplit évidemment un devoir; il est, en ce qui les touche, substitué à la famille; mais que doit-il au libéré adulte? Ce dernier a failli dans la plénitude de sa responsabilité et de sa force; il a été frappé par la loi, et pour atteindre son but, la peine doit conserver son caractère d'expiation rigoureuse. Fait-on du patronage une institution officielle, un service public, on organise la taxe des libérés dans un pays qui n'a pas voulu de la taxe des pauvres. Et pourquoi substituer à l'initiative et aux efforts personnels des délinquants, la tutelle et la vigilance des sociétés charitables, créer une ressource pour l'hypocrisie, constituer une faveur au profit de ceux qui ont violé la loi? Pourquoi accorder à des hommes justement flétris, aux individus les moins méritants parmi les malheureux, un patronage qui, — s'il est individuel, leur assure l'assistance et le secours d'un honnête homme, assistance dont ne jouiront pas toujours l'ouvrier laborieux et rangé, le vieillard surpris par la misère et par les infirmités, et qui, — s'il est collectif, ouvre des asiles et des ateliers de travail privilégiés pour toutes les professions, reconstitue dans la vie libre la promiscuité que l'on s'efforce de bannir de la prison, et accrédite une fausse doctrine du droit au travail?

Hélas! ce sont là, il faut bien le reconnaître, les raisonnements qui, le plus souvent, rendent le public sourd aux appels des sociétés de patronage, et qui ferment le cœur et la bourse de ceux qu'implorent leurs prières.

Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir quelques-uns des comptes-rendus publiés annuellement par les associations de patronage qui existent dans notre pays, et de recueillir leurs plaintes. Laissez-nous, leur répond-on trop souvent, laissez-nous réserver nos libéralités pour des malheureux qui en sont dignes, pour le pauvre honnête qui ne s'est jamais approprié le bien d'autrui, quoique lui et ses enfants souffrent de la faim, pour l'artisan laborieux, victime d'une infortune imméritée, qui, en présence du luxe et de la paresse

qui le tentent et l'excitent, souffre ces épreuves et y résiste. Quel encouragement serait-ce donc, pour persévérer dans des vertus si difficiles, que de voir qu'elles n'inspirent pas plus de sympathie et de respect que le crime, et ne serait-il pas par trop commode pour le malfaiteur que le seul fait de son incarcération, c'est-à-dire que sa flétrissure même, constituât un titre à l'appui des gens de bien ?

L'objection est grave ; elle est légitime à certains égards ; elle saisit l'esprit et peut facilement être considérée comme sans réplique. Et cependant, les défenseurs du patronage ne sont-ils pas fondés à répondre qu'en invoquant de tels arguments, on n'oublie qu'une chose : c'est que ces hommes auxquels un sentiment de justice implacable refuse toute assistance, auquel on ne tendra pas la main pour leur faciliter le passage si critique de la prison à la liberté, ces hommes, on ne les supprime pas par ce refus. Ils resteront dans la société, méprisés, repoussés ; ils y resteront comme un ferment de corruption, de haine, comme un élément de contagion, comme un péril pour tous. Ne pouvant s'assurer le moyen de gagner leur vie honnêtement, c'est à nos dépens qu'ils vivront, et si bientôt la main de la justice les saisit de nouveau, c'est encore notre bourse, à nous contribuables, qui fera les frais de leur séjour en prison ; en sorte que nous aurons eu le choix entre le don volontaire, généreux, qui aurait à la fois du mérite et de l'efficacité, et la charité forcée, sous forme d'impôt, et qu'il nous en aura coûté plus cher pour faire un criminel endurci, dont nous aurons à pâtir, qu'il ne nous en eût coûté pour rendre à la société un homme corrigé, désormais honnête et utile. Car s'il y a des hommes voués au mal par leur déplorable éducation, par leurs instincts pervers, par l'abaissement de leurs caractères, il y a, à côté d'eux, comme le faisait observer avec raison la Cour de cassation, dans l'enquête de 1872, une classe de coupables plus accessibles aux sentiments honnêtes, amendés quelquefois par le châtiment, et disposés à reconquérir, par une conduite exemplaire, la place qu'ils ont perdue dans la famille et dans la société.

Les défenseurs du patronage vont plus loin et ils ont raison. Ils soutiennent que la société qui a le droit de punir, qui peut arracher un de ses membres à sa famille, à ses intérêts, à son bien-être, supprimer sa liberté, le séquestrer de ses semblables, a le devoir de ne rien négliger pour arriver à réformer, à amender le coupable, pour l'empêcher de tomber plus bas, et de trouver dans le châtiment même et dans ses suites l'occasion d'une perte irrémédiable. Ils soutiennent que la société, pas plus que la religion, ne saurait refuser le pardon, l'oubli, la réhabilitation au repentir. Enfin ils se demandent qui de nous a scruté la conscience des coupables, et si

nous sommes bien en droit de nier la sincérité d'un homme qui a satisfait à la justice et qui déplore sa faute, et de le traiter à tout jamais en paria.

Savons-nous bien si nous n'avons aucune responsabilité, nous société, dans les entraînements auxquels a pu céder cet homme, dans les fautes qu'il a commises? Savons-nous bien dans quel milieu et sous quelles influences son intelligence, son cœur ont été formés? Savons-nous bien si nous lui avons donné tous les moyens de devenir un honnête homme, de se former, de s'instruire? Si nous avons fait tout ce qu'il fallait, tout ce que nous devons faire pour remplacer la famille absente ou indigne? Si nous-mêmes, par les funestes influences d'un milieu social plus ou moins corrompu et corrupteur, nous n'avons pas contribué à allumer ses passions, à ruiner le frein qui les pouvait contenir, et donné naissance aux égarements qui l'ont perdu?

On dira qu'il ne faut pas s'imposer de sacrifice pour des gens malheureux par leurs fautes! mais quelles dépenses, quelles générosités ne s'impose-t-on pas pour faire soigner dans les hôpitaux une multitude d'individus qui ne doivent les maux dont ils souffrent qu'à leurs fautes, à leur dépravation, à leurs vices!

Cependant nous n'avons pas encore abordé les raisons fondamentales qui expliquent le développement si insuffisant, ou plutôt l'absence des institutions de patronage en faveur des libérés adultes dans notre pays et, sans nous arrêter à l'objection de ceux qui condamnent le patronage sous prétexte que tous les coupables, ou peu s'en faut, sont prédestinés au crime par leur nature physique, par la conformation de leur cerveau, par quelque accident de naissance et qu'il serait vain de vouloir changer des dispositions fatales, doctrine dont l'exagération saute aux yeux, nous avons hâte d'arriver aux véritables causes de la situation que nous déplorons. Deux préoccupations semblent avoir détourné les esprits du patronage; les uns ont refusé d'admettre l'existence d'une sphère d'action où il puisse s'exercer utilement; les autres, uniquement préoccupés du lien étroit qui unit le patronage au régime pénitentiaire, l'ont tenu pour absolument impuissant, si le régime pénitentiaire est mauvais, pour inutile et superflu, s'il est bon et efficace.

Un homme dont on ne saurait contester l'expérience et l'autorité en ces questions, et qui était, il y a peu de temps encore, un des fonctionnaires les plus distingués et les plus respectés de la préfecture de police, s'est fait en plus d'une occasion l'interprète de la première de ces deux objections. M. Lecoq ne nie pas que l'homme qui sort de prison puisse avoir besoin que quelqu'un lui tende la main pour le remettre dans la bonne voie, mais il croit

pouvoir constater que, dans la pratique, l'action du patronage se réduit forcément à très peu de chose. S'agit-il, en effet, d'exercer une influence salutaire sur le détenu, de l'entourer d'une sollicitude affectueuse, il faut se rappeler que cette tâche a déjà lassé les efforts de la famille et des amis des prisonniers. Il importe ensuite de se rendre compte, en fait, du chiffre infiniment restreint d'individus en faveur desquels le patronage pourra être exercé avec fruit.

« Que l'on veuille bien décomposer la population de nos prisons, — c'est M. Lecour qui parle, — on y rencontrera trois éléments. Les vagabonds mendiants et habitués de prisons constituent la première catégorie; les individus arrêtés pour actes de violence ou délits de mœurs constituent la seconde; et les voleurs forment la troisième. »

Or il n'appartient pas au patronage de s'occuper de la première catégorie; elle n'est pas de son domaine. L'homme qui mendie, par goût ou par profession, doit être enfermé dans une maison de travail; l'homme infirme, incapable de travailler, doit être dirigé sur un dépôt de mendicité.

Quant aux individus qui composent la seconde catégorie, ils n'ont, en réalité, aucun besoin du patronage; son assistance est inutile pour eux, parce que des délits de cette nature sont pardonnés facilement dans l'esprit des masses populaires; le coupable ne voit pas se fermer devant lui les portes des ateliers; s'il a quelque bonne volonté, il trouvera du travail.

Ce n'est donc qu'en faveur des libérés de la troisième catégorie que le patronage pourra être utilement exercé. Mais c'est aussi le plus difficile et le plus incertain des patronages; il sera très limité, d'une efficacité toujours douteuse. Le voleur abusera du budget du patronage; il s'empressera d'aller vendre les vêtements et les outils qui lui seront fournis. Enfin, fait observer M. Lecour, — et il faut reconnaître qu'il s'accorde, sur ce point, avec M. Stévens, l'éminent inspecteur général des prisons en Belgique, — les libérés, en général, n'accepteront la tutelle du patronage qu'avec une extrême répugnance. Les natures énergiques et sérieusement décidées à revenir au bien ne voudront accepter aucune protection; elles considéreront comme une lâcheté d'en demander une.

Le patronage ne s'exercera donc que sur le rebut de la population des prisons, il verra venir à lui les âmes débiles et lâches, les paresseux incorrigibles. Au demeurant, le seul service effectif que M. Lecour attende de cette institution, c'est de procurer au libéré un livret d'ouvrier et les moyens de se transporter dans la ville où il espère trouver du travail.

Ces appréciations souvent renouvelées, sous des formes diverses,

formulées au nom de l'expérience, par des esprits autorisés et consciencieux, ont, à coup sûr, singulièrement nui au progrès des institutions de patronage en France. Et cependant ne portent-elles pas en elles-mêmes leur réfutation, au moins dans ce qu'elles ont d'exagéré? Il faut remarquer que si elles réduisent le patronage au rôle le plus modeste, elles n'en peuvent contester l'utilité, la nécessité dans certains cas; qu'elles suppriment, sans mot dire, son influence la plus salutaire, celle qu'il peut exercer, dès la prison même, sur toutes les catégories de détenus, c'est-à-dire la partie la plus haute de sa mission, un véritable apostolat. Les parents et les amis des prisonniers se seraient, dit-on, lassés à cette tâche. Mais où sont donc ces parents et ces amis? C'est le plus souvent pour avoir manqué des uns et des autres ou pour n'avoir reçu d'eux que de tristes exemples, que le malheureux prisonnier est tombé si bas et se voit privé de la liberté?

Quant aux catégories, quant aux causes diverses qui ont amené les condamnations, ces distinctions peuvent se faire théoriquement sans doute; mais, en fait, peuvent-elles être admises d'une manière absolue, et d'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, est-ce que le public en tient compte? Le voit-on discuter, en face d'un repris de justice, les motifs de sa condamnation, se montrer indulgent dans tel cas et sévère dans d'autres cas? Ne lui suffit-il pas de savoir qu'un homme sort de prison pour le repousser sans accepter des explications dont la sincérité lui est suspecte et auxquelles il ne croit pas? Le seul fait d'avoir un casier judiciaire constitue une cause d'exclusion auprès des grandes administrations, aussi bien qu'auprès d'un grand nombre de particuliers. On raisonne, d'un autre côté, comme si les maisons de travail et les dépôts de mendicité abondaient en France, comme s'il suffisait de frapper à leur porte. Mais où sont-elles donc ces maisons? Qu'on veuille bien les compter.

Oui, assurément, de telles institutions rendraient d'incalculables services, et l'on ne serait pas réduit, comme on l'est aujourd'hui, à arrêter et enfermer des malheureux qui n'ont commis d'autre crime que celui de manquer de pain ou d'abri, sous le coup de quelque détresse soudaine. On les condamne à la prison, et ce seul séjour suffit parfois pour décider de leur existence et pour transformer des malheureux en des criminels expérimentés.

Le crime d'avoir faim a défrayé bien des déclamations injustes et passionnées, parfois odieuses; je n'entends pas assurément leur prêter un aliment. Cependant il ne m'est pas possible de ne point reconnaître une grave lacune dans nos institutions préventives, lacune dont les conséquences sont rendues trop souvent irréparables par un régime pénitentiaire défectueux et je me suis parfois de-

mandé si dans nos grandes villes, nous n'en sommes pas arrivés à créer nous-mêmes et, pour me servir d'une expression plus caractéristique, à fabriquer les récidivistes.

J'ai connu, étant président de la Société générale de patronage de Paris, deux jeunes gens d'une vingtaine d'années qui arrivaient de Tours, braves enfants, mais d'une imagination naïve et crédule, comme il s'en rencontre. Ils avaient entendu parler de l'Exposition universelle et des travaux prodigieux que l'on exécutait dans la capitale, et ils s'étaient mis dans l'esprit qu'il suffisait d'arriver et de se présenter pour être occupé à l'Exposition et recevoir des salaires à faire fortune en peu de temps. Ayant quelques sous dans leur poche, ils s'étaient décidés à partir pour Paris. Le voyage s'était fait à pied. Ils se présentent aux bureaux des travaux de l'Exposition; on leur apprend que la main-d'œuvre abonde, et ils sont éconduits.

Les voilà errants dans Paris où ils ne connaissent pas une âme. On ne se représente jamais, dans leur poignante réalité, ces sortes de situations au milieu de ce splendide et joyeux Paris. Dans la dernière bourgade de France, on peut frapper à une porte hospitalière, obtenir une botte de paille et un morceau de pain. A Paris, au sein d'innombrables œuvres de charité et en face de l'épanouissement de la richesse, on meurt abandonné de froid et de faim<sup>1</sup>. Mes deux jeunes gens voient leurs ressources s'épuiser dans la pension de hasard où ils s'abritent. Ils n'ont plus rien en poche. A qui s'adresser? Ils sont sans abri; ils ont faim, consomment, sans en pouvoir payer le prix, 75 centimes, un médiocre aliment, sont arrêtés, conduits devant le magistrat du petit parquet et condamnés en police correctionnelle à quinze jours de prison.

Par miracle, la prison commune ne les déprave pas absolument. Leur cœur était resté bon; ils ne pouvaient s'accoutumer à la honte qu'ils venaient de subir. Après bien des difficultés, on parvint à les placer dans un atelier. Mais quelques jours s'étaient à peine écoulés, qu'ils étaient renvoyés. Malgré le bon vouloir du patron, les ouvriers de l'établissement ne voulant pas admettre des repris de justice parmi eux. Ce furent de nouvelles démarches pour obtenir du travail. Le casier judiciaire poursuivait partout les deux infortunés; le découragement finit par les accabler. A quoi nous sert-il donc, me disaient-ils, d'être restés honnêtes, on ne nous croit pas. Et pourtant quel crime avons-nous commis? Nous serons toujours repoussés maintenant. J'ai pu renvoyer en province ces grands enfants; ils ne vou-

<sup>1</sup> C'était du moins ce qui arrivait trop souvent avant la création récente des œuvres d'hospitalité, création dont on ne saurait parler avec assez d'éloges.

laient point y retourner, préoccupés qu'ils étaient de la flétrissure de leur condamnation. Auront-ils échappé à ses conséquences? Seront-ils devenus des récidivistes?

Les dernières objections contre le patronage dont je viens de parler s'inspirent incontestablement, sans que l'on s'en rende compte, de cette opinion qu'il y a peu de chose à attendre d'un homme que la loi a frappé et qui a séjourné en prison. Mais si ce point de départ était jamais admis, s'il était vrai que l'œuvre de la réforme morale du détenu fût condamnée fatalement à demeurer vaine, si le délinquant était incorrigible, non seulement ce serait folie de songer à améliorer le régime pénitentiaire, mais il faudrait modifier au plus vite tout le code pénal; il faudrait recourir au système le mieux fait pour intimider, et par-dessus tout le moins dispendieux pour le contribuable, et l'idéal serait sous ce rapport le bâton et l'amende, avec la suppression des prisons.

Nous sommes bien loin du dilemme dans lequel d'autres adversaires du patronage, placés, il est vrai, à un point de vue tout différent, se flattent d'enfermer ses partisans. Pour ces derniers, tout se résume au contraire dans la question de l'efficacité du régime pénitentiaire.

Se trouve-t-on en présence d'un régime mal conçu, irrationnel, visant à l'intimidation ou à l'expiation, sans se préoccuper de l'amendement des détenus, les rapprochant, les confondant dans une vie commune, neutralisant par cette promiscuité même, toutes les salutaires influences de la captivité, corrompant les natures encore droites et achevant de pervertir les cœurs vicieux, au sein de cette école mutuelle du crime; se trouve-t-on en présence de ces intérieurs de prison qui ont été décrits lors de l'enquête parlementaire par maintes Cours d'appel, et dont l'existence est signalée dans la plupart de nos départements, où l'on voit tous les âges confondus, les prévenus avec les condamnés, les filles publiques dans les locaux destinés aux autres prisonniers, où l'on constate l'absence de tout travail, de livres, l'instruction nulle, l'insuffisance absolue du service religieux, ah! s'écrie-t-on, qu'il ne soit plus question d'institutions de patronage établies en faveur des libérés. La dérision serait trop amère. Ce n'est pas au sortir de semblables prisons que les libérés seront disposés à recourir à la tutelle du patronage. Que pourrait-on attendre de leur repentir, de leur amendement!

Les inspecteurs généraux de nos prisons, les membres les plus autorisés de nos Cours d'appel n'hésitent pas à reconnaître que, dans l'état actuel du régime pénitentiaire, nos prisons rendent à la liberté le détenu plus corrompu qu'elles ne l'avaient reçu, et l'on se flatterait dans de pareilles conditions d'exercer utilement le patronage en

faveur des libérés ! Mais qui oserait élever la voix pour les recommander, plaider leur cause, affirmer qu'ils sont corrigés et dignes de confiance ! Un homme prudent ne recevra ni n'occupera pas un libéré sortant d'un pareil milieu, pas plus qu'il n'ouvrirait sa porte à une bête sauvage échappée à la surveillance de ses gardiens. Telle est l'une des objections les plus graves que rencontre le patronage ; elle se formule en ces termes : avec un régime pénitentiaire qui corrompt au lieu de moraliser, le patronage est radicalement impuissant. Il est impuissant, non seulement parce qu'il se trouve en présence de natures sur lesquelles il n'a plus d'action et qui se détournent de lui ; mais encore parce qu'il lui est impossible de faire croire à leur amendement et de triompher de la répulsion du public. La raison décisive, en effet, qui fait que le libéré, même corrigé et repentant est repoussé, et qu'un mur de granit s'élève entre lui et une occupation honorable, c'est que l'on n'a pas la preuve de sa transformation morale, de son amendement. Que cette preuve, que cette garantie soit fournie, et la méfiance tombera, et les difficultés disparaîtront ; et les boutiques, les ateliers, les manufactures ouvriront leurs portes.

En veut-on la preuve ? En Irlande, il y a quinze ans, le travail des détenus libérés était méprisé ; on se méfiait, on se détournait d'eux. Aujourd'hui, on les recherche ; la confiance a remplacé la répulsion. Et quelle est la cause d'un changement si complet ? C'est que l'on sait aujourd'hui que le détenu est soumis à un régime qui a pour base l'emprisonnement individuel et pour objectif la réforme morale du prisonnier ; on sait que ce régime le préserve de toutes les influences pernicieuses qui pourraient agir sur lui ; qu'il traverse une série d'épreuves successives, de phases d'expiation qui permettent de juger de la sincérité de son amendement et qui, en le rapprochant graduellement de la vie normale dont il s'est violemment écarté, lui font faire un véritable apprentissage de la liberté ; on sait qu'une dernière et suprême épreuve couronne toutes les autres, quand elles ont été heureusement traversées, c'est la libération du détenu avant l'expiration de sa peine, sous le frein d'une révocation qui peut le ramener en prison à la première faute commise ; on sait que la prison, loin d'être un foyer de dépravation, est devenue un puissant agent de moralisation, et que le prisonnier qui a mérité d'être rendu à la liberté avant d'avoir atteint le terme de sa condamnation, a dû justifier, par des témoignages multipliés, persévérants, décisifs, par des preuves irrécusables, de sa transformation morale. Et il n'est pas même besoin d'aller jusqu'en Irlande pour chercher de tels exemples.

A quelques pas de nous, en Suisse, à Neuchâtel, dans le pénitencier

si admirablement organisé et dirigé par M. le docteur Guillaume, et où le système des classifications, des épreuves successives existe, il est facile de constater qu'un grand nombre de ceux qui appartiennent à la troisième catégorie, c'est-à-dire au stage durant lequel quelques-uns d'entre eux ont l'autorisation d'aller travailler en ville, sauf à rentrer le soir au pénitencier, sont retenus à l'avance pour l'époque où ils obtiendront leur libération provisoire, par les patrons qui les font travailler dans la prison.

Nous avons produit l'objection dans toute sa force, examinons à présent s'il est juste de tirer de pareils faits cette conclusion : que le patronage stérile dans un cas, est superflu dans l'autre.

Sans doute si le régime des prisons est insuffisant ou vicieux, le patronage sera plus difficile et moins fécond. Pour porter tous ses fruits, il doit commencer dans le silence et le recueillement de la cellule ; car c'est là qu'il peut inspirer au détenu le repentir, le désir de recourir à sa tutelle pour achever de se régénérer. Mais n'est-il pas évident que plus le régime pénitentiaire sera insuffisant, et plus le patronage devra s'attacher à suppléer aux garanties qui font défaut et appeler l'attention publique sur la condition des libérés ? S'il est important, comme l'a dit un éminent magistrat, de changer les règlements défectueux de nos prisons, il est encore plus important de changer les dispositions qui existent envers les libérés. Il faut commencer par cette réforme pour amener l'autre. Le jour où l'on s'occupera des libérés, on s'occupera des prisonniers et les réformes se feront.

Est-ce à dire que le patronage pourra devenir superflu quand elles seront réalisées ? Ce serait une grande erreur de le croire. Le patronage sera le complément indispensable de toute sérieuse réforme pénitentiaire, la condition de son efficacité. A quoi servirait-il en effet de moraliser le détenu dans la prison, si c'est pour l'abandonner au moment le plus critique, en pleine convalescence morale, quand il sera rendu à la liberté ! Non seulement la perfection du régime pénitentiaire n'exclut pas et ne rend pas inutile le patronage, mais elle en suppose, elle en exige le fonctionnement ; elle n'existe pas sans cet élément essentiel. Comment comprendre la libération conditionnelle, sans le patronage qui, dans l'épreuve suprême que traverse le libéré, doit lui servir de guide, de soutien et le conduire au port ?

Cette dernière objection, élevée contre le patronage, n'est donc pas plus fondée que les autres. La vérité est que si le régime des prisons est insuffisant, le patronage seul en peut atténuer les inconvénients et les funestes effets ; que si, au contraire, ce régime est bien conçu et moralisateur, le patronage est nécessaire à son efficacité.

Il serait vain toutefois de nier que si de tels arguments ne justi-

fient pas l'absence de toute organisation sérieuse du patronage des libérés dans notre pays, et l'assistance si insuffisante encore qui leur est donnée aujourd'hui, ils nous fournissent l'explication la plus plausible de cet état de choses. L'amélioration du régime pénitentiaire est indispensable en effet pour donner aux institutions de patronage un véritable essor et pour leur permettre de s'exercer avec fruit et sur une vaste échelle.

Mais lorsqu'il s'agit d'œuvres de cette nature, lors même que la tâche est ardue, compliquée, le but difficile à atteindre, le résultat douteux, on n'est jamais excusable de manquer d'initiative, de se croiser les bras, de se complaire dans des objections plus ou moins spécieuses et de demeurer sourd à la voix de l'humanité et de l'intérêt social.

D'autres pays assurément nous offrent le même spectacle, et certaines comparaisons nous pourraient excuser; mais d'autres aussi nous font honte et ce sont ces exemples qu'il fallait considérer. Nous apprendrons à connaître les uns et les autres en étudiant la situation du patronage des libérés à l'étranger. Nous verrons quels admirables efforts de l'initiative privée, quelles œuvres fécondes de la charité faisaient appel à notre émulation, appel qui n'eût pas été vain assurément si notre attention, absorbée par les luttes incessantes d'une politique stérile, par l'enfantement et la destruction périodique de nos constitutions, ne s'était constamment détournée des réformes fondamentales qu'exige notre état social.

L'étude approfondie de l'organisation du patronage, de son action, de ses résultats, soit en France, soit chez les autres nations, nous amènera sans doute à confesser à quel point nous avons méconnu jusqu'à présent l'importance de cette partie de l'œuvre pénitentiaire, si grande au point de vue chrétien, si essentielle au point de vue de l'efficacité de la peine et si intimement liée aux exigences de la sécurité publique.

LÉON LEFÈBRE.

La suite prochainement.

---

# LE MARÉCHAL DU MUY

1711-1775

---

C'est une bonne fortune, assez rare dans les recherches historiques, que de rencontrer un de ces hommes tout à la fois fermes et simples, qui ont su garder une originalité propre, rester eux-mêmes tout en étant de leur temps, et sont, ce que, dans la langue un peu barbare de nos jours, on est convenu d'appeler *un caractère*. Si l'espèce en était peu commune autrefois, elle l'est peut-être encore moins aujourd'hui : l'égalité démocratique qui, de gré ou de force, s'impose à toutes ces sociétés, est peu propre au développement d'âmes viriles et indépendantes. Tout, personnes et choses, s'abaisse sous un même niveau, et la force, qui seule peut parfois secouer le joug, est aussi ce que les hommes finissent par priser uniquement. S'il y a peu de vrais caractères à notre époque, en revanche, le petit nombre qui peut s'y rencontrer est vite connu, et pour peu qu'il se trouve un homme ayant une physionomie à part, il ne tarde pas, où il ne tardera pas, à avoir son portrait en pied dans les feuilles publiques : il sera loué ou blâmé, les moindres détails de sa vie ou de ses habitudes seront relatés, et le difficile sera pour lui de savoir mépriser tout ce bruit en restant simplement ce qu'il est. Autrefois il n'en était pas ainsi ; dans une société monarchique fortement organisée, il fallait pour attirer les regards et être apprécié à sa juste valeur tout un concours de circonstances heureuses. Au dix-septième siècle, le roi était le distributeur de la gloire comme de la puissance. Il suffisait d'avoir encouru sa disgrâce pour tomber dans l'obscurité et l'oubli. Au dix-huitième siècle, l'opinion publique,

qui n'était encore que l'opinion philosophique, distribuait seule la renommée et taxait librement de sottise et d'ineptie tous ceux qui ne fléchissaient pas le genou devant elle. Ce n'était donc pas tout, on le voit, sous l'ancien régime, d'avoir une originalité propre pour se faire connaître, et, il faut le dire, l'opinion philosophique était au moins aussi hautaine, aussi exclusive que la faveur royale : il était peut-être plus difficile de casser ses jugements que de parvenir malgré la défaveur du roi, parce que, exerçant une puissance réelle quoique sans responsabilité, les philosophes n'étaient pas obligés de compter avec la nécessité, comme ceux qui gouvernent sont toujours, dans de certaines circonstances, forcés de le faire. De là vient qu'on est parfois tout surpris de l'injustice avec laquelle cette opinion distribuait ses arrêts et du triste oubli où elle a réussi à ensevelir plus d'une vie attachante, plus d'un noble exemple qui eussent mérité un meilleur sort. Nous voudrions faire sortir un peu de l'ombre où les circonstances l'ont laissé, un caractère vraiment original, et révéler à nos lecteurs une vie tout entière passée à la cour ou à l'armée, sans une faiblesse ou un compromis, enfin, si l'on me passe l'expression, un stoïque chrétien à la cour de Louis XV.

Le maréchal du Muy, bien qu'ayant été élevé au ministère de la guerre sous Louis XVI, est peu connu ; à peine s'il est nommé dans l'histoire du dix-huitième siècle, et je suis sûr que plus d'un de ceux qui lisent ces lignes ne savent guère de lui que son nom. Amené, en étudiant la vie du Dauphin, fils de Louis XV, à faire connaissance avec celui qui fut son plus fidèle ami, je me suis involontairement pris à admirer cette âme si ferme et si droite, et j'ai pensé qu'il serait peut-être intéressant de raconter la vie de cet homme de bien, dont la rigide austérité sut restée entière au milieu de l'atmosphère malsaine de la cour.

Soldat depuis sa première jeunesse, assistant à tous les combats, prenant part à toutes les guerres du siècle, le chevalier du Muy, c'est ainsi qu'on l'appela longtemps à la cour, déploie partout une éclatante bravoure ; et cette réputation de courage, jointe à des talents militaires reconnus, est si bien établie, que, lorsqu'il commande en chef, un échec assez grave qu'il subit ne lui ôte rien de l'estime publique. Pendant son court passage au ministère de la guerre en 1774, il sait faire d'utiles réformes dont quelques-unes lui survivent et subsistent encore aujourd'hui. Un des côtés les plus attachants de cette vie si simple et si une est certes l'affection profonde qui le lia si intimement avec le Dauphin, fils de Louis XV, et ce ne sera pas sans émotion que nous aurons à raconter cette touchante relation. Enfin, pour ajouter à l'intérêt de notre récit, une affection romanesque, empreinte dans sa pureté de toute la sensibilité du temps,

vint embellir cette existence si austère, affection dont la constance résista à de longues années de séparation et qui finit par assurer au chevalier du Muy un bonheur que la mort vint bientôt trancher dans sa fleur.

Peut-être en lisant ces quelques lignes de préface, se dira-t-on que voilà bien peu de chose pour faire une étude biographique, si modeste qu'elle soit ; mais la peinture d'une vie, nous allons presque dire d'une âme, si l'abus qu'on a fait de ce mot ne l'avait rendu banal, est toujours attachante. L'intérêt augmente, quand cette vie se trouve mêlée à tous les événements d'une époque et qu'elle fait pénétrer plus avant dans la connaissance d'un temps. Puis, à notre sens, un des grands charmes des études historiques est de faire connaître à fond quelques-uns de ceux qui nous ont précédés, on trouve dans cette recherche plus d'un exemple à imiter et plus d'une vertu à admirer, tandis qu'elle met en mesure de rectifier bien des faux jugements et fait abandonner bien des préjugés. Assez d'écrivains nous forcent à considérer dans leur triste ensemble les vices du temps passé, pour qu'il soit permis de montrer qu'il y a eu autre chose, dans le passé, que des aventures galantes ou des couplets licencieux, et qu'à tous les degrés de l'échelle sociale, on a pu y vivre en homme de bien et mourir en chrétien. Nous croyons donc qu'on nous pardonnera d'arrêter quelques moments l'attention sur la figure grave et un peu sévère du maréchal du Muy. Elle fait, dans le Versailles de Louis XV, un peu l'effet que produirait un de ces vieux portraits du moyen âge accroché sur les boiseries contournées qui ornaient alors les boudoirs à la mode. Le contraste ne manque pas de piquant. Il est aussi curieux de voir comment, dans les milieux les plus divers, la liberté humaine sait faire son chemin, sans effort, sans lutte violente, uniquement par la constance de la volonté. Semblable à ces grands arbres qui poussent, malgré les intempéries des saisons, dans les pays du Nord, l'âme de l'homme, appuyée sur la foi chrétienne, grandit et arrive à son plein développement, malgré tous les obstacles extérieurs. Cette merveilleuse puissance qui sera à jamais notre grandeur, fait aussi notre plus lourde responsabilité. Le maréchal du Muy est un exemple frappant de ce que peut faire d'un homme une volonté droite et forte. Considérée à ce point de vue, sa vie est pleine d'intérêt. Un rayon de lumière de plus jeté sur un petit coin de ce passé qui s'enfoncé chaque jour dans des ombres plus épaisses, n'est-ce pas toujours un attrait et un charme pour ceux qui aiment à y aller chercher et l'oubli des tristesses présentes et des enseignements pour l'avenir ?

## I

Louis-Nicolas-Victor de Félix du Muy naquit à Aix en Provence, le 24 septembre 1711. Sa famille, originaire de Rivoli, en Piémont, était fort ancienne et avait joué un rôle dans les luttes intestines qui ensanglantèrent l'Italie au treizième siècle. La fidélité des Félix aux premiers princes de la maison de Savoie leur avait valu une devise assez originale, qui est un jeu de mots sur leur nom, comme c'est parfois le cas dans l'ancien blason : *Felices fuerunt fideles*. Au quinzième siècle, Philippe de Félix passa à Avignon, s'y établit et fonda une nouvelle branche de cette famille qui ne tarda à devenir considérable en Provence. Lorsque l'abbé de Fleury, avant d'être nommé précepteur du jeune duc de Bretagne, dut aller résider dans cet évêché de Fréjus, qui lui semblait un si dur exil, il y fit connaissance avec le commandant militaire de la Provence, le marquis du Muy, qui était en même temps conseiller au parlement d'Aix. Le nouvel évêque de Fréjus se lia intimement avec cette famille qu'animait les grâces et l'esprit de la femme de M. du Muy. Plus tard, lorsque Fleury fut devenu tout-puissant à la cour, par la faveur de son royal élève, il appela auprès de lui ses amis d'Aix, et les établit définitivement à Versailles, en leur confiant d'importantes fonctions.

Nous n'avons pu recueillir aucun détail sur l'enfance du jeune Louis du Muy, le seul qui nous occupe. Elle fut sans doute pour lui ce qu'elle est pour les autres hommes, un âge où l'on a de grands chagrins vite oubliés et de grandes joies qui ne durent guère plus longtemps, âge heureux après tout, que les poètes ont chanté et qui, lorsque la vie s'avance, prend quelque chose du rêve. C'est au collège des Jésuites, à Paris, que le jeune du Muy, qu'on appelait le chevalier à cause de son entrée précoce dans l'ordre de Malte, fit son éducation. Après avoir été longtemps appelé le collège de Clermont, cet établissement d'éducation avait pris le nom de Louis-le-Grand, sous le règne de Louis XIV, après une visite que le roi y avait faite. C'était là que tous les jeunes gens distingués de Paris et de la cour étaient élevés. Les fils des plus grands seigneurs de France venaient s'asseoir sur ses bancs à côté des enfants des bourgeois de la capitale. L'égalité la plus complète régnait dans ce petit monde de maîtres et d'élèves, et l'on peut lire, dans les Mémoires de d'Argenson, la façon parfaitement uniforme dont chacun y était traité. Les punitions corporelles, alors universellement en usage, étaient distribuées avec une égalité toute démocratique, et le plus grand nom ne préservait pas du fouet.

Mais les études y étaient fortes, et rien n'était épargné pour l'ins-

truction littéraire des enfants et pour leur éducation morale. Aussi les maîtres gagnaient-ils facilement le respect et la confiance de leurs élèves. Plus de trois cents personnes, tant professeurs que surveillants, étaient chargés d'une population d'écoliers qui ne s'élevait pas au-dessus de quatre cents; ainsi chacun avait un maître spécial qui s'occupait particulièrement de ses progrès et de sa conduite. Tous les moyens propres à exciter l'émulation ou éveiller l'intérêt étaient employés avec succès. Les élèves jouaient entre eux de petites comédies, s'exerçaient à des joutes oratoires, et parfois un public choisi venait les écouter. La chapelle était décorée avec magnificence et les offices célébrés avec pompe<sup>1</sup>. Aussi le collège des Jésuites était-il toujours rempli, et le jeune chevalier du Muy s'y trouva-t-il dans la meilleure société. Des soins aussi intelligents développèrent rapidement sa nature droite et franche; l'étude, qu'il aimait, lui fit acquérir non seulement les connaissances littéraires, mais le goût des lettres, que les meilleurs écoliers n'emportent pas toujours avec eux au sortir du collège. Son âme s'ouvrit également sans peine à l'influence des idées religieuses, qui ne tardèrent à prendre un grand empire sur sa conduite. Ce fut dans ce studieux et paisible asile que s'écoulèrent, calmes et douces, ses premières années, et il en sortit l'esprit cultivé et le caractère bien trempé, deux excellentes conditions pour affronter la vie et ses périls.

Lorsqu'il entra au collège des Jésuites, le chevalier du Muy faisait, comme nous l'avons dit, déjà partie de l'ordre de Malte. On pouvait être admis dans cet ordre dès la plus tendre enfance, et les prébendes auxquelles cette qualité donnait droit étaient naturellement très recherchées. Aucun vœu perpétuel n'engageait cependant l'avenir de ceux qui faisaient partie de cette association demi militaire, demi religieuse. Rien n'était plus facile que de sortir de l'ordre, mais il fallait en même temps quitter les revenus. Ces situations, bien qu'avantageuses, étaient donc peu commodes, et des prescriptions religieuses qui ne faisaient pas de vrais religieux, gênaient singulièrement la vie. Aussi la chevalerie de Malte du jeune du Muy fut-elle échangée, dès 1720, contre une charge de cornette dans le 3<sup>e</sup> régiment des vaisseaux. Il devient lieutenant en 1721 et capitaine en 1723. Tout cela, pendant qu'il faisait tranquillement des thèmes et des versions sur les bancs du collège. Achetés à beaux deniers comptant, ces grades militaires constituaient alors, on le sait, de véritables propriétés qui étaient généralement données comme « légitime » aux cadets de famille noble.

<sup>1</sup> Emond, *Histoire du collège Louis-le-Grand*.

Nos idées ont tellement changé sur ce point, qu'il est difficile de comprendre comment une semblable organisation pouvait marcher sans de graves inconvénients. Pour qu'elle n'eût pas trop d'inconvénients, il fallait qu'elle fût mise en œuvre avec modération et intelligence, et c'est peut-être après tout le cas de tous les modes d'avancement. Tant que le pouvoir intervint pour donner des grades à ceux qui ne pouvaient les acheter et empêcher la noblesse d'en fermer absolument la porte aux autres classes de la société, les résultats de la vénalité des charges furent assez heureux, et l'on peut même dire qu'elle faisait arriver de bonne heure les hommes distingués au commandement, avant qu'ils eussent les cheveux blancs et quand ils étaient encore dans toute la force de l'âge. C'était aux élus à justifier par le succès ces avantages prématurés. Aussi, tant que la vénalité n'amena aux honneurs que des hommes, tels que Villars, Berwick, Boufflers et bien d'autres, et qu'en même temps elle ne ferma pas la porte à Vauban, Catinat et à leurs pareils, peu de réclamations s'élevaient contre cette loi singulière. Plus tard, les choses changèrent, la noblesse seule put obtenir des grades, et la suppression de la vénalité fut une des premières réformes réclamées en 1789.

Le jeune capitaine avait quinze ans quand il sortit du collège. C'était alors l'âge de l'émancipation, l'âge de l'entrée dans la vie et dans le monde. Il fallait faire ses preuves de bonne humeur et de courage, apprendre à la fois le métier de soldat et d'homme du monde. L'épreuve était toujours difficile, et l'attrait des plaisirs faisait négliger à plus d'un la première partie de ces nouvelles connaissances à acquérir pour se consacrer uniquement à la seconde. Le chevalier du Muy trouva, dans le goût de l'étude et dans de solides principes religieux, l'appui nécessaire pour résister à l'entraînement de l'exemple et affronter sans faiblesse cette première épreuve. Doué d'une fermeté de volonté qui passait parfois pour de la raideur, il sut dès le premier moment se donner tout entier à ses devoirs. Le régiment des vaisseaux ayant été supprimé, en 1725, par une mesure de sage économie du cardinal de Fleury, ce fut dans le corps connu sous le nom de gendarmes anglais que le chevalier fit ses débuts. Il y obtint un guidon avec rang de lieutenant-colonel de cavalerie. Il ne négligea rien pour se mettre au courant de son métier, et si grande était son ardeur qu'il rédigea lui-même un gros travail manuscrit sur le corps de troupes où il était employé. C'était un des plus anciens corps de l'armée : l'origine en remontait au moyen âge, lorsque Charles V et ses successeurs formèrent des compagnies de gens d'armes pour tenir tête aux Anglais et réprimer le pillage des soldats débandés. Une partie des gendarmes,

les cheveu-légers et les gendarmes de la garde, formait la maison du roi et avait la garde de sa personne en temps de paix. L'autre, appelée plus spécialement gendarmerie, se divisait en plusieurs compagnies dont les plus anciennes portaient le nom de gendarmes Écossais, Anglais, Bourguignons et de Flandre. La gendarmerie avait la droite sur tous les régiments de cavalerie de l'armée. L'uniforme était rouge brodé de galons d'argent. Toutes les charges, jusqu'aux grades supérieurs, y étaient vénales avec l'agrément du roi.

Pendant qu'il faisait ainsi son apprentissage dans le métier des armes, le jeune homme avait aussi à faire ses premiers pas sur un terrain bien autrement glissant, Versailles et la cour, où la situation occupée par sa famille devait l'appeler à passer les loisirs que lui laissait son état. La marquise du Muy avait été choisie par le cardinal de Fleury pour élever, avec M<sup>me</sup> de Ventadour, le Dauphin, que la reine Marie Leczinska avait mis au monde quelques années auparavant, à la grande joie de toute la France. Jolie, spirituelle, sachant beaucoup et parlant avec à propos, M<sup>me</sup> du Muy s'était fait une excellente position à la cour, qu'elle connaissait à fond. Naturellement placée dans l'intérieur de la famille royale, elle y fit aussi entrer son fils, dont elle put ainsi guider elle-même les débuts sur ce nouveau théâtre si compliqué, où l'inexpérience d'un jeune homme pouvait compromettre tout son avenir. Grâce à ses conseils, le chevalier sut se tirer d'affaire et se faire bien voir de ceux qui étaient les arbitres de la bonne renommée. Ce fut encore par ses soins qu'il put approcher des grands personnages et surtout de la reine et de son fils. Ce fut là l'origine de son affection pour le Dauphin. Le jeune homme, dans toute la force de la jeunesse, se prit pour l'enfant qu'il voyait grandir sous ses yeux d'une amitié presque paternelle. La différence d'âge lui permettait de s'affranchir envers le royal enfant de cette rigoureuse étiquette qui tenait alors les princes dans ce majestueux isolement, qui devait être une des plus grandes tristesses de leur existence. De ces rapports fréquents naquit, entre l'humble officier et le Dauphin de France, une de ces amitiés profondes que rien ne peut détruire, et qui devint un des plus grands charmes de la vie de M. du Muy.

En 1732, le chevalier du Muy acheta pour son propre compte, probablement avec la dot ou légitime que son père lui donna, le château et la terre de Grignan. Les descriptions de M<sup>me</sup> de Sévigné ont rendu à jamais illustre ce grand et seigneurial manoir. Malgré tous ses efforts, M<sup>me</sup> de Simiane, la charmante Pauline dont le nom revient si souvent dans les lettres à M<sup>me</sup> de Grignan, ne put conserver le berceau de sa famille. La fortune plus que compromise qu'elle avait héritée de son père, l'obligea à mettre en vente la sei-

gnerie de Grignan, et M. du Muy, allié aux Adhémar et Provençal comme cette illustre famille, l'acheta pour la somme de 290 000 livres, et avec elle tous les droits « de haute, moyenne et basse justice, collation de prébendes, dignités, chanoines et autres bénéfiques ». De plus, ce domaine donnait droit au titre de comte, que le chevalier ne prit qu'après la mort de son père, mais qu'on lui donne indifféremment avec celui de chevalier dans les mémoires du temps. Ayant un frère aîné, il se trouvait n'avoir point de terre ni d'habitation ; cette acquisition le mettait en possession d'un des grands domaines de Provence. Le château en lui-même était magnifique, d'une architecture imposante qui remontait en partie au quatorzième siècle, et rempli de beaux meubles, de tableaux de prix, enfin de toutes les somptuosités qui effrayaient avec raison M<sup>me</sup> de Sévigné, comme une des sources de dépense qui devaient entraîner la ruine de son gendre. Ce mobilier passait pour un des plus riches de la province. L'inventaire qui fut dressé en 1792, lors de la vente des meubles de Grignan par le comité révolutionnaire, donne une haute idée des merveilles artistiques qui furent alors dispersées à tous les vents. Bien que sa profession militaire ne lui permit pas de rester longtemps à Grignan, le chevalier ne se crut pas pour cela dispensé de s'en occuper. Il y fit de fréquents voyages, et se plaisait à y faire tout entretenir avec soin.

Le jeune chevalier avait donc débuté avec succès à la cour, et pris sa place dans le monde. Mais ce n'était pas tout, il lui fallait encore, pour être tout à fait accompli, suivant les idées du temps, avoir affronté sur un champ de bataille le feu de l'ennemi, et fait ses preuves de hardiesse. La guerre de la succession de Pologne vint, en 1734, lui en fournir l'occasion. Entreprise à regret par le cardinal de Fleury, qui, vieux et malade aimait le repos et croyait que la France pouvait grandir par la paix comme par les armes, cette guerre était, au contraire, appelée de tout leur cœur par les jeunes gens de la cour qui brûlaient du désir de se faire connaître. Le rétablissement de Stanislas Leczinski sur le trône de Pologne fut le motif de la lutte, mais, une fois engagée, elle ne tarda pas à devenir générale et européenne, et la France envoya ses armées à la fois en Italie et en Allemagne. Le vieux maréchal de Villars, encore ardent et impétueux malgré son grand âge, alla mourir devant Turin, pendant que Berwick, comblé lui aussi de gloire et d'années, se remettait, après plus de vingt ans de repos, à la tête des troupes destinées à combattre en Allemagne. Ce fut sous cette illustre homme de guerre, débris d'un autre siècle, que le jeune du Muy, maître de camp de cavalerie depuis 1731, fit ses premières armes. Sa valeur brillante fut bien vite remarquée.

Il assista d'abord au siège de Kehl, qui fut emporté d'assaut le 28 octobre 1794. L'année suivante, il était encore sous les ordres de Berwick, lorsque celui-ci trouva la mort devant Phalsbourg : un boulet vint finir dignement une carrière, dont la gloire avait consolé la triste vieillesse de Louis XIV.

La paix, qui donna la Lorraine à la France, ne tarda pas à mettre fin à la guerre de trop bonne heure pour les jeunes officiers, qui préféraient le bruit et l'ardeur des combats au tranquille service des garnisons. Nommé cornette dans les cheveau-légers d'Orléans, le chevalier reprit, comme les autres, sa vie de cour et de régiment, mais du même coup il reprit aussi ses habitudes de travail. Les études qui l'occupaient étaient variées, et les lettres y tenaient une grande place. Le goût des anciens auteurs, qu'on alliait si souvent autrefois avec des préoccupations d'un tout autre genre, était très développé chez lui, et Cicéron se trouvait sur sa table avec des livres de stratégie et d'art militaire. Lié par sa position à la cour avec tous les personnages distingués du temps, le commerce avec des hommes distingués était loin de lui être inutile, il savait en apprécier toute la valeur et écouter les conseils qui pouvaient l'aider à développer son esprit et ses connaissances. Ainsi ce fut le chancelier d'Aguesseau qui lui donna des instructions pour acquérir une connaissance suffisante dans la jurisprudence, étude alors compliquée et difficile. Cet illustre personnage accueillit avec bienveillance le jeune homme intelligent et modeste qui savait si bien écouter, et le dirigea dans ses travaux. Il eut également l'occasion d'entrer en rapport avec l'intendant Trudaine, célèbre par ses connaissances administratives. Trudaine avait mérité une réputation de parfaite intégrité, réputation rare chez un intendant. C'est à lui que le Régent (en lui ôtant sa place de prévôt des marchands) avait fait le compliment suivant qui peint bien le cynisme que ce prince affectait : « Nous vous ôtons votre place, lui avait-il dit, parce que vous êtes trop honnête homme. » Guidé par les conseils de cet homme de bien, le chevalier du Muy apprit à se reconnaître dans les rouages si confus de l'administration du temps, et sans nul doute les avis du rigide intendant, qui, en mourant, légua à son fils sa bonne renommée comme sa principale fortune, dut développer chez son jeune auditeur un vif sentiment de répugnance pour les procédés parfois douteux que plus d'un administrateur des deniers publics se croyait permis d'employer. Studieux et solitaire par goût, fort lié avec un frère aîné, dont la mauvaise santé l'occupait beaucoup, il se produisait peu dans le grand monde ; quelques amis sûrs, et ayant les mêmes goûts que lui, formaient sa société habituelle. Parmi eux, il faut remarquer l'abbé de Coëtlosquet, plus tard évêque de Limoges

et précepteur du Dauphin : homme du monde agréable, tout en étant d'une austérité rare à cette époque, même chez les bons prêtres, l'abbé de Coëtlosquet était fait pour comprendre M. du Muy, et ils se lièrent fort intimement. Enfin, pour achever son éducation, le jeune homme qui se trouvait être à la fois soldat, homme de cour et homme de bien, fit ce que tout personnage de qualité devait faire, il y a cent ans, il voyagea, afin, comme on disait, d'apprendre à connaître les hommes. C'était le complément nécessaire de toute éducation bien faite, et comme les voyages étaient fort difficiles, on profitait de l'indépendance de la jeunesse pour en faire, au moins une fois dans sa vie, une expérience qui parfois ne se renouvelait plus. Ses loisirs ne furent du reste pas de longue durée, et, à sa grande joie, il put bientôt remonter à cheval et revoir les camps où il respirait plus à l'aise qu'à Versailles. La mort de l'empereur Charles VI, en donnant carrière aux ambitions diverses des grandes puissances européennes, ralluma partout la guerre. Le cardinal de Fleury, qui eût voulu faire grandir la France en lui faisant imposer la paix à tout le monde, fut entraîné encore une fois par l'opinion générale, et se vit obligé de déclarer la guerre à la jeune Marie-Thérèse, qu'il eût bien mieux aimée protéger, tout en se faisant payer sa protection.

La guerre de la succession d'Autriche est la période la plus brillante du règne de Louis XV. Pendant un court moment, le roi parut se ranimer et sortir de son indolence ; sa jeunesse, sa beauté, l'enthousiasme qu'il excite, la gloire de Fontenoy, l'héroïsme des soldats et leur spirituelle bravoure, tout contribue à donner aux débuts de cette guerre, plus ou moins conforme aux intérêts de la France, un charme tout particulier : ce sont comme les derniers rayons de la grandeur de la monarchie française, qui vont s'éteindre dans les tristes défaites de la guerre de Sept ans. Toute la jeunesse de la cour courut à l'armée suivre les exemples que donnait le roi, dont le courage et la tranquillité étonnaient tout le monde. Chacun voulait se distinguer sous ses yeux. Le chevalier du Muy ne fut pas le dernier à reprendre son poste, la vie militaire et ses travaux étaient trop conformes à ses goûts pour qu'il n'éprouvât pas une vive jouissance à pouvoir s'y livrer tout entier ; il prit part à toutes les campagnes de cette guerre, et ce fut pour lui une nouvelle occasion de se faire connaître. Il put y voir de près le maréchal de Saxe et admirer le plus grand capitaine du règne de Louis XV, après avoir vu finir les derniers capitaines du siècle de Louis XIV.

Le chevalier du Muy fit d'abord partie de l'armée que commandait le maréchal de Maillebois, en Westphalie ; puis, lorsque le roi eut disgracié M. de Maillebois avec cette tranquillité égoïste qui

est un des traits caractéristiques de son caractère, il passa sous les ordres du maréchal de Broglie, et fit avec lui cette fameuse campagne de Bohême, qu'illustrèrent la prise de Prague et le courageux sang-froid de Chevert. Sa conduite fut si brillante qu'il fut nommé brigadier en 1743. C'était un grade dont les fonctions assez vagues correspondaient à peu près à celles de lieutenant-colonel. Son principal avantage était de faire entrer dans le corps des officiers supérieurs : une fois brigadier on pouvait prétendre à tout. Lorsqu'il franchit ce dernier pas, le chevalier n'avait que trente-deux ans. Sa carrière était rapide, mais purement militaire jusque-là. Sa famille n'avait sollicité pour lui aucune de ces charges, qui étaient cependant si désirées de la foule des courtisans. Mais M. du Muy avait peu de goût pour ces honneurs qui étaient toujours un assujettissement, et ne songea pas à mettre à profit pour lui-même le crédit de sa mère qui, après avoir été sous-gouvernante du Dauphin, demeura en cette même qualité auprès de la fille aînée du roi, et l'accompagna à la frontière lorsque cette princesse épousa l'infant de Parme. Le marquis du Muy, un instant sous-gouverneur du Dauphin, fut ensuite fait conseiller d'état, d'épée, et nommé commissaire aux économats. On appelait ainsi un certain nombre de bénéfices ecclésiastiques auxquels le roi ne nommait pas de titulaires et dont le revenu devait être employé à la conversion des hérétiques et au soutien des nouveaux convertis. « Autrefois, dit le duc de Luynes, il y avait 12 000 livres d'affectées à cette place : il était censé que c'était pour faire des aumônes à la volonté de celui qui les recevait, M. du Muy n'a rien voulu toucher de cet argent<sup>1</sup> ». Imitant ce désintéressement, le chevalier ne réclama jamais aucune de ces gratifications dont les gens de cour se montraient si avides. Cadet et fort peu riche à côté d'un frère aîné qui était ou devait être un jour à la tête d'une grande fortune, il n'avait ni pension, ni abbaye, ni revenu d'aucun genre provenant du trésor royal. « Les récompenses pécuniaires, disait-il, avec une fierté simple qui était trop rare alors, ont toujours été au-dessous de moi. »

Le chevalier du Muy eut la bonne fortune d'assister à toutes les brillantes affaires qui illustrèrent cette guerre ; après avoir pris part au siège de Fribourg en Brisgau (1744), dont le maréchal de Coigny s'empara par un hardi coup de main, il passa sous les ordres du maréchal de Saxe et vit cet habile militaire gagner successivement les batailles de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld. Maurice de Saxe est bien le type le plus complet du militaire du dernier siècle.

<sup>1</sup> Luynes, t. XVI, p. 473.

Il a tous les vices et toutes les qualités de son temps ; et son génie, que les connaisseurs placent très haut, ne rend que plus remarquable la légèreté brillante mais cynique de son caractère. Aimable et spirituel, ambitieux sans le paraître, cachant les désordres de sa vie sous une bonne grâce parfaite, il gagne des batailles, conduit des armées, s'occupe de tout avec une désinvolture et une aisance qui n'appartiennent qu'au dix-huitième siècle. Fontenoy est pour le temps ce qu'avaient été au siècle auparavant le passage du Rhin. Comparez les récits des deux événements, lisez l'ode de Boileau et la lettre écrite par d'Argenson, du camp des Français victorieux, et vous verrez revivre les deux sociétés tout entières avec les profondes différences qui les séparaient déjà. On a tant de fois raconté cette journée fameuse, la bravoure du roi, le sang-froid et la bonne humeur du maréchal de Saxe, les bons mots de cette journée sont si connus qu'il est inutile d'y revenir. Tout y eut l'air dégagé du temps, et si la guerre pouvait être autre chose que la plus grande des calamités, il faut avouer qu'on ne s'est jamais plus galamment, j'allais dire plus spirituellement battu que ce jour-là.

Le chevalier du Muy commanda pendant toute l'action un des quatre escadrons qui étaient en première ligne, et la bonne contenance des troupes qu'il avait sous ses ordres lui fit honneur. Lui-même sut y montrer cette simplicité dans l'accomplissement du devoir même le plus périlleux que n'a pas toujours le plus bouillant courage. Il combattait du reste sous les yeux du Dauphin, et cette communauté dans le péril et les fatigues de la guerre resserra encore les liens d'affection qui les unissaient. Toute cette campagne de 1745 fut on le sait une vraie fête pour le jeune prince que le sort condamnait à mener à Versailles une vie si monotone et au fond si triste, malgré son éclat. Heureux d'être quitte des continuelles mortifications que la vie de la cour lui imposait en le forçant à faire bon visage à ceux qu'il estimait le moins, le Dauphin se montra tout à son avantage pendant son court séjour à l'armée. Nul ne jouit plus que M. du Muy de la popularité que s'acquît, grâce à sa bonne humeur et à son affabilité, le fils de Louis XV, sortant pour la première fois de l'ombre où il avait vécu jusque-là. Ses avis toujours francs et sincères contribuèrent sans nul doute à donner au Dauphin la fermeté calme qui sut lui faire éviter toute ostentation de piété pendant qu'il donnait une expression publique à ses sentiments religieux. Ce n'était pas trop d'un conseiller sûr et prudent pour guider un jeune homme de seize ans au milieu des circonstances délicates où il se trouvait, obligé qu'il était de ménager toujours l'ombrageuse susceptibilité d'un père encore dans toute la force et l'égoïsme de la jeunesse. Le roi n'avait, en effet, que dix-neuf ans de

plus que son fils. Le chevalier sut s'acquitter de son rôle de conseiller officieux et secret avec tant de tact et de mesure, que, peu après la bataille de Fontenoy, le roi le nomma menin du Dauphin (5 septembre 1745).

Cette place dont les avantages étaient surtout honorifiques, n'en était pas moins très recherchée. Les plus grands seigneurs la désiraient, et ce n'était pas une petite preuve d'estime que de la donner à un cadet de famille, qui jusque-là n'avait pas eu de charges à la cour. Ce qu'on appelait les grandes entrées, c'est-à-dire le droit de suivre le prince dans ses appartements intérieurs lorsqu'il s'y retirait, et d'y entrer sans permission préalable à certaines heures, étaient attachées à cette fonction, et l'on comprend qu'un pareil privilège la rendit fort enviable pour ceux qui voulaient pousser leur fortune. Le maréchal de Saxe, alors au comble de sa puissance, avait un protégé à qui il désirait faire accorder cette dignité. C'était, suivant lui, un homme digne en tous points de cette faveur. Dès qu'il sut qu'on présentait M. du Muy, il s'abstint de solliciter pour son ami. « Je ne veux pas, dit-il, faire à M. le Dauphin le tort de le priver de la société d'un homme aussi vertueux que M. le chevalier du Muy, et qui peut être très utile à la France. » L'éloge était flatteur dans la bouche du vainqueur de Fontenoy, et dut encourager le jeune prince, fort admirateur du maréchal de Saxe dans son affection pour le chevalier. Ainsi, officiellement admis à faire partie de la société intime et habituelle du Dauphin, M. du Muy y prit tout naturellement une place à part sans que personne pût y trouver à redire. Le fils de Louis XV était pour lui encore plus un ami très cher auquel il devait toute son affection qu'un maître qu'il devait servir et respecter. Le Dauphin en jugeait bien ainsi, et il s'appuya désormais avec une confiance absolue sur cette âme forte et droite dont il connaissait la sincérité et le dévouement.

Un pareil appui était plus que jamais nécessaire à ce pauvre prince dont la situation était parfois difficile, C'était alors le moment le plus brillant de la faveur de M<sup>me</sup> de Pompadour. La conduite que devaient tenir la reine et ses enfants ne laissait pas que d'être singulièrement délicate pour rester fière sans être offensante. Il fallait tolérer ce qu'on ne pouvait empêcher, sans toutefois plier sous un joug honteux. Le Dauphin avait autour de lui peu de gens capables de lui donner de bons conseils; l'austérité bien connue de M. du Muy lui fut une garantie de la sécurité avec laquelle il pouvait suivre des avis, qui furent toujours empreints d'une fermeté inébranlable jointe à une grande modération. L'influence du chevalier l'engagea parfois à user de ménagements dans les formes extérieures, afin de ménager le respect filial du roi, mais aussi à ne jamais se départir

envers M<sup>me</sup> de Pompadour de cette froideur glaciale qui cachait mal la vivacité des sentiments du prince, et qui, suivant les mémoires du temps, « enrageait » la toute-puissante marquise. Nul, du reste, mieux qu'elle ne savait à quoi s'en tenir ; car jamais le chevalier du Muy ne mit les pieds chez elle, et tandis que d'autres familiers du Dauphin avaient moins de scrupules, lui, sut passer vingt ans de suite à Versailles sans avoir aucun rapport avec celle qui en était devenue comme le centre et la vie. Les Mémoires de M<sup>me</sup> du Hausset, femme de chambre de M<sup>me</sup> de Pompadour, l'affirment catégoriquement. La marquise, qui avait sur la façon dont elle était jugée ce tact divinatoire que donne l'intérêt personnel excité par une situation fautive, porta un jour sur le chevalier ce jugement assez significatif et qui peint bien l'attitude d'une politesse froide et dédaigneuse prise à son égard. « M. le chevalier du Muy, disait-elle, est le seul homme de la cour qui ne vienne jamais me voir, et qui ne pensant pas de bien de moi n'en dise jamais de mal ! »

On comprend tout le prix que le Dauphin devait attacher à la présence d'un pareil ami qui savait si bien se faire respecter ; aussi la plus grande liberté régnait-elle dans leurs rapports. Une fois la rigoureuse étiquette du cérémonial observée en public, la nature simple du prince mettait parfaitement à l'aise ceux qu'il admettait dans sa familiarité. Le goût de la conversation, qui était alors aussi général que celui des vieux meubles l'est aujourd'hui, était fort vif chez le jeune prince et ses amis : on causait beaucoup, surtout quand les portes étaient bien closes, mais les petites affaires du jour n'étaient pas le sujet des conversations. C'étaient les principes de gouvernement, les idées générales qui, d'ordinaire, faisaient le sujet de longues causeries. Lorsqu'on était entre soi, on pouvait à son aise réformer tous les abus et ramener une félicité parfaite dans le pays qu'on était si sûr d'aimer sincèrement. Bien de sérieux projets d'amélioration, bien des rêves chimériques de gouvernement patriarcal virent sans doute un moment le jour dans les entretiens familiers où l'on conspirait à huis clos le bonheur de la France. Un jour entre autres, on y discutait librement devant le Dauphin s'il serait un bon roi. Après que chacun eût donné son avis (je ne sais si ce fut avec une franchise complète), il voulut à son tour donner le sien. « Si jamais, dit-il, j'ai le malheur de régner, cela n'ira pas très bien pendant les trois premières années, mais le chevalier du Muy est ferme et il me corrigera. » C'est le même sentiment d'affectueuse confiance qui inspira au Dauphin cette touchante prière qu'il inscrivit dans le livre de prières de son ami. « Mon Dieu, protégez votre fidèle serviteur du Muy, afin que si vous m'obligez à porter le pesant fardeau de la couronne, il puisse me soutenir par ses vertus,

ses conseils et ses exemples. » Cette amitié si tendre, si confiante, n'a-t-elle pas quelque chose de touchant ?

La place que le chevalier occupa depuis 1745 auprès du Dauphin, tout en l'obligeant à faire de fréquents séjours à la cour, ne l'éloignait pas entièrement de l'armée, il put donc reprendre son service et prendre part aux derniers combats de la guerre qui fut terminée en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle. Fait brigadier en 1743, il était nommé maréchal de camp en 1745, et c'est en cette qualité qu'il assista successivement aux deux dernières campagnes du maréchal de Saxe que marquèrent les deux victoires de Raucoux et de Lawfeld, plus brillantes que réellement utiles. A cette dernière journée, il commanda une brigade. L'année suivante, il se distingua à la prise d'assaut de Bergopzoom, qui fut le fait d'armes illustre du maréchal de Lowendahl, et il sut si bien faire apprécier ses mérites, qu'il fut nommé lieutenant général, à la paix, en 1748. Le roi l'appela en même temps au gouvernement du Roussillon, modeste commandement dont les revenus étaient plus que modiques, puisqu'ils ne s'élevaient qu'à 7 ou 8000 livres par an. Ce fut la seule grâce pécuniaire qu'il reçut de la cour, car les fonctions de la place étaient insignifiantes; jamais il ne chercha à s'en faire accorder de plus considérable. Il avait alors trente-sept ans. Arrivé à un grade élevé dans l'armée, il eût pu prétendre aux grands emplois; mais, modeste et peu soucieux de se mettre en avant, il sut attendre paisiblement que les circonstances vinssent le distinguer de la foule des gens de cour, parmi lesquels il vivait, spectateur, curieux peut-être, mais désintéressé. Ce n'était qu'à regret qu'il quittait l'armée où il pouvait déployer plus à l'aise ses vraies qualités. Il trouvait dans le métier militaire autre chose encore qu'une occupation, la satisfaction d'un goût véritable. Aussi, non content de faire avec le plus grand soin tout ce dont il était chargé, il s'appliquait, avec une ardeur persévérante, à connaître par lui-même tout le mécanisme d'une armée. Organisateur par goût et par instinct, le désordre qui régnait dans l'administration des troupes, le manque de régularité dans les fournitures militaires, le chagrinaient, et il rêvait à lui seul au moyen de tout remettre sur un bon pied. L'intégrité parfaite de son âme était blessée des marchés plus ou moins honnêtes qu'il voyait faire sous ses yeux. Enfin, rigoureux observateur de la discipline, les mille intrigues des officiers et le peu d'obéissance des soldats effrayaient son bon sens pour l'avenir. Il eût voulu qu'une grande fermeté vînt rétablir l'ordre dans les rapports des soldats avec leurs officiers, et des officiers eux-mêmes avec leurs supérieurs; surtout il eût voulu qu'on s'efforçât de répandre l'instruction religieuse et morale, pour remédier à la licence croissante des mœurs.

« C'est surtout la religion, disait-il, qui peut donner au soldat une morale plus pure de l'élévation et de la consistance à l'honneur du soldat français, qui ne se bornerait pas alors à un coup d'épée donné ou reçu. Et quels hommes laisse-t-on sans culte? Des soldats, des cavaliers, des domestiques, cette foule enfin, que l'oisiveté et les vices portent à la licence et à l'insubordination. » Triste et impuisant témoin de la lente mais déplorable influence que l'absence de vertus morales dans les classes supérieures exerçait sur la nation tout entière, il ne se donnait que plus de peine pour être, dans toute l'acception du terme, un bon soldat, pendant qu'il donnait l'exemple, déjà rare, de solides vertus chrétiennes.

En 1754, il perdit sa mère. « M<sup>me</sup> du Muy vient de mourir, dit le duc de Luynes, c'était une femme très aimable, elle avait beaucoup d'esprit, contait fort bien, savait beaucoup et avait une mémoire fort heureuse... on dit qu'elle avait été jolie. » Cette perte laissait le chevalier seul sans intérieur, car son frère aîné, marié à une demoiselle d'Hénin et maître d'hôtel de la Dauphine, avait depuis longtemps son établissement particulier. Peut-être M. du Muy eut-il bien des heures de tristesse et d'ennui à supporter, mais il avait une de ces âmes fortes qui savent être au-dessus de la vie et regarder en face le sort que leur a fait la volonté de Dieu.

C'est ainsi que s'écoula tantôt dans l'action, tantôt dans l'étude, la jeunesse de celui dont nous avons entrepris de faire connaître la vie tout entière; nous n'avons pu recueillir que ces quelques indications bien peu nombreuses et qui peuvent paraître dépourvues d'intérêt. Rien ne les rendit remarquables que l'inflexible volonté dont il témoigne déjà par une application constante à ses devoirs, et par une austérité de mœurs rare à toutes les époques, mais surtout au dix-huitième siècle. Tel il est à vingt-cinq ans, laborieux, appliqué, vivant dans une réserve peut-être un peu hautaine, tel il sera encore quarante ans plus tard et jusqu'au dernier moment; cette fixité dans les idées, cette fermeté dans la conduite, seront sa force et lui donnent déjà une place à part parmi ses contemporains. Le développement naturel que l'âge donne aux qualités de la nature humaine rendra plus remarquable encore le caractère de M. du Muy dans ce qu'il a de propre et de particulier. Mis plus en évidence par les événements, il sera plus facile à connaître et nous pourrons peindre l'homme par lui-même. Cette sèche biographie de sa jeunesse était cependant indispensable pour le but que nous nous sommes proposé. Il peut aussi y avoir quelque intérêt à mieux connaître comment on faisait, il y a plus de cent ans, ce qu'on appelle vulgairement sa carrière. Le temps si brillant, si animé de la jeunesse de Louis XV, où tout respire le plaisir et la joie, est peut-être le

moment le plus séduisant du dernier siècle. Un roi jeune et charmant, adoré de ses sujets, une cour brillante qui gardait encore une certaine décence extérieure bien différente du cynisme de la régence, une foule de beaux esprits, Voltaire avec tout le prestige de son talent à la tête, tout cet ensemble à la fois piquant et original, exerce une sorte de fascination, même à cent ans de distance. C'est l'apogée de l'ancienne société française. Jamais les mœurs n'avaient été plus polies ni plus douces, jamais les grâces de l'esprit n'avaient jeté un voile plus charmant sur la décadence politique et morale qui marchait à grands pas, c'est au milieu de tout cet éclat, de tout cet enivrement, que, tranquillement et sans bruit, un jeune homme savait se faire une route à part et regarder la vie, non comme une partie de plaisir, mais une difficile entreprise où le devoir et le travail sont les meilleurs guides et procurent les plus pures jouissances. Cette figure calme et grave, où la jeunesse s'allie à cette touchante sérénité que donne la pureté de la vie, devait former un contraste très marqué avec ce qui l'entourait, et le jeune Richelieu, alors aux débuts d'une carrière qu'il devait rendre illustre d'une tout autre manière, dut la considérer plus d'une fois avec étonnement. N'est-il pas bon de savoir que, même à la cour de Louis XV, en 1748, il y avait d'autres hommes encore que des Richelieu, dans la jeunesse brillante qui remplissait les salons de Versailles, et que Mentor eût pu y trouver un Télémaque.

## II

L'année 1756 vit commencer cette fameuse guerre de Sept ans, qui devait coûter tant de sang à la France et lui rapporter si peu de gloire. La paix dont on jouissait depuis huit ans avait ramené partout la prospérité et l'abondance. Les lettres jetaient un vif éclat, et les luttes sans cesse renaissantes du parlement contre le pouvoir royal, occupaient avec passion les esprits; ce ne fut donc pas sans regret, cette fois, que l'on vit se rallumer une guerre européenne. Le chevalier du Muy, qui lui aussi avait joui à sa manière de ce temps de repos, ne craignait pas les fatigues de la guerre, mais l'expérience que donne les années dut lui inspirer plus d'un triste pressentiment sur la façon dont elle serait conduite. L'indécision et la faiblesse du gouvernement devenaient en effet chaque jour plus visibles. L'ambition toujours grandissante de Frédéric II avait rendu la guerre nécessaire pour maintenir l'équilibre de l'Europe, et le traité de Versailles, qui changea toute la politique de la France pour l'allier à l'Autriche, n'avait besoin que du succès, pour être pleinement justifié. Ce qui

manquait absolument, ce fut un gouvernement capable de conduire une aussi grande entreprise. Tout se ressentait de la faiblesse incurable de celui qui tenait les rênes, et une guerre dirigée par M<sup>me</sup> de Pompadour ne pouvait être que malheureuse. Le chevalier du Muy, lieutenant général, fut naturellement employé pendant toute la durée de la guerre, et comme son rôle y fut important, et que son caractère s'y montre plus à découvert que par le passé, nous serons forcés d'entrer dans quelques détails militaires.

Après le brillant succès du duc de Richelieu à Port-Mahon, 21 avril 1758, et la victoire du maréchal d'Estrées à Hastembeck (26 juillet 1757), qui ne sauva pas son auteur d'une disgrâce imméritée, la funeste journée de Rossbach, novembre 1757, fut comme le sinistre présage de l'issue d'une lutte où, suivant la spirituelle expression du comte de Saint-Germain, « on s'obstina à faire faire les habits par le maçon et la maison par le tailleur ». Le chevalier du Muy prit part à toute cette triste campagne de 1757, qui humilia si profondément nos armes, sans que l'opinion publique s'en émût. Les couplets contre le maréchal de Soubise, tout piquants qu'ils fussent, ne pouvaient rétablir l'honneur de la France et ne témoignaient que de la légèreté et de l'insouciance de ceux qui croyaient ainsi avoir suffisamment pleuré le malheur de leur pays. L'année suivante, le comte de Clermont, qui, on ne sait trop pourquoi, s'était fait une sorte de réputation militaire, fut mis à la tête des armées. La déroute fameuse de Crevelt vint de nouveau tromper les espérances qu'on avait fondées sur le pauvre prince qui alla tristement cacher sa défaite dans son abbaye de Saint-Germain des Prés. Le chevalier du Muy eut dans ce triste jour l'occasion de déployer toute l'énergie de son caractère. A la tête du Royal-Roussillon, il fit une charge très brillante, qui sauva les bataillons de la réserve, commandés par M. de Saint-Germain. Il y reçut quatre coups de sabre qui le blessèrent assez grièvement. Renversé sous son cheval et tout couvert de sang, ses soldats le relevèrent ; mais, malgré ses blessures, il voulut remonter à cheval jusqu'à la fin de l'action. Mis ainsi en lumière par cet acte de courageux sang-froid, M. du Muy fut chargé de plusieurs commandements importants. Premier lieutenant général de la division du duc de Broglie, il assista à la victoire de Berghen, qui consola un peu l'orgueil national humilié par tant de défaites, et il sut si bien faire apprécier son mérite que le général, forcé de s'absenter de l'armée pour sa santé, lui confia le commandement des troupes. Peu après, à Minden, où le maréchal de Contades se fit battre par le duc de Brunswick, M. du Muy fut encore à la tête de la réserve, et la bonne attitude de son corps fut remarquée.

A la fin de 1759, le maréchal de Broglie ayant été mis à la tête

des armées choisit le chevalier du Muy comme son premier lieutenant général chef de son état-major, et imposa ce choix au ministre de la guerre. Le maréchal de Bellisle se sachant mal vu à la cour, où M<sup>me</sup> de Pompadour le traitait en ennemi, et entouré à l'armée d'officiers malveillants qui envoyaient des rapports quotidiens à Versailles, le nouveau chef de l'armée voulut avoir auprès de lui quelqu'un dont il put être sûr et il ne crut pouvoir trouver mieux que M. du Muy, dont il connaissait de longue date la valeur et la probité. Mais la prévoyance de ses ennemis à la cour avait aussi été vigilante, et le poste en question avait été donné d'avance à un officier général, le marquis Dumesnil, extrêmement décrié de même et tout dévoué au ministre et à sa faction. Grande fut l'irritation du maréchal à cette nouvelle, et il l'exprima dans une lettre fort vive, où il refusait absolument d'avoir un autre chef d'état-major que M. du Muy, et déclarait qu'il n'accepterait jamais d'avoir auprès de lui M. Dumesnil. Sa colère était juste et sa méfiance fondée, mais il eût mieux fait de ne pas la crier si haut, car cet officier sut fort bien en entendre l'expression et il n'oublia pas l'injure qu'on lui faisait. Le chevalier, qui n'avait rien demandé resta étranger à toute cette négociation : honoré de la confiance qu'on lui témoignait, il avait trop peu de souci de son intérêt personnel pour se mêler bien activement d'une affaire qui le regardait. La cour finit par céder, M. du Muy fut nommé au poste que le maréchal de Broglie lui destinait, et le ministre n'eut point de rapports de lui sur le général en chef. Mais bien d'autres ne demandaient pas mieux de se charger de cette besogne, et M. du Muy ne tarda pas à s'en rendre compte. « Il y a dans cette armée, écrivait-il au ministre, bien plus d'officiers propres à tenir la plume qu'à manier l'épée. » Le ministre le savait mieux que personne et ne se souciait guère de resserrer les liens de la subordination militaire. A peine arrivé à l'armée, le chevalier du Muy assista à la brillante affaire de Corback, où le comte de Saint-Germain se distingua. « Le chevalier du Muy, dit un rapport du temps, est resté avec le maréchal de Broglie pendant toute l'action et lui a été de l'utilité la plus grande ainsi que M. le duc de Duras. » Huit jours après ce combat, où sa bravoure et son intelligence militaire avaient été fort admirées, le comte de Saint-Germain quittait brusquement l'armée, dans un accès de colère causée par la malveillance prétendue de son chef contre lui. D'un caractère entier et violent, facilement excité et soupçonneux, M. de Saint-Germain crut que le maréchal de Broglie le desservait à la cour ; rien ne put le détromper, pas même une lettre fort flatteuse du maréchal qui fut publiée à cette époque, et, cédant à des instigations subalternes, il donna brusquement sa démission, renvoya son cordon rouge et quitta l'armée :

l'on apprit bientôt qu'il passait au service du Danemark. Cet événement fit grand bruit : bon militaire et exerçant facilement de l'influence, il était très aimé de ses compagnons d'armes, et sa retraite fut vivement commentée à l'armée. Les uns ne cachaient pas leurs regrets ; mais les vrais soldats, les bons observateurs de la discipline, ne pouvaient pas faire autrement que de condamner une aussi subite désertion d'un poste de confiance devant l'ennemi. Nos idées plus rigoureuses sur le point d'honneur militaire qu'on comprenait différemment autrefois, ne permettent pas d'excuser un pareil acte, et pas un officier aujourd'hui, eût-il les griefs les plus légitimes, ne voudrait imiter une pareille conduite.

Le chevalier du Muy fut appelé à remplacer M. de Saint-Germain à la tête de la réserve. Le sort, qui parfois semble aimer ces sortes de jeu, l'opposa toujours à M. de Saint-Germain ; cette fois ce fut son tour de le remplacer. Quinze ans plus tard, par le plus singulier des hasards, il sera lui-même remplacé au ministère de la guerre par ce même M. de Saint-Germain. La position qui était ainsi confiée à M. du Muy n'était pas facile, les défenseurs de son prédécesseur, et ils étaient nombreux, parlaient fort haut et accusaient sans ménagement le maréchal de Broglie d'avoir maltraité à dessein M. de Saint-Germain, afin de le faire partir. Les liens de la discipline étaient déjà si relâchés et l'opinion s'émancipait si bien, même à l'armée, que ce ne fut pas sans peine que le chevalier du Muy put triompher de ces circonstances défavorables. La fermeté de son caractère et la parfaite intégrité de sa réputation, qui imposaient à tous le respect, l'aiderent à remettre le calme dans les esprits, et l'on ne tarda pas à rendre justice au nouveau chef d'état-major dont l'égalité d'humeur et la simplicité calme de manières ne différaient pas peu de la brusquerie fantasque de M. de Saint-Germain.

Les troupes françaises se trouvaient en pleine Westphalie aux portes de Cassel. Ayant forcé l'ennemi à évacuer cette place, le maréchal y entra le 31 juillet. En même temps voulant occuper une petite place appelée Warbourg sur la rivière la Dymmel, il avait détaché le chevalier du Muy avec un corps de dix mille hommes pour s'en rendre maître et s'y établir. Son but était de forcer le prince héréditaire de Brunswick à évacuer son camp, qui était placé en avant de Cassel, et à abandonner ses positions. Parti le 28 juillet, le chevalier du Muy n'arriva à Warbourg que le 29 au soir, à cause des mauvais chemins et d'une distribution de pain un peu tardive qu'il avait fallu faire aux soldats. Entré sans résistance à Warbourg, il fit camper ses troupes un peu en avant de la Dymmel. Il avait en face de lui le prince Ferdinand avec un corps de quinze mille hommes. Celui-ci ne pouvait se laisser impunément braver. M. du Muy

avertit le maréchal qu'il était menacé. Ce dernier lui fit répondre de tenir bon et de ne pas abandonner les lignes de la Dymmel. Il ordonna en même temps à M. de Guerchy d'aller renforcer le corps avec huit mille hommes qu'il commandait.

Le lendemain, 31 juillet, un épais brouillard couvrit la campagne et empêcha de voir ce qu'on avait devant soi. Malgré cette entrave, le chevalier fit mettre ses troupes en bataille et repasser la Dymmel à ses équipages. Bien lui en prit, car le corps du prince Ferdinand avait été renforcé pendant la nuit de toute l'armée du prince héréditaire, ce qui le mettait à la tête de plus de quarante mille hommes. Avec une pareille supériorité numérique, l'issue de la lutte n'était pas douteuse. Malgré le désavantage que tout le courage et toute l'habileté du monde ne pouvaient compenser, il y eut un combat acharné où nos troupes déployèrent un courage héroïque : officiers et soldats rivalisèrent d'énergie et de valeur. M. du Muy ne se ménagea pas un instant. Enfin, après quatre heures et demie de combat, il s'aperçut que l'ennemi cherchait, en passant la rivière, à le couper du gros de l'armée et il fallut bien songer à la retraite. Le moment fut rude pour M. du Muy, mais son âme ferme ne se troubla pas, il donna le commandement de repasser le fleuve, ce que les troupes firent en si bon ordre que l'ennemi n'osa pas les inquiéter. On alla camper au petit village de Volkmissen, à deux lieues en arrière de Warbourg.

Cette retraite, dit un récit du temps, vis-à-vis un ennemi aussi supérieur, prouve la vigueur des troupes qui l'ont exécutée. On ne leur a pris ni drapeaux ni étendards. Elles ont laissé six pièces de canons qu'on n'a pu retirer assez tôt. Le courage des officiers et des soldats avait été éclatant et dix-huit mille hommes avaient tenu en échec, et même un moment fait reculer quarante mille adversaires. Les marquis de Castries, le prince de Montbarrey, le chevalier de la Tour du Pin et une foule d'autres gentilshommes furent blessés ; la perte totale fut estimée à trois mille hommes.

Aussitôt arrivé au camp de Volkmissen, le chevalier du Muy écrivit au maréchal de Broglie pour l'informer de sa retraite. Il lui mandait, dit le rapport officiel, qu'il avait été attaqué par M. le prince héréditaire, que les troupes du roi s'étaient battues avec le plus grand courage, que messieurs les officiers généraux avaient fait des merveilles, et qu'après quatre heures et demie de combat, il avait cédé au nombre trop supérieur et avait repassé la Dymmel. Il terminait par ces quelques lignes, qui ne manquent pas de grandeur : « Ce malheur ne peut être imputé qu'aux forces supérieures des ennemis et peut-être à mes fautes. Comme un semblable événement, s'il était répété, serait funeste à l'État dont le bien seul fait

l'objet de mes vœux, je vous prie de donner le commandement à quelque autre qui s'en acquitte mieux que moi. J'achèverai la campagne en ligne. » Pour une fois, l'opinion publique presque entière fut équitable et chacun rendit justice au courage de M. du Muy et à ses efforts désespérés, pour ne pas reculer dans une lutte par trop inégale. Bien loin de le prendre au mot, le maréchal de Broglie lui conserva toutes ses attributions et lui témoigna plus ouvertement encore sa confiance, et tous les officiers distingués de l'armée partagèrent ses sentiments. Seuls, les partisans de M. de Saint-Germain satisfirent leur ressentiment de sa disgrâce, en attaquant vivement son successeur et firent courir contre lui ce jeu de mot : « La retraite de M. de Saint-Germain a coûté bien des larmes et celle de M. du Muy bien du sang <sup>1</sup>. » Les ennemis du maréchal de Broglie aimèrent mieux s'en prendre à lui de l'échec de Warbourg et l'accusèrent hautement d'avoir imprudemment engagé son lieutenant et de ne l'avoir pas secouru à temps. M. du Muy eût pu facilement se concilier les faveurs de la coterie régnante, en portant ou laissant porter en son nom de pareilles accusations. Il n'en eut seulement pas la pensée, et bien loin de songer à se disculper en incriminant son chef, il le défendit vivement en prenant tout sur lui et en s'avouant le seul coupable. Le Dauphin aimait trop le chevalier du Muy pour n'être pas presque aussi touché que lui de cet événement. Aussitôt après en avoir reçu la nouvelle, il lui écrivait la lettre qui suit :

Vous pouvez bien aisément juger, mon cher chevalier, combien j'ai été fâché du malheureux succès de votre affaire, par rapport à vous. Rien n'est certainement plus affligeant en soi-même, mais après tout, vous devez vous en consoler. Vous n'avez point été battu faute de dispositions ; vous avez été accablé par le nombre, et forcé de vous retirer, vous l'avez fait avec le plus grand ordre et sans rien perdre. Ce qui me console aussi, c'est que je ne vois personne qui ne vous rende justice, et ne reconnaisse que cette affaire, loin de vous nuire, vous fait beaucoup d'honneur. Ainsi mon amitié ne souffre point de ce côté-là. Il ne me reste qu'à gémir sur la perte considérable d'hommes que nous devons avoir faite, à cause de la vigoureuse résistance de nos troupes. Les ennemis ont sans doute aussi perdu beaucoup de monde.

Adieu, mon cher chevalier, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

<sup>1</sup> « Le chevalier du Muy, dit un curieux ouvrage intitulé *la Galerie des aristocrates militaires*, ne peut dans cette affaire être blâmé que de n'avoir pas su se faire obéir dans le moment de la bagarre. Mais rien n'est plus difficile avec la quantité d'officiers généraux que nous avons dans nos armées, leurs haines, leurs divisions, leur suffisance, leur hauteur et leur ignorance, c'est à cette cause que l'on doit attribuer toutes les pertes de cette guerre. »

A ces affectueux encouragements, le chevalier du Muy répondit immédiatement la lettre suivante.

Monseigneur,

Je ne puis vous dire à quel point j'ai été touché des bontés que vous m'exprimez dans la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire au sujet de l'affaire de Warbourg. J'ai rapporté, comme tout chef doit le faire, à la valeur des troupes et à l'intelligence des officiers généraux qui étaient sous mes ordres, l'honneur de cette journée, aussi glorieuse aux armes du roi, que contraire à leurs succès. Permettez-moi, Monseigneur, de ne pas m'arrêter plus longtemps aux louanges que votre indulgence me donne. Je serais indigne de la bonne opinion que vous avez de moi, si je ne passais promptement aux considérations qui m'affligent comme citoyen.

La campagne est perdue; celle des Autrichiens et des Russes n'annonce pas des succès assez grands pour donner lieu d'espérer qu'on n'en fera pas encore une. Il faut travailler maintenant à en préparer les moyens, faire les approvisionnements nécessaires avant que l'hiver commence; fournir à la cavalerie, dans laquelle chaque capitaine doit le fond de sa compagnie pour les réparations de l'année dernière, l'argent qu'exigeront celles de cette année, faire arriver, dès la fin de décembre, des recrues pour l'infanterie, procurer à l'artillerie le nombre de chevaux dont le défaut met souvent ceux qui la conduisent dans le danger d'en perdre les pièces et les assortiments; prévoir toutes les pertes que doivent entraîner les mouvements par lesquels les ennemis chercheront à nous miner jusqu'au commencement de l'année prochaine.

Voilà, Monseigneur, ce qui doit occuper le ministère de France. Qu'il laisse les courtisans se déchirer entre eux, se réunir contre le maréchal de Broglie, le meilleur général que le roi puisse employer; attribuer à ses prétendues fautes l'accident causé par un brouillard de dix heures, qui, succédant à la nuit du 30 ou 31 juillet, lui a masqué les mouvements des ennemis; le rendre responsable de l'événement de Warbourg, et l'accuser de n'avoir pas porté au delà de la Dymmel une armée qui devait être arrêtée en sortant de Francfort, par les passages de l'Holm et de l'Eder, si le prince Ferdinand s'était aussi bien conduit sur ces deux rivières qu'il a fait sur celle-là. L'intrigue et la tracasserie font la vile pâture de toutes les cours, et malheureusement de la noblesse. Il ne faut penser qu'à étancher, par une paix la moins désavantageuse qu'il sera possible, le sang de la France, qui, depuis quatre ans, inonde les États amis et ennemis de l'Empire, pendant qu'une nation seule et vraie ennemie, non seulement du royaume, mais de l'Europe entière, lui enlève sans obstacles les sources de ses richesses, détruit

les remparts de son commerce, et cherche à envahir celui de tous les autres États. Or on ne peut y parvenir qu'en employant tous les moyens nécessaires aux succès de la campagne prochaine.

Peut-être l'intérêt naturel qu'un auteur prend à son sujet nous abuse-t-il, mais il nous semble que cette lettre est remarquable par l'étendue d'esprit et la hauteur de sentiments qui s'y révèlent, M. du Muy ne cherche ni à s'excuser en rejetant la faute sur un autre ni à diminuer en rien l'importance de son échec. C'est là un rare oubli de soi-même, et nous doutons fort que les officiers qui envoyaient régulièrement à la cour de piquantes relations où le général en chef passait mal son temps, fussent animés d'une semblable générosité. Bien des années plus tard, un indiscret parlant à M. du Muy de la surprise de Warbourg et des dispositions qu'il y avait prises, il répondit simplement : « J'eus tort », et changea la conversation. Nous nous sommes un peu étendus sur cet incident de la vie militaire de M. du Muy, parce qu'il nous a semblé propre à faire prendre en quelque sorte sur le vif cette originalité de sa nature. L'adversité est, si on veut nous passer l'expression, le grand critérium de la nature morale. C'est la pierre de touche qui fait distinguer l'or pur de l'alliage ; heureux qui sait sortir de sa douloureuse étreinte sans avoir faibli, il aura sa récompense dans l'estime des autres et il se sera relevé à ses propres yeux.

Malgré cet échec qui eut un grand retentissement, et malgré son offre sincère de servir comme un simple officier, M. du Muy fut maintenu, nous l'avons dit, dans son commandement et resta à la tête de la réserve. Cette confiance dans un homme qui venait d'être malheureux prouve à quel point sa réputation militaire était sortie intacte de ces circonstances difficiles. Le reste de la campagne s'acheva dans une suite de manœuvres savantes qui, pour n'avoir pas beaucoup d'éclat aux yeux ignorants, n'en furent pas moins fort habiles, permirent aux troupes françaises de se maintenir aux portes de Hanovre et de la Hesse, et de garder l'importante place de Cassel malgré tous les efforts de l'ennemi. La brillante affaire de Clostercamp vint seule marquer la fin des opérations militaires, et rendre à nos armes ce lustre d'héroïsme que les dernières défaites leur avaient fait perdre. Au mois de décembre de cette même année le marquis de Castries, retournant passer l'hiver à la cour, où l'appelait sans doute le maréchal de Bellisle son oncle, qui mourut peu après, le chevalier du Muy quitta le gros de l'armée pour aller prendre le commandement des troupes cantonnées dans le Bas-Rhin, aux environs de Dusseldorf.

L'année suivante, 1761, vint encore changer toute la face de

l'armée. Le duc de Choiseul, qui, à l'étonnement de tous, avait voulu remplacer Bellisle au ministère de la guerre, s'était acquitté sans doute d'une promesse envers M<sup>me</sup> de Pompadour, en partageant le commandement des troupes, dont il donna une partie au prince de Soubise. On juge du désordre et du désarroi qu'une pareille division jetait dans l'armée dont la discipline ne laissait déjà que trop à désirer. Tous les ennemis du maréchal de Broglie, grands et petits, se groupèrent autour de son compagnon de commandement, et M. Dumesnil ne fut pas le dernier à être admis dans ce nouvel état-major. Le marquis de Castries se rangea aussi ouvertement parmi les partisans de Soubise et fit partie de son état-major. Le chevalier du Muy resta donc à la tête des troupes du Bas-Rhin sous les ordres du maréchal de Broglie, qui, de fort mauvaise humeur et très dépité d'avoir un aussi pauvre compagnon que M. de Soubise, rappela immédiatement ce corps, afin de réunir toutes ses forces autour de lui. Le chevalier du Muy partit aussitôt et, marchant rapidement, rejoignit dans les premiers jours de mars, le gros de l'armée, dont son corps forma la gauche. Le 18 mars, il fit un mouvement en avant, et après une brillante canonnade força les ennemis à se retirer. Ce succès qui aida le maréchal à reprendre l'offensive, fut une revanche de son échec de l'année précédente. mais sa conduite fut la même dans la bonne fortune que dans la mauvaise : il ne s'était pas justifié dans son malheur, il ne se vanta nullement de l'avantage signalé qu'il remporta, et lorsqu'on ne se vante pas soi-même, on court grand risque de n'être pas remarqué. Peu de jours après, la brillante affaire de Grünberg (21 mars 1761) permit au maréchal de débloquer Cassel, où son frère, le comte de Broglie, avait soutenu un siège difficile avec une ardeur et une habileté peu communes. L'année 1761 commençait donc brillamment pour nos armées, mais la véritable campagne ne s'ouvrit qu'au mois de mars, et les deux généraux français se réunirent à Souart, aux confins de la Westphalie et de la Hesse. Le chevalier du Muy, toujours à la tête d'une division, se trouva inopinément rapproché de M. Dumesnil, qu'il avait remplacé un an auparavant; mais pour lui les rivalités militaires n'existaient pas et il ne songea pas à nuire à son ancien ennemi. Ce dernier, au contraire, n'avait pas oublié l'affront qu'on lui avait fait, et, jouissant d'une certaine influence sur M. de Soubise, il ne cessait de l'exciter contre son compagnon de commandement. La triste bataille de Phillinsghausen, perdue par suite des divisions des deux généraux, fut le fruit de la singulière fantaisie royale qui avait partagé en deux l'autorité qu'une seule main pouvait à peine exercer. On dit que ce fut par les conseils de M. Dumesnil que le maréchal de Soubise ne vint que trop tard au

secours de son confrère. Si le fait est vrai, une vengeance particulière coûta à la France la perte d'une de ses dernières armées. Le chevalier du Muy assista à cette malheureuse défaite, et nous connaissons trop la droiture de ses sentiments pour ne pas deviner l'indignation dont son âme dut être remplie en voyant tant d'incurie et de petitesse compromettre le succès de nos armes. Il perdit ses équipages dans la retraite, ce qui n'était pas peu de chose pour un homme aussi peu riche que lui. Mais les pertes personnelles l'affectaient peu.

Le maréchal de Broglie continuait à lui donner sans cesse de nouvelles marques d'estime. A la fin de la campagne, lorsqu'il alla à la cour pour se justifier, imprudence qui lui coûta cher, ce fut au chevalier du Muy qu'il confia le commandement en son absence. Ce fut lui qui fut chargé de faire prendre aux troupes leurs quartiers d'hiver et les dispositions furent combinées et exécutées avec une exactitude et une intelligence qui lui firent honneur. Le maréchal plaida si mal sa cause et avec tant de hauteur qu'il fut bientôt privé du commandement des troupes, exilé dans ses terres et en outre dépouillé de son commandement de l'Alsace. Le Dauphin, qui n'avait rien pu pour sauver le maréchal de la disgrâce, songea un instant à demander pour M. du Muy l'important gouvernement qui devenait ainsi vaquant, c'eût été une fortune inespérée pour celui-ci, qui eût ainsi été mis à la tête d'un des premiers commandements de France, un de ceux qu'on ne donnait en général qu'aux plus grands personnages de la cour. Le chevalier du Muy, interrogé sur cette affaire par le Dauphin, répondit par une lettre que nous citerons encore en entier. Ami particulier du maréchal, et reconnaissant de l'estime qu'il lui avait témoignée lors de l'affaire de Warbourg, il refuse catégoriquement d'accepter aucune des dépouilles de celui que la colère royale venait de frapper.

Monseigneur,

Mon frère me marque, par une lettre du 24 du mois dernier, que M. le duc de Choiseul, oubliant, en faveur de la protection dont vous m'honorez, la faiblesse de mes services et la médiocrité de mes désirs, vous a offert de demander au roi, pour moi, le commandement de l'Alsace, et que vous l'aviez chargé de savoir s'il me conviendrait. Quatre raisons, Monseigneur, ne me permettent pas d'accepter cette place : 1° Le commandement, exigeant résidence, s'opposerait à celle que ma place de menin me prescrit auprès de vous, et dont mon attachement inexprimable pour votre personne me rend le devoir si agréable, que le temps de la guerre et l'obligation où tout sujet est

tenu de servir le roi, peuvent seuls m'empêcher de le remplir assidûment; 2° Il me séparerait d'un frère qui a une mauvaise santé, qui est privé de consolation, et que ses vertus concourent avec les liens du sang à me rendre cher; 3° Il est la dépouille d'un homme disgracié, et dont j'ai été le premier lieutenant général. Quoique je n'ai eu part ni aux conseils ni aux démarches qui lui ont attiré l'indignation du roi; quoique ma conduite dans les armées et à la cour depuis trente ans, prouve l'éloignement et le mépris que j'ai pour les factions et les intrigues qui les divisent, je me ferais une peine de lui succéder dans une place qui lui est ôtée avec le commandement de l'armée. On traitera cette délicatesse de scrupule; mais elle est en fait d'honneur ce qu'il est en fait de conscience; elle en marque la droiture et en assure l'inflexibilité; 4° Le grand usage du monde et la connaissance des affaires ôtent le désir, et donnent même du dégoût pour commander aux hommes. Cependant cette raison ne fera pas dégénérer en misanthropie le zèle que j'ai toujours eu pour le service du roi. Vos bontés pour moi, Monseigneur, sentiront la force de ces motifs dont les uns expriment mes devoirs, ma reconnaissance, mon attachement pour votre personne; ceux-là, l'amitié fraternelle que vous connaissez aussi bien qu'aucun autre; les autres enfin, les sentiments d'honneur et de modération dont je m'estime heureux de pouvoir donner l'exemple.

J'avais espéré pouvoir vous faire ma cour une partie de cet hiver. Des circonstances particulières me privent de cette satisfaction jusqu'à la fin de la campagne prochaine. Conservez vos jours; ils font la consolation des miens, et l'espérance de tous les bons citoyens. Je souhaite qu'ils soient heureux: ils le deviendront si l'ordre règle les finances; la discipline, les troupes; la fermeté, le gouvernement. Ces trois points, dirigés par le génie, rendent le marquisat de Bandebourg égal à la plus grande partie de l'Europe depuis cinq ans, et par conséquent supérieur à chacune des grandes monarchies qui l'assiègent.

C'est ainsi que, malgré une vie passée presque entièrement à la cour, au milieu de changements journaliers de toutes choses et de chacun, M. du Muy avait su garder son âme pure de ce scepticisme avoué ou inavoué, qui est souvent malheureusement le fruit d'une longue carrière. Les mêmes sentiments éclatent avec plus de vigueur encore dans la lettre suivante, écrite au duc de Choiseul, pour le remercier de lui avoir conservé un commandement dans l'armée qu'allaient diriger simultanément le vieux maréchal d'Estrées et le prince de Soubise.

Quant à ce que vous me faites l'honneur de me marquer sur la stabilité de ma situation particulière, je le regarde comme une marque

de vos bontés et en même temps comme une justice que vous rendez à ma conduite toujours uniforme. Le changement fréquent des généraux sous qui j'ai servi pendant trente ans, n'a jamais altéré l'estime que je leur dois, comme je ne considère d'autre gloire que celle du roi, je n'ai jamais examiné si les changements me mettaient à la tête ou au centre des lieutenants généraux des armées dans lesquels il m'a employé : je n'aspire à d'autre supériorité qu'à celle du zèle pour son service et de l'attachement pour sa personne. Je souhaite avoir autant de concurrents en ce genre que dans l'autre, ainsi, Monseigneur, j'accepterai avec empressement des lettres de service pour la campagne prochaine.

« J'ai réparé les pertes de mon équipage, » écrivait-il encore à un parent qui s'informait de cette affaire si importante et parfois si ruineuse dans une médiocre fortune, « elles m'ont moins occupé que celle des affaires du roi. »

La fin de la guerre ne fut pas plus heureuse pour nos armes que ne l'avaient été ses débuts. Malgré le succès de Johannigsberg que les amis du prince de Soubise firent sonner bien haut, il fallut rétrograder partout en 1762, et la dernière affaire, le combat de Wilhemstad fut un grave échec. Le vieux maréchal d'Estrées finit ainsi tristement une longue carrière militaire qui n'avait pas été sans gloire. La fortune favorisa aussi peu le vétéran blanchi dans les camps que le général de cour, et ils terminèrent obscurément une guerre désastreuse qui obligea la France à conclure le fameux traité de Paris. M. du Muy assista à toute cette dernière campagne, et il ne quitta pas l'armée sans recevoir du roi une marque publique de son estime. Le 1<sup>er</sup> janvier 1763, il fut nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Avec sa modestie et son désintéressement habituel, dès qu'il sut que le roi était dans l'intention de lui accorder cette dignité toujours très enviée, il s'efforça de faire passer son frère aîné avant lui et il écrivit au ministre. « Si le roi est dans l'intention de m'accorder cette grâce, je prends la liberté de la lui demander pour mon frère; je joins mes services aux siens et je vous supplie de les faire valoir pour lui. » Malgré cette tentative désintéressée, il fut nommé chevalier de l'ordre, honneur fort rare surtout pour un cadet de famille, qui n'avait pas exercé de grandes charges. Peu après, la paix fut conclue, paix que les circonstances avaient rendue inévitable, mais qui n'en coûta pas moins bien cher à la France. L'armée, lassée d'être mal commandée par des généraux de cour, et d'ailleurs fort peu disposée à continuer la lutte, vit la paix avec plaisir et sans trop ressentir le malheur national que bien peu de cœurs généreux appréciaient à sa valeur. Le Dauphin et ses amis

furent, il faut le dire, aussi touchés qu'ils devaient l'être de cette triste issue de la guerre d'où la France sortait si humiliée, mais personne ne pouvait se dissimuler qu'il était devenu impossible de continuer la lutte. Les soldats mal payés et indisciplinés, recrutés en grande partie par des engagements vénaux, avaient assez d'une guerre qui n'était pas pour eux un intérêt national; la marine n'existait plus, et il y avait là tout à refaire. Le chevalier du Muy avait vu de trop près tout ce qui manquait à nos troupes pour ne pas avoir préparé mille projets de réforme dans sa tête. L'essentiel, suivant lui, était d'augmenter la solde du soldat et de la lui payer régulièrement, afin de lui donner cœur à son métier. Profitant de la lettre de compliments qu'il était obligé d'écrire au ministre sur la paix il lui expose dans une langue mâle et sobre ses idées sur ce sujet; remarquons, avant de la citer, avec quelle rapidité il passe sur le fait de la paix qu'il loue sèchement pour la forme et en peu de mots.

Recevez, Monsieur, mon sincère compliment sur la paix que vous avez fait faire au roi, beaucoup plus tôt et beaucoup mieux que Sa Majesté ne pouvait et ne devait l'espérer. Je souhaite maintenant que la France fasse sa paix avec elle-même, et qu'elle rétablisse l'ordre dans les finances et dans les autres parties de l'administration. Cette seconde paix sera le fondement le plus assuré de la première.

Je ne suis point en peine des arrangements que vous prendrez pour son état militaire. Vous saurez préférer celui qui sera le plus compatible avec son état politique, tant extérieur qu'intérieur. Vous lui donnerez une consistance qu'il n'a point encore eue. Vous établirez ses recrues, ses remontes, ses réparations, ses appointements, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, sur des fonds proportionnés à ces deux temps. [Vous savez mieux que moi que ses bataillons trop faibles n'ont ni la force intrinsèque qui leur est nécessaire ni la force relative à ceux de ses ennemis, et qu'en un mot, nous n'avons jamais eu de vrais bataillons. Vous n'ignorez pas aussi que la solde du soldat ne peut suffire à son entretien que par une augmentation qui la portera de 55. 8 d., à 65. C'est un article de 1 200 000 livres par an, pour deux cent mille hommes.

Votre génie actif qui est accoutumé à embrasser plusieurs grands objets à la fois, a déjà reconnu, dans le département de la marine, les abus qui ont engouffré les fonds et les vaisseaux, l'inutilité de ce nombre de constructions qu'on fit après la dernière paix d'Aix-la-Chapelle; le danger de la jalousie et des inquiétudes qu'elles donnèrent à l'Angleterre et qui produisirent la dernière guerre; la mauvaise qualité de bois qui les faisait périr au bout de huit ou dix ans; la supériorité

du bois des pays méridionaux dont les bâtiments durent cent vingt ans ; la nécessité d'y rassembler la quantité qu'exigerait le soutien d'une longue guerre, proportionnellement aux moyens que la France a de fournir en même temps aux armements de mer et de terre ; l'utilité d'avoir ses magasins remplis de toutes sortes d'agrès qu'il n'est plus temps ni presque praticable de faire venir quand la guerre est déclarée ; l'importance d'alléger, à l'exemple des Anglais, la pesanteur extraordinaire des voiles, de diminuer la grosseur des cables et d'augmenter la grandeur des poulies, afin de faciliter, d'accélérer et de soulager la force des manœuvres ; la combinaison nécessaire à faire des deux systèmes de construction pratiqués dans nos ports, l'un ancien, usité dans ceux du levant par les Colons qui donnent aux vaisseaux de la capacité pour bien porter la voile et servir sans danger et avec facilité les batteries ; l'autre introduit et suivi dans les ports du Ponent par Olivier, qui leur a donné moins de largeur, plus de longueur, plus de légèreté et plus de port au vent que n'en ont les autres. Il vous sera facile de comparer ce système avec celui de la construction anglaise qui a été adoptée par l'Espagne et par la plupart des autres nations. Le Danemark est la puissance dont la manutention maritime est la plus approuvée. On peut trouver dans ses usages et règlements, ainsi que dans ceux des Anglais, ce qui pourrait manquer à la célèbre ordonnance que Louis XIV donna pour la sienne. Ma naissance dans une province maritime, la connaissance de plusieurs marins, la pratique quoique courte que j'ai eue à Malte, m'ont fourni ces idées que je sou mets à l'expérience des autres, et que je vous présente, non comme des conseils, mais comme des vœux inspirés par l'intérêt que je prends au bien de l'État et à vos succès.

La paix, en lui rendant le repos, lui permit aussi de s'occuper pour la première fois de lui-même, et c'est ici le lieu de raconter le seul incident romanesque d'une vie qui peut paraître presque trop sévère. Ce sera montrer un côté nouveau du caractère de M. du Muy, ce qu'on n'eût pas manqué d'appeler, au siècle dernier, le côté sensible de notre héros. Cette âme si austère eut son roman, dont l'extrême délicatesse est remplie d'un charme vrai et pénétrant. Pendant les dernières campagnes, il avait eu fréquemment l'occasion de séjourner dans l'électorat de Cologne, ou dans le duché de Juliers. Durant l'hiver de 1760, il résida même à Dusseldorf, quartier général de la réserve qu'il commandait. Les troupes françaises étaient loin d'être mal vues dans ces pays, habitués depuis de longues années à être, tantôt dans un parti, tantôt dans un autre, tout en gardant une existence propre et indépendante. La Prusse y était peu aimée et les officiers du roi de France trouvaient

partout un bon accueil. Le chevalier du Muy vit donc toute la noblesse du pays, qui était fort nombreuse et fort animée. Ce fut sans doute dans une de ces réunions mondaines, qui persistait parfois malgré la tristesse de la guerre, qu'il fit la connaissance d'une personne encore jeune, dont la grâce et la beauté firent une vive impression sur son esprit. Marie-Antoinette-Charlotte de Blanckart était née, en 1731, d'une famille du duché de Juliers, dont la noblesse était fort ancienne. Son frère aîné exerçait une charge importante à la cour du duc de Juliers. Orpheline et sans fortune, comme toutes les filles nobles, M<sup>lle</sup> de Blanckart était entrée dans un de ces chapitres d'Allemagne qui étaient l'abri des demoiselles de qualité, où elles trouvaient l'indépendance et la considération. Aucun vœu perpétuel ne liait les chanoinesses de Neuss, et on pouvait sortir librement de l'ordre pour se marier. D'une charmante figure, à la fois gracieuse et noble, M<sup>lle</sup> de Blanckart sut faire naître dans le cœur de M. du Muy, une de ces passions profondes, dont la pureté et l'ardeur sont à l'épreuve du temps. Nous n'avons pu recueillir que peu de détails sur cet incident romanesque, nous savons seulement que les vœux du chevalier ne furent pas sans trouver d'écho, et qu'il s'établit entre lui et la noble demoiselle allemande une affection vive et tendre, que le temps devait respecter. Libre de tout engagement et sûre de trouver dans M. du Muy tout ce qu'un cœur droit peut donner de bonheur, M<sup>lle</sup> de Blanckart se prit à oublier promptement la grande différence d'âge qui les séparait, et rien ne semblait devoir s'opposer à leur union. Un seul obstacle se trouva insurmontable, ce fut la faible santé de la jeune dame, que l'âge seul devait plus tard raffermir. Cette considération, jointe à la modicité de la fortune de M. du Muy, l'obligea à renoncer, au moins pour un temps, à une union qui lui promettait tant de bonheur et qui devait faire cesser la solitude de sa vie. Le sort, qui avait semblé vouloir lui accorder enfin un peu de cette félicité terrestre dont il avait toujours été sevré, lui imposa cette nouvelle épreuve, et, certain d'être agréé et en parfaite sympathie avec celle qu'il aimait, il dut attendre que les circonstances lui permissent de réaliser ce qui devint bientôt un de ses vœux les plus chers. Mais il dut s'éloigner seul, tout en emportant dans son cœur des sentiments nouveaux pour lui. Arrivé à l'âge mûr, à cette heure mélancolique de la vie, où les illusions de la jeunesse se sont envolées, il trouva dans ces liens nouveaux toute une source de douces émotions et de sentiments vifs et purs qu'il n'avait pas connus jusqu'alors.

Cette âme virile, qui avait su traverser sans faiblesse les époques critiques de la vie, s'adoucit et puisa une nouvelle jeunesse dans ce sentiment qu'il n'avait pas encore connu. Mais son âge

n'était plus celui des passions vives et ardentes, c'était celui où l'on cherche plus encore une sympathie délicate et discrète, un lien moral et intellectuel, qu'un attachement violent et passionné. Ce fut là ce que M. du Muy eut le bonheur de rencontrer, et la sombre solitude de sa vie fut désormais embellie par un de ces rayons de soleil, qui viennent parfois animer d'un charme tout particulier les jours d'automne. Il ne faudrait pas croire cependant qu'il fût amoureux, suivant le sens ordinaire du mot. Nul, hormis celle qui en était l'objet, ne reçut la confiance de ses sentiments; il jouit en silence de cette vive et pure affection, que la Providence lui avait accordée à une époque de la vie où elle ne fait plus guère de semblables faveurs, mais rien ne fut changé au dehors et il ne se transforma pas en un Céladon à cheveux blancs, rôle toujours un peu ridicule, et que d'ordinaire la critique n'épargne pas.

### III

Ne pouvant arriver à l'objet de ses désirs, et cherchant sans doute à calmer son regret par la distraction de nouvelles scènes, le chevalier du Muy entreprit un voyage en Italie. Ce n'était pas alors une chose aussi facile qu'aujourd'hui. Il alla jusqu'à Rome et put ainsi satisfaire sa piété, en visitant le centre du monde chrétien, et en même temps son goût très vif pour l'antiquité latine. Le Dauphin, qui avait espéré jouir plus facilement de sa société, ne le vit pas partir sans chagrin. Déjà malade de cette langueur qui devait l'emporter bientôt, peu désireux de vivre, il eût voulu garder auprès de lui son fidèle ami, mais rien ne pouvait troubler sa tranquille sérénité, fruit si doux de la paix de la conscience. Il écrit au chevalier, qui s'inquiétait de sa santé, deux lettres enjouées que nous ne pouvons résister au plaisir de citer. Elles font prendre sur le fait la familiarité affectueuse qui régnait entre eux. Elles sont toutes deux datées du camp de Compiègne, où le prince déjà si gravement atteint sut tromper tout le monde et tromper lui-même sa mélancolie, au milieu du bruit des armes.

Août 1764.

J'ai reçu, Monsieur le chevalier, avec grand plaisir, la lettre que vous m'avez écrite. Comme je sais de vos nouvelles par votre frère et que vous savez de même des miennes, je ne vous ai pas encore écrit, n'ayant rien de particulier à vous mander. Nous sommes ici environnés d'uniformes, qui reçoivent à bon marché des applaudissements; non qu'ils n'en méritent véritablement beaucoup, mais c'est que je n'y

crois pas les connaisseurs en grand nombre. J'ai reçu M. de Monfrey avec plaisir par tout le bien que l'on m'en a dit. J'aurai pour lui le mois prochain sans doute une majorité de cavalerie. Il doit vous avoir écrit pour savoir votre avis sur ce qu'il prendra de la majorité ou du bâton d'exempt. Quand cela sera décidé, il vous remerciera pour l'un ou pour l'autre. Adieu, mon cher chevalier. Je vous aime de tout mon cœur.

Quelques jours après, le Dauphin lui écrivait encore avec cette bonne grâce que les princes savent si bien prendre et qui manque rarement son effet.

A Compiègne, le 6 août 1764.

Je suis enchanté, mon cher chevalier, qu'à la fin vous vous soyez rendu à la raison et que vous ayez pris le parti de pousser votre promenade jusqu'à Rome. C'est un objet bien digne de curiosité et vous vous seriez reproché toute votre vie d'avoir manqué une si belle occasion et si unique, car il ne prend pas, deux fois dans la vie, la fantaisie d'aller sur le dos d'un mulet visiter toutes les Alpes. Je ne vous ai pas écrit jusqu'à présent, parce que votre frère ne savait pas où vous adresser ses lettres. En effet, où prendre un vagabond. Mais comme vous reviendrez chargé d'indulgences, il faut bien se recommander à vos saintes prières et vous en faire une à vous-même, qui est de revenir le plus tôt que vous pourrez quand votre curiosité sera satisfaite et vos affaires arrangées. J'obéis très exactement à vos ordres. Je galope autant que vous allez au pas. Nommément cette semaine, c'est aujourd'hui samedi, et je n'ai encore monté à cheval que sept fois. Je pense que vous serez content; aussi j'engraisse que c'est un plaisir, et les autres peuvent vous le dire comme moi. Votre frère (et je lui dois ce témoignage) est aussi très exact à exercer votre monture sur les six heures du matin avec sa femme, qu'aucun discourtois chevalier ne lui enlèvera de ses côtés. Tous vos humbles serviteurs se portent bien et même leurs enfants, car Provence est à merveille. A propos, on a fait ces jours-ci la liste des officiers généraux employés qui feront quarante maréchaux de camp. Je n'ai fait aucune démarche pour vous, ne sachant pas vos intentions. Ils seront obligés au moins à neuf mois de résidence : les appointements de 14 000 livres pour tout. Adieu, mon cher chevalier, portez-vous bien, je vous en prie et soyez toujours bien persuadé de mon tendre attachement.

LOUIS.

On ne croirait pas à lire ces lignes si gaies et si calmes, que celui qui les écrivait, était atteint d'une de ces maladies qui ne pardonnent pas et qu'il le savait mieux que personne. A son retour d'Italie,

M. du Muy s'aperçut bien de l'état où était le Dauphin, et ce ne fut pas sans les plus vives inquiétudes qu'il le quitta pour aller prendre possession du commandement de Flandre où il venait d'être nommé. Son séjour fut désormais fixé à Lille, il y tint un état de maison convenable, mais fort simple. Il avait 30 000 livres de traitement, ce qui ne permettait pas un grand luxe; son train était donc très modeste, mais tout son revenu était dépensé dans la province, et il ne mettait rien de côté, tout passait soit en aumônes, soit en frais de représentation nécessaires. Il se mit aussitôt en devoir de mettre tout en état dans ce commandement fort important à cause du voisinage de la frontière : il inspecta avec soin les forteresses, les camps, les haras et fut bientôt au courant de tous les besoins de la province, tant au point de vue militaire qu'au point de vue commercial.

Toujours désireux d'être utile au Dauphin, qui avait au plus haut point la passion de s'instruire dans le moindre détail de l'état de la France, il entreprit de visiter avec soin toutes les côtes et les frontières de France, afin de pouvoir lui faire connaître l'état où se trouvaient les fortifications, et les points faibles où de nouveaux travaux seraient nécessaires. Il rédigea sur le résultat de ses recherches toute une série de mémoires qui furent envoyés au Dauphin. Cette connaissance approfondie de l'état de défense de la France lui serait fort utile le jour où il monterait sur le trône, et il s'y appliquait avec ardeur ; mais tous ces soins, toute cette patiente et persévérante ardeur, devaient être inutiles. Miné par une maladie de consommation, fruit de l'ennui et de la tristesse, le Dauphin s'éteignit tristement à Fontainebleau, le 5 décembre 1765, à trente-cinq ans, sans aucun regret de quitter une vie où il avait trouvé tant de peines et si peu de joies. Le chevalier du Muy, qui avait toujours été à ses côtés depuis son enfance, eut la triste consolation d'être témoin de ses derniers moments. Il put ainsi subir toute l'amertume de ces longues heures d'agonie, qui sont le spectacle le plus solennel auquel un homme puisse assister. En perdant le Dauphin, M. du Muy voyait s'anéantir toutes ses espérances ; trop clairvoyant pour ne pas reconnaître que le débile Louis XV ne pouvait ni ne voulait rien réformer dans son État, il espérait tout de ce jeune homme dont il avait presque guidé les premiers pas dans la vie, et sa douleur en le voyant ainsi périr à la fleur de l'âge, n'était pas seulement personnelle ; il voyait la fortune de la France partir avec lui et ne laisser derrière elle qu'un vieillard et qu'un enfant. Peu avant sa fin, le Dauphin appela son ami près de son lit et lui dit en mettant la main sur sa poitrine : « Vous n'êtes jamais sorti de ce cœur-là. » Puis voyant les larmes que le chevalier ne pouvait refouler : « Allons, continua-t-il, ne vous abandonnez pas à la douleur, conservez-vous pour servir mes

enfants. Ils auront besoin de vos lumières et de vos vertus. Faites pour eux ce que vous auriez fait pour moi. Je compte sur votre tendresse. Mais surtout que leur jeunesse ne vous éloigne jamais d'eux. » M. du Muy, malgré son émotion, trouva la force de l'assurer de son entier dévouement. Puis il assista, silencieux et calme, aux derniers moments de celui pour qui il avait été un ami véritable dans toute la force du terme.

Il est facile de comprendre combien la douleur de M. du Muy fut profonde ; il perdait le principal intérêt de sa vie avec cette existence si précieuse à laquelle il s'était, pour ainsi dire, consacrée. Fidèle aux recommandations du Dauphin, il reporta sur ses enfants les espérances qu'il avait fondées sur lui. Mais la situation n'était plus la même, il était trop avancé dans la vie pour paraître jamais autre chose qu'un vieillard à ces enfants encore si jeunes ; le souvenir de leur père pourrait lui acquérir leur respect, mais là se borneraient leurs relations. Puis le chevalier, que depuis la mort de son père on appelait le comte du Muy, n'avait plus de charge à la cour et par conséquent aucune occasion de s'y montrer plus souvent qu'il n'était nécessaire, et il avait trop horreur de l'intrigue pour aimer ce foyer de toutes les intrigues grandes ou petites. Il se consacra donc tout entier aux soins de son gouvernement et séjourna désormais neuf mois de l'année à Lille. Tous les moments qu'il pouvait arracher à ses devoirs, il allait les passer à Grignan, dont cependant la France tout entière le séparait. Toutefois il était bien loin d'oublier les relations affectueuses qu'il avait laissées à Versailles. Le souvenir de son ami l'y rattachait à ceux qu'il avait laissés derrière lui. On peut juger de l'affectueuse confiance que lui témoignait la veuve du Dauphin, par les lettres suivantes que lui écrivit cette malheureuse princesse, qui, toute consacrée à ses enfants, menait à Versailles une triste existence bientôt brisée par la douleur. L'accent de ces courts billets est profondément douloureux, et la sincérité du sentiment y est exprimée d'une façon touchante.

Ce 16 juin 1766.

Vous ne sauriez croire, mon cher chevalier, combien votre lettre m'a fait plaisir. Les sentiments que vous avez pour moi sont une suite de votre attachement pour celui que je pleurerai toute ma vie. Je vois en vous son ami le plus tendre et le plus fidèle. Pourrais-je ne pas avoir pour vous les mêmes sentiments qu'il avait.

Ma santé dont vous voulez que je vous donne des nouvelles, va beaucoup mieux. Je tousse encore, mais moins, et les médecins ne m'en paraissent plus inquiets. Mon lait passe à merveille et je suis

engraissée... Vous voyez avec quelle exactitude je vous rends compte de ma santé, mais c'est à condition que vous nous donnerez plus souvent des nouvelles de la vôtre. Vous ne pouvez douter de l'intérêt que j'y prends. Adieu, mon cher chevalier, conservez-vous, je vous prie, pour me donner la consolation de pleurer avec vous notre malheur. C'est un motif qu'on présenterait à peu de personnes, mais je suis sûre que c'est le seul qui vous touche.

Quelques semaines après, la Dauphine lui écrivait de nouveau :

Ce 16 septembre 1766.

Je voudrais bien, mon cher chevalier, que mon âme et mon esprit fussent aussi soumis et aussi résignés que vous le supposez. Mais j'en sens bien la faiblesse, si l'on peut pourtant nommer ainsi un sentiment aussi légitime que celui que je ressens. Ma santé s'en est un peu ressentie au commencement du voyage. Mais à présent elle est beaucoup meilleure. Le premier jour de froid que nous avons eu, j'ai un peu plus toussé, depuis deux jours je n'ai plus qu'une toux ordinaire. Du reste, mon âme est toujours dans le même état. Je ne trouve de satisfaction que dans la retraite, quand je suis avec la famille ou les personnes qui partagent mes sentiments. Les autres dissipations qu'on dit être nécessaires pour ma santé, je les prends comme on prend une médecine, et si elles me dissipent pour un moment, elles me replongent ensuite plus profondément dans le sentiment de ma douleur. M<sup>me</sup> de Caumont est venue me tenir compagnie. Je n'avais osé accepter l'offre qu'elle m'avait fait de venir, parce que je connaissais son horreur pour Compiègne. Elle l'aime à la folie à présent, et j'avoue que sa présence me fait du bien.

Adieu, mon cher chevalier, j'attends votre retour avec impatience et vous prie d'être bien persuadé que tous les sentiments qu'avait pour vous celui que nous regrettons, vous les retrouverez dans mon cœur.

Ces lignes touchantes étaient des adieux, et la Dauphine de Saxe mourut le 15 mars 1767, un an et demi à peine après la mort de son mari. Ce fut un nouveau coup pour M. du Muy : cette perte qui acheva de l'éloigner définitivement de la cour. Il n'y parut plus que pour rendre ses devoirs au roi, aux grandes cérémonies. Son gouvernement l'absorba tout entier et profita de sa constante résidence. La province de Lille fut administrée avec un soin vigilant, qui ne tarda pas à y faire un ordre et une prospérité qu'on ne voyait pas dans les provinces du reste de la France. Les troupes bien nourries, bien campées, y étaient tenues à observer une stricte discipline sans que personne ne s'en plaignît. Les haras, les remotes, et les

autres établissements militaires de la contrée étaient inspectés régulièrement et dans le plus grand détail. L'industrie et le commerce local étaient sûrs de trouver en M. du Muy un défenseur zélé et actif, et nous verrons plus loin que son zèle l'emporta peut-être loin dans la défense des intérêts de Lille, puisqu'il fut obligé d'abandonner, comme ministre, un projet commercial qu'il avait défendu avec ardeur, comme commandant de la province. Charitable sans aucune ostentation, il s'occupait activement des œuvres de bienfaisance et savait imposer à tous le respect de ses sentiments religieux par la sincérité avec laquelle il les mettait en pratique. Il donna un jour une preuve frappante de sa piété dans une occasion délicate; peu de gens comprendront peut-être ses scrupules, mais ceux-là mêmes qui ne les partageraient pas y pourront voir la marque d'une fermeté dans les convictions, rare en tout temps, plus rare peut-être au dix-huitième siècle que de nos jours. Voici l'anecdote : le duc de Gloucester, neveu du roi Georges III d'Angleterre, vint à passer par Lille. Il y fut reçu par le gouverneur du roi de France, avec tous les honneurs dus à un personnage de si haut rang. Un grand festin lui fut offert. Or le jour où le prince arriva, se trouva être un vendredi, et à sa grande surprise il ne vit sur la table que des plats maigres. Le chevalier du Muy, s'apercevant de son étonnement, lui dit aussitôt : « Monseigneur, la loi religieuse s'observe exactement chez moi; si j'avais le malheur d'y manquer quelquefois, je l'observerai plus exactement aujourd'hui que j'ai l'honneur d'avoir un illustre prince pour témoin de mes actions. Les Anglais obéissent fidèlement à leurs lois, par respect pour Votre Altesse Royale, je ne donnerai pas l'exemple d'un mauvais catholique jusqu'en votre présence. » Et le prince fit un dîner maigre. Je ne sais si je ne me trompe, mais ce trait me paraît porter l'empreinte d'une franchise un peu haute dont l'expression ne manque pas de noblesse. Quant à ceux qui, fort à tort assurément, trouveraient la conduite de M. du Muy d'une rigueur exagérée, ils ne pourront sans doute qu'approuver la courageuse indépendance que ces mêmes sentiments religieux lui inspirèrent dans une circonstance fameuse, où beaucoup d'autres personnes du parti appelé dévot se prêtèrent à de tristes compromis au grand détriment de leur cause.

Le duc de Choiseul, qui se maintenait maître de l'esprit du roi depuis près de dix ans, vit subitement son crédit diminuer par l'hostilité ouverte de M<sup>me</sup> du Barry. Élevé par la faveur de M<sup>me</sup> de Pompadour, soutenu par elle tant qu'elle vécut, le duc de Choiseul s'était avisé un peu tard de devenir scrupuleux et témoignait publiquement son mépris à celle qui venait de s'emparer de la faveur royale. Résolue à ne pas se laisser impunément braver, M<sup>me</sup> du Barry fit

entrer dans ses intérêts le nouveau chancelier Maupeou, qui venait de succéder à son père, et la chute de Choiseul fut assurée dans un avenir plus ou moins éloigné. Le chancelier Maupeou, esprit ferme, mais peu mesuré, méditait déjà son fameux coup d'État contre le parlement de Paris, dont l'opposition mesquine contrariait sans cesse le pouvoir royal sans jamais venir en aide à l'intérêt public d'une façon efficace. Le duc de Choiseul était le protecteur déclaré des parlements comme des philosophes : tant qu'il serait en place, on ne pourrait rien tenter contre eux. La lutte dura presque deux ans ; mais le duc, qui avait en outre le tort d'être ministre depuis plus de dix ans, finit par succomber à la fin de décembre 1770 ; il fut disgracié et exilé à Chanteloup. Le champ restait libre aux ambitieux qui désiraient recueillir sa succession. A la surprise générale, le ministère resta plusieurs mois vacant, pendant lesquels le chancelier fit son opération contre le parlement, qui fut dissous, exilé et remplacé par une nouvelle magistrature nommée par le roi. Tout le monde sait le mouvement d'opinion que suscita le renvoi des parlements dans toutes les classes de la société : ce fut une indignation, une agitation universelles, telles que n'en avait jamais encore fait naître aucun acte du pouvoir. Choiseul devint un héros victime de son dévouement à la bonne cause, et le chancelier Maupeou, un monstre de perversité, digne des plus mauvais temps de l'empire romain. Ce mouvement fut certainement un des premiers symptômes de la révolution française, et l'on peut dire que la résistance des parlements de province et la violence de l'opinion publique contre les nouveaux juges inaugurèrent une nouvelle période dans l'histoire du dernier siècle, la période préliminaire d'agitation tumultueuse qui agita les esprits jusqu'en 89 avant de passer dans les faits. Louis XV, malgré son indolence habituelle, n'eut pas de peine à deviner que, seul sans ministère, il assumait toute la responsabilité d'un acte qui soulevait tant de passions diverses et que tant que la vacance du pouvoir durerait, il ne pouvait se décharger sur personne. Aussi chercha-t-il bientôt à se mettre à couvert derrière quelqu'un dont la réputation intacte pût lui servir de défense. Le 23 février 1771, trois mois par conséquent avant d'appeler le duc d'Aiguillon au pouvoir, il écrivit au chevalier du Muy pour lui annoncer qu'il l'appelait au poste de ministre de la guerre. Rien n'avait préparé M. du Muy à cette nouvelle, elle l'étonna plus que personne et le prit complètement au dépourvu.

Il est facile de se rendre compte de ce que voulait la faction alors toute-puissante de M<sup>me</sup> du Barry et du chancelier, en s'adjoignant un homme aussi universellement estimé que l'était M. du Muy. Faire entrer dans le parti un ancien ami du Dauphin, d'une piété notoire,

c'était se couvrir d'une réputation intacte, unir intimement à sa cause le parti religieux ennemi des parlements, enfin s'assurer du concours d'un soldat dont la fermeté bien connue ne laisserait aucun désordre se produire sans le réprimer énergiquement. Enfin peut-être M<sup>me</sup> du Barry n'eût-elle pas été fâchée de voir chez elle un homme qui, au su de tout le monde, n'avait jamais mis les pieds chez M<sup>me</sup> de Pompadour. Son acceptation, du reste, paraissait certaine, car comment un officier, cadet de famille, sans fortune et sans influence, pourrait-il laisser échapper une occasion aussi inespérée d'arriver au pouvoir et d'approcher de la personne du roi : autant eût valu se tuer soi-même que de ne pas saisir avidement une fortune venue si inopinément. Tous ces calculs eussent été justes avec tout autre que M. du Muy, mais il y a une hauteur d'âme dont les âmes vulgaires ne peuvent même pas comprendre l'existence. Loin de se laisser éblouir par l'offre du ministère, loin de se laisser tenter par une grandeur si singulière et à laquelle il était bien loin de s'attendre, M. du Muy ne vit dans cette offre du pouvoir qu'une chose : l'obligation qu'il en aurait à M<sup>me</sup> du Barry, et ce fut assez pour lui ôter toute hésitation. M. de la Vrillière avait été chargé de lui porter la lettre du roi ; dès qu'il en eut pris connaissance : « Je ne puis, dit-il aussitôt au messenger royal, porter mon portefeuille chez M<sup>me</sup> du Barry, jamais je n'y consentirai. » L'ordre du roi cependant était formel, il fallait y résister et fonder son refus sur un motif dont la seule expression était un blâme sévère de la conduite du roi. Mais du Muy comprit qu'il avait à accomplir un devoir plus élevé encore que le respect pourtant si grand chez lui du pouvoir royal, sa personne seule n'était pas en jeu : il compromettrait, en s'humiliant devant la nouvelle favorite, les convictions religieuses qu'il se faisait gloire de professer. Il serait le scandale des chrétiens et le jouet des incrédules. L'ami du Dauphin, le chrétien zélé, qui ne cachait ni sa foi ni ses pratiques, ne pouvait ni ne devait devenir le protégé de celle que le plus triste des caprices avait tirée du néant. Aussi le chevalier du Muy, après quelques instants de méditation, sans attendre au lendemain, écrivit-il au roi la lettre suivante, dont les termes aussi respectueux que mesurés laissaient tout entendre sans rien exprimer.

Sire, je n'ai pas eu l'honneur de vivre dans la société particulière de Votre Majesté, par conséquent je n'ai jamais été dans le cas de me plier à beaucoup d'usages que je regarde comme des devoirs pour ceux qui la forment. A mon âge, on ne change point sa manière de vivre. Mon caractère inflexible transformerait bientôt en blâme et en haine le cri du public dont Votre Majesté a la bonté de s'apercevoir. On me

ferait perdre ses bonnes grâces et j'en serais inconsolable. Je la prie de choisir un sujet plus capable que moi.

Cette lettre, à la fois si fière et si modérée, ne classe-t-elle pas celui qui eut le courage de l'écrire parmi ceux qui ont su défendre les droits du bien moral et de la vertu à une époque où ils trouvaient peu de défenseurs? Nous permettra-t-on de comparer ces nobles sentiments à ceux de la plupart des philosophes pour les maîtresses de Louis XV? Les faits, bien connus, répondent d'eux-mêmes, et les compliments de Voltaire à M<sup>me</sup> du Barry prouvent que tout le talent et tout l'esprit du monde ne peuvent donner à l'âme cette sereine indépendance qui puise sa source dans les convictions religieuses. M. du Muy, en résistant à M<sup>me</sup> du Barry, justifia aussi, peut-être sans le savoir, l'ancienne monarchie d'un des reproches qu'on lui prodigue le plus souvent : il montra que le dévouement passionné au roi n'abaissait pas les caractères bien nés, et que même à la cour, même chez un homme qui devait tout au roi et s'en faisait gloire, l'obéissance trouvait des bornes. La noble indépendance de M. du Muy fut comme un dernier hommage rendu par lui à la mémoire du Dauphin. Le duc d'Aiguillon, qui lui aussi avait été l'ami du prince et un membre du parti dévot, montra peu après, en arrivant par la protection de la favorite au ministère des affaires étrangères, qu'une pareille conduite avait peu d'imitateurs. Louis XV, si nous en croyons les mémoires que Soulavie a attribués à ce même duc d'Aiguillon, trouva la lettre de M. du Muy en rentrant de la chasse, la montra à M<sup>me</sup> du Barry, qui en ressentit une vive mortification et fit partager au roi sa colère. Le déplaisir du roi fut si profond, qu'au jour de l'an suivant c'est à peine s'il consentit que le chevalier vînt lui faire sa cour. Mais il faut dire à sa louange que sa mauvaise humeur n'alla pas plus loin et que le chevalier conserva son commandement de Lille. Remarquons en passant que cette opinion publique qui commençait à dicter ses arrêts, après s'être engouée du duc de Choiseul pour sa résistance à M<sup>me</sup> du Barry, en oubliant la dépendance où le ministre avait vécu sous M<sup>me</sup> de Pompadour, ne fit seulement pas attention au refus de M. du Muy, qui n'avait jamais courtsié la faveur de personne. L'un était philosophe ou feignait de l'être, l'autre était un bon chrétien ; l'un fut porté aux nues comme un martyr de la conscience publique, l'autre n'eut pas seulement un encouragement. La secte philosophique n'eût pas permis qu'on prononçât son nom avec éloge, et en aucun temps, on le sait, pouvoir plus absolu ne fut plus arbitrairement exercé que celui de la philosophie au siècle dernier. Jamais le vers fameux

Nul n'aura de l'esprit, hormis nous et les nôtres.

ne fut plus vrai, nul ne faisait une belle action s'il n'était ami des philosophes, et les amis des philosophes ne faisaient que de belles actions.

Plus confiné que jamais dans son commandement de Lille, ayant moins de goût que jamais pour la cour, le chevalier s'enferma tout entier dans l'accomplissement des devoirs de sa charge. Il eut même bientôt l'occasion de déployer une fois de plus cette fermeté de caractère qui fait son originalité dans cette époque un peu molle où une sorte de douceur peu virile s'était introduite partout. Ce fut dans une affaire, qui eut alors un grand retentissement, le procès des officiers du régiment « royal-comtois ». Ce procès occupa beaucoup les esprits, et pour le comprendre il faut remonter un peu plus haut et exposer son origine.

Le régiment « royal-comtois » avait été envoyé par le duc de Choiseul, avant sa chute, à l'île de France où il devait tenir garnison. Une fois arrivé à sa destination, ce régiment devait être entièrement aux ordres du gouverneur de l'île pour tout ce qui regardait la police de la colonie, tout en restant soumis à son lieutenant-colonel pour ce qui était de discipline ou de service militaire. Cet arrangement assez bizarre ne contenta personne, et le lieutenant-colonel et le gouverneur, qui partirent ensemble, ne tardèrent pas à être en querelle ouverte; ils se séparèrent pendant la route, et la plupart des officiers s'attachèrent au gouverneur dont le joug leur semblait devoir être moins lourd. Ils témoignèrent leur préférence en montant sur le vaisseau du gouverneur plutôt que sur celui de leur colonel. Arrivés dans la colonie, le dissentiment empira, et les choses en vinrent bientôt à ce point de violence, que les officiers du régiment signèrent et envoyèrent au ministre un mémoire séditieux et calomnieux contre leur chef. L'affaire menaçait de devenir grave, et la possession de nos colonies était trop précaire pour qu'on y laissât subsister la moindre cause de trouble. Le royal-comtois fut rappelé par M. de Montaynard, qui avait succédé au duc de Choiseul, et, sur sa proposition, le roi nomma un conseil de guerre pour faire instruire l'affaire où le maintien de la discipline militaire se trouvait intéressée.

Le conseil de guerre fut composé de plusieurs officiers généraux, assistés de cinq maréchaux de camp. « Le président, dit le prince de Montbarrey, dans ses Mémoires, fut M. le comte du Muy. Il avait été menin et ami de feu M. le Dauphin, ce dernier titre suffirait pour un éloge, mais on peut ajouter que c'était un de nos officiers généraux les plus studieux, les plus appliqués à leur métier et l'un des plus honnêtes gens du royaume, M. du Muy eut comme adjoints le comte

de Chabot-la-Serre, le marquis de Lussac, MM. de Rochambeau, de Caraman, de Romesnil, de Sarsfield, tous officiers distingués et d'une excellente réputation. Le procès eut lieu à Lille, et fut instruit avec le plus grand soin : les officiers et toute la garnison de Lille prirent un intérêt très vif à cette affaire, et l'opinion était plutôt favorable aux accusés ; le lieutenant-colonel paraissait sévère et impérieux. Après les plus mûres délibérations (car dit le prince de Montbarrey, la sagesse, la prudence et la probité de M. du Muy ne négligèrent rien), l'arrêt fut rendu le 12 juillet 1779. Cette pièce, qui est trop longue pour être citée en entier, renfermait le jugement suivant sur le lieutenant-colonel dont les termes nous ont semblé curieux et bien de l'époque.

« Condamne le sieur J. A. D. de la Motte-Geffard lieutenant-colonel à garder les arrêts neuf mois pour avoir compromis l'autorité que le roi lui avait confiée, lorsque, lassé d'une cabale séditieuse et insubordonnée, qui s'était formée depuis longtemps contre lui et le sieur de Chemault, major, et qui venait de se porter contre lui aux derniers excès de l'insubordination, il a proposé un défi d'attaque et de défense à ses inférieurs au lieu de se servir de sa place pour les punir comme ils le méritaient.

« Déclare le sieur de la Motte-Geffard, Michel et le sieur de Chemault majors, lavés des insinuations calomnieuses répandues contre eux dans les mémoires et les plaintes des officiers dudit régiment, non seulement par la rétractation formelle et juridique des officiers, mais aussi par l'examen approfondi qui en a été fait. »

Suivait un long jugement par lequel trente-trois officiers du royal-comtois étaient cassés de leur grade et condamnés à une détention dont la durée variait de vingt ans à un an de prison. Le jugement fut imprimé tout au long et envoyé dans tous les régiments de l'armée pour y être distribué et y mettre chacun sur ses gardes. L'arrêt était sévère et fit grand bruit dans l'armée. Les juges furent trouvés trop durs, et presque tout le monde prit parti pour les condamnés, ce qui prouve à quel point la discipline s'était relâchée et combien il était important de la resserrer, fût-ce par des moyens de rigueur. Le mécontentement des officiers était tel, que bien des amis conseillèrent à M. du Muy de modifier l'arrêt ; on alla jusqu'à lui faire des menaces s'il s'y refusait. Rien ne put le faire faiblir ; abandonné de tous et sachant par expérience que le gouvernement n'était parfois rien moins qu'énergique, sa résolution ne fut pas un moment ébranlée ; chez ce vieux soldat blanchi sous les armes, le sentiment de la discipline domina tout et il répondit fièrement à ceux qui lui faisaient des représentations : « Quand toute la garnison de Lille me présenterait la baïonnette, je saurais bien encore lui faire mettre bas les

armes. » Après le jugement, quelqu'un lui demandant pourquoi il avait été inflexible : « Je les ai trouvés si coupables qu'à la fin ma compassion n'a pu être excité même par leur peine. » Ce n'était pas sans raison que le chevalier du Muy croyait nécessaire de faire un exemple. Partout, dans tous les corps, l'habitude funeste de recevoir les accusations des inférieurs contre leurs supérieurs avait relâché la discipline et troublé la subordination sans laquelle une armée n'existe plus en réalité. M. du Muy, qui avait toujours été un observateur rigoureux des règles, avait en légitime horreur les genres de rapports dont il avait vu l'effet déplorable lors de la dernière guerre. Il saisit l'occasion de remettre les choses dans l'ordre par un exemple éclatant. Nous ne savons si, à la cour, cette énergie fut fort approuvée, mais en tout cas il ne reçut pas de désaveu et les officiers subirent leur peine. Ce petit incident militaire montre combien dans toutes les classes de la société l'autorité était ébranlée. Il est curieux, à ce point de vue, de voir comment l'esprit qui a fait la révolution s'introduisait partout et relâchait insensiblement, mais continuellement, les liens sociaux.

Après ce procès, qui avait un moment rompu l'uniformité de son existence, M. du Muy rentra dans une retraite dont il ne sortait guère que lorsque ses fonctions l'obligeaient à paraître en public. Privé par la mort du Dauphin d'une amitié qui avait fait le plus grand intérêt de sa vie, presque en disgrâce à cause de sa fière indépendance, resté seul après avoir espéré un moment se faire un intérieur embelli par un amour partagé, il semblait que M. du Muy n'eût plus rien à attendre de la destinée. La vieillesse arrivait, il la voyait venir sans effroi, mais peut-être non sans tristesse. Ce fut par une singulière dispensation, précisément à cette heure douteuse, alors qu'il ne demandait plus rien à la Providence, qu'elle lui accorda toutes ses faveurs. Il eut, nous le verrons dans la suite de ce récit, le rare bonheur de pouvoir, pour un temps court il est vrai, consacrer toute son intelligence au service de l'État, avec cette liberté que donne un poste élevé et resserrer encore les liens qui l'unissaient à celle qui était devenue l'unique objet de ses affections. Ce fut la suprême récompense d'une vie tout entière consacrée au bien et que nulle faiblesse n'était venue souiller. Cette même fortune qu'il avait repoussée quand il eût fallu l'acheter au prix d'une parcelle de son honneur, vint le chercher alors qu'il s'y attendait le moins. Singulier exemple de cette mobilité des grandeurs humaines qui n'est égalée que par l'ardeur que les hommes mettent à les poursuivre.

Emmanuel DE BROGLIE.

La suite prochainement.

---

# LA RÉFORME DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

---

## I

Le vent souffle aux réformes ; à de prétendues réformes, pensent quelques esprits chagrins. Dans cette ardeur de changements qui est l'un des signes de notre époque agitée, l'enseignement ne pouvait être oublié. Il est donc convenu qu'il faut au plus tôt modifier les méthodes et les programmes d'études. Voilà ce qui se répète partout, ou presque partout. Dans ce temps de suffrage universel, si la chose était mise aux voix, il est assez probable qu'elle serait votée à une belle majorité. Ils sont peu nombreux ceux qui s'abstiendraient, faute de se croire assez éclairés ; car, sur ces questions, chacun s'estime volontiers compétent. Pour peu que l'on soit bachelier, et même un peu moins que bachelier, n'a-t-on pas le droit de disserter sur ces matières, de faire le procès au vieux système d'études, de dresser tout un nouveau plan d'instruction ?

Autrefois on accusait l'Université d'immobilité : ce n'est pas que dans ces trente dernières années le reproche ait été bien mérité ; car, depuis M. Fortoul et la bifurcation de célèbre mémoire, il nous semble que les ministres qui sont venus l'un après l'autre ne se sont pas refusé la satisfaction de constituer l'enseignement, chacun suivant ses préférences. Sous prétexte de restaurer l'édifice, de le rendre plus commode et plus habitable, on n'a cessé d'y toucher ; on a retranché, on a surtout ajouté : combien de fois les architectes ont-ils changé les dispositions intérieures ! que d'aménagements, qui devaient être définitifs, et qui n'ont pas duré plus de deux ou trois années ! L'Université, à ce qu'on prétend, subissait plutôt qu'elle n'acceptait ces nouveautés ; et il ne manque pas de gens qui assurent que si les réformes ont souvent échoué, la faute en est toute à ceux qui, chargés de les réaliser et de les exécuter, ont opposé une sourde résistance.

L'explication est-elle exacte ? Nous l'ignorons. Mais il nous semble qu'aujourd'hui on ne peut plus dire de l'Université qu'elle s'enfonce

dans l'ornière de la routine, qu'elle n'en veut pas sortir. A en juger par de nombreuses publications, les membres actuels du corps enseignant ne sont pas toujours les moins empressés à brûler ce qu'adoraient leurs anciens. Du jour où ils ont été appelés, comme on l'a dit avec un peu d'exagération peut-être, à se faire à eux-mêmes leur destinée en élisant leurs représentants au Conseil supérieur de l'instruction publique, toutes les opinions se sont donné librement carrière. Il y a eu le parti des réformistes et le parti de ceux qui ne l'étaient point, ou du moins qui ne l'étaient guère. Ce sont les premiers, disons-le tout de suite, qui ont surtout parlé, écrit, agi. L'appui qu'ils trouvaient dans beaucoup de journaux ne leur a pas suffi ; ils ont créé, pour propager leurs idées, une feuille spéciale, *la Réforme de l'enseignement, bulletin de correspondance universitaire*. Le bulletin n'était pas ouvert seulement aux discussions théoriques, il enregistrait aussi les candidatures, et Dieu sait si elles ont été nombreuses pour certains ordres d'électeurs. Les collègues communaux surtout se sont distingués par la quantité de ceux qui ont cru devoir s'offrir aux suffrages, non pas sans doute de leur propre mouvement, la modestie ne le permettant point, mais à la sollicitation, assuraient-ils, de leurs amis et de leurs collègues ; chacun, en effet, se présentait avec un cortège fort respectable d'adhésions, toutes spontanées, n'en doutons point ; le jour du vote, il est vrai, beaucoup de ces adhésions ne se sont pas retrouvées dans l'urne. Mais qu'importe ? il n'en est pas moins constant que le corps des simples licenciés pourrait à lui seul, si la loi le permettait, et si elle n'avait point réservé des places pour ceux qui sont pourvus de quelques autres titres, fournir assez de membres pour remplir tout le Conseil supérieur.

Nous ne chômerons point faute de candidats.

Circulaires, professions de foi, programmes, manifestes, scrutins préparatoires, rien n'a manqué de tout ce qui se passe en temps de fièvre électorale. On pourrait même, sans trop de rigueur, penser qu'il y a eu parfois d'assez inutiles réminiscences de nos discussions politiques. Là où il semblait que l'enseignement devait être seul en cause, des préoccupations s'introduisaient, fort étrangères à l'enseignement. On risquait fort d'appartenir, suivant que l'on était l'adversaire ou le partisan du thème latin, au camp des républicains ou au camp des réactionnaires. L'un se défendait d'être clérical, un autre annonçait que, s'il était envoyé dans le conseil, il irait au delà du centre gauche. Encore un peu, et de fougueux réformistes auraient pu dire qu'ils siègeraient sur la montagne.

Malgré ce côté quelque peu fâcheux, nous n'aurions pas à nous désintéresser de ces débats, même si les choses de l'Université y paraissaient seules en jeu ; car l'Université, après tout, occupe une assez grande place dans nos institutions pour que personne puisse envisager son rôle, son action, son avenir, avec une indifférence dédaigneuse. Il faut s'occuper d'elle sérieusement, si l'on songe au pays, puisqu'elle reçoit dans ses écoles et prépare pour les diverses professions la plus grande partie de la jeunesse du pays. Mais ceux-là même qui choisissent, pour y mettre leurs fils, d'autres maisons que celles de l'État, doivent souhaiter encore, dans un intérêt tout personnel, que les questions qui seront prochainement agitées par le Conseil supérieur reçoivent la meilleure solution possible. Car enfin on ne pourra remanier les programmes officiels de l'enseignement sans toucher en même temps aux programmes du baccalauréat, qui n'est que le contrôle et la vérification du travail et des progrès de l'élève dans ses huit ou neuf années de classes. Aucune modification ne sera faite dans le système d'études qui n'entraîne une modification correspondante dans les examens. Or, pour entrer à l'École polytechnique, à l'École de Saint-Cyr, à l'École forestière, pour être admis à suivre les cours des facultés de droit et de médecine, il faut au préalable être bachelier ; il faut l'être aussi pour pénétrer dans la plupart des grandes administrations publiques : c'est la condition rigoureuse, indispensable. Le diplôme est le *Sésame, ouvre-toi*, sans lequel la porte qui donne accès aux carrières libérales reste impitoyablement fermée. Dès lors comment veut-on que la conquête du diplôme ne soit pas partout la préoccupation constante de ceux qui donnent et de ceux qui reçoivent l'enseignement ? Sans doute les maisons libres ont le droit de choisir leurs méthodes, de régler et d'ordonner leurs études comme elles l'entendent ; en théorie aucun programme ne leur est imposé par l'État ; mais dans la pratique c'est le programme qui s'impose lui-même par les nécessités du baccalauréat, et qui aura raison de toutes les résistances. Que les changements qui pourraient être apportés dans les cours des lycées plaisent ou ne plaisent pas, qu'on les trouve bons ou mauvais, en fait, nous pouvons l'assurer d'avance, ils feront loi partout ; on les subira dans les maisons rivales, on les subira, tout au plus avec quelques restrictions insignifiantes. Car les maîtres de ces maisons tiennent, eux aussi (et au besoin les pères de famille les y contraindraient par leurs vives et légitimes exigences), à munir leurs élèves du précieux viatique sans lequel le plus souvent il leur serait interdit d'avancer dans la vie.

Ainsi l'Université, car c'est elle qui a, et de beaucoup, la prépondérance dans le nouveau conseil, va statuer sur des questions d'un

intérêt général. Nous nous ressentirons tous des résolutions qu'elle prendra, soit pour en profiter, soit pour en souffrir. Simples citoyens, nous avons donc tous quelque droit à exprimer nos vœux, nos craintes et nos espérances ; c'est la chose publique qui se traite, ne l'oublions point, et elle est d'une capitale importance ; car, sous l'apparence modeste de quelques réformes scolaires, il ne s'agit de rien moins que de l'avenir intellectuel des jeunes générations.

Il est curieux de lire les professions de foi publiées par les candidats au Conseil supérieur, candidats dont quelques-uns sont aujourd'hui parmi les élus. Nous savons ainsi de quelles idées ils vont être les interprètes et les défenseurs. Il faut distinguer dans ces circulaires ce qui touche tout le monde et ce qui ne touche que le corps universitaire. Sans nier l'intérêt que peuvent présenter pour les membres du corps enseignant les questions toujours si délicates de traitement, d'avancement, de garanties de position, de rapports avec les chefs (et ces questions sont agitées dans la plupart des circulaires), ce n'est pas là ce qui doit arrêter notre attention : ce sont choses de régime intérieur, qui n'ont que faire avec notre sujet, la réforme des études.

Il est cependant un point que nous ne pouvons passer sous silence, parce que le plus ou le moins d'accord et de bonne entente des fonctionnaires entre eux ne peut manquer d'exercer, en bien ou en mal, une certaine influence sur l'enseignement. On soupçonnait depuis longtemps qu'il n'y avait pas toujours une complète harmonie entre les chefs des lycées et les professeurs placés sous leur direction. Beaucoup de proviseurs et de censeurs ne sont pas agrégés, c'est-à-dire n'ont pas acquis, dans de longs et difficiles concours, le titre exigé pour occuper définitivement une chaire dans un lycée. On se demandait si des fonctionnaires qui avaient subi victorieusement ces examens, et qui se voyaient ensuite subordonnés à des chefs dont le savoir n'avait pas été constaté par les mêmes épreuves, n'étaient pas mécontents et froissés de ce qu'ils regardaient comme une anomalie, peut-être même comme une injustice ? Aujourd'hui le doute n'est plus permis, cet état de choses est l'objet de publiques réclamations. Plusieurs candidats, et ce ne sont pas les moins considérables, expriment le vœu que, dans le choix des proviseurs et des censeurs, on recherche désormais plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici de sérieuses garanties de science. Voici ce qu'ils disent, et s'ils le disent, c'est qu'ils croient se recommander par là aux suffrages de leurs collègues :

La réforme la mieux conçue et la plus profonde resterait stérile si elle n'était accompagnée d'un changement non moins radical dans le

mode de recrutement des administrateurs de nos lycées. Il semblerait en vérité que ce dont on s'est le moins préoccupé depuis 1850, c'est leurs aptitudes à donner une bonne direction à l'enseignement ou à l'éducation de la jeunesse <sup>1</sup>. — Il y aurait de notables améliorations à introduire dans le régime administratif de nos lycées..... Peut-être depuis longtemps ne s'est-on pas assez adressé pour le recrutement au personnel enseignant; il est certain que les grades et l'agrégation seraient des moyens d'influence et d'autorité sur le corps des professeurs, dont il serait très utile que la plupart des administrateurs fussent pourvus; on peut penser que l'Université ne refusera pas de s'inspirer de ces idées dans le choix des proviseurs et censeurs de nos lycées <sup>2</sup>.

## II

Il est bien entendu que l'on peut, sans se qualifier de réformiste, n'être pas hostile à toute réforme. L'optimisme n'existe guère; les plus conservateurs ne croient pas que tout soit pour le mieux; et personne n'est assez engoué du système actuel d'études pour ne pas vouloir qu'on y touche; on ne le défend pas comme une arche sainte sur laquelle il est dangereux de porter la main. Tout le monde s'accorde à reconnaître que certaines améliorations sont désirables: tout ne convient pas également à toute époque; il est des changements que le progrès seul des années rend nécessaires, inévitables. Ainsi, du temps de Rollin, l'enseignement pouvait être presque exclu-

<sup>1</sup> Circulaire de M. Voigt, professeur au lycée de Lyon (*Bulletin de correspondance universitaire*, page 53). M. Voigt a été élu membre du Conseil supérieur.

<sup>2</sup> Circulaire de M. Maurat, professeur au lycée Saint-Louis (*Bulletin de correspondance universitaire*, p. 55).

Si c'est un mal de ne pas avoir assez d'agrégés dans le personnel administratif des lycées, ce mal depuis longtemps n'a cessé de s'aggraver. Trois fois, en 1842, en 1865, et en 1876, la statistique de l'Université a été faite par les soins du ministre de l'instruction publique; voici, pour ces trois époques et pour 1880, les chiffres que nous trouvons :

1842.	Sur 92 proviseurs et censeurs,	67 agrégés.	77 pour cent.
1865.	— 149	— 70	— 47
1876.	— 161	— 66	— 41
1880.	— 170	— 60	— 35

Pour cette année, les chiffres sont relevés sur la liste officielle des électeurs pour le Conseil supérieur, liste publiée par le *Journal général de l'instruction publique* (27 mars dernier), et qui comprend tous les agrégés et docteurs en exercice dans les lycées. Ces 60 proviseurs et censeurs se répartissent entre les diverses agrégations de la manière suivante : Lettres, 12; grammaire, 22; philosophie, 1; histoire, 6; mathématiques, 5; sciences physiques, 9; enseignement spécial, 5.

sivement littéraire; le latin surtout en faisait le fond, et cet enseignement suffisait alors à peu près à tous les besoins. Beaucoup de sciences étaient alors comme dans l'enfance; mais depuis elles ont grandi, elles se sont développées; la physique et la chimie sont toutes récentes; car ce qu'on appelait de ce nom ne ressemblait guère à ce merveilleux ensemble de découvertes et de connaissances que nous possédons aujourd'hui, et qui s'accroît encore tous les jours. Mais les sciences ne sont pas restées à l'état de pures théories; elles ont reçu de nombreuses applications, et sont passées dans le domaine de la pratique; elles ont ainsi renouvelé la face du pays, et contribué, autant que nos révolutions politiques, à modifier les conditions de la vie de tous. Leur importance est si considérable, elle est tellement ressentie partout, qu'il n'est plus permis à personne de les ignorer. Aussi a-t-on dû leur faire une large place dans l'enseignement. Sans parler des professions (elles sont assez nombreuses et quelques-unes même fort relevées) qui exigent surtout des connaissances mathématiques, physiques, chimiques, ceux qui recherchent plus spécialement l'instruction littéraire sont encore tenus de posséder au moins les éléments essentiels des sciences. Aussi les professeurs de l'ordre scientifique comptent-ils pour un tiers dans les lycées.

D'autres besoins, que l'on n'éprouvait pas au dernier siècle, se sont fait également sentir, et depuis trente ans on s'occupe toujours plus de leur donner satisfaction. Ainsi, sans parler de la géographie, du dessin, auxquels on accorde maintenant beaucoup plus d'heures que par le passé, les langues vivantes, jadis laissées de côté, négligées, si ce n'est même dédaignées, ont été accueillies dans les programmes, et jouissent même d'une faveur toujours croissante. Aujourd'hui que les peuples ne se cantonnent plus chez eux, que les progrès de l'industrie et du commerce ont multiplié les relations entre les divers pays, que la guerre même a révélé de tristes nécessités, et que les chemins de fer ont en quelque sorte supprimé les frontières, on a compris combien il était utile, et parfois indispensable, de ne pas parler seulement sa propre langue. Tous ces changements ont été acceptés de tous, et les partisans les plus convaincus de l'excellence des études que préconisait Rollin n'ont pas songé à se plaindre de ce qui aurait pu leur paraître une intrusion, s'ils n'avaient pas, eux aussi, l'intelligence de leur temps.

C'est ainsi que peu à peu la place qui appartenait aux langues anciennes a été plus restreinte. Mais une innovation a été faite, plus considérable encore. Un enseignement a été créé d'où le latin a été résolument exclu, l'enseignement que l'on appelle secondaire spécial. Le négoce sous toutes ses formes, les manufactures, les fabriques,

les usines de toute espèce, sollicitent une nombreuse jeunesse ; mais l'exercice des professions industrielles et commerciales exige aujourd'hui un certain ensemble de connaissances, plus ou moins étendues, que, dans tous les cas, l'école primaire ne peut donner. L'agriculture elle-même ne vit plus sur les anciens procédés, aveuglement acceptés ; elle demande à la science des méthodes nouvelles, des procédés nouveaux.

Voilà donc des catégories d'écoliers auxquels il a fallu songer, pour les préparer à la tâche qu'ils veulent entreprendre. Cette instruction moyenne répondait à un véritable besoin. Ce qui le prouve, c'est que les cours spéciaux se sont rapidement peuplés. Les élèves s'y comptent maintenant par milliers<sup>1</sup> ; il est même des maisons qui sans eux seraient presque vides. Si le succès d'un enseignement avait pour unique mesure le nombre des élèves qui le suivent, on pourrait donc estimer que l'enseignement spécial a pleinement réussi. Ce serait cependant une erreur. Le diplôme d'études, qui est comme le baccalauréat de ce nouvel enseignement, n'est obtenu que par quelques rares candidats, soit qu'il présente trop de difficultés par l'accumulation des connaissances exigées, soit que la durée des études soit trop longue, et que la plupart des familles, pour s'épargner des sacrifices un peu trop lourds, ne se soucient pas de pousser leurs enfants jusqu'au bout.

Les plaintes sont vives, et elles ont commencé à se produire presque aussitôt que l'enseignement a été organisé. On a voulu, en effet, demander trop aux élèves ; on n'a tenu assez de compte ni de leur âge (ils entrent dans ces cours vers douze ans), ni de la portée moyenne des intelligences, peut-être un peu plus faible que chez les jeunes gens des cours classiques ; car, il faut bien le dire, souvent des parents qui ont tenté de faire donner à leurs fils une instruction plus élevée, sont découragés en les voyant ne pas faire assez de progrès, et prennent alors l'enseignement spécial comme une sorte de pis aller. On ne nous contredira pas si nous affirmons que ces classes ressemblent trop parfois à un déversoir où vont se précipiter les inutilités que rejettent la septième, la sixième, la cinquième. Ajoutons encore que trop de ces écoliers, à cause du milieu où ils ont vécu jusque-là, ont l'esprit moins vif, moins prompt, que les enfants venus de familles où la culture intellectuelle est comme un patrimoine héréditaire.

Il semble donc, pour toutes ces raisons, que des programmes assez simples étaient de rigueur, et qu'il ne fallait pas constituer un

<sup>1</sup> D'après les statistiques officielles, le nombre des élèves des cours spéciaux, qui était déjà de 16 882, dans les lycées et collèges, en 1865, était en 1876 de 22 708. Il a dû probablement s'accroître encore depuis cette époque.

enseignement qui fût, par les prétentions, comme un rival de l'enseignement classique. Il est fort bon sans doute de chercher à faire entrer dans la tête des écoliers le plus de choses possible, mais à une condition, c'est que leur tête soit capable de contenir tout ce qu'on veut y mettre. On a donné des programmes fort étendus, dont la nomenclature forme tout un volume. Grammaire, littérature, histoire, géographie, langues vivantes, morale, mathématiques, cosmographie, mécanique, physique, chimie, histoire naturelle, comptabilité, tenue des livres, législation civile et commerciale, économie rurale et industrielle, outre l'écriture, le dessin d'imitation, le dessin linéaire, le chant, c'est beaucoup; n'est-ce pas trop? Encore s'il ne s'agissait que de simples notions! mais il est des parties qui doivent être vues à fond, en détail. A part le latin, ces programmes embrassent plus de matières que le baccalauréat. Tout ce qu'ils renferment est excellent, nous ne le nions pas; mais, le malheur, c'est que les professeurs, tout en se pressant, n'ont pas le temps de montrer tout ce qu'il leur est prescrit de montrer, et que les élèves ne peuvent loger dans leur esprit tout ce qu'on leur enseigne à la hâte. Les résultats sont souvent faibles, très faibles; on le dit, on le répète, mais à qui la faute? Elle n'est vraiment ni aux maîtres ni aux disciples.

Cet état de choses est fâcheux; il appelle un prompt remède. Ici au moins il est facile de s'entendre sur les réformes à opérer. Puisque le mal est dans le développement excessif des programmes, il faut les élaguer: sans prétendre indiquer tout ce qu'il y aurait à retrancher, il est clair que les cours scientifiques sont surchargés outre mesure, qu'on impose trop de mathématiques, de physique et de chimie. Il y a abus aussi dans certains cours littéraires. Si l'histoire semble renfermée dans de justes limites, peut-on en dire autant de la géographie? A elle seule elle réclamerait la moitié du temps des élèves, si les élèves devaient vraiment la savoir telle qu'on prétend la leur faire apprendre. Mais est-il raisonnable surtout, sous prétexte qu'ils ne doivent pas ignorer les grands écrivains, de les entretenir des troubadours, des trouvères, de la Renaissance, et de faire des excursions dans le domaine des littératures anglaise, allemande, italienne, espagnole? On n'offre pas aux jeunes rhétoriciens un cours d'histoire littéraire aussi complet.

Il ne faut pas, dans cet enseignement surtout, de visées trop ambitieuses. Un programme plus modeste aurait au moins le mérite, qu'on ne saurait trop apprécier, d'être à la portée des élèves. Le beau profit que l'on trouve à leur parler d'une foule de choses, s'ils n'en retiennent rien, ou presque rien! A jeter sans discrétion la semence, on n'obtient pas de bonnes moissons, au contraire; il con-

vient de la ménager et de la répandre dans la mesure seulement où le champ peut la supporter. Le meilleur de tous les enseignements ce n'est pas le plus vaste, mais celui que l'écolier aura le mieux su s'assimiler. Ici encore le vers si connu trouvera, avec une légère variante, sa juste application :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois tout mon verre.

Ces programmes, trop détaillés, offrent un autre inconvénient assez grave. Quand même ils n'excéderaient pas l'intelligence des élèves, ils iront souvent à l'encontre du but qu'on s'est proposé en instituant l'enseignement spécial. Qu'a-t-on voulu en effet? Quand nous recommandons les études classiques, ce n'est pas en vue d'un avantage matériel qu'elles promettent; nous ne leur demandons que de nous enrichir de pensées justes et élevées, de sentiments nobles et délicats : qu'elles aiguïent l'esprit, qu'elles forment le cœur, c'est assez pour que nous les honorions. Ce désintéressement, il ne peut en être question avec les cours spéciaux : leur raison d'être, c'est le profit positif qu'on en peut retirer, c'est le métier auquel ils préparent. Tout ce qui ne sert pas directement à l'instruction professionnelle est donc une sorte de luxe, un hors-d'œuvre. Or il y a des professions de bien des espèces, et qui demandent des connaissances de genres tout différents. Le futur mécanicien, par exemple, que fera-t-il de son histoire naturelle? Quel sera, pour le viticulteur ou pour l'herboriste à venir, le si grand avantage d'avoir étudié à fond la géométrie? Et qu'on ne nous dise pas qu'histoire naturelle et géométrie sont en soi d'excellentes choses. Eh ! oui, sans doute, nous le savons bien ; mais quand on vise surtout à l'utilité pratique, c'est de la bonté relative des choses qu'il faut s'inquiéter. On n'a pas à s'informer de la carrière que doivent embrasser plus tard les élèves qui entrent dans les cours classiques : on sait qu'ils y viennent pour acquérir cette instruction générale, cette politesse de l'esprit, qui fait, pour emprunter au dix-septième siècle une de ses expressions, l'honnête homme ; ils ont tous un but unique, auquel mène une seule route. Mais il en est tout autrement des écoliers que reçoit l'enseignement spécial. Comme l'objet qu'ils poursuivent n'est pas le même pour tous, ils ont à prendre des sentiers divers.

Il serait donc rationnel, à ce qu'il semble, de modifier les programmes en ce sens, qu'à tous il soit imposé seulement de savoir ce que personne ne peut ignorer sans honte et sans dommage. En premier lieu, la langue française, assez bien étudiée pour que l'élève sache l'orthographe, et puisse écrire d'une manière claire et correcte : cela semble assez modeste ; on aura gagné cependant beaucoup, si

on l'obtient. Ensuite, des notions très succinctes d'histoire et de géographie générales, plus développées pour l'histoire et la géographie de la France. De plus, l'arithmétique à peu près complète; tout le monde en a besoin. Pour les autres sciences mathématiques, comme pour les sciences physiques et naturelles, des connaissances élémentaires, suffisantes toutefois pour que l'élève puisse se rendre compte des applications les plus usuelles des sciences, et qu'il ait la clef de la langue scientifique, s'il veut plus tard pénétrer plus avant.

Comme nous n'avons pas la prétention de tracer tout un plan d'études, nous nous bornons à ces indications sommaires; elles font comprendre notre pensée. Mais ajoutons tout de suite que nous n'entendons pas exclure absolument tout ce qui dépasse ce programme: il n'est que le fonds commun que tous doivent posséder; mais rien n'empêche qu'à ce fonds on ajoute ici une chose, là-bas une autre, suivant les nécessités locales et particulières. Que l'enseignement classique conserve d'un bout à l'autre du pays son inflexible unité, rien de mieux: de Lille à Marseille, et de Rouen à Nancy, nos jeunes rhétoriciens, nos jeunes philosophes, doivent être formés par les mêmes méthodes, par les mêmes études; l'uniformité est de rigueur. Une certaine variété, au contraire, doit être de mise dans les cours spéciaux. L'agriculteur de Normandie, le vigneron d'Épernay, le mineur d'Alais, l'horloger de Besançon, le faïencier de Limoges, le drapier de Sedan, le tisseur de Roubaix, le constructeur maritime de Nantes, demandent des préparations différentes. La plupart des contrées ont leur travail particulier, leur fonction propre, pour ainsi dire. Dès lors pourquoi les programmes ne seraient-ils pas assez souples, assez élastiques, pour s'adapter à la diversité des lieux et des circonstances? Ici une place plus considérable serait faite à la mécanique, ailleurs à la géométrie, plus loin à la chimie ou à l'histoire naturelle. L'enseignement pourrait ainsi, nous le croyons du moins, rendre de plus réels services qu'il n'en a rendu jusqu'ici.

Mais ce rôle utile semble à quelques-uns trop modeste. Il est bon, sans doute, de professer une grande estime pour le service auquel on s'est attaché; on peut même, sans inconvénient, s'en exagérer quelque peu l'importance, car c'est ainsi que l'on devient un fonctionnaire zélé et dévoué; mais encore faut-il ne rien pousser à l'excès. Les électeurs de tous les lycées ont été répartis en huit groupes, correspondant chacun à un ordre particulier d'agrégation. Or nous nous demandons si le clan des agrégés de l'enseignement spécial ne jette pas parfois un regard d'envie sur ses voisins, et ne prétend pas envahir quelque peu leur domaine? Cette supposition est permise quand on lit les circulaires de certains candidats.

Il ne s'agit pas aujourd'hui, dit l'un d'eux, si nous voulons être de notre temps, de badigeonner la façade de l'ancien édifice élevé pour les générations de l'ancien régime, mais de le reconstruire presque de toutes pièces. Nos écoles devraient former surtout des agriculteurs, des commerçants, des fonctionnaires, des ingénieurs, des industriels, des hommes enfin. Il n'en sort guère que des bacheliers et des déclassés. Ce dont la France a le plus besoin, c'est de devenir une nation pratique. Ce résultat ne peut être obtenu qu'en faisant de l'enseignement spécial l'enseignement général <sup>1</sup>.

L'aspirant au Conseil supérieur est sans pitié pour les inutilités que professent ses collègues de rhétorique, de seconde et de troisième; des inutilités, c'est trop peu dire : des choses mauvaises, dangereuses; car, comme il a soin de le dire, le maintien ou la suppression du thème, du discours, du vers latin, décidera de l'avenir de l'éducation en France. Il consent bien à ne pas supprimer encore tout à fait les études classiques; il se contente de les réduire, et veut les fusionner avec les études spéciales jusqu'à la quatrième. C'est après la quatrième seulement que les élèves se sépareront pour aller dans des voies diverses. Mais à quoi bon, ô réformateur, qui voulez surtout former des agriculteurs, des commerçants, des industriels, ce que vous appelez des hommes (les autres auraient-ils le malheur de ne pas mériter ce nom?) les condamner tous à faire du latin, au moins pendant deux ans? Et que leur restera-t-il de ces études à peine ébauchées, et qui, pour être utiles, doivent être continuées? Il est vrai que dans ce système on offre aux écoliers de troisième et de quatrième année de l'enseignement spécial quelques leçons de latin, s'ils ont le désir de se présenter au baccalauréat ès sciences. Mais que l'on fasse bien le calcul, tout cela demandera encore sept années : l'économie de temps, et par conséquent d'argent, est assez médiocre pour les familles qui ne peuvent s'imposer des sacrifices trop prolongés.

Un autre va plus loin encore. Si l'on presse ses idées, si l'on en fait sortir tout ce qu'elles contiennent, le grec et le latin peuvent être absolument supprimés sans le moindre dommage pour la culture générale de l'esprit.

Cette culture, que l'on obtient dans l'enseignement classique par l'étude des langues anciennes, peut s'obtenir également par l'étude du français et des langues modernes; si l'on consacrait à ces derniers exercices le temps que l'on consacre au latin et au grec, on obtien-

<sup>1</sup> *Bulletin de correspondance universitaire*, p. 44 et 45.

drait absolument les mêmes résultats... Ce fait, contesté par bien des gens, est pour moi indéniable; c'est une conviction que rien ne pourrait ébranler <sup>1</sup>.

Hâtons-nous de dire que ces idées absolues n'ont pas triomphé dans le vote <sup>2</sup>. Elles témoignent cependant de quelques dispositions, à notre sens fâcheuses, peu raisonnées, de certains membres de l'enseignement spécial. Les professeurs de sciences, dans l'ordre classique, admettront-ils si facilement la légitimité d'un enseignement parallèle à celui qu'ils donnent, presque égal et identique? Admettront-ils sa prétention de conduire aussi efficacement au baccalauréat? C'est peu probable <sup>3</sup>. Mais à supposer même qu'on n'ait pas trop présumé de la vertu des cours spéciaux, resterait toujours ce grave inconvénient que les deux enseignements feraient double emploi. Un peu plus tôt, un peu plus tard, la simplification s'imposerait d'elle-même : si l'un des deux devait disparaître, ce ne serait pas pour le plus ancien que nous aurions peur. Combien plus sensé est ce maître (et ce n'est pas sans doute l'un des moindres, puisqu'il a été appelé à professer dans un des lycées de Paris) qui s'élève avec force contre toute idée de mêler des programmes si différents; car, suivant lui, « il y a, dans cette manière de comprendre les intérêts de l'enseignement spécial, une audace puérile, vraiment inconsciente du danger. Un ennemi qui voudrait notre perte, ne trouverait pas autre chose <sup>4</sup>. »

Que n'oublie-t-on pas quand on rêve d'élever si haut le niveau des cours spéciaux? On oublie les motifs qui les ont fait instituer; on oublie pourquoi une école normale a été fondée à Cluny, centre assez humble, où l'on n'avait ni l'espoir ni le désir d'attirer, pour y former les futurs professeurs, des maîtres que l'Institut compte ou comptera parmi ses membres; on oublie à quelles conditions assez faciles on entre dans cette école; on oublie enfin que la licence, ni même le baccalauréat, n'est exigé des candidats à l'agrégation nouvelle. Si l'objet et le caractère des deux enseignements avaient

<sup>1</sup> *Bulletin de correspondance universitaire*, p. 90.

<sup>2</sup> Le candidat élu, M. Haraucourt a fait une circulaire beaucoup plus sage. Sans en adopter toutes les idées, il faut reconnaître qu'elles sont modérées. Il ne veut pas jouer le rôle de démolisseur et de niveleur.

<sup>3</sup> Si l'enseignement spécial faisait aussi bien des bacheliers, il serait même supérieur à l'autre, qui ne prétend pas donner le savoir technique nécessaire à un certain nombre de professions.

<sup>4</sup> *Bulletin de correspondance universitaire*, p. 45. M. Mermet (c'est ce professeur) avait d'abord posé sa candidature pour le Conseil supérieur : il a dû la retirer. Aurait-on jugé qu'il ne se faisait pas une assez haute opinion de l'enseignement spécial?

dû tellement se ressembler, s'ils ne restaient point, l'un théorique et général, s'attachant plus à la science pure, l'autre pratique et spécial, recherchant surtout les applications de la science, il n'y avait qu'une chose bien simple à faire, augmenter le nombre des élèves admis à l'école de la rue d'Ulm, recevoir plus d'agrégés aux agrégations anciennes, sans créer l'école de Cluny, sans créer une agrégation de plus. L'existence seule de cette agrégation suffit pour prouver combien les revendications de quelques-uns de ceux qui l'ont obtenue sont excessives et mal fondées.

Qu'il y ait donc une séparation nettement établie entre les deux enseignements ; que toute idée de fusion même partielle (il serait plus juste de dire de confusion) soit écartée. Point de latin dans les cours spéciaux ; l'introduire, même à titre facultatif, serait un essai déguisé de préparation au baccalauréat ès sciences. Nous avons été délivrés de la bifurcation, n'y revenons pas. Encore celle qu'avait imaginée M. Fortoul se présentait au moins sous un aspect spécieux qui avait séduit d'abord même un certain nombre de bons esprits : on réunissait à certaines heures, sur les mêmes bancs, les élèves des lettres et ceux des sciences ; on prétendait munir ainsi de connaissances littéraires plus solides les futurs savants ; mais on n'inventait pas deux moyens pour arriver à l'un ou à l'autre des deux baccalauréats. La nouvelle bifurcation ne serait qu'une seconde façon de produire, tant bien que mal, mais plutôt mal que bien, et surtout en comptant sur des chances favorables, quelques rares bacheliers ès sciences. Renfermer rigoureusement l'enseignement spécial dans ses justes limites, c'est assurer son existence et son succès. Il ne doit ni retomber dans les cours primaires, même quand on les appelle supérieurs, ni se perdre dans les cours classiques.

*Inter utrumque tene, medio tutissimus ibis.*

Qu'il attire à lui le plus grand nombre d'élèves possible, de ceux-là surtout qui feraient plus tard ce qu'on nomme des déclassés ; qu'il en enlève plus encore qu'il ne l'a fait jusqu'ici aux classes de latinité, rien de mieux. Il ne faudrait pas sans doute, comme on l'a dit, ne former dans un pays que des contre-maîtres ; mais, outre que les contre-maîtres ne laissent pas que de faire une grosse légion, il restera toujours assez d'aspirants pour les carrières dites libérales. Mais, pour achever de tourner vers l'enseignement spécial ceux qui peuvent trouver là leur véritable voie et la satisfaction de leurs réelles aptitudes, il serait à propos de donner au diplôme, qui est la sanction de ces études, une plus sérieuse importance. Ne décorons pas ce diplôme, comme quelques-uns le veulent, du nom

de baccalauréat ès arts : sous cette dénomination se cacherait une prétention, que nous ne pouvons admettre, à l'égalité entre des titres d'une valeur différente. Mais est-il bien nécessaire d'exiger, comme on le fait aujourd'hui, le baccalauréat pour l'entrée dans certaines administrations? Ne pourrait-on accepter concurremment le diplôme, quand il offre de suffisantes garanties? Il est d'autres administrations, il est aussi quelques écoles de l'État qui ne réclament pas le baccalauréat ; pourquoi ne pas demander la production du diplôme d'études <sup>1</sup>? Il sera bien plus recherché le jour où il servira de passeport pour pénétrer dans des emplois, dans des professions, qui sont l'objet d'ambitions fort nombreuses, quoique modestes <sup>2</sup>.

Les langues vivantes nous retiendront moins que les cours spéciaux. Quoique personne ne songe plus à leur contester le droit de cité dans l'enseignement, elles n'ont pas encore une situation assez bien assise. A quelle classe faut-il en faire commencer l'étude? Combien de temps doit-on leur donner? Voilà des questions qui ne sont pas encore nettement résolues, au moins dans la pratique : car, si ce qu'on nous assure est exact, les lycées mêmes, où l'enseignement devrait être uniforme, présentent entre eux des différences assez sensibles dans l'organisation des cours.

Pourquoi étudie-t-on les langues vivantes? c'est là ce qu'il faut d'abord nettement déterminer. Sans doute rien ne s'apprend qui ne puisse de quelque manière aider à la culture générale de l'esprit. Les littératures du Nord et du Midi offrent assez de chefs-d'œuvre dont la connaissance ne peut qu'enrichir notre intelligence ; et ce n'est pas un médiocre avantage que de pouvoir goûter dans leur langue Shakspeare et Milton, Gœthe et Schiller, Dante et le Tasse, Calderon et Cervantes. Mais est-ce bien pour ce profit littéraire que nous faisons

<sup>1</sup> On pourrait le demander, par exemple, pour les contributions directes et indirectes, pour le service des postes et des télégraphes, et pour certaines écoles, écoles d'hydrographie, école des mineurs, écoles d'agriculture, écoles des arts et métiers, etc.

<sup>2</sup> Quelques-uns de ceux qui sollicitaient l'honneur de représenter l'enseignement spécial au Conseil supérieur annonçaient l'intention d'y demander que les professeurs de cet enseignement fussent mis, pour les avantages matériels, sur le même pied que leurs collègues de l'enseignement classique. — Cette égalité de traitement ne serait équitable, leur répond un professeur agrégé d'histoire, aujourd'hui membre du Conseil supérieur (*Bulletin de correspondance universitaire*, p. 84), que si les agrégés de l'enseignement spécial avaient, comme les autres, le titre de licencié. — Des questions aussi délicates ne nous regardent point, mais il nous semble tout au moins que l'assimilation des traitements ne doit pas être réclamée en vertu de l'assimilation des enseignements ; on peut la solliciter par d'autres raisons, qui ont leur valeur, la raison des services rendus.

apprendre à notre jeunesse les langues vivantes? S'il ne s'agit que de former leur goût, que de les nourrir de la plus fine fleur des lettres, rien ne vaut, après tout, les écrivains grecs et latins; c'est encore chez eux que nous trouvons les modèles les plus parfaits, et en assez grand nombre pour qu'il soit inutile d'en chercher d'autres. Pour nous surtout, Français, nous avons bien plus à gagner avec leur langue, d'où la nôtre est sortie, qu'avec les idiomes du Nord, dont les origines sont toutes différentes. D'ailleurs, si l'on avait eu en vue la culture intellectuelle, on aurait sans doute fait un choix entre les diverses langues vivantes, sans laisser les élèves se porter à leur gré, ici vers l'allemand ou l'anglais, là vers l'italien ou l'espagnol, plus loin même vers l'arabe. Mais ce qu'on a voulu, c'est que les relations devenant de jour en jour plus fréquentes entre les diverses races, nos enfants fussent pourvus d'un instrument de communication avec l'étranger. Ils se décident pour telle ou telle langue, non pas d'après son excellence en elle-même, mais chacun suivant ses besoins particuliers : la meilleure est celle dont ils auront le plus à user dans la vie. La pratique, l'usage, voilà ce qu'il faut surtout considérer dans l'acquisition des langues vivantes<sup>1</sup>.

Le principe une fois posé, il est aisé d'en tirer les conséquences. Tout d'abord il est clair qu'on ne peut commencer de trop bonne heure les premières leçons. Les enfants ont une merveilleuse facilité pour retenir les mots; leur organe se plie sans peine à la prononciation, à l'accent qu'on veut leur donner. Dès la huitième donc il faut les exercer, mais non pas par une méthode savante, ni avec tout un appareil de règles grammaticales. On peut prendre exemple sur la manière dont ils apprennent la langue maternelle. C'est surtout en entendant parler qu'ils s'habitueront eux-mêmes à parler, si l'on a soin d'ailleurs au début de ne fixer leur attention que sur les idées les plus familières, et pour ainsi dire les plus usuelles. Avec le progrès de l'âge viendra un enseignement plus raisonné. L'essentiel, c'est qu'ils sachent le plus vite possible s'exprimer, se faire comprendre. Ils balbutieront d'abord; souvent les expressions et les phrases seront incorrectes; mais qu'importe, s'ils s'enhardissent ainsi à parler? Il sera toujours assez facile de les corriger de leurs

<sup>1</sup> M. Huschard, l'élu des professeurs de langues vivantes, déclare qu'ils « doivent donner un enseignement hautement littéraire, et collaborer ainsi à la tâche de leurs collègues des lettres. » (*Bulletin de correspondance universitaire*, p. 70.) C'est là une noble ambition, mais qui nous paraît au moins prématurée. Avant que nous en soyons là, et que nos élèves puissent étudier les auteurs anglais et allemands pour leurs beautés, ce qui suppose une connaissance assez approfondie des délicatesses de la langue, combien faudra-t-il encore de temps?

vices de langage, pourvu qu'ils aient à leur disposition le langage lui-même. Il en est un peu de ceux qui apprennent une langue comme de ceux qui apprennent la natation : quand on se jette hardiment à l'eau, même en ignorant encore tous les mouvements qu'il faut faire, on ne tarde pas à savoir nager.

Puisqu'il faut surtout habituer les écoliers à converser, il semble préférable d'avoir des classes moins longues, et plus nombreuses. Deux classes d'une heure vaudront mieux qu'une classe de deux heures. Bien que le cercle d'idées dans lequel on promène l'attention des élèves doive s'élargir d'année en année, nous estimons qu'il ne serait pas sans inconvénient, au moins pour la plupart d'entre eux, de franchir certaines limites. Serait-il utile par exemple, sous prétexte de leur faire connaître la langue des critiques ou des métaphysiciens, de leur mettre entre les mains des livres d'esthétique ou d'ontologie ? Nous ne le croyons pas. A ce point de vue nous regrettons que les aspirants au baccalauréat puissent être tenus d'expliquer un traité tel que le *Laocoon*, de Lessing. Qu'ils comprennent surtout la langue de tout le monde, celle dans laquelle s'échangent les idées courantes et de tous les jours, ils auront assez profité de l'instruction qui leur est donnée. Vouloir plus, c'est risquer fort de ne pas atteindre le but, pour avoir entrepris de le dépasser.

Il convient, avons-nous dit, que cet enseignement commence dès la huitième. A chaque classe correspondent des programmes bien définis, et plus ou moins élevés, de français, de latin, d'histoire, etc. Il devrait en être de même des langues vivantes, de telle sorte que l'on pût dire, d'un écolier de quatrième ou de troisième, qu'il en est à tel ou tel point de son anglais ou de son allemand, comme on dit de lui qu'il explique César ou Salluste. Ce programme de langues vivantes a été rédigé et promulgué, nous en convenons; mais il a un tort, c'est de n'être pas appliqué partout; il reste, pour un trop grand nombre d'établissements, à l'état de lettre morte. Dans beaucoup de collèges communaux, cet enseignement existe à peine, ou n'existe même pas du tout. Ce n'est pas un mal seulement pour ces collèges; les lycées s'en ressentent à leur tour; car ils reçoivent ainsi, jusque dans les classes supérieures, des élèves venus des maisons voisines, et qui, ne sachant pas le premier mot de l'anglais ou de l'allemand, sont une cause d'embarras, et risquent de retarder leurs condisciples plus avancés. Créer un personnel suffisant, mettre des professeurs dans tous les établissements qui en manquent, c'est le premier besoin auquel il faut satisfaire, si l'on veut que l'enseignement des langues vivantes progresse sérieusement.

## III

Mais c'est à l'enseignement classique que s'adressent les critiques les plus vives des réformistes, et en particulier aux études littéraires. C'est ici que l'on réclame les changements les plus considérables.

Écartons d'abord le reproche de routine; il n'est point mérité. Si les études n'ont pas été suffisamment modifiées au gré de certaines impatiences, on ne peut nier cependant qu'il y a d'assez notables différences entre le présent et le passé. Nous avons déjà fait remarquer avec quelle fréquence les programmes ont été remaniés.

Mais il est une autre accusation qui se reproduit souvent, et qu'il convient d'examiner. Pendant huit années, dit-on, on retient l'élève sur le latin et sur le grec; huit années! la plus grande partie de la jeunesse? N'est-ce pas dépasser la juste mesure? Est-il bon, est-il sage de dépenser à des langues mortes un temps qui pourrait être plus utilement employé? Et souvent pour obtenir quoi? une intelligence médiocre du latin, plus médiocre encore du grec.

Nous nous expliquerons plus tard sur les résultats bons ou mauvais de l'enseignement. Mais est-il vrai, comme on le prétend, que grec et latin prennent à l'élève huit années de travail? Sans doute du commencement de la huitième à la fin de la rhétorique il y a bien huit ans; le calcul est exact, mais pendant tout ce temps ne s'occupe-t-on que de langues mortes? Et les langues vivantes, et le français, et l'histoire, et la géographie, et l'arithmétique, et la géométrie, et l'algèbre, et la cosmographie, sans parler de l'écriture, de la musique vocale et du dessin d'imitation, tout cela prend-il si peu de temps? Faites le compte; retranchez toutes les heures qui se donnent à ces matières multiples, et s'il reste quatre années entières pour le latin et pour le grec, c'est beaucoup. Voilà ce que l'on oublie trop souvent quand on fait le procès à ces interminables études. Si l'on songe d'ailleurs que de neuf à douze ou treize ans l'intelligence est encore assez peu formée, on comprendra que les progrès ne peuvent être ce qu'ils seront dans un âge plus avancé.

C'est pour cette raison que beaucoup de bons esprits voudraient voir retarder l'époque où l'enfant est mis au latin. Il serait assez tôt, pensent-ils, de commencer cette étude en sixième; c'est ce qui se fait dans plusieurs établissements libres, et non pas les moins importants. L'élève a déjà une plus grande force de travail: il saisit plus vite ce qu'on lui enseigne; il n'en est plus réduit à se traîner sur les premiers éléments: par cela même l'étude lui paraît moins ingrate, il y prend plus de goût. En un an il peut ainsi avoir fait

d'autant plus de chemin qu'on le retiendra moins sur d'autres objets; il n'aura plus à disperser autant son attention. Le français, les langues vivantes, l'histoire et la géographie, le calcul, peut-être même un peu d'histoire naturelle, composent un programme suffisant pour les classes de huitième et de septième. Donnons à l'enfant cette première préparation; quand il en sera pourvu, alors il abordera, avec plus de profit, d'autres études.

On pourrait objecter qu'un peu de latin, dans ces classes élémentaires, ajoute à la variété de l'enseignement, chose qui n'est pas à dédaigner avec des enfants, dont l'esprit est si mobile et si curieux; le latin aide d'ailleurs à mieux faire comprendre le français; et plus d'un écolier, que rebutaient les règles de notre grammaire, les a mieux saisies grâce à des rapprochements qu'un maître expérimenté peut faire entre les deux langues. Mais quoi qu'il en soit, il ne s'agit après tout que de répartir autrement entre les trois premières années les notions qui forment l'objet de l'enseignement; au fond on n'aura appris que les mêmes choses dans un ordre et à des moments différents, mais cela fera-t-il gagner du temps? Nous en doutons quelque peu. L'essai cependant peut être tenté; nous n'y avons aucune répugnance; s'il ne donne pas tout ce qu'on en espère, nous ne croyons pas non plus qu'il puisse être nuisible. S'il présente un avantage assez sérieux, c'est surtout, nous le pensons, pour les élèves qui doivent entrer dans les cours spéciaux. Au sortir de la classe primaire, ils sont encore trop jeunes, trop peu avancés pour suivre utilement ces cours; les deux années de huitième et de septième, dégagées de latin, leur seront une excellente préparation.

Un des défauts de notre enseignement, et l'on s'en plaint avec raison, c'est que l'on exige des enfants trop de devoirs écrits. Sans doute on ne peut les en dispenser complètement; le devoir écrit est celui qui demande à l'écolier le plus de travail personnel; mais il y a là une question de mesure. Plus l'élève est jeune, plus l'enseignement doit surtout être oral; il a besoin de la présence plus continue du maître et de ses leçons plus fréquentes. Nous demanderons donc des classes, non pas plus longues, mais plus nombreuses, des études au contraire plus courtes. Mais à mesure qu'il grandit et qu'il se rapproche de la rhétorique et de la philosophie, donnez-lui plus d'heures où il puisse se recueillir pour son travail particulier, et en mettre les résultats sur le papier. Il ne nous paraît pas raisonnable que la cloche ou le tambour annonce les mêmes heures de classes et d'études pour tous indistinctement; cette uniformité d'occupations nous semble mal entendue. La discipline de l'esprit doit varier avec les différents âges; voilà une réforme dont nous nous permettons de recommander l'adoption au Conseil supérieur.

On a souvent abusé des exercices de récitation, presque personne ne le conteste. Aussi beaucoup de gens vont répétant que l'on fait appel à la mémoire des enfants bien plus qu'à leur intelligence. Sans nier ce qu'il peut y avoir de fondé dans ce reproche, disons cependant qu'on exagère quelquefois le mal. Pour le faire disparaître, il en est qui proposent un remède radical, supprimer les leçons apprises par cœur. Ce serait là une mesure des plus fâcheuses et même funeste. La mémoire est une de nos facultés les plus précieuses ; elle fait entrer dans notre esprit une foule d'idées qui l'enrichissent, Nous ne la laisserions inactive qu'au grand détriment de l'intelligence ; il faut au contraire l'exercer, mais avec discernement. A quoi bon, par exemple, vouloir que des enfants récitent mot à mot, sans y changer une syllabe, un résumé d'histoire ou de géographie, un chapitre de grammaire ? Qu'ils nous en donnent le sens, avec d'autres expressions, cela vaudra mieux ; ils prouveront ainsi qu'ils ont bien compris. Dans la grammaire, il n'est besoin de savoir et de dire exactement par cœur que les déclinaisons, les conjugaisons et les exemples (les paradigmes, comme on dit quelquefois dans la langue de l'école). Réservons la récitation littérale pour des textes pris dans les œuvres des grands écrivains ; ce sont des modèles que l'on donne ; il n'est permis d'y rien altérer. Encore faut-il avoir soin de faire un choix judicieux ; des morceaux, même excellents, ne conviennent pas toujours. Que se propose-t-on avec ces leçons que l'on fait apprendre ? De meubler la mémoire ; si notre intelligence retient fidèlement tout ce qu'on lui a ainsi confié, elle s'assimile des idées, des sentiments, des tours qui lui deviennent propres. Combien de nos pensées, et des meilleures, vivement et naturellement exprimées, qui ne sont, au fond, que des réminiscences ! Notre esprit n'est souvent, même à notre insu, que le produit d'autres esprits. Mais, pour que cette assimilation se fasse, il faut que ce que nous livrons à la mémoire soit reçu sans trop d'efforts et ne s'échappe pas aisément. Or, parmi les écrivains, il en est d'admirables, mais dont il est fort malaisé pour les élèves de retenir exactement une page tout entière. Ainsi Massillon, avec sa période harmonieuse et abondante, si abondante que la même pensée se trouve reproduite successivement sous diverses formes, et qu'une partie du développement oratoire pourrait souvent disparaître sans que l'idée en souffrît sensiblement, Massillon s'apprend difficilement, et s'oublie vite. La phrase de Voltaire, courte et alerte, et d'une élégante simplicité, n'offre pas non plus beaucoup de prise à la mémoire. Bossuet, au contraire, se grave sans trop de peine dans l'esprit. Avec un peu d'attention, les maîtres reconnaîtront les textes qu'il faut prendre de préférence : ce sont ceux qui se retiennent aisément, et qui, une

fois entrés dans la mémoire, n'en sortent pas de sitôt. En général, on se rappelle les vers mieux que la prose : la mesure, la quantité, la césure, la rime, arrêtent et fixent les souvenirs.

Mais ce que la mémoire conserve, ce sont les idées plutôt que les mots. Il faut donc que le texte soit nettement expliqué, que l'écolier comprenne la valeur exacte de chaque expression. Or, avouons-le, si l'on fait ce travail assez minutieusement sur l'auteur latin, on ne prend pas les mêmes précautions, quand il s'agit de l'auteur français ; on semble croire souvent que le sens est assez clair par lui-même, que tout commentaire est superflu ; c'est une erreur. La Fontaine et Boileau doivent être expliqués comme Virgile et Horace. On ne saurait trop insister sur la signification précise des mots, que souvent l'élève ignore, ou ne sait qu'à peu près, ce qui est pis encore, car il se fait alors une fausse idée de ce qu'il récite.

Il importe qu'à l'avenir, dans aucune classe, ce soin ne soit plus négligé. C'est une réforme bien simple en apparence, mais dont les résultats peuvent être considérables. Ce qui tient encore de près à cette réforme et qui ne doit pas s'en séparer, c'est que les écoliers sachent lire. L'art de la lecture, il faut le reconnaître, est un art à peu près inconnu dans les établissements d'instruction publique. Tel élève, qui a cependant le sentiment intérieur des beautés d'un écrivain, le lit et le récite comme s'il ne le comprenait point, presque à contre-sens. Contre ce défaut d'une lecture inintelligente, une campagne a été ouverte par un membre de l'Académie française, M. Legouvé. Puisse-t-il être secondé par tous les maîtres ! Si son exemple autant que ses préceptes, si ses charmantes leçons sur l'art de bien dire, font comprendre enfin qu'il ne faut pas laisser se perpétuer ces déplorables habitudes d'un débit monotone dont on ne se défait plus, même à l'âge viril, M. Legouvé aura rendu à l'enseignement un signalé service <sup>1</sup>.

L'explication des mots, dont nous parlions tout à l'heure, n'est pas seulement utile, elle est de plus agréable, car elle pique et satisfait la curiosité. Pour intéresser les jeunes enfants, on recommande aussi un autre exercice, les leçons de choses. Les leçons de choses sont fort vantées à l'heure qu'il est ; quelques-uns voudraient en mettre partout. Comme de tout ce qui paraît assez nouveau, on s'en promet merveilles. Nous pourrions faire remarquer que le mot

<sup>1</sup> M. Bardoux, pendant son ministère, avait pris un arrêté pour prescrire l'exercice de la lecture ; mais nous craignons que cet arrêté n'ait eu le sort de beaucoup d'autres, qu'il ne soit promptement tombé en désuétude. On annonce que M. Got, de la Comédie Française, vient d'être nommé professeur de lecture et de récitation à l'École normale : c'est une mesure à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir.

surtout est récent, mais cet enseignement en lui-même était déjà connu de nos pères. Rollin le désigne assez clairement au premier chapitre du premier livre de son *Traité des études*. Que les prôneurs passionnés des leçons de choses nous pardonnent ; nous ne songeons nullement à contester ce qu'elles peuvent avoir de bon, mais nous estimons qu'il ne faut en user dans l'instruction secondaire qu'avec réserve ; elles y seront une sorte de récréation qu'on peut donner à certaines heures, mais elles ne feront pas un véritable enseignement ; elles promènent l'esprit sur trop de points. Nous nous souvenons d'avoir vu, dans une exposition scolaire départementale, des modèles de leçons de choses, présentés par un instituteur. Son travail était certainement louable, et il obtint une récompense ; il l'avait méritée pour des séries de dessins composés à propos des divers objets qui frappent le plus souvent les yeux des enfants de nos campagnes. Prenez le mouton, par exemple : l'espèce ovine vit rassemblée : représentation du troupeau, du berger, du chien, du porc ; — elle donne du lait : représentation de la trayeuse, de la fromagère ; — elle donne de la laine : tondeur, dégraisseur, tisseur, drapier ; — on la mange : boucher, cuisinier ; — on utilise sa peau : corroyeur, tanneur, cordonnier, relieur, bourrelier, etc. Nous en passons, mais comme tout est dans tout, avec un peu de bonne volonté, on arriverait ainsi à faire toute une petite encyclopédie. On évitera l'abus, nous le voulons bien ; mais avec des programmes toujours assez étendus, comme ils le sont même dans les classes de huitième et de septième, fera-t-on beaucoup de chemin à l'aide des leçons de choses ? Il faut les laisser surtout à l'école primaire ; c'est là qu'est leur place plutôt que dans les lycées et dans les collèges <sup>1</sup>.

#### IV

Nous quittons les cours élémentaires. Arrivons aux classes où les langues anciennes sont l'objet principal de l'enseignement. Quand on parle de changements nécessaires, sans doute on n'excepte absolument aucune, ou à peu près aucune partie des programmes actuels ; mais on songe surtout au grec et au latin ; c'est sur ce point que se porte le grand effort des réformistes, et que va se livrer la bataille.

<sup>1</sup> Si par leçons de choses on entend seulement que les objets qui doivent être décrits et expliqués dans l'enseignement soient mis sous les yeux des élèves, comme par exemple, les fleurs dans un cours de botanique, les réactions et les expériences avec les instruments et les appareils dans les cours de chimie et de physique, c'est ce qui se pratique depuis longtemps.

Disons-le tout de suite, avec les réformistes dont nous allons examiner et discuter les idées, il n'est pas question de supprimer le grec et le latin : ils n'y pensent pas, et s'ils croyaient les langues anciennes vraiment menacées, ils ne seraient pas des derniers à les défendre. Mais ils estiment que les méthodes depuis longtemps en usage sont défectueuses, mauvaises même; que l'élève met beaucoup de temps à apprendre trop peu de chose; qu'avec de meilleurs procédés d'instruction, on peut lui faire acquérir bien plus vite un savoir bien plus complet. En un mot, ils veulent (nous leur donnons acte de leurs bonnes intentions) non pas amoindrir, mais régénérer l'enseignement des langues anciennes.

Il est bien entendu qu'il s'agit du grec aussi bien que du latin, et que la langue d'Homère, pas plus que celle de Virgile, ne doit être sacrifiée. C'est, nous l'espérons, la pensée de la plupart des réformistes; et ceux qui leur attribuent, même pour leur en faire honneur, d'autres vues, d'autres intentions, doivent se tromper. N'attachons donc pas plus d'importance qu'il ne faut à l'annonce de certains projets, et croyons qu'un de nos grands journaux est mal informé quand il dit :

Le nouveau Conseil sera d'avis que l'étude du grec, ajoutée à tant d'autres, a pris la place d'études plus utiles... La sentence qui sera rendue ne paraît guère douteuse. Il est donc probable que le grec ne sera plus imposé qu'à l'élite de nos élèves, à ceux qui aspirent à l'École normale, à l'enseignement supérieur; les autres sauront le lire; ils goûteront dans de bonnes traductions une admirable littérature; ils ne consacreront plus des heures précieuses à une étude qui, pour le plus grand nombre, est aussi rebutante que stérile<sup>1</sup>.

Mais ce chef-d'œuvre oratoire ou poétique, entrevu sous une traduction, peut-on dire vraiment qu'on le connaît? Pas plus que l'on ne peut juger de la beauté d'une femme, à travers le voile qui recouvre ses traits. Ils sont rares ceux qui savent deviner le génie littéraire d'un peuple sans comprendre sa langue; et c'est seulement à quelques privilégiés de l'intelligence qu'il est permis de dire :

En vain faut-il qu'on me traduise Homère,  
Oui, je suis Grec...

La langue et la littérature les plus admirables qui furent jamais, et où nos grands écrivains ont souvent puisé leurs plus belles inspirations, conserveront donc leur place dans notre enseignement,

<sup>1</sup> *Journal des Débats*, 28 avril 1880.

nous n'en voulons pas douter. Dans ce temps d'ailleurs où les langues vivantes sont en faveur, le grec a un titre de plus pour figurer dans nos programmes; quand on lit Demosthène, comprendre l'idiome que parlent aujourd'hui les sujets du roi Georges, n'est plus que l'affaire de quelques jours.

Si l'étude des langues anciennes ne commence qu'en sixième, nous estimons que le latin et le grec doivent tout de suite s'apprendre simultanément. Leurs analogies sont si nombreuses, il y a tant de points de contact entre les deux syntaxes, que savoir l'une des deux grammaires, c'est déjà savoir presque la moitié de l'autre. Un maître habile peut intéresser les élèves par les rapprochements qu'il ne manquera pas d'établir. On est curieux à cet âge, on se plaît aux petites découvertes; et ils pourront en faire plus d'une par la comparaison du grec et du latin.

Un point sur lequel tout le monde semble d'accord, c'est que la connaissance de la grammaire doit être tirée surtout de l'explication des auteurs. On a eu le tort souvent de vouloir enseigner toutes les règles, à la suite les unes des autres, d'une manière abstraite. Il vaut bien mieux faire sortir la règle du texte que l'on explique. Attendons, pour la formuler, que l'enfant en ait vu l'application dans le passage qu'il vient de traduire; il la comprendra ainsi beaucoup mieux; elle n'est plus pour lui lettre morte; elle prendra un sens, et pour ainsi dire une vie qu'elle n'avait point.

Pour tous ceux qui apprennent une langue, l'exercice le plus ordinaire, quand on est débarrassé des premières difficultés de la grammaire, c'est la traduction, orale ou écrite. Mais comment convient-il d'expliquer les auteurs? Faut-il s'arrêter aux détails, ne rien laisser passer sans l'examiner à fond, et se résigner ainsi à ne voir que des morceaux assez courts? Ou bien vaut-il mieux aller rapidement et traduire de longs passages?

Cette dernière méthode semble compter aujourd'hui beaucoup de partisans. On vante l'excellence des explications cursives; l'élève, dit-on, en apprend ainsi bien plus que si on l'oblige à se traîner sur un texte où chaque phrase, chaque expression, amène un commentaire; dix pages lui apporteront beaucoup plus de mots et d'idées que ne pourront lui en offrir vingt ou trente lignes; il se fera ainsi plus vite son dictionnaire. Avoir à sa disposition un vocabulaire plus complet, c'est un avantage qui n'est pas à dédaigner, mais il n'est point le seul. Si l'on étudie les langues anciennes, ce n'est pas uniquement pour traduire quelques pages détachées des grands écrivains; il est des ouvrages qu'il faut connaître non par extraits, mais tout entiers. A lire d'un bout à l'autre le *Philoc-*

tête, et l'*OEdipe roi*, le discours *pour la Couronne*, la *Milonienne*, l'*Énéide*, on apprend à juger une œuvre dans son ensemble ; on en saisit le plan, les proportions, les développements ; on voit comment toutes les parties s'accordent pour former un tout bien ordonné. Ainsi se fortifie l'intelligence ; on s'élève à cette critique supérieure, la seule qui puisse véritablement faire comprendre et goûter les chefs-d'œuvre. Enfin, avec cette méthode, on ne risque pas d'alanguir l'esprit des élèves ; il est constamment tenu en éveil : leurs études les intéressent davantage, et par cela même les progrès sont mieux assurés.

Voilà sans doute de fort belles promesses, mais qui laissent incrédules bon nombre de maîtres. Avec ces explications rapides, disent-ils, on ne fait qu'effleurer les textes ; on peut en deviner le sens, on ne le pénètre point ; on ne sait rien que par à peu près, ce qui est presque synonyme de ne pas savoir. Une seule page sur laquelle on s'arrête assez pour se rendre compte du sens précis et rigoureux de chaque expression, de la construction exacte de chaque phrase, pour voir toutes les difficultés et les résoudre, pour comprendre tous les idiotismes, en apprend plus sur la grammaire et le génie d'une langue que la moitié d'un volume parcouru à la hâte. Quand on n'est pas entré dans le détail, les vues d'ensemble risquent fort d'être assez vagues. Si l'on ne veut que se faire une idée de toute la suite d'un ouvrage, on n'a qu'à prendre une traduction : une traduction donnera moins de peine encore, et rendra le même office que cette explication superficielle. Qu'il soit plus agréable pour l'élève de passer ainsi légèrement sur les textes, c'est possible ; cela ne leur demande pas grands efforts. Mais il ne s'agit pas de favoriser la paresse d'esprit. Si l'on veut savoir ce qui restera d'études ainsi faites, que l'on regarde les candidats sortant de ces officines où l'on se vante d'avoir des procédés expéditifs pour la préparation au baccalauréat. On a bien soin de leur faire expliquer, au pas de course, tous les auteurs sur lesquels ils peuvent être interrogés : mais voyez la malchance ; mis en présence d'un de ces textes qui ne devraient pas être nouveaux pour eux, ils ont presque toujours l'air de se trouver devant l'inconnu ; ils sont déconcertés, ne savent plus rien ; tandis que l'élève, qui a été exercé par l'autre discipline, peut être jeté sur un passage qu'il n'a jamais vu : il sait s'orienter, se reconnaître, et il se tire de difficulté, sans dommage réel.

S'il fallait absolument choisir entre les deux méthodes, nous n'hésiterions pas. Nous croyons que pour posséder vraiment une langue, rien ne remplace des explications approfondies. Il arrivait à un illustre professeur, M. Boissonade, de n'expliquer parfois,

dans une de ses leçons du Collège de France, que quatre ou cinq vers ; mais ses auditeurs ne songeaient pas à s'en plaindre : chaque expression amenait un commentaire si savant, des rapprochements si instructifs ! Nous n'ignorons pas que l'enseignement secondaire ne comporte pas autant d'excursions ; mais avec plus de mesure la méthode reste excellente. Dans la première moitié des études surtout, tant que l'élève ne comprend pas encore assez couramment ses auteurs, il faut, croyons-nous, le retenir sur les détails ; l'essentiel n'est pas qu'il ait beaucoup vu, mais bien vu, *non multa, sed multum*. Mais quand il se sera rendu la langue plus familière, alors on peut, on doit même lui faire parcourir tout d'une haleine de longs passages, en ne l'arrêtant un peu plus que sur les endroits vraiment difficiles. L'explication cursive, ainsi reportée en seconde, en rhétorique, c'est-à-dire dans les classes où s'étudient surtout les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne, peut présenter plus d'avantages que d'inconvénients.

Il est à peine nécessaire de défendre la version écrite, bien que, dans leur ardeur immodérée de changements, quelques-uns la déclarent assez inutile, parce que les explications orales suffisent largement, disent-ils, pour donner, et même plus vite, l'intelligence du grec et du latin. Mais ils oublient que le principal objet de la version, c'est de nous faire apprendre notre langue. Pour sortir à notre honneur de cette lutte avec un texte dont il s'agit de faire passer toutes les qualités dans notre propre idiome, combien faut-il d'efforts et de réflexion ! Que d'essais infructueux avant de trouver l'expression, le tour qui convient, pour représenter, sans trop l'affaiblir, la pensée de l'écrivain que l'on veut traduire, c'est-à-dire égal, s'il est possible. L'explication orale, même la plus soignée, la plus exacte, tient toujours plus ou moins de l'improvisation ; elle en a les inévitables faiblesses de style. Si nous voulons faire le véritable apprentissage de l'art de parler et d'écrire, c'est à tête reposée et la plume à la main qu'il faut s'exercer à la traduction.

Si la version n'a qu'un petit nombre d'adversaires, il n'en est plus de même pour les devoirs latins et grecs. Ils sont l'objet de vives attaques. Tant qu'on ne les aura pas notablement réduits, ou même entièrement supprimés (car cette mesure extrême a ses partisans), il n'y aura pas, voilà ce que déclarent du moins les ennemis décidés de notre système d'études, de réforme sérieuse. — Si l'on apprend les langues anciennes, disent-ils, ce n'est pas pour les parler, mais pour les comprendre. Les Grecs et les Romains, que nous prenons si volontiers pour modèles, ne cherchaient pas, sous prétexte de développer leur intelligence, à exprimer leurs idées dans un idiome étranger ; la langue maternelle leur suffisait.

Cette dernière raison nous paraît sans valeur. Que les Grecs n'aient demandé qu'à leur propre littérature tous les secours nécessaires pour l'éducation de l'esprit, nous le concevons sans peine : ils auraient eu beau chercher chez les nations voisines, ils n'y auraient rien trouvé d'aussi parfait que chez eux ; ils étaient trop riches pour avoir des emprunts à faire à ceux qu'ils appelaient des barbares. Pour les Romains, dès qu'ils commencèrent à sentir le prix des lettres, ils se portèrent avec ardeur vers le grec : sur ce point les témoignages abondent. Beaucoup de ceux qui se préparaient à l'éloquence ne déclamaient pas seulement en latin, mais en grec ; le grec leur devenait aussi familier, aussi naturel que le latin <sup>1</sup>.

Nous sommes de ceux, nous l'avouons tout de suite, qui tiennent aux devoirs dont on dénonce aujourd'hui l'inutilité. Nous savons bien, comme tout le monde, qu'on nous fasse l'honneur de le croire, que nos enfants ne sont pas destinés à converser en latin. S'ils en étaient capables, vraiment nous en serions bien aises, car le latin sera sans doute encore longtemps la langue universelle des lettrés, la langue qui permet aux gens instruits de tous les pays de s'entendre entre eux ; et il ne nous déplairait pas qu'à l'occasion nos enfants pussent, eux aussi, s'en servir. Mais enfin, nous reconnaissons assez facilement que si l'on étudie les langues anciennes, c'est pour les comprendre plutôt que pour les parler ; mais s'ensuit-il que pour arriver à bien comprendre une langue il ne soit pas indispensable de s'exercer à l'écrire ? Une fois admise l'utilité du grec et du latin (et on l'admet, nous insistons sur ce point), il s'agit simplement de savoir quels sont les meilleurs moyens d'enseignement : c'est une question de méthode, rien autre chose.

On peut médire beaucoup du thème ; on ne s'en fait pas faute. Ce n'est pas un des exercices où puisse se déployer la vivacité de l'esprit ; c'est un travail de patience, qui exige des qualités plus solides que brillantes. La version plaît mieux à l'élève ; mais celui qui ne fait que des versions possédera-t-il aussi sûrement les connaissances grammaticales ? Il est plus que permis d'en douter ; et sans les connaissances grammaticales l'écolier le plus intelligent risquera souvent d'interpréter à contre-sens le texte qu'il doit traduire. Dans la version, on a, pour sortir d'embarras, la ressource d'une divination plus ou moins heureuse ; mais pour le thème il faut

<sup>1</sup> Quoi de plus significatif à cet égard que l'exclamation qui échappe à César, au moment où Brutus s'avance sur lui le poignard à la main ? A cet instant de trouble et d'angoisse il s'écrie en grec : *Καὶ σὺ, τέκνον !* — Plus tard il fut même à la mode de parler grec ; c'était le langage préféré de certaines dames. (Voy. Juvénal, VI, 185 et sqq.) — On voit, par Quintilien, que dans les écoles l'étude du grec précédait souvent celle du latin.

un savoir net et exact. Rollin, que l'on peut consulter toujours en pareille matière, car les conseils qu'il donne sont le résultat d'une longue expérience, et si beaucoup de choses ont changé depuis son temps, ce n'est certes pas la nature et l'intelligence des enfants; les procédés les plus sûrs pour bien enseigner une langue ne varient pas suivant les époques; Rollin nous dit :

La composition des thèmes peut leur être fort utile. Elle les oblige de mettre en pratique les règles qu'on leur a souvent expliquées de vive voix, et d'en faire eux-mêmes l'application, ce qui les grave bien plus profondément dans leur esprit <sup>1</sup>.

Rollin est d'avis, et ici encore nous reconnaissons le maître dont toute la vie s'était passée avec les enfants, et qui comprenait si bien ce qu'exige leur âge, d'attendre, pour exercer les enfants au thème, qu'ils aient déjà quelque teinture du latin, et qu'ils aient été un peu formés à l'explication. C'est un précepte des plus sages, et qui a été souvent mis en oubli. Il faut commencer par la version; le thème viendra plus tard, et même, quand on soumettra l'écolier à cet exercice, on fera bien de ne pas d'abord l'y soumettre trop fréquemment. La méthode en effet n'est plus ici la même que pour les langues vivantes, qui peuvent surtout s'apprendre par l'usage. Pour s'essayer en grec et en latin, il faut déjà connaître un certain nombre de règles, pouvoir choisir avec quelque discernement entre les mots que fournit le dictionnaire. Les premières expressions, les premiers tours qu'emploie l'écolier, sont ceux qui entrent le plus avant dans son esprit, qui s'y logent, pour ainsi dire, de manière à n'en plus sortir. Il ne faut pas l'exposer à prendre au hasard, quelle que soit son application, le bon ou le mauvais. Combien d'élèves se sont fâcheusement ressentis, dans toutes leurs classes, d'avoir fait trop tôt des thèmes!

Pour éviter plus sûrement cet inconvénient, il est bon de donner surtout aux débutants des thèmes que l'on appelle d'imitation, c'est-à-dire composés sur le texte même que l'on vient d'expliquer; l'élève trouve ainsi dans son auteur les locutions convenables, celles qu'il a besoin de retenir, et qu'il applique suivant les règles de la syntaxe.

Ce conseil est aussi de Rollin, que l'on oublie souvent de citer, quand on vante les thèmes d'imitation, comme si l'utilité n'en avait été découverte que de nos jours. De Rollin toujours (car plus on le lit, plus on voit qu'il a indiqué presque tous les progrès à réaliser), cette autre recommandation :

<sup>1</sup> *Traité des études*, liv. II, ch. 3.

De faire faire quelquefois aux élèves des thèmes en classe, comme on leur y fait expliquer les auteurs, c'est-à-dire de vive voix. Par là on leur apprend plus facilement et plus certainement à faire usage de leurs règles et de leurs lectures, et on les accoutume à se passer de dictionnaires ; à quoi je voudrais que l'on tendit, parce que l'habitude de les feuilleter entraîne une perte de temps trop considérable. Je suis persuadé qu'on reconnaîtra par l'expérience que les jeunes gens, pourvu qu'ils veuillent faire quelque effort, trouveront par eux-mêmes presque toutes les expressions et toutes les phrases qui entreront dans un thème. Ce ne sera que pour un petit nombre de mots qui leur seront nouveaux et inconnus, qu'ils seront obligés d'avoir recours aux dictionnaires.

Ceux qui demandent l'emploi des thèmes oraux ne font donc que renouveler un des vœux du précepteur par excellence.

Il ne faut rien pousser à l'excès. Rollin se garde bien de substituer entièrement, comme quelques-uns le proposent aujourd'hui, les thèmes oraux aux thèmes écrits. Ici encore les observations que nous avons déjà présentées, à propos de l'explication et de la version, conservent toute leur force.

Quand l'élève sera suffisamment avancé, les thèmes d'imitation pourront disparaître. Qu'on lui donne alors à mettre en grec ou en latin quelques passages d'écrivains français ; mais qu'on ait soin de choisir des passages qui n'aient pas un caractère tout moderne ; n'habillons de la langue des anciens que des pensées familières aux anciens. Pour l'esprit comme pour le corps contentons-nous de la gymnastique ordinaire ; laissons de côté les tours de force. Quand l'élève aura sué sang et eau pour faire entrer dans une phrase grecque ou latine des idées qui semblent réfractaires au génie grec ou latin, qu'y aura-t-il gagné ? Ici, le mérite de la difficulté vaincue est assez médiocre. Excluons donc sans pitié ces prétendus thèmes d'élégance, dont souvent, il faut le reconnaître, on a fait abus : l'enseignement veut plus de simplicité. Pourquoi ne donnerait-on pas souvent, comme sujet de thème, un morceau traduit d'un auteur ? La comparaison du devoir de l'élève avec le texte original donnerait lieu à d'utiles observations ; l'élève verrait mieux ce qui lui manque, et ce qu'il doit tâcher d'acquérir. Il nous semble enfin que mettre parfois du latin en grec ou du grec, en latin, serait un excellent exercice d'où ressortiraient encore mieux les caractères communs de ces deux langues sœurs. — Ces réformes peuvent paraître petites ; elles ne sont pas de celles qui font du bruit ; mais, nous en sommes convaincus, elles auraient d'heureux résultats.

S'il faut écrire en latin pour apprendre à fond le latin, ce n'est

pas seulement jusqu'à la quatrième et la troisième qu'il convient de prolonger cet exercice; on doit le poursuivre en seconde, en rhétorique, jusqu'à la fin des études purement littéraires: car pour quoi l'interrompre quand les élèves y montrent plus d'aptitude, et en retirent ainsi plus de profit? Mais faut-il toujours conserver le thème? Quand nos enfants ont seize à dix-sept ans, que leur jugement est plus formé, et leur imagination plus vive, on estime, et avec raison, qu'il est temps de les essayer à la composition; on veut qu'ils s'habituent à tracer un plan, à trouver les développements nécessaires; on les invite à tirer de leur propre fonds tout ce qu'ils peuvent produire. Dans les classes supérieures la narration latine et le discours latin répondent ainsi à une double nécessité; ils tiennent très justement leur place à côté de la narration française et du discours français. A l'élève intelligent les idées viennent aussi bien et en aussi bon ordre dans une langue que dans l'autre; et nous ne savons même pas si dans ces recueils, où l'on a réuni les meilleurs devoirs des jeunes rhétoriciens, les compositions latines ne se recommandent pas souvent par plus de qualités que les compositions françaises. Il ne serait pas trop malaisé de trouver l'explication de cette apparente étrangeté. L'élève, à cause de la facilité même, un peu dangereuse, que lui présente la langue maternelle, écrit au courant de la plume, choisissant moins entre les expressions et les idées. Mais quand il est appelé à composer dans une langue qu'il n'a étudiée que chez les excellents écrivains, en cherchant à les imiter, il devient, presque à son insu, moins complaisant pour lui-même. Le latin est comme un crible qui ne laisse pas tout passer. A ce point de vue, ne serait-il pas permis de soutenir, sans que l'assertion parût trop paradoxale, que le discours latin est peut-être, dans la jeunesse, une meilleure école que le discours français pour acquérir ces sévères habitudes d'esprit et ce sens critique, sans lesquels on écrit un peu à l'aventure, au gré d'une inspiration capricieuse?

Si nous réclamons le maintien de la narration et du discours latin, nous abandonnons volontiers la dissertation latine; disons plus, nous en demandons la suppression. Aujourd'hui, avec la division du baccalauréat ès lettres en deux parties, l'élève qui sort de rhétorique, pourvu de la première moitié du diplôme, n'a plus à répondre sur le grec et sur le latin; il ne s'en occupe plus; il est tout entier aux nouvelles matières qu'il étudie. D'ailleurs, les dissertations philosophiques, quand elles ne portent pas sur un lieu commun de morale, peuvent-elles être un exercice utile de latin? La philosophie, telle qu'on l'enseigne dans nos écoles, a sa langue spéciale, technique, presque intraduisible, à moins d'user d'expressions que

les Romains n'ont pas connues. Le moi, le non-moi, l'être, les phénomènes, l'idéalisme, le sensualisme, et cent autres termes semblables, comment les rendre? Aux travaux de ce genre le philosophe désapprendrait plutôt son latin. Bornons-nous donc à la dissertation française; l'autre n'est pas seulement inutile, elle pourrait être nuisible.

Nous avons réservé, pour en parler en dernier lieu, le vers latin. Ce pauvre vers latin a-t-il été assez honni! — Déplorable empire de la routine, dit-on; est-il possible que de nos jours on continue d'assujettir l'élève à un travail aussi ingrat, et d'où il y a si peu de profit à retirer? Qu'à une époque où l'on pouvait se faire quelque réputation dans le monde avec des pastiches de la poésie latine, on ait cultivé ce genre de composition, à la rigueur cela se conçoit. Mais aujourd'hui où s'avise-t-on, si ce n'est au collège, de coudre ensemble des spondées et des dactyles? C'est un vrai supplice pour les trois quarts des écoliers d'aligner des hexamètres, et quels hexamètres! Au lieu de choisir les mots les plus justes, les plus expressifs, ils sont condamnés à prendre ceux qui peuvent, bien ou mal, fournir les six pieds d'un vers. On les habitue, chose mauvaise, à sacrifier le sens à la mesure, l'idée à la forme. On s'expose ainsi à rétrécir la plupart des intelligences que l'on prétend développer. C'est acheter trop cher dans l'enseignement le plaisir de rencontrer de loin en loin, au milieu de cent devoirs détestables, quelque centon à peu près réussi de Virgile, d'Horace ou d'Ovide. Pour deux ou trois élèves qui ne se tirent pas trop mal d'affaire, *apparent rari nantes*, est-il raisonnable de noyer les autres dans cette étouffante besogne?

Au risque de passer, aux yeux de quelques-uns, pour un de ces esprits arriérés qui résistent au progrès, nous prendrons la défense du vers latin. C'est plaider une cause peut-être momentanément perdue; mais qu'importe? Nous voulons dire toute notre pensée.

Nous ne songeons nullement, qu'on le croie bien, à susciter quelque poète latin moderne; nous savons que le temps est passé des Fléchier, des Vanière, des Lebeau, et nous ne désirons même pas qu'il revienne. Si nous demandons que la théorie et la pratique de la versification latine continuent de figurer dans les programmes de l'enseignement, ce n'est pas pour que les écoliers produisent plus tard des hexamètres: s'il leur plaît de s'essayer à la poésie, ils pourront, comme tant d'autres, commettre des alexandrins. Mais quand on assure que l'on ne pense pas du tout à diminuer les études littéraires, que veut-on dire? Si l'on entend par là qu'il suffit simplement d'amener les élèves à comprendre assez bien le latin pour le lire couramment, nous en convenons, il n'est pas né-

cessaire de leur faire faire des vers. Mais pouvoir traduire les mots et les phrases d'un auteur, est-ce comprendre tout l'auteur, surtout quand c'est un poète? Est-ce qu'en dehors du sens littéral, il n'y a pas une foule de beautés qui naissent toutes de la mesure même des vers, et qui s'évanouissent si cette mesure est rompue? Qu'un personnage dise, par exemple :

Je viens adorer l'Éternel dans son temple; oui, selon le solennel et antique usage, je viens célébrer avec vous la journée fameuse où la loi nous fut donnée sur le mont Sina.

Cette prose vous paraît-elle valoir les quatre premiers vers d'*Athalie*? Ce sont cependant les mêmes expressions, pas une de plus, pas une de moins; l'ordre seul est changé; mais ce changement, c'est tout. Pour qui ne connaît pas le mécanisme de la versification, il ne reste plus que des prosateurs. Or, sans contester aucunement le mérite de Fénelon et de Massillon, il faut avouer pourtant qu'il y a quelque chose de plus chez Racine et chez la Fontaine; et ce quelque chose, croit-on qu'il importe si peu de le sentir et de le goûter? Ce qui est vrai des poètes français, l'est plus encore des poètes latins : leur langue a des ressources que ne possède pas la nôtre; sans parler de leurs longues et de leurs brèves, d'où ils peuvent tirer des effets si variés et si heureux, est-ce que les suspensions, les rejets, les coupes savantes, ne sont pas une source de beautés que l'on chercherait en vain dans les plus grands écrivains en prose? Veut-on renoncer aux jouissances particulières que donne Virgile, jouissances si vives, pour se contenter de celles que procure Cicéron?

— Mais, sans faire de vers, on étudiera les règles de la quantité; on apprendra la prosodie : n'est-ce pas assez pour se mettre à même d'apprécier les poètes? — Non, ce n'est pas assez, nous le soutenons hardiment. Dût-on, ce qui n'est pas facile quand on ne joint pas la pratique à la théorie, dût-on retenir exactement la prosodie, si l'on ne s'exerce pas à la versification, on n'arrachera pas à la versification ses secrets. On persiste à faire dessiner l'élève, même quand sa main se refuse à bien manier le crayon : s'il n'arrive pas à tracer convenablement une figure, il saura du moins mieux juger des figures; on aura développé en lui le sens artistique. L'écolier fera de méchants vers; eh! qu'importe, s'il apprend à goûter les bons vers?

Le temps donné à cet exercice n'est jamais entièrement perdu, même pour ceux qui ne doivent pas y réussir. Mais combien surtout doit y gagner l'élève doué de quelque facilité! Le sens poétique

s'éveille en lui ; il cherche et souvent il trouve une épithète expressive, une image heureuse ; il saisit les lois de l'harmonie, du nombre, du rythme ; grâce à cette éducation de l'oreille et de l'esprit, ce n'est pas seulement de la poésie latine qu'il saura mieux jouir, mais aussi de la poésie française. Quelques-uns même de nos poètes, et ce ne sont pas les moins grands, malgré la différence des prosodies, rappellent fréquemment les Latins par les tours et par les procédés de versification qu'ils leur empruntent : est-ce que vous n'appréciez pas mieux, quand vous les retrouverez chez l'imitateur, les qualités que vous avez appris à admirer dans le modèle <sup>1</sup> ?

— Mais, dit-on, ils sont rares les élèves auxquels profitent, dans une assez large mesure, leurs études de versification latine. — Sans doute le nombre de ceux qui pourraient donner un devoir digne de figurer dans un *musæ rhetorices* sera toujours fort restreint. Nous nous souvenons cependant qu'il y a vingt ou vingt-cinq ans les pièces de vers, au moins assez bonnes, n'étaient pas une exception. Si les écoliers ne se portent plus aujourd'hui avec le même zèle vers ce genre de composition, la faute (nous n'affirmons rien, c'est une question que nous posons), la faute ne serait-elle pas quelquefois aux maîtres, qui peut-être ont trop négligé cet exercice ? L'élève ne s'intéresse qu'à ce qui intéresse le professeur lui-même. Mais quoi qu'il en soit, la faiblesse dont on se plaint est-elle particulière au vers ? Sans parler des devoirs latins, est-ce que l'analyse littéraire, est-ce que le discours français lui-même donnent des résultats si satisfaisants ? Si nous sortons de l'enseignement des lettres, est-ce que, dans les classes de sciences, les mathématiques, la physique, sont si bien apprises par tous ? Que l'on descende jusqu'à l'école primaire, où certainement on ne peut dire qu'il y ait du luxe en fait d'instruction ; partout, malheureusement, les bons élèves sont en minorité. Si l'on voulait ne conserver dans les études que les parties où réussissent à peu près tous les écoliers, nous ne voyons pas trop ce qui resterait : que de matières seraient à éliminer successivement de nos programmes ! Ce qu'il y a de meilleur est souvent ce qu'il y a de plus difficile à acquérir. Parce qu'ils ont trop de disciples ou indolents ou impuissants, faudra-t-il que ceux qui sont plus avides de savoir soient mis à la portion congrue ? C'est pourtant ce que l'on propose, quand on veut réduire l'enseignement, sous

<sup>1</sup> Si c'était ici le lieu de faire une dissertation littéraire, nous pourrions remarquer, et montrer par de nombreux rapprochements, tout ce que la Fontaine, par exemple, doit à Virgile : c'est de lui qu'il tient sa science profonde des suspensions et des rejets. Quoique les genres ne se ressemblent pas, l'étude de la versification de Virgile est la meilleure préparation pour comprendre tous les mérites de la versification de la Fontaine.

prétexte de le mettre à la portée de tous. S'avise-t-on, pour qu'un régiment n'ait pas de traînards, de ne le faire marcher qu'à petites journées? Tout le monde n'a pas de quoi aller à Corinthe, disait un ancien proverbe. Mais à ceux qui possédaient assez de ressources, on n'avait jamais songé à fermer l'accès de Corinthe <sup>1</sup>.

Il en est qui veulent prendre un moyen terme. Le vers latin sera facultatif, disent-ils. Facultatifs aussi, demandent d'autres, le discours latin et la narration latine. Si l'on croit par là sauver ces exercices, on se leurre d'une vaine espérance. Il ne faut pas s'y tromper : permettre de faire ou de ne pas faire tels devoirs, c'est en réalité les supprimer. Les commencements de toute étude sont ardues : si on laissait aux enfants la liberté de ne pas apprendre à lire, combien en est-il qui se décideraient à surmonter les difficultés de l'alphabet? On aura beau dire à l'écolier que ce travail qui l'importune aujourd'hui lui servira beaucoup plus tard, qu'il y trouvera même du plaisir : c'est peine perdue ; on lui commentera en vain cette maxime de sa grammaire que les fruits de la science sont doux, les racines en sont trop amères à son gré. Pour les enfants comme pour les hommes, le travail attrayant est encore à découvrir : les tâches imposées sont les seules auxquelles on se soumette avec quelque esprit de suite. On promet des élèves tout disposés à faire de leur mieux ces devoirs facultatifs : n'aura-t-on pas en effet les candidats à l'École normale? Mais combien en compte-t-on dans toute la France? Quatre-vingts ou cent peut-être par année. Et puis en troisième, en seconde, sait-on la plupart du temps vers quelle carrière on se tournera? A-t-on déjà fait son choix? D'ailleurs, même pour les futurs professeurs, ces études supplémentaires seraient-elles bien indispensables? Pourquoi se donneraient-ils la peine d'apprendre ce qu'ils n'auraient plus à enseigner?

On invoque parfois, pour condamner quelques-uns des exercices que nous désirons voir conserver, l'autorité de Port-Royal. C'est une grave autorité, nous le reconnaissons. N'est-il pas permis cependant de remarquer que ces illustres solitaires n'étaient pas de ceux dont on peut dire qu'ils sacrifient aux Grâces? Leur austérité les rendait peut-être trop rigoureux pour des compositions qui ne leur semblaient pas d'une nature assez sévère. Ajoutons qu'ils ne sont pas tous d'accord entre eux : qu'on lise les préfaces de leurs *Mé-*

<sup>1</sup> En Angleterre, dans cette nation si pratique, les élèves ne font pas seulement des vers latins, mais des vers grecs. Nous n'osons en demander autant; mais au moins quelques notions de versification grecque seraient utiles; ce ne serait pas un travail, car elle diffère fort peu de la versification latine; elle est même plus simple, puisque, sur sept voyelles, quatre sont toujours, par nature, ou longues ou brèves.

*thodes grecque et latine*, on y trouvera exprimées plusieurs des idées que nous défendons. Enfin à Arnould (car celui surtout que l'on cite, c'est Arnould, qui, dans son existence si agitée, ne s'occupa des études qu'en passant) on peut opposer les professeurs renommés de l'Université, les Hersan, les Rollin, les Coffin, les Lebeau, et tant d'autres dont la vie tout entière s'était écoulée au service de la jeunesse, tous unanimes à recommander, à faire pratiquer ce qu'aujourd'hui il est question de supprimer.

D'autres instituteurs célèbres nous reviennent à la mémoire ; mais si nous n'avons nommé que des universitaires, c'est à dessein ; car un des griefs qu'on allègue contre l'enseignement classique, tel qu'il se donne, c'est qu'il nous vient des Jésuites : dès lors tout est dit, la cause est entendue ; cet enseignement est de toute nécessité mauvais. — Il faut, écrit-on, briser le moule dans lequel la Société de Loyola a voulu jeter la jeunesse française. — Eh ! mon Dieu, laissons de côté, pour un instant, la Société de Loyola ; on est libre de l'aimer ou de ne pas l'aimer ; mais prétendre que vers latin est synonyme de jésuite, voilà en vérité qui nous passe. On l'aurait fort étonnée, cette vieille Université, si on lui avait dit que ces méthodes, auxquelles elle était si fort attachée, qu'elle considérait comme siennes, étaient le bien propre de ses rivaux, les Jésuites, et qu'elles devaient être bannies avec l'ordre lui-même. Parmi les professeurs de nos lycées, ceux qui résistent aux changements proposés ne croient pas sans doute pour cela s'affilier à la congrégation de Loyola.

Il est un autre argument, bien souvent reproduit, apparemment parce qu'on l'estime décisif. — La majorité dans le pays, dit-on, se prononce pour les réformes. — Qu'il y ait en effet un désir assez général de réformes, nous le reconnaissons volontiers, et nous-mêmes nous partageons ce désir ; mais quels sont les changements utiles, nécessaires ? C'est ici que vraisemblablement cette majorité ne s'entendra plus. Et puis, que l'on nous pardonne notre irrévérence, si nous sommes obligés de respecter le suffrage universel dans ses manifestations politiques, nous ne sommes nullement forcés de reconnaître l'autorité du grand nombre en matière d'enseignement. L'avis réfléchi d'un seul homme vraiment instruit a bien plus de poids à nos yeux que les opinions inconsidérées d'une foule d'ignorants ou de demi-lettrés : des juges de cette espèce, on a le droit et le devoir de les récuser.

— Mais l'Université elle-même, dans ses comices électoraux, a témoigné qu'elle se mettait d'accord avec l'esprit public. — Ceci est plus grave ; mais encore faudrait-il nous faire savoir quelles sont au juste les réformes auxquelles elle promet son acquiescement. A en juger par les diverses circulaires que nous avons lues, circulaires

où, sous une commune étiquette, s'étalent des idées bien disparates, le vote n'a pas eu cette signification précise qu'il plaît à quelques-uns de lui donner. Mais enfin, si l'on y tient, accordons que ceux qui ne veulent plus de compositions grecques et latines l'ont emporté : seulement qu'on nous laisse le droit de discuter cette majorité et de chercher de quels éléments elle s'est formée.

Nous sommes assurément pleins de considération pour les professeurs délégués au Conseil supérieur ; nous les tenons tous, sans exception, pour des hommes de sérieuse valeur et dignes d'avoir été choisis par leurs collègues. Mais chacun d'eux n'est que le représentant d'un seul ordre d'enseignement. Nous ne les blesserons sans doute pas si nous les comparons aux membres de l'Institut : or, quand il se débat une question de mathématiques transcendantes ou de haute physique, l'opinion de l'Académie française ne nous toucherait guère, malgré notre sincère et profond respect pour les écrivains qui composent l'illustre assemblée ; c'est le jugement de l'Académie des sciences que nous attendons. Nous ne nous en rapporterons qu'à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur la restitution ou l'interprétation d'un vieux texte ; qu'à l'Académie des beaux-arts sur le mérite d'une œuvre de peinture ou de musique : chacune de ces éminentes compagnies a son rôle, sa compétence. Ne devons-nous pas également faire une distinction parmi les membres du Conseil supérieur ? Chacun d'eux, en raison sans doute de ses aptitudes spéciales, a été désigné par un groupe déterminé d'électeurs, qui l'ont chargé d'aller soutenir en leur nom les intérêts qui de la physique, qui de l'histoire, qui des langues vivantes ; on ne saurait l'écouter avec trop de déférence sur les choses qui sont de son ressort. Mais, dans le Conseil supérieur, comme à l'Institut, ce n'est pas apparemment le littérateur qui est le meilleur juge des mathématiques, ni le mathématicien de la littérature. Ceux que leurs études signalent, parmi les professeurs, comme les plus propres à bien connaître de l'enseignement du grec et du latin, ce sont les agrégés de l'ordre des lettres et de la grammaire : or il n'est pas du tout exact qu'ils soient acquis en majorité aux réformes proposées, réformes qui leur ont paru excessives <sup>1</sup>.

Mais voici comment nous avons entendu expliquer leur vote, pour en atténuer la portée. — Il est assez naturel que beaucoup de professeurs ne se résignent pas aisément à confesser que ce qu'ils enseignaient ne vaut guère la peine d'être enseigné, qu'ils

<sup>1</sup> A MM. Morel (lettres) et Girardin (grammaire), partisans de ces réformes, étaient opposés MM. Merlet (lettres) et Lebaigue (grammaire). Les deux premiers ont eu ensemble 164 voix ; les deux autres, 210.

offraient un savoir assez inutile. *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse,* et l'on ne peut vous demander de déprécier votre marchandise. — A la bonne heure; mais, nous le rappelons encore une fois, puisqu'on proclame bien haut que loin de porter aucune atteinte aux études littéraires, on veut au contraire les développer, les fortifier; qui donc, mieux que les gens du métier, nous dira comment il convient de s'y prendre? M. Josse est assez bon juge de la fabrication d'un bijou.

Ces maîtres, qui ne veulent pas rejeter les anciennes méthodes, comme un instrument désormais inutile et hors d'usage, ont encore une autre raison pour ne pas admettre que les seuls devoirs français suffisent : ils sont convaincus que la variété est nécessaire à l'enseignement, qu'elle soutient le zèle de l'élève; que la répétition d'exercices trop uniformes produirait assez vite le dégoût. Ceux qui professaient déjà il y a vingt-cinq ans savent d'ailleurs par expérience à quoi s'en tenir sur l'efficacité de ces études d'où sont exclues les compositions latines. Quand M. Fortoul imagina la bifurcation, les élèves de la section des sciences ne devaient plus recevoir d'autre préparation littéraire que celle dont on nous prédit de si beaux résultats. On espérait, on annonçait que, dans les exercices communs aux deux sections réunies, ils disputeraient les premières places à ceux de leurs condisciples qui continuaient d'être voués aux vers et aux discours latins; ils sauraient tout aussi bien comprendre une version, écrire une page de français. Qu'est-il advenu de ces séduisantes promesses? La génération précédente s'en souvient, si la génération actuelle ne le sait pas. Une fois engagés dans cette voie nouvelle, les meilleurs élèves, ceux qui avaient tenu jusque-là les premiers rangs, voyaient le succès passer de jour en jour à leurs camarades qui n'avaient pas déserté le chemin battu. En troisième, il était encore possible de se défendre; en seconde, la défaite était à peu près certaine; en rhétorique, il n'y avait même plus de lutte, c'était la déroute sur toute la ligne. Il fallut bien reconnaître qu'on s'était trompé, et renoncer à un mode d'enseignement qui donnait d'aussi pauvres résultats. Et l'on voudrait nous y ramener aujourd'hui! Mais à quoi servent donc alors les leçons de l'expérience? Si l'on prétend à toute force recommencer l'épreuve, qu'on nous rende la bifurcation tout entière; car au moins elle ne mettait pas tous les élèves indistinctement à un si maigre régime : il était encore loisible de recevoir une nourriture littéraire plus substantielle.

## V

Les autres parties de l'enseignement ne peuvent longtemps nous arrêter, car elles ne donnent pas lieu à de bien sérieuses discussions. Indiquons seulement quelques points sur lesquels du reste on est assez généralement d'accord.

Les analyses littéraires devraient être plus fréquentes ; on n'habitue pas assez les élèves à se rendre compte des raisons qui font qu'une fable, une épître, une tragédie, un discours sont excellents : ils jugent trop de confiance sur la parole du maître ; c'est leur rendre un véritable service que d'éveiller en eux le sens critique. L'histoire littéraire a été trop négligée : sans leur en faire un cours complet et détaillé, il faut qu'ils sachent cependant à quelle époque ont vécu les principaux écrivains grecs, latins et français ; quelles sont leurs œuvres, quelle en est la valeur. Mais que l'on insiste sur les grands siècles. On parle beaucoup aujourd'hui de faire étudier notre vieux français ; on remonterait volontiers jusqu'à la littérature du moyen âge. Sans aucun doute on y rencontrerait çà et là de fort bonnes choses. Mais l'essentiel, c'est d'abord de mettre sous les yeux de nos élèves les chefs-d'œuvre composés dans notre langue depuis Louis XIII ; et voit-on que jusqu'ici ils les connaissent assez ? Quand ils seront suffisamment pénétrés de toute cette grande littérature qu'il n'est pas permis d'ignorer sans honte, alors, s'il leur reste du temps, mais alors seulement on leur présentera des écrivains moins parfaits. On ne s'amuse pas à glaner dans un champ quand on peut moissonner dans le champ voisin.

Une singulière lacune dans nos programmes, c'est que les principes de la versification française ne soient enseignés dans aucune classe. Aucun professeur n'est tenu de parler ni de la rime, ni de la césure, ni de l'éliision, ni de l'hiatus ; quand il en est question, c'est par hasard, incidemment. Un élève pourrait donc sortir du collège sans avoir appris au juste ce que c'est qu'un vers. Il semble qu'un petit cours théorique de versification serait bien placé en quatrième ou en troisième.

L'histoire et la géographie, la géographie surtout, ont été longtemps négligées. On a senti toute l'importance de ces études ; on les a relevées : mais il est un excès dont peut-être, à ce qu'il paraît, on ne se préserve pas toujours assez. L'enseignement se perd quelquefois dans le détail ; des professeurs trop zélés ne veulent rien omettre, et pour eux le bon élève est celui qui a le soin de redire tout ce qu'il a entendu, et peut-être même d'y ajouter, à l'aide de ses lectures particulières. De là ces volumineuses rédactions, dont

se plaignent les professeurs de lettres, parce qu'elles sont faites aux dépens d'autres exercices fort utiles, et qu'elles déshabituent l'écolier de l'art de composer et d'écrire. Ce n'est pas en compilant, en compilant, que l'on parvient à former son style; on n'acquiert ainsi qu'une vulgaire et déplorable facilité. En sait-on mieux pour cela son histoire et sa géographie? Nous ne le croyons pas. Des détails si multipliés sortent vite de la mémoire. Il nous semble que des rédactions assez courtes, mais de forme soignée, où l'élève ferait voir surtout comment les événements s'enchaînent, quelles en sont les causes et les conséquences, où il indiquerait les traits caractéristiques de chaque peuple et de chaque époque, seraient une étude, à tous égards, bien plus profitable. Des observations analogues peuvent être faites à propos de la géographie. Les grandes lignes restent seules dans l'esprit.

On a le tort quelquefois de faire entrer dans la philosophie des collèges trop de métaphysique; la métaphysique, à ce qu'il semble, doit être reportée surtout dans l'enseignement supérieur. On ferait bien aussi de passer rapidement sur l'exposition de certains systèmes assez obscurs, dont, après tout, l'intelligence, même quand l'élève finit par les comprendre, ne vaut peut-être pas ce qu'elle lui a coûté de peine. Le nombre des leçons est assez limité pour qu'il convienne de ne pas donner au cours trop d'extension. Qu'à l'acquisition des principes fondamentaux de la philosophie s'ajoute l'habitude mieux contractée de la réflexion et du raisonnement, et l'année n'aura certes pas été perdue.

Les programmes de sciences ne semblent pas devoir appeler de sérieuses modifications. Il faut d'ailleurs remarquer qu'ils sont en quelque sorte commandés par les exigences des examens d'admission aux différentes écoles de l'Etat, polytechnique, militaire, navale, forestière. Les conditions imposées aux candidats par les ministres de la guerre, de la marine et de l'agriculture, sont d'ordinaire la mesure même de l'enseignement scientifique. Seulement on peut désirer qu'entre ces divers ministres et celui de l'instruction publique il y ait parfois plus d'entente.

L'histoire naturelle, nous en avons déjà parlé, pourrait être enseignée de bonne heure. Pendant longtemps elle a eu sa place dans les cours de cinquième et de sixième. Des enfants même plus jeunes pourraient fort bien l'apprendre; c'est une science qui n'exige pas de raisonnement, et où la mémoire et les yeux jouent le principal rôle: aussi convient-elle parfaitement à cet âge; elle ne peut manquer de l'intéresser. Cette étude se poursuivra souvent, comme un amusement, jusque dans les récréations et dans les promenades.

Un vœu a été exprimé dans diverses circulaires, c'est que les leçons de calcul soient faites aux enfants par un professeur spécial. Voilà un désir auquel nous ne pouvons nous associer. Le calcul, jusqu'en cinquième, est purement pratique; on a voulu, et avec raison, écarter toute théorie; la théorie dépasserait l'intelligence de la plupart des enfants. Dès lors pourquoi ne pas laisser au professeur ordinaire, assurément très capable d'un office si simple, le soin de donner cette instruction tout élémentaire? Un maître spécial résisterait difficilement à la tentation d'élever l'enseignement plus qu'il ne convient.

Les mêmes motifs nous font repousser l'introduction, dans ces mêmes classes, d'un professeur particulier d'histoire et de géographie. Cela ne se comprend bien que dans les cours supérieurs, qui exigent une science plus générale et plus approfondie.

Parmi les idées mises en avant, en voici une qui semble rallier assez de suffrages, c'est que ce double enseignement, histoire et géographie, ne soit plus confié à un seul professeur. De même, dans les cours de lettres, on demande qu'il y ait des maîtres différents pour le grec, pour le latin et pour le français. Cette idée ne nous semble pas heureuse, et c'est avec regret que nous la verrions adopter. Si le principe de la division du travail, poussée aussi loin que possible, reçoit une utile application dans l'industrie, où la besogne est exclusivement manuelle, nous croyons qu'il peut être nuisible dans l'œuvre tout intellectuelle de l'enseignement. L'histoire et la géographie se touchent par beaucoup de côtés; souvent elles s'expliquent l'une l'autre : pourquoi donc les séparer? Moins encore comprendrions-nous des chaires distinctes pour chacune des trois langues classiques<sup>1</sup>; elles doivent être étudiées simultanément, sous la direction d'un même maître : il peut ainsi ordonner ses leçons de manière à en faire sortir ces comparaisons, ces rapprochements, qui, en excitant la curiosité de l'élève, fécondent son intelligence.

Mais parvint-on, mieux qu'on ne l'a pu jusqu'ici, à faire que les jeunes gens, munis d'une instruction assez étendue, assez solide, emportent du collège l'habitude de penser avec justesse et d'écrire avec goût, on n'aura pas encore assez obtenu, si on ne les a rendus capables d'exprimer convenablement leurs idées de vive voix. Or qui ne sait que bien souvent les élèves, même les plus intelligents, sont fort embarrassés dès qu'on leur demande quelque développement oral? L'ordre, la suite, la facilité, leur font presque totalement

<sup>1</sup> Il est bien entendu que ces réflexions ne peuvent à aucun degré s'appliquer à l'enseignement supérieur, où les chaires doivent être multipliées, si l'on veut que les diverses matières qui sont enseignées soient étudiées à fond.

défaut; quelques réponses écourtées, incomplètes, voilà tout ce qu'on leur arrache, non toujours sans quelque peine. Or nous vivons dans une société où, s'il n'est pas absolument besoin d'être éloquent, le rôle de muet ou à peu près a souvent de graves inconvénients. Que de réunions et d'assemblées de toute espèce où il faut au moins pouvoir parler avec clarté, avec méthode, avec précision, si l'on veut défendre avec quelque chance de succès ses opinions, ses intérêts. Il importe donc d'accoutumer l'écolier à n'être pas toujours en classe simplement auditeur. Ce n'est pas tout de savoir, il faut produire au dehors ce que l'on sait :

Scire tuum nihil est nisi te scire hoc sciat alter.

Le professeur le plus habile serait peut-être celui qui passerait le plus souvent la parole à ses élèves. Pour secouer leur inertie ou vaincre leur fausse honte, il sera besoin d'efforts répétés, sans aucun doute; mais aussi quel résultat considérable, si on l'obtient. Dans certaines maisons, nous dit-on, on donne parfois aux jeunes rhétoriciens un sujet à préparer et à traiter, non pas pour qu'ils écrivent leur discours, mais pour qu'ils le parlent; c'est un exercice qui rappelle les déclamations en usage dans les écoles de l'antiquité. Quelque chose de semblable ne pourrait-il s'introduire utilement dans les collèges? La question vaut au moins la peine d'être étudiée.

On veut alléger, peut-être même outre mesure, le poids des devoirs écrits. Mais parmi les tâches véritablement rebutantes et sans aucun profit, il en est auxquelles on ne paraît pas songer : dans les circulaires que nous avons lues on n'y fait aucune allusion. Nous voulons parler de ce devoir, abhorré de l'élève, et bien souvent aussi des familles, qu'on appelle le *pensum*. Le *pensum* ne peut être absolument supprimé, nous en convenons; mais n'est-il pas possible au moins de le régler, de le limiter? Pages accumulées, illisibles, où la même phrase se trouve indéfiniment répétée, véritables tours de force de l'écolier, écrivant avec trois plumes à la fois un grimoire sur lequel le maître se gardera bien de jeter les yeux, il y a toute sorte de légendes sur le *pensum*. M. Fortoul (hâtons-nous de le dire à sa louange, il a donné trop rarement occasion de le louer) entreprit de régler la matière; il avait édicté de sages prescriptions; il entendait que ce travail supplémentaire ne prît pas trop de temps à l'élève; qu'il fût court, mais bien fait; il avait fixé pour chaque semaine, et selon les âges, un maximum qui ne pouvait être dépassé. Est-il vrai, comme on nous l'affirme, que l'arrêté de M. Fortoul soit depuis longtemps tombé en désuétude? S'il en est ainsi, le faire revivre, sinon dans sa lettre, du moins dans son esprit, est une

réforme que nous nous permettons de recommander à MM. les membres du Conseil supérieur.

Quelles que soient les modifications qui pourront être apportées au système actuel d'études, comme nous le faisons remarquer au commencement de ce travail, les programmes du baccalauréat devront être et seront certainement mis d'accord avec ceux de l'enseignement. Il est évident, par exemple, que si la composition latine est supprimée dans les classes, elle est du même coup retranchée des épreuves du baccalauréat ès lettres. Mais, dans tous les cas, est-il bien nécessaire d'imposer aux candidats un discours latin? Sans doute ce discours, quand il est réussi, prouve que non seulement l'élève a étudié avec fruit la langue latine, mais de plus qu'il possède déjà quelques-unes des qualités difficiles de l'art d'écrire. Mais c'est l'exception. Pour bien faire un discours, il faut des connaissances historiques que l'on n'a pas toujours à sa disposition immédiate; on est d'ailleurs quelque peu ému, on est pressé par le temps; on cherche alors à se sauver en demandant à sa mémoire des phrases que l'on rassemble pour en faire une sorte de mosaïque. Ne pourrait-on remplacer le discours par la traduction en latin d'une demi-page de français? L'épreuve, plus modeste, serait toujours assez concluante; le candidat qui n'aurait pas suffisamment justifié de sa science latine n'aurait plus de prétexte pour excuser ses défaillances.

L'on ne peut exiger de l'aspirant au diplôme qu'il soit comme un dictionnaire vivant d'histoire: qu'il connaisse surtout les événements plus voisins de notre temps, rien de mieux; car nous avons d'abord intérêt à savoir ce qui s'est passé depuis trois siècles. Mais qu'il soit pourtant permis d'ignorer tout ce qui est antérieur à l'année 1610, voilà ce qui nous étonne. Quoi! les juges n'ont pas à s'assurer si le jeune homme, qui vient leur demander un certificat de savoir, a quelque idée d'Alexandre, de César, de Charlemagne, de saint Louis, des Croisades, de la guerre de Cent ans! Même d'Henri IV, il aura le droit de dire, sans s'attirer une boule noire: Je ne le connais pas. Que les candidats aient au moins à répondre sur l'histoire sommaire des grands hommes et des grandes époques.

Convient-il de n'avoir plus un baccalauréat ès sciences unique, mais de revenir, comme par le passé, à des baccalauréats distincts pour les sciences mathématiques, les sciences physiques et les sciences naturelles? Encore une de ces questions qui méritent d'être mises à l'étude.

Mais il est une réforme sur laquelle beaucoup de maîtres se prononcent sans hésitation, et qui leur semble urgente. Une session pour le baccalauréat se tient au mois d'avril; elle est surtout

destinée aux candidats qui ont subi déjà deux échecs. Qu'arrive-t-il, s'ils sont plus heureux à cette troisième tentative? Possesseurs du baccalauréat complet, ils sont cependant forcés d'attendre jusqu'au mois de novembre pour prendre des inscriptions dans les facultés. Viennent-ils d'obtenir la première moitié du baccalauréat, ils quittent au milieu de l'année la rhétorique, pour passer en philosophie; ils entrent ainsi dans un cours tout nouveau, déjà fort avancé, qu'ils ne peuvent suivre; ils sont un embarras pour le professeur, une gêne souvent pour les condisciples. En supprimant cette session, on préserverait les classes d'une cause de trouble.

Mais le véritable, le grand mal dont on se plaint partout, c'est le caractère trop aléatoire des épreuves du baccalauréat. Le hasard, dit-on, y joue le rôle le plus considérable. Tel candidat, qui tenait la tête de sa classe, voit lui échapper le diplôme que dérobe, par une chance heureuse, son camarade qui se trouvait aux derniers rangs. Ces caprices du sort déconcertent et les élèves, et les maîtres, et les juges eux-mêmes. Le travail général en souffre; car, pour se dispenser d'un labeur sérieux, les paresseux aiment toujours à compter sur un de ces coups de fortune qui sauvent même dans les cas désespérés.

Il y a bien quelque exagération dans ces plaintes. Si l'on veut à toute force que le baccalauréat soit une loterie, il faut convenir au moins que c'est une loterie où quelques-uns ont pris soixante-dix ou quatre-vingts billets, tandis que d'autres en ont tout au plus trois ou quatre. C'est toujours par exception que les bons élèves échouent et que les mauvais réussissent. Mais enfin ces exceptions se produisent, on ne peut le nier. Le candidat le mieux préparé n'aborde jamais ces épreuves sans un sentiment de crainte qui le rend parfois fort inférieur à lui-même. Le succès d'un examen peut dépendre de circonstances toutes fortuites.

Qu'on nous permette un souvenir personnel. Nous avons connu un élève qui avait remporté beaucoup de prix. Dans une classe de rhétorique nombreuse, il était sans conteste le premier. Doué d'une excellente mémoire, il avait retenu tout ce qu'on lui avait fait apprendre de Boileau dans ses diverses classes; de lui-même il en avait encore appris d'autres morceaux; il en savait peut-être par cœur les trois quarts. Il se présente à ces épreuves du baccalauréat. L'examen oral commence par le français. « Monsieur, lui dit l'interrogateur, veuillez me parler de Boileau. » A ce moment je ne sais quel trouble s'empare du cerveau de l'élève et le paralyse; il reste silencieux. « Voyons, reprend l'examinateur avec bienveillance, dites-moi à quelle époque vivait Boileau. » Le pauvre candidat ne peut ressaisir aucun souvenir; il continue de se taire. « Il ne faudrait

pas ignorer, monsieur, que Boileau vivait du temps de Louis XIV. Mais au moins pourriez-vous me dire si c'est un poète?» Même mutisme. Tout cela avait pris quelques minutes; car à chaque question le temps avait été laissé au candidat de trouver une réponse qui s'était vainement fait attendre. « Ce n'est pourtant pas à moi, monsieur, » dit l'examineur avec un peu de mauvaise humeur, fort légitime, on en conviendra, « de vous apprendre ce que vous devriez savoir en venant ici. Passons au latin. »

Le malheureux était perdu, car la nullité absolue de cette épreuve ne pouvait manquer d'entraîner le rejet; mais les règlements veulent qu'on aille jusqu'au bout, même quand le juge peut croire sa conscience suffisamment éclairée. Le professeur prend le premier livre qui lui tombe sous la main, l'ouvre au hasard, et indique le passage à expliquer; c'était un morceau d'Horace. Soutenu par le texte qu'il a sous les yeux, l'élève reprend subitement possession de lui-même; ses idées lui reviennent. Il lit, de manière à faire voir déjà qu'il comprend bien son auteur; il en fait un mot à mot net et clair, puis il le traduit avec une facilité assez élégante. Dans sa traduction se glisse un alexandrin. « Mais c'est un vers que vous me donnez-là... Feriez-vous des vers par hasard? — Non, monsieur; c'est un vers que j'emprunte à Boileau. — Comment, à Boileau? Mais tout à l'heure vous ne le connaissiez pas, ce Boileau... Continuez. » Il explique encore sept ou huit vers, et au passage il signale trois autres imitations de Boileau, en indiquant pour chacune d'elles l'épître ou la satire où il faut l'aller chercher. « Eh bien! monsieur, puisque Horace vous remet à l'esprit votre auteur français, pourriez-vous me dire quels rapports existent entre les deux écrivains? » L'élève expose alors, assez succinctement, mais avec justesse et précision, en quoi les *Satires*, les *Épîtres*, et l'*Art poétique* de Boileau se rapprochent, en quoi ils s'éloignent de ceux d'Horace; il y ajoute, en les citant textuellement, les divers jugements que porte le poète français sur son devancier. L'auditoire, qui avait pris d'abord en pitié l'ignorance insigne du candidat, admire et envie une si rare érudition. Surpris et charmé, l'examineur complimente celui qui avait commencé par ne lui rien dire, et change la première note. Le reste de l'examen fut bon; l'élève fut reçu, cela va sans dire; il le fut même avec mention. Mais que serait-il arrivé, si au lieu de lui faire expliquer de l'Horace, on lui avait donné à traduire du *Conciones* ou du Tacite? Il serait resté bien et dûment atteint et convaincu d'ignorer l'existence, dans notre littérature, d'un écrivain qui s'appelle Boileau.

Mais comment éviter de tels accidents, que les professeurs des facultés sont les premiers à déplorer? Si le diplôme pouvait être acquis de plein droit à tous ceux qui ont fait de bonnes études, per-

sonne sans doute n'y trouverait à redire. Mais quels sont ceux qui décideront si les études ont été réellement bonnes? Les maîtres des collèges peuvent être suspects de trop d'indulgence pour leur élèves; la diversité même des établissements peut faire soulever les objections les plus sérieuses. Voilà des questions difficiles à résoudre; sont-elles cependant tout à fait insolubles? Nous ne voulons pas le croire; le Conseil supérieur aura sans doute à chercher, à trouver les mesures qui peuvent le mieux assurer l'équitable obtention du diplôme. Mais comme chacun peut se risquer à exposer son opinion, bonne ou mauvaise, voici une idée que nous nous permettons d'exprimer. On peut, sans crainte de se tromper, admettre que dans une classe de rhétorique, par exemple, les élèves qui, par l'ensemble de leurs compositions de toute l'année sont dans le premier quart pour la version latine, ont, quant à cette partie du moins, une force suffisante qui n'a pas besoin d'être constatée par les épreuves d'un nouvel examen; dès lors pourquoi ne pas les considérer comme ayant en cela satisfait d'avance aux exigences du baccalauréat? Ce qui est vrai de la version latine le serait également du discours, de la dissertation philosophique, et de toutes les épreuves écrites et même orales; car les examens oraux portent sur des matières où le savoir des élèves peut être estimé déjà par le rang qu'ils ont eu dans certaines compositions. Un candidat, avant même de se présenter, pourrait ainsi avoir conquis, non par la chance d'une heure, mais par le travail soutenu, persévérant de toute une année, le tiers, la moitié du diplôme, peut-être même, s'il avait un mérite exceptionnel, le diplôme tout entier: la Faculté n'aurait plus, pour ainsi dire, qu'à délivrer son visa. Nous donnons cette idée pour ce qu'elle vaut; mais il nous semble que l'adoption de quelque mesure de ce genre ne laisserait plus aucun prétexte à la paresse, et qu'elle encouragerait singulièrement les élèves laborieux<sup>1</sup>.

Nous n'avons pas, dans cette étude, dissimulé nos préférences. Nous aimons encore à croire, malgré certaines apparences contraires, que les modifications qui seront faites dans l'enseignement ne répondront pas à tous les désirs de quelques esprits absolus. Sans prétendre que tout ait été parfait dans l'ancien programme d'études, il nous semble qu'après tout on n'y sacrifiait pas les choses aux mots, et que ce n'est pas à partir de demain seulement qu'on

<sup>1</sup> Pendant longtemps, dans les lycées, le certificat de grammaire, qui est une sorte de baccalauréat au petit pied, a été délivré, sans examen, aux élèves qui composaient la première moitié de la classe. Nous demandons quelque chose de semblable.

apprendra aux élèves à penser ; il nous semble que dans la génération qui est parvenue maintenant à la virilité il y a encore assez d'hommes dont l'incontestable valeur prouve que les méthodes qui les ont formés n'ont pas été si stériles. Parmi ceux dont nous combattons les idées, il en est plusieurs pour qui nous avons une profonde estime ; nous regrettons de les voir adversaires d'une cause à laquelle nous sommes dévoués ; mais quelle que soit la juste autorité qui s'attache à leurs opinions, nous croyons qu'ils poursuivent des réformes excessives, dangereuses. Peut-être est-ce une faiblesse de notre intelligence, mais nous n'avons que de la reconnaissance pour ces lettres qui nous ont élevés, et nous désirons, pour nos enfants, la même nourriture qu'ont reçue leurs pères.

Le Conseil supérieur va avoir un grand rôle, mais aussi une grande responsabilité. Puisse-t-il améliorer sans détruire ! Les révolutions ne sont pas bonnes dans l'enseignement ; heureusement qu'elles ne sont pas non plus définitives. Si, contre notre espérance, beaucoup de choses, qu'il faut conserver, tombaient, nous avons la ferme confiance que dans un temps assez prochain on les relèverait ; et si nous avons un conseil à donner aux institutions libres, nous leur dirions : Gardez du passé le plus qu'il vous sera possible, car le passé, c'est encore l'avenir.

\*\*\*

---

# CLAREMONT

---

Situé sur la bordure septentrionale du comté de Surrey, entre la vallée de la Tamise et les bruyères du plateau d'Epsom, le château de Claremont domine de sa masse imposante un pays des plus variés. A vrai dire, il n'a pas l'intérêt de ces châteaux du moyen âge, si nombreux encore en Angleterre, où le peuple même se montre fier des monuments qui se rattachent, ne fût-ce que par leur architecture, à la vieille histoire nationale. Claremont est un riche manoir du siècle dernier, qui, des mains des financiers et des hommes d'État de la cour de Hanovre, a passé à la couronne, changement qui a marqué deux périodes très distinctes dans son histoire : la première à peu près dénuée de faits marquants, la seconde illustrée par des infortunes royales qui lui ont donné la triste notoriété devenue inséparable de son nom. C'est naturellement sur cette seconde période que je voudrais insister. Claremont, c'est le deuil ; Claremont, c'est l'exil. Mais si les grandes figures qui l'ont habité semblent trop rapprochées de nous pour appartenir à l'histoire, que le lecteur se rassure, ce n'est pas d'une étude historique qu'il s'agit ici. J'ai voulu simplement résumer les impressions d'une visite à Claremont, faite par un de ceux qui l'ont connu du temps où le roi des Belges en était usufruitier, et qui, durant le séjour qu'y ont fait les princes d'Orléans, se sont trouvés associés à quelques-unes de leurs années d'exil. De pareils souvenirs n'ont pas nécessairement, je crois, la prétention d'être des « mémoires. »

Claremont d'ailleurs a toujours été une des plus illustres résidences du royaume, et ce n'est pas avec les droits d'une curiosité vulgaire que l'on peut évoquer les figures royales qui lui ont donné pour la plupart l'illustration du malheur : Léopold I<sup>er</sup>, roi des Belges ; Charlotte-Augusta, sa femme, dont la mort prématurée a laissé en ces lieux un souvenir presque légendaire ; la jeune princesse Victoria, qui, avec la duchesse de Kent, sa mère, a habité quelque temps le château avant d'être appelée au trône de Grande-Bretagne ; Louis-Philippe enfin et Marie-Amélie, qui y ont, à seize ans d'intervalle,

terminé si tristement leur existence. D'autres noms pourraient être ajoutés à cette liste, mais ceux-là expliquent assez pourquoi c'est au point de vue simplement descriptif ou anecdotique que je restreindrai ces notes. Il est dans ces souvenirs un sentiment personnel qu'on me pardonnera de n'avoir pas su toujours taire... je ne l'aurais pas fait sans altérer la sincérité du récit. Mais il est aussi, j'ose le croire, un côté général qui peut intéresser bien des Français, ne serait-ce qu'à titre de chapitre peu connu de l'histoire de notre temps, se rattachant par plus d'un point à celle même de la France.

Le voyageur qui se rend à Claremont quitte le chemin de fer à la petite station d'Esher, non loin d'Hampton-Court et du célèbre palais de Henri VIII dont le nom évoque, avec celui d'Élisabeth, tant de souvenirs dans cette partie de l'Angleterre. Mais, laissant derrière lui Hampton-Court dont le sépare le cours de la Tamise, le touriste gagne le village d'Esher le long des *commons* ou terrains communaux, incultes pour la plupart et hérissés de genêts, parmi lesquels paissent des chevaux à l'aspect misérable et de grands troupeaux d'oies. Ce pays n'est pas pauvre, mais, par la nature sablonneuse du sol, il est impropre à la culture. Sans les nombreux villages, les domaines aristocratiques et les petits cottages auxquels une garniture de fleurs donne un air d'aisance et presque de coquetterie, on se croirait par moments à cent lieues de la capitale; tout au moins dans les régions demeurées sauvages de New-Forest et du Hampshire. Esher, village bien anglais, dont les petits cottages de briques sont échelonnés sur la route de Portsmouth, se présente au voyageur dans une situation des plus riantes, abrité d'un côté par les vieux arbres du parc de Claremont, et s'inclinant de l'autre vers la petite vallée de la Mole qui serpente au milieu des prairies, en laissant entrevoir par échappées la tour gothique de Wainfleet et, tout au fond du tableau, le château de Windsor. Au point de vue historique, la tour de Wainfleet, qui se dresse à demi ruinée et couverte de lierre sur la rive même de la Mole, est le seul monument offrant ici quelque intérêt. Cette construction carrée, percée d'une porte en ogive et flanquée de tourelles octogonales, date de la fin du quinzième siècle; elle a fait partie du château élevé en ce lieu par Guillaume Wainfleet, évêque de Winchester, qui lui donna son nom. La tour de Wainfleet est appelée aussi la tour de Wolsey, en mémoire du cardinal-ministre de Henri VIII, qui l'agrandit en 1528, et dut s'y retirer en exil après la disgrâce qui lui enleva le grand sceau. Vendu au roi par Gardiner, le domaine d'Esher-Place fut plus tard donné par Élisabeth à Charles Howard Effingham, qui en disposa lui-même en faveur de Drake, le célèbre navigateur et l'heureux vainqueur de l'Armada. La propriété passa ensuite aux mains d'Henri Pelham, duc de Newcastle, dont les

héritiers la vendirent, en 1805, à un riche particulier, John Spicer, fondateur de la jolie résidence actuelle qui s'élève au milieu des jardins dessinés par Kent, et dignes d'être chantés par Pope et par Thompson.

Esher comprend encore dans son enceinte plusieurs villas intéressantes par leur richesse ou par l'illustration des personnes qui les ont habitées : Melbourne-lodge, dépendant de Claremont, et dont la princesse Charlotte concéda l'usufruit à sir Robert Gardiner ; la maison située derrière l'église, où la duchesse d'Orléans résida quelque temps avec ses deux fils ; Moore-place, qui appartenait à lady Byron ; enfin, la vieille maison occupée par lady Duff Gordon, cette femme auteur, qui s'est fait connaître en Angleterre et même en France par ses lettres du Cap et par ses lettres d'Égypte. Lady Gordon décrit elle-même Esher d'une manière pittoresque dans sa correspondance. « Notre maison, dit-elle, est charmante, située sur une hauteur agréable et bien sèche. Elle n'a rien de remarquable en elle-même, ayant été, je crois, une auberge avec une maisonnette tout auprès. . . , mais elle est pleine de vieux meubles et de porcelaines, et le joli jardin s'incline en pente vers l'enclos du parc de Claremont. La vue de la façade est délicieuse ; on y voit au premier plan la Mole paresseuse et la vieille tour du cardinal Wolsey, avec le château de Windsor en perspective. Bien des gaies parties de bateau nous ont vus sur la Mole, navigations entrecoupées de pique-niques dans les bois ou accidentées par les avaries de notre barque sur les troncs d'arbres et les pieux cachés en grand nombre sous les eaux. Une fois entre autres nous avons perdu toute notre provision de vin, qui était suspendue à l'arrière du bateau pour la rafraîchir. Mon père, Henri et Philipps ont été plonger dans les ondes assez profondément, tandis qu'Ary Scheffer, qui était à Esher pour faire le portrait de la reine Marie-Amélie, et Richard Doyle ont aidé au sauvetage des bouteilles compromises. »

Mais laissons-là des citations qui ne sont pas dans le sentiment qu'Esher nous fait éprouver aujourd'hui. Ce n'est pas, en effet, sans une émotion douloureuse que l'on revoit ces lieux intimement associés au souvenir de Claremont et de ses habitants. Le jour où j'accomplissais cette sorte de pèlerinage, un voile de brume et de mélancolie s'étendait d'ailleurs sur le pays. Les bourrasques et les pluies implacables d'avril qui sont le climat de l'Angleterre en cette saison, assombrissaient encore le paysage ; et pourtant cet aspect irrité du ciel, tant de fois observé ici même, rendait d'autant plus présentes les images du passé. Voici, à gauche, la vieille église d'Esher avec sa tour vêtue de lierre — *the ivy mantled tower* — et ses tombes blanches que Thomas Gray comparait à des brebis paissant dans un enclos

solitaire. Plus loin, voici le sombre chemin qui serpente sous l'arceau formé par les arbres du parc et qui conduit à la grille du château. Jamais le vent d'ouest n'a soufflé plus fort ; jamais il ne s'est acharné davantage contre ces groupes de vieux chênes épars dans les prairies et sous lesquels s'abritent les bestiaux, résignés et immobiles comme s'ils attendaient le crayon d'un peintre. Mais qu'importe ! Aux yeux de celui qui revient, tout prend un air ami, tout jusqu'à ces arbres nouveaux qui prennent ici le temps de vieillir, et que je retrouve comme d'anciennes connaissances ; tout jusqu'aux petits *poneys* qui viennent curieusement au bord de la prairie me regarder passer. Seuls les corbeaux noirs, toujours maîtres du domaine, protestent contre ma visite, et leurs croassements de mauvais augure ramènent les pensées de deuil que le plaisir de revoir avait un moment éloignées.

Là-haut enfin, sur la colline, apparaît entre les cèdres centenaires la noble façade du château. Est-ce l'architecture froide et le lourd portique de Claremont ? Est-ce le souvenir des morts illustres que cette maison de douleur a vus s'acheminer vers la tombe ? Je ne sais, mais je lui trouve à ce moment un air de mausolée, de sépulcre monumental autour duquel la sombre verdure du parc produit l'effet d'un grand cimetière. La duchesse d'Orléans, dans les dernières années de sa vie, n'appelait-elle pas Claremont, par une sorte de pressentiment fatal, — « ce grand tombeau qui porte malheur à tous ? » — Aussi, en franchissant les marches du perron, en prêtant l'oreille au bruit lamentable de la tempête qui fait rage aux angles du château, ces impressions prennent-elles une forme plus vive, et je me redis cette parole amère du poète : *Blow, blow thou winter wind, thou are not so unkind as man's ingratitude*. Car si Claremont a vu tant d'infortunes royales, qui pourrait dire que les passions aveugles et l'ingratitude de l'homme n'en ont pas été souvent la première cause ?

Claremont, je l'ai dit plus haut, ne remonte pas encore à deux siècles. John Vanbrugh, architecte sous la reine Anne, connu aussi par ses écrits licencieux, y érigea le premier une petite résidence située entre deux cèdres, au pied de l'éminence que domine le château. Quelques années plus tard, Thomas Pelham, comte de Clare et plus tard de Newcastle, frère du ministre résidant à Esher, acquit la propriété de Vanbrugh et la fit agrandir. Ce fut lui qui, en 1715, fit construire sur la hauteur, au point le plus élevé du parc, la tour carrée qui s'y dresse encore parmi les vieux arbres avec cette inscription due à son fondateur et gravée sur la façade :

*And Claremont be the name.*

Un obélisque, situé près de la ferme et surmonté d'un paon qui fait la roue (sujet tiré des armes des Pelham), rappelle encore aux contemporains les comtes de Clare, auxquels le domaine doit son nom.

Mais ce fut à lord Clive, gouverneur du Bengale et fondateur de la domination anglaise dans les Indes, que Claremont a dû ses principaux embellissements. En 1768, à la mort de Thomas Pelham, le grand Clive fit disparaître l'ancienne maison pour élever dans une situation plus favorable le château actuel avec ses armes sculptées sur le portique. Cette création nouvelle fut l'œuvre de Lancelot Brown, et coûta, dit-on, la somme de 100 000 livres. Macaulay raconte que les paysans de Surrey regardaient avec une crainte superstitieuse cette puissante construction s'élevant sur la colline de Claremont, et se disaient tout bas que si les murs étaient si épais, c'était pour tenir à distance le diable en personne que le misérable lord savait bien devoir le saisir un jour corporellement. On sait, en effet, que, pour prix de ses services, Clive fut accusé de concussion par la voix publique, et, quoique déclaré innocent par la Chambre des communes, il fut tellement affecté de cette ingratitude, qu'il se donna la mort. Des mains de lord Clive, le domaine de Claremont passa dans celles du vicomte de Galway, puis du comte de Tyrconnel, qui le vendit, en 1807, à M. Rose Ellis, frère de cet Ellis qui fut correspondant de Walter Scott et parent du général de Chabannes, ancien aide de camp du roi Louis-Philippe, qui partagea à Claremont, après 1848, l'exil de la famille royale d'Orléans. Ce fut aux Ellis que Claremont fut acheté enfin par l'État, qui en donna l'usufruit au prince Léopold de Saxe-Cobourg, lorsqu'il devint, au mois de mai 1816, l'époux de l'infortunée Charlotte-Augusta d'Angleterre, alors princesse de Galles et héritière désignée des Trois-Royaumes.

Nous touchons ici à l'une des figures les plus attachantes, à l'une des mémoires les plus pures que Claremont ait jamais connues. Fille de Georges IV et de la trop fameuse Caroline de Brunswick, Charlotte-Augusta était née en 1796, et, par la séparation de son père et de sa mère peu après sa naissance, sans héritier mâle, tous les droits à la couronne se trouvaient reportés sur sa tête. Il est à peine besoin de dire que les divisions scandaleuses qui surgirent entre ses parents avaient grandement assombri son existence, mais on sait aussi quel éclat jetaient autour d'elle les grâces de sa personne, ses talents variés d'artiste, ses vertus surtout, et cette distinction royale des manières qui la faisait comparer à la reine Élisabeth. Car, chose étrange, mais encore facile à constater, cette Élisabeth qui unit sur le trône toutes les faiblesses de la femme au despotisme le plus cruel, est demeurée dans l'imagination du peuple anglais le

type accompli des souveraines et la personnification la plus auguste des grandeurs britanniques. Sa popularité, à vrai dire, lui vint tout entière d'avoir su flatter le peuple; celle de la princesse Charlotte vient d'une source plus pure et dont sa mémoire n'a point à rougir : de l'avoir sincèrement aimé.

Ce fut en 1814, lors de la visite à Londres des souverains alliés, que la princesse vit pour la première fois le prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui réussit à lui plaire par les qualités de l'esprit et du cœur qui, sous un extérieur un peu froid, l'ont toujours distingué. L'époux de la princesse Charlotte était appelé à remplir ce rôle difficile de *prince consort* que le prince Albert devait honorer plus tard; et bien que l'on comptât déjà parmi les aspirants à la main de la royale héritière plus d'un illustre compétiteur soutenu par un puissant parti politique, tel que le prince Paul de Wurtemberg et le prince d'Orange, fils du roi de Hollande, on assure cependant que les regards de la princesse encouragèrent Léopold à se mettre sur les rangs. Peu de temps après, le prince était rappelé sur le continent par le congrès de Vienne et la bataille de Waterloo, mais deux ans plus tard, le 2 mai 1816, l'union si vivement désirée de part et d'autre était célébrée à Carlton-House, et les deux époux s'établissaient, pour y passer leur « lune de miel », dans ce château de Claremont dont l'État venait d'attribuer au prince Léopold l'usufruit pour la vie, en même temps que le régent lui conférait le titre de prince royal et le droit de porter les armes d'Angleterre.

A Claremont, où s'écoula dans l'union la plus digne d'envie la première année de son mariage, la princesse Charlotte acquit par sa charité envers les petits cette popularité qui vit encore dans le souvenir des habitants. Elle se plaisait, comme le fit plus tard la reine Marie-Amélie dans son exil, à visiter les pauvres gens et à leur porter avec les secours matériels des consolations religieuses et des paroles d'encouragement. A un jardinier de Claremont, qui n'avait pas de Bible, elle remit le saint livre, sur lequel elle avait écrit ces mots de sa propre main : — « De la part de son amie Charlotte. » — A une pauvre famille des environs elle fit également présent d'une Bible, avec cette touchante suscription : — « Quand vous lirez ce livre, souvenez-vous de Charlotte. » — Aussi tandis que les charmes de son esprit et la sensibilité de son âme exerçaient un irrésistible attrait sur la haute société britannique, c'était un véritable culte que lui rendaient les paysans et qu'ils n'ont pas cessé, après un demi-siècle, de professer pour sa mémoire. On cite même le fait d'un aubergiste d'Esher, nommé Carpenter, qui, lorsqu'il apprit la mort de la princesse, ne put que prononcer son nom, se mit au lit et mourut quelques heures plus tard emporté par la fièvre.

Bonheur ou malheur rien ne dure ici-bas, et par ce qu'on pourrait appeler la loi des contraires les joies sans nuages appellent des souffrances qui leur sont proportionnées. Le bonheur du couple royal ne devait pas en conséquence et sans doute ne pouvait pas durer longtemps. Comme si Léopold et Charlotte eussent dépensé en un an la somme de félicité que le ciel devait leur accorder, le coup fatal ne tarda pas à les frapper. Le 16 novembre 1817, à l'heure où les espérances de la nation semblaient recevoir leur entier accomplissement, le bruit se répandit tout à coup que la princesse venait de mettre au monde un enfant mort du sexe masculin. Et quelques heures après, à cette douloureuse nouvelle en succédait une autre plus foudroyante encore, celle de la mort de l'infortunée princesse, qui venait de rendre le dernier soupir et dont Léopold recueillait une des dernières paroles, tout empreinte de résignation chrétienne : « Que la volonté de Dieu soit faite <sup>1</sup>. »

Ce fut un deuil dans toute l'Angleterre. La nation était atteinte par ce coup imprévu qui la frappait à la fois dans ses plus chères espérances et dans la personne d'une princesse qu'elle s'était habituée à regarder comme le bon ange du royaume. Aussi jamais obsèques n'eurent-elles un caractère plus national. Toutes les affaires furent spontanément interrompues ; les négociants fermèrent leurs comptoirs ; la grosse cloche de Saint-Paul annonça le fatal événement à la capitale, et pendant trois jours l'Angleterre donna le spectacle d'une désolation, non point commandée, mais sincère, qui s'étendait des résidences royales aux plus pauvres cottages. Le 23 novembre, à six heures du soir, le convoi funèbre quittait, à la lueur des flambeaux, le château de Claremont. Il se dirigeait vers Windsor où il arriva, escorté d'environ deux cent mille personnes, vêtues de deuil, et donnant les signes de la douleur la plus profonde. Là, le caveau de Saint-Georges où dorment, depuis Henri VIII, tant de générations royales, se referma sur cette princesse qui a trop peu vécu pour laisser une place dans l'histoire, assez du moins pour vivre longtemps encore dans les souvenirs et dans le cœur du peuple anglais.

Claremont avait été le témoin de la trop courte félicité des deux époux, et peu après de la catastrophe qui y avait mis fin. Aussi le malheureux Léopold, après avoir donné carrière à sa douleur, exprima-t-il la résolution bien arrêtée d'y vivre et d'y mourir. Tout à Claremont lui rappelait celle qu'il avait perdue. Sa consolation devait être désormais de continuer les œuvres de piété ou d'art que

<sup>1</sup> Sur la mort de la princesse Charlotte, voyez les *Mémoires* du baron Christian de Stockmar, recueillis par son fils Ernest de Stockmar.

la mort venait d'interrompre, et d'entretenir avec amour le culte d'une si chère mémoire. C'est ainsi que fut terminé, dans une des retraites les plus solitaires du parc, un petit temple gothique dont la princesse avait entrepris la construction, et que le prince convertit en une sorte de mausolée dédié à Charlotte-Augusta, dont le buste se voit encore dans cette chapelle, parmi divers souvenirs pieusement réunis par Léopold. Le portrait en pied de la princesse, peint par Dawe, fut mis sous clef dans un cabinet où, pendant de longues heures, l'inconsolable prince aimait à s'enfermer. Le petit cheval sur lequel la princesse Charlotte avait coutume de suivre les chasses ou de se promener dans les allées du parc, reçut d'honorables invalides à la mort de sa maîtresse, et ce vieux serviteur se voyait encore à Claremont, quand le roi Louis-Philippe vint y passer son exil. Enfin, sur le chemin qui conduit de la grille d'honneur aux bois environnants, un arbre fut planté chaque année, depuis la mort de la princesse jusqu'à celle de Léopold, qui mourut, comme on sait, roi des Belges, au château de Lacken, en décembre 1865.

Car, sans que le douleur du prince se fût beaucoup adoucie avec le temps, les événements, et plus encore le sentiment d'un devoir à remplir, l'amènèrent, treize ans après la mort de la princesse, à rentrer ouvertement dans la vie politique. Il accepta alors la couronne de Belgique, refusée par le duc de Nemours, et que les membres de la conférence de Londres étaient venus lui offrir. Toutefois, même à la suite de son second mariage avec la princesse Louise d'Orléans, de si sympathique mémoire, et que Marie-Amélie appelait « son ange consolateur, » le roi Léopold ne passait pas d'année sans retourner à Claremont. Il y retrouvait, en effet, d'abord avec la princesse Victoria dont il fut, jusqu'à la fin, l'ami et le conseiller, plus tard avec le roi Louis-Philippe et la reine exilée, bien des souvenirs personnels qui n'avaient pu lui devenir indifférents. Il aimait à revoir les lieux consacrés par la mémoire de la princesse Charlotte, à s'enfermer dans le petit mausolée du parc, enfin à promener sa douleur solitaire dans ce Claremont, qui n'avait rien perdu de sa mélancolique physionomie des anciens jours. Une irrésistible tristesse continuait à planer sur cette belle résidence, que la mort de la princesse Charlotte avait marquée d'un signe fatal, et qui passe encore dans l'esprit de la population, pour porter malheur à ses habitants, en particulier aux enfants qui y naissent et à leur mère, superstition à laquelle les faits n'ont, hélas ! que trop souvent donné raison depuis le temps des Ellis jusqu'à celui des princes d'Orléans.

Après le départ du roi des Belges, Claremont eut cependant quelques beaux jours, en tant que le mot peut s'appliquer à la vie retirée d'une veuve et d'un enfant. Le duc de Kent, quatrième fils de

Georges III, avait eu de son mariage avec la princesse de Linange, une fille à qui la Providence réservait de hautes destinées, la jeune princesse Victoria, et il était mort en 1819, huit mois seulement après la naissance. Léopold, frère de la duchesse de Kent, s'était aussitôt chargé de la tutelle. Il avait mis le domaine de Claremont à la disposition de sa sœur et de sa nièce, l'auguste enfant que le duc de Kent, avec la seconde vue de l'orgueil paternel, montrait déjà à ses familiers, en leur disant : « Regardez-la bien : elle sera votre reine. » Ainsi s'écoula, dans ce château, une partie de la jeunesse de la future reine Victoria, dont le temps se partageait alors entre Claremont et Kensington-palace, résidence ordinaire de la duchesse de Kent. Par les soins de son oncle, de sa mère et de son précepteur Davys, devenu plus tard évêque de Peterborough, la jeune princesse fut élevée d'ailleurs dans une complète ignorance de ses droits éventuels à la couronne. Ce fut à douze ans seulement qu'on lui fit suivre jusqu'à elle-même les ramifications d'un tableau généalogique. Mais, avec une sagesse au-dessus de son âge, elle répondit que « bien des enfants s'enorgueilliraient à sa place, parce qu'ils ne comprendraient pas la difficulté, » ajoutant que si la duchesse d'York, sa tante, donnait le jour à une autre héritière (ce qui alors ne paraissait pas impossible), elle n'en éprouverait pour elle-même aucun regret. Ce sentiment précoce de responsabilité, si digne d'admiration chez une enfant, lui fit aussi formuler d'elle-même cette promesse : « *I will be good.* — Je serai bonne », qu'après un règne d'un demi-siècle, personne ne reprochera certainement à la reine de n'avoir pas fidèlement gardée.

Un rapprochement naturel s'imposait à Claremont entre la princesse Victoria, héritière présomptive du trône, et la princesse Charlotte qui semblait revivre en elle, moins par ses droits dynastiques que par les qualités du cœur et par l'attachement respectueux que la nièce de Léopold, la petite Vicky, comme on l'appelait familièrement alors, inspirait aux habitants. Je dirai plus. La future reine d'Angleterre devait à son éducation un caractère plus sérieux, plus égal, que ne pouvait acquérir la malheureuse enfant de Georges et de Caroline, livrée en quelque sorte à elle-même et qui n'avait pas subi l'heureuse influence de la vie domestique. De là vient peut-être, il est vrai, que la figure de la princesse Victoria a moins frappé l'imagination du peuple que celle de la princesse Charlotte, tout en laissant après elle des souvenirs vénérés et un attachement sans bornes qu'est venue accroître la « loyauté » anglaise pour la souveraine du Royaume-Uni. La reine Victoria, de son côté, a toujours aimé à revoir Claremont, après qu'elle eut cessé d'en faire sa résidence. Elle y revint toujours avec plaisir, et, à la suite de son

mariage, elle avait coutume d'y passer tous les ans quelques jours avec le prince Albert, au retour du printemps. La duchesse douairière de Saxe-Cobourg appelait la petite princesse Victoria, née le 24 mai 1819, sa chère *fleur de mai*. Claremont pouvait alors prêter le même nom à la jeune reine qu'il revoyait avec les premiers soleils.

Après 1837, et après les premières années de son heureuse union avec le prince Albert, la reine fut revue bien des fois encore à Claremont, durant l'exil de la famille royale d'Orléans, avec qui elle avait eu plus que des rapports officiels ou de simple courtoisie. Ce fut une sincère et touchante amitié que la reine d'Angleterre et l'ex-reine des Français éprouvèrent constamment l'une pour l'autre et se témoignèrent par de fréquentes visites. C'était en outre une intimité étroite que la reine Victoria entretenait avec la charmante et infortunée duchesse de Nemours qu'elle avait connue presque enfant, duchesse de Saxe-Cobourg, et que dès lors elle avait aimée comme une sœur. Lorsque la princesse mourut si soudainement à Claremont, encore dans tout l'éclat de sa beauté, on dut recourir à tous les ménagements possibles pour apprendre à la reine la fatale nouvelle et pour adoucir le coup qu'elle devait lui porter. D'autres liens l'attachaient encore aux membres de la famille royale, et si les princes d'Orléans lui étaient d'abord moins connus, les relations qui s'établirent entre Windsor et Claremont eurent pour résultat de les élever toujours davantage dans l'opinion qu'elle avait conçue de leur valeur personnelle et dans son auguste familiarité.

Mais les noms que je viens de prononcer ne m'ont-ils pas entraîné trop loin en anticipant sur la suite des événements? Je parle du séjour à Claremont des princes d'Orléans, et je n'ai rien dit encore de leur arrivée. Remontons donc à 1848, ou plutôt qu'est-il besoin de rappeler ici des événements présents à toutes les mémoires, les journées de février, la chute du gouvernement de Juillet, les scrupules de Louis-Philippe qui tomba, comme l'a dit Odilon Barrot, en sage et en philosophe plutôt qu'en roi; enfin, le dramatique voyage de Honfleur, dans lequel les augustes voyageurs travestis, menacés par les autorités locales, furent contraints de fuir comme des proscrits? Enfin les voici à l'abri de ce pavillon britannique qui représente l'un des plus nobles droits que puisse exercer un État indépendant, le droit de l'hospitalité. Le cri de *Welcome to England* les accueille à leur débarquement sur le quai de Newhaven. Sans doute le peuple anglais se rappelait le récent voyage à Windsor du roi des Français, mais on devine quel devait être le sentiment du prince que l'Angleterre avait reçu triomphalement en 1844, non seulement comme un souverain, mais aussi comme le représentant d'une

politique de concorde, et qui revenait à elle, pauvre, fugitif, exilé. Le soir même du débarquement, le comte de Neuilly écrivait à la reine Victoria pour lui demander l'hospitalité qu'avait déjà reçue en Angleterre le duc d'Orléans. C'était en effet le quatrième exil qu'il avait à subir. Il reçut en réponse l'offre de la résidence de Claremont, indiquée d'avance, si je puis dire, par les liens qui rattachaient alors le roi des Belges aux parents de la princesse Louise et à toute la famille d'Orléans.

Louis-Philippe connaissait déjà Claremont. Outre que le château était voisin de Twickenham et de Richmond qu'il avait habités durant ses premiers exils, il l'avait visité quatre ans auparavant en compagnie de la reine Victoria et du prince Albert, et y avait reçu du peuple une véritable ovation. Il y fut accueilli cette fois par des témoignages non équivoques de la sympathie des habitants. Mais ce qui fut plus doux encore au cœur du roi et de la reine, ce fut de retrouver à leur arrivée les ducs de Nemours et de Montpensier, venus par une autre voie, et bientôt après de voir se réunir autour d'eux les autres princes que la nouvelle de la catastrophe avait surpris à l'étranger. Ce furent là toutefois des joies passagères auxquelles se mêlait une irrésistible tristesse.

Alors, en effet, commençait cet exil sur la durée duquel le roi ne se faisait pas illusion, et qui, pour lui, pour la reine, et pour tant d'autres membres de la famille royale, ne devait pas avoir de fin. Un nouveau voile de deuil s'étendait sur Claremont, dont les souvenirs, l'aspect mélancolique, et précisément alors les rigueurs de la saison ne pouvaient que rendre le séjour plus pénible à des exilés. Mais il le fallait ainsi. Le « tombeau » était scellé, et il devait, ainsi que je l'ai dit plus haut, conserver ce caractère funèbre pour ceux mêmes qui, après tant d'années et de vicissitudes, y viennent jeter pour ainsi dire un regard en arrière et évoquer tant de nobles figures disparues.

## II

Il y a entre l'âme humaine et les liens associés à ses joies ou à ses épreuves des liens qui ne peuvent s'effacer. Ainsi Claremont, même après des transformations partielles et le changement de ses hôtes, a-t-il conservé pour ceux qui l'ont connu de 1848 à 1866 le caractère que lui donnait alors la présence de la famille d'Orléans. La grandeur y était unie à la tristesse que de nombreux malheurs vinrent encore aggraver. L'importance d'une maison royale contrastait un peu avec la simplicité de ces princes, arrivés dans un état voisin de la gêne et qui vécurent ici d'une vie toute privée,

en dehors de l'étiquette des cours, dans une touchante intimité des maîtres avec leurs serviteurs. C'est sous cet aspect que je revois Claremont, que je reconnais à l'intérieur du château ces appartements si différents aujourd'hui de ce qu'ils étaient alors, c'est aussi sous cet aspect que j'essayerai de les décrire. A chaque pas d'ailleurs m'apparaît quelque image d'autrefois, quelque figure du passé, celle surtout de cette sainte reine exilée qui a, comme toutes les grandes âmes, paru plus grande encore dans les épreuves que dans la prospérité, dans cette triste résidence que dans les splendeurs des Tuileries, et dont le souvenir est désormais, pour le peuple anglais lui-même, inséparable du nom de Claremont.

Les marches du perron franchies, nous voici dans le grand vestibule, orné comme jadis d'une reproduction en bronze du vase de Warwick et garni de bustes en marbre des Georges et autres princes de la maison régnante. Par les hautes fenêtres la vue s'étend sur les gazons du parc, et du haut de l'éminence qui domine le château elle embrasse un pays verdoyant, découvert, inhabité, sur lequel les sombres nuages de pluie semblent traîner à l'horizon. Jusqu'ici rien de changé dans l'aspect du château. Mais il n'en est pas de même des appartements que je suis admis ensuite à visiter. Je les décrirai d'ailleurs tels qu'ils étaient autrefois, tels qu'il me semble les revoir. Dans le vestibule ouvrent en effet deux grandes pièces dont le caractère a été altéré depuis. Celle de droite, appelée la Bibliothèque, *library*, toute garnie de livres appartenant au roi Léopold, a longtemps conservé la physionomie de l'ancien Claremont, du Claremont d'avant 1830. On y voyait un portrait en pied, peint par Dawe, de la princesse Charlotte, toute vêtue de noir, et dont la beauté, empreinte de mélancolie, faisait revivre les souvenirs de deuil que le temps même n'a pu détruire. Ce tableau avait comme pendant le grand portrait de Léopold, peint par le même artiste, en officier de l'armée royale, mais qui, dès avant 1848, avait été reporté dans la galerie. A gauche du vestibule était le salon, où l'on retrouvait d'autres souvenirs des anciens hôtes de Claremont : un portrait de la duchesse de Kent, tenant la jeune princesse Victoria sur ses genoux ; et des deux côtés de la cheminée, les portraits de la reine d'Angleterre et du prince Albert, tous deux jeunes et beaux, tels qu'ils étaient aux premiers jours de cette heureuse union, racontée par la reine elle-même avec tant de charme et de simplicité<sup>1</sup>. Le salon de Claremont, tendu de soie jaune et

<sup>1</sup> Voyez *Early years*, récit de la jeunesse du prince Albert par le colonel Grey, qui tenait la plume sous la dictée de la reine, et le *Journal* de la reine d'Angleterre.

d'un ameublement assez grandiose, ne mériterait pas cependant une description qui tournerait un peu à l'inventaire, si des deux tables rondes placées aux angles de la cheminée, il n'en était une qui se trouve associée à de grands souvenirs. C'est à la table de gauche, voisine de la chambre royale, que Marie-Amélie avait coutume de se tenir chaque soir, présidant, dans la majestueuse beauté de sa vieillesse, aux entretiens de ses enfants et de ses petits-enfants. C'est là un des lieux de Claremont, où revit dans son cadre naturel cette auguste figure qui personnifiait les douleurs de la souveraine, de l'épouse et de la mère et à laquelle on ne pouvait pourtant s'empêcher d'appliquer alors cette parole de l'Écriture : *Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ.*

J'ai dit que l'appartement de la reine était voisin du salon principal. Il lui faisait suite en effet et se composait de deux grandes pièces dont l'une était la chambre royale et l'autre l'ancien cabinet du roi, toutes deux ayant vue sur la face occidentale du château. Il m'est facile aujourd'hui encore de restituer l'aspect de cette chambre dont, après la mort de Louis-Philippe et tant d'autres deuils qui vinrent assombrir le séjour de Claremont, la pieuse reine avait fait une sorte de sanctuaire pour ses souvenirs de famille, sanctuaire que ses vertus ont rendu plus vénérable encore et auquel sa sainte mort a donné la dernière consécration. C'est dans cette chambre que Louis-Philippe avait rendu le dernier soupir le 26 août 1850, et que, devant son lit de mort, les princes ses fils, à la sollicitation de leur mère, avaient pris l'engagement solennel de demeurer toujours unis. C'est dans cette chambre aussi que Marie-Amélie expira le 24 mars 1866, laissant, comme en témoignait, à Weybridge, une épitaphe, que l'histoire a ratifiée déjà, l'exemple de toutes les douleurs uni à celui de toutes les vertus. Aussi n'est-ce pas, croyons-nous, sans une sincère et respectueuse émotion qu'un Français peut visiter un lieu que tant de titres désignent à sa vénération, surtout lorsqu'il lui est donné de le rétablir par la pensée tel qu'il était aux jours de l'exil.

Tendue en vert et ouvrant par de hautes fenêtres sur ces tapis de verdure qui font le charme sérieux des parcs britanniques, la chambre de la reine invitait au repos l'esprit et les yeux. Une atmosphère de recueillement et de piété y régnait en tout temps, sans que la simplicité voulue du mobilier fit perdre à l'appartement cet air de grandeur que l'auguste exilée savait donner à tout autour d'elle. C'était une chambre de reine et une chambre de recluse. Depuis la mort du roi, un modeste lit en fer avait remplacé l'alcôve monumentale des premières années, et ce lit pauvre dans une chambre royale parlait de renoncement, d'abnégation, de détachement chrétien.

L'image du Christ et le prie-Dieu, surmonté d'une *Sainte-Amélie*, de Paul Delaroche, en disaient plus encore. Tout rappelait ici la vie religieuse et la piété de la reine, pour qui cette chambre devint même une chapelle, quand, durant ses derniers jours, au commencement de l'année 1866, la messe y fut célébrée chaque matin sur un autel portatif dressé en face du lit. Marie-Amélie, en effet, en était venue à appliquer à la lettre cette parole : *Justus ex fide vivit*, et pour elle ce n'eût plus été vivre que d'être privée du saint sacrifice où elle puisait journellement cette résignation et cette sérénité de l'âme qui ne l'ont pas abandonnée jusqu'à la fin.

Si une tendre dévotion a toujours distingué la reine, qui ne sait qu'il faut en dire autant des affections de famille, de cette piété maternelle surtout qui a été tantôt la joie et tantôt le tourment de son existence, de l'amitié enfin qui a tenu une si grande place dans sa vie? Un regard jeté dans cette chambre suffisait à révéler les plus chères affections de son âme. Au près du lit et du prie-Dieu, comme pour remplir le vide produit par l'absence, était suspendu un grand portrait du roi Louis-Philippe, assis, et peint de grandeur naturelle par Édouard Dubuffé, qui avait été appelé pour ce travail au printemps de 1849. La cheminée était ornée d'un ange gardien et d'une Jeanne d'Arc à cheval, sculptés par la regrettée princesse Marie, cette figure presque angélique, ce modèle de perfection chrétienne. Plus haut enfin se dressaient trois portraits : au centre, celui de l'infortuné duc d'Orléans, dont la mort avait marqué le début des cruelles épreuves que devait souffrir le cœur de la reine, et qui avait été pour le roi, suivant sa propre expression, « l'un des plus grands malheurs qui aient accablé sa vieillesse » ; à droite et à gauche, les portraits du duc d'Aumale en colonel du 17<sup>e</sup> léger, et du prince de Joinville en officier de marine, tous deux peints par Winterhalter. Un grand nombre de portraits plus petits et de photographies des membres de la famille royale garnissaient l'appartement, où se voyaient aussi, précieusement conservés par la reine, des souvenirs de Neuilly et, sous des globes de verre, les bouquets de mariage des princesses ses filles. Les tableaux religieux avaient naturellement leur place à côté des souvenirs de famille, et je mentionnerai en particulier une *Vierge* de l'école espagnole placée en face du lit, qui était un des nombreux témoignages d'affection donnés à sa mère par le duc de Montpensier. Enfin, comme la reine était sensible autant que personne aux beautés de la nature, surtout aux aspects radieux de l'Italie qui lui rappelaient les impressions de sa jeunesse, elle aimait à s'entourer de paysages dont plusieurs étaient l'œuvre du prince de Joinville, qui possède, comme on sait, un rare talent d'aquarelliste. C'étaient pour la plupart

des vues de Naples, de la Sicile ou du palais de San Telmo, près de Séville, où la reine trouva tant de charme dans son séjour auprès du duc de Montpensier, durant l'hiver de 1853. Je n'aurai garde d'oublier une charmante vue d'Osborne, dans l'île de Wight, peinte par la reine d'Angleterre, qui en avait fait hommage à son amie, l'ex-reine des Français.

De la grande pièce qui faisait suite à la chambre de la reine et que Louis-Philippe avait choisie pour son cabinet, je dirai peu de chose, si ce n'est que le roi avait coutume de s'y enfermer chaque matin avec un secrétaire et d'y travailler assidûment jusqu'à l'heure du déjeuner. Louis-Philippe, qui avait au plus haut degré, non pas, comme on l'a dit, l'amour de l'argent, mais l'amour de l'ordre, s'occupait à recueillir et à partager entre ses enfants les débris de sa fortune. Après la levée du séquestre sur les biens de la famille royale, opéré à la fin de 1848 par le gouvernement de la république, il consacrait une grande partie de son temps à ses dispositions testamentaires, ne prévoyant pas alors les spoliations qui devaient bientôt les rendre inutiles. Le roi occupait en outre les loisirs forcés de l'exil à compléter la rédaction de ses Mémoires, qui existaient déjà en manuscrit, mais qui avaient été pour une grande part détruits ou dispersés dans les journées de février. Rien ne saurait rendre l'intérêt de ces récits remontant aux jours de la révolution, au combat de Jemmapes et au modeste exil de Reichenau, récits que Louis-Philippe dictait de mémoire ou se faisait relire en y ajoutant chaque fois un trait nouveau et qu'il prenait soin de soumettre ensuite au jugement de deux arbitres désignés : le général Dumas, pour les faits politiques ou militaires ; M. Trognon, pour la littérature. De véritables discussions s'engageaient parfois avec le général, qui apportait dans ses idées la franchise et l'opiniâtreté d'un soldat. Le roi, très absolu aussi dans ses convictions, tenait ferme ; son adversaire ne reculait pas d'une semelle, et le bruit des voix qui montait toujours faisait dire aux serviteurs passant dans la galerie : « Ce n'est rien ; c'est Sa Majesté qui est aux prises avec le général. »

Ce cabinet royal, tout empreint jadis de la personne de Louis-Philippe, est resté depuis sa mort désert et privé de destination spéciale. Une transformation eût trop coûté au cœur de la reine qui aimait à se retirer dans cette pièce, mais qui ne put jamais se résoudre à l'occuper. Rien d'ailleurs n'y méritait une mention particulière, et je signalerai seulement que ce fut dans une chambre attenante, occupée plus tard par Mgr le comte de Paris, que le roi fit exécuter, par E. Dubuffe, le grand portrait dont j'ai parlé plus haut. Aux heures où le roi ne posait pas, la reine, durant quelques jours, vint secrètement poser à son tour. Ainsi fut dessiné par l'ar-

tiste ce portrait aux trois crayons que Marie-Amélie voulait donner au roi pour le jour de sa fête, et qu'après 1850 elle conserva dans sa propre chambre, en mémoire de celui à qui elle l'avait offert. On voit qu'au goût de l'art, qu'elle possédait à un haut degré, la reine savait joindre toujours les tendresses du cœur et le culte des plus chers souvenirs.

Les différentes parties du château qui viennent d'être décrites formaient les deux côtés d'un carré central rempli par une vaste cage d'escalier, éclairée par le haut, et à laquelle tout venait aboutir. Les deux autres faces de ce carré étaient occupées, l'une par la salle à manger, l'autre par la galerie de peinture transformée en chapelle. Une salle à manger mérite rarement une longue description. Dans celle-ci, je noterai seulement au passage quelques tableaux d'Horace Vernet, retraçant divers épisodes de la jeunesse du roi, ou pour mieux dire du duc d'Orléans, tels que le sauvetage à Vendôme d'un homme qui se noyait, et la délivrance d'un prêtre catholique sous la Terreur. Les repas de Claremont, grâce au grand nombre des membres de la famille royale, et à l'exception bien entendu des deuils trop fréquents qui vinrent les assombrir, ne manquaient pas d'une certaine animation joyeuse. Je dois dire pourtant que le roi, avant même que la maladie ne le confinât dans son appartement, n'y assistait pas toujours avec une régularité parfaite. Modèle d'ordre en toute autre chose, Louis-Philippe ne se plia jamais sans peine aux exigences de la nature et à la tyrannie des heures de repas. « Que l'on se mette à table sans moi », disait-il avec impatience, à qui venait interrompre son travail par cette annonce importune que « Sa Majesté était servie ». Le repas commençait donc, mais il était généralement fort avancé, quand, à ce mot prononcé par le laquais d'ordonnance : « Le roi, messieurs », tous les convives se levaient pour recevoir un prince qui ne voyait plus apparemment dans l'exactitude « la politesse des rois ».

Et maintenant passons à la galerie de peinture, formée par le prince Léopold, convertie en chapelle de 1849 à 1866, et rendue depuis à sa destination primitive. Il serait difficile aujourd'hui de voir autre chose qu'une collection de tableaux, d'ailleurs médiocres pour la plupart, dans cette salle tapissée de peintures, ornée de cariatides de marbre, et d'une décoration plus fastueuse ou même plus païenne que religieuse. Mais quand ici même on a vu la pieuse reine s'avancer chaque matin vers l'autel entre deux rangs de fidèles serviteurs, avec cette majesté souriante qui n'oubliait personne sur son passage; quand, aux fêtes catholiques, on l'a vue avec édification s'approcher de la table sainte, entourée des membres de la famille royale, alors on est invinciblement amené à rendre à

la galerie son ancien caractère, à n'y plus voir que « la chapelle », telle que l'avait faite la piété de l'auguste exilée. Cette chapelle, à vrai dire, résultat d'une transformation provisoire, était et ne pouvait être que des plus simples. Une cloison légère réservait un passage extérieur où se voyait encore le portrait en pied dont j'ai parlé plus haut, de Léopold I<sup>er</sup> en officier de l'armée royale. Un paravent servait de sacristie. L'autel était en bois, simplement dissimulé sous les tapisseries et la dentelle des nappes. Enfin, de vastes tentures avaient voilé les peintures de la galerie, auxquelles avaient été substitués quelques tableaux religieux, entre autres ce chef-d'œuvre d'Ary Scheffer, *Les adieux, à Ostie, de saint Augustin et de sainte Monique*, où le sentiment maternel, spiritualisé par l'amour de Dieu, semblait une allusion transparente aux douleurs de la reine, comme à ses vertus tant éprouvées.

L'établissement de la chapelle de Claremont eut lieu seulement à la fin de l'année 1848, et son organisation complète fut même de beaucoup postérieure. Durant les premiers mois de leur exil, Louis-Philippe et Marie-Amélie se rendaient pour entendre la messe à la chapelle privée de Weybridge, appartenant à une famille catholique du voisinage, et dans la crypte de laquelle leurs restes mortels devaient reposer plus tard. « Le roi, qui jugeait l'Angleterre de 1848, par celle de 1807, n'admettait pas alors qu'il fût possible d'obtenir, et qu'il y eût lieu par conséquent à demander la permission de célébrer la messe dans une résidence de la couronne. Il se trouva cependant que la question fut traitée un jour devant M. de Flahault, qui avait une alliance de famille avec un des membres les plus importants du cabinet britannique, le marquis de Lansdowne. M. de Flahault prit sur lui de parler de l'affaire au ministre, et celui-ci obtint sans peine de la reine Victoria la faveur qu'on n'avait osé solliciter d'elle, avec cette réserve toutefois qu'elle était exclusivement accordée à la famille royale et aux personnes de sa suite <sup>1</sup>. » A dater de cette époque, la messe fut célébrée au château, et les fonctions d'aumônier, confiées provisoirement à l'excellent abbé Crabot, furent remplies ensuite par l'abbé Guelle, qui, depuis la mort du roi jusqu'à celle de la reine en 1866, exerça son ministère à Claremont, avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti.

La chapelle toutefois n'était encore qu'imparfaitement formée. Ce fut seulement vers 1858, quand la santé défaillante de la reine lui interdit de se rendre le dimanche à Kingston ou à Richmond pour assister aux offices du soir, que, sur l'autorisation empressée de Mgr Grant, évêque de Southwark, la chapelle de Claremont reçut

<sup>1</sup> A. Trognon, *Vie de Marie-Amélie*.

enfin son entière organisation. La plupart des exercices du culte public y furent alors célébrés, et la reine eut l'ineffable consolation de pouvoir à toute heure chercher la force de l'âme ou épancher les ardeurs de sa piété devant le très saint Sacrement, conservé en permanence dans le château. Que d'heures de sa journée, si réglée d'ordinaire, la reine passa dans cette chapelle en adorations solitaires ! Et quelles joies intimes elle trouvait, elle, si détachée des bonheurs de la terre, à voir, le dimanche ou durant les retraites préparatoires aux solennités liturgiques, se grouper devant l'autel, comme une assemblée de chrétiens des temps primitifs, les membres de sa famille et les personnes de sa maison !

Il y aurait tout un chapitre à écrire sur cette chapelle de Claremont, qui réconcilia peu à peu la reine avec le lieu de son exil et finit même par le lui faire prendre en affection. Il y aurait en particulier beaucoup à dire sur l'organisation des chœurs et des chants sacrés qui lui firent retrouver pour un temps les impressions que, dans les grandes églises de France ou d'Italie, la musique religieuse lui faisait éprouver. L'origine de ces concerts spirituels avait été des plus modestes. La psalmodie des vêpres, inaugurée d'abord par l'abbé Guelle, parut bientôt monotone, et à la fête de Noël le chant joyeux d'un *Adeste* emporta tous les suffrages. Il n'y eut plus alors qu'une voix dans la maison : « Il faut un orgue ; il faut une chapelle ! » L'orgue, ou pour mieux dire l'harmonium, fut bientôt mis en place. Les choristes, recrutés parmi les personnes de la suite et bientôt après parmi les princes et les princesses elles-mêmes, ne firent pas non plus défaut. Ce fut le général de Chabannes, aussi exercé à l'harmonie qu'à l'art de la guerre, qui s'offrit lui-même à remplir les fonctions d'organiste. Il le fit avec cette conscience et cette régularité militaire qu'il associait à un vrai talent d'artiste. Ceux qui l'entendirent alors se souviennent peut-être d'un jour où l'infortuné général, assis sans le savoir sur un calorifère, subit imperturbablement pendant une heure au moins un supplice renouvelé de saint Laurent. La fin de l'office, en lui rendant la liberté, lui permit d'exprimer à voix basse, mais en termes énergiques, les impressions par lesquelles il avait passé. Dans toute sa vie, ce fut la seule fois, on peut l'affirmer, que le général reçut le feu de ce côté-là.

Tel était en résumé le Claremont d'avant 1866.

Des appartements de l'étage supérieur, et en particulier de ceux des princes, il resterait peu de chose à dire. On comprendra d'ailleurs la réserve qu'imposerait une telle description. Qu'il me soit permis cependant de rappeler, au sujet du duc d'Aumale dont le séjour à Claremont ne se prolongea guère après la mort du roi, que le goût

du prince, si universellement connu depuis, pour les arts et pour l'érudition, se révélait déjà dans le modeste appartement dont il disposait au château. Les tableaux et les objets d'art ne purent, comme de juste, trouver place que dans l'établissement princier de Twickenham, de beaucoup postérieur à celui de Claremont. Mais en ce qui concerne des études historiques, je citerai du moins une chambre convertie en bibliothèque, qui était déjà remplie de manuscrits et d'archives que le prince collectionnait ou classait en amateur passionné, et avec lesquels il aimait à s'enfermer. Durant ces heures d'études, la duchesse, qui s'associait aux travaux de son mari, jusqu'à lui servir de secrétaire, et qui était en outre excellente musicienne, exécutait souvent sur le piano les chefs-d'œuvre de la musique italienne, et formait ainsi de mélodieux intermèdes. Mais le prince retournait bientôt à ses travaux d'archiviste et de bibliophile, toutes ses pensées étaient dès lors pour Chantilly. Plus d'une fois on l'a entendu dire, dans l'ardeur de ses recherches historiques : « Un jour, à Chantilly, je ferai faire une salle des manuscrits. » Bien des années s'écoulèrent avant la réalisation de ce vœu, mais la salle des manuscrits existe aujourd'hui, et plus d'un illustre érudit a considéré, non seulement comme un honneur, mais aussi comme une bonne fortune, d'être admis à la visiter.

Paul DEPELCHIN.

La suite prochainement.

---

# DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

---

Une agitation considérable s'est produite depuis quelques années en Angleterre, au sujet des pratiques abusives de la vivisection. Comme il arrive ordinairement en ce pays où l'opinion prépare les lois, un acte du Parlement a suivi cette agitation. A la suite des discussions engagées par les journaux et les revues <sup>1</sup>, une mesure législative est intervenue, qui règle l'usage et définit l'abus, en matière d'expériences physiologiques. Qu'il y ait eu abus jusqu'ici, cela ne peut être mis en doute. La publication « malheureuse », pour parler comme les vivisecteurs, *du Manuel de l'étudiant dans le laboratoire de physiologie* <sup>2</sup>, publication qui a donné l'éveil sur ces tristes mystères, contient à cet égard des révélations importantes <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Polémique soutenue par M. Georges Hoggan, dans le *Times*, *Cornhill's Magazine*, n° 170. *Fraser's Magazine*, n° LXIV et LXXVI. *Fortnightly Review*, n°s CXIII, CXVII, CXXVI. *New quarterly Magazine*, n° XIV. *Quarterly Journal of Science*, avril 1876. *Macmillan's Magazine*, août 1874. *Vivisection*, 1 vol. in-8. Londres, 1876.

<sup>2</sup> *Handbook for the physiological laboratory*. Chez A. Churchill. 1 vol. in-8. Londres, 1878.

<sup>3</sup> Le *Manuel* ne fait nulle difficulté d'exposer en ces termes l'objet et les pratiques auxquels il réfère : « La méthode d'expérimentation devient chaque année plus précise et plus étendue. Toutes les études élémentaires de physiologie devront être faites sur des grenouilles ; c'est un moyen très pratique et *peu coûteux* d'instruire les élèves, par les sens, des phénomènes de la vie. » (p. 341). Et ailleurs : « Comme exercice utile, on peut accoutumer les élèves à mettre à nu les septième, huitième, neuvième et dixième nerfs. » Dans les expériences de respiration artificielle, par exemple, le *Manuel* donne ce conseil aux étudiants : « Quand on a ouvert le ventre d'un animal, et inséré un sac en caoutchouc entre le diaphragme et le foie, les nerfs du cou étant fréquemment excités, on voit, etc... et cela d'autant mieux que, après avoir perforé la poitrine, on a établi la respiration artificielle. *Pour une expérience de ce genre, on peut faire usage d'un sujet ayant déjà servi à d'autres expériences.* » (p. 311). Le *Handbook* s'attache à enseigner aux professeurs et aux élèves l'économie de sujets qu'ils peuvent faire, au seul point de vue de l'économie pécuniaire (pages 308. 418, etc.) ; les auteurs expliquent comment on peut reprendre à quelques jours d'intervalle, et quelquefois aussi dans la même journée, un animal mutilé, pour

A peine le *Manuel* avait-il paru, au commencement de 1873, qu'un cri d'indignation s'élevait des quatre coins du Royaume-Uni. Libre aux Allemands, disait-on, aux Américains, aux Français de se livrer à ce mode d'étude barbare ! Mais qu'en Angleterre, dans le pays qui a eu l'honneur de voir naître les *Sociétés protectrices des animaux*, dans la terre classique de l'humanitarisme, pareil outrage fût fait au sentiment moral et chrétien, voilà qui était intolérable ! Une *Société pour l'abolition des vivisections* se forma aussitôt à côté de la *Société pour la prévention des cruautés envers les animaux*<sup>1</sup>. A sa tête figurait le nom de sir Georges Duckett, et dans ses rangs on voyait des chirurgiens de mérite, des membres du Parlement. Parmi ses promoteurs les plus ardents, se trouvaient la baronne Burdett-Coutts, et une femme de grand talent, qui est un des écrivains les plus distingués de l'Angleterre, miss Frances Power Cobbes. De son côté, le gouvernement de la reine institua une commission pour procéder à une enquête sur les faits, et recevoir les révélations que pourrait avoir à faire la Société abolitionniste. Il faut l'avouer : dans le cours de l'enquête, les vivisecteurs ont soutenu leur cause contre leurs adversaires avec une grande supériorité de logique et de raison. Les abolitionnistes étaient pour la plupart des hommes du monde, qui ne se présentaient armés que de leurs bons sentiments, et qui les exprimaient avec la chaleur naturelle à de simples gens de cœur.

lui faire subir des tortures nouvelles, sans que l'expérience en soit plus mauvaise et les résultats plus douteux (pages 239, 240, 319 et autres), ils donnent des instructions sur la manière d'entretenir la respiration artificielle, dont les détails sont repoussants : par exemple, chez un lapin, placé sous l'influence du *curare*, chez lequel la corde spinale a été séparée de la moelle. Le *curare*, employé par les expérimentateurs pour paralyser les mouvements de la victime pendant les opérations, est loin d'avoir, paraît-il, les propriétés du chloroforme et des autres anesthésiques. Ceux-ci pourraient souvent lui être substitués ; mais leur emploi demande du soin et de l'attention pour ne point causer la mort, ou pour produire leurs effets. Le *curare* est infiniment plus commode ; et le manuel en préconise beaucoup l'usage. Or cette substance semble, en même temps qu'elle supprime les mouvements volontaires, laisser subsister tout entière la sensation et la connaissance. Les auteurs le savent bien, car ils disent (p. 396) : « ... les faits que nous venons d'indiquer ne sont intelligibles que dans l'hypothèse que le *curare* aurait détruit l'irritabilité des nerfs moteurs, en respectant celle des nerfs sensoriaux ou du centre nerveux. » Se figure-t-on la souffrance d'un être qui a gardé toute sa sensibilité, et qui ne peut faire un mouvement pour l'exprimer ou pour la soulager ! C'est là cependant la précieuse découverte dont les physiologistes sont si reconnaissants à l'un d'entre eux, et tous les jours des centaines d'animaux dans les deux mondes sont placés sous l'influence du *curare* pour la commodité des expérimentateurs.

<sup>1</sup> Acte du Parlement anglais, du 15 août 1876.

Les physiologistes, au contraire, étaient des hommes de science, rompus à une dialectique vigoureuse, accoutumés à la précision du langage scientifique moderne. Démontrer à leurs adversaires qu'ils ne savaient pas même ce que l'on doit entendre par le mot de cruauté; qu'ils n'avaient aucune notion exacte de la douleur et du plaisir; que la science est la bienfaitrice, non seulement des sociétés humaines, mais des animaux eux-mêmes; que les expériences les plus cruelles ne sont telles qu'en apparence; enfin, que, seuls, les savants peuvent être juges compétents de l'opportunité de leurs recherches, cela n'était qu'un jeu pour ces émérites logiciens. Par malheur, le jugement des abolitionnistes avait, sur plusieurs assertions, été mis en défaut. Quelquefois même ils avaient été induits en erreur sur les faits. Les membres du Comité furent souvent obligés de décliner la discussion. Quand des hommes, comme les docteurs Ferrier, Michael Foster, le professeur Jevons, Jonathan Hutchinson, et d'autres savants éminents descendent dans l'arène, des gens du monde, si bien intentionnés qu'ils soient, ne sauraient soutenir la lutte sur le terrain du raisonnement. Quoique le point de départ des abolitionnistes fût juste, que les abus fussent réels et révoltants, ils virent les vivisecteurs sortir triomphants des accusations portées contre eux.

Toutefois ce résultat qu'on eût pu prendre pour une défaite n'en était point une en réalité. Le but de la Société formée pour prévenir les abus de la vivisection se trouvait atteint. D'abord, le caractère personnel des savants mis en cause était lavé des accusations de cruauté, d'orgueil, d'ambition, d'égoïsme portées contre eux, et c'était certainement justice; nul n'a le droit de préjuger les motifs qui font agir les hommes de science et de se faire juge de leurs intentions. Ensuite, on avait réussi à leur faire désavouer tout ce qu'il importait de bannir de la pratique: les vivisections confiées aux mains inexpérimentées des élèves; les expériences faites sans employer les moyens qu'on possède d'endormir la douleur, ou répétées sur les mêmes sujets, ou aboutissant à laisser ces sujets mourir, l'expérience achevée, dans une lente agonie. Non seulement, on avait obtenu des désaveux qui, chez des gens d'honneur, équivalent à des promesses, mais on avait aussi mis les biologistes, les physiologistes, les expérimentateurs de tout ordre en garde contre eux-mêmes et contre leurs propres entraînements. La conscience des hommes d'étude est, au fond, délicate. L'éducation professionnelle est propre à développer en eux cette qualité. Un esprit non attentif, non scrupuleux, ne serait pas un esprit scientifique; et, des habitudes d'esprit aux habitudes de conscience, la distance n'est pas très grande. Si les savants sont quelquefois coupables d'indifférence pour les

souffrances qu'ils causent, c'est que, le plus souvent, la préoccupation du but absorbe leur pensée tout entière. Réveillez-les de leur distraction profonde, ils seront compatissants. M. Darwin, interrogé sur ce qu'il pensait des vivisections faites sans le secours des anesthésiques, lorsque l'emploi en est possible, avait répondu que cette pratique « méritait la détestation publique ». Une haute autorité médicale anglaise, le docteur Sharpey, parlant d'une expérience de Magendie dont il avait été témoin dans sa jeunesse, l'avait appelée « l'expérience *fameuse* ou plutôt *infâme* de notre maître. » D'autres savants moins connus, mais non moins éminents, s'étaient, au sein de la commission, exprimés de la même manière ; et tous, il faut le croire, avaient été, au fond, unanimes à réprouber en principe ce que, sans y songer sans doute, ils avaient laissé passer dans la pratique. On pouvait donc dire qu'on leur avait rendu service en les rappelant à leurs propres sentiments, et qu'ainsi du moins l'agitation anti-vivisectionniste n'avait pas été tout à fait sans fruits.

## I

Cependant l'agitation a rendu à la cause de la protection un service plus considérable encore : elle a fait faire leur examen de conscience aux adversaires des vivisecteurs. Bien qu'on voie la paille dans l'œil de son voisin sans voir la poutre dans le sien, il est difficile qu'en un sujet comme celui-ci on ne fasse pas un retour sur soi-même. Or qu'est la somme de souffrances infligée aux animaux par les expérimentateurs scientifiques, comparée à celle que leur cause tous les jours une foule indifférente qui n'a pas les mêmes excuses ? La voix gémissante qui sort du fond des laboratoires n'est qu'un murmure auprès du concert de douleurs qui, jour et nuit, s'élève des rues de nos villes, des plaines de nos campagnes et des rivages de la mer ! L'homme de science peut invoquer la grandeur du but qu'il poursuit ; car il croit qu'une connaissance plus étendue des lois de la vie le conduirait à la science universelle. Comme le dit M. Hutchinson, il n'a pas pour objet d'allumer quelques lanternes dans les ténèbres, mais de faire la pleine lumière autour de lui. Son ambition est téméraire, puisqu'il n'aspire à rien moins qu'à découvrir le premier ressort de la vie ; mais enfin elle est noble, et même elle est utile, parce qu'au-dessous de la vérité inaccessible sont des vérités secondaires, dont la découverte implique un accroissement d'ordre, de puissance, de bien-être pour l'espèce humaine. Mais le tireur qui tue par un brutal amour de la destruction, l'homme, par exemple, qui décharge son arme sur un oiseau de mer, et laisse l'animal

blessé disputer sa vie aux flots ; le jardinier qui noie [des légions d'escargots lents à mourir, quand il pourrait les écraser en un instant ; le charretier qui prodigue des coups inutiles au cheval impuisant ; le paysan qui frappe son âne d'un lourd bâton, et avec une persistance barbare, sur le même point du corps pour *faire la place*, comme il dit, et pour lui imprimer par la douleur une allure contraire à sa nature ; le braconnier, le tueur de rats, qui tendent des pièges redoutables, dans lesquels l'animal souffre une lente agonie ; les municipalités urbaines qui font périr des chiens sous le bâton ou dans les convulsions de la strangulation <sup>1</sup> ; le cuisinier qui *vide* ses écrevisses en leur arrachant, vivantes, le gros intestin, opération après laquelle elles peuvent vivre un jour encore, ou qui les fait cuire dans une eau chauffée progressivement ; le gastronome qui donne ses encouragements pratiques à l'engraissement morbide des foies d'oie ; la femme élégante qui orne sa coiffure avec l'aile des petits oiseaux, que peuvent-ils alléguer pour leur excuse ? Ne sont-ce pas là les manifestations de l'égoïsme et de l'insensibilité sous la forme la plus inexcusable ? Qui empêche, dans ce siècle d'inventions, qu'on ne construise des pièges à rats et autres animaux nuisibles, faits de façon à procurer aux victimes le bienfait de la mort instantanée ? A-t-on songé à ce qu'implique de tortures, pour l'animal, la lenteur de son supplice, quand le cruel engin le saisit par la patte, et que, les souffrances de la faim s'ajoutant à celles de la mutilation, il vit encore plusieurs jours en cet état ? Nous n'hésitons pas à dire que l'invention des pièges cause plus de souffrances à l'espèce animale que toutes les vivisections ensemble. Bien rarement un physiologiste, qui est en général un homme humain et bien élevé, néglige, malgré le conseil du *Manuel* que nous citons tout à l'heure, de donner au sujet qui vient de servir à ses expériences le coup de la mort. Le fermier, le destructeur d'animaux nuisibles, est étranger

<sup>1</sup> A Paris, les chiens non réclamés ni vendus à la Fourrière sont pendus ; dans d'autres villes, à Orléans par exemple, ils sont assommés dans la cour du dépôt. La prévision qu'ont ces animaux du sort qui les attend est quelque chose de lamentable. Pendant le délai voulu, non seulement ils perçoivent le meurtre de leur semblable par l'odorat, mais ils en sont témoins, les chenils donnant sur la cour où les exécutions ont lieu. Quand un visiteur étranger au personnel de l'établissement entre dans cet enfer, tous les captifs le *supplient* à la fois d'opérer leur délivrance. Ce sont de muettes prières d'une éloquence intraduisible : regards, battements de queue, petits gémissements, véritables larmes. Ces efforts sont entrecoupés de hurlements lugubres qui en complètent le sens. Quand un *gouapeur* paraît, leur épouvante, leur horreur est indescriptible ; nous conseillons à ceux qui veulent étudier la psychologie animale d'aller passer une heure à la fourrière d'Orléans, s'ils en ont le courage.

à cette pensée d'humanité. Des centaines de créatures vivantes peuvent se tordre jour et nuit dans l'agonie dans tous les coins de sa maison, sans que le propriétaire songe à leur donner une parcelle de cette compassion qu'il prodigue aux victimes du vivisecteur.

Il en est de même de l'homme du monde, homme aimable, distingué, chevaleresque, qui se fait de la chasse non seulement un plaisir, mais un honneur ! A-t-il compté les animaux des plaines et des bois qui s'en vont, dans les fourrés ou dans les sillons, attendre, une aile brisée, un plomb dans le corps, une tardive délivrance ? Un membre de la Chambre des communes, bien connu au commencement de ce siècle, M. Windham, affirmait, dans un discours dont l'objet était bien étranger aux idées de protection, puisqu'il s'agissait de faire autoriser les combats de taureaux en Angleterre, que la proportion du gibier blessé au gibier tué sur le coup est, en général, de dix à un. Admettons que c'était là une exagération de langage, faite pour les besoins oratoires, et renversons les termes de cette évaluation. Supposons que la proportion soit, au contraire, de un à dix. Sait-on quel est encore, en ce cas, le nombre des créatures qui meurent ainsi dans une agonie prolongée ? Trois millions peut-être par an dans le seul Royaume-Uni ! Dans ce pays de chasse, où la loi protège la vie du gibier pour réserver aux grands propriétaires le plaisir de le détruire, on évalue à trente millions le nombre de pièces tirées en un an ! Mais ce chiffre serait-il vingt fois moindre, comme il arrive dans les pays démocratiques où le luxe de la destruction a été mis à la portée du peuple, qu'on songe à ce que coûte de tortures à la bête mutilée, mourant lentement de la fièvre et de la faim, ce qu'on appelle le plus noble plaisir de l'homme !

Parlerons-nous de la pêche, cette grande industrie, qui pour des populations entières est le gagne-pain de tous les jours, et pour quelques oisifs un passe-temps plein de charme ? Par une dispensation bienfaisante de la Providence, le poisson qu'on arrache journellement par milliers de quintaux à la mer meurt d'une mort relativement rapide. Mais il est des espèces, — les mollusques et les crustacés, — qui endurent toutes les souffrances imaginables. Les homards, par exemple, avant d'entrer dans la chaudière bouillante où les attend une mort cruelle, demeurent, pendant la durée d'un voyage et plusieurs jours encore après, garrottés dans des positions contre nature qui doivent être horriblement douloureuses. Quand on vient à enlever la ficelle meurtrière que le pêcheur a nouée avec une inattention brutale, les articulations gonflées ou brisées refusent souvent le service. Quant aux mollusques, la sensibilité est probablement obscure chez eux, puisque l'organisation est rudimentaire ; mais quelles ne seraient pas, sans cela, les angoisses de ces êtres,

privés d'eau, c'est-à-dire à la fois d'air et de nourriture, empêchés, par des pressions barbares, d'accomplir l'acte physiologique, qui consiste à s'ouvrir à certaines heures du jour, et qui est impérieusement réclamé chez eux par la nature ! Parmi les habitants de la mer qui servent à notre nourriture, il en est quelques-uns, les plus gros, par exemple, que l'on tue en les amenant sur le rivage ; certes, cela est un bien. Mais avec quelle négligence n'accomplit-on pas cette opération ! Tandis que le Groenlandais, et l'Esquimau lui-même, se sert d'un marteau de pierre pour écraser la tête du poisson qu'il vient de prendre, le pêcheur de nos pays se contente le plus souvent de la lame de son couteau. Que dirons-nous de l'agonie interminable de certains poissons de rivière ? De l'horrible habitude suivie, dans les marchés, de l'écailler et de le vider vivant ? De la lente asphyxie à laquelle l'expose, avec une insouciance qui laisse loin derrière elle l'indifférence du vivisecteur, le *dilettante* de la pêche ? A-t-on quelquefois regardé les convulsions d'un pauvre goujon, et sait-on ce qu'elles expriment ? La suffocation, plus la terreur ! La pauvre petite créature éprouve, — dans toute la mesure où l'infériorité de son organisation nerveuse le permet, — ce qu'éprouverait un homme qui serait à la fois privé d'air et suspendu dans le vide ! Et ces deux sensations, les plus horribles qu'un être vivant puisse éprouver, durent quelquefois une heure entière ! Quand un poisson de rivière meurt lentement hors de l'eau, on trouve son appareil respiratoire gonflé et rempli de sang comme les poumons d'un asphyxié.

Bien peu d'hommes du monde ont visité dans ses détails, et surtout étudié dans son fonctionnement, cette machine à carnage qu'on appelle un abattoir. Dans les grandes villes, la tuerie est un art perfectionné qui laisse peu de chose à reprendre. Mais, dans les campagnes, les procédés sont barbares, parce que les moyens sont insuffisants. A la porte d'une grange d'où s'échappe un ruisseau de sang noir et coagulé, une lutte s'engage entre le boucher et la bête. La traction, les coups violents et répétés, rien ne peut décider celle-ci à franchir le seuil fatal. Nous avons vu la résistance désespérée d'un bœuf se prolonger deux heures entières. Quand, épuisé, meurtri, il arrive enfin sous la masse, un coup d'une force insuffisante l'étend par terre, sans lui enlever la conscience de la mort ni le sentiment de la douleur.

Un marché, une foire de village, n'est pas, pour un œil attentif, un champ d'observations moins lugubre. Les volailles, cruellement serrées aux pattes, jetées contre terre ou lancées violemment sur des charrettes, au mépris des règlements de police ; les veaux attachés dans des voitures, la tête pendante ; les pourceaux conduits

par des chiens qui se suspendent à leurs oreilles, font entendre contre l'homme un concert de malédictions. C'est une mêlée confuse, tumultueuse, de souffrances et de gémissements; une scène où la brutalité le dispute à l'ignorance.

Y a-t-il quelque chose au monde de plus pénible, de plus odieux, que le spectacle qu'offrent nos rues par un jour de neige? Qui n'a vu des milliers de chevaux surchargés frémir sous le fouet aigu du charretier, sans pouvoir surmonter le double obstacle qu'offrent les roues mottées et le pavé glissant? La vie du cheval est un martyr, depuis le jour où il quitte sa prairie et où on lui met un mors dans la bouche, jusqu'à celui où il entre chancelant dans la cour d'équarrissage, en proie aux frissons de la fièvre et de la peur. La peur, sentiment indigne de l'homme et qu'il surmonte, est une sensation horrible chez l'animal, livré, sans le contrôle de la raison, aux seuls mouvements de l'instinct. La nature, qui veut la conservation des espèces, lui enseigne, avant tout, à craindre la mort; et rien n'est lamentable comme la répugnance du bœuf et du cheval à passer le seuil de l'abattoir. Certes, la complainte du cheval et de son humble auxiliaire, l'âne, est la plus triste de toutes celles qui montent vers le ciel; et pour un animal de luxe, dont quelques années seulement sont paisibles et heureuses, des milliers de ses semblables souffrent dans les carrières, dans les mines, sous le fouet des charretiers brutaux, des cochers ivrognes, au râtelier vide de l'écurie du pauvre, sur la route poudreuse et brûlée du soleil, sous le hangar mal clos du chiffonnier, la faim, le froid, la soif, l'épuisement, les meurtrissures, la fièvre, tous les tourments combinés de la chair!

D'où vient que ce déchirant concert de douleurs qui s'élève des quatre coins de notre empire nous trouve aussi inattentifs, aussi indifférents, et plus durs cent fois que ne l'est le physiologiste occupé à surprendre quelque secret de la nature? D'où vient que nous sommes si sévères à son égard et si indulgents au nôtre? que nous lui demandons d'endormir chez l'animal souffrant la sensibilité nerveuse, et que nous ne prenons aucune mesure pour la ménager nous-mêmes? que nous centuplons la douleur nécessaire par la douleur inutile? que nous laissons languir les victimes de nos plaisirs ou de nos besoins? Et que, tandis qu'il est dans l'ordre de la bienfaisante Providence que le passage de la vie au trépas, chez les espèces animales à l'état de liberté, soit prompt et imprévu, nous permettons qu'il soit, au contraire, pour certains animaux domestiques, précédé des horreurs qui accompagnent la fin des condamnés à mort? L'odeur du sang de ses congénères fait éprouver des sensations épouvantables au chien, au bœuf, au cheval; nous le savons, et néanmoins nous passons outre, parce qu'il est conforme, croyons-nous, aux règles

d'une bonne police et avantageux pour notre bien-être que les choses se passent ainsi. S'il était obligatoire de faire saigner à l'écurie tous les chevaux hors de service, une grande perte de temps et d'argent résulterait du transport de ces animaux morts. Puis il faudrait veiller au nettoyage des lieux, à leur assainissement dans les cas de maladies contagieuses; on aurait sous les yeux un spectacle déplaisant; mille inconvénients et mille difficultés résulteraient de l'abattage à domicile; et alors il faut que le cheval ait un calvaire, où il monte frissonnant d'horreur, pour récompense de sa patience et de ses travaux!

Il en est de même de toutes les souffrances que nous infligeons aux bêtes. Notre motif pour les accepter sans conteste, c'est notre plus grand avantage. Ce motif est légitime, en tant qu'il s'agit de la satisfaction de nos véritables besoins; car l'espèce inférieure doit être sacrifiée à l'espèce supérieure; ainsi le veut l'ordre de la nature, qui, à tous les degrés de l'échelle des êtres, nous donne l'exemple de cette subordination. Mais du moment où l'intérêt suprême de notre conservation personnelle n'est pas en jeu; du moment où nous cherchons, au prix des tortures de l'animal, un accroissement de jouissances; du moment où, pour nous épargner quelque soin, quelque dépense ou quelque peine, nous multiplions ses souffrances et prolongeons son agonie, nous agissons par ces motifs égoïstes que l'on a si légèrement imputés aux vivisecteurs. Et si nous ne sommes, comme il arrive le plus souvent, coupables en ces matières que d'inattention, d'oubli, d'insouciance, nous tombons, par la paresse d'esprit, dans le même genre de tort, où nous reprochons au savant de tomber par un excès de zèle pour la vérité scientifique et par une noble activité de l'intelligence.

## II

Le secret de ces contradictions est tout entier dans un fait qui domine, sans qu'ils s'en doutent, individus et société: ce fait, c'est l'influence de l'habitude. Parmi les hommes humains qui ont intenté un procès à M. le docteur Magnan (de Norwich), parce qu'il avait, en présence d'un certain nombre de médecins, incisé les cuisses de deux chiens, pour injecter dans les tissus de l'alcool et de l'absinthe, est-il sûr qu'il n'y en eût pas quelqu'un dont le cuisinier ou la cuisinière soit laissé libre par son maître de fendre le ventre d'un poisson vivant, pour le plonger ensuite, vivant encore, dans l'huile bouillante? Parmi les personnes bien intentionnées qui voudraient faire interdire l'exhibition d'animaux savants dans les foires, exhibi-

tion qui suppose une éducation préalable plus ou moins cruelle, ne se trouve-t-il pas des propriétaires qui abandonnent, aux brutalités des garde-chasse, les chiens dont ils feront plus tard les instruments de leurs plaisirs? On a traduit devant le juge, en Angleterre, un bateleur qui faisait sauter des hyènes dans un cercle de feu, parce qu'on sait ou qu'on suppose que la vue des flammes imprime aux hyènes, lors même qu'elles n'en sentent point les atteintes, une extrême terreur; mais on sait que le plus peureux des êtres, le lièvre, endure, pendant la poursuite du chasseur, toutes les angoisses de la mort. Au nombre des cas de cruauté qui ont été portés à la connaissance de la Commission d'enquête <sup>1</sup>, il y a l'histoire d'un vieux cheval que l'on gardait dans une école vétérinaire pour en faire le sujet d'opérations et d'expériences répétées. Assurément, on ne peut songer sans horreur que le corps mutilé de ce pauvre animal servait ainsi, depuis des mois peut-être, de champ d'exercice aux élèves. Mais le dénonciateur, qui était vétérinaire lui-même, fut obligé de convenir qu'il avait très souvent appliqué le feu à des chevaux, sans avoir pris la peine de les chloroformer; et que les cautérisations profondes qu'il leur avait faites étaient beaucoup plus douloureuses que les opérations auxquelles le vieux cheval avait été soumis <sup>2</sup>. Or, comme l'un des deux faits est relativement rare, et que l'autre, au contraire, a lieu tous les jours, toute la rigueur des juges a été réservée pour celui-là même qui, par son but et son peu de fréquence, eût pu être plus aisément toléré.

Toutefois, une autre cause encore explique l'indignation qui s'est produite à propos du vieux cheval de l'école vétérinaire. C'est la substitution, en matière de souffrance, d'un sujet à un autre. On trouve révoltant que le chien soit soumis à des tortures, pour procurer à l'homme un soulagement possible, ou pour lui révéler un fait nouveau. Nos ancêtres étaient moins scrupuleux sur ce point, quand ils achetaient le salut d'une ville au prix du sacrifice d'un ou plusieurs individus. Les idées d'expiation et d'oblation de victimes, idées altérées par des théologies grossières, coûtaient aux sociétés antiques des milliers de vies humaines. Plus tard, quand ces idées furent ramenées à leur sens mystique par la religion chrétienne, on commença à regarder comme immoral de faire souffrir un homme pour en sauver plusieurs. Aujourd'hui, cette manière de sentir s'étend jusqu'à ce qui touche aux animaux, surtout lorsque leurs souffrances sont d'une nature exceptionnelle, et non pas de celles auxquelles notre esprit a été dès longtemps accoutumé.

<sup>1</sup> *Rapport de la Commission royale*, questions 5037 et 5043.

<sup>2</sup> *Ibid.*, questions 5054, 5052.

Il est, en effet, certain que, grâce à nos habitudes morales nouvelles, nous répugnons instinctivement à faire du mal à un mouton, pour faire du bien à un troupeau. Mais cette manière de sentir est combattue par le raisonnement. D'abord l'exploitation de l'animal par l'homme est la loi générale qui préside à nos rapports avec les espèces inférieures; ensuite la substitution de sujet dans la mort et la souffrance n'a pas le caractère d'injustice et d'immoralité que nous lui prêtons. Sans doute, notre notion du juste absolu demanderait que, chez l'animal comme chez l'homme, pas une larme ne fût versée, pas une douleur ne fût subie, qui n'eût sa compensation préparée. Nous n'admettons point, nous autres chrétiens, cette justice universelle des panthéistes, qui se compose des injustices individuelles et forme une somme sans unités. Mais rien ne nous défend de croire, et nos idées sur la bonté de Dieu nous font au contraire espérer, que la brute a, de même que l'être raisonnable, une existence ultérieure, compensatoire de son existence présente. Cette croyance, qui est celle de l'Asie tout entière, ne répugne point au christianisme, et si l'Église est muette sur ces graves questions, c'est que son enseignement se borne à faire connaître à l'homme ce qui le concerne lui-même. La *Genèse* ne dit-elle pas, dans le récit de l'acte créateur : « Qu'ils se multiplient dans les eaux, les reptiles à l'âme vivante, et que les volatiles volent au-dessus de la terre sur la face de l'étendue des cieux ? » Dans un article scientifique remarquable de M. Arthur Mangin, publié à cette même place <sup>1</sup>, il a été parlé d'un recueil dirigé par M. Godin, intitulé : *Le protecteur, le législateur et l'ami des animaux*. « Ce recueil », dit l'auteur de l'article, « a paru avec l'approbation et le concours de beaucoup de personnes honorables et pieuses, parmi lesquelles se trouvent des ecclésiastiques et même des évêques. M. Godin lui-même est un chrétien sincère et un catholique fervent; eh bien, il déclare que la résurrection des animaux n'est contraire à aucun texte de l'Évangile, ni à aucun des dogmes formulés ou proclamés par l'Église; et il cite ces paroles de l'Ecclésiaste : Qui sait si l'âme des animaux descend en bas ? » (iv, 21.) Oui, qui sait? qui peut oser assigner des bornes à la puissance et à la bonté du Créateur? Qui peut penser que sa propre conception du juste s'élève plus haut que la justice universelle de Dieu?

A l'influence de l'habitude, à l'insuffisance de la réflexion, vient s'ajouter une troisième cause, qui rend compte de la diversité des jugements que l'on porte sur les faits de cruauté. Cette cause, étrangère à tout raisonnement, c'est la sensation directe que produit sur

<sup>1</sup> Voy. le *Correspondant* du 25 février 1868, n° 149.

nous la vue des objets. Nous mesurons volontiers, — créatures bornées que nous sommes, — l'importance des faits à l'impression qu'ils font sur notre système nerveux. Le docteur Ferrier avait fait en présence de ses élèves certaines expériences sur des chiens : elles n'avaient soulevé aucune protestation ; répétées sur des singes, les grimaces presque humaines que la douleur arrachait à ces animaux firent juger le spectacle intolérable. Un homme qui peut martyriser froidement un être immobile et muet, — par exemple, un sujet placé sous l'action du *curare*, — perd courage et lâche prise, du moment où la victime se débat et pousse des cris. Il en est plus d'un parmi nous qui répugnerait, — à moins qu'il n'y fût poussé par la faim, — à tuer le mouton ou le poulet dont il décrète la mort, pour le simple ornement de sa table, sachant d'avance que le mets superflu ne sera d'aucune utilité réelle à ses serviteurs ni à lui-même. C'est en vertu de cette manière de sentir que nous sommes plus affectés par le meurtre d'un homme, commis à une lieue de notre demeure, que par le massacre d'une population entière survenue chez les Papous ou dans l'Océanie. En général, les manifestations et la vue de la souffrance nous touchent plus que la souffrance même. Si le cheval n'était pas un animal muet, ou presque muet, nous ne lui infligerions pas la moitié des mauvais traitements que nous lui faisons subir. La vue du sang suffit à faire évanouir certaines personnes ; et l'on confond souvent cette sensibilité nerveuse avec la sensibilité morale. Sur les millions de jeunes, appartenant à la race féline et canine, que l'on est obligé de détruire chaque année pour arrêter le développement nuisible de l'espèce, il n'y en pas un dixième qui soit tué d'autre manière qu'en étant lancé à l'eau. Pourquoi ? c'est qu'on s'épargne ainsi à soi-même la vue du sang et de la douleur. Peu importe que le jeune animal surnage longtemps, et même survive parfois à une immersion prolongée, pourvu que l'on puisse se soustraire à cette scène désagréable ; car notre égoïsme reparait sous toutes les formes, même sous la forme trompeuse de la sensibilité <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous avons connu une petite fille de cinq ans qui avait une chienne dont elle aimait passionnément la jeune progéniture. Cependant, comme elle se voyait enlever à chaque saison ses petits chiens et qu'elle savait que, par une négligence coupable des serviteurs et des maîtres, on se contentait de jeter les pauvres animaux dans un fossé où la mort venait tardivement les prendre, la petite fille eut un jour le courage de tuer elle-même ses bêtes favorites en leur tranchant résolument la tête avec un couperet de cuisine. Cette action, diversement appréciée par les personnes présentes, nous fit augurer hautement du caractère de cette enfant, et la suite de sa vie a montré qu'elle était née aussi bonne que courageuse.

## III

La notion de cruauté est certainement une de celles qui n'existent dans notre esprit qu'à l'état de chaos. Tâchons de nous rendre compte des éléments qui la composent. M. le professeur Stanley Jevons ramène ces éléments à quatre, et les énumère ainsi :

- 1° La douleur causée ;
- 2° Les motifs qui nous déterminent à causer la douleur ;
- 3° La facilité et la fréquence avec lesquelles nous nous y déterminons ;
- 4° L'impression que nous en recevons, et la manière dont la douleur d'autrui se présente à notre imagination.

Et ces quatre éléments, il les caractérise par les noms de *physique*, *moral*, *sociologique* et *psychologique*.

Mais faut-il pour qu'un acte soit cruel que tous ces éléments se trouvent réunis? Faut-il qu'à la douleur que nous causons, s'ajoute de notre part : d'abord, un motif mauvais ; puis l'habitude et la répétition fréquente de l'acte ; puis enfin, l'indifférence ou un plaisir barbare devant la souffrance d'un être sentant? Suffit-il, au contraire, qu'un seul de ces éléments s'y rencontre, pour qu'un acte soit entaché du caractère de cruauté? Devant la question ainsi posée, le sens commun répond : il y a cruauté grossière quand la souffrance d'un être sentant est un plaisir pour celui qui la contemple ; pareil fait psychologique se rapporte à un état social, heureusement loin de nous ; il y a cruauté encore, quand le plaisir fait place à une indifférence réfléchie, volontaire ; il y a cruauté enfin, quand le motif d'infliger la douleur est insuffisant ou mauvais ; mais ni la fréquence de l'acte, ni le degré de la douleur en elle-même, ne détermine le caractère de cruauté.

Ces distinctions de simple bon sens nous montrent combien souvent notre indignation et notre tolérance sont l'une et l'autre irréfléchies. Le plus humain d'entre nous pèche sept fois par jour contre les lois d'humanité. Sept fois par jour, nous causons la douleur, soit par des motifs mauvais ou insuffisants, soit par notre indifférence volontaire. Sept fois par jour, nous manquons à la règle de proportionnalité, entre la but et le moyen, entre la valeur de l'objet que nous poursuivons et le prix dont il est payé. Si le vivisecteur tombe dans la même faute que nous, en causant une douleur inutile ou disproportionnée aux résultats qu'il obtient, comme, par exemple : s'il renouvelle des expériences déjà suffisamment faites ; s'il exerce sur le vif la main des élèves quand il peut

l'exercer sur le cadavre ; s'il sacrifie plusieurs sujets au lieu d'un seul, en répétant, dans des réunions peu nombreuses, des leçons pratiques qu'il eût pu faire devant un plus grand nombre de personnes à la fois ; s'il néglige d'endormir la conscience de la vie chez l'animal, lorsqu'il est possible de le faire ; s'il se sert de faux anesthésiques, quand il en a à sa disposition de véritables ; s'il néglige enfin, l'expérience achevée, de donner à la victime le coup de grâce, il est cruel, au même titre que nous, par insuffisance de motifs et par défaut d'attention. Mais si son objet est vraiment élevé ; si, à la hauteur du but, il joint un soin scrupuleux d'épargner l'animal dans toute la mesure du possible, alors le vivisecteur, malgré qu'il cause des tortures inénarrables, et qu'il les cause habituellement pendant toute la durée de sa vie, échappe au reproche de cruauté :

Nous avons peine à croire, avec quelques personnes, qu'il y ait cruauté à supprimer la vie, quand cela peut se faire avec la moindre somme de douleur possible ; moins encore à en empêcher la diffusion. Sans tomber dans le pessimisme de l'Inde ; sans penser, avec un moderne philosophe allemand, que l'être est un mal, et que le *nirvâna* est le seul refuge contre la souffrance, nous ne partageons point le radieux optimisme, dont le travail de M. Hutchinson, dans la *Fortnightly Review*<sup>1</sup>, est un des plus brillants échantillons. Nous ne disons pas avec lui que prolonger la vie d'un chien, même quand son existence doit s'achever dans les tortures, est se montrer l'ami de la race canine ; que l'existence est en soi-même un tel bien pour l'animal, qu'il y a plus de cruauté à l'empêcher de naître qu'à ne pas l'empêcher de souffrir. Nous ne pourrions admettre cette manière de voir que si nous avions la certitude d'une vie ultérieure compensatoire, pour la bête comme pour l'homme, des maux de la vie présente. Nous ne sommes pas non plus convaincus, comme lui, que s'il était en notre pouvoir de connaître les sentiments des animaux à notre égard, nous verrions que ce sont des sentiments de vive reconnaissance et de profond respect pour l'homme, « qu'ils considèrent *probablement* comme une divinité bienfaisante » ; ni que « le monde animal ait grandement gagné aux conquêtes graduellement faites par l'humanité sur la nature » ; et qu'en domestiquant certaines espèces, « le roi de la terre ait conduit ses sujets à la victoire ». Nous regardons comme une fantaisie littéraire un passage comme celui-ci :

« Les moutons, s'ils pouvaient lire nos statistiques et y voir que la population des villes augmente, bondiraient de joie dans les prai-

<sup>1</sup> *Fortnightly Review*, n° CLIV

ries. Quoi ! diraient-ils, deux mille hommes de plus que les mois précédents sont nés à Londres, le mois dernier ! Que de moutons, il va falloir qu'ils élèvent ! Justement, les médecins prétendent que notre chair est pour l'homme la plus salutaire ! Sans doute, le fermier va labourer et assainir ce méchant marais couvert de joncs, où nous enfonçons jusqu'au ventre ! Il y sèmera du trèfle et des navets pour notre usage. On ne tuera plus les agneaux, et nous deviendrons tous moutons ! Comme nous allons être soignés ! Comme nous allons être nourris ! Le vieux John, notre berger, va recevoir une augmentation de salaire ; et, au printemps prochain, il couchera toutes les nuits dans le pré pour veiller sur nous de plus près. Hourrah pour la population croissante ! A bas les légumistes ! A bas Malthus ! Vive l'homme ! et qu'il aime à jamais la viande de mouton ! »

Ces plaisanteries nous paraissent à nous lugubres. Notre sentiment est, au contraire, que nous nous montrons presque toujours humains, en épargnant à l'animal domestique les douleurs de l'existence, dans les conditions que nous lui avons faites ; et nous absolvons celui qui tue beaucoup, — pourvu qu'il tue vite et bien, — de tout reproche de cruauté.

Lors donc que nous faisons, tous tant que nous sommes, notre examen de conscience sur nos rapports avec les animaux, la question se présente complexe. Nous sommes cruels quand nous produisons la douleur, même faible, sans un motif suffisant : humains, quand nous causons une somme de douleur, même considérable, pour obtenir un véritable bien. Reste à s'entendre, il est vrai, sur ce qui est le bien et le mal. Dans l'ordre moral, la définition est, quoi qu'on en dise, facile ; dans l'ordre de considération qui nous occupe, nous les déterminerons ainsi : le bien et le mal physique pour l'homme et pour la bête, ce n'est pas l'accroissement ou la diminution des jouissances, c'est la diminution ou l'accroissement de la douleur.

#### IV

On donne pour excuse de notre indifférence à la souffrance des animaux, qu'à l'état de nature ils vivent dans un océan de douleur. Outre, dit-on, qu'ils endurent les intempéries et la faim, ils se déchirent et se dévorent les uns les autres ; l'intérêt de la conservation des espèces n'est garanti que par la vigilance continuelle des individus, vigilance qui implique un sentiment pénible de peur. Nous ne contestons point, en effet, que l'harmonie de la terre ne se maintienne qu'au prix d'une certaine souffrance. Ce fait d'où est

sorti le pessimisme de l'Asie, et qui a égaré toutes les théologies antiques s'impose à notre esprit. Mais ne nous méprenons-nous pas un peu sur la nature des maux qui assiègent l'animal à l'état sauvage? D'abord, n'est-ce pas pour lui qu'on pourrait dire avec justesse ce que Cabanis a dit pour l'homme avec moins de vérité : « Le bonheur est dans le libre jeu des facultés. » Si l'être est en soi-même un bien pour la brute, ce doit être surtout dans l'état de liberté. Si, au contraire, vivre et souffrir sont pour elle une même chose, à la douleur de vivre s'ajoute, dans l'état de domestication, les violences faites aux instincts. D'ailleurs, cette destruction générale des espèces les unes par les autres qui trouble notre notion de la bonté infinie du Créateur, et ne s'explique à nos yeux que par la catastrophe morale qui est venu déranger l'ordre de la nature, n'est pas, comme nous croyons, la cause d'une somme énorme de souffrance pour l'animal! Chaque espèce a été douée d'un instinct particulier pour tuer rapidement et presque sans douleur l'espèce qui sert à sa nourriture. Le tigre saigne sa victime à la veine jugulaire avec une dextérité sans pareille. L'oiseau de proie frappe le petit oiseau qu'il enserme, d'un coup de bec mortel sur la tête, avant de lui déchirer les entrailles. Le lion qui saisit un mouton le secoue violemment en l'air et lui fait, par ce geste, perdre promptement connaissance. Nous tenons cette révélation du voyageur Livingstone. Un jour, un lion le saisit, l'enleva de terre et le secoua, comme un jeune chien fait d'un chiffon. « Dans cette situation critique, dit-il, je n'eus aucune conscience du danger; un délicieux délire s'empara de moi, puis, je perdis connaissance, et si le lion m'eût dévoré je serai mort sans souffrir. Mais un coup de fusil, habilement dirigé par un de mes compagnons, força mon ennemi de lâcher prise, et je souffris ensuite cruellement de mes blessures... » Beaucoup d'animaux carnassiers ont été doués, à cet égard, de bienfaisants instincts. Nous en avons un exemple dans les chiens destructeurs de rats. Certaines races canines, et tous les chats, secouent leur proie à l'instant même où elles la saisissent; procédé qui équivaut, d'après l'expérience du docteur Livingstone, à l'action du plus puissant anesthésique. D'autres, — et ce sont celles qui s'approchent le plus de l'état de nature, — tuent leurs victimes d'un seul coup. Un vrai ratier n'attaque jamais un rat que sur la nuque. D'un seul coup de dent, il lui brise la colonne vertébrale et opère la section de la moelle avec une sûreté que n'égalerait pas le meilleur opérateur.

Il est probable que tous les animaux dans l'état sauvage, et jusqu'aux plus petits insectivores, ont reçu de la nature une adresse à donner la mort qui en compense la nécessité. La Providence est

fertile en ressources; et la loi qui nous épouvante, soustrait, sans doute, par une fin rapide et sans douleur, des milliers d'êtres à une languissante vieillesse. L'homme seul torture ses victimes; car l'homme est de toutes les créatures celle qui a été le plus infidèle à sa loi. L'humanité, dans sa déchéance, est arrivée à se repaître de la vue des supplices humains. Aujourd'hui, il est encore des hommes, dans les pays chrétiens, qui se plaisent à des jeux sanglants et barbares : combats de taureaux, en Espagne; tir à l'oie, à Mézières et à Lille; massacre de coqs, à coups de bâtons, dans quelques villages du Berry; crucifixion des hiboux vivants, aux portes des granges, en Beauce; combats de coqs, venus d'Espagne et implantés, malgré les lois, en Angleterre, où la police pourchasse les délinquants dans les cours des brasseries; tirs aux pigeons, mis à la mode comme amusement fashionable par les gens du monde, tous ces jeux, quoiqu'ils n'aient point la souffrance de l'animal pour but, sont un reste de notre ancienne barbarie. Nous excuserions, dans une certaine mesure, le tir aux pigeons, dans lequel l'oiseau blessé, tombant généralement en vue, est plus aisé à tirer de peine que le lièvre ou le perdreau, si la cruauté d'un acte avait pour mesure le degré de douleur qu'il cause; mais comme elle est plutôt dans l'inutilité de cette douleur, nous ne pouvons, sans étonnement et sans tristesse, voir des hommes du plus grand monde, des princes appelés à régner, des femmes d'une éducation exquise, se faire gloire de se livrer à cette sorte d'amusement. C'est là un des effets les moins flatteurs pour notre race de cette hérédité d'habitudes et de goûts que le darwinisme nous donne pour une découverte nouvelle, après qu'elle a été constatée par l'Église, par l'histoire et par l'expérience commune.

C'est surtout contre ces diverses formes d'abus de pouvoir envers l'animal sans défense, que les Sociétés protectrices des animaux s'élèvent en tout temps et en tous lieux. Leur intervention s'exerce principalement contre les cas de vivisection et de cruauté inutile. En s'attaquant à quelques faits que le manque d'habitude de notre part rend à nos yeux intolérables, ou que l'absence de motifs légitimes entache de véritable cruauté, les Sociétés protectrices ont éveillé dans les consciences des scrupules inattendus, et contribué à attirer l'attention publique sur d'autres faits non moins cruels. Les idées que ces sociétés tendent à répandre sur l'extention des devoirs de charité de l'homme à ses rapports avec les animaux, ne sont encore qu'en germe; mais de ce germe nouveau un grand arbre doit sortir.

Pour nous, qui savons ce qu'était, au commencement du siècle, l'état de l'opinion publique sur cet intéressant sujet, qui, nous souvenons encore que le général de Grammont voulut présenter lui-même

la modeste loi (restée, hélas ! toute notre législation en cette matière), parce que, disait-il, « l'épaulette sauverait peut-être le projet du *ridicule* », et qui voyons aujourd'hui la Société protectrice de Paris, sinon prospère, du moins encouragée, pendant que celle de Londres, honorée par ordre souverain du titre de *Société royale*, a pour patrons la reine, les princes et les plus grands seigneurs d'Angleterre, nous sentons que, sur ce point du moins, un progrès moral s'accomplit. Rien de plus consolant que le spectacle d'une séance publique de la Société protectrice des animaux à Londres, cette grande société, mère de la nôtre et de plus de trois cents sociétés affiliées répandues dans le monde entier. A côté du noble lord qui la préside<sup>1</sup>, est assise une courageuse femme<sup>2</sup>, fondatrice d'une société auxiliaire de dames, créée pour faire entrer les idées de protection dans l'éducation de l'enfance. Sur l'estrade, le cardinal Manning, entouré d'archevêques et d'évêques anglicans, donne l'exemple de l'union des forces et des cœurs dans les œuvres de charité. L'assistance, toujours très nombreuse, est composée d'une foule de personnages importants, de membres éclairés, de savants, de médecins, et, — détail touchant, — de vétérinaires, venus là, comme sur leur vrai champ de bataille. La séance ouvre par le chant d'une hymne au Créateur, et se termine par quelque motion généreuse.

La Société protectrice de Londres dispose de plus de 400 000 fr. par an. Elle a à son service un grand nombre d'agents chargés de parcourir nuit et jour les rues et les routes pour veiller, en ce qui la concerne, à l'exécution des lois. Le Parlement est attentif à ses réclamations, et la législation protectrice des animaux, en Angleterre, prévoit une foule de cas, contient une foule de dispositions. Nous sommes, en France, bien loin, hélas ! d'avoir obtenu d'aussi grands résultats ; mais c'est surtout en pareille matière que les frontières entre nations n'existent pas ; et, en présence des progrès faits par nos voisins dans cette voie nouvelle de la charité chrétienne, nous croyons fermement à la réalisation du noble espoir exprimé, au commencement de ce siècle, par lord Erskine, chancelier d'Angleterre, lorsqu'il a dit : « De la protection raisonnable et raisonnée des animaux, datera une nouvelle ère dans l'histoire de l'humanité. »

V. DE CHEVIGNY.

<sup>1</sup> Lord Aberdare.

<sup>2</sup> La baronne Burdett-Coutts.

# LE SALON DE 1880<sup>1</sup>

---

On me permettra, avant d'aller plus loin, de réparer une omission dont je ne suis point responsable et de signaler une œuvre magistrale de sculpture qui n'avait pu, dès l'ouverture du Salon, être installée sur son piédestal. Il s'agit de la statue colossale de Leverrier, par M. Chapu. Ce n'est point là une œuvre qui s'impose, dès le premier coup d'œil, comme la figure de *l'Immortalité*, dont j'ai parlé déjà. Le sujet donné à l'excellent sculpteur avait tous les inconvénients que je signalais dans les sujets modernes, et parmi lesquels le costume est le plus grave. Il était bien difficile de faire une statue qui eût du style sous l'habit raide et officiel d'un membre de l'Institut; M. Chapu a obvié autant qu'il était possible à cette difficulté, en dissimulant ce déplaisant habit sous les larges plis d'un paletot qui a des airs de draperies. Puis il a conçu le mouvement de sa statue d'une façon véritablement sculpturale; la sculpture donne aux idées qu'elle exprime plus de force qu'aucun autre art; mais aussi ces idées doivent être d'une simplicité et d'une clarté extrêmes. M. Chapu a donc choisi, dans la vie du grand astronome Leverrier, un moment unique, un acte simple et grand, propre à être compris de chacun, propre aussi à être la cause d'un beau mouvement pour la figure représentée. On sait que Leverrier découvrit la planète Neptune par la seule force du calcul et du raisonnement, et affirma la place où elle devait se trouver dans le ciel, par l'observation des phénomènes de l'attraction, et avant qu'aucun instrument d'optique eût eu la force de la montrer matériellement à aucun œil. M. Chapu a donc représenté Leverrier debout, la tête levée, avec une grande expression de conviction. De son doigt tendu, il désigne sur une sphère céleste le point précis où il sait, de toute certitude, que doit se trouver la planète. Par une coquetterie de grand sculpteur, M. Chapu a modelé un *Atlas*, une admirable petite figure nue, qui porte la sphère céleste sur ses épaules; il n'a pas su se refuser le plaisir de composer près de la statue moderne un véritable morceau

<sup>1</sup> Voy. le *Correspondant* du 10 mai 1880.

de grand art et de grand style; ce seul détail suffirait pour donner à l'œuvre un grand caractère. On comprendra que je n'aie pu passer sous silence une telle œuvre d'un tel artiste<sup>1</sup>.

### III

LA PEINTURE. — LES DESSINS ET AQUARELLES. — LA GRAVURE.

Comme il faut toujours être juste, j'avouerai dès l'abord que le classement inventé par M. Turquet n'a pas déplu à la partie du public qui a affaire ailleurs, et ne se soucie point de passer longtemps au *Salon*. Rien n'est plus commode pour les gens pressés, qui s'arrangent fort bien de voir les œuvres des artistes en renom, et se passent mieux encore de rechercher les talents naissants parmi la légion des jeunes peintres obscurs. On comprendra que les artistes et les critiques ne s'en soient pas aussi bien trouvés.

Comme critique pourtant et pour ne pas montrer une mauvaise volonté obstinée, je ne ferai pas difficulté de reconnaître que ce classement ne m'a pas été inutile pour établir moi-même la division de mon compte-rendu. Il a moins profité aux œuvres innombrables, auxquelles je n'ai pu donner une attention suffisante.

Quoi qu'il en soit, dans le rangement nouveau, on voit paraître et s'isoler ceux qui donnent en ce moment la direction à l'art français, non pas des chefs d'école, mais plutôt des chefs d'ateliers; ce sont, surtout : M. Bonnat, M. Bouguereau, M. Cabanel, M. Carolus Duran, et enfin M. Gérôme, dont le nom manque à l'appel cette année, mais qui se voit représenté par quelques élèves assez brillants, entre autres : M. Motte (*César s'ennuie*); et M. Adan (*Gulliver à Brobdin-gnac*).

Ces cinq peintres sont assurément ceux qui exercent le plus d'influence, et, sans vouloir médire d'eux, car je les admire, je remarquerai que cette influence, dans le temps de *vulgarisation* où nous vivons, n'est pas pour eux d'un très bon suffrage. Il serait peut-être permis de dire que ce ne sont pas aujourd'hui les personnalités les plus puissantes qui rattachent autour d'elles le plus d'élèves et d'imitateurs; les qualités tout à fait personnelles n'ont pas grand cours, et l'on s'en aperçoit en constatant combien peu d'action en

<sup>1</sup> Puisqu'on me permet cet *erratum*, on me pardonnera sans doute de le compléter en nommant quelques artistes dignes d'attention dont le nom avait échappé à ma plume : M. Belouin, un Angevin dont j'ai eu l'occasion d'apprécier le talent l'an passé; M. Degeorge, qui a exposé un charmant buste en terre cuite; M. Denécheau, dont la statue a quelque mérite; enfin, M. Ré-seda, qui cache sous ce pseudonyme le nom d'un amateur distingué.

réalité exercent des hommes comme M. Puvis de Chavannes, comme M. Breton, comme M. Henner et même comme M. Baudry.

Et pourtant c'est chez ces derniers que je chercherais, quant à moi, les vrais principes de salut pour l'art moderne; et pour ne prendre en exemple que le Salon de cette année, je ne pense pas qu'on puisse y trouver un meilleur modèle de grande composition murale que le carton de M. Puvis de Chavannes, de peinture champêtre et poétique que le tableau de M. Breton, de coloration et d'éclairage que la tête d'étude de M. Henner, de portrait classique que les deux toiles de M. Baudry.

M. Puvis de Chavannes a composé une immense scène qui doit servir à décorer une salle nouvelle du musée d'Amiens. Il s'est représenté un épisode de la vie ancienne du peuple aborigène habitant la Picardie, et a intitulé sa composition : *Jeunes Picards s'exerçant à la lance*, puis il a ajouté en épigraphe : *Ludus pro patria*. M. Puvis de Chavannes possède en perfection les principes de la grande décoration murale, qui doit être faite de lignes simples et claires, en évitant également l'enchevêtrement dans la composition et le fini dans le détail. Ses groupes sont espacés, disposés harmonieusement et formant un ensemble que l'œil saisit tout d'abord pour s'y complaire. Un jeune homme, la lance à la main, la lève déjà et s'apprête à la jeter, pointe en avant, contre un gros chêne où plusieurs lances sont déjà fichées. Derrière lui sont groupés ses camarades qui ont déjà essayé leurs forces, ou bien attendent que leur tour soit venu. En avant de ce groupe, des femmes et des enfants, un vieillard, suivent les péripéties de la lutte belliqueuse. Enfin, derrière le groupe des jeunes hommes, sur le seuil de leurs chaumières, des hommes et des femmes s'occupent de travaux domestiques ou de plaisirs champêtres, tandis qu'un homme souffle dans un chalumeau. M. Puvis de Chavannes, suivant en cela comme en toutes choses l'exemple des décorateurs primitifs, compose ainsi une vaste allégorie de la vie tout entière, et sait mettre une unité et une harmonie entre des sujets variés; puis, comme il l'a fait dans ses admirables toiles du Panthéon, il déroule derrière ses personnages, et pour les mettre en valeur, un vaste et grandiose paysage aux lignes simples, à l'aspect poétique. Nul aujourd'hui ne réussit mieux que lui dans ce genre de recherche. J'ai prononcé le mot *primitif*, et je le retiens; M. Puvis de Chavannes est peut-être le seul artiste aujourd'hui vivant qui ait su s'approprier naturellement et sans *pastiche* les principes des décorateurs italiens du quatorzième et du quinzième siècle. Il est vraiment primitif dans son invention et dans sa composition, il l'est aussi dans le but qu'il poursuit et l'entente qu'il a des nécessités de la peinture murale. En cela, il faut

l'approuver fort ; il faut regretter pourtant que cette tendance l'ait porté à négliger trop les charmes et la correction du dessin, ce qui n'en est nullement une conséquence nécessaire ; si la peinture murale exige une extrême précision de contour, et ne saurait admettre le vague et le flottant qu'on peut et qu'on doit quelquefois rechercher dans la peinture de chevalet, il n'en résulte pas qu'elle renonce à la souplesse, à l'élégance et surtout à la réalité des lignes. Si les primitifs dont M. Puvis de Chavannes suit si heureusement les traces, se sont parfois dispensés de la correction du dessin, c'était par ignorance et non pas par système, et voilà en quoi il ne leur faut pas ressembler ; Hippolyte Flandrin l'avait bien compris.

Pour bien comprendre ce que M. Puvis de Chavannes apporte d'intelligence et d'habileté dans la grande peinture, il faut voir auprès de son carton les œuvres analogues composées par des artistes remarquables d'ailleurs, le plafond par exemple, qu'expose cette année M. Tony Robert-Fleury (*Glorification de la sculpture française*, plafond pour le palais du Luxembourg). Toute cette œuvre est noyée dans une sorte de brouillard rosé, où rien n'a sa forme précise ; mise à sa place une œuvre semblable ne vaudra pas beaucoup plus que les ciels nuageux qu'on peint le plus souvent sur un plafond banal. Et pourtant M. Robert-Fleury est un artiste de talent et un héritier non indigne de son père.

M. *Baudry*, qui est avec M. Puvis de Chavannes, le plus grand décorateur aujourd'hui vivant, garde, pour peindre les portraits, les habitudes prises dans la grande peinture murale ; ses figures semblent détachées d'une fresque, et l'une des deux au moins d'une fresque qui serait admirable. Le portrait de M. Guillaume, le statuaire, a sans doute quelques défauts si l'on considère la ressemblance et le caractère de la figure. M. Guillaume a un visage qui est comme son art même, honnête et modéré. On ne lui voit point cet air inspiré et un peu tragique que lui a donné M. Baudry ; mais ce reproche, je l'avoue, me touche peu ; l'art a un autre but que des satisfactions d'individus et de famille ; il est notoire que les plus beaux portraits de la Renaissance, les chefs-d'œuvre peints par Raphaël et le Titien, n'ont qu'une ressemblance très vague et très imparfaite avec leurs modèles ; les traits de Jules II, tels qu'on les voit dans l'incomparable tableau de Raphaël ne rappellent que de fort loin les images beaucoup plus précises et beaucoup plus imparfaites laissées par les miniatures et les médailles. Dans cent ans, quand M. Guillaume et M. Baudry, et nous tous ne serons plus de ce monde, et qu'on se souciera fort peu des traits de nos visages, le tableau de M. Baudry sera toujours un beau tableau, et l'on dira : « Ce Guillaume était un fameux sculpteur en son temps, et ce Baudry était assurément un grand peintre. »

Le *portrait de M. Jules B...* est plus remarquable encore ; il rappelle le soi-disant portrait de César Borgia qu'on attribue à Raphaël (galerie Borghèse, à Rome). Il faut dire aussi que le modèle que M. Baudry avait sous les yeux prêtait à ce rapprochement : c'est un jeune homme de trente ans environ, au teint sombre, aux yeux noirs, à la barbe fine et longue. Il a un poing sur la hanche, il regarde droit devant lui. Tout le tableau est peint dans une teinte uniforme qui rappelle celle de quelques portraits vénitiens ; c'est une peinture d'une extrême simplicité et qui suppose une rare sûreté de touche ; le peintre ne s'y prend pas à deux fois pour établir ces tons si riches et si rares, et la plupart du temps la toile est à peine couverte.

Ces effets sont bien éloignés de ceux que recherche M. Henner, et je doute, il faut l'avouer, que la peinture de ce maître soit une peinture aussi saine, aussi sérieuse, aussi durable surtout que celle de M. Baudry. Le procédé inventé par M. Henner n'appartient à nul autre, et son art est tout personnel ; c'est ce que j'y aime. On ne saurait mieux qu'il ne fait rendre la saillie et le modelé de corps blancs sur des fonds sombres ; il y a toute une poésie à la fois charnelle et antique dans ces formes amples et moelleuses, dans ces corps aux reflets nacrés, et il faudrait encore remonter aux Vénitiens, maîtres de la lumière, pour trouver des nymphes aussi divines et aussi voluptueuses.

Mais je doute quelquefois pourtant si le procédé de M. Henner, qui rappelle tant les anciens maîtres, est bien celui de ces maîtres ; ses tableaux, dès leur naissance, ont l'air de tableaux vieux, que le temps a « *poussés au noir* ». Les tableaux du seizième siècle devaient être singulièrement plus frais en sortant des mains du peintre. Certes, il y a une volupté très grande pour tout homme qui a le sens de la peinture à découvrir quelque fragment de beau corps de femme sous le noircissement qu'imprime la patine du temps. Mais je doute que l'on puisse ou que l'on doive, en peignant, poursuivre ces effets ; et de plus il faut craindre, je crois, que cette peinture inusitée n'ait que peu de solidité, et que l'usage immodéré de couleurs dangereuses ne nuise à sa conservation. Puis il y a une grande monotonie dans cette manière. M. Henner pense, comme autrefois le Pérugin, que ce qui a plu une fois peut bien plaire cent fois. C'est peut-être une erreur ; aussi suis-je heureux de voir cette année M. Henner varier quelque peu ses effets dans le second de ses tableaux exposés : *le Sommeil*. C'est une simple étude : une tête de femme endormie, renversée en arrière et vue de profil ; on me dit que cette étude est née d'un hasard et que M. Henner, trouvant un jour dans son atelier un modèle qui l'attendait endormi, avait été

charmé de l'effet produit et l'avait saisi au passage; je le crois volontiers. La pose est prise sur le vif; c'est ce sommeil profond, absolu, qu'on prendrait pour la mort sans le bruit léger du souffle et la teinte rose du sang qui coule sous la peau. Car il y a dans cette peinture des teintes fraîches et roses et un détail de modelé que M. Henner recherche rarement. C'est une charmante étude.

M. Jules Breton a moins peut-être du peintre que M. Henner, mais nous nous plaisons à saluer en lui le grand poète qui a su la même année donner le tableau qu'on voit au Salon, et un vaste poème <sup>1</sup> en vers magnifiques. Aussi a-t-il eu cette bonne fortune d'illustrer son beau tableau par quelques-uns de ses beaux vers. Il a pu apostropher ainsi ses *Sarcleuses*.

Sarcleuses allongeant vos ombres opalines  
 Sur les blés, où le soir met ses bijoux tremblants,  
 O filles qui traînez encor vos genoux lents...

Je m'arrête, et pourtant il faudrait continuer avec M. Breton, pour vous dire ce qu'il y a dans ce tableau que je voudrais vous décrire. C'est le soir, le soleil va s'abîmer, il répand ses derniers reflets sur la plaine artésienne tout illuminée. Au premier plan, deux formes de femmes se profilent sur la teinte délicate du ciel; l'une, debout, remet sa veste de drap grossier, qu'elle a quittée pendant la chaleur du travail; pour passer sa manche, elle tend le bras d'un mouvement si lent, si las, qu'on sent toute la pesanteur de cette rude journée, toute la peine du travail accroupi et monotone. Auprès, une autre femme, à genoux encore en terre, s'arrête pourtant dans son travail, et, levant la tête, regarde sa compagne qui s'étire; non loin, une autre femme, fatiguée, s'est endormie un grand mouchoir violet sur la tête; enfin, au fond du tableau, là-bas en longues lignes, quelques sarcleuses vaillantes travaillent encore, le corps plié, accroupies, et comme prosternées vers la terre, leur nourrice et leur dure maîtresse. Tous ces détails sont simples, grossiers presque; les types sont parfaitement vrais, et l'on rencontre tous les jours des figures comme celles-là dans nos campagnes françaises. D'où vient donc qu'il y ait une poésie pénétrante dans la simple disposition de ces figures au milieu de la campagne vaste et triste? C'est là le secret de l'art: le fond de l'esprit artistique, comme le fond de l'esprit scientifique, n'est peut-être que cette force d'attention qui s'attache à des choses auxquelles le public ne prend pas garde. Ce que j'aime en M. Jules Breton, c'est que je ne connais pas un peintre, aujourd'hui qui me fasse penser autant que lui.

<sup>1</sup> *Jeanne*, de M. Jules Breton, dont nos lecteurs ont eu la primeur, vient de paraître en volume à la librairie Charpentier.

D'ailleurs, si le rapprochement du poème de M. Breton et de son tableau me font insister sur le côté poétique de son talent, ce n'est nullement pour diminuer en lui le peintre ; on ne saurait trop louer l'excellente correction de son dessin, et l'entente des effets de la nature qui lui fait disposer des reflets exquis, le reflet rose de soleil qu'on voit, par exemple, sur le mouchoir dont est couverte la tête de la femme endormie.

Mais ce n'est pas assez d'avoir parlé du poème de M. Breton et de son tableau : cette année est particulièrement heureuse pour lui, et il est une dernière joie, et si je puis dire une dernière œuvre, qui n'est pas, je crois, la moins chère à son cœur. Je veux parler du succès de sa fille, M<sup>me</sup> Demont-Breton, dont les deux tableaux (*la Petite source, Fleur d'avril*) sont la promesse juvénile d'un brillant avenir. Ici, c'est un enfant qui se joue dans l'herbe inondée des pétales blancs et roses qui tombent des arbres fruitiers en fleurs ; là, c'est la même enfant qui, de sa petite main, se fait une tasse et se rafraîchit aux eaux vives d'une petite source. M. Breton, du moins, a une élève qui le comprend et pourra être digne de lui ; cela, aujourd'hui, n'est pas donné à tout le monde. Et s'il ajoute au nom de sa fille ceux de son genre, M. Demont, qui est un peintre de valeur et de son frère M. Émile Breton, dont les paysages, souvent étranges, ont une si puissante originalité, il peut voir réuni autour de lui un groupe artistique comme on n'en voit plus. Je suis heureux de pouvoir féliciter une fois de plus M. Jules Breton de tous ces bonheurs.

Pour compléter la liste de ceux auxquels je voudrais voir une grande et durable influence sur les artistes de leur temps, il faut de toute nécessité y ajouter M. Paul Dubois, qui est sans doute un des artistes les plus complets parmi ceux qui vivent aujourd'hui. Malheureusement, M. Dubois ne s'est pas essayé dans la peinture sur un aussi vaste champ qu'il l'a fait dans la sculpture ; sans doute il a sagement agi, chaque homme n'a en lui qu'une certaine quantité d'invention, et la discipline de l'esprit veut qu'on n'en dépense les facultés qu'à coup sûr ; aussi M. Dubois a-t-il peut-être bien fait ; tandis qu'il poursuivait la gloire des plus grandes compositions sculpturales, de se restreindre, pour la peinture, au genre des portraits. A vrai dire, il y a parfois mieux réussi que cette année. Le *portrait de M<sup>lles</sup> \*\*\**, quelles que soient les grandes qualités que l'on y peut découvrir, n'est point d'un heureux effet ; le choix des toilettes d'un gris clair uni, sans les agréments et reflets du satin ou de la soie, n'était pas fait pour adoucir les traits rudes et saillants des visages. C'est là une peinture sincère et qui gagnera sans doute à vieillir, mais d'où le charme est un peu trop exilé. Il n'en est pas de même

de la petite *Tête d'étude* que M. Dubois envoie aussi et qui est un morceau de peinture exquis, d'un relief et d'une délicatesse vraiment admirables <sup>1</sup>.

C'est le souvenir du passé plutôt que la satisfaction présente qui nous porte à ajouter ici le nom de M. Hébert, car le portrait exposé cette année, qui serait une œuvre remarquable pour un peintre obscur, ne nous paraît guère digne de la main qui a peint la *Mal'aria* et la *Vierge de la délivrance*.

Parmi ceux qui dirigent vraiment la jeune école de peinture et ont vraiment quelque influence sur elle, quelques-uns sont des peintres de haute valeur, quelques-uns de valeur moindre. Je préférerais, quant à moi, qu'on s'attachât davantage aux noms que je viens de citer; mais il n'en pas ainsi, et si l'on veut suivre une vogue faite en partie de mérite et en partie de hasard, c'est d'un autre côté qu'il faut tourner les yeux.

M. Bonnat, dont il faut tout d'abord prononcer le nom, ne peut être indifférent à personne; il faut bien reconnaître qu'il a joui et jouit encore d'une des plus singulières faveurs qu'on ait vue de nos jours; j'ai éprouvé moi-même, l'an passé, qu'on ne peut lui adresser des critiques un peu sensibles sans déplaire à bien des gens. Ce n'est pas parce que cette singulière faveur me semble baisser un peu que je reviendrai à la charge cette année, car ce ne serait point généreux; mais, au contraire, c'est à cause même des éminentes qualités de M. Bonnat, que je veux, bien modestement d'ailleurs, signaler les défauts que je crois apercevoir en lui. L'habitude des œuvres des grands-maîtres nous dispose à la sévérité et nous fait croire qu'il est bon de toucher aux réputations les plus brillantes.

Je ne critiquerai pourtant pas aussi durement que le fait la masse du public le *Job* de M. Bonnat. Le spectacle offert aux yeux est, au premier moment, hideux; c'est là l'impression du public, et, il faut le dire, l'impression de tout spectateur. Mais ce serait mal entendre les beaux-arts que de s'arrêter à une pareille impression: le *Prométhée* de Salvator Rosa est hideux aussi avec ses entrailles pantelantes roulant à côté de lui <sup>2</sup>; c'est pourtant une fort belle peinture; on ne peut nommer les choses belles ou laides par l'im-

<sup>1</sup> Je ne saurais nommer M. Paul Dubois sans ajouter un mot au sujet du buste de M. Pasteur, loué dans mon dernier article. Ce buste est exécuté aux frais de M. Jacobsen, brasseur danois. M. Jacobsen a dépensé une somme de 1 400 000 francs à faire construire un laboratoire de chimie à Carlsberg (Danemark). Il a voulu que le buste de M. Pasteur y figurât en place d'honneur. Il a commandé le buste à M. Dubois. Voilà qui fait le plus grand honneur à M. Pasteur, à M. Jacobsen, à M. Dubois, et je puis dire aussi à notre pays.

<sup>2</sup> Palais Corsini, à Rome.

pression assez fugitive des nerfs ; sans cela les descriptions de la peste dans Thucydide et Lucrèce ne seraient point des chefs-d'œuvre. Lucrèce a été jusqu'à décrire les crachats des pestiférés. M. Bonnat a été moins loin ; mais il a voulu s'inspirer du livre de *Job*. *Job* n'est point un livre pour les boudoirs ni pour les petits enfants. C'est un terrible poème de la souffrance humaine dans toute son horreur, dans toute sa grandeur aussi, puisqu'on voit derrière elle la main d'un Dieu tout-puissant. Cette grandeur, M. Bonnat l'a comprise, car il a donné à la tête du vieillard, à sa tête décharnée à longue barbe blanche, une expression de douleur surhumaine, de désespoir terrestre et d'abandon à la volonté incomprise de Dieu ; les yeux sanglants sont fixés au ciel.

Voici, je pense, les versets du livre saint auxquels il faut se reporter pour comprendre la pensée du peintre :

« Ma douleur m'a oppressé, et tous mes membres sont réduits à rien. Les rides de ma peau donnent témoignage contre moi... *Ma face s'est enflée de pleurer*, et mes paupières se sont obscurcies... Mon témoin est au ciel, et celui qui sait bien mon affaire est dans les hauts lieux... *J'ai fait mon lit dans les ténèbres*... J'ai dit à la pourriture : Tu es mon père ; et aux vers : Vous êtes ma mère et ma sœur !... »

C'est un vieillard nu, dans toute l'horreur de la nudité et de sa vieillesse. Je ne reproche point la recherche d'un tel sujet, je pense même qu'on peut pour-suivre jusqu'au bout l'étude d'une si horrible réalité ; mais ce n'est peut-être pas la meilleure manière de le faire que de pousser trop loin l'exécution du détail ; le seul réalisme possible est celui qui cherche à rendre l'impression d'une chose réelle et non celui qui veut représenter cette chose même telle qu'elle est ou qu'elle a pu être. Verdi, dans son *Requiem*, a appelé à son secours un nombre infini de trompettes, de trombones et de cornets, et leur a fait proférer des accords effroyablement durs pour rendre l'effet de la trompette du jugement dernier ; l'effet est manqué, car tout son est toujours inférieur à ce qu'on peut rêver de l'appel suprême qui sortira de la trompette au son étrange — *tuba mirum spargens sonum*. Dans le *Requiem* de Mozart, il n'y a qu'un instrument de cuivre, et il donne simplement les notes d'un accord parfait ; l'effet est saisissant.

De même, on parle beaucoup des efforts qu'a fait M. Bonnat pour compliquer sa tâche et redoubler l'horreur qu'il recherchait ; on va jusqu'à dire qu'il a choisi parmi tous les modèles vieux et décharnés un vieillard dont des coliques atroces ont torturé la peau et dé-

<sup>1</sup> *Job*, xvi, 7, 8, 16 et 19 ; xvii, 13 et 14.

formé les membres ; rien ne peut rendre, il est vrai, l'effet hideux de ce ventre tuméfié, haché de mille plis et sillonné de veines gonflées et bleuâtres ; cela n'est même point naturel peut-être chez un vieil homme. Et de plus cela était sans doute inutile pour l'effet artistique ; quoi qu'il en eût, M. Bonnat ne pouvait représenter vraiment un vieillard couturé d'ulcères et déchiré de plaies purulentes ; il ne pouvait pas peindre les *ichthyosis*, les *psoriasis* et les *lupus exedens* qu'on voit aux vitrines dans le quartier de l'École de médecine. Et cela pourtant eût été l'exacte vérité ; la première objection contre la représentation de l'exacte vérité, c'est que, le plus souvent, cette représentation n'est pas possible. Ne pouvant aller jusque-là, le peintre, il me semble, devait aller moins loin encore qu'il n'a été. Ce n'est qu'à l'homme de goût que cette critique s'adresse ; s'il faut parler du peintre, je pense qu'il lui faut reprocher la manière forcée dont il répand la lumière, et l'insuffisance de ses fonds de tableaux qui se perdent toujours dans un brouillard épais, vineux ou violacé. C'est une erreur, pour un peintre réaliste, de peindre toujours dans la lumière factice de l'atelier, sous les lampes à réflecteurs ou à la lumière électrique. Cela dit, le *Job* de M. Bonnat est une œuvre qui mérite haute considération et qui n'est point d'un esprit ni d'une main ordinaires.

Je n'en dirai point autant du *portrait de M. Grévy*, qu'expose également M. Bonnat. C'est une peinture lourde, dure et sèche, éclairée d'une manière fausse, et ne donnant à la figure ni relief bien notable, ni intérêt appréciable. Quoi qu'on pense du taciturne président de notre malencontreuse république, il faut reconnaître, pourtant, qu'il n'est point encore dans un semblable état. Je ne dis pas que le peintre fût aidé par son modèle ; mais je crois néanmoins qu'il en pouvait tirer un autre parti.

Je parlerai moins de M. Cabanel ; la décadence où on le voit depuis quelques années est triste, si l'on pense à quelques œuvres remarquables qui sont sorties de ses mains. Le *portrait* qu'il expose cette année est d'une extrême faiblesse ; quant à la *Phèdre* qu'il y a joint, peinte dans une teinte grise et fausse, sans relief, elle est étendue sur une sorte de divan, que, malgré ses ornements antiques, je persiste à comparer à un wagon de première classe. Ce n'est pas sans regret que j'ai à parler aussi librement de M. Cabanel ; car il est le professeur le plus en vue de l'École des beaux-arts, où ses élèves ne sont que trop disposés à le critiquer. Malheureusement, si sa peinture ne me plaît pas, son influence ne me plaît guère plus. C'est lui qui a appris aux jeunes gens de l'École leur manière plâtreuse et leur éclairage blafard. Pour s'en rendre compte, il faut voir comment peint M. Pierre Cabanel (*l'Enfant prodigue*) :

c'est une figure absolument convenue, faiblement dessinée et tristement peinte, vêtue, contrairement à la tradition historique, d'un pantalon, d'ailleurs affreux. M. Royer-Lionel, qui n'est pourtant pas sans talent, tombe dans les mêmes erreurs (*Daphné, changée en laurier*).

M. Morot, un autre élève de M. Cabanel, sans s'être dégagé entièrement de ces défauts, a fait preuve pourtant de qualités personnelles et d'une grande habileté, qui pourront peut-être lui valoir une haute récompense (*le bon Samaritain*). Les deux personnages et l'âne sont peints dans une couleur qui ne plaît guère, mais exactement dessinés et bien disposés. Il est fâcheux que M. Morot ait cru devoir choisir pour fond de son tableau un chemin raviné et rocailleux dont les pierres et les rochers sont en mauvaise perspective et semblent surplomber la tête des personnages. Après tout, c'est un des bons tableaux du Salon.

L'influence de M. Bouguereau est plus amollissante encore peut-être que celle de M. Cabanel ; il est le créateur et malheureusement le propagateur d'un genre mièvre et fade, dont on ne saurait assez déplorer les progrès. Ce qui rend le mal plus contagieux et plus dangereux, c'est que M. Bouguereau est loin, lui-même, d'être un artiste sans mérite. Son dessin est le plus souvent correct. On pourrait pourtant trouver quelque chose à redire au dos et au bras droit de l'enfant dans le tableau intitulé : *Jeune fille se défendant contre l'amour*. De plus il a dans ses compositions, dans cette dernière, entre autres, une certaine grâce molle, qui plaît. Mais il révèle toute l'insuffisance de son invention et tout son défaut de personnalité, lorsqu'il aborde les sujets religieux, comme la *Flagellation* : est-ce un Christ que cet homme, à la peau tendre et laiteuse, sans muscles et sans nerfs, pendu par les bras, sans qu'un seul ressort de son corps soit tendu ; et même est-ce bien un homme ? Son expression n'est que celle de la souffrance larmoyante qu'on peut rencontrer dans un être sans énergie, dans un être, puis-je dire, douillet. Par quelle erreur peut-on concevoir ainsi les choses ; et si on n'a point la force de les concevoir autrement, comment ne s'arrête-t-on pas, se souvenant du *Christ à la colonne* de Sébastien del Piombo ? Et pourtant il y a dans le tableau de M. Bouguereau quelques figures remarquablement dessinées, et un certain art qui dissimule les défauts <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il n'est pas hors de propos de faire remarquer dans ce tableau un oubli singulier de la tradition historique. La colonne que l'on croit être celle de la flagellation est un tronçon de colonne basse. Cette forme, au point de vue même de la composition, me semble bien préférable à celle de la haute colonne supposée par M. Bouguereau.

Pour voir ces défauts dans toute leur force, il faut passer à M. Cot, l'élève le plus connu de M. Bouguereau. Rien de plus fade, à mon sens, que la peinture intitulée l'*Orange*, où deux jeunes gens, peu vêtus, courent dans les bois sous un ciel chargé. Le *Printemps*, peint jadis par M. Cot, et si fade déjà, était du Michel-Ange auprès de ce nouveau tableau. Le dessin est peu heureux, et l'on remarquera facilement que la jeune fille, représentée ici, a le haut du corps d'une femme faite et les jambes d'un enfant de dix ans. Mais la couleur surtout est déplorable; on ne la peut comparer qu'à la *chromolithographie* et à l'*oléogravure*; si j'aimais le tableau de M. Cot, j'attendrais, plutôt que de l'acheter fort cher cette année, qu'il ait été reproduit l'an prochain par ces procédés industriels et économiques. J'y gagnerais sans doute. Le même peintre a donné un *portrait de M<sup>lle</sup> de L.*, qui n'est point aussi faible; la figure de l'enfant est bien rendue quoique dans des tons de porcelaine; il y a là un chien agréablement peint qui seul pourrait tendre à me réconcilier avec M. Cot. Mais le public a beaucoup parlé de *difficulté vaincue* à propos de ce tableau. C'est ce que je ne puis admettre: la difficulté est posée, mais non vaincue; le fond du tableau est rouge, rouges aussi les vêtements de l'enfant; tout est rouge sur rouge, d'accord; mais aussi il n'y a point de relief: j'aurais préféré un peu moins de rouge et un peu plus de relief.

Puisque je parle de M. Cabanel, de M. Bouguereau et de leurs élèves, il n'est pas hors de propos d'en citer deux, qui se sont assez vivement séparés de leurs maîtres et ont acquis par leurs qualités personnelles une place distinguée parmi les jeunes peintres; je veux parler de M. Bastien-Lepage et de M. Jacquet.

M. Bastien-Lepage a eu dans sa génération la fortune la plus rapide et la plus brillante. Sa première médaille ne remonte pas à plus de cinq ou six ans, et déjà son nom ne se prononce plus dans le monde des artistes et des amateurs sans l'emphase que donne le succès pécuniaire, le seul succès qui ait aujourd'hui un véritable crédit. J'ai pensé et dit déjà qu'une faveur plus lente eût mieux profité au talent et à l'avenir de M. Bastien-Lepage, comme il est arrivé pour beaucoup de peintres modernes. M. Bastien-Lepage a prouvé cette année une fois de plus combien il est peu sûr de ses effets et de sa manière. Il possède à n'en pas douter une grande habileté de main et peint les têtes avec élégance et finesse. Il en a donné la preuve dans tous les portraits qu'il a peints jusqu'ici, l'an passé, dans celui de M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt; cette année dans celui de M. *Andrieux*; son pinceau dans les petites œuvres atteint à la finesse de Meissonnier; la touche est délicate, vraie, sans afféterie ni raffinement excessif. En revanche que d'impardonnables erreurs

n'y a-t-il pas dans sa *Jeanne d'Arc écoutant les voix!* Au point de vue de la peinture, je passerais encore sur la figure extatique qui n'est point mal peinte, quoique sans relief ; mais je n'y passe point au point de vue du goût et de la vérité. Cette fille qui n'est point une Lorraine, mais une Allemande, à n'en pas douter, semble en proie à des désordres nerveux dont les Allemandes, comme les femmes de tous les autres pays, peuvent se trouver victimes ; on cherche comme arrière-plan, pour une pareille figure, les murs de la Salpêtrière, plutôt qu'un verger et des arbres. Ce n'est point là une extatique du moyen âge ; c'est une malade de nos jours. Aussi étrange que la visionnaire est la vision : saint Georges et la vierge Marie semblent pendus par le cou dans les branches d'un grand pommier. Mais étrange surtout est le paysage, qui fait vraiment douter du goût et du jugement artistique de M. Bastien-Lepage. Les tons clairs et criards sont brutalement disposés tout autour de la figure, avec une valeur si fautive, qu'ils envahissent toute l'attention. Tout dans ce tableau est sur le même plan, comme dans les peintures chinoises ; il faut un véritable effort pour découvrir tout d'abord en quel lieu on se trouve, ce qu'on a devant les yeux, et à quelle distance les uns des autres le peintre a voulu placer les objets. — Il faut se retourner, après avoir examiné cette désagréable peinture, et l'on aura dans le tableau des *Sarcleuses* de M. J. Breton un modèle de la fidèle et sincère observation de la nature. Sans même remonter jusqu'à un tel maître, on trouvera tout à côté un bon exemple de la peinture de figure en plein air, c'est le portrait du peintre de marine *Ulysse Butin*, par M. Duez ; c'est une bonne et solide peinture, où la figure ressort bien et où les arrière-plans sont d'un ton délicat et vrai.

L'observation continuelle de la nature est nécessaire pour arriver à ces effets si difficiles ; trop souvent le travail d'atelier induit, à ce sujet, les peintres en erreur. C'est une telle erreur où nous voyons tomber cette année un peintre de haute valeur, M. Dupain, qui avait d'ailleurs choisi un sujet pénible et peu heureux (*Mort des girondins Pétion et Buzot*). M. Dupain expose aussi un bon portrait. Comme M. Bastien-Lepage, M. Dupain est sorti de l'atelier de M. Cabanel.

Il me faut reprendre ma marche par ma route sinueuse, où l'on s'égaré facilement, tant il y a de distractions tout du long ; je reprends donc ce que je voulais dire de M. Jacquet, un des seuls élèves de M. Bouguereau que je trouve digne d'un très haut intérêt. J'ai, je l'avoue, de grandes faiblesses pour le *Menuet* de M. Jacquet ; je n'en méconnais pas les défauts, mais les qualités qu'il a sont de celles que je prise le plus au temps où nous vivons, le charme, l'es-

prit, le bon goût et la délicatesse. Une douzaine de jolies jeunes femmes et de jeunes garçons tous vêtus de satin à la façon du siècle passé dansent en souriant une danse grave et posée; en haut dans une tribune trois musiciens soufflent avec élégance dans de jolies flûtes et de belles musettes; voilà le tableau. Chaque figure est exquise; les étoffes sont incomparablement bien peintes; on croit entendre bruire la soie et on voudrait prendre à pleine main ce satin épais et crémeux; les têtes peintes un peu en porcelaine sont d'un grand charme et armées le plus souvent d'un sourire du meilleur goût; au premier plan, à gauche, il y a la nuque d'une femme avec les cheveux relevés, qui est un objet adorable. Mais je crains que toutes ces figures n'aient été étudiées avec amour, une à une, et n'aient été mises ensemble qu'après coup et un peu hâtivement; l'effet d'ombre et de reflet que tout corps fait sur les corps environnants n'est pas assez observé, et il arrive qu'aucun corps opaque ne semble porter son ombre. On ne peut savoir d'où vient la lumière. Si grave que soit ce reproche, il ne m'empêche pas de penser que le tableau de M. Jacquet est un des plus agréables à voir qui soient au *Salon*, et d'y trouver des morceaux de peinture absolument supérieurs, comme les trois musiciens qui sont dans la tribune aux longues draperies. Je ne trouve pas très heureux le portrait de femme qu'a exposé M. Jacquet; sa touche s'y montre toujours agréable et délicate, mais on y pourrait relever quelques inexactitudes de dessin.

Pour en finir avec les peintres dont l'exemple, sinon les conseils, ont quelque influence sur les artistes, il faut encore citer M. Laurens et M. Carolus-Duran. Je ne dirai pas grand'chose de M. Laurens, dont la manière me paraît lourde, malgré une certaine correction de dessin, et qui entend l'histoire plutôt dans le sens de l'*illustration* que dans le sens de la grande peinture. Son *Honorius* pourrait servir très dignement de frontispice à une histoire illustrée du Bas-Empire, à la librairie Hachette. Je ne parlerai pas beaucoup plus des descendants immédiats de M. Laurens, M. Moreau de Tours, dont la *Mort de la Tour d'Auvergne* vaut bien la *Mort de Marceau* du maître; M. Cormon dont la grande toile désagréable et assez frappante attire assez les regards pour qu'il soit inutile de la décrire (*Cain*). On parle pourtant de cette toile pour la médaille d'honneur. Notez qu'il n'y a qu'un pas de cette manière brutale à l'affreux barbouillage de M. Roll, un peintre qui promettait peut-être mieux qu'il n'a tenu (*la Grève des mineurs*).

M. Carolus-Duran se rapproche assurément plus que M. Laurens de l'idéal qu'on peut se former d'un peintre, car lui, après tout, s'occupe de la peinture, et c'est déjà quelque chose. J'ai eu l'occasion

de dire ce que je pense de son habileté de main et ce qu'il y a d'exagéré dans le bruit qu'on en a fait ; c'est un art qui est beaucoup pour l'apparence et où les qualités sérieuses n'ont pas la place qu'elles doivent avoir. Je demande qu'on veuille me dire où est le dessin dans la main droite de cette grande personne en bleu (*portrait de M<sup>me</sup> G. P.*) ; qu'on me dise encore comment les petites jambes sont attachées au corps de cet enfant (*portrait de M. Louis B.*). Mais rien n'égale l'effet de cet élégant vase en verre de Venise où il y a une rose ; rien n'égale le relief donné à cette robe rouge sur cette draperie rouge ; et voilà ce que M. Cot pourra étudier : c'est véritablement une difficulté vaincue.

Le meilleur élève de M. Carolus-Duran est sans doute M. Sargent, un Américain, qui exposait l'an passé un beau portrait de son maître. Son exposition de cette année n'est point aussi heureuse, mais a encore une grande valeur ; le portrait de *M<sup>me</sup> de E. P...* est plutôt une charge qu'un portrait, et je ne sais si *M<sup>me</sup> E. P...* ni surtout *M. E. P...* ont lieu d'être bien satisfaits ; mais c'est une charge excellemment faite. Quant à l'étrange tableau tout blanc, intitulé : *Fumée d'ambre gris*, c'est un curieux tour de force qui n'a pu être exécuté sans un grand talent.

J'ai nommé, je crois tous les principaux peintres qui exercent quelque influence appréciable ; je n'ai point voulu prétendre qu'il y ait en France à l'heure qu'il est, de véritables écoles artistiques. Les influences dont je parle sont bien fugitives et bien peu étendues ; aussi pour aller plus loin me vois-je obliger de changer de marche et de renrer dans la vieille classification des œuvres en tableaux d'histoire et de genre historique, paysages, tableaux de genre, nature morte et portraits.

Le tableau d'histoire proprement dit, tel que l'entendaient les Delaroche, les Müller, les Couture, n'a plus guère d'existence. A peine en trouve-t-on quelques exemples. Pourtant le vaste et remarquable tableau de M. Besnard se rapproche de ce genre, quoiqu'on ne voit pas bien à quel fait historique M. Besnard a voulu rattacher sa composition. Il l'intitule : *Après la défaite, épisode d'une invasion au v<sup>e</sup> siècle*. M. Besnard est un des plus brillants élèves qui soient sortis de l'école de Rome : par la manière dont il a peint ce tableau, par le mouvement surtout et la délicatesse de ton qu'il a su donner à ses arrière-plans, il a fait preuve de qualités personnelles, précieuses et indépendantes. Il est regrettable que la disposition de ses premiers plans ne soit pas aussi heureuse ; une œuvre de cette dimension demandait peut-être plus d'étude et de recherche. M. Besnard possède une prodigieuse facilité, dont un travail assidu pourra tirer de grandes choses.

Le tableau de M. Luminais (*les Énergés de Jumièges*) représente deux malheureux princes de la race mérovingienne, abandonnés dans une barque au fil de l'eau, après avoir eu les jarrets brûlés par l'ordre barbare de Clovis II, leur père. L'expression des visages, l'une de douleur, l'autre de morne désespoir, sont bien rendues ; de plus, j'admire le caractère désolé de ce paysage français avec le fleuve aux eaux jaunes qui coule entre des berges plates et le ciel bas. Ce n'est point un tableau fait pour plaire, mais il a sa place dans un musée, et l'on y reconnaît les qualités éminentes que M. Luminais a toujours possédées.

*Françoise de Rimini* est la dernière œuvre, je crois, de M. Blanchard, mort si jeune, si justement regretté, et qui a emporté avec lui tant d'espérances. Peut-être eût-il mieux valu pour la mémoire du peintre qu'on ne livrât pas au public cette œuvre que lui-même sans doute n'eût pas jugé parfaite. Pourtant elle est pleine de mérite encore, et nous permet de prononcer le nom de M. Blanchard avec une sincère admiration et un regret profond. Il a quitté son œuvre entreprise et s'est éteint en plein travail ; c'est une mort peut-être qu'il faut envier.

On ne peut oublier non plus ceux qui persistent à diriger leur art dans le sens de la peinture religieuse. M. Meynier a de rares qualités de dessin et un talent sérieux et digne de toute estime (*Salutation angélique*). Il y a beaucoup de piété et d'émotion dans la grande toile de M. Krug (*Vision de sainte Claire*).

La peinture d'histoire tourne le plus souvent aujourd'hui à l'étude d'une figure ou bien au *genre*. Parmi les figures historiques, il faut citer une belle *Diane endormie* de M<sup>lle</sup> Marie Petiet, où l'on sent l'influence des grands maîtres et l'étude intelligente de leurs œuvres ; un beau groupe de M. Ferrand Calmettes (*Antigone*)<sup>1</sup>, une gracieuse *Idylle* de M. Bruneau. Mais il faut observer surtout la grande figure de M<sup>me</sup> Rolland, par M. Goupil. M. Goupil n'a point obtenu cette année le succès auquel il est accoutumé ; et de fait cette figure ne plaît point autant que la *Merveilleuse* où le *Jeune citoyen*, qui ont fait la popularité du peintre. Sans doute le choix des étoffes et la composition du costume y sont pour quelque chose ; car M. Goupil a conservé ses hautes qualités et en a fait preuve plus encore dans son portrait de femme, que j'ai admiré beaucoup, malgré l'avis du public. J'ai trouvé seulement la draperie du fond un peu lourde et d'un ton trop uni.

<sup>1</sup> C'est M. Calmettes qui dirige avec tant de goût et d'intelligence l'illustration des éditions publiées par MM. Charavay frères. Je me suis moi-même trop bien trouvé de ses soins pour ne lui point exprimer ici toute mon estime et ma reconnaissance.

Parmi les œuvres que l'on peut appeler de *genre historique*, il faut placer en première ligne celles de M. Armand-Dumaresq, et de M. Le Blant. M. Armand-Dumaresq a représenté une revue de l'armée anglaise passée en 1777 par le prince de Galles (plus tard Georges IV). L'observation des uniformes et surtout des types anglais, la teinte générale blafarde comme elle est en Angleterre sous les ciels blancs remplis de gros nuages, la peinture fine et soignée, tout contribue à faire de ce tableau une œuvre charmante. Il y a plus de mouvement dans le tableau de M. Le Blant (*le Bataillon carré. Affaire de Fougères. 1793*). M. Le Blant a pris comme spécialité les scènes des guerres vendéennes; il n'a jamais aussi bien réussi que cette année. On ne peut rendre mieux par la peinture l'effet violent d'une fusillade, l'attaque intrépide d'une bande de partisans qui rampent dans l'herbe contre un bataillon carré, solide et compacte. On a l'émotion de la bataille. Un jeune peintre qui avait, l'an passé, obtenu quelques succès dans un sujet analogue, M. Boutigny, a donné une scène amusante de *Grandes manœuvres*; elle avait toute raison de m'intéresser, car j'étais à ces grandes manœuvres en la très agréable société de M. Boutigny; je puis donc garantir l'exactitude de ce qu'il a peint et parler sagement de son jeune talent qui donne beaucoup d'espérances et qui a beaucoup tenu déjà.

Il faut parler encore d'une petite scène très vive due à M. Aublet (*Henri de Guise chez Henri III*), d'une *Marie-Antoinette au Temple* de M. Gide, qui a justement ému le public, autant par la tristesse du sujet que par la simplicité avec laquelle il est traité, d'une jolie *Pandore* de M. Mangeant, pleine d'intentions fines et où il y a des qualités de dessin. M. Leroux sait toujours mettre dans ses scènes antiques un caractère élégant et discret qui leur donne un grand charme. Son dessin est fort bon, sa couleur pâle, mais habile, et son sentiment délicat. Son *École de Vestales* est un bon tableau et qui laisse une heureuse impression.

Je continue à être attiré par une véritable prédilection vers M. Gustave Moreau, sans saisir plus que par le passés ses rêves étranges et sans pouvoir suivre toujours les égarements de son esprit bizarre. Son *Hélène*, sorte d'allégorie étrange de la beauté qui donne la mort, de l'amour qui tue, ne peut laisser insensible un spectateur dont l'âme est quelque peu tournée vers les spéculations poétiques. Elle est debout, une fleur à la main, sur des ruines; à ses pieds, des monceaux de cadavres verdâtres; au fond, la mer. La *Galathée* se comprend moins encore, couchée qu'elle est dans les étranges formes des fleurs madréporiques. Les détails sont fouillés à l'infini; en regardant attentivement on découvre de petits corps d'hommes et

de femmes qu'on n'avait point aperçus tout d'abord, et qu'on devine plutôt qu'on ne les voit. L'esprit se perd dans de pareils rêves, mais ils ont en soi quelque chose de grand.

Il n'est pas aisé de décrire un paysage, et, devant la profusion des œuvres que j'ai devant les yeux, on comprendra que j'y renonce. Je signalerai seulement à l'attention ceux qui m'en paraissent dignes, et ils sont nombreux, car notre école de paysage est particulièrement florissante. M. Paul Flandrin et M. Français représentent l'ancienne école, celle qui tient de la tradition d'Ingres ses idées sur le dessin et la probité dans l'art. Des paysagistes plus jeunes tels que M. Gosselin, M. Bernier, M. Pelouse, ne s'en écartent pas trop. Le paysage de M. Bornier, avec les tons fins de son arrière-plan, est d'une grande beauté. M. Harpignies a composé, avec des arbres et un fond de mer, un panneau décoratif qui doit être exécuté en tapisserie. J'aimerais à le voir sous cette forme; la dureté qu'on remarque à présent disparaîtra sans doute; il n'y a rien à craindre avec un artiste aussi sûr de ses effets que M. Harpignies. M. Karl Daubigny a gardé quelque chose de l'éblouissante couleur de son père, mais n'a pu conserver sa touche, qui était toujours légère. Il n'y a pas assez de finesse dans les fonds. On voit de bonnes marines de M. Ulysse Butin; elles ne valent pas cependant celle qui occupe le fond du portrait de M. Butin lui-même, peint par M. Duez. Les paysages de M. Dardoize sont d'une fraîcheur et d'une délicatesse extrême; celui qui représente un ruisseau sous bois et que le peintre intitule d'un nom poétique, *la Nuit Verte*, ne méritait pas d'être relégué dans une de ces salles ignorées du public que M. Robert Mitchell a qualifiées à la tribune de lieu de déportation. M. Hanoteaux est le peintre du Nivernais; nul, mieux que lui, ne sait rendre les effets gras et plantureux de ce pays qui a mille raisons de m'être cher.

Les paysages orientaux sont rares cette année; on trouve pourtant à citer ceux de M. Maurice Lelièvre, de M. Frère, qui s'attache au côté anecdotique de la vie orientale, de M. Guillaumet, qui recherche au contraire, et avec bonheur, les effets de la chaude lumière du Midi. M. Guillaumet a étudié surtout ces reflets qui éclairent l'ombre, lorsque la lumière est intense et baigne tous les objets. Son tableau est un des meilleurs que j'aie vus au Salon (*Les Palanquins-Laghouat*.)

M. Van Marcke tient assurément la tête parmi les animaliers, nul mieux que lui n'a recueilli la tradition de notre grand Troyon. M. Vayson peint bien les moutons, mais son nouvel envoi me fait regretter celui de l'année dernière. Il y a aussi de bons paysages de M. Allongé, de M. Didier, qui reproduit d'une façon surprenante la manière de M. Harpignies. M. Ségé et M. Guillon ont des fonds

de paysage d'une grande finesse de ton. M. Lenail peint avec verve et talent les scènes de chasse, les chevaux et les chiens. Chacun connaît la touche fine et presque microscopique de M. Robinet et ses beaux paysages suisses. Il faut citer encore les belles vues de Venise de M. Rosier, les vues de Paris, de M. Luigi Loir, et les belles peintures de M. Lavieille, de M. Rapin et de M. Zuber. M. Uberti a donné une curieuse vue intérieure de la chapelle de *la Bastie d'Urfé* œuvre presque unique de la première Renaissance française. On regrette qu'il ne soit pas possible de voir mieux cette intéressante peinture. Enfin il est impossible de ne pas noter les surprenants effets que M. Gustave Doré obtient de sa palette. On s'arrête étonné, ne pouvant croire qu'il soit possible de peindre ainsi les nuages, les arcs-en-ciel, les coups de soleil subits le soir dans les montagnes. Je ne crois pas qu'un artiste autre que M. Doré en soit capable. Toute la question est de savoir s'il est désirable que beaucoup y aspirent.

Parmi les peintres de genre, il faut signaler les jolies œuvres cavalières de M. Lewis Brown, les spirituelles fables de la Fontaine de M. Delierre<sup>1</sup>, une scène amusante de M. Loustaunau, *le Loup dans la bergerie*, que nous verrons bientôt en chromolithographie à la devanture de toutes les boutiques. Je ne dirai rien du beau panneau de M. Louis Leloir, *la Pêche*. A cette même place, il y a quelques mois à peine, rendant compte de l'exposition des aquarellistes, je disais tout le bien que je pense des deux frères Leloir, de leurs œuvres, et de celle-ci en particulier. Il y a un *Atelier de sculpteur* de M. Dantan, qui attire le public et mérite de l'attirer, autant par ses qualités que par la curiosité du sujet.

Le peintre qui me semble cette année tenir la tête parmi les peintres de genre, est M. Dagnan-Bouveret (*Un accident*). C'est une maison de paysan, avec sa table et son banc de chêne, son lit à rideaux verts et sa lumière douteuse. Un jeune homme est assis là, le dos au spectateur, occupé à bander la main d'un enfant blessé, pâle et énergique. Sur le banc est une cuvette pleine d'une eau sanguinolente et sur le bord de laquelle pendent des chiffons maculés. Tout autour, le père, la mère, les amis, les yeux fixés sur l'opérateur, ont cet air soumis et stupide que prennent souvent les hommes simples en face du malheur. Tous les détails sont peints avec une exactitude incomparable; les types sont bien observés et bien rendus, les expressions sont parfaites. Ce n'est point là le grand art, mais c'est un art singulièrement habile.

<sup>1</sup> C'est M. Delierre qui a été chargé par l'éditeur Quantin d'illustrer la belle édition des *Fables de la Fontaine*. M. Delierre, qui est un aquafortiste distingué, a exposé deux eaux-fortes qui donnent une heureuse idée de ce que sera cette splendide édition.

Il faut louer les gracieuses compositions de M. Vernet-Lecomte et le grave et remarquable tableau de M. Renouf, un jeune peintre inconnu hier, et dont peut-être on parlera beaucoup demain.

Il y a d'excellentes natures mortes de MM. Bergeret, Delannoy, Desgoffe, Rousseau, Vollon. Ce genre ne me déplaît nullement, et j'approuve fort des artistes qui savent ne point forcer leur talent, et se contentent, pour ne pas tomber dans la recherche des sujets impossibles, de poursuivre les effets de la lumière et de la couleur dans des objets inanimés.

Parmi les portraits, je remarque celui du *duc de B...* par M<sup>lle</sup> Jacquemart, qui est une belle et sérieuse peinture, digne des plus belles œuvres de la sympathique artiste. M. Langrand a donné un bon portrait de femme d'une manière sévère et étudiée. M<sup>lle</sup> Abbema a de la verve et un remarquable don de ressemblance, mais elle peint d'une manière peu solide. Enfin, je ne saurais trop attirer l'attention sur des portraits que le public regarde peu, parce qu'ils sont petits et que l'auteur en est obscur, ce sont les portraits signés par M. Crochepierre. On ne peut trouver plus de finesse ni de vérité.

J'ai hâte d'arriver aux portraits politiques ; nous avons là tout un salon de haute société dans lequel on ne saurait entrer trop tôt. Tous les hommes qui nous gouvernent d'aventure ont voulu léguer à la postérité l'image de leurs traits ; la collection est complète. On voit dans la même salle *M. Grévy*, par Bonnat ; *M. Lepère*, ministre sortant de l'intérieur, par M. Feyen-Perrin ; et son successeur *M. Constans*, par M. Débat-Ponssan ; *M. Paul Bert*, *M. Vacquerie*, *M. Henri Martin*, par M. Yvon, et *le général de Gallifet*, par M. Becker. C'est un groupe qui n'est point aussi sympathique que l'aurait voulu M. Turquet. En voyant tous ces personnages réunis dans la même salle, je me suis amusé à supposer la conversation qu'il peuvent avoir entre eux à minuit, heure où tous les objets inanimés se mettent à parler : je ne pense pas qu'il y puisse régner la plus parfaite harmonie. Que serait-ce si on allait chercher dans les salles voisines *M. Antonin Proust*, par Manel ; *M. Louis Blanc*, *M. Léon Say*, *M. Naquet*, par Hirsch ; *M. Poujade*, *M. Saint-Martin*, *M. Salomon*, et tous ces autres députés obscurs qui ont cru devoir mettre leurs images au Salon, comme les anciens Athéniens mettaient les leurs au Pœcile ! Il y a encore *M. Clémenceau* avec sa face de chat-tigre (par M. Bin, un peintre religieux qui a bien mal tourné), et l'inoffensif amiral qui gouverne notre marine (par M. Huas). Je ne dirai rien du portrait trop fameux de la famille Loyson ; ce n'est qu'un mauvais tableau et une mauvaise action de plus au monde. Nous sommes trop accoutumés à ces sortes de choses pour songer à nous en plaindre.

Si la place et le temps m'étaient donnés, je voudrais, à propos du Salon, entreprendre une étude approfondie de la peinture étrangère et des différents courants qui l'entraînent. Mais cette étude irait trop loin, et, sauf exception, ne nous amènerait guère qu'à reconnaître partout la même désorganisation, la même *démocratisation* des arts que nous avons le regret de remarquer chez nous. Je passerai donc rapidement sur beaucoup d'œuvres remarquables, signalant seulement, chemin faisant, un beau portrait du peintre bohème Brozik, les curieuses scènes polonaises et ukrainiennes de MM. Chelmonski et Piotrowski, de jolies peintures russes de M. Pokhitonoff, une *Vierge*, dans le style byzantin, de M. Xidias ; de jolies peintures de genre de M. Gay, peintre américain ; une scène enfin fort spirituelle, peinte par M. Van Beers : c'est une jolie dame en robe rose, qui paraît de fort méchante humeur et s'étend sur un banc au fond d'un parc ; près d'elle, et lui tournant le dos, est une vieille statue d'homme jouant de la flûte ; la statue est brisée et l'homme a perdu la tête ; il a l'air tristement moqueur.

Mais je voudrais plus d'attention et de justice pour l'immense tableau de M. Matejko, *la Bataille de Grünwald* ; c'est la représentation d'un grand fait historique qui passionne un peuple immense auquel nous n'avons jamais refusé notre sympathie. Lorsque j'étais à Cracovie le tableau était exposé ; toutes les murailles étaient couvertes d'affiches portant ces mots en lettres énormes : *Bitwa pod Grünwaldem* (la bataille de Grünwald), *przez Jana Matejka* (par Jean Matejko). Et, à ces seuls mots, la foule se précipitait dans la salle de la mairie, et demeurait ensuite muette d'admiration. Il faut qu'il y ait quelque chose dans une peinture qui répond ainsi au sentiment de tout un peuple. Combien avons-nous de peintres qui pourraient se vanter de pareils succès ?

J'ai vu M. Matejko. Il est petit, noir, nerveux, courbé, barbu, avec l'œil vif sous ses lunettes. Ce n'est point un homme vulgaire. Je reconnais tous ses défauts de dessin et de composition. Mais je vois dans son œuvre une impétuosité et une puissance, où il y a autre chose que du talent.

Il y a en Suède et en Norvège une école très remarquable de peintres de marines. MM. Salmson, Smith-Hald, et surtout M. Hagborg, rendent avec une rare fidélité les ciels lourds et chargés de nuages de leurs côtes natales. Ils ont beau me dire, au catalogue, qu'ils peignent parfois les côtes de la Manche ou de l'Océan, je les crois toujours en Norvège.

On ne peut clore cette liste de peintres étrangers sans nommer M. Pasini, le peintre brillant des choses de l'Orient et l'un des meilleurs représentants de l'école italienne.

Et les amateurs ? Je vais donc encore parler des amateurs ! J'avoue que je n'ai aucune tendresse pour eux ; il faut pour parler d'eux baisser son ton jusqu'au niveau de la politesse ; or je réserve ma politesse pour la conversation. Qu'ils aient la charité de me montrer leurs œuvres chez eux et je les couvrirai de compliments. Ici je n'en ai ni le temps ni la bonne volonté. Pourtant je ferai des exceptions, trouvant dans les paysages de M. d'Adelsward des qualités qui le font aller de pair avec les premiers paysagistes de son temps, et une vigueur extraordinaire pour une femme dans l'étude de M<sup>lle</sup> B. Edward. J'ai vu de meilleures œuvres de M. Ulric de Viel-Castel que le portrait exposé cette année ; cependant il n'est point sans mérite. Continuant ma parenthèse d'exception, je remarquerai de beaux paysages de M. de Sabran, qui a une grande science de la perspective, une marine intéressante de M. de Saint-Genys et un vaste tableau de M. Hubert de la Rochefoucauld.

On me dit que les noms Dubrian et Dalbert cachent discrètement des femmes charmantes et de la plus haute société ; je leur serai infiniment reconnaissant, si elles veulent bien un jour me montrer elles-mêmes leurs tableaux, et je serai prêt à en comprendre les beautés.

Quant à M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt, que le hasard de ma plume amène aussitôt après, j'ai déjà expliqué les raisons de la discrétion que je me suis imposée à son égard, et dont on ne me pardonnerait pas de me départir.

Il faut bien signaler encore, quelque longue que soit déjà cette énumération, à ceux qui pénètrent dans les salles des dessins, des gravures et des aquarelles, les gravures de MM. Gaillard, Rapine, Deveaux, François, Ganjean, Masson, de beaux fusains de M. Al-longé, un portrait de M. Turquet, par M. Tourtin, et enfin de M. Reverchon, « *portraitiste sur camées* », les deux têtes vraiment antiques de MM. Lepère et Jules Ferry. Il y a aussi de beaux dessins d'après nature de M. Paul Flandrin, des aquarelles d'Harpignies, trois agréables portraits par M<sup>me</sup> Fournier-Sarlovèze, une fort belle gouache de M. Lewis Brown, et d'excellentes aquarelles de M. de Montesquiou.

Et voici laborieusement la fin arrivée ! Si j'ai fatigué mes lecteurs, qu'ils veuillent bien considérer que je me suis aussi fatigué pour eux. Voici plus de deux cents artistes qu'il m'a fallu leur nommer. Je compte sur un peu de pitié à défaut de reconnaissance !

Henry COCHIN.

# MA RUE

---

A M. LE GÉNÉRAL DE CHARETTE

## I

Elle s'ouvre à cent pas des quais de notre fleuve.  
Étroite, courte, ayant des pignons haut montés,  
Elle est loin d'être belle et très loin d'être neuve ;  
Ses pavés du soleil sont fort peu visités.

Ne lui demandez point le calme et le mystère :  
Voitures, chariots, omnibus et passants  
N'y laissent à l'écho nul loisir de se taire ;  
On y vit en plein cœur de quartiers commerçants.

Je t'ai longtemps maudite, ô clameur infernale,  
Qui troubles la pensée à toute heure du jour...  
Mais voilà que ma rue et bruyante et banale  
M'inspire — le dirai-je? — un sentiment d'amour !

Oui, l'amour, le respect, ont remplacé ma haine ;  
Dans son ombre me luit un rayon glorieux,  
Depuis que je connais la simple et grande scène  
Qu'au temps de la Terreur y virent nos aïeux.

## II

C'était un soir de mars, à quatre heures sonnantes.  
Des parfums du printemps l'air était réjoui.  
Aux rumeurs de la foule on sentait que dans Nantes  
Allait se consommer quelque fait inouï.

Ma rue — on lui donna l'étrange nom de Gorge —  
D'un bout à l'autre bout de curieux s'emplit ;  
Jusqu'aux pentes des toits chaque étage en regorge :  
C'est un ruisseau gonflé débordant de son lit.

D'allégresse ou d'effroi leur âme est palpitante.  
 Du côté de la Loire ils regardent toujours...  
 Ils vont être bientôt payés de leur attente :  
 Au loin et s'approchant résonnent des tambours.

De soldats tout à coup un défilé commence,  
 Grenadiers, crosse au poing, cavaliers, sabre au vent ;  
 Le flot n'en tarit pas, la colonne est immense ;  
 Voici des généraux, au panache mouvant.

Sur leurs habits dorés, nul regard ne se porte :  
 On suit, on suit cet homme, effrayant de pâleur,  
 Ce captif épuisé, qu'enserme leur cohorte,  
 Mais beau de la beauté que donne le malheur.

Sa veste, qui fut verte, est de balles trouée ;  
 Tout son front disparaît sous les plis d'un mouchoir ;  
 Autour de son bras gauche une écharpe est nouée :  
 Au bras, au front, transperce un sang affreux à voir.

L'univers le connaît, ce captif : c'est Charette!...  
 En entrant dans la rue, il devient anxieux ;  
 Aux fenêtres il cherche, et soudain il s'arrête :  
 Vers le sol un instant il a baissé les yeux.

Ah! que se passe-t-il en cet instant rapide ?  
 Faiblit-il sous le poids du suprême abandon ?  
 A-t-il peur de mourir, le soldat intrépide?...  
 Oui, de mourir pécheur : il cherche... son pardon !

Il voit sa sœur là-haut, et sa face s'enflamme,  
 Et quand près d'elle, ô joie! un prêtre déguisé,  
 D'un geste, qu'il saisit, vient d'absoudre son âme,  
 Par quelle soif du ciel Charette est embrasé!....

Va, lion qu'a trahi la fortune des armes,  
 Au supplice à présent va, libre de remord ;  
 Va commander le feu sur la place Viarmes,  
 Et coucher la Vendée avec toi dans la mort !

Comme le roi-martyr, sois doux à la souffrance,  
 Et ne regrette point tes grands coups immortels.  
 Ne préparent-ils pas de beaux jours pour la France ?  
 La France reverra les lys et les autels !

Émile GRIMAUD.

Nantes, 22 mars 1880.

# REVUE CRITIQUE

---

- I. *Guillaume III, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre*, par M. de Lort-Sérignan. 1 vol. — II. *Le maréchal de Fabert*, par M. J. Bourelly. 1 vol. — III. *Les doctrines des Congrès ouvriers de France*, par M. Olivier de Ceinmar. — IV. *Constantine*, par Louis Régis. 1 vol.

## I

Un homme qui, toujours battu, finit cependant par triompher, est un phénomène assez rare dans l'histoire, et, par là, d'autant plus curieux à étudier. Ce phénomène, le dix-septième siècle l'a vu dans la personne de Guillaume III, prince d'Orange, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre. Vingt-cinq ans durant, il fit à Louis XIV une guerre acharnée et presque toujours malheureuse, et parvint néanmoins à l'emporter sur son glorieux rival. Sa renommée est proverbiale à cet égard. A quoi a tenu ce fait étrange ? Qu'est-ce qui, après tant de revers, explique ce succès final ?

Ce qu'on a dit là-dessus est loin de satisfaire les légitimes exigences de la critique actuelle. Les récits que nous avons des événements célèbres dans lesquels Guillaume d'Orange joua le rôle que l'on sait, manquent, en effet, pour la plupart, de conscience, d'intelligence historique ou de précision. « Certes, toutes ces campagnes et la vie de ces grands hommes ont été maintes fois racontées ; cependant on se tromperait en croyant qu'on a tout dit sur cette vaste matière. La fin du dix-septième siècle et tout le dix-huitième virent éclore une foule de récits et de mémoires où la vérité était le plus souvent notoirement tronquée. La critique historique était alors comme en enfance. La pureté de la diction et l'élégance du style avaient le pas sur la véracité et l'exactitude des faits... C'est ainsi que le *Siècle de Louis XIV* par Voltaire, qui parut, à sa première édition, comme le chef-d'œuvre de l'histoire, ne peut plus être prisé par nous que comme un récit bien écrit, mais véritablement sans valeur au point de vue de la critique et de l'exactitude des faits. »

Voilà en quels termes s'exprime, sur les livres où nous avons tous appris l'histoire du grand siècle, l'auteur d'un récent et savant ouvrage qui en passe en revue les principaux événements militaires. Cet ouvrage, qui a pour titre : *Guillaume III, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre*<sup>1</sup>, est en réalité une étude historique et critique sur les grandes campagnes de Louis XIV. L'auteur, M. le comte de Lort-Sérignan, capitaine au 104<sup>e</sup> d'infanterie, a, pour parler de ce sujet, la double compétence

<sup>1</sup> *Guillaume III, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre*, étude historique sur la vie et les campagnes de ce prince, par le comte de Lort-Sérignan, capitaine au 104<sup>e</sup> de ligne. 1 vol. in-8°, avec cartes et plans. Librairie militaire de J. Dumaine.

d'un homme du métier et d'un érudit. Aux connaissances spéciales de sa profession et à l'ouverture qu'elles donnent pour l'intelligence de faits tout à part, M. de Lort-Sérignan en joint une autre, celle de documents politiques et militaires de l'époque, que ses devanciers n'avaient point soupçonnés — que ceci soit à leur décharge — et qu'en tout cas, ils n'auraient pu aborder. M. de Sérignan, en effet, a pu explorer le trésor de pièces officielles du Dépôt de la guerre, sanctuaire historique fermé jusqu'à ces derniers temps aux regards des profanes. L'auteur a trouvé dans cette mine, dont toutes les couches n'ont pas encore été percées, dit-on, des renseignements qui lui ont permis d'éclairer bien des faits restés obscurs, d'en rectifier plusieurs autres mal présentés et néanmoins universellement acceptés jusqu'ici par nous, même quand ils nous sont défavorables. A cet égard, nous sommes étonnants, nous autres Français, et nous passons condamnation avec une facilité merveilleuse sur des points où il nous serait très facile de nous défendre : certains de nous rattraper par ailleurs, nous laissons volontiers tout aller. Ainsi nous sommes les premiers à sourire du petit ridicule que l'emphase de Boileau a déversé sur Louis XIV, dans son épique narration du passage du Rhin. Le grand roi y fait pauvre figure, comme on sait, notamment dans le vers où il « se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage ». Sainte-Beuve avait déjà vengé, sur ce point, la mémoire du grand roi, qui fit, dit-il, à ce passage tout ce qu'il devait faire. M. de Lort-Sérignan complète la revendication du célèbre critique, en citant le récit que le roi a fait lui-même de cet épisode, et où l'homme à qui l'on a tant reproché ce mot : « La France, c'est moi », dit du passage du Rhin que ce fut un fait « hardi, vigoureux, plein d'éclat *et glorieux pour la nation* ». Ne l'oublions pas, s'écrie le brave capitaine, c'est un roi national que Louis XIV ! Ce prince n'est pas néanmoins pour M. de Sérignan une idole ; comme il l'admire, il le blâme franchement, quand il y a lieu ; il le condamne même hautement sur des torts qu'on n'avait pas encore relevés, que nous sachions, notamment au sujet de la reconnaissance du fils de Jacques II comme roi d'Angleterre, du vivant de Guillaume [antérieurement reconnu par lui. Toutefois c'est, pour la France, une gloire dont il n'admet qu'à bon escient les taches ou les éclipses.

Il y a encore, au dix-septième siècle — ce siècle qui, « quand on l'étudie avec insistance, a quelque chose qui fascine » — une autre gloire dont nous sommes fiers à juste titre, mais pas autant que nous devrions l'être, selon M. de Sérignan : c'est celle de Condé. « On a souvent mis en parallèle, dit-il, le grand Condé et Turenne, et si l'on accorde à ce dernier la véritable science militaire, la connaissance du soldat, les combinaisons savantes, on affecte la plupart du temps de classer Condé parmi les étourdis heureux qui gagnent des batailles sans savoir pourquoi ni comment. Nous ne nous rangeons point, se hâte d'ajouter M. de Sérignan, parmi les écrivains qui ont ainsi jugé le vainqueur de Rocroi ; il eut, comme Turenne, ses procédés stratégiques et tactiques parfaitement définis et tracés. » Et c'est ce qu'en effet l'auteur établit par des arguments militaires en plusieurs occasions, et particulièrement à propos de la bataille de Seneffe qu'il décrit avec une

précision et des détails à faire haleter un officier et dont un *civil* même ne peut se détacher.

Mais s'il ajoute de nouveaux rayons à l'auréole de Condé, l'auteur de *Guillaume III* rabaisse, en revanche, de toutes ses forces l'estime, selon lui, surfaite dont jouit Louvois, surtout depuis qu'un éloquent académicien a prêté à son histoire le charme fascinant de sa plume. M. de Lort-Sérignan ne conteste pas à Louvois les dons extraordinaires qu'il avait reçus de la nature ; mais il regarde comme funeste l'usage qu'il en fit, et n'est pas loin de le considérer comme le mauvais génie de Louis XIV. Selon lui, la mort inopinée du terrible ministre aurait été une délivrance pour la France et pour le roi. Nous laissons aux lecteurs à choisir sur ce point, entre le livre de M. de Sérignan et celui de M. Camille Rousset. Mais y a-t-il lieu à le faire, et la conciliation n'est-elle pas possible, dans une certaine mesure et à une certaine hauteur, entre l'historien de Louvois et celui de Guillaume III.

Ce titre d'historien de Guillaume III, M. de Lort-Sérignan le refuse d'avance, déclarant n'y avoir pas assez de droits. C'est modestie pure. Combien d'autres, à sa place, se le seraient adjugé et, au lieu d'étude historique, auraient appelé du nom d'Histoire le travail qu'il vient de nous donner. Nous approuvons M. de Sérignan ; le fait est, à parler franchement, qu'il n'y a ni dans la pensée, ni dans l'exécution de son ouvrage, un portrait digne en tout point de l'homme qui, seul en Europe et dans une position des plus défavorables, osa se poser comme adversaire du plus redouté des monarques, lui tenir tête durant un quart de siècle et l'amener à composition. Ce qu'a cherché M. de Sérignan, c'est à dégager du tableau des guerres de Louis XIV cette figure, unique peut-être dans l'histoire, et, sans la détacher de l'ensemble, la mettre plus particulièrement en évidence. Il l'a fait avec une impartialité méritoire ; car si jamais homme mérita la haine d'un Français, ce fut bien Guillaume III. Cet être, frêle et chétif, semble n'avoir vécu cinquante ans que par la force de la haine qu'il nous portait. Or son biographe lui concède non seulement les qualités diplomatiques et militaires que personne ne lui conteste, mais il lui accorde des qualités morales qu'on n'aurait pas soupçonnées chez lui et qu'on serait peu disposé à lui prêter. Ainsi, ses mœurs irréprochables ne seraient pas l'effet de sa faible santé et de son froid tempérament, mais le résultat de l'empire que sa raison aurait pris sur ses passions. Il aurait même été, non seulement un mari honnête et fidèle, mais un époux sensible et tendre. « Si Guillaume, au moment de son mariage, n'avait eu pour la princesse Marie (fille de Jacques II) qu'une affection fort contestable, il est certain, dit M. de Sérignan, que, depuis, il lui avait voué un amour profond et sincère : sa correspondance contient mille preuves de cet attachement, et l'on est heureux, en étudiant ce cœur étrange et glacial, d'y découvrir, si cachées qu'elles soient, quelques traces de faiblesses et d'affections humaines. »

Les procédés dont use ici l'auteur sont tout à fait du temps dont il parle et où, du moins en France, on savait se rendre justice entre ennemis. Du reste, c'est chez lui, fait d'héritage : un chevalier de Séri-

gnan figurait au combat de Saint-Denis, où, feignant d'ignorer que la paix était signée, Guillaume, furieux de n'avoir pu l'empêcher, se rua traîtreusement sur les Français, qui se bornèrent à le vaincre sans lui faire sentir leur mépris.

## II

Un ouvrage du même genre, une étude d'histoire militaire, très neuve et très savante aussi, mais plus biographique, vient également de paraître. Elle est consacrée à l'une des gloires les plus hautes, les plus pures, mais non l'une des mieux connues de l'armée française. *Le maréchal de Fabert*<sup>1</sup>, tel en est à la fois le titre et le sujet.

Fabert ouvre la longue et splendide galerie des hommes de guerre français, au dix-septième siècle. Il en est le type le plus complet. Sa vie entière se passa sur les champs de bataille. Il n'avait pas quatorze ans, quand il endossa le harnais militaire, et lorsqu'il mourut, à soixante-trois ans, il ne l'avait pas quitté un seul jour. Telle n'était point, cependant, la carrière à laquelle sa famille le voulait destiner. Second fils d'un imprimeur de Metz, qui avait marqué dans les dernières guerres de la Ligue, par son dévouement à la cause de Henri IV, et avait été anobli, le futur maréchal de France devait « être d'Église », comme on disait, et comme c'était l'usage alors. Il avait même été gratifié, tout enfant, de la survivance du brevet d'imprimeur royal de son père. Il existe des livres imprimés à son nom, et auxquels peut-être il a mis la main comme compositeur. Mais son goût n'était pas là, et sa figure devant le casier professionnel et le *composteur* à la main ne valait pas celle qu'il fit à la tête d'un bataillon d'enfants de son âge le jour où, en 1623, le marquis de la Valette prit solennellement possession de la ville de Metz, dont il venait d'être nommé gouverneur. L'attitude guerrière de l'enfant et l'habileté avec laquelle il fit manœuvrer sa petite phalange, frappèrent les yeux de tous les spectateurs et éclairèrent à la fin ceux de son père, qui lui accorda la permission, depuis longtemps sollicitée, d'embrasser la carrière des armes. D'apprenti imprimeur, Abraham Fabert devint donc, la même année, apprenti soldat dans les gardes françaises, où il entra comme cadet, sous le patronage du duc-gouverneur.

Cinq ans entiers, Fabert porta la hallebarde, sans changer de corps ni monter en grade, ce que M. Bourelly attribue, en grande partie, au sérieux avec lequel le jeune homme avait pris sa vocation, et au soin qu'il mettait à s'instruire, avant de chercher à s'élever. Ce qu'il y a de certain, c'est que jamais, dans le reste de sa carrière, il ne fut porté à un grade supérieur, sans s'être trouvé apte à le remplir. Oncques on ne le vit au-dessous des fonctions dont on le chargea. Il ne paraît pas que, parmi ses contemporains et ses rivaux, la faveur ait passé pour avoir eu part à sa fortune militaire. Si cette fortune atteignit au plus haut degré, elle fut lente. Fabert éprouva même des exclusions mortifiantes, témoin le refus que lui fit Louis XIII d'une place de capitaine

<sup>1</sup> *Le maréchal de Fabert*, étude historique, d'après ses lettres et des pièces inédites, par Jules Bourelly, chef d'escadron d'état-major, directeur des études à l'École militaire de Saint-Cyr. 1<sup>re</sup> partie. 1 vol. in-8. Librairie Didier.

dans le régiment de Normandie, pour la raison, lui dit le roi, « qu'il n'était pas assez bien fait pour entrer capitaine dans un vieux corps ». — « Quelque offensantes que fussent ces paroles pour l'amour-propre de Fabert, elles le trouvèrent noblement résigné, dit M. Bourelly, à attendre l'heure de la justice. » Noble exemple et un des plus importants, comme l'a bien compris M. le directeur des études de Saint-Cyr, à mettre, en ce moment, sous les yeux de nos futurs officiers.

Du reste, toute cette première partie de la vie de Fabert, qui s'arrête au milieu des troubles de la Fronde, l'année même de la bataille du faubourg Saint-Antoine, est, à toutes les pages, une leçon ; elle nous montre le futur maréchal dans la situation la plus difficile où un soldat puisse se trouver, au milieu de divisions de partis les plus compliquées, et exposé à la tentation de suivre, soit par ressentiment, soit par entraînement, des défections séduisantes et prestigieuses. Néanmoins il ne dévia pas un moment du droit chemin, demeurant fidèle en toute circonstance à la cause du roi, qui était celle de la France, et distinguant très bien entre ceux qui la servaient en réalité et ceux qui affectaient de la servir. De même qu'il avait été pour Richelieu sous Louis XIII, il fut pour Mazarin sous la minorité de Louis XIV. On ne sait pas généralement combien, à ces deux époques, Fabert approcha de près les personnages qui avaient entre leurs mains les destinées de la France, ni à combien d'événements importants il fut mêlé. On en éprouve une certaine surprise en lisant ici, dans le détail, ses longs et curieux états de services — c'est vraiment de ce nom militaire qu'il convient d'appeler ce relevé exact, précis, complet de toutes les campagnes que fit Fabert, au nord, au midi, à l'est, à l'ouest, contre les Italiens, contre les Allemands, contre les Anglais, contre les Espagnols, vieux ennemis du dehors toujours prêts à accourir à l'appel des ennemis du dedans. Grâce aux fouilles minutieuses et infatigables de M. Bourelly, ces événements tant de fois racontés reprennent vie et couleur sous sa plume, comme ces vieux arbres auxquels chaque printemps donne tiges et feuilles nouvelles, quand on remue un peu le sol où ils sont plantés. Fabert s'y montre sous plus d'un aspect nouveau. C'est non seulement l'homme d'honneur, le soldat brave et loyal, dont la parole valut toujours un serment, que son biographe nous montre en lui ; c'est aussi l'administrateur habile, le novateur discret et hardi dans l'art militaire, le précurseur de Louvois et de Vauban ; c'est enfin, ce que son époque ne connut guère, le soldat humain, compatissant et réparant du mieux qu'il peut le mal qu'il est forcé de faire. Nous n'avons, dans ce volume, que là première partie de la vie de Fabert, et que les premiers traits de sa figure. Un second, qui ne sera pas, espérons-le, inférieur au premier, complètera ce noble portrait.

### III

Le premier ban de la révolution a passé, le second est arrivé au pouvoir où il se cramponne, mais en vain, car derrière lui avance le troisième, impatient de lui enlever la place et de régner à son tour.

Ce qu'a fait le premier corps de l'armée du mal, nous le savons; ce que l'autre est en train de faire, nous le voyons; ce que projette le dernier s'offre sous des traits plus menaçants encore, mais n'est pas assez généralement connu. Ce n'est point cependant, il faut se l'avouer, que ses plans soient cachés et qu'il en fasse mystère; il les étale au contraire avec une sorte de bravade dans ses écrits, et surtout dans les réunions qu'il tient, de temps en temps, comme pour constater ses progrès, et auxquelles il a donné le titre de *Congrès ouvriers*.

Tout le monde a entendu parler de ces *grandes assises du travail*, bien des personnes y ont assisté, et la plupart des journaux en ont rendu compte. Toutefois les doctrines qui s'y sont produites et y ont été débattues ne préoccupent pas autant qu'elles devraient le faire, vu les dangers dont elles menacent le monde. Ce qu'on en sait est plein de détails effrayants, il est vrai, mais contre la réalisation desquels on se rassure en s'obstinant à y voir des excentricités fantastiques. Quant à l'ensemble, combien peu le connaissent et ont une idée complète de ce nouveau symbole et voient la coordination, la déduction, la suite de ses principes: il est vrai que nulle part encore il n'a été catégoriquement formulé.

Seul jusqu'ici, un jeune écrivain, M. Olivier de Ceinmar, s'est imposé cette tâche et l'a accomplie avec talent. Le livre qu'il vient de publier sur ce sujet et qui a pour titre: *les Doctrines des congrès ouvriers de France, — Paris, Lyon, Marseille*<sup>1</sup>, est un travail que nous ne saurions signaler avec trop d'empressement. Il est clair, sobre, consciencieux et aussi complet que les documents dont l'auteur a pu s'éclairer lui ont permis de le rendre. Ces documents, en revanche, sont authentiques. Ce sont les écrits publiés par des socialistes, et surtout les discours, les manifestations et les discussions des congrès ouvriers. Ces congrès sont le moyen que le socialisme a pris pour produire ses doctrines et y préparer le monde, à partir du jour où la classe ouvrière s'est séparée de la classe bourgeoise, avec laquelle elle avait fait jusque-là cause commune. Ce sont ses « états généraux » à elle, lesquels, dans sa pensée, devront avoir, pour les travailleurs, les mêmes résultats qu'eurent, pour la bourgeoisie, les états généraux de 1789. Grâce à la complaisance du pouvoir, ces congrès, sont devenus, dans ces derniers temps, presque annuels. Depuis 1876, nous en avons eu trois: l'un à Paris, l'autre à Lyon, et le dernier à Marseille. Ils ont été préparés avec zèle et habileté par les meneurs du parti. Des comités ont été formés dans toute la France pour y envoyer des députés, et, grâce au mode de délégation adopté, les résolutions prises dans ces assemblées n'engagent plus seulement les mandataires qui les votent, mais aussi leurs mandants. « Leur but, dit M. Olivier de Ceinmar, but tantôt avoué et tantôt caché, est de hisser le drapeau des revendications sociales, et de chercher les moyens pratiques de groupement du prolétariat en un parti ouvrier. »

<sup>1</sup> 1 vol. in-12. E. Plon, édit.

M. de Ceinmar a suivi de près les trois derniers congrès et étudié avec le plus grand soin les questions qui y ont été traitées : son travail en est le résumé méthodique. « J'ai entendu ou lu, dit-il, *trois cents et quelques discours*, et ce que je dis pour chaque question est conforme à l'opinion de la grande majorité des orateurs. Souvent j'ai dégagé la pensée des voiles dont on l'entourait par prudence ou par ignorance du mot propre ; quelquefois j'ai accentué la note pour mettre de l'harmonie entre ce qui précédait et ce qui suivait ; en aucun cas, je n'ai inventé. Il m'a fallu, pour donner de l'unité au travail, le refondre dans un moule uniforme ; mais je l'ai fait en respectant souvent jusqu'aux expressions des délégués, et en conservant presque partout leur style emphatique et aussi quelquefois les grands mots vides de sens dont les discours sont émaillés. »

On a donc ici le catéchisme authentique du parti qui s'apprête à relever, au gouvernement de la France, les restes impuissants de celui qui règne aujourd'hui. On trouvera, présenté sous une forme nette et souvent colorée, tout ce que ce parti se propose d'introduire de changements dans la condition de la femme et de l'enfant, dans l'organisation de la famille, l'attribution de la propriété, la forme et le salaire du travail, le droit d'association, ainsi que les solutions qu'il prépare pour les divers problèmes économiques qu'entraîneraient les bouleversements par lui rêvés.

Aux théories monstrueuses, absurdes, écœurantes ou grotesques qu'il résume, l'auteur oppose, sinon une réfutation en règle, au moins les arguments d'expérience et de sens commun qui en mettent en évidence le vice radical, l'esprit coupable ou l'illusion puérule. Ces observations n'ont, selon nous, qu'un tort, celui d'être trop sommaires. Sans engager un véritable combat contre les sophismes tranchants du socialisme, M. de Ceinmar aurait pu, croyons-nous, tout en se renfermant dans le cadre qu'il s'était tracé, appuyer davantage sur ces observations, où l'accent de sa préface nous fait croire qu'il aurait mis du trait. S'il n'y a pas ici un bon coup de feu d'avant-garde, comme les premières pages pouvaient le faire espérer, il y a du moins une reconnaissance courageuse et utile poussée au sein du camp ennemi. A nous d'être sur nos gardes.

#### IV

Voilà cinquante ans que la France possède l'Algérie et qu'elle est en relations chaque jour plus fréquentes et plus étendues avec cette colonie. Ce temps aurait dû suffire à nous la faire connaître à tous. En est-il ainsi pourtant ? Combien d'entre nous, gens sédentaires par goût ou par nécessité, s'en font une exacte idée, se la représentent bien dans ses sites, sa lumière, sa population, son mouvement, sa physionomie physique et morale, et en ont, dans l'esprit, une image distincte, un vivant tableau ? Bien peu, croyons-nous. C'est la faute des descriptions qui en ont été faites ; il y en a beaucoup et de toutes sortes, de savantes, de consciencieuses, de brillantes, faites à tous les points de vue : nous n'en connaissons pas, pour notre compte, qui en présentent à la

fois l'aspect physique et l'aspect moral et fassent vivre le pays de sa vie présente, avec toutes ses harmonies et tous ses contrastes. Une chose leur manque, la poésie du sujet.

Un seul ouvrage, jusqu'ici, approche de l'idéal que nous imaginons, en ce genre. Il est tout récent, et a pour titre : *Constantine*<sup>1</sup>, mais ce qu'il peint, en réalité, c'est le monde algérien. Le nom de l'auteur, Louis Régis, n'est pas inconnu aux lecteurs du *Correspondant*. Ils ont lu ici, sous cette signature, plusieurs articles d'appréciations littéraires et morales, où ils ont reconnu, à côté d'une fermeté d'idées toute virile, mille délicatesses de touche féminine.

Cette union, dans la peinture de Constantine, des deux qualités qu'on retrouve dans tous les écrits de Louis Régis, lui donne un double charme ; elle a le sérieux et la grâce ; elle plaît et fait penser. « Comme dit, avec sa grâce habituelle, M. Mézières, de l'Académie française, qui présente ce premier volume de l'auteur au public, Louis Régis, n'oublie, dans son tableau de mœurs algériennes, ni les rues étroites sur lesquelles résonne le sabot pointu des ânes pesamment chargés, ni les boutiques sombres où se travaille le cuir aux reflets éclatants, ni l'intérieur des mosquées où les fidèles, absorbés dans la méditation et la prière, ne s'aperçoivent même pas de la présence d'un étranger, ni la paix des cimetières ouverts de tous côtés sur la campagne, ni les sources ombragées où de toutes jeunes filles viennent puiser, pieds nus, une eau qu'elles rapportent avec des poses bibliques, ni la fière attitude des beaux cavaliers du désert montés sur des chevaux richement harnachés. Grâce à son sexe et à la durée de son long séjour à Constantine, notre auteur a pu entrer en relations suivies avec les femmes arabes dont elle décrit les mœurs d'après des observations personnelles : c'est la partie la plus originale de son œuvre.

Ce que M. Mézières remarque encore, mais avec regret, c'est l'embarras, trop naturel, selon nous, pour le blâmer, qu'éprouve Louis Régis à montrer, auprès de ces enfants du désert, si nobles dans leurs plus humbles représentants, la masse généralement si dénuée de majesté et si peu imposante de leurs conquérants français. Le spectacle de la réalité mesquine qu'offre, à cet égard, le personnel de notre colonie arrache bien des fois l'auteur aux poétiques mirages de la nature africaine et met sous sa plume des observations attristées et des réflexions inquiètes, que nous avons souvent faites, pour notre compte. L'élément colonisateur de l'Algérie est loin, par le fait de son caractère et de ses mœurs, de préparer là à notre pays un avenir bien assuré. L'assimilation des deux races n'avance que lentement, si même elle avance ; nous n'avons guère encore sur la population indigène que l'ascendant de force. C'est un moyen de succès, mais non le principal et le plus efficace.

Le volume de Louis Régis a donc, comme on le voit, dans la situation politique actuelle, un autre intérêt encore que l'intérêt artistique.

P. DOUHAIRE.

<sup>1</sup> 4 vol. in-12. Calman Lévy, édit.

# QUINZAINÉ POLITIQUE

---

24 mai 1880.

Assurément, ce n'est pas à la Chambre que l'histoire de la république, pendant ces quinze jours, se sera enrichie de souvenirs bien-faisants ou glorieux. Une loi de plus parmi ces lois incohérentes et fausses que la république ne sait ni faire libérales, selon ses promesses, ni faire conservatrices, selon ses besoins ; un ministre qui était hier le favori du parti radical et qui, abandonné de tout le monde, abandonné de lui-même, rentre dans son ancienne obscurité ; le dictateur qui préside la Chambre frappant à coups de férule la majorité comme une masse servile et dictant en public à un ministère éperdu et soumis ses ordres personnels : voilà le spectacle que nous a donné la Chambre, dans les intermèdes où elle cessait de débattre ces tarifs de douanes dont elle s'occupe avec tant de nonchalance et tant d'ignorance. Sans doute, ce ne sont guère des faits qui puissent étonner personne. A l'avance on savait bien la gauche impuissante à créer par une loi cette souveraine liberté des réunions publiques, qu'elle revendiquait jadis dans ses déclamatoires et vains programmes. On savait aussi que M. Lepère, si longtemps complaisant, mais enfin effrayé, avait osé, dans ses colloques avec la Commission qui élaborait cette loi, s'opposer à la proposition de rétablir les clubs. Quant au despotisme que M. Gambetta exerce à la Chambre, on en avait déjà des témoignages plus que péremptoires. Mais personne, évidemment, n'aurait soupçonné combien les acteurs seraient hardis dans le scandale et le comique. Comique, en effet, l'attitude de ce pauvre ministre de l'intérieur qui, l'air ahuri, la langue embarrassée, ne sachant plus quoi vouloir ou ne pas vouloir, n'entendait même plus les paroles que M. Gambetta disait pour lui et répliquait comme dans un coq-à-l'âne ! Comique aussi l'attitude de ces législateurs et de ces orateurs radicaux qui, malgré l'absolutisme de leurs vieilles doctrines, s'en allaient de la tribune au sanctuaire

de leurs conciliabules, défaisant ou refaisant les articles de leur loi au gré de M. Gambetta et pour le désespoir de M. Lepère! Comique, encore, la mine piteuse des Floquet, des G. Perrin, à qui M. Gambetta, gouailleur et superbe, ôtait le pouvoir de parler, tout en flattant leur réputation d'éloquence! Mais scandaleux tout le reste : scandaleux, les accommodements de ce ministère qui veut dans les réunions publiques la présence d'un commissaire de police et qui consent à ce que ce commissaire y assiste désarmé du droit de dissoudre une réunion tumultueuse ou factieuse; scandaleux, le cynisme avec lequel M. Gambetta, substituant sa volonté à celle du ministère comme à celle de la majorité, contraint au silence les uns, escamote le vote des autres, et supprime ainsi tout à la fois l'initiative du gouvernement et le droit du parlement! Ce n'est pas nous qui blâmerons jamais la république, instruite par sa propre expérience, de ne plus vouloir de la liberté des clubs; mais il est manifeste que les centaines de députés républicains, qui, par esprit d'utopie ou par un mensonge intéressé, l'ont promise à leurs commettants, se discréditent, eux et la république, en trahissant ainsi par des parjures successifs les grands serments de leur libéralisme. Ce qui nous touche davantage, c'est que cette banqueroute des idées qui formaient leurs professions de foi républicaines ruine la liberté elle-même : la police ne règnera plus dans les réunions publiques, c'est fort bien; mais les maires et les préfets seront maîtres de les empêcher et de les disperser, selon leur bon plaisir. Par conséquent, sous un gouvernement autoritaire comme celui que M. Gambetta se prépare, les maires et les préfets pourront interdire aux « suspects », aux adversaires de ce gouvernement, la faculté de tenir une réunion publique : c'est le régime « administratif » remplaçant le droit politique et le droit judiciaire, selon la théorie familière à M. Gambetta. On le voit, le libéralisme de la gauche est si fier, si ingénieux, que la loi nouvelle, au lieu d'étendre, restreint la liberté des réunions publiques, en la soumettant à l'arbitraire de tel ou tel administrateur. Mais quoi! pour s'en consoler, la république n'a-t-elle pas eu, pendant cette discussion quasi burlesque, l'honneur de contempler M. Gambetta confondant et unifiant, dans la majesté de sa personne présidentielle, tous les pouvoirs et tous les rôles ministériels et parlementaires?... Et nous, conservateurs, n'avons-nous pas de même, en guise de consolation, la joie d'avoir vu M. Lepère, oui M. Lepère, non seulement traité de réactionnaire et tombant en disgrâce, mais abreuvé d'une amertume qui ne semblait faite ni pour ses lèvres ni pour son cœur, le dégoût?...

M. Lepère a donné sa démission; M. Constans lui succède : l'un vaut l'autre. Qui succèdera à M. Martel, dans la présidence du

Sénat? M. Jules Simon, que M. Gambetta déteste et craint? M. Léon Say, qui médit si volontiers de M. Gambetta, mais que la baguette de M. Gambetta assouplit et ploie si facilement? Il n'y a qu'une république comme la nôtre pour être si fort en émoi, quand le président de son Sénat se démet de ses fonctions. Ce n'est certes pas que M. Martel soit réputé un homme nécessaire, dont le génie, ou oisif ou actif, serait l'un des ornements indispensables ou l'une des forces essentielles de la république : il ne ressemble ni à M. Jules Grévy qui, au premier rang, ne fait rien, ni à M. Gambetta qui, au troisième, fait tout. Mais, dans une république où le gouvernement est livré à un conteste continu, à la dispute de quatre partis unis par un mot et divisés par tous leurs principes, il est naturel que l'élection d'un président du Sénat devienne une sorte de crise gouvernementale. Que M. Martel se retire, parce que la santé lui manque ou parce que, alarmé des actes du ministère et des destinées de la république, il veut se soustraire à la responsabilité à laquelle on l'associe malgré lui, peu importe. Ce qui importerait, ce serait la prééminence de tel groupe du parti républicain plutôt que de tel autre. Mais nous n'en sommes même plus à lutter, dans le Sénat, pour la supériorité de celui de ces groupes qui professe la politique la plus modérée : le centre gauche a encore dans le Sénat d'éminents orateurs ; il n'a plus le pouvoir et vraisemblablement il ne l'aura plus. Une élection qui nommera président un sénateur du centre gauche plutôt qu'un sénateur de la gauche ou de l'extrême gauche, ne peut donc plus signifier que le centre gauche est, dans l'opinion du Sénat, le groupe le plus apte à bien gouverner la république et le plus digne d'avoir la direction du ministère. C'est fini : le centre gauche ne constitue plus dans la Chambre et dans le pays qu'une minorité infime, si courageuse et si éloquente qu'elle puisse être avec M. Ribot et M. Lamy, avec M. Laboulaye et M. Dufaure. Quant au Sénat, le centre gauche n'y est plus qu'une minorité, inégale à la droite comme à la gauche, mais toute-puissante par l'arbitrage dont elle est capable, puisque son suffrage, selon qu'il se porte d'un côté ou d'un autre, y porte la prépondérance. Seulement, si le choix que le centre gauche, par cette vertu même de sa position, peut opérer à son gré entre les candidatures de la droite ou de la gauche, n'est plus propre à lui restituer son ancienne suprématie dans le gouvernement, il a sa valeur encore : car ce qu'il reste à savoir par cette élection, c'est si le Sénat, en élisant ou non un candidat favorable à la liberté de l'enseignement et à la paix religieuse, approuve ou non la politique oppressive et violente dont M. Gambetta est l'inspirateur, M. Jules Ferry l'auteur, M. de Freycinet l'exécuteur ; ou plutôt, ce qui est à savoir, c'est

si M. Gambetta aura mis ou non à la présidence du Sénat un homme qui lui obéira dévotieusement et qui complèterait ainsi cet assujettissement honteux auquel M. Gambetta réduit de plus en plus l'État et le parlement. En vérité, la leçon sera bien démonstrative : le gouvernement de la république tourné tout entier à la domination personnelle d'un seul homme, hier tribun, pas encore consul, toujours dictateur ; M. Léon Say, ce plébiscitaire de 1870 et ce monarchiste de 1871, préféré à M. Jules Simon, ce républicain de 1848 et de 1870, parce que M. Léon Say, qui raille, mais qui est docile, plaît à M. Gambetta, et parce que M. Jules Simon, par son libéralisme et tous ses talents, déplait à ce potentat ombrageux et rancuneux qui le redoute ! Voilà l'idéal de la république bien rapetissé et son sort bien détourné de la voie où certains libéraux aimaient à croire qu'elle conduirait la France. Et que dire de cet ambassadeur de la république, qui, après l'avoir représentée une dizaine de jours à Londres, raccourt à Paris, sur un signe de M. Gambetta, pour briguer cette présidence de la Chambre haute, sans avoir plus de souci des bienséances diplomatiques qu'il y a quelques semaines l'inconstant M. John Lemoine, qui accepte l'honneur de représenter la république à Bruxelles et l'abdique soudain au moment de partir ? Les diplomates qui servent de *missi dominici* à M. Gambetta ont apparemment peu de scrupules dans les égards qu'ils doivent à la dignité des puissances étrangères : ils sacrifient tout à leur goût particulier et au besoin de satisfaire M. Gambetta. Mais, de bonne foi, la république pense-t-elle qu'avec ces procédés de sa démocratie elle aura longtemps l'estime de l'Europe, et que la France ne se fatiguera pas, tôt ou tard, de voir ses intérêts subordonnés partout à ceux de M. Gambetta et de sa clientèle ?

Il semble que jusqu'à ce moment la république se soit contentée d'inquiéter ou de tromper les classes supérieures de la nation, en dénaturant la liberté politique, en diminuant la liberté religieuse. Peut-être commence-t-elle à irriter le peuple lui-même, en le décevant dans tous ces beaux rêves de félicité sociale dont elle avait caressé son imagination. Que de pensées sombres, que de récriminations menaçantes, que de colères et de malédictions, dans le cœur de ces grandes foules d'ouvriers qui se sont mis en grève à Roubaix, à Tourcoing, à Armentières, à Lille, à Reims et en vingt autres villes ou bourgades du Nord ! Cinquante mille d'entre eux, hommes, femmes et enfants, quittent l'atelier, comme sur un mot d'ordre ; ils veulent plus de salaire et moins de besogne ; à chacun il est distribué un peu d'argent, par la main de délégués qui le puisent on ne sait où ; ils se promènent en bandes, chantant la *Marseillaise* et

le *Çà ira*; ils vont, par multitudes de cinq à dix mille, faire la fraude sur la frontière belge; puis, impatients et furieux, ils se rebellent contre la police et la gendarmerie qui essaient de réprimer cette licence; ils jettent aux patrons, aux « riches, » des cris de mort, des refrains sanguinaires; ils brisent les vitres des fabriques; ils se ruent sur les gardiens de la paix; il faut les charger avec des régiments de cavalerie, dans les rues ou dans les champs; il faut déployer, à travers ces cités tumultueuses ou alentour, presque un corps d'armée; et alors la tranquillité se rétablit: soit que la faim les presse, soit que la peur les ait saisis, soit que les commandements mystérieux auxquels ils obéissent les aient invités soudain à rentrer pour un temps dans l'atelier, ils reprennent leur métier presque sans conditions, avec une résignation au fond de laquelle gronde sous le souvenir de la grève d'hier l'espoir de la révolte prochaine... A Dieu ne plaise que nous imputions le mal de ces grèves à la république, comme un vice de son gouvernement! Nous connaissons les causes générales et presque permanentes de ce mal terrible, que les biens mêmes de la civilisation dont ce siècle s'honore n'ont fait que faciliter. Il y a pourtant un compte à en demander à la république. N'est-ce pas elle qui, par les doctrines de ses utopistes et les harangues de ses démagogues, a encouragé ces soulèvements de la classe ouvrière, en exagérant ses prétentions, en enflant dans son esprit l'orgueil de ses droits, en aigrissant le sentiment de sa misère, en déclamant devant lui contre le capital, en dénonçant à sa haine les patrons et « les riches », en étalant sous ses yeux le plan d'une société purement égalitaire et en lui promettant une meilleure distribution de la richesse et du plaisir? Ne sont-ils pas l'un des partis les plus puissants de la république, ces radicaux qui, pour gagner les suffrages de la masse, surexcitent si violemment dans l'ouvrier la rage de l'envie et qui lui proposent ces mille plans d'État « collectiviste »; fédéraliste, socialiste, dont s'éprend son intelligence naïve ou perverse, sa volonté incertaine et souffrante, son cœur mélancolique et désespéré? Ne se proclament-ils pas républicains par excellence, ceux qui organisent ces grèves et qui stipendient les grévistes? Quant au gouvernement, non seulement il a parmi ses ministres, parmi ses conseillers et ses agents, des hommes qui avaient, d'une voix éclatante, prophétisé aux ouvriers que la république finirait leurs misères, mais des hommes qui ont jadis participé à des grèves et qui naguère encore s'indignaient de voir des ministres conservateurs employer contre des grévistes le secours de l'armée. On n'a pas oublié que ce gouvernement se targuait de son libéralisme pour tolérer au congrès ouvrier de Paris ou à celui de Marseille les discours et les machinations des radicaux, plus ou moins internationalistes, qui préparaient ces grèves systé-

matiquement. Il ne serait pas inutile de savoir, du reste, quels ont été, dans la région même de ces grèves, les agissements d'un certain Barberet, pourvu d'une fonction au ministère de l'intérieur par M. Lepère, et s'il est vrai que M. Lepère ait laissé le préfet du Nord sans instructions, dans ces difficultés périlleuses. Quoi qu'il en soit, cette république qui, dans les programmes de ses représentants, s'est si souvent déclarée capable et jalouse de « résoudre le problème social » et qui, pour cette solution même, refuse si dédaigneusement, si durement, l'assistance de Dieu, le concours de la charité chrétienne, elle a rempli d'illusions la classe ouvrière, et aujourd'hui, entre les fusils qui se dressent devant lui et l'outil qu'il a délaissé, le gréviste ricane et serre ses poings, doutant de cette république qui l'a leurré et appelant de ses vœux une autre république, vengeresse et révolutionnaire, « la sociale » !...

Parmi les intérêts de l'ouvrier, il y en a un qui lui assurerait sans conteste plus de bien-être physique et un peu d'amélioration morale : c'est le repos du dimanche. Ne fut-on pas chrétien, il suffit d'être humain pour vouloir que, le dimanche, l'ouvrier détende ses membres fatigués et puisse récréer avec son corps son cœur, délasser son esprit, laisser respirer son âme. Ce n'est pas seulement le prêtre qui, au nom de Dieu, lui crie : « Repose-toi » ! c'est le médecin, c'est le père et l'époux, c'est le philosophe, c'est l'économiste lui-même. Car, comme le disait récemment dans des pages excellentes notre ami M. Léon Lefébure<sup>1</sup>, le travail sans relâche « a bouleversé le monde industriel » ; l'excès de la production est devenu un fléau ; c'est la surabondance sur les marchés et l'encombrement dans les docks ; la vente est nulle ; les fabriques se ferment, les faillites se multiplient ; « c'est la misère, c'est la ruine » ! Il faut, pour l'entretien même et le bénéfice du travail, « arrêter la machine humaine surmenée et haletante. » Il semblait donc que la république dût satisfaire avec un empressement généreux à un si noble et si sage intérêt. Abolir pour une journée au moins la servitude du travail ; empêcher que le patron rapace n'emploie l'ouvrier comme un animal pour lequel il n'y a pas de loisir ; rendre à sa famille le travailleur, pendant ces heures du dimanche où la société se met comme en fête pour jouir un peu du bonheur de vivre, et où Celui qui donne le pain quotidien, Dieu, rappelle à l'homme, devant ses autels, parmi des chants et des prières, qu'il y a en lui quelque chose d'immortel à respecter, à nourrir, à élever vers le ciel : ce n'était certes pas une tâche indigne de la république. Une démocratie qui, par prévoyance et par amour, ordonnerait le repos de l'ouvrier, ne serait

<sup>1</sup> *Le repos dominical envisagé aux points de vue économique et social*, par Léon Lefébure. Paris, Jules Gervais, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon.

pas socialement si tyrannique, selon nous, que la démocratie qui, sous le prétexte de liberté, le livre à la cupide exploitation de son maître, au travail forcé du dimanche; et l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis prouve assez que les peuples les plus libres et les pays les plus prospères du monde, en accordant à l'ouvrier le repos du dimanche, n'en gardent pas moins leurs droits politiques et n'en continuent pas moins d'accroître soit le génie, soit la fortune de leur industrie. Nous gagerions volontiers que, si, la veille de 1789, le travail du dimanche eût été obligatoire, les cahiers des États en eussent unanimement réclamé l'abolition; nous sommes surtout certains que, si la religion commandait le travail du dimanche, l'un des premiers articles de tout programme républicain consisterait à demander la cessation de ce servage, et Dieu sait si on traiterait de cruelle une telle religion. Mais quoi! La religion prescrit pour le dimanche le repos de l'ouvrier, c'est l'un des premiers commandements de l'Église; et voilà pourquoi le parti républicain ne s'associe aux vœux ni du médecin, ni du père et de l'époux, ni du philosophe, ni de l'économiste. Défendre que le patron condamne l'ouvrier au travail du dimanche, alors que Dieu le défend lui-même! Vouloir que l'ouvrier se repose un jour où Dieu lui-même l'invite au repos! Ce bienfait, social peut-être, serait vraiment trop clérical! Mieux vaut que, le lundi, l'ouvrier prenne avec ses vices une sorte de revanche sur le travail du dimanche, sur cette contrainte corporelle qu'il ne peut pas subir impunément, et qu'il dissipe ainsi deux fois sa santé, deux fois sa moralité... De ces opinions de la gauche et de cette disposition de la république nous avons comme témoignage la loi par laquelle la Chambre a abrogé la loi du 18 novembre 1814, qui interdisait le travail du dimanche. En vain, dans le Sénat, M. Chesnelong a-t-il éloquemment protesté par des raisons qui, jadis, avaient pour interprètes en Angleterre un Macaulay et un Bright, pour approbateurs aux États-Unis un Washington et un Lincoln : l'abrogation est décidée. Et maintenant, messieurs les chefs de la république, scandalisez-vous si, sur un placard apposé aux murs de Lille, vous lisez ces mots écrits par un gréviste : « Nous sommes exploités odieusement par les riches qui nous considèrent comme des bêtes de somme... Fondons une véritable république radicale et puissante, protégeant notre sainte cause! » A part un peu de phraséologie électorale et sentimentale, que faites-vous pour cet ouvrier que vous n'affranchissez même pas du despotique travail du dimanche?...

Nos paysans, tous ceux qu'en 1871 la colère méprisante des républicains appelait les « ruraux », sont plus patients que les ouvriers des villes. Ils ne se révoltent, eux, ni contre le ciel ni contre la

terre trop avares de leurs dons ; ils ne connaissent de grève que le chômage de la nature, celui du soleil qui ne veut pas luire ou de la pluie qui ne veut pas tomber. N'auraient-ils pas pourtant quelques plaintes à faire à la république ? Et se soucie-t-elle de leurs intérêts comme ils le mériteraient ? Il y a quelques semaines, le 3 mai, devant 400 présidents ou délégués des associations agricoles, devant 200 sénateurs ou députés, M. Estancelin, qui sert la cause de l'agriculture française avec un dévouement si courageux, un talent de parole si vif et si spirituel, s'écriait très justement, après avoir mis en parallèle les besoins de cette agriculture, la négligence du gouvernement et le dédain de la Chambre : « Nos intérêts ont été méconnus. » Notre agriculture est en effet en souffrance. La valeur de la propriété, de la petite comme de la grande, va s'abaissant sans cesse ; le montant des baux a, depuis vingt ans, diminué d'un tiers. La France produisait de la laine, en 1862, pour une somme de 179 millions ; cette production n'est plus que de 88 millions, en 1879. Nous possédions 37 millions de moutons ; il ne nous en reste que 24 ; et nous perdons ainsi une fumure qui permettait de récolter 6 millions d'hectolitres de blé ou de méteil. Dans nos près et dans nos étables, un million de bêtes à cornes a disparu. La culture du lin, en 1862, occupait 240 000 hectares ; aujourd'hui, 120 000 seulement : en estimant les salaires que cette culture procurait aux populations et le prix de la plante elle-même, on peut compter que cette perte nous coûte 165 millions. Le tabac nous rapporte 10 millions de moins. De même, la récolte des céréales et des plantes oléagineuses s'est amoindrie. Or l'Amérique, profitant de nos tarifs, nous envoie des céréales et des bestiaux en quantités de plus en plus considérables : la concurrence devient impossible à nos éleveurs, à nos agriculteurs ; et, s'ils se lamentent, s'ils adressent leurs doléances à la Chambre ou à M. Tirard, à ce ministre qui malgré son double titre et son double devoir paraît n'être que le ministre du commerce contre l'agriculture, on leur répond que la république doit, par doctrine, être libre-échangiste. Encore faudrait-il que non seulement la république ne sacrifiât pas l'agriculture à l'industrie, mais qu'elle fût moins bienveillante, moins prodigue, moins insouciant, dans la pratique de son libre-échange. Par exemple, le vin étranger paie en France un droit de 3,80, par hectolitre ; le vin français paie à l'étranger un droit qui, au minimum, est de 23 ou 24, et au maximum, de 70 à 400 fr. Ce n'est pas trop demander à la république dans la détermination des nouveaux tarifs, que des compensations réparties avec plus d'intelligence et d'équité. Sans vouloir que, pour sa part, l'industrie soit sacrifiée à l'agriculture, il faut, évidemment, que l'agriculture ait dans la sollicitude du gouvernement et dans la

reconnaissance de la république un rang digne de cette vieille et intarissable richesse que la France lui a due, parmi ses pires malheurs, en 1871 comme dix autres fois depuis cinq siècles. C'est l'agriculture qui constitue vraiment, dans notre patrie, l'industrie nationale, l'industrie permanente. Prenons garde, pour la vigueur de notre race et pour la force de notre armée, prenons garde de dépeupler nos campagnes; songeons, pour l'alimentation de la France, à ces temps périlleux où il lui faudrait attendre sa nourriture de mers et de frontières où l'ennemi barrerait la route de nos navires et des convois qui nous seraient destinés; souvenons-nous enfin du sort de l'Italie, quand, aux derniers jours de la république romaine, elle commença à remplacer ses champs de blé par ces vastes pâturages qui devinrent les *latifundia* déserts dont parle l'historien. Le Sénat vient d'entendre quelques-uns des représentants les plus autorisés de l'agriculture. Nous avons l'espoir que, plus soucieux que la Chambre de nos intérêts agricoles, il croira juste d'accorder pour le moins à l'agriculture, par une série bien graduée de droits compensateurs, une protection égale à celle dont bénéficierait l'industrie.

Si l'on veut un signe certain, un témoignage positif, pour apprécier l'état dans lequel ce gouvernement a mis la république, on n'a qu'à considérer les essais que la Commune a osé méditer, pendant ces dernières semaines, et qui ont effrayé Paris pour la journée d'hier. Trois semaines durant, les partisans implacables de la Commune, ses nouveaux chefs, ses héros et ses martyrs amnésiés, ont menacé de faire, le 23, une fête funèbre à la mémoire de la Commune, une manifestation de gloire et de vengeance: ils annonçaient hardiment, par des appels publics, leur dessein d'aller en masse, ce jour-là, sur la fosse du Père-Lachaise où furent jetés leurs morts, protester contre les vainqueurs de la Commune, contre ses bourreaux. Ce seul dessein prouve assez que, comme les conservateurs l'ont prédit, les survivants de la Commune et ceux que cette utopie scélérate séduit encore, n'ont profité du pardon de la république que pour venir ranimer à Paris le feu à peine éteint de ce grand crime et pour préparer, parmi les souvenirs auxquels leur imagination s'y réchauffe, une tentative de représailles. Les imprudents ministres dont la générosité naïve et pusillanime avait, en dépit de l'histoire, en dépit même de la loi, accordé si facilement cette amnistie, ont enfin aperçu leur faute: la Commune osait organiser une démonstration de sa haine inexpiable et de sa force renaissante pour l'anniversaire du jour qui commença la répression de son forfait; la France tressaillait, comme si, dix ans à peine après le châtement, elle dût se retrouver en face du même ennemi, du même criminel; Paris s'étonnait de revoir si vite dans ses rues ces

bandes qui les avaient couvertes de sang et remplies de flammes; l'Europe se demandait si la république en était déjà à cette heure fatale. Le gouvernement (et nous lui rendons cette justice) a compris qu'encore un peu de tolérance et il serait trop tard; le sentiment même de son propre intérêt l'en avertissait. Par une note du *Journal officiel*, il a fait savoir aux organisateurs de la manifestation qu'il userait des armes dont la loi le munit pour dissiper les attroupements et prévenir les émeutes. De plus, il a pris énergiquement ses mesures pour repousser et disperser, dans la journée du 23, les manifestants de la Commune. Cette note et ces précautions ont suffi. La Commune ne s'est pas crue assez forte encore pour pousser jusqu'à l'exécution la bravade, jusqu'à l'insurrection l'audace. La police n'a eu besoin que de garder le cimetière du Père-Lachaise, et d'y maintenir dans la cohue des curieux la liberté de la circulation; quelques centaines de communards ont défilé devant les tombes choisies par leurs regrets; on a arrêté une quinzaine de forcenés qui s'obstinaient, malgré toutes les défenses, à porter des immortelles rouges ou des couronnes noires, les mêmes qu'on leur laissait naguère étaler sur un boulevard et déposer sur la pierre de G. Flourens. La journée n'a donc eu ni trouble ni combat. Mais que, neuf mois après le retour des amnistiés, ils puissent déjà donner au gouvernement cette besogne et à la population cette alarme; qu'à peine reçus dans la patrie, ils y mettent cette fermentation; que, si vite et si effrontément, sous ce règne de « la vraie république », la Commune reprenne son idée, montre son drapeau et se dispose publiquement à un autre attentat; que, pendant trois semaines, Paris soit dans cette crainte et que la France s'occupe de cette éventualité; qu'il faille déployer une police nombreuse et consigner dans les casernes une partie de nos régiments: on avouera que c'est un grave symptôme du mal, un triste présage de l'avenir; une telle inquiétude dit assez à la république qu'elle est dans une ère fâcheuse. On a intimidé la Commune, le 23 mai 1880; nous en sommes heureux. Mais on l'avait encouragée par mille genres de faiblesse; on l'avait fortifiée, et on en reste responsable. La Commune sera-t-elle plus audacieuse en 1881? Oui, évidemment, si la république continue d'être favorable au radicalisme, de se changer en un gouvernement jacobin et de détruire dans la société tout ce qui peut y constituer, par la religion ou par le respect de l'autorité, un moyen de résister aux efforts incessants des révolutionnaires; et voilà pourquoi à l'inquiétude d'hier ce n'est pas la sécurité qui succède...

Les actes et les événements que nous aurions à signaler par delà nos frontières peuvent avoir dans leurs effets et leurs conséquences, une importance grave. Mais ils sont encore soit incertains, soit

incomplets ; on ne saurait aujourd'hui ni les raconter avec une parfaite exactitude ou les juger sans témérité. Les renseignements qu'on nous envoie de Rome constatent que la droite a le plus gagné dans les élections dont l'Italie vient d'être le théâtre, et que la gauche dissidente, celle dont les Crispi, les Nicotera, les Zanardelli, animaient les diverses ambitions, a perdu au moins la moitié de ses membres : on ne connaîtra la force réelle des partis qu'après les ballotages nombreux qu'il reste à opérer, et l'on ne pourra présumer qu'alors si le ministère de MM. Cairoli et Depretis aura une majorité suffisante, dans la nouvelle Chambre, pour résister à une coalition comme celle sous les efforts de laquelle il a failli succomber. A Berlin, M. de Bismarck a obtenu dans le Reichstag une victoire presque inespérée : grâce au vote toujours servile des nationaux libéraux, il l'a emporté dans le débat de ce qu'on appelle, en Allemagne, la question de l'Elbe. Donc, selon la volonté du grand chancelier, Hambourg verra réunir au Zollverein son faubourg de Saint-Pauli, qui met en communication Altona et Hambourg ; or, vraisemblablement, Altona aura bientôt le même sort : M. de Bismarck rattachera cette ville à l'union douanière des États allemands, et tôt ou tard, il forcera Hambourg même à renoncer à son indépendance commerciale, à sa franchise tant de fois séculaire. M. de Bismarck, en procédant ainsi, se ménage un nouveau moyen d'annuler dans les États secondaires de l'Empire tout ce qu'il y reste encore de « particularisme ». Mais, pour obtenir cette victoire que lui disputait avec énergie son ancien *alter ego*, M. Delbrück, il a fallu à M. de Bismarck, un effort suprême : il a dû, non seulement déclamer violemment sur « l'unité allemande » et contre le « particularisme, » mais faire un discours dramatique où il menaçait l'Allemagne de donner sa démission et le parti national-libéral de conseiller à l'empereur « le choix d'un ministère qui réunisse les suffrages du centre et des conservateurs ». Dans ce discours, M. de Bismarck se plaignait si amèrement « de l'hostilité » du centre, qu'on eût pu le croire disposé à redoubler les coups de son Kulturkampf. Au contraire, M. de Bismarck vient de présenter un projet de loi qui atténuerait sur certains points ses trop fameuses lois de mai, mais qui lui laisserait dans l'application un pouvoir tout discrétionnaire : ses concessions ne seraient, dans les rapports établis de l'Église et de l'État, que des faveurs variables et provisoires. Le centre doit-il ou non accepter ce projet de loi comme une transaction passagère, qui préparerait une modification plus profonde et plus juste ? C'est un problème aussi diplomatique que parlementaire : on ne saurait le résoudre qu'à Rome, avec le secours du cardinal Nina. Quant au changement que M. Gladstone paraît vouloir accomplir dans la

politique orientale de l'Angleterre, il ne sera pas si radical que certains adversaires de lord Beaconsfield l'avaient espéré. Par une lettre insolite qui ne peut qu'étonner un homme d'État et un diplomate, M. Gladstone, d'ailleurs inspiré généreusement et sagement, a déclaré à l'ambassadeur d'Autriche qu'il regrettait les invectives que, libre et candidat de l'opposition, il adressait naguère à l'Autriche. Par le discours de la reine au Parlement, le ministre de M. Gladstone promet plutôt d'affermir les conquêtes entreprises par lord Beaconsfield dans l'Afghanistan et au Zoulouland ; mais il s'engage à sommer, pour ainsi dire, la Turquie, d'exécuter en entier le traité de Berlin, et, dans ce dessein, il envoie M. Goschen en mission extraordinaire à Constantinople. M. Goschen va-t-il mettre le Sultan en tutelle comme naguère le Khédive ? La Turquie, alarmée, va-t-elle se hâter d'obéir aux injonctions de M. Gladstone ? Est-il vrai que les puissances signataires du traité auront à Berlin une seconde conférence ? Nous l'ignorons encore. Au moins espérons-nous que la France s'abstiendra prudemment de tout ce qui pourrait, dans cette politique de M. Gladstone, recommencer une guerre d'Orient en achevant la ruine de la Turquie : plus que jamais, sous ce règne funeste du général Farre, la France a un besoin absolu de maintenir sa neutralité et de sauvegarder la paix de l'Europe.

Auguste BOUCHER.

---

# L'ABBÉ HOUSSAYE

---

M. l'abbé Houssaye, vicaire de la Madeleine, que le clergé de Paris vient de perdre prématurément, faisait partie de notre comité de rédaction. Sa mort est un deuil pour le *Correspondant*, et sa mémoire y doit être pieusement gardée ; car il a été pour cette Revue non seulement un collaborateur, mais surtout un conseiller et un ami, conseiller docte et sage, ami constant et fidèle. Ce qu'il cherchait ici, ce qu'il attendait de nous, c'était un effort pour rapprocher de Dieu et de l'Église notre temps et notre pays. C'est ainsi que notre œuvre avait place dans sa vie.

Tous ceux à qui il a été donné de connaître l'abbé Houssaye, les compagnons de sa première jeunesse, qui ont goûté jusqu'à la fin le charme de son commerce et les délicatesses de son amitié, aussi bien que les chrétiens qui ne l'ont approché que dans les fonctions de son ministère, s'accordent à résumer d'un seul mot le souvenir ineffaçable entre tous qu'il leur laisse, l'aspect sous lequel il leur apparaît à jamais : Avant tout c'était un prêtre, un vrai prêtre. Et, en effet, dès son adolescence, cet enfant de Paris, cet élève du lycée Bonaparte avait voulu devenir prêtre ; et quand il le fut, il ne voulut jamais autre chose que l'être plus parfaitement et plus efficacement chaque jour. Non qu'il parût indifférent à rien de ce qui avait droit d'occuper, d'émouvoir ses contemporains : il aimait les lettres et les arts avec un goût fin et pur, la France avec une passion généreuse, ses amis avec tendresse et avec ardeur, mais par-dessus tout il aimait les âmes. Lorsqu'il se préparait à les servir, il avait rencontré à Saint-Sulpice le même maître que l'abbé Perreyve, M. Baudry ; à cette école, la théologie lui était apparue un foyer de lumière et de chaleur tout ensemble, et il en était sorti convaincu que plus la doctrine d'un prêtre est exacte et sûre, plus son esprit s'élargit, plus son zèle peut devenir vaillant et confiant.

Aussi s'abreuvant constamment aux sources de la science ecclésiastique, il abordait les âmes avec confiance, et c'est par cette confiance même qu'il commençait à les gagner. D'abord il semblait né pour l'action ; c'était dans les œuvres, c'était par le ministère de la parole publique qu'il se croyait destiné à se donner et se dépenser. Il dirigeait avec un rare succès des catéchismes, déjà un auditoire se formait autour de sa chaire ; ses premiers discours pré-

sageaient un orateur. Dieu avait sur lui d'autres desseins. Sa poitrine fut atteinte d'un mal implacable. Ses amis se souviennent que ce mal lui vint au mois de septembre 1870, dans le moment même où il apprenait nos irrémédiables défaites ; et, sachant combien il a souffert des angoisses de la patrie, ils se plaisent à le ranger parmi les victimes tardives et ignorées, victimes si nombreuses, hélas ! de nos désastres. Quoi qu'il en soit, sa vie semblait se briser : en réalité, elle se transformait ; il ne pouvait plus parler, il écrivit. Son beau livre sur le cardinal de Bérulle est sorti de cette contradiction douloureuse entre l'activité de l'intelligence et l'infirmité des organes. Recherches minutieuses, abondantes et variées, tableau où revivent la cour et la ville, l'Oratoire et le Carmel, où se déroulent tour à tour la vie intérieure des âmes mystiques, les intrigues et les desseins des politiques, et tout cela pour suivre, à travers les fortunes les plus contraires et sur les théâtres les plus divers, un homme de Dieu ; voilà ce livre, œuvre érudite, religieuse et littéraire, qui édifie les cloîtres et que l'Académie française a couronnée.

Il a été comme arraché page à page, lambeau par lambeau, au mal qui rongait l'auteur, et pourtant un tel travail ne suffisait pas à occuper ce prêtre, qui ne reconnaissait point à la souffrance le droit de le réduire à l'inaction. L'historien du cardinal de Bérulle n'ignorait pas que la parole sacerdotale doit se faire entendre ailleurs que du haut de la chaire. Il savait « qu'il est un art divin d'instruire les âmes et de les régir ». Il s'appliqua à cet art, et sa voix brisée, qui ne pouvait parvenir à la foule, fut écoutée dans le secret des consciences, Dieu seul sait avec quelle efficacité. C'est sans doute quand il a estimé la moisson assez abondante qu'il a rappelé à lui son serviteur. Il l'a rappelé, laissant aux hommes qui l'ont connu le sentiment que l'abbé Houssaye avait trouvé le temps et la force de faire beaucoup de bien, et néanmoins que lui-même, si j'ose ainsi parler, valait encore plus que le bien qu'il a fait, et que son âme était supérieure à ce qui a pu se voir de sa vie. Il rapporte quelque part que l'on disait de M. de Bérulle, dans sa jeunesse : « C'est une âme qui se tient toujours debout. »

Il est permis de penser qu'il avait médité cette parole et travaillé à se l'appliquer. Les témoins des longues souffrances qui ont terminé sa trop courte vie ont admiré jusqu'à la fin une âme debout dans un corps en ruine.

C. DE MEAUX.

*L'un des gérants* : JULES GERVAIS.

# ÉTUDES SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

---

## LA LÉGENDE DES GIRONDINS<sup>1</sup>

---

### DEUXIÈME PARTIE

#### LES GIRONDINS AVANT LE 10 AOUT

Lorsque, le 1<sup>er</sup> octobre 1791, l'Assemblée législative succéda à l'Assemblée constituante, qui venait de se séparer aux cris de : *Vive le roi!* la nouvelle législature, par suite du décret du 16 mai 1791, qui avait interdit la réélection des constituants, était entièrement composée d'hommes nouveaux. Sur les bancs du côté droit prirent place les partisans de la constitution, ceux qui voulaient s'arrêter à la monarchie héréditaire et aux réformes de 89 ; ils avaient presque tous donné des gages à la révolution, mais ils considéraient la promulgation de l'acte constitutionnel du 3 septembre 1791 comme une suffisante victoire, et ils tenaient qu'il serait téméraire de la pousser plus loin : ils reçurent le nom de *constitutionnels*. Malheureusement ce parti, dans le sein duquel allaient se révéler des orateurs dont le courage égalait le talent, les Jaucourt, les Beugnot, les Vaublanc, les Ramond, les Becquey, les Mathieu Dumas, les Girardin, ne comptait guère que 160 membres sur 745 qui formaient la législature<sup>2</sup>. Les *jacobins*, qui siégeaient sur les gradins du côté gauche, étaient au nombre de 330 environ<sup>3</sup>. Au centre se groupèrent les *indépendants*, c'est-à-dire les députés qui avaient la prétention de n'appartenir à aucun parti, et dont plus d'un appartenait, peut-être sans en avoir conscience, à ce grand parti qui avait déjà joué et qui devait jouer encore un si grand rôle dans la Révolution, le parti de la peur. Les *indépendants* étaient à peu

<sup>1</sup> Voy. le *Correspondant* du 10 mai 1880.

<sup>2</sup> *Souvenirs du lieutenant général comte Mathieu Dumas, de 1770 à 1836*, t. II, livre VI, p. 5.

<sup>3</sup> *Histoire de la Révolution de 1789*, par deux amis de la liberté, t. VIII, p. 127.

près 250<sup>1</sup>. Pour que le côté gauche eût la majorité, il lui suffisait de détacher 43 de ces députés du centre, tandis que les *Constitutionnels* avaient besoin, pour l'emporter, d'en rallier à eux plus de 200. Dans ces conditions, et les tribunes aidant, le triomphe du côté gauche ne pouvait être douteux, et moins de onze mois allaient suffire pour détruire cette Constitution que ses auteurs avaient mis plus de deux ans à édifier.

Quel a été pendant ces onze mois, du 1<sup>er</sup> octobre 1791 au 10 août 1792, le rôle des girondins?

## I

Une remarque préliminaire nous paraît avoir ici sa place. Avant le 10 août, on cherche vainement, dans les documents contemporains, trace de cette appellation de *girondins*, sous laquelle tous les historiens désignent les membres du côté gauche de l'Assemblée législative, marchant sous la direction de Brissot, de Vergniaud et de Condorcet. La dénomination de *girondins* n'a eu cours que plus tard et seulement sous la Convention. Les journaux et les pamphlets, si prodigieux pourtant d'appellations variées à l'adresse des partis, ne font jamais mention de celle-là. Il leur arrive bien quelquefois de parler de la *députation de la Gironde*<sup>2</sup>, de la *députation de Bordeaux*, des *membres de la députation de la Gironde*, ou des *Bordelais*<sup>3</sup>. Mais ces désignations s'appliquent d'une manière exclusive à Vergniaud et à ses collègues de députation; elles ne s'appliquent jamais au parti tout entier. Les *deux amis de la liberté*, qui ont publié au cours même de l'année 1792 leur *Histoire de l'Assemblée législative*, et qui nous ont donné, sur la composition des divers partis qui divisaient cette Assemblée, des détails aussi précis qu'intéressants, ne prononcent pas une seule fois le nom de *girondins*. André Chénier parle, en deux endroits, des *décemvirs de la Gironde*<sup>4</sup>; mais lorsqu'il veut désigner l'ensemble même du parti, il se sert toujours du mot *jacobins*. *Jacobins, patriotes jacobins*<sup>5</sup>, *jacobins brissotins*<sup>6</sup>, *brissotins*, le *parti Brissot*, le *parti Guadet, côté du peuple*<sup>7</sup>, *côté gauche, républicains, factieux*<sup>8</sup>, *sans-culottes*, tels sont les noms sous lesquels Brissot

<sup>1</sup> *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan*, t. II, p. 429.

<sup>2</sup> *Révolutions de Paris*, n° 146.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n° 149. — *Le Postillon de la guerre*.

<sup>4</sup> *Journal de Paris*, nos des 3 juin et 27 juillet 1792.

<sup>5</sup> *Patriote français*, n° du 24 février 1792.

<sup>6</sup> *Histoire de la Révolution*, par deux amis de la liberté, t. VIII, p. 155.

<sup>7</sup> *Révolutions de Paris*, nos 133, 134, 136, 137, etc.

<sup>8</sup> *Ibid.*, n° 163.

et ses amis sont tour à tour désignés dans les écrits du temps. Eux-mêmes revendiquaient comme un titre d'honneur cette dernière qualification, — *sans-culottes*, — et on lit, dans le *Patriote français*, le journal de Brissot : « *Sans-culottes*, dénomination que ces messieurs (du côté droit) ont substituée à celles de *républicains*, de *factieux*, dont ils nous ont longtemps honorés. »

Si nous ne nous trompons, ce fait que les girondins n'ont cessé, avant le 10 août, d'être désignés sous les dénominations de *jacobins* et de *sans-culottes*, prouve que, pendant cette première partie de leur carrière, ils ont mérité qu'on ne les distinguât pas des démagogues les plus exaltés, des Danton, des Camille Desmoulins et des Robespierre? Est-ce qu'ils ne siégeaient pas comme eux au club des Jacobins<sup>1</sup>? Leurs journaux, — le *Patriote français*, de Brissot, le *Courrier des 83 départements*, de Gorsas, la *Sentinelle*, de Louvet, les *Annales patriotiques*, de Carra, — ne rivalisaient-ils pas de violence avec les feuilles de Fréron, de Prudhomme et de Tallien<sup>2</sup>? En quoi, si ce n'est par le talent, leurs discours à l'Assemblée législative différaient-ils des harangues furibondes de Chabot, Bazire et Merlin, les trois orateurs de la *Montagne*? Brissot, Condorcet, Vergniaud et leurs amis forment la tête du parti jacobin, dont l'ex-capucin Chabot et les vingt députés groupés autour de lui sur les hauts bancs de la salle, à la gauche du président<sup>3</sup>, forment la queue; mais c'est le même parti, et nous croyons qu'il serait impossible de trouver, du 1<sup>er</sup> octobre 1791 au 10 août 1792, un seul vote dans lequel les *jacobins brissotins* se soient séparés des énergumènes qui siégeaient à la crête de la *Montagne*. N'est-ce pas d'ailleurs sous la plume de Brissot que cette appellation, la *Montagne*, se rencontre, ou peu s'en faut, pour la première fois, et ne le voyons-nous pas applaudir avec chaleur aux idées qu'elle représente? « Écrasons l'hydre, écrit-il dans le *Patriote français*, dès le mois d'avril 1791; ne voyez-vous pas la faction aristocratique ressusciter sous le nom de *modérés*? Enfants de la *Montagne*, serrez vos rangs, réunissez-vous en faisceau. Opposez votre amour de la patrie et de la liberté aux factions corrompues qui veulent faire reculer la révolution. Écrasons l'hydre! »

<sup>1</sup> Voy. dans les nos 71, 72 et 74 du *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à Paris*, la liste des députés qui se sont fait admettre à la Société des Jacobins, au mois d'octobre 1791.

<sup>2</sup> *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, par Beaulieu, t. III, p. 323.

<sup>3</sup> *Essais historiques...*, par Beaulieu, t. IV, p. 294. — *Histoire de la Révolution*, par deux amis de la liberté, t. IX, p. 66.

Plus d'une fois déjà, nous avons dû nommer Brissot. C'est lui qui est le véritable chef du parti dont les *membres de la députation de Bordeaux* sont les orateurs. Aussi, pendant toute la durée de la Législative, lorsqu'on n'appelle pas les membres de ce parti les *jacobins* ou les *sans-culottes*, on les appelle le *parti Brissot*, les *jacobins brissotins*, ou plus brièvement les *brissotins*. Cette dernière appellation est la plus répandue. A la Convention, il est vrai, quand la lutte entre les deux factions qui se disputent le pouvoir, entre le *parti Brissot* et le *parti Robespierre*, est devenue surtout une lutte de tribune, Brissot, qui ne possède pas les grandes qualités oratoires des Vergniaud, des Guadet et des Gensonné, semble s'effacer derrière eux. Il n'apparaît plus qu'au second rang, et c'est alors que la dénomination de *girondistes*, puis celle de *girondins*, prennent naissance et se viennent placer à côté de celle de *brissotins*. Mais ni Robespierre ni Saint-Just ne s'y trompent; ils savent de reste que dans tous ces beaux parleurs venus des bords de la Garonne il n'y a pas l'étoffe d'un homme d'État, et que Brissot est resté le plus redoutable de leurs adversaires. Aussi, lorsque, le 3 brumaire an II (24 octobre 1793), vingt et un députés de la Gironde viendront s'asseoir sur les gradins du tribunal révolutionnaire, dans la salle de l'*Égalité*<sup>1</sup>, celui d'entre eux qui sera appelé à prendre place sur le célèbre fauteuil réservé, dans chaque affaire, à l'accusé principal, au chef de la conjuration, ce ne sera ni Gensonné, ni Vergniaud, ce sera J.-P. Brissot<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit, et pour nous en tenir à la période antérieure au 10 août, la seule dont nous devons nous occuper en ce moment, Brissot était sans conteste le chef du parti. Connaître l'homme dont les députés de la Gironde acceptèrent la direction, connaître ses principes, ses opinions, sa moralité, nous fera faire un grand pas dans la connaissance de ces députés eux-mêmes, de leur moralité, de leurs opinions, de leurs principes. Nous sommes ainsi amené à rechercher ce qu'était Brissot. Nous le ferons aussi rapidement que possible.

<sup>1</sup> Le tribunal révolutionnaire était divisé en deux sections, qui siégeaient, l'une dans l'ancienne grand'chambre du Parlement, dite salle de l'*Égalité* (aujourd'hui la chambre civile de la Cour de cassation); l'autre, dans la salle *Saint-Louis*, dite salle de la *Liberté* (aujourd'hui chambre des *requêtes*). C'est dans la salle de la *Liberté* que fut jugé Danton. — *La justice révolutionnaire à Paris*, par Ch. Berriat Saint-Prix; 1861.

<sup>2</sup> Voy. dans les *Révolutions de Paris* (t. XVII, p. 146), la gravure représentant la salle des séances du tribunal révolutionnaire pendant le *procès de Brissot et de ses complices*.

## II

Fils d'un pâtissier-traiteur de Chartres, passant du collège, où il eut Pétion pour condisciple, dans une étude de procureur, où il eut pour camarade Robespierre, obligé de quitter Paris pour n'avoir pas maille à partir avec la justice, il se rend à Boulogne-sur-Mer et de là en Angleterre, rentre en France, et, pour arriver à la fortune et à la célébrité, tente toutes les voies, frappe à toutes les portes. Lui qui, lorsque les sans-culottes tiendront le haut du pavé, se parera du titre *respectable de sans-culotte*<sup>1</sup>, il essaye de donner à son nom une physionomie nobiliaire; il signe ses livres *Brissot de Warville*, du nom d'un petit bien que sa famille possédait au hameau de Ouarville, dans le pays chartrain; il supprime dans ses lettres le nom de son père, le *pâtissier-traiteur*, et il signe : *de Warville*<sup>2</sup>. Lui qui se déclarera, le 4 septembre 1792, *l'éternel ennemi des rois*, il demande que « la main de l'éducation grave ineffaçablement dans nos âmes ce langage dicté par la nature : homme, aime tes semblables; *sujet, chéris ton souverain*<sup>3</sup>... » Il veut que l'on soit implacable pour ceux qui commettraient ce *forfait abominable* d'attaquer la monarchie<sup>4</sup>. Il écrit, lui qui appellera l'assassinat du 21 janvier, un *acte de justice nationale* :

C'est pour les criminels de lèse-majesté au premier, au deuxième chef de sédition, de révolte; c'est pour les *régicides surtout* qu'il est permis d'être implacable; c'est pour eux seuls que la cruauté est autorisée, commandée même par l'humanité; car peut-on regretter que l'art des bourreaux ait épuisé ses ressources sur les Châtel, les Ravailiac, les Damiens, ces monstres vomis par l'enfer, pour plonger notre nation dans le deuil?... O patrie! ô société! ô pères des peuples! Non, de tels attentats ne souilleront plus vos annales. Cependant, s'il arrivait qu'un forcené!... Ah! ma voix ne s'est élevée que pour la défense de l'humanité. Que ce monstre soit impitoyablement arraché du milieu des hommes; que, livré à tout ce que la justice humaine a de plus effrayant et de plus terrible, l'affreuse image de son supplice aille dans tous les âges, épouvanter les frénétiques qui seraient tentés de l'imiter<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Assemblée législative, séance du 5 août 1792. — *Moniteur* du 6 août.

<sup>2</sup> Cabinet d'autographes de M. Boutron-Charlard.

<sup>3</sup> *Les moyens d'adoucir la rigueur des lois pénales en France, sans nuire à la sûreté publique, ou Discours couronnés par l'académie de Châlons-sur-Marne en 1780, suivis de celui qui a obtenu l'accessit à la même académie.* — Châlons-sur-Marne, 1781.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

Pour obtenir les suffrages d'une académie de province, il célèbre *la bonté du gouvernement* de Louis XVI; il félicite la nation française de *son amour inaltérable pour ses rois* et de *sa persévérance à porter les chaînes légères de la monarchie tempérée*; et, dans le même moment, pour attirer sur lui l'attention d'un public affolé de nouveauté, il fait paraître un livre dans lequel il professe les théories les plus subversives. Sous couleur de distinguer l'état naturel de l'état social, il demande que l'on « n'outrage pas la nature, en punissant si cruellement les voleurs, » et, dans ses *Recherches philosophiques sur le droit de propriété et sur le vol considéré dans la nature*, il enseigne que, considérée au point de vue de la nature, *la propriété c'est le vol* :

La mesure de nos besoins, dit-il, doit être celle de notre fortune, et si quarante écus sont suffisants pour conserver notre existence, *posséder deux cent mille écus est un vol évident*, une injustice. *La propriété exclusive est un véritable délit dans la nature*.

Le besoin est le seul titre de notre propriété. Il résulte de ces principes que, lorsqu'il est satisfait, l'homme n'est plus propriétaire.

Dans la société, la propriété s'étend au-delà des besoins naturels, parce que l'homme s'est créé une foule de besoins factices. Nos institutions punissent le vol, action vertueuse commandée par la nature même.

Citoyens dépravés, quels sont vos titres? Vous avez acheté, payé, dites-vous, vos propriétés? Malheureux! qui avait droit de vous les vendre? Elles ne sont ni à vous ni à vos vendeurs<sup>1</sup>.

Au droit de voler il ajoute un autre droit, non moins *naturel* à ses yeux, celui qui appartient à l'homme de manger ses semblables :

Les hommes peuvent-ils se nourrir de leurs semblables? Un seul mot résout cette question, et ce mot est dicté par la nature même. Les êtres ont le droit de se nourrir de toute manière propre à satisfaire leurs besoins. Si le mouton a le droit d'avaler des milliers d'insectes qui peuplent les herbes des prairies, si le loup peut dévorer le mouton, si l'homme a la faculté de se nourrir d'autres animaux, pourquoi le mouton, le loup et l'homme n'auraient-ils pas également le droit de faire servir leurs semblables à leur appétit? Les anthropophages, qui ne sont point guidés par les institutions sociales, ne font que suivre l'impulsion de la nature<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Recherches philosophiques sur le droit de propriété et sur le vol considéré dans la nature*, par M. Brissot de Warville. Chartres, 1780. In-12.

<sup>2</sup> *Bibliothèque philosophique et législative*, t. VI, p. 313.

Brissot ne s'en tient pas là, et sa théorie sur l'*impulsion de la nature* le conduit à parler de l'amour, « besoin de l'homme, comme le sommeil et la faim, » en des termes que nous sommes condamné à placer sous les yeux de nos lecteurs : il est des répugnances que l'histoire a le devoir de surmonter :

Homme de la nature, suis ton vœu, écoute ton besoin : c'est ton seul maître, ton seul guide. Sens-tu s'allumer dans tes veines un feu secret à l'aspect d'un objet charmant ? Éprouves-tu ces heureux symptômes qui t'annoncent que tu es homme ? La nature a parlé, cet objet est à toi, jouis ; tes caresses sont innocentes, tes baisers sont purs. L'amour est le seul titre de la jouissance, comme la faim l'est de la propriété<sup>1</sup>.

Si étranges qu'elles fussent, ces théories parvenaient à peine à tirer Brissot de l'obscurité ; elles ne lui donnaient pas la fortune. Il court après elle en Suisse, en Hollande, en Angleterre ; il multiplie les livres, les brochures, les traductions ; il travaille au *Courrier de l'Europe*, qui se publie à Londres ; il fait avec un sieur Vingtain un commerce de libelles, et prête les mains notamment à la propagation d'un écrit infâme intitulé : *le Diable dans un bénitier*<sup>2</sup>. En 1783, il se fait remettre une somme de 13 335 livres pour fonder à Londres un lycée, à l'imitation de celui qui avait alors tant de succès à Paris : le lycée anglais reste sur le papier, mais les 13 000 livres ont disparu, et le prêteur accuse Brissot de les avoir employées pour ses besoins personnels<sup>3</sup>. En dépit de son talent, qui était réel, de son énergie de travail, qui était énorme, de son esprit d'intrigue, qui était prodigieux, Brissot se trouvait donc,

<sup>1</sup> Brissot, *Rech. phil.*, p. 282, 283. Ces théories étranges de Brissot furent l'objet d'un remarquable article publié, le 6 mars 1792, dans le vingt-quatrième supplément du *Journal de Paris*. Cet article était anonyme et les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, MM. Buchez et Roux, t. XIII, p. 433, l'attribuent au poète Roucher. C'est une erreur. L'article avait pour auteur l'abbé Morellet, qui l'a réimprimé, en 1818, dans le 3<sup>e</sup> volume de ses *Mélanges de littérature et de philosophie*.

<sup>2</sup> Brissot se défend, dans ses *Mémoires*, d'être l'auteur de ce libelle. Qu'il ait travaillé à le propager et qu'il ait été associé au commerce du sieur Vingtain, c'est ce qu'il n'est pas permis de mettre en doute après la lettre écrite par M. Vingtain à M. Brissot de Warville, d'Ostende, le 3 avril 1784. Cette lettre fut publiée par Morande, en 1791, parmi les pièces justificatives du supplément n<sup>o</sup> 21 de l'*Argus patriote*. Brissot répondit longuement à Morande et prouva sans peine que ce dernier était un personnage méprisable ; mais il n'essaya même pas de réfuter les preuves écrasantes pour lui que renfermait la lettre de Vingtain. — Voy. l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XII, p. 40 et suiv.

<sup>3</sup> *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 41 et suiv.

à la veille de la révolution, sous le coup d'une de ces réputations équivoques qui ne permettent plus à un homme de prétendre à une situation honorable dans une société régulière. Il avait même dû prendre le parti de quitter la France, et, en 1788, il était allé en Amérique avec le dessein de s'y fixer pour toujours <sup>1</sup>. Mais, à la première nouvelle de la révolution, il comprend que l'heure de la revanche a sonné pour lui; il revient à Paris et fait paraître, le 29 juillet 1789, le premier numéro du *Patriote français*. C'était un coup de maître que de faire ainsi de ce nom de *patriote*, alors si populaire, le synonyme de son propre nom; coup de maître surtout de la part d'un homme qui avait dans son passé des histoires à ce point compromettantes, que, dans les pamphlets, les journaux, les affiches, le mot *vol* et le verbe *voler* allaient être remplacés par le mot *brissotement* et par le verbe *brissoter* <sup>2</sup>! Rendons d'ailleurs cette justice au rédacteur du *Patriote français*, qu'il n'a rien négligé pour que son nom reçût une autre signification et pour que *brissoter* devint synonyme de *dénoncer*.

Personne, en effet, n'a poussé plus loin que Brissot cette vertu révolutionnaire dont Mirabeau avait dit : *La délation est la plus importante de nos nouvelles vertus*. Nommé, le 21 octobre 1789, membre du comité des recherches de la municipalité de Paris, « chargé de recevoir les dénonciations sur les trames, complots et conspirations qui pourraient être découverts », il déploie dans ces honorables fonctions un zèle qui n'a d'égal que celui de Camille Desmoulins, le *procureur général de la lanterne* <sup>3</sup>. Il ne se borne pas, à

<sup>1</sup> *Mémoires de Brissot*, ch. LV.

<sup>2</sup> Le mot *brissoter* fut mis à la mode par les feuilles royalistes à l'époque des élections pour l'Assemblée législative (septembre 1791). A partir de ce moment, le mot devint d'un usage courant. « Le second décret est celui qui met sous la main *brissotante* de la nation, les propriétés des émigrés... » (*L'Ami du Roi, des Français, de l'Ordre et surtout de la Vérité* (par l'abbé Royou), n° du 15 février 1792.) — « Les souverains ne laisseraient pas *brissoter* les propriétés de leurs nouveaux sujets. » (*L'Ami du Roi*, n° du 7 mars 1792.) — « Vous m'avouerez, J.-P. Brissot, que ce n'est pas un titre suffisant que l'honneur d'être traité d'*espion*, de *fripon* et de *coquin*, par des ambassadeurs et par le ministre de la justice, et qu'il n'y a pas de quoi être si fier de voir votre nom devenu proverbe. » (*Jean-Pierre Brissot, démasqué par Camille Desmoulins*, avec cette épigraphe : *Factus sum in proverbium. Je suis devenu proverbe.*) — « Pour votre pauvre Brissot, de ce que son nom est devenu la racine d'une nouvelle conjugaison, s'ensuit-il que le public le regarde comme un chef de parti? » (*Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants*, n° 7.) — Suivant Beaulieu (*Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, t. III, p. 246), le mot *brissoter* a été imaginé par le journaliste Morande.

<sup>3</sup> Brissot était à cette époque (1789-1790) l'un des plus intimes amis de Camille Desmoulins, et lors de son mariage, célébré à Saint-Sulpice, le

recevoir les dénonciations, il les provoque, et, comme il a un journal, il dénonce lui-même. Pendant longues années, il avait entassé volumes sur volumes, et on avait pu lui appliquer le vers de Voltaire sur l'abbé Trublet :

Il compilait, compilait, compilait...

Sa besogne maintenant était autre et moins inoffensive :

Il dénonçait, dénonçait, dénonçait.

Plus tard, dans son *Projet de défense devant le tribunal révolutionnaire en réponse au rapport d'Amar*, il rappellera ces glorieux états de service. « Je fus élu, dira-t-il, membre du premier comité des recherches; je fus conservé dix-huit mois dans ce comité. Malgré tous les efforts des royalistes, nous accusâmes au tribunal Bezenval, d'Autichamp, les ministres du 14 juillet, Bonne-Savardin, Guignard de Saint-Priest, etc. Nous appuyâmes ces accusations par les écrits les plus vigoureux... N'ai-je pas dénoncé le gouverneur Blanchelande, les assemblées coloniales, les colons contre-révolutionnaires, comme les indépendants? N'ai-je pas demandé contre eux le décret d'accusation ? »

Les honnêtes gens s'indignent; André Chénier s'élève contre les délateurs avec une force, avec une éloquence que n'eût pas désavouées Tacite; François de Pange, son ami, publie, au commencement du mois de janvier 1790, un admirable écrit intitulé : *Réflexions sur la délation et sur le comité des recherches*<sup>2</sup>. Le nom de Brissot n'y est pas prononcé, si ce n'est dans une note, où il est confondu avec d'autres noms. N'importe, on a attaqué la délation : Brissot demande la parole pour un fait personnel. Il fait paraître

29 décembre 1790, Camille écrivait dans son journal : « Je ne suis pas allé à l'autel sans être muni du contre-poison. Pétion, Robespierre, Sillery, Mercier, Brissot (c'est tout dire), m'honoraient de leur présence et avaient bien voulu me servir de témoins. » (*Révolutions de France et de Brabant*.) Des cinq témoins de Camille Desmoulius, quatre figureront plus tard dans les rangs de la Gironde; deux, Brissot et Sillery, périront sur l'échafaud où ils seront poussés par Camille lui-même. Pétion n'échappera au bourreau qu'en se suicidant. Robespierre montera à son tour sur l'échafaud, mais après y avoir envoyé le jeune homme et la jeune femme auxquels il a servi de témoin. Seul, Mercier survivra, non sans avoir été emprisonné sous le règne de Robespierre; il sortira de prison le 24 novembre 1794, et, vingt ans plus tard, au mois d'avril 1814, il ira présenter ses hommages à M. le comte d'Artois, rentrant dans sa bonne ville de Paris!

<sup>1</sup> *Mémoires de Brissot, publiés par son fils, avec des notes et des éclaircissements historiques*, par M. F. de Montrol, t. IV, p. 340.

<sup>2</sup> Voy. l'excellente édition des *Œuvres de François de Pange*, publiée en 1872, par M. L. Becq de Fouquières.

dans le *Patriote français* une première *Lettre à M. le chevalier de Pange*, puis une seconde, et il en forme une brochure grossie d'une troisième lettre <sup>1</sup>. La délation est sa chose, et il ne souffrira pas qu'on y touche. Pour lui, la dénonciation est le plus saint des devoirs.

Ce n'est point d'ailleurs qu'il ne tienne l'insurrection, elle aussi, pour une chose glorieuse et pour un devoir sacré. Il estime que le comité des recherches n'a point été fait pour *recevoir les dénonciations* sur les complots, voire même sur les massacres, du moment qu'ils ont pour auteurs des *patriotes*. Devant le tribunal révolutionnaire, il se vantera d'*avoir employé tous ses efforts pour empêcher la poursuite de la belle journée du 5 octobre* <sup>2</sup>; et, parlant, dans un de ses innombrables factums, des gardes du corps massacrés à Versailles, il dira : « Mais ce forfait, *si c'en est un* <sup>3</sup>... »

C'est, appuyé sur de tels titres, que Brissot se met sur les rangs, au mois de septembre 1791, pour l'Assemblée législative. Il est combattu par les constitutionnels dont l'influence est encore considérable, puisque sur les vingt-quatre députés à élire à Paris, ils vont faire passer près de vingt de leurs candidats. Dans une de ses premières séances, l'assemblée électorale, appelée à choisir entre Pastoret et Brissot, donne 450 voix au premier et 169 seulement au second. Le rédacteur du *Patriote français* est donc sérieusement menacé d'un échec, et déjà les journaux royalistes lui prédisent qu'il ne réussira pas à *brissoter* son élection <sup>4</sup>. C'est alors que le plus abject des journalistes de la démagogie, Hébert, prend en main la défense de Brissot et soutient sa candidature dans le *Père Duchesne*. Après avoir dit que Brissot n'avait jamais varié, il posait aux électeurs ce dilemme :

Si nous avons la paix, croyez-vous l'homme que vous rejetez, comme un *factieux*, assez sot, assez déraisonnable pour la troubler? Si vous avez du boucan, n'aurez-vous pas besoin qu'il se montre?

Oui, f....., c'est faire triompher les ennemis du peuple que de rejeter celui qui les combattit sans crainte. Pourquoi, par exemple, le pauvre *Duchesne* a-t-il une ou deux voix? Si mon zèle m'a mérité cet honneur, si mon amour ardent de la patrie m'a mis en scène, moi, triste b..... et chétif ouvrier, mon radotage burlesque et mon âge, joint à mon goût dominant pour la bouteille, ne sont f..... pas des titres. Laissez, laissez *Duchesne* et nommez *Brissot*. Je ne suis qu'un pauvre diable et celui-là vaudra dix fois mon chétif individu.

<sup>1</sup> La brochure de Brissot, contenant ses trois *Lettres à M. le chevalier de Pange*, a paru au mois d'avril 1790.

<sup>2</sup> *Mémoires de Brissot*, t. IV.

<sup>3</sup> *Charlotte Corday et les Girondins*, par Ch. Vatet, t. II, p. 237.

<sup>4</sup> *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XII, p. 18.

Mais, mon camarade, si tu succombes sous les coups d'ongles et de becs de tous les jean-foutres de coqs, ne seras-tu pas sur tes pieds? N'auras-tu pas toujours de la bonne encre et l'estime de tes amis<sup>1</sup>?

### III

Nous connaissons maintenant l'homme que les girondins vont accepter pour chef dès leur entrée à l'Assemblée législative. Ils en auront bientôt un second, dont l'influence s'exercera d'ailleurs sur eux dans le même sens, une femme jeune, belle, éloquente, *dux femina facti*, qui réunira les principaux d'entre eux dans son petit salon de la rue de la Harpe ou sous les lambris dorés de l'hôtel du ministère de l'intérieur, rue Neuve-des-Petits-Champs<sup>2</sup>.

M<sup>me</sup> Roland a été l'Égérie de la Gironde. Nous devons donc, et pour les mêmes motifs qui nous ont conduit à montrer ce qu'était Brissot, rechercher ce qu'était M<sup>me</sup> Roland, quels étaient, à l'heure où s'ouvrait l'Assemblée législative, ses vues, ses sentiments et ses opinions.

Une plume élégante et ferme a tracé ici même<sup>3</sup> un portrait de M<sup>me</sup> Roland, sur lequel nous n'avons garde de revenir et auquel nous sommes heureux de pouvoir renvoyer nos lecteurs. Sans essayer de refaire ce qui a été si bien fait, bornons-nous à un simple et modeste crayon.

De la femme elle-même nous ne dirons qu'un mot. Jeune fille, elle lit *Candide*, et sa mère, dont l'attention est appelée sur cette lecture par une amie de la famille, semble trouver la chose toute naturelle<sup>4</sup>. Plus tard, elle lit les *Aventures du chevalier de Faublas*, et, dans ses *Notices historiques*, elle parle du roman de Louvet avec une sorte d'enthousiasme. « Les gens de lettres, écrit-elle, et les personnes de goût connaissent les jolis romans de Louvet, où les grâces de l'imagination s'allient à la légèreté du style, au ton de la

<sup>1</sup> 168<sup>e</sup> Lettre b..... patriotique.

<sup>2</sup> « Le ministère de l'intérieur, dit M. Mortimer-Ternaux, t. III, p. 247, était alors établi rue Vivienne, dans l'ancien hôtel du contrôle général. Cet hôtel fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque impériale. » — Nous croyons que M. Mortimer-Ternaux, d'ordinaire si exact, a confondu ici l'ancien hôtel de la Compagnie des Indes, qui avait en effet son entrée rue Vivienne, avec l'hôtel du contrôleur général, ci-devant hôtel de Pontchartrain, situé entre la rue Sainte-Anne et la rue de Gaillon, et dont l'entrée était rue Neuve-des-Petits-Champs. — *Almanach parisien* pour l'année 1783. — *Nouveau plan de Paris*, fait en 1787. — *Almanach royal*, année 1792.

<sup>3</sup> Voy. dans le *Correspondant*, février 1855, *Madame Roland*, par M. Léon Arbaud.

<sup>4</sup> *Mémoires de M<sup>me</sup> Roland*, édition Dauban, p. 17.

philosophie, au sel de la critique <sup>1</sup>. » Lectrice de *Candide* et de *Faublas*, admiratrice passionnée de Rousseau, elle a écrit dans sa prison et à la veille de monter à l'échafaud une page que ses premiers éditeurs avaient effacée, et que les derniers, MM. Faugère et Dauban, ont cru devoir rétablir ; page d'une obscénité révoltante, qui salirait même les *Confessions* de Jean-Jacques, et qui a effarouché jusqu'à M. Sainte-Beuve, lequel ne passait pourtant point pour un casuiste extrêmement sévère <sup>2</sup>.

Passons vite et arrivons à M<sup>me</sup> Roland, femme politique. Sa politique se peut résumer en deux mots : l'envie et la haine. En 1771 — elle avait alors dix-sept ans — elle fait un voyage à Versailles, où elle reste huit jours logée dans le château, mais *sous les combles*, dans l'appartement de M<sup>me</sup> Le Grand, femme de la Dauphine.

Les petits et grands couverts de toute la famille séparée ou réunie, a-t-elle dit elle-même dans ses *Mémoires*, les messes, les promenades, le jeu, les présentations, nous eurent pour spectateurs durant huit jours... Le visage tout rouge de ma respectable maman et la décence de ma parure annonçaient du bourgeois ; si mes yeux ou ma jeunesse faisaient dire quelques mots, cela sentait presque la protection, et me causait presque autant de déplaisir que les compliments de M<sup>me</sup> de Boismorel. La philosophie, l'imagination, le sentiment et le calcul étaient également exercés chez moi. Je n'étais point insensible à l'effet d'un grand appareil ; mais je m'indignais qu'il eût pour objet de relever quelques individus déjà trop puissants et fort peu remarquables par eux-mêmes ; j'aimais mieux voir les statues du jardin que les personnes du château ; et ma mère me demandant si j'étais contente de mon voyage : — « Oui, lui répondis-je, pourvu qu'il finisse bientôt ; encore quelques jours, et je détesterai si fort les gens que je vois, que je ne saurai que faire de ma haine. — Quel mal te font-ils donc ? — Sentir l'injustice et contempler à tout moment l'absurdité <sup>3</sup>. »

Lorsque Marie-Philpon s'éloigna de ce palais où on l'avait logée *sous les combles* ; lorsqu'elle quitta ces splendeurs au milieu desquelles il lui était interdit de vivre, pour rentrer dans son humble maison du quai des Lunettes, elle emportait au cœur un ressentiment immortel — *æternum servans sub pectore vulnus*. — Qu'un jour pourtant elle entrevoie la possibilité de se glisser dans les rangs

<sup>1</sup> *Mémoires*, p. 322.

<sup>2</sup> *Nouveaux Lundis*, par C. A. Sainte-Beuve, t. VIII, p. 200 : « En consignait ce vilain détail dans ses *Mémoires*, un de ces détails pour lesquels le président d'un tribunal ordonne le huis clos, M<sup>me</sup> Roland a commis par là même un acte immortel d'impudeur... »

<sup>3</sup> *Mémoires*, p. 75.

de la noblesse, elle ne négligera rien pour y parvenir, non plus que son mari. Elle avait épousé, le 4 février 1780, M. Roland — M. Roland *de la Platière*, qui se faisait appeler ainsi du nom d'un petit clos appartenant à son frère aîné<sup>1</sup>; — et qui sait si ce supplément de nom d'apparence nobiliaire n'était pas ce qui avait décidé la fille du graveur d'étuis du quai des Lunettes à passer par-dessus les *quatre lustres complets* que M. Roland avait de plus qu'elle? Ce qui est certain, c'est qu'au commencement de 1784 nous les trouvons tous les deux à Paris, où Roland est venu afin de solliciter des lettres de noblesse<sup>2</sup>. La femme ne s'épargna pas pour faire réussir la requête du mari; mais ses efforts demeurèrent infructueux, et elle s'éloigna de Paris, comme treize ans auparavant elle s'était éloignée de Versailles, le cœur gros de haine. La noblesse, la cour, le roi et la reine — la reine surtout — n'auront pas d'ennemi plus irréconciliable que cette femme énergique et passionnée, d'un talent égal à son orgueil, et qui jamais ne sut oublier une injure.

Condamnée par les fonctions que remplissait son mari — celles d'inspecteur des manufactures de la généralité de Lyon — à rester en province pendant les années 1789 et 1790, elle se répand en correspondances où elle excite, où elle pousse en avant ses amis. Les plus bouillants lui paraissent tièdes; aux plus exaltés elle fait honte de leur prétendue modération. Après le 14 juillet 1789, au lendemain des égorgements qui ont accompagné et suivi la prise de la Bastille, elle laisse déborder son indignation. Oui, M<sup>me</sup> Roland est indignée, parce que l'on n'a pas égorgé Louis XVI et Marie-Antoinette!

Vous, vous n'êtes pas libre, écrit-elle le 26 juillet 1789, à son ami Bosc, le futur éditeur de ses *Mémoires*. Vous vous plaignez de mon silence, je vous écris tous les courriers. Il est vrai que je ne vous entretiens plus guère de nos affaires personnelles : quel est le traître qui en a d'autres aujourd'hui que celles de la nation? Il est vrai que *je vous ai écrit des choses plus rigoureuses que vous n'en avez faites*, et cependant, si vous n'y prenez garde, vous n'aurez fait qu'une levée de boucliers... Vous vous occupez d'une municipalité, et *vous laissez échapper des têtes qui vont conjurer de nouvelles horreurs*. Vous n'êtes que des enfants; votre enthousiasme est un feu de paille; et *si l'Assem-*

<sup>1</sup> Le frère aîné de Roland, chanoine-chantre de l'église collégiale de Villefranche, a été guillotiné à Lyon le 22 décembre 1793. (*Les Martyrs de la foi pendant la Révolution française*, par l'abbé Aimé Guillon, t. IV, p. 507.) L'auteur, qui avait connu particulièrement les deux frères, affirme que « l'un était aussi bon prêtre que l'autre était impie. »

<sup>2</sup> *Mémoires de M<sup>me</sup> Roland*, p. 179.

*blée nationale ne fait pas en règle le procès de deux têtes illustres, ou QUE DE GÉNÉREUX DÉCIUS NE LES ABATTENT, vous êtes tous f....<sup>1</sup>.*

Ne devons-nous voir dans cette abominable lettre que l'erreur d'un moment? Il y faut reconnaître, au contraire, l'expression fidèle des vrais sentiments de M<sup>me</sup> Roland. La suite de sa correspondance et toute sa conduite jusqu'au 10 août — pendant plus de trois années — vont nous la montrer poussant toujours aux mesures les plus extrêmes, applaudissant à tous les excès, et, dans la violence de son jacobinisme, dépassant Danton lui-même!

*Guerre, guerre, guerre!* c'est par ce cri trois fois répété qu'elle commence, le 6 mars 1790, une lettre à son ami Lanthenas. Elle écrit, le 17 mai 1790, pendant que l'on brûle les châteaux et que l'on assassine leurs propriétaires: « Nos campagnes sont très mécontentes du décret sur les droits féodaux... Il faudra une réforme ou *il y aura encore des châteaux brûlés. Le mal ne serait pas grand*, s'il n'était à craindre que les ennemis de la révolution ne profitassent de ces mécontentements pour diminuer la confiance des peuples dans l'Assemblée nationale... »

Le 27 septembre suivant, elle déplore la mort de Loustalot, le rédacteur des *Révolutions de Paris*; elle accuse de tiédeur et Brissot et Camille Desmoulins; elle appelle à grands cris l'insurrection :

Brissot paraît dormir; Loustalot est mort, et nous avons pleuré sa perte avec amertume; *Desmoulins aurait sujet de reprendre sa charge de procureur général de la lanterne*; mais où est donc l'énergie du peuple? Pourquoi ne réclamez-vous pas contre la lâcheté de ce comité vendu, qui ose défendre les dettes de d'Artois? L'orage gronde, les fripons se décèlent, le mauvais parti triomphe, et *l'on oublie que l'insurrection est le plus saint des devoirs*, lorsque la patrie est en danger.

En vain l'Assemblée constituante multiplie les démolitions et les ruines; M<sup>me</sup> Roland n'est pas satisfaite. Les *trente voix* dénoncées par Mirabeau sont encore trop modérées pour elle, et c'est à peine si, dans le côté gauche, *une quinzaine* de députés trouvent grâce à ses yeux :

Tudieu! écrit-elle le 20 décembre 1790, tout Parisiens que vous êtes, vous n'y voyez pas plus loin que votre nez, ou vous manquez de vigueur pour faire marcher votre Assemblée! Ce ne sont pas nos représentants qui ont fait la révolution; à part une quinzaine, le reste est au-dessous d'elle; c'est l'opinion publique, c'est le peuple, qui voit

<sup>1</sup> *Correspondance de M<sup>me</sup> Roland*, publiée à la suite des *Mémoires*.

toujours bien quand cette opinion le dirige avec justesse. C'est à Paris qu'est le siège de cette opinion ; achevez donc votre ouvrage...

Le 24 janvier 1791, le sang coule à la Chapelle, près Saint-Denis :

Je pleure le sang versé, écrit M<sup>me</sup> Roland, on ne saurait être trop avare de celui des humains ; mais je suis bien aise qu'il y ait des dangers. Je ne vois que cela pour vous fouetter et vous faire aller..... *Paris n'a point encore assez influencé l'Assemblée pour l'obliger à faire tout ce qu'elle doit. J'attends de vos sections des arrêtés vigoureux.....* Le sage ferme les yeux sur les torts ou les faiblesses de l'homme privé ; mais *le citoyen ne doit pas faire grâce même à son père, quand il s'agit du bien public.*

On voit bien que ces hommes tranquilles n'avaient pas admiré Brutus avant que la révolution l'eût mis à la mode <sup>1</sup>.

Dans une autre lettre, en date du 13 février suivant, elle dénonce encore la faiblesse de l'Assemblée, qui se contente de dresser *des épouvantails de moineaux*. « Vous avez beau dire, s'écrie-t-elle, tant que je verrai vos comités ne dresser que des épouvantails de moineaux, j'affirmerai que les Parisiens ne sont plus si braves qu'ils ont paru l'être... »

Quelques jours après avoir écrit cette lettre, elle arrivait enfin à Paris. Elle y resta sept mois, du 20 février à la mi-septembre 1791, allant des séances de l'Assemblée nationale à celles de la Société des Jacobins, et se faisant affilier à la « Société fraternelle des deux sexes <sup>2</sup>, » sorte de succursale des Jacobins à l'usage des femmes, qui tenait ses séances dans une salle voisine de celle du club, et qui fournira plus tard, — à l'époque où M<sup>me</sup> Roland montera sur l'échafaud, — les tricoteuses de la guillotine<sup>3</sup>. Quatre fois la semaine, elle recevait chez elle, dans son appartement de l'*hôtel Britannique*, rue Guénégaud <sup>4</sup>, un certain nombre d'hommes politiques, le jour-

<sup>1</sup> Lettre du 29 janvier 1791.

<sup>2</sup> Lettre du 23 juin 1791.

<sup>3</sup> Voy., sur la *Société fraternelle des deux sexes*, les *Essais historiques* de Beau-lieu, t. III, p. 81.

<sup>4</sup> C'est à tort que M. A. Granier de Cassagnac, dans son *Histoire des Girondins et des massacres de septembre* (t. I<sup>er</sup>, p. 203), dit que M<sup>me</sup> Roland et son mari, à leur arrivée à Paris, au mois de février 1791, se logèrent rue de La Harpe, au troisième étage d'une maison située en face de Saint-Côme. C'est seulement lors de leur établissement définitif à Paris et en 1792 que Roland et sa femme se logèrent rue La Harpe. Au mois de février 1791, ils prirent un appartement rue Guénégaud, à l'hôtel Britannique, ainsi que M<sup>me</sup> Roland nous l'apprend elle-même dans ses *Mémoires*, p. 328. — Cette note a du reste beaucoup moins pour objet de relever une inexactitude, à coup sûr

naliste Brissot, qu'elle appelait familièrement *Brutus-Brissot* <sup>1</sup>, et les membres de l'Assemblée qui avaient su échapper à la peste du modérantisme, et qui, suivant elle, se réduisaient alors, non plus même à *une quinzaine*, mais à trois seulement, Buzot, Pétion et Robespierre <sup>2</sup>. Dans ses *Mémoires*, elle dira beaucoup de mal de ce dernier devenu son ennemi ; mais, en 1791, elle n'en parle qu'avec une admiration affectueuse ; elle dit, en parlant de lui : « ce digne homme <sup>3</sup>, » et, dans ses lettres, toutes les fois que son nom se trouve sous sa plume, elle l'accompagne des éloges les plus enthousiastes.

Cependant les événements se précipitent, encore bien qu'ils n'aillent point assez vite au gré des passions et des haines de M<sup>me</sup> Roland. Le 21 juin 1791, Louis XVI et Marie-Antoinette sont ramenés de Varennes et rentrent aux Tuileries, humiliés, captifs. « Trente à quarante mille gardes nationaux environnent *nos grands brigands* », écrit M<sup>me</sup> Roland <sup>4</sup>. La joie déborde de son cœur. « Je ne sais plus me tenir chez moi, poursuit-elle ; je vais voir les braves gens de ma connaissance pour nous exciter aux grandes mesures. » Vingt ans auparavant, en 1774, elle disait à sa mère, en revenant du château de Versailles, ce mot que le lecteur n'a pas oublié : *Je ne saurai que faire de ma haine !* Ah ! maintenant, elle sait qu'en faire ! « Il me semble, écrit-elle, qu'il faudrait mettre le mannequin royal en

peu grave, que de signaler à l'attention du lecteur l'ouvrage de M. Granier de Cassagnac, d'une érudition si solide et d'un intérêt si neuf, dans lequel les girondins sont jugés, pour la première fois, croyons-nous, sans indulgence aucune. C'est en 1860 qu'ont paru les deux volumes de l'*Histoire des Girondins et des massacres de septembre* ; et ici encore la bonne fortune habituelle de la Gironde ne lui a pas fait défaut. En 1860, le succès n'allait guère qu'aux livres où l'on attaquait le premier Empire. Les esprits les plus libéraux croyaient de bonne politique et de bon goût de ne point encourager les attaques, même les plus légitimes et les plus fondées, contre les hommes de la Révolution. Tout au plus était-on admis à dire leur fait aux *terroristes*, et encore fallait-il avoir bien soin de faire remarquer que leur principe de gouvernement était le même que celui de Napoléon I<sup>er</sup> ! Publié dans de telles circonstances, l'ouvrage de M. de Cassagnac fut donc loin d'avoir le succès dont il était digne. Il s'arrête d'ailleurs au lendemain des journées de septembre et ne s'occupe que du rôle des girondins à l'Assemblée législative. Or c'est surtout de leur rôle à la Convention que leurs défenseurs croient pouvoir tirer avantage ; c'est donc là qu'il convient de porter le débat, et c'est à quoi nous nous sommes attaché principalement dans les chapitres qui vont suivre.

<sup>1</sup> Écrivant à Brissot, le 7 janvier 1791, M<sup>me</sup> Roland termine ainsi sa lettre : « Adieu tout court ; la femme de *Caton* ne s'amuse point à faire des compliments à *Brutus*. »

<sup>2</sup> *Mémoires de M<sup>me</sup> Roland*, p. 241, 233.

<sup>3</sup> *Lettre de M<sup>me</sup> Roland à Bancal des Issarts*, du 21 juillet 1791.

<sup>4</sup> *Lettre* du 23 juin 1791.

séquestre et *faire le procès à sa femme*. » Puis elle se ravise, elle veut que l'on fasse aussi le procès à Louis XVI : « Faire le procès à Louis XVI, dit-elle, serait sans contredit la plus grande, la plus juste des mesures, mais vous êtes incapables de la prendre. »

Danton, à ce moment, ne paraît pas éloigné de se rallier à l'idée d'une régence. M<sup>me</sup> Roland trouve que Danton n'est plus à *la hauteur*<sup>1</sup>. Pour elle, sa première joie passée, elle se prend par instants à regretter que Louis ait été arrêté à Varennes, parce que, s'il ne l'eût pas été, la guerre civile *devenait immanquable*, et elle soupire après la guerre civile, comme elle a soupiré après l'insurrection.

D'après ce qui se passe, écrit-elle, le 25 juin, à Bancal des Issarts, il est évident qu'il eût été meilleur pour la liberté que le roi ne fût pas arrêté, parce qu'alors la guerre civile devenant immanquable, la nation allait forcément à cette grande école des vertus publiques. C'est une chose cruelle à penser, mais qui devient tous les jours plus frappante, que nous devons rétrograder par la paix et que *nous ne saurions être régénérés que par le sang*.

Est-ce tout ? Non. La Fayette, qui, dans ces circonstances du moins, au milieu de cette terrible crise, sut faire noblement son devoir, la Fayette fait saisir l'ignoble feuille de Marat. M<sup>me</sup> Roland s'en indigne ; c'est à ses yeux un crime abominable que *les feuilles de Marat soient déchirées par les satellites de la Fayette*<sup>2</sup>.

Vers le milieu de septembre, Roland ayant terminé la négociation dont il avait été chargé par la municipalité de Lyon auprès de l'Assemblée constituante, M<sup>me</sup> Roland rentra avec son mari dans son habitation de la Platière ; et c'est de là que, le 27 septembre 1791, elle adressa à Robespierre une lettre qui achève de montrer qu'à cette date, à la veille de la réunion de l'Assemblée législative, elle était en complète communauté de sentiments et d'idées avec le premier jacobin de France.

« J'ai eu foi, lui écrivait-elle, à l'intérêt avec lequel vous receviez des nouvelles de deux êtres dont l'âme est faite pour vous sentir, et qui aiment à vous exprimer une estime qu'ils accordent à peu de personnes, un attachement qu'ils n'ont voué qu'à ceux qui placent au-dessus de tout la gloire d'être juste et le bonheur d'être sensible... » — Robespierre venait de publier sous le titre d'*Adresse de Maximilien Robespierre aux Français*, une longue apologie de ses principes politiques et de sa conduite depuis la réunion des états généraux. M<sup>me</sup> Roland lui annonce que, dans son voyage de Paris à

<sup>1</sup> *Étude sur M<sup>me</sup> Roland et son temps*, par C.-A. Dauban, p. 100.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 101.

la Platière, elle a semé partout sur sa route des exemplaires de cette adresse, « comme un excellent texte aux méditations de quelques personnes <sup>1</sup>. »

Viennent maintenant les girondins, leurs chefs sont prêts : M<sup>me</sup> Roland a pour elle l'amitié de Robespierre ; Brissot a pour lui la caution du *Père Duchesne*.

#### IV

Tels Brissot et M<sup>me</sup> Roland étaient au moment où s'ouvrait l'Assemblée législative ; tels seront les girondins jusqu'au 10 août : mêmes passions, même esprit de violence et de haine, même ardeur de dénonciation, même audace vis-à-vis de la cour, mêmes flatteries humbles et basses à l'adresse de la rue.

Quelques faits mettront cette vérité en pleine lumière.

Pendant deux ans, du mois d'octobre 1789 au mois d'octobre 1791, Brissot avait été l'homme de la délation. A son exemple, les girondins ne cesseront de dénoncer, de réclamer des décrets d'arrestation, de se faire les pourvoyeurs des prisons de la haute cour nationale siégeant à Orléans.

Le 3 décembre 1791, un de leurs principaux orateurs, Fauchet, évêque du Calvados, demande que M. de Lessart, ministre de l'intérieur depuis le 25 janvier 1791, et depuis le mois de novembre ministre des affaires étrangères par intérim, soit poursuivi : il l'accuse d'avoir été « le premier instigateur des manœuvres de M. Ruthlege pour *affamer Paris* dans les premiers moments de la révolution » ; de « n'avoir, depuis qu'il est parvenu au ministère, rien combiné pour alimenter la France, et d'avoir au contraire tout calculé *pour la réduire à la disette* <sup>2</sup>. »

Le 17 février 1792, Fauchet renouvelle sa dénonciation et y ajoute de nouvelles charges. Il développe contre le ministre cinq chefs d'accusation, et lui reproche 1° d'avoir laissé écouler les grains par toutes les issues d'une exportation frauduleuse, pour être autorisé ensuite à les acheter des étrangers à un prix exorbitant ; 2° de favoriser les prêtres réfractaires ; 3° d'avoir excité des troubles dans le Calvados ; 4° de n'être pas étranger aux massacres d'Avignon ;

<sup>1</sup> Lettre de M<sup>me</sup> Roland à Maximilien Robespierre, en date du 27 septembre 1791. — Voyez *Histoire de Robespierre*, par M. Ernest Hamel, t. I<sup>er</sup>, p. 487.

<sup>2</sup> *Journal logographique; première législature*, rédigé par M. Le Hodey, t. V, p. 41.

5° enfin d'avoir la main dans tous les troubles publics <sup>1</sup>. Deux jours après, le 19 février, Fauchet reproduit son acte d'accusation à la tribune des Jacobins.

En dépit de ces attaques calomnieuses, de Lessart est laissé en liberté. A Brissot, à Vergniaud, à Gensonné, revient le triste honneur d'avoir arraché à l'Assemblée, dans la séance du 10 mars, un décret d'accusation contre ce ministre honnête homme. Vergniaud surtout décida le vote par une harangue d'une éloquence enflammée et d'une violence inouïe :

Ici, messieurs, s'écria-t-il, ce n'est plus moi que vous allez entendre, c'est une voix plaintive qui sort de l'épouvantable glacière d'Avignon... c'est notre sang, ce sont nos cadavres mutilés qui demandent vengeance contre votre ministre...

Lorsqu'on proposa à l'Assemblée constituante de décréter le despotisme de la religion, Mirabeau prononça ces paroles mémorables : « Je vois de cette tribune les fenêtres du palais, d'où un roi et une reine barbares se baignaient dans le sang des Français. Eh bien ! messieurs, dans ce moment de crise où la patrie est en danger, où tant de conspirations s'ourdissent contre la liberté ; et moi aussi je m'écrie : « Je vois de cette tribune les fenêtres du palais, où des conseillers pervers égarent et trompent le roi que la constitution nous a donné ; où des conseillers pervers forgent les fers dont ils veulent enchaîner la nation ; où des conseillers pervers préparent les manœuvres qui doivent nous livrer à la maison d'Autriche. Je vois les fenêtres du palais, où l'on trame la contre-révolution, et où l'on combine les moyens de nous replonger dans les horreurs de l'esclavage, après nous avoir fait passer par tous les désordres de l'anarchie et par toutes les fureurs de la guerre civile. Le jour est arrivé, messieurs, où vous pouvez mettre un terme à tant d'audace et d'insolence et confondre les conspirateurs. L'épouvante et la terreur sont souvent sorties, dans les temps antiques et au nom du despotisme, de ce palais fameux. Qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi, qu'elles pénètrent tous les cœurs, que tous ceux qui l'habitent sachent que notre constitution n'accorde l'inviolabilité qu'au roi. Qu'ils sachent que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il n'y sera point une seule tête convaincue d'être criminelle qui puisse échapper à son glaive. Je demande qu'on mette aux voix le décret d'accusation <sup>2</sup>.

M<sup>me</sup> Roland était de retour à Paris depuis le 15 décembre 1791. Elle dut mêler ses applaudissements aux applaudissements fréné-

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° du 19 février 1792.

<sup>2</sup> *Journal logographique*, t. XIII, p. 93, 94.

tiques dont les tribunes saluèrent ce discours de Vergniaud ; car il n'allait pas seulement être le signal de l'entrée de son mari, ou plutôt de son entrée à elle au ministère de l'intérieur<sup>1</sup> ; il y avait autre chose dans ces paroles sinistres et qui n'était point pour déplaire à *la femme de Caton* ; elles rapprochaient le glaive de la tête de Marie-Antoinette, de cette *tête illustre* qu'elle regrettait si vivement, dès le mois de juillet 1789, de ne pas voir *abattre* encore.

Le lendemain de la séance du 10 mars, le maire de Paris, Pétion, qui sera, à la Convention nationale, l'un des chefs de la Gironde, était admis à la barre de l'Assemblée et la félicitait en ces termes du décret d'accusation qu'elle venait de rendre :

Il est, dans l'ordre social comme dans l'ordre public, des lois dont l'action imposante ne se fait sentir qu'à des époques mémorables. Lorsque l'atmosphère qui nous environne est chargée de vapeurs malfaisantes, la nature ne se déclare que par les éclats de la foudre ; de même la société ne purge l'excès des maux qui l'accablent que par des explosions salutaires. L'air ensuite est plus pur, tout renaît à l'espérance et au bonheur. Il est donc vrai que la responsabilité n'est plus un vain mot, il est donc vrai que les hommes, quel que soit le poste qu'ils occupent, fléchissent le genou devant la majesté de la loi ! Il est donc vrai que le glaive de la justice se promène indistinctement sur toutes les têtes<sup>2</sup> !

Un an plus tard, ce langage retentira encore dans cette même salle du Manège ; seulement ceux qui le tiendront, ce seront les ennemis de la Gironde ; les têtes que frapperont *les éclats de la foudre* et sur lesquelles *se promènera le glaive de la justice*, ce seront celles de Pétion, de Brissot, de Vergniaud et de Gensonné, les accusateurs du 10 mars !

Le 12 mars, Guadet et Lasource demandent que l'Assemblée examine sans retard les dénonciations portées contre le ministre de la justice, M. Duport du Tertre, ce qui arrache à un membre du côté droit, M. Laureau, député de l'Yonne, cette exclamation indignée : « Ne semble-t-il pas que nous soyons ici pour poursuivre personnellement les ministres ? N'est-il pas étonnant que, lorsque nous sommes venus ici pour nous occuper de grands objets, nous n'en ayons encore entamé aucun, et que nous soyons perpétuellement occupés à des dénonciations<sup>3</sup> ? »

<sup>1</sup> Roland a été nommé ministre de l'intérieur le 23 mars 1792.

<sup>2</sup> *Journal logographique*, t. XIII, p. 114.

<sup>3</sup> Ces paroles du député Laureau, qui résument si bien le rôle joué par les girondins à l'Assemblée législative, ont été complètement passées sous

Le 20 mai, Guadet fait prononcer la mise en accusation d'Étienne Larivière, le courageux juge de paix de la section d'Henri IV.

Le 23 mai, Brissot et Gensonné dénoncent M. de Montmorin, prédécesseur de M. de Lessart au ministère des affaires étrangères, et réclament contre lui un décret d'arrestation. Ils échouent; mais, comme pour de Lessart, ils reviendront à la charge, et, le 15 août, sur la proposition de Fauchet, Montmorin sera mis en accusation avec Barnave, Alexandre de Lameth et quatre anciens ministres de Louis XVI : Duportail, Tarbé, Duport du Tertre et Bertrand de Moleville.

Le 29 mai, Guadet dénonce M. de Cossé-Brissac, commandant de la garde du roi, et obtient qu'il soit traduit devant la haute cour et arrêté sur-le-champ <sup>1</sup>.

On le voit, les girondins se montraient dignes de servir sous les ordres de Brissot, et ils conformaient leurs actes à cette maxime du maître : « La dénonciation est l'arme du peuple, arme utile, arme nécessaire <sup>2</sup>. »

Dira-t-on que Brissot et ses amis étaient de bonne foi et tenaient véritablement pour coupables les hommes qu'ils faisaient ainsi décréter d'accusation? Nous avons sur ce point le témoignage d'un ami de Brissot, et il ne permet pas un instant de s'arrêter à cet essai de justification. Voici en effet ce que rapporte, dans ses *Souvenirs sur Mirabeau*, Étienne Dumont, qui voyait alors presque chaque jour Brissot, Condorcet, Guadet, Vergniaud et Gensonné :

Brissot prépara contre M. de Lessart un acte d'accusation en forme... Cet acte, qui fit envoyer M. de Lessart à Orléans devant la haute cour, contenait dix-sept à dix-huit griefs. Je représentai à Brissot que ces griefs rentraient les uns dans les autres; que plusieurs étaient conçus en termes si vagues, qu'il était impossible d'y répondre; qu'ils étaient artificieux et destinés à produire des préjugés violents, à exciter la haine publique contre l'accusé; qu'il y en avait de contradictoires; que les termes injurieux devaient être soigneusement évités dans une accusation juridique... J'étais indigné de cet écrit. Brissot sourit d'un air sardonique. « C'est un coup de partie, me dit-il; il faut absolument que de Lessart soit envoyé à Orléans; autrement le roi, qui lui est attaché, le remettra d'abord dans le ministère. Nous avons besoin de gagner de vitesse sur les jacobins, et cet acte d'accusation nous donne

silence par le *Moniteur*; nous les empruntons au *Journal logographique*, t. XIII, p. 141.

<sup>1</sup> *Journal logographique*, t. XIX, p. 436 et suiv.

<sup>2</sup> *Discours de Brissot à la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins*, 25 avril 1792.

le mérite d'avoir fait ce qu'ils feraient eux-mêmes. C'est autant que nous leur ôtons. Je sais bien que les griefs sont multipliés sans cause; mais il faut cela pour faire durer le procès. Garran de Coulon, qui est à la tête de la haute cour nationale, est un juriste vétilleux, qui épluchera tous ces griefs l'un après l'autre, et de Lessart en a pour six mois avant qu'il sorte de cette affaire. Je sais bien qu'il sera absous, car nous n'avons que des soupçons et point de preuves, mais nous aurons gagné notre objet en l'éloignant du ministère. » — Devant Dieu, lui dis-je, confondu de cette légèreté odieuse, vous voilà dans le machiavélisme des partis jusqu'au fond du cœur <sup>1</sup>.

Acceptera-t-on du moins l'explication de Brissot, disant que le renvoi devant la haute cour n'était, dans sa pensée et celle de ses amis, qu'un moyen d'écartier du ministère les hommes dont ils combattaient la politique, et qu'ils n'entendaient nullement les envoyer à la mort? Cette seconde excuse n'est pas plus admissible que la première.

Dans la séance du 29 novembre 1791, un des principaux lieutenants de Brissot, Isnard, avait fait, aux applaudissements de tous ses collègues du côté gauche, cette déclaration : « Disons aux ministres que désormais ils n'ont à choisir qu'entre la reconnaissance publique et la vengeance des lois, et que par le mot *responsabilité*, nous entendons la mort <sup>2</sup>! » — Au mois de juillet 1792, une des sections les plus démagogiques de Paris, la section des Gobelins, vient présenter à l'Assemblée une pétition dirigée contre les lenteurs de la haute cour d'Orléans. Brissot approuve en ces termes, dans le *Patriote français*, la démarche des pétitionnaires : « Cette pétition est juste dans ses motifs... Il n'est pas un bon citoyen qui ne soit indigné des lenteurs de la haute cour nationale et qui n'ait vu avec douleur ce tribunal, qui devait être l'effroi des conspirateurs, devenir en quelque sorte leur sauvegarde. »

Encore un peu de temps, et les lenteurs dont s'indigne J.-P. Brissot disparaîtront; les tribunaux cesseront d'être la sauvegarde de ceux que la Gironde a décrétés d'accusation. M. de Montmorin sera massacré à l'Abbaye, le 2 septembre; M. de Lessart, Étienne Lari-vière et le duc de Brissac seront égorgés à Versailles, le 9 septembre; Barnave et Duport du Tertre seront guillotines le 28 novembre 1793. Seuls, Duportail, Tarbé, Bertrand de Moleville et Alexandre de Lameth, parviendront à se soustraire par la fuite aux conséquences du décret de mort lancé contre eux par Brissot et par ses amis.

<sup>1</sup> Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, p. 377.

<sup>2</sup> *Monteur*, n° du 1<sup>er</sup> décembre 1791.

## V

Si ardente que fût la haine des girondins à l'endroit de la cour et des ministres constitutionnels, plus violente encore était celle qu'ils éprouvaient pour les prêtres. Condorcet, le philosophe et le théoricien du parti, était, suivant l'expression de Sainte-Beuve, « fanatique d'irréligion et atteint d'une sorte d'hydrophobie sur ce point <sup>1</sup> ».

— Parlant des prêtres qui avaient refusé le serment, Fauchet disait, dans la séance du 26 octobre 1791 : « En comparaison de ces prêtres, les athées sont des anges <sup>2</sup>. » — Le 26 mars 1792, à la Société des Jacobins, Robespierre donna lecture d'un projet d'adresse dans lequel, à l'occasion de la mort de l'empereur d'Allemagne, Léopold II, frère de la reine Marie-Antoinette, il invoquait le nom de la Providence : « Sans le courage inébranlable des citoyens, disait-il, sans la patience invincible et le sublime caractère du peuple, il était permis à l'homme le plus ferme de désespérer du salut public, lorsque la *Providence qui veille toujours sur nous beaucoup mieux que notre propre sagesse*, en frappant Léopold, parut déconcerter pendant quelque temps les projets de nos ennemis. » Un des principaux membres de la députation de la Gironde, Guadet, s'éleva avec énergie contre le projet de Robespierre, et en demanda le renvoi à des commissaires. « J'ai entendu souvent dans cette adresse, s'écria-t-il, répéter le mot de Providence; je crois même qu'il y est dit que la Providence nous a sauvés malgré nous. J'avoue que ne voyant aucun sens à cette idée, je n'aurais jamais cru qu'un homme qui a travaillé avec tant de courage pendant trois ans pour tirer le peuple de l'esclavage du despotisme, pût contribuer à le remettre ensuite sous l'esclavage de la superstition <sup>3</sup>. »

Vergniaud partageait entièrement sur ce sujet les idées de son collègue Guadet, et, le 25 octobre précédent, il avait terminé un long et très violent discours sur la question de l'émigration par cette parole toute païenne : « Dans tous les événements, le succès est l'affaire du destin <sup>4</sup>. » Un membre de la Plaine, qui a bien connu les girondins et qui les juge d'ailleurs avec indulgence, Durand de Maillane, député des Bouches-du-Rhône à la Convention, n'a donc rien exagéré, quand il a dit : « Le parti girondin était plus impie même que le parti de Robespierre <sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> *Causeries du lundi*, t. III, p. 261. Article sur Condorcet.

<sup>2</sup> *Moniteur* du 27 octobre 1792.

<sup>3</sup> *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution, séance aux Jacobins, à Paris*, n° 167.

<sup>4</sup> *Moniteur*, n° du 27 octobre 1791.

<sup>5</sup> *Histoire de la Convention nationale*, par Durand de Maillane, p. 100.

Nulle part l'impiété n'était plus grande que dans l'entourage de M<sup>me</sup> Roland. Ses deux plus intimes amis, à l'époque de l'Assemblée législative, étaient Bancal des Issarts et Lanthenas, qui seront tous les deux membres de la Convention nationale. Or nous voyons l'*honorable et digne* Lanthenas proposer à Bancal de faire une *grande confédération pour travailler dans quelques années, en même temps en Angleterre et en France, à nous débarrasser absolument des prêtres*<sup>1</sup>. De son côté, et en attendant que fût créée cette *grande confédération*, Bancal des Issarts publiait divers écrits, où il réclamait l'exclusion absolue du clergé en matière d'enseignement, — la suppression de la publicité des cérémonies religieuses, — le refus par l'État « de reconnaître d'autre clergé et d'autre culte public que celui de la loi, » — la défense d'enseigner dans les écoles « aucune des connaissances ayant trait à l'autre vie<sup>2</sup> ».

Que ce programme fût aussi celui de M<sup>me</sup> Roland, il n'est guère permis d'en douter. On sait, en effet, comment elle parle, dans ses *Mémoires*, de la religion et de l'église, « ce lieu où le peuple imbécile vient saluer sans réflexion un morceau de pain ». Aussi son premier passage au ministère, si rapide qu'il ait été, — du 23 mars au 13 juin 1792, — fut-il marqué par une recrudescence de persécution contre les prêtres. « Le ministre Roland sut avec un art habile entretenir et accroître l'irritation de l'Assemblée contre le clergé réfractaire. » Ainsi s'exprime M. Edmond de Pressensé, dans son ouvrage sur *l'Église et la Révolution française*. Nous ne serions pas surpris que l'honorable et consciencieux écrivain qui appartient, en religion, à l'Église réformée, et en politique à l'école libérale, eût commencé son livre avec des préjugés favorables à la Gironde ; mais à mesure qu'il pénétrait plus avant dans l'étude des faits, il a senti les préjugés tomber, les illusions s'évanouir, et il s'est trouvé que son jugement définitif sur les girondins a été des plus sévères.

Dans la lutte religieuse, écrivait M. de Pressensé en 1864, les girondins ont montré autant de violence et d'injustice que les Montagnards, et s'ils n'ont pas élevé de leurs mains l'échafaud politique, ils en ont du moins préparé les premiers degrés par les mesures de proscription qu'ils ont votées. Il est certain qu'ils ont sacrifié le droit et la liberté à la raison d'État. Or c'est là le point fondamental du catéchisme politique de la Montagne... Disciples dociles et passionnés d'un siècle incrédule, ils ont porté, dans la répression des résistances cléricales,

<sup>1</sup> Sainte-Beuve, Introduction aux *Lettres inédites de M<sup>me</sup> Roland*.

<sup>2</sup> *Du nouvel ordre social. Projet de décret sur l'éducation nationale* (1792), par Bancal des Issarts.

tous les préjugés d'une philosophie matérialiste, incapable de respecter Dieu dans la conscience humaine. Ils donnèrent au monde ce honteux spectacle de voltairiens persécuteurs <sup>1</sup>.

Moins de quinze jours après l'entrée des girondins au ministère, l'Assemblée législative prononçait la suppression de toutes les congrégations enseignantes et de toutes celles qui étaient vouées au service des hôpitaux, des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul comme des Frères des Écoles chrétiennes. Et ce vote était précédé d'une discussion dans laquelle un membre traitait de *vermines* les Sœurs qui se consacraient dans les campagnes au soulagement des malades ! L'Assemblée prohibait en même temps d'une manière absolue le port du costume ecclésiastique. Par un à-propos bien digne des auteurs de ce décret odieux, le jour choisi pour porter un coup si sensible à la religion, à l'éducation de la jeunesse et à la charité, était le vendredi saint, 6 avril 1792.

Le 5 avril, Roland avait écrit aux présidents, juges et commissaires du roi près les tribunaux criminels de départements et de districts, pour stimuler leur zèle contre les prêtres séditeux, prédicateurs publics ou secrets de la rébellion. « Que la main de la justice, disait-il, s'appesantisse sur eux, et que tous les moyens que la loi et la constitution indiquent soient mis en usage pour réprimer leurs odieux complots <sup>2</sup>. »

Le 23 avril, il adresse à l'Assemblée législative un rapport sur les arrêtés pris par un certain nombre de départements contre les prêtres insermentés. Ces arrêtés sont contraires à la constitution ; le ministre le reconnaît, mais en même temps il demande à l'Assemblée de « décréter une mesure efficace pour anéantir dans leur principe les divisions intestines qui déchirent la nation, et la discorde dont le fanatisme s'est fait un jeu cruel ». — Cette *mesure efficace* ne peut être, suivant le député Merlin, que la déportation. « Je demande, dit-il, que tous les prêtres perturbateurs soient chargés sur des vaisseaux et envoyés en Amérique. » Vergniaud s'élance à son tour à la tribune : « Je demanderai, s'écrie-t-il, non pas que l'on charge les vaisseaux de prêtres, mais que le Comité des Douze nous développe, dans son rapport sur le mémoire du ministre de l'intérieur, le principe de la déportation, afin que l'on sache dans quelles circonstances il est permis à une nation de rejeter de son sein ceux qui n'y restent que pour le déchirer <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *L'Église et la Révolution française*, par Edmond de Pressensé, p. 191.

<sup>2</sup> *Moniteur*, n° du 16 avril 1792.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n° du 24 avril 1792.

Roland écrit de nouveau, le 9 mai, à l'Assemblée nationale pour la presser de mettre « les prêtres réfractaires, qui agitent les faibles et les ignorants, » dans l'impossibilité de nuire. Il annonce que cent cinquante citoyens partant de Toulouse pour se rendre aux frontières, se sont écriés, avant de s'éloigner : *Épargnez-nous le malheur d'avoir à combattre nos concitoyens trompés et séduits, et nous vous répondons des despotes conjurés contre notre patrie.* Il se joint à eux pour demander que l'on prenne enfin contre les prêtres insermentés une mesure décisive<sup>1</sup>.

Le vœu de Roland n'allait pas tarder à être rempli. Déjà un décret, rendu par l'Assemblée législative le 29 novembre 1791, avait déclaré déchus de tous traitements et pensions les ecclésiastiques qui refuseraient de prêter le serment civique. Il portait en outre que ces ecclésiastiques non sermentés seraient réputés suspects de révolte contre la loi et de mauvaises intentions contre la patrie, et, comme tels, plus particulièrement soumis et recommandés à la surveillance de toutes les autorités.

Ce décret enlevait aux prêtres fidèles tout moyen d'existence et les mettait sur le seuil de la proscription. Il fallait faire plus ; il fallait arriver à les proscrire en masse et sans jugement. Tel fut l'objet, tel le résultat du décret du 26 mai 1792, à la rédaction et au vote duquel Vergniaud et surtout Guadet prirent une part si importante.

Aux termes du nouveau décret, lorsque la *déportation* d'un ecclésiastique non sermenté était demandée par vingt citoyens actifs d'un même canton, et que l'avis du directoire du district était conforme à la pétition, le directoire du département *était tenu de prononcer la déportation.* — Si l'avis du directoire de district n'était pas conforme à la pétition, le directoire du département était tenu de faire vérifier par des commissaires si la présence de l'ecclésiastique dénoncé nuisait à la tranquillité publique ; et, sur l'avis de ces commissaires, s'il était conforme à la pétition, le directoire du département *était également tenu de prononcer la déportation.* — Les ecclésiastiques sujets à la déportation devaient se retirer dans les vingt-quatre heures hors des limites du district de leur résidence ; dans trois jours, hors des limites du département ; dans le mois, hors du royaume. — Ceux qui resteraient en France ou qui rentreraient après leur sortie étaient passibles de la peine de la détention pendant dix ans.

Le décret du 26 mai est l'œuvre capitale des girondins : ils sont là tout entiers avec leur mépris de la liberté, leur haine contre les prêtres, leur culte pour la délation. Toute leur loi, — une loi qui

<sup>1</sup> *Moniteur* du 16 mai 1792.

va entraîner la déportation de plusieurs milliers de Français, — repose sur une base unique, la dénonciation; il faut donc élargir cette base le plus possible, et c'est à quoi pourvoit l'article VIII, d'après lequel les dénonciations seront reçues, alors même qu'elles ne seraient pas signées et que les citoyens délateurs ne sauraient pas écrire. Aussi bien, un des principaux membres du parti, le député Isnard, avait trahi les véritables sentiments des girondins dans cette question, lorsqu'il s'était écrié, dans la séance du 14 novembre 1791 : « S'il existe des plaintes contre le prêtre qui n'a pas prêté le serment, il doit être forcé de sortir du royaume. IL NE FAUT PAS DE PREUVES <sup>1</sup> ! »

## VI

Des faits qui précèdent, ne sommes-nous pas déjà en droit de conclure que les historiens de la Révolution ont commis la plus déplorable des erreurs, lorsqu'ils ont dit, M. Louis Blanc : *La liberté de conscience, et en un mot tout ce qui constitue le droit individuel, telle fut la religion pour laquelle vécurent et moururent les girondins*; — M. Michelet : *Ils voulurent la liberté pour toute la terre*; — M. Mortimer-Ternaux : *Ils aimèrent la liberté*; — M. de Lamartine : *Ils adorèrent la liberté*!

M. Mignet, résumant leur rôle à l'Assemblée législative, a cru pouvoir signaler *leur dégoût de la multitude et leur répugnance pour les moyens violents*. Certes, rien n'est plus éloigné de la vérité : en ce qui touche Brissot et M<sup>me</sup> Roland, nous l'avons surabondamment montré. Est-ce plus vrai pour Isnard, qui, du haut de la tribune, le 31 octobre 1791, jetait au peuple ces abominables paroles, glorification anticipée des massacres de septembre : « La colère du peuple, *comme celle de Dieu*, n'est souvent que le supplément terrible du silence des lois <sup>2</sup> ! » et qui, quelques jours après, le 14 novembre, professait cette doctrine qui contenait en germe tout le système de la Terreur : « Une pareille rigueur fera peut-être couler le sang, je le sais; mais si vous ne la déployez pas, n'en coulera-t-il pas plus encore?... *Il faut couper la partie gangrenée*

<sup>1</sup> *Moniteur* du 15 novembre 1791. — M. Louis Blanc, qui signale avec raison l'importance du discours d'Isnard, le place à la date du 6 novembre (t. VI, p. 187). Ce discours, où la théorie de la Terreur est professée du haut de la tribune de l'Assemblée législative par un membre de la Gironde, près d'une année avant la réunion de la Convention, a été prononcé dans la séance du 14 novembre 1791.

<sup>2</sup> *Moniteur*, n<sup>o</sup> du 2 novembre 1791.

*pour sauver le reste du corps* <sup>1</sup>! » Est-ce plus vrai pour Barbaroux, pour Guadet, pour Lasource et pour Vergniaud, qui firent rendre, le 19 mars 1792, un décret d'amnistie en faveur des assassins d'Avignon; pour Vergniaud, qui disait : « Il ne s'agit pas ici de crimes ordinaires, il s'agit de crimes commis dans l'effervescence qui accompagne toujours les grandes révolutions <sup>2</sup>; » pour Lasource, qui invoquait, lui aussi, l'excuse tirée de « l'effervescence d'un moment de révolution »; qui osait assimiler la conduite du marquis de Bouillé, réprimant, au nom de la loi, la révolte des soldats Suisses du régiment de Châteaueux, à ce massacre de la Glacière, dont les détails étaient si horribles, que le commissaire, chargé d'en faire un rapport à l'Assemblée législative, s'arrêta au milieu de la lecture, suffoqué par l'émotion, — et qui s'écriait, au bruit des applaudissements de ses collègues du côté gauche : « Bouillé vit tranquille et médite de nouveaux forfaits, Bouillé dont l'existence est une objection contre la justice éternelle <sup>3</sup>! » Quant à Brissot, il était juste qu'après avoir défendu, en 1789, les *coupe-têtes* de Versailles, il défendît, en 1792, les *coupe-têtes* d'Avignon: aussi écrivait-il, dans le *Patriote français*, ces lignes odieuses : « *Les crimes inséparables d'une révolution ont toujours un objet d'intérêt public.* Alors, c'est la *société* presque entière, ou du moins une grande partie de la société, qui *punit* violemment quelques individus qui opposent une résistance *criminelle* à la volonté générale. »

Les Girondins avaient amnistié le plus horrible des massacres. La logique voulait qu'ils glorifiasent la révolte dans ce qu'elle a de plus criminel, la révolte du soldat contre la loi. Le 15 avril 1792, lorsque les Suisses de Châteaueux, sortant du bagne de Brest, font dans Paris cette entrée triomphale que M. Mortimer-Ternaux a si justement signalée comme la première étape de la Terreur, Brissot est là, à côté de Tallien, Vergniaud à côté de Collot-d'Herbois! Brissot célèbre, dans son journal, avec enthousiasme cette fête de l'indiscipline et de la révolte, que les démagogues ne rougissent pas d'appeler la fête de la liberté! « La fête de la liberté, s'écrie-t-il, a été ravissante!... Le peuple la voulait; quelques aristocrates s'y opposaient. Elle a été célébrée; c'est un nouveau triomphe <sup>4</sup>! » — Quant à Vergniaud, c'est lui qui a eu l'honneur de recevoir les soldats de Châteaueux à leur arrivée dans la capitale. C'était le soir du 9 avril; les *patriotes* étaient réunis dans la salle des Jacobins. Vergniaud

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° du 15 novembre 1791.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n° du 20 mars 1792.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Le *Patriote français*.

était au fauteuil <sup>1</sup>. Une députation de la Société des Jacobins de Versailles est introduite, et annonce la prochaine arrivée des *martyrs de la liberté*. Au discours de Goujon, président de la députation versaillaise, qui siègera sur les bancs de la Convention et qui sera l'un des proscripteurs de la Gironde, Vergniaud répond en ces termes :

Frères et amis, nous l'avons pensé comme vous, c'est un grand jour pour l'humanité et la liberté; aussi tous les amis de la liberté se sont-ils empressés de se porter dans cette enceinte pour le fêter; votre cœur vous y conduit, le nôtre vous y accueille.

Les soldats Suisses entrent dans la salle, conduits par deux députés extraordinaires de la ville de Brest, les citoyens Rabbit et Vignon. Vergniaud les salue par ces paroles :

Citoyens, recevez l'hommage de notre reconnaissance. Recevez des Amis de la liberté toutes leurs acclamations, comme le symbole de l'amour que nous vous jurons aujourd'hui. Nous possédons Châteauvieux dans notre sein. Partagez notre allégresse et ajoutez par votre présence à la pompe de la fête.

Collot-d'Herbois monte à la tribune et signale la belle conduite du citoyen Vignon, qui a prodigué des secours aux soldats *martyrs* pendant leur captivité. Vergniaud joint ses éloges à ceux de Collot-d'Herbois. « Frère et ami, dit-il au citoyen Vignon, qui vient de prononcer à son tour quelques paroles, je ne vous répondrai pas, car il faudrait peindre le sentiment dont nous pénétre notre vertu. Ce sentiment serait trop faible, s'il était possible de l'exprimer. »

On demande, ajoute le procès-verbal de cette mémorable séance, que M. le président embrasse, au nom de la Société, MM. Rabbit et Vignon. Ces trois citoyens se donnent l'accolade civique au milieu des acclamations de tous les spectateurs <sup>2</sup>.

Les girondins ne se bornent pas à une glorification platonique de la révolte; ils se chargent de fournir des armes à l'émeute. Ce sont eux, ce sont leurs journaux, le *Patriote français* et les *Annales patriotiques*, qui, dès le mois de décembre 1791, poussent à la fabrication des piques. Elle commença au mois de janvier 1792, et Brissot,

<sup>1</sup> Vergniaud fut président de la Société des Jacobins, du 2 au 17 avril 1792.

<sup>2</sup> *Journal des Débats et de la Correspondance de la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à Paris, n° 175.* — Voy. aussi Vergniaud, par Charles Vatel, t. II, p. 100.

dans un article qui fut répété par toutes les feuilles du parti, ne craignit pas de faire connaître à quel usage ces piques étaient destinées.

Tandis que les ennemis du peuple, écrivait-il le 13 février 1792, se préparent contre lui, le peuple fait aussi ses préparatifs; mais il les fait franchement, ouvertement. Les piques ont commencé la révolution, les piques l'achèveront. Ce beau mouvement d'un peuple, prêt à se lever dans toute sa force, pour anéantir la diversion fatale qui devait précéder et accompagner la guerre extérieure, ce réveil du lion épouvante ceux qui comptaient sur son sommeil. — Où se porteront ces piques? disent-ils. — Partout où vous serez, ennemis du peuple! — On les promène sur la terrasse des Feuillants, comme pour menacer le château des Tuileries; oseraient-elles se porter là? — Oui, sans doute, si vous y êtes, là! — Mais qui commande ces piques? — La nécessité. — Qui en fera la distribution? — Le patriotisme. — A qui seront-elles livrées? — Au courage. — Quel sera l'effet de cette armature nouvelle? — L'anéantissement des ennemis du peuple <sup>1</sup>.

Quelques jours auparavant, Gorsas, un des journalistes de la Gironde, avait inséré, dans son *Courrier des quatre-vingt-trois départements*, une lettre d'une citoyenne patriote et mère de famille, qui, après avoir recommandé d'armer avec des piques les citoyens patriotes et bien connus, ajoutait : « Par ce moyen, je suis certaine que Paris serait armé en huit jours. Ces nouveaux soldats de la patrie passeraient en revue devant l'Assemblée nationale, elle verrait en eux de fiers soutiens de ses décrets et la chute du VETO <sup>2</sup>. » Cette citoyenne traçait ainsi, dès le 5 février, le programme de la journée du 20 juin, qui fut faite par les porteurs de piques, aux cris de : *A bas M. Veto! Au diable le Veto!* et qui commença par le défilé de l'émeute à travers la salle de l'Assemblée nationale. Ce n'est pas à elle cependant, c'est à une autre *citoyenne*, à M<sup>me</sup> Roland, qu'appartient l'honneur d'avoir préparé cette journée, l'une des plus odieuses de la révolution. Nous avons sur ce point le témoignage de l'un des hommes les mieux placés pour connaître la vérité sur les événements de cette époque, l'administrateur de police Sergent :

Pendant que cette foule qui avait pénétré chez le roi, dit-il dans sa *Notice historique* sur le 20 juin, se grossissait de tous les curieux dont

<sup>1</sup> Le *Patriote français*.

<sup>2</sup> *Courrier des 83 départements*, n° du 5 février 1792.

Paris abonde, l'ex-ministre Clavière <sup>1</sup> était dans le Carrousel, excitant les citoyens à entrer dans le château pour demander le *rappel des bons ministres*. Ce fut là le mot d'ordre. La chose avait été conçue, combinée dans le salon de M<sup>me</sup> Roland ; les moteurs, connus de quelques-uns, furent Roland, Clavière (on ne me parla point de Servan), que le roi avait renvoyés peu avant ; parmi les députés admis au complot mystérieux, on me signala Brissot, Gensonné, Guadet ; quelques autres, moins connus, furent chargés des rôles d'exciteurs. Un certain engouement pour la probité réelle de Roland servit le projet proposé par les députés, par Clavière et M<sup>m</sup> Roland, plus ministre que son mari <sup>2</sup>.

Le soir du 20 juin, quand elle connut tous les détails de l'envahissement du château, et de quelles angoisses, de quelles douleurs et de quelles hontes avait été abreuvée la reine, M<sup>me</sup> Roland laissa échapper ce cri de joie — et de regret : « Que j'aurais voulu voir sa longue humiliation <sup>3</sup> ! » Brissot prit la chose plus gaiement, et son journal affecta de ne voir dans les scènes hideuses dont les Tuileries avaient été le théâtre qu'*une visite faite au roi*. « En sortant de l'Assemblée nationale, disait le *Patriote français* du 21 juin, les habitants du faubourg Saint-Antoine et Saint-Marceau ont été *rendre visite* au roi et lui présenter une pétition. » Le philosophe Condorcet écrivait, de son côté, dans la *Chronique de Paris* du 22 juin : « Il ne s'est commis aucun désordre dans le château ; car une ou deux portes forcées, *quelques vitres cassées* ne peuvent être comptées, lorsque 20 ou 30 000 hommes pénètrent à la fois dans une habitation dont ils ne connaissent pas les issues. » — Aimables facéties, bien dignes de ces hommes qui bientôt trôneront à leur tour dans le palais des Tuileries <sup>4</sup>, où les habitants des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau viendront leur *rendre visite*, mais qui ce jour-là — ce sera encore dans le mois de juin — n'auront garde de déployer la fermeté et la grandeur d'âme de Louis XVI : on les cherchera vainement à leur poste ; ils se tiendront cachés dans quelques maisons du voisinage. Dans cette journée du 2 juin 1793, qui verra la chute des girondins, un homme, il est vrai, déploiera un courage héroïque ; mais cet homme, Lanjuinais,

<sup>1</sup> Clavière avait fait partie, avec Roland, du ministère girondin renvoyé par le roi le 13 juin 1792.

<sup>2</sup> *Notice historique sur les événements du 10 août 1792 et des 20 et 21 juin précédents*, par M. Sergent-Marceau. — *Revue rétrospective*, seconde série, t. III, p. 342.

<sup>3</sup> C'est M. de Lamartine, l'un des plus ardents panégyristes de M<sup>me</sup> Roland, qui rapporte ce fait.

<sup>4</sup> La Convention nationale s'est installée aux Tuileries le 10 mai 1793.

n'appartenait point au parti de la Gironde; nous avons déjà eu l'occasion d'en faire la remarque et nous en fournirons la preuve dans un prochain chapitre.

Le 20 juin était la préface du 10 août. Nous n'avons pas à rechercher aujourd'hui quel fut le rôle des girondins dans cette seconde journée. Qu'il nous suffise de dire que ce sont eux qui, au lendemain du jour où ils venaient de prononcer la dissolution de la garde constitutionnelle du roi <sup>1</sup>, ont appelé à Paris les *fédérés* et les *Marseillais* <sup>2</sup>, créant ainsi de véritables gardes du corps de l'insurrection.

Dans cette revue forcément incomplète des actes des girondins pendant la période antérieure au 10 août, nous avons dû, pour ne pas étendre outre mesure les bornes de cet article, passer sous silence les faits les plus graves : Roland, ministre du roi, travaillant à perdre le roi; Pétion, maire de Paris, pactisant avec l'émeute; Brissot, poussant à la guerre et y précipitant la France, dans l'espoir — il en a fait l'aveu — que *nous serions trahis*, et que le peuple à ce cri : *Trahison!* jetterait bas le gouvernement <sup>3</sup>!

Combien d'autres faits n'aurions-nous pas encore à signaler, moins importants sans doute, mais qui montrent cependant qu'en toutes circonstances les girondins se sont efforcés de garder la tête du mouvement démagogique et de *gagner de vitesse*, suivant le mot de Brissot, sur les jacobins les plus exaltés!

Ce sont les girondins qui ont poussé les premiers à l'adoption du bonnet rouge <sup>4</sup>!

C'est un député de la Gironde, Grangeneuve, qui, le premier, et, dès le mois de mars 1792, s'est présenté dans la salle du Corps législatif avec un bonnet rouge sur la tête <sup>5</sup>.

C'est un autre député de la Gironde, Guadet, qui, le premier, du haut du fauteuil de la présidence, a donné l'exemple de tutoyer ses collègues <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Décret du 29 mai 1792.

<sup>2</sup> Décret du 6 juin 1792. — *Mémoires de Barbaroux*, édition Dauban, p. 339.

<sup>3</sup> « Les hommes éclairés m'entendirent, le 30 décembre 1791, quand répondant à Robespierre qui me parlait toujours de trahisons à craindre, je lui disais : *Je n'ai qu'une crainte, c'est que nous ne soyons pas trahis. Nous avons besoin de trahison; notre salut est là.* » (A tous les républicains de France sur la Société des Jacobins de Paris, par J.-P. Brissot.) Cette brochure de Brissot fut publiée au mois d'octobre 1792.

<sup>4</sup> Le *Patriote français*, n° 910, 6 février 1792.

<sup>5</sup> *Histoire de la Révolution de 1789*, par deux amis de la liberté, t. VIII, p. 202.

<sup>6</sup> *Essai historique et critique sur la Révolution française*, par M. P. Paganel, t. II, p. 129.

C'est Brissot enfin, le chef du parti, qui, à la tribune de l'Assemblée législative, dans la séance du 5 août 1792, a déclaré que la section des filles Saint-Thomas, à laquelle il appartenait, était composée de deux parts bien distinctes : la partie gangrenée qui comprenait les riches et la partie saine comprenant les *sans-culottes* !

Un dernier fait, et non le moins significatif.

Il est un mot et un nom qui éveillent encore aujourd'hui, chez tous les honnêtes gens et chez tous les esprits sincèrement libéraux, un sentiment d'horreur et de mépris, c'est le mot *jacobinisme*, c'est le nom de *jacobins*. Ce qu'étaient les jacobins de 1792 et combien est justifié, en ce qui les concerne, le sentiment dont nous parlons, on en peut juger par l'extrait suivant d'un article publié dans le *Journal de Paris* du 5 août 1792, par un des écrivains les plus judicieux et les plus modérés du temps, François de Pange :

Je lis assidûment le *Journal des Jacobins*, et cette feuille doit avoir beaucoup de lecteurs aussi attentifs que moi. Ce n'est pas qu'on y trouve jamais une idée neuve, une pensée juste, un sentiment honnête; ce qu'on y admire, c'est la féconde immoralité de quelques hommes, qui, chaque jour, savent offrir à notre étonnement un nouveau vice et porter l'impudence à des degrés inattendus. Quelque indignation qu'ils excitent, on ne se lasse pas de les considérer et l'on veut observer jusqu'au bout le prodige de leur difformité morale; le journaliste qui nous la développe m'a rappelé souvent ces gens qui, profitant des erreurs de la nature, gagnent leur vie à faire voir des monstres.

Tantôt il nous montre un jacobin de province qui, pour être reçu avec distinction dans la société mère, se fait reconnaître pour le dénonciateur de son propre frère; tantôt vous voyez la société occupée de nommer des défenseurs officieux à un *meurtrier patriote*; et comme un membre demande la question préalable, fondée sur ce qu'il y a bien un meurtre, mais qu'il n'y a point de patriotisme dans le fait en question, l'assemblée, indignée de ses scrupules, le menace de la radiation; là, c'est Robespierre qui s'avance, confiant à ses *frères et amis* combien il lui serait doux de faire assassiner M. de la Fayette. Ailleurs, ce n'est plus d'un meurtre en espérance, mais d'un meurtre consommé que s'occupe l'assemblée; elle se fait lire une lettre de Metz qui en contient les horribles détails; elle savoure les derniers soupirs du malheureux abbé Fiquemont, et quand elle entend *qu'on l'a vu tomber percé de coups*, elle s'abandonne à une joie si immodérée, que le président croit devoir essayer d'en calmer les transports par quelques représentations générales sur l'illégalité des assassinats : tels sont les traits ordinaires que

<sup>1</sup> Le *Journal logographique*, t. XXVI, p. 180.

nous transmet ce journal. Les penchants vicieux dont l'homme est susceptible, mais qu'ordinairement un sentiment de pudeur recouvre et déguise, se montrent là tout dépouillés de ce voile, tellement qu'on peut étudier la perversité humaine sur ces jacobins, comme l'ostéologie sur des squelettes <sup>1</sup>.

Cette peinture n'a rien d'exagéré, et il serait facile d'ajouter à l'esquisse tracée par François de Pange nombre de traits devant lesquels pâliraient ceux qu'il a cités, celui-ci, par exemple. Au mois de mai 1792, à l'époque où l'Assemblée législative avait mis à son ordre du jour la question des mesures à prendre contre les prêtres non sermentés, un membre de la Société des Jacobins, devançant Carrier de plus d'une année, fit la proposition de *noyer les prêtres*. Il entra même dans le détail des moyens d'exécution. « A Brest, dit-il, il existe des bateaux qu'on appelle des maries-salopes ; ils sont construits de manière que lorsqu'ils sont chargés d'immondices, ils vont en pleine rade. Arrangeons de même les prêtres, et au lieu de les envoyer en pleine rade, envoyons-les en pleine mer ; qu'elle les submerge même s'il le faut <sup>2</sup>. »

Eh bien, la Société des Jacobins, en 1792, et avant le 10 août, comptait parmi ses membres les principaux députés de la Gironde. A peine revenu à Paris pour s'y fixer définitivement, le 15 décembre 1791, Roland s'était fait nommer membre du comité de correspondance de la Société, et, à partir de ce moment, la plupart des lettres et des circulaires adressées aux départements sont son œuvre ou plutôt celle de sa femme <sup>3</sup>. Le journal du club était à cette époque rédigé dans le sens des girondins <sup>4</sup>. C'étaient eux que la Société appelait le plus souvent à l'honneur de la présider. Le bureau étant renouvelé tous les quinze jours, il y a eu vingt présidents élus du commencement d'octobre 1791 à la fin de juillet 1792 ; or, sur ces vingt présidents, onze étaient girondins. Brissot, Vergniaud, Condorcet, Isnard, Fauchet, Grangeneuve, Guadet, occupèrent tour à tour le fauteuil. Lorsqu'il arrivait que le président n'était pas pris parmi les *brissotins*, ce parti fournissait alors soit le vice-président,

<sup>1</sup> *Sur la Société des Jacobins*. Cet article, daté du 1<sup>er</sup> août 1792, a paru dans le 119<sup>e</sup> supplément du *Journal de Paris*, le 5 août. Il est reproduit in extenso dans l'édition des *Œuvres de François de Pange* (1789-1796), par M. L. Becq de Fouquières, p. 219-229.

<sup>2</sup> C'est du boucher Legendre, qu'émanait cette proposition. — *Journal des Débats et de la Correspondance de la société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à Paris*, n<sup>o</sup> 194, p. 4 (15 mai 1792). *Bibl. nat.*, imp., LC, 599.

<sup>3</sup> *Mémoires de M<sup>me</sup> Roland*, p. 346.

<sup>4</sup> *Histoire de Robespierre*, par Ernest Hamel, t. II, p. 150.

soit les secrétaires. C'est ainsi que nous voyons, dans la seconde quinzaine de février, Bazire appelé à la présidence, et la vice-présidence confiée alors à Lanthenas, l'homme de M<sup>me</sup> Roland, tandis que, sur les six secrétaires, quatre au moins appartiennent à la Gironde, Louvet, Broussonnet, Boisguyon et Bancal des Issarts. Rien par conséquent n'était plus exact que cette dénomination de *jacobins* donnée aux membres du parti de la Gironde — ainsi que nous le rappelions au début de notre article — pendant toute la durée de l'Assemblée législative.

Établir une distinction entre les jacobins et les girondins, condamner les uns et amnistier les autres est donc chose impossible, au moins pour la période qui vient de nous occuper, celle qui va du 1<sup>er</sup> octobre 1791 au 10 août 1792; et si les défenseurs de Brissot, de M<sup>me</sup> Roland et de leurs amis veulent continuer à célébrer *la droiture de leurs intentions, leur dégoût de la multitude, leur répugnance pour les moyens violents*<sup>1</sup>, il faut qu'ils aient le courage d'être logiques et qu'ils célèbrent en même temps *la droiture de Robespierre, le dégoût de Danton pour la multitude, et la répugnance du club des Jacobins pour les moyens violents!*

Au moment de terminer ce trop long article, nous n'essayerons pas de tirer nous-même des faits qui précèdent les conclusions qui s'en dégagent; nous laisserons ce soin aux lecteurs. Qu'il nous soit permis seulement, après avoir placé sous leurs yeux les principales pièces du procès, de leur faire entendre la voix d'un témoin qui a vu de près les hommes de la Gironde, qui est mort martyr de son amour pour la liberté et de sa passion pour l'honneur, et de qui l'on peut dire avec Pascal : « Je crois volontiers les témoins qui se font égorger. » Écoutons André Chénier :

Ce n'est pas le temps de se taire, écrivait-il au lendemain de la journée du 20 juin, et il signait de son nom ces courageuses paroles; l'honneur français est compromis par toutes ces turpitudes et par les infâmes qui les approuvent. Élevons enfin tous ensemble une forte clameur d'indignation et de vérité. Apprenons à la postérité et aux nations étrangères que la nation française n'est point complice de ces honteuses débauches de licence que l'on ose appeler liberté. Apprenons-leur que si le maire de Paris trouve que *nul excès n'a été commis, que la personne du roi a été respectée*<sup>2</sup> le jour où le domicile du roi a été forcé à main armée, où sa personne s'est vue entourée de furieux, qui ont dirigé sur lui leurs injures, leurs menaces et même leurs armes,

<sup>1</sup> Mignet, *Histoire de la Révolution française*, t. I<sup>er</sup>, p. 317.

<sup>2</sup> Rapport de Pétion à l'Assemblée législative, le 20 juin au soir.

où ses jardins ont été remplis d'espèces de bêtes féroces qui, sous ses fenêtres, vomissaient contre lui des chansons impures et outrageantes, des imprécations, des vœux sinistres, cette opinion est particulière au maire de Paris, et que la France n'adopte pas plus ses opinions qu'elle n'approuve sa conduite; que la France approuve la conduite, honore la probité du respectable *Acloque*<sup>1</sup> et des autres braves gardes nationales qui, dans cette occasion où tous les hommes de bien ont envié leur poste, manifestèrent des entrailles d'hommes et le courage des citoyens libres. Apprenons-leur enfin que si des législateurs libellistes<sup>2</sup> affectent de parler des actions de cette journée comme de choses de peu d'importance, et de ne voir dans tout cela *qu'une visite faite au roi et quelques vitres cassées*; si, sans aucune pudeur, ils assurent qu'on a traité le roi *comme un autre homme*, lorsqu'il s'est vu en butte à un traitement dont tout le monde aurait été révolté, quand même il se serait adressé à eux; s'ils ajoutent, à de si belles réflexions, des railleries qui ne les déparent point, ce n'est pas que la nation presque entière n'abhorre et ne déteste un pareil langage; c'est uniquement que ces messieurs usent avec intrépidité du privilège que le mépris public leur a donné de tout dire, et de l'impossibilité où ils se sont mis depuis longtemps, de s'avilir davantage<sup>3</sup>.

Edmond BIRÉ.

La troisième partie à un prochain numéro.

<sup>1</sup> *Acloque*, brasseur au faubourg Saint-Antoine, était chef de la deuxième légion de la garde nationale. Sur sa belle conduite au 20 juin 1792. Voyez Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. I<sup>er</sup>, pp. 489, 491, 211.

<sup>2</sup> Brissot et Condorcet.

<sup>3</sup> *Œuvres en prose de André Chénier*, édition de M. Becq de Fouquières, p. 231 et suiv. Malouet écrivait, de son côté, à la date du 29 juin 1792: « Les journaux, Brissot et Condorcet sont plus féroces que jamais. » (*Mémoires de Malouet*, 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 351.)

UN SÔLDAT CHRÉTIEN A LA COUR DE LOUIS XV

---

# LE MARÉCHAL DU MUY

1711-1775<sup>1</sup>

---

## IV

Nous avons laissé le chevalier du Muy vieillissant tristement dans la solitude et contemplant d'un œil non pas indifférent, mais détaché, la fin d'un règne dont il avait vu les débuts si brillants et si animés. Une sourde agitation régnait dans tous les esprits, les mains défaillantes d'un roi vieilli tenaient à peine les rênes du gouvernement qui luttait avec désavantage contre l'opiniâtre résistance des parlements de la France entière. Le mariage du jeune Dauphin, sur lequel tout le monde avait reporté ses espérances était le seul événement qui vint éclairer ce sombre tableau : là était l'avenir et un avenir qui semblait plein de promesses. Telles étaient sans doute les pensées du vieux soldat qui se promenait, au mois de mai 1774, sur les terrasses du château de Grignan. Ayant pu s'arracher à ses occupations de Lille, M. du Muy était venu, selon son habitude, chercher un peu de repos dans cette retraite, majestueuse et grandiose, qui n'en devait pas moins paraître un peu déserte à un homme au déclin de la vie, à qui les illusions ne tiennent plus compagnie. Tout dans cette belle demeure était soigneusement entretenu, et les habitants n'avaient qu'à se louer de leur seigneur, qui ne négligeait aucun de leurs intérêts. Mais le silence et le calme avaient remplacé le bruit des fêtes qui avaient si longtemps animé ces lieux. La belle comtesse de Grignan n'était plus là pour accabler de ses politesses méprisantes

<sup>1</sup> Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1880.

les provinciales dont elle savait si bien se moquer par derrière, et la figure spirituelle et douce de M<sup>me</sup> de Sévigné ne regardait plus, avec sa bienveillance un peu inquiète de l'avenir, le luxe et l'éclat de la cour du gouverneur de Provence. Aussi pouvons-nous sans peine nous figurer quelles étaient les pensées sans doute tristes et mélancoliques qui étaient les seules compagnes du vieux soldat, dont la figure austère fait un singulier contraste avec les splendeurs qui l'environnent. Il est seul, et peut-être, malgré son stoïcisme, ne voit-il pas venir avec regret ce courrier royal qui arrive à toutes brides lui remettre une missive dont l'importance doit être extrême, puisque cavalier et monture sont harassés de fatigue.

C'est en effet une grande nouvelle qui est apportée avec tant de hâte, et la lettre que le chevalier ouvre avec précipitation n'est autre que l'annonce officielle de la mort du roi Louis XV, enlevé en peu de jours par une soudaine attaque de petite vérole. Le jeune Louis XVI fait lui-même part de la mort de son grand-père. Voici sa lettre expédiée par le duc d'Aiguillon, suivant les habitudes ordinaires.

A Versailles, le 10 mai 1774.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, la lettre que le roi vous écrit au sujet de la mort du roi son aïeul.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le duc d'AIGUILLON.

*A M. le comte du Muy, chevalier de mes ordres.*

Monsieur le comte du Muy, Dieu ayant appelé à soi le feu roi mon seigneur et aïeul, je vous écris cette lettre pour vous donner avis de la perte que la France a faite avec moi. Elle eût eu besoin que sa vie eût été aussi longue qu'elle a été remplie de gloire et de modération et qu'elle m'ait donné le temps d'acquérir l'expérience nécessaire pour lui succéder, mais la divine bonté en a autrement ordonné et a voulu lui donner un repos perpétuel après de longs travaux pour maintenir pendant son règne la monarchie dans le haut point de gloire et de puissance où il l'avait trouvée à son avènement à la couronne et la faire jouir, autant qu'il a été en lui, des douceurs de la paix. Il a fini sa vie avec la piété et la résignation que l'on devait attendre d'un prince vraiment chrétien. Je puis espérer de la bonté divine qu'elle conservera à mon royaume cette paix dont mon seigneur et aïeul l'a fait jouir depuis un grand nombre d'années, et que je recueillerai les fruits de tant de travaux qui ont signalé son règne; j'attends aussi le bonheur de la fidélité de mes sujets et je me promets de la vôtre en particulier et de votre affection

au bien de cet État, que vous serez soigneux de contenir mes peuples dans le devoir de l'obéissance qu'ils me doivent, et d'empêcher que ce changement n'apporte aucune altération dans l'étendue de votre commandement, qu'il ne s'y fasse aucune assemblée, amas de munitions de guerre, ni aucune entreprise qui puisse préjudicier au bien de mon service et au repos de cet État. Je vous assure aussi que les services que vous me rendrez en cette occasion me seront très agréables, et que je les reconnaitrai volontiers en tout ce qui se présentera pour votre bien et votre avantage. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte du Muy, en sa sainte garde.

Écrit à Versailles, le 10 mai 1774.

LOUIS.

On remarquera que pas un mot de la missive ne parle des vertus personnelles de Louis XV ; ce silence est significatif, surtout dans une pièce officielle, à laquelle personne ne demande la vérité. Aussitôt après avoir reçu la communication du ministre, le chevalier du Muy (nous continuons à lui donner son titre de jeune homme, afin de ne pas troubler le lecteur) répondit immédiatement au duc d'Aiguillon en ces termes :

Grignan, le 17 mai 1774.

Monsieur le duc, j'ai reçu aujourd'hui la lettre dont vous m'avez honoré le 10 de ce mois avec celle que le roi me fait l'honneur de m'écrire le même jour pour m'informer de la mort du roi, son aïeul, et m'ordonner de maintenir dans le service et l'obéissance les peuples de la Flandre dont le feu roi et Sa Majesté m'ont confié le commandement.

Je vous prie d'assurer Sa Majesté qu'elle trouvera dans le cœur de ses peuples et dans le mien la même fidélité, le même dévouement et la même tendresse pour elle que nous avons pour son auguste prédécesseur. Ces sentiments y sont innés. J'y joins celui de la reconnaissance des bontés et des grâces dont ce prince avait daigné honorer ma famille et moi.

J'envoie aux commandants des places de la Flandre copie de la lettre du roi. Je partirai le lendemain de la Pentecôte pour m'y rendre, par Lyon, Dijon, Langres, Reims, la Fère et Cambrai. J'y serai à la fin de ce mois. J'y commencerai mes revues et mes tournées ordinaires, et j'aurai l'honneur de vous en rendre compte. J'ai l'honneur d'être, etc.

M. du Muy retourna immédiatement à Lille, mais cette fois son séjour ne fut pas de longue durée, car il ne fut pas plus tôt arrivé qu'un nouveau message du roi vint le rappeler à Versailles et lui offrir le ministère de la guerre. Voici la lettre du roi.

A la Muette, le 29 mai 1774.

Monsieur, bien des raisons m'obligeant d'ôter l'administration des affaires à M. d'Aiguillon, la réputation que vous avez acquise généralement de la plus grande probité et la confiance qu'avait mon père en vous, m'engagent à vous offrir le secrétariat de la guerre. Je sais bien que vous l'avez refusé de la main du roi, mais les mêmes raisons ne subsistant plus, et même votre conscience vous l'ayant reproché souvent, j'espère que vous l'accepterez de la mienne. Vous ferez en cela le bonheur du public et le mien en particulier. Je n'ai pas encore demandé la démission de M. d'Aiguillon, mais j'y suis résolu et j'attends, Monsieur, votre réponse avec impatience.

*Signé* : LOUIS-AUGUSTE.

Cette lettre de Louis XVI est digne de remarque, c'est certainement une des premières qu'il ait écrites depuis son avènement. Avant d'avoir renvoyé officiellement le duc d'Aiguillon, dont la disgrâce ne fut publique que dans les premiers jours de juin, avant de s'être décidé à appeler aux affaires le vieux M. de Maurepas, il songe à avoir à ses côtés le fidèle ami de son père, en qui il était certain de trouver un conseiller aussi sûr qu'intègre.

Le moment était solennel, en effet, pour ce pauvre jeune roi de vingt ans, qui se trouvait tout à coup maître absolu d'une grande monarchie dont les bases étaient si visiblement ébranlées. Sans expérience, sans guide, sans autre appui qu'une volonté sincère de faire le bien, Louis XVI était doué d'un esprit assez clairvoyant pour comprendre que la France lui demandait autre chose que de continuer à gouverner comme son grand-père. Ce concert d'éloges qui s'élevait autour de lui, cet enthousiasme universel, tout cela, il le sentait bien, témoignait de l'attente et des espérances du public. Timide et consciencieux, n'ayant reçu qu'une éducation très ordinaire, il chercha à s'assurer les conseils de l'expérience et, se défiant de sa jeunesse, il appela auprès de lui des hommes dont les cheveux blancs lui semblaient être une garantie de prudence. S'il est vrai que Mesdames, ses tantes, lui conseillèrent d'appeler M. de Maurepas, le choix ne fut pas heureux; car c'était joindre la frivolité incurable d'un vieillard à l'inexpérience d'un jeune homme. En appelant M. du Muy auprès de lui, au contraire, le jeune roi suivait les inspirations de son cœur et elles le guidaient mieux que tous les conseils. Par le choix de l'ami de son père, il faisait plus que de donner une preuve manifeste de respect à sa mémoire, il obéissait au désir de chercher un appui solide chez un homme dont la ferme intégrité faisait toute la gloire. Avec cette justesse d'esprit qui était remarquable chez le

jeune souverain et qui, si elle eût été jointe à plus de fermeté dans le caractère, eût pu le tirer de bien des difficultés, Louis XVI avait compris qu'il trouverait en M. du Muy autre chose qu'un ministre obéissant, et que sa voix sincère ne cacherait jamais la vérité. On dit que le Dauphin, père du nouveau roi, avait laissé pour son fils une liste des personnages de la cour qu'il pourrait employer en y joignant une courte appréciation de leur caractère. Le nom de M. du Muy était suivi de ces mots : « M. du Muy est la vertu personnifiée, il a hérité de toutes les qualités que je sais par ouï-dire qu'avait M. de Montausier. Il sera ferme dans la vertu et dans l'honneur. » N'est-il pas touchant de voir un jeune homme de vingt ans appeler avec instance auprès de lui un censeur austère, et ce trait ne lui fait-il pas honneur ?

M. du Muy n'était plus jeune, il connaissait bien la cour et savait par expérience que les meilleures intentions y restaient souvent sans effet. Ses répugnances à accepter le poste que le roi lui offrait étaient donc très grandes ; le roi était si jeune, son caractère si peu formé : comment croire d'ailleurs qu'il pût s'accommoder longtemps d'un conseiller sévère, tout plein du passé, et qui ferait en quelque sorte tache au milieu de la brillante jeunesse de la cour ? Une considération cependant mit fin à toutes ses hésitations. Il ne pouvait pas se refuser à ce qu'on demandait de lui, sans manquer à la recommandation suprême de son ami ; il ne se crut donc pas en droit d'hésiter. « J'aurais pu refuser le roi, dit-il à ses amis, mais je ne puis oublier les droits qu'a sur moi le fils de M. le Dauphin. » Il écrivit immédiatement au roi la lettre suivante, où tout en acceptant le ministère de la guerre, il faisait ses réserves.

A Lille, le 2 juin 1774.

Sire,

Je reçois à l'instant la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire le 29 mai.

Attaché à Votre Majesté par des liens plus forts que ceux qui lui dévouent tous ses sujets, puisqu'ils sont resserrés par ceux de la reconnaissance que je dois aux bontés infinies dont feu Mgr le Dauphin m'honorait, à celles du roi votre aïeul et aux regards que vous daignez jeter sur moi. Elle me trouvera toujours prêt à obéir à ses volontés, et elle n'éprouvera jamais de refus de ma part sur tout ce qu'elle croira convenir au bien de ses affaires. Le feu roi avait approuvé les motifs qui ne m'avaient pas permis de me prêter aux mêmes arrangements. Je voudrais avoir plus de talent que je n'en ai pour remplir la place à laquelle vous me destinez ; j'y porterai du moins un zèle incorruptible et l'amour le plus tendre pour votre personne sacrée.

J'ose seulement vous supplier de vous rappeler : 1° l'impossibilité dans laquelle la médiocrité de mon bien me met de fournir à mon établissement, si vos bontés n'y suppléent pas ; 2° le discrédit préjudiciable que le feu roi avait donné à M. de Monteynard, en le tenant éloigné de ses conseils.

Ce sont des considérations que je sou mets à votre bienveillance et à la sagesse de Votre Majesté. Elle me rend assez de justice pour ne pas les regarder comme des conditions, ce dernier terme me blesserait autant qu'elle. Je suis, etc.

Toutes ses demandes furent accordées sans difficulté : l'entrée au conseil, qui donnait voix délibérative dans toutes les affaires de l'État et qui avait été refusée au dernier ministre, fut jointe au portefeuille de la guerre. Cette exigence n'avait rien que de naturel. M. du Muy ne pouvait être simplement le commis chargé des affaires de la guerre, et sa situation, son âge, lui donnaient droit à avoir sa part de responsabilité dans la politique générale. Quant aux frais d'établissement, le roi s'en chargea. Il écrivit lui-même à M. du Muy pour lui annoncer qu'il agréait ses demandes. Nous n'avons malheureusement pas cette lettre, à laquelle M. du Muy répondit aussitôt par le court billet suivant :

Sire,

J'ai reçu aujourd'hui la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire le 4 juin. Je partirai demain pour me rendre aux ordres de Votre Majesté et je serai mardi auprès d'elle.

M. du Muy quitta Lille immédiatement pour se rendre à Versailles, où l'attendaient les lettres patentes du roi, conçues dans des termes si flatteurs pour lui, que nous nous donnons le plaisir d'en citer quelques fragments. Les vieilles formules sont du reste toujours curieuses et on ne les connaît plus guères.

La charge de secrétaire d'État et de nos commandements et finances au département de la guerre dont a été pourvu notre cher et bien-aimé cousin, le duc d'Aiguillon, étant vacante par la démission qu'il en a faite entre nos mains, nous avons fait choix pour le remplacer du sieur Louis-Nicolas-Victor, comte du Muy, lieutenant général de nos armées, chevalier de nos ordres et menin de feu Mgr le Dauphin, notre très honoré père, les bons et importants services qu'il a rendus à l'État et dans les armées du feu roi, notre très honoré seigneur et aïeul, où il s'est conduit avec la plus grande distinction, les preuves multipliées qu'il a données de son zèle à son service et pour sa personne nous ont

déterminé à lui confier cette place importante, persuadé qu'il ne la remplira pas avec moins d'éclat et de fidélité, à ces causes, etc.

Par un autre brevet, entrée au conseil, voix et opinions délibératives, lui étaient également accordées. M. du Muy ne fut pas plus tôt arrivé qu'il écrivit ce court billet à M. l'abbé de Ligny, à Grignan, pour lui annoncer sa nomination : les sentiments de son âme y sont simplement, mais vivement exprimés.

Le 14 juin 1774, à Paris.

Je n'ai pas été longtemps à Lille, Monsieur, car dès le lendemain de mon arrivée, le 1<sup>er</sup> de ce mois, je reçus une lettre du roi qui m'appela à la place de secrétaire d'État de la guerre. Mon âge et mon caractère dépourvu d'ambition m'en éloignaient, mais le fils de Mgr le Dauphin a sur moi des droits que je ne pouvais méconnaître; je me suis donc rendu à ses volontés le 6 de ce mois.

C'est ainsi que sans plaisir, sans aucune satisfaction d'amour-propre, mais plutôt par devoir et obéissance, le chevalier arriva à cette place de ministre à laquelle tant d'autres n'étaient parvenus qu'à force d'intrigues et de manèges. Les frais de son établissement s'élevèrent à 110 000 livres, somme qui parut modérée tant étaient grandes alors les dépenses qu'entraînait un établissement complet à la cour. Il ne voulut recevoir du roi que 50 000 livres et employa à couvrir le reste, 60 000 livres qu'il gardait en réserve, pour faire ses équipages en cas de guerre.

La nomination de M. du Muy fut rendue publique en même temps que celle de Maurepas et de Vergennes. Elle fut diversement jugée, mais ne surprit personne; les liens étroits qui l'avaient uni au feu Dauphin étaient trop connus pour qu'il ne parût pas simple à tout le monde que le jeune roi appelât auprès de lui le meilleur ami de son père. Les qualités généralement appréciées de M. du Muy, sa probité inflexible, son austérité, sa noble conduite, lorsque le ministère lui avait été offert sous Louis XV, firent accueillir son élévation avec une approbation générale. « Les intérêts de l'État sont confiés à des mains pures et fidèles », dit l'auteur de la Correspondance secrète. La faveur seule avait si longtemps disposé du pouvoir, que chacun se félicitait de voir le jeune roi chercher à s'entourer du mérite et de l'expérience. Mais si l'opinion publique lui fut, en général, favorable, bien des gens ne le virent pas arriver sans quelque crainte au pouvoir : sa sévérité, sa grande piété les effrayaient. « Le chevalier du Muy n'est pas encore ici, écrit M<sup>me</sup> du Deffand, il y a bien des gens qui ne le désirent pas. » Ceux qui le craignaient ainsi, c'étaient surtout

les gens dont la conscience n'était pas bien nette et qui avaient peut-être abusé de la mollesse du dernier ministre. « La dévotion et la raideur font beaucoup d'ennemis à M. du Muy, les militaires en ont peur », dit l'abbé Baudeau, dans sa *Chronique* d'une si piquante amertume, où nous trouverons plusieurs anecdotes curieuses sur le temps. Si l'arrivée de M. du Muy ne fut pas vue d'un bon œil par les protégés de M. de Monteynard, en revanche, les jeunes officiers, qui, alors comme aujourd'hui, ne rêvaient que réformes et changements, saluèrent son arrivée avec enthousiasme. On allait donc enfin avoir à sa tête un véritable homme de guerre, dont la main serait ferme, la volonté inébranlable, et désormais les gens de cour ne seraient plus les maîtres.

Le roi fut peut-être le plus satisfait de tous : avoir à ses côtés un conseiller d'une fidélité à toute épreuve, c'était pour lui une vive jouissance, d'autant plus qu'il se voyait entouré des ambitieux de tout ordre qui cherchaient à profiter de son inexpérience. Aussi ne tarda-t-il pas à prendre la plus grande confiance en M. du Muy, avec qui il se sentait à l'aise et prenait-il plaisir à s'entretenir familièrement avec lui. On parlait du père que le jeune roi avait à peine connu, et M. du Muy redisait ce qu'avait été cette courte vie, où s'étaient déployés tant d'énergie patiente dans le travail et un désir si constant de faire le bien. Le roi écoutait tout ému ces récits du passé et se promettait bien d'essayer de réaliser ce qui avait été le rêve de son père et de mettre à exécution ces projets d'amélioration qui avaient consolé son inaction. Seul, à vingt ans, sans appui véritable, Louis XVI est une figure touchante et mélancolique : ses intentions étaient si droites et les fautes de son prédécesseur pesaient si lourdement sur ses épaules. L'héritage qu'il avait recueilli était si onéreux, qu'il eût fallu un caractère autrement trempé que le sien pour ne pas fléchir sous le poids d'un tel fardeau : changer par un coup de baguette la France monarchique, telle que l'avait faite l'histoire, en un État nouveau où régnât une égalité plus grande entre les différentes classes de la société ; débarrasser le commerce et le travail des entraves que les coutumes anciennes avaient accumulées, c'était, il faut l'avouer, une tâche qu'un homme de génie eût mis cinquante ans à accomplir, et c'était là ce qu'on demandait à un jeune roi sans expérience, un peu effarouché, et désirant le bien sans trop savoir comment s'y prendre pour l'accomplir. L'histoire, qui est si sévère pourtant, en général, pour ceux qui n'ont pas réussi, s'est sentie émue devant une destinée qui commence d'une façon aussi pure pour finir aussi tragiquement, et a entouré d'une auréole de tristesse ce nom qui clôt la série de nos anciens rois.

Effrayé de la responsabilité qui lui incombait, le jeune roi, nous

l'avons vu, avait instinctivement cherché un soutien dans le passé, en appelant à ses côtés deux anciens serviteurs de son prédécesseur. C'étaient les témoins d'un autre temps, et tous deux avaient l'âge de l'expérience. Mais là se bornait la ressemblance. L'un représentait ce qu'il y avait eu de plus respectable à l'ancienne cour, l'autre n'avait jamais été que le plus frivole des ministres. La réunion de deux personnages aussi différents que M. du Muy et M. de Maurepas était singulière. Le vieux M. de Maurepas, aussi spirituel que léger, malgré son âge, né pour ainsi dire dans les affaires, y apportait cette facilité séduisante qui charme toujours les souverains, mais dépourvu de vues politiques, ne songeant qu'à vivre au jour le jour, il n'était pas fait pour diriger ni peut-être pour comprendre aucune réforme. Son insouciance systématique est pour beaucoup dans les progrès rapides que fit le mouvement révolutionnaire pendant les premières années de Louis XVI. M. du Muy, ferme jusqu'à la raideur, ignorant l'art de plaire, eût peut-être prêté aux bons désirs du roi un plus solide point d'appui, et ses conseils eussent été plus sages et plus éclairés. Mais jamais il n'avait cherché à exercer d'influence, et son désintéressement était trop grand pour qu'il songeât à acquérir de l'empire sur l'esprit de son jeune maître, aux dépens de ses collègues. M. de Maurepas, au contraire, qui, lui, voulait dominer seul, avait une trop vieille expérience des hommes pour combattre directement M. du Muy ; il se contenta d'user contre lui de cet art de l'intrigue dans lequel il était passé maître et d'annuler, s'il était possible, une influence qui n'était pas la sienne. On nous pardonnera peut-être cette petite digression politique, il est curieux de voir, dès la première heure, les bonnes intentions du roi contrecarrées par les ambitions personnelles qui s'agitent autour de lui. Ce fut l'honneur de M. du Muy d'avoir été, dans ces débuts du règne de Louis XVI, le représentant de l'intégrité et de la vertu des anciens temps. L'ancien régime allait finir, il était juste qu'avant de disparaître, un des représentants de ce qu'il avait eu de plus pur et de plus élevé vînt pour ainsi dire porter témoignage de son antique grandeur, que les vices et les fautes des hommes avaient irréparablement compromise. Lui-même se faisait peu d'illusion à cet égard, et il arriva au pouvoir avec la conscience de mille difficultés qu'il allait trouver sur son chemin.

L'administration du duc d'Aiguillon avait été faible et insouciance, surtout en ce qui concernait l'armée. Tout était à rétablir. Dès le premier instant, le nouveau ministre de la guerre prit la ferme résolution de sacrifier sans ménagement cette faveur publique, dont il avait été un instant l'objet, et de ne rien épargner pour remettre les forces militaires de la France sur un pied qui imposât le respect

à l'Europe entière. Il se proposa trois buts à atteindre : rétablir, sans rien changer d'abord, l'ordre le plus complet possible dans l'administration de l'armée; faire régner l'économie la plus sévère dans les divers services militaires; enfin, resserrer les liens de la discipline qui s'étaient fort relâchés. Le temps lui manqua pour mener à bonne fin ces diverses entreprises, puisqu'il ne fut que quatorze mois au pouvoir; aujourd'hui ce temps paraît long pour un ministère, mais autrefois ce n'était presque qu'une entrée en fonctions. Il eut cependant le temps de commencer cette réforme militaire, qui est un des faits le plus à l'honneur de Louis XVI, et ses successeurs recueillirent-ils le fruit de ses efforts. Nous entrerons donc dans quelques détails sur cette courte administration, d'autant plus que nous aurons ainsi l'occasion de citer plusieurs anecdotes curieuses et qui peignent bien le temps.

Avec une prudence, que plus d'un de ses successeurs n'imita pas, M. du Muy voulut, avant de rien tenter, assurer ses derrières, c'est-à-dire obtenir du roi une pleine et entière liberté dans le choix de ses auxiliaires. Pour resserrer les liens de la discipline, il lui fallait, avant tout, être maître de récompenser à son gré les services ou de punir les fautes, et avoir la certitude de n'être pas désavoué par le roi ou contrecarré par l'influence des princes ou des seigneurs bien en cour. Si nous en croyons la chronique secrète, il eut, à ce sujet, un entretien avec le roi, qui l'approuva entièrement. S'affranchir ainsi d'avance du fléau des sollicitations, c'était faire un coup de maître, mais en même temps s'aliéner bien des esprits, voici l'anecdote qui courut à ce sujet et qui est racontée d'une façon piquante<sup>1</sup>.

J'augure assez bien, dit le narrateur, du dévotieux M. du Muy. Voici mes deux raisons. La première, c'est que les bureaux le craignent comme le feu. Tant mieux, morbleu, tant mieux surtout s'il en fait justice à la nation. La seconde raison est encore plus forte, il a fait un coup de génie en s'affranchissant de toutes les recommandations de la famille royale qui faisaient le supplice éternel des ministres. Il a dit au roi : « Sire, je supplie Votre Majesté de recevoir elle-même tous les mémoires de la famille royale sur mon département, de les examiner et juger. Je ferai tout ce que Votre Majesté m'ordonnera définitivement après mes remontrances en cas de vrai besoin, mais je ne pourrais jamais faire le service de Votre Majesté, si j'avais à répondre à toute la famille et à toute la cour. » Le roi l'a trouvé très bon et a notifié à tout le monde qu'il fallait lui adresser à lui tous les mémoires de demandes et de recommandations. Voilà une première démarche de ministre aussi bonne qu'il s'en puisse faire.

<sup>1</sup> *Chronique secrète* de M. l'abbé Baudeau, t. III, 88.

Nous croyons facilement que ce petit récit est véridique, parce qu'il correspond bien au caractère de M. du Muy et au peu de goût qu'il avait pour les rapports personnels avec la cour.

Fort de l'appui du roi, M. du Muy commença par un coup d'autorité qui fit grand effet à la cour. Il fit publier une ordonnance qui obligeait les colonels à passer six mois consécutifs dans leur régiment. Cette mesure, qui paraît à nos idées d'une simplicité parfaite et d'une nécessité absolue, n'en était pas moins alors une grande nouveauté qui souleva bien des clameurs. Forcer, on pourrait dire, à la résidence des colonels, presque tous gens de cour, accoutumés à ne séjourner à l'armée que pendant la guerre et les manœuvres, n'était rien moins qu'aisé, surtout après une période où les anciens règlements étaient tombés en désuétude. Mais on vit bientôt à qui on avait affaire. Le comte de Montlosier, colonel du régiment de Chartres, peu de temps après avoir reçu l'ordonnance, croyant qu'il en serait de celle-ci comme des autres, demande un congé, et part sans attendre la réponse à sa demande. M. du Muy, apprenant cette infraction à la nouvelle règle, va sur-le-champ trouver le roi, lui représente qu'il ne pourra jamais se faire obéir s'il est possible de braver ainsi ouvertement la loi. Le roi se rend à ses raisons, et, malgré son nom, malgré ses protections à la cour, M. de Montlosier est immédiatement cassé. Le roi écrivit lui-même de sa main au duc de Chartres, pour le prier de nommer un nouveau colonel à son régiment. Ce qui rend cette anecdote assez curieuse, c'est que ce même M. de Montlosier, qui se montrait si peu soucieux de respecter la discipline et les ordres de son ministre, fut plus tard, à l'Assemblée constituante, un défenseur très ardent de l'autorité royale et de ses droits : la leçon lui avait évidemment été très salutaire.

On se soumit donc, mais ce ne fut pas sans crier. D'ailleurs, le ministre ne ménageait personne, peut-être même ses amis personnels moins encore que les indifférents. M<sup>me</sup> de Lameth, sœur du maréchal de Broglie, dont il se reconnaissait l'obligé, lui ayant demandé un régiment pour son fils encore très jeune et qui n'y avait aucun droit : « Je suis bien aise, dit-il, que vous m'avez fait cette demande. Quand on saura que je vous l'ai refusée, personne n'osera plus demander une faveur injuste. » La réponse peut paraître un peu rude, mais elle eut sans doute son effet. Cette sévérité ne lui faisait peut-être pas d'amis, mais elle lui valait l'estime publique.

Les commis de la guerre ne furent pas plus heureux que les officiers, et des exemples sévères ramenèrent l'ordre et l'économie dans les bureaux de la guerre. La *Chronique secrète* raconte un fait de ce genre, nous le citons moins pour l'affaire elle-même que pour

la manière dont elle est racontée, l'âpreté du ton du narrateur a déjà quelque chose de révolutionnaire<sup>1</sup>.

M. du Muy a fait une bonne et vigoureuse expédition, il a chassé un nommé Baudart, premier commis, ayant le bureau des maréchaussées. Ce docteur-là qui était monté depuis le Choiseul, son protecteur, sur le ton de l'insolence, est venu demander sa retraite en pleine audience avec un air de morgue. « Il n'y a point de retraite pour les fripons, » lui a dit M. du Muy, par-dessus l'épaule, continuant sa route. Les honnêtes gens qui se trouvaient à cette audience ont tous fait machinalement un mouvement pour battre des mains. Je voudrais qu'ils eussent achevé.

Il faut ajouter, pour justifier la réponse de M. du Muy, que ce premier commis était chassé pour malversation avérée, et que plusieurs écrivains du temps trouvent que le renvoi fut une punition trop douce et qu'il eût fallu le livrer aux tribunaux.

Après ces premières mesures, destinées à bien établir son autorité, M. du Muy fit prendre au roi une importante décision qui eut un grand retentissement. Le duc de Choiseul et M. de Monteynard, son successeur, avaient encombré les cadres à un point incroyable, en accordant, sans y regarder et pour se faire des amis, des brevets de colonel à des capitaines de cavalerie ou d'infanterie retirés, ce qui leur permettait de concourir avec les officiers en activité au grade supérieur de brigadier. Le nombre des brevets ainsi donnés était successivement monté jusqu'à onze cents. Avec un bien plus petit nombre de troupes qu'aujourd'hui, une telle quantité de colonels était absolument disproportionnée, et cet état de choses ne pouvait durer. Plus d'un parmi ces officiers était incapable et sans aucun titre, il fallait à tout prix en débarrasser l'armée. Mais comment faire? les droits étaient acquis et les possesseurs ne s'en laisseraient pas facilement dépouiller. M. du Muy ne se laissa pas intimider et imagina de proposer au roi de régler par une ordonnance que les services donnant droit aux grades supérieurs, ou même à celui de lieutenant-colonel, ne compteraient qu'autant qu'un officier aurait été en activité, six ans en temps de paix et trois ans en temps de guerre, dans le grade inférieur à celui dont il avait reçu le brevet. C'était tourner la difficulté et annuler la faveur là où elle était mal placée. L'ordonnance fut rendue et la mesure fut mise en vigueur, malgré de nombreuses réclamations. « En conséquence, dit l'auteur de *l'Espion anglais*, le ministre fit enjoindre à tous les brigadiers, colonels et lieutenant-colonels, qui n'avaient pas quitté le service, de se conformer à la

<sup>1</sup> *Chronique secrète*, t. III, 384.

nouvelle ordonnance, c'est-à-dire de reprendre leurs anciennes fonctions et de rester en activité dans ces fonctions le temps prescrit pour arriver à la faveur qu'on leur avait accordée. Cette sévère prescription fit un *bruit du diable* dans le temps. C'était un coup de politique essentiel dans la circonstance. En un mot, ajoute l'auteur de cette curieuse chronique, un esprit de justice et de sévérité semble avoir été l'âme de cette ordonnance, bien essentielle pour rétablir la discipline parmi notre noblesse énervée. » Un grand nombre de colonels qui n'avaient dû leur brevet qu'à la faveur des anciens ministres furent ainsi réformés ; mais, malgré ses efforts et ses volontés, M. du Muy fut obligé bientôt d'augmenter le nombre de ceux qui étaient maintenus dans ce grade. D'autres mesures également efficaces signalèrent encore le court ministère de M. du Muy. Nous allons énumérer rapidement ces diverses entreprises, sans tenir compte des dates, afin de ne pas embarrasser notre récit. Il fit rédiger une longue et remarquable ordonnance sur l'artillerie. A la suite d'une série de conférences tenues avec les hommes les plus compétents de l'époque, une artillerie nouvelle plus courte et plus facile à manier fut adoptée et dut remplacer les anciennes pièces de canon plus lourdes et moins faciles à transporter. Cette ordonnance fut imprimée et parut le 3 octobre 1774, elle avait quarante-neuf pages in-quarto. En mai 1775, il fit paraître un nouveau règlement sur l'exercice de l'infanterie « accompagné, dit un ouvrage du temps, de cartes en quantité pour figurer les évolutions des troupes dans tous les cas ». Ces instructions devaient être très utiles aux officiers inférieurs. Le but constant des efforts de M. du Muy était, nous l'avons dit, d'exciter partout l'ardeur des jeunes officiers et de les ramener à l'observation de la plus stricte discipline. « Les Français, disait-il souvent, exprimant une idée que nous avons vue depuis lors reproduite sous bien des formes, essuient volontiers les coups de fusil, parce qu'il y a de la gloire à les essuyer et que le danger n'est ni long ni fréquent, mais ils ne veulent pas se plier au service, parce que le service est continuel et uniforme. »

Ainsi ce fut M. du Muy qui commença cette grande et laborieuse entreprise de la réforme de l'armée, « du militaire », comme on disait alors. Il posa les premiers jalons de cette œuvre difficile qui fut continuée sans bruit, mais avec une constante activité après lui, et grâce à laquelle les traces laissées par les dernières guerres malheureuses furent complètement effacées. La révolution qui hérita de cette armée s'en est fait honneur et a prétendu qu'elle avait tout d'un coup régénéré les troupes comme le reste de la société. Mais les juges vraiment impartiaux ne peuvent oublier que Louis XVI et ses ministres furent les véritables auteurs de cette rénovation.

Au milieu du bruit et du tumulte de la révolution naissante, ce travail lent et consciencieux échappa aux regards; mais, le jour venu, l'instrument était prêt et l'Europe entière fut surprise des coups qu'il frappa. C'est le titre de gloire de M. du Muy d'avoir commencé l'œuvre, et il sut y déployer une fermeté calme, bien différente, il faut l'avouer, de la faiblesse indécise des anciens ministres.

Ne se regardant, suivant l'expression d'un écrivain du temps, que comme le dépositaire des grâces militaires, et chargé de ne les distribuer qu'au mérite, le nouveau ministre ne tarda pas à exciter contre lui de violentes animosités. Il lui arriva bientôt ce qu'il avait dit autrefois à Louis XV. Son caractère inflexible changea en blâme ce cri favorable du public qui avait accueilli sa nomination : aussi la haute vertu de M. du Muy fut-elle bientôt traitée de raideur insupportable; sa probité inflexible, de puritanisme exagéré, et sa piété, de fanatisme. « M. le comte du Muy, dit Metra dans sa correspondance, n'a pas un succès général, quoiqu'il le mérite à tous les titres, on le trouve trop sévère. Ses prédécesseurs, M. le marquis de Monteynard et M. le duc d'Aiguillon ont tout gâté. » Les grands seigneurs surtout se plaignaient de la sécheresse de ses réceptions. Tout le monde, à dire vrai, n'était pas si maltraité, et les officiers inférieurs trouvaient, au contraire, un accueil cordial auquel ils n'étaient pas accoutumés : témoin l'anecdote suivante. « M. du Muy se donne la réputation d'un ministre très juste et très expéditif. Il y a trois jours qu'un officier ci-devant capitaine dans le Royal-Pologne, réformé sans pension, quoique irréprochable, donna un mémoire au roi. Le lendemain, il passa chez M. du Muy et lui dit : « Monseigneur. » Le ministre, le prenant par la main, répliqua : « Je ne suis pas *Monseigneur*, quelle est votre affaire? — J'ai présenté un mémoire au roi dont voici la copie. » M. du Muy après en avoir lu le commencement dit : « Monsieur, votre affaire est expédiée. Le roi vous donne quatre cents livres d'appointements et deux cents livres de gratification extraordinaire. » On ne peut pas mieux jouer ce jeu-là. L'histoire fit du bruit et ce refus du *monseigneur*, auquel les ministres tenaient tant, fit un grand effet. « Si tous les ministres, dit M. de Valfons dans ses *Souvenirs*, avaient cette bonne grâce et cette noble simplicité, ils se feraient beaucoup d'amis. » Cette petite anecdote est curieuse, et porte bien le cachet de sa date. Cette simplicité, peut-être un peu affectée, est bien du moment; on est toujours de son temps par un côté ou un autre, et M. du Muy, en refusant le titre de « Monseigneur » que les ministres avaient fini par imposer à tous les subalternes, était bien, une fois en sa vie, un homme de la fin du dix-huitième siècle et des approches de la révolution.

Qu'on nous permette maintenant de citer un passage des Mémoires du prince de Montbarrey, qui fait la contre-partie des éloges donnés plus haut au ministre nouveau, et nous apporte comme l'écho des plaintes des grands seigneurs de la cour.

Sans doute, l'extrême désordre que le maréchal du Muy aperçut dans le gouvernement, en général, et la difficulté qu'il entrevit d'y porter des remèdes efficaces, lui allumèrent le sang et portèrent sur son humeur, car, au lieu de la douceur qu'on avait toujours remarquée en lui, et qui, avec une extrême probité, faisait le fond de son caractère, dès qu'il eut été nommé secrétaire d'État, au département de la guerre et ministre d'État, on crut s'apercevoir d'une sorte d'aigreur et de sécheresse dans ses réceptions et dans ses réponses, même à l'égard des personnes auxquelles jusqu'alors il avait montré le plus de complaisance et d'amitié.

On voit comment, au bout de peu de temps, M. du Muy se trouva dans la situation que malheureusement tous les ministres de Louis XVI eurent plus ou moins à supporter, c'est-à-dire en lutte sourde avec la cour et obligés de s'appuyer sur la sagesse et le bon sens naturel du roi pour essayer de faire le bien. Mais il fut plus heureux que ses successeurs; son âge, ses anciennes relations avec le Dauphin, son austère piété, lui assuraient sur l'esprit de son maître une influence sinon dominante, du moins considérable, et qui grandissait chaque jour. M. de Maurepas essayait bien, comme nous l'avons dit, de la combattre, mais il avait à faire à forte partie; et la simplicité droite du vieux soldat venait, non sans peine, à bout de toutes les petites intrigues du vieux courtisan. La faveur du ministre de la guerre était évidente, et le public en était bien instruit.

Le comte de Maurepas, dit la *Chronique secrète*, est le seul des ministres qui réside habituellement à Marly, mais M. du Muy y a un appartement avec permission d'y aller quand il voudra. Les autres prient.

Ainsi encouragé et soutenu, le nouveau ministre continua simplement ses entreprises sans se laisser ébranler par les critiques malveillantes. L'estime du roi et le sentiment du devoir accompli l'aidaient dans cette tâche ingrate; la Providence lui accorda une consolation plus douce encore qui vint embellir ses derniers jours.

Nous avons déjà parlé de cette inclination profonde qu'il avait ressentie pour une noble demoiselle allemande dont des circonstances fortuites l'avaient rapproché pendant la guerre de Sept ans. N'ayant pu, malgré son désir, s'unir à celle qui avait su faire naître dans son cœur des sentiments qu'il n'avait pas connus jusque-là,

il ne lui avait pas moins voué une affection tendre, presque romanesque, à laquelle M<sup>lle</sup> de Blanckart répondait pleinement. Nul n'avait connaissance de ce roman qui se poursuivait dans l'ombre entre deux âmes d'élite, qui y trouvaient mutuellement le bonheur. Lorsque M. du Muy fut appelé à la cour et qu'il dut y vivre, lorsque, grâce à sa nouvelle position, sa situation de fortune se fut améliorée, il crut pouvoir enfin amener la famille de M<sup>lle</sup> de Blanckart à une union qui ferait cesser une séparation déjà si longue. Il demanda sa main. La santé de M<sup>lle</sup> de Blanckart, qui avait été un des principaux obstacles, s'était fortifiée avec l'âge, et l'offre fut acceptée. Ainsi se dénoua simplement et sans bruit le roman d'une vie si austère au milieu de la jeune cour de Louis XVI, où la sentimentalité était si fort à la mode. Ni l'un ni l'autre des deux époux n'étaient jeunes, nul n'avait eu confiance de leurs sentiments réciproques. Tout se fit avec le calme et la tranquillité qui convenait. « Le 27 septembre 1774, M. du Muy écrivait simplement à l'abbé de Ligny :

J'ai pris enfin le parti de me marier. J'épouse M<sup>lle</sup> de Blanckart, chanoinesse de Neusse. On ne peut, à mon âge, s'unir qu'à quelqu'un qui n'est plus jeune et dont on est sûr. J'ai demandé aujourd'hui l'agrément du roi, Sa Majesté me l'a accordé.

Le mariage conclu dans un âge déjà avancé par un homme aussi austère que M. du Muy étonna beaucoup la cour et la ville. Ce fut pendant quelques jours le sujet des conversations.

Le public, dit la correspondance de Métra, qui connaît l'âge et le caractère de M. le comte du Muy, qui a près de soixante ans, a été étonné de son mariage avec M<sup>lle</sup> de Blanckart, chanoinesse de Neusse, mais il ignore que ce sont d'anciennes amours. Le ministre avait connu cette demoiselle lorsqu'il commandait sur le Bas-Rhin pendant la dernière guerre, et dès lors il l'eût épousée si sa mauvaise santé n'y eût mis obstacle.... Au surplus, le choix de M. le comte du Muy est digne de lui. C'est la figure la plus agréable avec le caractère le plus charmant que l'on puisse imaginer.

A la cour on s'occupa aussi pendant quelques jours de cette union, qui semblait étonnante chez un homme aussi pieux : on était si bien habitué à regarder la piété comme une sorte de fanatisme sombre et farouche, qu'il semblait étrange que les sentiments naturels du cœur humain pussent subsister avec elle. L'expérience ne montre-t-elle pas, au contraire, tous les jours, qu'un cœur droit et aimant Dieu conserve dans ses sentiments une

pureté, une vivacité, comme une fleur de poésie délicate que la vie, avec son inévitable dureté, éteint bien vite chez ceux qui se livrent sans réserve aux courtes jouissances qu'elle leur offre?

La nouvelle M<sup>me</sup> du Muy vint aussitôt à la cour après son mariage. Ce dut être un moment d'angoisse pour une Allemande, sortant de la vie tranquille de son pays, que cette entrée sur le brillant théâtre de Versailles, où la moindre parole, le moindre geste étaient critiqués et commentés. La reine la reçut avec cette bonne grâce naturelle qui la rendait si séduisante, et la cour imita l'exemple de Marie-Antoinette. En traitant bien la nouvelle venue, Marie-Antoinette obéissait non seulement à l'impulsion naturelle de son caractère bienveillant, mais aux recommandations de sa mère, Marie-Thérèse, qui lui avait particulièrement demandé de bien accueillir M<sup>me</sup> du Muy.

Certainement, écrivait la reine, le 17 octobre, à Marie-Thérèse, M<sup>me</sup> du Muy s'apercevra de la bonté que ma chère maman a eue de m'en parler. Quoiqu'elle soit bien nouvellement ici, on dit beaucoup de bien de son esprit et de son caractère.

A quoi l'impératrice répondait :

M<sup>me</sup> du Muy a écrit à M<sup>me</sup> Esterhazy avec quelle bonté vous l'avez traitée à Fontainebleau. Tout cela est charmant de votre part.

Ainsi bien reçue à la cour et ne prétendant pas à de plus éclatants succès, M<sup>me</sup> du Muy put enfin jouir d'un bonheur qui s'était fait attendre pendant de si longues années et donner à son mari cette douceur de vie, cette paix domestique dont il avait toujours été privé. Il est facile de supposer quelle fut la joie, grave si l'on veut, mais profonde, de cet homme si droit et si simple, qui trouvait, dans une compagne qu'il s'était dès longtemps choisie, l'appui qui lui avait si longtemps fait défaut. Les fleurs qu'il ne lui avait pas été donner de moissonner dans son printemps, il put les cueillir dans son automne ; certes, elles furent moins brillantes et moins parfumées : mais les dernières fleurs de l'année n'ont-elles pas un charme tout particulier, demain elles seront flétries, mais aujourd'hui elles parlent encore avec un charme singulier et des beaux jours qui vont finir et de cet immortel Ouvrier qui saura les faire revivre avec un nouvel éclat.

Ce bonheur domestique, si nouveau pour M. du Muy, ne l'éloigna pas un moment de ses devoirs : il avait accepté une tâche très lourde, et aucun travail ne lui semblait trop pénible pour s'en tirer honorablement. Uniquement occupé des affaires de son département, il

se montrait peu dans les fêtes de la cour et seulement lorsque sa place l'y obligeait. Le roi, « qui l'aimait, montait souvent chez lui pour causer », et nul doute que ces conversations ne fussent très sérieuses. Bien qu'il eût tenu à avoir son entrée au conseil, M. du Muy se mêlait peu des affaires générales. Il n'était pas premier ministre et se gardait bien d'endosser gratuitement une responsabilité qui ne lui incombait pas naturellement. Il y avait cependant trop de différence entre son caractère et celui de M. de Maurepas, pour que leurs idées ne fussent pas aussi souvent opposées, et lorsque le cas arrivait, il savait dire franchement son avis. Ainsi lorsque M. de Maurepas eut décidé le roi à rappeler les parlements et à détruire la dernière œuvre de son grand-père, M. du Muy ne craignit de s'y opposer ouvertement. Il exposa avec une franchise toute militaire les raisons, qui, suivant lui, rendaient le rappel immédiat des parlements une mesure dangereuse et impolitique. L'autorité royale, en se rétractant et en faisant pour ainsi dire retraite devant l'opinion publique, perdrait tout prestige. Céder une première fois, alors que le pouvoir était déjà si ébranlé, c'était faire croire qu'on céderait une seconde, puis un troisième, et puis toujours peut-être, devant les mouvements de l'opinion. Ces raisons, qui ne manquaient pas de valeur, ne furent pas écoutées, mais l'opposition mesquine et tracassière des parlements vint bientôt donner raison à ceux qui avaient vu avec chagrin leur rentrée triomphale. Il n'était peut-être pas possible de maintenir l'organisation judiciaire inaugurée par le chancelier Maupeou devant le décri général, mais on ne peut nier que l'effet de cette première mesure du nouveau roi fut malheureux et ses conséquences funestes, car, le premier, le Parlement entra sans s'en douter dans cette voie révolutionnaire où il devait périr lui-même, comme toutes les anciennes institutions de la France. M. du Muy n'avait été que trop bon prophète.

Il ne voyait pas non plus sans inquiétude les entreprises de Turgot qui lui semblaient faites dans un esprit trop systématique et sans tenir assez compte des faits. Il eût voulu qu'avant d'entreprendre de grandes réformes, on eût remis l'ordre dans les finances par une sévère économie, et en déployant envers tous, grands et petits, une fermeté qui eût rendu au pouvoir du roi le respect qu'il avait perdu. Malesherbes, qui fut quelque temps le collègue de M. du Muy, témoignait ouvertement toute l'estime qu'il avait pour lui. « Je craignais, disait-il avec cette forme abstraite si fort à la mode alors, de heurter en lui des préjugés, mais je n'ai trouvé que des principes. » Car il ne faudrait pas croire que M. du Muy fût un esprit étroit et intolérant; il était mesuré et prudent, mais non obstiné et exclusif. Les réformes qu'il voyait partout nécessaires, il les vou-

lait lentes et graduées, et certes, il était dans le vrai lorsqu'il signalait l'affaiblissement de l'autorité royale, comme l'un des plus grands dangers de la situation du jeune roi. Si la monarchie avait été plus forte et moins désarmée, elle se serait mieux défendue, le cours des événements eût été plus lent, la société se serait moins brusquement transformée, et le pays en eût profité. Le pouvoir, au contraire, ne put pas ou ne crut pas pouvoir lutter et se rendit trop vite devant les attaques du flot révolutionnaire grandissant, que même dans l'intérêt des réformes il eût fallu contenir le plus longtemps possible.

On vit bien, lors des émeutes qui eurent lieu au mois de mai 1775, qu'une volonté forte peut venir à bout de la plupart des désordres lorsqu'elle ne s'est pas dépouillée des moyens de la réprimer. Ces mouvements populaires, fruit de la cherté du pain, dont on accusait les réformes de Turgot d'être la cause, furent appelés « révolte des grains ». Ayant commencé dans les provinces, l'agitation gagna vite Paris, où elle prit bientôt une grande importance : des boutiques furent pillées, et des bandes de malfaiteurs se répandirent dans la ville. Les mesures, adoptées par le ministre de la guerre pour arrêter les troubles, furent promptes et habiles. Sous son impulsion, M. de Sartines, encore ministre de la police, et le duc de Brissac, gouverneur de Paris, agirent avec vigueur. Les gardes-françaises, amenées en hâte de Versailles, dispersèrent partout les mutins, firent des rondes de jour et de nuit, si bien qu'au bout de peu de temps, le trouble avait disparu et le calme le plus parfait était rétabli dans la capitale. La sévérité qu'on employa tout d'abord dans la répression permit au roi d'user ensuite d'une grande douceur envers les coupables qui avait été arrêtés. Il y a un grand intervalle entre ces premières agitations qui furent comme le lointain signal de la révolution et les émeutes qui en furent le commencement véritable. La force et la mesure déployées dans ces circonstances furent sans doute pour beaucoup dans la facilité avec laquelle on vint à bout de ces premières éclosions de la colère populaire. Il nous semble qu'on ne retrouve plus ces qualités dans la conduite postérieure du roi. Nous aimons à y reconnaître l'influence de M. du Muy.

Cette force de caractère, dont toute sa vie est empreinte, il ne s'en départit jamais : et le roi lui-même n'était pas plus ménagé que les autres. Louis XVI en fit l'expérience un peu à ses dépens dans une circonstance racontée dans les Mémoires du temps avec un soin qui atteste l'effet qu'elle produisit. Voici en peu de mots le fond de cette affaire, dont nous laisserons raconter les détails aux chroniqueurs contemporains.

Le duc de Fitz-James, grand seigneur très bien en cour, secondé par sa femme et par M<sup>me</sup> de Chimay, dame d'honneur de la reine,

avait fini par obtenir de Marie-Antoinette qu'elle sollicitât pour lui le bâton de maréchal. La reine en parla à son mari. M. de Maurepas, qui ne cherchait qu'à se faire des amis, appuya fortement la demande. L'austérité et la rigueur bien connue des principes de M. du Muy le firent tenir en dehors de toute cette intrigue, si bien que ce fut M. de Fitz-James lui-même qui lui apprit la décision que le roi venait de prendre en sa faveur. Vivement blessé du procédé, M. du Muy s'opposa formellement à cette nomination que ni l'ancienneté ni les services ne pouvaient justifier. Le roi, confus de sa précipitation et sentant bien qu'il avait eu tort d'agir sans prendre conseil de son ministre, retira d'abord sa promesse; puis, poussé sans doute par la coterie de M. de Fitz-James, trouva un autre moyen de sortir d'embarras et proposa à M. du Muy de faire une promotion de sept maréchaux comprenant M. de Fitz-James et M. du Muy lui-même. Cette singulière façon d'arranger les choses ne fut pas plus du goût de M. du Muy que la nomination extraordinaire à laquelle il venait de s'opposer. Ce n'était pas pour se faire donner le bâton à lui-même qu'il s'était refusé à le laisser donner à un autre. Aussi s'opposait-il de toutes ses forces au projet du roi; mais cette fois ses efforts furent inutiles. Il eut beau représenter que le public ne manquerait pas de l'accuser d'avoir eu uniquement en vue sa propre élévation : rien n'y fit. Le roi, heureux à la fois de tenir une promesse imprudemment accordée, et de donner à M. du Muy une marque éclatante de son estime, tint bon, et M. du Muy fut nommé maréchal de France, malgré lui, au mois de mars 1775. On peut juger du bruit que fit cette aventure. Pendant quelques jours elle fut l'unique sujet des conversations à Versailles et à Paris. Voici la façon piquante, peut-être un peu arrangée, dont le rédacteur de la *Correspondance* de Métra raconte la première phase de cette aventure. Nous citons le passage en entier, parce qu'il nous a paru assez amusant et caractéristique, et qu'il met bien en scène les divers personnages<sup>1</sup>.

Le public s'est extrêmement occupé de l'histoire de la promotion qui vient d'être faite de sept maréchaux de France. La reine, qui aime beaucoup M<sup>me</sup> de Fitz-James et M<sup>me</sup> de Chimay, secondée par le comte de Maurepas, avaient obtenu du roi de donner le bâton à M. le duc de Fitz-James, et, sur-le-champ, le ministre lui dépêcha un courrier pour lui annoncer que Sa Majesté l'avait nommé maréchal de France, et l'avertir qu'il ait à venir faire ses remerciements. Le nouveau maréchal part pour Versailles et va descendre chez le comte du Muy; il lui apprend la grâce que le roi lui a faite et lui montre la lettre que M. de

<sup>1</sup> Métra, t. I, 298.

Maurepas lui a écrite. Celui-ci dit qu'il ne savait pas le premier mot de cette nomination; que sans doute elle était réelle, puisque M. de Maurepas lui en avait appris la nouvelle, et qu'il était le maître de se présenter pour remercier.

Le comte du Muy sort en même temps pour aller au conseil, et dès que le roi y eut pris place il lui dit : « Sire, je viens d'apprendre que Votre Majesté a nommé le duc de Fitz-James maréchal de France. Une dignité aussi éminente ne peut être conférée qu'à raison de l'ancienneté des services ou d'actions éclatantes. M. le duc de Fitz-James a des anciens qui n'ont pas démerité; quant aux actions, personne ne lui en connaît à la guerre. Pendant la paix, le feu roi lui a ôté le commandement du Languedoc pour lui donner celui de la Bretagne : s'il y a bien servi, il faut l'y renvoyer; dans le cas contraire, il ne doit pas être récompensé. D'après toutes ces considérations, Votre Majesté ne peut laisser subsister cette disposition sans être un prince injuste et faible, elle me permettra en même temps de lui représenter que c'est au ministre de la guerre à mettre sous ses yeux les services des officiers pour obtenir d'elle les récompenses qui leur sont dues. » Ces représentations nobles et fermes firent sur l'esprit du roi l'effet qu'elles devaient produire, il les écouta avec la plus grande attention et dit : « Eh bien ! il ne le sera pas. — Mais Votre Majesté a promis. — N'importe ! il ne le sera pas. » M. le duc de Fitz-James attendait dans l'antichambre pour faire ses remerciements, et fut fort étonné de n'être point appelé lorsqu'il vit les ministres sortir du conseil. Alors M. de Maurepas le prit par la main et lui raconta tout ce qui venait de se passer. Le duc vole chez le comte du Muy et se plaint amèrement du mauvais service qu'il vient de lui rendre, en lui répétant le discours qu'il a tenu au roi. « Je ne désavouerai pas ce que j'ai dit au roi, répondit le ministre, parce que je lui ai dit la vérité, et que par là je l'ai empêché de commettre une injustice; mais permettez-moi, Monsieur, de vous demander comment et par quels moyens vous êtes aussi informé de ce qui se passe au conseil du roi. — C'est de M. de Maurepas que je sais combien vous m'avez desservi. — Encore une fois, Monsieur, il n'est rien de plus vrai que les représentations que j'ai faites au roi; je vous avoue que je n'aurais jamais imaginé que le secret du conseil pût être trahi par ceux qui le composent. » La conduite de M. du Muy dans cette occasion lui a fait le plus grand honneur, et on y a reconnu la fermeté et la justice qui le caractérisent. Cependant l'intrigue qui avait porté M. le duc de Fitz-James aux premiers honneurs n'a pas voulu avoir le dessous, et de là est éclaté la nombreuse promotion que l'on fait.

Ce piquant récit ne peint-il pas à merveille tous les personnages :

le roi, bien intentionné, mais faible et hésitant; M. de Maurepas, toujours occupé d'user de son crédit pour assurer sa position et n'ayant que peu de souci du bien de l'État; M. du Muy, avec son intégrité intraitable et son air d'austérité antique, faisant contraste au milieu de la cour. Ce qui achève de peindre au naturel le caractère de M. du Muy, c'est le véritable et sincère accès de colère que lui causa cette promotion où lui-même était compris. Il chercha si peu à la dissimuler que tout le monde en fut instruit, et que nous trouvons le petit récit suivant dans une lettre d'un simple officier aux gardes-françaises :

On prête à M. du Muy une fort belle réponse, lorsque le roi lui annonça qu'il le faisait maréchal. « Loin de vous demander cette grâce, Sire, que l'on ne manquerait pas d'attribuer dans le public aux sollicitations que j'aurais faites à Votre Majesté, j'ose lui conseiller de n'accorder cette faveur ni à moi ni à personne, ne regardant pas cette promotion comme nécessaire dans ces circonstances. » Après cette réponse, il a été si contrarié d'être fait maréchal, qu'il est depuis d'une humeur sanglante, on n'en peut pas approcher. Enfin, il joue la comédie comme s'il n'était pas dévot.

Les sentiments du maréchal du Muy étaient si sincères et si peu joués qu'il ne prit seulement pas la peine d'écrire à son représentant, à Grignan, pour lui annoncer cette nouvelle marque de faveur que le roi lui accordait. Aussi, dans les couplets satiriques qui furent faits sur la promotion « du duc de Fitz-James », comme les mauvais plaisants affectaient de l'appeler, où chaque élu était comparé à un péché capital, M. du Muy eut « la colère » comme personnification. Le premier moment de mauvaise humeur passée, M. du Muy reprit bientôt son calme ordinaire. Les sarcasmes des envieux ne l'atteignaient pas, et il put jouir en paix de l'estime générale qu'on lui prouvait de toutes parts en lui épargnant les critiques dont on accablait ses nouveaux collègues. Ce bâton de maréchal dont il n'avait pas voulu, que pour rien au monde il n'eût consenti à demander, fut comme la récompense suprême de toute une longue vie de services patients et laborieux rendus à l'État, d'un courage dont il avait donné mille preuves, enfin d'un accomplissement minutieux et continu de tous les devoirs militaires, des plus petits jusqu'aux plus grands, pendant près de cinquante ans. C'était honorer l'armée que de récompenser ainsi celui qui était un de ses plus dignes représentants, et le roi, en obéissant au mouvement de son cœur, fit un acte politique qui produisit bon effet dans les troupes. Malheureusement le public jugea tout autrement les autres élus, tous grands seigneurs ayant

peu de titres, et le roi donna dans cette occurrence une première preuve de cette faiblesse de caractère qui ira grandissant à mesure que les événements deviendront plus graves. Il voulut contenter tout le monde, et ne contenta personne tout à fait.

Parvenu ainsi, sans l'avoir voulu ni même espéré, à la plus haute dignité de l'État, le maréchal du Muy n'en eut que plus de zèle pour les affaires de son département. Nous avons déjà vu avec quel soin il s'était occupé d'introduire, dans divers services, des ordonnances remarquables qu'il avait publiées. Il faut ajouter que les entreprises utiles essayées par ses prédécesseurs furent continuées avec soin et activité par ses ordres. Ne se croyant nullement obligé de tout réédifier à nouveau, il profitait avec empressement des efforts de ceux qui l'avaient précédé et ne cherchait nullement à les décrier. Ainsi le maréchal de Broglie, pendant son commandement, avait organisé la division d'infanterie sur un plan nouveau. A son tour et pour compléter cette innovation, M. du Muy organisa la brigade d'infanterie d'une façon définitive qui n'a pas changé. La brigade dut être toujours composée de deux régiments au moins et commandée par un maréchal de camp brigadier. Jusque-là les brigades avaient varié suivant les temps; depuis le maréchal du Muy, leur composition resta fixe et invariable. Cette utile réforme subsiste encore aujourd'hui.

Le duc d'Aiguillon, lorsqu'il était au pouvoir, s'était engoué d'un certain officier allemand qui prétendait avoir le secret de la tactique prussienne. Séduit par les idées du baron de Pirch, le duc d'Aiguillon avait fait faire quelques essais pour les mettre en pratique. Bien loin d'interrompre ces essais, le maréchal du Muy les fit continuer en les réglant et en les généralisant. On en fit l'épreuve par ses ordres dans les trois grandes garnisons de Metz, Lille et Strasbourg. Désireux de les voir réussir, il choisit trente colonels avec le plus grand soin pour les charger de se rendre compte de l'utilité pratique de ces nouvelles manœuvres. Dumouriez fut un de ceux qu'il désigna, et ce choix prouve en faveur de la perspicacité du ministre. Car Dumouriez venait de sortir de prison, où la part qu'il avait prise à la correspondance secrète de Louis XV l'avait fait enfermer. C'était même cette singulière affaire qui avait attiré l'attention sur cet officier. M. du Muy et son collègue M. de Vergennes avaient, en effet, été chargés par le roi de procéder à l'examen des papiers du comte de Broglie, principal agent de la diplomatie secrète et qui demandait avec hauteur à se justifier des accusations d'abus de la confiance royale qu'on faisait courir contre lui. Cet examen tourna entièrement, on le sait, à l'honneur du comte de Broglie, et M. du Muy fut heureux ce jour-là de pouvoir rendre justice à un ancien ami du Dauphin. Dumouriez, qui avait joué un rôle assez important dans

les derniers incidents de cette étrange affaire et qui était encore retenu prisonnier pour y avoir pris part, s'adressa aux mêmes juges pour obtenir pareille justice. Voici comment il raconte, dans ses Mémoires, l'entrevue où ses juges lui délivrèrent comme un certificat d'innocence<sup>1</sup> :

Arrivé à la cour, M. du Muy, dans une audience publique, lui dit que le roi était fâché de l'injuste et longue vexation qu'il avait éprouvée et l'avait chargé de l'en dédommager en employant utilement ses talents ; dans une audience particulière, il lui donna la même déclaration par écrit.

Ce récit est peut-être un peu embelli. Mais la meilleure justification que Dumouriez eût pu désirer, fut la confiance que le maréchal lui témoigna dans une affaire assez délicate où il eût l'occasion de l'employer. Lorsqu'il était gouverneur de Lille, M. du Muy, comme nous l'avons dit, ne négligeait rien pour faire naître la prospérité dans une province où les richesses naturelles n'étaient pas suffisantes. Grâce à ses soins, Tourcoing et Roubaix prirent un développement qui faisait présager leur future importance. Dans son zèle, il alla même jusqu'à faire adopter par le pouvoir central un plan de redressement de la rivière la Lys jusqu'à Aire, par un canal qui aurait privé l'Artois de tout son commerce au profit de la Flandre. Avant que le projet fût exécuté, le commandant de Lille était devenu ministre d'Etat ; les habitants de l'Artois firent de leur mieux pour faire revenir sur une décision qui était si contraire à leurs intérêts.

Dumouriez, qui avait des amis dans cette province, alla, disent ses Mémoires, faire de fortes représentations au ministre. M. du Muy était plein d'intégrité, bien qu'il fût l'auteur du projet. Il eut la noblesse de laisser balancer son opinion, et il le chargea d'aller examiner sur les lieux les avantages et les inconvénients du projet de redressement de la Lys et les motifs de plainte des états d'Artois.

L'enquête ayant été entièrement défavorable au plan qu'il avait fait adopter, le ministre ordonna lui-même la suspension des travaux.

Les rapports de M. du Muy et de Dumouriez en étaient là, lorsqu'ayant sans doute reconnu en lui les qualités supérieures d'homme de guerre dont il témoigna plus tard, le maréchal le choisit pour examiner les manœuvres de Pirch, dont nous venons de parler. Le ton de fatuité avec lequel il parle de cette distinction est curieux

<sup>1</sup> *Mémoires de Dumouriez*, t. I, p. 313.

et en dit bien long sur le personnage. Après avoir dit que le ministre fit une sévère réforme et choisit avec le plus grand soin quelques officiers d'élite <sup>1</sup> :

Dumouriez, dit-il, fut nommé parmi ces trente premiers. Il ne fut pas très sensible à ce choix honorable. Il n'avait jamais commandé de régiment (ils ne se donnaient qu'aux gens de cour), il avait même refusé un bataillon de grenadiers royaux. Il s'était destiné à l'état-major des armées, il s'était tracé une route particulière, hors de la ligne commune. Il alla à Versailles et fit des représentations à M. du Muy, lui proposant, s'il voulait lui confier les manœuvres de Pirch, de lui en envoyer sous peu une analyse géométrique. Le ministre lui expliqua que ce choix avait été fait pour lui conserver son activité de colonel et qu'il fallait qu'il allât à Lille.

Malgré ses airs de dédain, assez ridicules, et qu'on ne se serait pas attendu à trouver chez un soldat de fortune, Dumouriez dut s'estimer heureux d'avoir été jugé aussi favorablement par un homme du métier, et la gloire du vainqueur de Valmy justifia le coup d'œil de M. du Muy. Les manœuvres de Pirch, qui avaient été le motif du choix de Dumouriez, furent du reste abandonnées peu après la mort du maréchal du Muy, et d'autres essais de tactique furent expérimentés avec plus de succès. M. du Muy eut aussi l'occasion de s'occuper d'un autre officier qui a laissé un nom dans l'histoire et avec qui, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il avait déjà eu des rapports dans la guerre de Sept ans.

Le comte de Saint-Germain, après avoir furtivement quitté l'armée, en 1760, devant l'ennemi, avait fini par entrer au service du Danemark avec l'agrément du roi de France. Il fit là une brillante carrière, nommé feld-maréchal général par Christian V, il s'était retiré, en 1768, avec une pension de 7000 écus, qu'il se hâta de faire convertir en une somme de 100 000 écus. Fixé en Alsace, son pays natal, il s'était marié et menait dans la retraite une vie toute consacrée à l'agriculture, lorsque la banqueroute d'un banquier de Hambourg, auquel il avait confié sa fortune, le ruina absolument et le laissa sans aucune ressource. Le souvenir du comte de Saint-Germain était resté très vivant dans le corps des officiers, et très populaire, malgré sa singulière conduite et son abandon des armes françaises. Le bruit de son infortune ne se fut pas plus tôt répandu qu'une souscription fut ouverte parmi les officiers en service dans les Trois-Évêchés pour venir en aide à l'ancien chef d'état-major de l'armée. M. du Muy, qui, quinze ans auparavant avait remplacé

<sup>1</sup> *Mémoires de Dumouriez*, t. I, 306.

M. de Saint-Germain dans le poste qu'il venait d'abandonner, fut aussitôt averti de cette démonstration. Il avait peu de goût pour M. de Saint-Germain, dont il avait sévèrement blâmé la désertion. C'était une faute que le strict observateur de la discipline militaire ne pouvait pardonner. Cédant à la rigueur naturelle de son esprit, le ministre de la guerre commença par interdire la souscription, comme contraire à la discipline; puis, jugeant peut-être avec raison que ses ordres ne seraient pas obéis et que l'indifférence du gouvernement pour un ancien militaire, qui, après tout, avait bien servi, ne serait pas à l'honneur du roi, il rédigea lui-même un mémoire, où il réclamait une pension de 15 000 livres pour le comte de Saint-Germain. Ce fut purement par devoir qu'il fit cette acte de générosité, et il ne dissimula à personne ses sentiments. Comme on lui faisait remarquer qu'en établissant cette pension sur le trésor royal, les payements pouvaient être retardés ou incertains : « Ce fonds, répondit-il, sèchement, est encore trop bon pour un déserteur. » Cette réponse étonna et parut dure; aujourd'hui elle paraîtrait toute simple. M. du Muy avait devancé nos idées modernes sur la rigueur du devoir militaire; mais ce qu'il y a de plus curieux dans cette anecdote, c'est de voir M. du Muy attirer lui-même l'attention du roi sur M. de Saint-Germain. Il fallut parler de cet officier, exposer ses titres, ses talents pour lui obtenir une faveur aussi signalée; et ainsi, sans le savoir, il mit en avant celui qui devait, quelques mois après, être son successeur. Nul doute que ces circonstances ne soient l'origine de l'élévation étrange de M. de Saint-Germain au ministère de la guerre; remarquons que personne ne s'avisa de trouver singulier que l'on mît à la tête de l'armée un homme dont la conduite avait été au moins douteuse dans la dernière guerre : nul n'y fit seulement attention.

## V

Au milieu de toutes ces occupations, de ces travaux constants et réglés, les jours s'écoulaient vite : le moment fixé pour le sacre du roi approchait. Au mois de mai 1775, toute la cour dut se transporter à Reims pour cette brillante cérémonie. Le maréchal, qui se montrait peu en public, ne pouvait se dispenser d'assister à une solennité où sa place était marquée. Le roi l'y avait du reste invité par la lettre suivante.

Mon cousin,

La puissance divine, qui m'a destiné à porter la couronne de mes ancêtres, n'ayant cessé de me donner des marques de sa protection,

en conservant mon royaume dans une heureuse tranquillité; j'ai cru ne devoir pas différer à me mettre en état de seconder ses desseins en recevant l'onction sacrée à laquelle elle a attaché les grâces les plus nécessaires aux rois. C'est pourquoi j'ai résolu de me rendre en ma ville de Reims, le onze du mois prochain, pour la cérémonie de mon sacre. Je désire qu'elle soit accompagnée de tout ce que l'ancien usage a introduit de plus auguste pour la solennité et que vous y portiez une de mes offrandes. Je vous fais cette lettre pour vous en donner avis, et ne doutant pas que vous ne vous rendiez ledit jour près de moi. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Versailles, le 2 mars 1775.

LOUIS.

La charge de porter « les offrandes », que Louis XVI conférait à M. du Muy, était une distinction exceptionnelle, fort enviée des courtisans. On appelait « offrandes du roi » les présents qu'il offrait à la cathédrale de Reims après son sacre. Il fallait être chevalier de l'ordre pour pouvoir être chargé de porter en solennité ces offrandes, et l'on briguait fort cet honneur, qui donnait un rôle dans le sacre. Il faut lire, dans les récits du temps, les descriptions des magnificences de ce sacre; toute cette pompe, tous ces vieux usages, qui reliaient le passé au présent, ne manquent pas de grandeur; leur ancienneté même témoignait de la stabilité du pouvoir: c'est le malheur du siècle dernier de n'avoir pas compris qu'on ne peut pas détruire les anciennes coutumes d'un pays, sans ébranler en même temps les fondements de son gouvernement. Les novateurs qui ne virent qu'une vaine parade dans les pompeuses cérémonies du sacre manquaient à la fois et de respect pour le passé, et d'une véritable intelligence de l'avenir: il eût fallu peut-être modifier bien des choses, restreindre les dépenses, abolir des formules qui ne correspondaient plus à rien, mais il eût fallu aussi garder avec soin ces antiques symboles qui rappelaient éloquemment les vieux principes de la transmission du pouvoir qu'on eût pu mettre en accord avec les temps nouveaux, et qui, une fois effacés de l'esprit d'un peuple, ne se rétablissent que bien difficilement.

Parti de Versailles le 5 juin avec toute la cour, le maréchal du Muy arriva à Reims le 9. Le sacre était fixé au surlendemain: la ville et la cathédrale étaient décorées avec une magnificence inouïe. Le jour dit, le maréchal revêtit son costume qui était fort magnifique, si nous nous en rapportons à la jolie gravure du recueil intitulé: *Sacre de Louis XVI*: c'était « le grand manteau de l'ordre, de velours semé de flammes brodées d'or, ouvert sur le côté droit et relevé sur le côté gauche; le collier de l'ordre avec la croix du Saint-

Esprit attachée sur le collet ; le pourpoint et les chausses retroussées de drap et de dentelles d'argent ; la toque de velours noir, garnie d'un bouquet de plumes blanches, surmontée d'une aigrette de plumes de héron. » Si l'on songe que ce n'est là qu'un costume entre cent autres plus brillants et plus riches, depuis celui des gardes écossais, qui portaient « un habit de satin blanc tout brodé d'or et d'argent », jusqu'à celui des pages de la chambre : « un pourpoint en étoffe d'or, brodé par toutes les tailles d'une broderie à ramage cramoisi et argent, avec basques et crevasses de gros de Naples bleu de roi », il sera possible de se faire une idée du spectacle unique que présenta la vieille métropole de Reims, le 11 juin 1775. Le cortège royal fit son entrée vers les neuf heures, précédé de hautbois, tambours et trompettes. Six hérauts d'armes, « en habit de velours blanc, les chausses retroussées, garnies de rubans et leur toque de velours blanc, portant par-dessus leur pourpoint la cotte d'armes de velours violet chargée des armes de France et le caducée à la main », ouvraient cette magnifique procession. Puis se succédèrent une série de cérémonies, à laquelle prirent part les pairs laïques représentant les anciens grands feudataires ; les maréchaux de France, qui portaient « les honneurs », c'est-à-dire la couronne, le sceptre et la main de justice. Après le sacre et le couronnement, l'archevêque de Reims célébra la messe. A l'offertoire, le roi d'armes et les hérauts prirent les offrandes et les portèrent, sur des « tavaïolles de satin rouge », aux chevaliers de l'ordre, désignés pour les présenter au roi. Le maréchal de Mouchy reçut un vase doré d'un très beau travail qui contenait le vin, le maréchal du Muy un pain d'argent, le comte du Châtelet un pain d'or, et le marquis de Poyanne une bourse pleine d'or ; tous quatre, précédés des hérauts, portent lentement au roi, assis sur le trône, les offrandes que celui-ci, se levant, va offrir à l'archevêque, à l'autel : c'était la dernière cérémonie. Après la messe, le cortège repartit dans le même appareil et se rendit à la grande salle de l'archevêché, où eut lieu le festin royal. Les chevaliers de l'ordre s'assirent à la table dite des « honneurs » et y mangèrent, la tête couverte, servis par les officiers du corps de la ville et de notables bourgeois. Tout le monde a lu les récits des divers incidents de ce sacre ; on connaît le discours de l'archevêque d'Aix, d'une hardiesse modérée qui fit tant d'effet, les larmes de la reine, enfin l'émotion populaire. Nul ne fut plus touché que le maréchal du Muy : c'était le fils du Dauphin qu'il voyait couronner au milieu de l'enthousiasme universel. Le vieux soldat put croire avoir assisté à la renaissance de la vieille monarchie, et nul triste pressentiment ne vint à ce moment troubler sa joie. Qui eût pu croire que la révolution allait em-

porter si vite cet antique édifice qui semblait encore si solide? Le jour du sacre fut le dernier beau jour de la royauté, comme ces dernières journées de l'été qui commencent dans une tranquille splendeur sous un ciel éclatant, pour finir dans une tourmente subite.

L'attitude des différents acteurs de ces grandes scènes du sacre fut naturellement commentée et critiquée de mille façons. Dans une brochure du temps, on désigne le maréchal du Muy sous le nom « du Romain chargé du département de la guerre. C'était, dit l'auteur, un homme juste; mais, malgré son intégrité, son maître désirait qu'il lui fût longtemps inutile ». L'austère figure de l'ancien ami du Dauphin devait, en effet, être assez saisissante, au milieu de toute cette jeune cour, dont la reine, dans tout l'éclat de sa beauté, était le centre et la vie. Les fêtes durèrent plusieurs jours après le sacre. Le 12, il y eut grand appartement, et le roi reçut « les respects des dames de la cour ». Le 13, il fut reçu solennellement, dans la cathédrale, grand maître souverain de l'ordre du Saint-Esprit par tous les chevaliers assemblés et en grand costume. Le 14 eut lieu la grande cavalcade dite de Saint-Rémi. Le roi sur un cheval magnifiquement harnaché se rendit en grande pompe à l'abbaye, et il y toucha les écrouelles pendant que l'on délivrait les prisonniers. Enfin, le 16, il quitta la ville, accompagné du même cortège que lors de son entrée et retourna directement à Compiègne.

Ces brillantes journées du sacre, qui furent comme la dernière fête de la vieille monarchie, furent aussi, pour ainsi dire, le terme de la carrière du maréchal du Muy. Ses jours en effet étaient comptés, bien qu'il fût loin de se douter de sa fin prochaine. Depuis quelque temps il avait ressenti les premières atteintes d'une cruelle maladie qui l'obligeait à se préparer à une redoutable opération. Mais le mal semblait encore peu profond. Aucune de ses occupations accoutumées n'en souffrait, et il pouvait croire à de longs jours encore. Jouissant en silence et dans la retraite d'un bonheur si longtemps inconnu, M. du Muy avait appris de nouveau à tenir à la vie, et il se croyait permis de compter sur l'avenir. A son retour à Versailles sa santé ne paraissait pas assez atteinte pour l'inquiéter sérieusement, car il reprit ses occupations et il écrivait, le 5 juillet, à son ami l'abbé de Ligny :

Recevez, je vous prie, les compliments de M<sup>me</sup> du Muy, qui serait bien aise de vous voir dans ce pays-ci. Nous ne le désirons pas moins, mon frère et moi, et nous souhaitons que votre santé vous permette de venir passer l'hiver avec nous.

Puis il ajoutait :

Faites, je vous prie, soigner et réparer le château de Grignan, comme si je l'habitais. Il faut toujours avoir un port sous le vent.

Cet asile, où il croyait peut-être pouvoir bientôt se retirer pour y finir ses jours en paix, ce port sous le vent qu'il se préparait avec cette prudence que donne une longue expérience de la vie, il ne devait plus le revoir. Peu à peu ses souffrances augmentèrent, elles ne l'empêchaient pourtant ni de travailler, ni de monter à cheval. Ne voyant sans doute aucun avantage à traîner son mal en longueur, et sûr d'être obligé de subir tôt ou tard l'opération, il prit sans en rien dire à personne, sans seulement en instruire sa femme dont il craignait d'effrayer la tendresse, la résolution de brusquer les choses, et de se livrer aux mains du célèbre moine opérateur, le frère Cosme. Tranquillement, sans bruit, il mit toutes les affaires de son département au courant, afin qu'en cas de malheur son successeur trouvât partout l'ordre le plus complet. Puis, quand vint, au mois d'octobre, le voyage habituel de la cour à Fontainebleau, il communiqua au roi seul son dessein, demanda un congé pour soigner, disait-il à ses amis, sa santé, et obtint la permission de se rendre à Paris. La dernière conversation avec le roi fut très touchante. M. du Muy lui remit son portefeuille, en disant qu'il y trouverait tout en ordre. Le roi était fort ému. Il quittait peut-être pour toujours le plus fidèle ami de son père : n'allait-il pas perdre ce dernier appui et rester seul et isolé aux prises avec les difficultés du gouvernement qui grossissaient chaque jour autour de lui ? Ce ne fut donc pas sans une profonde émotion qu'il reçut les adieux de son ministre. « M. du Muy, dit Métra dans sa correspondance, remit dimanche matin au roi son portefeuille et la clef. Sa Majesté, étonnée de cette démarche, en demande la raison avec attendrissement. « Sire, Votre Majesté, m'ayant permis « de m'absenter pendant quelque temps durant ce voyage, je pro- « fiterai de ce temps de repos pour faire à ma santé les réparations « nécessaires : ayant un peu forcé depuis quelque temps le travail de « mes bureaux, tout s'y trouve au courant et mon successeur aura « peu de peine à suivre le fil des affaires et des opérations commen- « cées, tout est en ordre, si le malheur veut que je ne survive pas à « l'opération de la taille, que les douleurs dont je suis tourmenté, « m'ont enfin déterminé à subir demain. » Le roi versa des larmes, et M. du Muy, sans s'émouvoir, prit le congé et s'acquitta encore des fonctions de sa place avec le plus grand sang-froid. » En quittant son jeune souverain qu'il ne devait plus revoir : « Sire, dit-il, dans trois

semaines je serai aux pieds de Votre Majesté ou dans le tombeau. » A peine la cour fut-elle partie pour Compiègne, que le maréchal retourna à Paris avec sa femme, répétant simplement à ses amis qu'il avait besoin de quelques jours de repos. Aussitôt après son arrivée, il prit rendez-vous avec le frère Cosme, et il fut décidé que l'opération aurait lieu le 9 octobre au matin.

Le capucin Jean Baseilhac, dit le frère Cosme, est une des figures les plus originales du dernier siècle. Fils d'un chirurgien, lui-même chirurgien distingué, il se fit moine en 1729, et continua, malgré son habit, avec l'autorisation ecclésiastique, à exercer son art, où il acquit bientôt une très grande réputation. Savant opérateur, inventeur de plusieurs instruments, le frère Cosme resta, malgré sa renommée, un humble et modeste religieux, soignant les pauvres avec un dévouement absolu et soumis à toutes les obligations de sa règle. « Le bon frère, accompagné du médecin Richard, arriva (dit Métra que nous allons laisser parler, parce que sa narration, malgré la déclamation de l'époque, a quelque chose de touchant) à sept heures et demie, lorsque le maréchal allait à la messe. « Je ne vous attendais pas sitôt, messieurs, mais entrez dans « mon cabinet. Je vous rejoindrai à l'heure dite. » Au retour de la messe, M. du Muy entra chez M<sup>me</sup> la maréchale, qui n'était prévenue de rien ; il la trouva au lit, la badina sur sa petite paresse et la quitta, en le priant d'empêcher que quelqu'un ne vint le troubler dans son cabinet, où une affaire de la plus haute importance l'obligeait à s'enfermer. Depuis trente minutes, M. du Muy gémissait sous le fer de l'opérateur et souffrait de cruelles douleurs sans jeter un cri, lorsqu'une femme de chambre, imprudente autant qu'attendrie, court chez la maréchale d'un air effaré, et lui crie : « Ah ! madame, que cette opération est longue et terrible ! » La maréchale, doutant d'abord de ce dont il s'agit, s'élance hors du lit et court en chemise au cabinet de son mari. On croit que ses cris et ses sanglots troublèrent l'opérateur et lui firent trembler la main... Le maréchal ainsi mal opéré, la blessure s'enflamma, et il mourut peu de temps après, au milieu d'atroces souffrances. » M. du Muy ne perdit pas un moment de la pleine et entière possession de lui-même et ne fit pas entendre une plainte. « Ne craignez pas de me faire souffrir, je suis fait pour cela, » avait-il dit à l'opérateur avant qu'il se mit à l'œuvre. Son courage ne démentit pas cette belle parole. L'effort qu'il dut faire sur lui-même fut tel, qu'il se rompit un vaisseau dans la poitrine. Avec cette tranquillité qui est le fruit de la pureté de la vie, il n'eut pas un instant de défaillance dans ces moments d'affreuse angoisse, et se rendit parfaitement compte de son état. Il vit venir la mort sans effroi, simplement et doucement.

La veille, il pouvait encore se promettre de longs jours ; il jouissait, à peine depuis un an, d'un bonheur que sa nouveauté ne rendait que plus doux ; il ne témoigna aucun sentiment de révolte contre la volonté divine, qui l'arrachait brusquement à la vie. Mourir n'était pour lui ni une surprise ni un effroi. « Voici quarante ans, disait-il peu auparavant, que je ne me suis jamais couché sans penser être prêt à paraître devant Dieu pendant la nuit. » Celui qui peut se rendre un pareil témoignage voit venir l'heure suprême où finit la vie avec calme et sérénité. Le lendemain, 10 octobre 1775, soutenu par une foi ardente que vint encore animer la réception des derniers sacrements, le maréchal du Muy expira doucement, à l'âge de soixante-quatre ans.

Une mort aussi prompte, entourée de circonstances aussi tragiques, émut un moment l'opinion publique. La vertu, l'intégrité de M. du Muy étaient louées par tous, et peut-être le plus bruyamment par ceux qui eussent eu le plus à en craindre les effets. Chacun disait que l'État venait de perdre un ministre honnête homme, « ce qui, ajoute la Chronique à qui nous empruntons ce jugement, n'est pas un petit éloge ». « M. le comte du Muy vient de mourir en héros, avec une fermeté sans exemple, » dit encore Métra. Louis XVI, qui seul avait eu la confiance du dessein de son ministre, fut vivement affligé : il perdait un ami fidèle et un conseiller, dont la franchise lui était assurée<sup>1</sup>. « Il le pleura, dit un illustre orateur de nos jours, comme l'ami de son père, comme le sien, comme un dernier lien avec ce passé qui l'abandonnait au moment où les premiers nuages de l'avenir montaient à l'horizon. » C'était, en effet, un appui solide que le roi perdait inopinément ; il le comprenait, et sa douleur fut d'autant plus vive, qu'il avait plus compté sur l'esprit énergique et droit de M. du Muy. Singulière dispensation de la Providence, qui semble avoir voulu le priver de tout secours dans la tourmente qui se préparait.

La maréchale du Muy, étrangère, à peine arrivée en France, perdait avec son mari tout à la fois le bonheur et la fortune. Sans amis à cette cour qu'elle connaissait à peine, sans fortune personnelle, son malheur était complet et la rendait l'objet de la compassion de tous. La tendre affection qui l'unissait à M. du Muy n'avait fait que s'accroître dans ces courts moments d'une union sitôt rompue. Elle tomba malade et, dans un accès de délire, il fallut l'empêcher de se jeter par les fenêtres. La reine donna à la pauvre veuve des marques touchantes de sympathie. Elle n'avait cependant eu que peu de goût pour M. du Muy, dont l'austérité l'effarouchait.

<sup>1</sup> Le comte de Falloux, *Louis XVI*.

De plus, lors de l'affaire des maréchaux, il s'était directement opposé à sa volonté, et c'était à grand'peine qu'elle avait pu triompher de son opposition. Mais Marie-Antoinette, sous les frivoles dehors d'une jeunesse avide de plaisirs innocents, cachait des sentiments trop élevés pour ressentir une mesquine rancune : la vue d'une douleur aussi profonde émut vivement son cœur naturellement bon et qui devait, lui aussi, aller si avant dans cette science de la souffrance que la vie apporte avec elle. Le 17 octobre, elle écrivait à sa mère, qui s'intéressait vivement au sort de M<sup>me</sup> du Muy :

Fontainebleau, 17 octobre 1775.

La mort du maréchal du Muy est affreuse, mais c'est surtout pour sa femme qui est aimée de tout le monde par sa douceur et son honnêteté. Ma chère maman serait touchée de l'état où elle est. Elle n'apprit qu'on taillait son mari qu'en entendant ses cris : en entrant dans sa chambre elle a tombé sur le seuil de la porte, elle a resté pendant toute l'opération qui a duré trente-cinq minutes. Il a souffert des douleurs inouïes et est mort dans les deux fois vingt-quatre heures. On craint que la maréchale ne lui survive pas longtemps, c'est tout ce qu'elle désire. Le roi lui avait donné 10 000 francs de pension à son mariage, il vient de lui en donner 30 000. C'est un traitement sans exemple pour la veuve d'un ministre, qui l'a été aussi peu de temps : elle est bien faite pour cette exception et on ne lui fera jamais autant de bien que je lui en souhaite.

On aime à trouver chez une jeune femme, en apparence aussi légère, ces sentiments de commisération pour la douleur des autres, rare chez la jeunesse, et surtout chez ceux que la fortune a placés dans le premier rang.

Les funérailles du maréchal du Muy se firent, suivant son désir formel, avec une simplicité qui n'était pas dans les usages du temps. Il n'y eut ni service ni *Requiem* solennel, comme il y en avait alors généralement, lors de la mort d'un personnage de distinction. M. du Muy avait dès longtemps obtenu du roi la permission d'être enterré dans la cathédrale de Sens, au pied du tombeau du Dauphin, père de Louis XVI. Il voulait ainsi témoigner, jusque dans la mort, de son inaltérable attachement à la mémoire de celui qui avait été l'ami le plus cher qu'il eût eu en ce monde. « Personne n'ignore combien M. le maréchal du Muy était attaché à M. le Dauphin, dit la Correspondance de Métra. Lors de la mort de ce prince, il obtint du feu roi la permission d'être enterré à Sens, à ses pieds : son corps y a donc été porté la nuit du 12 au 13 de ce mois. Mais ce

qu'il y a de particulier, c'est que le quinzième jour avant sa mort, le feu maréchal avait fait graver une pierre pour être mise sur sa tombe, où étaient inscrits son nom et sa dignité ; il n'y restait plus à ajouter que le jour de son décès : elle était même posée avant sa mort. Mais il n'a jamais été fait de mausolée, ainsi qu'on l'a dit. » Tout avait donc été préparé à l'avance, et l'on n'eut qu'à suivre les dernières volontés de M. du Muy, sans qu'aucune difficulté s'élevât. Son corps fut déposé dans la tombe qu'il s'était préparée dans la nuit du 12 au 13 octobre, sans aucune pompe. Sur la pierre tombale était gravée l'inscription suivante : « *Huc usque luctus meus*. Ma douleur a été jusque-là », dernier témoignage de la fidélité du sentiment qu'il avait toujours conservé pour le prince qui reposait sous le magnifique mausolée qu'on admire encore dans la cathédrale de Sens. Les choses restèrent dans cet état jusqu'à la révolution. Lorsqu'on commença à ouvrir les tombeaux des rois de France et à profaner leurs restes, la paisible cathédrale de Sens ne put protéger le sépulcre du Dauphin. Le 25 mars 1794, les révolutionnaires firent l'exhumation des corps du Dauphin, de la Dauphine, du cardinal de Luynes et du maréchal du Muy. Là heureusement se borna la colère des terroristes de Sens, car les cadavres furent ensevelis précipitamment dans le cimetière commun, sans être profanés. La tourmente une fois passée, on laissa en paix ces restes précieux dans le cimetière ; puis vint la Restauration, qui fit replacer solennellement les restes du Dauphin et de sa femme dans la cathédrale. Le cercueil de M. du Muy fut oublié, il resta là où l'avaient placé les révolutionnaires, et la plaque seule avec son inscription demeure à sa place. Exemple assez saisissant de la fragilité de la volonté humaine : rien dans leur vie n'avait pu séparer ceux qu'une affection aussi profonde avait unis. M. du Muy avait même voulu défier la mort : mais tout passe, tout change, même les tombeaux, et cette inscription sur un caveau vide ne semble-t-elle pas dire au voyageur qui la regarde avec l'indifférence de la curiosité, que « la figure de ce monde change » et que ce n'est pas ici bas qu'il faut chercher la durée même des affections et des souvenirs.

Au mois d'avril de l'année suivante 1776, le roi fit célébrer à ses frais un service solennel à Notre-Dame, pour le repos de l'âme du maréchal du Muy. Tout s'y passa avec la pompe usitée dans ces sortes de cérémonies. L'évêque de Sens, M. de Beauvais, fit l'oraison funèbre, où nous n'avons trouvé rien de remarquable. Les assistants y virent cependant de nombreuses allusions politiques, puisque, suivant Métra, « l'orateur a jugé à propos de tomber à bras raccourcis sur les opérations nouvelles, financières et militaires, et n'a pas plus ménagé M. Turgot que M. de Saint-Germain.

Par une de ces bizarres coïncidences, que le sort semble prendre plaisir à amener, le nouveau ministre de la guerre, M. de Saint-Germain fut chargé de présider la cérémonie et d'en faire les honneurs. Le jeu de la destinée qui les faisait toujours se suivre l'un l'autre était singulier, mais cette fois M. du Muy eut tous les regrets, et l'esprit systématique et entier du nouveau ministre mirent plus en lumière la modération et le jugement de celui qu'il devait remplacer pendant un court moment.

La maréchale du Muy se remit lentement du coup qui l'avait frappée. Deux mois après, la reine écrivait encore à Marie-Thérèse : « La maréchale du Muy est toujours inconsolable, on craint qu'elle ne se rétablisse pas de l'état de langueur où elle est. » Elle se retira complètement de la cour où rien ne l'appelait plus. Le roi lui avait conservé la jouissance de l'hôtel de Cambray, à l'Arsenal, qu'elle avait voulu quitter aussitôt après la mort de son mari. Elle n'accepta pas cette faveur, et l'hôtel de Cambray devint la demeure des ministres de la guerre. Retirée d'abord dans un couvent, puis vivant à Paris dans la retraite, elle survécut de longues années à son mari, toute consacrée à la piété et à la pratique des vertus chrétiennes. Elle fut du petit cercle intime de la marquise de Créquy, cette femme distinguée dont Sénac de Meilhan nous a conservé les lettres, et à laquelle on a attribué des Mémoires apocryphes, œuvres d'un faiseur de ce genre. Lorsque la révolution approcha, la maréchale du Muy quitta la France, emportant avec elle, comme souvenir de cette courte union qu'aucun nuage n'avait troublée, avec le portrait de son mari, ceux du Dauphin et de la Dauphine. Successivement retirée à Dusseldorf, à Paderbornn, elle finit par mourir à Alsdorf, près d'Aix-la-Chapelle, dans le château de sa famille, le 1<sup>er</sup> germinal de l'an XI de la république française. N'ayant pas d'enfant, M. du Muy avait institué son légataire universel un de ses neveux, qui fit la campagne d'Égypte sous Bonaparte, devint général de division et fut plus tard pair de France. C'est à la bienveillance d'un de ses héritiers que nous avons dû la communication de plusieurs pièces dont nous avons fait usage dans ce récit.

Nous voici arrivé à la fin de ce récit, qui a suivi la vie du maréchal du Muy depuis ses débuts jusqu'à sa brusque disparition d'une scène où sa place était devenue brillante. L'opinion publique, toujours si facile à émouvoir, fut un instant surprise de cette mort tragique et donna de sincères regrets à un homme qui n'avait jamais rien fait pour lui plaire. On fit circuler un portrait en vers de M. du Muy, que nous citons seulement parce que nous l'avons vu attribuer à M. de Sacy, encore tout jeune, la jeunesse de M. de Sacy, qui s'acquît plus tard tant de réputation comme orientaliste.

Sincère dans les cours, austère dans ses mœurs,  
 Stoïque sans humeur, généreux sans faiblesse,  
 Le mérite à ses yeux fut la seule noblesse.  
 Sous le joug du devoir, il fit fléchir les grands,  
 Méprisant leur crédit, mais payant leurs blessures.  
 Il obtint leur estime en bravant leurs murmures.  
 Juste dans ses refus, juste dans ses bienfaits,  
 Il n'eut point de flatteurs et ne voulut pas l'être.  
 Il fut et le censeur et l'ami de son maître.  
 Placé près d'un héros objet de nos regrets  
     Il nous rappelle son image.  
 Leurs mânes dans ce temple habitent confondues ;  
     L'État leur doit un double hommage,  
     L'un fut le Caton de notre âge,  
     L'autre en eût été le Titus.

Ces vers assez médiocres témoignent cependant des éloges prodigués à la mémoire de M. du Muy. Mais les hommes n'ont pas la mémoire longue, ils oublient encore plus vite que les choses ne changent. Les actions d'éclat, les vertus héroïques ou les grands crimes assurent seuls l'immortalité. Hors de là, le voile sombre de l'oubli recouvre promptement le passé, et dans le passé le bien comme le mal. Nous avons essayé de faire sortir un peu de cette ombre mélancolique une de ces figures chrétiennes qui semblent rares au dix-huitième siècle, mais qui sont d'autant plus douces à contempler qu'elles reposent l'œil de l'historien forcé de s'arrêter sur des spectacles moins purs. On est trop accoutumé à juger les différents temps d'après un système préconçu, on juge le siècle dernier en bloc, et on croit avoir tout dit lorsqu'on l'appelle l'époque de l'esprit par excellence et de la corruption raffinée, embellie par toutes les grâces de l'élégance. Rien n'est plus superficiel qu'une semblable appréciation. A côté de cette société si brillante, si spirituelle, qui cachait mal sa frivolité malsaine sous des dehors pleins de séductions et de grâce, ont vécu dans une silencieuse indépendance un nombre restreint peut-être, mais considérable encore, de véritables gens de bien qui ont pu être réduits à se taire devant les vices de leur temps, mais n'ont fléchi le genou devant aucune des idoles du jour, pas plus devant Voltaire que devant M<sup>me</sup> de Pompadour. C'est là un côté de ce siècle fameux qui est peu connu. Il ne serait peut-être pas moins curieux à étudier que l'autre, avec ses scandales où tant d'historiens aiment à s'arrêter. L'histoire morale de l'esprit humain y gagnerait plus qu'au récit des aventures galantes ou licencieuses qui finissent par être fades à force de se ressembler. Il y aurait à faire toute une galerie des

chrétiens du dix-huitième siècle, la variété n'y manquerait pas, et l'on trouverait plus d'un sujet digne d'intérêt dans toutes les classes de la société. Ce serait là, certes, un travail plus utile que celui de faire revivre cette foule d'écrits plus ou moins libres qu'une curiosité malsaine se plaît actuellement à tirer du juste oubli où ils étaient tombés pour les imprimer de nouveau avec luxe, et satisfaire le goût dépravé de notre époque sous le couvert de l'amour des vieux livres et des vieux auteurs.

Sans bruit, sans emphase, M. du Muy sut rester fidèle à toutes les vieilles traditions de son pays qu'on se plaisait à rabaisser autour de lui. Chrétien sincère et même zélé, il pratiqua ouvertement sa foi avec tranquillité et sans bravade, et personne n'osa jamais accuser sa sincérité et le taxer d'hypocrisie, reproche qu'on se plaisait si fort à lancer à la tête des gens religieux, à défaut d'arguments plus concluants. Uniquement dévoué au roi, en qui, pour lui, s'incarnait l'État tout entier, il sut toujours garder cette noble indépendance de caractère qui met une limite au dévouement même le plus honorable. Pendant son court ministère, il témoigne, par son zèle, par son ardeur, qui cependant ne l'entraîne à aucune mesure imprudente ou hâtive, d'un amour profond pour son pays, et d'un esprit éclairé sachant reconnaître les abus et désirer la réforme. Enfin une mort tragique vient subitement montrer à découvert l'élévation de son âme, et sa foi sait lui faire regarder la mort en face sans un moment de défaillance ou d'effroi. N'est-ce pas là une belle vie, d'une rare unité? Si nous ne craignons d'être accusé d'un enthousiasme exagéré, nous lui appliquerions cet admirable portrait du courtisan homme de bien, que la Bruyère a tracé dans un des chapitres de ses *Caractères*, avec cette finesse, cette sagacité profonde et ce style d'une sobriété merveilleuse, que nul n'a jamais égalé.

Quand un courtisan, dit-il dans le chapitre de *la Mode*, sera humble, guéri du faste et de l'ambition, qu'il n'établira point sa fortune sur la ruine de ses concurrents, qu'il sera équitable, soulagera ses vassaux, payera ses créanciers, qu'il ne sera ni fourbe ni médisant, qu'il renoncera aux grands repas et aux amours illégitimes, qu'il priera autrement que des lèvres et même hors de la présence du prince; quand, d'ailleurs, il ne sera point d'un abord farouche et difficile, qu'il n'aura pas le visage austère et la mine triste, qu'il ne sera point paresseux ni contemptif, qu'il saura rendre par une scrupuleuse attention divers emplois très compatibles, qu'il pourra et qu'il voudra même tourner son esprit aux grandes et laborieuses affaires, à celles surtout d'une suite la plus étendue pour les peuples et pour tout l'État; quand son caractère me fera craindre de le nommer en cet endroit, et que sa

modestie l'empêchera, si je ne le nomme pas, de s'y reconnaître, alors je dirai de ce personnage, il est dévot, ou plutôt c'est un homme donné à son siècle pour le modèle d'une vertu sincère et pour le discernement de l'hypocrisie.

Ces lignes, que le lecteur n'aura pas eu moins de plaisir à relire que nous à les citer, ne sont-elles pas, à quelques traits près, comme le résumé de la vie dont le récit a rempli ces pages ?

En finissant notre travail et au moment de le livrer à l'œil indifférent du lecteur, nous nous demandons de nouveau si le public, si restreint qu'il soit, à qui s'adresse cette modeste étude, jugera comme nous, et si cette sorte d'affection rétrospective qui s'attache involontairement au sujet de nos recherches, ne nous aurait pas trompé : l'illusion en ce genre est si facile, et l'on est si vite porté à exagérer l'importance de ce qui vous a ému ou touché. Nous espérons cependant le contraire et n'avoir pas tout à fait fait fausse route. En essayant de faire connaître le maréchal du Muy, nous n'avons prétendu découvrir ni un héros ni un saint, mais seulement ajouter un nom de plus à la liste des gens de bien, qui combattirent sans bruit ni fracas le bon combat de la vie. M. du Muy a été de ces hommes, rares à toutes les époques, qui semblent n'avoir jamais songé qu'à faire bien et à faire le bien. Sans s'en douter, car leur modestie n'est pas troublée par les éloges du vulgaire qui ne prise que le bruit et l'éclat, de tels hommes honorent l'humanité, maintiennent vivantes les saines traditions de l'honneur et de la vertu, et réveillent chez leurs semblables la conscience de leur dignité et de cette puissance de la bonne volonté, qui, elle aussi, est la maîtresse de la vie humaine. On est trop porté de nos jours à tout expliquer par l'influence des temps où l'on vit. De là à tout excuser il n'y a qu'un pas. La liberté humaine reste cependant toujours entière, et ne subit aucun genre de fatalité. La vie du maréchal du Muy est si différente de celle de la plupart de ses contemporains, qu'elle offre au moins l'intérêt du contraste. Elle repose l'esprit fatigué du bruit et de l'éclat, souvent si superficiel, qui se trouvent partout au dix-huitième siècle. C'est ainsi que le musicien se plaît parfois à introduire au milieu d'airs joyeux et animés une mélodie grave et sévère. L'oreille, d'abord étonnée, se laisse séduire par ce chant recueilli que rien ne faisait prévoir, et l'âme s'élève ainsi vers ces régions sereines où les bruits du monde n'arrivent plus.

Si celui qui a commencé ces pages en achève la lecture avec une meilleure idée du passé et plus de confiance dans les forces qu'il a reçues de Dieu pour faire le bien, nous n'aurons perdu ni notre temps ni nos peines.

Emmanuel DE BROGLIE.

# CLAREMONT<sup>1</sup>

---

## III

Après la brève esquisse que j'ai tracée de l'intérieur du château, il reste quelque chose à dire du parc vraiment royal qui l'encadre, de ses jardins dessinés par Kent, de ses prairies d'une verdure qui émerveille les yeux et de ses magnifiques ombrages. Les jardins d'hiver proprement dits, très étendus en surface, mais clos de murs et dessinés à la française, n'intéressent que faiblement l'étranger. Ce qui les frappe ici, ce sont les pelouses agrémentées de groupes d'arbres, les bois dont le caractère artificiel est savamment dissimulé ; c'est, en un mot, ce modèle accompli du parc britannique, qui vise toujours à reproduire la nature plus qu'à la mettre à l'alignement. Aussi, du perron de Claremont a-t-on ce spectacle, toujours original pour un Français, de prairies livrées, comme celles de *Hyde Park* ou de Richmond, non seulement aux animaux de luxe, tels que les daims ou les biches, mais encore aux bestiaux, aux moutons qui vivent et paissent l'herbe drue jusque sous les fenêtres d'une résidence royale, tout comme ils feraient dans les régions agricoles ou dans les libres pâturages des Highlands. Et ce qui surprend peut-être davantage, c'est qu'il n'y a là aucun contraste choquant pour l'esprit ou pour les yeux. La nature, au contraire, discrètement embellie par l'art, s'associe mieux aux sentiments humains ; elle conserve avec eux des harmonies réelles que n'ont pas les imitations classiques ou les jardins de Le Nôtre. Ces images de la vie pastorale conviennent, éminemment, à un peuple resté, en dépit des progrès industriels, attaché de cœur au régime féodal. En dehors même des propriétés seigneuriales, les Anglais, en effet, aiment trop la campagne pour la dégarnir de ses ornements naturels, et de là vient que l'Angleterre, aujourd'hui déboisée, reste encore, comme l'a dit M. Léonce de Lavergne, le pays du monde

<sup>1</sup> Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1880.

où l'on rencontre le plus de beaux arbres. Il n'y a d'exception que pour les contrées envahies par le *high farming*. Partout ailleurs, et par conséquent dans le Surrey, le morcellement et la culture ont respecté les vieux arbres. Ceux qui forment sur les prairies de Claremont des bouquets, je dirais presque des oasis forestiers, sont, pour la plupart, des chênes, des hêtres, des ormes vénérables, bien faits pour tenter un peintre, et qui existaient peut-être au temps où Clive fit dessiner les jardins.

A Claremont, comme je l'ai dit plus haut, bois et prairies convergent vers la colline du château ou, pour mieux dire, vers la tour de Clare, située au point culminant du domaine, sur une éminence toute garnie d'arbres verts. Si cet observatoire, dans la pensée d'Harry Pelham, comte de Clare, puis de Newcastle, devait être un des principaux ornements de la perspective, il faut convenir que ses vues ont été singulièrement déjouées par la croissance des pins et par la végétation exubérante de lauriers et d'arbres verts qui l'enveloppe aujourd'hui. Le monument destiné à rappeler la création de Claremont est devenu presque invisible, étouffé sous les pins d'Écosse, comme le nom du fondateur devait l'être ici même par ceux de Léopold, de Victoria et de Louis-Philippe. Sans l'inscription et la date gravées sur la façade, cette tour, étreinte de toutes parts par les grands arbres, n'aurait plus même son intérêt historique. C'est ici, disons-le en passant, que, sous la direction du duc de Nemours, le comte d'Eu, le duc d'Alençon, le duc de Penthièvre et les autres enfants de la famille royale firent la première application de leurs études militaires. Ils entourèrent la tour de fortifications en miniature, avec bastion, fossé, contrescarpe, etc., qu'ils taillaient eux-mêmes dans le sol, sur le point stratégique du parc, à la fois pour se récréer et pour s'instruire. Comme d'ailleurs l'éminence commandait le château, dont elle était voisine, les jeunes princes aimaient, surtout dans l'après-midi du dimanche, à y prendre leurs jeux. Plus d'un monument en est resté. C'est ainsi que sur les flancs rapides de la butte, avec les talus des fortifications, on a vu longtemps et on voit peut-être encore un petit marbre funéraire, bien fait pour intriguer nos arrière-neveux, portant pour épigraphe : *A Jacquot, notre compagnon fidèle pendant vingt-deux ans.* Jacquot était un ancien favori de M<sup>me</sup> Adélaïde, devenu le serviteur du prince de Joinville, et qui, sauvé des Tuileries aux jours de la révolution, avait fini ses jours dans l'exil. Simple perroquet, et bien que d'une conversation peu variée, Jacquot avait dû à sa fidélité, peut-être à son extrême discrétion, cet honneur que bien des hommes politiques eussent ambitionné comme le plus glorieux témoignage que put recevoir leur mémoire.

Tout au pied de la butte se trouvaient enfin les jardins que les princes, pour faire diversion à leur inactivité forcée, dessinèrent et cultivèrent de leurs propres mains. L'art des jardins n'a-t-il pas souvent été le refuge des philosophes et des grandes âmes? Un jour, je ne saurais dire à quel propos, la passion du jardinage s'était emparée de Claremont. On ne parlait plus alors que de plantations, de fleurs rares, et les heures de loisir se transformèrent en exercices pratiques d'horticulture. Cette fois encore, ce furent le prince de Joinville et le duc de Nemours qui donnèrent l'exemple. On les vit travailler à la sueur de leur front, bêcher, semer, planter comme de simples prolétaires, et vraisemblablement avec plus d'ardeur. Toutefois cet amusement n'eut qu'un temps, non que les princes aient pu se dire comme au vieillard de la Fontaine : « Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge! » mais, au contraire, parce qu'ils épuisèrent bientôt les distractions que le jardinage pouvait leur donner. Car ce n'étaient là ni les jeux champêtres de Trianon, — on les avait pris trop au sérieux dès l'origine, — ni les délassements rustiques que la reine Victoria et le prince Albert faisaient, dans leurs résidences rurales, tourner au progrès de leur peuple. — A Osborne, en effet, la reine a toujours eu sa ferme et son jardin, et on se souvient peut-être que, si elle n'inventa pas de nouvelles méthodes horticoles, elle découvrit dans sa propre basse-cour un remède contre la maladie des dindonneaux, remède qui fut respectueusement accueilli et mis à l'épreuve par toute l'Angleterre. A nous, Français, ces faits semblent parfois étranges; chez nos voisins, ils ne surprennent personne; car ils font concourir les distractions royales à l'utilité publique. Mais, dans leurs petits jardins de Claremont, des princes exilés pouvaient-ils nourrir de si hautes ambitions?

Du haut du mont de Clare s'abaisse sur le versant occidental une avenue large et ombreuse, véritable tapis de mousse, passé au rouleau et recouvert d'un arceau de verdure, qui relie la tour au mausolée gothique de la princesse Charlotte. Ce monument historique, dont j'ai parlé plus haut, est situé dans la partie la plus retirée du parc, dominé par les cyprès et les pins d'Écosse, où la plainte mélancolique du vent porte l'esprit à la tristesse. On se rappelle ici les larmes que l'auteur de *Child Harold* versait à Venise sur le sort de l'infortunée princesse; on croit entendre vibrer, avec leurs sublimes accents, les cordes de la lyre byronienne. J'ai vu cette chapelle sous des aspects moins sombres qu'aujourd'hui, lorsqu'un rayon de soleil illuminait ses vitraux, lorsque le chant des oiseaux emplissait de joyeux concerts les bosquets de rhododendrons et de lauriers. Toujours le petit monument conservait sa majesté

froide, et toujours une pensée de deuil y faisait oublier le pâle sourire de la nature. Le silence est ici si profond ! Lorsqu'il s'associe à un souvenir douloureux, ce silence, qui est un des grands charmes des parcs de l'Angleterre, prend une gravité religieuse sous laquelle l'homme s'incline et sent profondément sa propre infirmité.

Et maintenant, si du mausolée de la princesse Charlotte nous continuons à descendre la colline par ces allées ombreuses qui, à chaque tournant, laissent entrevoir quelque paysage nouveau, quelque horizon imprévu, bientôt brilleront à nos yeux, dans un amphithéâtre de verdure, les eaux limpides d'un petit lac, but ordinaire des promenades d'été, et sur lequel, pendant l'hiver, quand le froid avait glacé la surface, les jeunes princes prenaient plaisir à patiner ou à promener des traîneaux. Mais c'est au printemps surtout, quand les touffes roses de rhododendrons et les fleurs des azalées se mirent dans les eaux claires, en les colorant de leurs gracieux reflets, c'est alors que le spectacle est vraiment magique et bien fait pour enchanter les yeux. Ici encore le recueillement de la nature donne un charme particulier au paysage. Le silence n'est guère troublé que par le frémissement des feuilles, par le bruit des sources tombant goutte à goutte du plafond des grottes qui bordent l'étang, et parfois aussi par le vol effaré du gibier d'eau. Sur la surface du lac s'élève une grande île boisée, à demi sauvage, dont la végétation puissante entoure encore une ancienne construction, ruine d'une maison de garde au temps des Elliset du prince Léopold. C'est dans cette île que, le 25 août 1850, les jeunes princes fêtaient le jour de saint Louis par un pique-nique improvisé, quand on vint leur apprendre que leur aïeul touchait à ses derniers moments. La fin du roi, en effet, fut relativement assez brusque, et peu de jours auparavant, Louis-Philippe disait encore, ignorant la crise qui s'opérait en lui : « Je ne me suis jamais mieux porté et pourtant je sens qu'il se passe en moi quelque chose d'extraordinaire que je ne puis définir. » — Quand les jeunes princes, soudainement tirés de leur funeste sécurité, furent rentrés au château, on les réunit autour du lit de mort, où le roi, qui avait encore sa pleine connaissance, les bénit et les embrassa tour à tour. Le lendemain 26, Louis-Philippe avait cessé de vivre.

Dès avant cette date fatale, le petit lac ou *Isle pond* de Claremont avait été un lieu de délassements pour le prince de Joinville, grand amateur de pêche, qui, après avoir battu les mers sous toutes les latitudes, se voyait réduit alors à une étroite pièce d'eau pour se livrer à sa distraction favorite. Le prince avait été l'un des plus affectés par la catastrophe de février, et il avait plus qu'un autre besoin d'occupations pour tromper sa douleur. Aussi, quand

il ne voyageait pas à travers les lacs d'Écosse et du nord de l'Angleterre, consacrait-il une partie de ses tristes loisirs à jeter la ligne soit ici, dans les eaux de Claremont, soit dans le cours de la Môle, qui serpente doucement sur le territoire d'Esher et de Walton, soit encore dans les trois étangs, qu'enveloppe, aux portes mêmes du parc, une épaisse forêt de pins, et qui portent les noms de *Black pond*, *Middle pond* et *Spring pond*, c'est-à-dire d'étang Noir, d'étang du Milieu et d'étang de la Source. En voyant dans ces lieux pittoresques et solitaires l'ancien vainqueur de la *Vera Cruz*, l'auteur du bombardement de Tanger, tristement occupé à pêcher des carpes ou des brochets, on ne pouvait s'empêcher d'admirer sa grandeur d'âme et de se rappeler les paroles qu'il adressait au nouveau ministre de la marine, en résignant ses fonctions. — « J'aime trop mon pays pour avoir songé un moment à y porter le désordre. Du fond de l'exil, mes vœux les plus ardents seront toujours pour le bonheur de la France et pour le succès de son drapeau. » Les événements de 1870 ont montré, l'histoire est là pour le dire, que le prince n'avait point oublié sa parole, et qu'il ne demandait qu'à la confirmer au prix de son sang.

Puisque ces souvenirs m'ont conduit en dehors de l'enceinte réservée du parc, je dois parler ici des chasses environnantes acquises dans les bois de Claremont par le prince Léopold, et conservées jusqu'à la fin par les princes d'Orléans, que le goût du sport ne cessa d'élever, avec la dignité sans ostentation de leur exil, dans l'opinion de la noblesse anglaise. Louis-Philippe, à vrai dire, n'avait pas hérité de la passion de la chasse qui distingua toujours ses ancêtres. Plus d'une fois on l'a entendu plaisanter ces veneurs intrépides qui, disait-il, « passent volontiers le jour à la queue d'une bête ». Mais les princes, ses fils, étaient du nombre, et ne rougissaient point de se livrer à ce qui est le plaisir royal par excellence. Avec l'automne s'ouvrait pour eux la saison du tir, tantôt dans les *commons* ou bruyères sauvages, traversées par les routes d'Epsom et de Cobham, tantôt dans les petits bois disséminés autour du parc : *Birch wood*, *Great Oaks*, *Stocke wood*, etc., autant de réserves giboyeuses où le lapin, le lièvre, le faisan même se trouvaient en abondance. Dans ces chasses, administrées encore par le garde général du service forestier du roi des Belges, un certain nombre d'invités, visiteurs venus de France, ou grands propriétaires des environs, se groupaient autour des princes. Il en est un surtout que je ne saurais oublier : je veux parler du docteur I..., médecin d'Esher, et grand sportman qui, en dépit de ses devoirs professionnels, trouvait le temps d'être un habitué des chasses de Claremont. Comme en l'absence du docteur A. Gueneau de Mussy, médecin ordinaire de la

famille royale, le docteur I... était souvent appelé au château, il s'y rendait de préférence les jours de chasse, en *dog cart*, au grand trot, les pieds sur un fusil soigneusement enfermé dans une boîte de chirurgie. Durant toute la journée, les malades avaient pour consigne de se bien porter ; et, le soir, le docteur, qui était d'ailleurs un aimable et charmant homme, reparaissait à Esher, souriant, rafraîchi par l'exercice, et animé pour ses clients d'un nouveau zèle... jusqu'au prochain jour de chasse.

Après la saison du tir les princes chassaient à courre le lièvre, le renard, et quelquefois aussi le cerf, suivant la méthode anglaise qui consiste à forcer l'animal non pour le tuer, mais pour le renfermer jusqu'à nouvel ordre dans une box, où il est conservé avec soin pour de nouveaux plaisirs. Combien ces chasses devaient différer pour les princes de celles de France, avec leurs courses à travers de vastes forêts, leurs fanfares retentissantes et leur appareil vraiment royal ! On connaît cependant la passion des Anglais pour le *sport* et ces chasses organisées par l'aristocratie locale auxquelles toute l'Angleterre s'intéresse au point que les noms des plus habiles tireurs ou cavaliers sont publiés régulièrement par les journaux. Bien que peu fréquentes autour de Claremont, ces chasses y avaient lieu de temps à autre, et c'était un spectacle entraînant et bien fait pour réjouir les yeux que celui de la meute lancée à travers l'immense verdure des prairies, des habits rouges franchissant au péril de la vie les *fences* et les haies qui séparent ici les petites propriétés, enfin de cette population rurale, de ces paysans du Surrey, suivant avec un intérêt passionné ce divertissement national, trait de l'élégance suprême chez les Anglais et qui leur rappelle les jours légendaires de la possession féodale. Les princes apportaient à cet exercice toute l'ardeur de la jeunesse et de l'émulation, et ce fut dans une de ces chasses que, durant l'automne de 1860, le comte de Paris se cassa la jambe par une chute malheureuse faite à son retour d'Égypte. Aux mois de mars ou d'avril, dans une saison où les princes ne chassaient plus qu'à courre, ils trouvaient encore dans les bois du voisinage un plaisir qui eut ses jours de faveur. Je veux parler de l'affût des bécasses, gibier rare et fort recherché en Angleterre, dont la chasse devint durant de belles soirées du printemps l'occasion d'expéditions aussi attrayantes par les charmes de la nature aux clartés naissantes de la lune, que par la passion qu'apportaient les tireurs à ce divertissement où il y avait d'ordinaire beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. Les princes se réunissaient pour cet objet dans les bois de Hornshill, et un heureux coup de fusil faisait événement dans la maison ; il est vrai que tout ce qui rompait la monotonie de l'existence était alors considéré comme une bonne

fortune que personne ne laissait échapper. Le prince de Joinville, l'un des plus habiles et aussi l'un des plus ardents à cette chasse, comme à tout ce qui le trompait sur la longueur de son exil, fut par malheur souffrant à plusieurs reprises d'un mal au genou qui le privait de sa distraction favorite. Ce fut alors que le prince imagina de monter un petit poney d'allures tranquilles, insensible à la détonation du fusil, qui lui avait servi déjà durant les chasses d'hiver et qui le conduisait chaque soir au lieu de l'affût. Lorsqu'il ne se faisait pas accompagner d'un domestique, le prince, arrivé au rendez-vous, tenait son cheval fixé au sol au moyen d'un poids en fer attaché à la selle ; c'est ce qu'en son langage de marin il appelait « mettre à l'ancre sa monture ». Il garda longtemps ce modeste serviteur qui le conduisait encore soit à la pêche, soit sur les lieux pittoresques qu'il voulait fixer sur son album, et auquel il avait donné en souvenir de l'Orient, le nom de *Ban Abas*, d'un mot arabe usité dans les ventes.

Si les princes se procuraient ainsi quelques diversions à l'existence monotone de Claremont, les princesses ne trouvaient pas les mêmes ressources dans les occupations assez peu variées de la vie d'exil. Au printemps la récolte des primevères et des violettes, en automne celle des châtaignes sous les grands arbres du parc, enfin quelques promenades au bord du lac et dans la jolie pépinière où la princesse Charlotte aimait autrefois à s'asseoir : tels étaient à peu près les divertissements auxquels pouvaient recourir des princesses qui venaient d'échanger les parterres des Tuileries ou de Versailles pour la campagne et pour la vie par trop rurale d'un manoir anglais. Il est néanmoins une distraction que l'on peut se procurer en tout pays et à laquelle les princesses durent une grande partie de leurs consolations ; celle de bien faire. Visiter les pauvres et les malades dans l'enceinte du domaine ou dans le village voisin, c'était là plus qu'une occasion de promenades, c'était une source de joies pures dont la reine fut toujours la première à leur donner l'exemple. La charité envers les malheureux, qui fut toujours la plus éminente de ses vertus donnerait lieu sans doute à plus d'un gracieux récit si la plupart des traits que je pourrais citer ici n'étaient déjà connus et rendus comme populaires par sa biographie<sup>1</sup>. Je me bornerai donc à rappeler l'histoire du pauvre Irlandais d'Esher, menacé par l'intolérance protestante en raison de son attachement à la foi catholique, et dont la reine mit la famille à l'abri de la misère en même temps que des tentations d'apostasie. Et comment ne pas ajouter l'anecdote de la bossue du pont de la Môle ! cette pauvre femme dont

<sup>1</sup> *Vie de Marie-Amélie*, par A. Trognon.

l'infirmité avait provoqué la charitable sympathie de la reine et fait naître entre la bienfaitrice et la mendiante un tendre retour d'affection, que celle-ci traduisait naïvement après une absence plus longue que de coutume par cette question adressée aux personnes de la maison : « *How is my friend the queen?* Comment se porte mon amie la reine? » Simple et gracieux hommage de reconnaissance pour une charité qui sortait trop visiblement du cœur de la reine, pour ne pas effacer les distances et créer une sorte d'égalité chrétienne, plus admirable cent fois que l'égalité mensongère que les systèmes et les haines révolutionnaires ont la prétention de nous offrir.

#### IV

C'est la description de Claremont, ce n'est pas l'histoire de ses habitants que j'ai tenté de présenter en un si court récit. N'est-il pas difficile pourtant, ou même impossible, de décrire un château que des hôtes si illustres ont rendu populaire en France comme en Angleterre, sans rappeler au moins les dates les plus remarquables de leur séjour, dates qui ont contribué, pour la plupart, à donner au domaine la triste renommée dont il jouit encore? De même que j'ai cru devoir m'étendre, avec quelque détail, sur la destinée fatale de Charlotte-Augusta, si brusquement ravie par la mort, à l'apogée de son bonheur d'épouse et de mère, de même mentionnerai-je ici d'autres décès, d'autres catastrophes, dont la série, interrompue de loin en loin par quelque fête de famille, a fait de Claremont le centre de chers et douloureux souvenirs désormais inséparables de son nom, et que le temps même ne saurait qu'agrandir. La mort du roi Louis-Philippe, de la duchesse de Nemours et de la reine Marie-Amélie, pour ne parler ici ni de la duchesse d'Orléans presque soudainement emportée dans le même intervalle de temps, à Crambourne House; ni de la duchesse d'Aumale, morte au château de Twickenham, peu après son fils, l'infortuné prince de Condé, mort à Sydney, en Australie, après avoir reçu la nouvelle, si affligeante pour son cœur, de la mort de son aïeule; toutes ces grandes infortunes, attachées à la famille d'Orléans, et par là même au nom de Claremont, étendirent en effet sur le château un voile de deuil que ne réussirent pas à dissiper quelques événements heureux, tels que les premières communions des jeunes princes ou princesses de la famille royale, et, dans les dernières années de leur exil à Claremont, la célébration des mariages. L'arrivée même et l'établissement des augustes exilés s'étaient opérés dans les circonstances les plus défavorables. En 1848, gravement atteints d'un mal attribué à l'empoisonnement des eaux dans de

vieux conduits en plomb, la reine et les princes, la reine surtout, et plusieurs des personnes de sa suite, furent pendant quelques jours menacées de perdre la vie. La famille royale n'échappa aux dangers dont elle était menacée qu'en rompant brusquement avec cette résidence de Claremont, qui commençait à lui devenir fatale, et, sur la détermination énergiquement exprimée du roi, en émigrant à Richmond, dans cet hôtel du *Star and Garter*, que Louis-Philippe avait une première fois habité durant l'un de ses précédents exils. Richmond, élevé au bord de la Tamise, dans une situation magnifique qui l'a fait surnommer le Tivoli de l'Angleterre, est, on le sait, peu éloigné de Claremont, et ce fut, par la suite, tantôt à son église catholique, tantôt à celle de Kingston, plus rapprochée encore, que la reine prit l'habitude de se rendre le dimanche, pour assister aux offices du soir, jusqu'à ce que l'affaiblissement des forces par l'âge lui ayant rendu dangereux ce déplacement hebdomadaire, on eut imaginé, en 1862, d'organiser, avec l'autorisation de Mgr de Southwark, les chants liturgiques dans la chapelle de Claremont.

Un événement qui, bien qu'il n'ait pas été célébré à Claremont, y apporta du moins quelques consolations passagères, et qui, à ce titre, mérite de trouver ici sa place, fut la première communion du comte de Paris. Cette importante cérémonie, qui initie l'enfant à la vie catholique, et à laquelle le comte de Paris avait été préparé par les soins pieux et dévoués de l'abbé Guelle, prêtre de Saint-Roch, venu des Tuileries à Eisenach, et plus tard à Claremont, auprès de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans, cette importante cérémonie, disons-nous, eut lieu à Londres, dans la chapelle française de King-Street, et fut, en même temps qu'une cause de joie et de pieuse émotion pour les personnes présentes, venues en très grand nombre de France et des pays voisins, une sorte de préparation suprême pour le roi, dont la santé commençait à décliner. Mgr Wiseman, alors vicaire apostolique à Londres, célébra lui-même la cérémonie, qu'il fit précéder et suivre d'une allocution émouvante par sa simplicité même, et bien propre à toucher le vieux roi, qui, désabusé des choses de la terre, songeait dès lors à reporter ses pensées vers le ciel, en même temps que l'enfant royal dont la carrière allait s'ouvrir. Personne ne fut plus sensible à cette solennité que la duchesse d'Orléans, chez qui l'instinct maternel suppléait à la différence de foi, et qui marqua ce jour dans son calendrier intime comme le plus heureux qu'elle eût traversé depuis son veuvage. Retirée à Eisenach depuis 1848, la duchesse avait promis à la reine de se rendre en Angleterre pour la première communion de « Paris », ainsi qu'elle appelait familièrement son fils aîné, et elle n'avait eu garde de manquer à sa parole.

Je passe rapidement sur la mort, pourtant si douloureuse à la

famille royale, de M<sup>me</sup> de Montjoye, dont les princes accompagnèrent les restes regrettés jusqu'au cimetière catholique de Chelsay. Une autre date funèbre s'impose ici, dans cette triste résidence de Claremont, qui joignit aux douleurs de l'exil celle d'un deuil dont ni les princes ni la reine surtout ne pouvaient se consoler jamais ; la date de la mort du roi Louis-Philippe, le 26 août 1850. Malade et affaibli depuis des mois, l'auguste exilé avait renoncé à toutes les espérances humaines, mais il ne se croyait pas en fait aussi rapproché de sa fin. Ce fut le 25 août seulement, la veille même de la catastrophe, à la suite d'une consultation du docteur Chomel et du docteur Gueneau de Mussy, que l'illusion ne fut plus permise. Toujours ferme en face des grandes épreuves, le roi reçut avec son courage habituel l'annonce fatale, discrètement transmise par l'intermédiaire de la reine. « C'est-à-dire, répondit-il en essayant de sourire, qu'il faut que je m'en aille. » Et comme il avait promis à la reine de finir chrétiennement, lui, chrétien de cœur, distrait seulement par les soucis du gouvernement d'accomplir à la lettre les devoirs de sa foi, il appela près de lui l'abbé Guelle, venu à Londres pour la première communion du comte de Paris, et devenu depuis aumônier de Claremont. Avec une pleine liberté d'intelligence et une simplicité de cœur qui édifia son confesseur lui-même, le roi, conformément aux traditions de sa race, accomplit toutes les prescriptions de l'Église. Il reçut enfin les derniers sacrements avec les sentiments de la dévotion la plus vive, et témoignant, à chacun des rites de ces sublimes cérémonies, du bien qu'ils lui faisaient au moral comme au physique. Vers le soir, les princes ses fils, et les princesses ses filles, se réunirent au pied du lit pour recevoir la dernière bénédiction du chef de la famille ; et le lendemain, 26, à huit heures du matin, après une nuit qui n'avait été qu'un continuel affaiblissement, le roi expirait avec calme et sans souffrance, satisfait, raffermi en présence du redoutable passage, et remettant entre les mains de Dieu une âme qui, si elle s'était laissé parfois éloigner par les affaires de ses devoirs envers lui, ne l'avait du moins jamais volontairement oublié ni surtout méconnu. Sa fin a été tout à fait consolante, et ses dernières paroles ont témoigné qu'il était mort en digne fils de saint Louis. La dépouille mortelle du feu roi fut mise en chapelle ardente jusqu'au 2 septembre, jour des funérailles, auxquelles on avait annoncé l'intention de ne donner aucun caractère public ou officiel, mais d'admettre toutes les personnes qui se présenteraient pour y assister. Leur nombre fut considérable. Outre la reine et les princes, qui tenaient la tête du cortège, le corps diplomatique était spontanément représenté par les ministres de Belgique, d'Espagne, du Brésil, de Naples et du Portugal ; puis venait un grand nombre de

personnages politiques parmi lesquels M. Guizot et M. Thiers, d'anciens officiers ou aides de camp et beaucoup de courtisans du malheur, venus pour rendre un dernier hommage aux restes du feu roi. La cérémonie, commencée à neuf heures au château de Claremont, ne finit qu'à une heure de l'après-midi au caveau de Weybridge, dans cette chapelle où le roi venait chaque dimanche assister à la messe durant les premiers mois de son exil. Sur la pierre funéraire était exprimée l'espérance qu'un jour, avec l'aide de Dieu, ces restes augustes seraient transférés dans leur patrie. *Donec in patriam, Deo adjuvante, transferentur*. Cette espérance a mis plus de vingt-cinq ans à s'accomplir. Ce jour-là, du moins, la foule accourue de France et des pays voisins eut le caractère d'une véritable manifestation, et la population anglaise, par son attitude et par ses emblèmes de deuil, rendit un suprême hommage à ce prince, qu'elle avait appris à accompagner de sa sympathie dans l'infortune comme dans la prospérité.

A peine cette tombe venait-elle de se fermer qu'il s'en ouvrit une autre à Bruxelles, où la reine allait rendre les derniers devoirs à celle qu'elle appelait dans l'intimité « mon ange, ma bien-aimée Louise ». Il n'entre pas dans le cadre de ce récit de décrire l'impression douloureuse produite à Claremont par la mort de Sa Majesté la reine des Belges, qui y était venue récemment encore pour réconforter par ses visites le cœur du roi et de la reine, alors qu'elle portait en elle-même le germe du mal qui devait sitôt après l'emporter. On devine quelle épreuve ce fut pour Marie-Amélie, qui la chérissait avec une tendresse particulière. Et pourtant, si forte était l'âme de cette chrétienne que, succédant au coup que venait de lui porter la mort de son roi, cette nouvelle douleur ne parvint pas à l'abattre. Ainsi que son cœur même le révélait à la duchesse d'Orléans, la reine supportait tout, elle ne songeait qu'à se conserver pour ses autres enfants, pour ceux qui venaient de perdre, avec l'ange de la famille, celle qui seule aurait pu la remplacer et dont le cœur était le refuge naturel de toutes les douleurs.

De ces dates funèbres à la mort plus foudroyante encore de la belle et infortunée duchesse de Nemours, le train ordinaire de la vie ne fut guère modifié à Claremont que — par les premières communions du jeune duc de Chartres et du comte d'Eu, célébrées à un an d'intervalle dans cette chapelle de King-Street, où le comte de Paris reçut en même temps le sacrement de confirmation de la main du cardinal Wiseman — par les voyages de la reine sur le continent — et par les rigueurs exceptionnelles des saisons qui furent la première cause de ces voyages. Marie-Amélie passa successivement plusieurs mois : à San Telmo, en Andalousie, où elle trouva tant de

charme dans les prévenances de l'hospitalité offerte pour S. A. R. le duc de Montpensier, celui de ses fils dont la présence était le plus rarement accordée à sa tendresse ; puis à Nervi, en Italie, où elle reçut cette visite de M. le comte de Chambord qui semblait déjà présager ce rapprochement ou pour mieux dire cette fusion des deux branches qu'un jour enfin les malheurs de la France devaient soudainement opérer entre les descendants de saint Louis. Si la reine changea ainsi plusieurs fois de résidence et de climat, ce n'est pas, comme on l'a dit, qu'elle se livrât à son goût naturel pour les voyages, — elle l'eût plutôt réprimé par esprit de mortification chrétienne — c'était pour obéir aux conseils intéressés de ses enfants, pour qui la santé de leur auguste mère était le constant et le principal souci. Les pluies implacables de 1852 et le rigoureux hiver de 1855, durant lequel la neige, d'ordinaire peu tenace sur le sol anglais, séjourna si obstinément sur la terre, avaient rendu Claremont un séjour périlleux pour la santé de la reine, en même temps qu'un repaire de tristesse et d'ennui. Son absence, il est vrai, devait assombrir encore cette résidence déjà vouée à la mélancolie. La reine abandonnait le manoir aux pluies incessantes, aux sifflements des vents d'hiver et au tourbillonnement des feuilles arrachées par la tempête ; elle faisait de Claremont une sorte de désert, de lieu maudit, livré aux corneilles et aux bestiaux abrités sous le squelette dépouillé des vieux arbres. Le printemps seul et le retour de la famille royale pouvaient rendre la couleur et la vie à ce paysage brumeux et vraiment anglais, que, dans ses *Notes sur l'Angleterre*, M. Taine comparait si justement à une toile sur laquelle un enfant aurait avec le doigt promené des gouttes d'eau. Cet aspect désolé du domaine est précisément celui que lui donnent encore aujourd'hui le vide qui y règne et les sombres nuages qui traînent sur les bois en se dirigeant vers la colline rayée de pluie. C'est aussi l'aspect qui demeure associé au souvenir de deux lugubres événements qui restent à rappeler ici : les obsèques de M<sup>me</sup> la duchesse de Nemours, et celles de la reine, dont la mort mit fin au séjour des princes d'Orléans dans le château.

Le 28 octobre 1857 un événement heureux vient, pour la première fois depuis des années, rompre la monotonie des jours à Claremont. Une jeune princesse née le matin même de M<sup>me</sup> la duchesse de Nemours, était à onze heures baptisée dans la chapelle, sous le nom gracieux de Blanche d'Orléans, ayant pour parrain et pour marraine LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Aumale. Rien ne faisait prévoir un malheur, et la naissance avait été des plus heureuses ; la mère, qui avait un moment paru poursuivie de pressentiments funestes, retrouvait graduellement la joie et la santé. Mais, à peu de jours de là,

ce bonheur devait être payé d'une douleur non moins grande, bien faite pour rappeler d'autres catastrophes dont Claremont avait été déjà témoin. La semaine qui suivit fut, je m'en souviens encore, attristée par ces brouillards affreux dont l'Angleterre seule peut donner l'idée et qui assombrissent encore un paysage, déjà triste par lui-même. On eût dit que le ciel même préparait le deuil qu'il allait étendre sur le château. Le 10 novembre, au moment où la duchesse, qui se faisait rouler chaque matin devant sa toilette, pour y dérouler ses beaux cheveux, se préparait à regagner son lit et venait de dire avec une sorte de gaieté : « Il me faut maintenant faire mon grand *voyage* », — un cri s'échappa de sa poitrine ; elle s'affaissa sur son fauteuil et retomba sans vie. La naissance d'une princesse avait coûté la mort d'une autre princesse, l'une des plus belles, des plus aimées par les petits aussi bien que par les grands, et certainement l'une des plus dignes de l'être. Le duc, occupé à ce moment auprès de la reine, et rassuré par la bonne tournure que prenait la santé de la princesse, se disposait à partir pour Londres. Il fut appelé en toute hâte et refusa d'abord de croire à son malheur, mais la réalité s'imposait trop dans sa rigueur accablante. Seule la reine, par ses consolations maternelles, put rattacher à la vie ce prince d'une âme si naturellement sensible et d'un esprit si élevé, qui, à dater de ce jour, reporta sur ses enfants tous les sentiments professés pour une épouse dont il avait à suppléer la tendresse auprès d'eux. Quel réveil, en effet, que celui du 10 novembre pour le comte d'Eu, pour le duc d'Alençon, pour la jeune princesse Marguerite, qui semblait hériter déjà de l'aimable caractère aussi bien que des traits charmants de sa mère. L'infortunée duchesse revit encore tout particulièrement aujourd'hui dans cette enfant qui lui a coûté la vie, dans cette Blanche d'Orléans que la France a appris à aimer en même temps qu'à la connaître.

Ces grandes douleurs de famille ne devaient pas être les seules à faire saigner le cœur de la pauvre reine et à rendre plus cuisantes encore les souffrances de l'exil. A quelques mois de là, Crambourne House, si intimement liée avec Claremont, dont la séparait à peine quelques milles, perdait une autre princesse, M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans, enlevée presque subitement à la tendresse de ses fils et de toute la famille royale. C'était un refroidissement qui, aux yeux des médecins, causait ce nouveau malheur : en réalité, c'était une âme trop ardente qui avait consumé cette princesse par trop sensible aux souffrances humaines, et qui, bien qu'assez forte pour s'élever au-dessus d'elles, n'épuisait pas moins dans cette lutte les dernières ressources de sa frêle existence. Le 18 au matin, après une nuit tranquille et presque rassurante, la duchesse venait d'annoncer au

docteur de Mussy et à M<sup>me</sup> de Beauvoir, qui veillait auprès d'elle, qu'elle se sentait plus faible et qu'elle désirait rester seule pour se livrer au sommeil. On sortit donc pour céder à son désir, mais, inquiet du silence qui régnait dans la chambre, le docteur s'approcha bientôt, obéissant à un pressentiment fatal. La princesse avait cessé de vivre ! Le sommeil qui la sollicitait n'était autre que le sommeil de la mort, et quelques jours après, le caveau de Weybridge renfermait un cercueil de plus.

Rompons maintenant, pour un moment du moins, avec les souvenirs funèbres que rappelle la vue de Claremont, afin d'enregistrer quelques événements plus heureux : tels que les premières communions du jeune duc de Penthièvre, du prince de Condé et de la princesse Marguerite d'Orléans, qui eurent lieu au commencement de juin 1858, ainsi que les mariages du duc de Chartres et du comte de Paris, qui apportèrent à la sainte reine ses dernières consolations. Ces alliances ont eu pour Claremont un intérêt particulier, non seulement parce que la vieille maison royale était le théâtre des fêtes, dont elles furent l'occasion, mais surtout parce que c'étaient là des alliances de famille, contractées entre des princes et des princesses qu'elle avait vus grandir. Revenus des États-Unis où ils avaient été compléter leur éducation militaire à travers les périls de la guerre de sécession, les fils de la duchesse d'Orléans avaient, au retour, fait agréer leurs recherches : l'un par sa cousine Françoise, fille du prince de Joinville, et par ses parents ; l'autre, le comte de Paris, l'héritier des espérances de la famille, par la princesse Isabelle et par le duc de Montpensier, son père. Il était permis de regretter alors que des fils de la maison de France, appelés par leur naissance à se lier avec les maisons royales de l'Europe, fussent contraints de s'enfermer dans le cercle trop étroit pour eux des alliances de famille. Depuis tant d'années que la valeur des jeunes princes et les vertus de leurs épouses ont fait honneur à leur pays aussi bien qu'à leur nom, comment regretter que le lien matrimonial soit venu si à propos fortifier les traditions d'une monarchie destinée, il est permis de l'espérer, à se relever un jour.

Ce fut au château de Claremont que se réunirent, pour le mariage du duc de Chartres et de la princesse Françoise, les membres dispersés de la famille d'Orléans. Pour cette circonstance le vieux manoir était en fête ; et, le 11 juin 1863, quand l'union fut célébrée dans cette église de Kingston, dont j'ai déjà parlé, le cortège trouva sur sa route les marques du respect et de l'enthousiasme les plus sincères. Les maisons du village étaient ornées de tentures, de fleurs, et de drapeaux aux couleurs de France ou d'Angleterre ; des arcs de triomphe s'élevaient sur le chemin de Kingston, portant

les armes et les chiffres des deux époux ; la population anglaise, en un mot, avait spontanément donné des marques de sa vive sympathie, et de son attachement déjà ancien pour les hôtes de Claremont. Sous la tente dressée en face du portail, des enfants vêtus de blanc attendaient les fiancés pour joncher de fleurs leur passage. L'entrée souriante et majestueuse de la vieille reine, sur qui semblait luire en ce jour un dernier rayon de bonheur, causa dans l'assistance une sensation prolongée. Marie-Amélie, escortée du comte de Paris et du duc de Chartres, qu'elle appelait son chevalier, fut reçue par le clergé, formé de Sa Grandeur le docteur Grant, évêque de Southwark, de l'abbé Guelle, aumônier de Claremont, du curé de Saint-Raphaël et des divers prêtres catholiques de la chapelle française de Londres ou des villages voisins de Kingston. L'évêque bénit l'union des deux époux et leur adressa une allocution touchante, dans laquelle il leur donnait pour exemple la vénérable aïeule qui avait, envers le duc de Chartres, accepté et rempli les devoirs de la mère qu'il avait perdue et dont l'union répondait aux vœux les plus chers de son cœur. A l'issue de la cérémonie, en grande pompe et au bruit du canon, le prince et la princesse de Galles, accompagnés du duc de Cambridge et du prince Alfred, arrivèrent de Windsor, pour offrir leurs félicitations aux nouveaux époux. De retour à Claremont, les illustres convives se mirent à table dans la bibliothèque, la vénérable reine, marchant appuyée sur le bras du prince de Galles. Ce fut Marie-Amélie aussi qui, vers la fin du repas, porta le toast aux nouveaux époux, et proposa pour la première fois, au milieu d'acclamations unanimes, la santé « du duc et de la duchesse de Chartres ». Quelques années plus tard, Robert le Fort, dans les champs de Normandie, ne devait-il pas pleinement justifier les bénédictions et les espérances de son aïeule ?

Moins d'un an après cette fête de famille, le 30 mai 1864, avait lieu le mariage du comte de Paris avec sa cousine la princesse Isabelle, fille du duc de Montpensier et infante d'Espagne. Le récit de ce mariage, célébré à Claremont et à Kingston, au milieu d'un brillant concours d'invités, comprenant, avec les ambassadeurs, la noblesse d'Angleterre et les représentants des plus illustres noms de la vieille France, ne serait ici qu'une répétition de la relation qui précède. Mêmes démonstrations de joie, mêmes exclamations à Esher et sur la route de Kingston, où le peuple anglais rendait chaleureusement hommage à la famille exilée, qui avait cherché un refuge sur son territoire et dont il avait apprécié la courtoisie, les vertus, et la dignité royale. Cette fois encore, Mgr Grant reçut les jeunes époux dans l'église de Saint-Raphaël, joli monument d'architecture romane, richement décoré pour la circonstance, de fleurs

et de tentures. Derrière les prie-Dieu réservés aux deux époux, deux autres sièges avaient été placés devant l'autel : l'un pour la duchesse de Montpensier, mère de la princesse Isabelle ; l'autre pour la reine Marie-Amélie, qui sanctifiait encore cette imposante cérémonie par sa présence. La veuve de Louis-Philippe fut accueillie à son arrivée par les bruyantes acclamations de la foule et s'avança majestueusement parmi les rangs pressés des invités jusqu'à l'autel, suivie par tous les membres de la famille d'Orléans. Ensuite parut la jeune princesse, dont les Anglais remarquèrent, avec un sentiment d'orgueil national, que les traits délicats et l'élégant profil rappelaient ceux de la princesse de Galles. Après quelques paroles adressées par l'évêque aux jeunes époux, paroles dans lesquelles il sut évoquer les grands souvenirs de saint Ferdinand, de Blanche de Castille et de saint Louis, la cérémonie religieuse fut célébrée, et le comte et la comtesse de Paris regagnèrent Claremont au bruit des cloches et du canon tiré sur leur passage. Quelques instants après eux, arrivaient au château le prince et la princesse de Galles, venus en poste de Windsor, avec plusieurs princes de la maison royale, pour offrir leurs félicitations aux mariés. Un repas de cent couverts termina la fête, tandis que le parc, ouvert à tous et envahi par la population des environs, retentissait du bruit des pétards et des acclamations des visiteurs. Quelques heures après, le comte et la comtesse de Paris quittaient Claremont pour faire, suivant l'usage, un voyage de noces dans le nord de l'Angleterre.

Avec le mariage du comte de Paris se ferme la trop courte période des événements heureux à laquelle vient succéder celle de nouvelles catastrophes, ouverte par la mort du roi des Belges, emporté à Laecken aux premiers jours de décembre 1865. Cet événement devait avoir de graves conséquences pour Claremont et pour ses habitants : pour Claremont, dont le prince Léopold n'avait reçu que l'usufruit viager avec la main de la princesse Charlotte ; pour la famille royale, qui perdait avec l'époux de la princesse Louise le titre qu'elle possédait à l'habiter. A dater de cette mort, le domaine retournait à l'État ; d'où, pour la reine, la pénible alternative d'abandonner cette résidence à laquelle l'attachaient dès lors tant de souvenirs, ou d'en devoir la jouissance à la libéralité d'un gouvernement étranger. Marie-Amélie prit le parti que lui conseillait sa dignité et écrivit à la reine Victoria pour remettre le domaine entre ses mains. La reine d'Angleterre, dans son désir d'être agréable à son amie, s'avisa d'un expédient, qui consistait à obtenir la translation de Claremont du domaine de l'État à celui de la couronne. Pour opérer cette transaction, un acte du parlement était nécessaire. Il fut obtenu, grâce à M. Gladstone, qui, en enlevant le vote des Communes, sut faire un

éloquent éloge de la reine exilée. Mais ces démarches avaient demandé un délai de près de trois mois... c'était juste le temps que Sa Majesté avait encore à vivre.

La mort de Léopold avait été en effet un coup douloureux pour le cœur de la reine, qui répondait à la tendresse vraiment filiale du prince par une sorte de prédilection maternelle. Marie-Amélie, d'ailleurs, avait dépassé quatre-vingt-deux ans, et l'affaiblissement produit par l'âge commençait à se faire sentir. Souffrante depuis quelque temps et soumise à des accès de toux qui augmentaient encore sa faiblesse habituelle, la reine n'avait pourtant encore aucun triste pressentiment. Le mardi 20 mars 1866 fut le dernier jour qu'elle parut au salon, et toute la maison se faisait encore illusion sur son état; mais le vendredi 23, lorsqu'on lui offrit son livre de prières pour assister aux exercices de la Semaine sainte et à la prédication que le P. Didon, jeune Dominicain moins connu alors qu'il ne l'est aujourd'hui, faisait entendre dans la chapelle de Claremont: « La reine, répondit-elle avec l'accent du regret, ne se rendra pas au salut ce soir; » et le samedi matin le duc de Nemours, lorsqu'il entra dans l'appartement, fut frappé de l'altération opérée en quelques heures dans les traits de sa mère. La reine, qui avait passé une nuit agitée, annonça l'intention de se rendormir; mais, tandis que ses enfants appelés en toute hâte accouraient à Claremont, le silence se faisait dans cette chambre où seize ans auparavant la reine avait vu expirer son roi. Marie-Amélie s'était éteinte sans nouvelle souffrance, accompagnée dans son voyage suprême par les prières du vénérable abbé Guelle et par les pleurs de ses enfants, de ses serviteurs et de toutes les personnes qui l'avaient connue.

Je n'ai pas à m'étendre ici sur la consternation produite dans la maison et spécialement autour du lit de l'auguste défunte qui demeura exposée pendant trois jours, le crucifix sur la poitrine, le bonnet de veuve sur la tête, et revêtue de la robe noire qu'elle portait le 24 février en quittant les Tuileries... car elle-même, après la mort du roi, avait tout disposé pour son ensevelissement, et c'est ainsi que la virent le prince Philippe de Wurtemberg, arrivé d'Allemagne, le prince de Joinville, venu d'Italie, et la reine Victoria, qui voulait, disait-elle, « embrasser une dernière fois son amie ». Cette semaine de Pâques fut triste à Claremont, où les joies de la Résurrection étaient assombries par des pensées funèbres dans cette chapelle ardente autour de laquelle se pressaient, avec les personnes de la maison, tant d'anciens serviteurs accourus de France pour rendre les derniers devoirs à la sainte reine. Le ciel, cette fois encore, s'associait-il à leur deuil? D'incessantes pluies d'hiver et de sombres nuages ne cessèrent jusqu'après les obsèques de mettre la nature d'accord

avec la tristesse des âmes. Chaque soir on entendait les rafales passer avec des gémissements lugubres dans les branches des vieux cèdres et siffler aux angles du château. Enfin, le mardi de Pâques, le service funèbre fut célébré dans la chapelle par Mgr Grant et l'absoute prononcée sur le cercueil. Le cortège se forma alors derrière le corbillard et se dirigea vers la grille d'entrée, les princes et Léopold II, roi des Belges, suivant à pied, sous une pluie glaciale, vêtus du long manteau de deuil et accompagnés du corps diplomatique et des personnes de la maison royale. Cette marche silencieuse, avant laquelle on n'entendait que le bruit des pas sur le gravier mouillé, cette pompe funèbre comprenant, suivant l'usage anglais, les pleureurs, les domestiques de la reine défunte et quatre muets à cheval, était bien faite pour rappeler d'anciens et tristes souvenirs à ceux qui avaient connu Claremont en d'autres temps. A la grille, le cortège se forma, le clergé en tête, et gagna Weybridge par les rues d'Esher, dont la population accueillit le corps de l'auguste défunte avec de vives démonstrations de douleur et de respect. Beaucoup de pauvres femmes pleuraient. Les princes d'Orléans étaient suivis des amis de leur famille : MM. de Montesquiou, Bocher, général comte d'Houdetot, Dumas, de Chabannes, ainsi que du corps diplomatique et d'un grand nombre de Français illustres, MM. Thiers, Guizot, général Changarnier, Prévost-Paradol, Dufaure, Duchâtel, de Rémusat, etc., et de tant d'autres dont il serait trop long d'énumérer les noms. A Weybridge, S. A. R. le prince de Galles et le duc de Cambridge, vêtus de deuil, mais portant les insignes de la Jarretière, attendaient le cortège devant la petite chapelle des Taylors, où fut enseveli le corps de la reine, auprès du cercueil du roi, mis à jour un moment par l'ouverture du caveau, et dont les ornements d'argent parurent aussi frais alors qu'au jour de son ensevelissement. Les princes répondirent eux-mêmes aux paroles du *De profundis*, récité sur la tombe et baisèrent respectueusement le cercueil sur lequel fut déposé par les Français une couronne d'immortelle avec cette inscription éloquente dans sa simplicité même : *Un souvenir de France*.

Ici se termine l'histoire de ce château de Claremont que les princes d'Orléans quittèrent dans le plus bref délai possible et qui retomba dans sa morne solitude jusqu'à ce que les enfants de la reine Victoria vinssent, quelques années après, y chercher de temps à autre le repos et le calme de la vie rurale. Quant au caveau de Weybridge, il se referma deux fois encore : sur les restes de l'infortuné prince de Condé, mort en Australie, loin de sa famille et de ses amis, quelques jours seulement après avoir appris l'affligeante nouvelle de la mort de son aïeule, pour laquelle il avait toujours professé une tendre et respectueuse affection ; en 1869, sur ceux de la

duchesse d'Aumale, dont les derniers jours avaient été assombris par la mort de son fils, ainsi que le constatent ces mots du livre des Machabées, gravés sur sa tombe : *Novissime post filios et mater consumpta est*. La chapelle de Weybridge, par suite de la mort des Taylors, devint après une paroisse catholique, tandis que la maison d'habitation était elle-même transformée en presbytère. Les terribles événements de 1870 et 1871, — auxquels je passe sans transition, — tout en préparant pour les princes d'Orléans, et par une voie qu'ils n'eussent jamais consenti à choisir eux-mêmes, le retour de l'exil, rendirent longtemps encore impossible la translation en France des restes mortels conservés dans le caveau de Weybridge. Ce fut seulement au mois de juin 1876, que, de Paris où la famille royale se trouvait rassemblée, les princes jugèrent possible d'accomplir le dernier vœu des morts et de les ramener à Dreux, sur le sol catholique et et sur le sol de la patrie. Seuls les restes de la duchesse de Nemours reposent encore à Weybridge, en attendant, sur le vœu du prince, des jours plus tranquilles, qui rendent à la famille royale une sécurité que rien n'a pu lui donner encore pour le retour de ce cercueil chéri.

Le retour en France s'opéra par la voie même où Louis-Philippe et Marie-Amélie coururent, en février 1848, les plus grands dangers pour gagner l'exil, par la voie d'Honfleur. A Weybridge où le duc de Nemours et le comte de Paris s'étaient rendus, accompagnés de M. Morhain et de l'abbé Bertheuille, ami dévoué des princes, actuellement vicaire de Saint-Eugène à Paris, les cercueils furent mis dans les fourgons, à quatre heures du matin, après les messes dites par l'abbé Bertheuille et par l'abbé Tourzel, de la chapelle française de King-Street. Transportés à Southampton par un train spécial, ils trouvèrent un embarcadère tendu de noir et des catafalques dressés à bord du steamer, où, durant la traversée, l'abbé et le comte de Paris ne cessèrent de réciter l'office des morts. A neuf heures du soir, on touchait terre à Honfleur, où les autres princes d'Orléans, l'abbé Guelle, ancien aumônier de Claremont, le sous-préfet et les autorités locales se tenaient prêts à recevoir les cendres du vieux roi et où l'administration des pompes funèbres avait tout préparé. Le passage du quai à la gare était tout éclairé de torches, et à minuit un train spécial transportait les corps à Dreux où la cérémonie ne devait avoir aucun caractère officiel, mais où la population, avertie par les préparatifs, faisait foule sur le passage, la tête découverte et dans l'attitude la plus significative de sympathie et de respect ; car du chemin de fer à la chapelle fut organisé un cortège funèbre, durant lequel les princes marchaient à pied derrière les corbillards, répondant eux-mêmes aux prières du clergé.

Le duc d'Aumale, qui peu auparavant avait conduit dans ce même caveau le corps de son dernier fils, le jeune duc de Guise, dont la mort causa une émotion si profonde et si générale dans la population parisienne, ne pouvait écarter les souvenirs personnels que réveillait en lui cette funèbre procession. « Suis-je un bon clerc? — disait-il à voix basse à l'abbé auquel il venait d'adresser les répons des prières des morts. — Hélas! c'est que Dieu me l'a bien appris! » La messe et le service solennel furent alors célébrés dans la chapelle, et, un moment après, les cendres des exilés étaient descendues dans le caveau où les attendaient depuis tant d'années les restes du duc d'Orléans, de M<sup>me</sup> Adélaïde et des enfants morts avant l'exil.

Mais ne me suis-je pas trop attardé de Claremont à Weybridge et de Weybridge à Dreux? Quoi qu'il en soit, c'est sous l'impression de ces tristes souvenirs que je quitte cette maison de Claremont à tant de reprises consacrée par le malheur. Il est à peine quatre heures, et, comme aux jours des obsèques dont j'ai parlé plus haut, les brouillards humides enveloppent déjà la sombre façade du château; les groupes de vieux arbres, les fermes, les cottages, passent dans la brume comme des fantômes. Charlotte-Augusta, Louis-Philippe, Léopold, roi des Belges, Marie-Amélie, ont laissé leur nom attaché à ces lieux marqués par l'adversité. Puissent, pour la famille royale d'Angleterre, aujourd'hui maîtresse du domaine, de tels malheurs ne point se renouveler! Puissent, en France, les descendants de saint Louis, rapprochés jusqu'à ne plus former qu'une seule famille, retrouver avec le sol de la patrie ce bonheur que Claremont n'avait pu leur donner et que la France elle-même, au mépris de son propre intérêt, semble leur refuser encore.

Paul DEPELCHIN.

# NOS ORIGINES

D'APRÈS DE RÉCENTS TRAVAUX <sup>1</sup>

---

L'étude de la géographie gauloise remonte à la fin du seizième siècle. Mentionnons d'abord Ortels et Cluvier, encore bien qu'ils n'aient traité qu'incidemment de la géographie de notre pays<sup>2</sup>. Vers le même temps parut la *Cosmographie* de Paul Mérula, où l'on rencontre assez de détails sur la Gaule romaine<sup>3</sup>. Le premier ouvrage en français est celui de Nicolas Sanson (d'Abbeville), et il ne s'occupe que de la géographie des *Commentaires* de César<sup>4</sup>. Enfin Adrien de Valois publia, en 1675, un ouvrage très remarquable qui est resté, dans son ensemble, le guide le plus sûr et le répertoire le plus riche<sup>5</sup>. La *Notice* de d'Anville<sup>6</sup> (1760) ne vaut pas celle de Valois; mais cet habile géographe est le premier qui ait su construire une carte par des procédés scientifiques, et cela suffit à sa gloire.

Nous ne parlons pas de mémoires particuliers, d'essais, de monographies, ayant pour objet une région ou même simplement une localité déterminée. La seule énumération formerait plusieurs pages de ce travail, déjà trop long peut-être. Disons toutefois que nous sommes fiers de voir qu'un bon nombre des travaux consultés et mis à profit par M. Desjardins, sont signés par des ecclésiastiques.

Au temps où dom Bouquet réunissait dans son premier volume des

<sup>1</sup> *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, par Ernest Desjardins, de l'Institut. 2 vol. grand in-8°, Paris, Hachette. L'ouvrage complet aura 4 volumes. — Cet article sur *Nos Origines* n'est que la première série d'un travail plus étendu qui comprendra, entre autres, l'analyse des savants ouvrages de MM. Longnon et Fustel de Coulanges.

<sup>2</sup> *Theatrum orbis terrarum*, in-fol. Anvers, 1570. — *Germaniæ antiqui libri tres*. Leyde, Louis Elzévir, 1616.

<sup>3</sup> *Cosmographiæ generalis libri tres*... In-fol. Amsterdam, 1621.

<sup>4</sup> *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule tirées des Commentaires de César*, in-4°. Paris, 1649.

<sup>5</sup> *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta*, in-fol. Paris, 1675.

<sup>6</sup> *Notice de l'ancienne Gaule tirée des monuments romains*, in-4°. Paris, 1760.

*Historiens des Gaules* tous les documents connus alors, on n'avait guère que les textes classiques et quelques rares monuments imparfaitement étudiés par l'archéologie naissante. Aujourd'hui, — outre l'incomparable source d'informations que nous devons aux progrès de l'épigraphie <sup>1</sup>, — les médailles gauloises, romaines, mérovingiennes, bien classées et bien comprises, nous livrent une foule de noms géographiques et de révélations curieuses sur les institutions locales; la diplomatie des premiers temps du moyen âge vient nous prêter ses lumières pour l'époque de transition entre l'état ancien et l'état moderne des pays et des sociétés; enfin les découvertes, faites sur le sol de la Gaule, accroissent incessamment le riche butin scientifique dont nous disposons déjà.

Tous ces travaux, toutes ces recherches, toutes ces découvertes, M. Ernest Desjardins les connaît; il les a étudiés à fond, minutieusement analysés, complétés, mis en œuvre. Il nous donne aujourd'hui le résultat de ce vaste et magistral inventaire. Nous serions heureux d'intéresser quelques personnes aux progrès de la science géographique, — science austère, il est vrai, mais qui n'est pas sans charmes, — en classant nous-même, sous le triple chef de géographie physique, ethnique et politique, ce qui nous a semblé dans ces études, sinon toujours définitif, du moins très probable, et, dans tous les cas, véritablement curieux.

Nous tenons tout d'abord à déclarer qu'alors même que nous avons supprimé les guillemets, nous nous sommes servi, le plus souvent qu'il nous a été possible, du texte de M. Desjardins. Que si le lecteur ne retrouve pas ce style clair, net, précis, élégant même en dépit du sujet, qu'il a coutume d'admirer dans les ouvrages du savant archéologue, qu'il ne s'en prenne qu'à nous : nous l'aurons défiguré.

## I

La Gaule d'autrefois, comme la France d'aujourd'hui, avait pour limites naturelles ou conventionnelles : le Var, les Alpes, la mer du Nord, le Pas-de-Calais, l'Océan Atlantique, les Pyrénées et la mer Méditerranée. Strabon avait déjà remarqué que les Alpes divergeaient en Gaule et convergeaient en Italie; cette courbe a rendu les invasions sur notre sol très difficiles et presque toujours stériles. Aussi

<sup>1</sup> Sur les progrès de l'Épigraphie romaine en France depuis dix ans, voyez dans le *Compte rendu des travaux* le lumineux et très intéressant rapport, lu au congrès bibliographique international (1878), par le R. P. Thédénat, supérieur du collège de Juilly, membre correspondant de la Société des antiquaires de France.

bien, les Romains ont-ils mis une sage lenteur d'abord à soumettre la Cisalpine ou Gaule italienne, à s'assurer ensuite les passages principaux à travers les cols les plus accessibles.

Le Saint-Gothard est mentionné dans les textes classiques. C'est le mont Adule, *mons Adula*, où le Rhin prend sa source. L'antiquité n'ignorait pas non plus le grand Saint-Bernard : *summus Penninus*. Une divinité topique, le dieu gaulois Penn, dont les Latins ont fait le Jupiter Penninus, lui a donné son nom. De nombreux monuments épigraphiques, conservés à l'hospice de la montagne, témoignent de la dévotion païenne. On a même retrouvé, entre le lac et le couvent, l'emplacement d'un de ses temples. La chaîne d'ailleurs porte son nom. Il semble, d'autre part, que les sommets aujourd'hui si connus du Cervin, du mont Rosa, du Simplon, de la dent de Jaman, du Jorat, du mont Blanc lui-même, n'aient point reçu des Romains d'appellations particulières. Il en est de même des pics principaux de l'Oberland Bernois : le Finster-Aar-Horn, la Jungfrau, le Faul-Horn, etc., etc.

Parmi les passages alpestres pratiqués avant la conquête, le grand, — le petit Saint-Bernard, consacré à Jupiter, et le mont Genève, *mons Matriona*, doivent être les plus anciens. Ils étaient tous les trois familiers à César. Peut-être, deux siècles auparavant, Annibal les avait-il franchis. Ce qui est très probable, sinon certain, c'est qu'au temps des Tarquins, les bandes de Bellovèse utilisèrent ces défilés.

Les Alpes Cottiennes formaient dans la chaîne un angle droit dont le sommet est le Tabor, et dont les côtés se terminent vers le nord au mont Cenis, vers le sud au mont Viso (*Vesulus*). Cette chaîne doit son nom à un petit chef de tribu qui, seul dans toutes les Gaules soumises, se retrancha dans ces âpres montagnes. Au dire d'Ammien Marcellin, il refusa de plier le genou devant César. Il finit pourtant par adoucir sa sauvage humeur et même devint l'ami d'Octave. Pour prix de cette amitié, il construisit à travers les Alpes des routes plus courtes et d'un accès plus facile. C'est à lui que nous devons l'une de nos antiquités nationales les plus célèbres au double point de vue de la géographie et de l'histoire, l'arc de Suse. Ce monument fut élevé en l'honneur d'Auguste, l'an VIII avant notre ère. Cottius s'y qualifie de préfet des cités, et il adopte le nom de famille des Jules, *Julius*, comme s'il eût été fait citoyen romain. L'empereur Claude accrut son domaine, et lui donna le titre de roi. Ce ne fut qu'à sa mort, arrivée sous Néron, que son royaume fut réduit en province romaine.

Plus au sud, se dressent les Alpes Maritimes, où il faut chercher le passage d'Asdrubal et de Pompée.

L'admirable et vaste panorama des Alpes n'a pas changé. On peut même dire que sur ces escarpements inhospitaliers tout est constant, la faune et la flore, le paysage et les habitants. Comme au temps de Strabon et de Pline, « les petits chevaux, le miel, les joncs, le maigre champ d'orge s'y rencontrent encore ; les riches pâturages, les troupeaux de chèvres, de vaches et de moutons y donnent, comme jadis, les produits variés de cette industrie laitière, vieille comme le monde ; et plus d'un trait de ces mœurs étranges, conservées dans les cantons les moins accessibles des Alpes, a sans doute son origine dans les usages des sujets de Cottius et de Donnus son père. »

Le Jura, aujourd'hui sillonné de routes, ne présentait, avant la conquête, ni col naturel, ni col artificiel. Il n'y avait, pour passer de l'Helvétie en Gaule, qu'une communication par la rive gauche du Rhin et la trouée de Belfort. Les Romains percèrent une route de Besançon (*Vesontio*) à Avenches (*Avanticum*), par Pontarlier (*Ariolica*) et Yverdun (*Eburodunum*).

L'ancien nom des Vosges nous est parvenu sous les deux formes de *mons Vosegus* et *Vosagus*.

Quant aux Ardennes, c'est la forêt et non la montagne qui est citée dans les textes classiques. Il y a dans Strabon, à son sujet, un passage intéressant : « Il existe, dit le géographe grec, une forêt d'arbres peu élevés, grande assurément..., on l'appelle la forêt d'Ardennes. Dans le temps des incursions militaires, ils (les Gaulois) rassemblent les rameaux des arbres les plus touffus et ferment tous les passages, en fichant en terre çà et là des pieux. Puis, ils se cachent dans la profondeur de la forêt avec leur famille, se réservant de petits îlots au milieu des marais, où, pendant la saison des pluies, ils trouvent une retraite assurée ; mais, à l'époque de la sécheresse, on les prend sans difficulté. » N'est-ce pas un reste des anciennes mœurs qui remonte à l'âge des cités lacustres ?

Nous ne savons rien des Cévennes, si ce n'est qu'elles n'ont pas changé de nom, et que, au dire de plus d'un géographe, elles s'étendaient jusqu'aux montagnes d'Auvergne.

Le Puy-de-Dôme, dont le nom a si longtemps passionné les archéologues, nous est mieux connu. Les fouilles, commencées le 25 août 1873 au sommet de cette montagne, ont mis au jour les vastes substructions d'un temple dont il est question dans Grégoire de Tours. D'après l'historien des Francs, ce temple, appelé *Vasso* en gaulois, aurait été incendié sous le règne de Valérien et de Gallien, vers 258, par Chrocus, roi des Alamans, lequel ravagea la Gaule à la tête d'une armée. Or ce temple était celui de Mercure Arverne. Il renfermait une statue énorme du dieu protecteur. D'après Élien, elle

dépassait en grandeur tous les colosses renommés. C'était l'œuvre d'un statuaire, Zénodore, qui l'avait faite pour le prix de 400 000 sesterces, soit 80 000 francs du poids de notre monnaie. Ce chiffre incroyable devait être, chaque année, le prix de sa main-d'œuvre pendant dix ans. On a trouvé une inscription votive, dédiée « aux divinités Augustes et au dieu Mercure Dumias ». Personne n'ignore que le culte de Mercure était répandu dans d'autres parties de la Gaule et jusque sur les bords du Rhin. On sait également que le nom de Mercure Arverne était *Dumias*, d'où est certainement venu *Podium Dumiatis*, Puy-de-Dôme. La prononciation des habitants du pays, *Puy-de-Doume*, en nous conservant la phonétique latine de *Dumias*, confirme cette étymologie.

Les Romains connaissaient aussi la Lozère, *Lesura* ou *Lesora mons*, et, au rapport de Pline, ils savaient en apprécier le fromage. Les autres chaînes n'ont pas reçu de noms latins, excepté les Pyrénées, *Pyrenæi montes*, *Pyrene*.

Les Pyrénées, dit Strabon, dénudées aujourd'hui, étaient autrefois couvertes de forêts; et le géographe raconte qu'un incendie, allumé par des bergers, dévora le bois. De là, pour les anciens, le nom de Pyrénées, Πυρηναῖα, de πῦρ, feu. Le buis et les eaux thermales de ces montagnes sont vantés par Pline. Lucain, Ausone, Festus Avienus ont chanté leurs neiges et leurs lacs glacés.

Trois passages étaient fréquentés dans les Pyrénées par les Romains : celui de Barcelone (*Barcino*) à Narbonne (*Narbo Martius*), par Gironne (*Gerunda*) et le col de Pertus (*ad Pyrenæum*). C'est aujourd'hui la route de Perpignan à Barcelone par le Boulou, la Junquera et Figueras; — un autre donnait accès à la route de Saragosse (*Cæsaraugusta*) à Oloron (*Iluro*) par Jaca et le col de Sainte-Christine; — le troisième partait de Pampelune (*Pampelone*) pour aller à Dax (*Aquæ Tabellixæ*) par Roncevaux (*summum Pyrenæum*) et Saint-Jean-Pied-de-Port (*imum Pyrenæum*). D'autres passages encore ont été suivis par les anciens, par exemple le val d'Aran, que traversèrent les peuples chassés d'Espagne, ceux-là mêmes qui fondèrent Saint-Bertrand-de-Comminges (*Lugdunum Convenarum*).

Les montagnes et la mer forment seules des défenses. Les fleuves peuvent tracer des lignes politiques et tenir lieu de limites, mais dans aucun temps ils ne sauraient servir de frontières naturelles.

Au temps de César, le Rhin avait des Germains sur la rive gauche; au temps de Tacite, les Celtes occupaient la rive droite; et l'auteur de la *Germania* disait lui-même que ce fleuve ne pouvait présenter un obstacle sérieux aux migrations des peuples.

Sa double source est au *mons Adula* (Saint-Gothard), dans les

Alpes Rhétiques. Sauf quelques déviations sans importance, son cours n'a guère changé jusqu'à Tolhuis. Mais, à partir de ce point, la topographie fluviale de ses différents bras, de ses embouchures, et l'aspect de toute la région qu'il traverse, ont subi de profondes modifications. Drusus, père de Claude et de Germanicus, Corbulon, Civilis, augmentèrent successivement, par d'importants travaux de défense, ses embouchures, et multiplièrent le nombre de ses bras.

Au fort de Schenk, autrefois comme aujourd'hui, le Rhin se partageait en deux courants. Celui du nord gagnait la mer par Utrecht, Woerden et Leyden. C'était le Rhin moyen, le Rhin courbe, aujourd'hui le vieux Rhin. Civilis et Corbulon le réunirent au Waal. Le Waal, ou bras du sud, suivait à peu près son cours actuel. Drusus donna au Rhin une troisième embouchure, en le réunissant à l'Yssel, à l'aide de la *Fossa Drusiana* qu'il avait fait creuser par ses soldats. L'Yssel l'avait conduit sur le lac Flevo, devenu en 1225 le Zuyderzée, et l'émissaire de ce lac l'avait amené dans la mer du Nord, *mare Germanicum*. L'ancien lit, le lit romain de la Meuse, commençait à Megen, en s'écartant vers le sud du bras actuel, passait par Heusden à droite, Geertruidenberg à gauche, et gagnait le moderne Biesbosch, qui ne présentait pas alors, comme aujourd'hui, une plaine formée de lacs et de marais; celle-ci provient de l'effondrement du quinzième siècle. La Meuse passait aux ruines d'Herdewert, puis à Histerbach et à Allenfo. Delà, à gauche, elle atteignait le sud-ouest de Dordrecht, gagnait Maasdam, partageait en deux l'île de Voorne et se terminait à l'est de Brielle, à Geervliet.

La Moselle a été chantée par les poètes. Ausone nous a redit ses rives vertes et fécondes, ses fraîches eaux, poissonneuses et navigables.

Julien vantait la pureté des eaux de la Seine et son régime, dont l'étiage ne descend jamais trop bas, et qui, pendant l'hiver, ne s'élève jamais beaucoup.

La Loire (*Liger*), dont Tibulle célébrait l'azur et Lucain la tranquillité, prenait sa source dans les Cévennes, et se jetait dans l'Océan, en face de l'île que Posidonius et Strabon appellent l'*île des femmes Namnites*. Très près de la côte, en effet, des femmes de Nantes, obéissant à je ne sais quelle religion monstrueuse, se consacraient à d'impurs mystères, loin du commerce des hommes. De temps en temps, toutefois, elles se rendaient à bord des navires qu'elles voyaient en rade, pour solliciter elles-mêmes les secrets hommages des passants.

La Garonne, le grand fleuve *Garumna*, *Garuna*, *Garunna*, avait 2000 stades de cours navigable, c'est-à-dire 370 kilomètres. M. Krantz lui en attribue aujourd'hui 372. Il résulte de cette conformité que

son régime a très peu changé. Son vaste estuaire que Méla a complaisamment décrit et qu'Ausone compare à une mer, paraît avoir porté le nom de Gironde, *Garunda*.

Nous passons au Rhône, sans parler des cours d'eau de moindre importance et tributaires de la Méditerranée. On en a retrouvé presque tous les noms latins.

Le *Rhodanus* sort, comme le Rhin, du *mons Adula*, ou de la *Colonne du Soleil* (Saint-Gothard). Il se précipite avec impétuosité, se creuse une profonde et pittoresque vallée entre les Pennines et les Bernoises, puis déverse dans le Léman ses eaux, transparentes, suivant les saisons, ou troublées. Au sein du lac tranquille il laisse comme un mobile sillon, en sort limpide en tout temps, et gagne avec son allure torrentielle les plaines de la Gaule; après avoir baigné une des régions les plus fertiles de notre pays, il se jette dans le *sinus Gallicus*, golfe du Lion.

La Saône, *Arar* ou *Araris*, aux eaux lentes et paresseuses, contraste avec la rapidité du Rhône. Autrefois, comme maintenant, elle engraisait le riche pays qu'elle traverse. Le droit des péages fut souvent cause de querelles entre les Éduens et les Séquanes, les deux peuples riverains.

La Durance (*Druentia*, *Druentius* ou *Druantius*), impétueuse et bondissante, creuse incessamment de nouveaux gouffres, forme des gués imprévus, entraîne des troncs d'arbres, des ormes entiers, des quartiers de roches arrachés aux Alpes, et fait entendre, aux jours d'orage, des clameurs semblables à des aboiements. Ces descriptions de Tite Live et de Silius Italicus sont encore vraies aujourd'hui.

C'est le long des côtes qu'il est le plus facile de constater les changements. Depuis l'époque romaine, il y a eu tantôt envahissement de la mer, tantôt agrandissement de la terre ferme.

Les côtes de la Méditerranée, par leur aspect, leur nature géologique, constituent deux régions complètement différentes. Celle de l'orient, granitique, calcaire et schisteuse, est âpre, sans pâturages, favorable aux seules plantes amies du soleil et peu avides d'eau ou d'humus, telles que l'olivier, l'amandier, le figuier; — la basse Provence fait exception, c'est le pays des fleurs. L'autre région est plate, bien encaissée, bien arrosée, grasse et fertile; c'est le pays des belles cultures de vignes, des haies de grenadiers et de cactus, des mille troupeaux qui se promènent de la vallée au Canigou, de la Crau aux Alpines; mais vers la mer, c'est le pays des *salses*, des marais, des étangs mobiles, des alluvions fluviales, qui détruisent et comblent incessamment les anciens accès maritimes et les ports naturels ou artificiels.

De l'estuaire du Var aux embouchures du Rhône, les changements n'ont pas été considérables. Il y a eu cependant quelques érosions.

En face de Cannes sont les îles Lérins. De grands souvenirs s'y rattachent; d'illustres personnages sont sortis du monastère fondé par saint Honorat. Cette île avait autrefois des sources d'eau douce; la vigne y croissait, et le blé, les palmiers, les oliviers, les cyprès, les myrtes odorants, n'étaient pas rares; il y avait aussi des herbes et des fleurs de toute espèce; on y trouvait des lapins, et la pêche y était abondante.

Des Bouches-du-Rhône aux Pyrénées, la terre a continuellement empiété sur la mer. La raison qu'on en donne est judicieuse et profonde. Dans une mer comme la Méditerranée, les fleuves ne peuvent débarrasser leurs estuaires des apports qu'ils y ont eux-mêmes accumulés, ni lutter contre l'obstacle que leur oppose la résistance d'une mer, sans flux ni reflux, inerte, pour ainsi dire; aussi bien, les barres y sont-elles infranchissables, et les apports s'y déposent-ils incessamment, sans que le mouvement périodique des marées les puisse disperser. De là ces deltas, ou territoires en saillie, qu'on observe aux embouchures de tous les fleuves des mers fermées. Or on a calculé que, depuis la victoire de Marius, à Aix (102 avant J.-C.), jusqu'en 1876, ces apports de terre aux embouchures des fleuves sont représentés par 41 517 millions de mètres cubes de limon!... L'étude attentive du pays démontre qu'à une époque géologique très moderne, l'embouchure du Rhône était à Arles, et que la Camargue a été entièrement formée par les atterrissements du fleuve.

A ce propos, Plutarque raconte que Marius avait son camp près du Rhône. Comme il fallait faire venir par mer tous les approvisionnements, il imagina, pour rendre le transport plus facile, de faire creuser par ses soldats un canal qu'il conduisit à un point du rivage, sûr et commode, et dans lequel il détourna une large partie du Rhône. Ce canal s'avancait un peu au-dessous d'Arles et mettait à profit une dérivation de la Durance.

Il est remarquable que Marius, guidé par un rare bon sens pratique, a découvert, comme Alexandre, la solution du grand problème de l'ouverture des fleuves méditerranéens à la navigation maritime. On ne délivre pas l'accès d'un fleuve des barrages qu'il se fait à lui-même en l'endiguant de manière à lui imprimer un courant plus rapide; les eaux portent la barre plus loin, mais ne la suppriment pas. Alexandre, en créant le canal du Nil, mettait Alexandrie en communication avec le fleuve, et lui donnait un émissaire artificiel sur un point de la côte qui se trouvait à l'abri des alluvions à venir de la bouche Canopique. Marius opérait

une saignée à la gauche du Rhône et la dirigeait vers un point du littoral éloigné des atteintes éventuelles des atterrissements fluviaux. Vauban déclarait que « les embouchures du Rhône étaient incorrigibles », et traçait la direction du canal d'Arles à Bouc, que Napoléon décréta, mais qui, malheureusement, fut exécuté dans des proportions trop restreintes. Tous ces hommes de génie, inspirés par un sentiment très juste des seuls moyens offerts à l'homme de triompher de ces difficultés, ont vu nettement que la solution pratique du problème était le canal maritime mettant le fleuve, pris au-dessus de sa barre, en communication avec la mer sur un point de la côte qui fût hors de la portée des atterrissements à venir.

Le cordon littoral que forment, en se dirigeant vers les Pyrénées, les étangs et les lagunes, est véritablement curieux. Ces étangs étaient autrefois plus profonds qu'aujourd'hui et servaient à la navigation. Ainsi, sans entrer dans la Méditerranée, on allait en bateau de Narbonne à Arles par les étangs et par le petit Rhône.

Sur l'Océan, la rade de Saint-Jean-de-Luz, d'un si bel aspect, est la seule particularité qu'offre le littoral jusqu'aux bouches de l'Adour. L'Adour autrefois se jetait probablement au petit port Cap-Breton. De l'Adour à la Garonne, la formation des dunes a sensiblement changé la physionomie et même la limite du rivage. Les petits fleuves, arrêtés dans leur cours inférieur, mêlent leurs eaux à celles des étangs. Seul le bassin d'Arcachon a pu maintenir ses communications avec l'Océan. Les dunes se sont accumulées sur des forêts, détruites au moyen âge, et qui formaient encore, à l'époque romaine, comme une ligne de végétation séculaire entre les cultures et les flots de l'Océan.

Aux bouches de la Garonne, signalons l'ancienne île d'Antros, qui plus tard s'est appelée le Médoc. Aujourd'hui, elle est complètement rattachée à la côte.

A partir de là, l'oscillation des rivages, lente, mais réelle, a produit un double mouvement; la mer a gagné la terre, puisque le rocher de Cordouan, l'île d'Aix et probablement celle de Ré faisaient partie du littoral; la terre a empiété sur la mer, puisque les anciens golfes de Saintonge et de Poitou ont été comblés dans les temps modernes et sont même devenus terres labourables. Niort a été une île, Noirmoutiers une presqu'île apparemment.

Les embouchures de la Loire ont également varié. Les îles de Guérande, de Batz, du Croisic et de Saillé existaient encore au moyen âge, en sorte que l'estuaire de la Loire était comme un vaste archipel. C'est à Batz qu'il faut, selon toute probabilité, placer l'île

de ces femmes namnètes dont nous avons fait mention et qui se livraient à d'abominables pratiques « dionysiaques ».

Le nom de Brandu ou Brandeu (*Vran*, corbeau; *Bran-deü*, les deux corbeaux, en breton) rappelle une légende d'Artémidore :

On voyait sur la côte océanienne deux corbeaux qui avaient une aile noire et l'autre blanche. Les habitants du pays que divisaient quelques différends déposaient chacun un gâteau sur un lieu élevé. Les deux corbeaux s'y précipitaient, mangiaient l'un et souillaient l'autre; ce qui donnait aux parties tort ou raison. Leur noir essaim, tourbillonnant au-dessus de la plaine de Poull-*Brann* et de la forêt de *Bran-Tounet* (chêne des corbeaux), sans doute aussi ancienne que la fréquentation de ses hôtes familiers, a bien pu servir d'origine ou de prétexte à cette légende des deux oiseaux fatidiques.

Plus nous avançons vers le Finistère, plus nous constatons la force envahissante de la mer. Par suite d'affaissements, de submersions, d'érosions, les vagues ont remplacé des campagnes jadis fécondes et de florissants villages. Des vestiges de voies romaines aboutissent à la mer; des champs sont couverts de briques et de pierres cubiques; la charrue ramène journellement des fragments de poteries rouges et de médailles impériales. On raconte que des villes coupables ont été englouties par la vague vengeresse. Nous sommes au pays des sombres légendes. Celle de la ville d'Is (Keris) est terrible :

Grallon, roi de la contrée, riche et puissant, avait pour capitale Is. Sa fille Drahut se faisait conduire chaque soir, au fond de sa retraite, un jeune étranger qu'un homme noir et masqué lui amenait. Étranglé le matin par l'application d'un masque magique, son cadavre était emporté par l'homme noir qui disparaissait dans le *Huel-Goat* (bois élevé). Drahut enleva à son père la clef d'argent, symbole de l'autorité. Le désordre et les crimes régnèrent désormais sans partage dans ce pays. Mais Grallon, abandonné dans son palais, vit paraître, à la tombée de la nuit, l'abbé de Landevennec : « Hâte-toi de quitter la ville, dit-il au roi, car Drahut a ouvert l'écluse, à l'aide de la clef d'argent, et la fureur des flots n'a plus de frein. » Grallon va chercher sa fille, l'entraîne en croupe, et fuit avec elle devant les flots grondants qui les poursuivent. Au moment où il franchissait les portes d'Is, un long mugissement se fait entendre; il se retourne... A la place de la ville était une baie immense où se reflétaient les étoiles; mais la vague le poursuivait et montait; bientôt elle presse le cavalier et menace de l'engloutir. Une voix se fait entendre : « Si tu veux échapper à la mort, Grallon, débarrasse-toi du démon que tu portes avec toi. » Drahut sent ses

forces l'abandonner, un voile s'étend sur ses yeux ; ses mains qui serraient convulsivement la poitrine de son père, se glacent... elle roule dans les flots. Ayant sa proie, la mer s'arrête. Le roi s'établit à Quimper, dont il fit la capitale de la Cornouaille.

Les conquêtes de l'Océan sont visibles encore sur presque toute la côte septentrionale de la Bretagne, dans le golfe de Saint-Brieuc, du côté de Saint-Servan et de Saint-Malo, au mont Saint-Michel surtout, jadis entouré de forêts, et jusqu'à Granville. A partir de là, les changements ne sont guère notables sur le littoral bas-normand. Cependant des atterrissements ont modifié l'estuaire de la Seine. Ainsi, c'est Harfleur, *Caracotinum*, et non pas le Havre, qui était le port de mer. De la Seine à la Somme, des érosions continues, minant les falaises par le pied, ont déterminé de fréquents éboulements, reculé la côte et produit de pittoresques découpures.

Sur les côtes de Flandre la terre ferme a gagné. Dunkerque et Ostende ne sont plus des îles.

Le 15 janvier 1647, les sables furent soulevés sur la plage de Domburg, dans l'île de Walcheren, par un vent d'est d'une violence extraordinaire. On découvrit la statue d'une divinité topique, adorée sans doute dans ces parages. C'est une femme assise; elle a près d'elle une corbeille pleine de fruits, des fruits également sur ses genoux ; un chien est à sa droite. Son nom, Nehalennia, est associé à celui d'Hercule et de Neptune. D'après les ex-voto, Nehalennia était invoquée par les navigateurs et les marchands, surtout par ceux dont le négoce était lié à la culture. Cette déesse bienfaisante ne symbolise-t-elle pas, par d'ingénieux emblèmes, la conquête de la terre féconde sur l'Océan, l'accord pacifique de la vaillance industrielle de l'homme et des fureurs de la mer, radoucie et soumise?

Au commencement de notre ère, la constitution géologique de la Gaule était fixée depuis longtemps. Les volcans d'Auvergne avaient fait sentir leurs dernières secousses avant les âges chronologiques. Alors, comme aujourd'hui, le climat était salubre et tempéré. Les hivers rigoureux étaient exceptionnels.

Les mines de fer, de cuivre, d'étain, de bronze, d'argent, de plomb, d'or, etc., abondaient ; et de grandes compagnies les exploitaient.

Les forêts étaient plus étendues qu'aujourd'hui. La plus célèbre et la plus vaste était celle des Ardennes. On en retrouve les confins sur les bords de l'Escaut, de la Lys, dans le Hainaut et le Limbourg. Elle se prolongeait dans le Laonnais et le Parisis : les bois de Senlis, de Laigues et de Compiègne en sont les restes. Ses dernières lisières enveloppaient Paris, du côté du nord, et à l'est se

dressaient les bois des Meldi (Meaux) dont les forêts de Fontainebleau et de Sénart représentent les maigres débris. Au sud et à l'ouest on voyait celles des Sénonés et des Carnutes. La terreur sacrée des grands bois n'a été nulle part plus vivace que dans l'Armorique. Si la Belgique a ses génies des bois, *Woudmannen Boschgoden*, ses « diables », se manifestant, la nuit de Noël, dans les sombres profondeurs; si elle revendique les *Pfingstannen*, sapins de la Pentecôte, descendants directs des arbres parlants de la Germanie; les forêts de notre vieille Bretagne, les redoutables Coquelonde et Broceliande, avaient aussi leurs fées et leurs génies.

Parmi les arbres à fruits, c'est seulement sous l'empereur Claude, paraît-il, que le cerisier a été importé d'Italie en Gaule. La pêche et la nêfle étaient plus anciennement connues.

Le peuple buvait, non pas du cidre, mais de la bière d'orge ou de froment. Le vin, tempéré d'eau, était réservé aux riches. Jusqu'au troisième siècle, la culture de la vigne ne dépassait pas la Narbonnaise. Celle de l'olivier a toujours été limitée au bassin de la Méditerranée.

Le froment, le millet, le seigle, l'orge, le sarrasin, toutes les graines alimentaires peuvent être considérées comme natives sur notre sol.

Nombreux étaient les parcs d'huîtres, et quelques-uns célèbres. Ausone déclarait les *bordelaises* dignes de la table des empereurs, où d'ailleurs elles figuraient, grasses, blanches, tendres, d'une saveur exquise, légèrement salées et gardant le parfum de la mer. Les *marseillaises* et les *armoricaines* avaient leurs partisans; c'était déjà la lutte, encore ardente aujourd'hui, entre Cancale et Marennes.

Le saumon, les muges, les thons, le rouget, le turbot, la sole, la raie, venaient, comme à présent, visiter nos rivages. Pour les poissons d'eau douce, Ausone, dans son poème de la Moselle, prend plaisir à les nommer : l'ombre, le barbeau, le saumon « à la chair de pourpre », la perche, « digne de rivaliser avec le rouget marin », la tanche, l'alose, abandonnée à la table du pauvre, le goujon et l'ablette, « proie réservée aux hameçons des enfants. »

Les oiseaux domestiques sont connus dans tous les pays. Rappelons seulement que le coq était l'emblème gaulois, et l'alouette celui de la *legio quinta Alaudæ* qu'avait formée César. Les oies de Morinie (Bourbonnais) étaient recherchées par les Romains qui les faisaient venir par bandes de ce pays et à pied, convaincus que lorsqu'elles étaient fatiguées, leur chair n'en était que plus délicate.

Les chevaux de la Gaule étaient supérieurs à ceux de la Germanie, sans doute parce que les Gaulois avaient perfectionné leurs produits

par le croisement. La race bovine était surtout utilisée pour le labour, les sacrifices religieux, la fromagerie. Les brebis donnaient leur laine pour la confection des habits, particulièrement des soies ou *saga*. La peau de chèvre servait à faire les outres, si utiles pour le transport des liquides et l'allègement des bateaux. On chassait le daim des Alpes ou chamois et le lièvre. Les chiens de chasse avaient une grande réputation. Pour obtenir une espèce plus forte et plus redoutable, les Gaulois avaient eu recours aux croisements avec le loup.

Telles sont, en abrégé, les productions de la Gaule que permettent de mentionner les documents épigraphiques ou les textes classiques.

## II

La scène est maintenant connue ; il s'agit de l'animer, en faisant paraître les populations qui l'occupaient au moment même de l'arrivée des légions. Toutefois quelques considérations préliminaires nous ont paru indispensables.

Que les peuples anciens, absorbés dans l'unité romaine, soient devenus promptement, entièrement Romains, et qu'ils aient consenti à dépouiller volontairement et pour toujours leur caractère national, — c'est un fait qui semble aujourd'hui je ne dirai pas seulement indiscutable, mais l'évidence même.

L'objection, tirée du pieux et naturel attachement que nous portons à la patrie, est plus touchante que sérieuse. D'abord pour plusieurs de ces peuples, ce que nous appelons la patrie n'existait pas ; pour quelques-uns, elle commençait seulement à naître, et le plus grand nombre ne connaissait que « le pays ». D'autre part, Rome ne songea pas à détruire aussi complètement qu'on le croit d'ordinaire la patrie des peuples vaincus. Ses procédés, dans l'œuvre de la conquête, du moins en Italie, et depuis les plus anciens temps, furent lents et sûrs. Jamais de territoires pris en bloc ; jamais d'annexions violentes. La politique du sénat se résumait en deux mots : détruire les confédérations et leur substituer partout la cité ; ruiner la patrie nationale et faire vivre et prospérer la patrie municipale. Mais comme ces cités, véritables petites républiques, auraient été naturellement tentées de se rapprocher pour renouer les anneaux d'une chaîne rompue, le sénat fit à chacune d'elles une condition particulière et il les soumit à des régimes différents. Dans presque toutes les colonies nous trouvons des *duumvirs*, dans la plupart des *municipes*, des *quatuorvirs* ; ici des *dictateurs*, là des *préteurs* ; à *Fundi*

et à Arpinum, trois édiles, magistrats suprêmes. Grâce à un morcellement aussi complet, grâce aussi à la diversité des droits créant l'opposition des intérêts, on comprend sans peine que tout espoir de retour au passé dut s'évanouir. Par contre, toutes les aspirations à la vie politique furent habilement dirigées d'abord vers l'autonomie municipale, avec la protection de Rome pour garantie, ensuite vers l'absorption future dans la *civitas Romana*, non comme menace, mais comme promesse et comme récompense.

Au milieu du pays soumis, Rome établit ses colonies, composées de citoyens sortis de son sein, animés de son esprit, parlant sa langue et jouissant de la plénitude de leurs droits. La colonie offrait donc le spectacle instructif de la sécurité et de la prospérité, partage exclusif des citoyens romains, et l'on ne tardait pas à comprendre que le privilège pourrait devenir un jour la condition commune : on aspira à l'égalité civile et politique.

Les cités qui entouraient les colonies étaient des municipes de différents degrés, des préfectures et des villes alliées.

Le municipe pouvait prétendre à certains droits que le sénat mesurait à la soumission volontaire des sujets et aux services qu'ils rendaient à la république : d'abord au droit de commerce et de mariage, avec Rome seule, bien entendu ; puis au *jus Latinum* ou *Latinitas*, c'est-à-dire à l'ensemble des droits civils, sans *suffrage* et sans accès aux *honneurs* ; enfin, après les témoignages multipliés d'un dévouement sans bornes, à la plénitude des droits civils et politiques, ou *jus optimo jure*. Rome ne demandait aux municipes que de l'argent et des hommes, la recrue et l'impôt. Toutefois la suppression de l'ancienne vie nationale, la privation de tout lien politique et religieux avec les pays voisins, et plus encore peut-être, le spectacle permanent de la colonie romaine, ne tardèrent point à leur faire sentir que leurs libertés anciennes étaient devenues illusoires et qu'on ne leur avait donné aucune des libertés nouvelles, devenues nécessaires. De là, dans cette Italie vaincue par les légions, des soulèvements désespérés, d'héroïques protestations qui échouèrent dans l'isolement et sous d'inflexibles rigueurs.

Quand la révolte se propageait, on transportait la population rebelle dans un pays inconnu, — avec les femmes et les enfants ; — on lui distribuait des terres avec l'argent nécessaire au premier établissement ; on lui imposait l'indélébile flétrissure d'un nom nouveau ; et ainsi la rébellion était étouffée et utilisée. C'est ce régime pénitentiaire qui portait probablement le nom de *préfecture*.

A côté des municipes, à côté des préfectures s'élevaient encore les cités dites *fédérées*. Ces cités n'avaient aucun des droits que le sénat accordait graduellement aux municipes italiens. Quelques-unes

cependant, les villes commerçantes de la côte, paraissent avoir trouvé, pour un temps, dans ce *fœdus* des garanties suffisantes d'indépendance. Mais, dans l'ensemble, elles n'étaient rien. Elles cherchèrent donc à se débarrasser le plus vite possible de ce titre vide, parfois onéreux, rappelant une *alliance* sans effet ou une liberté inutile, pour s'acheminer vers l'obtention des droits de cité romaine.

Telle était la diversité des conditions que présentait l'Italie après les victoires de Rome.

On sait ce qui arriva. Un jour de l'an 90, l'Italie ainsi municipalisée se souleva tout entière et lutta avec désespoir... pour être assimilée à ses vainqueurs. Les confédérés furent vaincus, accablés, décimés ; mais, — ce qui ne s'était jamais vu à l'issue d'une guerre victorieuse, — Rome, après avoir versé tant de sang, accorda aux rebelles, par la loi *Plautia Papiria*, la possession du droit de cité. Les patries municipales se fondirent dans la patrie romaine, et la conquête fut consommée.

L'œuvre d'assimilation, une fois accomplie dans la péninsule, se poursuivit dans les provinces. Mais cette fois, la résistance des nationalités mieux formées fut plus longue. L'action de Rome d'ailleurs, moins directe et plus éloignée, ne put s'exercer que par l'entremise des proconsuls. Or leur scandaleuse administration ajourna certainement l'annexion des provinciaux à la *civitas Romana*, jusqu'au temps où les provinces elles-mêmes contribuèrent au renversement de la république qu'elles ne connaissaient que par son aristocratie cupide et les exactions de ses gouverneurs. Les vers du grand Corneille sont connus de tous, où il a formulé magnifiquement cette vérité historique :

Assez et trop longtemps l'arrogance de Rome  
 A cru qu'être Romain c'était être plus qu'homme :  
 Abattons sa superbe avec sa liberté,  
 Dans le sang de Pompée éteignons sa fierté,  
 Tranchons l'unique espoir où tant d'orgueil se fonde,  
 Et donnons un tyran à ces tyrans du monde ;  
 Secondons le destin qui les veut mettre aux fers,  
 Et prêtons-lui la main pour venger l'univers.  
 Rome, tu serviras, et ces rois que tu braves,  
 Et que ton insolence ose traiter d'esclaves,  
 Adoreront César avec moins de douleur,  
 Puisqu'il sera ton maître aussi bien que le leur<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Pompée*, acte I, scène 1<sup>re</sup>.

Ce furent les provinces, ce fut le monde fatigué qui firent l'empire. Pour ne parler que de la Gaule, elle était déjà municipalisée et romanisée au premier siècle de Jésus-Christ. Quel plus frappant témoignage de la soumission et de l'assimilation de notre pays à Rome, que l'absence complète de garnisons dans l'intérieur de la Gaule, et cela dès l'époque d'Auguste ! Une seule cohorte (1000 à 1200 hommes) suffit à la contenir. Ce fait capital s'explique d'ailleurs par la part assez large qui fut faite aux Gaulois dans la vie romaine. Participation au droit latin, au culte de Rome et d'Auguste divinisés, acheminement rapide vers la plénitude des droits de cité, indépendance réelle et prospérité des provinces, tout cela et la sagesse et le génie politique de Rome eurent bientôt désagrégé la patrie gauloise et décomposé la nation de Vercingétorix et des druides.

La portion de la Gaule méridionale, baignée par la mer Intérieure, était occupée par cinq ou six grandes familles ethnographiques, dont deux n'étaient plus reconnaissables, lors de l'arrivée des Romains, qu'aux souvenirs qu'elles avaient laissés sur le sol et dans l'onomatistique géographique. Ce sont les Ibères et les Ligures.

Les Ibères occupaient le pays qui s'étend au nord des Pyrénées jusqu'au Rhône et jusqu'à la Garonne, avec *Elimbrreis* (Auch) pour centre de domination. Il est aujourd'hui hors de doute que les Ibères sont les ancêtres des Espagnols, et plus particulièrement des Vascons et des Basques. Il en résulte qu'un élément étranger à la grande famille aryenne a occupé la Gaule méridionale. Il est également indiscutable que l'euskarien ou le basque, cette langue unique en Europe, procède de l'ancienne langue ibérienne. La présence des Ibères, quoique mitigée par le mélange de cette race avec la famille aryenne, est constatée, à l'époque de la conquête, dans le Roussillon et le bas Languedoc, avec *Illiberis* (Elne) pour centre d'établissement. On peut, encore de nos jours, saisir leurs vestiges dans le souvenir de la toponymie ancienne des vallées du Tech, du Tet et de l'Agly. Peut-être se sont-ils avancés jusqu'à l'Auvergne et aux collines du Limousin. Ils ont certainement passé le Rhône à l'est et séjourné dans la vallée supérieure et sur la rive droite du Pô. Mais, c'est en vain qu'on les a cherchés dans les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile.

Quant à leur berceau, il demeure inconnu. Il n'est pas possible non plus de retrouver la trace de leurs pas en Europe ou en Afrique, ni même de risquer la moindre conjecture sur le chemin qu'ils ont suivi pour se diriger vers l'Espagne.

La toponymie ne nous apprend rien sur les Ligures ou plus exactement Liguses, sinon qu'ils n'étaient pas Ibères. Ils étaient de

race aryenne, et leur langue ne peut être distinguée du gaulois, quoique le peuple ligure ne soit pas un rameau celtique. Leur résidence définitive fut la rivière de Gènes. Venus d'Orient, ils ont dû remonter la vallée du Danube, cette grande voie des migrations vers l'Occident. Les traditions sont confuses touchant leur séjour en Bretagne (Angleterre), sur le golfe aquitannique (golfe de Gascogne) et dans la vallée de la Loire. Peut-être ont-ils occupé le Limousin, certainement la Provence, où ils ont fait une longue résidence, et, à l'arrivée des Romains, le souvenir de leur prépondérance était vivace encore. Au temps d'Hésiode, c'est-à-dire vers le neuvième siècle avant notre ère, les « barbares du couchant » n'étaient pas encore les Celtes, mais les Ligures ; et le poète du *Bouclier d'Achille* donnait pour limites au monde « les Éthiopiens, les Ligures et les Scythes. » Ils n'ont franchi le Rhône à l'ouest et occupé le bas Languedoc que vers le sixième siècle avant Jésus-Christ. Au cinquième, ils occupaient seuls la Provence, et, au deuxième, à l'époque d'Apollodore, ils y dominaient toujours. Ce sont eux qui, d'après la légende, combattirent Hercule dans les champs de la Crau. Eschyle, dans un précieux fragment du *Prométhée délivré*, qui nous a été conservé par Strabon, met dans la bouche de son héros, s'adressant à Hercule, ces paroles prophétiques : « Tu auras à combattre la courageuse armée des Ligures », et il ajoute que, dans la lutte qu'il aura à soutenir contre eux, viendra un moment où ils n'auront plus de javelots et ne pourront trouver de pierres sur le sol. Alors, « Jupiter prenant pitié de l'extrémité où son fils se verra réduit, fera pleuvoir un nuage de pierres avec lesquelles il vaincra sans peine l'armée des Ligures. » A l'époque où les légendes du Melkarth phénicien ont pris naissance, il n'y avait en Provence que des Ligures et des Grecs. Au temps de la fondation de Marseille, les Grecs étaient voisins de ce pays, les Ligures seuls en étaient les maîtres. Ligures et Celtes peu à peu se fusionnèrent au point de former une population mixte qui porta le nom de Celto-Ligures. Il importe de signaler ici l'existence d'une route, *Via Heraclea*, ouverte longtemps avant la conquête romaine. Elle conduisait d'Italie en Gaule chez les Celto-Ligures, et en Espagne chez les Ibères. Les Grecs et les indigènes pouvaient y voyager en toute sécurité : la garde en était confiée aux habitants ; chacun, sur son territoire, était responsable des attaques ou des dommages dont les passants pouvaient être l'objet.

Il nous faut maintenant distinguer dans la région rhodanienne les peuplades liguriennes des peuplades celtiques, — restitution géographique qui n'est pas sans difficulté.

Les peuples dont l'origine ligurienne est indiscutable sont d'abord, en partant des Alpes-Maritimes, ces « Ligures chevelus », *Ligures comati*, qui conservèrent leur liberté jusqu'à l'an 23 avant notre ère ; — les *Deciates* et les *Oxybii*, les deux premières tribus que les Romains soumièrent au delà du Var. Les *Deciates* habitaient probablement la rive droite du Var et les campagnes d'Antibes ; les *Oxybii* étaient sur la côte. Chacun de ces peuples avait des villes et des ports nombreux. Les écrivains grecs et romains nous ont parlé de leurs intérêts mercantiles et de leurs habitudes de piraterie.

L'origine ligurienne des *Salyes*, *Sallyi* ou *Salluvii* a été contestée. Cependant, les textes les plus autorisés font des *Salluvii* des Ligures, et plus tard, les Celtes étant descendus dans les contrées méridionales, des *Celto-Ligures*. Le domaine des *Ligures Salluvii* se composait des villes suivantes avec leurs dépendances : *Tarasco* (Tarascon), *Glanum* (Saint-Remy), *Arelate* (Arles), *Aquæ-Sextiæ* (Aix), et *Ernaginum* (Saint-Gabriel). Outre ce territoire proprement dit, les *Salluvii* formaient une vaste confédération dont les principaux « clients » étaient :

Les *Avatici*, vers l'étang de Berre, les *Segobrigii*, *submœnium* de Marseille, les *Desuviates*, vers l'étang de Dezeaumes, entre Arles et Marseille, les *Tricorii* ou région des trois Caps, les *Camatullici*, vers Toulon. Il n'est pas absolument certain que les *Albici*, habitants des montagnes près Marseille, les *Sueltri* dans l'Estérel, les *Verrucini* (Vérignon, entre Draguignan et Riez), les *Cœnicenses* sur les bords du *Cœnus* (Touloubre), les *Samnagenses* entre Orgon et Lambesc, etc., il n'est pas absolument certain, disons-nous, que ces peuplades dépendissent de la confédération des *Salluvii*. Il est remarquable que plusieurs de ces tribus s'établirent dans les hautes vallées des Alpes ; dans le nombre se trouvaient les *Medulli* (en Maurienne), signalés par Vitruve à cause de la fréquence des goîtres, et déjà on attribuait cette infirmité à la nature des eaux qu'ils buvaient.

Ce serait excéder le cadre de cette étude que de relever les traces des Ligures en Espagne et en Italie, où elles sont beaucoup plus visibles. Rappelons seulement que le bas Languedoc a vu passer ces peuplades (550 à 450), et que la Provence a été longtemps la véritable Ligurie.

Il est plus aisé de retrouver les traits distinctifs de cette race. D'après les textes classiques, le Ligure était petit, sec, nerveux, sobre, économe, dur au travail, mais fourbe, perfide, intéressé. Les Ligures exerçaient le brigandage sur terre et sur mer, et ils avaient joui, à l'époque de la république, d'une telle puissance, que c'est à peine si, avec de grandes armées, on avait pu se frayer une route à

travers leur pays. L'on sait même que ce ne fut qu'après quatre-vingts ans de guerre que les Romains obtinrent d'eux qu'un passage leur fût assuré, ayant 12 stades (2220 mètres) de large. Strabon affirme que ces peuples fermaient aux Romains la route d'Espagne. Posidonius rapporte qu'étant à Marseille logé chez un propriétaire rural du nom de Charlomaüs, ce dernier lui raconta ce qui suit : — Il conduisait à certains travaux de terrassement des hommes et des femmes de race ligurienne ; l'une de ces femmes, prise tout à coup des douleurs de l'enfantement, accoucha sans s'éloigner du chantier, et, après sa délivrance, elle reprit sa tâche pour ne pas perdre le salaire de sa journée. — Une autre femme mit au monde un enfant près d'une fontaine. Après l'avoir lavé et enveloppé dans des lambeaux d'étoffe qu'elle avait sous la main, elle l'emporta chez elle. Ces exemples de rudesse vaillante et de farouche volonté sont suffisamment caractéristiques. — On a trouvé, en 1817, à Entremont, à quelques kilomètres au nord d'Aix, parmi les ruines d'un oppidum barbare, un monument des plus curieux, le spécimen de sculpture indigène le plus ancien que nous possédions : il est antérieur à la conquête romaine. Rien de plus féroce que les représentations qui nous sont offertes par ce monument ; rien de plus barbare que les sentiments qui l'ont inspiré, les mœurs qu'il rappelle et le ciseau qui l'a ébauché. Qu'on se figure trois pierres carrées placées l'une sur l'autre. Sur les deux faces latérales on voit des têtes coupées, horriblement grimaçantes, les yeux fermés, excepté une qui les a démesurément ouverts ; ce sont là les trophées. La face principale est réservée au vainqueur : c'est un cavalier vu de profil allant à droite, revêtu de la tunique, la main armée d'une lance. Ce cavalier porte sur la cuisse la longue épée dite gauloise. Un objet suspendu au cou du cheval semble bien être une tête coupée. Ce monument rappellerait une victoire des Gaulois sur les Ligures de Provence ; mais ce n'est là qu'une conjecture.

Les Ambrons, Ombriens ou Ombres appartenaient à une race indo-européenne, congénère de celle des Ligures. Plutarque raconte qu'avant la bataille d'Aix, les Ambrons répétaient, en dansant, leur propre nom ; que les Ligures italiens, en entendant ces clameurs, se mirent à crier, de leur côté, que ce nom qui frappait leurs oreilles était celui de leur patrie originelle, et Plutarque ajoute : « C'est ainsi que les Ligures se nomment eux-mêmes (Ambrons), quand ils désignent leur race. » Les Ambrons ont dû occuper, comme les Ligures, une partie considérable de l'Italie, surtout le versant septentrional et oriental de l'Apennin. Les Ligures d'abord, puis les Étrusques, et, plus tard, les Gaulois les auront refoulés dans le pays auquel

ils ont donné leur nom, l'Ombrie. Alors, ils se seront établis dans une partie de la Gaule méridionale, notamment dans le bas Languedoc, d'où finalement ils auront été expulsés et détruits.

Les Phéniciens ou les Carthaginois ont eu aussi des établissements sur nos côtes méridionales, antérieurement à la fondation de Marseille. Les noms géographiques de la Provence et du Languedoc en ont gardé le souvenir. Le Melkarth (Hercule phénicien) a précédé l'Hercule grec en Gaule. Nous le trouvons partout : — à *Heraclea*, sur le delta du Rhône (Saint-Gilles), à *Heraclea Caccabaria*, dont le nom, avec sa physionomie punique, peut se traduire *la Ville carthaginoise de Melkarth* (probablement située sur la baie de Cavalaire). Nous rencontrons encore sur les côtes de Provence la *via Heraclea*, *Hercules Monæcus* (μόνος οἶκος, seul dans la maison), Hercule solitaire (Monaco). De même *Astarté* a précédé l'Aphrodite grecque ou la Vénus romaine : *Portus Veneris* (Port-Vendres), *Aphrodisium promontorium*, etc. Partout où les vaisseaux de Tyr conduisaient ces aventureux commerçants, ils apportaient avec eux leurs divinités. Enfin une curieuse inscription carthaginoise, déterrée à Marseille, en 1845, prouve que les Phéniciens avaient un comptoir et peut-être leur quartier réservé dans la ville phocéenne. Les côtes de l'Océan ont-elles reçu des comptoirs carthaginois? Le seul port que l'on puisse déterminer avec une suffisante certitude, est celui de *Corbilo*, que de récentes découvertes permettent de fixer à Saint-Nazaire.

Tout le monde connaît l'aimable légende de la fondation de Marseille. Un chef grec, Protis, arrive chez Nannus, roi des Ségobriges; il lui demande son amitié et des terres pour y fonder un port, et, dans un banquet, reçoit de sa fille, la belle Gyptis, la coupe qu'elle devait ce jour-là offrir à celui qu'elle favoriserait de ses préférences.

Marseille dut s'assurer d'abord le pays où elle avait fondé sa puissance par des guerres sérieuses sur la terre ferme contre les Ligures et les Gaulois; puis elle eut à disputer l'empire des mers d'Occident et le commerce aux Liby-Phéniciens de Carthage. Une fois débarrassée de voisins hostiles et de rivaux jaloux, Marseille essaya de fonder des comptoirs sur la côte d'Espagne. On ne voit pas qu'elle ait jamais été en mesure de lutter avec les Phéniciens, ses anciens concurrents, les maîtres du pays. On est toutefois surpris qu'elle n'ait pas mieux profité de la ruine de Carthage; *Gades* hérita de son influence et du mouvement qu'elle avait créé, bien plus que les rares comptoirs de la côte orientale. Cependant les grandes entreprises d'exploration et de colonisation océaniques furent un stimulant pour Marseille. Elle confia la direction d'une

reconnaissance géographique — dans les parages maritimes de la Gaule et de la Bretagne, jusqu'aux régions dites hyperboréennes — à Euthymène et à l'illustre Pythéas, le grand géographe astronome dont les procédés scientifiques pour la mesure du méridien et la détermination des latitudes ont devancé ceux d'Ératosthène. L'époque de Pythéas marque, sans aucun doute, l'apogée de la république phocéenne.

Ce n'est pas seulement l'intérêt commercial, c'est encore la sagesse politique qui fit de Marseille la fidèle alliée de Rome : alliance toujours très étroite et très solide, leurs ambitions ne pouvant jamais se rencontrer, et leurs intérêts devant toujours se confondre. Rome était le principal débouché du port de Marseille. Il y avait un commerce d'exportation qui amenait de Marseille à Ostie les marchandises brutes ou manufacturées de la Gaule ; et ce pays devait fournir des quantités considérables de peaux et de minerai de cuivre. Le port phocéen était en outre le lieu de transit nécessaire de l'étain de la Cornouaille et des Cassitérides, et l'on sait quel usage on fit de tout temps, à Rome, du bronze, dans la composition duquel l'étain entrait pour un dixième et le cuivre pour neuf dixièmes. D'autre part, c'est à l'alliance marseillaise que les Romains durent de pouvoir aisément conquérir l'Espagne. On comprend, en effet, de quelle utilité leur fut Marseille, pour les approvisionnements, la construction des navires, le stationnement et le refuge d'un bon port, bien fortifié, sur ces côtes inhospitalières ; sans parler de la sécurité et de l'entretien de la vieille route *Herculea* qui suivait le rivage ou s'engageait dans les défilés de l'Estérel et des montagnes des Maures pour se rendre de Nice à Narbonne et au delà. Marseille, de son côté, tirait de l'amitié des Romains un grand prestige et un appui sérieux vis-à-vis des Gaulois et des pirates de la Ligurie, qui troublaient la tranquillité des mers. On apprit, dès le milieu du second siècle, qu'offenser Marseille c'était provoquer Rome. Et la cité phocéenne n'occupait pas alors plus de la cinquième partie de la ville moderne !... Il faut dire, cependant, que peu à peu elle se vit entourée, métropole florissante, de riches et nombreuses colonies : *Tauroentum* (Tarento, aujourd'hui ruinée), *Portus Veneris* (Port-Vendres), *Agatha* (Agde), *Antipolis* (Antibes), *Nicæa* (Nice), *Portus Herculis* (Villefranche), *Portus Herculis Monæci* (Monaco) ; — sur la côte transrhodanienne : *Rhoda* (Rosas), *Caucoliberis* (Collioure), *Narba*, plus tard *Narbo* (Narbonne) ; — sur la côte cisrhodanienne : *Maritima* (Saint-Gervais, sur l'étang de la Valduc), *Mastromela* (vers l'étang de Berre), *Incarus* (Carry), *Citharista portus* (la Ciotat), les grandes *Stæchades* (îles d'Hyères), etc.

Le nom des Celtes apparaît pour la première fois dans les textes à la fin du neuvième siècle avant notre ère, et le nom de *Galli* ou Γαλάται au troisième. On sait que ces deux termes sont synonymes.

La région celtique, à cette époque, comprenait la majeure partie de l'Espagne et de la Gaule, la vallée supérieure et moyenne du Danube jusqu'à Belgrade ou même jusqu'aux Carpathes méridionales et au Véliki-Balkan. Elle s'avancait même sur le versant sud des Alpes Rhétiques et Carniques jusqu'aux rivages de l'Adriatique, et cela déjà au temps de Scylax, c'est-à-dire un siècle avant Alexandre. Les Celtes paraissent avoir été laissés en ce pays lors d'une grande expédition faite par la race entière sans doute. C'est par centaines que nous trouvons le long de la vallée du Danube des noms de lieu absolument identiques à ceux de la Gaule proprement dite, à ceux que nous rencontrons, par exemple, sur les bords de la Marne et de l'Oise : — les deux *Cambodunum* (Kempten en Bavière et Weilheim), *Artobriga* (près de Laufen), *Vindobona* (Vienne en Autriche), *Singidunum* (Belgrade en Serbie), *Durostorum* (Silistrie), *Noviodunum* (Isaaktcha). Il y a plus : aux deuxième, troisième et quatrième siècles de notre ère, — les monuments du musée de Pesth qui proviennent de la région médiane du Danube et les inscriptions latines du *Corpus* de Berlin sont là pour l'attester, — on reconnaît des noms d'hommes et de femmes entièrement gaulois : *Matomarus*, *Tempbriga*, *Cacurio*, *Eraviscus*, *Comiamara*, *Cobromara*, *Brogi-mara*, etc., pour n'en citer que quelques-uns.

Les Celtes ont traversé dans leurs émigrations les vallées de l'Inn, de la Drave et de la Save, ainsi que les défilés des Alpes Rhétiques, Carniques et Illyriennes.

Parmi ces conquérants, la nation des *Volcæ*, de beaucoup la plus considérable, était divisée en deux tribus : les *Tectosages* (Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Béziers), et les *Arecomici* (Nîmes, Beaucaire, Uzès, le Vigan). Les Volques étaient d'humeur aventureuse. On trouve les traces de leur passage en Grèce, en Asie-Mineure (Galatie), vers la source du Danube, sur la lisière de la forêt *Hercynia* (Forêt-Noire). Sur la rive gauche du Rhône, entre la *Druentia* du sud et l'*Isara* (Isère) au nord, s'étendait le territoire des Cavares, de l'Isère au Léman, les Voconces et les Allobroges, avec leurs multiples clientèles plus ou moins importantes.

Tel était, en résumé, l'état du sud-est de la Gaule à l'arrivée des Romains.

## III

On se rappelle les événements principaux de la conquête.

Les Marseillais, attaqués par les Ligures, appellent à leur secours les Romains (154). Le consul Q. Opimius défait les Ligures sur les bords de l'*Apron* (Loup), et il s'empare d'*Ægina* (Cannes?).

En l'année 125, les Ligures ravagent le territoire de Marseille. Ils sont vaincus par le consul F. Flaccus d'abord, et l'année suivante, par Sextius Calvinus. Sextius détruisit leur métropole, et, près de ses ruines, fonda un *castellum* qui, du nom des eaux, déjà célèbres sans doute, joint à celui du vainqueur, s'appela *Aquæ Sextiæ* (Aix), devint plus tard une ville, et, après la mort de César seulement, une colonie romaine.

Le terrible C. Domitius Ahenobarbus, le bisaïeul de l'empereur Néron, celui dont l'orateur Licinius Crassus disait « qu'il n'était pas surprenant que sa barbe fût d'airain, puisqu'il avait un visage de fer et un cœur de plomb », déclara la guerre aux Allobroges (122), sous ce prétexte, entre autres, qu'ils avaient dévasté les campagnes des alliés du peuple romain, les *Ædui*, lesquels s'en étaient plaints. Les Allobroges, malgré l'alliance des puissants Arvernes, sont vaincus à *Vindalium* (probablement Bédarrides sur la Sorgues) et à l'*Isara* (121). La confédération arverne est rompue : C. Domitius crée et organise la Province.

Que faut-il entendre par la création d'une province romaine ? C'est ici le lieu de poser la question et d'y répondre. Depuis les savantes leçons, professées au Collège de France par M. Léon Renier<sup>1</sup>, nous possédons une notion juste de ce terme, notion sans laquelle on ne peut rien comprendre à l'organisation de la conquête, ni à la géographie administrative de la république et de l'empire.

Il y avait à Rome deux sortes d'*imperium* : l'*imperium* militaire, qui n'était pas autre chose que l'autorité de chef d'armée, et l'*imperium* judiciaire ou autorité de juge suprême. Dans l'origine, le mot *provincia* exprime simplement l'exercice de ce pouvoir et n'a trait qu'à l'*imperium*, soit militaire, soit judiciaire. Ainsi, on dit : la *provincia urbana*, pour désigner la compétence du *prætor urbanus* ; ou encore : il eut la *province* des Volsques et des Herniques, c'est-à-dire l'exercice de l'*imperium militare* pendant la guerre contre les Volsques et les Herniques. Plus tard on se servit du mot *provincia* pour désigner le champ matériel dans lequel s'exerçait l'im-

<sup>1</sup> En 1869 et en 1872.

*perium*, mais jamais comme expression géographique, pour déterminer les limites précises d'un commandement militaire ou d'une compétence judiciaire. A l'origine, la *province* n'était pas plus limitée que le commandement militaire.

En 118, l'envoi d'une colonie romaine à Narbonne, *colonia deducta*, créa le centre politique de la province. On s'est demandé quelle avait été la condition des anciens habitants de Narbonne, après l'établissement des *cives romani* parmi eux. Ils ont dû jouir d'abord de tous les droits civils, à l'exclusion des droits politiques, c'est-à-dire, si l'on s'en souvient, de la *Latinitas*; puis, peu à peu, ils furent assimilés aux colons. Les conditions des terres furent probablement analogues à celles qui sont spécifiées dans la loi agraire de l'an 111, c'est-à-dire qu'il y eut en Narbonaise, 1° les *agri privati ex jure Quiritium*, donnant seuls droit à la propriété absolue, exempte d'impôts, fixe et héréditaire, propriété dont jouissait le *civis Romanus*; 2° les *agri publici populi Romani*, comprenant les terres vendues, louées, rétrocédées, à titre viager ou héréditaire, mais toujours précaire; car pour toutes les terres qui n'étaient pas *ex jure Quiritium*, il y avait pour l'État romain droit imprescriptible de reprise. Une troisième espèce de terres, appelée *agri privati ex jure peregrino*, ne donnait lieu qu'à une propriété illusoire, en regard de la loi romaine, à la *possessio*.

Les habitants de la province qui n'étaient ni *cives optimo jure*, ni *Latini* ou demi-citoyens, étaient *fœderati, liberi, socii* par euphémisme, *dedititii*, c'est-à-dire en un mot, étrangers.

Quant à ses limites, la *Provincia Narbonensis* avait d'abord celle que la nature lui assignait, la mer, et celles que l'*imperium* du propréteur de l'Espagne Citérieure lui imposait au sud, la crête des Pyrénées; de même la compétence des magistrats de la Cisalpine, le Var et les peuples libres des Alpes la bornaient vaguement à l'est; bien plus indéterminée encore était la frontière du commandement du côté de l'Aquitaine et de la Gaule Chevelue. A Aix et à Toulouse, il y avait des *castella* avec garnisons romaines. Marseille était alliée. Les autres villes ou bourgades étaient celles des peuplades vaincues.

Telle était la Province, 102 (avant J.-C.), à l'époque où commença la guerre des Cimbres.

Les Cimbres, et les Teutons qui se joignirent à eux, sont de la même race, la race germanique. Ces deux races sont originaires des rives de la Baltique et les inondations maritimes causèrent leur départ. Les mœurs qui leur sont attribuées les rattachent indubitablement à la Germanie. Comme les Germains, audacieux et féroces,

comme eux, ils ont la taille élevée, les yeux bleus, les cheveux blonds. On les reconnaît à la multitude de leurs chariots qui portent leurs familles, ou de leurs fourgons couverts de cuir, remplis de richesses, fruit de leurs pillages. Leurs femmes les accompagnent à la guerre; elles assistent à l'action, vêtues de noir, furieuses vengeresses de la défaite, immolant leurs enfants, et se sacrifiant elles-mêmes, pour échapper à la honte de la servitude.

Leur marche nous est peu connue. Il est certain qu'ils pénétrèrent dans les Gaules. César nous dit que les Belges défendirent leur pays contre ces barbares. C'est contre eux aussi qu'eut à combattre M. Junius Silanus, en 109. Il est également indubitable que les *Helvetii Toygeni* et *Tigurini* se joignirent à ces deux grands peuples, ainsi que les *Ambrones*. C'est contre tous ces barbares réunis qu'avaient eu à lutter Cæpio et Mallius, à Orange (105). Il était réservé à Marius de leur infliger une écrasante défaite à Aix.

Marius attendit l'ennemi pendant deux ans (104 et 103); c'est pendant l'année 102 qu'il le vit apparaître. Il établit son camp dans un lieu assez bien défendu, mais où l'eau manquait. Montrant à ses soldats altérés la rivière qui coulait près du camp barbare: « Vous achèterez l'eau avec du sang, » leur dit-il. Force fut donc aux hommes de corvée de descendre dans la vallée et de livrer un premier combat, mais à un petit nombre seulement; car la plupart se lavaient ou prenaient leur repas après le bain: — il y avait en ce lieu des sources d'eaux thermales. Pris à l'improviste, beaucoup d'entre eux ne tardèrent pas à accourir. Les légionnaires bondirent au secours de leurs hommes de corvée; Marius ne put les retenir. Ceux qui se trouvèrent engagés dans cette première journée furent les *Ambrones*, les plus belliqueux des barbares présents, ceux-là mêmes qui avaient le plus contribué à la défaite de Mallius et de Cæpio. Au nombre de trente mille, ils courent aux armes.

Les Ligures de l'armée de Marius entendent les cris de ces soldats gorgés de vin et de viande qui répètent leur nom en dansant. C'est le nom propre de leur ancienne nation; ils le reconnaissent! Mais cela n'empêcha point l'action d'être très vive. On cria des deux côtés; on se grisa à force de crier. Les Ambrons passèrent le cours d'eau qui les séparait des Romains, mais ils n'eurent pas le temps de se mettre en ligne. Les légionnaires se précipitent et volent au secours de leurs auxiliaires. La confusion des Ambrons fut telle, que, réduits à la fuite, ils remplirent le cours d'eau de leurs cadavres. Ceux qui étaient parvenus de l'autre côté de la rivière n'osèrent faire front aux légionnaires. Les Romains les poursuivirent l'épée aux reins jusqu'au camp où étaient

leurs chariots; mais là ils trouvèrent leurs femmes, armées de haches et de sabres. Celles-ci font entendre des cris effroyables, et elles se mettent en travers des fuyards et de ceux qui les pressent. A leurs yeux, les uns sont des ennemis qu'il faut massacrer, les autres des lâches et des traîtres! De leurs bras nus et nerveux, elles saisissent les armes, arrachent les boucliers... et dans la mort seule s'éteint leur rage.

La rivière fut conquise, rouge de sang. Toute la nuit les Romains se tiennent en éveil. On entendait au loin comme un immense murmure : ce n'était pas la plainte du désespoir, certes, mais la belliqueuse menace de la colère. Le jour suivant, rien. Les armées passèrent ainsi deux nuits en présence l'une de l'autre...

Marius, ayant avisé au-dessus de l'ennemi un lieu élevé et couvert de bois, y envoya secrètement et par de longs détours Claudius Marcellus avec trois mille soldats de lourde infanterie. Il refit ses hommes par une bonne nourriture et un paisible sommeil, et, le lendemain de la première action, dès l'aurore, rangea son armée en bataille à mi-côte, en ayant soin de faire battre la campagne par une avant-garde de cavalerie. Les Teutons ne se possèdent plus, ils ne donnent pas aux légions le temps de descendre dans la plaine, se jettent sur leurs armes et commencent à gravir la pente. Marius envoya partout ses ordonnances pour recommander aux chefs de rester en place et d'attendre l'ennemi. A portée du *pilum*, on le lança, et quand on fut pied à pied, on se servit de l'épée. Les Barbares avaient le terrain contre eux; leurs coups ne portaient pas, et eux-mêmes, n'étant pas protégés par leurs boucliers, tombèrent en grand nombre. A peine furent-ils rangés en bataille que les premières lignes enfoncées semèrent le désordre parmi celles qui suivaient; mais la vraie déroute commença lorsque Claudius Marcellus, avec sa petite troupe, parut sur les derrières de l'armée des Teutons. Les Barbares s'enfuirent où ils purent. Il n'en dut pas échapper beaucoup, car il ne s'agissait pas seulement de les vaincre, on voulait les détruire. Plutarque porte le nombre des morts et des prisonniers à plus de cent mille, l'*Építome* de Tite Live à deux cent mille morts et quatre-vingt-dix mille prisonniers, et il ajoute : « Dans les deux combats livrés près d'*Aquæ Sextiæ*, Marius les détruisit », *eos hostes delevit*...

Pour l'Italie, pour la civilisation menacée, pour la sécurité de la république, la réhabilitation de ses armées et la renaissance de son prestige, les résultats de la victoire d'Aix furent considérables; mais nulle part les heureux effets n'en furent mieux sentis qu'en Narbonnaise. Les peuples reconnaissants s'habituaient à voir dans Rome, non plus une dure maîtresse, mais une protectrice vigilante et respectée.

Les années qui suivirent la victoire de Marius paraissent avoir été calmes : de 102 à 90, nous ne connaissons ni un fait ni un nom de proconsul. Après cette date, nous avons :

M. Porcius Cato, petit-fils de Caton le Censeur, qui fut propréteur de la Narbonaise ;

Le proconsul C. Cæcilius qui soumit les *Salluvii* révoltés ;

C. Valerius Flaccus, salué *imperator* pour une victoire sur les Celtibères et sur les Gaulois ;

L. Valerius Præconinus, légat d'un propréteur inconnu, et qui fut défait, puis tué par les Aquitains ;

M. Æmilius Lepidus, proconsul nominal en 78 ;

L. Manlius, propréteur de Sylla, d'après Borghesi, battu en Espagne et en Aquitaine.

A cette époque, Pompée traverse la Gaule pour aller en Espagne combattre Sertorius. Il trouve Marseille dévouée à sa cause et il l'en récompense en ajoutant à son domaine des terres enlevées aux *Helvii* (Vivaraïs) et aux *Volcæ Arecomici* (bas Languedoc).

De 75 à 73, toujours sous la dépendance de Pompée, Fonteius est propréteur de la Narbonaise. Les malversations de Fonteius ne sont ignorées de personne, ni ses vols sur la construction des routes et sur l'octroi des vins. Le génie oratoire de Cicéron n'a pas suffi pour innocenter sa mémoire.

C'est en 72, après la pacification de l'Espagne, que Pompée fonda *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand de Comminges).

De 66 à 60 furent propréteurs C. Calpurnius Piso, Licinius Murena et C. Pomptinus. Cependant la conspiration de Catilina suscita une agitation en Narbonaise (63). Les députés des Allobroges sauvèrent la république. Les Allobroges à leur tour essayèrent une vigoureuse résistance, qui fut domptée.

En l'année 60 a lieu l'invasion des Suèves et d'Arioviste. La loi *Vatinia* investit César de l'autorité, *imperium*, dans les provinces de Cisalpine, de Gaule Narbonaise et d'Illyrium pour cinq ans. Le sénat ajoute la *Gallia Comata*, qui était à conquérir.

Disons maintenant quel était, à l'arrivée de César, l'état de la Gaule Chevelue.

La *Gallia Bracata*, habitée par les Gaulois portant braies ou culottes, répondait exactement, dans la pensée des Romains, à la Narbonaise.

La *Gallia Comata* était donc pour eux tout le reste de la Gaule, c'est-à-dire la région comprise entre le Rhin, l'Océan, les Pyrénées et la Province et correspondant au pays conquis par César, c'est-à-dire, les « trois provinces », à savoir, l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique.

L'Aquitaine, telle qu'elle était à l'arrivée de César, avait pour limites l'Océan, les Pyrénées et la vallée de la Garonne. La race qui l'habitait, la race ibérienne, nous est connue. Neuf peuples ibères occupaient l'Aquitaine : 1° les *Tarbelli*, avec la petite clientèle des *Cocosates*, ayant pour chef-lieu les *Aquæ Tarbellicæ*, et comprenant tout le pays qui forma les diocèses de Dax (*Aquensis*) et de Bayonne (*Lapurdensis*), avec les localités de *Segosa*, de *Mosconnum*, de *Sordi* et de *Carasa*; ce qui correspond à l'Albret, au Marsan, aux Marennes, au Labourd ou Lampourdan et à une partie de la basse Navarre, soit toute la portion occidentale des départements des Landes et des Basses-Pyrénées;

2° Les *Tarusates*, avec la ville d'*Adura* (Aire) sur l'Adour, occupant un territoire correspondant au diocèse *Aturensis*, et comprenant le Chalosse, le Gabardan occidental et quelques terres de l'Estarac (est du département des Landes et ouest de celui du Gers);

3° Les *Elusates* qui formaient le diocèse d'*Elusa* (Eauze), pays correspondant au Gabardan oriental, au Condomois, à la portion septentrionale du Fezensac et à la portion occidentale de l'Armagnac;

4° Les *Lactorates*, cité, puis diocèse de *Lactora* (Lectoure), répondant à la plus grande partie de l'Armagnac et de la Lomagne, (nord-est du département du Gers et partie sud-est de celui de Tarn-et-Garonne);

5° Les *Auscii*, avec la ville d'*Elimberris* (Auch) pour capitale, cité, puis diocèse d'Auch (Estarac et Magnoac, partie méridionale du département du Gers);

6° Les *Benarnenses*, *Venarni* ou *Beneharnenses*, avec *Benarnum* ou *Beneharnum* (Lescar, un peu au nord-ouest de Pau) pour centre, et qui ont formé le diocèse du même nom, correspondant à la Soule (partie nord-ouest du département des Basses-Pyrénées);

7° Les *Ihuronenses* ou *Oloronenses*, avec *Iluvo* pour centre, correspondant à la cité du même nom, plus tard diocèse d'Oloron;

8° Les *Bigerrones*, *Begerri* (Bigorre), cité, puis diocèse du même nom (plus tard diocèse de Tarbes), correspondant, à peu de chose près, au département des Hautes-Pyrénées, avec le chef-lieu *Bigorra*, qui serait Cieutat, d'après M. Longnon;

9° Les *Convenæ* (plus tard cité, puis diocèse du même nom), qui occupaient la vallée supérieure de la Garonne, avec *Lugdunum Convenarum* pour chef-lieu, ce qui correspond au Nébouzan, au Comminges et à l'Almezan. Ils s'étendaient au nord jusqu'à *Calagurris* (vers Cazères), où devait commencer le territoire des *Volcæ Tectosages* de la Province.

Les *Novempopuli* occupaient donc, au nord des Pyrénées, un

pays correspondant, avec une remarquable précision, à l'ancienne Gascogne et à la Navarre française ou Béarn.

Les Aquitains, attaqués dans leurs montagnes par les lieutenants de César, dans la troisième campagne, n'ont pas été complètement soumis; ils n'ont, d'autre part, participé en rien au grand soulèvement provoqué par Vercingétorix; aucun des neuf peuples, aucun même de leurs clients n'a figuré sous les murs d'Alise. Plus tard, l'an 27 après notre ère, dans l'organisation donnée par Auguste à la Gaule pacifiée, les Ibéro-Aquitains réclamèrent et obtinrent une administration spéciale. Ils ont donc conservé leur nationalité, même sous les lois de Rome.

Cependant, quand Auguste divisa la Gaule en trois grandes provinces, il adjoignit à l'Aquitaine quatorze peuples gaulois de la Celtique située au sud de la Loire, à savoir :

Les *Bituriges Vivisci*, capitale *Burdigala* (Le Bordelais, Bordeaux);

Les *Vasates* (Bazadais, Bazas);

Les *Nitiobriges* (Agenais, Agen);

Les *Cadurci* (Quercy, Cahors);

Les *Ruteni* (Rouerge, Rodez, Albi);

Les *Gabali* (Gévaudan, Javoulx);

Les *Helvii* (Vivarais, Aps);

Les *Vellavii* (Velay, Saint-Paulien);

Les *Arverni* (Auvergne, Clermont-Ferrand);

Les *Lemovices* (Limousin, Limoges);

Les *Petrocorii* (Périgord, Périgueux);

Les *Santones* (Saintonge et Angoumois, Saintes et Angoulême);

Les *Pictones* (Poitou, Poitiers);

Les *Bituriges Cubi* (Berry, Bourges).

La Belgique de César et de Strabon comptait quinze peuples ou quinze *civitates*, avec des limites vagues :

Les *Remi* (pays de Reims) avec les *Tricasses* (pays de Troyes) pour clients;

Les *Bellovaci* (Beauvoisis);

Les *Suessiones* (Soissonnais);

Les *Nervii* (pays de Bavay, Hainaut, Brabant);

Les *Atrebatas* (Artois);

Les *Ambiani* (Amiennois, Vimeux, Ponthieu, Santerre);

Les *Morini* (Boulonnais, Morinie, Artois Flamingant, Flandre occidentale);

Les *Menapii* (de Cassel aux côtes de l'Océan et des deux côtés du Rhin);

- Les *Caletes* (pays de Caux);
- Les *Veliocasses* (Vexin, pays de Rouen);
- Les *Viromandui* (Vermandois);
- Les *Eburones* et *Aduatuci* (pays de Namur, de Liège et de Maëstricht);
- Les *Treveri* (pays de Trèves);
- Les *Mediomatrici* (pays Messin);
- Les *Leuci* (pays de Toul).

Les Belges ne forment pas et n'ont jamais formé une race à part. De quelque côté que nous considérons les habitants de l'antique *Belgium*, nous ne pouvons y découvrir autre chose qu'une population mixte, d'autant plus énergique et redoutable qu'elle puise dans des éléments étrangers les uns aux autres et combinés ensemble une surprenante vitalité. Il n'y avait donc, au temps de César, dans la Gaule Chevelue, que deux races et deux peuples : les Ibéro-Aquitains et les Gaulois.

Il nous reste à enregistrer les noms des vingt-deux peuples gaulois de la Celtique comprise entre le *Belgium*, la Loire et la Province, qui ont formé vingt-deux cités sous Auguste :

1° Les *Helvetii* (Suisse avec leur quatre *pagi* ou cantons : — les *Tulingii*, les *Verbigeni*, les *Figurini* et les *Raurici*;

2° Les *Sequani* (Franche-Comté) avec *Vesontio* (Besançon) pour capitale ;

3° Les *Lingones* (pays de Langres);

4° Les *Ædui*, occupant la plus grande partie de la Bourgogne, avec les *Segusiavi* (Forez et Lyonnais), les *Ambarri* (Bresse) et les *Aulerci Brannovices* (confinant aux Séquanes) pour clients;

5° Les *Segusiavi*, quoique clients des Éduens, avaient leur *civitas* à *Lugdunum* (Lyon);

6° Les *Senones* (pays de Sens), une des *civitates* les plus solides, une de celles qui jouissaient en Gaule de la plus grande autorité. — La dernière ville des *Senones* du côté des *Parisii* était *Melodunum* (Melun). *Melodunum*, dit César, était un *oppidum* des Sénonais, situé dans une île de la Seine, comme *Lutetia* (Paris). Rien de plus exact, pour le dire en passant, que cette courte indication topographique. Les ressemblances du vieux Melun et du vieux Paris sont frappantes. Comme *Lutetia*, *Melodunum* était bâti sur une île de la Seine; l'île a la forme d'un navire dont la proue supportait le château et la poupe l'église. De même encore qu'à Notre-Dame de Paris, on a trouvé à Melun des autels carrés avec bas-reliefs à quatre faces, représentant des dieux;

7° Les *Parisii*. Leur capitale était Lutèce, de médiocre étendue. Paris ne s'agrandit considérablement sur la gauche de la Seine qu'à l'époque de Julien. La rive droite était un marais non interrompu qui a laissé son nom à un quartier du Paris moderne. Le marais s'écoulait parallèlement à la Seine, vers la rue Montmartre; il coupait la rue Drouot, dont le nom de Grange-Batelière indiquait récemment encore le souvenir du lieu où passait le cours d'eau au moyen âge, gagnait l'Opéra où l'architecte Garnier a dû compter avec lui, et se jetait dans le fleuve à Chaillot;

8° Les *Carnutes* (pays chartrain), centre du druidisme;

9° Les *Turones* ou mieux *Turoni* (Touraine);

10° Les *Andes*, *Andecavi* (Anjou);

11° Les *Namnetes* (le Nantais);

12° Les *Veneti* (Morbihan et arrondissement de Saint-Nazaire);

13° Les *Osismii* (Finistère);

14° Les *Curiosolites* (Côtes-du-Nord);

15° Les *Redones* (Ille-et-Vilaine);

16° Les *Abrincatui* (Avranchin);

17° Les *Unelli* (Cotentin);

18° Les *Essui* (pays de Bayeux et de Caen);

19° Les *Lexovii* (Lieuvin, pays d'Auge);

20° Les *Aulerci Eburovices* (pays d'Évreux);

21° Les *Aulerci Cenomani* (le Mans);

22° Les *Aulerci Diablintes* (Jublains).

Il faut remarquer que les cités armoricaines formaient une sorte de confédération et que leurs *oppida* opposèrent au général romain une vigoureuse et souvent terrible résistance.

Ainsi donc, au temps de César, il n'y avait dans la Gaule Chevelue, du Rhin aux Pyrénées, de la Province à l'Océan, que deux races et deux peuples : les Ibéro-Aquitains et les Gaulois; ces derniers partagés, si l'on veut, en trois groupes, liés entre eux par la communauté d'origine, de religion, d'institutions, de mœurs et de langue, sous cette réserve toutefois que les Belges sont en partie mêlés de Germains.

Le fond du dogme et des croyances religieuses des Gaulois n'est pas plus connu aujourd'hui qu'au temps d'Amédée Thierry; seulement, nous avons conscience de notre ignorance et nous avons appris à ne pas prendre de vaines apparences pour des réalités. Ce que nous connaissons mieux, ce sont les divinités topiques, celles qui ont donné leurs noms aux fleuves, aux sources, aux bourgades, aux *oppida* de notre pays. L'étude de ces mille dieux qui se partagè-

rent les adorations de nos ancêtres formera le dernier volume de l'ouvrage de M. Desjardins.

Mais, il est un sujet que le savant archéologue traite dans ce second volume longuement et presque en détail, le druidisme.

Il est certain, tout d'abord, que l'empire des druides fut géographiquement très limité. Ni les Ibéro-Aquitains du sud de la Garonne, ni les habitants de la Narbonaise, ni les Gaulois cisalpins ne paraissent avoir connu les druides. La circonférence de leur action n'a pas dû dépasser la Meuse, le Rhône, et peut-être la ligne de hauteur du plateau central.

Il est également certain que les druides sont relativement modernes et que les monuments mégalithiques, incomparablement plus anciens, sont très improprement appelés druidiques. Ces monuments, plus nombreux, il est vrai, dans l'ouest de la Gaule et surtout dans la Bretagne, se trouvent aussi en Italie, sur la cime des Alpes, dans la Provence, dans le bas Languedoc, en Espagne et surtout en Afrique, où jamais personne n'a signalé la présence des druides. Aucun texte ne mentionne d'ailleurs les menhirs, les dolmens, les cromlechs comme les témoins du culte druidique; aucun même n'y fait une allusion lointaine. Tous, au contraire, parlent de ces forêts sombres, de ces chênes à l'ombre desquels les prêtres célébraient leurs mystères, accomplissaient leurs sacrifices, tenaient leurs asiles et leurs écoles. Partout le chêne et le gui sacré, nulle part le dolmen et le cromlech.

L'association des druides est étrangère à la Gaule. C'est de Bretagne (Angleterre) qu'ils sont sortis; leur grande école était en Bretagne; c'est en Bretagne qu'ils retourneront, lorsqu'ils seront proscrits de notre pays par Tibère; c'est en Bretagne et surtout en Irlande qu'ils vécurent longtemps encore après Jésus-Christ, comme en témoignent les *Chroniques irlandaises*, récemment mises en lumière par M. d'Arbois de Jubainville.

Les druides formaient une vaste corporation d'initiés et d'affiliés, obéissant à un chef unique, prêchant, sacrifiant. Ils enseignaient la croyance aux dieux, l'immortalité de l'âme, les récompenses réservées dans une autre vie aux braves, le mépris de la mort. Ils entraient en commerce avec les esprits célestes; ils étaient prêtres sacrificateurs. Aussi s'étaient-ils réservé le sanglant exercice du culte et aucune immolation ne pouvait s'accomplir sans eux. Tout en réprouvant leurs pratiques abominables, il importe néanmoins de distinguer ici le sacrifice volontaire de l'immolation contrainte. En Gaule, on ne s'offrait pas seulement en holocauste aux dieux; on s'immolait soi-même sur la tombe de ceux qu'on avait aimés et qui

vous avaient chéris. Rien de plus significatif, en fait de victimes volontaires, que les six cents *siloduri*, « liés par vœu, » compagnons de ce petit roi des *Sontiates*, appelé Adiatunnos, qui l'assistent sur la terre, partagent même avec lui les soins du gouvernement, sont habillés comme lui, mangent comme lui et meurent avec lui, sans que pas un seul ait jamais hésité, en présence du bûcher, à faire le sacrifice de sa vie. Disons toutefois qu'aucun écrivain ancien n'a été témoin des hécatombes humaines. Ce qui persista le plus longtemps, ce fut la magie sanglante. Quand on voulait, dans les circonstances graves, interroger l'avenir, un homme voué à la mort était étendu sur le dos, et le devin, — prêtre inférieur aux druides, appelé *euhages*, *vates*, ou plutôt *bages*, — le frappait au thorax avec le glaive, et, d'après la manière dont il tombait, dont le sang s'épanchait, d'après les convulsions de ses membres, il découvrait les choses futures.

Mais, c'est par leur enseignement surtout que les druides avaient acquis et conservaient une grande autorité. Exempts du service militaire et de tous les impôts, ils étaient les justiciers sans appel, au civil et au criminel, et prononçaient l'excommunication ou l'exclusion des sacrifices. Leur enseignement comprenait la religion, l'ordre du monde, l'astronomie, la médecine, la poésie. Ils étaient seuls professeurs, élevaient tous les jeunes gens de la noblesse, et en préparaient une partie au noviciat sacerdotal, — sorte de doctrine secrète, transmise par la parole, dont pas une syllabe ne devait être confiée à l'écriture. Les *bardi*, chanteurs, improvisateurs parasites, formaient le troisième degré du sacerdoce. Il y avait aussi des prêtresses, des prophétesses, des sorciers et des oracles.

Le druidisme saisissait, pour ainsi dire, la société gauloise par tous ses côtés, par toutes ses faiblesses. Mais il commit la faute de ne pas suivre le progrès social et politique de la nation. Ligué avec la noblesse, il méconnut le réveil de la démocratie, méprisée et tenue à l'écart ; et, à l'heure du mouvement national, par de lâches et perpétuelles défections, il trahit la cause du pays et perdit en même temps tout son prestige et son autorité.

La noblesse (*equites*, dans César) formait avec le sacerdoce la classe des privilégiés. L'illustration de la naissance y donnait seule accès. Les fonctions des *equites* étaient exclusivement politiques et militaires. Chacun s'entourait d'*ambacti* et de clients dont le nombre se mesurait au rang et à la fortune.

Le peuple, d'abord privé de tout droit avant César, entre au partage de l'autorité en acclamant roi Vercingétorix. On sait comment

s'est faite la révolution politique de 52. Malgré la noblesse arverne, malgré sa famille, avec l'aide de ses clients, Vercingétorix appelle aux armes son pays. Chassé de *Gergovia*, il lève une troupe de volontaires, d'abord composée de gens sans aveu et de vagabonds ; mais il entraîne bientôt la plus grande partie des habitants, il les organise et les conduit à la défense de « la liberté, » *hortatur ut communis libertatis causa arma capiant* <sup>1</sup>. A peine a-t-il rassemblé cette armée improvisée qu'il chasse ceux-là mêmes qui l'avaient expulsé, c'est-à-dire les *principes*, la noblesse. Il est salué roi par ses partisans, et sa propagande toute populaire est spontanément accueillie dans la Gaule comme un réveil national, mieux encore, comme une révolution patriotique.

La forme monarchique avait été abolie, avant César, dans la plupart des États. César cherche à la faire revivre. C'est ici qu'il faut distinguer dans sa politique deux conduites différentes, tendant à la même fin. Il se montre également hostile, d'une part, au mouvement « démocratique » qui avait pour but, en organisant des ligues patriotiques, de faire les peuples libres, afin de les rendre unis et forts ; — et d'autre part, aux alliances de familles qui tendaient à préserver les intérêts d'une aristocratie assez puissante encore pour ressusciter d'anciennes hégémonies. C'est pour cela que le proconsul combat avec une ardeur égale la tentative ouverte de Vercingétorix et les sourdes conspirations de l'Éduen Dumnorix, allié du riche Helvète Orgétorix, ami des chefs séquanais, et méditant, à l'aide d'un mariage, un rapprochement avec les princes des Bituriges. On le voit combler de présents le Carnute Tasgetius et le Sénon Cavarinus, recevoir la soumission du Rème Vertiscus, soutenir contre son beau-père le Trévire Cingétorix, favoriser l'Éduen Convictolitavis contre son compatriote Cotus, admettre à ses conseils le vergobret Liscus, honorer de sa confiante et durable intimité le druide Divitiacus... Toutefois, hâtons-nous de le dire, la liste est longue et consolante des nobles champions fidèles à la cause sainte : — le Sénon Accon est puni du dernier supplice ; le Trévire Indutiomare, l'Aulerque Camulogène, le Lémovice Asédullus, l'Arverne Eporédorix, le Bellovaque Correus meurent en combattant ; le Sénon Drappès se laisse mourir de faim ; l'Angevin Dumnacus s'exile à l'extrémité de la Gaule ; le Cadurque Lucterius, défenseur d'Uxellodunum, est livré enchaîné à César ; Ambiorix enfin et Vercingétorix, ces deux héros, les défenseurs les plus illustres de la patrie gauloise, l'un, toujours insaisissable, quoique toujours présent, qui alla pleurer la défaite de son petit peuple dans les profondeurs des Ardennes ;

<sup>1</sup> César, de *Bello Gallico*, VII, 4.

l'autre, qui expia par la prison et le dernier supplice l'honneur d'avoir soulevé la Gaule et mis en péril la fortune de César.

Les témoignages des anciens écrivains sont vagues et insignifiants quant aux types physiques des races fixées dans la Gaule. Étaient-ils tous de haute stature, blonds et blancs de peau, les cheveux d'un rouge ardent, d'un aspect terrible, d'une voix effrayante comme le répètent la plupart des historiens modernes? Nous nous figurons, au contraire, que les habitants de notre pays, à cette époque, offraient une image bien autrement intéressante et variée.

Quant à la statistique de la population, il est impossible de l'asseoir sur des données certaines. Nous possédons cependant un texte curieux de l'historien Josèphe. « Il existe, dit-il, trois cent cinq peuples en Gaule... Ils sont contenus dans l'obéissance par douze cents hommes de garnison romaine seulement, c'est-à-dire par un nombre de soldats un peu moindre que celui de leurs villes. »

Bien que les témoignages des écrivains soient contradictoires sur les qualités morales, bonnes ou mauvaises, des Gaulois, tous s'accordent à représenter nos ancêtres comme passionnés pour la guerre, méprisant la mort, beaux parleurs, hâbleurs même. Ce que rapporte César des mœurs conjugales des Gaulois et du respect des enfants qui n'abordaient leurs pères en public que lorsqu'ils étaient parvenus à l'adolescence, de l'égalité des droits de la femme et du mari en ce qui touchait à la fortune, semble s'accorder assez mal avec les vices de toute sorte et l'impudicité dont parle Diodore. Julien non plus n'est pas d'accord avec l'historien grec, quand il dit dans un fort beau langage : « Le Rhin est le grand justicier des Celtes : il emporte dans ses ondes les enfants bâtards et devient ainsi le vengeur de l'adultère ; quant à ceux qu'il reconnaît pour légitimes, il les porte à la surface de ses eaux et les rend aux mains tremblantes des mères. »

Quoi qu'il en soit, un vice dont il est impossible de disculper les Gaulois, c'est celui de l'ivrognerie. L'intempérance que leur reprochent les plus anciens textes porte aussi sur l'excès de nourriture. Strabon, qui ne dit rien, non plus que César, de cette glotonnerie, parle au contraire du soin que prennent les Gaulois de ne pas devenir « ventrus » : il y avait une ceinture, sorte d'étalon public, mesurant le *maximum* de l'ampleur permise aux jeunes gens, et ceux qui dépassaient le maximum étaient punis.

L'art de la charcuterie était arrivé à ce degré de perfection qui suppose plutôt un palais délicat et des goûts raffinés qu'une gourmandise barbare.

Nous ne pouvons juger de l'architecture gauloise que d'après

leurs murailles de défense. Les temples étaient simplement des lieux consacrés dans les forêts.

L'intérieur et le mobilier des maisons étaient d'une simplicité extrême, mais les habits étaient somptueux. Avant l'époque romaine, les œuvres plastiques faisaient absolument défaut. D'habiles artisans façonnaient les métaux précieux ; on en peut juger par ces colliers en torsades, ces bracelets, ces armilles, ces anneaux de jambes, ces fibules, ces bagues, qui ne sont pas rares dans nos musées. Nous possédons également de riches variétés d'armes gauloises : épées de bronze à poignées d'ivoire, épées de fer, lances, javelots, poignards, couteaux, *pila*, boucliers...

De la langue que parlaient nos pères, nous n'avons rien ou presque rien à dire. Ce qui est certain, c'est qu'il y avait deux langues distinctes : l'*ibérien*, et le *gaulois* avec ses différences dialectales.

L'étude du *gaulois* est facilitée aujourd'hui par la connaissance des langues congénères, dites langues celtiques modernes. Les langues celtiques, parlées encore à l'heure qu'il est et permettant seules d'étudier le *gaulois*, se divisent en deux branches : la branche gaélique avec les trois dialectes, irlandais, écossais, mannois ; la branche britannique qui comprend aussi trois dialectes : le gallois, le cornique, éteint depuis un siècle, mais dont on a des monuments écrits, et le breton armoricain.

De la langue gauloise proprement dite, il ne reste qu'une faible partie de son vocabulaire, composé surtout de noms d'hommes et de noms géographiques. L'onomastique géographique est donc d'une très haute importance pour l'étude du *gaulois*. Le progrès de la linguistique, la découverte des lois de la phonétique et l'étude comparée des idiomes congénères apportent aussi leurs secours. On sait quels savants a suscités la *Grammatica celtica* du Bavarois Gaspard Zeuss, — Ebel et Glück en Allemagne, Whitley Stokes et Edwin Norris en Angleterre, Nigra et Ascoli en Italie, en France MM. d'Arbois de Jubainville et Gaidoz.

Jusqu'à présent treize textes seulement sont connus ; on en est encore à distinguer le verbe et à chercher les règles de la construction grammaticale. C'est donc à l'étude du vocabulaire que les efforts de tant d'hommes éminents ont dû se borner jusqu'ici ; mais dans cet ordre les plus grands progrès ont été accomplis. On enrichira peu à peu le vocabulaire par la géographie, l'onomastique des fleuves, par la réunion et le triage raisonné des noms d'hommes, enfin par l'étude du cadastre.

J. VAUDON,  
Prêtre de l'Oratoire.

# UN SAINT AU SEIZIÈME SIÈCLE

---

## I

### L'APOSTOLAT DE SAINT PHILIPPE DE NÉRI.

De nos jours l'hagiographie n'a pas seulement pour but d'édifier les âmes pieuses et de les fortifier dans la vertu ; elle a surtout une mission apologétique, et elle doit intéresser et attirer les esprits prévenus contre l'Église, en leur montrant combien, par l'acceptation des vérités chrétiennes, l'intelligence se trouve à l'aise et le cœur en repos. A toutes les époques, Dieu a envoyé de grands saints à son Église ; c'est là une des preuves les plus évidentes de l'assistance divine promise par le Christ à sa divine épouse jusqu'à la consommation des siècles, et c'est là aussi un des arguments les plus propres à produire une impression profonde sur les esprits sincères qui ne demandent qu'à être éclairés. Mais, pour rendre cette démonstration efficace et opportune, il importe de choisir, dans cette grande dynastie de saints, ceux dont la vie s'est écoulée dans une période de l'histoire qui ait quelque analogie avec celle que nous traversons, afin que les exemples qu'ils nous offrent puissent être, de la part de nos contemporains, non seulement l'objet d'une admiration méritée, mais aussi et surtout d'une imitation pratique et féconde. Aujourd'hui les adversaires du catholicisme se représentent volontiers notre religion comme une enceinte fermée ; ils s'imaginent que cette enceinte est étroite et qu'elle est habitée par des personnes intractables, qui ne se soucient guère de faire des prosélytes, mais qui cherchent plutôt à faire des prisonniers. C'est ce préjugé qu'il faut combattre, en montrant que l'Église, cette grande cité des saints, est une ville ouverte, une ville universelle, dont le roi est le souverain et le créateur du monde, et dont les habitants sont pleins de charité et d'amour pour leurs frères, à l'égard desquels ils se montrent bons voisins, *good-neighbours*, ainsi que le disait le cardinal

Newman dans un récent discours à Birmingham. C'est cette pensée qui a sans doute inspiré à un autre Oratorien éminent, Mgr Capece-latro, le dessein d'écrire la vie d'un des saints les plus aimables qui fut jamais, saint Philippe de Néri. L'illustre écrivain, dont le nom occupe une place si importante dans l'histoire religieuse de notre siècle<sup>1</sup>, a exprimé cette pensée, dans une des plus belles pages de son livre, en des termes que nous aimons à citer :

Un apostolat comme celui de saint Philippe, c'est-à-dire un apostolat de pure charité, n'est pas compris ou est mal compris par certaines personnes qui s'imaginent qu'un apostolat de cette nature est trop timide, trop faible, trop mou; mais c'est le contraire qui est la vérité. Sans doute la religion du Christ est une religion militante, et tous les saints font partie de cette milice, et parmi les chrétiens celui qui est le plus saint est aussi le plus disposé à affronter les dangers du combat. Le saint, en effet, lutte contre l'injustice, contre l'erreur, contre le crime, il lutte au dedans de lui-même, pour dominer ses passions, et il lutte au dehors, pour vaincre les ennemis du Christ, de la vertu et du bien; il lutte contre les princes, contre les peuples, contre la société, quand il s'agit de résister à l'hypocrisie, à l'injustice, au despotisme; il pénètre par cette lutte jusque dans les profondeurs du cœur humain quand il s'agit d'en déraciner une tendance mauvaise ou d'en arracher une erreur. Mais certaines personnes d'une intelligence médiocre ne savent point voir l'accord qui existe entre ce caractère batailleur des saints et la charité : ces personnes se trompent. La charité divine n'a pas les tendresses faibles et malades de l'amour humain; elle a une tendresse virile et vigoureuse qui imite celle de Dieu : elle est paternelle et maternelle à la fois. C'est pourquoi non seulement la charité s'accorde avec une lutte semblable, mais elle est l'épée de cette lutte, elle est la seule arme par laquelle dans ce combat on remporte la victoire. Dans notre guerre à nous, celui qui lutte n'a pas de haine pour son adversaire; bien loin de là, il l'aime tendrement; c'est une guerre dans laquelle l'avantage est pour celui qui est vaincu, et souvent le vainqueur n'a rien gagné à sa victoire; c'est une guerre dans laquelle on lutte contre le mal qui fait descendre l'homme vers le néant, et en

<sup>1</sup> Nous croyons important de signaler les autres ouvrages de Mgr Capece-latro, qui a été récemment appelé par Léon XIII aux fonctions de vice-bibliothécaire de l'Église romaine. — *La Vie de Jésus-Christ*, deux éditions, 1 vol. — *Newman et l'Oratoire anglais*, 2 vol. — *Les Harmonies de la religion et de la civilisation*. — *Gladstone et les effets des Décrets du Vatican*. — *Histoire de saint Pierre Damien*, 2 vol. — *Les Harmonies de la religion et du cœur*. — *Les Erreurs de Renan*. — *Histoire de sainte Catherine de Sienne et de la Papauté à son époque*. — *La Doctrine catholique*, 3 vol.

engendre le bien qui l'élève vers la source de l'être, c'est-à-dire vers Dieu. Dans cette guerre donc si différente de toutes les autres, celui qui aime et qui donne davantage est celui qui lutte le mieux et qui remporte plus facilement la victoire. Si la guerre qu'un homme entreprend au nom du Christ est une guerre âpre et violente, les autres hommes ne peuvent la tolérer, et, au lieu d'en être améliorés, ils deviennent plus méchants, lorsqu'ils s'aperçoivent que cette guerre n'est point inspirée par la charité. Mais lorsque mon frère s'aperçoit et lorsqu'il sent que je l'aime, que ma vie est à lui, et que je suis disposé à tout lui donner, alors cette lutte que j'entreprends lui fait du bien, en éveillant dans son âme des sentiments aussi nobles et aussi généreux, et mon rôle se réduit à l'aider à combattre contre lui-même. Cette arme de l'amour subjugué la volonté du prochain, et la volonté, lorsqu'elle aime suivant la loi de Dieu, s'impose à l'intelligence, triomphe de l'erreur, et parvient à renverser le paganisme et l'hérésie sous quelque forme qu'ils se présentent. C'est pourquoi dans le Christianisme, les erreurs même de l'intelligence peuvent être vaincues plutôt par la charité que par la science, bien que la science soit aussi fort utile. Le monde ne fut point converti par la science ou par la dialectique, mais par la charité, par la vérité, par le martyre. Ces considérations ne sembleront point inutiles, si on pense que toute la vie de Philippe fut un apostolat de charité admirable et extraordinaire<sup>1</sup>.

Comment ne pas reconnaître l'utilité et l'opportunité d'un livre semblable qui met en bannière avec des couleurs si vives cette grande figure de la charité? De nos jours, la lutte est partout; elle est à la fois religieuse, politique, économique et sociale; l'ardeur des combattants est extrême; dans cette grande mêlée et dans l'entraînement de la bataille, les défenseurs de la vérité risquent fort d'oublier que le but de tous leurs efforts doit être la conquête des âmes, et ils semblent parfois ne plus se souvenir que cette conquête ne peut être faite que par la charité. C'est pourquoi il est bon de présenter aux yeux de notre siècle cette douce image de la charité dans la personne d'un saint qui a fait luire cette vertu dans toutes ses œuvres, et qui semble avoir médité toute sa vie la grande parole de l'Apôtre : *Si habuero omnem scientiam et si habuero omnem fidem ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil sum*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> T. I<sup>er</sup>, p. 136 et suiv.

<sup>2</sup> I Cor., XIII, 2.

## II

## SAINT PHILIPPE ET LA RÉFORME.

Mgr Capecelatro, dans l'introduction qui précède la vie du grand fondateur de l'Oratoire, s'est livré à une étude approfondie et fort intéressante de la situation intérieure et extérieure de l'Église au seizième siècle. La société à cette époque marchait vers une transformation profonde. Trois tendances principales s'étaient révélées : on assistait d'abord partout en Europe à la renaissance du paganisme sous tous ses formes. Les grands écrivains du monde païen avaient été étudiés durant le moyen âge, et les Pères de l'Église avaient tiré profit des trésors de l'antique sagesse ; mais on cherchait alors à mettre l'ancienne philosophie d'accord avec les doctrines chrétiennes, et on considérait les vérités contenues dans les ouvrages des écrivains du paganisme comme des manifestations imparfaites, mais très réelles, du Verbe de Dieu dans le monde. Au seizième siècle, cette haute philosophie chrétienne était abandonnée ; on avait perdu de vue les grandes traditions du moyen âge, et c'est avec un véritable délire qu'on travaillait à la restauration du paganisme dans la vie de la société. Cette corruption avait pénétré jusque dans les hautes sphères de la hiérarchie ecclésiastique ; et le cardinal Bembo, un des favoris de Léon X, écrivait au cardinal Sadolet de ne point étudier la Bible et les *Épîtres* de saint Paul, de crainte que l'élégance de son style latin ne vînt à souffrir de cette lecture : et il concluait en parlant des auteurs sacrés : « Laisse donc de côté ces niaiseries, indignes d'un homme sérieux. »

Mais une autre tendance non moins funeste s'était affirmée dans le monde intellectuel de cette époque. La raison humaine commençait à proclamer son indépendance. On ne cherchait plus l'accord entre les vérités rationnelles et les vérités surnaturelles. On voyait clairement que la raison tendait à s'affranchir de toute autorité ; ce mouvement d'indépendance n'était point inspiré par le désir de rendre les vérités supérieures plus évidentes et plus accessibles à l'esprit humain ; mais on cherchait plutôt à prouver que la raison doit être maîtresse absolue d'elle-même, et c'est avec des passions hostiles à la foi que ce travail de critique avait été entrepris par les plus audacieux novateurs.

C'est aussi à partir du seizième siècle que la société civile commence à se séparer plus ouvertement de l'Église. Les pouvoirs politiques affirment de plus en plus leur tendance à ne pas tenir compte des lois qui régissent la conscience religieuse. Mgr Capecelatro dé-

veloppe avec un profond esprit philosophique ce mouvement de la société au seizième siècle. Un écrivain éminent avait déjà fait, à un autre point de vue, la même remarque en parlant des luttes religieuses de cette époque<sup>1</sup> : « L'esprit catholique était-il incompatible avec l'esprit national, et l'union des âmes dans la conformité des croyances ne pouvait-elle survivre à la division des États? Telle fut la question qui se posa devant l'Europe au seizième siècle. »

Mgr Capecelatro a raison d'observer que la Réforme ne puisa point sa véritable force dans les changements qu'elle voulut introduire dans le domaine de la théologie. Ces changements ne furent point inspirés par une haute idée religieuse, ou par une profonde conception philosophique. Mais le mouvement de la Réforme était en rapport avec les tristes conditions intellectuelles et morales du seizième siècle; ce mouvement répondait aux passions de l'époque, et il en fut la conséquence. C'est pourquoi le protestantisme, étant surtout fondé sur le terrain mobile des passions humaines, a subi une évolution incessante qui devait nécessairement aboutir à une décomposition totale. Un historien italien, M. Ricotti, a bien jugé la Réforme en lui donnant un nom nouveau; il l'a désignée sous le titre de *révolution protestante*. Mais Dieu sait tirer le bien du mal, et c'est là le secret des grands retours de l'humanité vers les éternels principes du salut social. Tandis que la révolution protestante poursuivait sa marche, en multipliant autour d'elle les erreurs et les ruines, l'Église entreprenait elle-même cette réforme que le protestantisme avait inscrite sur son drapeau, mais qui ne pouvait être accomplie que par l'Église et dans l'Église. Les saints furent les grands coopérateurs de cette réforme salutaire : sainte Thérèse, sainte Catherine de Gênes, saint Gaetan, fondateur de l'ordre des Théatins, saint Charles Borromée, saint Camille de Lellis, saint Jean de Dieu, saint Pierre d'Alcantara, saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, saint Philippe de Néri, et à la fin du siècle, saint François de Sales et saint Vincent de Paul jouèrent tous un grand rôle historique.

Tous contribuèrent à la réforme d'une façon différente, suivant la vocation et le caractère de chacun d'eux. Mais le caractère propre de saint Philippe, ainsi que Mgr Capecelatro le fait observer, c'est de n'avoir point parlé de cette réforme à laquelle, peut-être sans se rendre compte de sa mission, il contribua dans une très large mesure. L'œuvre de saint Philippe, ainsi que celle des premiers chrétiens, sortit un jour des catacombes, et on indique encore aujourd'hui au voyageur qui visite pieusement les catacombes de

<sup>1</sup> *Les Lutttes religieuses en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, par le vicomte de Meaux. Introduction, p. XV. Paris. Plon. 1879.

Saint-Sébastien, la place où le jeune Philippe venait s'agenouiller, pendant la nuit, au milieu des ossements des martyrs, dans ces souterrains qui furent le premier asile de la civilisation nouvelle. Rien n'est plus intéressant que cette analyse psychologique de l'œuvre de saint Philippe, considérée dans ses rapports avec la réforme protestante. Nous n'hésitons pas à dire que ces rapports n'avaient jamais été étudiés avec autant de soin et de précision, et c'est là une des causes du grand intérêt historique de cette publication, par laquelle Mgr Capecepatro a jeté une nouvelle lumière sur cette grande crise que le catholicisme, grâce aux promesses éternelles, traversa victorieusement.

### III

#### SAINT PHILIPPE ET SAVONAROLE

Nous ne pouvons suivre pas à pas l'auteur dans sa narration, qui abonde en détails curieux, racontés avec un charme exquis. Un des chapitres les plus intéressants est, sans contredit, celui où Mgr Capecepatro expose les sentiments de saint Philippe de Néri sur Savonarole. Le pape Paul IV poursuivait avec une grande sévérité toutes les publications qui pouvaient être considérées comme un encouragement aux innovations dangereuses dans le domaine de la religion. Ce pontife eut même quelques doutes sur l'orthodoxie des *Exercices spirituels* de saint Ignace, et il fit examiner les écrits du fondateur de la Compagnie de Jésus par Moreni et Foscherari, qui furent plus tard emprisonnés comme suspects d'hérésie. Une commission de cardinaux fut nommée pour l'examen des œuvres de Savonarole. Un jour, en plein consistoire, quelques religieux, hostiles à la mémoire de Savonarole, ayant parlé des écrits du célèbre Dominicain, Paul IV s'écria : « C'est Martin Luther en personne ! Il faut défendre de pareils écrits ; ils contiennent une doctrine pestilentielle. » Tous les assistants gardaient le silence, de crainte d'irriter le pape : mais au nombre des princes de l'Église était le cardinal Ghislieri, qui devint plus tard pape sous le nom de Pie V ; il répondit doucement au pontife : « Saint Père, nous ferons notre devoir, et nous prononcerons notre jugement au sein de la congrégation que Votre Sainteté a nommée pour l'examen de ces œuvres. » Ces paroles calmes et prudentes ne déplurent point à Paul IV, qui se borna à recommander aux cardinaux d'arriver promptement à une solution, car la doctrine de Savonarole présentait de très graves dangers.

Saint Philippe de Néri avait une grande vénération pour Savonarole : cette vénération datait de la jeunesse même de saint Philippe, qui avait beaucoup fréquenté, durant les premières années de sa vie, le couvent de Saint-Marc, à Florence. Saint Philippe avait donc pu s'imprégner, pour ainsi dire, des souvenirs du grand Dominicain. C'est un fait constaté que saint Philippe de Néri vénérât avec la plus grande dévotion une image de Savonarole. A cette époque, l'Église n'avait pas défendu solennellement de représenter avec les honneurs de l'auréole les serviteurs de Dieu non canonisés, et dans le portrait si pieusement conservé par saint Philippe, Savonarole était précisément représenté avec cet attribut distinctif de la sainteté.

Il est donc aisé de comprendre tout l'intérêt que saint Philippe attachait à l'examen des œuvres du moine de Saint-Marc. Tout semblait indiquer que les écrits de Savonarole allaient être condamnés. Dans tous les couvents de l'ordre de saint Dominique, on ne cessait de prier et de faire pénitence, pour obtenir du ciel un jugement favorable à la mémoire de Savonarole. Saint Philippe, de son côté, passait de longues heures au pied des autels, demandant à Dieu la même grâce. Chaque jour, lorsque les Dominicains apprenaient que la condamnation n'avait pas encore été prononcée, ils chantaient solennellement le *Te Deum*. Enfin le jour arriva où le procès allait être définitivement jugé. Les Dominicains avaient exposé le saint sacrement dans une petite chapelle, à l'intérieur d'un de leurs couvents, et saint Philippe était là qui priaît avec eux. Tout à coup les yeux de saint Philippe s'éclairèrent, son regard se fixa avec une expression ineffable d'amour et de joie sur l'hostie consacrée. Ceux qui se trouvent auprès de saint Philippe remarquent la transformation qui s'était opérée dans sa personne; ils l'interrogent avec anxiété, le saint ne répond pas et semble absolument étranger à toutes les choses qui l'entourent; ravi dans la plus douce extase, il reste comme évanoui. Craignant un malheur, les bons religieux l'emportent dans une cellule; mais il ne revient pas à lui et son corps est immobile et glacé. Les Dominicains sont plongés dans la douleur et lui prodiguent en vain les soins les plus affectueux. Mais voici que saint Philippe tressaille, son visage reprend l'aspect de la vie, son regard est plein d'une céleste animation : « Victoire ! s'écrie-t-il, Dieu a exaucé nos ardentes prières. » En ce moment même, la congrégation des cardinaux venait d'absoudre la doctrine de Savonarole; les Dominicains et saint Philippe avaient gagné leur cause. La congrégation décida toutefois qu'un petit nombre des sermons de Savonarole seraient inscrits à l'*Index*, non point en raison de quelque erreur de doctrine, mais uniquement à cause de la véhémence avec laquelle le célèbre prédicateur avait flétri les

vices du clergé, ce qui pouvait donner lieu à des interprétations fâcheuses.

Mgr Capecelatro complète cet émouvant récit par un intéressant parallèle entre la personnalité de Savonarole et celle de saint Philippe de Néri : « L'œuvre de Savonarole <sup>1</sup>, dit-il, fut bien plus éclatante, plus colorée, plus dramatique que celle de saint Philippe : le terrible Dominicain entreprit une lutte bien plus violente, et il obtint d'abord des résultats plus larges et plus sensibles. Mais d'autre part saint Philippe, en ayant l'air de faire beaucoup moins, remporta en réalité des succès plus durables, plus abondants, et plus sûrs. Les succès obtenus par saint Philippe furent dus surtout à la grande douceur de son âme : tandis que ce qui nuisit le plus à l'œuvre de Savonarole ce fut sa nature trop bouillante et son zèle parfois excessif et inconsidéré. Saint Philippe se propose pour modèle la charité tendre et féconde de Jésus-Christ; Savonarole, terrible comme un prophète de l'Ancien-Testament, semble vouloir ressusciter le caractère âpre et dur de l'ancienne loi. Savonarole parle avec impétuosité des vices de son époque et du besoin de réforme; saint Philippe, au contraire, n'en parle jamais; il se borne à répandre la charité dans les âmes, et il est convaincu que la charité triomphera du nouveau paganisme, et rétablira au milieu des peuples le règne de Dieu. » Saint Philippe fut toujours admirable d'humilité et de soumission à l'Église; Savonarole entra un instant dans la voie de la désobéissance et de la rébellion; mais il expia par une sainte mort ce mouvement d'orgueil, et Mgr Capecelatro n'hésite pas à reconnaître dans Savonarole un des plus grands orateurs sacrés qui aient honoré l'histoire de l'Église.

L'éminent écrivain ajoute ici une remarque dont, avec raison, il fait ressortir l'opportunité. L'œuvre de réforme entreprise par saint Philippe dut en grande partie son succès à une qualité qui fit défaut à l'œuvre de Savonarole : le fondateur de l'Oratoire ne mêla point la politique à son dessein de réforme religieuse. Savonarole, au contraire, visa à la fois à une réforme religieuse et à une réforme politique, et la première fut en grande partie compromise par son alliance avec la seconde. Mais il faut reconnaître, et Mgr Capecelatro le reconnaît aussi, que Savonarole n'est point responsable de cette union des deux réformes; elle fut la conséquence des conditions religieuses et politiques de Florence, et le moine de Saint-Marc fut victime de cette triste situation. Il n'en reste pas moins une des plus grandes figures du quinzième siècle, et dans notre époque de relâchement, où les caractères vigoureux font défaut, il est bon d'étu-

<sup>1</sup> T. I, liv. II, ch. v, p. 358.

dier l'œuvre de ce moine austère, qui voulait retremper les âmes dans les fortes vérités de l'Évangile, afin de rendre, par la restauration des mœurs, la vigueur à l'Église et la puissance à sa patrie.

## IV

## SAINT PHILIPPE ET L'ORATOIRE.

Nous ne pouvons terminer cette rapide étude sur l'ouvrage de Mgr Capecelatro sans faire remarquer combien le caractère de simplicité et d'humilité, qui se retrouve dans tous les actes de la vie de saint Philippe, s'est communiqué à la congrégation de l'Oratoire, qui le reconnaît pour père et pour protecteur. Tout est simple et modeste dans cette association des prêtres de l'Oratoire; on sait combien saint Philippe hésita avant de permettre que sa congrégation répondît aux nombreuses demandes qui lui étaient faites par les évêques italiens, qui réclamaient pour coopérateurs dans leurs diocèses les enfants de saint Philippe de Néri. Rien n'est plus curieux que la comparaison faite par Mgr Capecelatro, au début de son livre, entre l'œuvre de saint Philippe et celle de saint Ignace de Loyola. Le fondateur de la Compagnie de Jésus avait trouvé dans la vie militaire le type de son ordre, qui devait être appelé à accomplir de grandes choses dans l'histoire de l'Église. Cet ordre, si vigoureux par sa science et par sa discipline, apparaissait au moment où l'Église catholique, attaquée par le protestantisme, avait besoin de faire appel à toutes les intelligences et à tous les dévouements. Saint Philippe de Néri eut une autre vocation, qui ne fut pas moins utile à la religion et à la véritable réforme; son œuvre eut moins d'éclat, mais fut aussi efficace; et ces deux saints, qui diffèrent considérablement entre eux par le caractère et par l'apostolat, sont une preuve nouvelle de cette universalité sublime de l'Église catholique qui profite de tous les dons que Dieu accorde aux âmes, en attirant à elle les esprits audacieux aussi bien que les intelligences timides, les natures douces comme les cœurs ardents, et en fournissant à tous le moyen de travailler, suivant leurs aptitudes, au salut de leur âme et au bien de la société.

Saint Philippe de Néri appelle à son aide tout ce qui peut servir à rendre la religion aimable et attrayante; il ne veut pas qu'on soit triste autour de lui; il encourage les jeux de l'enfance; il aime la musique; et un des chapitres les plus intéressants du livre de Mgr Capecelatro, est celui où il nous montre l'influence exercée par

saint Philippe sur Palestrina, le grand réformateur de la musique religieuse <sup>1</sup>.

Le livre de Mgr Capecelatro plaira à la fois aux âmes pieuses et aux hommes savants. Ce n'est pas seulement un saint qu'on apprend à connaître et à aimer par la lecture de cet ouvrage; c'est aussi une de ces congrégations que les ennemis de l'Église poursuivent aujourd'hui de leur haine implacable, et parmi ces congrégations les prêtres de l'Oratoire représentent une des associations religieuses qui ont le plus honoré l'Église et l'humanité. Depuis le grand Baronius, l'illustre historien ecclésiastique, qui allait s'agenouiller humblement au tombeau des saints Apôtres en demandant à Dieu « *l'esprit d'obéissance et la paix* », jusqu'à Newman qui a pris pour devise de son apostolat : *Heart to heart* (cœur à cœur), et qui est considéré par tous les Anglais comme une gloire de leur pays, les prêtres de l'Oratoire sont restés fidèles aux enseignements de celui qui fut appelé l'apôtre de Rome, et ils s'efforcent aujourd'hui plus que jamais d'attirer les âmes à l'Église par ce grand trait d'union, la charité. Quant à la France, elle ne saurait oublier qu'elle doit à l'Oratoire Malebranche et Massillon.

Comte CONESTABILE.

<sup>1</sup> T. II, liv., III, ch. VIII.

---

# M. GUIZOT DANS SA VIE INTIME

---

La gravure a popularisé le tableau de Delaroche qui représente M. Guizot aux jours orageux de sa vie de ministre et d'orateur. L'illustre homme d'État, dans une attitude méditative, semble de marbre comme la tribune sur laquelle il est accoudé ; son regard est perdu dans l'espace, tout son visage respire une résolution inflexible, une impassibilité glaciale et hautaine, son corps est serré dans une redingote boutonnée jusqu'au menton. Ceux qui n'ont pas connu personnellement M. Guizot ou qui ne l'ont entrevu, pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, qu'aux séances de l'Académie, seules occasions où il sortît de sa retraite, se le figurent encore sous cet aspect, et prêtent volontiers à son caractère quelques-uns des traits que le peintre a donnés à son modèle. Le dernier ministre de Louis-Philippe est toujours pour eux, suivant l'expression de M. Guizot lui-même dans une lettre à son fils aîné, « ce personnage tragique, solitaire, tendu, qui finira par devenir une légende, fausse comme toutes les légendes ».

Dans un livre publié récemment <sup>1</sup>, M<sup>me</sup> de Witt s'est proposé de faire mieux connaître la personne de son père. Si récente que soit encore sa perte, M. Guizot appartient déjà à l'histoire. Le temps, qui a consacré et rajeuni sa gloire d'écrivain, a apaisé les passions et les rancunes soulevées au cours de sa carrière politique. Mais le caractère d'un homme public ne saurait être compris, les influences qui ont concouru à son développement, les mobiles de ses actions ne sauraient s'expliquer que par une révélation plus ou moins complète de sa vie, de ses pensées, de ses sentiments intimes. On est très porté, d'ailleurs, de notre temps à suppléer, à cet égard, par des conjectures à ce qu'on ignore en réalité. M<sup>me</sup> de Witt l'a senti ; elle a pensé que « parmi tous les dons que Dieu avait accordés à son père, les plus précieux, sinon les plus éclatants, étaient restés

<sup>1</sup> *M. Guizot dans sa famille et avec ses amis, 1787-1874*, par M<sup>me</sup> de Witt, née Guizot. Paris, Hachette.

cachés dans le petit cercle de ceux qu'il aimait » ; qu'il convenait de ne point les laisser désormais inaperçus et de compléter l'ensemble harmonieux que présente à l'esprit impartial cette existence si remplie, où l'on peut relever des erreurs, mais point de tache.

Elle a composé, sous une inspiration de piété filiale, un petit volume d'extraits de la correspondance de M. Guizot, choisis avec un tact très digne d'éloge et encadrés dans un récit simple et intéressant. Nous ne pouvons regretter qu'une chose, c'est que ces extraits ne soient pas plus nombreux ; ils font désirer une plus ample publication de la correspondance de M. Guizot. Tel qu'il est cependant, le livre de M<sup>me</sup> de Witt jette sur la figure de son père une attrayante lumière ; nous essayerons d'en donner une idée au lecteur.

## I

On a bien souvent retracé les origines de M. Guizot, sa naissance d'une famille de protestants des Cévennes, la mort de son père, victime de la Terreur à moins de vingt-huit ans. Ce père, qui était avocat à Nîmes, paraît avoir été lui-même un homme d'un cœur généreux et d'un esprit distingué. Il avait suivi l'élan de ses corréligionnaires vers la liberté, après un siècle de persécutions, mais il avait lutté courageusement contre les excès révolutionnaires. Mis en accusation et arrêté, le gendarme qui avait découvert sa retraite lui avait proposé de le laisser échapper. « Es-tu marié ? demanda vivement le prisonnier. — Oui, j'ai trois enfants. — Et moi aussi ; mais tu payerais pour moi, marchons. »

« Né sous l'empire d'une législation haineuse qui refusait à ses parents une union légale, à lui un nom et un état, M. Guizot, dit un de ses biographes <sup>1</sup>, avait vu du même coup la révolution lui rendre définitivement sa place au soleil et lui faire payer ce bienfait du sang de son père. Peut-être trouverions-nous dans ce concours de circonstances le premier germe d'une antipathie presque égale chez l'homme d'État pour les monarchies et les démocraties absolues. »

Au foyer en deuil d'une mère veuve où il grandit, sous l'empire des difficultés d'une vie étroite et des espérances d'avenir qui reposaient sur la tête du fils aîné, M. Guizot devait contracter des habitudes précoces de gravité laborieuse et d'ambition élevée. Tout absorbée qu'elle fût dans les souvenirs du passé, M<sup>me</sup> Guizot la mère

<sup>1</sup> *Galerie des contemporains illustres*, par un homme de rien, t. I<sup>er</sup>, p. 2 de la notice sur M. Guizot. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que Louis XVI avait rendu aux protestants l'état civil et une liberté de culte de fait.

ne négligea rien pour assurer à ses enfants une solide instruction, bienfait précieux et rare à l'époque de désorganisation qu'on traversait alors. Dans ce but, elle s'expatria et elle employa ses modestes ressources à les entretenir à l'université de Genève; elle-même dirigea leurs travaux; elle-même étudia avec eux et pour eux. Aussi M. Guizot lui reporta-t-il toujours l'honneur et le mérite de tous ses succès. Dans sa vieillesse, conduisant un visiteur devant le portrait de sa mère, l'illustre homme d'État lui disait avec un mélange d'émotion et de fierté : « Quand j'étais enfant, elle m'a dit : « Tu seras le « premier » ; depuis, je me suis toujours efforcé de l'être. » Dans toute la vie de son fils d'ailleurs, M<sup>me</sup> Guizot a tenu une grande place; elle a été heureuse de toutes ses joies, elle a souffert de toutes ses douleurs; à l'âge du repos, elle s'est vouée à l'éducation de ses petits-enfants, privés de leur mère, avec l'ardeur austère qui la distinguait.

Que ne vous dois-je pas? écrivait M. Guizot à sa mère, le 4 octobre 1839: ce que vous avez fait pour moi quand j'étais enfant et n'avais plus de père, vous le faites aujourd'hui pour mes enfants, qui n'ont plus de mère. Il y a en vous deux choses inépuisables, infinies: la tendresse et le courage. Vous avez supporté sans succomber vos propres épreuves, vous m'aidez à supporter les miennes. Grâce à vous, je puis, sans manquer à mes devoirs envers mes enfants, sans sécher d'inquiétude pour eux, remplir d'autres devoirs et donner à ma vie quelque chose de l'importance à laquelle Dieu l'avait destinée.

Ceux qui ont vu M<sup>me</sup> Guizot dans les salons du ministère des affaires étrangères, vivant souvenir des assemblées du Désert, sous la mise antique qu'elle n'avait pas quittée, ceux surtout qui ont conservé son image, alors que, pendant la crise de 1848, réfugiée à la Bibliothèque royale chez des amis et séparée de son fils, elle psalmodiait à haute voix, à genoux sur son lit comme étrangère à tout ce qui se passait autour d'elle, au bruit de l'émeute triomphante qui grondait dans la rue; ceux-là sauront un gré particulier à M<sup>me</sup> de Witt d'avoir fait revivre cette physionomie si énergique et si respectable. Mais tous ceux qui veulent comprendre le caractère de M. Guizot aimeront à savoir ce qu'était sa mère et à relever les ressemblances morales qui les unissaient l'un à l'autre.

En dehors de l'influence de sa mère, il en est une seconde, plus connue peut-être, qui a été très puissante sur la formation de l'esprit de M. Guizot, comme sur le cours donné à sa carrière. Nous voulons parler de celle de sa première femme, M<sup>lle</sup> Pauline de Meulan. L'écolier de Genève était devenu homme, au milieu de labeurs ingrats courageusement acceptés. Son âme avait des aspirations

vers la gloire littéraire, et il avait commencé à écrire, mais il était encore obscur. On sait l'histoire de sa liaison avec M<sup>lle</sup> de Meulan, liaison qui avait débuté, de la part de M. Guizot, par l'offre du secours de sa plume, dans un moment de maladie et de deuil de celle qui devait, cinq ans après, devenir sa femme. On sait moins toutes les forces que M. Guizot puisa dans cette union. Non seulement sa femme développa ses relations dans les débris de cette société royaliste à laquelle elle appartenait par sa naissance, et le prépara ainsi au rôle politique qu'il devait jouer bien jeune encore, dès la première Restauration, mais elle élargit le cercle de ses études en s'y associant, elle donna une direction, des aliments, des encouragements à cette avidité de savoir et d'enseigner qu'il tenait de Dieu et de son éducation; elle le soutint dans un travail infatigable dont elle lui donnait elle-même l'exemple.

C'est à toi, lui écrivait M. Guizot, de Gand, le 4 juin 1814, que tiennent mon activité et mon ambition; c'est à cause de toi que je ne veux négliger aucune occasion de me distinguer des autres hommes; sans notre union j'aurais vécu dans ma paresse naturelle; j'aurais pu sentir par moments le besoin de faire usage de mes facultés et le désir de montrer ce que je suis; mais ces sentiments ne se seraient pas soutenus, mon indolence et mon mépris pour les choses de ce monde l'auraient presque toujours emporté.

Le livre de M<sup>me</sup> de Witt renferme un certain nombre de lettres charmantes de M<sup>me</sup> Guizot, née de Meulan, à son mari, avant et depuis son mariage. Dans ces lettres, les conseils d'une personne plus âgée, donnés avec enjouement et bonne grâce, s'associent à l'expression d'une tendresse profonde et prompte à s'épancher, comme si elle pressentait que Dieu doit lui en refuser le temps. Aucune trace de pédantisme chez une personne qui a tant écrit et des livres si virils.

Sans le travail, dit-elle dans une lettre du 16 septembre 1820, je n'aurais à me plaindre de rien; mais c'est une grande calamité pour moi de ne pouvoir l'accorder avec le reste de ma vie. S'il était possible que je m'y livrasse pleinement en y dévouant tout mon temps, toutes mes idées, comme tu le fais quand tu veux bien travailler, je travaillerais bien aussi, je m'en sens encore la force, mais je n'ai pas celle de passer continuellement d'une vie à une autre, de cette foule de sentiments, d'idées, de soins dirigés vers d'autres existences, à ces conceptions qui ne peuvent venir que de moi. Je suis *toi* hors de mon travail; je suis à mon fils; je suis à ce qui t'occupe, à ce qui m'occupe pour lui; pour travailler je ne puis être que moi-même, et le loisir me

manque pour les transitions ; je m'y épuiſe, et il ne me reste de force pour rien.

Jusqu'à son dernier jour, pour ainsi dire, M<sup>me</sup> Guizot devait cependant travailler dans l'intérêt de ceux qu'elle aimait. L'épuisement auquel elle devait succomber n'affaiblit en rien la vivacité de ses sentiments et de ses impressions.

Je suis bien vieillie, bien fatiguée, bien malade, écrivait-elle très peu de temps avant sa mort, eh bien, le moindre mouvement qui me vient du dehors, l'idée seule d'un beau pays, d'un grand événement, de quelque spectacle, de quelque scène inconnue et intéressante me rend de la jeunesse et de la force ; il semble que je n'aie usé que la moitié de ma vie, celle du dedans, et qu'au dehors je puisse en retrouver une autre qui me mènerait encore loin.

Elle mourut le 1<sup>er</sup> août 1827, tandis que son mari lui faisait la lecture d'un sermon de Bossuet sur l'immortalité de l'âme. « Je sais à quel endroit, à quelle phrase elle a cessé de m'entendre, écrivait M. Guizot, le 8 août suivant ; deux minutes auparavant déjà ses sens étaient troublés ; elle a fait un effort pour les rappeler ; évidemment, elle voulut suivre jusqu'au bout le bon et sublime raisonnement de Bossuet sur la question. L'effort lui a réussi, elle est rentrée en possession d'elle-même, elle a entendu la fin du paragraphe, et alors, à la lettre, elle nous a quittés sur les ailes d'une excellente preuve d'immortalité. »

Personne n'a agi sur le développement intellectuel et moral de M. Guizot au même degré que sa première femme, pas même le chef de l'école politique à laquelle il s'est fait honneur d'appartenir, M. Royer-Collard, qu'il a dépeint dans ses Mémoires comme singulièrement puissant sur les autres hommes « par la gravité impérieuse de sa raison, et par son habileté à répandre, sous des formes un peu solennelles, l'éclat imprévu d'une imagination forte, excitée par des impressions très vives ». A la mort cependant de son ancien collègue à la Sorbonne, de son ancien maître dans les luttes parlementaires de la Restauration, de ce maître dont l'humeur ombreuse avait contribué, avec les événements, à l'éloigner plus tard, M. Guizot devait lui rendre cet hommage ému :

Il a fait bien plus que de me rendre service dans ma carrière ; il a réellement contribué à mon développement intérieur et personnel ; il m'a ouvert des perspectives et appris des vérités que, sans lui, je n'aurais peut-être jamais connues. C'est là un service supérieur à tout autre et bien plus rare.

## II

Si nous nous demandons maintenant quels traits du caractère de M. Guizot, sa correspondance intime, le récit de sa vie de famille font particulièrement ressortir, nous y voyons d'abord la marque d'un sentiment religieux très sincère et très profond. M. Guizot s'est assez souvent déclaré chrétien, il a défendu avec assez de force, dans ses *Méditations*, la foi au surnaturel et à la révélation, pour que tout renseignement nouveau sur ses croyances à cet égard puisse paraître superflu. Il n'en est rien cependant. Quelques personnes ont peut-être été tentées de considérer les professions de foi religieuse de M. Guizot comme une partie de son système politique. On a dit qu'il envisageait les questions de cet ordre en homme d'État, et qu'il aimait à concevoir dans un même pays plusieurs Églises chrétiennes, unies pour la défense des principes essentiels des sociétés, mais séparées pour répondre aux tendances religieuses diverses, et contre-balançant leur influence les unes par les autres, de même que dans le gouvernement parlementaire de l'Angleterre les grands partis politiques. Cette appréciation ne serait pas très exacte. Si M. Guizot croyait pouvoir se placer au-dessus de ce qui lui semblait en matière religieuse question de forme, si, dans une aspiration très haute vers une certaine unité religieuse, il aurait été disposé, après Leibniz, à appeler de ses vœux une synthèse de toutes les Églises chrétiennes, il n'en était pas moins attaché à la révélation évangélique, non seulement comme à un principe social souverainement utile, mais comme à la vérité et à la règle de sa vie. Presque enfant, il adressait à sa mère une lettre d'une inspiration religieuse si attendrie et si austère à la fois, que nous croyons devoir en reproduire la plus grande partie.

Plus j'avance, disait-il, et plus je sens combien la religion est nécessaire pour donner à l'homme toute la force, tout l'amour du bien dont il a besoin ; je suis convaincu que sans piété, sans le secours continuels de Dieu, l'homme ne saurait effacer la tache originelle dont sa nature est empreinte, ni parvenir à se rendre pur et saint comme on doit l'être, afin d'adorer Dieu en esprit et en vérité. L'idée que le moment où l'on a commis une faute s'échappe et l'emporte à jamais avec lui sans qu'il y ait moyen de le rappeler est terrible, elle paralysait les facultés si la foi ne rendait un peu de confiance. C'est passer de l'enfer au paradis que d'abandonner le spectacle de notre fragilité, de nos erreurs, pour contempler l'homme tel que Dieu a voulu qu'il pût devenir un jour, tel qu'il nous en a donné le modèle en Jésus-Christ.

Cet idéal de la perfection humaine est une contemplation ravissante qui remplit le cœur sans l'agiter, l'humilie sans l'accabler, donne à la fois force, courage, consolation, espérance. Je ne connais aucunes délices comparables à celles que j'ai ressenties en méditant sur ce divin caractère, sur la bonté de Dieu qui l'a donné aux hommes pour servir de lampe à leurs pieds et de lumière à leurs sentiers. Fatiguée des vices, des erreurs, de la dégradation qu'elle rencontre partout, l'âme se porte avec une joie inexprimable vers ce bien-aimé Sauveur qu'aucun vice n'a entaché, qu'aucune erreur n'a pu séduire, qui ne s'est laissé atteindre par aucune dégradation. Je ne veux pas me laisser aller à l'écrire là-dessus ; c'est pour moi une source si féconde de sentiments et de pensées que je n'essayerai jamais de me plonger dans cet Océan de perfections, de beautés que Dieu seul peut posséder dans une telle plénitude.

Un peu ébranlé à son entrée dans le monde par le choc confus des opinions contradictoires et par ce qu'il a appelé « le laisser-aller intellectuel de la société de Paris », M. Guizot avait été ramené bientôt aux sentiments de son enfance par l'étude de l'histoire humaine et des origines chrétiennes.

Mon Élixa, écrivait-il à sa seconde femme en 1830, personne, pas même toi, n'est plus fermement confiant que moi dans la Providence, plus soumis de cœur à sa volonté ; mais lorsque ma transformation intellectuelle s'est accomplie, lorsque mes idées se sont fixées, mes regards se sont surtout dirigés vers l'ensemble des choses, sur la destinée de l'humanité, le cours, les lois, le but de son développement. C'est là surtout que l'intervention divine a éclaté à mes yeux, que j'ai reconnu clairement, irrésistiblement, la pensée et la volonté suprêmes. Je les trouve manifestes dans l'histoire du monde d'une façon aussi certaine que dans la marche des astres ; je vois Dieu dans les lois qui règlent le progrès du genre humain, aussi présent, aussi évident, bien plus évident, selon moi, que dans celles qui président au lever et au coucher du soleil.

Cette foi, dont il consignait encore dans son testament la solennelle expression, devait animer et soutenir M. Guizot jusqu'à son dernier moment. « Quelques heures avant sa mort, raconte M<sup>me</sup> de Witt, sa fille était agenouillée à côté de son lit ; il y était confiné depuis cinq ou six jours déjà, acceptant à regret les services que tous s'empressaient à lui rendre, indépendamment encore par goût et par volonté, alors même que ses forces ne le permettaient plus. Il regardait sa fille, elle aurait pu se tromper sur la séparation qui l'attendait, tant ce regard était encore pénétrant et tendre. « Adieu, ma

« fille, adieu, » répétait-il. Une seule espérance soutenait alors les cœurs. « Au revoir, mon père ! » dit-elle. M. Guizot, si faible quelques instants auparavant, se releva seul sur ses oreillers ; ses yeux brillaient, sa voix avait repris sa force : « Personne n'en est « plus sûr que moi ! » dit-il, et son accent retentit encore dans l'âme de ceux qui l'entendirent. »

N'est-ce pas en grande partie à ce sentiment religieux toujours présent que M. Guizot a dû un autre trait de son caractère, l'élévation morale qu'il a portée dans sa vie de professeur, d'écrivain et d'homme d'État. Inaccessible aux petites passions vulgaires, à l'amour du lucre, à la soif du bien-être, M. Guizot a été ambitieux, de cette ambition qui consiste à se sentir des talents et à vouloir en faire un noble usage ; il a aimé l'autorité pour les grandes choses qu'elle permet d'accomplir, pour le plaisir sévère d'agir sur les autres hommes.

Je ne dis point, écrivait-il à sa fille presque à la veille de sa chute, je ne dis point, comme on dit souvent, que la vie publique m'a trompé, que je n'ai plus d'ambition, même de la grande et de la bonne, que je suis désabusé des hommes et du monde. Cela n'est point vrai. La vie publique n'a point trompé mon espérance ; je ne prends aux grandes affaires ni moins d'intérêt ni moins de plaisir qu'il y a vingt ans. Je ne trouve point les hommes, ou les choses humaines, ni le monde au-dessous de ce que j'en avais attendu. Je n'ai pas du tout le sentiment de belles illusions perdues, d'une grande attente déçue. Je ne regrette point les rêves de ma jeunesse. J'ai bien plutôt l'impression que Dieu m'a donné plus que je n'avais entrevu, et l'expérience a confirmé bien plutôt que détruit mes plus belles et plus ambitieuses perspectives. Mais en même temps que les grands intérêts qui remplissent ma vie conservent pour moi toute leur valeur, j'ai reconnu leur insuffisance à remplir mon âme.

Devant son ambition même, M. Guizot n'a jamais fait plier ce que sa raison lui montrait comme le devoir pour lui-même, comme le véritable intérêt pour son pays. Il a pu dans le courant de sa vie politique se tromper sur l'appréciation de cet intérêt, et s'en tenir avec trop d'opiniâtreté à son propre jugement. Mais si son esprit était très absolu, c'est parce qu'il était très rigoureux ; s'il était peu enclin à chercher des lumières en dehors de lui-même, c'est parce qu'il obéissait à des principes supérieurs dont il déduisait et appliquait en toute rencontre les conséquences. Jeune, M. Guizot écrivait à sa mère :

Je possède une chose qui sera peut-être favorable à mes principes,

quoique proscrite par le monde, de l'entêtement; je puis avoir tort, mais toutes les fois que je crois avoir raison, l'univers entier n'a aucune influence sur ma manière de penser, et pour la changer il faut me prouver que je me trompe, ce qui me met dans la nécessité d'être toujours de bonne foi, et j'espère que je n'en manquerai jamais; je pourrai passer pour orgueilleux, parce que je ne soutiens mes opinions que lorsque je les crois meilleures que celles des autres, peut-être même sera-ce par orgueil que j'éviterais soigneusement toute discussion avec qui ne me paraîtrait pas au fond de mon avis.

L'homme a tenu les promesses de l'adolescent. Professeur, il refusait, malgré les instances de M. de Fontanes, d'insérer dans son discours d'ouverture un éloge de l'empereur tout-puissant. Homme d'État, il allait devant lui par une ligne droite, « aussi loin, disait-il, et aussi longtemps qu'il plaira à Dieu », s'inquiétant seulement de « mal faire ce qui, bien fait, ferait beaucoup de bien », et peu soucieux de capter les faveurs de l'opinion publique. Ce serait aller un peu loin que de dire avec M. Renan <sup>1</sup> que « l'antipathie des esprits superficiels étant une marque sûre pour discerner les sages, les âmes fières croient voir dans l'impopularité une contre-épreuve de leur valeur morale », et que « M. Guizot a trop savouré cette délicieuse volupté contre laquelle la plus haute philosophie ne met pas toujours en garde, s'est trop laissé aller à cette joie dangereuse qu'on éprouve à faire sentir son dédain ». M. Guizot n'avait pas pour le suffrage des hommes le superbe mépris qu'on lui prête; mais lorsqu'il se croyait méconnu, il se résignait, en pensant que « quiconque fait un peu de bien en ce monde encourt beaucoup de haines et suscite beaucoup de mensonges », et il poursuivait son chemin sans se laisser détourner. Une raison trop exclusive et trop sûre d'elle-même, une volonté trop fière et trop indépendante, ce sont là des défauts, chez un homme d'État en particulier, mais ce sont de nobles défauts, et non pas les plus communs à notre époque.

Un jour vint, qui, en enlevant le pouvoir à M. Guizot, emporta du même coup l'édifice constitutionnel qu'il avait contribué à fonder. Ce jour, qui surprit tout le monde en France, trouva peut-être M. Guizot moins préparé que personne. Cependant il ne fut point accablé. Si sûr qu'il se crût de l'avenir, il avait cherché à prémunir ses enfants, il avait cherché à se prémunir lui-même contre les enivrements d'une grande situation longtemps conservée.

Prenez garde à une chose, mes chers enfants, écrivait-il, ne vous accoutumez pas à regarder toutes ces grandeurs, tous ces comforts, tous

<sup>1</sup> *Revue des Deux Mondes*, du 1<sup>er</sup> juillet 1859.

ces agréments comme nécessaires. Ils vous manqueront un jour. Je désire et j'espère que vous ne serez pas mis, en ce genre, à des épreuves aussi difficiles, que vous ne passerez pas par des situations aussi étroites que celles où je me suis quelquefois trouvé. J'espère que la situation à laquelle je suis arrivé servira à assurer la vôtre et à vous établir de prime abord à un bon niveau dans le monde. Mais, dans ce cas même, vous n'aurez probablement pas une aussi grande existence que celle dont vous jouissez aujourd'hui. Et, en tout cas, des embarras, des gênes, des épreuves de fortune sont très possibles, et ne vous seront peut-être pas épargnés. Maintenez-vous bien au-dessus de ces épreuves-là. Elles sont si indifférentes, si légères, auprès de celles qui touchent à notre âme et nous blessent bien autre part que dans les meubles et dans les habits. Il faut accepter et supporter les épreuves de fortune, non seulement avec courage et dignité, mais tranquillement, gaiement, comme des égratignures dans la vie et non comme de vraies blessures.

Au bout de quinze années à peine interrompues de ministère ou d'ambassade, M. Guizot était descendu du pouvoir, pauvre comme il y était monté. Fidèle au gouvernement qu'il avait aimé, aux institutions parlementaires qu'il avait loyalement pratiquées, il ne tarda pas à renoncer à la vie publique, et ce fut au travail littéraire, compagnon assidu de ses années de jeunesse, qu'il demanda les ressources de ses dernières années. Cette retraite laborieuse et sereine, où son caractère se manifesta par ses plus beaux côtés, valut à la France la seconde partie de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, les *Méditations sur la religion chrétienne*, et l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants*. Elle rendit M. Guizot tout entier aux douceurs de la famille, qui lui étaient si chères et qu'il savait goûter si pleinement.

### III

« Je ne me suis jamais senti vraiment et complètement content, écrivait M. Guizot, que par mes affections et au sein de mes affections. Et quand tout me réussirait d'ailleurs, tout serait pour moi bien peu de choses si mes affections me manquaient ; la vie est dans le cœur, et le cœur est dans la famille. » Nous avons parlé du rapport touchant de M. Guizot avec sa mère ; époux, père, l'homme d'État d'apparence si froide ne fut ni moins tendre ni moins dévoué. Comme pour lui en mieux apprendre le prix, Dieu l'éprouva plus d'une fois cruellement dans ses affections. Il avait vu mourir successivement sa première femme, M<sup>lle</sup> de Meulan, dont nous avons

fait ressortir les éminentes qualités; sa seconde femme, M<sup>lle</sup> Dillon, qui lui avait donné quelques années bien courtes du bonheur conjugal le plus parfait; son fils aîné, enfin, sujet distingué et charmant, « son avenir », disait-il, « qui veillait sur lui comme un gardien caché, attentif à ses moindres affaires, à ses moindres peines publiques et privées ». Aussi avait-il pu dire à la tribune, en 1837, que « Dieu lui avait fait connaître des joies et des douleurs qui laissent l'âme bien froide à tout autre plaisir et à tout autre mal ». Il était destiné encore à voir mourir avant l'âge sa fille cadette, M<sup>me</sup> Cornélis de Witt, mère chrétienne et vaillante de sept enfants, qui le précéda de bien peu dans le tombeau. Quelles plaies ces coups répétés avaient laissé dans l'âme aimante de M. Guizot, il est facile de le comprendre.

Oh! si je pouvais rendre toutes choses immobiles, immuables, écrivait-il après la mort de sa seconde femme, arrêter, fixer ma vie tout entière au moment où elle m'a quitté, je souffrirais mille fois moins. Nous vivions si intimement, si activement ensemble! Nous avons pensé, senti, dit, fait ensemble tant de choses, que je n'ai pas sous les yeux, un coin, un meuble auquel ne s'attache quelque cher, quelque ravissant souvenir! C'est là ma vie aujourd'hui, et j'ai horreur d'entrevoir la possibilité que celle-là aussi m'échappe, que le temps, la nécessité, des circonstances nouvelles, en dispersent, en détruisent les éléments. Mon bonheur est passé, brisé; mais j'en ai encore autour de moi les monuments, les débris; ma maison est devenue un désert, mais ce désert a été un paradis; j'y trouve, j'y possède partout la trace et les preuves de sa vie..... Si quelque chose pouvait m'être un soulagement ce serait que mon amour pour elle éclatât maintenant plus que jamais; je voudrais ne parler que d'elle, ne paraître occupé que de sa mémoire, que tous ceux qui me connaissent vissent mon cœur toujours plein d'elle et d'elle seule, et son image toujours devant mes yeux et son nom toujours sur mes lèvres. Il me semble que je lui manque en étant autrement, que je lui dérobe quelque chose de ce qui lui revient. Et pourtant il le faut, je le dois; il faut que je suffise à ma vie, que j'accomplisse ma destinée; elle-même le veut, l'exige; chaque fois que je suis tenté de tout laisser là, de m'abandonner à mes vrais sentiments, de montrer constamment et partout ce qui est toujours au fond de mon cœur, j'entends sa voix, sa voix chérie qui m'ordonne de me lever, de marcher, de faire loin d'elle, mais encore pour elle, tout ce qui la rendait heureuse et fière quand elle était là! Que la volonté de Dieu soit faite et la sienne!

Laissons parler maintenant le père dans une lettre écrite quatre ans après la mort de son fils, et où ses regrets paternels s'épanchent

encore de la manière la plus déchirante. C'est à sa mère que M. Guizot s'adresse.

C'était pour moi un bien profond plaisir de voir mon cher fils vous soigner, se plaire avec vous, déployer pour vous son excellente et charmante nature. Il me semblait qu'il acquittait une partie de ma dette à moi, et je l'en aimais davantage. Quelle plaie, chère maman, quelle incurable plaie ! Je n'y puis toucher sans qu'intérieurement les sanglots me suffoquent. Une créature si rare, si aimable ! Tant de douceur dans le présent ! tant d'espérance dans l'avenir ! Ma confiance en lui me remplissait l'âme de repos. Je lui aurais tout laissé, j'aurais tout remis entre ses mains, vous, mes enfants, mon nom, ma mémoire, tous les souvenirs qui me sont chers, tous les projets qui me peuvent plaire, tout, absolument tout, avec une entière sécurité ! Et j'étais si heureux de lui préparer à lui sa vie, sa carrière, sa situation ! Il en aurait si bien joui, si honorablement pour lui, pour moi-même ! Il était le complément de ma propre vie. Il continuait pour moi la vie de sa mère. Mon cher enfant ! J'ai là devant moi sa figure, si noble, si délicate, si affectueuse. Mais lui, lui ! Je ne demande pas à Dieu de me consoler. Il ne faut pas se consoler ; on ne se console que trop ; on n'oublie que trop. Et je ne murmure point, je ne me révolte point ; mais j'ai eu le cœur percé de part en part ; et tout, tout renouvelle le sentiment de ma blessure !

Que Dieu protège mes enfants ! Que Dieu me garde mes enfants ! Et avec eux, auprès d'eux, vous, pour eux, pour moi ! Je ne suis pas ingrat, mon Dieu ! Je sais, je sens tout ce qu'il y a encore en eux pour moi de bonheur et d'espérance. Je voudrais qu'ils vissent combien je les aime. On ne sent jamais cela. Une affection vraie est toujours bien plus que ne croit celui qui en est l'objet.

En chrétien, M. Guizot avait courbé la tête sous les coups qui le frappaient. Il se reportait au souvenir des bonheurs passés non pour maudire la Providence de les lui avoir enlevés, mais pour la remercier de les lui avoir donnés. Sa tendresse se concentrait avec plus d'ardeur autour des êtres chéris qui lui avaient été laissés. Au milieu des plus grandes affaires de sa vie publique, éloigné ou présent au milieu d'eux, il suivait minutieusement les travaux de ses enfants, leurs lectures, leurs progrès, le développement de leurs caractères ; en revanche il leur confiait ses soucis comme s'ils eussent été plus âgés. Les longues lettres à eux adressées, que M<sup>me</sup> de Witt publie, sont remplies de détails familiers et gracieux, de conseils doux et graves à la fois. On y trouverait plus d'une analogie avec certaines lettres intimes de Joseph de Maistre.

Sais-tu, ma chère fille, dit-il dans une de ses lettres, pourquoi on a

tant d'amour-propre quand on est jeune ? C'est qu'on ne connaît pas encore l'étendue et la difficulté des choses. On se sent de l'intelligence, du courage, de la force et comme on n'a pas encore mis ses qualités à l'épreuve, on croit qu'elles suffiront à tout. Voilà un homme qui est dans une petite vallée au pied d'une montagne, il n'a devant les yeux qu'un espace étroit et des objets rapprochés. Il les voit parfaitement, rien ne lui échappe et il se dit : « J'ai des yeux excellents, je verrai tout ce je voudrais. » Il commence à gravir la montagne : à mesure qu'il monte, un espace plus étendu, des objets plus éloignés se découvrent à lui ; il les voit encore bien et il continue à s'enorgueillir de ses yeux ; il s'élève, il s'élève, l'horizon s'agrandit toujours, sa vue devient moins nette ; il a beau s'appliquer à regarder ce monde si vaste, ces objets si multipliés et si lointains, beaucoup ne lui apparaissent que confusément ou lui échappent tout à fait. Et quand il est arrivé au sommet de la montagne, quand il a devant lui un espace immense et tout ce qui le remplit, il reconnaît que ses yeux ne suffisent pas pour atteindre si loin ni à tant de choses. En sorte que c'est précisément au moment où il est parvenu le plus haut, et où il a fait de sa vue le plus grand usage, qu'il sent sa faiblesse et renonce devant Dieu à son orgueil. Il en est de notre intelligence et de toutes nos facultés, ma chère fille, comme de nos yeux ; et la montagne à gravir pour nous, c'est la vie qui nous fait reconnaître et avouer notre insuffisance précisément à mesure que nous nous exerçons et nous perfectionnons davantage.

Ses enfants élevés, ses filles mariées, M. Guizot les rassembla autour de lui. Ceux qui l'ont vu entouré de ses enfants et petits-enfants, dans sa chère demeure du Val-Richer, n'en perdront pas la mémoire. C'est toujours un beau spectacle que celui d'une nombreuse famille serrée autour d'un chef respecté, aimé et indulgent dont il est l'orgueil, maintenue par lui dans une étroite union, empressée à chercher auprès de lui conseils, force et récompense dans les luttes de la vie, empressée à embellir et à adoucir sa vieillesse. Mais lorsque le chef de famille est un homme de la valeur de M. Guizot, le spectacle est plus touchant et plus grand encore. Empruntons une dernière citation à M<sup>me</sup> de Witt ; c'est le portrait de M. Guizot pendant ses dernières années, dans sa vie d'intérieur.

Lorsqu'il avait écrit longtemps, satisfait sa pensée sur le sujet qui la remplissait, il quittait ses livres et son bureau pour entrer dans la chambre d'une de ses filles. « Je viens un peu causer », disait-il, et soit dans le jardin, en marchant à petits pas, en examinant les fleurs, les arbres et les fruits, soit au coin du feu, en tisonnant, il

causait pendant une heure, tantôt du travail qu'il venait de quitter, tantôt des personnes et des événements qui s'y rattachaient, parlant surtout du passé historique ou personnel, mais toujours tendrement préoccupé du présent pour ceux qui lui étaient chers et pénétrant pour eux dans les plus petits détails de leur vie. Jamais les petits enfants n'avaient appris à redouter leur grand-père, et leur profond respect pour lui n'entravait jamais leur gaieté en sa présence. Il n'était pas obligé, comme son ami lord Aberdeen, de venir chez ses filles chercher le bruit joyeux des enfants; les enfants faisaient irruption dans son cabinet dès le matin, les uns après les autres, et étaient admis à déjeuner de bonne heure avec lui.

Ajoutons enfin que les affections de M. Guizot ne se restreignaient pas dans le cercle de la famille. Personne n'eut plus d'amis et personne ne fut un ami plus sûr et plus durable. Il avait, plus qu'on ne l'eût pu croire, le besoin de plaire; cette disposition se manifesta dans les belles lettres adressées par lui aux plus intimes de ses amis, et notamment au duc Victor et à la duchesse de Broglie.

Si nous avons rempli notre but, le livre sur lequel nous avons appelé l'attention des lecteurs du *Correspondant* apparaîtra non seulement comme une œuvre profitable à la mémoire de M. Guizot, mais comme une lecture saine et utile par elle-même. Il n'est pas indifférent de montrer par des exemples aux générations nouvelles qu'une vie éclatante a pu être en même temps une vie pure, que le respect et l'amour du foyer domestique, que les préoccupations et les scrupules religieux s'allient bien aux grandes qualités de l'homme d'État et du penseur, qu'enfin l'estime publique est une récompense de meilleur aloi que la popularité. Dût-elle avoir terminé dans notre pays sa glorieuse carrière, la monarchie parlementaire, et ce sera un de ses titres d'honneurs, pourra se présenter dans l'histoire entourée d'un cortège de serviteurs qui tous ont su mériter et forcer cette estime publique. Entre tous, M. Guizot a été l'un des plus illustres et aussi des plus attaqués. Nous n'avons pas à discuter et à défendre ici les actes de sa vie politique; et si nous rappelons les animosités qu'ils ont suscitées, c'est parce que l'hommage que nul ne peut refuser à son caractère en acquiert une valeur plus haute, une moralité plus imposante.

Charles de LOMÉNIE.

---

# UN HOMME, A PROPOS D'UN LIVRE

---

Il y a des jours où une nation en deuil d'elle-même n'a pas le temps de compter ses morts, et à laquelle il semble que, occupée qu'elle est à pleurer sur tout le monde, le loisir et la faculté manquent pour se souvenir en particulier de quelqu'un. Les temps qui suivirent la guerre de 1870 furent, pour la France, une de ces époques néfastes où l'on souffre ; où, sans oublier, on se tait. Combien de ses enfants disparurent alors qui, laissant autour d'eux de cuisants regrets, n'obtinrent, à défaut d'éloges dont le sage et le chrétien se passent, pas même une simple mention !

C'est ainsi, ce nous semble, et non autrement, que peut s'expliquer le silence gardé par le *Correspondant* sur la tombe, maintenant refroidie, d'un de ses collaborateurs les plus méritants. Déjà malade et frappé à mort quand la guerre de Prusse éclata, Alexandre de Metz-Noblat eut la douleur de voir sa chère Lorraine envahie ; il ne put résister aux inquiétudes que lui causa la captivité d'un fils, devenu volontairement soldat, dont il se garda de comprimer la vaillante nature et auquel l'autorité paternelle donna licence de prendre du service, bien que son jeune âge lui permit alors d'échapper au danger sans manquer au devoir.

Ce fils vient de faire paraître un livre qui nous conduit à parler du père. Nous le ferons sobrement, comme il convient à un ami qui, gardant fidèlement la mémoire du cœur, sait que l'heure est passée de louer les morts de la triste année 1871, et veut seulement profiter de l'occasion qui s'offre de rappeler aux vieux et fidèles lecteurs de ce recueil que c'est pour eux que furent composées plusieurs des pages, solides les unes, charmantes les autres, qu'inspira l'esprit varié et qu'écrivit la plume facile d'Alexandre de Metz-Noblat.

Si l'on peut dire de lui, comme de bien d'autres, qu'il trouva dans ses principes, dans ses fermes croyances, la seule consolation vraiment efficace lorsque les jours devinrent mauvais, ceux dont son amitié a fait le charme, ceux qui aimèrent à l'entendre causer avec la compétence du savant unie à l'élégance de l'homme du monde sur les sujets

les plus divers, ne sauraient oublier que l'étude eut pour lui d'incomparables attraits : c'est là qu'après les joies de la famille il semblait se délasser ; c'est dans le travail volontaire que sa riche organisation trouva le complément des aptitudes les plus rares et les plus variées.

Ayant, au cours de sa jeunesse, voyagé beaucoup et au loin, Alexandre de Metz avait rapporté d'Espagne, d'Italie, de Constantinople, d'Égypte, d'ailleurs encore, avec le goût exquis des arts et la connaissance de civilisations diverses, des souvenirs et des documents à l'aide desquels il composa de fraîches nouvelles, appréciées de tous ceux qui, les ayant lues, aiment la bonne littérature <sup>1</sup>. Il sut aborder avec compétence les sujets les plus variés, et fit souvent preuve de science, même dans des études où d'ordinaire un public distrait ne cherche que le goût.

En politique, il fut lui-même : ferme au fond, tempéré en la forme, inébranlable sur la doctrine, tolérant dans l'application, répétant souvent une maxime qu'il disait tenir de son père : « Pour gouverner, il faut une règle ; il faut aussi se souvenir qu'on ne gouverne pas les hommes avec des principes absolus, mais avec des modifications de principes. » Sans contester le droit qu'ont les peuples de se donner le gouvernement qui leur convient, il ne s'avisa jamais de croire qu'à tous les peuples tous les gouvernements sont bons. Il ne fut en cette matière non plus qu'en d'autres ni indifférent ni sceptique ; mais, bien qu'il ne considérât pas comme oiseuse la question de savoir de quelle façon un gouverneur est né, si son origine est régulière, quelles racines il a dans le passé, de quels amis il s'entoure, de quel nom il s'appelle, c'est surtout à chercher où il va, c'est à savoir moins ce qu'il promet que ce qu'il donne que, pour le soutenir ou pour le combattre, s'attachait de Metz-Noblat. D'autres diront que cela fit sa faiblesse ; nous croyons que ce fut son honneur. Ceux qui ont connu cette aimable et fière nature ; ceux qui savent de quelle trempe était ce caractère et ce qu'il y avait de fermes convictions dans cet esprit dont toutes les opinions étaient tempérées, rendent témoignage que l'ambition fut toujours sans prise sur lui ; trompé ou non sur le but à atteindre, il n'écouta jamais pour y marcher que ce qu'il crut être la voix du devoir ; homme de liberté et d'autorité, il se distingua de la plupart des politiques de son temps, comme il se distinguerait de ceux d'aujourd'hui, en restant fidèle à ces deux causes. Alors comme à présent, pour réussir, il fallait d'ordinaire en trahir au moins une ; c'est sans doute pour cela qu'étant apte à tout, Alexandre de Metz n'arriva à rien. Il réussit cependant à emporter de ce monde l'estime d'autrui et la sienne propre : c'est quelque chose ; il s'en contenta, bien que sans doute il lui eût

<sup>1</sup> Indépendamment de celles qui ont paru dans des publications périodiques, plusieurs de ces nouvelles ont été insérées sans signature dans les *Varia*, ou recueillies dans un volume intitulé : *Bluettes*, par un touriste.

plu que les circonstances le missent en mesure de servir efficacement ses idées ; mais il était à la fois trop honnête et trop fier pour vouloir les servir en les dissimulant.

Il prit la part la plus active au mouvement de décentralisation qui, contenu dans de justes limites et servant la liberté sans compromettre ni l'ordre public ni l'unité nationale, sembla pour un temps offrir un terrain d'étude et d'action communes à des penseurs maintenant divisés. C'est chez lui que se réunissaient habituellement les auteurs du programme connu sous le nom de *Projet de Nancy* ; il en inspira l'idée ; il en rédigea une partie, et le gouvernement lui fit appel lorsqu'il s'agit de composer la grande commission extra-parlementaire qui, avant de voir, avec tant d'autres choses, ses travaux emportés par le plébiscite et par la guerre de 1870, délibéra pendant trois mois sous la présidence de M. Odilon Barrot.

De toutes les études, politiques les unes, artistiques et littéraires les autres, quelques-unes scientifiques, auxquelles Alexandre de Metz se livra, il n'en est pas qui l'ait plus constamment occupé que celle des rapports de l'Église et de l'État. Dans la préface d'un de ses livres, lui-même nous apprend qu'à l'âge où l'on croit que la vie est longue, il avait formé « l'ambitieux projet » d'écrire une histoire de ces rapports. C'est qu'alors (janvier 1865) il voyait déjà, dans la lutte des deux puissances qui se disputent ici-bas la personnalité humaine, « le grand problème de notre époque. » Rien de ce qui est arrivé depuis lors, rien de ce qui se passe actuellement, n'est fait pour y contredire. Toujours est-il que le rêve du jeune homme s'étant évanoui devant les obligations du père de famille, frappé dans ses affections les plus chères et resté seul à la garde de deux jeunes enfants, celui qui, sans se proclamer « catholique libéral » (mot dont on a trop abusé), se contenta toujours d'être libéral en politique et catholique en religion, réunit en un volume <sup>1</sup> une série de morceaux divers, tous se rattachant de près ou de loin à la même question, tous animés du même esprit. Ce qu'on y remarque, c'est que le respect de la tradition n'implique pas chez l'auteur un parti pris d'immobilité. Il admet toutes les réformes motivées, à la seule condition qu'elles soient un progrès et qu'on les accomplisse sans précipitation, sans hostilité, en respectant les droits acquis, avec la sincérité qu'on doit apporter en toutes choses, avec la maturité qui convient en pareilles questions. Son idée

<sup>1</sup> *L'Église et l'État*. — Outre une préface et un *post-scriptum*, ce volume contient neuf articles, dont voici les titres : — I. Rapports de l'Église et l'État ; — II. Liberté d'enseignement ; — III. Du mariage civil ; — IV. La chute des Jésuites ; — V. De la liberté de conscience ; — VI. Des officialités ; — VII. La question romaine ; — VIII. Un projet de concordat ; — IX. La querelle des catholiques.

fondamentale est que, conformément à l'esprit introduit dans le monde par le christianisme, c'est la liberté qui, tôt ou tard, aura raison de toutes les résistances, particulièrement de celles des légistes, qui, pour mieux opprimer l'Église, s'attachent à maintenir entre le spirituel et le temporel, non pas l'alliance, mais la confusion, et, les Organiques à la main, professent partout que l'on sert Dieu quand on s'agenouille devant leur César.

Si Alexandre de Metz croit, d'une part, à la nécessité du maintien des concordats sur tel ou tel point donné, de l'autre, et pourvu que l'État accorde aux croyants en général et à l'Église catholique en particulier les garanties qu'on lui refuse tantôt avec politesse, tantôt avec effronterie, toujours avec mauvaise foi, il ne s'effraye nullement de penser qu'à l'avenir la liberté, donnée ou conquise, entrant de plus en plus dans les mœurs et dans les institutions, les points de contact entre les deux puissances, loin de se multiplier et de s'étendre, décroîtront en nombre et en surface. Pas plus aujourd'hui qu'hier, pas plus dans les « lois existantes » de l'Église que dans celles de l'État, rien n'interdit de penser cela, pourvu qu'on ne pose pas ici de règle absolue, et que, respectant la doctrine, on tienne compte de ce qui est l'histoire. Ce sont là deux choses distinctes, et il est bon de le rappeler notamment à ceux qui, de nos jours, pour mieux dissimuler le rôle de persécuteurs qu'ils se donnent, dénaturent et faussent les jugements de l'Église, en lui attribuant des usurpations dont elle n'est point coupable et en invoquant contre elle, au sujet du rapport des deux puissances, de prétendus dogmes qu'elle n'a point promulgués.

L'économie politique fut aussi, pour Alexandre de Metz-Noblat, un sujet d'études sérieuses et approfondies. C'est à propos d'elle, qu'il nous arrive actuellement de parler de lui. Le livre qui vient de paraître est intitulé : *les Lois économiques*<sup>1</sup>.

C'est le résumé d'un cours brillamment fait, en 1864 et 1865, à la faculté de droit de Nancy, dans des conditions qu'il nous semble à propos de rappeler.

A cette époque, l'économie politique, maintenant enseignée dans toutes les facultés de droit, ne l'était pas; elle ne l'était qu'exceptionnellement à Paris. De Metz déplorait cette lacune; il le disait souvent, et il le dit particulièrement lorsque les facultés de lettres et de sciences établies à Nancy reçurent l'adjonction d'une faculté de droit. Qu'ils enseignassent le droit, les lettres ou les sciences, les professeurs distingués, jeunes alors pour la plupart, qui furent envoyés de Paris pour donner chez nous le haut enseignement, s'étaient mis vite en rapport avec de Metz : tout y prêtait, ses goûts d'études, son salon hospitalier,

<sup>1</sup> Un vol. in-12. Chez Pedone-Lauriel, éditeur, Paris 1880.

son titre de membre de l'académie de Stanislas. Il savait parler comme il savait écrire; les nouveaux arrivés dans la capitale de l'ancienne Lorraine ne tardèrent pas à s'en apercevoir. Est-ce d'eux que vinrent les premières ouvertures pour s'associer, comme professeur libre, un homme dont ils apprécieraient tout de suite le talent, dont ils honorerent le caractère? Nous ne saurions trop le dire, et le temps nous manque pour vérifier le fait, avant de livrer à l'imprimerie ces courtes lignes, écrites à la hâte. Toujours est-il que, bien qu'Alexandre de Metz ne comptât pas (c'était connu, mais il paraît que, même sous l'Empire, on *épurait* moins qu'à présent) parmi les amis du gouvernement d'alors, celui-ci mit à sa disposition le principal amphithéâtre de notre université pour y ouvrir un cours d'économie politique, suivant le programme que le professeur fixerait lui-même. On savait bien que la loyauté du professeur l'empêcherait d'abuser, pour s'y permettre aucune allusion politique, d'une chaire d'enseignement destiné surtout à la jeunesse des écoles. Ce que fut ce cours, Nancy en garde le souvenir. Non seulement l'homme du monde, passé maître et docteur en matière nouvelle et souvent aride, sut à la fois instruire et charmer tous ceux, jeunes et vieux, qui, pour l'entendre, se pressèrent autour de sa chaire; mais les professeurs les plus savants et les plus diserts de notre université rendirent hommage au talent de leur collègue improvisé en l'accueillant fraternellement comme un des leurs. C'était le beau temps — Dieu veuille qu'il revienne! — le temps où l'on put croire que, d'enseignement public à enseignement privé, et malgré certaines dissidences de méthodes ou de doctrines, il restait, entre les hommes, possibilité de paix et place à la considération et à l'estime. Non par lassitude du public, mais par un ensemble de circonstances au nombre desquelles il faut mettre la santé, déjà chancelante, du maître éloquent qui charma son auditoire, le cours, interrompu par des vacances, ne dura que deux années. Consciencieusement préparées, mais improvisées en partie, les leçons ont été rédigées après coup par le professeur lui-même.

C'est le texte de ces leçons que son fils vient de nous offrir. Il a respecté, pour cela, en la laissant intacte, une première édition du livre, publiée du vivant de l'auteur; il y a ajouté seulement des notes qui la complètent et la mettent à jour en ce qui regarde certaines questions, celle du double étalon monétaire par exemple, qui, depuis l'année 1864, ont beaucoup occupé l'opinion.

Tel qu'il vient d'être édité, le livre des *Lois économiques* n'est pas seulement le manuel le plus complet et le plus clair, à l'aide duquel la jeunesse des écoles puisse se préparer à subir un examen sur des questions qui entrent maintenant dans le programme de l'enseignement du droit; ce livre s'adresse aussi à tous ceux, hommes d'affaires,

hommes de loisirs, simples curieux, qui, sans prétendre au titre d'économistes, vont jusqu'à consentir qu'on les appelle oisifs, et veulent seulement ne donner à personne motif de les traiter d'ignorants. Malgré d'incontestables erreurs, en dépit de fautes nombreuses, dont il convient de rendre responsables ceux-là seulement qui les ont commises, l'économie politique en est venue, de nos jours, contre vents et marées, à être une science, une science à laquelle ne peut désormais rester absolument étranger aucun de ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent aux affaires de leur pays et à leur propre destinée en ce monde. Ce monde n'est pas tout : le tort de certains économistes est d'avoir écrit ou enseigné comme s'il n'y avait rien au delà. D'autres, trop absolus, ont commis la faute de ne point indiquer qu'à côté des lois qu'ils exposent, il faut tenir compte des circonstances qui souvent en troublent l'application et y apportent une dérogation apparente.

Alexandre de Metz n'est tombé ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux travers. Économiste complet, il n'est point économiste intransigeant : lui-même a pris soin de nous avertir que souvent, « dans la pratique, des causes de plus d'une sorte viennent troubler les lois théoriques et en modifier la formule. » Il demande seulement qu'on ne soit pas plus sévère pour l'économie politique qu'on ne l'est pour les mathématiques, science exacte s'il en fût, et dont personne ne s'avise de contester l'exactitude, parce qu'un défaut de pointage, parce qu'un grain de poudre en trop ou en moins, parce que les variations atmosphériques, parce que la simple résistance de l'air ou la force du vent, a empêché le boulet de frapper le but que le calcul lui prescrivait d'atteindre en vertu de la courbe à décrire.

Ceci répond suffisamment à ceux qui reprochent à la science économique d'être une science inexacte et fautive. Il fut un temps où d'autres donnaient volontiers à entendre que l'économie politique est la science du diable, et qu'on ne peut être à la fois économiste et chrétien. Laissons ici l'auteur répondre lui-même :

« Avant tout, je me suis attaché, dit-il, à enlever à l'économie politique le cachet antichrétien dont l'ont affublée les économistes ; non pour lui concilier la faveur des catholiques, mais parce que c'est un devoir de dire la vérité. Or cette science n'enseigne rien, loin de là, qui soit contraire à la doctrine de l'Église. Elle a sans doute pour objet les besoins matériels de l'homme ; mais, puisque Dieu lui a donné un corps à nourrir, à vêtir et à abriter, il faut bien que les sociétés s'occupent de ces soins vulgaires. L'essentiel, pour les chrétiens, est de passer de telle sorte à travers les biens temporels et périssables, qu'ils ne perdent pas les éternels. *Sic transeamus per bona temporalia ut non amittamus æterna.* »

Cette citation pourrait suffire, il nous semble, pour garantir les sen

timents de l'auteur. Mais il y a mieux : nous avons, sur ce point, une autre autorité à invoquer, celle de M. Claudio Jannet, professeur à l'Institut catholique de Paris. Ce maître, particulièrement cher aux lecteurs du *Correspondant*, a mis en tête du livre dont il s'agit une introduction remarquable, où il ne se contente pas de rappeler que « M. de Metz-Noblat est un des hommes qui ont le plus efficacement contribué à conquérir, pour l'économie politique, une place dans l'enseignement supérieur. » Il ajoute que les étudiants en droit, pour qui l'examen d'économie politique est devenu obligatoire, trouveront « un guide sûr et tout spécialement approprié à leur genre d'études, » dans ce livre des *Lois économiques*, qui reçut, dès son apparition, « la consécration des jugements les plus autorisés, » et « a des mérites qui lui assurent une valeur durable. » Parlant du chapitre final dans lequel Alexandre de Metz rappelle à l'homme que la pratique de la vertu, et de la vertu telle que le christianisme intégral l'enseigne, est, dès ici-bas, une cause de félicité, même de richesse, M. Claudio Jannet conclut ainsi :

« Ces belles pages font penser et émeuvent. Nul ne pourra les lire sans réfléchir plus sérieusement sur l'ensemble de l'ordre des choses, sur son origine, sur sa fin dernière, sur le rôle qu'y jouent le travail et la richesse, et sans mieux sentir les devoirs que crée à ses possesseurs la fortune acquise ou héréditaire.

« Là est la supériorité de l'œuvre de cet homme de bien.

« Si l'économie politique rencontre tant de préjugés hostiles, c'est parce que trop souvent ceux qui l'ont enseignée l'ont systématiquement rabaissée à l'étude exclusive des phénomènes matériels. C'est là le vice, non de la science, mais de ceux qui ont écrit sur elle. Aujourd'hui, une réaction salutaire se produit heureusement. L'économie politique, exposée dans des livres comme celui de M. de Metz-Noblat, sera mieux comprise, et, nous en sommes assuré, elle conquerra ces sympathies que la jeunesse française n'accordera jamais qu'à des études capables de relever son âme vers les vérités immortelles. »

Les *Lois économiques* sont donc à la fois un livre utile, instructif, orthodoxe. En outre, c'est un livre dont on peut dire que le talent de l'auteur a réussi à en rendre la lecture aussi facile, aussi agréable, que le sujet traité le comporte. Un personnage auquel ceux-là mêmes qui lui contestent son titre d'homme d'État ne contestent pas sa réputation d'homme d'esprit, ne s'est montré ni l'un ni l'autre, quand il s'est, un jour, avisé de dire que l'économie politique est tout simplement de la « littérature ennuyeuse ».

Ce dont il faut convenir, c'est qu'à ses débuts, elle a eu des initiateurs fâcheux et insuffisants. Les uns lui ont nuï par exagération de doctrine, par esprit de secte, par oubli surtout de la destinée humaine,

envisagée par eux comme si elle était bornée aux tristes horizons d'ici-bas. D'autres, par défaut de clarté ou lourdeur de style, n'ont réussi qu'à rendre déplaisante une science dont l'aridité apparente disparaît seulement pour ceux qui la possèdent déjà. Que de disciples, ayant entrepris la lecture de tel ou tel traité d'économie politique, auraient, à la vingtième page, fermé le livre sans être tentés de le rouvrir jamais, s'ils n'avaient commencé par lire Bastiat !

Comme du maître que nous venons de nommer, on dira d'Alexandre de Metz, qu'il fut un vulgarisateur attrayant de la science économique. Possédant à fond son sujet, — non pas seulement celui-là, mais tous ceux, en grand nombre, que son savoir lui permit d'aborder, — il se montra toujours à la hauteur de la tâche entreprise ; partout, écrivain ou causeur, il apporta le charme, la précision et la clarté. Nous dirions même que ce furent là ses qualités maîtresses, si les amis qui l'ont le mieux connu et le plus aimé n'étaient embarrassés de choisir dans les trésors de cette organisation vraiment rare sous le double rapport de l'esprit et du cœur. Pour échapper à la difficulté de décider qui l'emporta, chez Alexandre, de tous les biens dont la Providence le pourvut d'une façon si généreuse, il nous reste la ressource de lui donner, en finissant, les deux titres auxquels lui-même attacherait le plus de prix : il fut chrétien et homme de bien. Si richement doué que nous l'ayons connu d'ailleurs, n'oublions pas que, mort trop jeune, c'est par là seulement qu'il a accompli les destinées de son âme immortelle.

FOBLANT.

---

# MÉLANGES

---

VIE DE M<sup>me</sup> MOLÉ,

Par le marquis DE SÉGUR <sup>1</sup>.

Dans la vie des nations et dans celle des hommes, les grandes crises et les grandes douleurs amènent parfois après elles les grandes époques de gloire et de félicité. C'est à la fin du dixième siècle que la chrétienté qui, au milieu de ses agitations et de ses souffrances, s'était attendu à voir dans l'an 1000 la dernière année de ce monde, ayant vu ce terme heureusement passé, reprit courage et commença, selon l'expression du chroniqueur, à se revêtir du blanc vêtement de ses églises. Ce fut après les trente années pleines de sang et de ruines que lui avaient données les guerres de religion que la France, pacifiée sous le sceptre d'Henri IV, vit éclore cette magnifique efflorescence de saintes œuvres et d'admirables fondations qui marqua la première moitié du dix-septième siècle, l'ère de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul, de saint François Régis, et de tant d'autres. Et notre siècle aussi, après les désastres et les hontes des dix années révolutionnaires, crise bien pire que celle des guerres de religion, notre siècle n'a-t-il pas vu une admirable floraison d'œuvres chrétiennes? Tout était ou, du moins, tout semblait mort, tout a revécu, évêchés, chapitres, églises, congrégations pieuses; une fois encore, l'Église chrétienne est sortie des catacombes. Et ne semble-t-il pas écrit dans l'avenir que nos neveux verront, eux aussi, après une ruine semblable, une semblable résurrection?

Ces réflexions nous sont imposées par la lecture de la vie de M<sup>me</sup> Molé. M<sup>me</sup> Molé, elle aussi, a passé par les angoisses et les douleurs de l'époque révolutionnaire; elle aussi s'est associée au mouvement de restauration de l'Église lorsque, enfin, la tyrannie révolutionnaire a été brisée. Elle a été successivement, avant 1789, une grande dame; en 1793, une proscrire et une prisonnière, prisonnière comme on l'était alors, au pied de l'échafaud; et enfin, en 1803, une religieuse et une sainte fondatrice d'ordres. Née dans la famille de Lamoignon, mariée à un Molé, elle unissait ainsi deux grands noms de l'ancienne magistrature et de l'ancienne monarchie; aussi eut-elle cruellement à souffrir sous la tyrannie révolutionnaire. Son mari, un instant émigré, puis revenu en France dans le délai qu'admettait encore à ce moment la loi révolutionnaire, n'en fut pas moins mis en prison, puis délivré miraculeusement, on peut le dire, par le dévouement d'un de ses serviteurs; et cela, le 2 septembre 1792, le jour même où l'on massacrait les prisonniers et par un mouvement d'honnêteté chez les assassins. Mais, comme de juste, le monstre révolutionnaire reconnut bientôt son erreur et ne tarda pas à reprendre sa victime. Et ce petit-fils de

<sup>1</sup> 1 vol. Paris, Bray et Retaux.

Mathieu Molé monta sur l'échafaud, marchepied du ciel (nous pouvons l'espérer), trois mois avant la chute de Robespierre. Et, peu de semaines après sa mort, sa veuve, malade de douleur, paralysée de tous ses membres, était portée à la Conciergerie pour n'en sortir qu'après le 9 thermidor; et, même après cette délivrance, elle vit encore son frère, Charles de Lamoignon, tomber victime des assassins de Quiberon.

Aussi, quand le jour se fit, quand le 18 brumaire vint délivrer la France de ce règne des assassins, de ce règne de la peur, qui, M. Taine le fait très bien voir, avait commencé dès le 14 juillet 1789, Louise de Lamoignon, dans ces jours de paix et de sécurité plus encore que dans les jours d'angoisse et de deuil, n'eut de pensées que pour le ciel. Le concordat avait été signé, les églises se rouvraient, les congrégations religieuses, quelles que fussent les *lois existantes* alors, pouvaient songer à se reformer sous les yeux d'un gouvernement qui, lui du moins, savait distinguer ses amis et ses ennemis et ne pas sacrifier ceux-là à ceux-ci. M<sup>me</sup> Molé avait assuré par un double mariage l'avenir de ses enfants. Il lui restait sa mère; mais sa mère était prête à la suivre partout où elle irait, trop heureuse, sous un toit ou sous un autre, sous tel habit ou tel autre, d'être avec son Dieu et avec sa fille.

On peut dire que M<sup>me</sup> Molé fut à cette restauration chrétienne de notre siècle ce que sainte Jeanne de Chantal avait été à la restauration chrétienne du dix-septième siècle. « Celle-ci, veuve comme M<sup>me</sup> Molé, par un coup subit et terrible, mère comme elle, comme elle détachée du monde et attirée au service de Dieu, cherchait sa voie sans la trouver, quand Dieu la lui fit connaître par l'entremise de saint François de Sales. » M<sup>me</sup> Molé eut aussi, M. de Ségur nous le dit, son François de Sales dans Mgr de Pancemont, curé de Saint-Sulpice, puis évêque de Vannes, vingt fois menacé pendant la Terreur, un instant même émigré en Belgique, mais bientôt rentré secrètement en France, parce qu'il ne pouvait se résigner à vivre loin de ses pauvres et de son église, et qui, pendant six années de révolution, n'avait cessé d'exercer son ministère dans Paris même, au risque de la mort.

C'est sous ces auspices que se forma la congrégation des sœurs de la charité de Saint-Louis, à Vannes d'abord, puis à Auray. Il faudrait esquisser maintenant, après la vie si agitée, si douloureuse de la femme du monde et de la mère de famille, la vie encore mêlée de bien des peines, mais, somme toute, mille fois plus douce et plus paisible de la sainte religieuse. Je ne puis m'empêcher quelquefois d'appliquer à la vie du cloître ce mot de saint Paul, parlant de la piété en général et disant qu'elle contient les promesses de la vie présente comme celles de la vie future. Certes, bien des peines, bien des difficultés, bien des inquiétudes temporelles et même spirituelles, suivent jusque dans le cloître l'homme du monde ou la femme du monde qui sacrifie ainsi les joies, on peut dire le plus souvent les illusions de sa jeunesse; mais n'y a-t-il pas de moins bien des soucis, bien des angoisses, et surtout bien des tentations et des occasions de chute? Le mérite de l'âme qui embrasse la vie religieuse n'est pas moins grand; car elle connaît ou du moins elle croit connaître ce qu'elle quitte, que ce soit un père, une

mère, des enfants, des amis, et elle les sacrifie non sans douleur. Ce qui l'attend, elle sait seulement que c'est la volonté de Dieu, l'amour de Dieu, le privilège de vivre pour Dieu et avec Dieu. Et je suis bien persuadé que le cloître lui ménage bien des consolations qu'elle n'attendait pas, lui épargne bien des douleurs qu'elle ne pouvait prévoir. Ne serait-ce que ce mot de Fénelon, si frappant de vérité pour quiconque est un peu avancé dans la vie : « Il n'y a pas dans l'humanité de plus cruelles douleurs que celles qui sont causées par le plus heureux mariage. » Aussi, quand je vois un père disputer sa fille au cloître, je comprends certes la douleur que cette séparation lui cause; mais je trouve qu'il pense à lui plutôt qu'à elle; je dirais même, c'est son bonheur à lui qu'il veut garder, c'est son bonheur à elle que, sans le savoir, il travaille à lui ôter.

Cette vie du cloître, M. de Ségur nous la peint telle que M<sup>me</sup> Molé l'a connue, non pas sans doute exempte d'amertumes; ne serait-ce que celles qu'elle éprouva par moments pour le sort de sa fondation. Mais ces amertumes n'apportaient-elles pas leur consolation avec elles? Comme M<sup>me</sup> Molé nous montre dans les peines même et les contrariétés le côté consolant de la vie religieuse! « Combien de vertus, dit-elle dans son admirable langage, à pratiquer dans le détail des actions! Les supérieurs commandent : j'obéirai promptement et avec la simplicité d'un enfant. Je dois agir dans un temps précis, et cette ponctualité captive la nature : je la captiverai. Telle pratique doit coûter à mon amour-propre de s'humilier : je l'humilierai. Que d'avantages, mes chères filles, quels trésors de mérites ne pourriez-vous pas vous procurer par une attention continuelle à multiplier ces actes de vertu et à profiter des moindres occasions! Qu'il me soit permis de faire ici une comparaison : j'entre dans une vaste forêt, je vois s'élever ces arbres majestueux dont mes yeux étonnés mesuraient la hauteur, je me demande ensuite à moi-même qu'est-ce qui les soutient? quelques racines. C'est peu de chose si vous les comparez à la grandeur et à la beauté des arbres, et cependant ce peu de chose les affermit et les met en état de lutter contre les tempêtes. Ces racines sont cachées dans le sein de la terre; si vous les découvrez, elles n'ont rien que de commun, et, avec si peu d'apparence, elles font tout. Ainsi, dans la religion, les sacrifices les plus obscurs, de légères violences, ces victoires que l'on remporte en détail sur la nature et sur soi-même, soutiennent, affermissent, fortifient la vertu dans les âmes. » (P. 276, 277.)

Certes, la vie de M<sup>me</sup> Molé dans le cloître n'a pas été sans de grandes douleurs. Pour être cloîtrée, elle n'en devait pas moins connaître le deuil. Elle eut la douleur de perdre son évêque, son ami, son guide spirituel, Mgr de Pancemont; celui-ci, arrêté par des brigands, puis relâché par eux moyennant 24 000 francs en or, succomba six mois après. L'émotion, les mauvais traitements, et, plus encore, la douleur de compter parmi ses diocésains, ses enfants en Jésus-Christ, des brebis égarées comme celles-là avaient achevé de ruiner sa santé depuis longtemps chancelante.

Et d'un autre côté, des peines d'une toute autre nature poursuivaient

l'âme qui s'était vouée à Dieu. Comme Job, Dieu permettait qu'elle fût tentée par Satan, afin d'être bénie et récompensée comme Job. « Voilà près d'un mois, écrit-elle, que je suis assaillie de pensées contre la foi. Elles vont jusqu'à nier la divinité de Jésus-Christ et sa présence réelle dans la sainte Eucharistie. Mon cœur et ma volonté les désavouent, mais que cela est pénible! O divinité de mon Jésus! seul fondement de mon espérance, unique consolation dans mes peines, que deviendrais-je si vous m'étiez ravie! »

Après la foi, c'est l'espérance qui gémit: « La tentation, dit-elle, est revenue plus forte que jamais. Cette pensée : je suis perdue, se présente à chaque instant et m'accable. Que de larmes elle m'a fait verser! Mais les larmes ne m'en délivrent pas. Plus je vais, plus elle me poursuit. Le ciel me paraît d'airain. Hier soir encore, dans un moment où elle m'accablait, je m'écriai tout haut (heureusement j'étais seule) : Mon Dieu, quand il serait vrai que vous m'avez rejetée, puisque vous me laissez encore sur la terre, je dois encore espérer que vous vous laisserez fléchir par mes larmes. »

Et la charité, il lui semble qu'elle lui manque aussi : « Je me regarde comme convaincue de ne pas aimer Dieu... Je sens le vide des autres attachements, et, malgré moi, je m'y sens portée. Enfin je cherche ce que je ne voudrais pas trouver, j'aime ce que je ne voudrais pas aimer, et cet état fait de ma vie un douloureux martyre » (p. 294).

Mais ne craignez rien. Ces peines qu'aggravent encore les souffrances corporelles et une santé qui se détruit, ces peines ont leurs moments, mais la consolation a aussi les siens. « Si la vie religieuse, dit M<sup>me</sup> Molé, ou plutôt la mère Saint-Louis, à ses filles, présente des obligations dont la nature s'effraye, si quelquefois le courage s'énerve, si la vertu chancelle, armons-nous de ces paroles de saint Paul comme d'un bouclier! elles seront pour nous un cri de victoire : « Dieu est fidèle. » Oserions-nous donc penser que le Dieu des solitaires, en se réservant ces âmes choisies qu'il prépare à de grandes vertus par de grands sacrifices, manque d'attraits pour les engager, de pouvoir pour les soutenir, de faveurs pour les consoler? Non, le Maître au service duquel nous nous sommes consacrées ne se laisse jamais vaincre en libéralité par sa créature. » Et elle développe ensuite ce qu'il a fait pour nous, et ce que son amour nous a préparé. — Les dédommements à nos sacrifices, pour les biens temporels auxquels on a renoncé : « les trésors et les richesses intérieures de la grâce. » — Pour la liberté qu'on a sacrifiée : « Funeste liberté! quelles en sont les suites, vous le savez, mes chères filles. Dans la vie religieuse, votre volonté n'est plus à vous; elle n'a d'autre mouvement que celui de la soumission, et, dans un état de dépendance où un Dieu obéissant est devenu votre modèle, toutes vos voies sont sagesse et vérité. Vous portez le joug du Seigneur, et tandis qu'une foule d'esclaves, dominés par les lois du monde, se plaignent de sa tyrannie, s'agitent dans leurs chaînes, vous préférez les vôtres. »

Oh! oui, certes, cet esclavage du cloître vaut mieux que notre liberté, nous chrétiens vulgaires et bien pauvres chrétiens. Comme la mère

Saint-Louis, nous avons nos deuils; comme elle, nous avons nos peines intérieures et ces effroyables tentations qui nous porteraient au désespoir. Mais ces dédommagements, ces « consolations des cœurs mortifiés », comme la mère Saint-Louis les appelle, si nous les avons parfois, c'est à un degré bien moindre. Cette liberté mondaine que nous avons gardée ne nous empêche pas d'être mille fois esclaves, esclaves du monde, esclaves d'autrui, esclaves de nous-mêmes, de nos caprices et de nos folies. Nous avons nos croix et « des croix sans onction, des croix sans mérites, des croix qui trop souvent ne sont elles-mêmes que de nouvelles fautes » (p. 288). Oh! que ces heureuses âmes viennent par leurs prières au secours de nos pauvres âmes! Elles qui sont riches, qu'elles fassent à notre indigence l'aumône d'une parcelle de leur bonheur!

J'en aurais bien plus long à dire, si je voulais extraire des pages citées par M. de Ségur tout ce qu'elles contiennent de beau et de consolant. Et ce que M. de Ségur rapporte, n'est lui-même qu'un extrait des notes que M<sup>me</sup> Molé écrivait pour elle-même et des instructions qu'elle adressait à ses filles. Il le dit avec raison : « Cette simple femme est un orateur; on remarque dans ses écrits, qui renferment un cours presque complet de dogme et de morale, les qualités maîtresses de l'écrivain et de l'orateur sacré, une connaissance approfondie de la langue latine, de l'Écriture sainte et des Pères, une logique sacrée, une exposition lumineuse, une fermeté de pensée et de style presque sans défaillance; une analyse du cœur humain, qui, par sa profondeur et son expression, rappelle Bourdaloue; le tout fondu dans un admirable sentiment de foi, de piété et d'amour des âmes. On s'étonne de rencontrer cette virilité d'esprit jointe à cette tendance de cœur dans une religieuse vivant au milieu de ses pauvres sœurs et d'orphelines qu'elle élève, même quand on se rappelle que cette religieuse était fille des Lamoignon, femme et mère des Molé, c'est-à-dire, pour lui appliquer le mot de Racine, *filie, femme, sœur et mère* d'écrivains et d'orateurs éminents » (p. 270).

Et M. de Ségur ajoute avec raison : « Non que le talent et la science soient rares dans les cloîtres et dans les plus modestes couvents de femmes : ils y sont plus répandus que dans le monde et s'y développent sous la lumière de Dieu et la garde de la vertu. » (*Ibid.*) J'aime à répéter ces paroles, à cette heure, où, sous prétexte de civilisation et de science, on veut fermer les couvents, chasser ceux qui les habitent, ôter à la jeunesse (on ne saurait le nier) les meilleures maîtresses et les meilleurs maîtres. On aura merveilleusement servi la science, la civilisation, la morale, le pays. Attendez seulement deux ans, vous verrez où nous en serons alors; et quels ne seront pas les griefs, je ne dirai pas seulement de l'Église, dont on ne veut pas tenir compte, mais de la société civile, de la France, du monde.

C'est en 1825, à soixante et un ans, après vingt-deux ans de profession religieuse que la mère Saint-Louis rendit son âme à Dieu. Elle avait encore auprès d'elle sa mère, dont la tendresse maternelle avait fait presque une religieuse, et qui était devenue à son tour la mère du

couvent. Si bien que les sœurs s'inquiétant de ce qu'elle allait devenir après la mort de sa fille : « Soyez tranquilles, leur disait-elle, mes chères petites, je resterai toujours avec vous près de la tombe de ma fille. » Cette dernière station ne fut pas longue. Six ans et demi après la mort de M<sup>me</sup> Molé, la bonne mère de Lamoignon, comme le couvent l'appelait, âgée de quatre-vingt-onze ans, partit de ce monde doucement et saintement pour aller, on peut bien l'espérer, rejoindre sa fille.

Du reste, même dans le cloître, M<sup>me</sup> Molé n'avait pas perdu de vue sa famille restée dans le monde. La preuve en est dans son testament, plein de tendresse et de piété maternelle ; comme aussi, dans la réponse de son fils à l'envoi de ce testament, on voit la preuve de tout ce que la mère, quittant le monde pour le monastère, avait laissé d'amour au cœur de ses enfants. Elle ne leur laissait pas ses biens, elle les donnait à sa famille claustrale : on devait s'y attendre. Mais elle leur laissait son exemple, le souvenir de sa charité et de sa piété, son affection toujours vivante du haut du ciel comme du fond du cloître. Heureux échange que ses enfants surent apprécier. Ni son fils (celui qui fut depuis ministre) ni sa fille n'hésitèrent un instant ; ils acquiescèrent de tout cœur à toutes les dispositions de leur mère en faveur des établissements de charité ; ils ajoutèrent leurs propres libéralités à celles de la testatrice ; elle leur laissait à eux son amour, son amour toujours vivant au ciel et priant pour eux, c'était bien assez. C'est le petit neveu de M<sup>me</sup> Molé qui a écrit ce livre et nous fait connaître sa sainte parente. Il n'en est pas, à cet égard, à son coup d'essai, et nos lecteurs, sans aucun doute, connaissent la vie de Sabine de Ségur. Heureuses les familles si riches de parents dans le ciel, et qui peuvent dire : *Filii* (ou si vous voulez *fratres*) *sanctorum sumus*.

C<sup>te</sup> F. DE CHAMPAGNY,  
de l'Académie française.

## LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER, par M. Joseph FERRAND, ancien préfet<sup>1</sup>.

Nul, plus qu'un ancien préfet, n'est apte à parler de nos institutions administratives. S'il peut parfois obéir à certains préjugés, exagérer le rôle de l'administration, il connaît du moins par expérience les avantages ou les inconvénients de nos lois, que tant de publicistes approuvent ou critiquent, sans avoir jamais eu à les appliquer. Outre cette compétence réelle que lui ont donnée ses fonctions administratives, exercées pendant longtemps et avec distinction, M. J. Ferrand a un titre tout spécial à notre attention, quand il met nos institutions administratives en parallèle avec celles de l'étranger. En 1861, lors de la réunion de la Savoie à la France, il fut chargé, précisément en qualité de préfet, d'introduire dans un des départements annexés les lois françaises, à la place de celles dont les rois Charles-Albert et Victor-Emmanuel avaient doté, depuis 1848, le Piémont et la Savoie ; il put

<sup>1</sup> Un vol. in-8. Paris, 1879.

ensuite, pendant plusieurs années, juger avec précision et comparer entre eux les résultats de l'organisation ancienne et de l'organisation nouvelle. La leçon puisée dans ce rapprochement fut saisissante; il en résulta pour lui la conviction « qu'un peuple, possédant à la fois la liberté et la centralisation administrative, surtout s'il s'est donné en outre le suffrage universel, ne peut plus être gouverné d'en haut, et qu'il ne peut pas davantage se gouverner lui-même. » Dans tout le cours de son livre, M. Ferrand s'est attaché à mettre cette vérité en lumière, et à indiquer les principales réformes que réclament, selon lui, nos institutions administratives.

Il est de toute évidence que l'organisation administrative d'un peuple doit être d'accord avec son organisation politique. Si la centralisation convient aux pays qui vivent sous un régime absolu, la décentralisation administrative est nécessaire à ceux qui ont adopté le régime constitutionnel. L'exemple de l'étranger est là pour le prouver; nous ne parlons pas seulement des contrées, telles que l'Angleterre, où les libertés locales, comme les libertés politiques, sont fort anciennes; mais tous les autres pays d'Europe, qui ont passé de la monarchie absolue au gouvernement parlementaire, ont compris que l'affranchissement de la commune et de la province devait précéder, ou tout au moins accompagner, la transformation du pouvoir central. La France seule a marché dans une voie différente. Depuis 1815 jusqu'à 1870, les gouvernements les plus divers se sont succédé dans notre pays; or, si nous exceptons la mesure prise par la monarchie de Juillet, pour introduire le principe électif dans les Conseils locaux, tous ces gouvernements, même les plus libéraux, ont conservé presque intactes les institutions administratives de l'an VIII, créées en vue du régime autoritaire du Consulat et du premier Empire.

L'Assemblée nationale de 1871 a voulu remédier à ce vice de notre constitution. Par la loi du 10 août 1871, le Conseil général a obtenu la nomination de son bureau, la publicité de ses séances, deux sessions ordinaires annuelles, une délégation permanente, le libre emploi de ses ressources, le droit de répartir lui-même ses subventions en faveur des communes et des établissements charitables ou agricoles, le droit de statuer sur la plupart des questions d'un caractère local et d'exercer son contrôle sur toutes les parties du service. L'administration communale a été également modifiée; des lois de 1871 et de 1876 ont investi les conseils municipaux de la nomination des maires et adjoints dans toutes les communes qui ne sont pas chefs-lieux de département, d'arrondissement ou de canton. Malgré les bonnes intentions de leurs auteurs, ces lois sont sujettes à bien des critiques. Ce qui est certain, c'est qu'elles n'ont pas atteint le but que se proposait l'Assemblée nationale, c'est-à-dire le *self-government* local, l'inauguration d'un système susceptible d'associer et d'intéresser tous les citoyens aux affaires de la commune et du département. De leur côté, les agents du gouvernement central, les préfets n'étant déchargés que des *décisions*, mais ayant à les préparer, à les solliciter, à les mettre en œuvre, sont demeurés non moins engagés, non moins découverts que précédem-

ment, tout en étant encore plus impuissants à remplir les devoirs qui leur incombent ; ils n'ont pas gagné, le gouvernement n'a pas gagné non plus l'immunité constitutionnelle. Enfin, dans la plupart des communes, — et c'est là un des vices principaux de la nouvelle législation communale, — le pouvoir central n'a plus de représentation directe et immédiate, puisque le maire est choisi par le conseil municipal. Est-il permis d'espérer que, dans ces communes qui échappent ainsi à tout contrôle de la puissance publique, la constatation des crimes, délits, contraventions, se fera toujours avec ponctualité ? Si une mesure d'administration générale ou de police indispose les esprits ou nuit à des électeurs influents, sera-t-elle scrupuleusement exécutée ? Le maire, s'il est nommé par un conseil municipal hostile au gouvernement établi, s'efforcera-t-il de favoriser la conciliation politique ? Nos nouvelles lois militaires attribuent, en cas de mobilisation, un rôle décisif au chef de la commune ; de sa promptitude à informer les soldats appelés et à assurer leur départ dépend, en quelque sorte, le succès de l'opération. Même, dans cette circonstance si grave, un maire sans liens avec l'autorité souveraine et hors de la portée des délégués de cette autorité présente-t-il de véritables garanties ?

Il serait trop long d'énumérer, avec M. Ferrand, tous les inconvénients de la législation administrative de 1871 et de 1876. Est-il donc impossible de corriger ces inconvénients et de donner, d'une part, au gouvernement constitutionnel l'indépendance, la force, la faculté de durée qui lui manquent actuellement ; d'autre part, de mettre la nation en état d'acquiescer peu à peu, par le maniement des affaires locales, les aptitudes politiques et les mœurs d'un peuple libre ? M. Ferrand ne peut admettre que le problème soit plus insoluble chez nous que chez les autres nations européennes. Quels sont donc les emprunts que nous devrions faire aux législations étrangères ?

En étudiant ces législations, on voit qu'au principe de l'unité de gestion et d'exécution, qui formait autrefois, chez les autres peuples, comme il forme encore chez nous, l'appareil politique et administratif, elles ont substitué le principe de la *séparation des intérêts généraux et des intérêts locaux*. C'est la réforme fondamentale qu'il faut se hâter d'adopter. Le pouvoir central et ses délégués ne doivent subvenir qu'à la direction des intérêts généraux. En vertu de cette règle, les préfets notamment n'auraient plus qu'à gérer les affaires de l'État dans le département et dans les communes, qu'à assurer l'exécution des lois et règlements, qu'à prendre soin de la police, si mal faite dans beaucoup de communes même très importantes, qu'à s'occuper des établissements et des travaux d'utilité générale, du recrutement militaire, etc... Ils ne seraient plus, quant aux intérêts départementaux, que des commissaires du gouvernement auprès des Conseils généraux, les présidents des comités exécutifs élus par ces Conseils ; et quant aux intérêts communaux, que des commissaires également préposés à la surveillance et à la tutelle de l'État auprès des maires et des Conseils municipaux. A leur tour, les maires, choisis désormais par le gouvernement parmi les conseillers municipaux, ne conserveraient que les

pouvoirs personnels d'agents du gouvernement dans la commune pour les affaires de l'État; pour celles de la commune elle-même, ils deviendraient uniquement membres et présidents des Conseils municipaux et des comités exécutifs élus par ces conseils. Par contre, les Conseils généraux et municipaux seraient dépossédés de tout droit de vote, de toutes attributions d'ordre politique et supérieur.

Les avantages de ce système sont fort bien exposés par l'auteur. Les préfets n'auraient plus à se mettre sans cesse en cause, et à user l'autorité souveraine dans les continuels incidents de l'administration départementale et communale; et en même temps, ils auraient plus de loisirs pour surveiller nombre de services fort négligés aujourd'hui. Comme d'ailleurs les préfets, ramenés, pour les affaires locales, au simple rôle de commissaires du gouvernement, ne pourraient plus entraver le Conseil général et sa délégation dans leur libre administration, il n'existerait plus de motifs pour contester à l'État le droit d'être représenté dans la Commission départementale, de la présider par l'entremise de son représentant. La centralisation politique et nationale, loin d'être affaiblie dans le département par le nouveau caractère du préfet, deviendrait ainsi, sous tous les rapports, plus réelle et plus efficace. — Des avantages analogues seraient produits dans l'administration de la commune où, d'un autre côté, l'État aurait toujours le représentant qui lui manque souvent aujourd'hui. Enfin, les citoyens ne gagneraient pas moins que le pouvoir central à ces diverses réformes : ils gèreraient, par l'entremise de leurs élus, toutes les affaires courantes des départements et des communes, et s'y intéresseraient d'autant plus que leur responsabilité y serait plus engagée.

Si l'on objecte que ce système, parfaitement applicable dans les départements et dans les grandes villes, ne saurait être pratiqué, dans une foule de petites communes rurales, faute d'un personnel capable de bien administrer les intérêts publics, M. Ferrand répond, avec de nombreux publicistes fort autorisés, qu'il faut désormais doter de législations distinctes les agglomérations urbaines et les agglomérations rurales, accorder aux premières la plénitude de la vie communale, et maintenir pour les secondes l'organisation présente, en la complétant par la création, au chef-lieu de canton, d'un nouveau centre d'efforts communs, de culture administrative et politique. A la place de nos conseils d'arrondissement, restés presque sans objet, des conseils cantonaux, présidés par un représentant du pouvoir central, le maire du chef-lieu du canton, et composés des maires et des délégués des communes rurales, répartiraient les contributions directes, ainsi que les subventions de l'État et du département, disposeraient de certaines ressources déterminées annuellement par la loi de finances, statueraient sur toutes les questions pour lesquelles la commune rurale est insuffisante ou incompétente : la voirie, l'hygiène, l'instruction et l'assistance publique, etc., etc.

Tel est, dans ses traits principaux, le système administratif que M. Ferrand croit le plus approprié à nos besoins et à nos institutions actuelles. Ces propositions nous semblent fort sérieuses, fort dignes

d'un examen attentif, et, à part quelques réserves de détail, nous serions, pour notre part, disposé à en souhaiter l'adoption. Il est incontestable que l'administration de la commune et du département serait, pour les citoyens, un apprentissage excellent de la vie politique, et ne pourrait que leur donner cet esprit pratique, ces habitudes de prudence et de conciliation, qui font tant défaut à nos gouvernants actuels. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas s'exagérer les résultats des réformes que demande M. Ferrand, et fermer les yeux sur les circonstances fâcheuses dans lesquelles se ferait cette expérience de la décentralisation administrative.

M. Ferrand suppose que, dans chaque grande commune ou dans chaque canton rural, il se trouvera, pour gérer les affaires locales, un groupe important de citoyens, non seulement honnêtes et éclairés, mais ayant, comme le membre de la *gentry* anglaise, le temps, la fortune et le dévouement nécessaires à ceux qui veulent se consacrer aux intérêts publics. A coup sûr, ce ne sont ni les lumières ni les dévouements qui manquent en France ; mais est-il à espérer que notre démocratie actuelle, si facilement envieuse, si mal disposée à l'égard des supériorités de tout genre, ira précisément chercher dans chaque localité cette aristocratie du talent et de la fortune, pour lui confier le soin de ses affaires ? Les choses peuvent se passer encore de la sorte en certains pays étrangers, où le suffrage universel n'existe pas, et où l'électeur, même le plus libéral, a le bon sens de n'investir de sa confiance qu'un homme vraiment digne de commander<sup>1</sup>. Mais en est-il ainsi chez toutes les nations ? Portons nos regards au delà de l'Atlantique, vers le pays où éclatent le plus les défauts de la démocratie illimitée, défauts atténués cependant par un reste de l'esprit politique anglo-saxon. Aux États-Unis, les hommes les plus intelligents, les plus instruits et les plus recommandables sont presque toujours écartés des assemblées électives, surtout des assemblées locales. L'électeur leur préfère des politiciens de bas étage, qui ne voient dans leurs fonctions qu'un moyen de s'enrichir au détriment du public, et conduisent trop souvent la cité ou le comté au désordre financier et à la banqueroute. Admettons que ce danger ne nous menace pas autant que les Américains. Il existe cependant chez nous aussi. M. Ferrand le sait si bien qu'il demande que tous les Conseils locaux soient assistés des citoyens les plus imposés, chaque fois qu'ils auront à statuer sur des contributions extraordinaires ou sur des emprunts. — A coup sûr, une disposition semblable sauvegarderait, dans une certaine mesure, les intérêts qui ne seraient plus défendus par la tutelle administrative. Mais aurait-elle chance d'être adoptée dans l'état actuel des esprits ? Et si elle n'était pas adoptée, ne pourrait-on redouter bien des imprudences et des fautes administratives de la part des « nouvelles couches », singulièrement inexpérimentées ?

Néanmoins, si la décentralisation a des inconvénients dans l'état

<sup>1</sup> Voyez, dans les *Notes sur l'Angleterre*, de M. Taine, les qualités qu'un Anglais, cependant très radical, énumérait un jour comme indispensables à tout candidat.

présent de notre pays, elle a aussi des avantages, et, nous le répétons, on aurait tort de combattre les propositions et les vœux de M. Ferrand. Mais le jour où un *self-government* plus complet serait donné à la commune, au canton ou au département, nous nous tournerions vers tous les hommes éclairés, vers tous les bons citoyens, et nous leur dirions : « L'élection de mandataires incapables ou malhonnêtes aurait aujourd'hui des conséquences plus désastreuses que jamais. Sans vous laisser décourager par aucun échec, ni dégoûter par aucune ingratitude et aucune calomnie, redoublez d'efforts, d'énergie et de dévouement pour obtenir la confiance de vos concitoyens, et pour occuper, dans les conseils locaux, les places que vous seuls pouvez bien remplir. »

Anatole LANGLOIS.

## PATRONS ET OUVRIERS DE PARIS

Par A. FOUGEROUSSE <sup>1</sup>.

J'ai plusieurs fois entretenu les lecteurs du *Correspondant*, et notre éminent collaborateur M. le comte de Champagny, en mentionnant mes travaux avec une extrême bienveillance, les a entretenus aussi de l'Institution des caisses de prévoyance de l'industrie privée que je m'efforce de propager depuis une dizaine d'années, après en avoir fait, pendant plus d'un quart de siècle, une expérience qui a eu un éclatant succès. Il y a là un mouvement auquel les économistes commencent à être attentifs, un mouvement lent, mais continu. Chaque année, plusieurs établissements nouveaux adoptent l'Institution, et il est remarquable que tous ceux qui l'ont adoptée s'en félicitent. Voici qu'il m'arrive un très précieux auxiliaire, M. A. Fougerousse, entrepreneur de travaux publics à Paris, ne s'est pas contenté d'appliquer à ses ouvriers, pour assurer leur avenir, une des formes de l'Institution. Il a publié un résumé méthodique, très clairement ordonné, des diverses applications faites dans l'industrie de Paris. Il trouve près de cinquante établissements, la plupart considérables, qui ont pourvu à l'avenir de leurs ouvriers ou de leurs employés. Ces établissements se divisent presque en nombres égaux en deux classes : les uns, ayant eu recours au moyen d'une majoration spéciale des salaires, combiné d'ordinaire avec celui des retenues ; les autres, ayant hardiment adopté le moyen que je conseille de préférence lorsqu'il est possible, celui de la participation aux bénéfices, par un octroi libéral des patrons et sans aucune retenue sur les salaires.

M. Fougerousse transcrit ou analyse les statuts des diverses institutions. Il anime, il échauffe cette statistique, qui risquerait d'être un peu aride, par des considérations élevées présentées en excellent style, et il ne craint pas, ce qui est presque un courage à l'heure actuelle, de faire hautement profession du sentiment religieux.

Sur quelques points de détail, je pourrais discuter avec M. Fougerousse, mais ce n'est pas le lieu d'une discussion. Je me borne à signaler, à recommander vivement à tous les lecteurs que ces ques-

<sup>1</sup> Un volume, chez A. Chaix et C<sup>o</sup>, rue Bergère, 20.

tions intéressent, et il n'y [a guère de questions plus importantes que celles des rapports du capital et du travail, un livre très utile, écrit par un homme de bien, qui est un homme d'un véritable talent.

Alfred DE COURCY.

NOUVEAUX SAMEDIS, *dix-neuvième série.*

Par Armand DE PONTMARTIN <sup>1</sup>.

Ce volume est le *dix-neuvième* des *Nouveaux Samedis* et le *vingt-huitième* des *Causeries littéraires* de M. Armand de Pontmartin. Voilà plus d'un quart de siècle que le spirituel et brillant écrivain publie régulièrement chaque semaine un de ces articles étincelants et solides, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de l'élévation de la pensée ou de l'éclat du style. Leur réunion forme un tableau complet et animé de la littérature française depuis 1852 jusqu'à 1880, et sur aucune période de notre histoire littéraire nous ne possédons un document d'une égale valeur. Ce ne sont que des articles! diront peut-être quelques esprits chagrins. Oui, sans doute. Mais, outre qu'un article sans défaut vaut bien un livre manqué, n'est-ce pas un vrai livre, et des plus réussis, que cet ensemble de chapitres, où, sous la variété des sujets, se retrouve une unité réelle, où les principes littéraires sont sans cesse rattachés aux principes nouveaux, philosophiques, politiques et religieux?

Un des écrivains les plus célèbres de l'Angleterre, Addison, qui n'avait guère écrit, lui aussi, que des articles, rassembla un jour les feuilles éparses qu'il avait successivement publiées, et qui lui avaient fait tant d'honneur et une si légitime réputation dans les trois royaumes. Il s'amusa, dans sa préface, à fixer le rang des auteurs, et il ne trouva pas de règle plus sûre que de les classer suivant la masse et le volume de leurs ouvrages. D'après la hiérarchie qu'il établit sur cette base, il place modestement ses feuilletons au dernier degré de cette échelle littéraire : « Mais à présent, ajoute-t-il, qu'en les réunissant j'en forme des in-octavo, je prends le pas sur tous les auteurs in-douze. »

M. de Pontmartin, — et qui mieux que lui, par son atticisme et son élégance, mérite d'être comparé à Addison? — M. de Pontmartin n'a pas cru devoir former de ses articles des in-octavo; il s'est contenté de l'in-douze; mais il me semble qu'avec ses vingt-huit volumes de *Causeries littéraires* et ses treize volumes de romans et de nouvelles, il prend le pas sur la plupart de nos auteurs in-octavo et in-douze.

Je m'aperçois que je me laisse aller à parler du talent de M. de Pontmartin, et j'aurais grand tort de le faire, attendu que tous les lecteurs du *Correspondant* savent aussi bien que moi à quoi s'en tenir à cet égard. Ce qu'ils désirent seulement trouver ici, c'est la table des chapitres du nouveau volume de l'éminent écrivain; c'est, pour me servir de la comparaison de Fielding, en tête de son admirable roman de *Tomes Jones*, c'est la *carte* du festin. La voici :

M. Camille Rousset; le *Fleuve bleu*; M. Émile Ollivier; *Esquisses et*

<sup>1</sup> Un volume in-18. Calmann Lévy, éditeur, 1880.

*croquis parisiens, par Bernadille; le Roman contemporain : M. Jules Vallès et M. Edmond de Goncourt; l'Histoire contemporaine; Sainte-Beuve et ses inconnues; l'Assommoir anglais; M. Hilaire de Lacombe; la comtesse d'Albany; le vrai Jean Valjean; Notre-Dame des poètes; Auber et Scribe; les Candidatures académiques; les Luttes religieuses en France au seizième siècle; Alphonse Karr; Nana partout.*

Sainte-Beuve disait un jour de l'un des meilleurs écrivains de notre temps : « Il y a le Sacy des années de la comète; il y a le bon Sacy ordinaire. » Le chapitre sur *l'Histoire contemporaine* est du Pontmartin des années de la comète. Ce sont aussi des chapitres de derrière les fagots que ceux sur *M. Emile Ollivier*, sur *Alphonse Karr* et sur *Sainte-Beuve et ses inconnues*. Dans ces pages, comme dans celles sur *Auber et Scribe*, l'auteur a mêlé à la critique ses souvenirs personnels et nous a donné de véritables chapitres de *Mémoires*. Seulement, qu'il y prenne garde; ces chapitres sont si intéressants que le lecteur, mis en goût, ne le tiendra pas quitte à moins qu'il ne nous donne, non pas des fragments, mais dans son ensemble, ce livre dont il se plaît parfois à faire luire le titre à nos yeux, les *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire de mon temps*. Il y a bien de la fraîcheur et de la grâce dans la causerie sur *Notre-Dame des poètes*, et un talent exquis de conteur dans le *Vrai Jean Valjean*. Il y a un vrai talent d'historien dans l'étude sur la *Conquête d'Alger*, par M. Camille Rousset, et dans celle sur les *Luttes religieuses en France au seizième siècle*, par M. le vicomte de Meaux.

Je voudrais bien pourtant, avant de finir, chercher quelque querelle à l'auteur des *Nouveaux Samedis*; car enfin c'est double plaisir de critiquer un critique. Mais où le prendre en défaut? Tout au plus pourrait-on lui reprocher d'avoir été quelquefois trop indulgent; il est telle de ces causeries qui reporte la pensée vers ce blason qu'on trouve dans les *Devises* du P. Bouhours, une abeille avec ces mots : *Sponte favos, ægre spicula*; le miel de bon gré, le dard à regret.

Le dard s'y trouve cependant, il brille et il perce toutes les fois que l'auteur rencontre en son chemin quelqu'un des hommes du 4 septembre. Il ne laisse échapper aucune occasion de montrer tout le mal qu'ils ont fait, tout le mal qu'ils feront encore à la France. Il n'est guère de chapitre qu'il ne termine comme le vieux Caton terminait ses harangues : *Delenda est res...punica*.

Je n'ai rien dit des pages sur les *Candidatures académiques*, qui sont au nombre des plus ingénieuses et des plus piquantes du volume. Nul ne les lira sans se dire qu'il est une candidature devant laquelle devraient aujourd'hui s'effacer toutes les autres, et que tous les amis des lettres reprochent depuis longtemps à M. de Pontmartin de ne pas vouloir poser. Nous rappelions en commençant qu'il avait publié vingt-huit volumes de *Causeries littéraires* et treize volumes de romans et de nouvelles, vingt-huit et treize, si Barème n'est pas trompeur, cela fait quarante et un. On n'a pas le droit, sous prétexte que l'on a écrit quarante et un volumes plein de talent, d'esprit et de style, on n'a pas le droit de s'en tenir au quarante et unième fauteuil.

LOUIS JOUBERT.

# REVUE DES SCIENCES

---

Attraction universelle. — La pesanteur sur la terre. — Variations de la pesanteur sur les continents et sur les mers. — La loi des masses. — Les petits sont mangés par les grands. — A travers l'espace. — Absorption des satellites par les planètes. — Chute des mondes les uns sur les autres. — L'homme satellite et l'homme pendule. — Au centre du globe. — La pesanteur et la force musculaire. — Le poids sur le soleil. — Variations continuelles du poids des corps pendant le jour, la nuit, l'hiver et l'été. — Les oscillations du pendule à l'équateur et au pôle. — Aplatissement du globe. — Les horloges avancent au nord et retardent sur les montagnes. — Nombre variable des oscillations du pendule en mer et sur le continent. — Hypothèse des montagnes creuses. — Théorie de M. Faye sur les différences d'attraction des mers et des terres. — La croûte terrestre. — Refroidissement variable de ses parties. — Condensation du sol dans les mers. — Soulèvement des continents. — Conclusion. — Thérapeutique : du rôle des alcalins dans l'économie. — Nouvelles expériences.

Il est un phénomène très singulier et qui est resté jusqu'ici absolument inexpliqué : Nous pesons plus à la surface des mers que sur le continent. Un homme a plus de poids au milieu de l'Océan que sur le littoral. Le fait est, de prime abord, paradoxal. Effectivement la pesanteur n'est qu'un cas particulier de l'attraction universelle. Tous les corps tombent à la surface du sol parce qu'ils sont attirés par la terre. Nous pesons tous, en un mot, parce que nous sommes invinciblement entraînés vers le centre de notre planète. Et l'attraction, l'entraînement vers le centre est d'autant plus énergique que nous sommes plus près de ce centre et que nous nous trouvons plus rapprochés d'un sol compacte et dense. Or, sur la surface des continents, il est clair que le sol est plus dense qu'à la surface de la mer, puisque l'eau étant prise pour unité de poids, le sol pèse en moyenne deux fois et demi plus. Et cependant encore une fois, contrairement à la théorie, l'attraction qui nous pousse au centre est un peu plus petite à la surface des mers qu'à la surface des continents. M. Faye, l'éminent astronome, vient de publier une explication de cette anomalie, qui est fort ingénieuse et qui mérite d'être indiquée.

Avant tout, et pour le bien faire saisir, insistons encore sur les phénomènes présentés par la pesanteur, qui est la cause, et sur le poids, qui est l'effet. Si la terre était percée d'outre en outre par un puits immense, nous tomberions jusqu'au centre que nous dépasserions par suite de la vitesse acquise; puis nous remonterions au centre et au

delà, attirés encore pour redescendre et ainsi de suite, à la façon d'un pendule qui oscille plusieurs fois avant de s'arrêter. La force attractive qui nous pousse dans les profondeurs du globe se traduit pour nous par la sensation de poids; il faut faire un effort pour empêcher un corps de tomber; cet effort, c'est ce que nous appelons son poids.

L'attraction est universelle. Toute matière s'attire; la matière va à la matière. Ici, avant tout, c'est la loi du plus fort qui règne en maîtresse absolue; il faut obéir à la masse. La masse, c'est la force. La lune tombe sur la terre, la terre tombe sur le soleil; le soleil tombe sur un centre attractif plus puissant qui l'entraîne du côté de la constellation d'Hercule. Nous allons où la matière est accumulée en plus grande quantité. Les satellites sont gouvernés par les planètes; les petits mondes obéissent aux plus gros et ainsi partout dans l'immensité. Nous-mêmes, nous ne sommes au fond que de petits satellites de la terre qui ne peuvent tomber plus bas, puisque nous sommes arrêtés par la surface terrestre, pressons le sol de toute la force d'attraction qui nous emporterait si la résistance de la surface venait à manquer. Nous foulons notre planète un peu comme les mouches qui courent au plafond, les pieds rivés au sol et la tête pendante dans l'espace. Si par un trou percé au travers du globe, nous pouvions distinguer notre semblable aux antipodes, nous remarquerions qu'il se promène la tête en bas, absolument comme il nous verrait nous-mêmes avancer dans la même situation; et si, par impossible, deux individus tombaient dans le trou béant, ils viendraient se coller pied à pied et resteraient ainsi en parfait équilibre dans la même verticale. En supposant le trou assez large, l'un progresserait au-dessus de l'autre et il se produirait ici ce que l'on voit quand on marche au-dessus d'une glace; l'image progresse comme nous, mais renversée.

Il est fort heureux que la force musculaire dont nous disposons soit suffisante pour vaincre l'attraction terrestre; autrement, nous serions appliqués contre le sol sans pouvoir nous dégager, et il nous faudrait grandir sur place à la façon des végétaux. Si un enfant avait la masse d'un homme, il serait incapable, avec la petite force musculaire qu'il possède, de lever la jambe et de se déplacer. Un homme de force moyenne, transporté sur le soleil, ne pourrait jamais se relever, s'il lui arrivait de tomber. Il serait fixé au sol solaire. La pesanteur à la surface du soleil est en effet plus de vingt-sept fois plus grande qu'à la surface de la terre. Un homme pesant 70 kilogrammes sur terre ne soulèverait jamais tout seul son propre poids sur le soleil, c'est-à-dire 2000 kilogrammes. Un homme, dans le soleil, pèserait autant qu'une demi-compagnie d'infanterie. Si jamais plus tard le soleil est habité, il faudra que ses habitants soient doués d'une force musculaire en rapport avec l'attraction de ce globe, soit une force musculaire vingt-sept fois plus

grande environ que celle dont sont doués les hommes sur terre. Tout le monde a pu remarquer combien les gros animaux éprouvent de peine à se relever quand ils sont couchés ; c'est que la force musculaire va en diminuant avec le poids, et les animaux très volumineux ont moins de force que les petits à leur disposition et un effort plus considérable à faire pour soulever leur masse.

La force d'attraction dépend des masses en présence. C'est pourquoi le poids augmente vite avec les dimensions <sup>1</sup>. Un corps pèse plus sur le soleil que sur la terre, parce que la masse du soleil est bien autrement considérable que celle de la terre. (Trois cent vingt-quatre fois celle de la terre.) Réciproquement, un corps pèse moins sur la lune que sur la terre, la masse de la lune n'étant que les 12 centièmes de celle de la terre. La pesanteur sur la lune n'est que les 16 centièmes de celle de la terre. Un homme de 70 kilogrammes ne pèserait plus que 40 kilogrammes à la surface de notre satellite.

Cet entraînement de la matière par la matière est bien facile à constater partout. Qui n'a observé que les corps légers jetés à la surface de l'eau d'une cuvette, finissent par aller adhérer aux bords. La masse attire les brins de paille, le papier, etc. Les bulles gazeuses que l'on remarque au milieu d'une tasse de café se groupent ensemble ; peu à peu les bulles éparses se réunissent, puis tout l'amas finit par courir avec rapidité jusqu'aux parois. Le plus fort a entraîné le plus faible.

L'attraction est en raison des masses, mais elle est aussi en raison inverse du carré des distances. Dans l'exemple précédent, il est facile de constater combien la vitesse d'attraction augmente quand les bulles se rapprochent de la paroi de la tasse ; le mouvement à peine marqué d'abord, devient extrêmement rapide au moment du contact. Puisque la distance de la masse attirante diminue la force attractive, il est clair qu'un homme doit peser d'autant moins qu'il s'éloigne davantage de la surface terrestre. Un aéronaute pèse moins à une grande hauteur qu'il ne pèse à terre, puisqu'il est moins attiré. A vrai dire, le poids d'un corps change constamment. Il résulte bien, en effet, de l'attraction terrestre, mais le soleil, la lune, les autres astres, exercent aussi leur action. Or les actions solaires et lunaires peuvent, selon la position des astres par rapport à eux, s'ajouter à l'influence terrestre ou s'en retrancher. Ces variations ont, du reste, la même origine que les marées. Lorsque la lune passe au méridien, elle diminue un peu notre poids. Quand il est midi, tous les corps pèsent un peu moins qu'à six heures du soir. Pour les corps énormes, la diminution est sensible ; pour un homme, elle ne dépasse guère la valeur de quelques grains de blé.

La terre, comme on sait, est aplatie aux pôles et renflée à l'équa-

<sup>1</sup> Il y a des corps très volumineux et très légers. Il ne faut pas oublier que la masse est synonyme de matière enfermée dans l'unité de volume.

teur. On est, par conséquent, plus près du centre aux pôles <sup>1</sup>, plus éloigné à l'équateur. Ainsi, on pèse plus aux pôles qu'à l'équateur. Un homme du poids de 70 kilogrammes à l'équateur, pèserait 70 kilogrammes 350 grammes au pôle, soit près d'une livre de plus. Les corps tombent plus vite au pôle que partout ailleurs et les oscillations d'un pendule y sont plus rapides.

Un pendule, c'est-à-dire un disque, une balle de plomb suspendue par un fil sans torsion oscille toujours par de petits écarts dans le même temps pour un point donné de la surface terrestre. A Paris, le pendule qui bat la seconde doit avoir exactement 0<sup>m</sup>,994 de longueur (distance comprise entre le centre de suspension et le centre d'oscillation). Un fil terminé par un corps pesant et ayant cette longueur oscillera à Paris toujours en une seconde. Mais lorsque la pesanteur diminue, la vitesse d'oscillation diminue aussi. On ne s'en aperçoit pas pour une oscillation unique, mais la diminution s'accroît au bout d'un certain nombre d'oscillations. A Paris, un pendule effectue 86 400 oscillations par jour; transporté à l'équateur, il n'en fait plus que 86 000. Naturellement une horloge ainsi changée de place irait en retardant ou en avançant selon le point du globe où on la transporterait. De même, quand on s'élève, la pesanteur diminuant, le nombre des oscillations doit être diminué en conséquence. En effet, Douglar reconnut que le pendule battant la seconde au Pérou avait une longueur de 0<sup>m</sup>,99 076 au niveau de la mer et seulement 0<sup>m</sup>,98 963 sur le Pichincha, à 4750 mètres d'altitude. La durée des oscillations varie comme la racine carrée des longueurs.

Si la pesanteur varie pour chaque latitude, pour chaque altitude, elle change encore pour d'autres raisons. Rien de plus variable, comme on voit, que le poids considéré par tout le monde comme si fixe et si invariable. Le voisinage d'une colline suffit pour modifier le poids; la colline n'est-elle pas constituée par de la matière attractive? N'agit-elle pas sur les corps comme les parois d'une cuvette sur les bulles gazeuses ou les poussières en suspension à la surface d'un liquide. En effet, on a constaté que la direction du fil à plomb est modifiée par un massif montagneux; en plaine, le fil à plomb se dirige vers le centre du globe, mais près d'un massif attractif, il est dévié; à l'attraction du sol, il faut ajouter l'attraction de la colline. Avec des moyens d'investigation encore plus fins, on a même pu trouver des déviations correspondantes à des attractions locales dues à des sols plus ou moins compactes, à des roches plus ou moins denses. Chaque couche de la surface terrestre exerce naturellement son attraction propre d'autant plus énergique que la matière dont elle est formée est plus compacte,

<sup>1</sup> On démontre facilement en mécanique que l'attraction à la surface s'effectue comme si toute la masse terrestre était confinée au centre du globe.

d'autant moindre que le terrain est plus perméable et plus poreux.

Ces faits ainsi rappelés, il est bon maintenant de nous arrêter sur une anomalie curieuse. Les géodésiens ont porté le pendule partout pour mesurer l'intensité de la pesanteur; de leurs investigations, il est résulté une conclusion très inattendue. Oui, les collines exercent une attraction très nette, le pendule est dévié; c'est même ainsi que Markelyne a pu déterminer la densité du globe terrestre en déterminant l'attraction sur le pendule d'une colline, le mont Schohallien, en Écosse. Mais, chose bizarre, si une colline, si même un simple bloc, l'obélisque de Louqsor, par exemple, dévient le pendule, une chaîne de montagnes bien autrement colossale reste sans action apparente. Dans les belles mesures géodésiques des Anglais à travers l'Himalaya, on n'a constaté aucune déviation du pendule, aucune modification de la pesanteur. Le géodésien est tout surpris (sa surprise dure depuis des siècles) de ne pas trouver de déviation en rapport avec ces énormes masses. On a été, à ce propos, jusqu'à se demander si, par hasard, ces massifs montagneux ne recouvriraient pas d'immenses cavités dont le vide compenserait l'excédant de matière que l'on voit en saillie au-dessus des mers.

Il y a bien mieux encore. Non seulement le pendule ne révèle pas un excès d'attraction dans le voisinage des grandes montagnes, mais encore il accuse une diminution au-dessus des continents et un accroissement au-dessus des mers. Ainsi, en plein sol solide, en contact avec la matière attractive, le pendule indique par ses oscillations une pesanteur moindre qu'au-dessus de la mer, à grande hauteur au-dessus du fond, précisément sur des points qui, par leur éloignement de la masse, devraient subir une attraction plus faible. Comment expliquer cette singularité? On l'a cherché vainement jusqu'ici. Le problème est resté posé, et la solution n'est pas venue.

M. Airy, astronome royal de la Grande-Bretagne, a bien hasardé une hypothèse; elle est insuffisante. On pense assez généralement encore, bien que cette opinion soit très contestée, qu'au centre de la terre, la matière ne s'est pas assez refroidie pour avoir pris l'état solide; elle est encore liquide; et comme ce liquide représente les matériaux fondus les plus lourds, il a une densité au moins double de celle des matériaux superficiels. M. Airy a admis qu'un massif montagneux plongeant par sa base au milieu de la matière liquéfiée, l'a déplacée comme un bouchon qui, plongé dans un liquide, chasse un certain volume de ce liquide. Dès lors, il pourrait se faire, dit M. Airy, que l'excès d'attraction de la montagne soit compensé par le défaut d'attraction du liquide déplacé en bas. Cette suggestion pourrait expliquer à la rigueur la diminution de pesanteur sur les montagnes, mais ne rendrait pas compte de l'augmentation de pesanteur au-dessus des océans. Il serait plus simple

d'ailleurs d'admettre un certain creux à la base de la montagne.

M. Pratt dit fort bien que, en fait, les choses se passent comme s'il y avait sous les continents un déficit de matière, sous les mers un excès. C'est le résultat brut des explorations. Mais la cause ? Encore une fois on l'ignorait. Voici comment M. Faye nous tire d'embarras par une conception originale et qui semble très plausible.

Il formule en deux lignes toute sa théorie. *Sous les mers*, dit M. Faye, *le refroidissement du globe marche plus vite et plus profondément que sous les continents*. Tout est là.

Au fond des mers à 4000 mètres de profondeur, on rencontre une température très basse de un degré à un degré et demi. A cette même profondeur sous un continent, on trouverait une température de 150 degrés. La température monte de 1 degré par abaissement de 33 mètres ; la température moyenne étant à l'équateur de 16 degrés à la surface, on a pour la température à 4000 mètres, 149 degrés. La croûte terrestre doit se présenter, d'après cette simple remarque, dans deux conditions fort dissemblables. Sous un continent la surface de niveau à une lieue de profondeur est maintenue à 150 degrés par une couche supérieure presque imperméable à la chaleur ; ainsi, dans la suite des âges, la croûte terrestre doit augmenter à peine d'épaisseur. Sous la mer, au contraire, la surface située à une lieue de profondeur est en communication presque immédiate avec le froid de l'espace qui abaisse sa température à 1 degré au lieu de 150 degrés. Puis, loin d'avoir au-dessus d'elle une couche imperméable à la chaleur, elle a une couche d'eau assurément fort peu conductrice, mais où le moindre flux de chaleur est immédiatement absorbé, par le transport dû aux courants marins, par le froid polaire. Au delà d'une lieue, le refroidissement a lieu tout aussi bien par suite de l'imbibition de l'eau à travers les roches. Aussi, sous les continents : chaleur, matière chaude et peu condensée ; sous les océans : matière froide, contractée, dense. On peut être certain que plus les bassins actuels des mers dateront d'une époque ancienne, et plus la croûte qui les supporte sera épaisse par rapport à celle des continents.

Il n'y a donc pas uniformité d'épaisseur de la croûte terrestre, ainsi qu'on l'admettait tacitement jusqu'ici. La matière s'est solidifiée d'abord sous les mers ; par son poids cette matière dense a pesé sur la matière en fusion, l'a élevée et a produit les soulèvements continentaux. Si le pendule révèle une différence de pesanteur sur le continent et sur la mer, c'est qu'il ne fait que traduire à l'œil les variations de condensation de la croûte terrestre ici et là. La pesanteur la plus grande correspond naturellement à la condensation la plus accentuée. Et c'est ainsi que le pendule devient une sorte de thermomètre qui mesure le degré de refroidissement du sol sous-marin dans la suite des âges géologiques.

Telles sont les vues nouvelles présentées par M. Faye ; elles rendent parfaitement compte des anomalies relevées par les géodésiens et restées jusqu'ici sans explication. M. Faye va plus loin encore. La géologie nous enseigne qu'il y a eu des bassins alternativement mis à sec et envahis de nouveau par les mers. Les profondeurs inégales des premiers océans ont évidemment engendré des mouvements de bascule qui ont dû déplacer les eaux et modifier les continents. Il pourrait donc se faire que l'on trouvât, guidé par ces idées neuves, des relations entre les assises géologiques et les variations de la pesanteur aux premiers âges ; rien ne dit, en effet, qu'on ne trouvera pas des concordances intéressantes entre les modifications géodésiques de notre globe et les grandes époques de la géologie. N'insistons pas davantage aujourd'hui. Il nous a paru utile seulement de faire connaître des aperçus ingénieux qui, malgré leur caractère tout spéculatif, pourraient bien exercer une influence féconde sur la physique du globe et sur les sciences géologiques.

Passons sans autre transition à un sujet qui fait aussi depuis bien longtemps l'objet de discussions nombreuses. Il s'agit de l'usage des eaux alcalines. Y a-t-il, oui ou non, inconvénient à boire de l'eau minérale riche en bicarbonate de soude : eau de Vichy, eau de Vals, etc. Pour beaucoup de praticiens, l'eau alcaline introduite dans l'économie finit par altérer le globule sanguin et conduit fatalement à ce que l'on a appelé « la cachexie alcaline ». Pour d'autres, au contraire, l'eau alcaline est un reconstituant. Impossible, comme on voit, d'émettre des opinions plus opposées.

Personnellement si nous avons à nous prononcer, nous dirions que la vérité semble être ici comme ailleurs entre les deux avis extrêmes. Les alcalins sont excellents à prendre, pourvu que l'on n'en abuse pas. Tout dépend d'ailleurs des idiosyncrasies. Les alcalins sont favorables aux tempéraments dont la nutrition charge l'organisme de résidus acides ; ils pourraient être nuisibles dans les circonstances contraires. Mais nous avons mieux qu'une opinion isolée à faire connaître. Deux médecins bien connus, MM. Martin Damourette et Hyades, viennent de communiquer à l'Académie des sciences le résultat d'expériences méthodiques entreprises sur l'homme sain : *Des effets nutritifs, des alcalins pris à dose modérée, d'après l'expérimentation sur l'homme sain*. Tel est le titre de leur mémoire. Il nous paraît utile d'en indiquer sommairement les conclusions.

Aux doses modérées d'environ 5 grammes par jour, les alcalins activent la nutrition, en la perfectionnant dans toute la série des actes qui la constituent ; ils élèvent le chiffre des globules sanguins (de 4 960 000 à 5 419 000 chez un sujet) et favorisent la désassimilation. Ce surcroît de dépense communique une impulsion plus grande à

l'assimilation, et de ce chef les alcalins sont des « nutritifs déperditeurs », à la façon de l'exercice musculaire, de l'hydrothérapie, de la respiration oxygénée, etc. Par conséquent, disent MM. Damourette et Hyades, c'est une erreur de croire que les eaux de Vichy sont débilitantes et contre-indiquées chez les anémiques; elles favorisent au contraire la reconstitution des tempéraments affaiblis, quand elles sont employées dans une juste mesure. Le second fait qui se dégage avec netteté des expériences de MM. Damourette et Hyades, c'est l'énorme diminution de l'acide urique dans les urines sous l'influence de l'eau de Vichy même à la faible dose d'une demi-bouteille par jour. Et comme d'autre part, l'eau alcaline augmente les urines et assure l'élimination des urates, on conçoit sans peine que les alcalins soient un admirable remède préventif des attaques de goutte et de gravelle. Enfin, les expériences des auteurs mettent également en relief la supériorité des eaux alcalines sur le sel de bicarbonate de soude absorbé en nature. Ce sel, administré à la dose de 5 grammes pendant un certain temps, détermine quelquefois des troubles gastriques, de la dyspepsie, etc. L'eau prise à la dose d'une bouteille ne présente aucun de ces inconvénients.

Nous voilà déjà parvenus aux jours les plus longs. Encore deux semaines, en effet, et les jours vont diminuer, nous atteindrons le 21 juin, le solstice d'été; sept jours plus tard la diminution se fera déjà sentir. Nous ne croyons pas superflu, à ce propos, de consigner ici, en quelques lignes, quelques chiffres qui représentent la différence entre le jour le plus long, et le jour le plus court à différentes latitudes.

Équateur. Différence nulle. Le jour égale la nuit, à 5 degrés de latitude, différence 34 minutes. — A 10 degrés, 1 heure 10 minutes. — 15 degrés, 1 heure 46 minutes. — 20 degrés, 2 heures 26 minutes. — 25 degrés, 3 heures 6 minutes. — 30 degrés, 3 heures 52 minutes. — 35 degrés, 4 heures 42 minutes. — 40 degrés, 5 heures 42 minutes. — 45 degrés, 6 heures 52 minutes. — 50 degrés, 8 heures 18 minutes. — 55 degrés, 11 heures 12 minutes. — 60 degrés, 13 heures. — 65 degrés, 18 heures 16 minutes.

Ainsi, pour Paris, dont la latitude est de 49 degrés environ, la différence entre la durée du jour, le 21 décembre, et la durée du jour, le 21 juin, est d'à peu près 8 heures 12 minutes. C'est un joli gain en faveur de l'été.

La municipalité de Rome vient d'ériger, sur la belle promenade du Pincio, une statue en l'honneur du R. P. Secchi, l'illustre astronome dont la science déplore la perte récente. La statue est de proportions considérables; elle reproduit fidèlement les traits du savant. Nous ne saurions trop applaudir à cet acte de justice et de gratitude.

HENRI DE PARVILLE.

# QUINZAINÉ POLITIQUE

---

9 juin 1880.

On sait que la république laisse difficilement à la France ce calme dont les nations fatiguées et blessées comme la nôtre ont tant besoin ; et personne n'a oublié que, depuis un an, il n'est guère de quinzaine où, soit le gouvernement lui-même, soit le parti républicain, n'ait, en vérité, pris son plaisir et mis sa gloire à soulever une question dangereuse, à inquiéter une partie du pays, à dresser dans le cercle de l'avenir une menace de plus. Nous ne pouvons certes pas dire que, durant ces quinze derniers jours, la république ait ajouté à ses actes antérieurs et si précipités un fait nouveau, à ses accidents une surprise, ni qu'elle ait aggravé son état par un mal réellement visible ou sensible à tout le monde. C'est une période où se sont plutôt succédé des événements secondaires ; la vie de la république est surtout hors du Parlement ; son histoire effeuille ses pages de Genève à Lyon, de Montpellier à Paris. Cependant il s'en faut que cette période ait été un temps de trêve et de repos. Point d'éclat, mais du bruit ; pas de grand coup, mais une grande agitation ; assez de désordre politique et plus encore de trouble moral.

Depuis la Commune, on n'avait pas encore vu se remuer si hardiment les passions qui règnent dans le bas-fond de la république, bas-fond si large et si plein. Du 23 mai au 5 juin, c'est toute une série d'incidents, de débats, de provocations, où les gens de la Commune et les radicaux se mêlent, ricanent, hurlent, se trémoussent, aussi animés contre la république « opportuniste » que naguère contre la république « conservatrice ». Héros ou histrions, ils attirent à eux toute la curiosité publique ; la France n'est plus attentive qu'à leurs discours et à leurs gestes : ce qui est le signe du changement plus que triste qui s'est opéré dans la république, depuis un an. La Commune reprend, tumultueusement, sa place parmi les partis de la république, et, comme en 1871, les radicaux, ces mêmes radicaux qui, sans participer directement aux crimes de la Commune, lui prêtent leur complicité morale, tantôt par la connivence de leurs principes, tantôt par la clémence de leurs pardons, sont encore là, l'encourageant et la favorisant ! Qu'on se remémore tous les faits, tous les dits, de cette période. Le lendemain du 23 mai, les journaux de la secte radicale et ceux de la tourbe communalde ne poussent qu'un seul et même cri contre M. Andrieux, un préfet de police non seulement

assez osé pour interdire aux emblèmes de la Commune la circulation des rues ou des cimetières, mais encore assez malavisé pour prévenir par l'intimidation une manifestation licencieuse, qui pourrait se tourner en émeute : M. Clémenceau et M. Lockroy, dans leurs journaux, accusent M. Andrieux avec la même véhémence que M. Ollivier Pain et M. Rochefort, dans les leurs. La Commune a même l'honneur d'obtenir pour ses manifestants, pour ses morts, l'assistance et le respect du Conseil municipal de Paris : avec son audace familière, le Conseil municipal de Paris frappe d'un blâme M. Andrieux. Il y a plus : M. Clémenceau et ses amis demandent à la Chambre un vote de blâme identique. La Chambre, il est vrai, repousse cette demande téméraire. Il n'en reste pas moins certain qu'en 1880, à peine neuf ans après l'attentat horrible de la Commune et quinze mois après l'avènement de M. Jules Grévy, un parti qui se déclare le plus républicain de tous sera venu se plaindre à la tribune que la police de la république ait entravé la liberté de la Commune, dans la première démonstration de ses regrets vengeurs, dans la première fête de ses anniversaires funèbres. D'autre part, que le fils de Rochefort accoure à Genève étaler glorieusement devant son père des blessures douteuses, imperceptibles, qu'il aurait reçues, à l'en croire, pendant la journée du 23 mai, sous le sabre brutal d'un agent de police qu'un communard s'efforçait de désarmer ; que Rochefort adresse à M. Andrieux un défi insultant ; que, se battant en duel avec le beau-frère de M. Andrieux, Rochefort soit blessé et envoie, soit à ses collaborateurs de Paris, soit aux électeurs de Lyon, ces télégrammes ridicules et violents où il excelle à mettre si bizarrement, dans le style révolutionnaire, le maniéré et le burlesque : on trouvera toujours, pour les célébrer, pour les justifier, les radicaux unis aux communards. Parmi toutes les querelles de cette période, c'est le trait caractéristique. Les radicaux qui ont laissé faire la Commune en 1871 aident la Commune en 1880 à ses revendications, à son apothéose. Il faut que, sinon la république, du moins la France y prenne garde : ce serait un recommencement des mêmes forfaits, par les mêmes fautes...

Les cinq élections du 6 juin n'ont, naturellement, qu'une importance relative ; elles ne pouvaient changer à la Chambre les forces d'aucun parti. Mgr Freppel a eu l'honneur d'être élu à Brest ; il remplace M. de Kerjégu ; un évêque succède à un catholique. Les fidèles populations du Finistère ont ainsi protesté, à leur manière, contre cette politique radicale qui dispute à la France moderne comme à la vieille France sa liberté religieuse. Mais quels services Mgr Freppel, si éloquent et si actif qu'il soit, pourra-t-il rendre sur ces bancs de député où tout est si périlleux pour un évêque, dans la

lutte du jour, et à cette tribune où il trouvera en face de lui une majorité si oppressive, un président si despote et si perfide, un gouvernement si jaloux de nuire à l'Église pour plaire à M. Gambetta et aux radicaux ? Nous sommes de ceux qui doutent de ces services, par la crainte même des dangers que Mgr Freppel aura ou à éviter ou à surmonter. Plaise à Dieu que sa prudence l'en préserve ! Dans les quatre autres circonscriptions, la gauche garde la suprématie qu'elle y exerçait déjà. La Haute-Vienne nomme deux républicains. Dans le Morbihan, toutes les rivalités qui travaillent et peuvent ruiner la république s'arrachent l'une à l'autre le suffrage universel : M. Mathieu, radical, a 3880 voix ; un ancien député, qui, comme on s'en souvient, fut assez malheureux naguère dans la satrapie algérienne de M. Albert Grévy, M. Journault, qui se dit tout simplement républicain, ne recueille que 2912 votes ; entre eux deux, M. Boy, qui s'intitulait candidat « socialiste », en obtient 3651. Voilà le progrès ! C'est à Lyon que la bataille a été la plus acharnée : Blanqui, à demi triomphant déjà, avait un nouvel antagoniste, M. Ballue, choisi par ce fameux Comité central qui depuis 1874 a régenté presque toutes les élections de Lyon. Blanqui avait pour lui Rochefort et la Commune ; M. Ballue avait M. Gambetta et la masse des radicaux. La dispute a été cynique et comique autant que furieuse. On se serait cru dans ces clubs de 1793 où les hommes de la Révolution s'invectivaient avant de s'assassiner. Les injures et les reproches que les électeurs des Blanqui et des Ballue se sont jetés à la tête donnent une idée du gouvernement que ces régénérateurs de la France et du monde nous préparent : l'égalité et la fraternité qu'avec les mérites qu'ils se reconnaissent réciproquement, leur gouvernement nous assurerait, nous imposerait, sont des vertus et des biens qui nous épouvantent plus que jamais. Ici, des placards rouges dénonçant les « voleurs », les « mouchards » de l'autre camp ; là, pieusement étalée, la chemise sanglante de Rochefort blessé, de Rochefort martyr, et ce linge regardé comme un étendard, touché comme une relique ! Blanqui, malgré ce secours sacré, a succombé, et les journaux républicains crient victoire, en attestant les dieux de la république qu'en Blanqui, c'est « l'inéligible », c'est le candidat rebelle à la loi et à la Chambre, qui a été battu. Donc, honneur au peuple de Lyon !... Soit ; mais où sera dans cette élection le bénéfice de cette république libérale et sage qu'on nous a tant vantée, tant promise, avant le règne des républicains ? Non seulement M. Ballue vaut Blanqui pour détruire toutes les libertés de conscience et d'enseignement que les conservateurs et les catholiques défendent aujourd'hui comme les dernières garanties de leur vie sociale et religieuse ; mais il est bien facile de constater que, pour soutenir la

concurrence d'un Blanqui, M. Gambetta a dû patronner la candidature d'un radical dont toutes les doctrines et les vœux excèdent la mesure de son propre « opportunisme ». Eh bien ! s'il faut que, de plus en plus, M. Gambetta rende radicale sa république pour empêcher qu'on ne la rende révolutionnaire, combien d'années ce jeu lui sera-t-il efficace ? Combien de temps le radicalisme qu'il aura ainsi renforcé pourra-t-il se modérer assez soi-même pour ne pas devenir révolutionnaire ? Et, d'autre part, s'il est vrai que, selon la théorie du journal même qui sert d'interprète à M. Gambetta muet sur son trône présidentiel, il faille ôter aux révolutionnaires leurs griefs pour leur ôter leurs armes, quelle sera la fin de ces accommodements et de ces concessions ! Car, quel sera le grief que les révolutionnaires abandonneront jamais sans que leur inexpiable colère ou leur convoitise insatiable se munisse aussitôt d'un autre ?...

Tandis que la république, en proie à ces déchirements de ses partis, semble ainsi nous avertir que ses destinées seront les mêmes que dans ses deux premiers essais, on dirait que, pour abrégier encore ces destinées, d'autant plus courtes que la rage même de ses partis aura sévi davantage, les directeurs de cette république n'épargnent aucune faute. Ce n'est pas assez pour leur gouvernement d'avoir à se sauvegarder contre les attaques de plus en plus hardies du parti radical, socialiste, communard, qui se ranime et se reconstitue. Il faut que la république frappe l'Église, afin de contenter les haines ou d'occuper l'imagination de ce même parti dont elle redoute pour ses propres institutions l'activité révolutionnaire ; et, sous le prétexte « d'extirper la lèpre dévorante du clergé », comme sous le prétexte d'« épurer » la magistrature et l'armée, elle désorganise les forces gardiennes de la France, elle dissipe les ressources essentielles de la société. La Chambre, sourde aux conseils de M. Boyer, de M. de la Bassetière et de M. Keller, vient d'abolir, à la prière de M. Paul Bert et de M. Jules Ferry, la lettre d'obédience ; désormais, les instituteurs-adjoints eux-mêmes auraient à fournir le brevet de capacité. Et pourquoi ? Est-ce parce que l'enseignement qui se distribue actuellement, sous l'empire de l'ancienne loi, dans les écoles primaires des congréganistes, est insuffisant ? On sait le contraire, et, d'ailleurs les gens qui ont un peu de bon sens n'ignorent pas qu'un instituteur-adjoint n'a pas besoin d'être un très grand clerc, pour enseigner aux petits enfants la lecture et même l'art d'écrire. Mais ce qu'il faut à notre république, c'est chasser des écoles, à un titre ou à un autre, les congréganistes. Peu importe qu'on puisse ou non les remplacer ! On compte en ce moment dans les écoles 37 216 femmes que leurs congrégations ont pourvues d'une lettre d'obédience, et 14 829 instituteurs-adjoints dont

un grand nombre sont des congréganistes. Qui suppléera ces 50 000 maîtres que M. Paul Bert et M. Jules Ferry obligent à subir instantanément un examen ou à quitter les écoles? Ce n'est pas le souci de ce gouvernement, si démocratique qu'il soit. Assurément, ses docteurs et ses tribuns crient à très haute voix qu'il faut instruire le peuple. Mais, apparemment, ils aiment mieux un peuple ignorant qu'un peuple instruit à lire et à écrire, si, cette instruction, ce sont des congréganistes qui la lui donnent. Telle est leur bonne foi, telle est leur bonne volonté. Au surplus, il ne faudrait plus s'y tromper : le dessein réel des Jules Ferry, des Paul Bert et de leur parti n'est que le dessein de supprimer dans l'enseignement tout ce qui parle de Dieu, tout ce qui est religieux et catholique. Plus de prêtres ni de congréganistes dans les écoles! Nos réformateurs républicains veulent élever pour la France des générations qui auront ce qu'ils appellent « l'esprit scientifique », c'est-à-dire comme philosophie le matérialisme, comme morale le positivisme : l'enfant apprendra l'histoire naturelle, au lieu de l'histoire sainte; le jeune homme s'inculquera les doctrines de Cabanis ou de Darwin; et la république sera sûre ainsi d'avoir, pour la patrie, des générations plus prêtes et plus ardentes aux sacrifices héroïques, aux vertus généreuses! Peut-être même aura-t-elle des générations plus disciplinées. Témoin ces scènes désordonnées de l'école de Montpellier, où les professeurs et les élèves ont, pendant cinq ou six jours, donné un spectacle si étrange à la vieille Université : un professeur, qui se proclame matérialiste dans ses idées et qui nous paraît plus que « positif » dans ses intérêts, réclame une chaire dont on ne l'a pas jugé digne; et, pour soutenir sa prétention, les élèves, qui se vantent d'être matérialistes et positivistes, usent d'un moyen on ne peut plus conforme à leurs opinions : ils font du vacarme aux cours et devant la maison du recteur. Qu'est-ce que M. Jules Ferry et M. Paul Bert pourraient reprocher à cette jeunesse? Elle a leur métaphysique, seulement elle a aussi un peu de logique, et c'est son unique tort : elle applique leurs principes.....

Les réformes qu'en inaugurant les travaux du Conseil supérieur de l'instruction publique, M. Jules Ferry a énoncées dans son discours, nous paraissent menacer de ruine l'enseignement classique de l'Université; du moins elles en commenceraient la destruction. Nous ne voulons pas dire que cet enseignement ne doive pas être modifié : il y a longtemps que, pour notre part personnelle, nous avons demandé à l'Université elle-même qu'elle changeât l'ordre ou la besogne de ses premières classes, qu'elle y diminuât la multiplicité des études et qu'elle n'apprit les langues anciennes qu'à un enfant déjà maître de sa grammaire française et possédant toutes ses connais-

sances primaires. Nous ne désapprouvons donc pas le projet de ne placer l'étude du latin qu'au seuil de la sixième. C'est toutefois un grand changement, qui veut des méthodes nouvelles, surtout la méthode expéditive de la grammaire comparée ; et, si ce changement se tente dans tous les lycées en même temps, c'est une expérience qui risquera de tout troubler et confondre dans l'Université. Mais que M. Jules Ferry ne fasse enseigner le grec que dès la troisième, c'est comme s'il voulait qu'on ne l'apprit plus. Réactionnaire à son insu, M. Jules Ferry reprend un usage condamné, l'usage d'un temps où régnait encore à demi la vieille maxime « *Græcum est, non legitur.* » Si M. Jules Ferry voulait vraiment réformer l'étude du grec, il aurait dû plutôt, avec ces maîtres de la philologie qu'il ne connaît pas, proposer l'étude simultanée du grec et du latin : c'était là le progrès. De même, quand M. Jules Ferry supprime, non seulement l'exercice, mais la composition du discours latin, c'est comme s'il voulait que dorénavant on n'écrivît plus le latin dans les classes : nous ne serons démenti par aucun des professeurs à qui le naturel de l'élève, surtout de l'élève français, est tant soit peu familier. M. Jules Ferry qui veut pourtant qu'on vive dans le commerce de l'antiquité comme dans une société d'où l'esprit rapporte les plus hautes pensées et l'amour de l'art pur, commet une méprise grave : il ignore qu'on n'a jamais voulu former des orateurs et des poètes latins dans l'Université pas plus que chez les Jésuites, mais uniquement fournir à l'intelligence de l'adolescent un moyen de former plus sûrement sa raison et son goût ; les auteurs latins qu'on les invite à imiter ne les préservent pas seulement de certains auteurs français ; pour être imités, ils veulent être étudiés, et c'est en les prenant comme modèles que l'élève, forcé de les lire et de les mettre dans sa mémoire, les traduit le plus studieusement : il y a là précisément une nécessité fructueuse de s'adonner à ces « explications » que M. Jules Ferry se plaît à recommander. Nous verrons comment le Conseil supérieur amendera les réformes de M. Jules Ferry. Ce qui nous semble indubitable déjà, c'est que M. Jules Ferry, qui insulte à l'Université en lui déclarant qu'elle n'a créé jusqu'à ce jour que « des lettrés superficiels et de mauvais grammairiens », porte bien témérairement une main destructrice sur un système d'études auquel la France, en vérité, doit quelques-unes de ses gloires. On ne doit pas se le dissimuler : M. Jules Ferry précède ces réformateurs barbares qui, dans leurs utopies égalitaires, promettent d'opérer l'abolition de l'enseignement classique, cette aristocratie de l'école. Volontairement ou non, il satisfait, par ces premières réformes, à l'une des passions de ce siècle d'industrie et de cette société utilitaire, qui, de plus en plus avide de « positi-

visme », méprise ces humanités grecques et latines qui ne font rien pour le lucre. Toute démocratie, d'ailleurs, s'accoutume fatalement à compter pour rien ou presque rien les belles-lettres : la république athénienne elle-même, en se démocratisant, perdit peu à peu l'amour du beau dans ses études ; et encore n'avait-elle pas le suffrage universel pour la gouverner ! La république française aura quelque peine, évidemment, à ôter à la France ce noble besoin, cette noble habitude d'un enseignement classique : notre histoire, les vertus de la race et ses traditions, nous défendront quelque temps encore contre cet autre genre de radicalisme. Mais, si M. Jules Ferry altère dans l'Université l'enseignement classique, le mal n'en sera-t-il pas funeste au pays tout entier ? Et, si l'Université perd ainsi dans son enseignement la force et l'honneur dont elle se prévalait le plus, où donc les grandes études trouveront-elles un refuge, si ce n'est dans ces écoles libres qu'on s'apprête à fermer ?

Aux menaces forgées par M. Cazot et que M. Constans va mettre en usage, les catholiques et les conservateurs opposent la résistance de la parole, en attendant la résistance de la loi. Leurs orateurs les plus vaillants et les plus distingués vont, à travers toute la France, démontrant l'inégalité des décrets du 29 mars et dénonçant les desseins odieux qui ont inspiré ces décrets. A Moulins, le 22 mai, M. de Bellomayre, que le Conseil d'État et le barreau connaissaient déjà, s'acquittait de cette noble tâche avec un rare talent ; il critiquait ces décrets, impuissants ou inutiles, vains ou violents, dans un discours qui, pour être concis et nerveux, n'en avait pas moins tour à tour beaucoup d'éclat ou de charme. M. Depeyre, un jour à Boulogne-sur-Mer, un autre à Orléans ou à Marseille, portait son éloquence chaleureuse et sa dialectique habile ; les applaudissements qui l'ont suivi d'une cité à l'autre ont encore augmenté le regret de ceux qui ne retrouvent plus sur les bancs du Sénat cet orateur alerte et entraînant. M. Baragnon et M. Ernoul, au cirque Fernando, n'ont pas moins dignement servi cette cause de la liberté religieuse : M. Baragnon, avec sa verve infatigable et ces traits incisifs qu'il lance d'une main si sûre ; M. Ernoul, avec cette ampleur de langage et ce bonheur de l'expression qui, à l'Assemblée nationale, le firent reconnaître comme un des maîtres de la tribune, aussitôt qu'il y parut. A tous M. de Falloux est venu, le 27 mai, donner l'encouragement de son grand exemple. C'était, certes, un émouvant spectacle, non pas seulement pour les amateurs passionnés de l'art oratoire, mais pour tous ceux qui ont lu d'un regard attentif dans l'histoire de ce temps, que la réapparition de ce puissant orateur, condamné par la triste fortune de la France à rester trente ans dans le silence et sortant de cette retraite qu'il a su encore remplir

de tant de gloire : M. de Falloux aurait-il ainsi interrompu le repos de sa vieillesse, si le péril et le mal n'avaient été si redoutables ? C'était, ajoutons-le, c'était aussi un juste triomphe que l'accueil fait par son auditoire à M. de Falloux, à sa réputation, à ses services, aux souvenirs dont l'escortaient les noms, nous allions dire les ombres, de ces illustres compagnons de sa vie, qui s'appelaient un de Montalembert, un Lacordaire, un évêque d'Orléans : devant lui et le saluant de mille bravos, M. de Falloux apercevait unis de l'unanimité la plus profonde, celle des âmes, les catholiques et les conservateurs que les querelles du siècle avaient divisés naguère. Grave avertissement que, seul, M. de Falloux pouvait rendre sensible au gouvernement avec une autorité si particulière ! M. de Falloux l'avait annoncé : ce n'était pas un discours qu'il venait faire, c'était « un acte. » Il ne se proposait pas de prononcer un plaidoyer contre « les lois existantes » de M. Cazot, comme il l'aurait pu avec cette vigueur d'argumentation dont il a le secret et dont naguère, ici même, il laissait à l'esprit de nos lecteurs une preuve si marquante dans les pages où il parlait de l'article 7 et de notre unité nationale. M. de Falloux s'est contenté de parcourir les sommets de la question. Mais avec quelle étincelante et forte éloquence ! Le temps a pu affaiblir sa voix : il ne lui a rien ôté de cette science simple et naturelle avec laquelle il en varie et gradue les tons, selon les besoins de la pensée. De même, le geste est toujours juste ; il a une dignité ou une grâce vraiment parfaite. Quant aux qualités de ce style précis et véhément, qui met dans un tel relief tout ce qu'exprime la vive imagination ou la sensibilité de M. de Falloux, elles n'avaient jamais brillé davantage : témoin cette apostrophe à la Terre, à ce régime sanguinaire d'un parti qui, prétendant se passer de la religion pour consoler l'humanité, a lui-même ôté à l'humanité, non seulement tout ce qui honore la vie, mais jusqu'au droit de respirer. M. Chesnelong, dans une improvisation pathétique, a remercié M. de Falloux de cette conférence, avec la reconnaissance qu'il méritait de tous les catholiques et de tous les conservateurs. C'est à nous de continuer la lutte. Il ne faut ni nous lasser ni nous désespérer, quelque événement qui survienne. Tôt ou tard, à une telle cause et à de tels défenseurs Dieu et la France ne sauraient manquer.

A l'extérieur, les événements dont nous indiquions dernièrement les péripéties n'ont pas tant progressé qu'on l'aurait pu prévoir. M. Goschen, l'ambassadeur que M. Gladstone a envoyé à Constantinople, n'a pas encore fait connaître au sultan les conditions que l'Angleterre va lui imposer. Quelles qu'elles soient pour la Turquie, ces conditions paraissent agréées déjà de presque toutes les puissances qui ont participé au traité de Berlin : la Turquie sera donc

forcée de les subir, et, vraisemblablement, elle essaiera de les éluder ; c'est, dans tous les cas, pour cet empire qui se dissout, un nouveau moyen de précipiter sa ruine. A Rome, la Chambre que les élections de mai ont reconstituée a commencé ses travaux. La droite s'y est accrue considérablement ; la gauche, celle qui se dit « ministérielle, est également plus compacte ; mais les dissidents de la gauche, ceux que les Crispi et les Nicotera mènent au gré de leurs intrigantes ambitions, paraissent encore assez nombreux pour pouvoir décider de la majorité par leur arbitrage. Aussi tous les partis et le ministère recommencent-ils leurs secrètes négociations. En attendant que leurs combinaisons puissent s'accomplir, on s'observe dans le Parlement ; on y fait peu de chose. Quant au grand débat qui trouble l'Allemagne, ce « Kulturkampf » dont M. de Bismarck lui-même semblait se lasser ou s'effrayer, il est encore plus difficile aujourd'hui qu'il y a quinze jours d'en prédire la fin. Manifestement, M. de Bismarck persiste à vouloir garder les lois de mai entre ses mains comme une arme dont il réglerait l'usage selon les caprices de sa politique, mais dont il ne se déposséderait pas : ces lois seraient toujours le droit, un droit tempéré par l'arbitraire. On devine aisément que le Vatican, si jaloux qu'il soit de conclure la paix, ne pourra guère prendre ces conditions plus qu'aléatoires de M. de Bismarck comme base d'un arrangement définitif. De son côté, le centre montre à M. de Bismarck toute sa défiance, et la Commission du Reichstag qui examine le projet de loi ecclésiastique présenté par M. de Bismarck, en a rejeté deux articles : l'article 7, qui conférerait au gouvernement un pouvoir discrétionnaire pour l'application des lois de mai, et l'article 4, qui l'autorisait à replacer sur leur siège les évêques qu'il a déposés. M. de Bismarck irrité a fait publier dans un de ses journaux officieux, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, quelques-uns des documents qu'il a échangés avec la curie romaine ; entre autres une lettre où on lit : « Je n'ai jamais dit un mot qui pût être interprété comme une promesse de consentir à une révision éventuelle ou à une abrogation des lois de mai, dans la mesure des exigences cléricales. » On le voit, l'accord est redevenu pénible. Mais, dans la diplomatie même de M. de Bismarck, tout est brusque. Qui sait si, convaincu de la nécessité de mettre un terme aux fautes de son « Kulturkampf, » il ne trouvera pas tout à coup un mode de transaction qui serait enfin acceptable ?

Auguste BOUCHER.

*L'un des gérants* : JULES GERVAIS.

# LA QUESTION D'ORIENT

## L'ÉGYPTE — LA ROUMANIE — LA GRÈCE

---

Un de nos amis, ayant compté longtemps dans les rangs de la diplomatie et dont nous avons inséré, il y a dix-huit mois, un article sur le Congrès de Berlin, veut bien nous envoyer un nouveau travail qui embrasse à la fois les affaires d'Égypte et deux des questions dont s'est particulièrement occupé le Congrès : celles de Roumanie et de Grèce. Nous en détachons aujourd'hui le dernier chapitre relatif à la Grèce, en raison de l'intérêt qui s'y attache tout spécialement à l'heure présente par suite de la réunion de la conférence de Berlin.

Nous publierons le reste de ce travail dans l'un de nos plus prochains numéros.

*(Note de la rédaction.)*

### LA GRÈCE

#### I

Les affaires de Roumanie sont terminées : celles d'Égypte sont remises à flot ; mais la troisième des questions auxquelles la politique française, sous la direction de M. Waddington, s'est tout particulièrement intéressée, la question de la rectification des frontières de la Grèce, n'a pas encore trouvé de solution, loin de là.

Rappelons-en brièvement les origines.

Le Congrès assemblé à Berlin, sans avoir jugé à propos d'admettre la Grèce au nombre des hautes parties contractantes, décida qu'il autoriserait ses représentants à exposer les observations du gouvernement grec, lorsqu'il s'agirait de statuer sur le sort des provinces limitrophes du royaume.

Le 29 juin 1878, jour de sa neuvième séance, le Congrès convoqua M. Delyannis, ministre des affaires étrangères de Grèce et M. Rangabé, son ministre à Berlin, pour qu'ils voulussent bien faire à la haute assemblée les communications dont ils étaient chargés. Voici dans quels termes, à peu près, M. Delyannis exposa la situation de la Grèce : « Les aspirations qui avaient animé le peuple hellène lorsqu'il entreprit, en 1821, la longue guerre de son indépendance, dit-il, n'avaient été que très incomplètement réalisées par la création du royaume de Grèce actuel. Leur satisfaction complète rencontrerait, il est vrai, trop de difficultés pour être accueillie, mais des périls de toute nature créés par l'état de choses actuel, les vœux formés depuis plus d'un demi-siècle par les pro-

vinces grecques limitrophes du royaume pour lui être réunies, l'agitation incessante qui en était la conséquence d'une part, de l'autre l'écho que ces vœux éveillaient dans le royaume et dont le gouvernement hellénique était impuissant à contenir l'explosion, des dépenses ruineuses nécessitées soit par les secours alloués aux réfugiés des provinces insurgées, soit par les armements que motivait une situation aussi anormale, avec des frontières étendues et si mal conformées qu'une armée de cent mille hommes ne suffirait pas à la garder, toutes ces puissantes considérations devaient attirer très particulièrement l'attention et les préoccupations des grandes puissances. Le gouvernement hellénique limitait ses vœux à l'annexion de Candie et des provinces limitrophes du royaume. L'accomplissement de ces vœux était dans les intérêts de l'Europe, désireuse d'amener et de consolider la paix en Orient, et qui, ayant vu dans la création du royaume hellénique une œuvre civilisatrice, comprendrait que son agrandissement ne serait que le complément de cette œuvre. L'annexion de ces provinces serait enfin dans l'intérêt de la Turquie aussi, car elle lui éviterait dans l'avenir toutes les causes de trouble qui ont tant de fois épuisé son budget, compromis ses intérêts politiques et aigri ses relations de bon voisinage dont le royaume hellénique, ajoutait M. Delyannis, a été de tout temps si soigneux <sup>1</sup> ». Tel fut, en substance, l'exposé du représentant grec. Il y avait du vrai dans ces plaintes, et une partie de ces vœux pouvait être fondée; mais il existait, indépendamment de la part à faire à certaines exagérations, des difficultés considérables à la réalisation de ce programme. Après avoir entendu MM. Delyannis et Rangabé, les membres de la haute assemblée convinrent qu'ils étudieraient les considérations présentées par ces Messieurs et qu'à l'une des prochaines réunions, ils discuteraient les conclusions auxquelles elles pourraient donner lieu.

A la treizième séance du Congrès, le 5 juillet, la question était à l'ordre du jour de l'assemblée. Le ministre des affaires étrangères de France, M. Waddington, prit le premier la parole. Sous une forme adoucie et avec plus de modération dans les vœux, il reproduisit en grande partie les arguments du représentant de la Grèce. Se basant sur le seul désir, désir commun à tous les plénipotentiaires, de mettre fin à la situation troublée de l'Orient, de prévenir des difficultés ultérieures par la constitution d'un état de choses stable, et de tenir compte des divers intérêts qui coexistent dans la péninsule des Balkans, M. Waddington exhorta la Turquie à donner satisfaction dans une mesure suffisante aux intérêts de la

<sup>1</sup> Neuvième protocole du Congrès de Berlin. Séance du 29 juin 1878.

race hellénique, si elle ne voulait plus être exposée sur sa frontière à des agitations sans cesse renaissantes. Il croyait savoir d'ailleurs, ajouta-t-il, que la Porte ne repoussait pas l'idée d'entrer en négociations avec la Grèce sur la base d'une rectification de frontières. C'était donc en vue de servir également les intérêts des deux pays qu'il proposait au Congrès d'indiquer d'une manière générale, et sans porter atteinte à la souveraineté de la Porte, les limites qu'il voudrait voir assignées à la Grèce. L'autorité de la haute assemblée européenne donnerait, suivant lui, aux deux gouvernements ottoman et grec, la force morale nécessaire au premier pour consentir à des concessions opportunes, au second pour résister à des revendications exagérées. En conséquence, il soumettait, d'accord avec le premier plénipotentiaire d'Italie, la résolution suivante aux délibérations du Congrès :

« Le Congrès invite la Sublime-Porte à s'entendre avec la Grèce pour une rectification de frontières en Thessalie et en Épire, et est d'avis que cette rectification pourrait suivre la vallée de Salamyras sur le versant de la mer Égée, et celle du Kalamas du côté de la mer Ionienne.

« Le Congrès a la confiance que les parties intéressées réussiront à se mettre d'accord. Toutefois, pour faciliter le succès des négociations, les puissances sont prêtes à offrir leur médiation directe auprès des deux parties. »

La proposition des deux plénipotentiaires de France et d'Italie fut acceptée par toutes les autres puissances à l'exception de la Porte.

Dans le but de préciser autant que possible le sens qui doit s'y attacher, et qui ne paraît pas avoir toujours été exactement compris, il est utile de mettre en lumière très sommairement quelques déclarations faites à cette occasion par les représentants des puissances.

Le premier plénipotentiaire d'Italie, le comte Corti, en appuyant les considérations présentées par celui de France, déclara que l'appel adressé aux représentants de la Porte dans le sens de la proposition, au nom du gouvernement du roi et de la nation italienne, était un appel amical.

Le premier plénipotentiaire d'Angleterre, lord Beaconsfield, après avoir qualifié d'insuffisante et imparfaite la frontière tracée, en 1831, entre la Turquie et la Grèce, dit qu'il était convaincu que ces deux pays en procédant à la rectification de leurs frontières accomplissaient un acte de haute politique favorable à leur prospérité, mais il ajouta qu'il ne voudrait point recommander, pour atteindre ce but, des mesures coercitives ; enfin, tout en convenant que l'unanimité du vote était désirable, il se borna à observer qu'à ses yeux le tracé proposé par M. Waddington était discutable.

Quant au premier plénipotentiaire de Turquie, Carathéodory-Pacha, il combattit les arguments présentés par le représentant de la Grèce. Démontrant que la demande des délégués helléniques ne se rattachait, par aucun point, ni au but que le Congrès se proposait ni à la pensée qui le guidait, il eut un trait assez incisif en s'écriant que « l'opportunité ou la convenance qu'on trouvait à s'annexer des provinces d'un État voisin n'étaient pas une raison suffisante ». Il chercha ensuite à mettre en garde les puissances contre l'ambition et les préparatifs belliqueux de la Grèce. Et, pour répondre à une assertion émise par le premier plénipotentiaire de France, il affirma qu'il n'avait pas connaissance de l'assentiment de son gouvernement à des propositions de rectification de frontières qui lui auraient été faites précédemment, et il termina en réservant entièrement et nettement l'opinion de la Sublime-Porte sur l'objet du débat<sup>1</sup>.

Disons tout de suite, pour compléter sa réponse, que, dans l'une des dernières séances du Congrès, Carathéodory-Pacha annonça que la Porte, « qui n'avait pas donné son assentiment à des propositions de rectification de frontières, se réservait d'entretenir les cabinets signataires de la vraie situation de la question hellénique. »

La formule adoptée par le Congrès, et qui se retrouve dans l'art. 24 du traité, est la suivante : « Dans le cas où la Sublime-Porte et la Grèce ne parviendraient pas à s'entendre sur la rectification de frontières indiquée dans le treizième protocole du Congrès de Berlin, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie se réservent d'offrir leur médiation aux deux parties pour faciliter les négociations. »

Nous connaissons maintenant le sens de la résolution du Congrès.

Que trouvons-nous dans les déclarations des plénipotentiaires que le Congrès tout entier, à l'exception de la Turquie, s'est appropriées?

Une *invitation* et non pas une *injonction* adressée à la Turquie et à la Porte de s'entendre entre elles pour une rectification de frontières; un *appel amical* fait à la Porte; l'affirmation que le Congrès entend par sa résolution *ne porter nulle atteinte à la souveraineté de la Porte* et que, pour atteindre le but cherché, il *ne veut pas employer de mesures coercitives*.

En indiquant la rectification que *pourrait* suivre la délimitation des nouvelles frontières, le Congrès emploie cette formule : *il est d'avis* — ce qui n'a rien d'impératif.

Enfin, pour ce qui est de la médiation européenne, les puissances se réservent de l'*offrir* — et non pas de l'*imposer* — dans le but de *faciliter* la négociation, et point pour un autre but.

<sup>1</sup> Treizième protocole. Séance du 5 juillet 1878.

N'oublions pas d'ailleurs que la Porte a refusé son adhésion à la proposition.

Tout autre a été la forme de langage adopté par le Congrès quand il s'est agi de résolutions de même nature, relativement à la Serbie et à la Roumanie, au Monténégro, à la Roumélie orientale, à l'Arménie et même à la Bosnie et à l'Herzégovine, résolutions souscrites également par la Porte avec une réserve seulement sur le dernier point.

Qu'on jette les yeux sur le traité et on s'en convaincra sans la moindre hésitation possible.

Dans les résolutions qui touchent à ces points, tout est injonction. Dans celle qui regarde la Grèce, au contraire, il y a invitation, conseil, offre de service et rien de plus.

Que conclure de cette différence ?

C'est que, si les puissances avaient le droit d'exiger des parties en cause l'exécution de tous les engagements en général, pour celui qui concernait les affaires de la Grèce, elles ne s'étaient réservées qu'un droit, l'exercice d'une influence morale. Encore se rappellerait-on que les puissances, sur les suggestions de la France également, se sont refusées, comme le proposaient la Russie et l'Allemagne, « à contrôler et à surveiller la mise en vigueur des stipulations du traité de Berlin. » Quel pourrait donc être, après cela, le sort d'un simple conseil dont on n'est en droit ni de contrôler ni de surveiller la mise en vigueur ?

Réellement il est difficile de trouver à l'article 24 du traité de Berlin un autre caractère que celui d'un vœu platonique. Si le Congrès entendait faire un acte, il devait s'y prendre autrement : nous lui portons trop de respect pour supposer qu'il n'ait point pesé toutes ses résolutions.

Puisqu'il s'était borné à une invitation et à des conseils, la plus grande circonspection était indiquée dans la revendication de ce vœu ; nous entendons par là qu'il fallait choisir soigneusement son terrain avant d'aborder cette affaire, ne pas s'avancer inutilement, attendre l'occasion favorable, et ce jour-là, après entente préalable et complète entre les puissances, parler net, ce qui est assure-t-on le seul moyen de réussir à Constantinople. Tout autre mode d'agir devait aboutir à une constatation d'impuissance ou à la violence. Jusqu'ici, fort heureusement, il n'y a eu qu'impuissance, et c'est déjà trop pour la dignité de la France. Que nos lecteurs veuillent bien en suivre avec nous la démonstration dans le livre jaune.

A peine les portes du Congrès étaient-elles closes que la Grèce, un peu grisée par les espérances qu'on lui avait données, envoie à Constantinople, le 17 juillet 1878, la proposition de nommer de part et d'autre des plénipotentiaires avec mission de régler la ques-

tion de rectification de frontières. Pour toute réponse, la Porte adresse aux puissances, ainsi qu'elle s'y était engagée à Berlin, un long exposé de la situation, dont les conclusions, comme il était facile de le prévoir, étaient un refus, d'accéder aux demandes de la Grèce. Celle-ci s'empresse alors de se tourner vers la France et de réclamer la médiation de l'Europe. Notre ministre des affaires étrangères, sans perdre de temps, le 21 octobre, envoie aux autres puissances une proposition dans ce sens. Point d'opposition de leur part. La Porte, n'ayant pas réussi à ajourner la question comme elle l'avait espéré de prime abord un peu légèrement, consent, sur les conseils de l'Angleterre, à ouvrir des conférences avec la Grèce<sup>1</sup>; par déférence pour les puissances elle se résigne à donner suite au vœu du Congrès, en réclamant en même temps pour elle certaines garanties. Le 6 février des conférences s'ouvrent à Preveza, entre des délégués ottomans et grecs. Six semaines après elles étaient rompues. Il n'avait pas été possible de s'entendre sur la base même des pourparlers, c'est-à-dire sur la question de savoir si le tracé indiqué par le Congrès serait ou ne serait pas la base invariable de toute entente. La Grèce renouvelle aux puissances sa demande de médiation. Celles-ci y adhèrent après s'être concertées sur les conditions dans lesquelles la médiation doit s'exercer. Le 21 juin, leurs ambassadeurs remettent à la Porte une note identique pour lui annoncer qu'elles se décidaient à intervenir conformément à l'article 24 du traité de Berlin; que, Constantinople, étant le lieu où cette médiation pouvait le mieux s'exercer, elles invitaient la Porte à nommer des plénipotentiaires qui entreraient en relations avec ceux de la Grèce et à vouloir bien fixer la date de leur réunion. Elles ont bien soin d'ailleurs de répéter que le but unique de la médiation est de faciliter le succès des négociations<sup>2</sup>.

La Porte ne pouvait refuser, et le 22 août, après deux mois d'une trop sage lenteur, les plénipotentiaires ottomans et grecs se réunissent de nouveau. Comme à Preveza des semaines se passent en pourparlers interminables pour arrêter la base de la discussion du fond. La Porte propose une formule, la Grèce lui en oppose une autre. Celle-ci obtient l'approbation de presque tous les cabinets de l'Europe, à l'insu, ce semble, de la Porte, qui se plaint d'un pareil

<sup>1</sup> Dépêches de M. Fournier au ministre des affaires étrangères, 17 décembre 1878. — Du ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Londres, 24 janvier 1879. — Du ministre de France à Athènes, au ministre des affaires étrangères, 10 février 1879.

<sup>2</sup> Dépêches du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de France à Berlin, Vienne, Londres, Rome et Saint-Pétersbourg, 21 avril 1879. — Réponse de M. Fournier, ambassadeur de France à Constantinople au ministre des affaires étrangères, 20 juin 1879.

procédé, mais qui propose une nouvelle formule <sup>1</sup>. Cette dernière est assez peu différente en réalité de celle qui avait été mise en avant en premier lieu, mais M. Waddington — on ne voit pas trop pourquoi — la trouvant plus satisfaisante et plus explicite y adhère. Il ressent pourtant quelque embarras à la recommander lui-même aux puissances dont il avait déjà réclaté et obtenu — l'Angleterre exceptée — l'approbation pour la formule grecque. Le gouvernement hellénique hésite à son tour : il cède enfin devant les objurgations de la France <sup>2</sup>. La formule est trouvée, elle est acceptée de part et d'autre. Maintenant il s'agit d'aller en avant. Nouvelle discussion sur un autre point : qui, de la Turquie ou de la Grèce, prendra l'initiative pour proposer une ligne frontière <sup>3</sup>? Les plénipotentiaires hellènes, pour en finir, indiquent une rectification : elle est tellement exagérée qu'au dire de notre ministre des affaires étrangères lui-même, elle s'écarte à la fois de l'esprit et de la lettre du traité de Berlin <sup>4</sup>. Les Turcs répondent par une contre-proposition presque aussi inadmissible. Deux mois encore s'étaient écoulés en pourparlers stériles, qui menacent de s'éterniser. C'est alors que, le 10 décembre, M. Waddington, fatigué, découragé de ces négociations sans issue, dont l'unique résultat serait finalement une atteinte à la considération des puissances médiatrices, écrit aux divers cabinets pour leur demander d'exercer enfin une action directe.

« Les derniers incidents de la négociation entre la Turquie et la Grèce, dit-il, ont prouvé que l'entente n'était pas possible sans une intervention des puissances, » et il propose à celles-ci de prendre pour leur compte une nouvelle combinaison qu'il indique en vue de délimiter les frontières des deux pays. Il leur représente que ce nouveau tracé est conforme aux vues générales du Congrès de Berlin ; il reconnaît, il est vrai, qu'il s'écarte un peu des indications qui, en 1878, ont réuni les suffrages des puissances <sup>5</sup>, mais « il donnait satisfaction à certains scrupules, dont il ne méconnaît pas la portée sérieuse <sup>6</sup>. » C'est auprès de l'Angleterre qu'il insiste en ces termes,

<sup>1</sup> Dépêche du ministre des affaires étrangères de la Sublime-Porte au chargé d'affaires de Turquie à Paris, 5 octobre 1879.

<sup>2</sup> Dépêche du ministre des affaires étrangères, à divers : 7 octobre, 8 octobre, 9 octobre, 10 octobre 1879. — De l'ambassadeur de France à Constantinople au ministre des affaires étrangères 13 octobre 1879.

<sup>3</sup> Dépêche de l'ambassadeur de France à Constantinople, 19 octobre 1879 et suivantes.

<sup>4</sup> Dépêche du ministre des affaires étrangères au ministre de France à Athènes, 31 octobre 1879.

<sup>5</sup> Dépêches du ministre des affaires étrangères à l'amiral Pothuau, 17 décembre 1879.

<sup>6</sup> *Idem.*

car cette puissance avait observé, au milieu des débats contradictoires qui viennent d'avoir lieu à Constantinople, une réserve qui donne à réfléchir. Il espère et même « il ne doute pas que le gouvernement anglais n'admette avec lui la nécessité désormais évidente de préparer par un commun accord entre les puissances une solution, qui ne *saurait être* ni plus longtemps différée ni *abandonnée aux vicissitudes interminables d'une discussion directe entre les parties intéressées* <sup>1</sup>. » Fort bien ! Mais M. Waddington ne dit pas comment on s'y prendra pour faire accepter cette combinaison par la Turquie et par la Grèce. L'article 24 du traité porte que les puissances *offriront* leur médiation aux deux parties pour *faciliter* les négociations. Mais, j'ai déjà eu occasion de le remarquer, il ne dit pas qu'elles *l'imposeront*. Or le langage de M. Waddington que nous venons de rapporter ne signifie-t-il pas clairement — à moins que nous le comprenions bien mal — qu'il faut absolument prendre en mains la solution et l'imposer au besoin, puisque, suivant lui, « elle *ne saurait être* différée plus longtemps ni *abandonnée* aux vicissitudes interminables d'une discussion directe entre les parties intéressées, » apparemment, sans plus tenir compte du refus de la Porte ?

Au surplus, et sans insister davantage sur ce point, la solution réclamée par le ministre des affaires étrangères et acceptée par l'Allemagne, par l'Autriche, par l'Italie et par la Russie dans des mesures inégales au reste, est différée par suite du refus de l'Angleterre de s'expliquer encore. Un événement grave l'arrête d'autre part, c'est la retraite de M. Waddington. Avant d'examiner ce qu'elle deviendra sous son successeur, nous ne pouvons nous empêcher de faire quelques réflexions sur le caractère qu'ont revêtu jusqu'alors les négociations.

Avions-nous tort de dire que, telles qu'elles avaient été entreprises, étant donnée d'ailleurs la résolution du Congrès de Berlin, elles étaient impuissantes à amener un résultat quelconque ? C'est le 17 juillet 1878 que la première demande de pourparlers est introduite par la Grèce, et nous sommes aux derniers jours de l'année 1879, c'est-à-dire qu'en dix-sept mois la question n'a pas fait un pas, j'entends un pas de quelque valeur. On peut prédire que si les données de la question ne changent pas, elle n'avancera guère plus dans l'avenir que dans le passé. C'est ce que dira quelques jours plus tard notre ambassadeur à Constantinople, M. Fournier, en homme d'expérience <sup>2</sup>.

Et puis, si on regarde sans parti pris, d'un peu haut, ce qui s'est

<sup>1</sup> Dépêche du ministre des affaires étrangères à l'amiral Pothuau, 17 décembre 1879.

<sup>2</sup> Dépêche de M. Fournier au ministre des affaires étrangères, 4 janvier 1880.

passé à cet égard durant ces dix-sept mois, comment qualifier les impressions qu'on en recueille ? N'est-il pas quelque peu pénible, ne prêterait-il pas aux sarcasmes de l'histoire le spectacle de cet échiquier sur lequel se joue la partie entre la Turquie et la Grèce, l'attitude des deux partners et celle de la galerie, l'avidité et les illusions de la Grèce, les ruses de la Turquie, les conseils et les encouragements un peu fiévreux du gouvernement français aux Hellènes, ceux donnés dans l'ombre à la Porte par l'Angleterre, et l'indifférence des autres puissances ? La Grèce voit dans l'enjeu ses espérances de grandeur future, elle y aperçoit le rôle qu'elle n'a cessé de rêver pour elle-même dans la péninsule des Balkans. La Turquie, au contraire, lutte pour l'existence, sans avoir l'air de comprendre cette allégorie inventée pour la consoler, qu'en retranchant ses branches mortes, le tronc reverdira plus vigoureux qu'auparavant<sup>1</sup> ! Si elle n'est pas toujours très scrupuleuse sur le choix des moyens, si elle n'est pas suffisamment éclairée sur ses véritables intérêts, il faut dire qu'après tout elle se défend. Que de fois on a entendu reprocher au gouvernement ottoman, tantôt son impuissance, tantôt sa mauvaise volonté. Impuissance ? Peut-être ! Mauvaise volonté ? C'est probable ! Convenons cependant que, s'il est une occasion où la mauvaise volonté est explicable, excusable même, c'est quand il s'agit de livrer son bien à qui veut le prendre !

Parlons sérieusement. Nous ne prétendons pas que M. Waddington ait eu tort en disant que la Grèce était l'ancienne cliente de la France, en se proposant de favoriser le développement de cette race, « la plus civilisée de celles qui existent en Orient, » et de lui donner une force et des satisfactions qui concourraient à assurer la pacification de l'Orient. Mais nous estimons, quant à nous, que la voie adoptée par le ministre pour atteindre ce but, n'a pas été la meilleure. A-t-il agi avec toute la réserve que commandaient, d'une part la situation actuelle de la France, de l'autre les termes mêmes du traité de Berlin ? Ne s'est-il pas fait quelque illusion sur l'étendue du concours qu'il croyait rencontrer de la part de toutes les puissances sans exception, et dont il donnait de très bonne foi l'assurance au Sénat il y a dix-huit mois, et à la Chambre des députés il y a bientôt un an<sup>2</sup> ? Aussi, qu'est-il arrivé ? Au 15 décembre 1878, M. Waddington faisait entrevoir une issue prochaine aux négociations ; le 31 juillet 1879, comme elles continuaient encore, il exprimait la croyance que la question grecque ne tarderait plus à recevoir

<sup>1</sup> Discours du ministre des affaires étrangères à la Chambre des députés, 31 juillet 1879.

<sup>2</sup> Réponse de M. Waddington à M. de Gontaut-Biron, au Sénat, 15 décembre 1878, et à la Chambre des députés, 31 juillet 1879.

une solution, et le 1<sup>er</sup> décembre dernier, l'affaire était assez embrouillée pour qu'il déclarât qu'abandonnée aux vicissitudes interminables d'une discussion directe entre les parties intéressées, elle n'aboutirait jamais et qu'elle ne recevrait de solution que si les puissances se chargeaient d'en préparer une, dut-elle s'écarter un peu des indications adoptées par le Congrès ! Le hasard seul est-il venu dérouter de sages combinaisons, ou bien ces combinaisons étaient-elles défectueuses ? Le public décidera. Pour nous, nous ne croyons pas nous montrer trop sévères en disant que si la forme du vœu émis par le Congrès, aux sollicitations du premier plénipotentiaire de France, rendait toute solution bien précaire, à cause du vague de sa rédaction, la manière dont les négociations ont été nouées et poussées a augmenté ses difficultés au point de la rendre à peu près impossible, mais qu'il était bien tard de s'en apercevoir au bout de dix-huit mois.

Cette première partie de notre sujet traitée, nous voudrions rechercher ce que la question va devenir.

## II

En prenant le portefeuille des affaires étrangères, M. de Freycinet trouva l'affaire au point que nous venons de préciser. Réussira-t-il davantage à la faire aboutir ? Il ne dissimule pas qu'il regrette, pour sa part, certains points de la solution adoptée par son prédécesseur, mais elle semblait, dit-il, avoir déjà l'assentiment de l'Europe, et il ne croit point devoir la modifier <sup>1</sup>. Seule l'Angleterre continuait à ne point donner de réponse. Pressé par le nouveau président du Conseil, lord Salisbury ne se prononce pas encore : il fait pressentir seulement des objections, et déclare qu'en tous cas il n'acceptera aucune proposition qui devrait entraîner l'emploi de la force au cas où elle n'obtiendrait pas l'agrément de la Turquie et de la Grèce ; dans son opinion ce ne devrait être qu'un simple conseil donné dans l'intérêt des deux États en présence, pour terminer leur différend <sup>2</sup>. A cela M. de Freycinet réplique qu'il ne veut pas plus que lord Salisbury, dans aucun cas, l'emploi de la force, qu'il « ne considérait même pas comme admissible l'hypothèse d'une coercition matérielle, » mais qu'un simple conseil, l'expérience le prouve, ne pèserait pas d'un fétu devant la Porte, et que l'intérêt le plus sérieux commandait d'user vis-à-vis de la Turquie et de la Grèce d'un langage assez ferme et assez résolu pour pouvoir, par la seule

<sup>1</sup> Dépêche du président du Conseil, 16 avril 1880. — Cette dépêche ne se trouve point dans le livre jaune.

<sup>2</sup> Dépêche de l'amiral Pothuau au ministre des affaires étrangères, 12 janvier 1880.

force morale d'un accord parfait de toutes les grandes puissances d'Europe, triompher des résistances ou des prétentions exagérées des parties en cause<sup>1</sup>. Lord Salisbury répond enfin par une contre-proposition à la suggestion de M. Waddington. Au tracé indiqué par celui-ci il désire en substituer un qui serait fixé « par une commission technique composée d'une manière spéciale, chargée d'étudier la question et même de la résoudre sans appel. On procéderait ainsi comme on l'a fait dans les autres questions de délimitation de frontières dont le Congrès a eu à s'occuper. La décision de cette commission pourrait être prise à la majorité des voix. Cela deviendrait un accord raisonné des puissances signataires du traité de Berlin, pour peser ensuite de toute leur influence morale sur la Turquie et la Grèce, et les obliger à se soumettre aux conclusions de la commission, mais toujours sans qu'il fut question, en cas de refus, de recourir à la force<sup>2</sup>. »

Disons, pour abrégé, que la proposition anglaise a fini par prévaloir, mais avec une rédaction plus explicite et plus précise. On n'était pas arrivé à l'accord sans avoir demandé et reçu de part et d'autre force explications et force interprétations, sans avoir échangé de nombreuses dépêches entre Paris, Londres, Berlin, Vienne, Saint-Petersbourg, Rome, Constantinople et Athènes! Cette fameuse base qui avait séparé, puis réuni, puis séparé de nouveau et pour tout de bon Constantinople et Athènes, à la plus vive impatience des puissances européennes, fut sur le point, après avoir brouillé les clients, de produire un effet analogue parmi les arbitres. La nouvelle commission technique prendrait-elle pour base de son travail, travail dont les puissances s'engageraient d'avance à accepter irrévocablement les résultats, la ligne indiquée par M. Waddington? Serait-elle libre d'en choisir une autre, ou bien encore devrait-elle s'en tenir scrupuleusement aux indications du Congrès? On mit pour tomber d'accord sept semaines; encore ne voudrions-nous pas répondre, après avoir lu attentivement ces nombreuses dépêches, qu'on s'était parfaitement compris!

Les puissances arrêterent donc « qu'une commission étudierait et déterminerait sur les lieux la ligne la plus apte à former une nouvelle frontière entre la Turquie et la Grèce, qu'elle prendrait pour base de ses délibérations le treizième protocole du traité de Berlin et que, sans être liée par les indications géographiques générales qui y sont consignées, elle devrait procéder loyalement dans l'esprit et

<sup>1</sup> Dépêche du ministre des affaires étrangères à l'amiral Pothuau, 15 janvier 1880, et à M. Fournier, 16 janvier 1880.

<sup>2</sup> Dépêche de l'amiral Pothuau au ministre des affaires étrangères, 20 janvier 1880.

en conformité de la politique manifestée par les plénipotentiaires des puissances, dans la séance du Congrès à laquelle se rapporte ce protocole. » Il y était d'ailleurs spécifié, comme dans l'article 24, que la médiation n'avait pour but que « de faciliter la négociation » entre les deux parties, et qu'il ne s'agissait de la part des puissances que « d'une recommandation ».

Y a-t-il grande différence entre la proposition de la France et celle de l'Angleterre?

Nous n'y distinguons qu'une nuance peu sensible : il n'importe guère, en effet, que la formule de lord Salisbury s'attache un peu plus littéralement au traité de Berlin que celle de M. Waddington. Ce qu'il y a de commun entre les deux, c'est qu'elles repoussent autant l'une que l'autre l'emploi d'une *coercition matérielle*, et qu'elles ne veulent avoir recours qu'à la *force morale* pour influencer la Turquie et la Grèce. C'est enfin que la médiation des puissances n'a qu'un but, celui de faciliter l'accord entre les deux parties.

De bonne foi, peut-on croire que la force morale issue de l'accord de ces grandes puissances, inégalement intéressées ou désintéressées dans cette affaire, suffira pour déterminer, sans arrière-pensée, la Turquie à se dépouiller en faveur de la Grèce? à enrichir de ses libéralités un peuple qui s'en servira pour aspirer plus sûrement à un héritage, auquel il croit déjà avoir des droits? Il n'y a que la force matérielle, il faut malheureusement en convenir, pour amener un pareil résultat, et assurément il n'y suffit pas d'une invitation et d'un appel amical, corroborés par la déclaration qu'il n'est question ni de porter atteinte à sa puissance ni d'employer des mesures coercitives. Mais on était lié par le traité qui excluait absolument toute coercition matérielle, et à chaque nouvel échange de vue on ne manquait pas d'en réitérer la déclaration, et par là de donner une nouvelle sanction à l'autorité du traité.

Tout n'était pas réglé par l'accord intervenu pour la nomination d'une commission technique de délimitation. Restaient encore à résoudre quelque question d'ordre secondaire, sur lesquelles l'entente ne se fit pas moins péniblement. Il fut convenu enfin que la Porte, pas plus que la Grèce, ne serait représentée dans cette commission, que chaque puissance y enverrait deux délégués. Mais dans quel lieu et à quelle époque se réunirait la commission, pour commencer les travaux? C'était le point délicat, car il n'était pas possible d'envoyer la commission sur le territoire turc, sans la permission de la Porte, et on avait appris que celle-ci était opposée à la proposition qui avait réuni si laborieusement l'assentiment des puissances.

<sup>1</sup> Dépêche de M. de Freycinet aux agents français et américains, 2 mai 1880.

Le *Foreign-Office* qui avait pris l'initiative de la proposition était pressé assez vivement par les autres cabinets, pour qu'il la leur notifiât officiellement, afin qu'ils pussent procéder à la nomination de leurs commissaires. L'Angleterre répondait qu'elle était en pourparlers avec la Porte, pour obtenir d'elle l'autorisation de laisser pénétrer sur son territoire la commission spéciale, et rien ne se terminait. Les choses étaient dans cet état, après un mois encore de pourparlers, quand le ministère Beaconsfield fut renversé : on était à la moitié d'avril.

C'est là que s'arrêtent les documents officiels communiqués aux Chambres françaises par notre gouvernement. A partir du 9 avril, nous ne connaissons presque plus rien de source certaine. C'est dans les feuilles publiques que nous sommes réduits à chercher des renseignements sur ce qui s'est passé depuis lors. On comprendra, par conséquent, la réserve avec laquelle nous voulons nous exprimer.

Ce n'était pas un fait sans importance que l'avènement de M. Gladstone à la direction de la politique anglaise. Le nouveau cabinet s'éloignera-t-il sensiblement des errements du précédent? Trouvera-t-il moyen de sortir de l'impasse où se sont agités en vain M. Waddington, M. de Freycinet et lord Salisbury? Il semble que le programme du ministère libéral soit de demander aux grandes puissances leur coopération énergique en vue d'assurer l'exécution de toutes les clauses du traité de Berlin non accomplies encore. Ces clauses sont au nombre de quatre : — la cession du territoire turc au Monténégro entravée par la résistance des Albanais ; — la rectification de la frontière grecque ; — l'élaboration de statuts organiques pour les provinces européennes non réformées, — et les réformes que la Porte s'est engagée à introduire dans les provinces de l'Asie Mineure, habitées par des Arméniens. On sait qu'il existe une note de lord Granville, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, pour réclamer l'accord des puissances dans ce but : mais on n'en connaît pas le texte, on ignore absolument les négociations qui ont dû avoir lieu entre les divers cabinets à ce propos ; il serait donc superflu de s'arrêter à toutes les suppositions qu'a faites le public. Les seuls documents officiels que nous puissions consulter jusqu'à présent sont le discours de la reine d'Angleterre à l'ouverture du nouveau Parlement ainsi que la discussion auquel il a donné lieu dans les deux Chambres, puis une communication faite par le premier ministre du roi d'Italie, il y a quelques jours, au sujet de la question grecque ; une note enfin insérée dans un journal officiel de Saint-Petersbourg. Cherchons si nous y trouvons quelque lumière.

Voici les paroles placées dans la bouche de la reine au sujet des relations de l'Angleterre avec l'étranger :

« Les relations cordiales que j'entretiens avec les autres puissances de l'Europe me permettront, je l'espère, de provoquer de concert avec elles la prompte et complète exécution du traité de Berlin en ce qui concerne les réformes effectives à opérer et les lois équitables à instituer en Turquie, aussi bien qu'en ce qui touche aux questions de territoire qui n'ont pas encore été réglées conformément aux dispositions de ce traité. Je considère cette exécution comme essentielle pour éviter de nouvelles complications en Orient, etc. » Les discours de M. Gladstone et de lord Granville sont la paraphrase un peu vague de ces paroles. Ce qu'on peut relever de plus caractéristique dans le discours du chef du cabinet, c'est l'atténuation du sens donné à la mission de M. Goschen, à Constantinople; c'est l'assurance que l'ambassadeur spécial est chargé, non pas précisément d'exercer une *pression* sur la Porte, mais d'*insister* sur l'exécution des conditions du traité qui est, dit-il, un instrument international souscrit par toutes les puissances de l'Europe. Interrogé par l'opposition pour savoir s'il compte employer la force, M. Gladstone se borne à assurer en termes assez obscurs que c'est une question trop grave pour la trancher d'ores et déjà<sup>1</sup>. Cependant il tiendrait à prémunir la Porte contre les illusions qu'elle se ferait si elle s'imaginait que l'Angleterre se trouverait obligée en toute circonstance, et quoi qu'il arrive, de soutenir la puissance ottomane, et d'autre part, en se figurant que l'Angleterre est disposée à empiéter sur les droits souverains de la Turquie en Asie Mineure, idée qui serait née à tort des stipulations de la Convention anglo-turque, relativement à Chypre. « L'Angleterre, dit-il en terminant, ne songe pas à réduire les limites géographiques de l'empire ottoman, et la suprématie du sultan peut encore jouer un rôle important en excluant d'autres influences. »

Lord Granville à la Chambre des lords a tenu à peu près le même langage. Suivant lui, la seule chance de faire exécuter les parties du traité de Berlin restant en souffrance, c'est « une union vigoureuse et concertée des grandes puissances », et, à cette fin, il annonce leur avoir envoyé une communication proposant d'adresser à la Porte une note identique — sur le contenu de laquelle il ne s'explique pas — mais il peut déjà signaler la cordialité de réponses reçues. A l'exemple de M. Gladstone, il glisse sur la question de l'emploi de

<sup>1</sup> Voici le passage textuel du discours de M. Gladstone, en admettant d'ailleurs l'exactitude de la traduction : « Le gouvernement de Sa Majesté a beaucoup trop la conscience de la gravité de tous les principes et de tous les résultats impliqués dans une pareille idée (l'emploi de la force) pour arriver à aucune conclusion de ce genre ou traiter aucune question de ce genre sans être en pleine connaissance de toutes les circonstances. »

la force et parle seulement « de l'extrême danger qu'il y aurait pour la Turquie à négliger les obligations résultant du traité, et de l'intimation que lui ferait l'Angleterre, le cas échéant, et qu'elle mettrait à exécution au besoin... » Il répète qu'il a « confiance dans l'union de l'Europe, qui sera assez efficace pour que la résistance de la Turquie, si elle vient à se produire, soit des plus faibles. » Voilà d'entrée de jeu les déclarations du nouveau ministère. Ce langage diffère de celui que tenait le cabinet Beaconsfield. A une politique de ménagements et d'atermoiement en succéderait une autre plus énergique, une politique d'action. Mais quel genre d'action? Voilà qui n'est pas clair. Ce qu'on ignore également, c'est la mesure dans laquelle les autres puissances s'associeront aux nouvelles tendances de l'Angleterre. Sur tous ces points les documents diplomatiques font défaut. Depuis les séances du Parlement anglais dont nous venons de parler, on a appris la nouvelle certaine d'une nouvelle conférence à Berlin. Les grandes puissances s'y réunissent de nouveau pour terminer l'affaire de la délimitation des frontières grecques. S'y déciderait-on à forcer la main à la Turquie pour que la commission technique puisse se rendre sur les lieux et y faire l'œuvre annoncée? Ou bien la conférence elle-même procéderait-elle aux travaux que la commission technique n'a pu accomplir sur place par suite du refus ou de l'impuissance de la Porte? Tout ceci reste obscur.

Mais quelle impression produisent à Constantinople les nouvelles résolutions des puissances? On assure que la Porte se montre irritée de leur insistance, que dans des régions supérieures le parti de la résistance gagne du terrain, qu'elle répondrait à la note par de nouvelles promesses d'exécuter le traité, mais en même temps par des récriminations au sujet de la déshérence de certains articles de même traité qui lui sont avantageux, etc.

En somme peu de lumière d'aucun côté.

Il faut attendre et savoir pour juger. Que sortira-t-il donc du nouveau Congrès?

La note du gouvernement allemand aux puissances vient de paraître. Elle porte que tous les cabinets ayant accueilli favorablement la communication de l'Angleterre touchant la question grecque, le gouvernement allemand propose aux puissances de charger leurs ambassadeurs à Berlin de se réunir en conférence pour remplir la mission fixée par l'article 24 du traité. Les puissances jugeront-elles qu'il suffit de réunir leurs volontés comme en un faisceau puissant pour peser moralement de tout son poids sur la Turquie et la déterminer par là à abandonner à la Grèce une partie de son territoire, ou bien se décideront-elles à faire appel à un emploi quelconque de la force en cas de refus de la Porte? Le premier moyen serait pro-

blement inefficace, nous croyons l'avoir déjà démontré. Il est en effet des concessions que la force morale, c'est-à-dire la persuasion, peut obtenir ; mais, au delà d'un certain point, il y a des résistances contre lesquelles elle se heurte en vain. Le second parti serait bien dangereux, tellement dangereux que nous nous refusons à croire jusqu'à preuve contraire que l'Europe s'y décide. Ce serait d'ailleurs une violation évidente du traité de Berlin, et la convocation de la conférence déclare qu'il s'agit d'exécuter le traité.

Comment échapper à ce dilemme d'impuissance ?

Au premier congrès de Berlin, la Russie avait proposé aux puissances « de contrôler et de surveiller la mise en vigueur des stipulations du traité », peut-être même « de s'entendre au besoin sur les moyens propres à amener ce résultat ». Le prince de Bismarck avec son génie pratique des affaires diplomatiques appuyait cette proposition, mais la France et l'Angleterre s'opposèrent de toutes leurs forces à l'insertion d'aucune clause de ce genre dans le traité ; elles se fondaient sur cette double raison qui semblera plus singulière aujourd'hui qu'alors, que l'Europe blesserait la Turquie en paraissant exercer sur elle une sorte de tutelle permanente, que cette ingérence risquerait elle-même d'introduire des éléments de désaccord parmi les puissances, et qu'en présence des déclarations des plénipotentiaires turcs, on n'avait pas le droit de supposer que le gouvernement ottoman ne veuille pas ou ne puisse pas exécuter les stipulations consenties par lui ! Elles l'emportèrent. La France, à notre avis, pour ne parler que d'elle a été mal inspirée. Elle repoussa alors le seul moyen, en tout cas le seul possible, d'échapper aux embarras que devait soulever l'exécution d'un traité de ce genre, le seul moyen de faire obstacle aux divisions des puissances, de refréner les ambitions isolées et le conflit des intérêts opposés.

A partir de ce jour la question d'Orient n'a plus été une question européenne et elle est entrée dans une phase qui prête bien plus à la résistance de la Porte et aux inconvénients que nous venons de signaler, que si l'Europe tout entière avait pris l'engagement de surveiller de concert l'exécution des stipulations du traité.

Que le faisceau européen soit rompu, cela empêchera-t-il que presque tous les grands États de l'Europe aient des intérêts particuliers en Orient et n'entendent laisser ceux-ci périlcliter ? Le jour, où soit la Russie, soit l'Autriche, soit l'Angleterre voudront, chacune pour leur compte, imposer à la Turquie des arrangements qui leur soient personnellement avantageux, il est évident que toutes les autres s'y opposeront, et de là, des perspectives de conflit sans cesse menaçantes. Il y avait donc une utilité plus certaine de con-

server l'union, quand bien même on objecterait qu'elle n'a pas dans le passé produit tous les fruits qu'on était en droit d'en attendre. Elle était facile à réformer et à fortifier au Congrès de Berlin, au lendemain même du jour où les puissances étaient tombées d'accord sur le règlement du sort des provinces ayant appartenu à la Turquie ou en dépendant encore. C'était en un mot un des gages de paix générale les plus solides. Il est plus que probable qu'on eût évité la plupart des difficultés qui ont surgi depuis la signature du traité. Et la preuve qu'on a eu tort de ne pas accéder en droit à la proposition de la Russie, c'est qu'en fait, on se voit obligé aujourd'hui d'y revenir pour la question grecque, et que, pour être conséquent avec cette nouvelle résolution, on devra également essayer d'y revenir pour les questions de réforme dans les provinces chrétiennes d'Europe et d'Asie. Mais ce qui eût été relativement facile au moment du Congrès, sera-t-il possible deux ans après, lorsque la divergence des intérêts des grandes puissances s'est nettement dessinée, lorsque l'antagonisme entre la Russie et l'Autriche, soutenue par l'Allemagne, s'est accentué et a considérablement accru la défiance mutuelle de leurs peuples, lorsque la politique de l'Angleterre est dirigée par un premier ministre dont les tendances paraissent loin de favoriser l'extension de l'Autriche dans la péninsule, lorsque l'Italie est animée de répulsions semblables, lorsque la France s'est engagée si avant dans la revendication d'un agrandissement pour la Grèce..., lorsqu'enfin on a donné au sentiment musulman le temps de s'exalter petit à petit contre l'ingérence européenne dont il redoute l'exercice jusque dans ses affaires intérieures? Il est fort douteux malheureusement que l'Europe puisse aujourd'hui rétablir efficacement le concert qu'elle a décliné il y a deux ans.

La tâche de la conférence sera donc très ardue, très délicate. Elle trouvera devant elle les mêmes embarras contre lesquels on se débattait en vain avant sa convocation. En réalité ce n'est pas d'aujourd'hui que la médiation s'opère. Qu'étaient-ce que ces pourparlers entamés et continués pendant de longs mois entre les puissances, pour suggérer des formules d'entente, tantôt à la Grèce et tantôt à la Turquie, qu'étaient-ce que ces conseils, ces blâmes, ces objurgations distribués un jour à l'une, un jour à l'autre, qu'était tout ceci sinon une médiation véritable quoique non officielle?

Et pourtant la Turquie et la Grèce n'ont pu tomber d'accord.

Si la conférence de Berlin trouve quelque procédé nouveau pour amener une entente entre ces deux États, en se mouvant consciencieusement dans le traité, sans employer de coercition matérielle, dans les seules limites de la force morale, nous y applaudirons.

Nous l'attendons avec impatience, peut-être aussi avec quelque scepticisme.

Les plus récents débats du Parlement anglais dont nous ayons connaissance, ceux du 11 juin, ne contribuent pas à fortifier beaucoup les illusions. Whigs et tories, en récriminant mutuellement sur leur politique, ont signalé à l'envi les plus grandes difficultés dans l'application du traité de Berlin, et l'un des ministres actuels de la couronne, le duc d'Argyll, en répondant durement à lord Salisbury qu'il accusait d'avoir jeté l'Angleterre dans un « gâchis politique universel », disait : « Aussi sommes-nous obligés de nous adonner à la *tentative* de réunir les puissances de l'Europe *en quelque chose comme une concorde* pour l'exécution de ce traité dont vous êtes si fier ! »

Si la conférence parvient à calmer les inquiétudes de l'une et les ardeurs de l'autre, à trouver un *modus vivendi* entre toutes deux, pour quelques années au moins, elle aura fait une œuvre utile, peut-être la seule possible au point où en sont venues les choses.

Mais il est deux points sur lesquels les puissances ont le devoir de parler net. Qu'elles exigent de la Porte, par la pression la plus vigoureuse au besoin, la prompte solution de l'article du traité qui doit mettre le Monténégro en possession de ses nouvelles frontières, car il y a là une stipulation ferme du Congrès acceptée par la Turquie. La Porte s'est encore engagée à accorder de nouveaux règlements et des réformes dans ses provinces d'Europe et d'Asie. Il faut ici agir avec prudence, mais non sans fermeté, et avec suite. Tout cela est difficile et délicat, nous le savons bien, car on a fait fausse route presque dès le principe.

Dans tous les cas, nous souhaitons ardemment, dans l'intérêt de la paix générale, que l'Europe reste dans les limites diplomatiques pour résoudre le conflit turco-grec, et, dans l'intérêt de sa dignité, qu'elle ne la compromette pas plus longtemps par des négociations sans issue.

Et pour ce qui regarde la France en particulier, nous désirons bien vivement qu'elle ne coure aucune aventure. Qu'avant d'être philhellène ou turcophile, elle songe à la France. C'est là une saine politique : c'est elle que nous nous permettons de lui conseiller. Peut-être, il est vrai, serait-ce réclamer beaucoup du gouvernement de la république que de lui demander d'avoir une politique !

\*\*\*

15 juin 1880.

---

# L'ÉCOLE SANS DIEU

---

C'est une triste tâche pour un écrivain que d'avoir à revenir sur des questions qui semblaient épuisées, à combattre des erreurs réfutées cent fois, à défendre des vérités universellement admises et qui sont partie intégrante de ce patrimoine intellectuel que les philosophes comme le vulgaire appellent le sens commun. Le rôle de la raison, même pour ceux qui exaltent sa puissance avec le plus d'orgueil et de témérité, n'est-il pas d'aller sans cesse en avant, et de pénétrer, par un progrès indéfini, dans les régions inexplorées de l'inconnu ? Quel tort ne lui fait-on pas à elle-même, à quel rôle douloureux n'est-elle pas condamnée, quand elle est réduite par l'abus pernicieux du sophisme, à s'arrêter dans sa marche, à revenir sur ses pas, pour protéger contre des ennemis inattendus, le terrain qu'elle avait conquis, les notions lumineuses et fécondes, aussi saines pour l'esprit que pour le cœur, dont elle croyait la possession assurée !

Au dixième livre de son traité des *Lois*, Platon s'indigne contre les faux sages qui, au mépris des enseignements qu'ils ont reçus dans leur jeunesse et que confirme la foi unanime du genre humain, obligent le philosophe, sous les prétextes les plus frivoles, à combattre leur impiété et à démontrer l'existence des Dieux. Nous nous trouvons dans une situation analogue à celle que Platon déplorait, ou plutôt dans une situation pire encore. Platon avait pu mesurer la folie de l'athéisme ; il n'avait pas vu l'athéisme offert à la jeunesse et même à l'enfance, comme la leçon de l'expérience et le dernier mot de la sagesse. Aujourd'hui que se passe-t-il ? Des voix bruyantes s'élèvent ; elles ne se contentent pas de blasphémer contre la divinité du christianisme ; elles nient Dieu, et pour faire partager leurs doctrines sacrilèges aux nouvelles générations, elles entreprennent, sous le masque trompeur de la liberté de conscience, de bannir des écoles toute espèce d'enseignement religieux ; elles demandent, elles veulent des écoles sans Dieu. Il ne s'agit pas seulement d'effacer du programme de l'instruction primaire l'histoire sainte et les vérités dog-

matiques, proposées par l'Église à la foi de ses enfants; tout ce qui rappelle aux élèves l'existence d'un être suprême, d'une âme spirituelle et d'une vie à venir, tous les livres, tous les emblèmes qui reportent leur esprit vers ces notions sublimes, doit être enlevé de leurs mains et dérobé à leur vue, aussi bien que le catéchisme, le crucifix et les statues de la Sainte Vierge. Telle est la prétention, nos lecteurs ne le savent que trop, que les feuilles radicales avouent, que le Conseil municipal de Paris n'a pas rougi de proclamer, et qui a trouvé sa consécration officielle dans les rapports de M. Paul Bert sur l'enseignement primaire. Faut-il laisser passer de pareilles énormités sans protestation, en abandonnant à la raison publique le soin d'en faire justice? Assurément nous avons pleine confiance dans le bon sens de la nation; nous ne doutons pas que tôt ou tard elle n'assure par ses suffrages le triomphe éclatant des vérités morales et religieuses qui ont été reconnues jusqu'ici comme la base des sociétés. Il est nécessaire toutefois qu'on l'avertisse et qu'elle soit tenue en garde contre des assertions fallacieuses, qui mènent à des conclusions directement opposées à ses instincts, à ses croyances et à ses besoins les mieux constatés. Nous convenons que la mission est ingrate, et que la plume s'en fatigue aisément: quoi de plus ingrat que d'avoir à démontrer l'évidence? Mais, quelque déplaisante qu'elle soit, cette mission est devenue un devoir impérieux devant lequel la presse catholique ne doit pas reculer. Il convient de remonter à l'origine de l'erreur, de suivre, à l'aide de documents authentiques, les obscurs commencements et les vicissitudes de cette impiété malade qui menace de corrompre, jusque dans les écoles, les sources de la moralité publique et privée; il convient de rappeler les alarmes qu'elle a de tout temps excitées et qui se sont traduites par d'énergiques protestations, de signaler enfin le despotisme et les inconséquences de ceux qui s'en font les propagateurs au nom de la liberté.

Suivant Platon, l'athéisme a pour causes d'une part, « des passions effrénées, » d'autre part « une affreuse ignorance, qu'on déguise sous le nom de sagesse ». Cependant Platon ne se rebute pas. En disputant contre les auteurs d'une doctrine qu'il déteste, il essaie de garder son sang-froid, « afin qu'il ne soit pas dit, ajoute-t-il avec sa sérénité et sa grâce habituelles, que tandis que l'ivresse des passions fait déraisonner nos adversaires, nous déraisonnons nous-mêmes par l'indignation dont nous sommes animés contre eux. » Nous nous efforcerons, dans les pages qui suivent, de rester fidèle à la leçon et à l'exemple de calme et de modération que le disciple de Socrate nous a laissés.

## I

Lorsque des philosophes ont réussi à se persuader que les réalités tangibles et visibles sont les seules qui existent, que les conceptions de l'esprit qui dépassent la sphère où s'exercent les sens, sont de simples rêves de l'imagination; que l'âme se confond avec le corps, et Dieu avec la nature, et qu'en dehors de la nature et de l'organisation, Dieu et l'âme ne sont que des mots qui ne correspondent à rien de positif; que par conséquent pour l'homme ainsi que pour la brute tout finit à la mort, et que l'espérance d'une vie à venir qui se continue par delà le tombeau, est une superstition; quand ces philosophes se sont faits les apôtres ardents de leurs tristes doctrines, qu'ils ont multiplié, pour la répandre, les gros livres à l'usage des doctes, et les pamphlets à l'usage du vulgaire; que le succès a couronné pour un temps leurs efforts, et que faisant mouvoir avec une habileté perfide deux ressorts puissants sur le cœur de l'homme, l'amour de la nouveauté et la passion de la liberté, ils sont parvenus à ébranler, à déraciner même la foi de leurs aïeux, dans un grand nombre d'âmes, même honnêtes, et à les pousser au matérialisme: il n'est pas étonnant que l'éducation publique reçoive le contre-coup du changement qui s'est opéré dans les mœurs d'une partie de la nation, que l'enseignement religieux y soit menacé et que des efforts soient tentés pour le détruire. Que si d'ailleurs, des écrivains plus ou moins célèbres, restés fidèles à la cause du spiritualisme, mais imbus de fausses idées sur la meilleure manière d'élever la jeunesse, en sont arrivés dans leur système à soutenir que l'initiation religieuse de l'homme ne doit pas commencer dès ses premières années, mais qu'elle doit être ajournée jusqu'à l'époque où sa raison est déjà mûre, on comprend quelle influence l'opinion de ces écrivains peut exercer sur la direction des esprits, et quels arguments nouveaux elle prête aux adversaires de toute religion. Telles sont les diverses origines du dévergondage de sentiments et d'idées auquel nous assistons. La responsabilité en remonte aux philosophes du siècle dernier, d'abord aux encyclopédistes, comme Diderot, d'Alembert, d'Holbach, et à la foule de leurs sectateurs; en second lieu, à Rousseau qui ne partageait pas le matérialisme de ses contemporains, mais qui croyait pouvoir former le cœur et l'esprit d'*Émile*, sans faire luir à ses yeux, dès son plus jeune âge, l'idée de Dieu. Ce sont les erreurs de ces sophistes, si opposés entre eux sur tant de points, dont nous recueillons aujourd'hui les funestes fruits.

Cependant quelques ravages que des théories décevantes eussent

produits dans beaucoup d'âmes longtemps avant la chute de l'ancienne monarchie, les plans d'éducation qui se succédèrent depuis l'expulsion des Jésuites jusqu'à la Révolution française, ne présentent rien qui soit directement hostile aux idées religieuses. Nous avons sous les yeux les Mémoires de la Chalotais et de Guyton de Morveau présentés, l'un en 1763, au parlement de Bretagne, l'autre en 1764, au parlement de Bourgogne<sup>1</sup>. Les auteurs se montrent certainement peu favorables au clergé; sur la vie monastique ils portent les jugements les plus amers et les plus injustes; mais il ne leur vient pas à la pensée de supprimer dans les écoles l'enseignement des vérités chrétiennes, et encore moins celui de la religion naturelle. « La religion doit marcher avant tout dans l'éducation, » écrivait Guyton de Morveau, et assurément la Chalotais n'aurait pas désavoué cette parole de son collègue. Talleyand lui-même, dans le célèbre rapport sur l'instruction publique, qu'il soumit à l'Assemblée constituante, le 11 septembre 1791, au nom du Comité de constitution, ne manqua pas de faire figurer parmi les matières de l'enseignement primaire « les principes de la religion et les éléments de la morale. »

Avec Condorcet et l'Assemblée législative nous entrons dans une voie tout opposée. Dans un rapport, lu aux séances du 21 et du 22 avril 1792<sup>2</sup>, Condorcet, le premier, se fit l'interprète du système qui sépare absolument la morale de la religion, et qui ferme la porte à tous les catéchismes, excepté au catéchisme des devoirs de l'homme et du citoyen. « La constitution, disait-il, en reconnaissant le droit qu'a chaque individu de choisir son culte, en établissant une entière égalité entre tous les habitants de la France, ne permet point d'admettre dans l'instruction publique un enseignement qui, en repoussant les enfants d'une partie des citoyens, détruirait l'égalité des avantages sociaux, ou donnerait à des dogmes particuliers un avantage contraire à la liberté des opinions... D'ailleurs, continuait Condorcet, combien n'est-il pas important de fonder la morale sur les seuls principes de la raison ! Quelque changement que subissent les opinions d'un homme dans le cours de la vie, les principes établis sur cette base resteront toujours également vrais; ils seront toujours invariables comme elle; il les opposera aux tentatives qu'on pourrait

<sup>1</sup> *Essai d'éducation nationale ou plan d'études pour la jeunesse*, par messire Louis-Réné de Caradeuc de la Chalotais, procureur général du roi au parlement de Bretagne, 1763, in-12. — *Mémoire sur l'éducation publique*, par M. Guyton de Morveau, avocat général du roi au parlement de Bourgogne. 1764, in-12.

<sup>2</sup> Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XXII, p. 490 et suiv.

faire pour égarer sa conscience... » Plus loin, dans les notes qu'il a jointes à son rapport, Condorcet déclare que « toute religion particulière est mauvaise, parce qu'elle dirige nécessairement vers un but qui lui est propre, et si elle a des prêtres, vers l'intérêt de ces prêtres, ces mêmes sentiments religieux qu'on suppose nécessaires à la morale. De quelque opinion que l'on soit sur l'existence d'une cause première, on ne peut soutenir qu'il soit utile d'enseigner la mythologie d'une religion, sans dire qu'il peut être utile de tromper les hommes... » Telle est la première conclusion de Condorcet. Mais quoi ! les dogmes qui composent ce qu'on appelle la religion naturelle ne devront-ils pas être épargnés, comme étant la foi constante de l'humanité, et le véritable cri de la nature ? Non, répond l'impitoyable logicien ; la proscription doit aussi les atteindre ; « car les philosophes théistes ne sont pas plus d'accord que les théologiens sur l'idée de Dieu et sur ses rapports moraux avec les hommes. »

Voilà la théorie de l'école sans Dieu ; rien n'y manque. Elle vient d'apparaître dans l'Assemblée des représentants de la France, et du premier coup, à la voix d'un législateur abusé par des utopies, elle atteint le dernier terme où l'impiété légale puisse arriver. Condorcet a eu le malheur et la honte d'y avoir attaché son nom ; et ce n'est pas sans une tristesse profonde que nous constatons cette humiliation suprême d'un noble esprit qui aimait d'un sincère amour la science et l'humanité, et que les fausses maximes, qui de son temps étaient dans l'air, ont finalement perdu.

Les articles de loi servant de conclusion au rapport de Condorcet, ne furent ni votés ni même discutés par l'Assemblée législative ; mais la pensée générale qui s'en dégagait reparut à la Convention. Vers la fin du mois de novembre 1792, Lanthenas présenta un nouveau projet aux termes duquel « l'enseignement devant être commun à tous les citoyens, sans distinction de culte, tout ce qui concernait les cultes religieux devait être enseigné dans les temples ». Il y a plus : « Les ministres d'un culte quelconque ne pouvaient être admis aux fonctions de l'enseignement public dans aucun degré, qu'en renonçant à toutes les fonctions de leur ministère <sup>1</sup>. » Dans le cours de la discussion qui eut lieu au mois de décembre, un obscur député qui s'appelait Jacob Dupont, professa ouvertement l'athéisme. « Quoi ! s'écria-t-il <sup>2</sup>, les trônes sont renversés, les sceptres brisés, les rois expirent, et les autels des dieux restent debout encore ! Un souffle de la raison suffit pour les faire disparaître. Et si l'humanité

<sup>1</sup> Buchez, *Hist. parl.*, t. XXII, p. 246 et suiv.

<sup>2</sup> Buchez, *ibid.*, p. 259 et suiv.

est redevable à la nation française du premier bienfait, peut-on douter que le peuple français souverain ne soit assez sage pour renverser aussi et les autels et les idoles aux pieds desquels les rois avaient su la faire enchaîner... Je l'avouerai de bonne foi à la Convention : je suis athée... » Ce malheureux est mort fou <sup>1</sup>. De vives et nombreuses protestations, il faut le reconnaître, avaient accueilli sa déclaration impie. L'immense majorité de la Convention abhorrait ou méprisait le christianisme, mais un certain nombre de ses membres n'avait pas abjuré toute croyance religieuse, et beaucoup de ceux qui ne croyaient à rien, inclinaient néanmoins à penser qu'« une religion est nécessaire au peuple, et que, pour assurer le règne de la morale et des lois, une sage politique conseille d'inculquer aux citoyens la foi dans un être suprême et dans l'immortalité de l'âme. » « Nous n'avons pas voulu anéantir la superstition, s'écriait un jour Danton, pour établir le règne de l'athéisme ! » De là cet étrange culte de la raison, qu'on essayait de substituer à l'antique religion de la France ; de là ce discours mémorable dans lequel Robespierre, après avoir couvert de ruines le sol de la patrie, essayait de ranimer au fond des cœurs le sentiment de la divinité, et de les élever au-dessus de la terre et au-dessus d'eux-mêmes <sup>2</sup>.

« Toute institution, disait-il, toute doctrine qui console et qui élève les âmes doit être accueillie ; rejetez toutes celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre... Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride doctrine, et qui ne te passionnas jamais pour la patrie ? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu, que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau ? L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des sentiments purs et plus élevés que celle de son immortalité ? Lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort ou pour la volupté ?... L'idée de l'être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice, elle est donc sociale et républicaine. »

Ces paroles, les plus judicieuses, et il nous sera permis d'ajouter les plus éloquentes que Robespierre ait prononcées, étonnaient et captivaient la Convention peu de temps avant le jour où le sanguinaire tribun devait aller rejoindre sur l'échafaud les nombreuses victimes de sa tyrannie. Peut-être, s'il avait vécu, aurait-il cherché à intro-

<sup>1</sup> Barante, *Histoire de la Convention nationale*, t. IV, p. 36.

<sup>2</sup> Buchez, *Hist. parl.*, t. XXXII, p. 353 et suiv.

duire dans le programme des écoles publiques quelques éléments de religion empruntés à la *Profession de foi du vicaire savoyard*. Mais, après lui, les théories qu'il avait déclarées corruptrices des mœurs et mortelles pour le patriotisme, reprirent leur cours et devinrent de plus en plus dominantes au sein de la Convention, tandis qu'elles causaient de nouveaux ravages dans le pays. On avait perdu le sens du divin, on s'appliquait à l'étouffer dans le cœur du peuple, et pour combler le vide qu'il y laissait, on s'épuisait en décrets stériles, les uns ridicules, les autres odieux. En parcourant l'histoire de ces temps néfastes, la pensée est confondue des extravagances, et souvent même des niaiseries, qu'a pu inspirer à une assemblée politique la prétention de remplacer les croyances religieuses dans l'éducation de la jeunesse. L'enseignement de la morale républicaine, et surtout celui de la constitution dans toutes les écoles de France; des ouvrages scolaires en l'honneur des citoyens qui ont combattu contre les rois pour la liberté et pour l'égalité; des fêtes civiques substituées aux solennités du catholicisme; des diatribes, des promesses, de fastueux mensonges : voilà tout ce qu'a pu inventer, pour se passer de Dieu, l'impiété de ces législateurs qui se disaient appelés à régénérer la France, et par la France, le genre humain.

Cependant il se fermait plus d'écoles qu'il ne s'en ouvrait; celles que le gouvernement parvenait à établir n'étaient pas fréquentées, beaucoup de familles préférant pour leurs enfants l'ignorance à l'athéisme. « On n'apprend plus à lire ni à écrire, » s'écriait avec douleur Fourcroy. Le Directoire ne sut apporter aucun remède sérieux à cette lamentable situation. Au Conseil des Cinq-Cents, comme à celui des Anciens, la tribune retentissait d'éloquents discours en faveur des lumières et à la gloire des progrès de l'esprit humain; les plans d'éducation se multipliaient, et quelquefois ils avaient pour auteur des hommes de sens et d'expérience, tels que Daunou. Mais la même pensée, étroite et opiniâtre, persistait. On poursuivait le même but que Condorcet avait marqué, et que la Convention n'avait pas cessé de poursuivre, même lorsqu'elle protestait contre l'athéisme et qu'elle accompagnait Robespierre à la fête de l'Être suprême. On était à la recherche d'une organisation scolaire de laquelle tout élément religieux serait écarté; et comme une pareille organisation est contraire à la nature des choses, les efforts tentés pour la réaliser n'aboutissaient pas, ou ne donnaient aucun résultat durable. Que de projets, que de lois, que de règlements, ont été discutés et même votés, qui le lendemain ont disparu, en laissant à peine une trace équivoque, indigne du souvenir de l'histoire!

Le pays s'aperçut enfin que le régime auquel des novateurs imprévoyants l'avaient soumis conduisait par une pente rapide à l'abru-

tissement des esprits et à la dépravation des mœurs. Voulons-nous savoir comment la France, à la veille du Concordat, jugeait elle-même sa propre situation? Rappelons-nous les témoignages accablants des Conseils généraux, que Portalis a résumés dans son discours au Corps législatif du 15 germinal an X<sup>1</sup>.

« Il est temps que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation, et point d'éducation sans morale et sans religion. Les professeurs ont enseigné dans le désert, parce qu'on a proclamé imprudemment qu'il ne fallait pas parler de religion dans les écoles. L'instruction est nulle depuis dix ans. Les enfants sont livrés à l'oisiveté, au vagabondage le plus alarmant. Ils sont sans idée de la divinité, sans notion du juste et de l'injuste. De là des mœurs farouches et barbares, de là un peuple féroce. Si l'on compare ce qu'est l'instruction avec ce qu'elle devrait être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort qui menace les générations présentes et futures. »

Ainsi pensaient les Conseils généraux. Portalis avait le droit de dire que « toute la France appelait la religion au secours de la morale et de la société. Le Concordat de 1802 fut l'accomplissement de ce vœu vraiment national. La restauration du culte dans les églises entraîna celle des écoles, où les enfants étaient élevés dans la connaissance de Dieu.

## II

De longues années s'écoulèrent durant lesquelles il ne fut plus question des utopies révolutionnaires en matière d'éducation. On a le droit de se sentir peu de goût pour le monopole universitaire et de lui reprocher d'avoir été aux mains du gouvernement impérial un instrument de despotisme. Il faut reconnaître cependant que le décret de 1808, qui a organisé l'Université de France, lui avait agrégé les Frères des écoles chrétiennes, et qu'il avait donné pour base à son enseignement les préceptes de la religion catholique. Si les partisans de la liberté se plainquirent justement des chaînes qui lui étaient imposées, les amis éclairés de leur pays durent se féliciter que dans les écoles publiques la religion cessât d'être avilie et proscrite. Qu'eût dit le sévère empereur, quelle admonestation courroucée n'eût-il pas fait entendre, si quelque disciple attardé de Rousseau ou de Condorcet eût exprimé l'avis de faire disparaître le crucifix dans les classes primaires, ou de supprimer l'emploi d'aumônier dans les lycées !

<sup>1</sup> Portalis, *Discours, rapports et travaux inédits sur le Concordat de 1801*, Paris, 1845, in-8°, p 13 et suiv.

La même situation se continua sous le gouvernement de la Restauration. Après la Révolution de Juillet, une des grandes affaires qui s'imposaient à la nouvelle monarchie, celle, de l'avis de tous, qu'elle sut le mieux régler, c'était l'organisation de l'enseignement populaire. Les héritiers des maximes qui avaient prévalu sous la Convention et sous le Directoire, crurent un moment que l'occasion était favorable pour les faire revivre au moins en partie. Le vieux Daunou, chargé d'années, mais resté fidèle aux opinions de sa jeunesse, dressa en 1831, au nom d'une commission de la Chambre des députés<sup>1</sup>, un programme aux termes duquel l'instruction religieuse, abandonnée aux ministres du culte, devait être remplacée dans les écoles par des « notions sur les droits et les devoirs politiques et sociaux ». Par une contradiction singulière, le rapport qui accompagnait ce programme reconnaissait que « la première éducation doit avoir un caractère religieux »; aussi le curé de chaque canton était-il admis à faire partie du comité cantonal des écoles en qualité de membre de droit. Le projet n'ayant pas abouti, un projet nouveau fut présenté par M. Guizot au commencement de 1833. Toute équivoque alors disparut, et une commission qui eut M. Renouard pour rapporteur déclara de la manière la plus nette, d'accord avec le gouvernement, que l'instruction morale et religieuse ne devait pas être enfermée dans les églises et dans les temples, qu'elle faisait nécessairement partie de l'instruction primaire, donnée par chaque instituteur aux enfants qui fréquentaient son école.

Il faut relire les belles et décisives paroles qui furent alors prononcées par M. Renouard sur ce grave sujet : « L'instruction religieuse, disait-il<sup>2</sup>, n'est pas de nature à être concentrée dans le cercle étroit de quelques leçons. Elle ne saurait être, dès le premier âge, présentée sous trop de formes à tous les esprits. Elle se mêle, comme la morale, aux plus simples paroles qu'on adresse à l'enfance. Nous voulons tous le succès des écoles. Réfléchissez si les parents seraient appelés par un attrait bien puissant à y envoyer leurs enfants, après qu'il aurait été officiellement déclaré par la loi, que les saintes Écritures, que le Catéchisme, que l'Histoire sacrée ne pourraient plus y être adoptés comme livres de lecture; car, pour peu que l'on tienne à se montrer conséquent, il est inévitable d'aller jusque-là, si l'on interdit aux instituteurs de s'immiscer dans l'instruction religieuse. Croyez bien qu'une partie considérable de la population, mue par un sentiment digne de nos respects, reculerait loin de nos écoles, si, sans égard à l'état des mœurs et

<sup>1</sup> Séance de la Chambre des députés du 22 novembre 1831.

<sup>2</sup> Séance du 4 mars 1833.

brisant de longues habitudes, nous ne permettions aux parents d'y retrouver aucun de ces livres auxquels une longue vénération s'attache et si l'on n'y redisait jamais quelque'une de ces prières et de ces leçons que les pères et mères ont eux-mêmes entendues dans leur enfance, et qu'ils se regarderaient comme coupables, de ne pas mettre au-dessus de tous les autres enseignements. »

Était-ce un adversaire des idées libérales, que M. Renouard? Assurément non. Ancien élève de l'École normale, devenu un peu plus tard avocat, il avait fait campagne sous la Restauration avec les libéraux; et dans le cours de sa longue carrière, il a donné des preuves éclatantes du jugement le plus ferme, du caractère le plus indépendant et le plus honorable. Mais il avait un admirable bon sens, il connaissait les conditions auxquelles l'existence des sociétés est attachée, et il ne consentait à fermer aucune des voies par lesquelles les vérités religieuses pénètrent dans l'âme de l'enfant.

M. Cousin pensait sur ce point comme M. Renouard, et chargé, à la Chambre des pairs, du rapport sur le projet de loi relatif à l'instruction primaire, « Il est nécessaire, disait-il<sup>1</sup>, que parmi les divers objets de l'instruction primaire, l'éducation morale et religieuse ait le rang qui lui appartient, c'est-à-dire le premier; car c'est l'éducation morale qui seule peut faire des hommes et des citoyens, et il n'y a pas d'éducation morale sans religion. Cette maxime de l'expérience, écrite en quelque sorte à la tête de la loi, lui conciliera le respect des gens de bien, le concours de tous les pères de famille, facilitera son exécution, et en fera aux yeux de l'Europe entière, une loi digne d'une grande nation civilisée. »

Et comment s'exprimait trente ans plus tard M. Guizot<sup>2</sup> en se reportant à cette loi célèbre de 1833 qui fut en grande partie son ouvrage et qui restera son éternel honneur? « Pour que l'instruction primaire soit vraiment bonne et socialement utile, il faut qu'elle soit profondément religieuse. Et je n'entends pas seulement par là que l'enseignement religieux doit y tenir sa place, et que les pratiques de la religion y doivent être observées; un peuple n'est pas élevé religieusement à de si petites et si mécaniques conditions; il faut que l'éducation populaire soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts. La religion n'est pas une étude ou un exercice auquel on assigne son lieu et son heure; c'est une foi, une

<sup>1</sup> Séance de la Chambre des pairs du 21 mai 1833. Le rapport de M. Cousin a été réimprimé dans la collection de ses œuvres qui a paru en 1850, in-12, V<sup>me</sup> série, *Instruction publique*, t. I, p. 23 et suiv.

<sup>2</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. III, p. 69.

loi qui doit se faire sentir constamment et partout, et qui n'exerce qu'à ce prix, sur l'âme et la vie, toute sa salutaire action... »

Combien d'autres témoignages nous pourrions citer, qui sont tombés peu à peu dans l'oubli comme devenus inutiles, tant il semblait que la cause fût entendue, que la conscience du juge qui était le pays, fût pleinement éclairée, que sa sentence, acceptée par tous, dût rester la garantie de l'avenir comme elle était la loi du présent ! Mais de même qu'on ne découvre pas la vérité sans de longs efforts, de même, après l'avoir découverte, on n'en conserve pas le dépôt sans beaucoup de vigilance ni beaucoup de luttes.

Lorsque la révolution de Février eut troublé inopinément la quiétude dans laquelle s'endormait, sous la monarchie de Juillet, une partie de la société française, les utopies reparurent, M. Hippolyte Carnot, alors ministre de l'instruction publique, soumit à l'Assemblée nationale, un projet de décret<sup>1</sup> qui faisait entrer dans le programme de l'enseignement primaire « la connaissance des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen, le développement des sentiments de liberté, d'égalité, de fraternité, » mais qui, effaçant de ce programme l'instruction religieuse, laissait aux ministres des différents cultes le soin de la répandre. Et cependant M. Carnot se gardait de méconnaître la vertu sociale de la religion ; loin de repousser le concours du clergé, il y faisait appel, un « appel sincère, » disait-il, et pourquoi ? « parce qu'il n'y a point de base plus solide et plus générale à l'amour des hommes, que celle qui se déduit de l'amour de Dieu. » Paroles très sensées que le parti républicain aurait dû ne jamais oublier !

Le projet de M. Carnot ne fut pas discuté par l'Assemblée constituante ; mais nous tenons à constater qu'il avait échoué devant la commission chargée de l'examiner. « Dans le programme des écoles primaires, dit le rapport de M. Barthélemy Saint-Hilaire, votre commission a rétabli, à l'unanimité et sans discussion, l'instruction morale et religieuse. La république aurait tort, en ce délicat sujet, d'entrer dans une voie nouvelle, que peuvent conseiller, sans doute, de graves motifs, mais qui, au fond, n'est pas la bonne. Dans les pays mêmes où, par un respect scrupuleux pour la liberté de conscience, on a posé des limites à l'enseignement religieux, cette interdiction ne porte que sur les points du dogme controversé par les sectes. C'est ainsi qu'en Hollande, tout en proscrivant l'enseignement d'opinions particulières, on impose cependant à toutes les

<sup>1</sup> *Projet de décret relatif à l'enseignement primaire*, présenté par le citoyen Carnot, ministre de l'instruction publique. Séance du 30 juin 1848.

<sup>2</sup> Ce rapport, déposé dans la séance du 10 avril 1849, a été imprimé comme document législatif. Il forme 122 pages in-4°.

écoles un enseignement chrétien dont les principes sont acceptés par toutes les églises sans distinction. »

Ainsi, à peine une année après la révolution de Février, dans ce grand mouvement politique et social, dans ce trouble extrême des esprits dont la chute de la royauté avait donné le signal, une assemblée républicaine, issue du suffrage universel, a repoussé comme l'avaient repoussé le Consulat, le premier Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet, l'idée de séparer la religion et l'éducation populaire. Si la fidèle expression des vœux et de la pensée du pays ne se trouve pas là, où donc est-elle? Nous entendons d'ici la réponse : on nous dira que les dispositions des esprits sont changeantes; que les idées d'un temps ne sont pas celles d'un autre temps; que les préjugés ne résistent pas aux progrès des lumières, aux leçons de l'expérience, et qu'après tout c'est le droit et le devoir du savant, devenu homme d'État, de faire luire, fût-ce malgré elles, devant la superstition et l'ignorance, le flambeau de la raison. Tel est le langage despotique et présomptueux que tenaient les terroristes de 1793, lorsqu'ils faisaient peser sur les populations le joug sanglant de leur impiété. Tels sont les calculs arrogants que leurs adeptes renouvellent aujourd'hui, sans pitié pour les générations qui commencent l'apprentissage de la vie. Mais, dirons-nous à notre tour, les jugements du passé, quand ils se sont reproduits sous tant de régimes, ne sont-ils pas d'un grand poids? Leur autorité peut-elle être balancée par les caprices de quelques arbitres sans mandats? Et ne forment-ils pas une sorte de jurisprudence d'autant plus respectable qu'elle a été confirmée d'âge en âge par des magistratures différentes?

La loi du 15 mars 1850 donna une solennelle consécration aux vérités sociales, que la législation antérieure avait reconnues. A peine la définition traditionnelle de l'instruction primaire trouvait-elle dans le sein de l'Assemblée législative quelques contradicteurs timides, qui bornaient leurs vœux, ou du moins qui réduisaient leurs propositions à demander que l'enseignement religieux fût donné dans les écoles publiques « sans acception des dogmes particuliers des diverses communions ». Tel fut l'objet d'un amendement présenté et développé par M. Edgard Quinet, comme la conséquence du principe sur lequel reposait, suivant lui, la société actuelle, à savoir, la séparation du domaine laïque et du domaine ecclésiastique. M. Delbetz appuya la proposition de M. Quinet, laquelle fut combattue par M. Salmon (de la Meuse), comme une nouveauté contraire à l'esprit de l'éducation. L'amendement n'eut aucune suite, et ses rares défenseurs ne songèrent même pas à réclamer le scrutin, qui n'aurait servi qu'à constater leur petit

nombre. Nulle voix ne s'éleva pour demander la suppression absolue de l'instruction religieuse. On sait d'ailleurs que la loi du 15 mars 1850 fut votée à une immense majorité qui comprenait les noms les plus illustres du parti libéral, ainsi que M. de Falloux le rappelait, il y a quelques semaines, avec une juste fierté, dans une admirable conférence.

Le coup d'État du 2 décembre entraîna la nation dans des voies opposées à celles où elle marchait depuis 1815. Il n'était pas dans l'intérêt du gouvernement nouveau, et il n'entraînait pas non plus dans ses desseins de troubler les consciences, en travaillant à effacer du cœur des enfants le nom et l'amour de Dieu.

Sous le second Empire, plusieurs décrets et plusieurs lois sur l'instruction publique ont vu le jour; les garanties qui protégeaient la liberté de l'enseignement furent sensiblement restreintes; plus d'une fois l'exercice des droits que le clergé tenait de la loi, l'action de la charité elle-même, furent entravés par des interprétations qui témoignaient plus d'injuste méfiance et de mauvais vouloir que d'équité; mais on ne citerait pas un acte ni une parole authentique de l'empereur Napoléon III ou de ses ministres qui permit de leur attribuer l'intention de porter atteinte à l'instruction religieuse dans les écoles.

Nous arrivons, en suivant l'ordre des années, à la date du 4 septembre et aux saturnales qui ont suivi le désastre de Sedan et la chute de l'établissement impérial. Ce sont de bien douloureux souvenirs que les défaites multipliées de nos armées et l'invasion de notre territoire par l'ennemi; mais ces souvenirs sont moins humiliants pour l'orgueil national que les stupides violences par lesquelles se signalèrent, dans quelques villes, le fanatisme révolutionnaire et l'impunité. Qui ne voudrait effacer de sa mémoire et les exploits du sieur Mottu, au faubourg Saint-Antoine, contre les emblèmes religieux, y compris le crucifix, et le brigandage des mobiles de Lyon, s'établissant, avec la connivence de l'autorité publique, à Caluire, au noviciat et dans la maison des Frères des Ecoles chrétiennes, seuls propriétaires légitimes du terrain et des bâtiments? Tandis que ces honteux excès, prélude sinistre des crimes de la Commune, causaient l'indignation de tous les gens de bien, des voix radicales ne cessaient de réclamer ce qu'elles appelaient l'instruction laïque, c'est-à-dire l'instruction dégagée de tout élément religieux. Ce vœu, que l'immense majorité de l'Assemblée nationale repoussait, retentit avec plus de force après que de nouvelles élections eurent fait passer le pouvoir aux mains des amis de M. Gambetta, qui avait tant de fois agité les masses populaires en leur criant : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » C'est alors que le Conseil municipal de Paris s'est

enhardi à ces délibérations qui ont attristé si profondément tous les amis éclairés des institutions républicaines, et par lesquelles il a proscrit, en présence du préfet de la Seine et de l'inspecteur d'Académie, silencieux l'un et l'autre, et l'enseignement chrétien, et les maîtres qui le donnent, et jusqu'aux livres consacrés à la démonstration des croyances universelles du genre humain. Quelque chose de plus grave, de plus digne d'attention que ces votes insensés d'une majorité qui ne représente pas, quoi qu'elle prétende, les vrais sentiments de la population de Paris, mais aussi quelque chose de moins franc, à notre avis, ce sont les rapports rédigés par M. Paul Bert au nom de la commission de la Chambre chargée de l'examen des nombreux projets relatifs à l'instruction primaire, qui sont émanés, les uns de l'initiative parlementaire, les autres du gouvernement. Ces rapports sont au nombre de deux, que M. Bert a déposés le 6 décembre 1879 et le 11 mai 1880. Le premier est tout un traité sur la matière, traité habilement composé et aussi complet que les opinions de l'auteur lui permettaient de l'écrire. Nous n'avons pas l'intention d'en embrasser toutes les parties ; nous examinerons seulement ce qui se rapporte d'une manière plus spéciale à notre sujet.

Dès les premières pages, M. Paul Bert nous déclare sa pensée, qui est aussi celle de la commission dont il est l'organe : imposer aux parents l'obligation légale de mettre leurs enfants des deux sexes en situation d'acquérir « l'ensemble des connaissances élémentaires dans le domaine des sciences positives, en dehors de toute hypothèse religieuse et de tout enseignement de dogme. » Le premier motif aux yeux de M. Bert pour fermer à la religion les portes de l'école, c'est l'obligation même que la loi nouvelle va imposer aux familles. Voilà un père de famille qui ne croit à rien ; l'obligera-t-on à envoyer son enfant suivre les leçons d'un maître qui lui enseignera la foi en Jésus-Christ, ou même seulement la foi en Dieu ? Ce serait violenter sa conscience et attenter en sa personne à un droit imprescriptible. Veut-on assurer le respect de ce droit ? Il est indispensable que pas un dogme, quel qu'il puisse être, pas même celui de l'existence divine, n'ait la permission de franchir le seuil de l'école. Ce qui fortifie cette conclusion, d'après l'auteur du rapport, c'est qu'elle seule assure la liberté de l'instituteur aussi bien que celle des parents ; car, dans l'hypothèse contraire, qui est l'état actuel, l'instituteur est assujéti à beaucoup de devoirs qui peuvent blesser ses convictions personnelles. Ainsi, pour obtenir son brevet, il est tenu de subir un examen sur des matières qui touchent au culte même, alors qu'il ne professe aucun culte. S'il veut fonder une école privée dans laquelle l'instruction religieuse ne soit pas

donnée, il en est empêché par la loi ; s'il passe outre, il s'expose à être interdit à tout jamais de sa profession. Enfin quel besoin la République française a-t-elle de l'enseignement religieux dans les classes ouvertes à l'enfance ? Suppose-t-on qu'en exposant avec méthode aux enfants leurs devoirs envers eux-mêmes, envers leurs semblables et envers l'État, un maître habile ne leur persuadera pas, même sans prononcer le nom de Dieu, qu'il est de leur intérêt de les bien remplir ? Suppose-t-on qu'il ne réussira pas à leur en faire contracter l'habitude ? La morale religieuse ne diffère de la morale humaine « que par l'hypothèse de son origine révélée ». La morale humaine suffit pour former de bons citoyens.

Nous croyons avoir résumé fidèlement les principaux arguments que M. Paul Bert invoque à l'appui de la thèse qu'il défend. Mais, à l'exemple de beaucoup d'hommes de science, fussent-ils physiologistes plutôt que mathématiciens, M. Bert ne s'arrête pas volontiers à moitié route ; il aime à tirer les conséquences de ses propres maximes. Or, après avoir enlevé l'instruction religieuse du programme de l'enseignement primaire, n'était-il pas conduit à écrire dans son projet de loi, que désormais l'enseignement dans les écoles publiques ne pourrait plus être confié à des prêtres ou à des religieux ? Comme il en fait lui-même la remarque, et sur ce point seul nous ne le contredirons pas, « la mission que des prêtres ou des religieux se croient appelés à remplir, les vœux solennels qu'ils ont contractés, leur font un devoir de donner le premier rang à l'enseignement des dogmes de la religion à laquelle ils appartiennent. En faire des instituteurs publics et leur interdire en même temps de donner l'instruction religieuse à leurs élèves, ce serait les placer entre deux devoirs, avec l'obligation de manquer à l'un d'eux : faute la plus grave qu'un législateur puisse commettre. Or, de ces deux devoirs, l'un simplement légal et d'origine humaine, l'autre sacré et d'origine divine, il n'est pas difficile de deviner lequel l'emporterait. D'ailleurs, il est vraisemblable qu'aucun d'eux n'accepterait une situation aussi périlleuse, et l'on peut dire aussi immorale. »

Il fallait se borner à ces simples observations ; mais M. Paul Bert saura-t-il jamais réfréner son ardeur de sectaire, quelques mécomptes qu'elle lui ait déjà valus ? Afin de justifier l'interdiction dont il entend frapper tout le personnel qui porte un habit religieux, il a dirigé contre le sacerdoce catholique une diatribe aussi usée qu'elle est violente. « Ceux-là sont peu propres à préparer des enfants à la vie de famille et à l'activité sociale, ose-t-il écrire, qui ne connaissent ni les joies, ni les charges de la famille, ni les devoirs et les besoins de la société ; qui font profession de tenir le mariage pour un état inférieur, de dédaigner et de traiter de vanités du siècle cet

amour du progrès matériel, intellectuel et moral, qui pousse en avant les sociétés modernes ; ceux-là sont peu propres à former des hommes libres, qui sont liés par des vœux d'humilité et d'obéissance passive ; ceux-là sont peu propres à parler de la patrie, qui ont juré d'obéir aveuglément à des chefs étrangers, etc., etc., etc. »

Comme ces invectives banales, ramassées dans les pamphlets les plus décriés, sont bien dans le ton et dans les habitudes de l'orateur qui s'est signalé tant de fois, sans profit pour sa renommée, par ses paroles haineuses et ses infidélités historiques ! Nous ne ferons pas à de pareilles misères l'honneur de nous y arrêter.

La conclusion de cette partie du rapport de M. Bert sort tout naturellement des prémisses qu'il a posées : « L'enseignement dans les écoles publiques ne comprend pas les matières religieuses et ne peut être donné par des personnes liées par des vœux ou engagées dans les ordres religieux... Il est laïque quant aux matières, et laïque quant au personnel. »

Nous ne mettons pas en doute que cette conclusion ne répondît très exactement à la pensée intime de M. Ferry. N'a-t-il pas déclaré devant la commission de la Chambre qu'il était animé des mêmes sentiments, qu'il poursuivait le même but qu'elle-même ? Cependant, comme il est aujourd'hui ministre de l'instruction publique et que le maniement des affaires a dû lui enlever, sinon ses passions qui sont toujours très ardentes, du moins beaucoup de ses illusions, il n'a pas été médiocrement effrayé de la double perspective qui s'offrait à lui : plus d'enseignement religieux dans les écoles publiques, plus de Frères, plus de Sœurs, plus de prêtres pour les diriger. Que répondrait-il aux familles qui n'ont point encore abjuré tout sentiment chrétien ? Comment comblerait-il le vide immense que laisserait l'expulsion de tant de maîtres excellents ? M. Ferry jugea qu'on s'était trop hâté, et il essaya de faire entendre raison à M. Bert et à ses collègues, déclarant que l'opinion ne lui paraissait pas mûre pour les réformes trop radicales qu'ils avaient proposées. Il aurait voulu que la commission s'en tint pour cette fois aux articles qui concernaient l'obligation et la gratuité, et qu'elle ajournât les autres parties de son projet. Mais les ministres qui nous gouvernent à cette heure ne se montrent inflexibles, qui ne le sait ? qu'à l'égard des communautés religieuses, et pour parler exactement, qu'à l'égard des catholiques. M. Ferry recula devant un conflit avec de puissants amis, dont il partageait dans son for intérieur les opinions, et il se décida, sans beaucoup de chagrin, nous en sommes persuadé, à faire des concessions. Il partagea, comme on dit, le différend par la moitié ; il fit disparaître l'instruction religieuse de la définition des matières obligatoires de l'enseignement élémen-

taire, mais il demanda qu'il ne fût pas question, pour le moment, du personnel : ce qui semblait rendre possible, tout au moins provisoirement, le maintien des membres des congrégations religieuses et du clergé séculier dans la direction des écoles communales.

Voici les termes de la rédaction proposée par M. le ministre de l'instruction publique ; « L'enseignement religieux ne fait plus partie des matières obligatoires de l'enseignement primaire. Le vœu des familles sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse. L'instruction religieuse sera donnée aux enfants des écoles primaires publiques par les ministres des différents cultes. Cet enseignement sera donné aux heures et dans les conditions déterminées par le règlement des écoles, soit dans les édifices consacrés au culte ou dans leurs dépendances, soit, si les ministres du culte le demandent, dans des locaux scolaires. »

Cet amendement laissait, comme on voit, une grande latitude à l'autorité administrative. L'instruction religieuse perdait, à la vérité, le caractère obligatoire qu'elle a eu jusqu'ici ; mais elle n'était pas légalement bannie de l'école ; par conséquent, elle pouvait y rentrer ; l'instituteur d'une commune catholique pouvait obtenir l'autorisation de faire répéter, comme par le passé, le catéchisme à ses élèves. D'autre part, sur la demande des curés et des pasteurs, les locaux scolaires, aux termes même de l'amendement, devaient être mis à leur disposition pour y venir donner l'enseignement religieux. Mais ces prudentes, ces opportunes atténuations ne furent pas acceptées par la commission qui maintint sa pensée primitive par la rédaction suivante : « L'instruction religieuse ne sera plus donnée dans les écoles primaires publiques des divers ordres ; elle sera facultative dans les écoles privées. Le règlement des écoles publiques, édicté par l'administration de l'instruction publique, déterminera les heures qui devront rester libres, pour que les enfants puissent, au gré de leurs parents, aller recevoir, en dehors des bâtiments scolaires, l'enseignement religieux de la bouche des ministres des différents cultes. »

M. Jules Ferry n'a eu gain de cause que sur un seul point : la commission ne lui a pas refusé l'ajournement des dispositions relatives au personnel enseignant. Dans le projet que M. Paul Bert a déposé sur le bureau de la Chambre des députés, au mois de mai dernier, on ne lit donc plus ce brutal article du projet primitif : « Les fonctionnaires de l'enseignement primaire public doivent... n'appartenir à aucun ordre, institut, communauté, congrégation, et généralement à aucune association religieuse ; n'être ministre d'aucun culte. » Nous comprenons qu'un gouvernement régulier,

s'appelât-il la république, recule devant cette mise hors la loi de tous ceux qui, dans le pays, se sont voués d'une manière plus spéciale, au service de Dieu et des pauvres. Mais le succès de M. Ferry se réduit en réalité à peu de chose, et les catholiques ont plutôt à le regretter qu'à s'en féliciter, en présence de l'impiété légale qui menace d'envahir les écoles officielles. A quoi servira-t-il de n'avoir pas exclu de l'enseignement les ministres du culte et les membres des congrégations, si la religion elle-même doit en être exclue? Nous insistons sur ce point capital déjà touché par M. Bert, dans un passage de son premier rapport que nous avons cité plus haut : effacer l'instruction religieuse du programme des études primaires, c'est écarter du même coup les maîtres qui ont fait vœu d'enseigner aux hommes la foi en Dieu et en Jésus-Christ. Ils ont fait ce vœu, et pour mieux l'accomplir, ils ont renoncé aux joies de la famille et à tous les plaisirs du monde; ils ont embrassé une vie austère, sans autre consolation que la pensée du bien qu'ils font autour d'eux; et, appelés à diriger une école publique, ils consentiraient à ne jamais parler aux enfants ni d'un Dieu créateur et rédempteur, ni de la destinée de l'homme en cette vie, ni de celle qui l'attend après la mort! Qui pourrait les supposer capables d'une telle apostasie? Si le législateur recule devant la honte de les exclure ouvertement, ils s'excluront eux-mêmes : M. Ferry ne saurait conserver sur ce point aucune illusion. Ce qu'il y a d'évident pour nous, c'est que la commission de la Chambre des députés n'en conserve pas; elle sait qu'en chassant la religion de l'école, elle en chasse le religieux et le prêtre; et peut-être faut-il chercher dans sa persuasion à cet égard le motif de l'apparente et frivole concession qu'elle a faite au ministre de l'instruction publique, en ajournant toute proposition relative au corps enseignant.

Mais quand on veut en finir avec l'enseignement religieux, ce ne sont plus seulement les meilleurs d'entre les précepteurs qu'on éloigne, soit qu'ils se retirent d'eux-mêmes, soit qu'on les chasse par la violence ou en vertu d'un article de loi. Nous avons tous, ici-bas, quelle que soit notre condition, d'autres maîtres que ceux qui nous parlent du haut d'une chaire : ce sont les livres que nous lisons ou qui nous sont lus. Quel parti prendre à l'égard des livres? La religion ayant été considérée de tout temps en France comme la première base de l'éducation, et les luthériens de même que les calvinistes, ne pensant pas à cet égard autrement que les catholiques, ni les israélites autrement que les chrétiens : il en est résulté que le plus grand nombre des livres qui sont à l'usage de la jeunesse, sont imbus d'idées religieuses. Ceux qui n'offrent à aucun degré le reflet de l'Ancien ni du Nouveau Testament, sont les pires de tous,

et difficilement une mère les mettrait aux mains de ses enfants. C'est là un fait que M. Paul Bert ne pouvait méconnaître, et qu'il constate, il l'avoue, « avec tristesse. » Que faire cependant? Ne faut-il pas qu'à tout prix, le bon sens du genre humain fléchisse devant la haute sagesse des libres penseurs qui ont nos destinées entre les mains? On commencera par écarter les ouvrages qui se rattachent le plus directement à l'éducation religieuse, comme le Catéchisme, l'Histoire Sainte, les Évangiles. On ne permettra pas que l'*Imitation de Jésus-Christ*, ni les *Maximes tirées de l'Écriture Sainte*, excellent ouvrage de Rollin, ni la *Doctrine chrétienne* de Lhomond, ni la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par M. Wallon, pénétrant dans les écoles; sans quoi les lectures de l'enfant, dépassant les horizons que la loi permet à l'instituteur d'ouvrir à ses élèves, initieraient son jeune esprit à la science défendue, la science de Dieu et de l'humaine destinée. De même qu'il y avait autrefois des livres prohibés dans l'Université de Paris, notamment les traités d'astrologie judiciaire, de même, avant peu, si les projets de M. Paul Bert et de ses collègues l'emportent, il y aura des livres prohibés dans les écoles publiques; ce seront les livres saints et les abrégés ou les commentaires qui s'y rattachent. Mais suffira-t-il d'écarter les ouvrages qui contiennent le dépôt des vérités révélées? Assurément non. La logique ne permet pas de faire une exception en faveur des enseignements de la religion dite naturelle. Cette religion, elle aussi, a des dogmes que de grands esprits ont professés, dogmes moins nombreux, moins définis que ceux des religions positives, mais qui dépassent l'humble sphère des choses que les yeux voient, et que touchent les mains: c'est l'idée d'une cause première qui a créé le monde, qui le gouverne par sa providence, qui a doué l'homme d'une âme immortelle, et qui le jugera un jour selon ses œuvres. Ces vérités sont-elles susceptibles d'une démonstration rationnelle? M. Bert nous répondrait que non. Il ne sera donc pas permis de les exposer, d'en parler même dans les écoles publiques, ni de mettre aux mains des enfants aucun livre qui s'y rapporte: sans quoi le système s'écroule; ce n'est plus l'enseignement religieux à proprement parler qu'on élimine: c'est l'enseignement de telle ou telle religion, de tel ou tel dogme. Combien le Conseil municipal de Paris est plus conséquent avec lui-même! Dévoré qu'il est de la passion de l'impiété, il a ordonné une révision de la liste des livres scolaires, afin que désormais cette liste ne comprît aucun ouvrage religieux, et que ceux-là même qui traitent de la religion naturelle, dans lesquels, par conséquent, il est parlé de Dieu ou de l'âme, fussent écartés comme les autres. Les maximes adoptées par la commission de la Chambre des députés conduisent là: sur la pente

de l'athéisme, il n'est donné à personne de s'arrêter avant d'être tombé de chute en chute à ce fond d'abîme. Lors donc que l'enseignement religieux aura été interdit dans toutes les écoles communales, lorsque les hommes de foi qui dirigeaient un certain nombre de ces écoles auront été chassés, que les ouvrages qui peuvent rappeler à l'enfant et son origine et sa fin dernière, auront été remplacés par le catéchisme des droits et des devoirs du citoyen, la libre pensée triomphera ; la réforme dont elle a tracé le plan sera complète ; un système nouveau d'éducation aura pris la place de l'ancien. Peut-être suffirait-il d'avoir étalé dans toute sa nudité cette monstrueuse conception, pour en démontrer l'extravagance et le péril. Nous ne croyons pas inutile cependant de la mettre une dernière fois aux prises avec la réalité, et de faire voir qu'elle ne se recommande par le suffrage d'aucun peuple ; qu'elle atteint profondément les droits que ses partisans ont la prétention de protéger ; qu'elle compromet les intérêts moraux qu'une société sage doit chercher à garantir par la bonne éducation des enfants ; qu'enfin, elle entraîne dans la pratique des difficultés qui en rendent la réalisation impossible.

### III

Que l'instruction laïque telle que le premier rapport de M. Paul Bert la définissait et que le second la prépare, c'est-à-dire l'instruction séparée de la religion et exclusivement confiée à des laïques, soit absolument en dehors de la tradition française ; que la tradition contraire ait prévalu dans notre pays, après comme avant 1789, et que depuis quatre-vingts ans elle ait eu en sa faveur l'adhésion raisonnée et l'appui énergique des esprits les plus libéraux, c'est là un fait qui ressort d'une manière trop éclatante de tous les témoignages pour que personne ait osé jamais le démentir. Mais en général les arguments de ce genre touchent peu la démagogie. Que lui importe le passé ? Est-il autre chose à ses yeux, qu'une longue erreur et qu'un long esclavage, et ne se propose-t-elle pas de refaire la société sur des bases nouvelles que nos pères n'ont pas soupçonnées ?

D'autres, moins indifférents aux leçons de l'expérience, aimeraient à pouvoir opposer l'exemple des autres nations à celui de la France ; car si la France naguère servait de modèle à ses voisins en beaucoup de choses, les unes graves, les autres frivoles, c'est aujourd'hui le penchant, nous ne voulons pas dire la manie, de certains de nos compatriotes, de médire de leur pays, de le calomnier même, et d'admirer les institutions, les lois et les mœurs de l'étranger.

Mais est-il vrai que l'éducation laïque, repoussée par nos pères,

ait fleuri chez les autres peuples et que le moment soit venu de leur faire ce nouvel emprunt? M. Paul Bert nous apprend, d'après M. de Laveleye, qu'elle est établie dans l'état d'Honolulu et qu'elle y fait merveille. Nous l'avouons avec franchise; jamais nous n'aurions eu la pensée d'aller jusqu'en Polynésie demander au gouvernement d'Honolulu des leçons pour la France, et des arguments à l'appui d'un projet de loi soumis à nos Chambres législatives.

M. Bert cite encore comme gagnée à la cause de la laïcité la Hollande. La citation est-elle exacte? Elle appelle tout au moins un éclaircissement qui est indispensable pour épargner au lecteur une grave méprise. Matériellement il est exact que l'instruction laïque existe en Hollande. La religion, en effet, n'a pas été comprise par la loi hollandaise, dans le programme des écoles publiques; le soin de l'enseigner a été laissé aux ministres des différents cultes. Mais si chez cette nation, qui par un concours de circonstances particulières a vu de bonne heure se multiplier les sectes les plus diverses, tout enseignement dogmatique a été jugé périlleux et même impossible, est-ce à dire que les enfants soient élevés dans l'ignorance de Dieu? Si M. Paul Bert le croit, il commet une étonnante erreur. En Hollande, l'instituteur n'a pas à toucher au dogme, non sans doute; mais la loi lui prescrit comme son premier devoir de préparer ses élèves à la pratique des vertus chrétiennes; mais il a pour mission de leur enseigner l'amour de Dieu et la foi dans sa providence; mais dans beaucoup d'écoles, suivant la pieuse coutume de nos pères, la classe commence et finit par une prière; on récite l'*Oraison dominicale*, les dix commandements de Dieu, ou une autre prière choisie parmi celles que l'usage du pays a consacrées. « Oui, vous avez raison, » disait en 1831 à M. Cousin<sup>1</sup>, M. Van den Ende, inspecteur général de l'instruction primaire, avec lequel M. Cuvier avait conversé autrefois, et qui était regardé en Hollande comme un des pères de l'éducation du peuple, « vous avez raison, l'école doit être chrétienne, il le faut absolument. La tolérance n'est nullement de l'indifférence. Il faut développer l'esprit moral et l'esprit religieux des enfants par un bon choix d'histoires bibliques; surtout il faut que cet enseignement soit mêlé à tous les autres enseignements, qu'il se retrouve dans la lecture, dans l'écriture, dans l'histoire, etc. » Environ un demi-siècle s'est écoulé depuis que ces paroles ont été prononcées: la législation hollandaise a été modifiée en quelques points; mais elle a conservé aux écoles du pays l'esprit religieux, l'esprit chrétien que M. Van den Ende avait contribué à leur incul-

<sup>1</sup> Cousin, *De l'instruction publique en Hollande*, Paris, 1837, in-8°, p. 28 t. 29.

quer. Quel rapport y a-t-il entre l'instruction laïque ainsi comprise et l'instruction laïque telle que la proposent M. Bert et ses amis? La première, à quelques objections qu'elle puisse donner lieu, et elle en a soulevé de très graves, même en Hollande, lors de la discussion de la loi de 1857, la première ne procède pas de l'incrédulité, et loin de former des impies, elle ouvre à l'enfant la voie qui conduit aux vérités chrétiennes; la seconde qualifie de « légendes mystiques et d'hypothèses surnaturelles » les plus saintes croyances; elle enseigne à ses élèves à se passer de Dieu, et elle les pousse fatalement ou au scepticisme ou à l'athéisme.

Ce n'est donc pas la Hollande qui peut fournir un argument en faveur de cette laïcité néfaste qu'on prépare à la France chrétienne et catholique. Nous adresserons-nous à l'Amérique? Certes, s'il existe un peuple qui ait le respect de sa liberté, c'est le peuple américain. Chaque citoyen met autant d'énergie à la réclamer pour autrui que s'il s'agissait de lui-même. Là, ce qui gêne le droit de quelques-uns est répudié par tous. D'autre part, le sentiment religieux est si général et si profond, qu'il a pénétré toutes les habitudes de la vie, et qu'on retrouve partout sa trace dans les lois comme dans les mœurs. Lorsque les pouvoirs publics eurent à régler l'organisation des écoles, ce fut un problème difficile que la conciliation d'une piété fervente avec la recherche passionnée de l'indépendance individuelle. Que dès aujourd'hui ce problème ait trouvé sa solution définitive, M. Buisson, à qui on doit un très intéressant *Rapport sur l'instruction primaire à l'Exposition universelle de Philadelphie*<sup>1</sup>, ne le pense pas. Voici les principaux traits du tableau qu'il a tracé. Tout enseignement confessionnel est interdit dans les écoles publiques. En effet, dit-on, si une église avait le droit de faire enseigner officiellement ses dogmes, la liberté des autres églises en souffrirait, puisque les enfants des familles qui appartiennent à ces églises auraient à subir un enseignement que leurs familles n'approuvent pas et qui les offense. Il est permis aux différentes communions d'ouvrir des classes dont elles règlent le programme à leur gré, et suivant les convenances de leur foi; mais dans les classes qui appartiennent à l'État, c'est-à-dire à la communauté des citoyens, le programme scolaire ni les leçons de l'instituteur ne doivent rien admettre qui puisse blesser la conscience d'un seul. Telle est aux États-Unis la part faite à la liberté dans l'organisation des écoles publiques. Quelle est celle qui est laissée au sentiment religieux? C'est avant tout la lecture de la Bible. La Bible pour les Américains n'est pas un livre comme les autres; ce n'est pas le

<sup>1</sup> Paris, Imp. nat., 1878, p. 451 et suiv.

livre d'une secte, d'un parti, d'une région ; c'est le livre de tous ; c'est pour tous, comme l'a dit M. Buisson, la substance même de leur être moral, l'aliment quotidien du cœur et de l'esprit. On avait donc gardé jusqu'à ces dernières années dans les écoles, l'usage de lire chaque jour un passage de la Bible. « On y joignait même très généralement, dit M. Buisson, ou l'*Oraison dominicale*, ou des cantiques empruntés aux meilleurs recueils protestants. Un certain nombre d'établissements, dans les États où le sentiment religieux s'est toujours montré le plus vif, en Pensylvanie par exemple, ajoutaient même ouvertement à ces exercices une prière faite à haute voix par le maître. » Il est vrai que depuis dix ans la situation s'est un peu modifiée. Les catholiques, devenus de plus en plus nombreux, ont protesté contre l'emploi de la Bible comme livre de lecture, et leurs plaintes ont trouvé de l'écho même parmi les protestants. Mais aucune voix autorisée a-t-elle demandée que l'instituteur public oublât dans ses leçons qu'il s'adressait à des enfants de familles chrétiennes pour la plupart, et que ces enfants devaient être élevés dans l'amour et dans la crainte de Dieu ? Jamais ce scandale n'a été donné aux États-Unis. Actuellement, selon M. Buisson, « la lecture de la Bible, sans commentaires dogmatiques, est légalement obligatoire dans le Massachussets, dans l'Indiana et dans l'Iowa : légalement autorisée dans les États de Pensylvanie, de New-York, de New-Jersey et d'Illinois, laissée à la discrétion des autorités locales et du maître dans l'État de Rhode-Island, et dans la plupart des États de l'Ouest, de l'Ohio à la Californie et du Wisconsin au Mississipi. »

Il faut convenir que cette organisation de l'école américaine ne ressemble guère à celle que le radicalisme a rêvée pour l'école française. En France, quant à présent, nous avons le malheur d'avoir affaire à de purs théoriciens, qui ont l'amour de la liberté sur les lèvres bien plus que dans le cœur. Les Américains sont des gens pratiques, sincèrement religieux et sincèrement libéraux.

Si nous néglignons de parler de la Suisse, nos adversaires pourraient s'armer contre nous de notre silence et y chercher en faveur de leur laïcité un argument qu'il ne nous plaît pas de leur laisser. Que dans ce pays, depuis une douzaine d'années, les familles chrétiennes aient été soumises à bien des épreuves ; qu'à Genève, M. Carteret, aux jours de sa puissance, ne les ait point épargnées ; que des instituteurs et des institutrices aient été sévèrement réprimandés pour le seul fait d'avoir mis des ouvrages religieux aux mains de leurs élèves ; qu'à Berne comme à Genève, la persécution ait sévi contre les catholiques : ce n'est pas nous qui le contesterons ; mais tout récemment les électeurs genevois ont fait justice de l'adminis-

tration de M. Carteret, et Genève d'ailleurs, non plus que Berne, n'est pas toute la Suisse. L'article 27 de la constitution helvétique porte que « les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance. » Cette disposition équivaut-elle donc à la proscription de l'enseignement religieux ? En Suisse on n'en juge pas ainsi, comme on peut s'en assurer en consultant l'ouvrage du docteur Dubs, membre du tribunal fédéral, sur le *Droit public de la Confédération suisse*<sup>1</sup>. Il y a des communes dont les habitants appartiennent à des confessions différentes ; que dans ces communes l'enseignement de la religion soit remis aux confessions elles-mêmes, c'est la conséquence naturelle de la loi constitutionnelle. Mais la volonté du législateur a-t-elle été qu'il en fût de même dans les localités où l'unité de foi religieuse existe d'une manière presque absolue ? A-t-elle été que partout, entre la religion et l'école publique, le divorce eût lieu et devint une obligation légale ? Ce qui ne devait être qu'un hommage rendu à la liberté des consciences a-t-il servi à les opprimer et s'est-il transformé en une profession déguisée d'athéisme ? La Suisse, nous l'affirmons, n'est pas descendue aussi bas. La liberté religieuse a du reste survécu aux coups dont elle avait été frappée dans certains cantons, et elle tend aujourd'hui à se relever. Genève se dégage peu à peu des liens dont la politique de M. Carteret l'avait chargée. A Berne, la persécution s'est ralentie.

Après avoir constaté la situation en Hollande, aux États-Unis et en Suisse, sans oublier le gouvernement d'Honolulu (comment pourrions-nous oublier un si puissant État ?), jetons les yeux sur la carte des autres pays civilisés. Quel est celui dans lequel jusqu'à ce jour les principes posés par M. Paul Bert aient été mis en pratique ? Est-ce l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Belgique, la Russie, l'Espagne ? Chez aucun de ces peuples l'instruction n'est purement laïque. Les croyances religieuses diffèrent ; mais partout elles interviennent dans l'éducation ; nulle part la religion n'a disparu de l'enseignement ; nulle part on n'a supposé qu'il fût conforme à l'intérêt social, au vœu des familles, à la nature des choses et à celle de l'homme, d'adopter une organisation scolaire dans laquelle Dieu fût oublié et méconnu, sinon ouvertement nié. La tradition des peuples civilisés ne diffère donc pas de celle de la France ; toutes deux se réunissent pour n'en former qu'une seule, qui s'élève comme la réprobation unanime du bon sens et de la raison contre les propositions subversives de M. Bert et de ses collègues.

<sup>1</sup> Neuchâtel, J. Sandoz, et Genève, Desrozis, 1878-1879, 2 vol. in-8°.

## IV

Mais ce n'est pas assez d'opposer à de pareilles doctrines la pratique constante des peuples civilisés : nous devons aussi les examiner en elles-mêmes, et faire voir que loin de tenir ce qu'elles promettent, elles ne peuvent conduire qu'à l'oppression des consciences et à l'abaissement du niveau intellectuel comme du niveau moral de la nation.

Elles s'annoncent au nom de la liberté ; elles veulent, disent-elles, que toutes les convictions soient respectées et qu'il ne soit fait violence à aucune : leur but est de protéger l'enfant dont le père s'avoue athée, contre un enseignement qui le ferait croire en Dieu ; l'enfant israélite, contre la lecture éventuelle de l'Évangile ; l'enfant calviniste ou luthérien, contre toute apologie de l'Église catholique et tout acte de soumission à son autorité. Nous prenons acte de ces promesses. Soit, l'école laïque est fondée, et l'instituteur laïque qui la dirige se conforme aux intentions de son fondateur. Cependant un père et une mère catholiques ont élevé pieusement leur fils et leur fille : ils les ont accoutumés à prier Dieu chaque jour et à lui rapporter toutes leurs pensées, comme à l'auteur de tout bien ; ils les ont initiés aux mystères de la chute, de la rédemption et des fins dernières de l'homme, au culte de Jésus-Christ et à celui de sa mère ; croyez-vous que ce père et cette mère n'éprouveront pas une douleur profonde, lorsqu'ils auront à envoyer ces deux enfants dans des écoles, où ni l'un ni l'autre ne retrouveront les emblèmes de leur culte, dans laquelle Jésus-Christ ne sera pas honoré ni même le nom de Dieu prononcé, dont l'enseignement ne contiendra rien qui élève ces jeunes âmes vers leur créateur, et renfermera peut-être beaucoup de paroles, au moins légères, qui les détournent de lui ? Aux yeux de ces parents qui, plus heureux que vous, ont conservé le bienfait de la foi, songez qu'il s'agit de la destinée présente et à venir de leurs enfants, et que vous ne pouvez les soumettre à une torture plus cruelle que l'alternative où vous les placez, de fuir l'école de leur village, ou d'exposer ces pauvres enfants à oublier Dieu et à perdre leur âme. Or il y a des milliers de familles que vous allez condamner à ce supplice. Si vous appelez cela respecter la liberté, qu'est-ce donc, selon vous, que l'oppression des consciences ? Mais ce ne sont pas les catholiques seuls qui auront à souffrir de cette émancipation prétendue dont vous faites miroiter l'image vaine devant le pays trompé. Les luthériens et les calvinistes, dans la sincérité de leurs convictions chrétiennes, souffriront-ils sans se plaindre que la Bible, qu'ils ont coutume de lire matin et soir si reli-

gieusement, soit classées parmi les ouvrages prohibés, comme un livre doublement dangereux; dangereux par les faussetés qu'il renferme et qui sont propres à égarer le jugement de ceux qui s'en nourrissent, dangereux par les habitudes de sectaire qu'il développe et qui tarissent dans leur source les sentiments de tolérance et de paix qu'il conviendrait d'entretenir entre les citoyens de toutes les opinions? Les israélites eux-mêmes ne seront-ils pas atteints dans ce qui est l'essence de leur foi et le soutien de leurs espérances, lorsque les récits de la Genèse et toute la législation mosaïque auront été rayés du programme des écoles, qu'il n'y sera plus question de la création, que le dogme même de l'existence de Dieu cessera d'être enseigné, par cela seul que c'est un dogme, c'est-à-dire une affirmation contestée sur un objet non connaissable, ni susceptible, comme dit M. Bert, d'une démonstration rationnelle? Nous le demandons de nouveau, est-ce par respect pour le droit des consciences qu'on se propose de blesser les israélites, et les deux communions protestantes, et les catholiques, et de les blesser dans ce qui touche le plus profondément et les pères et les mères, à savoir l'éducation de leurs enfants? A ce système d'oppression générale, qui s'étend à tous les cultes, je ne vois que l'athéisme qui échappe et qui puisse profiter : seul il y gagnera ; son misérable gain sera de ne plus entendre prononcer le nom de Dieu dans les écoles publiques. Mais qu'est-ce que l'athéisme? Est-il donc si respectable? S'est-il signalé par de tels services rendus à la société, que le législateur doive lui sacrifier toutes les autres convictions? « La terre, dit Bossuet, porte peu de ces insensés qui, dans l'empire de Dieu, parmi ses ouvrages, parmi ses bienfaits, osent dire qu'il n'est pas ; et lorsque dans la lumière du christianisme on en découvre quelqu'un, on doit en estimer la rencontre malheureuse. » C'est en faveur de cette infime minorité que le projet de M. Paul Bert a été conçu et rédigé. Qu'elle ait sa place au soleil ; qu'elle s'introduise dans les plus hautes fonctions de l'État ; qu'elle siège dans les assemblées où se préparent les lois, nous y consentons : mais qu'elle aspire à devenir la maîtresse de l'éducation nationale, que s'étant affranchie de toute croyance, elle entreprenne de façonner les écoles publiques à son image, sans souci de la tradition ni des vœux du pays, voilà ce qui nous étonne ; et notre étonnement douloureux se change en indignation, quand cette violence inouïe, faite aux consciences catholiques, protestantes, israélites par quelques obscurs adeptes de l'athéisme, ose bien s'annoncer comme une délivrance de la pensée, comme une conquête de la liberté religieuse, comme la victoire du droit.

De quoi vous plaignez-vous, nous dira-t-on? Si les écoles

publiques vous inquiètent, n'avez-vous pas le droit d'ouvrir des écoles privées dont vous choisirez les maîtres et dont vous réglerez les programmes à votre guise? Oui, nous avons ce droit, et nos maîtres ne nous en ont point encore jusqu'ici contesté l'exercice, enclins à le respecter, s'il reste inutile entre nos mains, résolus à nous le disputer et à nous le ravir, si nous nous en servons d'une manière efficace pour notre cause. A Paris et dans quelques grandes villes, les catholiques ont commencé à mettre ce droit à profit; en remplacement des écoles chrétiennes supprimées par l'intolérance républicaine, ils ont fondé de nouvelles écoles, qui, lorsque les locaux sont suffisants, reçoivent plus d'élèves que n'en avaient les anciennes. Ce résultat, qu'elle n'attendait pas, a indigné la démagogie, et si les récits des journaux sont fidèles, le Conseil municipal de Paris a déjà retenti de plaintes et de menaces contre ces cléricaux qui avaient le mauvais goût de ne pas abaisser silencieusement leur tête résignée devant les arrêts de proscription lancés contre leurs écoles par les ennemis de leur foi. Mais ce qui se peut à Paris et dans quelques grands centres n'est évidemment pas possible sur tous les points du territoire. Il existe en France 59 051 écoles publiques, dont 23 015 écoles spéciales aux garçons, 18 937, spéciales aux filles, 13 927 écoles où les deux sexes sont admis, et 3172 écoles de hameaux. Aujourd'hui dans toutes ces écoles, suivant la volonté du législateur, on donne l'instruction religieuse, c'est-à-dire quand les enfants qui fréquentent l'école appartiennent à des familles catholiques, ce qui est le cas le plus ordinaire, on enseigne l'histoire sainte et on fait réciter le catéchisme. Que les propositions de M. Paul Bert viennent à être adoptées, voilà 59 000 écoles et plus d'où la religion est bannie. Par quel effort de charité serait-il possible de combler le vide que cette grande iniquité laissera dans l'éducation nationale? On aura beau multiplier les sacrifices, ils ne suffiront pas pour réparer les brèches faites à l'enseignement par le législateur lui-même. Les israélites, qui sont en minorité dans le pays, souffriront moins que les protestants; et, de leur côté, les protestants auront moins à souffrir que les catholiques. Nous serons les plus atteints, parce que nous sommes les plus nombreux, et nous le serons d'une manière presque irrémédiable. Quel que soit le zèle des congrégations religieuses, quel que soit l'appui qu'elles trouvent dans le clergé séculier et dans la libéralité des fidèles, la situation sera plus forte que toutes les bonnes volontés et que tous les dévouements. Ira-t-on ouvrir des écoles chrétiennes, nous ne dirons pas dans tous les villages, mais dans tous les chefs-lieux de canton, dans tous les chefs-lieux d'arrondissement, même dans tous les chefs-lieux de département? On compterait aisément les points sur lesquels les

catholiques pourront profiter des facilités que la loi leur accorde. Partout ailleurs ils auront à gémir et à s'indigner de l'oppression qui pèsera sur la conscience des pères de famille. C'est donc la plus amère dérision, que de les inviter à user de la liberté que la loi leur accorde et dont l'exercice, dans l'immense majorité des cas, leur sera impossible.

Que si nous quittons maintenant ces considérations qui touchent à la liberté des consciences pour n'envisager que l'intérêt social, croit-on qu'on aura fait une chose utile au pays quand on aura fermé une des avenues par lesquelles la vérité religieuse avait pu jusqu'ici pénétrer dans l'âme des enfants? La question revient à savoir s'il est bon pour une nation d'être sans culte et sans foi. La sagesse des peuples a depuis longtemps prononcé; sur ce point tous sont d'accord, les anciens comme les modernes, ceux qui sont gouvernés par un roi, comme ceux qui vivent en république; et peut-être dans les républiques la foi dans la Providence est-elle encore plus nécessaire que dans les monarchies. Voilà pourquoi, à côté d'un extrême amour de la liberté, le sentiment religieux est si vif chez les Américains. On tente par conséquent une expérience que nous avons le droit d'appeler tout au moins téméraire, car elle n'a jusqu'ici réussi à personne, en travaillant à effacer du cœur de la France le souvenir de Dieu.

On a lu dans quelques livres de philosophie que la société peut se passer de religion, et que pour se conduire dans la vie la connaissance de ses devoirs suffit à l'homme. On essaye de se persuader à soi-même et de persuader aux autres que ces livres ont dit vrai; et s'étant figuré qu'une morale toute terrestre s'accorde avec la nature humaine, on pousse l'illusion jusqu'à penser qu'elle convient à l'enfance. On efface alors l'instruction religieuse du programme des écoles primaires, et on la remplace par la lecture de la constitution et l'apprentissage des devoirs civiques. Illusion aussi impardonnable que funeste! Ce n'est pas impunément que vous séparerez dans l'éducation non plus que dans la vie l'idée du devoir et l'idée de Dieu. Qui dit un devoir dit une loi, et qui dit une loi dit un législateur qui l'a promulguée et un juge qui l'applique à chacun selon ses œuvres. De même que la raison ne conçoit pas la cause première de l'univers sans concevoir aussitôt que cette cause n'a pas abandonné son œuvre au hasard, mais qu'elle a soumis les esprits et les corps à certaines règles qui sont l'expression de sa sagesse et qui constituent l'ordre du monde, de même l'idée de ces règles primordiales et surtout de celle qui est écrite au fond de notre conscience comme la maîtresse de nos actions, ne nous apparaît pas sans que nous les rattachions à leur auteur. Toutes ces idées se tiennent et

forment une chaîne qui de l'homme s'élève à Dieu. Quand l'anneau supérieur est brisé, la chaîne retombe sur la terre, où elle flotte au gré des passions et des intérêts, et le devoir perd la force d'enchaîner les volontés.

Ce sont là des vérités si anciennes et si simples, que nous nous reprocherions d'insister. Mais si, malgré leur évidence, il faut nous résigner de nos jours à les voir méconnues, quelle imprévoyance, quelle cruauté n'y a-t-il pas, de la part de ceux qui les nient, à choisir pour premières victimes de leurs erreurs philosophiques les enfants qui fréquentent les écoles communales ! L'enseignement de la morale séparée de la religion et réduite à la sèche nomenclature des devoirs civiques, laissera-t-il dans ces jeunes esprits aucune impression salutaire ? Exercera-t-il sur leur caractère et sur leur conduite aucune influence durable ? Aura-t-il le pouvoir de réprimer leurs mauvais instincts, de modérer leurs passions, de leur inspirer des sentiments d'abnégation et de charité, d'enflammer leur patriotisme ? Quand vous apprenez à un enfant les dix commandements de Dieu, il est porté à vous croire et à vous suivre, parce qu'il vous comprend. Ce maître divin, au nom duquel vous lui parlez et qui veut être obéi, est celui dont il a le pressentiment ; vous l'aidez en quelque sorte à dégager une image dont les traits sont gravés au dedans de lui-même. A la place de la loi divine, de cette loi vivante, promulguée une première fois au Sinaï, et une seconde fois au Calvaire, mettez les formules abstraites d'un catéchisme civique, l'enfant ne comprendra pas cette morale mutilée dont il ne verra ni l'origine ni la sanction. Comme elle ne répond pas au besoin de son cœur ni aux inspirations secrètes de son intelligence, elle n'aura aucune prise sur lui ; et quand il quittera l'école, n'ayant rien appris du vrai but de la vie, désarmé contre les mauvais exemples, contre les tentations et surtout contre l'égoïsme, il sera exposé à commettre bien des fautes et trompera plus d'une fois l'espoir que la patrie fondait sur son désintéressement et sur son courage. Nous plaindriions une société dont les enfants n'auraient reçu d'autres préceptes que ceux d'une morale purement laïque ; au jour du danger, elle trouverait en eux de pauvres défenseurs.

Il faut donc que la démocratie radicale y regarde à deux fois avant de supprimer l'instruction religieuse dans les écoles publiques ; elle ne porterait pas seulement l'atteinte la plus injuste aux droits de la conscience, dont elle se soucie peu, quoi qu'elle en dise ; elle ferait courir un risque sérieux à des intérêts que nous croyons lui être bien autrement chers : l'avenir moral, la grandeur et la sécurité du pays. Nous n'ajouterons plus que quelques mots. Les partisans de la laïcité de l'enseignement savent-ils à quel point leur système

est impraticable. Un moraliste éminent, M. Ernest Naville, le leur a montré dans un discours sur *l'École chrétienne*, prononcé à Genève, le 22 mars 1870. Nous ne pouvons reproduire textuellement cette éloquente et judicieuse allocution, mais nous en résumerons les passages les plus saillants. Il y a bien des matières dans une école, pour l'enseignement desquelles la religion n'intervient pas nécessairement, bien qu'elle puisse, et, que selon Van den Ende, elle doit ne pas y rester tout à fait étrangère, par exemple, le syllabaire, les principes de l'écriture, l'arithmétique. Les règles du calcul sont les mêmes dans chaque pays, quel que soit son culte; les mahométans ne comptent pas autrement que les catholiques. Mais qu'on arrive à l'étude de la langue, la situation se modifie, à proportion que s'agrandit le cercle des idées qui viennent s'offrir à l'intelligence de l'élève. Comme le dit très bien M. Naville « la langue est l'expression totale de la vie de l'humanité. Rien ne saurait se manifester dans l'existence des individus, ni dans celle de la société, qui ne se retrouve dans la langue, comme dans un dépôt où se conservent les archives du genre humain ». Comment dès lors enseigner une langue, sans que la religion se trouve mêlée à l'enseignement? Ouvrons un vocabulaire, non pas même un vocabulaire, mais un de ces recueils de mots usuels, comme on en met entre les mains des enfants : nous y trouvons ces mots : *Dieu, âme, religion, prière*. Si l'instituteur ne veut enseigner que l'orthographe, il ne s'y arrêtera pas; mais s'il a pour mission d'éveiller l'intelligence et de former le jugement de ses élèves, il aura quelque peine à ne pas expliquer de pareils termes; voulût-il s'en dispenser; il n'échappera pas aux questions indiscrettes de quelque enfant curieux. Que répondra-t-il? S'il se tait, le silence, en pareil cas, est déjà une réponse qui cache la négation de la vérité religieuse, ou une indifférence qui ne vaut guère mieux. Il y aurait un moyen de tourner la difficulté, ce serait d'effacer des vocabulaires à l'usage des écoles les termes religieux. M. Naville a eu entre les mains un livre de classe ainsi épuré par les soins d'un écrivain moins ami de l'enfance et de la langue que de l'enseignement laïque entendu dans toute sa rigueur. Mais, fait observer M. Naville, quand vous aurez poussé aussi loin qu'il est possible la suppression des termes qui touchent à la religion, il restera toujours un mot que vous ne pourrez pas effacer, un mot que toute bouche humaine prononce, et qui est de l'usage le plus fréquent, le mot de *mort*. Qu'est-ce que la mort et que devient l'homme après la mort? Qu'est devenu cet enfant hier plein de vie,

<sup>1</sup> Le discours de M. Naville et un autre discours du même auteur sur *l'École laïque* ont été réunis dans une brochure in-18, qui a paru en 1873, à Genève, chez Cherbuliez, et à Paris, chez Sandoz.

aujourd'hui couché dans le cimetière, sous quelques pelletées de terre? La question, qu'on n'en doute pas, sera posée plus d'une fois à l'instituteur par ses élèves, le lendemain du jour où ils auront vu disparaître un de leurs camarades qui, la veille, encore jouait avec eux. Quelque réserve qu'il ait la bonne volonté de garder, il ne pourra pas refuser à leur curiosité et à leur douleur la satisfaction d'une réponse telle quelle. Voilà donc l'instruction religieuse qui rentre dans l'école; elle y rentre par une porte détournée, sans les garanties qu'un programme exactement défini aurait offertes, et non sans de graves périls pour les droits de la conscience qu'on annonçait l'intention de sauvegarder; car il peut arriver que la réponse de ce maître d'école, mal préparé sur de tels sujets, blesse les convictions de plus d'un père de famille, et que si elle est entachée de matérialisme, elle porte une atteinte irréparable à la foi religieuse dans le cœur des enfants qui l'auront écoutée.

Nous n'avons pas l'espérance que les observations qui précèdent modifient en rien l'opinion de M. Paul Bert et de ceux de ses collègues qui ont préparé, de concert avec lui, les deux projets de loi dont la Chambre des députés est en ce moment saisie. Qu'il nous soit permis de dire, sans vouloir les offenser, que ce n'est pas à eux que nous nous adressons. C'est à cette masse d'hommes honnêtes, modérés et inconséquents, qui n'ont pas de parti pris contre l'enseignement religieux, qui, loin de là, le recherchent sinon pour eux-mêmes, du moins pour leurs enfants; qui font apprendre le catéchisme à leurs fils et à leurs filles, s'ils sont catholiques; chez qui le soir on fait en famille la lecture de la Bible, s'ils sont protestants; qui fréquentent exactement la synagogue, s'ils sont israélites, mais qui aiment passionnément la liberté, surtout la liberté des consciences, et qui, attirés par ces nobles mots, sont tentés de s'associer à des desseins qu'ils maudiraient, s'ils les connaissaient mieux. Notre principal but, en prenant la plume, a été de les éclairer. Beaucoup se figurent que les propositions relatives à la laïcité de l'enseignement populaire tendent à établir en France le régime qui a prévalu depuis de longues années en Hollande et en Amérique; nous avons essayé de les convaincre que leur bonne foi avait été surprise; que la laïcité, telle qu'elle existe aux États-Unis et en Hollande, est un hommage rendu à la liberté et se concilie avec le culte de Dieu; que la laïcité, telle qu'on veut l'établir parmi nous, aboutit à l'oppression des âmes; que les athées seront les seuls à en tirer profit, et qu'enfin dans la pratique le système aboutit à une impossibilité. Voilà les points que nous aurions voulu rendre évidents pour tous les républicains sincères et libéraux qui ne méconnaissent ni les droits de la conscience humaine ni la portée sociale

des croyances religieuses. Nous dirions que la démonstration est complète, si nous n'avions pas une juste défiance de nos forces, et si nous n'éprouvions pas la crainte d'avoir affaibli, par la manière dont nous les exposons, des arguments qui, en eux-mêmes, nous paraissent invincibles.

Quant à nos amis qui partagent nos sentiments et nos vœux, les discussions dans lesquelles nous sommes entré étaient pour eux superflues ; avant de nous avoir lu, ils étaient persuadés, comme nous le sommes nous-même, de la monstruosité du système de l'école sans Dieu. Cependant peut-être y avait-il quelque utilité à placer sous leurs yeux, dans un travail d'ensemble, les violences, les contradictions et les non-sens que la politique radicale entraîne à sa suite, surtout en matière d'éducation, et que nous avons le droit de dénoncer à tous les amis de la vérité et de la justice. Dans la crise que le pays traverse, il faut que chacun soit prêt pour la lutte ; car tous tant que nous sommes, chacun de nous dans sa sphère a l'obligation de contribuer par son exemple et par ses discours au triomphe des vérités sociales. S'il nous avait été donné de fournir quelques armes aux défenseurs de la liberté religieuse et du droit des familles, nous ne regretterions pas d'avoir sondé, non sans labeur ni sans dégoût, l'abîme d'iniquité que cachent ces mots à peine intelligibles de « laïcité de l'enseignement ».

Charles JOURDAIN,

Membre de l'Institut.

---

# LES HOMMES NOIRS

## A TRAVERS LE MONDE

---

« Vous vous ressentirez avec le temps, en France, de l'expulsion de cet ordre, et l'éducation de la jeunesse en souffrira... Cela vous vient d'autant plus mal à propos que votre littérature est sur son déclin et que de cent ouvrages qui paraissent, c'est beaucoup d'en trouver un passable. »

(Lettre de Frédéric II à d'Alembert, 22 avril, 1769.)

« On pense à moi pour une place, mais par malheur j'y étais propre ; il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint. » Qu'on ne s'imagine pas voir ici une allusion irrévérencieuse pour quelque personnage politique : loin de nous une intention aussi malséante ; nous n'avons en vue que les engouements de l'opinion et les penchants de nos contemporains. Emportés dans le tourbillon d'une vie fiévreusement accélérée, ils se désaccoutument d'examiner par eux-mêmes les faits et de consulter en chaque occasion le juge compétent ou le témoin impartial. Bientôt, si l'on n'y prend garde, il semblera naturel, pour s'édifier sur quelques progrès nouveaux de la balistique, d'interroger un avoué ; ou, pour résoudre un cas difficile de la procédure, de recourir à un artilleur. Et parfois, pour qui consent à s'arrêter sur le chemin et à regarder défilier les événements, la réalité en ce genre dépasse déjà ces suppositions bouffonnes. Naguère tout Paris n'a-t-il pas accordé quelques jours de sa volage attention à un écrit dont il aurait dû récuser l'autorité dès la première heure ? En dehors des esprits blasés, qui, pour secouer leur ennui, réclament de brillants paradoxes ou exigent une idée par jour, qui donc pouvait avoir grand souci de connaître l'opinion de M. Alexandre Dumas sur une *question* qui intéresse avant tout la morale et la famille, c'est-à-dire des sujets aussi étran-

gers au génie de l'auteur du *Demi-Monde* que la scolastique peut l'être au talent de M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt ?

De nos jours on veut à tout prix rapidité et amusement ; malgré le naturalisme pour lequel on mène grand tapage, on ne s'attarde guère à la constatation des faits. On fuit le labeur et la peine ; on ne se fatigue point à contrôler les dires ou à vérifier les citations. Plus crédule qu'un naïf idolâtre, on écoute et l'on croit le premier passant, avocat politique ou bateleur forain, pourvu qu'il crie fort et flatte nos travers. Et comment réagir ? « Le journaliste, dit fort bien un éminent prélat, est réduit à se contenter de la surface de tout ce qui vient solliciter son attention. Il ne vit que d'impressions. Quelques années écoulées sous l'action de ce régime, le tempérament de son esprit s'est profondément modifié, ou, pour mieux dire, c'est un nouveau tempérament. Dès lors, il ne peut plus, quelque bonne volonté qu'il y mette, ni parler ni penser autrement qu'il n'a pris l'habitude de le faire. Il ne peut plus s'astreindre à la réflexion et au calcul ; il ne sait plus aller au fond d'une question, en embrasser les divers aspects, saisir et noter les points par où elle se rattache à plusieurs autres. Il ne sait plus rencontrer d'abord l'expression juste et vraie. Il est devenu un type, un genre qui a ses caractères déterminés, absolus, et dont il ne pourrait se dépouiller, alors même qu'il y mettrait tous ses soins, qu'avec une extrême difficulté. » Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs, nous sommes tous à cet égard un peu journalistes. « L'état pathologique des lecteurs du journal est justement l'état pathologique de ses rédacteurs... Nous avons, nous aussi, contracté des habitudes d'esprit qui nous ont donné un tempérament nouveau, factice, morbide ; qui nous exposent incessamment à l'erreur ; qui affaiblissent à la longue en nous le goût, le désir, le sens même du vrai ; en un mot, qui, par tous les côtés, nous diminuent, en nous ôtant chaque jour quelque chose de ce qui constitue le chrétien et l'homme <sup>1</sup>. »

Tout autres sont les habitudes d'outre-Manche. Il suffit pour s'en convaincre de confronter nos feuilles en vogue avec ce portrait tracé par l'un des penseurs qui ont le mieux étudié l'Angleterre : « Un journal anglais gagne la faveur de ses abonnés, en leur fournissant des renseignements pour l'administration des affaires privées, des récits développant à la fois l'éducation et le sens moral, enfin des faits aidant chacun à se former une conviction sur les questions d'intérêt général... A ce sujet le lecteur tient moins à connaître les opinions du rédacteur que les avis, longuement motivés, des nota-

<sup>1</sup> Lettre de Mgr l'évêque d'Annecy au clergé de son diocèse, touchant la direction qu'il convient de donner aux études et aux lectures, *le Journal et le Livre*. Paris, Larcher, 1880.

bilités compétentes. De là les habitudes de discussion loyale, qui sont désignées par une expression (*fair play*) presque caractéristique pour la polémique anglaise... Le rôle éminent de la presse en Angleterre ne saurait d'ailleurs être attribué à la supériorité des journalistes, il n'est que le reflet de la supériorité du public <sup>1</sup>. »

Nous avons essayé ici même, l'an dernier, de suivre ces exemples en réunissant les principaux considérants du jugement porté par l'opinion anglaise sur les projets de loi de M. Jules Ferry. Nous avons été assez heureux pour enregistrer, en la commentant, la remarquable *déclaration de faits*, qui, sans prétendre intervenir dans une question de politique intérieure, affirmait qu'en tout pays libre, à toute époque de paix, de semblables dispositions constituent *un pas rétrograde, une intolérable oppression, un acte absolument tyrannique*<sup>2</sup>. Plusieurs des illustres signataires de cet important manifeste, et, à leur tête, le très honorable M. Gladstone, font partie du nouveau cabinet ; nous sommes heureux de les saluer d'un respectueux et reconnaissant hommage pour le service qu'en cette occasion ils ont rendu à la plus noble cause : celle de la liberté de conscience et des droits de la famille. Aujourd'hui les congrégations sont encore plus attaquées, et chacun disserte à leur sujet. Mais on voit mal ce qu'on voit de trop près ; en outre, nous sommes tous partie au débat. N'est-il pas intéressant de chercher alors ce que pensent des congrégations et de leur rôle ceux qui les ont vues à l'œuvre chez les peuples qu'elles s'efforcent de conquérir à la morale de l'Évangile ? N'interrogeons d'ailleurs que les indifférents ou les adversaires, afin qu'on ne puisse ni contester les faits ni récuser les attestations. Ce ne sera, si l'on veut, qu'un incident, et des moindres, dans la lutte solennelle qui est engagée, mais il nous semble que, dans ce grand procès, les témoins que nous allons citer apporteront, eux aussi, une part de lumière et de vérité.

## I

Il est inutile de rappeler, chroniques en main, le rôle des moines d'Occident : Michelet et Quinet, aussi bien qu'Ozanam ou Montalembert, ont rendu hommage à ces apôtres de la civilisation chrétienne et du véritable progrès. « L'ordre de Saint-Benoît, dit Michelet, a donné au monde ancien, usé par l'esclavage, le premier exemple du travail, accompli par des mains libres, et cette grande

<sup>1</sup> F. Le Play, *La Constitution de l'Angleterre*, liv. VI, ch. v.

<sup>2</sup> Voy. le *Moniteur universel* du 9 mai 1879 et le *Correspondant* du 10.

innovation sera la base de l'existence moderne <sup>1</sup>. » Partout, chez les Francs, les Saxons ou les Germains, les pieux ouvriers ont conquis pacifiquement les âmes à la foi et le sol à la culture. Maint nom de lieu, qui seul rappelle à travers les siècles les grands bois disparus, atteste encore que le défrichement des forêts et l'assainissement des marécages fut l'œuvre patiente des monastères <sup>2</sup>. Sans nous attarder à relever sur ce point les enseignements de l'histoire, qui, parfois oubliés, ne sont du moins jamais contredits, suivons les congrégations dans les pays lointains où elles ont répandu « la bonne nouvelle », souvent au prix du sang d'innombrables martyrs.

L'extrême Orient fut surtout leur domaine. Là où ne pouvaient pénétrer ni marchands ni voyageurs, les missionnaires catholiques savaient se frayer un passage <sup>3</sup>. De notre temps encore, le P. Huc, l'abbé Armand David, l'abbé Desgodins, sont au premier rang des pionniers de la science sur les versants de l'Altaï, les steppes de la Mongolie ou les hauts plateaux du Thibet. En 1583, Ricci abordait à Canton, que saint François-Xavier n'avait pu atteindre. « Peu d'hommes firent autant que ce Jésuite dans un aussi court espace de temps. On croira à peine qu'à sa mort il existait dans la province seule de Kiang-Nan trente églises; bientôt dans presque toutes les grandes villes il se trouvait des chrétiens <sup>4</sup>. » Si solide était son œuvre, que, malgré trois siècles de persécution, les descendants du célèbre mandarin, Paul Seu, qu'il avait converti, sont demeurés *romanistes* <sup>5</sup>. Au début du dix-septième siècle, le P. Adam Schall n'était plus seul; avec l'aide des Dominicains et des Franciscains, la prédication s'étendait au delà de la Grande Muraille, en Tartarie et en Mongolie. « La marche des missionnaires ressemblait généralement à un triomphe, bien qu'interrompu par de terribles vicissitudes jusqu'aux derniers temps de la monarchie des Ming, où ils furent pour ainsi dire souverains dans le palais <sup>6</sup>. » Ils ne négligeaient, d'ailleurs, ni les observations scientifiques, ni la construction des cartes, ni les études linguistiques, et la plupart de nos connaissances sur la Chine se rattachent à ces vastes travaux. Non seulement Fénelon et Bossuet ont salué la gloire de la « célèbre

<sup>1</sup> *Histoire de France*, t. I<sup>er</sup>, ch. III.

<sup>2</sup> Alfred Maury, *Les Forêts de l'ancienne France*, ch. VIII.

<sup>3</sup> Humboldt, *Asie centrale*, t. I<sup>er</sup>, ch. XXVII.

<sup>4</sup> Gutzlaff, *China opened*, t. II, p. 229. Ce texte et plusieurs de ceux que nous citons dans cette étude, nous ont été fournis par l'excellent ouvrage anglais de T. W. M. Marshall, si riche en indications bibliographiques (traduit par M. de Waziers, *Les Missions chrétiennes*, Paris, Bray, 1865).

<sup>5</sup> *Life in China*, by Rev. W. C. Milne, p. 474.

<sup>6</sup> *The British World in the East*, par Leigtch Ritchie, t. II, p. 229.

Compagnie<sup>1</sup> », mais les écrivains protestants l'ont aussi loyalement reconnue. « Une partie considérable, disait sir George Staunton, en 1805, des relations qui existent actuellement entre la Chine et les nations européennes doit son origine, c'est un fait bien connu, à l'influence religieuse; elles furent établies par le zèle infatigable et les remarquables talents des premiers missionnaires de l'Église catholique<sup>2</sup>. » « Les Jésuites, d'après un autre auteur, purent nourrir l'espoir de convertir l'Inde et la Chine; si les événements politiques n'avaient interrompu leur carrière, ils eussent probablement réussi<sup>3</sup>. » Enfin, M. Guizot ajoute : « Tout a été contre les Jésuites, et, pourtant, rien n'est plus certain, une grande idée s'attache à leur nom, à leur action, à leur histoire. C'est qu'ils ont su ce qu'ils faisaient, ce qu'ils voulaient; c'est qu'ils ont eu pleine et claire connaissance des principes d'après lesquels ils agissaient, du but auquel ils tendaient, c'est-à-dire qu'ils ont eu la grandeur de la pensée et la grandeur de la volonté<sup>4</sup>. » Malgré les « événements politiques » qui momentanément ruinèrent l'œuvre des Jésuites, malgré le long abandon qui suivit leur départ, malgré la cruelle persécution qui vient à peine de s'arrêter, tant de courage et d'efforts ont porté leurs fruits. En 1805, il y avait encore, au dire de sir George Staunton, environ deux cent mille chrétiens dans la Chine proprement dite. Aujourd'hui, d'après les relevés anglais, l'Empire du Milieu, avec la Mongolie, la Tartarie, la Corée, la Mandchourie, le Thibet et l'Annam, en renferme plus d'un million. Mieux comprise maintenant, la Chine, qui compte à elle seule près du tiers de la population du globe et dont la longévité historique est un phénomène unique, nous paraît recommandable précisément par le gouvernement familial et le culte des ancêtres dont les Jésuites, avec une si prudente sagacité, avaient respecté les traditions et en partie même conservé les rites.

Dans l'Inde et au Japon, les faits ne sont pas moins instructifs. En 1542, saint François Xavier aborde à Goa. Lui-même a pris soin de définir sa méthode dans une page qui mérite d'être citée tout entière.

« En quelque lieu que vous soyez, n'y fussiez-vous qu'en passant, tâchez de savoir, par les habitants les plus honorables, les inclinations du peuple, les coutumes du pays, la forme du gouvernement, les opinions, et tout ce qui touche à la vie civile... On méprise souvent les religieux, sous prétexte qu'ils ignorent le monde... Mais

<sup>1</sup> Sermon pour l'Épiphanie; Sermon pour la fête de la Circoncision.

<sup>2</sup> *Laws of China*, préface.

<sup>3</sup> *India as it may be*, by George Campbell, Esq., p. 397.

<sup>4</sup> Guizot, *Histoire de la civilisation*, leç. XII.

lorsqu'on en rencontre un qui sait vivre et qui a l'expérience des choses humaines, on l'admire comme un homme extraordinaire... Tel est le fruit merveilleux de la science du monde. Vous devez donc travailler à l'acquérir avec autant de zèle que vous en aviez autrefois pour apprendre la doctrine des philosophes et des théologiens. Seulement, ce n'est pas dans les manuscrits, ce n'est pas dans les livres imprimés qu'on acquiert cette science, c'est dans les livres vivants, c'est dans les relations avec les personnes sûres et intelligentes. Avec cette science, vous ferez plus de bien qu'avec tous les raisonnements des docteurs et toutes les subtilités de l'école<sup>1</sup>. » Aussi se faisait-il aisément comprendre dans ses leçons sans cesse répétées. « Il est impossible, dit-il, de décrire l'admiration des gentils et des nouveaux chrétiens pour notre divine loi ; ils la proclament en conformité parfaite avec la loi de nature et la saine raison. J'insiste sur le *Credo* et sur les commandements, et je les répète souvent. » Comment s'étonner qu'une entente si sage de la vraie science sociale, qu'une méthode si sûre de préparation évangélique lui aient valu de rapides et éclatants succès. « Ma plume, dit le calviniste Baldœus, est incapable de rendre la valeur d'un si grand homme<sup>2</sup>. » Dès l'année 1548, on pouvait compter plus de deux cent mille chrétiens le long des côtes à partir du cap Comorin. Mais les nobles élans qui avaient d'abord poussé les Portugais firent bientôt place à l'amour du gain et au goût des plaisirs ; chez la race frugale et religieuse des Hindous, le nom d'Européen devint un objet d'horreur et de mépris. Alors paraît le P. Robert de Nobili. Ce patricien romain qui a renoncé à tout, comprenant mieux que ses émules l'organisation des castes, et profondément versé dans la connaissance des Védas, attire et convertit les brahmanes par l'austérité de sa vie et l'étendue de sa science, sans cesser d'être l'humble pénitent accessible aux déshérités. Aussi la mission du Maduré devint célèbre dans toute la chrétienté, et « la vie pénible de Nobili produisit des fruits si abondants, qu'il put voir avant sa mort, en récompense de quarante-cinq années de travaux, une église s'élever dans chaque ville importante de l'Inde méridionale<sup>3</sup>. » Mais, là comme en Chine, les Jésuites, accusés de pactiser avec les superstitions païennes, furent en butte à des attaques passionnées. Si leur œuvre de paix et de civilisation en fut amoindrie, du moins ils sortirent de cette longue épreuve pleinement justifiés. « La conduite de Robert de Nobili, dit Ranke, était si adaptée à ses fins, qu'il se trouva en peu de temps envi-

<sup>1</sup> Instruction au P. Gaspard Barzée. Goa, 1549. Daurignac, *Hist. de S. François Xavier*, t. II, p. 34.

<sup>2</sup> Churchill, t. III, p. 545.

<sup>3</sup> Irving's *Theory of castes*, ch. v, p. 128.

ronné d'une foule de convertis; et, quoique sa méthode d'enseignement ait été dans le principe un sujet de blâme en Europe, il semble qu'elle était la seule propre à favoriser le succès de la cause<sup>1</sup>. »

Le même historien, peu suspect, signale, dès le début du dix-septième siècle, d'aussi grands succès publiquement obtenus par les Pères, à Lahore, dans toutes les castes, et même dans la famille du grand Mogol. Jean de Britto suivit les exemples de Nobili (1647-1690), et dut soutenir de terribles persécutions. Lorsqu'une première fois il fut condamné à mort par le gouverneur de Tanjore, les chrétiens de la province menacèrent de quitter le royaume; et, pour ne point dépeupler le territoire, on dut rapporter l'édit. Il ne faut point tenter même de citer les noms des principaux de ces apôtres, « qui, au dire de sir James Mac-Intosh, souffraient le martyre avec une constance héroïque<sup>2</sup> », et qui en même temps étaient savants comme Intorcetta, dont Abel de Rémusat a vanté les connaissances philologiques; ou érudits comme Beschi, dont un ministre protestant a pu dire « qu'il était l'homme de son temps le plus versé dans la langue tamoule et que son nom était vénéré même parmi les lettrés hindous<sup>3</sup> ». La suppression violente de l'ordre, les cruautés exercées contre les Pères et l'exil brutal qui les frappa tous, amenèrent l'abandon complet des missions pendant soixante ans<sup>4</sup>. On devait croire que tout était perdu; au contraire, quand fut reprise la tâche interrompue, un million de chrétiens étaient restés fidèles à la foi prêchée à leurs ancêtres, et rendaient ainsi un éclatant témoignage des vertus apostoliques de leurs premiers missionnaires. Le docteur Middleton, évêque de Calcutta, qui trouvait qu'un Hindou en devenant catholique, ne fait guère que changer d'idole, constate, non sans quelque surprise, « qu'on trouve l'Église de Rome dans toutes les parties de l'Asie. Il y aurait pour nous fanatisme, ajouta-t-il, à nier que l'Église de Rome, bien qu'elle ait pu parfois exagérer ses succès, ait fait des merveilles en Orient<sup>5</sup> ». C'est encore le Révérend Hough, qui reconnaît « qu'il y a dans l'Inde, spécialement dans l'ancienne mission des Carmes, à Madras, des chrétiens indigènes dont la bonne réputation ne peut être niée; ils occupent les postes de confiance dans les services publics<sup>6</sup> ». Enfin, « quelles que puissent être, dit un autre écrivain, les préventions contre la Com-

<sup>1</sup> Ranke, *History of the Popes*, vol. II, liv. VII.

<sup>2</sup> *Review of the Causes of the Revolution*. OEuvres, t. II, p. 251.

<sup>3</sup> Rev. Peter Percival, *the Land of the Veda*, p. 418-120.

<sup>4</sup> *Historical Sketches of the south of India*, par le col. Mark Wilks, t. II, p. 528.

<sup>5</sup> *Life of Bishop Middleton*, par le Rev. C. Webb. Lebas, t. I<sup>er</sup>, p. 265.

<sup>6</sup> *History of Christianity in India*, t. II, p. 491.

pagnie de Jésus et les bases sur lesquelles elles reposent, on ne peut nier que les Jésuites furent de grands maîtres dans l'art d'instruire<sup>1</sup> ».

Combien cette conclusion ressortirait plus vivante encore et plus éclatante, si nous rapprochions de ces témoignages les jugements que portent les Anglais sur leurs propres missions ! On sait que l'orgueil britannique s'allie à la plus verte franchise ; au rebours d'autres peuples, nos voisins, loin de mettre leur vanité nationale à se prétendre enviés par le monde, aiment à se dire virilement d'utiles vérités.

Rien n'égale leur sévérité à l'égard des résultats obtenus par leurs missionnaires. « Il faut admettre, disait M. Campbell, en 1852, que les essais pour convertir les Indiens au christianisme ont complètement échoué ; nous avons fait quelques infidèles, mais fort peu de chrétiens sincères, et nous ne sommes pas en voie d'en faire beaucoup plus<sup>2</sup>. » « On a observé avec raison, suivant le colonel Elwood<sup>3</sup>, que, si nous étions chassés demain du pays, il resterait dans les lieux où les Anglais se sont établis bien peu de traces de religion prouvant que le christianisme y ait jamais régné. » — « Avec les mahométans, disait sir James Brooke aux Sociétés des missions, vous n'avez fait aucun progrès ; avec les Hindous, vous n'avez rien fait du tout. Vous en êtes juste au même point que le premier jour où vous vîntes dans l'Inde<sup>4</sup>. » Un noble pair est encore plus sévère : « L'indigène instruit est ou un hypocrite ou un latitudinaire, avec le cœur d'un athée sous la robe d'un idolâtre ; et la plupart ne tendent que trop sûrement vers un état moral plus bas encore que celui d'où l'éducation les a tirés<sup>5</sup>. »

Arrêtons-nous. Aussi bien nous voulions seulement indiquer que la tâche était difficile et que d'inépuisables ressources n'ont pas suffi pour amener le succès. Ceux donc qui ont su l'obtenir et forcer l'admiration de leurs rivaux, ont nécessairement mis au service de la foi et de la charité des qualités peu communes parmi les hommes, et un zèle vraiment béni de Dieu.

Nous ne toucherons qu'un instant à Ceylan. Jésuites, Franciscains et Oratoriens ont lutté de dévouement. Un voyageur anglais qui préfère de beaucoup les doctrines bouddhistes aux « croyances insensées et plus avilissantes de Rome », décrit ainsi la vie d'un vertueux Oratorien au milieu d'une peste qui désolait l'île. « Le P. Vaz

<sup>1</sup> *An Essay on the religious prejudices of India*, p. 23.

<sup>2</sup> *Modern India*, p. 208.

<sup>3</sup> *Narrative of a Journey to India*, t. II, lettre LIV.

<sup>4</sup> *Speech at Liverpool, Times*, 29 sept. 1858.

<sup>5</sup> *Speech of the Duke of Marlborough, Times*, 3 juillet 1860.

suivait les malades dans les forêts, et construisait des cabanes selon que le temps et le lieu le permettaient; il les abritait contre les éléments et les attaques des bêtes féroces. En un mot, il subvenait à tous leurs besoins, spirituels et temporels, remplissait les plus humbles fonctions, créait des hôpitaux dans les maisons abandonnées et bravait tout pour venir à leur secours. Le résultat fut la conversion d'un grand nombre de ceux qui avaient été guéris, et le baptême de leurs enfants. L'admirable conduite de Vaz lui gagna la confiance du roi, qui ne put lui faire accepter la moindre récompense... Les Hollandais ne purent jamais déraciner la foi que son courage avait implantée, et le catholicisme continua de s'accroître à Ceylan jusqu'à nos jours <sup>1</sup>. »

Quant au Japon, où les rivalités politiques et religieuses des Hollandais, des Espagnols et des Portugais, ruinèrent une Église déjà florissante, la persistance de la foi, malgré les plus cruelles persécutions, est tout à l'honneur des premiers apôtres de cette contrée. « Les annales de l'Église primitive ne nous donnent pas d'exemple d'un héroïsme plus inébranlable que celui qui éclate dans les récits du martyr auquel volèrent les Japonais de toutes les classes, lorsque l'heure de l'épreuve fut venue... Nous avons lieu de croire que la dernière étincelle n'est pas encore éteinte et que le feu qui animait saint François Xavier brûle encore dans la poitrine de quelques-uns de ceux qui ont reçu la tradition de son enseignement <sup>2</sup>. » « Les Japonais, dit un ancien consul britannique, sont une race réfléchie; ils avouent que leur religion n'est pas bonne, et je n'hésite pas à croire que, si le gouvernement l'autorisait, la religion catholique romaine serait accueillie avec transport et proclamée à l'unanimité <sup>3</sup>. »

Saluons, sans y séjourner, l'Australie occidentale où les Bénédictins ont fondé un monastère uni à un collège. Ils se joignent à une tribu sauvage, la suivent et partagent sa vie nomade jusqu'à ce qu'ils parviennent à la fixer dans un site favorable. Ils lui apprennent alors à cultiver le sol pour vivre de ses produits, et commencent en même temps à l'instruire dans la religion. Ils s'étendent peu à peu et réussiront bientôt à former une chaîne de monastères. Ils renouvellent ainsi sur le continent australien ce que leurs prédécesseurs ont fait à l'aurore du moyen âge pour la civilisation de l'Europe barbare. Spontanément, là aussi, l'organisation sociale revêt une forme presque féodale.

<sup>1</sup> Ch. Pridham, *Ceylon and its dependencies*, t. II, app., p. 808.

<sup>2</sup> Oliphant, *Lord Elgin's mission*, t. II, p. 25.

<sup>3</sup> C. Pomberton Hodgson, *A residence in Japan*, p. 143.

Comment ne pas dire un mot des Philippines et de leurs indigènes « qui, d'après M. Mac-Micking, ne furent pas conquis à l'Espagne par ses guerriers, ni par ses chevaliers bardés de fer, mais par les soldats de la croix <sup>1</sup> ». M. Crawford, ancien gouverneur de Singa-poor, tient le même langage : « Dans les îles Philippines, les Espagnols ont converti à la foi catholique plusieurs millions d'indigènes, et une immense amélioration dans leur condition sociale en a été la conséquence <sup>2</sup>. » Et, à son tour, sir Henry Ellis reconnaît que « de grands éloges sont dus aux Espagnols pour l'établissement des écoles dans toute la colonie et pour leurs efforts incessants à propager le christianisme par le meilleur des moyens, la diffusion de l'instruction chrétienne <sup>3</sup> ». « Ainsi, dit encore M. R. Mac-Micking, ces hommes généreux ont pénétré où les soldats n'osèrent entrer les armes à la main, et il est vrai de dire que le glaive a cédé à la robe avec les meilleures conséquences pour soumettre ces Indiens à la foi catholique romaine, en introduisant chez eux les arts et la civilisation. Des centaines, je dirai même des milliers de ces sauvages, sont maintenant de paisibles cultivateurs, ayant appris de ces bons Pères à labourer le sol, au lieu de vivre, comme ils l'avaient fait jusque-là, du produit de leur chasse et en hostilités continuelles les uns contre les autres <sup>4</sup>. »

Combien d'autres témoignages mériteraient d'être consignés s'il ne fallait, pour se borner, négliger l'Océanie et la terre d'Afrique ! Mentionnons tout au moins quelques faits. Le lieutenant Lowett Cameron, qui a traversé le continent de Zanzibar à l'Atlantique, constate la précision des documents recueillis jadis par les Pères. « Les suppositions des anciens missionnaires portugais, dit-il, sont étonnamment proches de la vérité, et les cartes de l'Afrique, il y a deux cents ans, donnent une idée plus exacte de l'intérieur du continent que celles de notre siècle <sup>5</sup>. » Livingstone rappelle à son tour que le souvenir des missionnaires n'est pas effacé. « Il y avait autrefois, à 10 ou 12 milles d'Ambeça (Angola), une mission appelée Cahenda, et le nombre des individus qui, dans cette province, savent lire et écrire maintenant encore est vraiment extraordinaire. C'est là le fruit des travaux des missionnaires jésuites et capucins, premiers apôtres de cette population. Depuis leur expulsion par le marquis de Pombal, les indigènes ont continué à s'instruire les uns les autres. Ces hommes dévoués sont encore aujourd'hui en grande

<sup>1</sup> Robert Mac-Micking, *Recollections of Manilla and the Philippines*, p. 45 (1861).

<sup>2</sup> *The Times*, 2 décembre 1858.

<sup>3</sup> *Journal of an Embassy to China*, t. VIII, p. 442.

<sup>4</sup> Ouv. cité, ch. xxxiii, p. 90.

<sup>5</sup> Lowet Cameron, *Across Africa*, t. II, p. 312.

vénération. Tout le monde en parle avec honneur, on les nomme toujours *los Padres Jesuitos* <sup>1</sup>. » Les faits récents concordent avec ces témoignages du passé. C'est au Sénégal le succès des efforts auxquels l'administration éclairée de M. le général Faidherbe a donné jadis tant d'appui : l'éminent gouverneur voulut être lui-même le parrain d'un jeune prince indigène qu'il avait fait élever chez les religieux. A Gorée comme à Saint-Louis, les Frères de l'Instruction chrétienne et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny se partagent les écoles ou les hôpitaux, et, grâce aux services rendus, leur influence s'étend chaque jour. C'est en Algérie le dévouement des Jésuites qui, en l'absence d'un clergé suffisant, sont partout, dans les hôpitaux ou les prisons, à Alger d'abord et plus tard à Constantine ou à Oran, accompagnant les colonnes, luttant contre le choléra, surtout à Zaatcha et à Biskra, en 1850 et en 1867, recueillant de Mgr Lavignerie ou du général de Wimpfen, les orphelins de la terrible famine de 1868... En même temps ces pionniers de la foi préparent des paroisses en défrichant le sol, bâtissant l'église et fondant l'école, puis se hâtent de faire face au clergé séculier et d'aller au delà poursuivre leur œuvre civilisatrice. Chaque dimanche ils prêchent en cinq langues à l'église d'Alger, et en Kabylie le succès de leurs écoles a été reconnu dernièrement encore par le général Chanzy et le conseil général de la province. Aimés des indigènes, ils sont au besoin défendus même par les étrangers : dans les défaillances de 1870, quelques patriotes, après avoir changé les noms des rues, voulurent aller briser les portes ou casser les vitres ; mais, devant l'attitude de la population, soudain les braves furent trahis par leur courage. C'est encore en Algérie et en Tunisie l'ascendant croissant qu'exercent les missionnaires d'Afrique avec leurs stations hospitalières pour les malades indigènes, leurs orphelinats et leurs écoles où l'enfance arabe apprend notre langue et se dresse à la morale chrétienne <sup>2</sup>. C'est enfin sur les grands lacs de l'Afrique équatoriale, du Nyanza au Tanganika, le zèle apostolique des mêmes missionnaires que leur désintéressement fait accueillir chez le roi Mtéza et dans les pays voisins de l'Ouganda <sup>3</sup>. Mais ce ne sont là que des œuvres nées d'hier : contentons-nous d'avoir marqué leurs heureux commencements et hâtons-nous de quitter le vieux monde.

<sup>1</sup> Livingstone, *Missionary travels in S. Africa*, p. 382.

<sup>2</sup> *Annuaire d'économie sociale*, 1878, p. 113.

<sup>3</sup> Voy., dans l'*Exploration* (29 avril 1880), les curieux détails donnés à cet égard par le P. Charmetant, l'appel adressé aux missionnaires français par le puissant roi Mtéza, le départ des pasteurs anglais, etc. Nous tenons à constater en passant les heureuses améliorations qu'a reçues cette revue géographique depuis qu'elle est placée sous la direction de la Société bibliographique.

## II

« Dans le nouveau monde, dit l'historien Robertson, les Jésuites ont déployé leurs talents de la manière la plus merveilleuse, et ont contribué le plus efficacement au bien de l'espèce humaine. Les Jésuites seuls, en s'y établissant, n'avaient en vue que l'humanité <sup>1</sup>. » Sir James Mackintosh n'est pas moins explicite : « Les naturels de l'Amérique, qui généralement n'ont connu la supériorité de la race européenne que par une destruction plus ou moins rapide, et auxquels les excellents quakers eux-mêmes n'accordaient qu'une avare justice, étaient tirés de la barbarie et instruits dans les arts et les devoirs de la vie civilisée sous le gouvernement paternel des Jésuites. » Rien n'est plus frappant, en effet, que le contraste entre les deux Amériques. Au Nord, d'innombrables sectes, malgré la rivalité de leur zèle, avouent n'avoir éprouvé « qu'une suite d'échecs <sup>2</sup> », et « les débris des races indigènes sont en train de tomber dans un état moral inférieur à celui qu'elles avaient avant la conquête <sup>3</sup> ». Dans le Sud, au contraire, quelles qu'aient pu être les folies ou les cruautés de quelques-uns des conquérants, plus d'un million et demi d'Indiens de race pure ont été convertis et demeurent attachés à la foi catholique <sup>4</sup>. En outre, les tribus du Nord disparaissent rapidement au contact de la civilisation des États-Unis, tandis que la population indienne ne cesse de s'accroître dans les missions de l'Amérique tropicale ou méridionale. « Ce fait, ajoute l'anthropologiste Pritchard, honore, il faut en convenir, l'Église catholique romaine, et jette une ombre épaisse sur l'histoire du protestantisme. »

Dès 1549, Jean III de Portugal, envoyait au Brésil le P. Emmanuel de Nobrega et cinq autres Pères choisis par saint Ignace. « Les Jésuites, dit M. Southey, commencèrent aussitôt à exercer envers les naturels une bienfaisance dont ils ne se sont jamais départis jusqu'à l'extinction de leur ordre <sup>5</sup>. » Ils triomphent d'abord de l'anthropophagie, mais leurs procédés paraissent à M. Southey aussi imprudents que la crédulité des convertis lui semble absurde. Néanmoins, ce témoin prévenu convient que, malgré leur idolâtrie, « ces missionnaires étaient en tous points à la hauteur de leur

<sup>1</sup> Charles V, liv. VI, t. V, p. 203.

<sup>2</sup> *Monthly review*, t. LXXXIV, p. 143.

<sup>3</sup> Humboldt, préface du *Malhausen's Journey from the Mississippi to the Coasts of the Pacific*, p. 13.

<sup>4</sup> Pritchard, sect. XLIV, p. 427.

<sup>5</sup> *History of Brazil*, by Rob. Southey, t. I<sup>er</sup>, ch. VIII, p. 230.

tâche. Ils étaient zélés pour le salut des âmes ; ils s'étaient dégagés des liens qui attachent à la vie, et par conséquent, loin de redouter le martyre, ils le souhaitaient <sup>1</sup> ». Tantôt ils défendaient contre la tyrannie des aventuriers, venus pour faire fortune à tout prix, les populations effarées qui s'enfuyaient dans les solitudes ; tantôt ils s'employaient à ramener, par la patience et la douceur, les tribus les plus redoutables, que la force ne pouvait dompter, telles que les féroces Aymoros, qui terrorisaient la capitainerie de Bahia. Au surplus, « le système de Nobrega fut si bien continué par Anchieta et par ses disciples, qu'avant un demi-siècle, toutes les peuplades de la côte du Brésil, aussi loin que s'étendaient les établissements portugais, c'est-à-dire sur un espace de plus de 2000 milles, furent réunies en villages sous leur direction <sup>2</sup> ». Quelques années plus tard, au début du dix-septième siècle, « le grand édifice de la religion catholique était érigé dans l'Amérique méridionale. Il y avait, dit Ranke, cinq archevêchés, vingt-sept évêchés, quatre cents monastères et un nombre incalculable de paroisses. Les religieux qui apprenaient aux naturels à lire et à chanter, et qui leur enseignaient aussi à semer et à moissonner, leur inspièrent en même temps une vénération et un attachement des plus profonds <sup>3</sup> ».

C'est après deux siècles de succès si marqués, que le frère du marquis de Pombal composa contre les Jésuites ces réquisitoires que M. Southey lui-même traite de faux, de contradictoires et de frivoles <sup>4</sup>. D'après lui, « un homme d'État véritable aurait certainement jugé les Jésuites d'Amérique dignes de sa faveur spéciale et de ses encouragements ». Mais l'ordre était peu aimé des commerçants brésiliens, « car les Pères étaient les seuls missionnaires qui se fussent constamment opposés à la tyrannie des Portugais <sup>5</sup> ». Le décret de bannissement fut rendu. Vingt-cinq ans après, « la décadence et la désolation avaient succédé à la prospérité qui régnait du temps des missionnaires. Les maisons s'écroulaient, les prairies étaient envahies par les broussailles ; les plantations, les manufactures de poteries et de calicot créées par les Jésuites tombaient en ruine. Pombal, tout en affectant de ne chercher que le bien des Indiens <sup>6</sup>, éloigna les seuls hommes capables d'y contribuer, les seuls

<sup>1</sup> Southey, *Hist. of Brazil*, t. I<sup>er</sup>, p. 252.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 389.

<sup>3</sup> Ranke, *Hist. of the Popes*, liv. VII, p. 91.

<sup>4</sup> Southey, *History of Brazil*, t. III, ch. XI, p. 510.

<sup>5</sup> *Ibid.*, et *Brazil and the Brazillans*, par les Rév. Kidder et Fletcher, ch. xx, p. 368.

<sup>6</sup> « Rien de plus illogique, dit sir Woodbine Parish, rien de plus extravagant que les récriminations qu'on leur adressait au sujet de leurs missions. En effet, en même temps qu'on les accusait d'aspirer à la conquête d'une

qui eussent fait des efforts désintéressés pour l'amélioration et le bonheur de ces peuples, les seuls qui, pour l'amour de Dieu, se fussent dévoués consciencieusement et joyeusement au service de leurs semblables, et il mit à leur place des hommes dont le seul mobile était l'amour du gain. Les conséquences les plus désastreuses se firent bientôt sentir. Les lois que les Jésuites avaient obtenues en faveur des Indiens, et notamment celle qui abolissait l'esclavage, furent audacieusement violées par les gouverneurs eux-mêmes ; leur intérêt les rendait oppresseurs, afin d'obtenir plus de bénéfices en proportion du travail exigé. Ces maîtres avides pouvaient bien obliger les malheureux Indiens à un travail forcé, mais ils n'avaient pas assez d'autorité pour réprimer des vices qui, certainement, n'existaient pas parmi eux sous la discipline morale des Jésuites. Les progrès de la civilisation, qui avaient été si rapides et si efficaces, furent arrêtés tout à coup et pour toujours. La dépopulation devint rapide, parce qu'on laissa le champ libre à l'ivrognerie et à tous les autres vices, et aussi parce que beaucoup d'Indiens s'enfuirent dans le désert, quand ils s'aperçurent qu'ils avaient échangé leur état de soumission filiale pour une servitude que rien ne pouvait sanctifier ou adoucir<sup>1</sup> ».

Au Pérou, même succession de faits. Les soldats aguerris de l'Espagne avaient tenté vainement d'entrer dans les forêts de l'intérieur. Les missionnaires se chargèrent de suivre les Indiens dans leurs retraites, de les civiliser et de les convertir au christianisme. Ce n'était pas une œuvre aisée, et beaucoup de martyrs furent sacrifiés avant de la mener à bien. Néanmoins, grâce au zèle des PP. Lopez, Aranda, Valdivia, d'Ossat, Stanislas Arlet, et surtout de l'apôtre du Pérou, le franciscain François de Solano, « la voix du christianisme a pénétré dans les vastes régions habitées par les tribus sauvages et païennes ; elle a atteint les hordes errantes à travers les forêts épaisses qui occupent une grande partie du territoire du Pérou. D'Ocopa sortirent des hommes zélés, persévérants, dévoués, patients ; au milieu des dangers et au nom du Sauveur, ils n'avaient d'autre but que de gagner à la foi de l'Église et à la so-

indépendance puissante et complète, on leur reprochait de maintenir systématiquement les Indiens dans un état d'enfance ignorante et inutile. » C'est précisément cette contradiction qui se reproduit de nos jours à propos de l'enseignement. Ceux-là mêmes qui reprochent aux congrégations d'abaisser le niveau de l'instruction par leurs méthodes et leurs livres arriérés, leur attribuent des projets de domination parce que leurs élèves sont aux premiers rangs dans les concours publics des écoles primaires comme sur les listes des grandes écoles du gouvernement.

<sup>1</sup> Southey, *Hist. of Brazil*, t. III, p. 534.

ciété civilisée des êtres dont les intelligences étaient aussi obscures que les bois qu'ils habitaient <sup>1</sup> ». Voulons-nous interroger les voyageurs modernes, et savoir d'eux quel a été le fruit de cet enseignement moral? « J'ai beaucoup vécu parmi les Indiens, écrit M. Markham, en 1862; j'ai eu les meilleures occasions d'étudier leur caractère et j'en ai été très favorablement impressionné. On n'entend jamais parler parmi eux de crimes considérables <sup>2</sup>. » — « Un dimanche matin, dit M. Gardner, j'arrivais à Liverpool, venant du Brésil, après plusieurs années de résidence, et pendant ce seul jour je vis dans les rues plus d'ivrognes, je crois, que je n'en avais rencontrés au Brésil, parmi les blancs et les noirs, durant tout le temps de mon séjour <sup>3</sup>. » Non seulement les juges les moins favorables reconnaissent au Brésil et en Colombie, au Pérou et au Chili, l'universalité de l'instruction primaire, mais ils constatent aussi ce résultat remarquable, que beaucoup d'élèves de couleur ont obtenu des succès dans les diverses branches de la science, que les uns sont devenus très riches dans des entreprises importantes, et que d'autres ont été portés aux emplois les plus élevés dans l'État <sup>4</sup>. Cette assimilation contraste nettement avec la destruction des races aborigènes, dans la plupart des colonies protestantes. Le Dr Walsh ajoute, en parlant de la grande bibliothèque de Rio et de ses nombreux étudiants : « N'est-il pas souverainement injuste d'accuser les catholiques d'être les ennemis des lumières? Il y a là une noble institution littéraire et publique, remplie de livres sur tous les sujets, et de bibles traduites dans toutes les langues. Fondée par un roi catholique fort rigide, elle est surveillée et dirigée par des ecclésiastiques catholiques, sur un plan plus libéral et moins exclusif qu'aucun autre établissement de ce genre dans notre pays protestant <sup>5</sup>. » Enfin, car on ne saurait tout citer, « les membres du clergé de l'Amérique du Sud, dit M. Edmond Temple, sont partout respectés comme des amis que l'on doit honorer doublement. Je les ai trouvés dignes de ce titre dans toutes les contrées où j'ai voyagé; les Anglais de toute classe doivent leur rendre cette justice et reconnaître que nos préjugés de nation ou de secte sont les plus indignes, les plus invétérés et les plus injustes qui aient jamais existé sous le soleil, et que jamais hommes n'ont été si injurieusement attaqués dans leur caractère privé, par la langue empoi-

<sup>1</sup> *Peru as it is*, par le docteur Archibald Smith, t. II, ch. IV, p. 114.

<sup>2</sup> *Travels in Peru and India*, par C. R. Markham, ch. VI, p. 103; ch. IX, p. 178.

<sup>3</sup> *Travels in the interior of Brazil*, ch. I<sup>er</sup>, p. 18.

<sup>4</sup> Dr Walsh, Markham, ouv. cité.

<sup>5</sup> *Notices of the Brazil*, t. I<sup>er</sup>, p. 438.

sonnée de la calomnie, que les prêtres catholiques romains <sup>1</sup> ».

Mais la plus célèbre des missions de l'Amérique du Sud, tant par le zèle de ses apôtres que par le fruit de leurs efforts, fut celle du Paraguay. « Là, dans le cours d'un siècle et demi, plus d'un million d'Indiens convertis au christianisme apprennent à vivre heureux et satisfaits, sous la douce et paisible autorité de leurs pasteurs, sort bienheureux, lorsqu'on le compare à la condition sauvage des tribus indomptées qui les entouraient <sup>2</sup>. »

Appelés, en 1586, par dom Francis Victoria, dominicain, évêque de Tucuman, Ortéga, Barsenna et quelques autres Pères jésuites commencèrent la mission Guarani. Tantôt luttant avec une charité intrépide contre de meurtrières épidémies, tantôt poursuivant avec une savante érudition d'immenses travaux linguistiques, attaqués par la calomnie, épuisés par les fatigues, bravant les tortures et souvent menacés de mort, ils amènent à la foi sept cent mille Guaranis, sans compter ceux que baptisent les Franciscains <sup>3</sup>. « Chiquitos ou Guaranis ne pouvaient contempler sans étonnement, dit M. Southey, la conduite des Jésuites, leur enthousiasme désintéressé, leur infatigable persévérance, les privations et les dangers qu'ils supportaient sans espoir de récompense sur cette terre <sup>4</sup>. » Chez les Moxos, le P. Baraza travaille pendant vingt-sept ans. Cet homme d'un profond savoir et de goûts élégants consentit à s'abaisser en quelque sorte à la condition des sauvages, afin de les élever à la dignité de chrétiens. « A son arrivée, ils formaient un peuple plus sauvage et plus cruel que les bêtes féroces; lorsqu'il les quitta, ils formaient une communauté civilisée, établie dans des villages et convertie au christianisme... un peuple prospère, industrieux et renommé pour ses charpentiers, ses tisserands et ses agriculteurs <sup>5</sup>. » « Une chaîne de missions se trouvait alors établie dans toutes les parties de ce grand continent. Celles des Espagnols de Quito se reliaient à celles des Portugais de Para; les missions de l'Orénoque se rattachaient à celles du Negro...; les missions Moxos communiquaient avec les Chiquitos, ceux-ci, avec les réductions du Paraguay. De ce point, les infatigables Jésuites envoyaient leurs pionniers dans le Chaco et parmi les tribus qui occupaient les vastes plaines au sud ou à l'ouest de Buenos-Ayres. S'ils n'avaient été interrompus dans leur carrière par des mesures aussi injustes qu'impolitiques, il est possible qu'ils eussent complété la conversion et la civilisation de toutes les tribus

<sup>1</sup> *Travels in various parts of Peru*, by Edmond Temple, t. I<sup>er</sup>, p. 418.

<sup>2</sup> *Buenos-Ayres*, par sir Woodbine Parish, ch. VII, p. 260.

<sup>3</sup> Dobrizhoffer, *Account of the Abipones*, t. III, p. 417.

<sup>4</sup> Southey, ouv. cité, t. II, p. 294.

<sup>5</sup> Markham, ouv. cité, Introduction, p. 41.

indiennes ; ils auraient probablement sauvé les colonies espagnoles des horreurs et des conséquences désastreuses d'une guerre civile <sup>1</sup>. » Chose remarquable, de zélés protestants, Southey pour l'Amérique, George Campbell pour l'Inde et la Chine <sup>2</sup>, constatent, presque dans les mêmes termes, que, sans l'arrêt brutal qui a frappé leurs missions, les Jésuites auraient sans doute achevé de conquérir à la civilisation chrétienne ces peuples nouveaux et ces vieilles races au grand profit du véritable progrès. « Pendant de nombreuses générations, continue le même auteur, les habitants furent plus exempts du mal physique et moral qu'aucune autre population de la terre... Il n'a jamais existé aucune autre société où l'on ait vu le gouvernement n'avoir d'autre but que le bien-être temporel et éternel de ses sujets <sup>3</sup> ! » Sir Woodbine Parish confirme ce témoignage : « Tel était, dit-il, cet *imperium in imperio* qui excitait autrefois l'étonnement du monde et la jalousie des princes. La meilleure preuve du peu de sujet de leurs alarmes fut la chute de cet édifice, tombant en pièces par l'éloignement de quelques vieux prêtres. Jamais communauté plus inoffensive n'exista. C'était une expérience sur une vaste échelle, prenant sa source dans l'esprit le plus pur du christianisme, afin de civiliser et de rendre utiles des hordes sauvages, qui eussent été misérablement exterminées par la guerre ou l'esclavage <sup>4</sup>. »

Le moment était venu, en effet, où philosophes et hommes d'État, incapables de soutenir la libre concurrence du bien, allaient, au nom de la civilisation, du progrès et de la liberté, en appeler à la violence la moins justifiée au Paraguay comme au Brésil, au Pérou ou au Chili <sup>5</sup>. « Partout, au milieu des ombres de la nuit, le gouverneur militaire de chaque ville, suivi d'une escorte de soldats, prenait possession des couvents. La manière dont cet acte s'accomplissait était déshonorante pour ceux qui en ordonnaient l'exécution ; ils

<sup>1</sup> Southey, t. III, p. 372.

<sup>2</sup> *Modern India*, p. 105.

<sup>3</sup> Southey, t. II, p. 360.

<sup>4</sup> *Buenos-Ayres*, ch. xxii, p. 256.

<sup>5</sup> En 1758, alors que Pombal soulevait contre les Jésuites tant d'accusations, La Condamine écrivait au Père de la Tour, ancien recteur du pensionnat de Louis-le-Grand : « Vous ne pouvez pas manquer de témoignages plus illustres qui vous rendent justice, mais si mes voyages dans les contrées du monde les plus éloignées, entrepris par ordre du roi, pouvaient vous faire agréer mon suffrage, je suis prêt à attester sous toutes les formes les plus authentiques et les plus solennelles que je n'ai jamais vu dans tous les membres de votre Société, en Asie, en Afrique et en Amérique, que des exemples frappants de zèle et de vertu, et que je n'ai jamais entendu de leur bouche que la doctrine la plus saine et la plus sainte. » (De Ravignan, *De l'existence de l'Institut des Jésuites*, p. 195. 1862.)

semblaient commettre une action dont ils avaient honte <sup>1</sup>. » Sur trente Jésuites ainsi glorieusement expulsés de Buenos-Ayres, cinq seulement atteignirent Cadix à demi morts. La résistance pourtant n'eût pas été sans appui : « Plus de cent mille Indiens, dit un protestant anglais, étaient prêts à prendre les armes en faveur de leurs chefs spirituels, et ce fut seulement par leurs ardentes supplications à leurs troupeaux, que ceux-ci maintinrent la tranquillité... Il n'est pas facile de trouver un parallèle dans l'histoire à l'acte de gigantesque abnégation de soi-même, si l'on peut s'exprimer ainsi, par lequel l'ordre renonça, sans coup férir, à la vaste domination qu'il exerçait et qui semblait fondée sur des bases si solides<sup>2</sup>. » Ce qui advint nous est raconté par les observateurs les plus divers. « Sur une population de cent mille individus, habitant une trentaine de villes sous le contrôle des Jésuites, il ne restait pas, en 1825, au dire de sir Woodbine Parish, un millier d'âmes au bord du Parana et de l'Uruguay. » Plus de quatre cents villes furent ruinées de fond en comble. Certaines tribus ont été quelque peu préservées par leur éloignement. Alcide d'Orbigny, qui enregistre ces faits avec l'impartiale précision du savant, recueille çà et là de nombreuses preuves de l'inflexibilité de la foi et de la persistance des souvenirs. « Les vieillards, dit-il, se souviennent encore avec douleur de l'expulsion des Pères, en 1767, et tous répètent : « Ce sont eux qui nous ont « faits chrétiens ; c'est à eux que nous devons la connaissance de Dieu « et la possession du bonheur... » Je ne me lasse pas d'admirer, continue l'éminent naturaliste, les résultats sans parallèles obtenus par les Jésuites dans un si court espace de temps parmi des hommes qui avaient quitté si récemment l'état sauvage... Sous les Jésuites, une sévère moralité était observée ; leurs maîtres actuels donnent eux-mêmes aux Indiens l'exemple de l'inconduite. Les épidémies qui les affligent maintenant étaient inconnues autrefois, grâce à de vigoureuses dispositions sanitaires... La nature semble avoir repris aujourd'hui son aspect primitif <sup>1</sup>. »

Devant la constatation de ces faits, on ne saurait s'étonner qu'aux cortès de Cadix, en 1810, les députés de l'Amérique espagnole aient présenté, entre autres propositions ayant pour but de mettre fin aux révoltes des colonies, le vœu suivant : « Le rétablissement des Jésuites étant considéré comme de la plus haute importance pour la culture des sciences et le progrès des missions destinées à introduire et propager la foi parmi les malheureux Indiens, nous demandons

<sup>1</sup> Miers, *Travels in Chili*, etc., t. II, p. 208.

<sup>2</sup> *Paraguay, Brazil*, etc., by G. B. Mansfield, Esq., p. 443.

<sup>3</sup> D'Orbigny, *Voyage dans l'Amérique méridionale*, t. II, p. 606 ; t. I<sup>er</sup>, p. 281.

que les cortès rétablissent la Compagnie de Jésus en Amérique. » En 1817, voulant justifier leur séparation, les colonies adressaient à la mère patrie ce reproche mérité : « Vous nous avez arbitrairement privés des Jésuites, auxquels nous devons notre état social, notre civilisation, toutes nos connaissances, et des bienfaits que nous ne pourrions jamais assez reconnaître. » De 1832 à 1842, les Pères furent successivement rappelés par le Brésil, la république Argentine, la Colombie, etc...

Que dire de l'Amérique centrale ? Les Dominicains Domingo de Betanzos, Las Casas, et Luis Cancer, au Guatemala ; les Franciscains, Valencia, Francisco de Soto, au Mexique et au Texas, implantèrent la foi parmi les indigènes, les instruisant dans les choses spirituelles et temporelles, non sans avoir à les protéger contre la férocité des aventuriers, soldats vulgaires ou légistes avides. « Nous devons, écrit, en 1853, un naturaliste anglais, exprimer notre admiration pour la piété élevée des missionnaires catholiques qui, dans ces régions habitées par des êtres plongés dans la plus profonde dégradation, supportaient la pauvreté et la misère sous toutes leurs formes, pour amener les Indiens à de meilleures habitudes et à une foi plus pure <sup>1</sup>. » D'après le même auteur, « le nom de la Californie est à jamais uni au dévouement désintéressé des Pères franciscains <sup>2</sup> ». « En plantant une croix, dit Ampère, au fond d'une rade magnifique qu'ils appelèrent San-Francisco, les apôtres de la pauvreté, marquaient, sans le savoir, la place de la ville de l'or. » Ils avaient été précédés par les Jésuites, « qui ont couvert les rochers stériles de la basse Californie de monuments agricoles, architecturaux et économiques, fruits de leur patience et de leur aptitude ; laissant à leurs successeurs de bons modèles et des ouvriers passables, mais leur léguant aussi cette leçon inappréciable : qu'il n'y a rien d'impossible à l'énergie et à la persévérance <sup>3</sup>. » Aussi le capitaine Morrell s'écrie : « Toute personne dont l'esprit est sans prévention ne pourra voir les travaux de ces missionnaires catholiques, sans avouer qu'ils sont infatigables dans le bien <sup>4</sup>. » Mais, en 1833, le gouvernement du Mexique, jaloux de l'influence du clergé, confisqua les biens des missions au profit de l'État. Peu après la Californie fut annexée aux États-Unis, et « la propriété des missions passa de droit entre les mains du gouvernement d'Amérique ; leurs habitations désolées tombèrent rapidement en ruines ; les toits se sont écroulés,

<sup>1</sup> *Narrative of H. M. S. Herald*, par Berthold Seeman, F. L. S., t. II, p. 153.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Sir George Simpson, *Journey round the world*, t. I<sup>er</sup>, p. 334.

<sup>4</sup> *A Narrative of four voyages*, p. 212 (1832).

les écuries sont vides ; les jardins et les vergers, naguère florissants, sont aujourd'hui envahis par les plantes sauvages ; d'ici à peu de temps la marée de l'activité commerciale les aura sans doute balayées et en effacera les derniers vestiges<sup>1</sup> ». — « L'énergie de l'égoïsme, avoue un Américain, a fait des merveilles, mais il faut plus que cela pour faire un État grand, sage et heureux<sup>2</sup>. » Aussi, sir Georges Simpson ne craint pas d'affirmer que « la spoliation des missions, qui ouvrit, il est vrai, la province aux entreprises de tous, a directement flétri la civilisation dans son germe ».

Mais n'est-il pas temps de nous arrêter dans notre course à travers le monde ? Que de points dans l'ancien ou dans le nouveau continent n'a-t-il pas fallu laisser de côté, faute de temps. Nous n'avons rien dit des missions du Levant, du collège de Ghazir, par exemple, transporté à Beyrouth et magnifiquement édifié, grâce aux souscriptions recueillies en Amérique. Là, Maronites, Grecs, Syriens et Arméniens se forment sous des maîtres français et se lient par une confraternité touchante avec les élèves de Mongré. Une bible arabe, monument parfait de typographie et d'érudition, imprimée au collège de Beyrouth, figurait avec honneur à l'Exposition universelle de 1878. A Péra, nous aurions trouvé la même liberté d'éducation pour les Jésuites, les Capucins et les Dominicains. Au collège de Scutari, les Pères jouissent même d'une exemption d'impôts, et les pachas leur réservent à côté d'eux une place d'honneur dans les cérémonies officielles. Nous n'avons pas été au Canada, en Colombie, dans le Far-West, aux Montagnes Rocheuses, où, d'après un rapport officiel au gouvernement de Washington, l'œuvre accomplie par le P. de Smet et les missionnaires est vraiment prodigieuse. « Il y a maintenant partout, dit S. Mytton Maury, dans les déserts les plus reculés de l'Orégon, de nouveaux ouvriers dont le succès est garanti par l'histoire du passé : ce sont les agents de l'Eglise catholique<sup>3</sup>. »

Sans répéter ce que chacun sait de la part que prirent Jésuites et Bénédictins aux travaux de la science et de l'érudition, Dominicains ou Lazaristes au ministère apostolique et aux œuvres charitables, tous enfin à la diffusion des lumières par l'enseignement, que de témoignages nous aurions pu recueillir chemin faisant ! Nous avons déjà rappelé ce que furent en Chine les grands missionnaires du seizième siècle. « Parmi tant de noms célèbres dont s'honore l'érudition française, dit M. Villemain<sup>4</sup>, elle compte peu d'hommes aussi

<sup>1</sup> Möllhausen, ouv. cité, p. 334.

<sup>2</sup> *Home and Abroad*, by Bayard Taylor, p. 62.

<sup>3</sup> *The Statesmen of America*, p. 309.

<sup>4</sup> Villemain, concours de l'Académie française, séance du 30 août 1855.

éminents que ces religieux : mathématiciens, astronomes, polyglottes, peintres, artistes, diplomates, qui, bravant tous les périls par la foi, désarmant tous les préjugés par leurs pieuses adresses, étaient parvenus à siéger parmi les mandarins de la Chine, pour correspondre de là avec l'Académie des sciences de Paris. Devant la vie et les travaux de ces hommes : des Pères Gerbillon, Tachard, Parennin, Gaubil, Amiot, Cibot, Prémare ; devant l'infatigable sagacité de Duhalde, qui publiait ici leurs immenses recherches, l'Europe savante s'était inclinée et avait reconnu ce titre de plus à la France. » L'observatoire astronomique qu'ils avaient fondé est encore debout, dit M. de Hübner. « Regardez cette muraille massive, cette longue enfilade de bastions crénelés ; tout dans cette scène est étrange, fantastique ou barbare, excepté ces instruments destinés à mesurer le ciel, abandonnés mais respectés par les hommes et par les éléments, restes éloquentes d'une époque déjà lointaine, où il semblait que des millions d'êtres humains fussent gagnés aux bienfaits de la civilisation, non par la force, mais par la persuasion, et à la double lumière de la prédication et de la science<sup>1</sup>. »

Mais ce qu'on connaît moins, c'est qu'aussitôt leur retour les Jésuites ont repris ces recherches astronomiques qui, en Europe, illustraient les noms du P. Vico et du P. Secchi. Leur observatoire de Shang-Haï est muni de tous les météorographes les plus récents ; l'observatoire magnétique, qu'ils ont construit et refait selon les derniers perfectionnements, est pourvu des meilleurs instruments anglais. Leur *Bulletin* mensuel, imprimé par des orphelins chinois, envoyé à tous les centres scientifiques, marche de pair avec les plus précieuses publications d'Angleterre, d'Allemagne ou d'Amérique, et plus d'une fois le *Bulletin de l'Observatoire de Paris* en a reproduit des travaux. Un autre fait mérite d'être consigné ici. En 1874, les lords commissaires de l'Amirauté, sur la proposition de l'illustre directeur de l'observatoire de Greenwich, choisirent le R. P. Perry pour diriger l'une des cinq expéditions relatives au passage de Vénus. Chargé comme astronome en chef de commander la station de Christmas Harbour (île de Kerguelen), le savant Jésuite était assisté d'un état-major d'officiers de la marine royale ou du corps des ingénieurs royaux, et autorisé à prendre toute mesure qu'il jugerait utile au bien du service confié à ses soins<sup>2</sup>.

Dans le domaine de l'éducation plus encore que dans celui de la

<sup>1</sup> Baron de Hübner, *Promenade autour du monde*, t. II, p. 325.

<sup>2</sup> Le R. P. Perry avait sous ses ordres le Rév. Pidgreaves, les lieutenants Corbet, Coke et Goodrige, ainsi que trois officiers sans commission. (Voy. la décision de l'Amirauté en date du 18 mai 1874 et les *Instructions* de M. Airy, astronome royal.)

science, les services rendus par les congrégations sont reconnus dans le monde entier. Ici les documents se pressent si nombreux qu'on ne sait plus choisir. Nous en citerons deux. En présidant à la distribution des prix au couvent des Dames de Lorette, à Calcutta, l'honorable lieutenant gouverneur du Bengale, sir Richard Temple, s'exprimait ainsi : « Au nom de tous ceux qui sont ici présents, j'éprouve le besoin, Mesdames, de vous offrir le tribut de notre respect dévoué... Il n'est pas rare, nous le savons, de voir apparaître des oiseaux charmants à l'heure d'une tempête sur terre et sur mer. Il en est de même des membres de votre vénérée congrégation. Quand les guerres éclatent, vos sœurs se portent au milieu des armées, dans les hôpitaux, allégeant les souffrances des blessés et adoucissant les angoisses de l'agonie. Ces bonnes œuvres sont connues de tous et consignées dans l'histoire pour l'instruction et l'édification du monde. » Faisant ensuite allusion aux actes moins éclatants et à l'enseignement, l'honorable gouverneur ajoute : « Croyez-moi, vos efforts pour l'éducation de nos filles dans cette capitale, et l'influence acquise par votre science et par vos qualités éminentes, sont l'objet de l'estime et du respect de tous les Anglais de ce pays <sup>1</sup>. »

A quelques jours de distance, présidant une cérémonie semblable au collège de Saint-François-Xavier, à Calcutta, le même haut fonctionnaire rendait aux Pères Jésuites un éclatant hommage : « Partout où je vais, soit dans les villes importantes, au milieu de l'agitation, du mouvement et de l'activité de la civilisation, soit dans les régions de l'intérieur du pays et sur les lieux mêmes où sévissent la famine et l'épidémie, partout je rencontre des ministres de la religion catholique qui, par leur abnégation, leur patience, leurs privations et leurs souffrances, tiennent haut devant les hommes la croix du Christ. J'espère, jeunes élèves, que vous serez reconnaissants durant toute votre vie envers ces Révérends Pères et maîtres qui vous instruisent et vous préparent à la vie. En vérité, *nous ne nous apercevons pas de leur nationalité étrangère*. Ils travaillent, au milieu de notre peuple britannique ; ils sont pour ainsi dire au service de l'Angleterre et ils vous élèvent pour faire de vous de loyaux sujets de Sa Majesté la reine d'Angleterre et impératrice des Indes. Souvenez-vous que votre collège porte un nom vénéré, le nom de saint François Xavier, qui, par son énergie vouée à la plus sainte des causes, par son zèle ardent jusqu'à la mort, fut un des caractères les plus remarquables qui aient illustré les annales de l'humanité. Et plus tard, comportez-vous d'une manière digne de cette grande Société religieuse, qu'on ne rencontre pas seulement dans une

<sup>1</sup> *Indian Statesman*, décembre 1876.

nation, dans un empire, ou même dans un hémisphère, mais qui existe pour tous les peuples qui sont sous le ciel, pour toutes les langues parlées par les hommes, et sous tous les climats de l'univers. »

Nous n'ajouterons rien ; d'autres pourront, s'ils n'en sont point humiliés, rapprocher ce noble langage des plates harangues qui s'étalent au *Journal officiel* et dans les feuilles d'Épinal. Pour nous, nous n'avons pas à conclure. L'accusateur public avait parlé : nous avons cité quelques témoins éloignés qu'il n'est pas d'usage d'appeler à la barre ; nous n'avons pas la prétention d'intervenir autrement dans une cause qui n'a pour elle que le droit en face de la force, et pour laquelle tout plaidoyer est sans doute réfuté d'avance par l'invincible argument : *Quia nominor leo*. Mais nous ne croyons pas avoir excédé les limites de la discussion permise en rassemblant quelques documents historiques. Ils serviront plus tard aux érudits qui auront souci de la vérité, quand la France, échappant au joug des nouveaux jacobins, rentrera dans la voie large et féconde des libertés légales.

Qu'on nous permette de l'avouer, d'ailleurs, la destinée des congrégations ne nous préoccupe guère <sup>1</sup>. A l'heure de la proscription, le gouverneur général du Marankao écrivait à son frère, *le grand marquis* : « Il m'est impossible de soumettre ces Pères ; leur politique et leur habileté déjouent tous mes efforts et la force de mes armes. Ils ont donné aux sauvages des coutumes et des habitudes qui les attachent à eux indissolublement <sup>2</sup>. » Le marquis de Pombal lui-même, sentant l'inanité de ses efforts et voyant ses victimes lui survivre, s'écriait sur son lit de mort : « Les Jésuites vivent plus longtemps que les autres hommes ! » Quand on a, en effet, derrière soi, comme nos congrégations, un passé riche de gloire et de services rendus à la vraie civilisation, on regarde l'avenir sans émoi. On peut être en butte aux passions des politiques, voire même des héros d'estaminet ou des philosophes d'antichambre, mais on est sûr d'avoir pour soi tout ce qui s'élève au-dessus de ces haines mesquines, tout ce qui survit à ces clameurs d'un jour, tout ce qui dure, enfin : l'histoire qui démasque les petits hommes, la justice qui les flétrit, et la postérité qui les oublie.

A. DELAIRE.

<sup>1</sup> Sur l'issue définitive du conflit engagé par les lois Ferry, l'opinion de la presse anglaise a été unanime. (Voyez notre étude insérée dans le *Correspondant*, 10 mai 1879.)

<sup>2</sup> Dr Alfred Demersay, *Histoire du Paraguay*.

# LA FRANCE EXTÉRIEURE

## ET LES DÉCRETS D'EXPULSION

---

Les trop célèbres décrets du 29 mars ont été l'objet de toutes sortes d'études, où l'on s'est placé pour les apprécier à une foule de points de vue. Il en est un plus négligé peut-être que tous les autres et sur lequel nous nous permettons d'attirer l'attention des hommes sérieux ; il s'agit du rapport que ces décrets peuvent avoir avec les intérêts de notre commerce et de notre influence à l'extérieur.

Tout le monde sait la grande part d'action qui revient à la France dans l'œuvre des missions catholiques à l'étranger. Cette action ne sera-t-elle pas troublée par la politique antireligieuse de la France, et les décrets du 29 mars ne contrarieront-ils pas les développements de nos missions ? Telle est la question que nous voulons traiter devant le bon sens et devant la justice, et nous espérons arriver à une conclusion victorieuse.

On a dit que l'on n'avait jamais rencontré de peuple sans autel, ce qui signifie sans un caractère religieux quelconque, cela est historiquement vrai, mais ce qui est tout aussi vrai, c'est que ce caractère religieux s'imprime dans les annales des peuples, dans leurs mœurs, dans leurs lois, dans leur politique, dans leur littérature.

On voudrait vainement écrire l'histoire de France sans tenir compte de l'esprit chrétien qui l'a toujours animée, qui a fait notre patrie ce qu'elle a été et ce qu'elle est.

La France a trouvé sa force et son influence dans l'esprit catholique, comme l'Allemagne et l'Angleterre l'ont cherché dans le protestantisme. Il en est tellement ainsi, que si la France pouvait changer de religion aussi facilement que l'on change de caleçon, pour me servir de la pittoresque expression de Proudhon (qui trouvait la chose impossible et téméraire), eh bien, la France en perdant son ancien esprit, amoindrirait sa nationalité, n'aurait plus sa place obligée dans le concert européen, et ruinerait par cela même son influence, en perdant son protectorat sur les deux cent millions de catholiques qui sont sur le globe. L'esprit catholique est

donc un des éléments les plus sérieux de notre puissance nationale.

Ce sont ces considérations qui inspiraient encore à Proudhon les lignes suivantes : « Oui, je suis, par position, catholique clérical, si vous voulez, parce que la France ma patrie n'a pas encore cessé de l'être, et que les Anglais sont anglicans, les Prussiens protestants, les Suisses calvinistes, les Américains unitaires, les Russes grecs ; parce que, tandis que nos missionnaires se font martyriser en Cochinchine, ceux de l'Angleterre vendent des Bibles et autres articles de commerce. »

Non, l'importance de la religion n'échappe pas lorsque l'on étudie l'histoire, les arts et la littérature d'un peuple.

L'expansion française a sa racine dans l'héroïsme religieux et épique qui produisit la chevalerie ; l'immobilité de l'Inde et de la Chine dans le bouddhisme, et la routine invétérée de la Turquie dans son fatalisme religieux. Un de nos grands écrivains français, M. de Laprade, a bien eu raison de dire « qu'on ne peut porter aucun jugement sérieux sur un peuple, si l'on ne tient compte de sa religion ».

La religion des Français est le catholicisme ; c'est lui qui nous a placés dans le monde à la tête des races latines, c'est lui qui fait que les chrétiens du monde entier tournent leurs yeux vers la France quand ils ont besoin d'appui. Cette prépondérance nous est enviée par l'Autriche, par l'Italie, par l'Espagne à l'extérieur, par la Russie schismatique dans le Levant, par les nations protestantes sur les points extrêmes du globe. Aussi toutes ces nations ne négligent-elles pas d'entretenir des missionnaires qui en attirant les peuples à leur foi, leur inculquent l'amour pour la patrie qui les envoie.

Il y aurait un travail fort instructif à faire ; ce serait la statistique des sommes affectées par les diverses puissances et notamment par l'Angleterre, l'Allemagne et l'Amérique, à l'entretien et à l'encouragement des missions. Nous savons à peu près ce que coûte à l'Angleterre cette branche de l'administration de ses relations extérieures. Ce sont des dépenses énormes, même sans y joindre les sommes si considérables fournies par les sociétés bibliques auxquelles le gouvernement anglais ne marchandé ni sa protection ni son concours.

Ce n'est pas seulement au point de vue platonique ou de la fierté nationale, que les gouvernements favorisent ainsi les missions, c'est parce qu'ils trouvent dans ces hommes qui vont prêcher l'Évangile, des auxiliaires puissants, des pionniers de la civilisation, des importateurs de l'esprit national, des protecteurs des intérêts commerciaux à l'extérieur.

Le commerce extérieur est un des éléments vitaux et écono-

miques de la prospérité d'une nation, et ce n'est pas sans raison que les gouvernements s'en préoccupent.

En 1874, le ministre du commerce en France réunit une commission qui devait étudier les meilleurs moyens de développer notre commerce extérieur, et on émettait le vœu d'instituer un comité consultatif de ce commerce auprès du ministre des affaires étrangères. Ce comité devait avoir pour mandat de faciliter et de simplifier les rapports du commerce avec les agents des affaires étrangères au dehors, ainsi qu'avec l'administration centrale.

Le développement commercial toujours croissant de l'Angleterre et de l'Allemagne avaient sans doute éveillé l'attention soucieuse de nos gouvernants. Nous ne savons pas ce que l'on a pu faire depuis lors à cet égard, soit au ministère du commerce, soit à celui des affaires étrangères; mais ce que nous savons, c'est que l'on y a reconnu que nos missions françaises sont, pour notre influence et pour notre commerce extérieur, un élément avec lequel il faut compter de la façon la plus sérieuse, et les renseignements qui viennent de nos consuls en donnent un éclatant témoignage.

Aussi a-t-on vu M. de Freycinet, dans sa récente circulaire aux agents diplomatiques de la France, en pleine période de persécution contre les congrégations religieuses, promettre « de protéger les missionnaires à l'étranger, parce qu'ils contribuent à y étendre notre influence et à y faire connaître le nom français. »

Or ces congrégations que l'on pourchasse en France sont précisément celles qui alimentent le personnel de nos missions; ce sont ces Jésuites, ces Dominicains, ces Franciscains, ces Bénédictins, ces Oblats, ces Maristes, ces Frères des Écoles chrétiennes, pour ne parler que des hommes, alors qu'il y aurait à ajouter également une longue et glorieuse nomenclature de congrégations de femmes. Ce sont ces hommes qui popularisent le nom français jusque sur les rivages les plus lointains et sous les climats les plus meurtriers; ce sont eux qui ouvrent des écoles où le nom de la France est béni, où notre langue est enseignée et qui favorisent le développement de nos comptoirs. Ces missions, les premières du monde, que l'Angleterre nous envie, auxquelles tant de fois elle a eu la loyauté de rendre hommage, ne demandent aucun sacrifice à la France en retour des services immenses qu'elles lui rendent.

Les promesses faites par M. de Freycinet et les recommandations adressées à ses agents de protéger nos missionnaires ne sont-elles pas tout ce qu'il y a de plus illusoire? Ces prescriptions seront-elles suivies par les nouveaux élus aux postes diplomatiques? Eux qui viennent de la mère-patrie, qui ont vu de quelle façon on y traite les congrégations, auront-ils le courage d'arborer au loin une

politique de protection si contraire à leurs vues personnelles et à l'orthodoxie du gouvernement auquel ils doivent leur nomination ? Ces hommes inexpérimentés, ce personnel diplomatique presque tout nouveau, ne redouteront-ils pas une désignation hostile dans la presse française avancée, une impopularité certaine aux yeux du parti qui les a poussés. Cela est fort à craindre, et nous le considérons comme un grand danger pour la France, bien qu'un petit nombre d'hommes, vu la distance des lieux, soient seuls à en mesurer la portée.

Ce danger a été compris par des hommes attachés à nos ambassades et pour n'en citer qu'un entre bien d'autres, par M. Fournier, ambassadeur à Constantinople. Bien que M. Fournier soit venu voter à Paris contre les congrégations, dans le Levant il s'est toujours montré pour elles plus que bienveillant.

Le fanatisme politique qui s'est emparé de la France l'aveugle d'une façon déplorable ; c'est là certainement un péril, comme tout excès est un péril, surtout dans un pays tel que le nôtre.

Si en France ces violences d'opinion politique trouvent dans l'opposition une résistance et un contre-poids, il n'en est pas de même à l'étranger, où une politique ouvertement hostile à la religion, éloignerait à tout jamais de la France les populations aux yeux desquelles jusqu'ici, elle n'avait fait qu'un avec le catholicisme.

Ce qui distingue, en effet, la France de nos principaux rivaux dans les pays lointains, c'est qu'elle est essentiellement chrétienne, catholique. Son drapeau, par rapport aux indigènes de ces pays, ne représente ni le roi, ni l'empereur, ni la république, mais la religion ; nous pouvons hautement l'affirmer sans crainte d'être démentis, et cela est ainsi non seulement dans le Levant, mais dans les empires de l'Asie orientale, en Afrique, en Amérique, en Océanie. Qui est-ce qui a donné à l'influence française cette signification ; cette couleur, si ce n'est nos missions catholiques ?

Ce sont elles qui de temps immémorial, ont eu pour effet de modifier le droit des gens au milieu de ces peuples, qui ont détruit de révoltants abus, qui ont facilité l'accès de pays lointains à nos diplomates et à nos nationaux ; ce sont elles qui obtinrent l'abrogation des édits de persécution contre les chrétiens, elles qui favorisèrent le traité de 1535 entre François I<sup>er</sup> et Soliman II, elles qui introduisirent en Chine les chefs-d'œuvre de notre grand siècle littéraire et qui les firent traduire et admirer à Pékin ; ce sont ces missions que Fénelon voyait et saluait lorsqu'il s'écriait : « Empire de la Chine, tu ne pourras fermer tes portes ; frappe, cruel Japon, frappe, le sang de ces hommes apostoliques ne demande qu'à couler de leurs veines pour te sauver. » Eh bien ! transportez à l'extérieur

un esprit nouveau, imbu de vos idées haineuses contre ces mêmes missionnaires, qu'arrivera-t-il? La ruine inévitable de notre influence. L'Angleterre et l'Allemagne s'accroîtraient de tout le prestige perdu par la nôtre à l'extrême Orient; dans le Levant, la Russie recueillerait notre héritage, et, avec l'abaissement de notre prépondérance, nous aurions aussi à constater celui de nos intérêts commerciaux.

Nos missions à l'étranger, c'est la puissance que redoutent le plus les Allemands et les Anglais, parce qu'ils savent, comme le disait Joseph de Maistre, que « nos missionnaires en faisant des chrétiens font des Français ». Aussi est-ce la raison pour laquelle ces deux nations si jalouses de la France, entretiennent à grands frais des missionnaires dont le principal rôle est de contre-balancer l'influence des nôtres.

Et nous, Français, nous nous battons sur le terrain économique pour des tarifs de douane, nous serions émus des créations ou des projets qui menacent notre prospérité nationale et matérielle sur le continent, nous sourcillerions en voyant l'Allemagne percer les Alpes pour appeler à elle une partie du commerce dont la France était le centre, en voyant les chemins de fer poussés jusqu'à Salonique, l'élargissement des canaux entre le Rhin et le Danube, pour attirer le commerce de la mer Noire; nous serions soucieux en voyant la marche de la Russie vers la Chine par les voies de terre et avec cela nous sacrifierions au loin les sources de notre prospérité, nous favoriserions de la façon la plus large la rivalité étrangère, en leur abandonnant bénévolement notre influence, le travail acquis par tant de travail, par tant de sacrifices, par le sang de nos missionnaires. Ce serait de la démente.

Déjà quand on jette ses regards sur le passé, on constate avec douleur l'abaissement de notre influence. Que sera-ce, lorsque les échos de la presse auront porté au loin et l'application des décrets du 29 mars et le dénigrement et le mépris déversés sur les propagateurs de l'Évangile par le gouvernement français lui-même?

Que l'on ne dise pas que les Chinois, les Japonais, les Malgaches ou autres ne connaîtront jamais le nouvel esprit gouvernemental de la métropole, ce serait une erreur profonde. Tout se sait à notre époque de publicité, et les missionnaires anglais et allemands aidant, déjà des rumeurs fort attristantes pour nos intérêts, sont arrivés jusqu'au cœur des populations qu'au prix de tant et de si constants efforts on était parvenu à attacher à la France.

M. de Maistre rapporte, dans son livre du *Pape*, un fait dont il est opportun de rappeler le souvenir.

« Lorsque lord Macartney dut partir pour sa célèbre ambassade,

Sa Majesté britannique fit demander au pape quelques élèves de la Propagande pour la langue chinoise, ce que le Saint-Père s'empressa d'accorder. Le cardinal Borgia, alors à la tête de la Propagande, pria à son tour lord Macartenay de vouloir bien profiter de la circonstance pour recommander à Pékin les missions catholiques. L'ambassadeur le promit volontiers et s'acquitta de sa commission en homme de sa sorte, mais quel fut son étonnement d'entendre le *collao* ou premier ministre, lui répondre que l'empereur s'étonnait fort de voir les Anglais protéger au fond de l'Asie une religion que leurs pères avaient abandonnée en Europe. »

N'y a-t-il pas à craindre que les chefs des empires asiatiques où les missionnaires répandent notre influence ne fassent un jour la même réponse aux agents de notre gouvernement, lorsque ceux-ci réclameront aide et protection en faveur de nos missionnaires conspués dans la mère-patrie, chassés comme des ennemis de la paix nationale, comme des destructeurs de l'ordre social ?

Il y a plus encore, est-on bien sûr que la persécution de la France n'aura pas de douloureux échos dans ces pays lointains ? De quelle responsabilité se chargeraient dans ce cas M. de Freycinet et ses collègues ? Ils auraient sacrifié les intérêts sacrés de la patrie, ses intérêts moraux, politiques, commerciaux, et de plus, ils seraient devenus les complices inconscients, si l'on veut, mais évidemment responsables d'une recrudescence de persécution religieuse dans ces pays et peut-être du massacre de ces hommes qui, au prix de leur sang et d'immenses sacrifices ont tant de fois montré leur amour pour la France.

Et si de l'extrême Orient nous venons en Afrique, dans cette Afrique où l'éminent archevêque d'Alger envoie de vaillants missionnaires ; si de l'Afrique nous allons dans le Levant, dans cette station moins lointaine où plus qu'ailleurs peut-être notre influence ne repose que sur le terrain religieux, où nous avons autant d'alliés que de cœurs fidèles au catholicisme, n'est-il pas à craindre que ceux dont nous avons sans cesse combattu la prépondérance ne profitent des circonstances pour y détruire la nôtre, et alors un nouveau massacre de chrétiens ne serait-il pas possible ? Dès lors ne voit-on pas déjà la Russie battant des mains, bénéficiant de nos fautes, supplantant notre protection, faisant éclat de la sienne et s'offrant à ces populations effarées pour remplacer l'antique bouclier que la France opposait sans cesse au fanatisme musulman.

En vérité serait-ce là de la bonne politique, et y trouverions-nous une heureuse solution de la question d'Orient déjà si complexe ?

Nous croyons avoir montré que les missions sont un élément national de premier ordre, l'une des grandes forces de notre poli-

tique extérieure, nous voyons ce que la France et la justice auraient à souffrir si la persécution qui menace les congrégations religieuses s'affirmait davantage et était pleinement connue à l'étranger. Il résulterait encore un grand mal de l'exécution des décrets d'expulsion, un mal irrémédiable ; nous devons le signaler ce mal, ce serait de paralyser nos missions par suite de la difficulté de leur recrutement en France, nous n'arriverions par là à rien moins qu'à tarir les sources qui alimentent l'armée apostolique, armée qui se compose des sujets que lui fournissent les congrégations non autorisées dont la nomenclature a été faite dans le cours de cette étude.

Il y a dans la rue du Bac, à Paris, une maison dite des Missions-Étrangères, on pourrait l'appeler l'école du martyr ; là s'élève une génération vaillante qui aime Dieu et la France ; tous les jours on y étale dans un musée, aux yeux de jeunes prêtres, les instruments de torture à l'aide desquels on leur fera peut-être expier un jour dans les pays barbares et leur amour pour la religion et leur dévouement pour la patrie... Peu importe..., le courage de ces jeunes gens grandit à la vue de ces menaces, leur audacieuse témérité y puise d'incroyables ardeurs, leur cœur est bouillant, leurs pieds tressaillent d'impatience pour aller au-devant de ces périls. Eh bien, cette maison, cette pépinière de saints missionnaires, de héros français, de savants explorateurs si vous le voulez, car ils sont tout cela ensemble, les décrets du 29 mars vont les frapper comme des parias...

Il y a quelques jours, nous nous trouvions à Marseille sur le pont de l'*Anadyr*, l'un de ces beaux vaisseaux que les Messageries maritimes font partir chaque mois pour l'Indo-Chine. Il y avait à bord huit de ces pionniers, de ces hommes que M. de Freycinet recommande au respect du monde dès qu'ils ont quitté la France. L'un d'eux était resté quinze ans en Cochinchine et il était revenu en passer deux à Paris, afin d'y professer les idiomes indiens et préparer de nouveaux sujets pour ces lointaines rives. Eh bien, ces hommes furent apostrophés en plein bord par trois visiteurs ou passagers, nous n'avons pu le savoir, qui leur lançaient au visage des qualificatifs injurieux, « calotins, fainéants, sales curés », nous faisons grâce de quelques autres épithètes dont le grossier réalisme souillerait ces pages. Nous en avons le cœur serré, nous nous approchâmes, notre attitude arrêta les insulteurs ; mais nous nous demandâmes si, avec un tel courant d'idées, favorisé par la diffusion que leur donnent les discours parlementaires, la protection que réclame M. de Freycinet dans sa circulaire sera pour nos missionnaires un sauf-conduit bien efficace. Ne serait-ce pas puéril et naïf à l'excès d'y compter ?

Ah ! si ces ouvriers de Dieu et de la France étaient moins Fran-

çais, ils répondraient à cette révocation de l'édit de Nantes qui, pour être d'un genre nouveau ne vaut pas mieux que le premier, ils répondraient en mettant leur zèle sous l'égide d'un autre pavillon, et soyons certains qu'ils trouveraient un appui solide, une protection absolue, même de la part de l'Angleterre ; mais ils ne s'arrêteront jamais à ce parti, ils sont trop Français, ils prendront, s'il le faut, le chemin de l'exil, ils gémiront sur les égarements de leur patrie, leurs phalanges sacrées iront présenter leurs poitrines aux coups de la persécution étrangère provoquée par la persécution de leur pays, et de leurs cœurs meurtris par l'ingratitude s'échappera encore le cri de : Vive la France !

Il y a quelques jours nous lisions dans une revue protestante, *la Tribune de New-York*, les lignes suivantes : « On prétend qu'il va bientôt nous arriver de France des prêtres, des religieux et des instituteurs cléricaux, autrement dit « des Frères », disons-leur par avance qu'ils seront les bienvenus. L'exode d'une partie du clergé français en Amérique ne pourra que nous faire plaisir. En 1793, nous avons reçu les prêtres français qui fuyaient la persécution ; ce n'est pas en 1880 qu'on nous trouverait moins hospitaliers. L'arrivée des Frères enseignants nous causerait une satisfaction particulière, nos écoles sont bien tenues, mais les exigences croissantes des maîtres, des professeurs, des instituteurs et des institutrices deviendraient à la longue intolérables, et un peu de concurrence à bon marché ne serait pas inutile. Des hommes vêtus de bure, qui n'ont pas dans la vie d'autre but que d'enseigner la jeunesse, que les préoccupations de la famille ne rendent nullement exigeants pour les honoraires, et qui se contenteraient de 200 dollars par année, seront une trouvaille précieuse, et puis, dans nos immenses territoires du *Far-West*, il y a encore bon nombre de tribus sauvages qu'il vaudrait mieux civiliser que détruire à l'aide de ces auxiliaires néfastes : la carabine et l'eau-de-vie ; l'expérience a prouvé que personne n'égalait les prêtres catholiques dans l'apostolat civilisateur de ces tribus. Lorsqu'en 1847, après les victoires du général Scott et du général Tayrol sur les Mexicains, le colonel Kearney prit, pour nous, possession de la Californie avec une simple poignée d'hommes, comment se fait-il que les Indiens lui aient offert si peu de résistance, c'est que, grâce aux *presidios*, aux missions et aux Jésuites, ils se trouvaient naturellement disposés à recevoir les chrétiens comme des frères. »

Déjà d'ailleurs des sentiments de crainte patriotique se manifestent dans quelques organes de la presse républicaine en France, et on y déclare formellement avec une franchise qui l'honore, que c'est dans nos missions que se concentre à l'extérieur notre vie nationale.

Il y a quelques jours, c'était le *Journal des Débats* qui abordait cette question, puis c'est le journal *le Temps* qui publie une lettre de Beyrouth où nous avons lu ces lignes : « Les sympathies des populations pour la nation qu'elles ont appris à considérer comme leur protectrice ont résisté à la diminution de notre prestige et à toute propagande hostile à notre influence. Il ne faut pas s'y tromper, les traditions religieuses sont pour beaucoup dans cet attachement à la France, car la religion, ou pour mieux dire le clergé, est ici le grand moteur de toutes les passions individuelles ou collectives. Les Anglais l'ont bien compris. Ces dernières années ils ont dirigé dans le Liban et l'Anti-Liban un grand nombre de missionnaires ; ils ont ouvert des presbytères à côté des couvents ; ils ont créé des écoles dans les principaux centres. A Zablé, ils sont parvenus à faire trois cents prosélytes parmi les Grecs catholiques, une centaine parmi les Mutualis des environs de Balbeck, mais peu ou point parmi les Maronites, et à tous leurs prosélytes ils promettent une protection qui les soustrait aux vexations fiscales du gouvernement turc. » Nos missionnaires, nos Sœurs de charité, notre œuvre chrétienne des écoles d'Orient sont les seuls remparts que nous puissions opposer à un prosélytisme, qui somme toute, aboutit à détacher les populations de la France.

Enfin le *Sémaphore* de Marseille, l'un des organes commerciaux les plus appréciés, à cause de ses relations avec nos comptoirs à l'étranger, malgré son républicanisme avoué, insérait dans un de ses numéros de février dernier une lettre de Cochinchine, d'où nous extrayons les passages suivants : « Quant à nous, Français, nous ne sommes sauvés de l'oubli, en Chine, que par nos missionnaires à l'intérieur, par les Messageries maritimes et le Comptoir d'escompte de Paris sur les places de commerce. Ces trois éléments portent dignement le drapeau national, on ne peut s'empêcher de le reconnaître et de le proclamer. Mais il faut craindre que tous les trois ne restent stationnaires au milieu des éléments allemands, anglais et américains, qui croissent au contraire chaque jour, par l'importance et par le nombre.

« J'entrevois bien, quant à moi, les moyens de développer les intérêts français en Chine, mais ces moyens tiennent à des idées qui n'ont plus cours en France et qui, je le crois bien, seront repoussés sans examen. N'importe, je me hasarde à les indiquer ici. Tout d'abord, il faudrait que le ministère des affaires étrangères, d'accord avec le parlement et l'opinion publique, inaugurât, en ce qui regarde le parti clérical, une politique différente en Chine, de sa politique en Europe. Si le clergé et ceux qui s'y rattachent constituent l'ennemi en France et en Europe, il faut bien reconnaître que

les missions et leurs adeptes sont nos principaux, *nos seuls alliés* dans l'extrême Orient, à ce point que jusqu'ici on avait facilement confondu l'intérêt et le nom français avec les intérêts et l'existence des chrétiens de l'extrême Orient, et cette mission donnée ou laissée à la France, de protéger et de défendre les chrétiens, n'a pas manqué de lui assurer aux yeux des peuples et des gouvernements chinois, un prestige si vrai, qu'il n'a pu s'effacer encore. On le comprend aisément, c'est à ces sectes chrétiennes, dont la protection est laissée à la France, que les Chinois attribuent la plupart des guerres et toutes les difficultés qu'ils ont eu à soutenir contre les nations maritimes civilisées; de là une particulière estime pour la nation que le monde civilisé a choisie pour lui confier la protection permanente des chrétiens en Chine. Il faudrait s'en souvenir et ne pas craindre de respecter et de continuer ici une tradition qui nous a été et nous serait encore si utile, et si, à bon droit, l'on combat le cléricalisme comme le plus dangereux ennemi de nos institutions et de nos idées modernes en Europe, il faut faire une distinction « opportuniste, » rationnelle d'ailleurs, et tenir pour certain que le concours le plus puissant, le *seul* même que nous ayons et pouvons avoir de longtemps encore dans l'extrême Orient, c'est le concours des missions catholiques françaises.

« Il est incontestable d'ailleurs que, parmi toutes les missions catholiques et chrétiennes qui se meuvent en Chine, la mission française se distingue par l'instruction, les mœurs et la tenue. Il nous faut donc la seconder, au lieu de la combattre, et il serait opportun peut-être qu'une circulaire du ministre des affaires étrangères aux ministres chargés d'affaires et consuls de France dans l'extrême Orient, rassurant ces représentants de la France contre la disgrâce à laquelle ils se croient, et sont peut-être exposés, s'ils servent l'intérêt des missions. »

La fin de cet article prouve bien que ce n'est pas un clérical qui en est l'auteur. Les aveux qu'il contient n'en sont que plus précieux... Enfin, ce même organe, *le Sémaphore*, dans un de ses numéros de fin avril dernier, glose la circulaire de M. de Freycinet à nos représentants à l'étranger, cette circulaire qui donne un si formel démenti aux accusations portées en France contre les congrégations religieuses, il se rit de ce fonctionnaire qui se fait prètrophobe, en France, et prètrophile en Orient. Il qualifie cela de burlesque. « Puisque vous êtes radicaux en France, dit-il, puisque vous redoutez l'influence du clergé, puisque vous trouvez pernicieux et antipatriotique l'enseignement dispensé par les congrégations, frappez ce même clergé, proscrivez ce même enseignement partout où s'étend votre influence, et ne donnez pas le triste spectacle de gens

qui trouvent excellent là-bas ce qu'ils proclament ici détestable. »

Les doléances qui nous arrivent des pays lointains sont chaque jour plus accentuées. Nos nationaux n'hésitent pas à déclarer en Orient et ailleurs que notre influence décroît sensiblement, et, comme les feuilles précitées, ils disent que la cause de cet effacement, c'est le défaut d'appui et de protection que rencontrent nos missionnaires.

Ces doléances sont appuyées de preuves, et on y voit, par des chiffres malheureusement indiscutables, que les navires anglais et allemands prennent dans ces mers lointaines une place que la France n'aurait jamais dû s'y laisser disputer.

Nous terminerons cette étude en conjurant ceux qui nous gouvernent, de porter leurs regards du côté de la France extérieure. Ils verront à quel point nos intérêts les plus chers y sont menacés. Ce n'est certes pas de la politique agressive que nous avons voulu faire, en écrivant ces lignes ; c'est le seul amour de la patrie qui nous les a inspirés. Pourquoi donc la démocratie, mieux avisée, ne cesserait-elle pas d'être antifrançaise en cessant d'être impie jusqu'à rêver l'anéantissement de l'esprit religieux, de cet esprit qui a élevé la France au-dessus des races latines et qui lui a valu la sympathie de tous les peuples lointains qui ont l'amour de la religion catholique ? Il y a là, nous le répétons, une question de haute politique et d'intérêt commercial de la plus grande importance. Nous lisons, il y a quelque temps, dans la *Revue d'Édimbourg*, ce qui suit : « La glorieuse destinée de l'Angleterre est de gouverner, de civiliser, d'élever, de perfectionner les innombrables tribus et races humaines que la Providence a placées sous son sceptre. »

Eh bien, cette prétention prosélytique de l'Angleterre nous trouverait-elle assez amollis pour nous porter à décliner, nous, Français, cet honneur qui nous appartient, depuis tant de siècles, de civiliser, d'élever et de perfectionner les races et les tribus que la Providence a placées sous notre influence ? Cette influence, n'est-elle pas assez noble, assez utile, assez universelle, pour que nous mettions notre orgueil patriotique à la conserver ? L'Angleterre, pour s'aider dans sa tâche, s'appuie sur ses missions. Au nom de la France, restons fidèles à nos traditions en ne répudiant pas les nôtres, et en ne compromettant pas leur existence. Elles sont notre honneur, notre gloire, une des plus fécondes sources de notre prospérité nationale.

Nos rivaux eux-mêmes les ont maintes fois saluées avec respect et ne les ont jamais contemplées sans envie. Ne permettons pas qu'ils applaudissent jamais à leur ruine, qui serait celle de notre grandeur, de notre influence, de nos intérêts.

Auguste PROU-GAILLARD.

---

# LE PRISONNIER LIBÉRÉ

SA CONDITION DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

D'APRÈS DES DOCUMENTS RÉCENTS <sup>1</sup>.

---

## IV

On ne saurait approfondir l'étude du développement des institutions de patronage, établies en faveur des libérés adultes, au sein des diverses nations civilisées, sans être promptement frappé de l'existence du lien étroit qui unit les destinées du patronage à celles de la réforme pénitentiaire. On voit le patronage se développer ou s'affaiblir et disparaître, selon que les circonstances, selon que l'opinion publique, favorisent ou entravent l'amélioration du régime des prisons.

Depuis quelques années, la réunion des congrès pénitentiaires internationaux, à des intervalles plus ou moins rapprochés, a tout particulièrement contribué à propager cette institution. Il est facile de suivre les progrès qu'elle accomplit, depuis la réunion du Congrès de Francfort, en 1847; mais c'est surtout depuis le Congrès de Londres, réuni en 1872, que ces progrès se sont accentués de plus en plus, en même temps que grandissait le mouvement si favorable à la réforme pénitentiaire dont nous voyons les résultats.

Une explication toute différente, il est vrai, des vicissitudes traversées par les œuvres de patronage des libérés était donnée au Congrès des sciences sociales de Brighton, il y a quelques années. L'honorable secrétaire de la société métropolitaine de Londres, M. Murray-Browne, en faisait une question de race. Ce serait, d'après M. Murray-Browne, le privilège des nations teutoniques d'avoir su multiplier les sociétés de patronage, tandis que les nations de race celtique et latine n'en ont fondé qu'un petit nombre et ont été impuissantes à les rendre prospères.

Mais comme il serait fort difficile de justifier cette appréciation

<sup>1</sup> Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1880.

par des faits précis, tandis que l'on peut constater, à quelques exceptions près, que le patronage des libérés et la réforme pénitentiaire ont eu la même fortune, nous estimons plus sage de nous placer à ce dernier point de vue.

C'est aux États-Unis, où toutes les questions qui se rattachent à l'amélioration du régime des prisons ont été de bonne heure mises à l'ordre du jour, étudiées, discutées, que nous rencontrons la plus ancienne société de patronage du monde, si l'on en excepte notre Société de l'Assistance aux prisonniers.

La Société de Philadelphie a été fondée en février 1776, quelques mois avant l'établissement de la république, sous le nom de Société de Philadelphie, pour assister les prisonniers malheureux; elle compte donc plus d'un siècle d'existence, et c'est, bien entendu, à l'initiative privée qu'est due sa création, à laquelle ont participé les citoyens les plus illustres des États-Unis, et notamment Franklin.

La Société de Philadelphie n'a pas voulu séparer du patronage des libérés l'étude et l'avancement de la réforme des prisons, et elle a fait également de la situation des prévenus l'objet d'une sollicitude toute particulière.

D'intéressantes communications, à l'Académie des sciences morales dues à l'honorable M. Drouin de Lhuys, ont mis en lumière les résultats considérables obtenus, sous ce rapport, par cette Société qui entretient un agent spécial pour s'occuper des prévenus. En vingt ans, par les soins de cet agent, 35 000 personnes auraient été relâchées et une économie de 2 millions de dollars aurait été réalisée ainsi au profit des contribuables.

Cette préoccupation du sort du prévenu n'est, du reste, pas particulière à la Société de Philadelphie; elle caractérise la plupart des Sociétés de patronage qui existent aux États-Unis. Treize associations y fonctionnent; leur action s'exerce par les comités institués près de la prison de chaque comté. Mais l'État de New-York, jusqu'à présent, est le seul qui ait une organisation complète; il compte 77 comités, et a obtenu la coopération de plusieurs centaines de correspondants répandus par tout l'État et exerçant les professions et les industries les plus diverses. Ce n'est guère que du commencement de ce siècle que date en Europe le développement important des associations de patronage, pour les libérés adultes, en dehors des œuvres créées par l'inspiration religieuse.

Les grandes associations qui fonctionnent encore en Danemark, en Hollande, en Angleterre, en Suisse, l'Association néerlandaise, la Société rhénano-westphalienne, la Société de Berlin et les autres ont été fondées entre 1820 et 1830. La France, nous l'avons constaté, a vu se produire un mouvement marqué en faveur de cette ins-

titution vers 1840 ; il n'a pas abouti. C'est à cette époque, c'est-à-dire de 1840 à 1844, que remonte l'origine des sociétés fondées en Italie, à Florence, à Milan, à Turin et au Nord, à Christiania et Copenhague. On avait bien vu, en Danemark, apparaître vers la fin du siècle dernier en 1797 une société de patronage ; mais son champ d'activité était restreint à l'île de Fionie, et elle ne tarda pas d'ailleurs à disparaître. C'est dans ces vingt dernières années, et particulièrement depuis le Congrès de Londres en 1872, que le patronage a pris un développement considérable, comme le constatent les comptes-rendus du Congrès de Stockholm : l'Angleterre qui n'avait, en 1862, que 12 sociétés, en compte 51 depuis lors ; en Italie, depuis 1876, 20 sociétés ont été fondées ; aux États-Unis, 7 sociétés nouvelles fonctionnent depuis 1872 ; en Allemagne, en Suisse, en Suède et en Norvège, il en est de même.

Il y a eu comme trois phases distinctes dans l'histoire du patronage des libérés en Europe, depuis le commencement de ce siècle. On peut distinguer un effort sérieux tenté à ces trois époques : 1820, 1840 et 1860, effort qui se ralentit et disparaît parfois pour se renouveler ensuite ; et si l'on voulait pénétrer dans l'étude de ces diverses époques, on constaterait certainement qu'elles ont toutes coïncidé avec quelque mouvement favorable à la réforme pénitentiaire.

L'Angleterre est sans contredit le pays où l'organisation du patronage offre le plus de suite et de régularité, et aussi celui qui présente le plus de facilité pour en étudier le développement. Les documents abondent et ils sont devenus très précis et circonstanciés depuis que l'*Union pour les écoles de réforme et les refuges*, vaste association présidée par le prince de Galles et dont le siège est à Londres, est parvenue à établir, entre la plupart des sociétés qui existent en Angleterre, des relations permanentes, relations qui ont pour but de permettre aux diverses sociétés de se prêter une fraternelle assistance et de profiter de leur expérience mutuelle. L'*Union*, afin de faire connaître et mieux apprécier par le public anglais ces associations, vient de dresser un tableau synoptique, donnant un aperçu général de leurs moyens d'action, des résultats qu'elles obtiennent, des ressources dont elles disposent.

Cinquante-trois sociétés, disséminées sur la surface du Royaume-Uni, ont fait connaître leur organisation. Quatre d'entre elles s'occupent exclusivement des convicts, c'est-à-dire des libérés des maisons de travaux publics ; et quarante-neuf, des libérés des prisons de comtés. Ces données statistiques nous permettent de constater que le patronage s'exerce d'une façon sérieuse sur les convicts libérés, parmi lesquels les deux tiers des hommes et les quatre cinquièmes des femmes en acceptent et en reçoivent les bienfaits ; mais qu'à

l'égard des libérés des prisons de comté, le patronage laisse encore bien désirer. C'est que la libération provisoire, qui est à la fois la raison d'être et la sanction du patronage, n'existe pas en Angleterre pour les prisons de comtés qui constituent le principal champ d'expérience du patronage; elle est organisée pour les maisons de servitude pénale; mais elle fonctionne surtout en Irlande, où, grâce à l'initiative de sir W. Croffton, elle donne d'excellents résultats et supplée à l'absence de sociétés de patronage. Et cependant, si restreinte que soit encore l'action du patronage en Angleterre sur les simples délinquants, elle est le résultat de quinze ou vingt ans d'efforts assidus!

Si l'on veut se faire quelque idée de la difficulté avec laquelle se sont établies et développées les institutions de patronage, il faut suivre l'histoire d'une des deux grandes associations créées en Allemagne, pour obtenir l'amendement du prisonnier et pour exercer le patronage en faveur des libérés.

Nous devons à l'obligeance du vice-président de l'Association de Berlin, M. Starke, conseiller au ministère de la justice, d'avoir pu étudier les nombreux documents publiés par ces associations. L'exemple de la Société rhénano-westphalienne, qui fêtait récemment le cinquantième anniversaire de sa fondation, est peut-être le plus curieux à citer. Rien n'est instructif, au point de vue de l'état des prisons et de la condition des libérés, au début de ce siècle, comme les faits qui ont été mis au jour par cette Société.

Le pasteur Théodore Fliedner, son véritable fondateur, connu en Angleterre la célèbre M<sup>me</sup> Fry, qui, s'inspirant de l'ardeur de sa foi chrétienne, se dévoua aux prisonniers, et il fut gagné par elle à l'apostolat des prisons. Il était jeune, plein de dévouement et de foi, et il résolut aussi de vouer son existence au relèvement des prisonniers. Il obtint, non sans peine, et grâce à la protection du président supérieur de Dusseldorf, l'autorisation de visiter, tous les quinze jours, la prison de cette ville, éloignée de deux lieues de Kaiserswerth, sa paroisse.

Il n'y avait dans la prison ni chapelle ni oratoire. M. Fliedner y expliqua la Bible, pour la première fois aux prisonniers, debout entre deux dortoirs, le 2 octobre 1825. Et à quel auditoire s'adressait-il? Il nous en fait le tableau: une masse de prisonniers vivant dans une promiscuité et une oisiveté effrayantes, des enfants, des jeunes gens, des vieillards, des mendiants, des vagabonds, des voleurs, des créatures perdues; le travail à peu près nul comme l'instruction et l'enseignement religieux; 40, 20 et jusqu'à 50 prisonniers entassés dans une même chambre; quatorze heures de nuit, sans lumière en hiver, de cinq heures du soir à sept heures du

matin ; des prisonniers par couples des deux sexes sur des grabats infects, et comme conséquence de cet état de choses, une criminalité croissante.

Une association fut formée, dont le but était de travailler à l'amendement des prisonniers pendant et après leur détention, de procurer du travail aux libérés et de les placer sous la tutelle de chrétiens qui les préserveraient de la récidive ; elle prit pour devise : *Reformatio in capite et in membris*. Après une année d'efforts, en dépit d'obstacles sans cesse renaissants, d'oppositions sans nombre, les statuts de cette Société furent approuvés par le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III. Dans l'intervalle, on gagna à l'œuvre l'archevêque de Cologne, qui devint son ardent protecteur et qui la recommanda immédiatement à tous les curés de son diocèse. Le premier résultat de l'association fut de faire nommer un aumônier, un instituteur et un infirmier. Chaque année, dès lors, est marquée par un succès.

En 1830, le roi et le prince royal donnent leur adhésion. En 1833, de nombreuses sociétés de secours fonctionnent pour les libérés. En peu d'années, 45 sociétés de secours pour les femmes sont établies, ayant leur centre à Dusseldorf. Fliedner parcourt l'Europe pour y trouver des enseignements. Il multiplie les publications pour agir sur l'opinion publique et organise une vaste propagande. En 1827, est fondée à Berlin la Société pour l'amendement des prisonniers et les secours aux libérés. A partir de 1829, le mouvement ne cesse de progresser. La Silésie, la Saxe (en 1829), le Wurtemberg, la Hesse, la Bavière, le grand-duché de Baden, le Hanovre de 1830 à 1841, fondent de nombreux patronages. Un temps d'arrêt se produit alors ; il dure quatorze ans. Puis en 1855, le mouvement reprend et les sociétés se multiplient encore. Comment ne point admirer cette grande et féconde initiative dont les résultats sont incalculables !

On remarquera qu'en Prusse le gouvernement n'a jamais consenti à intervenir officiellement dans l'organisation du patronage, et cela systématiquement, comme nous le disait M. Starke, ne voulant pas que l'on pût confondre la surveillance de la police et le patronage, et détourner ainsi les libérés de cette institution. Toutes les associations de patronage ont donc dans ce pays un caractère absolument privé, mais l'intérêt public pour ces œuvres, dit encore M. Starke, est très médiocre et cela tient principalement, à l'indifférence encore trop générale qui se manifeste à l'égard de la réforme pénitentiaire. Les sympathies et les dévouements se porteraient de préférence vers le patronage des jeunes délinquants, en négligeant les adultes. On reproche aussi à ces associations de n'être pas assez pratiques et de

n'avoir pas su établir de liens entre elles, pas plus qu'avec les administrations publiques.

Cette préférence, accordée au patronage des jeunes libérés et cette absence d'intérêt pour les adultes se rencontrent également en Autriche, selon la remarque que nous en faisait un juge compétent, M. Edelmann, conseiller au ministère de la justice. En Autriche, en ne comprenant ni la Hongrie, ni la Croatie, il n'existe que quatre associations de patronage pour les libérés à Udine, Prague, Brünn et Grätz. Encore les associations de Prague et de Brünn s'occupent-elles plus spécialement des jeunes libérés, ce ne serait donc qu'à Udine et à Grätz que les libérés adultes recevraient une assistance sérieuse. Ces diverses sociétés, malgré leurs efforts, ne sauraient assurément répondre ni aux besoins ni au nombre des libérés dans une monarchie aussi étendue.

Le gouvernement avait fait appel sur divers points à l'initiative privée, cherchant à la seconder, mais sans obtenir de résultats appréciables. Et il s'est trouvé réduit à recommander aux directeurs des établissements pénitentiaires de pourvoir eux-mêmes autant que possible au patronage des libérés adultes, partout où les associations feraient défaut. Aussi, dans les contrats passés avec les entrepreneurs de travaux publics, stipule-t-on fréquemment une clause, moyennant laquelle ces derniers s'obligent à employer un certain nombre de libérés amendés.

Dans les pays du Nord, les destinées du patronage varient singulièrement. En Russie le patronage est très imparfaitement organisé. Il y existe bien une société protectrice des prisons, qui a été fondée en 1819 par l'initiative de l'État; elle a des sections et des comités dans presque toutes les villes de l'empire, mais les comités, sauf de rares exceptions, s'occupent uniquement des détenus pendant qu'ils sont en prison et non après leur libération.

Le régime des établissements pénitentiaires est, en ce moment, en Russie l'objet d'une enquête approfondie, à laquelle procède une commission, présidée par un homme éminent, membre du conseil de l'empire et ancien ministre de la justice, M. de Grot. L'absence d'institutions de patronage sérieusement organisées est depuis longtemps signalée et déplorée en Russie. M. de Grot a l'espoir, et nous le tenons de sa bouche, que dans un avenir très prochain la commission qu'il préside aura achevé l'élaboration d'un projet d'organisation complète et efficace du patronage des libérés adultes. Il n'existe actuellement dans l'empire que deux établissements destinés à venir en aide aux libérés adultes, deux refuges, à la fois maisons de travail, établies : l'une à Pétersbourg, en 1875, et l'autre à Moscou, en 1868 ou 1869.

Quant à la Suède et à la Norvège, le patronage des libérés adultes y a été pratiqué pendant longtemps dans des limites très restreintes. Ce n'est que dans ces dernières années, en Suède, que les villes de Gothenbourg et d'Upsal et trois autres villes ont vu s'organiser des patronages.

En Norvège, une association de patronage avait été fondée, dès 1849, à Christiania, sous le nom d'*Union du patronage*, pour les prisonniers libérés des pénitenciers; mais l'intérêt qu'inspirait cette œuvre s'est promptement affaibli, et, en 1856, elle ne publiait plus de rapports. Elle a repris depuis peu d'années une vie nouvelle et a créé une maison de travail pour recevoir les libérés en même temps que s'établissaient dans plusieurs villes de Norvège des sociétés de patronage qui fonctionnent avec succès.

Il existe en Danemark cinq sociétés de patronage dont la plus ancienne, sans parler de celle qui n'eut jadis qu'une courte existence en Fionie, fut fondée en 1843 et la dernière en 1860. L'activité de ces sociétés a été considérable. Il suffit, pour s'en faire une idée, de constater qu'elles ont patronné, pendant ces cinq dernières années, 1555 libérés sur un total de 2423 détenus et qu'elles ont accordé des secours à 615 libérés antérieurement.

Mais l'organisation du patronage, la plus importante qui existe dans la région du Nord se rencontre en Hollande. L'Association néerlandaise pour l'amélioration morale des détenus, qui comptait en 1877 près de trois mille membres, couvre en effet le pays d'un vaste réseau de comités, qui fonctionnent de la façon la plus utile. C'est le sujet d'un frappant contraste avec la Belgique où le patronage a à peu près disparu. Nous en dirons la cause plus loin.

Enfin, si nous nous transportons vers le Midi, nous constatons que le patronage vient seulement de s'établir en Espagne, grâce à M. Armengol-y-Cornet, qui l'a implanté à Barcelone sur des bases excellentes, et nous rencontrons en Italie un réveil énergique du mouvement déjà ancien qui s'y était produit en faveur de cette institution.

C'est, en effet, en 1844 que s'établissait en Toscane la première, association de patronage pour les libérés adultes. Il n'est pas indifférent de remarquer que cette création coïncidait avec les efforts tentés, dans le même but, à l'autre extrémité de l'Europe. L'Union du patronage de Christiania et d'autres associations inauguraient à peu près vers cette époque leurs travaux; le même élan se manifestait ainsi dans des milieux tout différents, au Nord et au Midi, et en dépit de la théorie des races préconisée par M. Murray-Browne, l'avantage, je crois, dans cette rivalité restait à la Toscane.

Cependant l'exemple de cette province a été lent à provoquer des

imitateurs. L'administration des prisons a fait de constants efforts pour arriver à généraliser les institutions de patronage dans tout le royaume ; mais, sauf la Toscane et les provinces de Brescia, Milan, Turin, où ces associations existaient depuis longtemps, et avaient surtout en vue les jeunes gens, le patronage ne s'était pas étendu jusqu'à ces derniers temps.

Depuis 1876, au contraire, dans vingt-cinq provinces, des associations sont déjà établies ou en voie de s'établir. Il suffit d'un rapide coup d'œil jeté sur l'ensemble de ces institutions dans les diverses régions de l'Europe pour s'assurer que, partout où le patronage des libérés adultes fonctionne avec quelque succès, les associations qui prospèrent doivent leur origine à l'initiative privée. En Angleterre, en Hollande, en Allemagne, dans les pays scandinaves, en Italie, c'est le dévouement individuel, c'est la puissance de l'association qui a présidé à leur naissance et à leur développement. Il en a été de même aux États-Unis, on l'a vu. Là où l'État est intervenu pour donner au patronage un caractère officiel, on peut dire qu'il n'a pas été heureux, à bien peu d'exceptions près, et on chercherait malaisément une démonstration plus éclatante de la fécondité de l'initiative individuelle. L'exemple que nous fournit la Belgique est particulièrement instructif.

L'institution du patronage y reçut une première organisation par l'arrêté royal du 4 décembre 1835. Les commissions administratives devaient constituer l'élément actif ; les appels, les circulaires, furent multipliés, de larges subventions accordées. Or, après trente-cinq années d'efforts, l'œuvre s'est éteinte sans avoir, à aucune époque, donné des preuves sérieuses de vitalité. Les commissions administratives n'ont pas pris leur rôle au sérieux, elles n'ont pas fonctionné, et les résultats ont été nuls. Le patronage a manqué, comme le faisait observer M. Stevens, à la Société générale des prisons, de son élément essentiel, le dévouement des membres libres. A l'heure où j'écris ces lignes, le patronage, dont on reconnaît pourtant l'utilité et la nécessité même, ne s'est pas encore relevé en Belgique. Se peut-il rencontrer une condamnation plus éclatante du patronage purement officiel ?

Il y a sans doute quelques exceptions à cette règle. Ainsi, l'on voit fonctionner en Irlande une agence administrative qui remplit, à l'égard des détenus ayant obtenu des certificats de libération provisoire, les mêmes fonctions qui sont dévolues ailleurs aux sociétés de patronage ; mais cela tient aux conditions particulières dans lesquelles fonctionne le régime irlandais.

Quelques agences d'État, le nombre en est très restreint, ont également réussi aux États-Unis, et le canton de Saint-Gall, en

Suisse, seul parmi tous les autres cantons, a organisé le patronage administrativement.

Mais, sauf ces rares exemples, qui s'expliquent par des circonstances locales, l'organisation officielle a été partout fatale au patronage, et je ne suis pas surpris qu'un homme d'une expérience consommée et d'une haute autorité, comme M. Beltrani Scalia, aujourd'hui chef de l'administration pénitentiaire en Italie, ait vu avec regret les associations récemment fondées en Italie s'établir par la seule initiative du gouvernement.

M. Beltrani Scalia n'hésite pas à faire une grande distinction entre ces sociétés et les associations de la Toscane, de Milan, de Turin, qui sont dues à l'initiative individuelle, et il déclarait récemment encore qu'il avait une médiocre confiance dans le patronage, tel qu'il est actuellement organisé en Italie.

C'était là le grand écueil contre lequel la Cour de cassation cherchait à nous prémunir en France, lors de l'enquête parlementaire de 1872, en insistant sur la nécessité d'éloigner de la création des associations de patronage, par des formes discrètes et protectrices, toute idée de surveillance administrative, afin que le libéré ne voie pas dans le patronage gouvernemental une forme déguisée de la surveillance de la police, et j'ajouterai que les cours d'appel, consultées par le gouvernement, en 1872, sur le même objet, ont été à peu près unanimes à déclarer que l'œuvre du patronage devait être libre et non gouvernementale.

Ce qui a pu amener quelques appréciations divergentes dans cette question, c'est la pensée que le patronage étant une nécessité sociale et le complément indispensable de la réforme pénitentiaire, ne pouvait être abandonné à l'initiative privée, laissée à la merci de ses défaillances ou de ses caprices, confié à des associations volontaires indépendantes de l'autorité; qu'il fallait, pour en généraliser l'institution, l'unité d'une action centrale, et qu'il importait par conséquent de l'organiser législativement et de le soumettre au contrôle de l'administration.

Le congrès de Stockholm s'est prononcé avec force contre toute organisation officielle du patronage, comme il s'est montré défavorable à tout ce qui serait de nature à altérer son caractère d'œuvre essentiellement charitable et libre. Il n'entend pas que l'on puisse contraindre les libérés à user d'un bienfait qui leur est offert, c'est-à-dire qu'il repousse le patronage obligatoire. C'est du moins en ce sens qu'il y a lieu d'interpréter l'accueil fait à certaines propositions qui tendaient à faire de l'acceptation du patronage une condition absolue de la libération provisoire, et qui visaient à affranchir, au moins temporairement, le condamné des entraves de la surveil-

lance de la haute police, en substituant le patronage à cette mesure, absolument vaine, au gré des auteurs de la proposition, et de nature à molester le libéré désireux de revenir au bien, à constituer un obstacle souvent invincible à son reclassement, à sa réhabilitation, tandis qu'elle ne gêne en rien celui qui est décidé à mal faire.

Est-ce à dire pour cela que le congrès ait exprimé l'avis que le patronage des libérés puisse se passer du concours de l'État? Assurément non. S'il faut avant tout faire appel à l'initiative privée, au dévouement spontané, à la charité libre, l'intervention et le contrôle des gouvernements n'en sont pas moins indispensables sous des conditions déterminées. C'est à l'État qu'il appartient de donner aux associations de patronage la sanction qui les accrédi-tera auprès du public, la reconnaissance légale qui les mettra à même de recevoir des dons et des legs; le patronage est impuissant si l'État ne lui ouvre pas ses prisons, s'il ne le met pas à même d'étudier, de connaître les détenus, s'il ne vient pas en aide à ses débuts, en remédiant par des subventions à l'insuffisance de ses ressources. Car cette question des ressources a une importance décisive, là surtout où l'opinion est encore indifférente. Les souscriptions privées sont très peu abondantes, presque dans tous les pays elles vont de préférence à d'autres œuvres. On voit par là combien l'intérêt public est lent à seconder cette institution, à en saisir la haute portée pratique. Les subventions officielles allouées sous diverses formes constituent jusqu'à présent la ressource la plus sérieuse du patronage des libérés; si elles venaient à lui faire défaut, son action serait, sur bien des points, absolument paralysée. Il est regrettable sans doute qu'il en soit ainsi; il est regrettable que l'initiative privée ne vienne pas à bout de doter d'une manière suffisante le budget des œuvres de patronage. Malheureusement, outre le peu de sympathie qu'éveille la condition des libérés, on se défait encore très difficilement de l'idée que c'est exclusivement à l'État qu'incombe le soin de veiller sur les détenus et de s'occuper d'eux, pendant et après la captivité.

En général, les budgets des associations de patronage qui existent actuellement sont très modestes, quel que soit le pays où l'on porte son attention. L'Angleterre fait, à peu près seule, exception. Leurs revenus sont puisés à trois sources: les subventions de l'État, les souscriptions privées, en y comprenant les dons et legs, le pécule ou une partie du pécule des détenus dans certaines contrées.

Pour l'Angleterre, il est possible, grâce aux nombreuses données statistiques qui ont été réunies par la *Société générale des prisons*<sup>16</sup>

<sup>16</sup> Je saisis cette occasion pour rendre hommage au bulletin que publie

d'indiquer avec précision dans quelle proportion ces divers éléments constituent le budget du patronage des trente-quatre sociétés qui ont communiqué leurs comptes à l'*Union*.

Ainsi les subventions accordées par les administrations locales, sur la proposition des juges visiteurs, se sont élevées, pour l'année 1877, à la somme de 38 025 francs; le pécule indisponible des libérés remis entre les mains des sociétés au moment de l'admission des libérés a produit 35 200 francs; mais il faut remarquer que cette ressource n'existe qu'au profit des sociétés qui patronnent les convicts; enfin le montant des souscriptions et des dons particuliers s'est élevé à 156 475 francs. En résumé, les trente-quatre sociétés dont il est question ont disposé, pendant l'année 1877, d'un budget de 229 700 francs qui, réparti entre 9005 patronnés, fait ressortir à 25 fr. 50 la dépense faite en moyenne pour chacun d'eux.

C'est sur ce chiffre que s'appuyait l'honorable M. Murray-Browne, pour affirmer que les libérés patronnés ne coûtant que 25 francs une fois payés, tandis que les libérés récidivistes coûtent en prison 550 francs par an, il était infiniment moins coûteux de faire un honnête homme que d'endurcir un criminel, et il ajoutait que ce seul rapprochement devait suffire pour justifier l'utilité pratique du patronage. Il y a toutefois une distinction à établir en ce qui touche les catégories de libérés auxquelles le chiffre de cette dépense est applicable. Il est absolument exact, en ce qui concerne les libérés de comté, il ne l'est plus quand il s'agit de libérés convicts. Il faut ajouter, en effet, une somme de 120 ou 130 000 francs de subvention que reçoit la Société royale de patronage des convicts, et qui n'est pas mentionnée dans les calculs établis par l'*Union*. Les recettes de la Société royale s'élèveraient donc à 167 000 francs pour 1877, ce qui ferait ressortir à 320 francs la dépense moyenne de chaque patronné.

En France, la Société générale de patronage établie à Paris a un budget dont le chiffre s'élève à environ 13 000 francs, depuis la création d'une maison de travail qui sert d'asile. Elle patronne en moyenne 300 libérés, mais cette société qui étend son action sur

la Société générale des prisons. Ce bulletin qui reçoit de tous les pays, en ce moment, les suffrages les plus flatteurs, est devenu la source la plus riche, la plus autorisée, la plus précieuse de documents, de faits, d'appréciations qui existe dans le domaine de la science pénitentiaire. J'aurais manqué, dans le travail que je poursuis, d'indications précises sur plus d'un point sans le secours de la collection du bulletin. Ce n'est que justice de faire remonter l'honneur de cette publication au dévouement éclairé et infatigable du secrétaire général de la Société, M. Fernand Desportes dont les lecteurs du *Correspondant* connaissent de vieille date la science et le talent.

tout le pays, supporte des dépenses de propagande et d'encouragement, et elle ne reçoit de l'État qu'une subvention de 1500 à 2000 francs, chiffre à rapprocher des 120 000 francs de subvention que touche la Société royale de Londres.

La Société de patronage de Bordeaux qui a déjà quelques années d'existence a calculé qu'elle dépensait en moyenne 127 francs par chaque patronné. C'est entre 3 et 4000 francs que varie le chiffre des budgets des diverses sociétés de patronage fondées depuis quelque temps dans notre pays. En Allemagne, le budget de la Société rhénano-westphalienne ne dépasse guère 7000 francs dont le tiers provient de subventions. Le budget de l'association de Berlin est moins important encore. L'Association néerlandaise dispose d'une quinzaine de mille francs. Les revenus des associations italiennes varient entre 3 et 6000 francs. Ce serait également à ce chiffre environ que s'élèverait le budget des recettes des sociétés de patronage établies en Danemark. D'après le dernier relevé des recettes annuelles réalisées par les cinq associations qui y fonctionnent, la recette totale aurait atteint le chiffre de 34 080 francs. C'est donc un peu plus de 6000 francs pour chacune d'elles. Leurs comptes-rendus nous apprennent que les secours accordés ne dépassent pas en moyenne 49 francs par individus. Ces secours n'ont pas été en moyenne plus élevés pendant les cinq derniers exercices.

À en juger par les renseignements statistiques que fournissent les États-Unis, le budget d'une association importante, comme celle du Maryland, par exemple, est de 16 000 francs, qui proviennent de souscriptions annuelles et servent à patronner 700 libérés; les dépenses et les revenus se balancent. Je ne parle pas ici du budget spécial des asiles fondés en dehors des associations, par une personnalité déterminée, pour recevoir les libérés de l'un et de l'autre sexe, mais du budget des sociétés de patronage.

Ainsi partout les ressources sont limitées, les dépenses considérables et croissantes; trouvera-t-on trop élevées certaines moyennes de dépenses par tête de libéré? Mais quelle peut être l'importance d'un pareil chiffre, si on le compare à l'intérêt qui nous commande de détourner de la prison tous ces malfaiteurs destinés, sans l'assistance qu'on leur prête, à retomber dans le crime et à faire peser une si lourde contribution sur la société!

## V

C'est un fait digne de remarque assurément, que l'accord si complet qui s'est manifesté au Congrès de Stockholm, lorsqu'il s'est agi des règles fondamentales et des procédés sur lesquels doit reposer le fonctionnement du patronage, aussi bien que des conditions pratiques qui en peuvent assurer l'efficacité.

Tentée dans les milieux les plus différents, l'expérience a conduit à des résultats à peu près identiques, en sorte que, venus des points les plus opposés de l'horizon et obéissant d'ailleurs aux idées, aux influences les plus diverses, les membres de cette grande assemblée en sont arrivés à s'entendre presque sans débat sur une question vitale pour la réforme pénitentiaire. Comment se refuserait-on à voir là le signe évident du progrès considérable qui s'est accompli dans les esprits, depuis quelques années, au sein de la plupart des nations civilisées, en ce qui touche les réformes pénitentiaires? Comment ne pas constater l'influence du mouvement d'idées, provoqué par les congrès pénitentiaires internationaux, le résultat de l'échange incessant d'observations auxquelles ils ont donné lieu et de la vulgarisation de tant d'exemples concluants! Je viens d'indiquer avec quel ensemble et quelle netteté l'opinion s'est prononcée, au Congrès de Stockholm, contre l'organisation officielle du patronage et en faveur de la création de cette institution par l'initiative individuelle avec le concours seulement de l'État; on ne s'est pas moins accordé pour préciser le but immédiat du patronage et le caractère qui doit être conservé à l'assistance donnée au libéré. Rendre ce dernier le plus promptement possible à la vie normale, sans le retenir dans une existence artificielle, lui procurer du travail, le réintégrer dans la société, faire en sorte que l'assistance qu'il reçoit, ne prenne pas le caractère d'une aumône, ce sont là des données également acceptées unanimement.

Sans doute les modes d'assistance auxquels on peut avoir recours, varient et doivent varier nécessairement avec les pays, avec les climats, avec les besoins et les circonstances; ils se rattachent cependant à deux formes essentielles, car ils consistent ou en secours immédiats, tels que vêtements, bons pour obtenir des aliments ou le logement, outils servant à exercer quelque métier, frais de rapatriement, etc.; ou ils consistent dans le travail, dans les occupations et les emplois procurés aux libérés. Tout dépend des facilités que rencontrent les associations de patronage. En général, elles se préoccupent d'amener ceux qu'elles assistent, à reprendre leur travail et

leur place au foyer de la famille; la plupart s'appliquent à les réintégrer dans les conditions de leur existence antérieure, à les faire reprendre par un ancien patron; d'autres estiment au contraire qu'il vaut mieux dépayser le libéré.

En Angleterre, certaines sociétés constatent que les hommes trouvent principalement de l'ouvrage, quand ils retournent dans leur première résidence et qu'ils reprennent leurs occupations d'autrefois, et elles font la remarque que les professions apprises par eux en prison leur servent rarement. Cependant, en Angleterre comme en Hollande, toutes les fois qu'on peut employer un libéré à la mer, on lui trouve un trousseau et on le place à bord d'un navire, où on lui apprend le métier de pêcheur. L'un des derniers rapports de la Société métropolitaine de Londres constatait qu'un grand nombre de libérés patronnés par elle, sont dirigés sur les ports, et elle signalait le grand avantage des longs séjours à la mer et d'un apprentissage prolongé du métier de pêcheur qui éloignent les libérés du milieu détestable où ils ont vécu.

On a rarement recours à l'émigration, à cause des dépenses considérables qu'elle occasionne. En Hollande cependant, on fait partir un certain nombre de libérés pour les colonies.

Afin de tourner la difficulté que rencontre le placement des patronnés, l'Autriche, nous l'avons constaté déjà, d'après les informations de M. Edelman, a imaginé d'introduire dans ses contrats avec certains fournisseurs de l'État, une clause, moyennant laquelle ils s'engagent à recevoir dans leurs chantiers, un nombre déterminé de libérés qui leur sont particulièrement signalés, en raison de leur bonne conduite.

La Société générale du patronage de Paris, et les associations des États-Unis s'adressent directement à des patrons dont le concours leur est assuré, pour provoquer ces placements. Nous en arrivons à examiner quels sont et quels doivent être les moyens d'action du patronage. Sur ce point encore, l'expérience paraît s'être prononcée très nettement.

On a reconnu à peu près universellement en effet, la nécessité pour les Sociétés de patronage de faire choix d'un agent salarié, spécialement chargé de procurer du travail aux libérés et destiné à être l'âme de ces associations. Là où le patronage est organisé officiellement, l'agent est tout; ailleurs, il est un collaborateur précieux et à peu près indispensable.

Il y a des pays pourtant et des associations où l'action des comités l'emporte sur celle de l'agent. La Société Néerlandaise, par exemple, exerce le patronage au moyen d'un comité central, divisé en un grand nombre de sections siégeant dans les localités qui possèdent

des prisons; le comité central répartit les libérés, à leur sortie de prison, dans les sections qui correspondent à leur domicile, leur procure ainsi du travail et des secours, et n'autorise une section à venir en aide à une autre section que dans le cas où ses ressources propres seraient insuffisantes. Cette société n'en a pas moins recours fréquemment à un agent, spécialement délégué et pris en dehors de l'association, pour exercer un contrôle nécessaire.

Les associations américaines agissent à la fois, par les comités et avec le concours des patrons; ce qui ne les empêche pas d'avoir un agent.

L'Association de New-York a obtenu, nous l'avons déjà dit plus haut, la coopération d'un nombre considérable de patrons répandus par tout l'État, embrassant toutes les industries, et d'accord pour employer les prisonniers libérés, animés du désir sérieux de changer de vie, qui leur sont recommandés par l'Association.

La Société générale de patronage de Paris possède également le concours d'un certain nombre de négociants, de chefs d'industrie, qui sont ses correspondants et auxquels elle s'adresse pour provoquer le placement de ses patronnés. On s'explique aisément toute l'importance qu'a pour une association de patronage, le choix d'un agent.

La Société de Pensylvanie a été une des premières à démontrer, à quels résultats merveilleux un agent dévoué, intelligent, actif, avisé, peut arriver en peu d'années. La ville de Londres nous en offre un remarquable et curieux exemple, au sein d'une association, établie en faveur des femmes libérées. Créée par une noble femme qu'inspirait le sentiment religieux, et dont rien n'a pu décourager l'ardeur, cette œuvre a pris le nom de Mission des portes des prisons; elle embrasse toutes les prisons qui renferment des femmes seulement. Dans une telle œuvre, l'agent est un véritable apôtre. Il y a cinq missions de ce genre en Angleterre, qui sont autant d'asiles installés dans le voisinage des établissements pénitentiaires. La porte de la Mission s'ouvre en même temps que la porte de la prison, les libérées y trouvent ce qui est nécessaire pour les reconforter. La Bible est ouverte sur une table devant leurs yeux, et une âme généreuse est là pour leur démontrer l'amour de Jésus pour elles. En 1878 le nombre des libérées qui ont passé dans la maison de la Mission établie à la porte de la prison de Westminster a été de 4131. La Mission a cherché à leur procurer du travail. Elle s'adresse à des familles qui les reçoivent pour les loger. Les libérées peuvent être admises à l'immense buanderie de Nine-Elms créée pour les employer. Les dons volontaires sont la seule ressource de cette œuvre, qui a reçu, en 1878, environ 37 000 francs. Je ne parle ici des femmes que d'une façon incidente, pour y revenir plus loin, en

insistant sur les traits caractéristiques qui distinguent ce patronage spécial.

L'œuvre de miss Meredith ouvre ses portes aux femmes libérées, sans distinction, qui se présentent. Telle n'est point la règle généralement admise par les associations de patronage et confirmée par les débats du Congrès de Stockholm. Au nombre des règles fondamentales qui doivent présider au fonctionnement du patronage figure, au contraire, la nécessité d'un triage à faire avant tout entre les libérées.

Une seule considération, à dire le vrai, aurait pu suffire pour justifier cette prescription : le chiffre énorme des libérés et l'insuffisance des moyens d'action dont dispose le patronage. Il est évident que, dans l'état actuel de cette institution, si l'on se proposait de patronner indistinctement tous les détenus, on risquerait d'arriver à des résultats absolument décourageants. On doit être ménager des ressources du patronage, des efforts de ceux qui s'y dévouent, et les employer aussi fructueusement que possible. Mais cette considération n'est pas la seule qui impose un choix.

Le patronage a pour but principal de vaincre la répulsion, la défiance qu'inspire tout libéré ; il prétend démontrer qu'un homme peut avoir traversé la prison commune et mériter néanmoins de retrouver sa place et d'être accueilli dans la société de ceux qui n'ont pas failli ; il se flatte de prouver que le nombre est plus grand que l'on ne pense des libérés qui ne demandent qu'à revenir au bien ; il est indispensable dès lors, pour accréditer sa mission, qu'il ne recommande que des hommes dignes de son intervention, et dont il puisse, à bon droit, se faire la caution.

Ce serait ruiner en peu de temps, dans l'esprit public, l'action du patronage, qui rencontre déjà de si prodigieuses difficultés, que d'accorder aveuglément une tutelle dont l'efficacité est subordonnée au discernement avec lequel elle s'exerce. Il faut donc distinguer entre l'homme repentant et le malfaiteur endurci, incorrigible.

On a beau dire qu'en procédant ainsi, par élimination, et en n'accordant ses faveurs qu'à des prisonniers d'élite, à des libérés de choix, le patronage n'est plus qu'une superfétation, qu'il se borne à secourir des libérés qui se passeraient parfaitement de son assistance, et qui auraient échappé sans lui à la récidive. L'objection ne porte pas. Car le libéré qui sortira de prison animé des meilleures résolutions, le libéré de choix, n'en est pas moins exposé aux rechutes, il n'est pas moins exposé à être repoussé dans ses recherches pour se procurer du travail, à tomber dans le découragement, à se trouver aux prises avec la misère, avec l'isolement, et à compromettre ainsi tout le fruit de la transformation morale qui s'est accomplie en lui pendant sa captivité. Il y aura sans doute un effort

plus sérieux de sa part pour se tirer d'affaire, pour résister aux tentations, aux entraînements, aux mauvaises influences ; mais l'abandon ne sera pas moins un grand péril pour lui, et s'il est mal affermi, chancelant, bien que très désireux de revenir au bien, l'expérience lui sera fatale. Le patronage doit s'exercer avant tout en faveur de ceux qui offrent quelque prise à son action.

Mais comment s'opérera ce choix, sur quelles bases, par quels moyens ? C'est un des points les plus délicats que soulève le patronage des libérés. Faudra-t-il donc se constituer en juge des consciences, créer une classification des bons et des méchants, établir une caste de réprouvés ? Et quelle sera la situation de ceux qui seront exclus du patronage et déclarés impénitents ? En outre, comment établira-t-on ces classifications ? Fera-t-on une distinction entre les grands criminels et les auteurs de petits délits ? Sera-ce la gravité du méfait qui déterminera l'exclusion ? A dire le vrai, la difficulté est plus spécieuse que fondée.

Le traitement pénitentiaire lui-même, pour être rationnel, pour être efficace, veut être appliqué avec discernement. On ne peut pas agir de la même manière sur tous les prisonniers. Or, si le régime pénitentiaire repose sur les classifications, sur les épreuves successives, si ces distinctions, si ce choix, s'impose dès que la libération conditionnelle existe, si ce système ne peut même être appliqué que moyennant une étude attentive qui porte sur chaque détenu et qui permet de faire un classement réfléchi, est-il donc plus difficile de procéder à cette information sur les antécédents du libéré, sur son attitude en prison, lorsqu'il s'agit de décider de son admission au patronage ? Et faut-il pour cela que ce soit la nature, la gravité de la condamnation qui serve de fondement à ce choix ? Évidemment non. Comme le faisait observer la Cour de Dijon, en 1872, on ne peut pas s'en tenir uniquement à la nature de l'infraction et de la condamnation comme signe de la perversité du détenu. Beaucoup de moralités de bagne sont préférables à certaines moralités correctionnelles. L'expérience des associations de patronage, en nous apportant de curieux enseignements, répond d'ailleurs elle-même à cette question. J'ai noté, par exemple, dans l'un des comptes-rendus de la Société de patronage de Berne, fondée en 1844, ce passage caractéristique :

« Dans les commencements, nous n'avons eu en vue, pour le patronage, que les détenus dont la conduite antérieure et actuelle offraient des garanties suffisantes ; il fallait que les premiers essais ne vinsent pas décourager la société. Notre espoir fut trompé ; nous n'eûmes aucune réussite. Ce ne fut que du moment où nous nous hasardâmes à patronner des récidivistes et de grands malfaiteurs,

que le succès fut complet. Quoique M. Deck, chapelain de l'établissement, ne cessât de parler de tous les bienfaits du patronage aux détenus, soit en chaire, soit dans ses visites particulières, nous n'eûmes que de rares demandes pour être patronnés. »

C'est donc uniquement sur la connaissance approfondie que l'on a de chaque détenu que peut être fondé le triage qui doit servir de point de départ au patronage et qui est la condition de son efficacité. Mais comment connaître le détenu, comment arriver à l'étudier avant l'époque où il aura besoin de l'assistance du patronage ? Il faut donc que le patronage pénètre dans la prison, qu'il prépare, pendant la durée de la peine, son action future. Nous touchons-là à une des bases essentielles de cette institution. C'est la seule question qui ait donné lieu, en cette matière, à une controverse au Congrès de Stockholm ; mais c'est aussi celle qui a provoqué les affirmations les plus explicites et les plus énergiques. Dès 1872 la Cour de cassation, dans l'avis qu'elle formulait au cours de l'enquête parlementaire, proclamait, en France, comme un principe la nécessité, pour les représentants du patronage, d'entrer dans la prison quelques mois avant l'expiration de la peine, d'y visiter le prisonnier, de s'assurer par eux-mêmes de son état moral, de lui faire connaître les avantages du patronage et de former à l'avance les liens qui l'uniront à la société.

L'homme vénérable qui a été, en Hollande, l'âme du mouvement pénitentiaire, M. Suringar, n'hésitait pas davantage à déclarer que ces visites étaient indispensables pour travailler au relèvement moral du prisonnier, et pour pouvoir ensuite le patronner efficacement. C'est là, dans le recueillement de la prison, qu'il attribuait une action féconde au patronage, et tous les pays, à bien peu d'exceptions près, ont reconnu qu'il n'était pas possible de plaider la cause des libérés, de les recommander, de les faire recevoir par la société, sans ces relations préalables nouées dès la prison, sans cette enquête minutieuse faite sur chaque libéré.

L'exemple des États-Unis nous démontre toute l'importance attachée à cette pratique. Le comité d'action de la Société de Philadelphie, composé de cinquante membres, s'oblige à visiter les prisons au moins deux fois par mois, et la législature de l'État est si convaincue de l'extrême utilité de ces visites, qu'elle n'a pas hésité à conférer aux membres de ce comité le privilège d'être les visiteurs officiels des prisons.

Les délégués des diverses associations qui existent en France ont pu jusqu'à présent visiter les prisons ; ces délégués sont des hommes de bonne volonté, de dévouement, appartenant à toutes les professions : des ingénieurs, des médecins, des avocats, des banquiers.

Lorsque M. le pasteur Robin a fondé, à Paris, la Société de patronage pour les libérés protestants, la visite des prisons a été le principe fondamental qu'il a posé. Le pasteur Fliedner, on l'a vu, avait fait de même autrefois pour la Société rhénano-westphalienne. Et le président de la commission pénitentiaire, instituée en Russie, M. de Grot, déclarait tout récemment encore que le droit, pour les délégués des sociétés de patronage, de visiter les détenus en prison lui paraissait devoir être absolument consacré comme une des conditions de l'efficacité de leur mission.

Quelques pays ont adopté une méthode toute spéciale pour arriver à faire bien connaître aux sociétés de patronage les libérés dignes de leur tutelle. En Hollande, les commissions administratives des prisons font parvenir quatre fois par an, au directeur des sections de la société, une liste des détenus qui seront libérés dans les trois mois suivants, en y ajoutant tous les détails qui peuvent renseigner la Société, sauf à elle à approfondir encore, à compléter par ses délégués ces informations.

L'Angleterre a été plus loin et a créé une sorte d'enquêteur spécial, qui agit avec le concours du gouverneur de la prison et de l'aumônier. M. Murray-Browne nous a appris, par exemple, comment on procède (ou du moins comment on procédait avant l'acte de 1879), dans la grande prison de Cold-Bath-Fields, à Londres, où les détenus approchent souvent du nombre de deux mille.

Les magistrats inspecteurs désignent, sous l'autorité du gouverneur, un officier — *scripture-reader* — dont la fonction est de faire, au cours de la détention, une enquête sur chaque prisonnier, au point de vue de ses moyens d'existence au sortir de la prison. Il correspond, en effet, avec les parents et amis, les derniers patrons du détenu. Chaque fois qu'il apparaît qu'un détenu peut être utilement patronné, cet officier transmet tous les détails qui le concernent à l'agent de la Société métropolitaine de patronage, laquelle peut alors communiquer avec lui et compléter par ses propres recherches les renseignements ainsi recueillis. C'est sur le rapport de cet agent, quand il est favorable, que le libéré est admis par la Société à bénéficier du patronage.

Quelques sociétés ont un comité de recommandation, composé du gouverneur et de l'aumônier, pour désigner, dans la prison même, ceux des détenus qui pourront plus tard être assistés.

Du reste, en Amérique, en Allemagne, en Angleterre, il n'est guère d'aumônier, prêtre ou pasteur, qui ne soit le correspondant intelligent et discret des grandes sociétés dont le siège est auprès des établissements pénitentiaires.

Il faut le reconnaître, rien n'est souvent plus difficile, en France,

que d'arriver à connaître exactement les détenus et à arrêter le choix nécessaire pour le patronage. La visite est capitale sans doute, mais elle ne suffit pas. Il faut que le visiteur ait des moyens d'information qui l'éclairent et qui rendent sa visite fructueuse, qui simplifient sa tâche ; et, pour cela, il faut qu'il trouve dans les administrations un concours actif. Malheureusement, en France, les directeurs de prison sont le plus souvent hors d'état eux-mêmes de renseigner les visiteurs, si ce n'est sur l'attitude d'un détenu depuis sa captivité. Ils ne savent, en effet, rien du prisonnier, hormis sa condamnation ; ils ne savent rien de ses antécédents, des circonstances ni du fait qui ont motivé sa condamnation ; ils ne savent point, par conséquent, avec quel degré de sévérité doivent lui être appliquées les mesures de discipline intérieure. Si la loi de la discrétion a des avantages et impose des devoirs, on ne peut méconnaître qu'en l'exagérant ainsi, on n'apporte de réels obstacles, aussi bien à un traitement rationnel au sein de la prison, qu'à un patronage éclairé à l'expiration de la peine.

En présence d'exemples si autorisés, si décisifs et d'une pratique si générale, le lecteur ne sera pas peu surpris, sans doute, d'apprendre que la règle concernant la visite des prisons a soulevé, au Congrès de Stockholm, quelques contestations. Cet usage, en effet, d'après certaines appréciations fort rares, il est vrai, ne tendrait à rien moins qu'à troubler absolument la discipline intérieure de la prison, et à entraver l'œuvre pénitentiaire.

L'administration, qui en assume toute la responsabilité, doit aussi, dit-on, en conserver la direction exclusive ; elle a sa méthode, ses procédés, et elle doit proscrire du pénitencier toute autre action que la sienne. Que le patronage reçoive le libéré à sa sortie de prison, après avoir obtenu des indications, de nature à lui permettre de discerner quels sont ceux qui méritent son assistance, là commence son domaine, là son intervention sera absolument salutaire et indispensable. Quelques faits ont été cités à l'appui de cette opinion, et on a, en particulier, invoqué l'exemple du Danemark, où la visite des prisons aurait donné lieu à des inconvénients et aurait été absolument supprimée. Le Congrès, s'inspirant de la sage maxime que l'abus ne doit pas faire détruire l'usage, n'a point partagé un tel avis ; il s'est gardé d'aller à l'encontre d'une expérience universelle aujourd'hui, et a confirmé avec éclat ce principe fondamental que le patronage, pour être efficace, doit commencer en prison.

Sans doute le choix des visiteurs est délicat ; il engage la responsabilité des sociétés de patronage. L'administration a le droit de se montrer circonspecte et exigeante. Les visiteurs doivent réunir bien des qualités : la prudence, le tact avant tout ; leur règle, leur grande

préoccupation doit être d'éviter de se mêler en quoi que ce soit de l'administration.

Mais est-ce là une raison pour repousser un concours qui peut avoir une si grande importance pour l'œuvre pénitentiaire? Quoi! on se plaindra de ne point rencontrer d'auxiliaires dans cette œuvre capitale; on se plaindra qu'elle soit délaissée; on déploiera la difficulté du recrutement des agents, qui sont trop souvent d'une condition inférieure, dépourvus des qualités les plus essentielles, sans éducation, sans tact, se faisant obéir par la crainte des punitions, mais ne sachant ni parler aux détenus ni mériter leur confiance, et on repousserait des dévouements qui viennent s'offrir, le concours d'hommes distingués pleins de zèle et de cœur? Les directeurs de prison eux-mêmes seraient les premiers à s'en plaindre. Ce ne sont pas eux, quand ils ont une valeur réelle, qui redoutent la présence des représentants du patronage dans les prisons, qu'on en soit assuré. Pour ma part, j'ai recueilli de la bouche de plus d'un d'entre eux une plainte toute différente; ils se sentent abandonnés et se découragent, en voyant que nul ne s'associe à leurs efforts, et souvent que nul n'en tient compte, en voyant que la société ne s'intéresse même pas à l'œuvre ingrate à laquelle ils consacrent ne les seconde pas et leur vie. Il serait facile d'établir par des exemples combien de tels concours peuvent faciliter la tâche des directeurs et stimuler leur zèle et aussi quelle utilité en peut être retirée.

J'ai été souvent frappé du rôle que jouent les représentants des associations de patronage dans certaines prisons des États de l'Union américaine. C'est, grâce à eux notamment, que les écoles pour les prisonniers ont pu être multipliées au point où elles le sont. A Rhode-Island, en particulier, dans la prison d'État, il existe une école du dimanche, fondée depuis plusieurs années, qui ne se compose pas de moins de vingt classes, tenues par les membres d'une société de professeurs dévoués des deux sexes, qui font les plus grands efforts pour ramener au bien ceux qu'ils instruisent, les suivent après leur libération et vont souvent jusqu'à accueillir leurs anciens élèves dans leur maison et les héberger jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une place.

Comment ne profite-t-on pas partout et sur une vaste échelle de ce concours? Ne trouverait-on pas ainsi le moyen d'organiser l'instruction primaire dans les prisons de la façon la plus prompte et la plus sérieuse, et de procurer cet élément de moralisation à ceux que la société a le devoir de ramener au bien et de rendre meilleurs. Ce n'est pas sans un sentiment pénible que nous constatons dans notre pays le petit nombre de prisons qui sont dotées d'une école.

N'est-il pas permis de s'étonner, avec l'éminent avocat général à la Cour de cassation, dont nous avons déjà invoqué l'autorité, M. Lacoïnta, que, dans le moment où l'on songe, au milieu de tant de difficultés, à atteindre et à réunir quand même des enfants dispersés dans les champs, à de grandes distances des villes et des bourgs, on néglige d'une manière presque absolue des élèves rassemblés dans une enceinte qu'ils ne peuvent quitter, des écoliers dont l'assiduité est assurée! Quels résultats n'obtiendrait-on pas au prix de quelques efforts et en utilisant une coopération si féconde ailleurs?

On ne se doute pas assez de l'action que la parole d'un homme de cœur exerce, au sein de la prison, sur les détenus rassemblés ou isolés. Je me souviens, à ce propos, d'avoir entendu raconter maintes fois par le grand évêque d'Orléans, qui ne se méprenait pas, lui, sur la haute portée sociale du patronage des libérés, un fait dont il avait été vivement ému. Mgr Dupanloup racontait que Mgr Dupuch et le P. de Ravignan, qui, dans leur jeunesse, alors qu'ils appartenaient tous deux à la magistrature, visitaient les prisonniers, au nom de l'œuvre de l'assistance, et leur adressaient des allocutions, ne pouvaient assez lui redire toute l'influence exercée ainsi sur les prisonniers; eux dont les prédications avaient si extraordinairement remué et soulevé les foules, subjugué les intelligences d'élite, ils déclaraient qu'ils n'avaient jamais mieux constaté la puissance de la parole que dans de tels milieux, qu'ils sentaient pénétrer leurs exhortations dans les âmes et qu'ils n'avaient jamais eu d'auditoire plus *empoigné* que cet auditoire composé de prisonniers. Du reste le succès des Jésuites aux bagnes de Brest et de Toulon, jadis, et dans leur mission de Cayenne, constitue une démonstration éclatante de ce fait.

Est-ce au lendemain du jour où le Congrès de Stockholm vient de proclamer avec une telle autorité et au nom même de l'expérience la nécessité de la visite dans les prisons, que l'administration pénitentiaire, en France, va se préoccuper d'enlever au patronage ce moyen d'action indispensable? Déjà l'entrée des prisons a été refusée, à Orléans, aux représentants d'une association laïque de patronage, aux Prieurs. Cette mesure serait-elle destinée à être généralisée? Est-ce en repoussant de tels concours, en supprimant les visites aux détenus que l'on se flatte de rendre applicable et vraiment féconde la loi de 1875, qui rétablit la cellule pour une catégorie de détenus?

Oublie-t-on que le législateur qui a voté cette loi, a entendu introduire dans notre régime pénitentiaire l'emprisonnement individuel, mais non la séquestration; l'éloignement de la société des méchants et de toutes les influences pernicieuses, mais non l'isolement absolu;

l'emprisonnement individuel, mais avec des communications quotidiennes qui procurent au détenu les encouragements, les instructions, les distractions mêmes dont il a besoin ?

A tous les points de vue, la visite dans les prisons par les délégués des sociétés de patronage s'impose dans notre pays ; elle s'impose, si l'on veut que le régime de l'emprisonnement individuel soit moralisateur, si l'on veut que la loi de 1875 ne constitue pas un nouvel avortement ; elle s'impose, si l'on a à cœur de réaliser entre les commissions de surveillance et les Sociétés de patronage, un accord possible et nécessaire, si l'on veut en un mot, que le patronage des libérés soit pratique et fécond, au lieu d'être dérisoire.

## VI

Parmi les moyens d'action dont le patronage des libérés est amené à faire usage, et entre les plus importants, il y en a un dont je suis seulement amené à parler. Je veux dire les refuges et les asiles. Si le patronage parvient à pourvoir d'un emploi convenable le libéré dès sa sortie de prison, il ne reste plus qu'à l'encourager, à le suivre, si l'on peut, discrètement, pour le soutenir au besoin ; on l'a rendu à la vie normale, le reclassement s'est opéré, le but est atteint. Mais s'il n'est pas possible de procurer immédiatement du travail, une occupation au libéré ; si le travail manque dans la profession à laquelle il appartient, s'il y a chômage, si le libéré est malade accidentellement, s'il attend un départ pour les colonies, une place promise, l'issue d'une négociation qui doit le réconcilier avec sa famille et le faire recevoir par elle, que fera-t-on de lui ? Il faut qu'il soit recueilli quelque part. Se contentera-t-on de lui donner de l'argent, un bon pour loger dans une hôtellerie désignée ? Mais quelle hôtellerie voudra recevoir de pareils hôtes ? Et s'ils sont nombreux et qu'on veuille les séparer, comment trouver assez d'hôtelleries qui soient disposées à leur donner l'hospitalité ? Et, d'un autre côté, comment se résoudre à les réunir sous un même toit, sans surveillance et sans contrôle ? Cette difficulté est si sérieuse, ce besoin si patent et si universellement constaté, que dans divers pays où l'on n'a pas trouvé d'autres moyens d'y pourvoir, en Danemark, par exemple, et dans certains cantons de la Suisse, le libéré qui n'a pas pu se procurer du travail à l'expiration de sa peine, est autorisé à revenir en prison, où on l'héberge pendant deux ou trois jours. L'institution des refuges, des maisons de travail, des asiles temporaires a pour objet de résoudre ce problème.

Il ne semble pas que le patronage puisse s'en passer ; on retrouve

l'asile partout où il fonctionne avec quelques succès : aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en France, au nord comme au midi. Mais cette institution ne s'est pas répandue sans soulever de vives objections, qui persistent encore. On lui a reproché de rétablir la promiscuité, de créer des ateliers nationaux, d'aller à l'encontre du but fondamental que l'on doit se proposer, en rapprochant dans la vie libre les libérés que l'on s'est efforcé de séparer en prison et en les exposant ainsi aux dangers d'une corruption mutuelle. Le remède est pire que le mal, a-t-on dit. Ces établissements, d'ailleurs, auraient été en plus d'un pays une source de déceptions, leur organisation serait difficile et leur succès très douteux. L'administration pénitentiaire, en France, il faut le reconnaître, a partagé un moment cette opinion. Elle s'était prononcée, dans une circulaire du 21 mai 1844, contre les asiles qu'elle représentait comme devant produire de graves inconvénients. Et cependant ce mode de patronage est le seul qui pendant longtemps ait été pratiqué et qui ait donné et donne des résultats sérieux dans notre pays. Qu'il soit préférable de placer immédiatement le libéré, et selon l'expression de M. Murray-Browne, de le lancer sans retard sur le grand marché du travail; qu'il vaille mieux encore le confier, en attendant, à une famille honnête, si l'on en trouve qui consente à le recevoir, qu'il importe de ne pas reculer le moment où il rentrera dans la société et de ne pas se substituer à ses propres efforts, rien n'est plus évident. Mais si ce but ne peut être atteint sur l'heure, l'hôtellerie sans contrôle avec l'oisiveté, l'abandon, avec une promiscuité bien autrement dangereuse, vaut-elle mieux que l'asile temporaire placé sous la direction de quelques hommes de tact et de cœur, avec le travail organisé, avec sa population choisie, parmi les libérés les plus méritants, avec tout son cortège de salutaires influences ?

L'expérience a répondu à peu près partout à cette question. Aux États-Unis, les asiles se sont multipliés, encouragés dans leur propagation par les criminalistes les plus éminents. Dans son code pénal et réformateur élaboré pour la Louisiane, le célèbre Livingstone comprend cette institution et la considère comme le complément indispensable d'un bon régime pénitentiaire. Les sociétés mêmes qui n'avaient pas encore fondé d'asile temporaire aux États-Unis, comme la Société du Maryland, avouent aujourd'hui qu'elles sont forcément amenées à en établir.

L'Angleterre possède des asiles dont l'organisation est excellente; celui de Wackefield, où les libérés s'appliquent aux travaux industriels, a été souvent cité.

M. Murray-Browne a signalé certaines tentatives faites dans le

nord de l'Angleterre pour créer des asiles qui n'auraient pas réussi. Je ne m'attarderai pas à distinguer si cette remarque s'applique à des asiles destinés à recevoir les libérés pour un séjour prolongé, véritables colonies agricoles ou à des asiles temporaires, simples lieux de passage. Je me bornerai à faire observer que l'insuccès d'un asile comme celui de Glasgow, par exemple, ne saurait constituer un argument contre l'institution elle-même. Il suffit d'une mauvaise organisation financière, de l'insuffisance de la direction pour amener un avortement.

Les associations anglaises qui ont appréhendé d'établir des asiles, ont été influencées par le désir d'écartier les dépenses et les tracasseries qu'occasionne l'entretien d'un établissement de ce genre et aussi, semble-t-il, par la crainte de ne pouvoir maintenir une discipline suffisante sans la sanction d'une autorité légale.

La vérité est que nulle part on n'a pu se dispenser de recourir à cette institution. Elle paraît moins nécessaire, sans doute, dans un pays tel que l'Irlande, où le système de la prison intermédiaire, ce purgatoire des condamnés, et la libération conditionnelle suppléent à son absence; et cependant je constate qu'en Suisse, à Neuchâtel, où ce même régime fonctionne, on a reconnu l'absolue nécessité d'un asile. Après avoir cherché à s'en passer, la Société de patronage des libérés qui existe dans cette ville dut en créer un sous le coup de la nécessité.

Il en a été de même en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Russie, où, à l'heure qu'il est, le patronage des libérés se résume dans le fonctionnement de deux asiles, l'un à Pétersbourg et l'autre à Moscou, ce dernier dû au persévérant dévouement d'un particulier sans fortune, ayant réussi à merveille depuis dix ans, et s'étant toujours suffi lui-même, grâce au produit du travail. Il en a été de même en France, pour la Société générale du patronage de Paris, qui s'était flattée tout d'abord d'accomplir sa mission sans établir d'asile; de même pour la Société de Bordeaux et pour d'autres associations encore. Et si l'on veut savoir ce qu'est en France, non plus le refuge temporaire annexé à un patronage, mais l'asile qui reçoit des hôtes pour de plus longs séjours, pour six mois et quelquefois plus, il nous sera facile d'indiquer un exemple qui est on ne peut plus attachant et concluant, je veux parler de cet asile de Saint-Léonard, près de Lyon, dont le vénérable abbé Crozes, bon juge en ces questions, n'hésitait pas à dire, il y a peu de temps encore, qu'il avait plus fait à lui seul jusqu'à présent que tous les patronages ensemble.

Fondé, il y a douze ans, par un prêtre dont rien n'a pu lasser l'intrépide dévouement, M. l'abbé Villion, l'asile de Saint-Léonard

possède des ateliers organisés dans les meilleures conditions; il accepte, moyennant une très minime rétribution, 50 centimes par jour, les libérés qui peuvent lui être adressés de tous les départements. La crainte qu'une semblable réunion d'hommes est de nature à inspirer, et qui a arrêté le zèle de certaines associations anglaises, s'était emparée également, au début, des habitants de la commune de Couzon. Aujourd'hui, nul habitant de ce territoire n'en prend plus ombrage. L'ordre le plus parfait règne dans l'asile, composé de condamnés qui, pour la plupart étaient, à l'expiration de leur peine, avides de régénération.

La maison, depuis sa fondation, n'a été fermée que pendant la guerre de 1870, parce qu'à cette époque son directeur entraîna tous les réfugiés à sa suite sur le champ de bataille; il les convia à payer leur dette à la société envers laquelle ils avaient des torts si graves, à verser leur sang pour leur patrie. Les survivants rentrèrent sans exception à l'asile, et les comptes-rendus de l'œuvre nous révèlent que plusieurs d'entre eux y rentrèrent avec la médaille militaire, et l'un d'entre eux avec la croix de la Légion d'honneur glorieusement gagnée. Le Congrès de Stockholm ne pouvait pas ne pas se montrer sympathique à la propagation de cette institution, et il l'a encouragée.

Il me tarde d'ajouter que si l'institution des asiles temporaires a paru discutable quand elle avait pour objet les libérés masculins, elle ne pouvait provoquer qu'une adhésion unanime quand il s'est agi des femmes libérées. Le refuge, l'asile, constituent un élément essentiel du patronage des femmes, patronage qui a un caractère tout à fait distinct, et qui doit être exercé, autant que possible, comme le veut le Congrès de Stockholm, par des femmes.

S'il est difficile de placer les libérés masculins dès leur sortie de prison, la tâche est encore plus ardue quand il s'agit des femmes. Il est souvent bien difficile de les faire passer sans transition de la prison au sein d'une famille et d'un atelier. D'un autre côté, les dangers qui les attendent quand elles sont rendues à la liberté, les embarras, les peines, les mécomptes, les défaillances, sont sans nombre. Il n'y a pas de situation plus délicate. L'asile, le refuge, sont le mode de patronage qui s'impose. C'est le seul moyen de ménager la transition, d'éprouver des dispositions plus ou moins affermies, d'achever des réhabilitations commencées et enfin d'avoir raison d'invincibles méfiances. La France offre sous ce rapport des œuvres admirables, depuis la solitude de Nazareth, fondée par l'abbé Coural, cet humble apôtre conquis par les larmes et le repentir, et qui, n'ayant point de fortune à sacrifier, résolut de dévouer sa vie aux êtres malheureux que le monde repousse, asile qui a donné et qui donne encore de si beaux résultats, jusqu'à la maison de Béthanie, dans le Doubs, où l'ardente

poursuite de la réhabilitation est poussée si loin, qu'elle va jusqu'à permettre, au nom du repentir, à la femme libérée, d'entrer dans la communauté religieuse et d'y être admise au même rang que les femmes sans tache dont les héroïques vertus honorent la robe dominicaine. Création sublime du dévouement qui offre, quand l'heure de la délivrance va sonner, à la femme surtout qui a subi une longue condamnation, qui a beaucoup souffert et expié son crime, et qui ne sait où abriter sa vie, ce que la religion seule peut lui donner ! De famille, elle n'en a plus, le monde la méprise ; on ne l'accueille que pour la perdre de nouveau ; la maison de repentir, le refuge, ne sont pas faits pour elle. Il lui faut une pleine et entière réhabilitation, puisqu'elle n'est plus criminelle, une réhabilitation publique, éclatante, que la société humaine lui refusera trop souvent. La société divine la lui donnera. Fondée au mois d'août 1866, en vue de recevoir les libérées converties et désireuses de quitter complètement le monde, cette œuvre se voit déjà obligée de créer une nouvelle maison à Thorigny, dans le département de Seine-et-Marne.

J'ai déjà eu occasion de signaler plus haut les nombreuses institutions établies à Paris pour les femmes libérées. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les services qu'elles rendent, les faits fournissent ici le plus éclatant témoignage que l'on puisse souhaiter. J'ai cité également les maisons fondées par les sœurs de Saint-Joseph sur divers points de la France ; les asiles créés à Rouen, par M. l'abbé Podevin ; à Nantes, par M. l'abbé Potron.

Les asiles destinés aux femmes libérées sont également nombreux en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis. L'un des plus connus est celui de Carlisle, à Winchester, tenu par sir Walter Crofton, célèbre par l'introduction du régime pénitentiaire auquel il a attaché son nom ; l'asile de l'Aigle, à Hammersmith ; celui de Westminster, à Stockham. Golden-Bridge, qui fonctionne avec fruit depuis un assez grand nombre d'années, n'a presque jamais vu une de ses patronnées subir une nouvelle peine. A New-York, l'asile dirigé par l'association des prisons prête son appui à des milliers de femmes dont la plupart sont placées en service et justifient la confiance qui leur est rendue. La Société des dames de Boston, dans le Massachussets, qui a créé l'asile de Dedham, constate le même fait ; presque toutes les femmes qui sont reçues dans l'asile prennent le goût du travail et renoncent à leurs habitudes de désordre.

Faut-il s'étonner d'entendre proclamer si souvent aux États-Unis que le travail de réforme, d'amendement, ne s'opère réellement pour les femmes que sous le toit de l'asile ? Faut-il s'étonner que l'asile pour les libérés de l'un et de l'autre sexe soit considéré aujourd'hui comme un des rouages essentiels de l'institution du patronage ?

Je viens de signaler à l'instant quelques exemples qui prouvent l'influence considérable et décisive que de tels moyens d'action peuvent exercer sur les libérés. Le moment est venu d'envisager, dans leur ensemble, les résultats obtenus jusqu'à présent par le patronage des libérés dans les divers pays du monde où il est pratiqué, d'examiner si ces résultats répondent à l'importance des efforts tentés, s'ils justifient un redoublement de zèle et d'espérance ou s'ils inspirent plutôt le découragement. Est-elle vraie pour le condamné qui sort de prison cette parole de Shakspeare « qu'il y a toujours dans le monde une place pour un homme et des ressources pour le faire vivre », ou au contraire le libéré qui en vérifie l'exactitude, est-il une rare exception ?

Dans cette lutte désespérée où l'on s'efforce de disputer les âmes à une dégradation irrémédiable, où l'on combat pied à pied pour reconquérir un terrain que le hideux cortège des vices et des crimes, des infamies et des haines tend sans cesse à envahir, fait-on des progrès, marche-t-on en avant ? Le nombre des victimes est-il en voie de décroître ? Peut-on espérer que l'on en sauvera davantage, que la Société contemporaine sera miséricordieuse envers elles, qu'elle accordera l'oubli à l'expiation ! Voit-on, en un mot, se lever une aurore pour cette œuvre de rédemption ? Ce sont les questions que nous allons aborder au terme de cette étude.

LÉON LEFÉBURE.

La fin prochainement.

---

# LA SUÈDE

## ET SON INDUSTRIE NATIONALE

---

La Suède est mal connue en France. Chaque année, quelques voyageurs se hasardent dans les beaux mois de l'été à visiter un pays qui passe, aux yeux de bien des gens, pour être un peu plongé dans les lointains brouillards du Nord. Encore se borne-t-on d'ordinaire à un court séjour à Stockholm et au retour classique par Gothenbourg, en traversant les grands lacs du centre et le canal de Gothie. L'intérieur du pays est regardé comme difficilement abordable, ou ne méritant guère d'attirer l'attention. Et, quand on a consacré une journée à Upsal et aux vieilles fondations de sa célèbre université, on se croit quitte envers une nation qui, cependant, nous rend au centuple l'attention et les sympathies que nous lui accordons.

On aime beaucoup les Français en Suède; on nous respecte et on nous estime, en dépit de nos fautes et de nos malheurs; on y parle très purement notre langue; on est au courant des moindres évolutions de notre littérature et de notre théâtre, sans dédaigner nos vieux écrivains qui sont dans toutes les bibliothèques. On y regarde un peu Paris comme la grande capitale vers laquelle les yeux sont constamment tournés. Et pourtant les Suédois ne se plaignent pas de leur sort : ils ont la vie à bon marché et ne payent presque pas d'impôts; ils possèdent un gouvernement très régulier et très libre à la fois, des institutions qui se sont modifiées graduellement dans le sens démocratique sans menacer les intérêts d'aucune classe sociale, une dynastie qui ne date que de soixante ans et qui est vénérée et chérie à l'égal des plus vieilles maisons souveraines, une famille royale qu'on aime parce qu'elle est en communication perpétuelle avec la nation, qu'elle ne se croit pas dispensée sur le trône des vertus privées, qu'elle cultive les lettres, les arts, qu'elle va au-devant de tous les progrès utiles au pays, qu'elle considère comme son premier devoir de veiller au bonheur de tous. Avec cela, on peut renoncer sans regret aux ambitieux projets, aux conquêtes lointaines, aux luttes d'influence, aux rivalités de race, et prendre

pour devise, comme l'héritier actuel du maréchal Bernadotte : « l'Union et la Paix. »

Mais si la Suède ne s'occupe point des affaires de ses voisins, elle tient en grand souci les siennes propres. Il n'y a point de pays qui, en vingt ans, ait fait d'aussi grands progrès avec de plus petits moyens et sans recourir à l'expédient facile des emprunts réitérés ou des gros budgets. Tous les perfectionnements modernes ont été introduits rapidement, sans qu'on se soit laissé arrêter par les longues distances ou la rigueur du climat. Mettant même de côté l'amour-propre national le plus légitime, la Diète suédoise vient de décider l'adoption officielle à bref délai de notre système métrique complet, aussi bien pour les distances que pour les capacités et les poids. Les affaires rencontreront de ce chef plus d'une simplification ; et, malgré des difficultés momentanées et des résistances inévitables, c'est au fond une loi d'intérêt personnel bien entendu. Mais il n'y a qu'un peuple intelligent qui puisse prendre librement une semblable initiative. Cette dernière réforme n'est point isolée ; elle appartient à tout un ensemble d'innovations fécondes et de grands travaux d'utilité publique. Aussi, avant d'examiner spécialement, comme nous nous le proposons, l'état présent de la métallurgie suédoise, — qui est vraiment l'industrie nationale du pays — est-il indispensable de rappeler en quelques mots quelles sont aujourd'hui les conditions générales du commerce et de l'industrie dans la péninsule scandinave et de quelles améliorations principales elles ont été l'objet dans ces dernières années.

Tout en ayant des tarifs de douane aussi peu prohibitifs que possible, et en tenant leur sol largement ouvert à tous les produits étrangers, les Suédois sont partis de ce principe, que la multiplicité, et partant l'économie des transports, était le meilleur mode pour favoriser le développement de la production générale. Les bois, les grains, les fers, sont les trois grandes branches de leur commerce d'exportation. Les sapins du Nord sont connus dans l'Europe entière, ils y arrivent tout prêts à être employés, ayant d'avance les formes et les dimensions qu'on demande ; mais là, plus encore que pour beaucoup d'autres marchandises, le développement excessif de l'exploitation produit un double danger : celui de faire baisser la valeur vénale, tout en épuisant pour l'avenir des réserves bien longues à se reformer. Aussi, les gouvernements de Suède et de Norvège ont-ils été obligés de prendre des mesures pour empêcher la destruction des forêts que ne ménagent pas assez le besoin de travail ou l'avidité des vendeurs.

L'agriculture peut accroître ses produits sans amener de semblables inconvénients. Elle a fait en Suède, dans ces dernières

années, de très remarquables progrès; elle emploie toutes les méthodes perfectionnées, et si elle n'est pas encore aussi intensive qu'elle pourrait le devenir, elle a su presque partout remplacer le manque de bras par des machines agricoles heureusement combinées avec le travail des bœufs et des chevaux; aussi a-t-elle obtenu dans les plaines fertiles du Sud et du Centre les plus beaux résultats. Le blé et le seigle que produit la Suède suffisent largement aux besoins de son alimentation et les dépassent presque toujours; elle récolte de grandes quantités d'avoine connue par sa bonne qualité et qui s'exporte très facilement en Angleterre, en Belgique et en France. On calcule qu'il sort de la Suède chaque année plus de 200 millions de kilogrammes d'avoine qui, à 18 francs en moyenne les 100 kilos, donnent un produit de 35 à 40 millions de francs. Mais, c'est surtout le fer qui est l'industrie par excellence de la Suède et pour ainsi dire son produit national. La consommation locale est à peu près insignifiante, et il s'exporte annuellement 100 000 tonnes de fer que se partagent inégalement l'Allemagne, l'Angleterre, la France et surtout l'Amérique. La consommation des fers de Suède en France peut varier entre 20 ou 25 000 tonnes par an.

Toutes ces exportations donnent lieu à un commerce maritime considérable; et le fer, en sa qualité de marchandise lourde, a de plus l'avantage de servir de lest aux bois et même aux grains. La marine marchande de la Suède et de la Norwège réunies a été et est encore très florissante; elle est la seconde ou la troisième de l'Europe et a un tonnage bien plus élevé que celui de la France. Ses marins sont habiles, industriels, honnêtes, se contentant de peu; malheureusement, c'est surtout la marine à voile qui amenait la vie et la prospérité sur les divers points de la côte, et aujourd'hui, les voiliers sont partout menacés d'être détrônés par les bâtiments à vapeur. On a construit ces dernières années, dans les ateliers de Bergsund, à Stockholm, ou dans ceux de Motola, beaucoup de steamers en fer à des conditions très avantageuses; et plusieurs sociétés de navigation, formées avec un très petit capital, ont obtenu promptement de brillants résultats. La concurrence n'a pas tardé à réduire les bénéfices; mais on s'est habitué aux transports réguliers et prompts, et, comme on aime à vivre vite de nos jours, il est peu probable que les transports à voile retrouvent leur ancienne prospérité.

La Suède n'a vraiment que deux grands ports de commerce, Stockholm et Gothenbourg. Encore, le port de la capitale présente-t-il pour le commerce de nombreux inconvénients; ses abords sont très difficiles, on n'y peut arriver qu'après de longs détours, en passant au milieu d'une innombrable quantité d'îles et de rochers qui gênent la navigation rapide et exigent des pilotages assez coû-

teux. En outre, la Baltique n'est pas abordable à cause des glaces pendant quatre ou cinq mois par année; et il faut faire toutes les transactions, tous les contrats de fret, tout l'enlèvement des marchandises dans un très court espace de temps. Gothenbourg est plus près de la pleine mer, ne se trouve jamais gêné par l'hiver et a pu établir des services réguliers avec tous les grands ports de l'Europe : Londres, Newcastle, Hull, Hambourg, Anvers, Dunkerque, le Havre, Saint-Nazaire et Nantes, Bordeaux, l'Espagne, la Méditerranée et particulièrement Marseille. Aussi, beaucoup du transit qui naturellement appartiendrait à Stockholm arrive-t-il de l'intérieur à Gothenbourg par eau ou même par chemin de fer. Le système des transports par eau est depuis longtemps en pleine activité : la Suède est sillonnée de lacs, de rivières, de canaux qui occupent la cinquième ou la sixième partie de son territoire, et qui sont très fréquentés par la petite navigation. On connaît le canal de Gothie, entièrement achevé en 1832, joignant les deux mers à travers les lacs Wättern et Wenern, et se terminant par ce beau canal de Trollhättan, si admiré des touristes à cause de ses cataractes gigantesques, de ses écluses hardies, de la belle nature et des jolis sites qui l'environnent. Presque tous les points importants du territoire peuvent se relier par des voies fluviales; les rivières s'élargissent et forment des lacs facilement navigables par de petits bâtiments ou par des remorqueurs qui amènent les chalands jusqu'au port le plus voisin.

Cependant, depuis vingt ans, la Suède a construit plus de chemins de fer qu'aucune nation, par rapport à son immense étendue et à sa très petite population. Elle est traversée par des voies ferrées presque à l'égal de l'Angleterre ou de la Belgique. Il y en a aujourd'hui plus de 3000 kilomètres en exploitation. Les grandes lignes ont été construites par l'État, comme celles de Stockholm à Gothenbourg ou de Stockholm à Malmö. La voie est toujours unique, mais la construction en est très bonne et le matériel très soigné. Les petites gares en bois peint sont fort pittoresques, pourvues d'élégantes salles d'attente et de toutes les précautions nécessaires aux pays froids. Les wagons sont chauffés par des termo-siphons qui sont établis sous les banquettes, les ouvertures sont peu nombreuses et garnies de doubles glaces. La construction de ces chemins de fer n'a pas exigé d'énormes dépenses; mais le trafic est si faible, les voyageurs si peu nombreux, les stations si distantes les unes des autres, que l'État ne retire pas plus de 2 ou 3 pour 100 d'intérêt par an des sacrifices considérables qu'il s'est imposés.

Pour les petites lignes, construites par des compagnies particulières, l'opération a été bien plus désastreuse encore. Beaucoup ont fait faillite. Aucune, si ce n'est celle de Gefle à Falun, à cause de

ses abondants transports de fer et de bois, n'a donné de beaux dividendes. Ces lignes qui, sur une longueur de 150 kilomètres, ne traversent souvent que quatre ou cinq propriétés, ont été faites avec l'argent de la contrée ; et souvent les dépenses ont dépassé l'avantage obtenu. Quelques propriétaires se sont contentés de donner au constructeur des garanties d'intérêt pour les capitaux engagés, ce qui entraîne, chaque année, pour eux de très lourdes charges, dont il est difficile de prévoir le terme.

Par un heureux effet, qui ne se rencontre pas toujours, l'établissement des chemins de fer a beaucoup amélioré les routes ordinaires. Elles étaient écrasées par le transport des bois, des charbons, des minerais, des fers, et maintenant elles ne supportent plus que des voitures légères ; car presque tous les chemins de fer ont été construits pour les usines, et leur trajet est disposé pour la plus grande utilité des hauts-fourneaux et des forges. Quelques-uns sont à voie étroite, la plupart n'ont qu'un train, quelquefois deux par jour ; et ils ne sont vraiment utiles qu'à l'industrie. Malheureusement, l'industrie n'a pas pu s'enrichir en les construisant : cette source de bénéfice, si profitable à beaucoup d'autres pays, a été perdue pour la Suède. Sa métallurgie n'est point outillée pour la construction des voies ferrées ; tout au plus peut-elle se charger des viaducs et des ponts, tels que les édifie les grandes usines ; mais son fer est de trop bonne qualité pour qu'on en fasse des rails : il n'offrirait pas même assez de résistance à l'usure ; et, du reste, les rails de fer ou d'acier arrivent d'Angleterre dans la péninsule à des prix si inférieurs que les forges du pays ne sauraient lutter. L'État lui-même, pour la construction de ses lignes, a employé des matériaux anglais ou allemands ; à plus forte raison les compagnies particulières. La Suède s'est imposé en quelques années pour ses voies ferrées des dépenses qui ont presque dépassé ses ressources. Quelques-uns trouvent même qu'on a été trop vite, qu'on a voulu tout faire à la fois, et que par conséquent les frais d'exécution et de main-d'œuvre ont été de ce fait singulièrement augmentés. Quoiqu'il en soit, ces sacrifices ne seront pas perdus. L'outillage commercial existe maintenant ; il est même très complet. Vienne une reprise durable des affaires, le pays est placé au mieux pour en profiter très largement.

## I

C'est l'industrie métallurgique qui est, et sera longtemps encore, le plus grand élément de bénéfices commerciaux pour le pays. La métallurgie en Suède est intimement liée à la propriété foncière ; on

pourrait même dire qu'elle est pour la terre une branche de revenu dont on ne saurait se passer. Le fer ne se produit et ne se travaille qu'au charbon de bois ; et il faut d'immenses étendues de forêts pour alimenter les forges qui, répandues dans trois ou quatre provinces seulement, atteignent le nombre de six ou sept cents. La première condition pour faire valoir une usine sidérurgique est donc de posséder une étendue de terrain variant entre douze et vingt mille hectares, dont les neuf dixièmes doivent être couverts de bois capables de produire annuellement le charbon suffisant<sup>1</sup>.

Ces forêts sont uniquement composées d'essences résineuses, pins et sapins, auxquelles le climat donne une qualité exceptionnelle ; mais aussi la reproduction s'en fait très lentement : et il faut aménager les bois à trente ans pour ne point les épuiser à bref délai et les rendre impropres à toute exploitation régulière.

On se demande comment de si grandes étendues territoriales peuvent exister avec le régime successoral et les lois réglant le partage forcé, que les nécessités sociales ont mises en vigueur dans la plus grande partie de l'Europe ? Beaucoup de causes ont contribué à prolonger en Suède un état de choses qui n'est pas destiné sans doute à durer éternellement. D'abord il existe encore un petit nombre de majorats, ou plutôt ce qu'on appelle dans le pays des fidéicommiss, que la loi admet dans des proportions très limitées. Puis un grand nombre de familles, au lieu de voir disparaître une industrie qui faisait autrefois la richesse de leurs pères, ont préféré rester dans une indivision presque perpétuelle et former entre tous les héritiers d'un même domaine une sorte d'association permettant d'exploiter en commun. Enfin, il s'est fondé dans ces derniers temps un grand nombre de sociétés financières, organisées sous la forme anonyme ou autre, et destinées à empêcher le morcellement de la propriété et sa séparation d'avec les usines.

Il faut ajouter qu'en Suède les ouvriers, absolument libres de débattre toutes les conditions de leur salaire, se trouvent cependant en quelque sorte attachés à la terre sur laquelle ils vivent et travaillent. Les forgerons sont presque partout des paysans qui ne possèdent

<sup>1</sup> Pour donner une idée de la quantité de bois nécessaire à la consommation des forges, il faut observer que 1 hectare ne donne guère comme production normale que 1 mètre cube de bois. Dans les propriétés très soignées et très bien aménagées, cette production peut être doublée, mais ce n'est que l'exception. Or 1 mètre cube de bois ne fait guère plus d'un demi-mètre de charbon, et il faut plus de 7 mètres cubes pour produire une tonne de fonte ; la transformation de la fonte en fer fini demande une proportion à peu près égale, de sorte que la fabrication d'une tonne de fer suppose 14 ou 15 mètres cubes de charbon et au moins 10 hectares de forêt.

rien et que loge gratuitement le propriétaire ou l'usine. On leur fournit une maison en général très convenable, dans laquelle ils demeurent avec leur famille. A proximité se trouve une certaine étendue de terrain qu'ils peuvent cultiver et qui doit produire de quoi les nourrir toute l'année. Les femmes ont également le moyen d'avoir quelques bestiaux qui aident à l'alimentation du ménage. Naturellement les salaires sont calculés en conséquence ; mais l'homme n'en reste pas moins fatalement attaché à la propriété qu'il habite et à l'état qu'il a embrassé. Quand les jeunes gens se marient, ils viennent trouver le maître, propriétaire ou chef d'industrie, et lui demandent une maison pour s'établir eux et leur future famille. Une semblable requête n'est jamais refusée : on fait construire au besoin une demeure lorsqu'il n'en reste pas de libre ; on trouve une étendue de terrain suffisante ; et le tout est donné gratuitement au nouveau ménage, tandis que le mari s'engage à travailler à la forge. Ces contrats se passent de la façon la plus patriarcale, et il n'y a point d'exemple de contestation ou de querelle. Il faut ajouter que le patron, quel qu'il soit, se charge d'ordinaire de procurer des écoles et des maîtres pour les enfants, un médecin et des remèdes en cas de maladie, toutes les facilités pour former des sociétés d'assurance et de retraite, ou pour entrer dans les associations de ce genre déjà existantes.

Le taux des salaires se règle à l'amiable : il dépend beaucoup de l'état général de l'industrie et du prix de vente de la matière fabriquée. Dans les périodes de prospérité inouïe qui ont suivi la terrible guerre de 1870, le prix du travail avait augmenté dans une très large proportion. Quand sont venues les années de souffrance causées par la baisse énorme des produits, les maîtres de forges ont convoqué leurs ouvriers, leur ont démontré la nécessité de réductions de salaire considérables, sous peine de cesser absolument la fabrication ; et presque tous ont accepté sans se plaindre. Quelques-uns, tentés par les bénéfices merveilleux que leur offrait, disait-on, l'Amérique, ont pris le grand parti d'émigrer. Mais ceux qui ont pu repasser les mers, pour revenir au bout de quelque temps dans leur pays, ont rapporté une triste impression de leur voyage et déclaré bien haut qu'ils s'étaient laissé grossièrement tromper et que, loin de sa patrie, un peu plus d'argent, assez irrégulièrement payé, ne fait pas le bonheur.

Telles sont en Suède les conditions générales du travail dans l'industrie métallurgique. Voyons de près maintenant comment il se pratique. Il y a longtemps que l'industrie du fer jouit dans cette contrée d'un développement considérable et d'une réputation que lui a méritée la qualité exceptionnelle de ses produits. Ce privilège

de fournir le fer le plus pur, le plus homogène, le plus compacte, le plus facile à travailler que l'on connaisse, tient avant tout à la qualité spéciale des minerais suédois. Dans le gouvernement de Kopparberg, plus connu en France sous le nom de Dalécarlie, dans le gouvernement d'Orebro et dans celui de Vermland, se trouvent des gisements d'une richesse et d'une abondance particulières. On les reconnaît facilement à leurs poids et à leur cassure presque métallique. Le minerai s'extrait toute l'année; mais les hauts-fourneaux ne sont en pleine activité qu'à certaines époques, au printemps particulièrement. En général, les hauts-fourneaux sont placés à proximité des mines et des forêts pour éviter les frais de transport des matières premières encombrantes. Les charbons de bois se transportent l'hiver sur la neige, et s'entassent dans de grands magasins qui sont établis tout près du fourneau. La fonte une fois produite se coule en gueuses de dimensions et de formes analogues aux nôtres, et portant, imprimé dans le moule, le nom du lieu de production. Cela est nécessaire à cause des qualités diverses et des mélanges que l'on pratique souvent dans les fours de fusion. Il y a, du reste, beaucoup moins de hauts-fourneaux que de forges; leur nombre ne dépasse guère deux cents. De sorte que les producteurs de fer qui ne possèdent point de hauts-fourneaux sont obligés de passer chaque année des traités pour acheter leur fonte. Cependant les exploitations très complètes ont presque toutes un haut-fourneau, ou du moins sont intéressées pour une certaine part dans les hauts-fourneaux voisins.

La fonte est transportée dans les forges au fur et à mesure de leurs besoins, soit par des voies ferrées, quand elles existent, soit dans des chars à bœufs. Arrivée à la forge, elle y est traitée presque exclusivement par la méthode de Lancashire, c'est-à-dire par l'affinage au bas-foyer, toujours avec du charbon de bois. La vieille méthode franc-comtoise n'est plus employée en Suède que dans un très petit nombre d'usines. Une forge se compose ordinairement de cinq ou six fours Lancashire, occupant chacun quatre ouvriers et dirigé par un maître forgeron. Le travail correspondant au puddlage de nos fours à la houille se fait en deux heures environ. Au bout de ce temps la loupe est produite; la fonte a été débarrassée par la combustion du bois de tous les corps étrangers. On porte sous le marteau-pilon cette masse incandescente, il en sort de nombreuses scories sous la forme d'éclats, et, après quelques minutes, on obtient un bloc de fer rectangulaire qu'on appelle le massiau. Si on le fait passer une ou deux fois dans un grossier laminoir, on a alors ce qui se nomme la billette et qui n'est guère qu'un massiau plus étiré et ayant perdu encore par cette transformation quelques-unes de ses

impuretés. Un dernier travail est nécessaire pour obtenir du fer fini; c'est le laminage ou le martelage.

Il y a peu de chose à dire du laminage des fers suédois. Il se pratique absolument comme dans toutes les usines métallurgiques; les cylindres marchent toujours, comme du reste les marteaux et les machines soufflantes, à la force hydraulique. Les forges sont établies à proximité de magnifiques chutes d'eau, très souvent à l'extrémité d'un lac traversé par une rivière; et l'impulsion du courant est telle, que les plus rudes froids de l'hiver ne l'arrêtent point. Le laminage exige, bien entendu, le passage du massiau dans des fours à réchauffer, alimentés quelquefois par des gazogènes, dans lesquels on utilise la sciure de bois, les rognures des scieries, ou même le bois vert et la tourbe, par des procédés de distillation et de combustion des gaz très connus.

Les laminoirs travaillant l'année entière peuvent produire beaucoup de fer de toutes formes et de toutes dimensions; aussi, le plus souvent, un laminoir est commun à plusieurs forges, ou bien il loue son travail à une usine voisine, à des conditions déterminées. Il existe même de grands laminoirs établis et dirigés par de puissantes sociétés industrielles, comme les laminoirs de Degerfors, dans le Wermland, magnifiques usines, qui ne livrent pas au commerce moins d'une trentaine de marques renommées.

Mais la véritable spécialité de la métallurgie suédoise, ce sont ses fers martelés. Leur qualité passe à bon droit pour très supérieure, et bien qu'ils proviennent de la même fonte, leur prix de vente est toujours plus élevé, et ils sont particulièrement recherchés pour l'exportation. Le martelage se fait d'après une vieille méthode et dans des usines dont l'installation paraît au premier abord bien surannée. Cependant le fer qu'elles produisent présente une régularité de forme aussi parfaite que celle qu'on obtient avec le meilleur laminoir; il est en outre beaucoup plus homogène, beaucoup plus purifié de toutes ses scories; mais aussi le déchet est plus considérable; surtout le temps employé par l'ouvrier est plus que doublé; et dans les moments de presse il est impossible de hâter une fabrication qui ne vaut que par le soin et la lenteur avec lesquels elle est accomplie.

La Suède est le dernier pays de l'Europe où le fer soit travaillé par cette méthode; aussi les maîtres de forges sont-ils très fiers de leurs produits et très jaloux d'en conserver la qualité. Chaque barre de fer au sortir du martelage est examinée par un contre-maître, qui, à l'aide de la règle et du compas, vérifie la fabrication et rebute les rares échantillons qui ne seraient pas conformes à la commande. Toutes les barres de fer sont poinçonnées et reçoivent

deux marques : celle de l'usine d'où elles sortent, et une autre portant qu'elles ont été produites avec le procédé d'affinage Lancashire. Il existe un livre des marques indiquant quels sont les emblèmes ou les lettres correspondant aux diverses forges ; et le consommateur règle sa demande sur la réputation connue des marques et des usines. On pourrait citer beaucoup de forges qui jouissent ainsi pour leurs fers martelés d'une vieille renommée bien méritée, comme les établissements de Karmansbo, dans le gouvernement de Westeras, non loin de Köping, où, chaque année, avec 6500 tonnes de fonte on fabrique environ 5000 tonnes de fer, en employant cent vingt ouvriers, divisés en deux étapes de soixante, se relayant nuit et jour toutes les dix heures, à l'exception du dimanche, dont la sanctification et le repos sont toujours scrupuleusement respectés.

Toutes ces usines, qu'elles fassent du fer martelé, ou qu'elles possèdent un laminoir, ont une organisation intérieure presque identique. Citons quelques exemples : c'est la meilleure manière de se rendre compte de cette vie industrielle qui n'a plus d'analogue en France, depuis que les petites forges au bois de la Champagne et du Berry ont pour jamais disparu. A Ramnäs, le baron Tersmeden dirige deux usines placées à une très petite distance l'une de l'autre et alimentées par les chutes d'eau les plus pittoresques ; dans la première se trouve une forge avec six fours Lancashire : dans la seconde est un laminoir, qui travaille non seulement les produits du propriétaire, mais encore ceux d'une forge voisine. La production peut s'élever à 3500 tonnes, et le nombre des ouvriers employés est d'environ soixante.

Un assez grand nombre d'établissements ont la spécialité de produire des verges ou vergettes, dont l'emploi exclusif est destiné à la fabrication des clous pour les fers des chevaux. Cette fabrication exige une qualité très supérieure et un fer assez souple pour se courber à froid sans se casser ; elle donne lieu à une importation considérable, qui n'est pas moindre de 7 ou 8000 tonnes pour la France seulement. Souvent les forges joignent à cette production celle du fil de fer laminé, appelé « machine », dont la matière première doit être sensiblement la même. C'est ce qu'on fait dans les usines de Skyllberg et de Kohlsva, produisant chacune à peu près 2500 tonnes. A Gryt et à Boo, chez le baron Hamilton, les laminoirs sont installés avec beaucoup de soin, et produisent uniquement une verge très estimée dont la quantité s'élève à 4000 tonnes. La propriété est un majorat, d'une étendue d'environ 18 000 hectares, avec de très belles cultures, des bestiaux fort bien tenus, d'immenses forêts de pins aménagées dans toutes les règles. Plus de trois mille habitants résident sur cette terre ; et l'une des

plus grandes préoccupations de M. Hamilton est d'assurer leur bien-être matériel et leur progrès moral. Il a fait construire dans son domaine huit écoles, dans lesquelles les enfants des ouvriers, filles et garçons, reçoivent gratuitement l'instruction primaire la plus développée. Les salles d'étude sont propres, bien aérées, pourvues de jolis bancs, de cartes géographiques et de tableaux; des appareils de chauffage perfectionnés sont installés pour les durs mois d'hiver; il y a des locaux pour la gymnastique, d'autres pour les exercices militaires. Enfin, au second étage de la maison d'école se trouve une grande salle de réunion pour les ouvriers qui peuvent venir causer de leurs affaires, se rassembler le soir pour faire de la musique, avoir de grandes fêtes deux ou trois fois par an, particulièrement à Noël et à la Saint-Jean. On s'explique facilement la juste popularité dont jouit le propriétaire; mais, loin d'être une exception, une telle sollicitude pour les ouvriers est la règle en Suède; et sous cette vive et libre impulsion, l'ignorance a disparu presque complètement.

On ne s'inquiète pas moins de l'état sanitaire des travailleurs et des meilleures précautions hygiéniques qui leur conviennent. Le métier de forgeron est le plus dur et le plus pénible, celui qui use le plus vite toutes les forces vitales. Ces pauvres ouvriers vêtus seulement de longues chemises de toile, ruisselants de sueur, couverts d'une épaisse poussière noire, doivent encore subir, surtout dans les pays du Nord, des changements de température effrayants. Ce sont les conditions mêmes de cette industrie; la science et le progrès moderne se sont montrés incapables d'y apporter de sérieux adoucissements. Mais on a trouvé en Suède une amélioration très simple et très facile qui est pratiquée dans beaucoup d'usines; une vaste salle de bains est établie dans un bâtiment attenant à la forge; l'eau que les chutes fournissent en abondance est chauffée sans frais par l'excédant de chaleur des fours, utilisée d'une façon tout élémentaire; et les ouvriers, au bout de leurs six heures de fatigue, peuvent aller se rafraîchir, se nettoyer dans cette eau bienfaisante, redonner à leurs corps un peu de la souplesse qu'il a tant perdue par une transpiration excessive. Ils rentrent à la maison propres, presque reposés, et tous prêts, après leur repas, à jouir d'un sommeil réparateur.

Le personnel dirigeant de ces usines est très restreint et très économiquement organisé: un ou deux contre-mâtres, quelques employés de bureau et un modeste directeur, qu'on appelle dans la langue du pays le « Disponent ». Ce dernier est logé dans un petit cottage voisin: c'est d'ordinaire un ancien militaire ou un ingénieur retraité, qui trouve là l'occasion de terminer sa carrière à la cam-

pagne, dans une vie de famille paisible et occupée tout à la fois. Souvent il est intéressé pour une quote-part dans les bénéfices de la forge, ce qui le fait participer plus directement encore aux travaux qu'il est chargé de surveiller.

## II

Il n'y a point que de petites usines en Suède : c'est évidemment le plus grand nombre ; mais le progrès des temps, l'association des capitaux, les nécessités mêmes de la division des héritages ont contribué à la création de grandes sociétés métallurgiques, qui ont éprouvé des fortunes diverses. La plus ancienne et la plus célèbre à la fois est la grande société de Kopparberg — *Stora Kopparbergs Berslag*. — On ne saurait dire au juste sur quel capital elle est fondée ; elle n'a que douze cents actions ou parts, dont la valeur a beaucoup varié. Au moment de la grande prospérité sidérurgique, ces parts se négociaient à un prix quadruple de celui qu'elles valent aujourd'hui. Tous les actionnaires sont solidaires et répondent sur leur fortune personnelle du passif de la société. C'est la vieille forme d'association commerciale évidemment la plus morale, et celle qui présente le plus de garanties pour les tiers ; mais, de nos jours, les capitalistes prudents et un peu égoïstes l'évitent avec grand soin. La société avait autrefois son siège à Falun, où elle possède des intérêts considérables dans les fameuses mines de cuivre. Son administration centrale est maintenant à Stockholm, et elle a à sa tête quatre directeurs. Elle fait valoir cinq usines et trois hauts-fourneaux, tous situés dans la province de Kopparberg ; elle est de plus propriétaire de grandes étendues de forêts, d'où elle tire son charbon et qu'elle exploite en outre à l'aide de magnifiques scieries<sup>1</sup>. Son actif est donc considérable, mais elle a émis pour 12 millions de couronnes suédoises d'obligations. (La couronne vaut 4 fr. 40 de notre monnaie.) Ses revenus sont très variables ; aussi, depuis deux ans, n'a-t-elle pu distribuer aucun dividende à ses actionnaires. Il est vrai qu'elle a construit des établissements capables de rivaliser avec les plus belles usines d'Europe, et qui font un singulier contraste

<sup>1</sup> La société a obtenu une grande médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878. Le diplôme officiel figure dans le cabinet de la direction à Stockholm ; seulement, par une impardonnable erreur, qui prouve le sans-façon avec lequel nous traitons les langues étrangères, la pièce, magnifiquement libellée, décerne le prix à *Monsieur Stora-Kopparbergs-Berslag*. Cela est signé du commissaire général, M. Krantz, et du ministre du commerce, M. Teisserenc de Bort. Bien entendu, le diplôme hors concours, décerné par le jury de Vienne en 1873, n'était pas tombé dans une aussi grossière méprise.

avec les petites installations métallurgiques du pays. Elle espérait tirer de ces grosses dépenses des bénéfices que la crise industrielle est venue tout d'un coup tarir dans leur source ; mais les travaux commencés ont dû être achevés, ce qui a continué à grever fortement le budget de la société.

Parmi ces usines, la plus belle et la plus vaste est assurément celle de Domnarfvert. Elle mérite une description particulière et passe pour une des curiosités de la Suède. Elle est placée tout proche du chemin de fer, sur la ligne de Frövi-Ludvika, à une trentaine de kilomètres de Falun. Sa construction ne remonte guère à plus de deux ans ; elle a commencé au milieu de la plus grande prospérité des forges ; et l'idée première de la société était d'utiliser, en les transformant dans des gazogènes, les énormes quantités de sciures de bois, produites par la belle scierie qu'elle possède de l'autre côté du torrent. On est étonné et effrayé au premier abord du luxe qui a été déployé dans la création de cet établissement. Les bâtiments d'exploitation sont construits sur des modèles nouveaux avec tous les perfectionnements que l'art moderne a pu découvrir. L'usine possède trois hauts-fourneaux renfermés tout entiers dans un énorme édifice et munis de tous les appareils nécessaires pour monter le minerai, pour le transporter près du gueulard, le peser soigneusement ainsi que le charbon, faire les divers mélanges que la science a reconnus favorables à la qualité de la fonte. Au rez-de-chaussée se trouve des convertisseurs Bessemer et des fours Siemens-Martin. L'acier produit doit servir particulièrement à faire des fils pour exporter en Amérique. Les laminoirs sont installés dans le même bâtiment et avec une organisation aussi complète ; on peut y faire des rails en métal Bessemer, si jamais le prix devient assez rémunérateur.

La force motrice qui fait agir toutes les machines est uniquement une chute d'eau, amenée artificiellement dans un gigantesque aqueduc de 6 ou 7 mètres de diamètre. Cette masse fait mouvoir neuf turbines, ayant ensemble une force de deux mille quatre cents chevaux-vapeur. Ce travail a coûté 1 500 000 francs. Mais une pareille dépense n'est pas en rapport avec l'économie pouvant résulter de l'emploi d'un moteur hydraulique. Des machines à vapeur d'une égale puissance auraient coûté beaucoup moins cher ; et le travail obtenu au moyen de la vapeur est toujours plus régulier, plus utile, moins sujet aux temps d'arrêt nécessités par la réparation des turbines. La force hydraulique est inappréciable pour les petites forges, dont l'installation est essentiellement primitive, qui marchent à l'aide d'une simple petite roue en bois, établie sur le bord de la rivière. Pour les grands établissements absolument neufs, le même

avantage ne saurait exister. A Domnarfvert, l'ensemble des usines a coûté, dit-on, 6 ou 7 millions : la société de Kopparberg devra attendre quelque temps, sans doute, avant de retirer un bénéfice bien net de cette mise de fonds évidemment un peu exagérée.

Il est vrai que tout se tient dans ces grandes exploitations suédoises. Ici, en face de la forge, se trouvent les scieries de la société, les plus vastes et les plus importantes peut-être qu'on puisse rencontrer. Elles fonctionnent au moyen de quatre ou cinq turbines, faisant mouvoir dix-huit scies toujours en action et qui débitent chaque année plus de trois cent mille pieds d'arbres. Au nord, on trouve un grand lac, alimenté par la rivière et situé au milieu des forêts. Il sert de véhicule aux bois : l'hiver, au fur et à mesure de l'exploitation, on traîne sur la neige les arbres coupés jusqu'aux bords du lac ; ils s'empilent sur la glace et, quand vient le dégel, le courant les emporte vers la scierie. Des digues, ou plutôt un chenal flottant les dirige juste à l'entrée des ateliers, où ils sont saisis directement par des griffes de fer, pour subir la filière de leur transformation industrielle et aller se sécher ensuite dans les grands chantiers de la compagnie. Les sciures, recueillies par une chaîne sans fin, sont transportées par bateaux jusqu'aux gazogènes qui doivent en faire la distillation. Les gaz chauds sont brûlés dans les fours, et le goudron qui reste est recueilli pour être livré au commerce. En outre, toutes les rognures de bois sont utilisées sur place, pour faire du charbon dont la qualité dépasse celle des produits ordinaires, et qui vient se joindre en petite quantité naturellement aux charbons confectionnés dans la forêt avec tout le bois qui n'est point propre à l'exportation. Les scieries ne peuvent travailler que pendant la belle saison, de mars à octobre ; l'hiver, les ouvriers coupent le bois dans les forêts ; quelques-uns, en petit nombre, trouvent un emploi dans la forge.

La société de Stora-Kopparbergs est propriétaire de tout le pays environnant ; on traverse des plaines où elle a de belles exploitations rurales et de grandes prairies, nourrissant de superbes troupeaux de vaches. Elle a fait construire de chaque côté du chemin de fer, régulièrement placées le long d'une belle allée de bouleaux, des maisons d'ouvriers qui sont d'une élégance et d'une propreté incroyables. Chaque demeure est isolée : elle peut contenir trois ménages dans un rez-de-chaussée assez élevé pour avoir un sous-sol ; et il y a de plus au premier trois chambres pour des ouvriers célibataires. Les maisons possèdent chacune un petit jardin entouré d'une clôture en bois peint, sans compter l'étendue ordinaire de terrain cultivable, qui leur est attribuée, de façon à nourrir la famille tout entière et souvent quelques têtes de bétail. C'est plaisir de voir

ces jolis petits cottages en bois, avec des fleurs sur les fenêtres et des rideaux blancs en sorte de guipure. Les femmes sont propres; elles travaillent à la maison et élèvent leurs nombreux enfants. Il s'est formé ainsi à Domnarfvert, en très peu de temps, un village tout entier, construit aux frais de la société, qui possède, en outre, le seul hôtel du pays, et qui a créé également des magasins où les ouvriers peuvent trouver à bon marché les principaux objets de consommation. Nous ne parlons pas de l'église et des écoles, qui n'ont point été oubliées.

Un autre grand établissement, bien connu en Suède, est celui de Sandvik, situé entre Falun et Gefle, sur la ligne même du chemin de fer, dans un endroit très bien choisi. Là aussi, tout a été créé : l'usine a été construite en pleine forêt, sur le bord d'un lac pittoresque tout entouré de pins. C'est la première en Suède où on ait fait du Bessemer; et la production de l'acier, d'après les procédés nouveaux de fusion, est encore restée sa seule spécialité. Cet établissement, fondé par M. Göränson, il y a quinze ou seize ans, après avoir eu des périodes difficiles, est aujourd'hui en pleine prospérité, et le travail n'y fait jamais défaut. L'usine, dirigée avec beaucoup d'intelligence, comprend tout ensemble des hauts-fourneaux, quatre cornues pour convertir le métal, cinq ou six marteaux-pilons, dont un de 15 tonnes, des laminoirs, une tréfilerie. Elle produit 40 000 tonnes de Bessemer, d'une qualité très supérieure, et avec lequel on fait de l'acier capable de lutter avec celui de Sheffield. Il y a une petite chute d'eau, mais qui n'est employée que pour des laminoirs. Le principal moteur consiste dans une grande machine à vapeur, alimentée par de la houille anglaise, qui est amenée comme lest à très bas prix. Le travail est si délicat, qu'on a besoin de mouvements très bien réglés, ce qui aurait été malaisé avec une turbine. La fonte se produit au bois et avec des minerais très purs.

On fabrique à Sandvik, rien qu'au martelage, d'énormes pièces pour la marine, des arbres de machines à vapeur, des essieux de locomotives et des bandages de roues cylindrés au laminoir. On y fait du fil de qualité particulière pour les chaînes de machines agricoles et autres, et surtout de l'acier très fin pour la taillanderie. Cet acier se travaille au marteau-pilon; les pièces rondes sont faites à l'aide de matrices, par des ouvriers dont l'habileté supplée aux difficultés de leur tâche. On y confectionne jusqu'aux instruments eux-mêmes, comme pioches, lames diverses, marteaux de toutes dimensions. La production s'écoule facilement, pour l'exportation, soit par le port de Gefle, soit, avec un assez long trajet en chemin de fer, par Gothenbourg. Avant les droits établis par M. de Bismarck, l'Allemagne était un de ses principaux consommateurs; ce

seront maintenant l'Angleterre, la France et surtout la Russie. Les prix de vente sont très élevés, 100 francs environ la tonne, et ils varient moins à proportion que ceux des autres usines. De sorte que l'établissement, après avoir fait des affaires très brillantes et avoir vu tripler le cours de ses actions, est encore dans un état des plus satisfaisants.

Des dépenses considérables ont été faites et sont continuées chaque jour pour le bien-être de cinq ou six cents ouvriers employés par l'usine. Une plaine d'une dizaine d'hectares a été défrichée pour eux. On y a construit cinquante à soixante maisons en bois, qui ne sont pas peintes à l'ocre rouge comme dans presque toute la Suède, mais qu'on revêt d'une couche de mortier ou de plâtre; chaque maison isolée comprend huit logements, avec entrée séparée sur un petit perron divisé en deux parties, qui est établi sur les quatre façades; de cette façon, chacun est responsable de la propreté des abords, qui est toujours parfaite. Les ménages ont généralement deux chambres, les célibataires une seule, dans un premier en mansarde. Huit petits jardins séparés sont attribués aux ouvriers qui y font venir leurs provisions de pommes de terre. Chaque maison a coûté de 6 à 8 000 francs, sans compter la valeur du terrain. Les salaires dépendent avant tout de l'habileté des ouvriers; quelques-uns réussissent à se faire de très belles journées. Non loin est une magnifique école, avec quatre classes; elle est tenue par un maître et deux maîtresses, et on y reçoit garçons et filles. L'instruction y est poussée très loin; il y a en outre des salles de gymnastique, d'exercice au fusil, de couture; on y a même annexé une petite école d'agriculture pratique. Tout l'édifice scolaire est très bien chauffé par un grand calorifère. Au premier, se trouve une vaste salle de réunion pour les ouvriers; ils y font de la musique, la distraction favorite des Suédois; et trouvent dans une petite pièce voisine une bibliothèque contenant tous les ouvrages qui peuvent les distraire ou leur être utiles. C'est peut-être la seule agglomération importante d'ouvriers où il n'y ait point d'église, et c'est à dessein que l'on n'en a point construite. La raison paraîtra singulière, mais elle nous a été donnée comme très sérieuse. Depuis plusieurs années, le luthéranisme, qui est à peu près l'unique culte pratiqué en Suède, a été envahi dans quelques régions par une foule de sectes mystiques rivalisant entre elles d'ascétisme et de multiplicité de pratiques religieuses. Les prédicateurs ordinaires de ces sectes nouvelles sont des ouvriers ambulants, cordonniers, tailleurs, chaudronniers, qui fanatisent les masses et ont beaucoup de prosélytes. Chacun fait un choix parmi ces sortes de religions peu sérieuses, et tous auraient voulu avoir l'église pour y célébrer leur culte. On a cru les mettre

d'accord en n'en construisant aucune. Mais, en dehors du domaine de l'usine, les ouvriers ont été bâtir de petites chapelles en bois rustique, où ils se réunissent par groupes pour remplir les pratiques de leur foi. Il est probable que cette bizarre effervescence n'aura qu'un temps; elle n'a pas laissé cependant de causer en Suède quelques préoccupations.

On a reconnu depuis quelques années, — et les expériences de MM. Göranson n'ont pas été pour rien dans cette constatation, — que la première condition pour réussir à l'aide du procédé Bessemer était de faire usage de minerais très pauvres en phosphore. Sous ce rapport, la Suède n'a point de peine à tenir le premier rang; car ses meilleurs minerais contiennent des traces de phosphore à peine sensibles. D'autre part, la production d'une tonne de métal Bessemer n'exige pas plus des deux tiers du charbon requis pour la même quantité de massiau, sortie d'un four Lancashire. On s'attendait, par ce double motif, à voir l'industrie du Bessemer prendre en Suède un très rapide accroissement. C'est précisément le contraire qui a eu lieu. Il a été impossible d'établir une exportation régulière des lingots sur les marchés étrangers, à cause de la concurrence des prix, et on n'a même pas pu lutter sur le marché intérieur avec les rails d'acier importés sans aucun droit de douane par l'Angleterre ou l'Allemagne. Plusieurs usines ont donc dû renoncer à l'installation de ces appareils spéciaux, qui entraînent toujours de grandes dépenses, si bien que la production du Bessemer suédois a, dans la dernière période décennale, diminué presque constamment. Les seuls établissements qui ont prospéré sont ceux qui ont borné leur fabrication aux objets délicats directement destinés au petit commerce. Mais, dans un pays très peu peuplé comme la Suède, la consommation de ces produits achevés est forcément restreinte et ne peut donner du travail à plus de deux ou trois cents usines. Il n'est donc pas étonnant que le métal Bessemer n'ait guère dépassé annuellement le chiffre assez modeste de 20 000 tonnes. Sur cette quantité, la moitié environ sort de l'usine de Sandvik; et les établissements de Vestanfors et de Fagersta, situés dans le Vestmanland, et appartenant aux mêmes propriétaires, réclament la majeure partie du reste. On y fabrique surtout des canons de fusil, des feuilles de scies et des ressorts.

Quant à l'acier produit d'après les vieilles méthodes, il fera longtemps encore la gloire et la richesse du célèbre district de Danne-mora. Ce n'est pas du reste l'acier lui-même, mais c'est le fer servant à la fabrication du métal qui s'obtient dans les usines dont il nous reste à parler. Depuis de longues années, toute la production de ces fers spéciaux est vendue avec un véritable monopole aux grands

industriels de Sheffield, pour être transformée par eux en aciers finis à l'usage du monde entier.

Les célèbres mines de Dannemora sont situées près du lac Grufsjön, dans le gouvernement d'Upsal, à peu près à moitié chemin entre cette dernière ville et le port de Gefle. L'aspect extérieur en est très imposant. On se trouve en face d'une énorme ouverture béante, produite au dernier siècle par des éboulements considérables. Au fond sont les galeries et les puits; on descend par une suite d'échelles appliquées presque à pic le long des rochers, ou bien dans d'étroites bennes qui se balancent dans les airs sur une hauteur de 2 ou 300 mètres. Les ouvriers prennent l'un ou l'autre moyen pour se rendre à leur travail, sans avoir l'air de se douter de l'effet qu'ils produisent sur les vulgaires voyageurs, qui ne recommenceraient pas tous les jours un exercice aussi émouvant dans son genre que les plus périlleuses ascensions. On prétend que les mines étaient déjà exploitées il y a six ou sept cents ans; mais c'est au seizième siècle surtout qu'on commença à savoir vraiment en tirer parti. Un Hollandais, le baron de Geer, qui se livrait à l'industrie du fer, chassé de son pays par les guerres religieuses, résolut de transporter en Suède sa famille, sa fortune et tous ses ouvriers. Il obtint la concession des mines de Dannemora, et put acheter en même temps la propriété des principales contrées environnantes. Il se mit à l'œuvre immédiatement, construisit des hauts-fourneaux et des forges, et appliqua naturellement aux minerais suédois la méthode wallonne, la seule que pratiquaient ses forgerons. Il se trouve que cette méthode, inconnue maintenant à toute l'Europe, ne subsiste plus qu'à Dannemora. La propriété de la mine s'est d'ailleurs très peu divisée; elle appartient à quelques chefs de famille qui l'administrent en commun, et parmi lesquels figure encore l'héritier direct des barons de Geer. Le pays lui-même a été séparé en cinq ou six grandes terres, qui possèdent des forges renommées fabriquant seules les fers à acier dont les Anglais s'assurent la totalité par des marchés à long terme. Il ne s'en produit pas plus de 4 à 5000 tonnes, et il n'existe qu'un très petit nombre de marques, dont les plus recherchées sont celles de Leufsta, l'usine dont sont sorties toutes les autres, d'Osterby, appartenant au baron de Tann<sup>1</sup>, de Gimo, à M. Reuterskjöld.

La singularité même de cet antique procédé wallon mérite qu'on s'y arrête quelques instants. Est-ce à lui qu'on est redevable

<sup>1</sup> M. F. Le Play, dans ses *Ouvriers européens* (t. III, Tours, 1877, in-8°), a publié la monographie du forgeron de Dannemora, d'après des documents recueillis sur les lieux en 1845. Il a pris pour type l'ouvrier d'Osterby; et il aurait pu ajouter que ces conditions du travail, dont il reconnaît l'excellence, sont communes à presque toutes les forges de la Suède.

de la qualité supérieure des produits? Nul ne saurait le dire; et la science est impuissante en à donner clairement les motifs. Mais, si ces vieux procédés très dispendieux ont été scrupuleusement respectés, c'est aux Anglais qu'on le doit. En qualité de consommateurs presque uniques, ils ont toujours voulu que le fer qui leur était livré n'éprouvât aucun changement dans sa fabrication, et comme jusqu'à présent les prix consentis par eux étaient très rémunérateurs, le producteur ne faisait pas difficulté de subir leurs exigences. On commence donc par faire griller légèrement ce minerai très pur et qui ne contient pas moins de 60 à 70 pour 100 de fer. Il ne tarde point à se débarrasser du peu de soufre qu'il possède; et pour ce qui est du phosphore, il s'en trouve presque complètement dépourvu. Puis, on le mélange dans le haut-fourneau au charbon de bois, sans avoir besoin de lui ajouter de fondant, car il contient en lui-même le calcaire suffisant. Lorsque la fusion est terminée, on coule la fonte en grandes gueuses, qui n'ont pas moins de 6 ou 7 mètres de longueur. Cette dimension, très incommode à cause du poids énorme qu'elle suppose, n'a d'autre motif que l'usage. On fait dissoudre cette fonte dans le four wallon pour former la loupe. Ce four est ouvert de quatre côtés et en quelque sorte à l'air libre; il est chauffé au charbon de bois et alimenté par une machine soufflante; mais la flamme sort de toutes parts, et il y a une grande quantité de chaleur perdue. L'hiver, la longue gueuse est d'un côté en fusion dans le four, et de l'autre elle dépasse la porte de la forge, gisant dans une neige à 20 degrés au-dessous de zéro, et brûlant presque de la même façon les doigts imprudents qui oseraient y toucher. Lorsque la loupe est formée, le forgeron la porte sous l'un des petits marteaux que fait mouvoir la roue hydraulique, et il la façonne à la manière du fer martelé ordinaire. Ce sont les barres ainsi fabriquées qui sont vendues pour Sheffield, où elles sont transformées en acier. On conserve encore à Gimo, dans un vaste château tout rempli d'objets d'art et de meubles antiques, plusieurs groupes en porcelaine de Saxe représentant les premiers forgerons wallons en costume du seizième siècle, et dans des poses qui rendent parfaitement compte des diverses phases de leur travail. Ces petites pièces merveilleusement exécutées, et auxquelles leur ancienneté très authentique ajoute un prix singulier, sont, de plus, de véritables documents historiques.

Il est probable qu'un jour ou l'autre, le procédé wallon subira des modifications ou même une métamorphose complète, et on peut entrevoir le moment où il n'aura plus sa raison d'être. Déjà les demandes des Anglais se ralentissent, les fabricants de Sheffield ayant trouvé le moyen de se passer des fers suédois, au détriment

sans doute de la qualité, mais avec une grande économie dans le prix de la matière première. D'autre part, les propriétaires de forges wallonnes, voyant le marché britannique leur échapper, ont fait à Osterby, au nom du syndicat de Dannemora, de très intéressants essais de cémentation des barres au charbon de bois et de fabrication d'acier dans des creusets. Ils sont prêts aujourd'hui à lutter, s'il le faut, avec Sheffield, ou à faire au moins leurs conditions.

Malheureusement pour l'avenir de leur industrie, il n'y a pas que les fers de Dannemora qui soient propres à produire de l'acier supérieur. On s'est un peu obstiné jusqu'à ce jour à ne point vouloir employer de fer provenant d'autres minerais, quand on pouvait trouver une matière presque aussi bonne environ à moitié prix. Qu'on s'adresse, par exemple, à l'usine d'Horndal, située dans la Dalécarlie, sur la ligne de Stockholm-Bollnäs, près de Storvik, on y rencontrera d'excellents fers à acier fabriqués non pas d'après la méthode wallonne, mais avec des fours Lancashire, et martelés ensuite avec le plus grand soin. Le propriétaire, M. J. Michaéli, est un savant doublé d'un métallurgiste et, ce qui ne gêne rien, d'un très habile administrateur. C'est lui qui a acheté dans le pays, il y a environ quinze ans, un vaste domaine de plus de 12 000 hectares, dont 10 000 en très belles forêts, et il y a créé, avec tous les secours de la science et de l'expérience, des hauts-fourneaux, des forges, une organisation entière. Il ne produit guère que 3000 tonnes de fer, mais il en surveille lui-même la fabrication par des analyses chimiques très fréquentes. Il l'exporte en Amérique, à Chicago, et un peu dans le nord de la France et la Belgique. Sa fonte provient de deux ou trois hauts-fourneaux qui lui appartiennent. Il n'emploie que des minerais de choix : ceux de Norberg, qui ont une grande réputation ; ceux de Bispberg, les plus purs peut-être de la Suède ; ceux de Långvik, qui contiennent la plus grande proportion connue de manganèse, de 8 à 10 pour 100. Ces derniers renferment en même temps une certaine proportion de calcaire ; si bien que, comme les minerais de Dannemora, on peut les traiter sans castine. Le soufre est grillé dans des fourneaux spéciaux pendant quarante-huit heures ; et quand tous les minerais sont préparés, on les mélange, selon le besoin, dans des proportions que l'étude ou l'usage enseigne. Un petit chemin de fer, construit par le propriétaire et qui a coûté plus de 400 000 francs, relie les mines, les hauts-fourneaux, les forges, et économise singulièrement la main-d'œuvre.

C'est ainsi que l'industrie tend à se transformer chaque jour, en suivant l'impulsion que tantôt la nécessité commune, tantôt le génie de quelques-uns viennent lui imposer. Une autre cause essentiellement favorable et très particulière à la Suède, c'est que toutes les

classes de la société s'intéressent également à la prospérité industrielle. Nobles, bourgeois, commerçants, se confondent volontiers et unissent leurs efforts. Il n'est pas rare de voir des membres importants de la Diète, des chambellans du roi, des officiers supérieurs de l'armée et de la flotte, être en même temps ce que nous appelons vulgairement maîtres de forges, et ils ne croient pas en cela déroger. Les jeunes gens de grandes familles, au lieu de passer leur vie dans l'oisiveté ou de demander à l'État des places plus ou moins rétribuées, ne répugnent pas à aller passer quelques années dans une école spéciale de mines ou dans des établissements modèles d'agriculture, pour apprendre leur métier de propriétaires. Ils n'ignorent point qu'ils ne pourront plus tard conserver leur autorité et leur influence qu'en sachant plus long que leurs contre-maîtres. De là viennent également les égards et les sollicitudes que les chefs d'usine ont pour leurs ouvriers. Le travailleur étant essentiellement sédentaire, connaissant son patron comme il est connu de lui, cesse d'être une machine dont il est loisible d'user sans pitié les ressorts. Au contraire, son éducation professionnelle et son perfectionnement moral deviennent la base naturelle de l'organisation du travail. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la Suède marche sans hésitation dans le chemin du progrès; quelquefois même, elle y marche un peu vite et sans calculer que dans un pays où le commerce d'exportation est presque le seul, il est nécessaire de se régler sans cesse sur les demandes de l'étranger. On est effrayé quand on voit, d'après les tableaux officiels <sup>1</sup>, la quantité de fonte fabriquée, passée de 185 134 tonnes, en 1860, à 352 622, en 1876; et la production du fer durant la même période s'élever de 136 920 tonnes à 212 516, tandis que la quantité de fer en barres exporté a été loin de s'accroître dans la même proportion. Elle était de 97 648 tonnes en 1860; et après avoir atteint un instant 140 000 tonnes, en 1871, elle est retombée, en 1876, à 98 159 tonnes. La seule fabrication dont l'augmentation ait été constante et durable est celles des verges, qui ont passé du chiffre très minime de 1303 tonnes à celui de 21 000 tonnes en 1872, et de près de 25 000 dans ces dernières années. Mais, pour ce petit article non plus, la progression ne saurait être indéfinie.

<sup>1</sup> Tous les chiffres que nous citons sont pris dans un intéressant travail de statistique et de science, publié par l'association des métallurgistes suédois appelée le « Jernkontor », à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878. Il est intitulé : *Sur l'état actuel de l'industrie du fer en Suède*, par M. Richard Akerman, Stockholm, in-4<sup>o</sup>, avec une bonne carte des mines, des forges et des chemins de fer. Une étude analogue avait paru dix ans plus tôt sous ce titre : *Quelques renseignements sur la fabrication du fer et des aciers de Suède*, à l'occasion de l'Exposition de Paris en 1867, par L. Rinman, ingénieur métallurgiste de la Suède. Paris, 1867, in-8<sup>o</sup>.

Quel est donc l'avenir réservé à la métallurgie suédoise? Cet avenir dépend des conditions générales du marché européen, on peut ajouter du commerce du monde entier; car l'Amérique a été plus d'une fois le gros consommateur de ses produits.

Mais on se tromperait en comptant sur le retour des prix exagérés de 1871 et de 1872; l'organisation même de l'industrie nationale de la Suède, telle que nous l'avons exposée, s'oppose absolument au maintien durable d'une hausse un peu forte. Quand en Angleterre ou chez nous, une grande usine se ferme, son matériel perd toute sa valeur et est en majeure partie détruit; ses bâtiments d'exploitation sont vendus ou reçoivent une autre destination; l'agglomération souvent considérable d'ouvriers qu'elle occupait se disperse dans toutes les directions, et il serait difficile au bout de très peu d'années de retrouver la moindre trace d'un établissement qui avait une vie toute factice, alimentée presque exclusivement par le travail et les bénéfices de chaque jour. En Suède, au contraire, les ouvriers ne sont jamais nomades, ils restent attachés au lieu qui les a vus naître, et comme chaque usine n'en occupe qu'un nombre assez restreint, il ne leur est pas difficile de trouver non loin un autre genre d'occupation. Plusieurs propriétaires intelligents, voyant les bénéfices de la fabrication métallurgique diminuer dans une notable proportion, se sont mis à augmenter leur agriculture, dont les revenus semblaient plus assurés, et ils ont transporté leurs ouvriers de la forge au défrichement de parties de forêts, au dessèchement d'anciens marais, à la culture de terres jusque-là abandonnées à la vaine pâture. Leur usine n'est point détruite pour cela; elle chôme plus ou moins, attendant des temps meilleurs. Qui les empêche, dès que les cours des produits métallurgiques s'améliorent sensiblement, de faire revenir à la forge leurs ouvriers des champs, et de reprendre avec une nouvelle ardeur le développement de la fabrication du fer! Mais alors, si cette mesure devient générale, l'abondance de la production ne tardera pas à déprécier de nouveau les cours, et l'on tournera dans un de ces cercles à rayons variables que l'industrie a souvent connus.

Cette situation économique est d'autant plus évidente que la métallurgie suédoise, par la qualité même et la valeur de ses produits, est obligée d'en restreindre singulièrement le marché. Ainsi, elle doit s'interdire, sous peine de ne pouvoir lutter avec les grands centres européens, toutes les grosses consommations connues sous le nom de fers marchands, fers à plancher, rails de chemin de fer, tôles communes. Il lui faut se borner à la fabrication du fer en barre de première qualité, des petites verges, du fil de fer pour des usages particuliers, du fer à acier. De plus l'absence presque totale

de combustibles minéraux arrêtera toujours en Suède le développement d'une vaste industrie sidérurgique. On a bien trouvé dans la partie méridionale de la péninsule, en Scanie, quelques gisements houillers, mais le charbon est maigre, de qualité assez inférieure, d'une extraction peu productive. D'autre part, la distance qui sépare ces houillères de la grande zone métallifère n'est pas moindre de 5 à 600 kilomètres, de sorte que le prix de transport de ces charbons à la plupart des usines les rendrait aussi chers que les meilleures houilles anglaises. Quant à découvrir de nouveaux gisements carbonifères dans d'autres régions, il n'y faut pas songer, car les conditions géologiques s'y opposent absolument.

Le champ n'est donc pas très vaste pour l'industrie métallurgique suédoise ; mais aussi dans ce domaine restreint, elle ne craint aucune concurrence et elle est vraiment maîtresse du marché. Ses traditions de travail consciencieux, de probité commerciale, sont universellement connues et font partie en quelque sorte du caractère national. Faire peu et faire bien devrait donc être sa devise ; et elle aurait tout profit à ne point sortir des limites que sa situation géographique, son sol couvert de forêts, ses minerais uniques dans le monde entier lui ont si clairement tracées. C'est la conclusion naturelle qui ressort de cette suite d'observations faites sur les lieux mêmes. Et nous croyons sincèrement qu'à cette condition seule la métallurgie pourra retrouver encore en Suède des jours prospères. Le pays a fait assez de progrès dans tous les genres, il est assez instruit, assez intelligent, il connaît trop bien les transformations économiques qu'a subies l'Europe dans ces dernières années, pour ne point suivre la voie que lui indiquent si nettement l'exemple du passé, ses intérêts présents et le souci de l'avenir.

G. BAGUENAUT DE PUCHESSE.

---

# LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉÂTRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

---

Le double désastre de Longchamps. Physionomie de la journée du Grand Prix. Désertion et invasion de Paris. Les litanies de saint Médard. La pluie et les théâtres. *Nos députés en robe de chambre*, par M. Paul Ferrier. Opéra : le concert historique et *la Vierge* de M. Massenet. Du progrès en musique. Encombrement des cartons ; les opéras en souffrance. Le matériel de l'Odéon. Ce qu'on paye une actrice à la mode en 1880. — Affaire Coquelin. Affaire Amagat. Affaire Rochefort père et fils. Tragi-comédie de la chemise sanglante. Capitulation dans les honneurs de la guerre. Les réformes universitaires. Sacrifices et résignation. — Le banquet du jury des beaux-arts. Les triomphateurs du Salon. Acquisitions de l'État et du Conseil municipal. Expositions privées. Le monument et la fête du Corot. Un *Corot* à la plume. L'homme et l'artiste. Fête dite des étudiants en l'honneur d'A. de Musset. Paul de Musset. Court bulletin funèbre.

## I

Messieurs les *sportsmen* français viennent d'être doublement plongés dans le deuil, au moment où je prends la plume pour commencer ce courrier : il a plu à torrents le jour du Grand prix, et « mon pays » a été battu à plates coutures sur le turf de Longchamps. Quelle douleur, quelle humiliation pour les écuries françaises ! Le drapeau noir pend au fronton du Jockey-Club. Tous les Parisiens, du moins ceux qui avaient parié pour Beauminet, se sont sentis pendant vingt-quatre heures l'âme transpercée d'une cruelle blessure, devant ce Waterloo hippique.

Toutefois notre désastre n'est pas sans quelque consolation. L'heureux vainqueur, Robert *the Devil*, à Mister Brewer, fils de bookmaker, bookmaker lui-même, battu à peine d'une longueur de tête, quelques jours auparavant, au Derby d'Epsom, a dû se croire dans son pays natal, sous cette pluie toute britannique, qui entravait les moyens de nos chevaux français. Et, d'autre part, tous ceux qui

s'intéressent au perfectionnement de la race chevaline ont constaté avec orgueil à quel point les courses sont désormais entrées dans nos mœurs, puisque, par un temps qui semblait fait exprès pour préparer la piste à un concours de régates, pas un des habitués de Longchamps ne semblait manquer à l'appel. Il n'y aura personne, se disaient les bourgeois détachés des vanités du sport. Il y aura peu de monde, se disaient les initiés. Et on a fait 170 000 francs de recette. Mais faut-il croire que c'est par intérêt pour la race chevaline, ou par fièvre de pari, par frénésie de joueur qui met à la loterie sur les jambes d'un pur-sang? La tribune officielle, comme toutes les tribunes, était pleine; autour de M. Grévy, à qui tout cela est bien égal, au fond, mais qui connaît les devoirs imposés par sa grandeur, — de M. Grévy correct, grave et même ennuyé, de M. Duhamel épanoui, de M. Gambetta assoupi, se tenait le ministère, à peu près au complet, y compris M. Lepère, qui n'a pas de rancune, et dont on a remarqué la cordiale poignée de main à son successeur. Pas un prince; tous bourgeois et républicains. La pelouse était noire de spectateurs, crottés jusqu'à l'échine, trempés jusqu'aux os. On avait peine à circuler dans l'enceinte du pesage. Les coupés, les landaus, les victorias, les fiacres, les phaétons, les *four-in-hand*, les *mail-coach*, les voitures découvertes, métamorphosées en barques qui faisaient eau de toutes parts, et lamentables à voir avec leurs chevaux aux bouffettes pendantes et les cochers grelottant sous les manteaux d'hiver et les caoutchoucs, étaient entassés à perte de vue sur le champ de courses, offrant l'aspect d'une mer à la surface de laquelle des myriades de parapluies dansaient comme des vagues.

Sous ce ciel gris, dans cette atmosphère humide, à travers ce brouillard pluvieux et ces giboulées orageuses, ne se détachait aucune de ces notes claires et gaies qui font ordinairement de la journée du Grand prix un tableau si vif, si lumineux, si provocant à l'œil : le gris dominait dans les toilettes comme dans l'atmosphère; les femmes étaient hermétiquement enveloppées dans leurs water-proofs, comme des meubles élégants recouverts de housses vulgaires. Jusqu'au dernier moment, elles avaient gardé l'espoir d'inaugurer les robes et les chapeaux commandés tout exprès pour la circonstance et auxquels le bon faiseur, — car nous avons maintenant des modistes hommes aussi bien que des couturiers, — avait donné tous ses soins. Le Longchamps du premier dimanche de juin a définitivement remplacé, depuis assez longtemps déjà, l'antique Longchamps de la Semaine sainte; il ramène chaque année l'exhibition solennelle et comme le grand concours des toilettes d'été. C'est un véritable congrès de la mode. Mais il avait fallu, le cœur

gros, renoncer cette fois à une lutte plus intéressante encore que celle de Robert-le-Diable, de Destrier et de Beauminet. On a retrouvé, le dimanche suivant, l'occasion perdue, à Vincennes ou à Fontainebleau; mais ce n'était pas la même chose.

Les pur-sang piaffaient et galopaient dans l'eau comme des chevaux marins, éclaboussant les spectateurs rangés le long des cordes. La pluie dégouttait de leurs crinières et plaquait piteusement les casaques de soie sur les maigres échines et les grêles omoplates des jockeys. Il faudrait achever ce tableau piteux par celui du retour. Ce n'était pas un défilé, c'était une débandade. La pluie avait redoublé; elle tombait drue, morne, implacable. Les piétons se sauvaient à la nage par les allées du bois, changées en torrents; des nuées de gamins pataugeaient dans les flaques et les mares, criant d'une voix perçante les numéros des voitures ou les noms des cochers, et les dames retroussées jusqu'aux genoux, abritées sous le parapluie qu'un laquais tenait déployé au-dessus de leurs têtes, s'avançaient sur la pointe du pied, avec des précautions infinies, pour gagner l'abri de leur coupé. Enchevêtrés les uns dans les autres, les équipages aux panneaux souillés de boue, aux glaces hermétiquement closes, démarraient lentement et laborieusement, sous le fouet d'un cocher pareil à un Triton. Si quelque peintre se trouvait là, nous la verrons sans doute au prochain Salon, cette rentrée des courses après la défaite, par la pluie et la boue, sous la silhouette de l'Arc de Triomphe, vaguement estompée dans la buée grisâtre : aquatique et marécageux défilé qui ressemblait à une dérouté, ou plutôt à une débâcle.

Et pourtant, malgré tout, malgré les averses, le vent, la boue et le froid, malgré les parapluies, malgré l'atmosphère chargée de coryzas et de rhumatismes, la course du Grand prix a eu, pendant un moment au moins, sa vie et son animation ordinaires. De toutes les tribunes partaient ces battements de mains, ces acclamations, ces hurrahs, ces cris aigus, nerveux, furieux, presque fous, que provoque toujours le tourbillon des chevaux passant dans un galop fantastique, et les diverses péripéties de la course, à mesure surtout qu'on se rapproche du poteau. Pendant la minute décisive, chacun avait oublié la pluie. Une avalanche serait tombée sur les parieurs, sans leur faire détourner les yeux de la casaque blanche et de la toque bleue du jockey Rossiter. Ce Robert-le-Diable, au nom fatal, nous a battus avec une aisance presque insolente. Les Anglais ont manifesté bruyamment leur joie. On a vu voler en l'air des chapeaux, des mouchoirs et des parapluies qui venaient en droite ligne du Royaume-Uni. On a entendu des chants gutturaux qui célébraient le vainqueur. On a tiré au buffet force salves de

Rœderer et de veuve Clicquot en l'honneur du poulain triomphant.

Le soir, s'il faut en croire les récits des reporters, Albion a triomphé encore à Mabilley d'une façon tout à fait congruente au sujet, avec un joyeux débordement de brutalité saxonne et chevaline. Dans les dernières années de l'empire, le soir du Grand prix, de jeunes échappés du *high-life*, appartenant aux deux nations rivales, venaient échanger des coups de poing patriotiques autour des tables et des palmiers en zinc, sous les regards des nymphes plâtrées. Cette fois des bandes d'Anglais ont rempli ce lieu idyllique des éclats de leur gaieté bruyante, qui couvrait les polkas de Farhabach. C'est par quantités innombrables que les Anglais s'abattent chez nous au moment du Grand prix. Le lendemain du Derby d'Epsom, ils bouclent leurs valises et viennent prendre possession de Paris, abandonné par tous ceux à qui la fortune permet des loisirs. Le Grand prix marque la date de l'émigration générale aux champs ou aux eaux. Dès qu'il est couru, Paris n'est plus dans Paris ; il est à Bougival, à Ville-d'Avray, à Vichy, à Luchon, en attendant Dieppe, Etretat et Biarritz. Les quelques milliers de personnes que les chroniqueurs appellent *tout Paris*, emportent le boulevard à la semelle de leurs bottines et le sèment sur les divers points de la France adoptés par la mode. Mais cette année, l'inclémence d'une saison qui nous fait payer maintenant ses précoces chaleurs, a quelque peu retardé le départ général. Le surlendemain du Grand prix, saint Médard, en prenant la pluie sous son patronage, menaçait de la changer en un déluge de quarante jours, menace qu'il ne paraît heureusement devoir tenir qu'à moitié, bien que, quelques jours après, saint Barnabé ait confirmé le pronostic en l'aggravant.

Chaque saison a ses industries particulières, et chaque variation de la température est à peu près assurée de soulever autant de mécontentement d'un côté que de satisfaction de l'autre. Ce qui charme l'un désole son voisin ; ce qui enrichit le premier ruine le second, et réciproquement ; raison suffisante pour que saint Médard, tirailé en tous sens par des prières contradictoires, n'écoute personne et n'en fasse qu'à sa tête. Tenons-nous-en à Paris seulement, quoique Paris ne soit pas une ville d'été et semble au premier abord un peu en dehors de la question. Saint Médard est pour le moment couvert par une partie de la population industrielle d'imprécations analogues à celles des Napolitains contre saint Janvier, quand il tarde trop à faire son miracle : les propriétaires des établissements de bains froids et des restaurants champêtres situés aux portes de la ville, les marchands de bière, les *impresarii* des cafés-concerts, les entrepreneurs de jardins publics, voteraient à deux mains si l'on décrétait un plébiscite sur son nom, pour qu'il fût rayé du calen-

drier. Mais, d'autre part, les directeurs de théâtres, même les moins suspects de cléricisme, lui brûleraient volontiers un cierge. Par malheur, la moitié d'entre eux avaient fermé leurs portes d'avance et ne pourront profiter d'une aubaine qui renouvelle pour leurs confrères la pluie d'or de Danaé, si saint Médard me permet ce rapprochement profane, tout à fait en situation.

Sur les scènes restées ouvertes, nous ne voyons qu'une première représentation à signaler : *Nos députés en robe de chambre*, de M. Paul Ferrier, au Vaudeville. Ce titre sent la politique, mais à travers un parfum de vacances et de villégiature qui annonce bien une pièce d'été. Elle a quatre actes et pas de sujet, ou si peu que rien. Vous y chercheriez en vain une intrigue nettement engagée, déroulée avec suite et dénouée avec art ; mais ce que vous y trouverez sans chercher, c'est la gaieté, le mouvement et l'esprit. Grâce à ces qualités, et aussi grâce aux allusions malicieuses dont l'ouvrage est semé, l'auteur a résolu le problème de composer une série de scènes épisodiques sans pièce proprement dite, quelque chose comme une sauce piquante destinée à faire passer un poisson qui n'existe pas, ou plutôt à faire accepter l'absence du poisson.

*Nos députés* s'incarnent en trois représentants : de la gauche, de la droite et du centre, lesquels, à la fin de la session, s'échappent comme trois écoliers en vacances, pour venir se reposer des travaux parlementaires dans leur bonne ville de Montvallon, — une préfecture dont il est inutile de s'enquérir dans les dictionnaires géographiques. — Mais à peine débarqués, ils deviennent la proie de leurs électeurs. Reproches, lamentations, objurgations, sollicitations pleuvent sur eux de toutes parts. Il leur faut trinquer dans tous les cabarets, présider des comices agricoles, couronner des rosières, prendre part à toutes les souscriptions, se soumettre à toutes les corvées, se plier à toutes les démarches, faire la chaîne dans un incendie, avant même d'avoir pu embrasser leur famille, afin de soigner leur popularité, et aller s'expliquer fraternellement dans les réunions publiques, dont ils reviennent avec un pan d'habit de moins et le chapeau défoncé. Ils ne peuvent même trouver un asile au foyer domestique : on les poursuit à table, on les traque jusque dans leur chambre à coucher ; et si le représentant, excédé à la fin, essaye une résistance timide, sa femme, sa fille, sa cuisinière, son valet de chambre se récrient, en lui représentant de concert combien il serait dangereux de froisser un électeur qui dispose de quarante voix.

A travers la pièce circulent sans cesse un certain pharmacien radical, — on sait que le radicalisme est la spécialité politique de la pharmacie, — et son intrigante moitié, qui le pose en chef de parti,

surveille son attitude, lui souffle ses réponses, lui écrit ses discours, et veut le faire arriver, vaille que vaille, à la députation ; puis deux ou trois préfets, successivement destitués avant d'avoir eu le temps d'entrer dans leurs meubles et qui se repassent de l'un à l'autre, sans qu'aucun d'eux parvienne à le prononcer, certain discours pour le comice agricole, composé par un prédécesseur qui avait eu quelques jours de loisir. Je n'essayerai pas de vous expliquer en détail le rôle joué dans l'action par M<sup>lle</sup> Paquita, des Bouffes de l'Ouest, qui a suivi à Montvallon, sans l'en avertir, le député du centre, espèce de Lovelace législatif, et qu'on prend pour la conférencière attendue à l'occasion dudit comice, où elle doit parler sur l'émancipation du sexe et autres thèmes *ejusdem farinae*. Dans cette persuasion, le député de gauche veut absolument qu'elle descende chez lui ; il la présente à sa femme et à sa fille, la promène partout à son bras et lui fait couronner une rosière, non sans accompagnement, on peut le croire, de mots risqués et de plaisanteries grivoises.

Au dernier acte, les députés, qui paraissent avoir ce point de ressemblance à travers leurs dissentiments politiques, qu'ils considèrent le mandat législatif comme un moyen admirable de faire leurs frasques à Paris, loin des yeux conjugaux, imaginent tous trois le même stratagème pour s'arracher aux délices de Montvallon : un ami complaisant annonce par télégramme à chacun d'eux qu'il vient d'être élu membre supplémentaire de la commission de permanence. Ils se retrouvent à la gare, chargés de colis, de cartons, de bourriches, par les Montvallonnais, qui les considèrent de plus en plus comme des commissionnaires nommés par le suffrage universel ; ils s'y rencontrent avec l'*ancien* préfet, arrivé de l'avant-veille, qui retourne philosophiquement à Paris, sa valise à la main, et avec le préfet nouveau (l'ex-pharmacien radical), débarquant en grand costume et salué par la sempiternelle fanfare de Montvallon, qui avait salué son prédécesseur deux jours avant et dont l'enthousiasme ne se lasse jamais.

Cette fanfare vient souvent à point pour boucher, par ses marches et contre-marches, les vides d'une pièce qui se donne beaucoup de mouvement pour faire croire qu'elle a un peu d'action. Il faut lui reprocher aussi de verser trop fréquemment dans la gravelure et dans la charge. Les trois représentants sont trois fantoches qui luttent de ridicule. A vrai dire, je crains que M. Paul Ferrier n'ait manqué de respect au suffrage universel. J'aurais le courage de le lui pardonner, si, à force d'équilibrer ses coups entre tous les partis, par prudence sans doute et pour faire passer les uns sous le couvert des autres, il n'avait enlevé à sa pièce presque toute sa portée. C'est dommage, car elle fait songer plus d'une fois à *la Foire aux*

*idées*, où les folies de la république de 1848 furent hardiment attaquées avec une verve qui n'était pas toujours, par malheur, d'un goût exquis, et elle dépasse de beaucoup, par la finesse et l'esprit, une autre pièce de la même époque qui porte à peu près le même titre : *Nos représentants en vacances*, de Clairville. La comédie de M. Ferrier est criblée d'allusions transparentes, non pas seulement à M. Zola, à Marie Bière, à l'escapade de M<sup>lle</sup> Bernhardt, aux discours de M<sup>lle</sup> Hubertine Auclerc, mais aux réunions publiques et à la façon dont s'y comporte la démocratie, au mandat impératif, à la manière d'arroser le suffrage universel pour le faire fleurir, aux voyages ministériels et aux ovations *spontanées* des masses, à la grande épuration des fonctionnaires, et que sais-je encore ? On y voit une *vieille barbe* qui a pris la Bastille à l'âge de trois ans (il a ses certificats), et qu'on promène de banquet patriotique en banquet patriotique : c'est moins cher qu'une *barbue* ; il est sourd, à peu près paralytique et tout à fait gâteux, mais sa vue attendrit les citoyens après boire. Il y a aussi un certain article 6, relatif à l'abolition de la gendarmerie, qui revient fréquemment et toujours avec un nouveau succès. Les rires de l'auditoire ont prouvé à M. Paul Ferrier qu'il eût pu sans inconvénients oser davantage, et suivre à pleines voiles le courant de réaction qui semble d'ailleurs traditionnel au Vaudeville. Il eût fait ainsi une comédie vraiment aristophanesque, tandis qu'il n'a fait qu'une pièce amusante.

L'Opéra a consacré par deux fois sa représentation du samedi à un grand concert historique. L'idée n'est pas précisément nouvelle, mais elle serait excellente à la condition d'être bien appliquée, et je regrette que le public n'ait pas inspiré à l'Opéra l'envie d'y donner suite. L'intérêt de ces concerts, très grand au point de vue artistique, pourrait cependant n'être pas exclusivement musical. Ne serait-il pas curieux de se rendre compte, au moyen d'auditions méthodiques, de la corrélation ou du contraste entre cet art et chacune des époques où il se développe, de ses transformations successives et de la loi qui les régit, du rapport qui peut exister entre ces transformations et l'idée de progrès ? Fétis, qui inaugura les concerts historiques il y a environ un demi-siècle, en faisant précéder chaque morceau des explications nécessaires pour en donner l'intelligence complète au public, a écrit que « la doctrine du progrès n'a rien à faire dans les arts d'imagination, et moins dans la musique que dans tout autre ». Il ne renonça jamais à cette opinion. Elle a certainement beaucoup de vrai : s'il fallait admettre la théorie du progrès dans l'art, la *Henriade* serait supérieure à l'*Iliade*, nos sculpteurs l'emporteraient sur Phidias, et comment pourrait-on comprendre qu'Homère demeurât jusqu'à présent le plus grand poète de l'humanité ?

On sait où l'application de la doctrine du progrès à la poésie a conduit Perrault; mais la musique est un art plus compliqué, surtout s'il s'agit de l'Opéra. Il faut bien admettre le progrès dans la partie pour ainsi dire matérielle de cet art, dans les moyens et les instruments dont il dispose pour arriver à son but; toutefois ce point de vue, sans être étranger à la question, n'est pas la question même. S'il est amplement prouvé qu'on pousse aujourd'hui la science des ressources de l'harmonie, la richesse et la puissance de l'orchestration beaucoup plus loin qu'au temps de Lulli, de Rameau ou même de Gluck, il ne l'est pas autant, je crois, que nos contemporains aient dépassé la justesse et la profondeur d'expression dramatique, le pathétique, le coloris, la passion, le talent d'arriver à l'âme et de la faire vibrer comme un clavier, non seulement par d'habiles et ingénieux arrangements de sons, mais par leur rapport intime avec la situation donnée. Et cela est bienheureux pour les compositeurs modernes qui soutiennent le contraire, car leur thèse se retournerait contre eux en condamnant leurs propres ouvrages à n'être plus eux-mêmes, dans un avenir plus ou moins éloigné, que des documents d'une valeur purement historique.

La première partie du concert historique comprenait des morceaux tirés des opéras de Lulli, de Rameau, de Gluck, de Grétry, de Rossini; la seconde, destinée à représenter l'époque actuelle, se composait d'un oratorio inédit de M. Massenet : *la Vierge*. Nous aurions aimé que l'on remontât plus haut. A défaut d'un *Psaume* ou d'une *Ode* de Goudimel, il nous semble qu'une *Invention musicale* de Jannequin, un air de Guedron, une chanson de Boësset auraient offert un vif intérêt de curiosité. M. Vaucorbeil aura craint sans doute de s'égarer en dehors de l'Académie royale de musique et borné son ambition à donner, par des morceaux caractéristiques, une idée des différents styles en usage à ses différentes périodes. A ce point de vue, on ne comprend pas trop qu'il ait choisi pour la période contemporaine un oratorio qui n'a rien de commun avec l'Opéra. A supposer qu'il voulût représenter dans un concert historique l'époque présente, suffisamment connue de tous les auditeurs, il fallait du moins prendre une œuvre d'abord mieux appropriée, puis plus courte, afin de ne pas réduire à la portion congrue la première partie du concert, la seule qui répondît vraiment au titre. On eût pu de la sorte ajouter à la liste des noms tels que Campra, Destouches, Piccinni, Salieri, Sacchini, Méhul, Lesueur, Cherubini ou Spontini; on eût pu surtout donner des fragments plus considérables et plus significatifs.

Je ne saurais entrer dans le détail de tous les morceaux, dont les *sol*i avaient été confiés aux meilleurs artistes : MM. Maurel, Villaret,

Boudouresque, M<sup>mes</sup> Krauss et Daram, avec des élèves du Conservatoire pour chanter les chœurs. Il n'est pas étonnant que le magnifique et puissant finale de *Moïse* ait produit son effet ordinaire. Quant au fragment de *Iphigénie en Tauride* de Gluck — le chœur des Scythes, d'un coloris si vigoureux et d'une expression si sauvage, et le duo d'Oreste et Pylade, modèle de cette admirable déclamation musicale que l'école wagnérienne n'a pas égalée, une partie du public pouvait se rappeler encore l'exécution de cet opéra au Théâtre-Lyrique et en compléter l'effet par le souvenir. Il n'en était pas de même pour la scène de Caron et des ombres, tirée de *Alceste* de Lulli, dont M<sup>me</sup> de Sévigné disait : « Cet opéra est un prodige de beauté. Il y a déjà des endroits de la musique qui ont mérité mes larmes ; je ne suis pas seule à ne les pouvoir soutenir : l'âme de M<sup>me</sup> de la Fayette en est alarmée. » Devenu un simple morceau de concert, sans le secours du costume, du décor, du mouvement scénique, et malgré la maigreur d'une orchestration qui n'est qu'un accompagnement, ce morceau, par son rythme et son dessin, par l'expression dramatique, par le caractère du récitatif, nous a montré en Lulli un véritable précurseur de Gluck.

M. Massenet a dirigé lui-même l'exécution de *la Vierge*, « légende sacrée en quatre scènes ». Ces quatre scènes, ou plutôt ces quatre parties, que le librettiste ne s'est pas préoccupé de relier l'une à l'autre, sont *l'Annonciation*, les *Noces de Cana*, le *Vendredi Saint* et *l'Assomption*. On voit qu'elles ont été choisies de manière à fournir au compositeur des thèmes non pas seulement pittoresques et dramatiques, mais heureusement contrastés. La première, qui met en scène Marie, Gabriel et un chœur d'anges, est traitée tout entière dans une charmante et fine demi-teinte. La grâce discrète, le sentiment calme et doux, la poésie délicate et naïve dominant en ces pages exquises. En abordant la deuxième partie, M. Massenet a violemment accusé l'antithèse. Après un chœur de Galiléennes, annonçant l'arrivée de Jésus, son chœur de buveurs nous lance brusquement en pleine orgie. Quels cris, quel tapage, quelle ivresse ! On dirait les noces de Gamache plutôt que les noces de Cana. Il nous semble qu'une fête à laquelle assistaient le Christ et sa mère ne devait pas être si bruyante et si brutale ; il nous semble surtout que Jésus se fût bien gardé de changer l'eau en vin pour des gens qui avaient déjà bu si copieusement. Ici, la couleur évangélique a été complètement oubliée. M. Massenet a manqué le but en le dépassant. A la fin du tableau, il cherche un nouveau contraste dans l'air plein d'une tendresse douloureuse chanté par la Vierge que son fils va quitter. Le compositeur s'est relevé dans la troisième partie, qui est certainement la meilleure et la plus complète de l'oratorio. Au

lieu de nous montrer le Christ en croix, comme il l'avait déjà fait dans *Marie-Magdeleine*, et la Vierge debout sur le Golgotha, — *Stabat Mater*, — il a pris la légende qui inspira à Paul Delaroche un de ses tableaux. De sa demeure, au milieu des saintes femmes, Marie voit passer le lugubre cortège; elle entend les fanfares, le bruit de la marche, les rumeurs de la foule, les cris des déicides. Les angoisses de ses compagnes, sa douleur et sa défaillance se mêlent aux troubles de la nature, aux brutalités soldatesques, aux clameurs furieuses de la populace, dans un ensemble nuancé avec beaucoup d'art, d'une couleur expressive, d'une progression très dramatique, d'un sentiment pathétique et religieux à la fois. Il est fâcheux que la dernière partie, malgré d'ingénieux détails, ne se soutienne pas à la même hauteur. Mais *la Vierge* n'en est pas moins dans son ensemble une œuvre musicale d'une grande valeur.

M. Massenet exploite avec une visible prédilection les sujets tirés de la Bible, dont il a le sens pittoresque et la couleur orientale, s'il n'en pénètre qu'insuffisamment le sens intime et mystique. Il a déjà traité en oratorios *Ève*, *Marie-Magdeleine*, et *la Vierge*. Il a composé en outre un opéra d'*Hérodiade*, qui attend et attendra peut-être longtemps son tour. Hélas ! sait-on combien de grands opéras, dus à des compositeurs connus et classés, sont condamnés à rester enfouis depuis des années, à demeurer peut-être engloutis pour toujours dans ces oubliettes qui rappellent la *Tour des Limbes* du vieil Hôtel-Dieu, où les enfants mort-nés disparaissaient silencieusement dans la nuit ? M. Lamoureux les énumérait tout récemment, dans un Mémoire adressé à M. le sous-secrétaire d'Etat au département des beaux-arts, pour réclamer la reconstitution du Théâtre-Lyrique. Il y a, outre l'*Hérodiade*, de M. Massenet, la *Cléopâtre*, de Victor Massé; *Samson et Étienne Marcel*, de Saint-Saëns; *Sigurd*, de Reyer; *le Feu*, de Guiraud; *Richard III*, de Salvayre; *Patrie*, de Paladilhe; *le Roi d'Ys*, de Lalo; *les Templiers*, de Litolf; *Benvenuto*, de Diaz, et même un *Mahomet*, de M. Vaucorbeil, sans compter ceux qu'on ne connaît pas, ceux dont la réception n'est point assurée; sans compter non plus ceux qui sont ou passent pour être à la veille de leur représentation (à quelques années près), comme la *Françoise de Rimini*, d'Ambroise Thomas, et le *Tribut de Zamora*, de Gounod. Et chaque année qui s'écoule amène un encombrement nouveau. Et le tuyau engorgé ne se dégorge pas ! La patience est la vertu la plus nécessaire au compositeur français. Il doit apprendre à ronger son frein pendant que ses cheveux grisonnent, que ses tempes se dégarnissent et que sa barbe blanchit. Ce n'est rien de trouver un livret et de faire un opéra, — cinq, six, dix ans peut-être; mais arriver à forcer les portes de l'Académie natio-

nale de musique et à pénétrer dans la place, c'est beaucoup plus long que le siège de Troie, et quelquefois l'affaire de toute une vie. Sur cent prix de Rome, plus de soixante se sont consumés ou se consumeront en désirs stériles, en efforts impuissants jusqu'à leur mort, sans y arriver. M. Lamoureux a raison : le rétablissement du Théâtre-Lyrique rendrait de grands services aux jeunes compositeurs, mais la carte à payer qu'il présente, — une subvention de 600,000 francs, — est bien de nature à faire réfléchir.

Il est vrai que tout hausse de prix maintenant, au théâtre encore plus qu'ailleurs. Les frais généraux, les dépenses de décors, de costumes, de mise en scène, les appointements des *étoiles* surtout atteignent chaque jour des proportions de plus en plus extravagantes. Le directeur de l'Odéon, M. Duquesnel, réclame à son successeur un demi-million pour le matériel du théâtre. Un demi-million de décors et d'accessoires à l'Odéon, grands dieux ! Les ombres de Lireux et de Bocage en ont dû tressaillir. Que nous voilà loin du vieil Odéon classique, pauvre comme don Quichotte, comme Ragotin, comme le Capitaine Fracasse, qui n'avait pour tout domaine que la place publique de Molière, avec la maison de Sganarelle d'un côté et celle d'Ariste de l'autre ; le palais *grec* en toile peinte de Corneille ou Racine, avec le fauteuil d'Auguste et le tabouret de Cinna ; le salon de Scribe ou de Mazères, avec son mobilier fané à 3 fr. 50 la pièce ! On voit bien qu'on y a joué, depuis, *la Jeunesse de Louis XIV* et *Joseph Balsamo*.

Et maintenant, voulez-vous savoir ce qu'on paye une actrice à la mode et qui fait recettes, en l'an de grâce 1880 ? Il est vrai que cette actrice est la personne de France qui fait le plus de bruit après M. Gambetta : M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt, qui réunit en elle toutes les forces de la réclame et toutes les habiletés du savoir-faire à un talent très incontestable et très varié, — et que son impresario est un compatriote de Barnum. Il s'agit de ce fameux engagement pour l'Amérique qui était déjà sous roche lors de la première démission. Voici, telles que nous venons de les lire dans tous les journaux, les conditions du traité conclu par elle avec le directeur du Booth's-Theater, pour cent représentations, qui pourront être continuées.

M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt touchera, par représentation, un cachet fixe de 2500 fr. Elle percevra, de plus, sur la recette *brute* : jusqu'à 15 000 fr. et au-dessous, le tiers ; au-dessus de 15 000 fr., le tiers sur les 15 000 et la moitié sur le surplus. Les frais de voyage pour elle et trois personnes de son service sont à la charge de l'impresario. Elle reçoit, en outre, 1500 francs par semaine pour ses frais de logement et d'entretien. Enfin, elle a droit à un bénéfice dans toutes les villes où la troupe fera un séjour sérieux.

Le répertoire est laissé à son initiative. Chaque pièce sera traduite en anglais et aura un frontispice dessiné par M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt, qui partagera le gain provenant de la vente des brochures avec l'impresario. Elle doit jouer six fois par semaine, et touchera un cachet spécial pour chaque matinée où il lui conviendra de paraître sur la scène.

Tel est ce traité fantastique qui, après avoir débuté par un chiffre déjà invraisemblable, ajoute d'article en article un nouvel étonnement et un nouvel éblouissement pour l'humble lecteur qui croit lire un conte des *Mille et une nuits*. — Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler. — Jenny Lind est bien dépassée, et je conçois qu'avec de pareils appointements M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt envisage comme une bagatelle les 300 000 francs de dommages-intérêts que la Comédie-Française lui réclame. On dirait que le magnifique directeur du Booth's Theater s'est étudié tout autant à frapper le bon public d'admiration qu'à s'attacher la brillante comédienne : mais je ne veux pas croire ce qu'un sceptique me murmure à l'oreille, à savoir que le directeur et l'actrice pourraient bien, d'un commun accord et dans leur intérêt à tous deux, avoir légèrement grossi les chiffres dans leur communication au public. On assure que la chose n'est pas sans exemple. Il se pourrait. Mais, franchement, le tapage fait par M<sup>lle</sup> Bernhardt doit bien représenter une valeur d'un million pour le moins en Amérique. Qu'elle relise seulement l'histoire de M<sup>lle</sup> Rachel avant de s'embarquer.

En outre, elle vient de signer, pour la prochaine saison de Londres, un nouveau traité dans des conditions analogues. La funeste excursion entreprise l'an dernier par la Comédie-Française en Angleterre est devenue pour notre premier théâtre une source d'embarras. A elle se rattache, comme à son premier anneau, la fugue de M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt, et il faut attribuer à la même cause aussi le différend qui a failli la priver tout récemment de M. Coquelin, car c'est à Londres et par suite de ses succès qu'il avait contracté l'engagement litigieux dont l'exécution, si elle n'avait été reculée, eût fait de lui l'auxiliaire et eût semblé faire le complice de la rebelle Sarah. Choisi pour arbitre par son ami Coquelin, M. Gambetta n'hésita point, en sa qualité de président de la république athénienne, à intervenir dans un débat qui pouvait de prime abord sembler au-dessous de lui, et il eut le courage civil de se prononcer contre Mascarille, au risque de le jeter ainsi dans les bras de son rival Clémenceau. M. Coquelin, irrité, avait d'abord donné sa démission, et le bruit courait que l'excellent comédien, dont les hautes aspirations sont connues, voulait quitter le théâtre pour se lancer dans la carrière politique ; mais, averti peut-être par

la décision sévère du président de la Chambre que sa prétention manquait d'opportunité, il s'est prêté à un arrangement qui le conserve au théâtre, dont il est, à coup sûr, depuis le départ de la transfuge qu'il voulait rejoindre à Londres, le plus brillant et l'un des plus utiles sociétaires. — Remettez-vous, Messieurs, d'une alarme si chaude.

## II

Nous n'avons pas eu seulement l'affaire Coquelin, nous avons eu aussi l'affaire Amagat, où M. le ministre de l'instruction publique, secondé par son compère Sarcey, a jeté par-dessus bord, avec autant de désinvolture que d'inconséquence, un professeur de la faculté de médecine de Montpellier, coupable d'avoir troublé la jeunesse confiée à son enseignement, en professant devant elle les doctrines chères à M. Jules Ferry. Libre penseur, radical et matérialiste, M. Amagat devait espérer de l'avancement, et il se trouve, au contraire, qu'on le traduit devant le conseil académique, et que M. Sarcey lui-même, après avoir pris énergiquement la défense de tous les professeurs placés dans le même cas, M. Sarcey, dont l'appui semblait certain d'avance, l'exécute sans façon, de sa poigne la plus rude, sans plus de raison qu'un homme qui, après avoir semé le vent, s'indignerait de récolter la tempête : « Je devrais être enchanté de ces déclarations, écrit-il avec candeur, après avoir cité un discours du professeur à ses élèves. Mais que voulez-vous que je vous dise? Elles sonnent faux à mon oreille. Si vous me demandez pourquoi, je n'en sais rien. C'est affaire du sentiment. » Impossible de moins farder un aveu : on conçoit qu'une telle manière de raisonner ait été très imprévue pour l'infortuné M. Amagat, et qu'il n'en soit pas encore revenu. Horace a dit : *Dulce est desipere in loco*. M. Amagat a su *desipere* tout comme M. Sarcey et M. Ferry lui-même ; seulement il paraît qu'il ne l'a pas fait *in loco* : c'est toute l'explication et la consolation que nous lui pouvons donner.

Nous avons eu aussi l'affaire Rochefort père et fils, car M. Rochefort est en train de fonder une dynastie. Le jeune homme doit être content de son début. Il a de quoi tenir, et il tient de bonne heure. « Ses pareils à deux fois ne se font pas connaître. » A dix-sept ans, avant d'avoir passé son baccalauréat, et précisément afin de ne le point passer, s'il faut en croire l'enquête ouverte par la préfecture de police, il vient d'entrer avec éclat dans la carrière paternelle.

On connaît les faits, qu'il suffit de rappeler sommairement. Le 23 mai dernier, M. Rochefort fils se trouvait dans la manifestation

avortée de la place de la Bastille en l'honneur des morts de 1871. Le surlendemain, il partait pour Genève, où il allait se plaindre à son père d'avoir été frappé par un agent de deux coups d'épée. A ce récit, le cœur du père s'enflamme ; il écrit au préfet de police, par la voie du *Mot d'Ordre*, une lettre où il l'accuse d'avoir voulu faire assassiner son fils. Le beau-frère du préfet, M. Kœchlin, gratuitement outragé dans un passage de cette lettre, expédie par le télégraphe un cartel à M. Rochefort, suit sa dépêche par le chemin de fer, et, sur les bords du lac Léman, administre au *lanternier*, dont l'épée est moins meurtrière que la plume, une blessure plus sérieuse que celle de son fils. Là-dessus les défis se croisent : ricochets de cartels, imbroglios de combats singuliers ; parties simples, parties carrées, appels en champ clos, provocations individuelles et provocations collectives. Des rédactions entières parlent de s'aligner. Pendant près de quinze jours, l'air fut plein d'un cliquetis d'épées et l'écho répercuta des bruits de pistolets. Enfin, grâce à Dieu, nous voilà sortis de cette épidémie, qui semblait vouloir ramener la démocratie française au temps des raffinés d'honneur.

Et cependant la chemise ensanglantée de Rochefort avait été expédiée à Lyon, en guise de drapeau rouge. On l'exhibait comme une relique dans les réunions où était acclamée la candidature de Blanqui, et les dévots exaltés du radicalisme venaient baiser le trou de l'épée comme leurs pères avaient baisé les linges purulents de Marat. C'était presque la fameuse promenade du cadavre, classique dans toutes les révolutions. La chemise de Rochefort s'ajoutera dans l'histoire à la robe sanglante de Joseph et à celle de César. Le fameux pamphlétaire a certainement trop d'esprit pour s'être prêté de lui-même à cette tragi-comédie, dont le ridicule a dû vivement frapper un homme si peu porté à la vénération et qui a souvent raillé le culte de reliques plus saintes. Il est à croire qu'il aura su peu de gré aux compromettants amis qui ont corrompu sa blanchisseuse, et dont l'exhibition naïve n'a même pas eu le mérite de porter bonheur au vieillard sur le front duquel on faisait planer cette singulière auréole.

Si Blanqui eût été élu à Lyon, c'était la preuve que le peuple souverain exigeait impérieusement l'ammistie plénière. Il ne l'a pas été ; c'est la preuve qu'on ne saurait la refuser sans ingratitude et sans injustice. Le raisonnement est semblable pour l'élection municipale de Trinquet dans le quartier du Père-Lachaise, sauf que c'est tout le contraire. Qu'importe la différence des prémisses, pourvu qu'elles aboutissent à la même conclusion ? Quand ce n'est pas la sagesse du peuple qu'on met en avant, c'est sa volonté ; et quand ce n'est point sa volonté, c'est sa sagesse. On argue avec la même

logique et la même insistance des exigences de l'opinion ou de son indifférence, de son trouble ou de son calme, et sans se donner la peine inutile d'une concession apparente, si légère qu'elle soit, sans daigner condescendre à l'embarras de nos ministres, qui lui sauraient gré de lui faciliter la tâche ; certain que leur faiblesse suffit à répondre du résultat, le lanternier continue, avec le calme le plus méprisant, à répondre par des quolibets injurieux à toutes leurs avances, en annonçant même l'intention formelle d'aller tirer les oreilles à quelques-uns d'entre eux aussitôt qu'il sera rentré à Paris. C'est précisément au lendemain de cette dernière menace que le gouvernement, vaincu enfin par tant de prévenances, a pris le parti de céder au vœu de la population, garanti par la *Justice*, le *Mot d'Ordre* et le *Rappel*. Après quelques évolutions et tergiversations effarées, il s'est rendu sans les honneurs de la guerre.

Il nous manquait encore ce résultat si naturel de la situation, de voir le ministère rendre leur patrie, avec leurs droits civils et politiques, aux assassins et aux incendiaires, le jour même où il faisait expulser les Jésuites par la gendarmerie comme des malfaiteurs. Il n'était vraiment pas possible que, par suite de je ne sais quels misérables malentendus, nous n'assistions point à ce spectacle, dont le grand esprit et le grand cœur de M. Jules Ferry est fait pour apprécier l'harmonie, des héros de la Commune rentrant en triomphe par une porte, tandis que les religieux sortent par l'autre. Tout en se préparant à exécuter les décrets du 29 mars et à chasser de l'enseignement toutes les communautés religieuses, M. le ministre contre l'instruction publique, pour lui appliquer le mot de M. Estancelin sur M. Tirard, poursuit ses réformes universitaires avec une activité dévorante. Il les a soutenues devant le nouveau conseil supérieur, qui s'est efforcé du moins de sauver pied ou aile dans ces amputations téméraires, pratiquées d'une main inexpérimentée à travers les vieux programmes. Il y a réussi jusqu'à un certain point, ou du moins il a réussi à prouver sa bonne volonté et à glisser dans son œuvre deux ou trois témoignages un peu plus que platoniques de ses bonnes intentions. Le résultat principal obtenu par lui est de faire commencer en quatrième l'étude du grec que M. le ministre voulait reculer jusqu'à la troisième, et d'augmenter d'une heure par semaine, rognée, non sur le latin, mais sur les langues vivantes, la maigre part de temps allouée à cette étude. La composition latine reste maintenue dans le travail des classes, quoi qu'elle soit supprimée dans les épreuves du baccalauréat ; c'est une marque d'égard à laquelle il est séant de se montrer sensible, tout en craignant fort qu'un exercice privé de la sanction de l'examen n'ait aucune chance de succès auprès des lycéens, jeunes gens pra-

tiques, peu disposés à faire des folies pour les beaux yeux du latin ou du grec. Que dis-je? dans son désir d'adoucir quelque peu aux humanistes leur malheureux sort, pareil au bourreau qui salue le condamné avant de lui couper la tête, il a stipulé que le vers latin était supprimé des programmes, il est vrai, mais que néanmoins, si le professeur rencontrait un élève d'élite, témoignant d'un goût particulier pour les charmes du dactyle et du spondée, il ne lui serait pas interdit de favoriser ce goût. Cette prévoyance est d'une délicatesse exquise, et nous n'aurons pas le mauvais goût de la railler.

Ce serait perdre son temps que de vouloir démontrer comment il n'y a point d'humaniste accompli sans la pratique du vers latin, gymnastique ingénieuse qui développe le goût, stimule l'imagination, aide à comprendre et à sentir des beautés à peu près inaccessibles sans elle, et n'est même pas inutile pour le français. Si nous en avons la place et le loisir, nous prendrions auparavant la défense du thème : le vers c'est le superflu, « chose si nécessaire » ; mais le thème c'est l'essentiel, et ceux qui croient qu'on peut arriver même à bien comprendre le latin sans avoir pratiqué le thème, si propre d'ailleurs à développer dans l'enfant l'esprit de jugement et de réflexion, ne démontrent par là que leur complète inexpérience. Le vice radical de ces réformes est de vouloir appliquer à l'enseignement des langues mortes les méthodes en usage pour l'étude des langues vivantes et les procédés expéditifs des entrepreneurs de baccalauréat. La substitution générale des exercices oraux aux devoirs écrits ne pourra que faciliter la paresse et la légèreté des jeunes esprits, sur la plupart desquels ce genre d'enseignement glissera en ne laissant que des traces superficielles, comme l'eau sur un toit. Nous ne supposons pas non plus qu'aucun membre du conseil supérieur ait pu se faire illusion sur le sort réservé au grec dans le nouveau programme : même en lui faisant une concession d'une année, balancée, d'ailleurs, par sa suppression complète en philosophie, il est certain que désormais on le saura moins encore qu'aujourd'hui, ce qui semblait pourtant à peu près impossible. C'est purement et simplement la mort du grec qu'on a décrétée, en y mettant quelques formes, et le latin ne tardera pas à le suivre dans la fosse commune.

Mais à quoi bon insister devant les aveux des partisans autorisés du projet? Ils reconnaissent que le thème, le discours, le vers latin n'étaient pas des criminels dignes de mort, qu'ils avaient même une utilité fort appréciable, que l'ancien système offrait de nombreux avantages, que les partisans du *statu quo* ont d'excellentes raisons à faire valoir; ils se bornent à plaider la nécessité de développer des études nouvelles pour mettre l'éducation de la jeu-

nesse en harmonie avec les nécessités modernes et aussi avec les dispositions actuelles des esprits, avec les tendances de l'opinion, — et l'impossibilité de surcharger d'un côté sans les décharger de l'autre, des programmes déjà remplis outre mesure. C'est ce qu'a confessé lui-même devant le conseil l'interprète de M. le ministre, M. Zévort, directeur de l'enseignement secondaire, en avouant que les réformes abaisseraient le niveau des études classiques, et en ajoutant : « Nous sommes forcés de choisir ; si nous voulons sauver l'enseignement classique, résignons-nous à des sacrifices. » L'idéal est modeste. Mais de ces *sacrifices*, de cette *résignation* qui se décide à faire la part du feu, il y a loin aux paroles qui nous présentaient d'abord le nouveau plan comme devant régénérer les études et les expurger de l'antique routine. En célébrant, par décret, la fête nationale du 14 juillet prochain, les esprits imbus des vraies traditions révolutionnaires pourront célébrer en même les assauts victorieux livrés à la Bastille de l'Université et à la Bastille de la magistrature.

### III

Quelques jours auparavant, M. Jules Ferry était venu s'asseoir, en compagnie de M. Turquet, à un banquet offert par le jury du Salon. Après avoir déployé un talent exceptionnel dans l'art d'indisposer contre l'administration les artistes et le jury lui-même, après avoir prodigué les maladroites avec une abondance qui eût suffi à la destitution de dix fonctionnaires moins protégés par leurs opinions politiques, M. Turquet avait encore aggravé les choses par un discours à la Chambre, qui provoqua, outre la démission déjà connue de l'ancien président du jury, M. Bouguereau, et de deux de ses collègues, celle du nouveau président, M. Baudry, accompagnée d'une verte leçon dans une lettre rendue publique. Il était temps d'intervenir pour enrayer le mouvement. M. Jules Ferry est venu boire dans la coupe de la réconciliation et fumer le calumet de la paix avec les artistes. Au dessert, il a passé l'éponge sur le discours malencontreux de son imprudent sous-secrétaire d'État. M. Turquet avait inventé l'art républicain ; M. Ferry a exalté dans son toast l'art indépendant de toute forme politique, et « permanent comme l'idéal ». M. Turquet n'avait pas craint de prendre vis-à-vis du jury une attitude inouïe jusqu'à ce jour dans les annales de l'administration des beaux-arts, en l'accusant, lui son président et son patron naturel, d'avoir reçu plus de tableaux que le Palais n'en pouvait contenir tout exprès pour lui créer des ennuis et des embarras ;

M. Jules Ferry a célébré, comme un progrès dont la république avait l'honneur, cet accroissement prodigieux du nombre des ouvrages reçus ; il a exhorté le jury à continuer dans cette voie ; il a proclamé que ce n'était là qu'un commencement et bu aux dix mille toiles du Salon futur, accru par de nouvelles bâtisses. M. Turquet a bu avec lui et avec les artistes, ce qui prouve qu'il n'a pas le caractère aussi mal fait qu'on aurait pu le croire.

A l'heure où paraîtront ces lignes, l'exposition des beaux-arts sera fermée depuis cinq jours. Nos lecteurs connaissent déjà les noms des triomphateurs. La médaille d'honneur a été décernée en peinture au *Bon Samaritain* de M. Morot, prix de Rome en 1873, médaille de 3<sup>e</sup> classe en 1876, de 2<sup>e</sup> en 1877, de 1<sup>re</sup> en 1879, — on voit qu'il a monté vite tous les échelons ; — en sculpture à l'excellente statue agenouillée de Mgr Landriot, par M. Thomas. Le prix du Salon est allé à M. Suchetet, sculpteur, pour sa *Biblis changée en source*. L'État a fait ses acquisitions, et aussi le Conseil municipal, pour la ville de Paris. Sur la première liste de l'État, on avait remarqué l'absence de tout tableau religieux. C'était pousser bien loin l'esprit laïque, car enfin, parmi les monuments publics qu'il a l'habitude d'orner de ses acquisitions, il y a des églises aussi bien que des préfectures et des mairies. Peut-être M. Turquet n'y avait-il pas songé, mais il s'est rendu à cette observation, et sur la seconde liste on a trouvé une *Sainte Cécile*. Il faut savoir se contenter de peu. Ne décourageons pas M. le sous-secrétaire d'État. Avons-nous besoin de dire que le Conseil municipal était incapable d'une concession pareille ? A peine s'il a pu trouver quelque chose d'assez laïque au Salon pour l'emploi des fonds qu'il destine à l'encouragement des beaux-arts. Un membre dont le nom mériterait de passer à la postérité, M. Levraud, a demandé et obtenu la radiation, sur la liste présentée, d'un *Crépuscule* et d'un *Amour au cygne*, comme représentant « des choses d'une autre époque » (le *Crépuscule* sans doute), et empreintes « d'un *mysticisme* (*l'Amour au cygne* évidemment) qui doit les faire repousser. » C'est ce que, dans le style du jour, on appelle *un comble*.

A côté du Salon, nous avons eu une foule d'autres expositions partielles : celle des impressionnistes ; celle du peintre Ribot, dans les salons d'un journal artistique ; celle du Cercle des arts libéraux, ouvert récemment rue Vivienne, et qui a inauguré ses somptueux salons par une exhibition entièrement publique et des plus intéressantes, où se trouvaient réunis les noms de Puvis de Chavannes, Henner, Roybet, Fantin-Latour, Alfred Stevens, Berne-Bellecour, Detaille, Duez, Bastien-Lepage, Béraud et vingt autres non moins avantageusement connus. Voilà un début qui ne manque pas d'éclat.

Je ne parle pas des expositions de l'hôtel Drouot, où se sont multipliées les ventes artistiques; contentons-nous de signaler, parce qu'elle fait honneur à la bienfaisance des artistes et qu'elle a servi de prétexte à M. Turquet pour les accuser, avec une insigne gaucherie, d'avoir voulu se montrer hostiles au gouvernement, celle des tableaux offerts par un très grand nombre de peintres éminents, pour être vendus au profit des écoles chrétiennes.

Vers la fin du mois de mai, on a inauguré un monument modeste élevé par souscription à Corot, sur les bords de l'étang de Ville-d'Avray, à deux pas de la maison de campagne qu'il habita longtemps. Cette villa de Corot est bien connue de tous ses amis, qui étaient nombreux. Elle fut bâtie à la fin du dernier siècle, dans le style du temps, par un capitaine de la chaîne des forçats, pour une nymphe de l'Opéra qu'il idolâtrait. Le capitaine, homme sensible et homme de goût, fit construire pour sa divinité un Trianon minuscule, avec kiosque rose, auquel l'académicien Étienne, qui lui succéda dans la propriété de la maison, ajouta une sorte de portique grec. Corot, qui l'habita ensuite avec son beau-frère, avait fait du kiosque rose son atelier et en avait décoré les murs de six beaux paysages peints à fresque, livrés par-dessus le marché, car personne ne semblait y prendre garde, au propriétaire actuel, qui est parvenu à les détacher de la muraille et à les faire transporter sur toile par une opération jugée d'abord impossible.

Le monument de Corot est modeste, comme l'avait été le résultat de la souscription : le faste eût d'ailleurs été doublement déplacé en pareil lieu et pour un pareil homme. Dans une haute stèle, le sculpteur Geoffroy Dechaume, un des amis du doux maître et auquel on devait déjà la médaille d'honneur qui lui fut offerte par un groupe d'artistes, à la suite du Salon de 1874, a inscrit l'expressif et vivant profil du peintre dans un médaillon au-dessous duquel un muse de lion laisse filtrer un filet d'eau claire, et que surmonte un rossignol perché sur une branche. Ce rossignol est une ingénieuse et charmante idée pour caractériser le peintre idyllique qui disait à l'un de ses amis : « Moi, je travaille pour les oiseaux... Si je ne pouvais plus peindre, faire mes petites branchettes dans le ciel, avec de l'air pour laisser passer les hirondelles, je ne serais pas long à en mourir. » Un des plus fidèles amis du maître, son élève favori, l'excellent paysagiste Français, — qui avait cette année au Salon un *Soir* digne du peintre exquis des *Soirs*, — l'a dit dans son discours : « Combien j'aime ce petit oiseau qui chante sur sa branche, et dont Geoffroy a eu l'heureuse pensée de couronner son œuvre ! On ne pouvait trouver un plus gracieux emblème, ni plus exact. On ne pouvait mieux personnifier Corot, dont la vie est un

chant perpétuel. Sa peinture, en effet, ne semble-t-elle pas avoir des ailes comme cet oiseau ! »

Sous sa forme émue, vibrante, c'est un fin morceau de critique, qui fait connaître l'homme aussi bien que l'artiste, ce discours de Français. Je ne résiste pas à la tentation d'y couper un passage encore, qui dira mieux que moi le charme exquis, intime et serein de ce poète du pinceau :

« Ton ami Geoffroy a fixé à jamais ton regard tendre et pénétrant sur les étangs de Ville-d'Avray, sur tes bois et tes collines de prédilection ; vous ne vous quitterez plus.

« Te voilà pour toujours dans ces lieux charmants que tu as parcourus si joyeusement pendant un demi-siècle ; où la palette en main, devant ton petit chevalet de campagne, sous ton blanc parasol, tu as suivi, observé, étudié toutes les variations de la nature, de l'aube au couchant, du printemps à l'automne, par le soleil, par le temps gris ; où tout a été pour toi sujet de poésie. — Ce que d'autres foulent aux pieds, ce qui les laisse indifférents, toi, tu l'as rendu adorable : un bout de gazon diversement éclairé, une broussaille, un coin sombre, une éclaircie, une broderie sur le ciel, un nuage, une fumée, une maison qui brille là-bas sur la colline, une vache qui paît, une femme qui passe, un fagot sur le dos, au détour du sentier : tu fais tout aimer, tu rends tout précieux. Tu ramènes tout à l'idéal sans quitter le réel. Tous ces objets, en eux-mêmes insignifiants, ô puissance de l'art ! deviennent éloquents ou dramatiques à ton gré, suivant le rôle que tu leur assignes dans ta symphonie. Et, puisant à pleines mains dans la nature, à ton tour tu deviens créateur. »

Lui aussi, le bonhomme Corot, qui l'eût cru, il savait manier la plume à ses heures. Au moment de la fête, le chroniqueur du *Temps* a publié de lui une longue lettre à un ami, qu'on pourrait intituler la *Journée d'un paysagiste*, et qui, malgré l'abus des points suspensifs et de quelques termes familiers, peut passer pour un *Corot* de sa meilleure manière et de sa touche la plus fine. Le bonheur de peindre, l'ivresse du plein air, l'observation et le sentiment exquis de toutes les nuances, l'aversion pour l'éclat brutal et criard, l'amour des heures recueillies et mystérieuses, alors que « la nature ressemble à une toile blanchâtre où s'esquissent à peine les profils de quelques masses », que « le soleil n'a pas encore déchiré la gaze derrière laquelle se cachent la prairie, le vallon, les collines », que « les vapeurs nocturnes rampent encore comme des flocons argentés sur les herbes d'un vert transi, » que « les petites fleurettes semblent s'éveiller avec leur goutte de rosée qui tremble, que les feuilles frileuses s'agitent au souffle du matin et que dans la feuillée les

oiseaux invisibles chantent », s'expriment dans cette lettre avec des bonheurs d'expression et d'image qu'un écrivain plus expérimenté, mais moins pénétré de tous les charmes de la nature, ne les ayant pas, comme lui, longuement étudiés et rendus avec amour, n'aurait certainement pas égalés. « On ne voit rien ; tout y est », dit Corot à l'aube. Mais à midi : « Rentrons. On voit tout ; rien n'y est plus. » Il revient vers le soir. Le soleil se couche dans un lit de pourpre et d'or : « Ah ! je n'aime pas ça, écrit Corot ; c'est prétentieux et vulgaire. » Mais une fois que « ce charlatan de soleil » a disparu, il est de nouveau sous le charme. Tout Corot est là, qualités et défauts. Voilà l'homme qui disait de ses tableaux : « Pour bien y entrer, il faut avoir la patience de laisser le brouillard se lever ; on n'y pénètre que peu à peu, et une fois qu'on y est, on doit s'y plaire. » Il aime trop le brouillard argentin, pas assez le soleil ; trop l'aube indécise, et pas assez le grand jour. C'est un maître charmant, plein d'irrésistibles séductions, dont les arbres ressemblent à des rêves, dont les paysages élyséens manquent de consistance et de solidité. Il sait peindre l'impalpable, mais la nature elle-même semble parfois s'évaporer sous son adorable pinceau. Corot, qui n'a jamais donné d'exemples aux *impressionnistes*, ou qui du moins n'en a donné que de bons, leur a fourni un drapeau. Ils se disent ses élèves, et le sont comme l'auteur de la *Belle grélée* est l'élève de Balzac. Les *impressions* de ce paysagiste virgilien sont toujours poétiques et idéales ; les leurs sont grossières et repoussantes.

M. Coppée, dans de jolis vers récités par M<sup>lle</sup> Baretta, a fait parler la nymphe de Ville-d'Avray à son vieil ami Corot. M. Turquet a prononcé un discours, lui aussi, et M. Gambetta, se souvenant de temps à autre qu'il nous a promis la république athénienne et que Périclès hantait Phidias, n'a pas dédaigné d'honorer la cérémonie de sa présence et, faisant une halte dans l'idylle, de prononcer au banquet du soir un discours tout imprégné, s'il faut en croire ses amis, du miel des abeilles de l'Hymette. Tous ont vanté de pair le brave homme et le grand artiste dont son ami Jules Dupré a dit : « Comme peintre on le remplacera difficilement ; on ne le remplacera jamais comme homme. »

Le nom de Corot reparait souvent dans les ventes artistiques, car il était d'une fécondité inépuisable. A la vente Beurnonville, qui ne comprenait que soixante toiles, toutes de maîtres contemporains, il y en avait une demi-douzaine de lui. L'une, représentant son thème favori : *le Soir*, s'est vendue 19 500 francs. Nous voilà loin du temps où l'on trouvait de petites toiles de Corot à quinze sous pièce, et où Corot lui-même, toujours simple, bon homme, le cœur sur la main

et la main ouverte, s'amusait souvent à peindre, suivant son expression, pour *la soupe* et pour *le plaisir*.

Corot n'est pas le seul dont on ait fêté la mémoire ; nous avons eu aussi, il serait difficile de deviner à quel propos, une fête dite des étudiants en l'honneur d'Alfred de Musset. Cette fête a réuni tous les malheurs. Les prétendus étudiants français organisateurs de la manifestation, qui définitivement se sont trouvés être des Belges, avaient commencé par offrir la présidence à M. Victor Hugo, ignorant sans doute à quel point les deux poètes furent toujours antipathiques l'un à l'autre. L'idée et la forme, le sentiment et l'image, l'âme de l'inspiration et la métrique même, tout diffère essentiellement en eux. Leurs caractères sont aussi dissemblables que leurs rimes. L'un est Olympio, l'autre Mardoche ou Rolla. Les parfaits adorateurs de Victor Hugo se sont toujours fait un devoir d'immoler Musset en holocauste sur ses autels. M. Hugo accueillit avec la condescendance d'un dieu la démarche naïve de ces jeunes gens : « Je suis avec vous de cœur, leur dit-il, et je serai avec vous de corps, à la seule condition d'ajourner votre fête au mois de septembre. Nous réunirons Musset à Lamartine et les fêterons tous deux en même temps. » Vainement les jeunes gens insistèrent, représentant au poète que tout était prêt, qu'en septembre il n'y aurait plus d'étudiants à Paris (était-ce donc précisément pour cela?), il fallut se contenter d'avoir le cœur sans la personne de M. Hugo.

Privés de cet astre, les étudiants se rabattirent sur une étoile de l'ordre des nébuleuses, une dame ou demoiselle Lataille, sortie on ne sait d'où et jusqu'à ce jour absolument inconnue dans l'histoire. Je serais désolé de manquer aux lois de la galanterie française envers ce sexe auquel nous devons M<sup>me</sup> Rouzade et M<sup>lle</sup> Hubertine Auclerc. Mais, en vérité, M<sup>lle</sup> Lataille était si peu désignée dans la circonstance, quand on avait sous la main vingt poètes et autant de critiques d'une autorité reconnue, qu'on s'est demandé si la fête n'avait pas été entreprise par un chevalier de cette dame, plus préoccupé de la produire que de glorifier Musset. S'il en est ainsi, ce chevalier français a dû regretter sa tentative. La conférence de M<sup>lle</sup> Lataille, libre penseuse, grivoise et républicaine, n'a été d'un bout à l'autre que le contre-sens le plus absolu. Musset eut en horreur la république et la démocratie. Nul ne fut plus aristocrate que lui. Il n'avait rien de clérical, assurément, mais il était moins anticlérical encore, dans le sens grossier et violent où on l'entend aujourd'hui. Né d'une mère infiniment spirituelle, à la verve étincelante, vraie fille du dix-huitième siècle, ne croyant à rien, qui l'aimait passionnément et qui exerça sur son intelligence et son âme la plus fâcheuse influence, une éducation déplorable avait gâté sa riche

nature. Par lui-même Musset n'était pas incapable de s'élever au sentiment religieux : il l'a prouvé par les élans désespérés et les cris éloquentes que lui arrache la torture du doute, jusque dans le passage même cité par la conférencière pour montrer que, jeune encore, il était déjà *affranchi* :

O Christ, je ne suis pas de ceux que la prière  
 Dans tes temples muets amène à pas tremblants,

et dont elle a eu soin de ne lire que les premiers vers, sans aller jusqu'à l'admirable palinodie finale. Que ceux qui connaissent la biographie écrite par son frère se souviennent aussi de sœur Marceline et de ses stances à cette humble et douce religieuse.

Mais la conférencière n'a pas même su se tromper avec agrément. Ses interminables longueurs ont lassé la patience du public. Au bout d'une heure la fatigue commença à se manifester par des *chut*, des coups de canne sur le plancher et autres signes non équivoques. Comme elle ne semblait pas comprendre ce langage, pourtant bien clair, un commissaire la pria d'abrégé. Elle sauta quelques pages de son manuscrit. Un soupir de soulagement s'échappa de toutes les poitrines ; l'auditoire, persuadé qu'elle allait finir, redevint de bonne composition et lui octroya même quelques applaudissements pour l'encourager dans cet excellent dessein. Se trompant, ou feignant de se tromper sur la signification de ces applaudissements, la conférencière eut l'idée funeste de revenir alors sur la concession qu'elle avait faite, et de reprendre les feuillets écartés. Mais aussitôt des protestations nouvelles se produisirent, et elles devinrent orageuses quand on s'aperçut, avec un véritable désespoir, qu'elle n'en était encore, après une heure et demie de parole, qu'au prix remporté par Alfred de Musset au grand concours. Le commissaire s'élança alors sur l'estrade, un énorme bouquet à la main, offrit son bras avec insistance à la dame, qui se cramponnait à sa table, et parvint à l'emmener après une belle résistance et dans une exclamation indignée. La séance continua par d'autres exercices. On ne s'attendait pas à revoir M<sup>lle</sup> Lataille, qui eut le courage de reparaitre à la fin, pour couronner le buste du poète. Pauvre Musset, qu'il a dû souffrir !

Les organisateurs de la fête avaient annoncé l'intention — toute platonique d'ailleurs — d'en consacrer le produit à l'embellissement du tombeau de Musset. Le lendemain, le frère du poète répondait fièrement que la tombe n'avait pas besoin d'être embellie et que d'ailleurs ce soin regardait sa famille, qui ne l'abandonnerait à personne. Deux ou trois jours après, nous apprenions la mort

de M. Paul de Musset lui-même. Ainsi le dernier acte de sa vie aura été, comme sa vie tout entière depuis vingt-trois années, consacré à la mémoire de son frère. Il est toujours dangereux de toucher de trop près à un homme de grand nom et de grand talent : sa réputation vous opprime. Mais Paul de Musset, qu'on a souvent comparé à Thomas Corneille, n'eût pu sans injustice faire entendre une plainte semblable, et il n'y songeait pas, c'était l'exemple et le succès précoce de son frère qui l'avaient seuls décidé à écrire ; c'était le poète des *Contes d'Espagne et d'Italie* qui l'avait entraîné dans sa lumière. Les récits fringants, les alertes nouvelles de M. Paul de Musset, qui débuta par le dandysme romantique et les façons cavalières, ses études anecdotiques, pleines d'une verve mieux réglée, sur les *originaux* et les *extravagants*, sur Riom et Lauzun, qu'il a mis en livre et qu'il a mis au théâtre, ses voyages, ses traductions, ses critiques, ses vers même, car il a touché à toutes les formes littéraires, sont l'œuvre d'un talent distingué, élégant et fin, d'une imagination ingénieuse et jolie ; mais il eût fait deux fois plus et deux fois mieux qu'on n'eût jamais vu en lui autre chose que le clair de lune d'Alfred de Musset. Depuis la mort de celui-ci, il s'était voué tout entier au culte de la renommée fraternelle : il avait publié ses œuvres inédites, répondu à *Elle et lui* de George Sand par *Lui et elle*, écrit récemment une fort intéressante biographie du poète. Il avait rêvé de lui faire élever une statue. Il préparait, lentement et de loin, une édition de ses lettres. Il serait difficile de les publier toutes, mais il paraît qu'on trouverait des trésors dans sa correspondance avec M<sup>me</sup> de Castries et la très spirituelle personne qu'il appelait sa marraine. Qu'est devenu le *Poète déchu*, cette confession douloureuse d'un homme qui sent la profondeur de sa chute et qui, incapable de s'en relever, est capable du moins de pleurer éloquemment sur lui-même ? Alfred avait légué ce manuscrit à Paul, en lui faisant jurer de le brûler avant sa mort. Mais si celui-ci n'a pas eu le courage d'obéir à temps, il est à croire néanmoins qu'on ne le publiera jamais : « Quant aux ouvrages restés inédits jusqu'à ce jour, j'en ai livré au lecteur tout ce qu'il m'était permis de lui donner, écrit-il à la fin de la biographie d'Alfred. J'ai même dépassé la limite qui m'avait été marquée. »

Loin de se regarder comme la victime de son frère, Paul de Musset se considérait comme associé à sa gloire pour en être le gardien et au besoin le vengeur. Il persista jusqu'à la fin dans son abnégation et son effacement, car il avait dit pendant sa dernière maladie, nous l'avons appris à ses funérailles. « Lorsque je mourrai, vous ouvrirez, pour me mettre dormir auprès de lui, la tombe où il dort. Et lors-

qu'on rescellera la couche funèbre, vous n'ajouterez aucun nom sur la pierre. Que je sois là, peu importe qu'on le sache ! Son nom seul suffira bien à couvrir nos deux sommeils. » On n'a pas tenu compte de ce vœu trop modeste : Paul de Musset était quelqu'un, et il avait droit à son tombeau.

La place nous manque pour parler comme nous l'aurions voulu de Blanc Saint-Bonnet, un disciple de Joseph de Maistre, mais un disciple original, qui eut des parties de maître, et qu'on pourrait surnommer, comme Saint-Martin, le *Philosophe inconnu* ; d'Édouard Fournier, l'érudit ingénieux, le sagace fureteur, le laborieux écrivain, esprit curieux, alerte, toujours en quête et en mouvement, l'homme du monde qui avait lu le plus de livres, fouillé le plus de coins, pris le plus de notes et qui pouvait discuter, comme Pic de la Mirandole, *de omni re scibili et quibusdam aliis* ; de Paul Albert, qui porta dans la critique et l'histoire littéraire les allures d'un esprit vif, sagace, libre parfois jusqu'à la témérité ; de Gustave Flaubert surtout, que nous aimons mieux réserver, pour l'étudier à fond, jusqu'au jour où paraîtra son roman posthume, dès aujourd'hui presque aussi célèbre que *M<sup>me</sup> Bovary*, plutôt que de tronquer, en la réduisant aux proportions d'une esquisse sommaire, une étude qui a besoin d'être complète pour être juste.

VICTOR FOURNEL.

---

# LE COMTE JEAN DZIALYNSKI

---

Le 20 avril dernier, une pieuse cérémonie amenait dans l'église de l'Assomption tous les émigrés polonais réfugiés à Paris. Ils y venaient prier pour l'âme du comte Jean Dzialynski, mort, le 30 mars, à Kornik, dans le grand-duché de Posen. Il est sorti de la vie à un âge relativement jeune. Pourtant les services qu'il a rendus à son pays, les souffrances que, pour lui encore, il a vaillamment supportées, ont bien rempli les années trop brèves de son existence. Quoique prématurée, la moisson était belle et riche devant Dieu. Le *Correspondant* doit un adieu suprême à cette noble figure, et nous serions heureux d'en tracer une rapide esquisse.

Jean Dzialynski naquit, en 1829, dans ce château de Kornik, où jadis, à son entrée en Pologne, Henri de Valois avait reçu l'hospitalité. Depuis le douzième siècle, sa famille se trouvait mêlée aux événements de l'histoire de Pologne. Dans cette suite d'ancêtres, le dévouement à la patrie était une tradition : les uns par leur épée, les autres par leurs conseils, tous par une fidélité à la bonne et à la mauvaise fortune de leur pays, avaient mérité que le nom des Dzialynski fût inscrit, aux premiers rangs, dans le livre d'or de la noblesse polonaise. Aux exemples que le jeune Jean rencontrait autour de lui, il apprit à aimer la Pologne plus que tout autre chose; et cet amour était d'autant plus fier que la patrie était plus humiliée, d'autant plus ardent qu'elle était plus malheureuse et plus délaissée. Ces sentiments se manifestèrent de bonne heure chez le comte Jean. Enfant, il s'inspirait sans doute, dans ses jeux, des strophes adressées par Mickiewicz à la mère polonaise : « O mère, dit le poète, habitue ton fils à jouer avec les instruments de son futur supplice. Donne-lui d'avance pour jouets les fers dont un jour ses mains seront chargées; attelle-le à la brouette qu'il lui faudra traîner dans les mines de la Sibérie, afin qu'il ne lui arrive pas de pâlir en face des bourreaux, et que le rouge ne lui monte pas au visage à la vue des liens dont il sera garrotté. » (*OEuvres*, t. I<sup>er</sup>, édit. 1868. Paris.) Le comte Jean, en effet, avait imaginé je ne sais quelle lutte

héroïque, où la palme restait à celui qui s'imposait, sans les trahir au dehors, les douleurs les plus vives, endurées pour la chère Pologne. En 1842, il quittait la maison paternelle et venait achever son éducation au lycée de Posen.

Esprit vif, prime-sautier, âpre au travail, il y obtint les plus brillants succès. Un ordre du roi de Prusse interrompit brusquement, en 1848, le cours de ces paisibles études, en fermant le lycée où les événements du dehors apportaient, avec des bruits de guerre, plus d'un patriotique espoir pour la jeunesse polonaise. Malgré ses dix-neuf ans, Jean Dzialynski, comprenant les dangers d'une trop longue oisiveté, ouvrit le château de son père à tous ses condisciples : il y organisa une sorte de collège, et, pendant plusieurs mois, les aînés, sous son impulsion, servirent de maîtres aux plus jeunes. Peu de temps après, Jean disait adieu à ses livres, pour s'enrôler parmi les combattants de Xaz. De graves événements s'étaient accomplis. Faisant le tour de l'Europe, la révolution avait visité Berlin. Trop faible pour triompher du mouvement, le roi Guillaume fut assez habile pour le paralyser, en feignant de l'approuver. Du haut de son balcon, il salua la foule ameutée, promit de corriger les abus, de donner raison à toutes les plaintes, et s'engagea à déclarer ensuite la guerre à la Russie. De telles paroles furent accueillies avec joie dans le duché de Posen. Pour la première fois, depuis le partage de la Pologne, on vit, non plus une bande d'insurgés, mais une véritable armée polonaise, commandée par des chefs polonais, marchant sous les couleurs nationales, et cela, avec l'encouragement de l'autorité prussienne. Si les espérances conçues étaient grandes, les sacrifices que l'on s'imposait ne l'étaient pas moins, afin d'équiper et d'exercer cette armée en qui semblait revivre l'âme de la patrie. Mais le gouvernement de Berlin n'était pas sincère : il ne voulait que gagner du temps. Aussitôt qu'il se sentit assez fort pour tenir tête aux révolutionnaires, il démasqua sa conduite et fit connaître ses véritables projets. On apprit qu'un traité défensif et offensif liait la Prusse et la Russie, et que les troupes prussiennes avaient cerné à Xaz les volontaires polonais, d'abord si hautement protégés dans leur prise d'armes contre le tzar. Jean Dzialynski s'y trouvait à côté de son père. A son âme, naturellement droite, fut ainsi révélée la diplomatie allemande. Il n'oublia jamais ce souvenir. Si dur que put être ce début dans la vie de patriote, il ne fut ni découragé ni moins ardent dans tous ses généreux enthousiasmes. La beauté des causes vaincues grandissait plutôt en son cœur.

La convention de Jaroslaw, en lui arrachant les armes de la main, rendait le jeune Dzialynski au repos de la vie studieuse. Il mit à profit ces nouveaux loisirs. C'est de cette heure que date son

culte pour les monuments de la littérature polonaise. Tout en suivant ses cours de droit à l'université de Berlin, il étudiait avec passion l'histoire de la Pologne et en recueillait les fastes les plus lointains. Il ne faisait qu'imiter son père, qui, par l'étude d'un illustre passé, cherchait à préserver la génération naissante de l'abaissement des caractères, suite fatale de la servitude. On l'oublie trop, en effet : dans les annales de l'Europe, la Pologne tient une des places les plus éclatantes. Durant de longs siècles, elle a été comme la sentinelle avancée, qui, la lance au poing, combattait pour la civilisation et pour la liberté. Tour à tour en lutte contre les hordes tartares et contre les bandes turques, elle était là, aux frontières de l'Europe chrétienne, comme une digue inébranlable où venaient se briser les flots de la barbarie et du despotisme oriental. Avec la croix et l'épée, catholique et guerrière à la fois, la Pologne remplissait à l'Orient cette mission de *soldat de Dieu*, à laquelle la France fut si longtemps et si victorieusement fidèle. Ne peut-on pas dire que de là surtout naît cette sympathie qui unit les deux nations et cette ressemblance qui a fait donner aux Polonais le surnom de *Français du Nord*? En fouillant ainsi le passé de son pays, le comte Jean sentait s'aviver de plus en plus l'amour qu'il lui avait voué. Enthousiaste, courageux, fier, d'une délicatesse exquise, il jurait dès lors à sa Pologne une fidélité qu'aucun revers n'a pu affaiblir, ni ébranler, aucune défection. S'il a survécu à toutes ses espérances, sans jamais défaillir dans ses convictions, il le dut à ces années bénies où son cœur de jeune homme s'éprenait si ardemment pour les traditions de sa famille et de sa patrie, et où il se promettait à lui-même d'être et de rester le serviteur de la Pologne et de l'Église catholique!

Une de ses sœurs avait épousé le général Ladislas Zamoyski, qu'on a si justement nommé « le Bayard de la Pologne ». Bientôt il lui fallait, à son tour, songer à prendre une compagne. En 1856, Jean Dzialynski se mariait à la princesse Iza, fille du prince Adam Czartoryski. Déjà unies par un passé de bravoure et de gloire, ces trois grandes familles se rapprochaient ainsi par les liens d'une étroite parenté, que devait resserrer encore un égal dévouement à la cause nationale.

A Nicolas avait succédé l'empereur Alexandre II. La Pologne fut traitée moins durement. Mais après l'entrevue de Varsovie, où la présence des trois souverains copartageants avait froissé les sentiments les plus délicats des Polonais, l'inquiétude devint universelle. Les tristes événements de 1861 ne firent qu'augmenter le mécontentement. Le sang, versé si imprudemment par les cosaques de Gortschakoff dans les rues de Varsovie, semblait appeler une

vengeance qui donnerait satisfaction aux Polonais, blessés dans leur amour pour leur religion et pour leur patrie. L'insurrection couvait. Comme le général Zamoyski, comme tous ses compatriotes intelligents et honnêtes, le comte Dzialynski repoussait les moyens révolutionnaires pour rendre l'indépendance à son malheureux pays. Instruit des menées secrètes qui préparaient l'insurrection, il les blâma énergiquement et refusa d'y prendre part. En 1862, il partit pour l'Orient avec la comtesse, sa femme, et quelques amis. Il visitait l'Égypte, lorsque lui parvint la nouvelle du soulèvement contre la Russie. La lutte une fois engagée, il n'hésite plus, et il se rend en toute hâte dans le duché de Posen. Le moment était solennel. Ce n'était pas seulement une province qui se révoltait : partout, en Lithuanie, en Ukraine, en Samogitie, la guerre fermentait : riches propriétaires et jeunes étudiants se rencontraient dans un même sentiment de haine contre les Russes, et d'enthousiasme héroïque, pour combattre et mourir. La nation entière était là, debout, en armes, pleine de confiance et de foi. Le comte Jean, acceptant une situation qu'il n'avait point provoquée, mit sa fortune et son épée au service de l'insurrection.

La Pologne espérait beaucoup de la France. A cette heure si grave, en effet, le comte Jean reçut du gouvernement français l'assurance des sympathies les plus dévouées et un encouragement formel à *durer*. Fort de cet appui moral, il se mit à organiser des régiments, à faire venir des armes, à chercher des officiers instruits et braves. Cinq semaines après ce début, une seconde promesse de Paris lui arrivait, et la certitude lui était donnée qu'en haut lieu on trouvait *qu'il faisait bien de soutenir*. Ces paroles laissaient entrevoir autre chose qu'un concours purement platonique. Quoi qu'il en dût arriver, le comte Dzialynski fut heureux de ces sympathies, et il redoubla d'énergie pour rendre possible le succès des armées polonaises. Un jour qu'il était à Posen, un avis anonyme l'avertit que la police prussienne allait l'arrêter. Incrédule d'abord, il fut bientôt obligé de se rendre à la réalité : une convention secrète, en effet, avait été signée entre la Prusse et la Russie, et, d'après les clauses, les insurgés surpris par les agents prussiens devaient être remis aux troupes du tzar. Le comte Jean réussit à s'évader de Posen. Il semblait qu'il eût assez fait pour le parti de l'indépendance, et, sans manquer à l'honneur, il pouvait quitter le sol polonais et se réfugier en France. Une âme moins grande que la sienne eût peut-être cédé à ce conseil d'une prudence trop égoïste. Lui, à peine échappé à la police qui le poursuivait, il se rend au régiment qu'il a armé à ses propres frais. Et il se bat à Pyzdry et à Ignacew; le premier à l'action, le dernier à la retraite, énergique, la

voix vibrante, le geste enflammé, se multipliant, faisant le coup de feu, veillant sur tous et sur tout. On l'avait vu à la tête de ses soldats, et la victoire l'avait toujours trahi. Son détachement avait été détruit, et il n'était plus possible de continuer une lutte qui avait coûté déjà tant de sang. Il se décida alors à rentrer en France. Il y apprit bientôt qu'il était condamné à mort par contumace et que tous ses biens étaient séquestrés. Cela ne le toucha point. Il avait en effet pour principe de se regarder seulement comme un dépositaire de sa fortune dont le véritable propriétaire était la Pologne. Pour elle, il perdait tout : son cœur était content, le devoir avait été rempli jusqu'au bout.

L'exil le ramenait dans une seconde patrie. De Paris même, il continua l'œuvre de patriotique dévouement dont il avait fait le but unique de sa vie. Dieu ne lui avait pas donné d'enfants ; il reporta sa tendresse sur son neveu, le fils du général Zamoyski. Une de ses meilleures joies était de voir sa femme entourée des jeunes Polonaises qui trouvent, à l'hôtel Lambert, avec l'hospitalité la plus affectueuse, l'instruction et l'éducation. A la vue de ces enfants de quinze ans, qui iraient un jour porter en Pologne l'amour des causes qu'il avait défendues, son mâle visage s'illuminait d'un pieux sourire ; il avait des mots émus pour encourager ces jeunes filles dans leurs efforts.

Dieu l'attirait de plus en plus. Catholique sérieux, il n'avait pas attendu l'adversité pour travailler son âme sous le regard de Dieu. Mais avec des loisirs plus nombreux, il se mit à l'étude de la Bible. Chaque matin, il méditait dans le silence le livre sacré, et de ce commerce divin il sortait plus fort pour le devoir et plus doux envers les hommes. Après la Bible, il allait de préférence aux ouvrages du P. Gratry. Le disciple et le maître étaient dignes de se comprendre. C'étaient tous deux des âmes si vibrantes, si fières, si obstinément éprises des grandes choses !

L'amnistie de 1869 ne lui avait pas ouvert les portes de la patrie. Condamné par contumace, on l'a vu, il lui fallut se présenter devant les tribunaux de Berlin, pour défendre ses droits et réclamer ses biens, au nom des lois du pays. Il voulut plaider sa cause lui-même, et il la gagna. Déjà fortement ébranlée par les fatigues et les privations d'une guerre de partisans, sa santé ne résista pas aux douloureuses émotions d'un procès, qui réveillait tant de pénibles souvenirs. A peine rentré à Kornik, il fut frappé d'une première attaque de paralysie.

Il devait connaître toutes les faces de la souffrance, mais son âme bouillante demeura calme devant ces austères enseignements que Dieu lui envoyait. Énergique, malgré les défaillances d'un corps,

endolori, il ne négligea point les intérêts de la Pologne. — Le soldat se fit écrivain ; et comme il avait porté l'épée, il mania la plume pour le service de son malheureux pays. En vain ses plus chers amis et ses proches lui disaient-ils de se ménager et de prendre du repos. « Que ne me dites-vous, leur répondait-il, de me dépêcher et de tirer promptement parti du peu de temps qui me reste ! » Il se hâta, en effet, et, dans ses dernières années, il accumula des travaux qui auraient pu remplir toute une vie. Banque, caisse d'épargne, associations de tout genre en faveur des paysans, sociétés scientifiques dont il était le bienfaiteur et le président, il créait et encourageait tout, aussi prompt à travailler à l'amélioration des races des animaux domestiques qu'à fonder des comités pour le développement des études supérieures parmi les jeunes Polonais. On aurait cru que sa devise était ce mot célèbre : ce qui est possible est fait ; ce qui est impossible, se fera.

Ce vaincu ne savait pas se résoudre aux périls des longues trêves. Les champs de bataille lui étaient fermés ; il n'en poursuivit pas moins la lutte sainte pour l'indépendance. Un des plus grands obstacles à l'unification d'un pays conquis, c'est la persistance de la langue originelle. Tant que l'idiome des ancêtres trouve asile dans le cœur ou sur les lèvres d'un peuple, l'espoir de la liberté n'est point tout à fait mort.

Le comte Dzialynski le comprenait. « Tant que nous saurons parler notre langue, disait-il, nos ennemis n'auront pas le dernier mot de la victoire. » Aussi organisa-t-il contre l'invasion de la langue allemande une résistance infatigable. Il faisait écrire et publier à ses frais trente-cinq volumes d'ouvrages scientifiques, en langue polonaise ; il donnait à ses compatriotes des traductions de Cicéron, de Plaute, d'Eschyle et de Sophocle. L'impression des œuvres du grand chancelier Tomicki était commencée ; il l'achevait. Plus de quatre-vingt-quinze volumes de toutes dimensions ont été ainsi imprimés de son argent, et souvent sous sa direction judicieuse et savante.

La guerre franco-allemande le surprit au milieu de ces nobles occupations. Sommé par le gouvernement prussien de prendre un commandement dans la landwehr, il alla en Angleterre. Il n'y fut pas oisif ; et il se conduisit si généreusement, qu'il s'attira le nom de bienfaiteur inconnu de la part de ceux avec qui étaient toutes ses sympathies.

C'est dans son château de Kornik qu'il passa les dernières années de sa vie. La paralysie gagnait de plus en plus. Il sentait la mort venir, et il s'y préparait dans le silence. Quand l'heure suprême fut arrivée, il reçut les sacrements de l'Église avec cette sérénité du chrétien vaillant qui a cru et espéré en Dieu et au Sauveur Jésus.

Il expira, dans la maison paternelle, entouré des siens, sans toutefois avoir pu dire adieu à tant d'amis aimés que la nouvelle de sa fin subite jeta dans la consternation.

Au jour de ses funérailles, on brisa son épée et, dans la fosse béante, on en jeta les débris ainsi que le blason mutilé où étaient gravées ses armoiries. Sans héritier, le comte Jean emportait avec lui les longs espoirs d'une famille plusieurs fois séculaire. Il n'est point cependant le dernier des fils de la Pologne. D'autres le remplaceront et, au souvenir de ses mâles vertus, s'encourageront à devenir, eux aussi, les champions de la cause qu'il a si passionnément aimée. — Mais si Dieu réserve au peuple de sainte Hedwige la joie d'une résurrection, on peut dire qu'il la devra à des hommes tels que le comte Jean Dzialynski.

Paul LALLEMAND,

Prêtre de l'Oratoire.

# REVUE CRITIQUE

---

- I. *Notes d'un Glob-trotter*, par M. d'Audiffret. 1 vol. — II. *Du Rhin au Nil*, par M. du Boisgobey. 1 vol. — III. *Cinq mois au Caire*, par M. Gabriel Charmes. 1 vol. — IV. *Mer Rouge et Abyssinie*, par M. de Rivoire. 1 vol. — V. *Niger et Benué, voyage dans l'Afrique centrale*, par M. Burdo. 1 vol. — VI. *Pérou et Bolivie*, par M. Wiener. 1 vol. — VII. *Le Sud-Amérique*, par M. d'Ursel. 1 vol. — VIII. *Cinq mois chez les Français d'Amérique*, par M. H. de Lamothe. 1 vol. — IX. *Les Canadiens de l'Ouest*, par M. Tassé. — X. *De l'enseignement de l'Histoire de France*, par M. Hubault. 1 vol.

## I

Les relations de voyages sont très nombreuses, mais généralement très superficielles aussi. C'est la conséquence, à la fois, de la facilité que l'on a aujourd'hui à sortir de chez soi, et de la rapidité avec laquelle on le fait. On va si vite, qu'on n'a plus le temps de voir. Il n'y a plus de voyageurs proprement dits, plus même de touristes; il n'y a — l'Anglais dit cela dans un mot très pittoresque — que des « trotteurs de globe », *Glob-trotters*.

C'est le titre que s'est donné spirituellement lui-même l'auteur d'une excursion autour du monde, exécutée l'an dernier presque avec la même rapidité que le fantastique voyage de M. Jules Verne<sup>1</sup>. Parti de Paris par le chemin de fer de l'Est, M. d'Audiffret y est rentré, moins d'un an après, par celui de l'Ouest, ayant, dans l'intervalle, traversé l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon et l'Amérique de l'un à l'autre océan, et trouvé le temps de prendre au passage plus d'une vue pittoresque et plus d'un croquis de mœurs. Sans doute, la valeur de ses « Notes », au point de vue de la science géographique, n'est pas grande; mais il y a, là dedans, de la physionomie et du trait. L'auteur a du coup d'œil. Il ne s'agit, pour lui, que d'aller désormais moins vite.

<sup>1</sup> *Notes d'un Glob-trotter*, par M. d'Audiffret. 1 vol. in-12. E. Plon, édit.

## II

Ces qualités d'observation fine et sagace, s'accusent aussi, et avec plus de vivacité et de portée surtout, dans le *Carnet de voyage du Rhin au Nil*, de M. du Boisgobey <sup>1</sup>. L'excursion ici racontée date de plus de dix ans et paraîtrait devoir, par suite, manquer de nouveauté; cependant, malgré tout ce qui s'est passé depuis lors dans les pays visités, ce journal de touriste est resté très piquant. C'est que les guerres et les traités n'ont rien modifié dans la nature non plus que chez les hommes. En définitive, comme dit spirituellement M. du Boisgobey, « Berlin n'a fait que changer de laideur; Vienne est restée charmante; et quant à l'Orient, il n'a rien perdu de son inaltérable beauté. Sainte-Sophie et le Parthénon, Jérusalem et le Bosphore sont encore aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a dix ans, ce qu'ils seront encore dans un siècle ».

Or c'est ce côté immuable et caractéristique des pays qu'il a traversés et des hommes qu'il a vus, que M. du Boisgobey s'est attaché à peindre. Des centaines de voyageurs l'ont fait avant lui, et néanmoins ses descriptions ont un véritable attrait de nouveauté, par suite du point de vue personnel où il s'est placé et de l'impression particulière qu'il en a reçue. M. du Boisgobey n'était pas encore en écrivant ces pages le dramatique romancier qu'il est devenu depuis. C'est, ici, un jeune esprit tout à ses premières impressions; la poésie et le ridicule des choses le frappent avec une égale vivacité; la moquerie et l'admiration jaillissent comme des étincelles de sa plume. Plus d'un nom connu et respecté d'ailleurs en attrape quelque chose, témoin le pauvre Pellico : « De Prague à Vienne, interminable voyage : les chemins de fer autrichiens font six lieues à l'heure en train express... Et sur ce long parcours, rien à noter au vol que la forteresse du Spielberg, couronnant un rocher isolé qui domine la petite ville de Brünn. C'est inouï ce qu'on voit de forteresses dans cet aimable pays; on dirait qu'elles poussent naturellement sur le sommet de chaque roc un peu escarpé. Silvio Pellico fut enfermé longtemps au Spielberg, comme bien d'autres prisonniers pas beaucoup plus intéressants que ce carbonaro sentimental. En général, je manque d'enthousiasme pour les réclusionnaires illustres. Latude avait sur la conscience une fort vilaine action, et le baron de Trenck, qui trahissait son souverain, n'était pas précisément irréprochable. Et puis, quand on conspire, on peut bien s'attendre à embourser, un jour ou l'autre, quelques années de cachot. »

Assurément nous regrettons que la chrétienne et pénitente résignation de Pellico n'ait pas adouci, à son endroit, l'aversion que le jeune

<sup>1</sup> 1 vol. in-12, illustré de 12 gravures E. Plon, édit.

voyageur témoigne, en tout lieu, pour les conspirateurs, mais nous ne saurions que le louer des sentiments politiques qu'il professe aussi partout et du ton respectueux et sympathique dont il parle des manifestations de l'esprit religieux, même sous ses formes les plus étranges. Sans doute M. du Boisgobey ne va pas jusqu'à vénérer les derviches-hurlleurs et à voir de la religion dans leurs sauvages parades ; mais il en est autrement des derviches-tourneurs. Au sortir d'un de leurs exercices il impose silence à son domestique grec qui se permettait des plaisanteries voltairiennes sur ces braves et beaux moines musulmans. « J'avoue, dit-il, que je n'ai point envie d'en rire. Les hallucinés, en général, m'inspirent plus de compassion que d'intérêt ; mais quand je considère que les derviches-tourneurs ne tirent aucun profit de leurs exercices, qu'ils ouvrent leur porte à tout venant sans demander le plus léger *baghchich* (pourboire), je ne puis m'empêcher de croire qu'ils sont sincères et convaincus. »

Ce cachet de dignité convaincue est empreint, selon M. du Boisgobry, chez tous les musulmans, non seulement dans tous les actes de leur culte, qu'ils accomplissent à l'heure et dans les formes obligatoires, sans souci du regard indiscret et souvent moqueur de l'infidèle, mais dans toutes leurs démarches et toutes leurs habitudes, qui gardent une imperturbable et incomparable noblesse. De là viennent, en grande partie, l'estime que fait d'eux le voyageur et l'intérêt qu'il leur porte, mais beaucoup aussi, il faut le dire, des sentiments tout contraires que lui inspirent leurs successeurs inévitables et plus ou moins prochains. Ce n'est pas, en effet, par les mêmes qualités que ces derniers se distinguent, pour la plupart. M. du Boisgobey a beau jeu à les comparer les uns aux autres et à mettre les musulmans d'aujourd'hui au-dessus de leurs voisins chrétiens. Qu'en veut-il conclure pourtant ? Ce n'est pas un catholique comme lui qui voterait le maintien définitif, sous l'autorité du Croissant et la loi de Mahomet, des plus beaux pays sur lesquels aient régné la croix et l'Évangile de Jésus-Christ. Non, quelques vertus naturelles qui leur restent, les musulmans n'ont pas le don de la vie sociale. Leur disparition est fatale, nous voulons dire providentielle. Il ne faut pas la précipiter peut-être, mais la laisser s'accomplir d'elle-même, quels que puissent être ceux à qui leur succession doit échoir.

### III

Ce monde musulman, qui se meurt sur les rives du Bosphore, est-il en train de renaître sur celles du Nil, comme d'aucuns le prétendent ? Telle est la question que nous nous attendions à voir traiter dans le

volume que vient de publier sous ce titre : *Cinq mois au Caire*<sup>1</sup>, M. Gabriel Charmes, un des rédacteurs du *Journal des Débats*. Il ne nous semblait pas qu'un écrivain politique pût aller passer la moitié d'une année en Égypte pour y étudier autre chose que le grave problème de l'avenir de ce pays. Nous nous trompions; en même temps que journaliste, on peut être artiste, aimer les beaux sites, les grandes ruines, le spectacle animé des mœurs étrangères, et y chercher le délassement des préoccupations professionnelles. C'est ce que paraît avoir fait M. Charmes en Égypte. Du moins son livre n'est-il, dans la plus grande partie de ses quatre cents pages, qu'une suite de tableaux d'une exécution brillante et qui accusent, chez l'auteur, un talent souple et varié, mais qui n'ont rien de bien neufs, au moins quant au sujet. Elles ont beau être prises à des points de vue divers et relevées par des détails piquants, ces descriptions et ces peintures d'un pays qui est aujourd'hui la banlieue de l'Europe n'intéressent plus beaucoup. M. Charmes a fait là une dépense de style dont il ne lui sera tenu compte que par ceux qui ont encore le goût de ce qu'on appelait, il y a trente à quarante ans, des « impressions de voyage ». Quant à nous qui aimons, avant tout, dans les relations des voyageurs, ce qui nous éclaire sur la condition matérielle et morale des populations — la connaissance physique des lieux n'a elle-même d'importance que sous ce rapport — nous préférons, à toutes les autres, les quelques pages où l'auteur de *Cinq mois au Caire* nous peint le caractère et le sort des indigènes égyptiens, de ces malheureux *fellahs* que les Pharaons, les Grecs, les Romains, les Arabes, les Turcs ont tour à tour foulés aux pieds dans leurs conquêtes, et qui, par une sorte de dérision de la fortune, leur ont survécu à tous. Les traits sous lesquels M. Charmes nous les peint ne sont pas sans quelque contradiction, et l'on peut s'étonner, par exemple, après avoir entendu raconter avec quel héroïsme ils dérobent aux investigations du fisc leurs laborieuses et maigres épargnes, de les voir étaler, dès qu'ils le peuvent, sur leur personne et celle de leurs femmes des oripeaux propres à les compromettre auprès des agents des khédives. Ce ne sont pas toutefois choses qui s'excluent, et, pour céder parfois à la vanité, les pauvres *fellahs* n'en inspirent pas moins d'intérêt. On voudrait espérer que ces primitifs enfants du sol de l'Égypte en expulseront un jour les étrangers et en reprendront possession pour eux-mêmes. Mais une si longue suite d'asservissement les a trop courbés, pour croire qu'ils puissent se redresser, au moins d'eux-mêmes.

C'est, du reste, moins en ce moment que jamais qu'une réaction de ce genre serait possible : le *fellah* reste aujourd'hui, comme par le

<sup>1</sup> 1 vol. in-12. Librairie Charpentier.

passé, sous le joug du musulman, et le musulman, de son côté, rampe sous celui des Européens. « Si l'on veut trouver aujourd'hui la classe dominante en Égypte, il ne faut pas, dit M. Charmes, la chercher parmi les Turcs, ni parmi les Arabes. L'Égypte est, en réalité, un peuple musulman gouverné par des colonies chrétiennes. » Tristes chrétiens, hélas ! pour la plupart, que ceux qui, d'Angleterre, de France, d'Allemagne, de partout, se sont rués sur cette proie et en dévorent la substance. A la fin du dernier siècle, les chrétiens avaient à peine un coin infect dans les villes d'Égypte : « Aujourd'hui, ajoute M. Charmes, les villes arabes disparaissent peu à peu sous les quartiers européens qui les envahissent. Non seulement les étrangers ne sont plus exposés aux demandes d'argent du Commandant, mais ils ne payent pas d'impôts, tout en jouissant plus que personne des services publics ; non seulement des mameluks brutaux ne les obligent plus à descendre de leur âne, mais ce sont eux qui, dans leurs superbes calèches, élaboussent les musulmans ; non seulement ils possèdent une justice pour eux, mais, comme les indigènes n'en ont pas de leur côté, rien ne leur est plus aisé que de se livrer à une usure effrénée ; non seulement ils ne sont plus des esclaves, sans cesse menacés dans leur fortune et dans leur vie, mais ils sont encore des maîtres souverains et cupides, contre lesquels il n'y a aucun moyen de résistance, et dont il faut accepter sans se plaindre les excès les plus condamnables. »

Voilà le plus clair résultat de la réforme de Méhémet-Ali. Voilà de quelle façon ce libérateur vanté des *libéraux* a affranchi l'Égypte ! Le sultan n'a plus sur ce grand fief musulman qu'une autorité nominale ; mais, pour ne plus appartenir au chef des croyants, l'Égypte s'appartient-elle à elle-même ? Y a-t-il au moins espoir qu'elle en arrive là, et cesse d'être un troupeau tondu de compte à demi par un pacha turc et une bande de flibustiers chrétiens ? C'est ce que nous comptions voir discuter par M. Charmes. A peine a-t-il fourni quelques éléments à la solution du problème. Il a, quant à lui, l'air de croire à la réalisation du projet qu'on a prêté, après coup, à Méhémet-Ali, de faire de l'Égypte *une nation musulmane à civilisation européenne*. Ce qu'il nous apprend nous fait penser, à nous, justement le contraire.

#### IV

De l'Égypte à la mer Rouge et à l'Abyssinie, il n'y a pas loin. Suivons dans ces parages assez peu fréquentés M. Denis de Rivoire, qui vient de publier le récit du voyage qu'il y a fait, à une date qu'il ne précise pas, mais qui est évidemment récente <sup>1</sup>. Ce récit, écrit avec

<sup>1</sup> *Mer Rouge et Abyssinie*, par Denis de Rivoire. 1 vol. in-12. Eug. Plon, éditeur.

une simplicité de bon goût, a, pour nous catholiques et Français, un intérêt tout particulier. La France est en haute estime, en effet, dans cette région de l'Afrique, et le catholicisme y exerce un apostolat pénible, mais fructueux et entouré d'une grande considération. Le respect sympathique dont jouit notre pays auprès des populations africaines de la mer Rouge, ne vient pas de l'importance du petit territoire d'Obock que nous y possédons depuis quelques années. — Combien de Français le savent-ils? — Non, la grande opinion qu'on a de nous dans tout le massif abyssinien est due tout entière aux missionnaires catholiques qui, depuis un demi-siècle, ont, à l'appel d'un Français, porté dans ces contrées le flambeau de la civilisation et de la foi. « Trop souvent attaqués par ceux qui ne les ont pas vus sur leur terrain, c'est justice, selon moi, dit M. de Rivoire, de rendre, en passant, lorsqu'on le peut, à ces apôtres modestes de la charité et du devoir, l'hommage légitime dû à leurs labeurs comme à leur patriotisme. Inclignons-nous devant eux. Partout où je suis allé, j'ai trouvé le sentier frayé par eux, et mon titre de Français suffisait pour me ménager un accueil que j'eusse peut-être rarement rencontré sans cela. »

Ce que le voyageur raconte de ces prêtres, du courage et de l'habileté qu'il leur a fallu pour commencer leur œuvre au milieu des luttes féodales qui déchiraient l'Abyssinie, est véritablement admirable. L'histoire de leur supérieur, Mgr Jacobis, est, en particulier, touchante; elle rappelle, à beaucoup d'égards, celle des saints évêques des temps mérovingiens et carlovingiens, que nous lisons dans les Bollandistes. Aussi, son tombeau est-il vénéré là-bas de la même façon que l'étaient, au moyen âge, ceux des grands apôtres des Gaules. Ses successeurs marchent dignement sur ses traces. Malgré le mauvais vouloir du clergé indigène, dont leur conduite est une condamnation, leur zèle ingénieux obtient un grand succès. Les diverses rencontres de M. de Rivoire avec eux, notamment avec Mgr Massaja, de l'ordre des Capucins, le premier apôtre du sauvage pays de Gallas, constituent les plus curieux et parfois les plus amusants épisodes de son voyage.

Ne compromettons pas pourtant M. de Rivoire auprès des libres penseurs, en laissant croire qu'il n'est qu'un clérical, parti pour aller chercher en Abyssinie des exemples et des souvenirs pieux. D'abord, cet ami des Lazaristes et des Capucins, qui se plaît dans leurs entretiens, et dont le cœur bat en entendant sonner l'*Angelus* dans leurs modestes chapelles, est un officier fort entendu au métier de la guerre, qui soutient bravement la réputation militaire des Français en se battant, au cours de son voyage, pour les admirateurs de la France contre leurs sauvages voisins, et en leur assurant la victoire. Il y a, de plus en lui, un investigateur intelligent et pratique, aussi occupé des questions matérielles que des questions morales de la civilisation.

C'est ce dont témoigne partout le récit de cette excursion dans l'Abysinie et les pays voisins, dont le but a été, à ce qu'il nous semble, de se rendre compte des avantages que la France pourrait trouver à étendre ses relations avec cette contrée pleine de richesses inexploitées et qui, dit M. de Rivoire, n'est restée en dehors des courants commerciaux du vieux monde, que parce que celui-ci n'a rien fait encore pour s'en ouvrir l'accès.

## V

On ne compte plus les voyages dans l'intérieur de l'Afrique. Il n'y a pas d'année qu'un ou deux émules de Lavingstone ne viennent enrichir la science géographique de quelques nouveaux renseignements sur cette partie du globe si vaste et si mystérieuse encore. Hier, c'était l'ami et le compagnon du malheureux marquis de Compiègne, M. Marche, qui nous rapportait le fruit de ses nouvelles explorations dans la région de l'Ogogoué <sup>1</sup>. Aujourd'hui, c'est M. Burdo, membre de la Société belge de géographie, qui nous donne le récit d'une excursion très accidentée, faite par lui sur les rives du Niger et de ses affluents, dans le courant de l'année 1878 <sup>2</sup>. Cette excursion devait être un grand voyage, une traversée complète du continent africain. Ce ne fut pas la faute du jeune explorateur si son projet échoua et s'il se vit réduit à épuiser son énergie et ses ressources dans un espace de terrain et de temps relativement borné : les circonstances furent plus fortes que lui. Mais si, à son grand regret, son voyage n'a duré que huit mois, et ne s'est pas étendu beaucoup au delà des lieux où les Européens ont des comptoirs, il n'en a pas moins son intérêt narratif et sa valeur scientifique. Sans s'écarter bien loin, le voyageur a, en effet, pénétré assez avant dans la contrée pour obtenir sur les tribus qui l'habitent des renseignements exacts et neufs à bien des égards. Il s'est mêlé à elles de très près ; il a assisté à leurs fêtes et a même pris part aux combats qu'elles se livrent journellement. Les détails dans lesquels il entre sur elles, sur les contrastes physiques qu'elles présentent, sur la diversité de leurs instincts moraux et de leurs aptitudes intellectuelles, sur la différence enfin de leurs croyances religieuses et de leurs cultes méritent une attention particulière. Il semble qu'il y ait eu là, comme ailleurs, des superpositions humaines résultant d'invasions et de conquêtes aujourd'hui oubliées par les vainqueurs aussi bien que par les vaincus. Ainsi, indépendamment de l'agrément qu'il offre à la lecture, comme

<sup>1</sup> *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, par Alfred Marche, 1 vol. in-12. Librairie Hachette.

<sup>2</sup> *Niger et Benué, voyage dans l'Afrique centrale*, par M. Adolphe Burdo, 1 vol. in-12, enrichi de gravures et d'une carte spéciale. E. Plon, édit.

relation de voyage, le livre de M. Burdo, par le fond, prend un rang honorable parmi les travaux qu'on appelle, dans le langage de la médecine, du nom de « contributions à l'étude de la science de l'homme. »

## VI

Les voyages d'Amérique sont naturellement moins nombreux : le pays des peaux rouges n'a pas autant d'attrait que celui des peaux noires. D'abord, il n'y a plus à peu près de peaux rouges en Amérique, et l'on n'y court de leur part aucun danger. Toutefois la terre découverte, il y a trois siècles par Christophe Colomb, a encore, dans son passé comme dans son présent, bien des côtés curieux et qui méritent d'être étudiés. Trois ou quatre ouvrages nouveaux que nous avons sous les yeux en sont la preuve.

Le premier est moins un voyage, à vrai dire, qu'une thèse passionnée d'histoire et d'archéologie, encadrée tant bien que mal dans un journal de touriste. C'est le fruit d'une mission en Bolivie et au Pérou confiés à M. Charles Wiener par le ministère de l'instruction publique et accomplie dans l'intervalle de 1875 à 1877. L'ouvrage, d'ailleurs richement exécuté par la maison Hachette, a pour titre : *Pérou et Bolivie*<sup>1</sup>.

Humboldt, d'Orbigny, Castelnau et autres savants illustres ont fait de ces contrées des études qu'il serait téméraire de vouloir réviser. M. Wiener se défend d'avoir voulu le faire et proteste que telle n'a pas été sa pensée. Tous ceux, dit-il, qui ont droit d'apprécier ces maîtres rendront pleine justice à la bonne foi, à la compétence, à la lucidité avec laquelle ils ont décrit l'Amérique moderne, ses produits et ses habitants. « Cependant, ajoute-t-il, le passé de l'homme américain n'a pas attiré au même degré leur préoccupation scientifique. Tout les a intéressés, excepté les traces des générations ensevelies sous les décombres des villes mortes du Pérou. Et cela n'a rien que de fort naturel, car le nom de ville morte, appliquée aux anciennes cités populeuses des régions andéennes, est d'une vérité plus saisissante que lorsqu'il s'attache aux vestiges des pays classiques ou aux villes éteintes du moyen âge européen. » L'empire des Incas a disparu en effet sans qu'aucun bruit en soit arrivé en Europe, ou y ait attiré l'attention, et sans laisser de vestiges apparents. Des légendes indigènes en partie défigurées, des ruines mutilées et plus qu'à demi enfouies, voilà ce qui reste d'un monde qui fut brillant, on n'en saurait douter. Reconstituer, à l'aide de ces maigres ressources, ce monde fossile, pour lequel il s'est pris de belle passion et dont il parle avec la

<sup>1</sup> *Pérou et Bolivie, récit de voyage*, 1 vol. grand in-8°, raisin, contenant 1100 gravures, 27 cartes et 18 plans. Librairie Hachette.

haute sensibilité de Marmontel et de M<sup>me</sup> de Graffigny, tel est le but que s'est proposé M. Wiener. L'idée qu'en ont donnée les historiens de l'Amérique et qui a été universellement acceptée jusqu'ici est, selon lui, une invention de Jésuites dont il a, le premier, pénétré le secret. La voici, du reste, telle que l'a résumée Humboldt, qui la croyait vraie et n'en a pas soupçonné l'intention : « L'empire des Incas ressemblait à un grand établissement monastique, dans lequel était prescrit à chaque membre de la congrégation ce qu'il devait faire pour le bien commun. Un gouvernement théocratique et guerrier, tout en favorisant le progrès de l'industrie, les travaux publics et tout ce qui indique, pour ainsi dire, une civilisation en masse, entravait le développement des facultés individuelles. Il y avait une aisance générale et peu de bonheur privé ; plus de résignation aux droits du souverain que d'amour pour la patrie ; une obéissance passive sans courage pour les entreprises hardies ; un esprit d'ordre qui réglait minutieusement les actions les plus indifférentes de la vie, et point d'étendue dans les idées, point d'élévation dans le caractère. Les institutions politiques les plus compliquées que présente l'histoire de la société humaine avaient étouffé le germe de la liberté individuelle, et le fondateur de l'empire de Cuzco, en se flattant de pouvoir forcer les hommes à être heureux, les avait réduits à l'état de simples machines. »

Erreur, que tout cela ! s'écrie M. Wiener. Humboldt, tout savant, tout protestant qu'il fût, a été, sur ce point, la dupe des Révérends Pères, qui ont fait, sur la base historique de l'empire du Pérou, un roman théologique dont ils devaient s'autoriser plus tard pour organiser leur fameux État du Paraguay. Comme tous les écrivains de l'Europe depuis quatre cents ans, et bien qu'il eût étudié le Pérou sur place et avec la conscience qu'il mettait à tous ses travaux, l'illustre Prussien a accepté bon jeu bon argent, sur la société incasique, les contes artificieux et intéressés des fils de Loyola. L'histoire qu'il a appuyée de l'autorité de son nom en la répétant, est une invention pure, contre laquelle proteste aujourd'hui l'archéologie péruvienne, et à laquelle, demain, l'anthropologie infligera un autre démenti.

Quant à M. Wiener, c'est au nom de l'archéologie seulement, au nom de ces fragments déterrés de temples et de palais, de ces restes de peintures et de sculptures, de ces armes et de ces ornements de terre, d'argent, de bronze et d'or, qui revoient le jour après plus de quatre siècles, qu'il vient réclamer contre la grande calomnie et l'indigne supercherie Jésuitiques qui abusent encore tout le monde et discréditent la mémoire des Incas.

D'abord, nous pourrions faire observer à l'auteur qu'il exagère un peu la part des Jésuites dans la supercherie historique qu'il croit avoir

découverte et dont il se fait chevaleresquement le dénonciateur, attendu qu'ils n'en seraient pas les seuls et surtout les premiers auteurs. Mais y a-t-il bien supercherie, et M. Wiener se croit-il scientifiquement autorisé à l'affirmer ? L'étude qu'il a faite des antiquités péruviennes n'a été ni assez étendue, ni assez profonde, ni assez réfléchie, pour lui donner le droit de traiter de mensonge calculé des récits faits par des contemporains, qui n'avaient pas tous à mentir les mêmes intérêts, et contre la véracité desquels ne s'est élevé jusqu'ici aucun soupçon. Il a fouillé consciencieusement, nous ne le contestons pas, cette terre qui garde le secret de la civilisation péruvienne : son ouvrage en témoigne par le texte et les innombrables figures qui l'accompagnent. Mais les données qu'il a recueillies sont-elles en assez grand nombre et assez décisives pour lui permettre d'articuler une opinion aussi neuve et aussi catégorique que la sienne ? Ce qu'il nous dit lui-même de ses travaux nous donne à cet égard des doutes très sérieux. « L'homme qui a tenté cette reconstitution (du vieux monde péruvien) n'a parcouru le pays que pendant deux ans ; pour étudier des œuvres qu'on a mis des siècles à édifier et d'autres siècles à détruire, il n'a souvent eu que peu de jours ; que, pour déterrer des momies enfouies depuis les temps les plus reculés, il n'a disposé que des bras d'une demi-douzaine d'ouvriers superstitieux. Non, il ne s'illusionne pas sur la grandeur de l'œuvre qui reste à faire. La surface du Pérou n'est pas encore explorée à l'heure qu'il est, tout le monde le sait. Eh bien, le Pérou souterrain, dix fois plus peuplé de morts que ne l'est cette région de vivants, reste presque tout entière à découvrir. »

Et c'est en s'autorisant du peu qu'il en a vu que M. Wiener se croit en droit de prononcer sur le tout ! C'est avec des éléments si peu nombreux qu'il ose généraliser comme il le fait ! Ces indications hâtives, haletantes, précipitées, sont fort à la mode aujourd'hui, nous le savons, dans toutes les branches de ce qu'on appelle la science ; mais, que l'auteur nous permette de le lui dire, un tel procédé est peu scientifique, et il expose celui qui l'emploie à plus d'une mortification.

## VII

Le *Sud-Amérique* de M. d'Ursel n'agite pas de pareilles controverses <sup>1</sup>. C'est, comme le dit l'auteur lui-même, le journal d'un touriste amateur de pittoresque et tout entier au spectacle du présent. M. d'Ursel a vu M. Wiener au Pérou et l'a entendu développer ses

<sup>1</sup> *Sud-Amérique, séjour et voyage au Brésil, à la Plata, au Chili, en Bolivie, au Pérou*, par Charles d'Ursel, secrétaire de légation, 1 vol. in-12, avec carte et gravures. E. Plon, édit.

paradoxes, mais ces questions du passé ne l'occupent point, lui ; celles mêmes du moment, nous voulons dire les révolutions politiques si fréquentes dans les pays qu'il traverse ne l'arrêtent pas non plus beaucoup. Sauf la crise religieuse où est engagé l'empire du Brésil, sur laquelle il donne des détails curieux, le jeune diplomate se borne partout à peindre les tableaux qui passent sous ses yeux. Ils sont nombreux et variés, ces tableaux, car M. d'Ursel a contourné l'Amérique méridionale, de l'embouchure de l'Amazone à la mer des Antilles, par le détroit de Magellan et l'isthme de Panama, et, sauf les Guyanes, il a touché à tous les États inconsistants et inconstituables qui se disputent cette immense région, et qui ne se sont affranchis du joug de leurs métropoles que pour en imposer un plus lourd aux indigènes --- esclaves devenus tyrans, du jour où ils ont été libres.

Ce n'est pas un monde nouveau que l'auteur nous présente ; on connaît cette nature et ces hommes ; mille peintures en ont été faites. Il n'y en a pas moins un vif attrait dans les croquis de M. d'Ursel. Il est vrai qu'ils sont particulièrement vifs, sobres et relevés de traits piquants, comme dans le portrait de ces négresses artistes, « *vêtues de costumes plus caractéristiques que complets* », ou dans la description de ce village en fête où le voyageur dut coucher et dont le souvenir lui arrache cette exclamation : « Je laisse à penser dans quel assemblage de noirs et de négresses, de *bêtes à quatre et à mille pattes*, il nous fallut passer la nuit. »

## VIII

Trois races adventices et conquérantes se partagent, en ce moment, le continent américain : la race lusitanienne (Espagnols et Portugais), la race anglo-saxonne et la race française. Celle-ci est la moins largement pourvue, mais non la moins bien conservée, la moins vivace et celle qui a le moins d'avenir devant soi. Nous ne connaissons pas assez, nous ne connaissons même point du tout, peut-on dire, ces Français d'Amérique que nous avons abandonnés dans une des défaillances du triste règne de Louis XV, mais qui ne se sont pas abandonnés eux-mêmes, et qui ont affirmé leur nationalité et l'ont maintenue, tout en demeurant sous l'autorité de l'étranger, auquel ils avaient été livrés. C'est une belle histoire que celle des luttes qu'ils ont soutenues pendant un grand siècle. Nous l'ignorons complètement, comme aussi les causes de l'état prospère où, malgré les conditions que leur avait faites la conquête, ils sont arrivés aujourd'hui. Un livre que M. H. de Lamothe vient de publier sous ce titre : *Cinq mois chez les Français d'Amérique*<sup>1</sup>, est plein, à cet égard, des renseignements

<sup>1</sup> 1 vol. in-12, enrichi de 4 cartes et de 25 gravures. Lib. Hachette.

les plus intéressants et les plus précieux. L'auteur les a recueillis sur les lieux, ou plutôt nous les fait recueillir avec lui en nous emmenant à sa suite, de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent aux bords de la rivière Rouge et du lac Winnipeg, c'est-à-dire partout où la race française fait figure. C'est en les voyant chez eux, en pénétrant dans leur vie, tout ouverte d'ailleurs, comme celle de leurs aïeux, en assistant à leurs travaux et au fonctionnement des institutions sous lesquelles ils vivent, que l'on s'explique bien la place notable que nos frères de là-bas se sont faite, et qu'ils sont gens à agrandir. Les perspectives que M. de Lamothe laisse entrevoir pour eux causeront un peu de surprise peut-être, car nous avons tant ouï parler de la force d'expansion de la race anglo-saxonne, que nous ne nous figurons pas que rien puisse lui résister, et que l'absorption plus ou moins prochaine du Canada par l'Angleterre ou par les États-Unis puisse être mise en doute. Écoutons pourtant M. de Lamothe : « La constitution d'un État canadien indépendant, que défendit pendant vingt ans, au péril de sa liberté et de ses jours, un éloquent patriote, M. Popineau, l'O'Connell du Canada, cette cause est aujourd'hui virtuellement gagnée ; ce n'est plus, dit-il, qu'une affaire de temps ; mais, au lieu de s'accomplir par une lutte à main armée contre la puissance anglaise, elle suivra le mouvement naturel, accepté par la métropole elle-même, du développement politique et économique du pays sous ses institutions naturelles. »

Cette indépendance obtenue, un vaste champ d'activité s'ouvre devant le nouvel État. D'immenses territoires restent à coloniser et des richesses naturelles de toute sorte à exploiter. Le haut Canada ne fait que naître, en quelque sorte ; il a devant lui un avenir inappréciable que les Canadiens pressentent, car ils se portent principalement de ce côté. De grandes voies de communications sont projetées pour cette région. « Si elles s'exécutent, comme c'est probable, des centres de population française s'établiront, dit encore M. de Lamothe, sur les innombrables rivières qui sillonnent la vallée supérieure de l'Ottawais. Montréal et Québec détourneront à leur profit une partie du commerce d'entrepôt qui a fait la fortune de New-York, et les Français du bas Canada, tendant la main aux groupes de « leurs gens » déjà disséminés sur la route du Nord-Ouest, pourront établir solidement leur nationalité sur la rive septentrionale des lacs Huron et Supérieur, le long du futur chemin de fer du Pacifique. Si, comme on le prétend, la colonisation est encore possible au delà des hautes terres, elle sera surtout l'œuvre des Canadiens français, déjà familiarisés avec le mode d'existence d'un climat plus rigoureux encore que la rive nord du lac Saint-Laurent. »

Oui, tout cela est possible aux Canadiens d'aujourd'hui, parce que, en masse, ils ont gardé les grandes qualités à l'aide desquelles leurs

pères établirent et firent prospérer, malgré le mauvais régime qui leur était imposé, la belle colonie du Saint-Laurent, et la défendirent, sinon contre la conquête, au moins contre l'absorption anglaise. Le vent aride qui souffle sur la mère-patrie depuis plus d'un siècle, n'a point passé sur eux ou ne les a point touchés sensiblement; ils ont conservé intacts la foi, le culte et les mœurs catholiques. Les mariages y ont une fécondité patriarcale, et l'honneur est le patrimoine que toute famille tient, avant tout, à transmettre. Le gendre de la reine Victoria proclamait encore solennellement, il y a quelques mois, leur loyauté devant les Anglais. Au Canada, on se fait gloire du travail personnel, et c'est encore le goût de l'agriculture qui prévaut. L'activité morale s'y combine sans effort avec l'activité physique; l'instruction y est plus développée que dans la patrie originelle, et l'on peut prévoir qu'au train où tout va chez nous, dans le domaine des lettres, la langue restera plus française à Québec qu'à Paris.

Nous ne faisons pas ici une idylle politique, nous copions M. de Lamothe, qui est allé chercher dans notre vieille colonie du Canada des exemples applicables à notre jeune colonie d'Alger, où, après un examen attentif, il ne lui avait pas semblé que tout fût pour le mieux. Il est vrai qu'il y a sept ans de cela, et que M. Albert Grévy n'en était pas encore gouverneur.

## IX

Parmi les vertus dont les Canadiens ont hérité de leurs pères, il faut placer l'esprit d'entreprise. Le « En avant! » leur est aussi familier qu'aux Yankees; ceux-ci n'ont pas même été les premiers à pousser le fameux cri : *A l'Ouest!* Avant eux, les Français s'étaient portés avec élan de ce côté. « Il paraît, dit M. de Lamothe, que les premiers colons français du dix-septième siècle ayant appris par les sauvages l'existence des grands lacs, s'imaginèrent n'avoir plus que quelques étapes à franchir pour arriver à l'océan Pacifique, et, dans leur enthousiasme un peu prématuré, donnèrent à la station qui devait être leur point de départ (aujourd'hui le bourg de Lachine) le nom même du pays où ils comptaient parvenir. »

Cette route du Pacifique, que les Américains des États-Unis se glorifient d'avoir ouverte, ce sont les Français qui, au dix-septième et au dix-huitième siècle, l'ont jalonnée. Cela résulte d'un grand et savant travail écrit, au Canada, sur les documents conservés aux archives de l'État et publiés, à Montréal, par M. Joseph Tassé, sous ce titre : *Les Canadiens de l'Ouest* <sup>1</sup>. « L'apparition des Canadiens français dans

<sup>1</sup> 2 vol. in-8° Paris, librairie Sauton, rue du Bac.

l'Ouest remonte, dit l'auteur, à plus de deux siècles. Quelques milliers de colons étaient à peine groupés sur les bords du Saint-Laurent, et déjà notre nom même était connu et respecté jusqu'aux confins de la région des grands lacs. Nos missionnaires, emportés par une sainte ardeur, avaient évangélisé les infidèles sous la hutte de l'Esquimau, comme sous la loge des habitants primitifs de l'extrême Ouest, plantant le drapeau de la foi à côté de celui des fleurs de lis, et se conciliant l'amitié des peuplades les plus farouches. » Les tristes événements qui firent passer nos établissements sous la domination anglaise n'arrêtèrent pas le mouvement de l'émigration française vers l'Ouest. Non seulement elle alla grossir les anciens postes de traite exploités par les Français, mais, poussant toujours en avant, elle fournit les premiers groupes de colons de la plupart des États de l'Ouest, ainsi que de la rivière Rouge. Elle ne s'arrêta que sur les bords de l'océan Pacifique, où elle jeta le germe des importants établissements de Vancouver et de l'Orégon. Les deux volumes que publie M. Tassé sont l'histoire curieuse tout à fait inconnue de ces expéditions. L'auteur l'a présentée sous la forme de biographies particulières, qui lui donne tout le charme des vieilles chroniques. Les chefs de ces entreprises passent ainsi successivement devant les yeux, dans des cadres séparés qui font mieux valoir leurs physionomies énergiques et généralement bonnes. Ce sont, sans exagération, dans leur rustique simplicité, des hommes épiques, que nos héroïques explorateurs de la terre américaine. Leurs nombreuses aventures donnent souvent au récit de leur vie l'intérêt d'un roman de Fenimore Cooper. La légende n'y est cependant pour rien ; les faits ont été étudiés aux sources authentiques avec le soin scrupuleux de la vérité que commandait la critique attendue des Américains. La traduction anglaise qui a été faite de quelques-unes de ces biographies est un suffrage péremptoire en leur faveur. Si, comme tout paraît l'attester, les Canadiens d'aujourd'hui ont, en masse, gardé la trempe d'esprit de leurs pères, un bel avenir leur est assuré dans le développement de la civilisation américaine.

## X

Nous avons parlé ici, à plusieurs reprises, des précis élémentaires de l'*Histoire de France*, par M. Hubault, professeur au lycée Louis-le-Grand. L'Université, qui les avait adoptés pour ses écoles, s'était, paraît-il, trompée, comme nous, sur le mérite de ces petits livres ; car ils seraient pleins d'idées arriérées et dépouilleraient le peuple de la gloire qui lui revient dans le passé pour la transporter à la royauté. M. Hubault, en effet, n'a-t-il pas eu, entre autres énormités, l'audace

d'appeler François I<sup>er</sup> *le père des lettres*, tandis qu'il est manifeste que c'est « au peuple » que ce titre appartient, s'écrie M. Sigismond Lacroix, membre du conseil municipal de Paris. Or M. Sigismond Lacroix a une grande autorité en ces matières, étant, comme on sait, un de ces Français d'importation étrangère, que le remous politique de ces derniers temps a mis en évidence, et qui nous distancent tous les jours, nous autres vieux enfants du sol, en intelligence et en vigilance patriotique.

Le livre de M. Hubault ne se relèvera pas de ce coup; le nouveau conseil général de l'Université, éclairé par cette révélation, ne voudra pas laisser dire, comme l'ancien, que c'est aux encouragements donnés aux lettrés et aux artistes par un roi, homme de goût et d'esprit, si l'on veut, mais roi enfin, qu'est dû, chez nous, le glorieux mouvement de la Renaissance; tout au moins exigera-t-il de l'auteur une variante dans le goût de celle que, sous la première république, on avait introduite dans l'air « O Richard, ô mon roi! » qui se chantait ainsi : *O Richard, ô municipalité!*

En attendant les ouvertures qui pourront lui être faites à cet égard, le savant professeur réimprime un petit travail que nous aurions dû signaler déjà à tous ceux qui s'occupent de l'enseignement, soit public, soit particulier, de notre histoire nationale <sup>1</sup>. *Le Livre du maître — De l'enseignement de l'histoire de France*, tel en est le titre. Ce sont des conseils sur la méthode à suivre et les moyens à prendre pour obtenir, dans cette partie de l'éducation, tous les succès que son importance réclame. La longue expérience de l'auteur et la renommée qu'il s'est acquise dans sa chaire donnent à ces leçons aux maîtres une grande et légitime autorité.

Comme tout le monde, M. Hubault croit qu'il faut commencer de bonne heure l'histoire de France avec les enfants; mais, contrairement à d'autres opinions, il pense qu'il vaut mieux leur en présenter trois fois le récit tout entier, que de le partager, comme on le fait plus ordinairement, en plusieurs périodes et d'attribuer une année à l'enseignement de chacune d'elles. Son plan offre donc en réalité trois cours complets d'histoire de France, mais de nature et de dimension différentes, dont chacun s'adapte à un âge particulier: un cours élémentaire, un cours moyen et un cours supérieur.

Pour chacun de ces cours, il a publié un précis des faits destiné aux élèves et qui doit servir de thème aux développements du maître. C'est au maître qu'est réservé l'ouvrage que nous recommandons aujourd'hui. M. Hubault y indique de quelle manière il faut procéder, dans chacun des cours, pour exciter, seconder et compléter le travail de

<sup>1</sup> Vol. in-12. Librairie Delagrave.

l'élève ; dans quelle proportion, il convient de développer le texte mis entre les mains de l'élève, par le récit oral ou la lecture, et surtout — détail trop négligé jusqu'ici — quel soin il faut prendre de la géographie, quelle place il importe de lui donner, quelle méthode on doit employer pour en obtenir partout le concours. Des cartes intercalées dans le texte donnent au maître une idée de celle qu'il croira devoir tracer ou faire tracer par ses élèves, pour aider à ses leçons.

D'un cours à l'autre, les conseils de M. Hubault s'élèvent ; ils deviennent surtout graves à l'approche du troisième cours. Ce qu'il recommande particulièrement alors au maître, c'est l'esprit d'équité et le sentiment de justice qu'il est de son devoir d'apporter dans l'enseignement de l'histoire en général, et en particulier dans celui de l'histoire de France. Cela est plus nécessaire, en effet, chez nous que partout ailleurs. L'esprit de révolution qui nous travaille depuis plus d'un siècle nous a tous, dès le bas âge, remplis de préventions à l'endroit de notre passé. Avec tant de raisons de l'aimer et d'en être fiers, nous sommes, en trop grand nombre, disposés à le blâmer, à le condamner et à le haïr. L'appel ému et éloquent que M. Hubault fait, sur ce point, au patriotisme du maître est bon à mettre en regard de l'inepte dénonciation dont ses livres ont été l'objet.

P. DOUHAIRE.

---

# QUINZAINÉ POLITIQUE

---

Paris, 24 juin.

Nous sommes à la veille de l'exécution des fameux décrets, et tous les yeux sont désormais fixés sur cette échéance redoutable pour voir comment le gouvernement s'y prendra pour consommer une des plus brutales violences et une des plus criantes iniquités de ce siècle, si fertile pourtant en pareils spectacles. Ira-t-il jusqu'au bout de l'illégalité? Se résignera-t-il, uniquement parce qu'il en a risqué la menace, à attenter aux droits les plus sacrés, à ceux qui sont à la base de la constitution de tous les peuples? S'il va jusqu'au dernier terme de la révolution, en foulant aux pieds ces principes supérieurs qui s'appellent la liberté individuelle, la liberté du domicile, la liberté de conscience, le droit de propriété, — ce n'est pas, du moins, que les avertissements lui aient manqué sur l'injustice et la folie de sa conduite. Les avis lui sont venus de toutes parts, du dedans et du dehors, et des sources les moins suspectes, de protestants anglais comme de républicains espagnols.

Mais, par-dessus ces avis et ces conseils, deux documents surtout auraient dû l'éclairer, deux pièces capitales dans ce grave débat et qui resteront, l'un comme le monument du droit, l'autre comme la protestation de la foi et de l'honneur contre les entreprises détestables d'une oppression passagère. Nous voulons parler de la Consultation de M. Rousse et du Mémoire justificatif des Ordres religieux.

La Consultation de M. Rousse, œuvre aussi vaste que lumineuse, est, nous le répétons, un véritable monument d'érudition et de dialectique judiciaire, et tous ceux qui liront avec impartialité cet irréfutable travail en emporteront la conviction que nos maîtres d'un jour ne pourraient poursuivre l'exécution des décrets du 29 mars sans méconnaître outrageusement le principe même du gouvernement républicain et sans violer tout le droit public de la France moderne.

Sans chercher à analyser ici d'une façon complète la magistrale étude du bâtonnier que l'Académie française appelait tout récemment à siéger à l'Institut, il importe de mettre au moins en relief les principaux passages de ce document désormais historique, et où devront puiser à l'avenir tous les défenseurs de la liberté religieuse dans notre pays.

La Consultation débute, suivant l'usage du barreau par un résumé des conclusions de l'éminent jurisconsulte. Nous citons :

Le soussigné, avocat à la Cour d'appel de Paris,

Consulté sur la situation dans laquelle les décrets du 29 mars 1880 placent les personnes appartenant à des associations religieuses non reconnues et vivant en commun,

Est d'avis :

1° Qu'aucune loi actuellement en vigueur ne prohibe la vie en commun des personnes appartenant à des associations religieuses non reconnues ;

2° Que, dans le cas où le gouvernement voudrait dissoudre ces associations ou certaines d'entre elles, il n'aurait pas le droit de le faire par voie administrative, mais que les tribunaux ordinaires devraient d'abord en connaître ;

3° Qu'enfin la dissolution par voie administrative serait, dans l'application, une mesure impraticable et sans résultat possible.

Le travail de M. Rouse est divisé en deux parties. — Dans la première, il passe en revue, suivant l'ordre chronologique, les lois, les édits, les ordonnances et les arrêts dont les auteurs des décrets se sont bornés à indiquer la date. Il montre dans quel esprit ils furent conçus, comment ils ont été appliqués, quels résultats ils ont produits, enfin quelle était en France, au jour où les décrets du 29 mars ont été promulgués, la situation des congrégations religieuses vis-à-vis des pouvoirs publics. — Dans la seconde partie, il examine à fond quelle peut être la valeur légale des nouveaux décrets, et il établit avec une force, une méthode, une logique irrésistibles, que le gouvernement n'en pourrait poursuivre l'application sans faire violence à tous les principes et à toutes les lois.

Avant tout, M. Rouse précise le caractère de son œuvre, en proclamant qu'elle est un travail purement juridique. « On n'y trouvera, dit-il, nulle trace des passions politiques que les mesures dont il s'agit ont soulevées. Jurisconsulte et avocat, libre de tout engagement et de toute ambition politiques, ne devant compte à personne de nos opinions et de nos croyances, c'est sur le droit seulement que nous sommes consulté ; c'est sur le droit seulement que nous

entendons donner notre avis, avec la liberté qui est le premier devoir de notre état et le plus nécessaire de ses droits. »

M. Rousse ne s'est pas borné à grouper avec une saisissante clarté les raisons déjà émises avant lui contre les décrets; il a réussi à les fortifier encore par des arguments nouveaux. C'est ainsi que l'éminent avocat, après avoir rappelé les arrêts et les édits rendus sous l'ancien régime contre la Société de Jésus, arrêts et édits visés par les décrets actuels, arrive à cette conclusion significative : « Que ce sont les arrêts des Parlements qui ont précédé et provoqué les édits; et que, par conséquent, c'est l'autorité judiciaire qui a toujours été appelée à juger la légalité des associations religieuses. »

Puisque le gouvernement actuel se fait le plagiaire de l'ancien régime, puisqu'il lui demande des exemples et lui emprunte des précédents, au moins importait-il de lui rappeler ainsi que cet ancien régime, si éloigné qu'il fût de l'esprit et des principes de nos institutions modernes, donnait cependant le pas à l'autorité judiciaire sur les décisions du prince.

A ce point de vue, il faut lire dans le Mémoire la discussion à laquelle se livre l'auteur sur la valeur des décrets envisagés en eux-mêmes. « Pourquoi des décrets, dit-il avec raison, s'il y a des lois? Les lois ne suffisent-elles pas à elles-mêmes, et chacune d'elles a-t-elle besoin, pour être obéie, d'un acte auxiliaire de l'autorité? »

Les patrons des décrets ne sortiront pas de ce dilemme : ou les lois existaient, et dès lors les décrets étaient inutiles; ou les lois n'existaient plus, et alors quelle force peuvent avoir les décrets?

M. Rousse a reproduit dans son Mémoire la puissante consultation délibérée en 1845 par MM. de Vatimesnil, Berryer, Pardessus, etc., avec toutes les adhésions données à ce document célèbre. L'œuvre, en effet, garde toute sa force, accrue jusqu'au dernier degré par les faits et les arguments victorieux qui l'ont suivie. Depuis 1845, ainsi qu'on ne saurait se lasser de le redire, la loi de 1850 nous a mis en possession de la liberté de l'enseignement secondaire, sans restriction ni réserve pour personne, s'appelât-on Jésuite, Dominicain, Mariste ou Oblat; et la loi de 1875, faisant un pas de plus, a émancipé l'enseignement supérieur à son tour. Et par qui cette liberté nouvelle et caractéristique nous a-t-elle été donnée? Par l'Assemblée constituante même qui venait de nous donner la république. C'est à de vieilles lois, équivoques, controversées, tyranniques, exhumées de la poussière où les avait ensevelies depuis trente ans la liberté, que l'on prétend sacrifier ces lois nouvelles de 1850 et de 1875! Lesquelles cependant sont le plus réellement *existantes*? lesquelles ont le plus incontestable caractère d'autorité morale? Les anciennes, les douteuses, les vermoulues, sont l'inspi-

ration ou de régimes absolus, ou de régimes révolutionnaires, ou de régimes censitaires. Les nouvelles, au contraire, qui fonctionnent à la profonde satisfaction des familles, sont l'œuvre d'assemblées souveraines, de Chambres républicaines, élues par le suffrage universel. Elles sont contemporaines de notre âge démocratique et en consacrent les idées légitimes. Comment pourraient-elles être immolées à des ombres, à de vieux arrêts balayés par dix révolutions?

Il faudrait, à ce point de vue, reproduire des pages entières de la Consultation de M. Rousse. Nous voulons, au moins, en citer les dernières lignes, d'une gravité éloquente et d'une élévation sereine, qui devraient, ce semble, inspirer de salutaires réflexions aux politiques qui se laissent aveugler par les préventions et la haine :

Les congréganistes, dit-on, ne sont pas des citoyens, parce qu'ils reconnaissent un chef étranger! Ce n'est là, on le sait bien, qu'une déclamation et un sophisme. Ils sont citoyens, car ils payent l'impôt. Ils sont citoyens, car ils sont électeurs, ils votent et nomment les représentants du pays. Ils sont citoyens, car ils peuvent le représenter eux-mêmes, et l'on a vu naguère un religieux dominicain siéger au milieu d'une assemblée républicaine sans que personne, alors, songeât à s'en étonner.

On craint qu'ils n'abusent des droits qu'ils réclament? De qui, tour à tour, la passion politique n'en peut-elle pas dire autant? Mesurerait-on désormais, non pas seulement les droits civiques, mais les droits civils de chacun à l'usage qu'il en peut faire? A ce compte, que nous restera-t-il de nos libertés si, en arrivant au pouvoir, chaque parti en arraché de nos codes quelques-unes, de peur que ses adversaires n'en puissent profiter?

On usera des décrets avec modération, et on exécutera les lois avec mesure.

C'est s'engager beaucoup. Et qui oserait en répondre? On ne fait pas entrer à son gré un peu de liberté dans l'arbitraire et un peu d'arbitraire dans la liberté. Les lois d'ailleurs, quand elles existent, ne s'accommodent pas de ce mélange et s'appliquent également à tout le monde. Celles qu'on est réduit à n'exécuter qu'à demi sont des lois dont on est mal sûr et qu'on ne doit appliquer à personne.

Que si les nécessités contingentes de la politique doivent faire violence pour un temps aux principes éternels du droit, ces pages impuissantes aujourd'hui, n'auront pas été cependant écrites en vain. Elles resteront, avec tant d'autres travaux dont elles sont la plus faible part, comme le témoignage nécessaire, comme la protestation tranquille de la justice contre des entreprises qu'elle réprouve. Peut-être aussi affermiront-elles dans leur dessein tous ceux qui, sans se laisser

décourager par aucune épreuve, entendent garder, pour les transmettre après eux, le culte inaltérable du droit et l'amour persévérant de la liberté.

C'est en vue, sans doute, d'assurer le triomphe de la violence que l'on a imaginé ce scandaleux projet de loi sur la magistrature que la parole vengeresse de M. le duc de Broglie a si impitoyablement flagellé dans l'admirable conférence pour la liberté religieuse où l'éloquence entraînant de M. Depeyre a su trouver des accents et soulever des transports dont on avait perdu le souvenir depuis Berryer. Oui, comme l'a dit avec une sanglante ironie l'ancien président du conseil, le gouvernement, ne se sentant pas sûr des lois, a voulu être sûr des juges<sup>1</sup>. Mais il a compté sans la conscience et la dignité humaines, qui viennent déjà de dicter de nobles démissions à plusieurs procureurs généraux — républicains pourtant — à des chefs de parquet, dont l'honnêteté se refuse à l'avorissant métier qu'on leur demande<sup>2</sup>. C'est une révolte qui trouvera des imitateurs dans ce fier et généreux pays où, malgré tant d'égarements, on n'a jamais aimé la bassesse, et l'arbitraire n'est pas au bout des leçons cruelles que lui ménagent l'indépendance et l'honneur.

Le second document capital opposé aux odieux décrets de mars est le *Mémoire justificatif des Ordres religieux*, où chacun d'eux établit sa défense en montrant ses œuvres, en attestant le bien accompli et les services rendus, en invoquant le droit commun à tous les citoyens. Ce Mémoire a presque l'étendue d'un volume, dont la belle introduction, où l'on reconnaît la plume d'un disciple de Lacordaire, résume noblement tout l'esprit. C'est simple et fier, avec un accent qui pénétrera toutes les âmes loyales et vraiment françaises.

Après avoir appelé cette loi nécessaire sur les associations qu'avait déjà réclamée la parole éloquente de M. Lamy et dont M. Dufaure vient enfin de déposer le projet au Sénat, le *Mémoire* ajoute cette page vraiment admirable, qui relève le cœur en un temps où il semblerait parfois qu'il n'y ait plus de place que pour le dégoût. Nous la citons pour la conserver dans ce Recueil comme une protestation digne de l'histoire :

<sup>1</sup> Voyez la savante et forte étude sur l'*Inamovibilité de la magistrature* que vient de publier M. Albert Desjardins, l'ancien député, et le livre remarquable de M. Louis Teste sur le même sujet.

<sup>2</sup> On annonce, en effet, la démission de M. Francisque Rive, procureur général à Douai; de M. Clappier, procureur général à Grenoble; de M. Froissart, procureur général à Limoges; de M. Delcurrou, procureur général à Pau; de M. de Froidefond des Farges, procureur de la république à Versailles et de ses deux substituts, MM. Rudelle et de Royer.

Le gouvernement nous demande de solliciter de sa bienveillance le privilège de l'autorisation. Nous ne l'avons pas fait, nous ne le ferons pas.

Pourquoi? — Est-ce, comme l'a prétendu M. le ministre de l'instruction publique, dans un discours au Sénat, parce que nous voulons rester *une milice romaine indépendante*?

Indépendante de qui? De l'autorité de l'ordinaire des diocèses, a dit M. Jules Ferry. — Les évêques ont répondu pour nous. Ils ont dit, et nul de nous n'y contredira, qu'aucun religieux, quels que soient son nom et ses privilèges, ne peut ouvrir la bouche pour prêcher, enseigner, confesser, sans la permission de l'évêque.

Indépendante, a-t-il ajouté, de l'autorité civile. C'est une seconde erreur. Nous n'entendons nullement nous soustraire au juste contrôle de l'État sur toute association particulière qui s'établit dans son sein. Étrangers, par goût et par devoir, aux luttes ardentes de la politique; nullement inféodés à une forme particulière de gouvernement, nous acceptons, comme l'Église, loyalement et sans arrière-pensée, les institutions que notre pays se donne librement; et, lorsque nous demandons une loi d'association, loin de fuir l'ingérence légitime de l'État dans la sphère de son action, nous l'appelons explicitement.

Si nous refusons de demander l'autorisation administrative, ce n'est donc pas pour devenir un État indépendant dans l'État.

Nous la refusons parce qu'on la met à des conditions impossibles ou blessantes...

Après avoir mis hors la loi ou éliminé toutes les congrégations dont le supérieur réside à l'étranger, le gouvernement s'est sans doute persuadé que pour les autres il serait peut-être possible d'éviter le recours à une loi et d'en faire reconnaître quelques-unes par voie de décret, comme celles qui le sont déjà par le même moyen. C'est ainsi que s'expliquent certaines tentatives faites, plus ou moins directement, auprès de plusieurs congrégations.

Si telle a été la pensée du gouvernement, qu'il nous permette de lui dire qu'il ne nous connaît pas. Nous avons de l'honneur un sentiment plus délicat, plus élevé. Quoi! on supprime d'un trait de plume, et le même jour vingt congrégations des plus anciennes, des plus répandues dans l'univers, et l'on croit que les autres vont s'empressez d'aller demander grâce! On croit qu'elles vont venir implorer, de cette même main qui frappe impitoyablement leurs frères, un lambeau de liberté acheté à un tel prix! On croit que cette liberté, fût-elle moins précaire et moins menacée par ceux qui succéderont aux ministres actuels, ne leur paraîtrait pas entachée d'injuste partialité! On croit qu'elles entreraient sans rougir dans le partage des dépouilles des victimes frappées par les décrets, et qu'elles profiteraient sans honte des

ruines amoncelées pour étendre leur influence et leur action ! Non, en vérité, on ne nous connaît pas. Si vous en frappez quelques-uns, parce qu'ils vous déplaisent davantage, frappez-nous tous. Nous sommes coupables du même crime.

Si l'on a cru nous diviser en établissant parmi nous des catégories de privilégiés, qu'on perde cette illusion. Nous étions unis ; nous le sommes plus que jamais, et nous avons maintenant accepté cette devise : *Potius mori quam fœdari!* Que Dieu, pour qui nous combattons, nous garde de toute faiblesse et défection dans la défense de nos droits, qui sont les siens. Restons unis, et nous serons invincibles.

Ainsi, qu'on n'attende de nous aucune demande de reconnaissance légale. Mais, si nous ne cherchons pas à être *reconnus*, nous tenons beaucoup à être *connus*. Si nous ne présentons pas nos statuts à l'approbation du gouvernement, fort éclairé sur ce point, nous ferons mieux : nous dirons tous qui nous sommes, d'où nous venons, notre place dans l'Évangile, dans l'histoire, et spécialement dans nos annales contemporaines et nationales, et enfin la part de juste liberté que nous demandons à notre pays. Nous nous adressons moins aux esprits agités de l'heure présente qu'à la justice plus calme de demain ; moins aux hommes d'État qui passent, qu'à la France qui ne passe pas.

Quel noble langage, et comme il est fait pour consoler les vaincus d'un jour des apostasies et des abaissements dont ils ont sous les yeux de si tristes exemples ! On y sent vibrer tout ce qui élève l'âme, tous les fiers sentiments et toutes les revendications généreuses qui ont fait l'honneur de notre pays ; et voilà les idées, voilà les hommes que l'on s'apprête à bannir, à l'heure même où, par la plus scandaleuse des amnisties, on ouvre à deux battants les portes de la France, non seulement aux criminels de la Commune, mais, avec eux, aux repris de justice, aux voleurs, aux incendiaires et aux assassins ; — bandes sinistres, qui vont revenir en triomphe, en se croisant à la frontière avec les membres des congrégations religieuses, coupables de n'avoir pas brûlé Paris et d'avoir soigné des infirmes, élevé des enfants et recueilli des orphelins ! Ah ! s'ils avaient assassiné, leur sort serait bien meilleur ! Mais ils prient Dieu, en annonçant son Évangile et en pratiquant sa charité : « Fusillez-moi tous ces gens-là ! »

Vainement l'ancien garde des sceaux, M. Le Royer, s'était-il indigné naguère à la tribune de l'idée seule qu'on pût avoir un jour la faiblesse d'un pareil abandon. « Jamais, s'écriait-il, un gouvernement qui aura le sentiment de ses devoirs et de son honneur n'y pourra consentir. » Vainement M. Andrieux, qui est toujours préfede police, affirmait-il à son tour « qu'il ne se trouverait jamais dans

une Chambre française une majorité qui votât l'amnistie plénière. » Vainement M. de Freycinet, qui est toujours président du Conseil, la combattait-il avec énergie, il y a quatre mois, aux applaudissements de la Chambre actuelle. Vainement l'Assemblée, par 316 voix contre 114, repoussait-elle la proposition de M. Louis Blanc. — M. Gambetta l'a voulu, pour le soin de sa popularité faiblissant dans les nouvelles couches; et aussitôt la tourbe républicaine s'est inclinée. Ce désir, cette volonté d'un homme ont suffi pour déterminer en vingt-quatre heures un des revirements les plus cyniques qu'ait vus notre époque, pourtant féconde en platitudes. Les mêmes ministres qui repoussaient avec indignation il y a quelques semaines, et hier encore, l'idée d'une amnistie plénière sont venus docilement, sous l'œil du maître, la proposer et la soutenir; la même Chambre qui l'avait rejetée par plus de 300 voix, se déjuge aussitôt pour l'acclamer à la même majorité; enfin le même président de république qui refusait hier de s'y associer y appose aujourd'hui avec résignation sa signature. Un seul homme a tout voulu, tout conduit, tout imposé; et il a été obéi avec la servilité muette et instantanée que rencontrent les despotes orientaux.

Espérons, du moins, qu'en présence d'une abdication morale aussi profonde, on n'osera plus nous parler de régime parlementaire, et que le gouvernement occulte qui vient de se démasquer aura la franchise de prendre son vrai nom, qui est : la dictature.

Mais, si M. Gambetta est le maître de la Chambre, de la République, de tout ce qui fait le pouvoir matériel d'un moment, il n'est le maître, ni des consciences qui commencent à s'insurger, ni de la révolution qui monte et menace déjà de l'emporter à son tour. L'élection Trinquet a été la réponse de la Commune aux avances de l'opportunisme, et le galérien de Nouméa pourrait bien devenir le Barodet de la nouvelle phase. Avant même d'être entièrement rentrée, la Commune signifie qu'il lui faut le Conseil municipal de Paris; et dans six mois elle réclamera la Chambre, les places, tout le gouvernement! De sorte que le triomphe apparent de M. Gambetta pourrait bien n'être que le commencement de sa chute.

Le Sénat, ce dernier refuge et ce dernier espoir de l'indépendance, du droit et de la liberté, n'a rien dit encore de toutes ces graves questions. Il est saisi de la loi d'amnistie. La votera-t-il, à son tour, en se prosternant, ou bien poussera-t-il le courage et la résistance jusqu'à s'approprier modestement les protestations que formulaient hier MM. Le Royer, Andrieux et de Freycinet?

En attendant, un autre grand débat s'ouvre aujourd'hui même sur les pétitions des pères de famille réclamant la liberté de l'enseignement garantie par la loi, et si la république n'est pas abso-

lument aveuglée par la haine et la folie, elle trouvera, dans les voix émues qui vont s'élever, dans le cri de ces consciences dont le duc d'Audiffret-Pasquier et le duc de Broglie se sont faits les organes éloquents, elle trouvera de salutaires avertissements et peut-être, s'il en est temps encore, une suprême chance de salut. — C'est à peine si nous avons le temps de signaler à l'admiration ces deux magnifiques harangues que nous venons d'entendre en frémissant, et sous lesquelles les membres du gouvernement sont restés silencieux et écrasés. Ils n'y pourront rien répondre, et demain la France entière couvrira de ses flétrissures impérissables la politique qui, suivant le mot terrible du duc Pasquier, consiste « à ouvrir les bagnes et à fermer les couvents ! »

*L'un des gérants* : JULES GERVAIS.

# TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT DIX-NEUVIÈME

(QUATRE-VINGT-TROISIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE<sup>1</sup>)

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS: C. R., compte rendu; — Art., article; — V., voyez.

- Abyssinie et mer Rouge*, par M. de Rivoire. C. R. 1136.
- Académie (une) de province sous le premier empire. V. Ch. d'Avezac. 47.
- Albert (le prince). V. Léo Quesnel. 193.
- Allemands (les) peints par eux-mêmes. V. Pierre du Quesnoy. 134.
- Ancienne (l') Rome, sa grandeur et sa décadence*, par M. le général Favé. C. R. 366.
- Audiffret (d'). *Notes d'un glob-trotter*. 1132.
- AVEZAC** (Ch. d'). Une Académie de province sous le premier empire. Art. 47. — 404.
- BABEAU** (Albert). La ville sous l'ancien régime. Art. 115.
- BAGUENAUT DE PUCHESSE**. La Suède et son industrie nationale. Art. 1077.
- Bataille (la) de Salanime*, par M. le vice-amiral Jurien de la Gravière. C. R. 364.
- Niger et Benué*, par M. Burdo. C. R. 1138.
- BIRÉ** (Edmond). La légende des Girondins. Art. 385. — 773.
- Boisgobey (du). *Du Rhin au Nil*. 1133.
- Bolivie et Pérou*, par M. Wiener. C. R. 1139.
- BOUCHER** (Auguste). La guerre civile aux États-Unis, racontée par M. le comte de Paris. Art. 11. — Quinzaine politique. 10 avril. 179. — 25 avril. 372. — 10 mai. 568. — 25 mai. 771. — 10 juin. 956. 25 juin. 1148.
- Bourelly (J.). *Le maréchal de Fabert*. 754.
- BRETON** (Jules). Jeanne. *Poème*. 325.
- BROGLIE** (Emmanuel de). Un soldat chrétien à la cour de Louis XV. Art. 602. — 809.
- Burdo. *Niger et Benué, Voyage dans l'Afrique centrale*. 1138.
- Canadiens (les) de l'Ouest*, par M. Tassé. C. R. 1144.

<sup>1</sup> Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 juin 1880.

- CARRON** (G.). Jean de La Mennais et les écoles chrétiennes. Art. 493.
- Catherine (sainte) de Sienne*, par M<sup>me</sup> la comtesse de Flavigny. C. R. 546.
- Caveant consules*. V. Léopold de Gaillard. 1.
- Ceinmar (Olivier de). *Les doctrines des congrès ouvriers de France*. 755.
- CHAMPAGNY** (comte F. de), de l'Académie franç. *Vie de M<sup>me</sup> Molé*. C. R. 935.
- Charmes (Gabriel). *Cinq mois au Caire*. 1134.
- CHEVIGNY** (V. de). De la cruauté envers les animaux. Art. 709.
- Cinq mois au Caire*, par M. Gabriel Charmes. C. R. 1134.
- Cinq mois chez les Français d'Amérique*, par M. H. de Lamothe. C. R. 1142.
- Claremont. V. Paul Depelchin. 690 et 847.
- COCHIN** (Henry). Les noces d'Attila. Art. 344. — Le Salon de 1880. 526 et 727.
- Comte (le) de Paris. La guerre civile des États-Unis racontée. V. Auguste Boucher. 11.
- CONESTABILE** (comte). Un saint au seizième siècle. Art. 903.
- Congrégations (les) religieuses en France*, par M. Emile Keller. C. R. 551.
- Congrès (les) ouvriers de France*, par M. Olivier de Ceinmar. C. R. 755.
- Constantine*, par Louis Régis. C. R. 757.
- COURCY** (Alfred de). *Patrons et ouvriers de Paris*, par A. Fougousse. C. R. 945.
- Cruauté (de la) envers les animaux. V. V. de Chevigny. 709.
- DANTIER** (Alphonse). Le mont Saint-Michel. Art. 228.
- DAVID** (Gaston). Guirlande d'avril. *Poésie*. 162.
- DELAIRE** (A.). Les hommes noirs à travers le monde. Art. 1015.
- Demi-mariages (les). *Roman*. V. Paul Perret. 76. — 285. *Fin*.
- DEPELCHIN** (Paul), Claremont. Art. 690 et 847.
- Devaux (Paul). *Études politiques sur les principaux événements de l'ancienne Rome*. 369.
- Doctrines (les) des congrès ouvriers de France*, par M. Olivier de Ceinmar. C. R. 755.
- DOUHAIRE** (P.). *M. de Montalembert et la nouvelle édition des Mémoires de Saint-Simon*. C. R. 165. — Revue critique. — 25 avril. — *La marine des anciens. La bataille de Salamine. L'expédition de Sicile et la revanche des Perses*, par M. le vice-amiral Jurien de la Gravière. 364. — *L'ancienne Rome, sa grandeur et sa décadence*, par M. le général Favé. 366. — *Études politiques sur les principaux événements de l'ancienne Rome*, par M. Paul Devaux. 369.
- 25 mai. — *Guillaume III, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre*, par M. de Lort-Sérignan. 751. — *Le maréchal de Fabert*, par M. J. Borelly. 754. — *Les doctrines des congrès ouvriers de France*, par M. Olivier de Ceinmar. 755. — *Constantine*, par Louis Régis. 757.
- 25 juin. — *Notes d'un glob-trotter*, par M. d'Audiffret. 1132. — *Du Rhin au Nil*, par M. du Boisgobey. 1133. — *Cinq mois au Caire*, par M. Gabriel Charmes. 1134. — *Mer Rouge et Abyssinie*, par M. de Rivoire. 1136. — *Niger et Benué, Voyage dans l'Afrique centrale*, par M. Burdo. 1138. — *Pérou et Bolivie*, par M. Wiener. 1139. — *Le Sud-Amérique*, par M. d'Ursel. 1141. — *Cinq mois chez les Français d'Amérique*, par M. H. de Lamothe. 1142. — *Les Canadiens de l'Ouest*, par M. Tassé. 1144. — *De l'enseignement de l'histoire de France*, par M. Hubault. 1145.
- Sainte Catherine de Sienne*, par M<sup>me</sup> la comtesse de Flavigny. C. R. 546.
- Dzialynski (le comte Jean). V. Paul Lallemant. 1125.
- École (l') sans Dieu. V. Charles Jourdain. 983.
- Écoles (les) chrétiennes. V. G. Carron. 493.
- Égypte (l'). V. 965.
- Enseignement (de l') de l'histoire de France*, par M. Hubault. C. R. 1145.

- Études politiques sur les principaux événements de l'ancienne Rome*, par M. Paul Devaux. C. R. 369.
- Expédition de Sicile et la revanche des Perses*, par M. le vice-amiral Jurien de la Gravière. C. R. 364.
- Fabert (le maréchal de)*, par M. J. Bourelly. C. R. 754.
- Favé (le général). *L'ancienne Rome, sa grandeur et sa décadence*. 366.
- Ferrand (J.). *Les institutions administratives en France et à l'étranger*. 940.
- Flavigny (comtesse de). *Sainte Catherine de Sienna*. 546.
- Fleur (une) tous les soirs à Marie*. C. R. 556.
- FOBLANT** (ancien député). Un homme, à propos d'un livre. Art. 927.
- Fougerousse (A.). *Patrons et ouvriers de Paris*. 945.
- FOURNEL** (Victor). Les œuvres et les hommes. Art. 505 et 1100.
- France (la) extérieure et les décrets d'expulsion. V. A. Prou-Gaillard. 1038.
- GAILLARD** (Léopold de). *Caveant consules*. Art. 1.
- Grandes (les) leçons de l'antiquité*, par M. A. Pellissier. C. R. 555.
- Gravière (Jurien de la), vice-amiral. *La marine des anciens. La bataille de Salamine. L'expédition de Sicile et la revanche des Perses*. 364.
- Grèce (la). V. 965.
- GRIMAUD** (Émile). Ma rue. *Poésie*. 749.
- Guerre (la) civile des États-Unis. V. Auguste Boucher. 41.
- Guerre (la) de Trente ans. V. Constant Pautrier. 444.
- Guillaume III, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre*, par M. de Lort-Sérignan. C. R. 751.
- Guirlande d'avril. *Poésie*. V. Gaston David. 162.
- Guizot (M.) dans sa vie intime. V. Ch. de Loménie. 913.
- Histoire littéraire de la ville d'Alby, par M. J. Rolland. C. R. 552.
- Homme (un), à propos d'un livre. V. Foblant. 927.
- Hommes (les) noirs à travers le monde. V. A. Delaire. 1015.
- Houssaye (l'abbé). V. vicomte de Meaux. 771.
- Hubault. *De l'enseignement de l'histoire de France*. 1145.
- Institutions (les) administratives en France et à l'étranger*, par J. Ferrand. C. R. 940.
- Jeanne. *Poème*. V. Jules Breton. 325.
- JOUBERT** (Louis). *Les congrégations religieuses en France*, par M. E. Keller. C. R. 551. — *Nouveaux samedis*, par Armand de Pontmartin. C. R. 946.
- JOURDAIN** (Charles). L'école sans Dieu. Art. 983.
- Keller (Émile). *Les congrégations religieuses en France*. 551.
- LACOMBE** (Ch. de). *Une fleur tous les soirs à Marie*. C. R. 556.
- LAHONDÈS** (J. de). *Histoire littéraire de la ville d'Alby*, par M. J. Rolland. C. R. 552.
- LALLEMAND** (Paul). Le comte Jean Dzialynski. Art. 1425.
- Lamothe (H. de). *Cinq mois chez les Français d'Amérique*. 1142.
- La Mennais (Jean de) et les écoles chrétiennes. V. G. Carron. 493.
- LANGLOIS** (Anatole). *Les institutions administratives en France et à l'étranger*, par J. Ferrand. C. R. 940.
- LEFÈBURE** (Léon). Le prisonnier libéré. Art. 581 et 1049.
- Légende (la) des Girondins. V. Edmond Biré. 385 et 773.
- LOMÉNIE** (Ch. de). M. Guizot dans sa vie intime. Art. 913.
- Lort-Sérignan (de). *Guillaume III, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre*. 751.
- Maréchal (le) de Fabert*, par M. J. Bourelly. 754.
- Maréchal (le) du Muy. V. Emmanuel de Broglie. 602 et 809.
- Marine (la) des anciens*, par M. le vice-amiral Jurien de la Gravière. C. R. 364.
- Ma rue. *Poésie*. V. Émile Grimaud. 749.
- MEAUX** (vicomte de). M. l'abbé Houssaye. *Nécrologie*. 771.

- Mélanges*. V. P. Douhaire. 165. — 546. — V. Louis Joubert. 551. — 946. — V. J. de Lahondès. 552. — V. 555. — V. Ch. de Laconbe. 256. — V. comte de Champagny. 935. — V. Anatole Langlois. 940. — V. Alfred de Courcy. 945.
- Mémoires de Saint-Simon*. C. R. 165.
- Mer Rouge et Abyssinie*, par M. de Rivoire. C. R. 1136.
- Molé (Vie de M<sup>me</sup>)*, par le marquis de Ségur. C. R. 935.
- Montalembert (M. de) et la nouvelle édition des Mémoires de Saint-Simon*. C. R. 165.
- Mont (le) Saint-Michel. V. Alphonse Dantier. 228.
- MUSSAT** (L.). Trop tard! Roman. 463.
- NADAILLAC** (marquis de). L'origine de la vie. Art. 256.
- Niger et Bénoué, Voyage dans l'Afrique centrale*, par M. Burdo. C. R. 1138.
- Noces (les) d'Attila. V. Henri Cochin. 344.
- Nos origines. V. J. Vaudon. 867.
- Notes d'un glob-trotter*, par M. d'Audiffret. C. R. 1132.
- Nouveaux samedis*, par Armand de Pontmartin. C. R. 946.
- Nouvelle édition des Mémoires de Saint-Simon*. C. R. 165.
- Œuvres (les) et les hommes. V. Victor Fournel. 505 et 1100.
- Origine de la vie. V. marquis de Nadaillac. 256.
- Origines (nos). V. J. Vaudon. 867.
- Ouvriers et patrons de Paris*, par A. Fougerousse. C. R. 945.
- PARVILLE** (Henri de). Revue des sciences. 10 avril. 170. — 10 mai. 558. — 10 juin. 948.
- Patrons et ouvriers de Paris*, par A. Fougerousse. C. R. 945.
- PAUTRIER** (Constant). La guerre de Trente ans. Art. 344.
- Pellissier (A.). *Les grandes leçons de l'antiquité*. 555.
- Pérou et Bolivie*, par M. Wiener. C. R. 1139.
- PERRET** (Paul). Les demi-mariages. Roman. 76 et 285. *Fin*.
- POÉSIES. V. Gaston David. 162. — V. Jules Breton. 325. — V. 749.
- Pontmartin (Armand de). *Nouveaux samedis*. 946.
- Prisonnier (le) libéré. V. Léon Lefebure. 581 et 1049.
- PROU-GAILLARD** (A.). La France extérieure et les décrets d'expulsion. Art. 1038.
- QUESNEL** (Léo). Le prince Albert. Art. *Fin*. 193.
- QUESNOY** (Pierre du). Un roman prussien contemporain. *Fin*. 134.
- Question (la) d'Orient. Art. 8. — 965.
- QUINZAINE POLITIQUE.
- 10 avril — Les deux édits du 29 mars. 179. — La paix religieuse perdue. 180. — Où est la raison avouable et licite? 181. — Le plaisir du gouvernement. 182. — M. Gambetta et les opportunistes. 184. — La république scientifique. 185. — Le parti catholique. 186. — Le suffrage du prince Napoléon. 188. — Quel sera le jugement de l'Europe? 190. — Les élections en Angleterre. 191.
- 25 avril. — L'agitation causée par les décrets. 372. — « Ces décrets seront exécutés! » 373. — M. Jules Grévy, débonnaire ou impuissant. 375. — Les travaux de la Chambre. — 376. — M. Cazot, garde des sceaux. — M. le général Farre. 377. — La circulaire de M. de Freycinet. 378. — L'attente de M. de Bismarck. 380. — Un vote des petits États de l'empire. 381. — Les changements intérieurs en Autriche, en Angleterre et en Russie. 383.
- 10 mai. M. Jules Ferry à Lille. 568. — L'hostilité témoignée au clergé. 569. — L'instituteur et le séminariste devant le recrutement. 571. — L'interpellation de M. Lamy. 573. — Le tarif des douanes à la Chambre. 575. — Une crise ministérielle à Rome. 577. — Le ministre libéral à Londres. 578.
- 25 mai. — Le despotisme de M. Gambetta. 759. — Quel sera le président du Sénat? 761. — Les grèves dans le Nord. 762. — Le repos du dimanche. 764. — La patience de nos paysans. 765. — Les essais de la Commune pendant ces dernières

- semaines. 767. — Les actes et les événements à l'étranger. 768.
- 10 juin. — Les journaux radicaux et M. Andrieux. 956. — Les élections du 6 juin. 957. — La lettre d'obédience. 959. — Les réformes dans l'enseignement. 960. — La résistance des catholiques et des conservateurs. — M. de Falloux. 962. — M. Goschen, à Constantinople. 963. — La nouvelle Chambre à Rome. — Le Kulturkampf en Allemagne. — L'irritation de M. de Bismarck. 964.
- 25 juin. — L'échéance des décrets. — La consultation de M. Rousse. 1148. — Un travail purement juridique. 1149. — La consultation délibérée en 1845. 1150. — Les congréganistes. 1151. — M. le duc de Broglie et M. Depeyre à la conférence. — Un second document opposé aux décrets. 1152. — L'amnistie plénière. — L'élection Trinquet. — L'amnistie au Sénat. — Les pétitions des pères de famille. 1155.
- Réforme (la) dans l'enseignement secondaire. Art. 645.
- Régis (Louis). *Constantine*. 757.
- Revanche (la) des Perses*, par M. le vice-amiral Jurien de la Gravière. C. R. 364.
- REVUE CRITIQUE. V. P. Douhaire.
- REVUE SCIENTIFIQUE. V. Henri de Parville.
- Rhin (du) au Nil, par M. du Boisgobey. C. R. 1133.
- Rivoire (M. de). *Mer Rouge et Abyssinie*. 1136.
- Rolland (Jules). *Histoire littéraire de la ville d'Alby*. 552.
- ROMAN. V. P. Perret. — V. P. du Quesnoy. — V. L. Mussat.
- Roman (un) prussien contemporain. V. Pierre du Quesnoy. 134.
- Rome (l'ancienne), sa grandeur et sa décadence, par M. le général Favé. C. R. 366.
- Roumanie (la). V. 965.
- Saint-Simon, nouvelle édition.
- Saint (un) au xvii<sup>e</sup> siècle. V. comte Conestabile. 903.
- Sainte Catherine de Sienne, par M<sup>me</sup> la comtesse de Flavigny. C. R. 546.
- Salon (le) de 1880. V. Henry Cochin. 526 et 727.
- Samedis (nouveaux), par A. de Pontmartin. C. R. 946.
- Ségur (marquis de). *Vie de M<sup>me</sup> Molé*. 935.
- Soldat (un) chrétien à la cour de Louis XV. V. Emmanuel de Broglie. 602 et 809.
- Sud (le) Amérique, par M. d'Ursel. C. R. 1141.
- Suède (la) et son industrie nationale. V. Bagnenault de Puchesse. 1077.
- Tassé. *Les Canadiens de l'Ouest*. 1144.
- Trop tard! V. L. Mussat. 463.
- Un homme, à propos d'un livre. V. Foblant. 927.
- Un saint au xvii<sup>e</sup> siècle. V. comte Conestabile. 903.
- Un soldat chrétien à la cour de Louis XV. V. Emmanuel de Broglie. 602 et 809.
- Ursel (d'). *Le Sud-Amérique*. 1141.
- VAUDON (J.). Nos origines. Art. 867.
- Vie de M<sup>me</sup> Molé*, par M. le marquis de Ségur. C. R. 935.
- Ville (la) sous l'ancien régime. V. Albert Babeau. 115.
- Voyage dans l'Afrique centrale*, par M. Burdo. C. R. 1138.
- Wiener. *Pérou et Bolivie*. 1139.

# TABLE

DU TOME QUATRE-VINGT-TROISIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT DIX-NEUVIÈME DE LA COLLECTION)

---

## 1<sup>re</sup> LIVRAISON. — 10 AVRIL 1880

<i>Caveant consules!</i> par M. Léopold DE GAILLARD. . . . .	1
La guerre civile des États-Unis racontée par M. le comte de Paris, par M. Auguste BOUCHER. . . . .	11
Une Académie de province sous le premier empire, par M. Ch. D'AVEZAC. . . . .	47
Les demi-mariages. — III, par M. Paul PERRET. . . . .	76
La ville sous l'ancien régime, par M. Albert BABAËU. . . . .	115
Un roman prussien contemporain. — Les Allemands peints par eux- mêmes. — III. Fin, par M. Pierre DU QUESNOY. . . . .	134
Guirlande d'avril. — Poésie, par M. Gaston DAVID. . . . .	162
Mélanges. — M. de Montalembert et la nouvelle édition des Mémoires de Saint-Simon, par M. P. DOUHAIRE. . . . .	165
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE. . . . .	170
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER. . . . .	179

## 2<sup>e</sup> LIVRAISON. — 25 AVRIL 1880

Le prince Albert. — IV. Fin, par M. Léo QUESNEL. . . . .	193
Le mont Saint-Michel. — Ses vicissitudes et sa restauration, par M. Alphonse DANTIER. . . . .	228
L'origine de la vie, par M. le marquis DE NADAILLAG. . . . .	256
Les demi-mariages. — III. Fin, par M. Paul PERRET. . . . .	285
Jeanne. — Poème, par M. Jules BRETON. . . . .	325
Les noces d'Attila, par M. Henry COCHIN. . . . .	344
Revue critique, par M. P. DOUHAIRE. . . . .	364
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER. . . . .	372

3<sup>e</sup> LIVRAISON. — 10 MAI 1880

La légende des Girondins, par M. Edmond BIRÉ. . . . .	385
Une Académie de province sous le premier empire. — II, par M. Ch. d'AVEZAC. . . . .	404
La guerre de Trente ans, par M. Constant PAUTRIER. . . . .	444
Trop tard! par M. L. MUSSAT. . . . .	463
Jean de La Mennais et les écoles chrétiennes, par M. G. CARRON. . . . .	493
Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor FOURNEL. . . . .	505
Le Salon de 1880. — I. Préliminaires. — Discussions, plaintes et mécontentement général. — La sculpture, par M. Henry COCHIN.	526
Mélanges. — Sainte Catherine de Sienne, par M <sup>me</sup> la comtesse de Flavigny et M. P. DOUHAIRE. . . . .	546
— Les congrégations religieuses en France, leurs œuvres et leurs services, avec une introduction, par MM. Émile Keller et Louis JOUBERT. . . . .	551
— Histoire littéraire de la ville d'Alby, par MM. Jules Rolland et J. DE LAHONDÈS. . . . .	552
— Les grandes leçons de l'antiquité (Orient, Athènes, Rome), par M. A. PÉLISSIER. . . . .	555
— Une fleur tous les soirs à Marie, par M. Ch. DE LACOMBE.	556
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE. . . . .	558
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER. . . . .	568

4<sup>e</sup> LIVRAISON. — 25 MAI 1880

Le prisonnier libéré. — Sa condition dans la société contemporaine, d'après des documents récents. — I, par M. Léon LEFÉBURE. . . . .	581
Un soldat chrétien à la cour de Louis XV. — Le maréchal du Muy (1711-1775). — I, par M. Emmanuel DE BROGLIE. . . . .	602
La réforme dans l'enseignement secondaire, par ***. . . . .	644
Claremont. — I, par M. Paul DEPELCHIN. . . . .	690
De la cruauté envers les animaux, par M. A. DE CHEVIGNY. . . . .	709
Le Salon de 1880. — II. La peinture. — Les dessins et aquarelles. — La gravure, par M. Henry COCHIN. . . . .	727
Ma rue. — Poésie, par M. Émile GRIMAUD. . . . .	749
Revue critique, par M. P. DOUHAIRE. . . . .	751
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER. . . . .	759
M. l'abbé Houssaye, par M. le vicomte DE MEAUX. . . . .	771

5<sup>e</sup> LIVRAISON. — 10 JUIN 1880

La légende des Girondins. — II, par M. Edmond BIRÉ. . . . .	773
Un soldat chrétien à la cour de Louis XV. — Le maréchal du Muy	

(1711-1775). — II. Fin, par M. Emmanuel DE BROGLIE. . . . .	809
Claremont. — II. Fin, par M. Paul DEPELCHIN. . . . .	847
Nos origines, d'après de récents travaux, par M. J. VAUDON. . . . .	867
Un saint au seizième siècle, par M. le comte CONESTABILE. . . . .	903
M. Guizot dans sa vie intime, par M. CH. DE LOMÉNIE. . . . .	913
Un homme, à propos d'un livre, par M. FOBLANT, ancien député. . . . .	927
Mélanges. — Vie de M <sup>me</sup> Molé, par MM. le marquis de Ségur et le comte F. DE CHAMPAGNY, de l'Académie française. . . . .	935
— Les institutions administratives en France et à l'étranger, par MM. J. Ferrand et Anatole LANGLOIS. . . . .	940
— Patrons et ouvriers de Paris, par MM. A. Fougerousse et Alfred DE COURCY. . . . .	945
— Nouveaux samedis, par MM. Armand de Pontmartin et Louis JOUBERT. . . . .	946
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE. . . . .	948
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER. . . . .	956

6<sup>e</sup> LIVRAISON. — 25 JUIN 1880

La question d'Orient. — L'Égypte. — La Roumanie. — La Grèce. — I, La Grèce, par ***. . . . .	965
L'école sans Dieu, par M. Charles JOURDAIN, de l'Institut. . . . .	983
Les hommes noirs à travers le monde, par M. A. DELAIRE. . . . .	1015
La France extérieure et les décrets d'expulsion, par M. A. PROU- GAILLARD. . . . .	1033
Le prisonnier libéré. — Sa condition dans la société contemporaine, d'après des documents récents. — II, par M. Léon LÉFÉBURE. . . . .	1049
La Suède et son industrie nationale, par M. BAGUENAUT DE PU- CHESSE. . . . .	1077
Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor FOURNEL. . . . .	1100
Le comte Jean Dzialynski, par M. Paul LALLEMAND. . . . .	1125
Revue critique, par M. P. DOUHAIRE. . . . .	1132
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER. . . . .	1148





GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00669 7227

